



LA

REVUE SOCIALISTE

XIII

LA

REVUE SOCIALISTE

REDACTEUR EN CHEF :

BENOIT MALON

TOME XIII

(Janvier-Juin 1891)

PARIS

LIBRAIRIE DE LA « REVUE SOCIALISTE »

8, Rue des Martyrs, 8

1891



CÉSAR DE PAEPE

CÉSAR DE PAEPE

Dans l'éloquente improvisation où il remerciait de leurs témoignages de sympathie les républicains socialistes de diverses nationalités résidant à Cannes, Andrea Costa, dix jours avant la mort de César de Paepe, dont il venait de parler en termes émus, nous rappelait ces paroles de Giovanni Bovio, son collègue au Parlement italien :

« Désormais la *catholicité*, c'est-à-dire l'universalité, est passée du christianisme déclinant au socialisme plein de croissance. »

A ce signe de triomphe dont les catholiques eux-mêmes s'inquiètent (1), il s'en joint un autre non moins probant. Comme le fit, à son point de vue, le christianisme naissant, le socialisme peuple son ciel, c'est-à-dire sa tradition et la mémoire de ses survivants, d'une légion de héros altruistes qui sont déjà en ce temps et resteront dans l'avenir des exemples de bonté active, de vaillant travail, de dévouement sans bornes à leurs semblables et à la grande cause du mieux être moral et social. Illustre parmi ces illustres ou saints des temps nouveaux, sera toujours le penseur éminent, le savant modeste, le propagandiste hors ligne, l'homme de devoir et de compatissance dont la démocratie sociale des Deux Mondes déplore la perte.

Nous pouvons bien le dire maintenant que sa modestie n'est plus là pour nous arrêter : De Paepe aura été au socialisme de ce temps ce qu'au siècle dernier fut Diderot à la philosophie ; comme l'illustre auteur de l'*Encyclopédie*, il prodigua sans compter à tout venant, par tous les modes de propagation (conférences, rapports, polémiques, études, articles de journaux, conversation, correspondance), la bonne parole des justices futures.

---

(1) A entendre certains discours passionnés sur l'idée d'égalité, la fraternité universelle, le culte de l'humanité, on se rappelle ce jugement porté par des Allemands : Le socialisme est une religion, Karl Marx est un Luther. C'est là ce qui peut faire douter si le socialisme n'arrivera pas à édifier. Sur les ruines de la société chrétienne, l'enthousiasme religieux dévoyé élèvera-t-il au Dieu Humanité un édifice monstrueux et éphémère ? (M. Savatier : *Association catholique* du 15 décembre 1890.) Ni *monstrueux*, ni *éphémère*, mais splendide et durable sera l'édifice que les hommes éclairés, égaux et libres élèveront à l'Humanité heureuse et régénérée. En tout état de cause, l'aveu est bon à enregistrer.

C'est au rayonnement de son savoir et de son ardente propagande que, dans les congrès de l'*Internationale*, s'élabora le collectivisme, qui est devenu la doctrine hégémonique du socialisme moderne. De son initiative au Congrès de Gand, en 1877, ont procédé pour une grande part les partis ouvriers contemporains ; et n'est-il pas le fils intellectuel de de Paepe, cet admirable parti ouvrier belge qui tient si ferme et si haut le drapeau de toutes les revendications politiques et sociales ?

Aux œuvres socialistes ne se borna pas l'activité de de Paepe ; il fut un des fondateurs de la libre-pensée en Belgique, l'une des lumières de la Société internationale d'hygiène ; il fut le participant, hors pair toujours, de tous les actes collectifs de progrès philosophique, politique ou social accomplis en Europe.

Et en même temps qu'il était l'homme du dévouement social absolu, de Paepe eut toutes les vertus de l'homme privé. Chez ce savant prédominaient la simplicité et la modestie ; chez ce militant, l'abnégation et la bonté.

« Ce qui caractérisait de Paepe, lisons-nous dans le *Peuple* de Bruxelles, ce qui fut le sentiment qui inspira toute sa vie et toutes ses résolutions, ce fut la bonté. Il était bon comme le sont les anges d'après les légendes chrétiennes ; la tendresse pour les petits, pour les faibles, pour les blessés et les désespérés de la vie rayonnait autour de lui, et c'était le spectacle le plus attendrissant de voir ce souffrant compatir aux douleurs morales ou physiques d'autrui et s'efforcer de les guérir ou de les atténuer. »

Bien digne d'un tel hommage était l'homme de fraternité humaine et de pitié universelle qui proclamait que le seul emploi raisonnable de nos facultés est de travailler à l'accroissement de la solidarité sociale et à la diminution de la souffrance chez tous les êtres vivants et qui à ce haut précepte conforma sa vie, sa vie que les vents âpres et froids de l'épreuve troublèrent si souvent.

Avec trop de vérité, le *Peuple* l'appelle « Ce souffrant. » Lourde en effet fut sa part de tâche et de souffrance. Ayant à subvenir aux besoins d'une famille nombreuse, il s'exténua de travail pour les siens et pour autrui, en supportant, sans se plaindre, les plus dures privations, car, donnant tout, il ne voulait rien recevoir ; et il s'épuisa si bien que l'implacable et cruelle maladie est venue le punir, lui le médecin des pauvres, lui le plus dévoué des amis, lui l'homme de toutes les abnégations, d'avoir manqué d'égoïsme.

On parle encore de la justice des choses. Qui pourtant avait mieux mérité que ce sacrifié ?

Né en 1841, à Ostende, d'une famille de petite bourgeoisie, il n'eut guère que les joies d'une enfance studieuse ; mais il en profita si bien qu'à dix-sept ans il entrait à l'Université de Bruxelles, où,

sous le professorat d'Altmayer, il commençait sa philosophie en compagnie de ses futurs émules, Hector Denis, Guillaume Degreef, Paul Janson et divers autres de cette pléiade philosophique qui allait devenir, dans les prochaines années d'agitation, d'élaboration et d'action, l'honneur de la Belgique démocratique et socialiste.

Comme toujours, de Paepe se faisait remarquer parmi les plus intelligents, quand il perdit malheureusement son père. Il dut dès lors vivre de son travail et se fit ouvrier typographe chez son vieil et dévoué ami Brismée, sans pour cela déserter les cours universitaires. On le vit alors faire œuvre triple et mener de front l'étude, le travail manuel et la propagande socialiste ; dans les trois il excella.

Bientôt, par voie de concours, il devenait interne des hôpitaux, et, en 1871, il était reçu docteur en médecine — *avec la plus grande distinction* — mention que portent ses diplômes.

Cet effort inouï ne l'avait pas empêché de devenir, dans l'intervalle, le chef théorique et militant du socialisme en Belgique, et le membre le plus influent des congrès de l'Internationale.

Son activité politique remontait à treize ans déjà. En 1858, il débutait dans le cercle militant de *Vlamingen, Vooruit !* (Flamands, en avant !) En 1859, il s'affiliait aux *Solidaires*, société mère de la Libre-Pensée en Belgique ; en 1860-1861, il participait à la fondation de l'Association le *Peuple* et du journal la *Tribune du Peuple*. Il collabora presque simultanément à la *Tribune du Peuple* (Bruxelles), au *Mirabeau* (Verviers), à la *Liberté* (Bruxelles), à l'*Ami du Peuple* (Liège), au *Werker* (Anvers), au *Journal des Etudiants*, à la *Rive gauche* (de Paris), au *Soir*, de Paul Robin (Bruxelles), à la *Gazette de Hollande* (La Haye), à l'*Egalité* (Genève) ; plus tard au *Socialisme progressif*, de Lugano, à la première *Revue socialiste*, à l'*Emancipation* (de Lyon), à la *Zukunft* (de Berlin), à l'*Egalité* (de Paris).

On reste confondu de tant d'études, de tant de travail, de tant d'actes, de tant de fécondité.

Certes, il est mérité, cet éloge du *Peuple*, déjà cité :

« Doué d'une intelligence merveilleuse et d'une mémoire sans pareille, il n'y avait pas une branche du savoir humain qui lui fût inconnue. C'était une encyclopédie vivante, et l'immensité de ses connaissances était telle qu'il nous arrivait souvent de nous demander comment un homme de son âge, ayant dû pourvoir aux nécessités de la vie matérielle, avait pu accumuler une telle somme de science.

Nous avons vu que chez de Paepe le militant ne le cédait pas au savant : il était de ceux qui, en 1884, fondèrent cette Association

internationale des Travailleurs qui allait ouvrir une voie nouvelle pour le prolétariat d'Europe et d'Amérique, en lutte pour son émancipation.

Ce fut pour le jeune socialiste le point de départ d'une activité propagandiste inouïe. Aidé par les vaillants qui ont nom Jacob Kats, Brismée, Steens, Hins, Fontaine, Robert, Maëtens, Van der Houten, Standaert, Laurent Verrychen, Paul Robin, Debrugger, Delvaux, Deplanche, Zélir, etc., qui ont inscrit leur part d'œuvre dans les annales du prolétariat belge, de Paepe entreprit et poursuivit avec succès cette campagne de presse, de tribune et d'organisation ouvrière qui amena en trois ans plus de 60,000 travailleurs dans les rangs belges de l'Internationale et, jusqu'à l'avènement de la Commune de Paris, fit de Bruxelles la capitale morale du socialisme international.

Non moins brillante fut l'action européenne du jeune socialiste belge. Pendant que, dans le journal l'*Internationale*, il jetait les bases du collectivisme théorique, il faisait triompher la nouvelle doctrine dans le congrès de Bruxelles (1868) et de Bâle 1869).

Les rapports qu'il lut à cette occasion restent et resteront comme des monuments du socialisme international.

Après l'Année terrible, il s'occupa plus spécialement d'organisation, et, au congrès de Bruxelles en 1874, il fit adopter sur l'organisation des services publics le célèbre rapport qui est encore la plus complète affirmation reconstructive du collectivisme moderne. Entre temps, il professait son cours d'économie sociale, il semait la première idée de ces Bourses de Travail que réalisent maintenant en France les municipalités socialistes ; avec les jeunes, dont Louis Bertrand et Bazin, il travaillait à l'organisation des Chambres du travail qui ont été l'embryon du Parti ouvrier belge.

Pendant qu'ainsi le militant agissait, sans cesse et dans tous les congrès de la démocratie il faisait entendre sa voix autorisée ; le théoricien, le savant produisait sans cesse.

Mais, de même qu'il nous est impossible d'énumérer seulement toutes les œuvres auxquelles a participé de Paepe, nous ne pouvons dans cette rapide esquisse donner un aperçu de ses travaux intellectuels, répandus dans plus de vingt journaux et revues, notamment en ces dernières années dans la *Société nouvelle* et dans la *Revue socialiste*.

Au moins nous pouvons ajouter que ces « grains de sénevé » ainsi dispersés ne seront pas perdus. Le noble penseur en a reçu l'assurance avant de mourir ; ils seront pieusement recueillis et publiés par des amis dévoués, et ainsi son œuvre théorique survivra dans son ensemble. Malheureusement nous n'aurons pas moisson pleine, car, malgré tout, le militant a nui à l'écrivain. C'est maintenant que

le penseur comptait pouvoir se consacrer aux labeurs intellectuels qu'avaient fait ajourner les nécessités de l'action.

L'aveugle fatalité ne l'a pas voulu.

Quand la maison est bâtie, l'homme meurt, dit le proverbe arabe. Plus malheureux encore, de Paepe n'a pu que rassembler les éléments de la superbe fondation qu'il voulait élever à la pensée humaine, préparatrice des civilisations supérieures futures. Aussi, bien que l'ami que nous pleurons ait pu s'appliquer ces paroles du poète :

> Je n'ai pas refusé ma tâche sur la terre,
> Mon sillon le voici, ma gerbe la voilà,

il nous appartient, à nous, de dire néanmoins que de richesses intellectuelles et morales nous a ravies la mort en frappant prématurément un tel homme !

Lorsque, par moments, près de son fauteuil de mourant, nous étions arrivés à lui faire illusion sur son état, il nous parlait avec sa lucidité et son abondance habituelles de ses travaux en train ou projetés. C'était d'abord son *Cours d'économie sociale* qu'il voulait terminer. Puis venaient un *Cours de psychologie physiologique*, une *Théorie de la population*, un *Traité d'hygiène sociale*, une *Etude sur Karl Marx*, une autre sur *Emile de Laveleye ;* enfin une série d'études sur la *Coopération*, sur la *Législation internationale du travail*, sur son projet d'*Ordre international des infirmières laïques*... Combien d'autres !

Et pendant qu'il développait ses plans avec une érudition si vaste, avec une si impeccable sagacité, une si riche variété d'aperçus nouveaux et largement humains, nous nous prenions à espérer contre toute espérance, nous aussi, ne pouvant pas nous faire à cette douleur qu'une pensée si vigoureuse et si haute allait être si vite éteinte.

En même temps que la pleine possession de sa vaste et belle intelligence, il a gardé jusqu'au dernier moment sa généreuse passion de militant.

Avec quel intérêt il nous demandait, chaque matin, ce qui se passait dans le monde socialiste et progressiste ; avec quelle ardeur il commentait les batailles victorieuses du Parti ouvrier belge, et que d'approbations aux Volders, aux Bertrand, aux Anseele, aux Delfosse, aux Defnet, aux Vanderdorpe, aux Demblon et autres soldats du premier rang, sans oublier les plus humbles, qu'il rappelait toujours avec une prédilection si marquée !

« J'ai un pied dans la fosse, nous disait-il, huit jours avant sa mort ; mais jusqu'à l'heure de mon dernier souffle, je demande à être renseigné sur toutes les péripéties de la grande lutte que pour-

suit le prolétariat pour la rénovation philosophique, politique et sociale de l'humanité, qui, un jour, connaîtra les splendeurs du bonheur universel. »

Un pied dans la fosse, en effet.

Par une généreuse, mais, hélas ! funeste délicatesse, de Paepe avait cédé beaucoup trop tard aux fraternelles objurgations du parti ouvrier belge qui, depuis longtemps, voulait l'envoyer chercher la guérison dans le midi de la France. Il n'y avait plus d'espérance quand il arriva à Cannes, le 12 octobre dernier. Ni les soins affectueux de sa digne et dévouée compagne, ni les conseils éclairés du docteur Pouzet, qui était devenu son ami, ni l'entourement fraternel d'amis empressés, n'ont pu arracher sa proie à l'implacable mort qui, après de cruelles souffrances héroïquement et patiemment supportées, l'a frappé le 19 décembre 1890, date funèbre désormais pour le socialisme des deux mondes.

Tous ceux qui, sur la tombe ouverte du grand socialiste, dont les funérailles ont égalé en attendrissement et dépassé en solennité celles pourtant si mémorables de Ferdinand Lassalle en Allemagne, de Svétosar Markowitch en Serbie, ont rendu le juste hommage à ses vertus publiques et privées, tous ces amis de la première ou de la dernière heure ont insisté sur la largeur de ses conceptions philosophiques, politiques et sociales, et ils ont été dans la vérité.

Qu'il me soit permis d'en donner ici une preuve en citant un passage de la dernière lettre que je devais recevoir de la main de cet inoubliable ami.

En cette lettre, datée de Bruxelles, 12 septembre, après avoir annoncé son prochain départ pour Cannes, de Paepe ajoutait, faisant allusion à un livre récent :

« Et moi aussi, tu peux m'inscrire parmi les adeptes du socialisme intégral, bien que les circonstances m'aient amené à m'occuper plutôt du côté économique du socialisme. Mais, toujours, j'ai vu dans le socialisme autre chose qu'une nouvelle organisation du travail et de la propriété ou qu'une plus équitable répartition des richesses parmi les hommes. Toujours, j'ai considéré que le socialisme touchait à tous les côtés de l'homme et de l'espèce humaine et que, à l'instar du philosophe antique, il pouvait prendre pour devise : *Nihil humani a me alienum puto*. Notamment, la morale et le droit, l'anthropologie et la criminologie, l'hygiène publique et la philosophie de l'histoire, la pédagogie et la démographie, les questions philosophiques et religieuses se ressentiront presque autant peut-être que l'économie politique elle-même de cet immense et complexe mouvement d'idées soulevé par le socialisme au XIXe siècle. La littérature, les beaux-arts, les conceptions esthétiques ne lui sont pas plus indifférentes, et porteront également la marque de son influence. »

Telle était bien la pensée que, plus d'une fois, dans ses jours de douloureuse agonie, où il domptait si héroïquement la souffrance, nous l'avons entendu développer avec une hauteur de vues et une profondeur de sentiments qui toujours nous faisaient découvrir en cet admirable novateur de nouveaux trésors de science et de bonté.

Certes, Volders a été autorisé à dire de lui : « Il fut, de tous les pères du socialisme contemporain, celui qui réunit le plus complètement ces deux choses : la science et la bonté. » Non moins bien inspiré a été son savant ami Hector Denis, lorsque, pour donner une idée de l'ampleur philosophique qui fut la qualité dominante de de Paepe, il s'est exprimé en ces termes si frappants et si exacts : « Dans cette nature, le sentiment humain cherchait sans cesse et partout une expression aussi étendue que l'humanité même ; c'est pourquoi il fut et restera pour l'histoire un véritable apôtre de toutes les manifestations internationales de l'idée, du sentiment et du droit. »

De cette conception, nous nous inspirerons, dans la tâche pieuse qui va nous incomber, avec quelques amis du premier degré qu'il nous avait lui-même désignés (1), de cordonner et de publier les travaux dispersés et les manuscrits inachevés de l'incomparable travailleur.

Puissions-nous ne pas trop être au dessous du magnifique programme que nous a tracé Hector Denis et réussir en effet à réunir les fragments de l'œuvre de de Paepe, à en reconstituer le plan, en marquer l'étendue, l'harmonie, la beauté et « apaiser ainsi la mémoire inquiète de cet ami infortuné qui, ayant consumé toute l'énergie de son corps et de sa pensée, croyait encore ne pas avoir assez donné. »

B. MALON.

---

(1) La même désignation a été faite à Louis Bertrand ; elle comprend, outre Bertrand et l'auteur de ces lignes, les noms suivants : Fernand Brouez, Hector Denis, Doméla-Nieuwenhuis, Paul Janson, Ernest Vaughan et Jean Volders.

LE PACTE DE FAMINE

ET LA DÉFENSE NATIONALE EN 1890 [1]

(*Suite et fin*)

I

Depuis la publication de notre premier article, le gouvernement a déposé son projet de loi sur « l'approvisionnement de la population civile des places fortes en temps de guerre ».

L'exposé des motifs est d'une concision, qui contraste avec les longs développements dont le gouvernement, d'ordinaire, fait précéder ses projets de loi, et l'économie du projet affecte la même brièveté. Nous reproduisons in extenso l'un et l'autre.

Messieurs,

Depuis longtemps, le Département de la guerre se préoccupe des moyens d'assurer l'approvisionnement de la population civile des places fortes en cas de siège. Le décret du 12 mars 1890 trace les principales règles à suivre à cet égard. Il admet en principe que l'État se chargera, dans les limites des crédits ouverts par les Chambres, de la réunion des approvisionnements, par voie d'achat ou de réquisition, au moment de la mobilisation, ainsi que des approvisionnements permanents qu'il pourrait être nécessaire, en certains cas, de constituer par anticipation.

Depuis la promulgation de ce décret, les faits ont montré que ce dernier ordre d'approvisionnements devrait être, à Paris notamment, plus important qu'on ne l'avait supposé. *Les habitudes du commerce tendent de plus en plus à faire arriver les denrées en quelque sorte au jour le jour, si bien que, dans le courant de l'année* 1890, *les stocks de grains et de farines sont descendus au-dessous de tous les chiffres précédemment connus. Dans ces conditions, il paraît indispensable, si l'on ne veut pas s'exposer à être pris au dépourvu, en cas de complications internationales, de constituer, à Paris et sur quelques autres points, un approvisionnement permanent d'une certaine durée.*

(1) Voir la *Revue socialiste* de novembre 1890.

Il est juste que les municipalités, dont le concours éventuel avait du reste été prévu dans le décret précité, ne restent pas en dehors de cette tâche, qui rentre logiquement dans leurs attributions, nous proposons de les charger d'assurer les premiers besoins des citoyens pendant une durée qui n'excédera pas deux mois. Le gouvernement fera le reste, c'est-à-dire pourvoira à la subsistance de la population jusqu'à la fin des opérations militaires.

Pour atteindre le but, l'intervention du Parlement est nécessaire. C'est pourquoi nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant.

PROJET DE LOI

Le Président de la République française

Décrète :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des députés par le Président du conseil, ministre de la guerre, et par le Ministre de l'intérieur, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article premier.

Les villes et communes comprises dans le périmètre du camp retranché des places fortes sont tenues d'assurer, d'une manière permanente, la constitution d'un approvisionnement en farines, en vue des premiers besoins des habitants lors d'un investissement en temps de guerre. L'étendue de cet approvisionnement est déterminé par le Ministre de la guerre, sans toutefois pouvoir excéder la consommation de deux mois.

Les villes et communes auxquelles cette disposition est applicable sont désignées par un décret du Président de la République.

La moitié de l'approvisionnement pourra être constituée en blé, à raison de 27 kilogrammes de blé pour 20 kilogrammes de farine, à la condition que des moyens de mouture, jugés suffisants, existent dans l'intérieur du camp retranché.

Art. 2.

Les voies et moyens pour assurer la formation dudit approvisionnement et, éventuellement, des moyens de mouture sont déterminés par arrêté du Ministre de l'intérieur, les conseils municipaux entendus.

Art. 3

Les dépenses résultant des articles 1 et 2 sont à la charge du budget municipal et ont le caractère obligatoire.

Art. 4.

Les délégués du Ministre de la guerre ont qualité pour contrôler les existences d'approvisionnements et les moyens de mouture.

Pour être concis, l'exposé des motifs n'en est pas moins explicite sur la gravité des dangers que le mode actuel d'approvisionnement de la population civile des places fortes, en général, et de la population parisienne, en particulier, fait courir à la défense nationale. Le document officiel ci-dessus, émané du ministère de la

guerre, est la confirmation pure et simple, sous une forme naturellement plus réservée que la nôtre, de l'état de choses exposé dans la première partie de ce travail.

Nos alarmes n'étaient donc pas aussi vaines que le prétendaient certains. Nous ne chargions pas de couleurs pessimistes le tableau de la situation alimentaire de Paris, quand nous disions qu'en cas de guerre, par suite des pratiques du commerce libre, le signal des hostilités serait le signal de la famine dans la capitale et dans les villes de près de vingt départements du nord et du nord-ouest. M. le ministre de la guerre dit, en effet, la même chose que nous, lorsqu'il reconnaît « qu'il est indispensable, si on ne veut pas être pris au dépourvu en cas de complications internationales, de constituer à Paris un approvisionnement d'une certaine durée ».

« Pris au dépourvu en cas de complications internationales, » cela signifie clairement : Paris affamé et le salut du pays compromis par la disette, éclatant au lendemain de la déclaration de guerre.

Mais que parlé-je de Paris affamé? Ce n'est pas seulement le camp retranché de Paris qu'une ouverture inopinée des hostilités jetterait dans les extrémités violentes de la faim : c'est encore la population d'un grand nombre de places fortes, dont la situation est à quelque chose près la même que celle de la population parisienne.

Le ministre de la guerre nous le révèle, en effet, dans son exposé de motifs, qu'on ne saurait lire avec trop de soin, et en s'efforçant surtout de pénétrer entre les lignes : « Les habitudes du commerce libre, nous dit-il, rendent indispensable la constitution d'un approvisionnement de quelque durée, non seulement à Paris, mais encore sur d'autres points, que le projet ne désigne pas autrement. »

Ainsi, loin que, dans l'expression de nos alarmes, nous ayons exagéré l'étendue du péril, nous avons, au contraire, faute d'éléments d'information suffisants, atténué sa gravité! Les conseillers municipaux de la capitale s'étaient surtout préoccupés des éventualités alimentaires qui pourraient surgir à la suite d'une déclaration de guerre isolant Paris du reste de la France. M. de Freycinet, muni de renseignements qui nous échappent, nous apprend qu'il nourrit, à l'égard d'autres points du territoire, les mêmes craintes que nous pour la métropole.

De là le caractère général de son projet de loi, qui élargit subitement la question d'approvisionnement et accroît d'autant l'importance économique de la solution à intervenir.

Dans notre premier article, nous envisagions surtout l'approvisionnement de Paris, à constituer par les soins de sa municipalité, pour une durée de trois mois au moins, de quatre au plus; et dans notre pensée, la constitution des réserves à créer de ce chef, tant

en blé qu'en farines, devait être exclusivement d'ordre parisien.

Le projet soumis à l'approbation du Parlement étend de Paris à d'autres places fortes, que le ministre de la guerre désignera ultérieurement, l'obligation de constituer des réserves municipales pour deux mois, et, de ce chef, les quantités nécessaires à l'approvisionnement s'accroissent dans des proportions considérables.

En outre, le gouvernement annonce son intention de pourvoir à la subsistance de la population civile des places fortes « jusqu'à la fin des opérations militaires ». Que faut-il entendre par là, et comment déterminer la durée approximative de cet approvisionnement? Le projet de loi ne le dit point, et l'on comprend de reste sa réserve. On peut cependant inférer du silence gardé par le ministre de la guerre que la période pour laquelle l'Etat fera face aux besoins de la population civile sera d'une étendue assez grande, puisqu'il estime que les quantités emmagasinées par les municipalités, pour une consommation de deux mois, représenteront seulement les quantités nécessaires pour les besoins des populations pendant les premiers jours des hostilités. M. de Freycinet le dit, en effet, en propres termes : les municipalités seront « chargées d'assurer les premiers besoins des citoyens, l'Etat fera le reste ». Nous croyons donc être plutôt en deçà qu'au delà des prévisions de l'autorité militaire en leur assignant une durée de quatre mois.

Ainsi, d'une part, nos prévisions antérieures sont dépassées par celles de M. le ministre, qui croit que l'alimentation des places fortes en général est menacée par les pratiques actuelles du commerce libre, et qu'il convient de les prémunir contre les conséquences de ce fâcheux état de choses; de l'autre, la durée de l'approvisionnement, pour une population plus grande, est portée de quatre à six mois.

Pour la population parisienne seulement, les réserves à constituer devront faire face aux besoins de trois millions d'âmes, en chiffres ronds. Ces besoins représentant une consommation quotidienne moyenne de 11,000 quintaux de farines, la municipalité devra, pour les deux premiers mois, mettre en réserve une quantité de 665 à 670,000 quintaux, et le gouvernement, pour la période éventuelle restant à courir jusqu'à la fin des opérations militaires, de 1,325 à 1,350,000 quintaux.

Les quantités à prévoir, rien que pour la population parisienne, s'élèvent donc à un chiffre global de deux millions de quintaux de farines, qui devront être emmagasinés, tenus en réserve et en bon état, par les soins de la municipalité et du gouvernement.

Ce sont là des quantités énormes, auxquelles il convient d'ajouter celles nécessitées par l'entretien de la population des autres places. Il est difficile d'évaluer ces dernières, faute de connaître exactement

les prévisions de l'autorité militaire sur ce point. On peut cependant estimer que le chiffre de cette population est encore considérable. Dans les autres camps retranchés, la population est moins dense que dans le département de la Seine; mais les ouvrages de défense sont moins resserrés qu'autour de Paris et la surface de pays qu'ils couvrent plus grande. Les réserves de six mois à constituer pour la population comprise dans ces régions exigeront donc des achats assez importants.

Ce n'est pas tout, et là ne s'arrêtera point l'action des pouvoirs publics sur le marché des grains et farines.

Le projet de M. de Freycinet prévoit, avec beaucoup de sens, qu'on ne saurait constituer un approvisionnement de cette importance exclusivement en farines. Pour plus de clarté, nous avons, dans nos évaluations, pris le quintal de farine comme unité de réserve. Mais le ministre de la guerre dit, dans son projet de décret, que l'approvisionnement sera composé : partie en grains, partie en farines, dans la proportion de 27 kilogr. de blé pour 20 kilogr. de farines, soit environ 1,000,000 de quintaux de farines et 1,350,000 quintaux de blés pour les réserves de Paris. Or, il ne suffit pas d'avoir du blé. Encore faut-il des moyens de mouture suffisants pour convertir le grain en farines. Certains camps retranchés, et le plus important de tous, Paris, en sont dépourvus. Le projet de loi prévoit donc la construction de moulins là où ils font défaut, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de l'approvisionnement. En 1870, c'est par hasard qu'on eut sous la main, après l'épuisement des existants de farines, les moulins pour broyer la quantité de grains insuffisante, qui restait a la disposition de Paris assiégé. Pour comprendre l'importance capitale de ce détail, il faut lire, dans les rapports spéciaux de M. Cheysson, placé à la tête de ce service, par quelles angoisses il passa, avec les ingénieurs, quand, le stock des farines disparu, les moulins durent subvenir aux besoins de la consommation, restreinte cependant aux extrêmes limites du minimum possible. Nul doute que ce ne soit le souvenir des embarras éprouvés de ce côté par le service de l'approvisionnement qui a déterminé M. de Freycinet à ordonner la construction de moulins dans les camps retranchés qui en sont dépourvus.

Ainsi, extension des mesures d'approvisionnement à la population de toutes les places fortes; accroissement de la durée de temps éventuel auquel cet approvisionnement devra faire face, construction — et partant — fonctionnement de moulins dans les périmètres des camps retranchés, telles sont les lignes, singulièrement agrandies depuis le mois de novembre dernier, du programme auquel s'est arrêté le gouvernement.

L'application d'un programme si vaste ne peut manquer de créer

aux pouvoirs publics une situation économique nouvelle, très complexe, de nature à produire les conséquences les plus étendues sur le commerce des blés. Pour tenir en réserve, dans des conditions de cherté déterminées, l'alimentation de millions d'individus, force sera bien aux pouvoirs publics de sortir, enfin, de l'abstention théorique dans laquelle ils s'étaient retranchés jusqu'à ce jour! Résultat imprévu d'une situation générale, dont gémissent à juste titre les hommes de progrès et de pensée : — c'est le militarisme, avec le développement effrayant de ses moyens de destruction et de conquête, qui aura poussé l'État dans une voie d'action sociale devant laquelle il avait reculé jusqu'à ce jour. N'est-ce pas, en effet, le péril national résultant des armements grandissants de la Triple alliance qui oblige nos gouvernants à pourvoir à l'alimentation des populations menacées... L'état barbare de la paix armée, voilà donc ce qui aura déterminé l'intervention du gouvernement sur le marché commercial français.

Car les quantités de grains et farines évaluées plus haut une fois achetées, soit par les municipalités, soit par le pouvoir central, là ne se bornera pas la charge de ceux-ci. On ne saurait garder indéfiniment en magasin des réserves de blés ou de farines. Il faudra les tenir en bon état, les renouveler, organiser par conséquent un service de manutention, de ventes et d'achats permanent. Le renouvellement ne saurait s'opérer du jour au lendemain, il porte sur des quantités trop importantes. Il faudra donc établir une circulation constante, un courant de consommation normale, de nature à permettre un va-et-vient régulier entre le marché et l'entrepôt public.

M. de Freycinet a-t-il prévu toutes les conséquences économiques qu'entraîne la constitution des réserves, dont il a reconnu l'indispensabilité ?

Il nous est difficile de le croire. Le projet est muet là-dessus. Il proclame la nécessité des réserves, il ne dit point comment elles seront obtenues, à quelle source elles s'alimenteront, ni comment seront effectués les achats. Les municipalités achèteront-elles de leur côté, pour les deux premiers mois, l'État achetant du sien, pour le temps restant à courir jusqu'à la fin des opérations ?

L'État et les municipalités achèteront-ils directement à la production, ou bien passeront-ils par les intermédiaires ordinaires, existant déjà, entre la consommation et la production ?

Autant de questions qu'on se pose et auxquelles le projet ne répond point. Il ne dit même pas ce qu'il faut entendre par cette expression un peu vague, « le gouvernement », lorsqu'il assigne à ce dernier l'obligation de réunir l'approvisionnement de la seconde période. Il nous laisse ignorer si c'est l'autorité militaire ou l'autorité civile qui procédera aux achats.

Faute de renseignements plus précis, nous en sommes réduits aux conjectures. Il est probable, cependant, que l'autorité militaire, dont les prévisions feront loi, pour la détermination des quantités, ne voudra pas laisser à d'autres l'important service de l'approvisionnement. Jalouse de ses prérogatives, elle arguera, pour revendiquer le droit d'assumer cette tâche, l'expérience de ses fonctionnaires, qui assurent déjà l'approvisionnement réglementaire de la mobilisation et la consommation courante de l'armée.

Or, la façon dont fonctionne aujourd'hui le service de l'approvisionnement militaire n'est pas précisément de nature à nous rassurer sur l'excellence des résultats que pourrait donner un système de réserves, constituées au moyen d'achats directs, faits aux détenteurs actuels du monopole des blés, par l'intendance.

D'abord, les quantités sur lesquelles opère l'intendance sont infimes à côté de celles prévues pour l'approvisionnement des places fortes. La réserve réglementaire de la mobilisation n'est constituée que pour une durée de quarante jours et ne prévoit que les besoins d'une population valide de 1,200,000 hommes. Ensuite, les quantités à centraliser sont réparties sur une foule de points du territoire, et ne présentent pas les embarras de concentration sur un point unique, que soulève l'approvisionnement d'une population comme celle de Paris, évaluée à 3 millions d'âmes environ.

Malgré ces facilités, la réserve militaire s'effectue à des conditions trop onéreuses. En général, pour les grosses fournitures, l'intendance traite avec de grandes maisons, par voie d'adjudication. Mais les garanties de l'adjudication sont illusoires. En réalité, les grands importateurs, qui réunissent le commerce des farines à celui des blés, arrêtent, d'un commun accord, les prix auxquels l'administration doit accepter la fourniture, et les produits livrés ne sont pas toujours d'une irréprochable qualité. A cet égard, je n'ai pas à rappeler ici les nombreuses critiques auxquelles ont donné lieu les avaries survenues dans les vivres distribués à l'armée active. Cependant, l'administration paye à ses fournisseurs des primes énormes, usuraires, d'entretien et de manutention : 20 0/0!

Mais tout cela n'est encore rien ; par suite de l'organisation du commerce des grains en monopole de fait, exploité par des maisons étrangères, il arrive souvent que les fournisseurs sont des étrangers, qui partagent leurs soins entre l'armée française et l'armée allemande. Voici, à ce propos, un fait typique, raconté au conseil municipal, par M. Deligny, qui le tenait de la bouche même de l'intendant général du camp retranché de Paris.

Il y a quelque temps, l'administration du camp ouvrait une adjudication importante de farines. Une grande maison d'importation, qui soumissionne d'habitude, ne concourut pas cette fois. Quelques

jours après, l'intendant rencontrant le chef de cette maison lui manifesta son étonnement de ce qu'il ne s'était pas présenté.

Le gros importateur répondit sans s'émouvoir :

— « Vos conditions de prix ne me convenaient point. D'ailleurs, je suis trop occupé, en ce moment, par la fourniture des vivres de l'armée allemande que j'ai soumissionnée et obtenue... »

Mieux que tous les chiffres et toutes les analyses économiques, cette anecdote, dont l'authenticité est indiscutable, répond à la question posée plus haut, de savoir si l'Etat ou les municipalités doivent s'adresser, pour leurs achats, aux intermédiaires actuels, c'est-à-dire aux monopoleurs du commerce du blé. L'intendant, à qui le mot cité plus haut a été dit, est navré de l'état de choses actuel, et il ne saurait être rendu responsable du fait de traiter avec un fournisseur de l'armée allemande pour la fourniture des vivres de l'armée française. Dans un rapport que nous avons sous les yeux et où il raconte lui-même l'anecdote, il le déplore avec tristesse. Mais que faire? Ce n'est évidemment pas un fonctionnaire de l'intendance qui peut prendre l'initiative de se soustraire au joug de ceux qui ont accaparé entre leurs mains le commerce des céréales.

En résumé, les nécessités de la défense nationale exigent, d'après le projet de loi déposé par le ministre de la guerre, la constitution de grandes réserves de blés et de farines pour l'approvisionnement de la population des places fortes en cas de guerre, et ni les municipalités ni le gouvernement, qui se partagent la charge de constituer ces réserves, ne sauraient s'adresser au commerce des blés pour leurs achats.

D'ailleurs, on ne s'expliquerait pas l'utilité des moulins, dont le projet prévoit la construction, si on devait s'adresser au commerce privé, qui peut aussi bien fournir de la farine que du blé. La construction de ces moulins deviendrait inutile, et on verra quel rôle important ils sont appelés à jouer dans le nouveau commerce des grains, si la création des réserves se fait en dehors de l'action des monopoleurs ordinaires.

Revenons, maintenant, à ce qui a été l'objet primitif de cette étude : le meilleur mode d'approvisionnement à instituer par la municipalité parisienne. Aussi bien trouverons-nous, dans la solution du problème de l'approvisionnement municipal de Paris, la solution du problème, plus étendu, de l'approvisionnement de la population civile des places fortes par l'État.

II

Posons bien, d'abord, les termes du problème :

Paris est le centre du commerce français, le foyer des échanges et des produits du pays tout entier.

Cette situation économique, unique en France, s'explique aisément par la prépondérance que vingt siècles d'un développement continu ont acquis à notre capitale historique et politique. Tête de ligne de tous nos chemins de fer, à cheval sur deux fleuves, dont l'un est un estuaire qui le met en communication directe avec la mer, Paris, dont l'agglomération d'habitants est la plus dense et la plus considérable du pays, est devenu, par la force même des choses, une sorte d'organisme économique. Il est, on peut dire, le siège où viennent aboutir les centres nerveux de la circulation, le régulateur des prix et de la distribution des produits. Paris est à la France, on l'a dit déjà bien des fois, au point de vue intellectuel, et cela est encore plus vrai au point de vue commercial, ce que le cœur est au corps humain. De la régularité de ses battements dépend la santé économique de la nation. La plus légère perturbation dans cet organe de la vie nationale se traduit par des désordres économiques qui affectent gravement les fonctions de tous les autres organes. Il importe donc, au plus haut point, d'assurer la régularité du marché parisien. Que la rareté d'un produit détermine dans la capitale une hausse ou une baisse subite de prix, on peut être certain que, le lendemain, les centres de production où se fabriquent ces produits, dont le marché général est à Paris, en seront affectés. Toutes les grandes industries ont leur siège à Paris, quel que soit, d'ailleurs, le lieu de leur production.

Cette centralisation économique a soulevé des plaintes nombreuses. D'aucuns, comme Proudhon, y ont vu les causes d'une faiblesse générale de la nation, pléthorique au centre, disent-ils, et anémiée aux extrémités. Ces critiques sont mal fondées. La centralisation économique de Paris est un fait naturel, qu'expliquent suffisamment sa situation topographique exceptionnelle et la densité de sa population. C'est cette situation qui a créé son importance politique, qui a fait de Lutèce la capitale de la France et attiré dans son enceinte les trois millions d'habitants, constituant aujourd'hui un des centres de consommation les plus importants du globe. La consommation de trois millions d'habitants resserrés sur une surface aussi restreinte, nécessite, en effet, une activité commerciale intense, car elle est le débouché naturel d'une masse énorme de marchandises. Il n'y a donc rien que de très naturel dans l'afflux de tous les produits du pays sur le marché de Paris.

Un produit fait exception à la règle commune : produit d'un usage quotidien, d'une consommation universelle, indispensable au pauvre comme au riche, je veux dire le blé. Paris consomme, à lui seul, un dixième de la production totale des céréales : et l'on a vu, cependant, que le stock des grains, en période normale, était à peu près nul, relativement au chiffre de la population. C'est là évidemment une anomalie et le résultat d'un concours de circonstances spéciales, car nulle part le même fait ne se voit. Partout les grands centres de population sont des centres commerciaux de céréales, pourvus d'entrepôts, où cette denrée est emmagasinée par quantités considérables. Pourquoi n'en est-il pas de même à Paris? Pourquoi son entrepôt n'a-t-il pas une réserve supérieure, ni même égale, à celle des entrepôts du Havre, de Rouen, de Dieppe, de Dunkerque ou de Nantes? Y a-t-il une cause naturelle particulière qui s'oppose à ce que Paris jouisse, pour le blé, de la situation commerciale qui lui est acquise pour les autres marchandises? Nous n'en voyons aucune, tandis que, au contraire, sa situation topographique et ses facilités de consommation nous paraissent le désigner naturellement pour être le grand marché des grains français.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte statistique insérée dans la première partie de ce travail pour s'assurer de la réalité de ce que nous avançons ici. — Si on tire une ligne droite, de Rochefort à Lyon, coupant la France en deux, on voit que Paris est le centre de la région supérieure, comprenant les deux tiers du territoire et de la population. A ce centre, où viennent converger directement tous les moyens de transport, les contrées dont la production excède la consommation devraient aisément déverser leur trop plein. Les contrées où la production est en déficit ont toutes les facilités réunies pour puiser à ce réservoir naturel le trop plein des premières et les arrivages de l'importation.

Nous insistons sur cette admirable position géographique de Paris : ses lignes ferrées le rapprochent à quelques heures seulement des régions du Centre et de l'Ouest, grandes productrices de céréales ; à quelques heures de Cherbourg, du Havre et de Rouen, sièges véritables du commerce de l'importation ; à quelques heures des régions de l'Est et du Nord, où la population urbaine, très considérable, ne peut puiser, dans la production environnante, les quantités nécessaires à sa consommation.

Tout concourt donc merveilleusement pour que Paris soit l'entrepôt, le grenier du commerce des blés de la France, le magasin des réserves publiques. Le jour où cet entrepôt existerait, non pas en suite d'achats faits aux négociants actuels, pour des quantités immobilisées par les réserves, mais en vertu d'un courant constant, permanent, qui amènerait les producteurs directement sur le marché

de Paris, où les consommateurs trouveraient un stock de grains inépuisable, quel changement dans le mode d'alimentation existant! quelles facilités, surtout, pour constituer, dans des conditions régulières, à bon compte, l'approvisionnement et les réserves municipales! A cet immense silo, le gouvernement pourrait prendre, sans risquer de perturber les cours, les quantités qui lui seraient nécessaires pour les diriger sur les places fortes de l'Est; et réciproquement, il pourrait ramener sur le marché, sans crainte d'être contraint de les céder à vil prix, les quantités renouvelables, arrivées au terme de leur période de conservation en magasin... Je ne parle pas du stock permanent que nécessite la consommation journalière de Paris et de sa banlieue. Ce stock, aujourd'hui insuffisant, ne serait qu'une partie minime du stock général, incessamment renouvelé par les ventes de la production et les achats de la consommation.

Pourquoi donc, encore une fois, Paris, si bien situé pour la fonction circulatoire que nous venons de décrire, fonction qu'il remplit d'ailleurs pour une foule d'autres produits, pourquoi, disons-nous, Paris est-il réduit à vivre, au jour le jour, des arrivages de l'importation?

Ce fait anormal tient à des causes diverses qu'il faut dégager pour trouver la possibilité de le modifier et de rendre à Paris la fonction commerciale qui lui est assignée en matière de grains, autant par son emplacement que par la multiplicité des moyens de transport fluviaux et ferrés dont il dispose.

La première de ces causes, et la plus importante, est d'ordre économique, et elle se confond, dans l'évolution générale, avec les phénomènes survenus dans toutes les branches de la production contemporaine. Elle a son origine dans la généralisation de la force vapeur, substituée aux antiques moteurs hydrauliques, pour la production des farines.

Voici comment M. Deligny analyse l'évolution des changements que cette révolution industrielle a produits dans le mouvement des blés et des farines :

« Avant l'intervention de la vapeur, dit-il dans un remarquable rapport à ce sujet, les moteurs naturels hydrauliques et aériens concouraient seuls au travail de la mouture. Il y avait, suivant l'importance des cours d'eau et des chutes, des grands et petits moulins; mais, les grands ne pouvant suffire seuls à la besogne, les petits, après avoir satisfait aux besoins de la consommation locale, concouraient avec les grands à fournir des farines au commerce général.

« La puissance de production de chaque région était limitée par les forces hydrauliques disponibles. Ces forces, en général, devaient travailler constamment pour alimenter le marché, mais leur action était suspendue ou réduite, en été, par le manque d'eau; en hiver,

par les gelées et souvent par les réparations. De là une impérieuse nécessité de faire des approvisionnements pendant la période de forte mouture pour pourvoir aux insuffisances des mortes-saisons ; car la consommation n'a pas et ne peut pas avoir d'interruption.

« Aujourd'hui, la vapeur a concentré le travail de la mouture dans de grandes usines, qui ont absorbé tout le commerce des blés et farines et n'ont laissé aux petits moulins qu'un restant de la mouture pour la consommation locale.

« Les anciens grands moulins ont été tout naturellement les centres autour desquels et par lesquels cette grande évolution s'est produite. Il en est résulté entre les mains d'un petit nombre de grandes maisons un monopole de fait, qui s'est affermi par le syndicat formé entre elles.

« Cette organisation d'un monopole, très fortement constitué, domine le marché du blé. Elle n'achète à la culture qu'à l'heure et au prix qui lui conviennent ; elle domine la boulangerie, elle domine le consommateur. Le monopole n'est limité, dans l'exploitation de sa situation dominante, que par la seule prudence ; car il comprend qu'il y a un moment où l'irritation d'une population trop rançonnée peut devenir terrible. »

Ainsi, concentration des moyens de mouture par les propriétaires des grands moulins, et constitution de ceux-ci en syndicat, organisé pour faire la loi aux producteurs de blés, dans les achats faits en vue d'alimenter leur fabrication — telle a été la conséquence première et naturelle de la révolution industrielle survenue dans la production des farines.

Mais ce n'est là que le premier stade de l'évolution. Le syndicat des meuniers, acheteurs aux sources de la production française, avait devant lui les importateurs de blé étranger, dont la concurrence pouvait nuire, dans une certaine mesure, à ses opérations et fausser les prix, par l'introduction des produits de Chicago ou d'Odessa. On sait ce qui se passe d'habitude, quand la concurrence se restreint à quelques-uns. Une entente ne tarde pas à se faire. C'est ce qui est arrivé également dans la circonstance qui nous occupe. Meuniers et importateurs se sont confondus, et cette association nouvelle a singulièrement accru la puissance d'absorption économique des uns et des autres. Grâce à leur union étroite, ils ont pu diminuer dans des proportions sensiblement appréciables les frais généraux de transport et de manutention, supprimer le marché de Paris, les avances pour achat de blé, et se rendre maîtres ainsi du marché de la production et de la consommation.

Les achats de blé par grandes quantités, destinées à rester un certain temps en magasin avant que de s'écouler dans la consommation, nécessitent, en effet, l'avance de grands capitaux, pro-

ductifs d'intérêts et qui sont immobilisés, tant que les blés achetés ne sont pas revendus.

La constitution de grands magasins d'approvisionnement, se chiffrant par centaines de mille quintaux de blés ou de farines, entraîne donc des loyers de capitaux considérables, économisés par le système actuel des achats, sur les marchés de la production internationale, au fur et à mesure des besoins.

A cette économie vient s'ajouter celle des frais de transport des entrepôts de Paris, si les blés étaient emmagasinés dans l'intérieur de la capitale, aux moulins qui avoisinent Paris, mais n'existent ni dans Paris, ni dans sa banlieue. Il y aurait là des frais de chargement et de débarquement doubles ; de Paris au moulin, du moulin à Paris. Les importateurs aiment mieux simplifier l'opération. Les chargements qui leur parviennent au Havre, à Cherbourg, à Rouen, à Dieppe ou dans tout autre port, sont directement expédiés, sans frais de magasinage, sur le moulin où le grain est converti en farine. De là, les farines sont directement expédiées sur les lieux de consommation, affranchies de diverses opérations de main-d'œuvre, dont l'économie est un profit net pour les importateurs.

Ce système, du point de vue où se placent ceux-ci, qui est de gagner le plus d'argent en réduisant le minimum des frais, est, incontestablement, le meilleur qu'on puisse pratiquer. Il a entraîné la suppression du marché de Paris, déplacé à Rouen, le Havre, etc., et pourrait, à un moment donné, provoquer de grands désastres, puisque, en cas de complications internationales, il nous réduirait à la famine. Mais les spéculateurs n'ont pas la charge de veiller, dans leurs opérations, au salut de la patrie. Ils veulent gagner de l'argent. Or un gain beaucoup plus grand leur est assuré par le fonctionnement actuel de la distribution du blé ; d'autant plus qu'il les rend non seulement les maîtres du marché de la consommation, mais encore de la production française.

Ainsi que le fait remarquer M. Deligny, meuniers et importateurs sont les maîtres du marché, à raison même de leur système d'achats, consistant à ne pas dépasser de beaucoup leurs besoins immédiats. Sur les marchés français, en effet, ils ont les coudées plus franches que sur les marchés étrangers. La spéculation internationale n'étant pas encore syndiquée, les puissances financières se trouvent souvent en compétition à Odessa, à Chicago, et se livrent alors des batailles formidables, meurtrières, parfois, à l'une des parties belligérantes. Sur le marché français, au contraire, le syndicat n'a devant lui que des cultivateurs isolés, auxquels il peut impunément dicter des conditions. Ses courtiers, disséminés sur tous les points du Nord, du Centre et de l'Ouest, lui font une armée vi-

gilante et sûre, chargée d'acheter au plus bas prix et à des périodes déterminées par l'état du marché. Quelque petit spéculateur veut-il effectuer une opération, indépendamment du syndicat, une rafle subite le désarçonne, après quoi celui-ci suspend ses achats, toujours mesurés par les besoins courants de la consommation immédiate.

Cette lenteur des achats a pour conséquence, d'une part, d'économiser le loyer des capitaux qui nécessiterait l'approvisionnement de grandes quantités ; de l'autre, de tenir les cultivateurs besoigneux à sa discrétion. Ceux-ci, non seulement paient l'intérêt de leur blé en grange, avec tous les frais de manutention et d'entretien qu'il exige pour sa conservation, mais encore se voient forcés, par le besoin d'argent, de le livrer à un prix moins rémunérateur, quand les lenteurs calculées du syndicat les a conduits au bout de leurs ressources.

Donc, la constitution du commerce des grains en syndicats et l'économie des frais généraux que ce syndicat a voulu réaliser, sans aucun souci des périls que les voies et moyens pour atteindre son but font courir aux intérêts de la défense nationale, telles sont les causes qui ont présidé au système d'alimentation précaire de la population parisienne.

Ces causes connues, la solution à intervenir, pour modifier l'état de choses actuel, se dégage des termes même du problème, qui se pose ainsi : rétablir à Paris un entrepôt de blés et de farines proportionnel au chiffre de sa population. — Pour cela, il faut lutter contre la puissance économique du syndicat, qui détient le monopole du marché parisien, dont la consommation lui livre en même temps le marché de la production. Il ne s'agit donc pas seulement d'emmagasiner du blé à Paris, mais de rendre son entrepôt accessible aux blés de toute provenance, qui y trouveront un débouché naturel et assuré.

Le projet présenté au conseil municipal de Paris, dans la séance du 29 octobre, contenait les principaux éléments de cette solution. Après le dépôt, par M. de Freycinet, du projet de loi sur l'approvisionnement des places fortes, il ne reste plus à l'assemblée communale qu'à en adopter l'économie, sauf à compléter les lacunes, ou à rectifier les points défectueux, qu'un examen approfondi ferait découvrir (1).

(1) C'est surtout par [illegible] que la question de l'approvisionnement de Paris a été [illegible] au Conseil municipal, de sorte que l'on peut [illegible] un grand nombre de ses [illegible] à la création d'une réserve. Voici, en effet, quelques extraits du *Bulletin municipal* qui prouvent que [illegible]

III

Des lacunes, il y en a, certes, hâtons-nous de le dire. Quel est le projet qui en est exempt? Tel quel, cependant, élaboré par des hommes éloignés de toute prévention socialiste, portés plutôt à se défier de la réglementation économique qu'à la préconiser, tel quel, disons-nous, le projet nous paraît répondre aux besoins que nous nous sommes efforcé d'analyser plus haut.

---

ont surtout redouté d'engager les finances de la ville, dans une question du ressort de l'État.

« M. Rouanet... — En cas de déclaration de guerre, le signal des hostilités eut été le signal de la famine, partant le signal de la défaite !

« M. Alpy. — L'urgence n'est pas telle, en ce moment, que nous consentions à nous dispenser de tout examen.

« M. Rouanet. — Vraiment ! Au 31 juillet dernier, — M. Deligny a glissé sur ce point de son rapport, et vous auriez dû comprendre le mobile de sa réserve; mais moi, Messieurs, je crois qu'il est indispensable de faire tout connaitre ! — au 31 juillet, dis-je, Paris n'avait que pour cinq jours de vivres. Et vous trouvez qu'une telle situation ne comporte pas l'urgence des mesures d'approvisionnement !

« M. Alphonse Humbert. — Laissez donc au ministre de la guerre la responsabilité qui lui incombe, et ne cherchez pas à pousser le Conseil municipal à endosser une responsabilité qu'à aucun titre il ne doit assumer. (*Très bien ! très bien !*)

« M. Rouanet. — L'opinion que vient d'émettre M. Alphonse Humbert sur les attributions du Conseil municipal est celle qui a prévalu en 1870, quand on dut envisager l'éventualité d'un investissement de Paris. La Commission municipale d'alors se déchargea sur le ministre du commerce de la responsabilité de l'approvisionnement de Paris.

« Devant l'histoire, M. Clément Duvernois porte la responsabilité de la famine et de la capitulation qui en fut la conséquence. Croyez-vous, Messieurs, que si la Commission faisant fonctions de Conseil municipal en 1870 avait délibéré dans les conditions où délibère le Conseil municipal actuel, elle n'eût pas, de ce fait, assumé une charge plus lourde que M. Clément Duvernois ?

« Je crois que cette charge morale, le Conseil ne voudra pas l'assumer aujourd'hui, en repoussant les mesures destinées à assurer l'approvisionnement de la capitale...

« M. Alphonse Humbert. — Si vos théories étaient admises, pourquoi le Conseil ne payerait-il pas la solde des troupes ? On ne peut laisser dire que la défense de Paris n'est pas une question d'intérêt général et de défense nationale. C'est à l'État à s'en occuper d'abord. (*Très bien !*)

« M. Rouanet. — Ne dénaturez pas le sens et la portée de mes paroles. Le ministre de la guerre, les pouvoirs publics ont des devoirs à remplir.

« Sans rien abdiquer de notre droit à leur en demander l'exécution stricte, sachons remplir également le nôtre.

« Celui-là nous est tracé par la connaissance que nous venons d'avoir de la

En voici la teneur sous forme de délibération :

ARTICLE PREMIER. — Il y a lieu de rétablir l'obligation imposée aux boulangers d'avoir constamment un approvisionnement de farine correspondant à trois mois de consommation, dont 1/7e à leur domicile et 6/7e en dépôt dans les magasins publics et conformément à un projet de loi annexé au présent rapport.

ART. 2. — Il y a lieu de rétablir avec le titre de *Caisse municipale d'approvisionnement* la Caisse municipale de la boulangerie qui avait été instituée par décret du 27 décembre 1853, en réduisant ses opérations aux avances à faire aux boulangers pour l'achat des farines de leur réserve obligatoire et conformément à un projet de loi annexé au présent rapport.

ART. 3. — Les farines de la réserve seront déposées dans des magasins municipaux exploités directement ou indirectement par le service municipal.

ART. 4. — Il y a lieu de créer des magasins-entrepôts de blés et farines établis dans les conditions les plus perfectionnées pour la manutention et la conservation de ces denrées et suffisants pour contenir au minimum la moitié de la consommation annuelle.

---

situation créée à l'alimentation du camp retranché de Paris par les pratiques de la liberté commerciale.

« Cette situation, j'insiste, la voici : »

(Suit l'exposé de la situation décrite dans notre premier article.)

. . . .

« Contre un tel péril, que voulez-vous faire ? Quelles mesures comptez-vous prendre ?

« Voilà la question !

« On nous dit : C'est à l'État qu'il appartient d'assurer le ravitaillement du pays ; c'est une question de défense nationale.

« Oui, l'État a ce devoir envers Paris ; il en a bien d'autres, encore, qu'il ne remplit point. Est-ce une raison pour ne pas assurer les services reconnus indispensables ?

« Je suis de ceux, vous le savez, qui ne font pas bon marché à l'État de ses obligations envers la Ville de Paris et qui revendiquent énergiquement du pouvoir central la part contributive qu'il nous doit pour l'organisation des services d'ordre général. Mais dans une question si grave, si urgente, si impérieuse, sans rien abandonner des droits de la Ville, réserve faite pour toutes nos revendications ultérieures, je crois que nous devons voter des mesures immédiates et parer sans tarder aux terribles éventualités qui nous menacent.

« M. Georges Berry. — Que l'État paye d'abord ! ».

L'intervention de M. Paul Strauss a été pour beaucoup dans le rejet des conclusions de M. Deligny, et voici comment, au début de son discours, M. Strauss résumait la position de la question :

« M. Paul Strauss. — Je voudrais, Messieurs, ramener le débat sur un terrain plus circonscrit et descendre des hauteurs où M. Rouanet veut nous hisser. Son système substitue la responsabilité de la Ville de Paris à celle de l'autorité militaire et du Parlement. »

(*Bulletin municipal officiel* de la Ville de Paris du 29 octobre 18[illegible], p. 2[illegible]-2[illegible].)

Après l'adoption du projet de M. de [illegible], l'objection de M. Strauss n'a plus de valeur, la municipalité de Paris étant légalement responsable de la constitution des réserves.

Art. 5. — Les magasins-entrepôts municipaux seront exploités directement ou indirectement par le service municipal.

Art. 6. — Les magasins-entrepôts municipaux feront, sur la demande des dépositaires, le warrantage des marchandises, qui sera effectué par la *Caisse municipale d'approvisionnement.*

Art. 7. — Il y a lieu de créer des meuneries municipales dans l'enceinte de Paris et du camp retranché, en nombre suffisant pour compléter avec les meuneries existantes des moyens de mouture nécessaires pour pourvoir à la consommation du camp.

Art. 8. — Ces meuneries seront exploitées soit directement, soit indirectement par les services municipaux.

Art. 9. — Le concours de l'État sera demandé pour la création des magasins-entrepôts et des meuneries du camp retranché de Paris, en raison du grand intérêt de défense nationale, d'agriculture et de commerce que présente cette création.

Art. 10. — Les moyens d'exécution et les combinaisons financières relatives à l'exploitation des nouveaux établissements municipaux seront déterminés après la fixation de l'importance et du mode d'intervention de l'État.

Art. 11. — La Commission municipale de ravitaillement reste chargée de poursuivre auprès du Gouvernement, et notamment de M. le Ministre de la guerre, les négociations relatives à l'intervention de l'Etat dans l'établissement des magasins et entrepôts de réserves et d'approvisionnement, et auprès de M. le Ministre des finances et de M. le Gouverneur de la Banque de France les conditions de l'intervention de cet établissement financier dans les moyens de fonctionnement de la Caisse d'approvisionnement.

Art. 12. — M. le Président du Conseil municipal est chargé de présenter les projets de loi ci-annexés au Gouvernement, et d'en demander à titre de vœu du Conseil municipal la présentation aux Chambres.

Suivent deux projets de loi, dont le premier reproduit, en grande partie, les dispositions du décret de 1853, déjà analysées dans notre précédent article : division des boulangers en cinq classes, selon le nombre de sacs de farine journellement employés à la fabrication du pain; fixation des dépôts de farines que les boulangers devront avoir dans les magasins de la ville, etc. Le second règle les conditions de fonctionnement d'une caisse municipale, destinée « à payer pour le compte des boulangers, et à recouvrer sur eux le montant de leurs achats de blés ou de farines ».

A la suite des événements commerciaux de ces derniers mois, devant la diminution effrayante des stocks de blés, la Commission spéciale du Conseil, jugeant, avec raison, que la Caisse municipale pourrait être dans la nécessité d'intervenir directement pour protéger les achats des boulangers contre la mauvaise volonté des marchands de grains, ajouta un article 13 aux 12 articles reproduits plus haut :

Art. 13. — Eventuellement et en cas de nécessité reconnue, la Caisse d'approvisionnement pourra, après délibération du Conseil municipal approuvée par le Gouvernement, procéder aux achats de blés et farines qui seraient nécessaires à la constitution de la réserve. Les boulangers seront tenus de

prendre ces farines au compte de leur réserve, et de les faire entrer, dans leur ordre, dans la consommation.

Évidemment, cet article était indispensable, car il faut prévoir que meuniers et détenteurs des grains feront feu des quatre pieds pour entraver la création des réserves et le fonctionnement de la Caisse de la boulangerie. Sans la possibilité laissée à cette dernière d'acheter directement les grains sur les grands marchés de la production française ou étrangère, la spéculation tenterait quelque colossale opération, en vue de rendre très onéreuse la constitution de l'approvisionnement. Cet article 13 est même trop timide : il enserre la Caisse dans l'accomplissement de formalités trop longues et la subordonne à des autorisations préalables trop nombreuses, surtout celles du Gouvernement.

Mais nous ne saurions entrer ici dans des critiques de détail, qui tiendraient trop de place. Ce que nous voulons, c'est montrer quelles conséquences bienfaisantes entraînerait la pratique d'un système de réserves organisées dans les grandes lignes du projet ci-dessus.

Il contient, en effet, un ensemble de mesures d'ordre différent qui, se complétant les unes par les autres, arrivent à transformer l'organisation de la réserve municipale de Paris en un grand service de warrantage municipal des blés, de nature à arracher producteurs et consommateurs à l'exploitation du syndicat.

Voyons donc comment se produiraient ces conséquences multiples, méconnues évidemment par le Conseil municipal, lorsqu'il a repoussé le projet.

Nous avons vu que les marchands de grains et les meuniers expédient leurs achats, en droite ligne, aux moulins où le grain doit être broyé, afin d'éviter les frais de transport et de déchargement qu'ils seraient obligés de payer aujourd'hui si leurs blés passaient par les magasins de Paris. En établissant dans Paris même les moyens de mouture qui font totalement défaut aujourd'hui, le projet d'approvisionnement réalise donc d'emblée l'économie de frais généraux qui a fait déplacer le marché par le syndicat, supprime toute dépense supplémentaire et assure, en cas de guerre, les moyens de mouture indispensables au camp retranché, pour être à l'abri de toute crainte, sur le broyage des grains de sa réserve.

Mais les frais de manutention et d'entrepôt ?

Le projet les réduit dans une large proportion en substituant aux coûteux magasins généraux existants des entrepôts spéciaux appartenant à la Ville de Paris, exempts par conséquent de la prélibation capitaliste, qui alourdit le prix des services de toutes les entreprises.

Ici, je m'arrête pour répondre à l'objection banale, mais toujours persistante, de ceux à qui toute exploitation municipale ou d'État semble devoir être nécessairement plus coûteuse qu'une exploitation privée.

Il est certain qu'avec l'éducation antisociale donnée en France à nos fonctionnaires, ceux-ci ne sont guère animés des sentiments de devoir social, indispensables à celui qui est investi du mandat de gérer les entreprises des communes ou de l'État. Ils ont été nourris de cette idée: que tout service public déroge à l'ordre économique naturel. Ils ne font rien, en conséquence, pour améliorer ce service et faire mentir la menteuse économie politique qui les a élevés. Cependant, qu'on veuille bien considérer, dans le cas qui nous occupe, tous les motifs qui militent en faveur d'une économie sérieuse, possible à réaliser, par un service municipal d'entrepôts, que ni les grandes maisons de commerce ni les propriétaires des magasins actuels ne sauraient entreprendre : les marchands de blé et les meuniers ayant déplacé le marché des grains de Paris, ne peuvent songer à l'y transporter de nouveau ; les intérêts de leur propre fabrication s'y oppose. Il y aurait là toute une révolution à accomplir dans leurs habitudes d'abord, ensuite des pertes considérables à subir du fait de la construction de moulins à Paris, qui rendraient inutiles ceux qu'ils possèdent déjà. Les entreprises, pour être fructueuses, doivent d'ailleurs se spécialiser, sous peine du risque des tâtonnements coûteux. La meunerie et le commerce des blés se sont confondus, parce qu'il y avait là deux fonctions économiques similaires qui, séparées, tendaient à se heurter. Leur union ne pouvait avoir que d'excellents résultats. Au contraire, la construction et l'exploitation de vastes entrepôts, faisant le service de warrantage des grains, ne sauraient sans danger être organisées par le syndicat, dont le but est tout autre que de réunir de grandes quantités de blé, venant niveler les prix (1) et régulariser les ventes. Quant à la construction et à l'exploitation de magasins d'approvisionnement par une société privée, spéciale, cette dernière opération présenterait moins de difficultés, s'il n'existait des sociétés de cette nature, ayant organisé déjà un service d'entrepôts qui devrait disparaître, pour permettre l'organisation d'un service nouveau, fonctionnant dans les meilleures conditions nécessitées par l'institution nouvelle.

---

(1) Déposition de M. Colson-Blanche, représentant de l'Association nationale de la *Meunerie française*, devant la Commission de ravitaillement de Paris : « Si les magasins municipaux existaient, il est probable que la grosse importation deviendrait timide, car elle aurait peu de champ d'action, les magasins devant amener une *quasi-fixité de prix*. » (Procès-verbal de la séance du 20 août.)

Or, à ce système, existant déjà, pour défectueux qu'il puisse être, sont attachés des intérêts privés, dont les entreprises actuelles devraient tenir compte, en transformant leur mode d'aménagement et d'exploitation.

Au reste, l'étude comparative à laquelle s'est livré M. Deligny, sur la différence des prix de logement et de manutention des blés, entre les magasins municipaux d'Anvers et les Magasins généraux de Paris, est sans réplique. Les magasins municipaux sont infiniment moins chers que les magasins privés.

Qu'on juge plutôt :

« A Anvers, dit M. Deligny, l'entrepôt est constitué par 87 silos métalliques, établis dans la cour des anciens magasins connus sous le nom de Maison hanséatique, qui est entourée de quatre côtés par le bassin Napoléon. Ces silos sont desservis par quatre élévateurs, établis aux quatre angles du bâtiment et au pied desquels les grains sont amenés par des bateaux ou par chemin de fer. La contenance totale est d'environ 110,000 quintaux de blé. Le mouvement commercial renouvelle de cinq à six fois dans l'année les blés emmagasinés, ce qui donne lieu à un mouvement annuel de 550,000 à 650,000 quintaux, pour une population de 185,000 habitants.

Le service municipal loue les silos au commerce ; il reçoit les blés, les pèse, les nettoie, les monte au-dessus des silos et les y verse ; il fait ensuite les manutentions demandées par le commerce pour la conservation des grains, et qui consistent particulièrement à vider les silos, ventiler le blé et le remettre en place. Le commerçant est seul responsable de la conservation du grain emmagasiné par lui.

Voici les prix de logement et de manutention payés à Anvers, comparés à ceux des Magasins généraux de Paris.

Le logement est payé, à Anvers, à raison de 2 centimes par 100 kilos et pour 10 jours, soit, par mois et par 100 kilos, 6 centimes.

Le grain est livré par le négociant à l'entrée du magasin ; il est pesé, monté et transporté au silo pour le prix de 6 centimes par 100 kilos.

Le service de l'entrepôt, à la demande du négociant, sort le grain du silo, le fait circuler sur les bandes, le laisse tomber dans un silo spécial, l'y reprend et le reconduit à son silo de dépôt. Cette opération, qui équivaut à une agitation et à une ventilation énergiques, supérieures au pelletage des magasins ordinaires, est payée 1 centime par 100 kilos.

La délivraison à la sortie, avec ou sans pesage en bloc, est payée 6 centimes par 100 kilos. Le pesage par sac donne lieu à un prix supplémentaire de 2 centimes.

Les prix des Magasins généraux de la Seine (Bercy-Conflans) sont, par 100 kilos de blé en vrac : pour entrée, 24 centimes; pour sortie, 24 centimes; pour magasinage, 10 centimes par mois ; pour pesage, 75 millimes par opération.

Les prix des Magasins généraux de Paris sont, par 100 kilos de blé en vrac : pour entrée, pesage, mise en magasin et vidage avec mise en couche, 20 centimes ; pour pesage, livraison et vidage pour transfert en vrac, 15 centimes ; pour magasinage en couche de 1 mètre à 1m,25 d'élévation, par 100 kilos et par mois, 10 centimes ; mélange à la pelle, 15 centimes ; pelletage, 5 centimes.

Si nous calculons les frais de 100 kilos de blé pour l'entrée, la sortie et un séjour de 3 mois avec 2 manutentions, nous trouvons à Anvers les frais suivants :

Pour entrée, pesage et arrimage	» 06
Magasinage pour 3 mois	» 18
Deux manutentions.	» 02
Sortie et pesage en bloc	» 06
Total.	» 32

Dans les entrepôts et magasins de Paris, les prix seront :

Pour entrée, arrivage et mise en couche	» 20
Magasinage pour 3 mois.	» 30
Deux pelletages.	» 10
Livraison à la sortie pour transport en vrac . .	» 15
Total	» 75

Pour un séjour de 2 mois seulement, les frais seront :

A Anvers, de	» 26
Et à Paris, de	» 65

Le mouvement annuel de l'entrepôt d'Anvers est de 600,000 quintaux de blés, séjournant 2 mois et payant : 600,000 × 0 fr. 26 = 156,000 fr. à la municipalité. Dans les entrepôts de Paris, ils auraient payé : 600,000 × 0 fr. 65 = 390,000 francs!

L'entrepôt d'Anvers, dit encore M. Deligny, contient, outre les silos à blé, des magasins à planchers d'une surface de 2,400 mètres carrés, qui peuvent recevoir des farines, à raison d'un loyer d'occupation de 2 centimes par 100 kilos et par période de 10 jours. Comme il y a très peu de magasinage de farines à Anvers, M. Deligny n'a pas pu procéder pour ce produit à la comparaison des frais de manutention et de magasinage avec

ceux de Paris. A Paris, on paye 10 centimes de magasinage par mois, et à Anvers 6. Mais la différence de prix en faveur de cette dernière serait sans doute beaucoup plus élevée, s'il y avait un stock plus important de farines nécessitant leur magasinage.

Quoi qu'il en soit, ces chiffres sont éloquents. Ils démontrent, d'une manière irréfutable, que des magasins publics d'approvisionnement, exempts des charges capitalistes qui pèsent sur les magasins privés, peuvent réduire dans des proportions notables les frais de magasinage et de manutention. Actuellement, entre Anvers et Paris, pour une quantité de grains minime, la différence est de 100 pour 100 en faveur du magasin municipal. Que serait-ce le jour où, seulement par la manutention des réserves de l'État et de la ville, l'entrepôt de Paris procéderait aux travaux d'entretien de quantités décuples ! Le syndicat se verrait, pour raison d'économie, dans l'obligation d'apporter ses propres grains aux magasins municipaux !

L'extension de ces magasins leur permettrait, en effet, de fonctionner avec plus d'économie encore que celui d'Anvers, et cette extension s'accroîtrait tous les jours, par leur libre accession aux dépôts de blé de toute nature : d'abord les dépôts de la réserve, emmagasinés pour le compte des boulangers; ensuite ceux que le commerce y amènerait, enfin les quantités dont les producteurs du rayon de Paris solliciteraient le warantage.

En France, en effet, le warantage n'existe pas encore, à proprement parler. Tandis que les centres de consommation ou de production de blé, tels qu'Odessa ou Chicago, possèdent de vastes magasins, où les cultivateurs peuvent envoyer leurs blés, dont ils retirent une avance, en attendant le prix total de vente; en France, dans les régions du centre, de l'ouest, du nord et de l'est, qui sont à proximité de Paris, les producteurs ne peuvent jouir de cette faculté, qui les arracherait à la nécessité cruelle de livrer, par besoin d'argent immédiat, leurs céréales au dessous des cours.

L'établissement de vastes entrepôts à Paris, avec un service de warantage à bon marché, quoique limité, pour prévenir toute surprise, rendrait des services immenses à l'agriculture. Le blé est une marchandise qui se conserve facilement un an. Quelles que soient les variations de prix qu'il subit, ces oscillations ne vont jamais au delà de 25 0/0. Les avances sur dépôt de blé sont donc garanties contre tout aléa possible, et le jour où les entrepôts de Paris avanceraient, à un taux très modéré, 40 ou 50 0/0 de la valeur des blés déposés, on peut être assuré que les céréales afflueraient. Les cultivateurs s'empresseraient d'y porter leurs récoltes, et force serait bien aux marchands et meuniers actuels de s'y approvisionner, les fermiers ou les propriétaires n'étant plus dans la nécessité de livrer leurs produits, *hic et nunc*, au cours imposé.

D'ailleurs, l'extension de l'entrepôt de Paris porterait un coup mortel au syndicat de la meunerie, car, avec les moyens de mouture que le projet crée à Paris, leur proximité des magasins économisant des frais généraux de transport, c'est là que seraient broyées les quantités de grains nécessaires à la consommation parisienne, et les finances de la ville n'auraient pas à redouter les charges dont quelques conseillers ont voulu nous épouvanter, quand le projet est venu en discussion à l'Hôtel-de-Ville.

Car c'est là l'argument sans réplique de nos adversaires, le cheval de bataille qui se cabre sans cesse devant nous, aussitôt qu'on fait mine de vouloir engager l'Assemblée parisienne dans la voie d'une politique économique féconde, susceptible de faire produire à un budget de près de 300 millions quelques résultats sociaux : « Nous n'avons point d'argent ! » — S'agit-il de reprendre la fabrication du gaz, dont la Compagnie reçoit annuellement plus que la valeur du capital, actions et obligations, primitivement versé; le service des Eaux, dont une compagnie exploite la distribution avec bénéfice; les omnibus, qui, avec les profits réalisés, ont doublé leur capital de premier établissement; d'étendre l'Imprimerie municipale, qui produit à des prix inférieurs de 50 0/0 sur les imprimeries adjudicatrices?... « Nous ne voulons pas obérer les finances de la Ville, » s'écrient aussitôt les esprits timorés, pour ne pas dire plus, que toute innovation effraye. Ces constructions de moulins, que le ministre de la guerre a reconnues indispensables pour Paris, la création de ces réserves et de cet entrepôt coûteront, suivant eux, les yeux de la tête, des millions tous les ans... — Les blés ne viendront pas dans notre entrepôt, nos moulins resteront à notre charge, et nous aurons accru de quelques millions annuels le budget, déjà si lourd, de ce pauvre Paris!...

Loin que nous redoutions la perspective de construire des entrepôts pour contenir la seule réserve municipale prévue par M. le ministre de la guerre, nous redouterions plutôt l'affluence trop considérable des céréales, quand les producteurs sauront qu'ils peuvent waranter leur récolte à Paris. Mais il serait facile de prévenir l'engorgement du marché parisien si, par impossible, il venait à se produire.

Je dis par impossible, parce que les seules crises qui se produisent sur les grands marchés de blés comme Odessa et Chicago — et Paris pourrait prendre rapidement cette importance commerciale — sont amenées par l'accaparement et la spéculation sur les récoltes. Envisageons cependant cette éventualité très hypothétique : l'entrepôt de Paris pourrait faire, pour ses avances aux détenteurs des blés, ce que fait la Banque de France pour le commerce de crédit. Celle-ci hausse ou baisse le taux de son escompte, selon l'état

du marché monétaire et financier, et bien que ses prêts soient gagés sur une valeur purement hypothétique, jamais la Banque de France n'éprouve de pertes. L'Entrepôt des blés de Paris, dont le service de warantage serait la Banque agricole des producteurs de blé, pourrait hausser et baisser, à volonté, les taux du warant et le chiffre des avances.

En tout cas, jamais il ne risquerait de perdre ces avances, et nous doutons qu'il eût souvent à varier le taux et le chiffre de ses prêts, car les brusques sautes de prix qui se produisent aujourd'hui seraient extrêmement rares, sous le régime commercial qu'il inaugurerait.

Les oscillations violentes qui se produisent aujourd'hui, indépendamment de celles qui ont pour cause unique des différences considérables survenues dans les quantités des récoltes, sont, en effet, imputables, toutes, à la spéculation. Or, qui ne voit que l'institution nouvelle tuerait les accapareurs, seuls générateurs de ces hausses et de ces baisses subites, qui frappent si douloureusement l'organisme économique tout entier ! M. Lasnier, du syndicat de la meunerie, le disait, comme M. Colson Blanche, dans sa déposition devant la commission de ravitaillement du Conseil municipal : la masse de grains attirés normalement à Paris, par le service d'un entrepôt public de warantage, limiterait le champ de la grande importation, partant, des spéculateurs.

Resteraient les hausses et les baisses de prix résultant du rendement de la récolte. Celles-là, les seules naturelles, les seules découlant véritablement de la loi de l'offre et de la demande non faussée par les pratiques du commerce, sont inévitables. Mais le stock considérable des réserves permettrait à la caisse d'approvisionnement, sinon de soutenir les cours, au moins de les régulariser, de restreindre l'amplitude de leurs oscillations et d'empêcher les sautes trop brusques, précipitées aujourd'hui par les gros spéculateurs, dont l'attente constante est de provoquer une catastrophe quelconque, hausse ou baisse, conforme à la nature de leurs prévisions.

En d'autres termes, l'intermédiaire actuel du commerce des blés entre le producteur et le consommateur, le spéculateur, serait supprimé, le crédit agricole réalisé, l'alimentation de Paris, en cas de guerre, assurée et le meilleur mode d'organisation des réserves de l'État trouvé.

Car l'État et l'Administration de la guerre, quelles que soient leurs répugnances pour tout service public socialiste, seraient contraints, par la force des choses, à puiser leurs approvisionnements dans les entrepôts de Paris — à moins que de préférer payer, comme aujourd'hui, au syndicat une prime gracieuse de 20 0/0.

En résumé, la création d'un entrepôt public, à Paris, avec ser-

vice de warantage à un taux modique, ferait de la capitale de la France le grand entrepôt du commerce des blés français. Elle possède déjà, comme Chicago, Odessa, etc., les facilités de communication par terre et par eau ; le jour où elle sera pourvue de magasins spéciaux suffisants, bien aménagés, offrant aux producteurs un crédit gratuit que ceux-ci sont obligés de payer très cher, les blés abonderont sur la place, et les moulins qui lui sont nécessaires, en cas d'investissement, assureront son approvisionnement. L'Etat trouvera là les ressources suffisantes pour le sien, encore plus considérable que celui de Paris, et l'extension même de nos entrepôts sera la garantie de nos finances municipales, qui pourront y trouver un supplément de revenu non à dédaigner. Abondance, fixité des prix, profit pour tous, producteurs et consommateurs, exonérés du gain des exploiteurs, sécurité pour la défense nationale, tels seront les avantages qu'offre l'institution proposée.

Seuls, les spéculateurs, les grainetiers allemands, qui fournissent les vivres de l'armée française, et les minotiers français, qui fournissent les vivres de l'armée allemande, seront lésés dans leurs intérêts. Est-ce un mal ?

Malgré la timidité d'esprit de quelques-uns de nos collègues, nous ne faisons pas l'injure au Conseil municipal de croire que, maintenant que se trouve tranchée par le ministre de la guerre la question d'attribution et de compétence, il reculera devant la seule solution qui s'impose à sa décision.

Il n'y a, en effet, que deux manières de concevoir l'approvisionnement de Paris : ou l'achat direct aux spéculateurs, ceux-ci se chargeant de l'entretien et de la bonne conservation des grains et farines nécessaires ; — ou la création d'entrepôts publics, gérés par la Ville, avec l'organisation des réserves, telles que le projet de la commission de ravitaillement l'indique.

On a vu ce que serait susceptible de devenir ce dernier mode de constitution de réserves.

Le système de l'achat direct aux spéculateurs, d'après les devis fournis par ceux-ci à l'intendant militaire de Paris, consisterait dans la combinaison suivante :

Les Moulins de Corbeil organiseraient, *contre remboursement*, un stock de blé et de farines représentant une valeur de 20 millions, et ils prendraient à leur charge son entretien à Paris, en parfait état de conservation, moyennant une prime, qui, vu l'importance de l'opération, serait abaissée à 10 0/0 — soit, indépendamment du gros bénéfice résultant de la vente de 20 millions de francs de blé, une prime annuelle de 2 millions par an (plus le bénéfice réalisé sur la conservation des farines, qui durent dix-huit mois et économisent 50 0/0 des frais de sortie et d'entrée, les plus coûteux de l'opération), ce qui,

joint à l'intérêt de 5 0/0 des 20 millions déboursés, représenterait une dépense annuelle de 5 millions — ou une avance de *soixante millions*, pour la constitution du stock de blé nécessaire à la consommation de Paris, pendant trois mois.

Veut-on savoir, maintenant, ce que coûterait d'entretien le même stock, dans un entrepôt public, en prenant pour base les prix payés à Anvers? 20 millions de francs équivalent à 800,000 quintaux de blé environ; pour deux mois, ces quantités coûteraient à Anvers 208,000 francs; et pour l'année, comme les frais d'entrée, de mise en couche et de livraison ne se payent qu'une fois, l'entretien (voir les tarifs cités, page 34), la manutention et le renouvellement de cette quantité de blé coûteraient 736,000 francs — soit 3,680,000; une différence en moins de 1,264,000 francs par an, intérêt annuel d'un capital de plus de 25 millions!

Cette économie de 25 millions est nette, les frais de capital et de premier établissement des magasins généraux d'Anvers étant largement couverts par les frais de manutention des blés qui passent dans les entrepôts.

Abstraction faite des raisons économiques qui me font désirer l'organisation de réserves municipales par la création d'une caisse générale d'approvisionnement et d'un entrepôt public, dont je n'ai fait qu'indiquer sommairement les opérations, je suis convaincu que la grande majorité du Conseil municipal, en présence de ces chiffres, ne voudra pas livrer à la spéculation l'approvisionnement de Paris, dans les conditions de cherté que je viens de signaler. Son vote ne fait donc par l'ombre d'un doute pour moi.

Reste à savoir si le Gouvernement autorisera cette organisation.

Des intérêts puissants sont ici en jeu. On l'a bien vu par le silence que la presse a gardé sur cette question, si pressante pourtant. Les journaux ont fait un silence d'or autour d'elle (1). C'est que l'institution projetée aurait pour conséquence de secouer le joug d'une oppression économique; et le Gouvernement osera-t-il?

L'entrepôt municipal de Paris réaliserait une organisation chère

(1) La presse, [illegible] à l'effet de toutes les [illegible], a gardé cette fois, sur la question de l'approvisionnement, une réserve encore plus grande que celle de M. le Ministre. Nous avions fait appel au patriotisme et au désintéressement de nos confrères pour dénoncer à l'opinion publique le danger créé à la défense nationale par l'état des réserves du marché de Paris. Notre appel est resté à peu près sans écho. Seul, à ma connaissance, le journal *la Presse* s'est associé à nos patriotiques alarmes. Je dois d'autant mieux remercier M. Henri Avenel de l'énergie avec laquelle il a encouragé notre campagne, qu'il n'a été mû, dans ses appréciations trop élogieuses pour que nous puissions les reproduire ici, par aucun sentiment de confraternité littéraire ou de camaraderie politique.

au socialisme de 1848, bien moins utopique qu'on ne l'a dit : ce serait presque le bazar national réclamé par les communistes de 1840-1850. Et bien que cette création soit la seule de nature à assurer l'approvisionnement de la capitale, la seule, par conséquent, qui puisse garantir la sécurité de la défense nationale, mise en péril par le commerce des blés actuel, nous ne sommes pas sans inquiétude sur l'accueil que le Gouvernement lui fera...

Nous préférons, cependant, pécher par excès de confiance, plutôt que par excès de défiance, et jusqu'à la décision finale, nous voulons croire que la troisième République aimera mieux se sauver par l'adoption d'une mesure socialiste partielle, que se perdre avec la France, pour ne pas toucher, même lorsque le salut du pays est en jeu, aux pratiques de la finance et de la spéculation.

Gustave Rouanet.

LES COOPÉRATIONS OUVRIÈRES

SOMMAIRE : I. La coopération en Angleterre et en France. — II. La coopération en Allemagne, en Italie et en Belgique. — III. Les sociétés de consommation. — IV. Sociétés de production et de participation aux bénéfices. — V. Sociétés de prévoyance. — VI. Coalitions ouvrières. — VII. Conclusions.

Dans l'étude précédente (1), nous aurions voulu démontrer l'urgente nécessité d'une législation internationale du travail, en l'état actuel des choses économiques et des conditions ouvrières. Nous avons été ainsi amené à conclure à l'impossibilité, pour les prolétaires en masse, d'améliorer leur destinée collective par leurs seuls efforts.

Est-ce à dire cependant que finalement stériles soient les tentatives de coopération? Le prétendre serait manquer aussi gravement à la vérité et à la justice que le font les partisans outranciers de l'*Aide-toi*, qui, en faisant croire aux travailleurs qu'ils peuvent s'affranchir sans le concours des pouvoirs publics, rivent, inconsciemment ou à dessein, la lourde chaîne des misères ouvrières. L'un et l'autre de ces exclusivismes sont condamnables, mais ils s'expliquent par l'âpreté des luttes politiques et la multiplicité des intérêts en cause.

Par l'esprit de conciliation, on échappe à l'écueil. Entre le *Tout par les pouvoirs publics* et l'exclusif *Aide-toi*, il y a place pour une politique dont cet arrangement d'un vieux proverbe : *Aide-toi, les pouvoirs publics t'aideront*, donnerait la formule assez exacte.

Cela reviendrait à dire que les efforts coopératifs et corporatifs, en même temps que la recherche d'amélioration immédiate, doivent avoir pour but l'éducation administrative et l'organisation du prolé-

(1) *La législation internationale du travail* (*Revue socialiste* du 15 décembre 18[illegible]).

tariat, dans le but d'arriver à l'abolition du salariat, avec le concours des pouvoirs publics, d'abord influencés, puis conquis.

Tel était bien le programme du père de la coopération, l'illustre Robert Owen ; mais telle ne fut pas la politique des successeurs, surtout anglais. Ils mutilèrent l'idée du maître en faisant un *but* de la coopération, qui ne saurait être qu'un *moyen*, selon la forte et juste expression d'un fécond et populaire écrivain socialiste belge (1).

On revient maintenant de cet exclusivisme, grâce aux splendides réalisations coopératives du Parti ouvrier belge, grâce aussi à la bienfaisante influence de M. Charles Gide sur le coopératisme français.

Il s'est trouvé du côté des socialistes, comme du côté des coopérateurs, de bons esprits pour admettre qu'il fallait, vis-à-vis des deux, s'en tenir au procédé que Platon a ainsi formulé : « Quand on me propose de choisir entre deux choses, je fais comme les enfants, qui prennent les deux à la fois. »

Mais avant de célébrer la réconciliation imminente de ces deux frères hier ennemis, le coopératisme et le socialisme, nous avons à suivre le premier dans les voies diverses qu'il a parcourues au cours de ce siècle. Seulement, si innombrables sont les efforts et les essais, que nous devons forcément nous borner à quelques constats principaux. Nous en dégagerons ensuite la signification, sans parti pris d'école, nous souvenant, avec le philosophe Fouillée, que, dans l'étude d'un système, il faut moins chercher à critiquer qu'à réunir, à combiner tout ce que ledit système contient de positif dans ses principes, de logique dans ses conséquences, et qu'il n'en faut rejeter que les négations et les exclusions.

En l'espèce, l'exclusivisme à rejeter a sa source dans la prétention déjà signalée qu'affichent certains coopérateurs que, seule et sans le concours des pouvoirs publics, la coopération peut aboutir à la suppression de la misère.

Tout en rendant aux efforts coopératifs la justice qui leur est due, nous nous efforcerons de montrer combien illusoire est cette prétention.

I

LA COOPÉRATION EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

La coopération a une origine nettement socialiste, puisque son premier apôtre ne fut autre que Robert Owen. Le *patriarche de la*

(1) LOUIS BERTRAND, *la Coopération, son avantage, son avenir.*

raison ne se contenta pas d'inventer le mot et de propager la théorie, on lui doit les premiers essais de coopération qu'un écrivain rétrograde a ainsi caractérisés : « Robert Owen, l'inventeur et l'apôtre des *sociétés coopératives*, prétendait les réaliser dans un établissement où le travail collectif embrasserait à la fois l'agriculture et l'industrie, où l'esprit aurait sa part de satisfactions légitimes comme le corps, où le travail serait volontaire, où nulle infraction ne serait punie, nulle privation obligatoire, où le respect des droits deviendrait le résultat d'un mutuel et bienveillant intérêt (1). »

La qualité dominante du peuple anglais étant l'aptitude aux réalisations pratiques, l'idée d'Owen était trop synthétique et trop vaste pour être bien comprise du prolétariat anglais, mais il en dégagea vite les côtés immédiatement avantageux. Ainsi naquirent les sociétés de consommation. Après quelque tâtonnements le mouvement fut accéléré par quelques réussites éclatantes, dont la plus célèbre est celle des *Pionniers de Rochdale*. On connaît l'histoire cent fois écrite de cette société.

C'était en novembre 1843. L'industrie anglaise traversait une crise intense. Quelques tisserands, dans le but d'améliorer leur triste condition présente, se cotisèrent et s'associèrent pour acheter en gros leurs denrées d'alimentation. Ils furent d'abord au nombre de 28, versant chacun 20 centimes par semaine ; dès qu'ils eurent réuni 700 francs, ils louèrent un réduit dans une rue obscure et y détaillèrent quelques denrées de première nécessité. La petite entreprise coopérative prospéra si bien que 36 ans plus tard, en 1880, les adhérents étaient au nombre de 10,613, possédant un capital-actions de 7,314,250 francs, faisant un chiffre d'affaires de 7,091,975 francs et réalisant un bénéfice de 1,213,625 francs, c'est-à-dire d'environ 17 0/0 du fonds social (2).

Nous devons malheureusement ajouter qu'il n'y a là qu'une brillante opération commerciale collective ; les *Pionniers* n'ont jamais rien compris en dehors de l'intérêt de leur groupement.

Tout naturellement on les a imités aussi dans leur étroitesse de conception qui, de la sorte, a prédominé dans la coopération anglaise. L'impulsion n'en fut pas moins puissante, surtout à partir de 1848, grâce au puissant concours de ces vaillants apôtres de la coopération qui sont le professeur Maurice, l'avocat Ludlow, le pasteur Kingsley et les publicistes Vansittart Neale, A. Vansittart, Fur-

---

(1) Ch. d'Assailly, *le Paupérisme et les associations ouvrières en Europe.*

(2) C. [illegible], *la Loi sur les syndicats professionnels et l'association coopérative.*

niral Holyoake, Slaney, Bailey, Thomson, pour ne parler que des plus connus.

Dans sa brochure sur l'*Histoire de l'organisation de la coopération en Angleterre*, M. de Boyve relève que presque tous ces initiateurs s'inspiraient d'un esprit mystico-religieux bien britannique qui aida singulièrement aux progrès des premières réalisations coopératives (1).

Quoi qu'il en soit, le développement des coopératives de consommation fut si rapide, surtout à partir de 1860, qu'en 1882 il y avait, d'après le rapport du *Central Cooperative Board*, en Angleterre et dans le Pays de Galles, 1,053 sociétés coopératives : membres, 573,000 ; — produit des ventes, 575 millions ; — bénéfice net, 41,500,000 francs. — En Ecosse, 282 sociétés, comptant 87,700 membres.

Le capital-actions, pour l'Angleterre et l'Ecosse, s'élevait à 150 millions, et les fonds en comptes courants, à 40 millions.

Le tableau suivant, dressé par M. Bailey, de Newcastle-upon-Tyne, et que nous empruntons au *Devoir* de Guise, donnera une idée de la progression année par année :

Années.	Nombre de sociétés enregist.	Nombre des membres.	Capital actions.	Capital deposé.	Montant des ventes.	Bénéfices nets.
1861		48.184	8.332 250		37.802.925	
1862	450	91.502	7.768.275	1.360.300	58.726.375	4.157.050
1863	460	108 588	14.339.750	1.838.575	65.668.525	5.340.575
1864	505	129.429	17.104.750	2.288.050	70.912.650	5.611.500
1865	867	148.586	20.484.175	2.181.575	84.346.175	6.980.650
1866	915	174.993	25.115.775	2.950.575	111.316.900	9.307.675
1867	1.052	171.897	36.879.975	3.118.550	150.028.825	9.964.450
1868	1.242	208.738	50.694.400	4.604.075	202.826.800	10.638.550
1869	1.300	220.000	50.000.000	4.750.000	202.500.000	12.500.000
1870	1.375	249.113	50.856.525	4.928.200	205.061.400	13.885.875
1871	746	262.188	87.648.775	5.388.825	235.986.775	16.768.025
1872	718	300.931	69.644.425	8.612.725	284.714.750	20.194.370
1873	980	387.701	87.821.300	12.443.750	391.561.325	27.975.575
1874	1.026	411.252	97.590.200	14.674.300	408.956 950	30.650.250
1875	1.163	479.284	117.421.750	21.115.500	402.201.925	35.632.675
1876	1.165	507.857	132.600.475	22.994.050	497.742.475	43.530.950
1877	1.144	528.582	137.198.975	26.831.625	534.350.325	47.504.025
1878	1.181	560.703	143.255.150	21.827.150	528.207.900	45.448.575
				Totaux........	1.172.913.060	346.090.770

(1) Encore maintenant les congrès annuels de la coopération anglaise s'ouvrent par des sermons, des chants de psaumes, et sont parfois présidés par de hauts dignitaires ecclésiastiques.

Il résulte de ces chiffres que les sociétés coopératives ont fait, en dix-huit ans, pour 4 milliards 472 millions 913,000 francs d'affaires et réalisé, c'est-à-dire fait réaliser à leurs membres, un bénéfice total de 346 millions 90,770 francs. Dès le principe, sur l'initiative de Vansittart Neale, les coopérateurs anglais se préoccupèrent d'organiser des sociétés d'achat en commun, c'est dans cette vue qu'on décida au congrès coopératif d'Oldham, en 1862, la fondation dans chaque grande ville d'un *Wholesale* (magasin en gros) pour l'alimentation des sociétés adhérentes. Le premier *Wholesale* fut établi à Manchester, il échoua ; néanmoins d'autres suivirent à Newcastle, à Leeds, à Londres, à Bristol, à Liverpool, cette fois avec succès. A tous les points de vue, l'idée était heureuse, car, outre que les sociétés adhérentes retirèrent de très réels avantages des *Wholesales*, ceux-ci, en favorisant les rapports des sociétés entre elles, furent le point de départ de cette Fédération coopérative nationale qui est devenue en Angleterre une puissante organisation économique à laquelle participent plus ou moins directement deux millions de personnes.

Moins pratiques, mais plus synthétiques que les Anglais, les Français envisagèrent surtout la coopération comme un instrument d'émancipation universelle, ce qui les amena à se tourner de préférence vers les sociétés de production.

Lorsque, pour la première fois en France, le socialiste chrétien Buchez recommanda dans *l'Européen* (en 1831) la coopération, il insista sur ce point que « l'association ouvrière de production n'a aucun des inconvénients de l'ancienne corporation, qu'elle seule peut soustraire la population ouvrière à la prépondérance tyrannique du capital, et lui permettre d'entrer en concurrence avec la grande industrie ».

C'est d'après cet appel que fut fondée, en 1832, *l'Association des ouvriers bijoutiers*, la première des sociétés coopératives françaises.

On voit de suite que trop grande était la disproportion entre le but et les moyens indiqués par Buchez pour qu'il n'y eût pas mécompte.

Louis Blanc fut plus pratique en même temps que plus socialiste en faisant appel au crédit de l'État en faveur des associations ouvrières dans la célèbre brochure qu'il publia en 1845 sur *l'Organisation du travail*.

Adoptée avec enthousiasme par le prolétariat parisien victorieux de 1848, l'idée de Louis Blanc eut les honneurs de la contrefaçon. L'assemblée qui venait de livrer les prolétaires parisiens à l'impitoyable Cavaignac, le sanglant dictateur de juin, voulut paraître s'intéresser aux misères ouvrières et vota trois millions de subventions aux sociétés ouvrières. Évidemment c'était insuffisant, et mieux eût valu, en tout cas, avec pareille somme, fonder une société

de crédit. Sur cette somme 856,000 francs furent attribués à 28 sociétés ouvrières parisiennes de production (1), dont neuf seulement (2) existaient encore en 1855.

Cet échec si immédiat et si complet ne doit pas être invoqué sans atténuation contre la coopération de production en elle-même, car il y eut bien des causes contingentes (3); mais il n'en confirme pas

(1) Voici la liste des sociétés subventionnées et le chiffre des subventions :

Fabricants de registres......	Beaugrand et Cᵉ	35.000
Fondeurs en cuivre..........	Colin et Cᵉ.................	16.000
Dessinateurs pour étoffes.....	Quéru et Cᵉ.................	10.000
Peintres sur porcelaines.....	Pion et Cᵉ..................	6.000
Potiers de terre..............	Mauny et Cᵉ.................	21.000
Imprimeurs typographes.....	Desoye et Cᵉ................	65.000
Peintres en bâtiments........	Canonicat et Cᵉ..............	8.000
Tailleurs de limes...........	Wusthorn et Cᵉ..............	10.000
Ébénistes....................	Cordonnier et Cᵉ............	75.000
Lingères.....................	Mlles Goreska, de Bruges et Cᵉ.	15.000
Fabricants d'instruments de chirurgie..................	Faugère et Cᵉ................	47.000
Teinturiers en soie..........	Petit et Cᵉ..................	10.000
Mécaniciens..................	Cabanis et Cᵉ...............	20.000
Imprimeurs typographes.....	Prève et Cᵉ..................	18.000
Fabricants de châles.........	Bonfils Michel, Souvray et Cᵉ.	200.000
Fabricants de tissus..........	Mallard et Cᵉ................	30.000
Relieurs.....................	Janet, Blumenthal et Cᵉ......	6.000
Mécaniciens..................	Guillemin et Cᵉ..............	35.000
Imprimeurs typographes.....	Remquet et Cᵉ...............	80.000
Arçonniers...................	King, Rousselet, Chamiot et Cᵉ....................	20.000
Fabricants d'instruments de musique.................	Houze et Cᵉ.................	24.000
Fabricants de cannes à fouets.	Lambert et Cᵉ...............	14.000
Fabr. d'appareils pour le gaz.	Picards et Cᵉ................	10.000
Teinturiers dégraisseurs...	Camus, Picheré, Schindler et Cᵉ....................	6.000
Bijoutiers en faux...........	Leroy, Thibault et Cᵉ........	24.000
Mécaniciens..................	Faure, Darche et Cᵉ.........	25.000
Horlogers....................	Perrenoud et Cᵉ.............	1.000
Menuisiers en fauteuils......	Auguste Antoine.............	21.000
	Total.........	856.000

(2) Les sociétés des menuisiers en fauteuils, des ébénistes, des fabricants de limes, des fabricants d'instruments de musique, des décorateurs sur porcelaine, des arçonniers, des imprimeurs (2 sociétés), des bijoutiers; ces neuf corporatives comprenaient, en 1855, 80 membres et 253 auxiliaires.

(3) Parmi les associations subventionnées il y en eut beaucoup qui n'étaient pas sérieuses, et qui n'avaient guère d'autre raison d'être que le désir de prendre part aux trois millions votés par la Constituante. Un grand nombre d'industriels, ruinés par la crise de 1848, crurent trouver là une occasion de rétablir leurs affaires, et simulèrent des associations pour avoir droit de parti-

moins que les sociétés de production ne peuvent réussir que si, fondées sur de vastes proportions, elles sont reliées entre elles sous le contrôle de l'État commanditaire.

Quant aux sociétés de consommation de cette époque, elles prospéraient pour la plupart : mais elles étaient d'origine républicaine, crime irrémissible pour l'homme du Deux-Décembre, qui les fit dissoudre (1).

Mise sous la pierre sépulcrale par la néfaste dictature bonapartiste, la coopération ressuscita le troisième lustre, c'est-à-dire vers 1864. Ce fut pendant quatre années un véritable *revival* de l'association sous toutes ses formes, dont, à partir de 1867, *la Coopération*, d'Abel Davaud, fut en quelque sorte l'organe officiel (2).

A l'encontre de ce qui s'était passé en 1848, on posa en principe que tout concours de l'État ne pourrait qu'être funeste. La coopération *farà da se*, disaient les nouveaux docteurs du coopératisme individualiste. Pour l'y aider, cependant, on créa des sociétés de crédit aux associations ouvrières, qui, naturellement, furent impuissantes. La première sombra pour avoir été trop généreuse (3); la seconde (4) vit qu'il était plus prudent de ne pas assumer une tâche trop lourde pour elle.

---

ciper à la subvention de l'État. D'autres, après s'être soutenues quelque temps, furent dispersées et détruites par les susceptibilités ombrageuses de la police. Quelques-unes, qui auraient pu prospérer par l'économie si elles avaient été réduites à leurs propres ressources, durent leur ruine à la libéralité même de l'État. Elles se trouvèrent trop riches dès le commencement et n'apportèrent pas, dans leurs opérations, la réserve et la prudence qui pouvaient seules en assurer le succès. D'ailleurs, la condition singulière imposée à toutes par le comité de répartition, de se constituer en nom collectif et de former un fonds de réserve indivisible, n'était pas de nature à les faire prospérer. A cela, il faut ajouter le nombre généralement trop considérable des associés, qui rendait à peu près impossibles le bon accord et l'harmonie indispensables à toute entreprise de ce genre. (Eugène Véron, *les Associations ouvrières*.)

(1) Un exemple de coopérative de consommation florissante brisée par les argousins du second Empire :

« *Les Travailleurs unis*, dissous en 1851, par arrêté du maréchal de Castellane, et forcés de se liquider, avaient commencé par acheter en commun une tonne d'huile en 1848. Au bout de deux ans d'existence, la Société comptait 2,500 membres. Dix centimes que chacun d'eux versait par semaine avaient suffi pour installer sept magasins d'épicerie, trois fours de boulangerie, deux étaux de boucherie, une charcuterie, des entrepôts de vins et de charbon, etc., pour porter à un million le chiffre des opérations annuelles. » (Flotard, *le Mouvement coopératif à Lyon*.)

(2) Le journal *la Coopération* avait été précédé du *Courrier français*, de Vermorel, de *l'Association*, de Bérand, et de *la Mutualité*, de Jules Vinçard.

(3) La société du *Crédit au travail*, fondée par Beluze, gendre de Cabet.

(4) La *Caisse des associations populaires*, dirigée par Léon Walras, au-

On ne se découragea pourtant pas si vite, car si tenaces sont les illusions qu'elles persistent même après la leçon cruelle des faits ; l'ère des échecs était déjà pleinement ouverte, que les délégués ouvriers à l'Exposition universelle de 1867 n'en chantaient pas moins encore sur le mode majeur la coopération envisagée comme une panacée sociale :

Par les sociétés de production, nous récolterons nous-mêmes les fruits de notre travail ;

Par les sociétés de consommation, nous assurerons à nos familles une vie meilleure, en dépensant moins ;

Par celle de crédit, nous échapperons aux usuriers (1).

Tel le rêve, autre fut la réalité. Il restait peu de chose de ces espérances aux ailes d'or, quand éclatèrent les sombres événements de l'*année terrible*.

Auparavant, il s'était produit un autre fait, peu encourageant pour ceux qui voient dans la coopération un préservatif de révolution. Grâce à l'action de l'*Internationale*, alors à son apogée, et aussi au réveil de liberté, auxquels les orateurs des réunions publiques (notamment Briosne, Paule Mink et Lefrançais) avaient tant contribué, la plus grande partie des groupements coopératifs (notamment les sociétés de crédit mutuel, les sociétés de consommation et les restaurants coopératifs) devinrent des foyers d'agitation politique et sociale (2).

Ce n'est pas après les horreurs de la répression versaillaise et le massacre de trente-cinq mille ouvriers ou républicains socialistes parisiens que la résignation et la confiance pouvaient entrer dans le cœur du prolétariat français.

---

jourd'hui professeur d'économie politique à la Faculté de Lausanne et auteur de savants traités qui font de lui un des plus distingués représentants de la science économique.

(1) *Délégations ouvrières à l'Exposition de 1867.* (Rapport de la commission présidée par M. Devinck.)

(2) Il en fut ainsi notamment de *la Marmite* (restaurant coopératif), fondée par Eugène Varlin, le plus habile organisateur de l'*Internationale* française ; de la société de résistance des bronziers, qui avait à sa tête les Camélinat, les Perrachon, les Kun, les de Beaumont, les Landrin ; de la société des ouvriers et ouvrières relieurs, dirigée par Eugène Varlin, A. Delacour, Adolphe Clémence, Nathalie Lemel, Winauts, etc. ; de *l'Ouvrière*, syndicat féminin de travail fondé par Paule Mink ; de *la Revendication*, société des ouvriers et ouvrières de Puteaux (encore existante et l'une des plus florissantes sociétés françaises de consommation). Qu'il me soit permis de noter ici que c'est par la fondation de cette société en 1866-1867, à la suite d'une grande grève dont j'avais assumé la responsabilité, que j'entrai dans le socialisme, qui, depuis, est devenu la religion de ma vie.

Sans doute, la terreur régnante contraignit les 105 délégués ouvriers français à l'Exposition internationale de Vienne (1873) à ne parler que de coopération pacifique dans leurs *Rapports*, qui resteront néanmoins un des monuments du prolétariat français (1).

Sans doute encore, les délégués des six cents syndicats réunis au congrès ouvrier de Paris en 1876 ne sortirent guère de l'orthodoxie coopérative ; mais il apparaissait visiblement que tout cela était forcé et transitoire et, en effet, dix-huit mois plus tard (février 1878), le congrès ouvrier de Lyon se prononçait pour la législation internationale du travail et entendait sans frémir les propositions collectivistes qui devaient triompher, l'année suivante, au congrès de Marseille. Vaincus une première fois, les coopérateurs reprirent vainement l'offensive au congrès du Havre en 1880. Cette fois, la rupture fut complète. D'un côté, la majorité des chambres syndicales et de tous les cercles socialistes ralliés autour du programme collectiviste connu sous le nom de *Programme minimum*, formèrent le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire français*, ayant pour principe la lutte des classes, l'opposé direct de la coopération, qui est une conciliation. Il ne reste en dehors que peu de syndicats qui formèrent l'*Union syndicale ouvrière de France*.

Malgré ses scissions, le Parti ouvrier collectiviste a gardé l'hégémonie du prolétariat français, arrachée depuis 1879 aux coopérateurs. On a eu ainsi une nouvelle preuve que chaque fois que des ouvriers français s'associent, même dans les voies les plus modérées, le socialisme ne tarde pas à être au milieu d'eux. D'autre part, il parut, cette fois, qu'entre coopérateurs et socialistes la brisure était irrémédiable ; mais les années ont fait leur œuvre. Dans leurs congrès de Paris (1886), de Tours (1887), de Lyon (1888), les sociétés françaises de consommation se sont orientées vers une sorte de socialisme ; cette évolution, qui a eu pour pendant les adaptations coopératives du parti ouvrier belge et les premiers essais en ce genre

(1) Pour être voilée, la note humanitaire et socialiste n'en subsistait pas moins : « Il ne faudrait pas croire qu'en formant les associations coopératives vous en retirerez de suite tous les avantages qui en découleront plus tard. Non, le commencement sera semé de ronces et d'écueils de toutes sortes... Mais travaillons avec ardeur, redoublons de courage, afin qu'un jour toutes *les corporations réunies* puissent dire et s'écrier d'un commun accord : A présent nous pouvons vivre et mourir. *Vive l'Humanité !* » (Délégation ouvrière française à l'Exposition universelle de Vienne. *Rapport d'ensemble*, publié par le citoyen Dalhomme, délégué des tailleurs de pierre.) *Vive l'Humanité !* ce dernier cri de Millière assassiné par les soldats de l'ordre sur les marches du Panthéon, était devenu le testament de la Commune ; le rappeler, c'était, malgré la terreur thiériste et l'ordre moral, évoquer la grande vaincue.

du parti ouvrier français (1), a déjà, comme nous le verrons, fait tomber bien des préventions et jeté, entre socialistes et coopérateurs, le pont d'or des réconciliations prochaines.

II

LA COOPÉRATION EN ALLEMAGNE, EN ITALIE, EN BELGIQUE

Chacun des trois peuples initiateurs des temps modernes a marqué la coopération de son sceau. Pour les Anglais elle est surtout utilitaire, elle s'est manifestée de préférence par les sociétés de consommation. Plus étatistes, plus socialistes, les Français ont voulu voir dans la coopération un moyen d'organisation du travail, et ils se sont appliqués surtout à la création de sociétés de production, avec ou sans le concours de l'État. En Allemagne, le mouvement économique était trop peu avancé en 1848 pour que la question sociale revêtit une forme exclusivement prolétarienne. C'est surtout des intérêts de la petite industrie et du petit commerce que l'on se préoccupa d'abord: cela explique pourquoi la coopération allemande, dont Hermann Schultze-Delitsch a été l'apôtre, est, avant tout, de tendances *petites-bourgeoises*.

C'est bien en effet pour les petits bourgeois seuls (*kleine bürger*) que Schultze-Delitsch créa, à partir de 1849, des sociétés pour l'achat en gros de matières premières, à Delitsch, Eylenburg, Halle, Bitterfield et autres villes voisines. Exclusivement pour eux encore, il se voua, on sait avec quel succès, à la création des sociétés de crédit, depuis si célèbres sous le nom de *banques populaires*.

En 1859, le fondateur réussissait, à l'assemblée générale de Weimar, à fédérer lesdites banques, qui, à partir de ce moment, se multiplièrent d'une façon si inespérée qu'en 1880 elles étaient au nombre de 1,895. Les 906 qui avaient envoyé leur bilan à l'*Assemblée générale* comptaient 460,500 membres et avaient prêté en 1880 1,800 millions. Le capital-action de ces sociétés représentait 130 millions, et le capital prêté (dépôts et comptes courants) représentait 455 millions.

On ne saurait nier après cela que les banques populaires n'aient été fort utiles au petit commerce et à la petite industrie. Mais en quoi ont-elles profité au prolétariat et de quel droit le fondateur,

(1) Entre autres *la Sociale*, œuvre du parti possibiliste parisien, et *l'Universelle*, tentative des collectivistes lyonnais.

que ses flatteurs appelaient *le roi du monde social*, les a-t-il données comme la panacée de tous les maux économiques.

Elles ne réussiront même pas, Lassalle le prévoyait en 1863, à sauver la petite bourgeoisie des envahissements expropriateurs de la grande industrie, du gros commerce et de la haute finance.

Il faut cependant ajouter que la coopération allemande n'a pas eu que le crédit pour objectif. En cette même année 1880, on comptait, en plus des 1,895 *banques populaires*, 612 sociétés de consommation, 649 sociétés de production et 46 sociétés de construction. En tout, 3,203 sociétés coopératives.

A ce compte, la solution de la question sociale devrait être fort avancée en Allemagne. Au contraire il se trouve que, là comme en Angleterre, où les résultats sont plus brillants encore, le fléau du paupérisme ne s'est pas amorti, tant il est vrai que, même dans ses plus puissantes manifestations, l'*Aide-toi* exclusif des économistes ne saurait suffire à lever le rocher de misère qui tient le prolétariat dans les limbes des privations du jour et de l'insécurité du lendemain.

En Italie, la coopération s'est manifestée aussi tout d'abord par la fondation de banques populaires. Ce qui s'explique comme en Allemagne par le moindre degré de développement industriel.

Malgré les efforts d'hommes sympathiques comme Francesco Vigano et Ugo Rabbeno, d'un économiste pratique de la valeur de Luzzatti, les résultats sont loin de faire penser à ceux obtenus en Allemagne.

Au 31 décembre 1879, l'Italie possédait cent associations coopératives de crédit, ou cent banques populaires.

Le nombre total des associés était de	90,472
— des actions	742,843
— des employés	713
Dépenses d'administration	1,415,873
Moyenne des bénéfices nets	8.26 0/0
Total des opérations	517,637,000

Ces sociétés de crédit sont de simples banques bien gérées. Elles attribuent, chaque année, une parcelle de leurs bénéfices à des œuvres de bienfaisance ; par ce côté seulement, elles touchent, sinon au socialisme, du moins à la philanthropie.

Autrement intéressantes, au point de vue social, nous paraissent les *Società di Braccianti*, que nous ont fait connaître Ugo Rabbeno, dans son livre les *Società cooperative di produzione*, et Luigi Bodio, directeur du bureau de statistique de Rome, dans son livre *Sulle associazione cooperative in Italia*.

Il existe actuellement 48 de ces sociétés, dont le siège est notamment dans les Romagnes. Les plus importantes sont celles de Ravenne et de Budrio.

L'association de Ravenne fut fondée en 1883. L'article 2 de ses statuts définit nettement le but qu'elle poursuit :

La Société se propose de réunir les forces qui lui permettront d'entreprendre, pour son propre compte, l'exécution de travaux publics et privés, qui font aujourd'hui l'objet d'une spéculation sans bornes et sans honnêteté. C'est en suivant cette voie que les ouvriers, exploités jusqu'à présent par les entrepreneurs, comptent faire un premier pas vers leur émancipation. Une fois les conditions de travail améliorées et l'indépendance des travailleurs assurée, la Société se chargera d'offrir à ses membres les moyens de s'instruire, de se perfectionner et de s'élever au-dessus de la situation misérable dans laquelle ils se trouvent.

La Société s'occupe de travaux de terrassements et de défrichements. Les ouvriers qui la composent sont classés en Sections qui, à tour de rôle, sont chargées de l'exécution des travaux entrepris ; elles sont payées par la direction technique de la Société, à un taux inférieur de 10 0/0 au prix de l'entreprise. La direction technique est constituée par quatre associés, un ingénieur et un jurisconsulte.

Ayant seulement 300 membres en 1883, la Société en comptait 2,127 à la fin de 1889. Le capital est plus que modeste, il n'est que de 46,669 francs, auxquels il faut ajouter 13,448 francs de fonds de réserve et 17,854 francs pour le fonds de la caisse des pensions. Mais l'association dispose d'un crédit de 80,000 francs à la Banque d'épargne de Ravenne, d'un crédit de 65,000 francs (dont 40,000 contre garantie) à la Banque populaire de Ravenne, d'un crédit de 10,000 francs à la Banque nationale et d'un crédit de 20,000 francs à la Banque de Naples. Elle possède un outillage dont la valeur est estimée à 50,000 francs.

Étendant son action et son utilité, la Société a créé un magasin d'approvisionnement qui, à la date du 30 septembre 1889, avait vendu pour 603,890 francs de denrées alimentaires, et pour 634,116 francs d'autres marchandises. Elle a dépensé 97,014 francs à la construction de maisons pour ses membres.

A part qu'elle a des membres honoraires, la Société de Budrio, qui fut fondée en 1885, est organisée sur le modèle de celle de Ravenne.

Elle est également très prospère, elle compte 913 membres et possède un capital de 42,205 francs.

Les autres *Società di Braccianti*, ou coopératives de journaliers, sont beaucoup moins importantes (1).

De cette forme de coopération, on peut dire que l'utilité est très instante, mais aussi tout à fait transitoire. Ce sont en somme des syndicats qui traitent collectivement avec les patrons. Leur utilité est toute dans la suppression des intermédiaires ou marchandeurs, toujours si malfaisants et si onéreux.

Tard venue, elle aussi, est la coopération belge, mais aussi autrement large dans ses buts que les deux précédentes. Elle fait époque en ce que, par son caractère social, elle contribue plus que toute autre à la réconciliation désirable de la coopération et du socialisme.

Comme le disait si bien César De Paepe dans un discours qui fit sensation au Congrès coopératif international de Paris, « il n'y a pas, en Belgique, un Lassalle et un Schulze ennemi, mais un parti ouvrier qui est à la fois coopérateur, républicain et socialiste. »

De Paepe ajoutait :

Les coopérateurs belges se sont toujours joints aux manifestations en faveur du suffrage universel.

Nos sociétés coopératives n'ont pas eu pour but de réaliser des bénéfices pour quelques individus, mais de développer entre leurs membres des sentiments de solidarité. Malgré leurs buts très complexes, elles tendent à réaliser cet état de choses où la production aboutira à la consommation. La production se fera avec méthode, ses besoins seront connus par un bureau central de statistique. Il s'agit de supprimer cette grande opulence qui fait un si triste contraste avec la misère.

Dans la coopération belge, on remarque cinq grandes réalisations : la Société du *Vooruit* (En Avant) de Gand, *le Progrès* de Jolimont-La Louvière, *la Maison du Peuple* de Bruxelles, le *Werker* d'Anvers et *la Populaire* de Liège.

La plus importante, le *Vooruit*, possède « une boulangerie, des magasins de confections, de quincaillerie, de chaussures, de charbons, une épicerie, un café-estaminet où l'on ne vend pas de boissons alcooliques. Le *Vooruit* possède aussi une caisse de secours, et les malades sont soignés gratuitement. Le journal *En Avant* imprime quotidiennement 10,000 numéros. Le *Vooruit* fait 2,500,000 francs d'affaires ; il a 40 administrateurs et 150 employés ;

(1) *Les Coopérations belges*, organe mensuel des sociétés coopératives. Louis Bertrand, rédacteur, Bruxelles.

autour de lui viennent se grouper un cercle d'étude, des chambres syndicales, des sociétés de musique, de gymnastique (1). »

Toutes les grandes coopérations belges fonctionnent sur le modèle de celle du *Vooruit*.

Aux établissements divers de consommation, elles ajoutent des ateliers de production pour les industries concernant l'alimentation et le vêtement (boulangers, tailleurs, cordonniers, etc.). En un mot, elles s'efforcent de faire produire directement les objets de vente ; mais cette production ne va pas très loin, et les coopérateurs belges sont bien loin de partager les illusions de Charles Gide sur la possibilité de réorganiser le travail par les sociétés de consommation. A leurs yeux, la coopération n'est que l'un des moyens à employer pour arriver à la transformation sociale, dont l'avènement est proche (2).

A ce Congrès coopératif de Paris, où les coopérateurs belges firent si vivement ressortir le caractère social de la coopération, Célestin Demblon, délégué de *la Populaire* de Liège, fit entendre des paroles dont le caractère radicalement socialiste ne saurait être contesté (3) :

Les vastes élucidations d'une sociologie strictement déduite de toutes les

---

(1) César de Paepe, *Discours au Congrès coopératif international de Paris*.

Les principaux fondateurs du *Vooruit* sont Anseele, Van Bevéren, Dewitte, Verbouwen, Hurdeyns.

Les autres sociétés sus-nommées ont pour principaux fondateurs

Le Progrès de Jolimont-la-Louvière, Th. Massart, Abel Worte, Hector Evrard, Victor Daly, G. Deschamps, F. Mercier.

La Maison du Peuple de Bruxelles, César de Paepe, Louis Bertrand, Volders, Desfnet, Ed. Rosiers, Claes, de Haes, Detry, Gerris Pierrard, Renard, Standaert, K. Van-Loo.

Le *Werker* d'Anvers, P. Nevelsteen, Constant Goetschalk, Callwaert.

La Populaire de Liège, Blanvallet, Demblon père, Célestin Demblon, Collin, Ern. Henrion, Burg.

(2) Ces cinq grands groupes mentionnés plus haut ne comprennent pas tout le mouvement coopératif belge, qui, en 1889, était arrivé aux chiffres suivants :

Coopératives alimentaires	53
Boulangeries	36
Banques populaires	19
Sociétés de production	18
Syndicats agricoles	15
Coopératives d'industriels et de commerçants	10
Pharmacies populaires	6
Unions de crédit	5
Sociétés diverses	17
Total	179

(3) Les délégués belges tentèrent de faire adopter les résolutions suivantes :

Le but des Sociétés coopératives doit être de travailler à l'amélioration de

sciences ne permettent plus de croire perfectibles en elles-mêmes les institutions sociales existantes. Une transformation, qui s'esquisse déjà, sortira graduellement du stade actuel, avec une rigoureuse logique, comme du bouton de fleur.

C'est un fait. Le nombre de ceux qui pensent autrement diminue chaque jour. Et ce fait est aussi explicable que les dernières illusions d'une école économique — l'école du laissez faire — qui ne compte pas tous esprits médiocres.

Ces illusions, citoyens, ont été celles de beaucoup d'entre nous. Rien de plus séduisant, à première vue, que l'individualisme. D'autre part, c'est une longue pénétration, fort abstraite, que nécessite la conception d'une société si différente de la nôtre qui la contient pourtant en germe, comme la société antérieure à la Révolution que fête aujourd'hui le monde contenait la nôtre. Des hommes très intelligents n'ont pas eu l'occasion de faire ces études ; et le leurre de l'individualisme aidant, qui voile subtilement du nom sublime de liberté une exploitation affreuse, et de concurrence féconde une meurtrière anarchie, ils croient que nos institutions sont les moins mauvaises possible et que les criantes injustices peuvent en être atténuées. Mais quand une société s'immobilisa-t-elle ? Toutes les formes sociales qui se sont succédé à travers les âges s'engendrent naturellement les unes des autres, et, suivant les lois de la vie, il en sera toujours ainsi. Chaque forme sort de la précédente comme une fille plus belle qui tue sa mère en naissant, et toujours les esprits myopes, témoins du phénomène, veulent sacrifier l'enfant pour conserver le cadavre, et le perfectionner. La fin de notre société, par la force des choses, approche : les socialistes veulent une société dont la base — propriété collective du sol et des instruments de travail — soit enfin le ressort naturel et aisé des progrès toujours obtenus jusqu'à ce jour par la force et dans le sang.

On ne reprochera pas aux coopérateurs belges de mettre leur programme collectiviste dans leur poche, et l'on ne pourra plus dire après de tels exemples que coopératisme et socialisme ont quelque chose d'incompatible.

---

l'état social dans son ensemble et, en particulier, de concourir à l'émancipation complète de la classe ouvrière.

Le Congrès, reconnaissant que les Sociétés coopératives ont pour but :

1° L'amélioration du sort des ménages ouvriers par l'achat en gros et la répartition de marchandises de première nécessité, et surtout de première qualité, qui doivent apporter un bien-être immédiat dans leur intérieur.

2° Qu'une fois que la grande masse des travailleurs aura la consommation à son service elle aura acquis par ce fait l'outillage de production, qui n'est que le complément de la consommation ;

Pour ces motifs,

Le Congrès invite tous les travailleurs à se joindre aux sociétés coopératives de consommation, qui ont un but unique, l'émancipation économique et sociale.

III

DU RÔLE DES SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION

De la trop rapide esquisse qui précède, il résulte que les sociétés de consommation sont la manifestation dominante du mouvement coopératif. Leur avantage est réel pour les participants (1), mais elles ne frappent (et encore très imparfaitement) que sur les intermédiaires du commerce, laissant indemnes les intermédiaires de la production, c'est-à-dire les capitalistes, dont la prélibation est autrement onéreuse.

Ce défaut a été ressenti par les coopérateurs éclairés, et au Congrès coopératif de 1886 le citoyen Deynaud proclamait la nécessité d'élargir l'action coopérative :

> Votre devise dit : *Tous pour chacun et chacun pour tous.*
> La concurrence dit : *Tout au plus fort, au plus habile.*
> La société présente est basée sur la concurrence ; l'économie politique vous enseigne que la concurrence est inéluctable.
> Soyez logiques : rayez votre devise ; ou bien mettez-vous courageusement à l'œuvre, en avouant avec retentissement que les Coopérateurs sont les *Équitables Pionniers de la transformation sociale.*

Les hommes les plus marquants du Congrès, comme Charles Gide et de Boyve, reconnaissent le bien-fondé de ce vœu venant d'une collectivité révolutionnaire ralliée aux pratiques coopératives.

Charles Gide fit plus. En 1888, au Congrès de Lyon, il s'efforça de démontrer que les sociétés de consommation devaient aboutir à une réorganisation sociale de la production. Au Congrès international de 1889 et dans diverses conférences données à la même époque, il précise plus encore :

> Supposons, dit-il, — par une hypothèse que je ne donne d'ailleurs que pour mieux illustrer ma pensée, — que tous les habitants de la France adhèrent un jour à des sociétés coopératives de consommation et s'y approvisionnent de tout ce qui sera nécessaire à leurs besoins, quel sera en ce cas le

---

(1) Les sociétés de consommation exercent en outre une action bienfaisante sur la moralité publique en moralisant l'échange qui, en dehors de leur trop limitée sphère, est livré au commerce anarchique sans lois ni règles, que dans sa si vibrante *Destinée sociale* Victor Considérant appela « le voleur volant le pirate piratant », après avoir démontré et son parasitisme et son action corruptrice sur l'honnêteté publique. Les coopérateurs n'insistent pas assez sur ce dernier point, tout à l'honneur de leur œuvre.

chiffre des affaires de ces sociétés ? Il sera évidemment égal au chiffre total de la consommation de la France, et ce chiffre est de 20 milliards au moins, égal d'ailleurs, à peu de chose près, au chiffre total de sa production. Eh bien! du jour où les sociétés coopératives seraient en mesure d'acheter tout le montant de la production annuelle de la France, il est évident qu'elles seraient absolument maîtresses non seulement du commerce, cela va sans dire, mais de toutes les industries productives, et qu'elles auraient désormais le choix soit de les acheter, soit de les éliminer, soit tout au moins de les dominer.

Et quels seront les résultats d'une semblable révolution économique ? Ils sont si considérables, — alors même qu'on ne la suppose que partiellement accomplie, — que je ne comprends pas l'indifférence, peut-être affectée, avec laquelle les économistes et les socialistes parlent des associations coopératives comme d'institutions qui, par leurs effets, ne sont pas appelées à dépasser un cercle assez restreint ; c'est fermer les yeux sur une des manifestations économiques les plus considérables de notre temps... (1).

M. Gide explique ensuite que ce qu'il veut pour les sociétés de consommation de tous pays, c'est, dans une première étape victorieuse, faire la conquête de l'*industrie commerciale* ; dans une seconde, celle de l'*industrie manufacturière;* dans une troisième enfin, celle de l'*industrie agricole*, le but final étant ainsi l'établissement d'un ordre solidaire qu'avec le socialiste américain Laurence Grounlund il appelle *la République coopérative*. « Heureux ceux qui la verront, s'écrie-t-il, mais heureux aussi ceux qui y auront cru sans l'avoir vue et qui, en vrais coopérateurs, pourront se rendre ce témoignage qu'ils ont préparé l'avenir et travaillé pour autrui ! »

On ne peut qu'être touché par ce noble et généreux langage ; mais il ne nous apparait pas que les sociétés de consommation puissent caresser de telles ambitions. Au moins devons-nous applaudir lorsque nous voyons les chefs de la coopération française donner à cet important mouvement des buts si élevés, si bien en harmonie avec les inspirations socialistes. Il n'y a qu'à nous entendre sur le but ; l'expérience se chargera de nous mettre d'accord sur les moyens.

IV

DES SOCIÉTÉS DE PRODUCTION ET DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Bien moins nombreux, bien moins importants ont été les succès des sociétés de production, qui, pourtant, n'ont pas moins que les sociétés de consommation suscité d'enthousiasme et d'efforts vaillants. Mais ici les conditions ne sont plus les mêmes.

---

(1) Charles Gide, *de la Coopération*.

Acheter en gros pour consommer en commun n'a rien de particulièrement difficile, tandis que, étant données les nécessités de la production moderne, ce n'est pas tout que d'associer les bras pour travailler en commun, il est également nécessaire d'avoir assez de capitaux pour lutter contre la concentration des forces productives des grandes entreprises individuelles. Comme à l'épée il faut opposer l'épée, aux capitaux il faut pouvoir opposer des capitaux. Est-il besoin d'ajouter que ce n'est guère le cas pour les membres des sociétés de production. Ils se mettent à l'œuvre, riches seulement de courage et d'illusions.

En d'autres circonstances, c'est beaucoup ; ici, ce n'est pas suffisant ; aussi :

> Inutile courage, inutiles efforts,
> Ils combattent en vain, les dieux sont les plus forts.

Les dieux du monde économique, ce sont les gros capitaux, ces implacables victorieux dans tous les champs clos de la concurrence.

Pour un très petit nombre de professions seulement, le capital est moins nécessaire ; mais cette exception ne fait que confirmer la règle, et nous sommes en droit de conclure avec Ugo Rabbeno (1) que les sociétés de production sont impuissantes à se substituer au salariat et qu'elles n'ont d'efficacité que pour des groupes sociaux très limités.

Forcément détournées de la voie démocratique par les exigences de la situation, les sociétés de production ont trouvé des détracteurs même parmi les coopérateurs (2).

---

(1) Ugo Rabbeno, *le Società cooperative di produzione.*

(2) Sur les 75 coopérations qui existaient en 1883 lors de l'enquête extra-parlementaire, nous n'en avons plus trouvé que 31. 11 d'entre elles datent de 1848 et de 1865. Pour la plupart, elles en sont venues à n'être plus que des associations de petits patrons, très peu nombreux, employant un nombre plus ou moins grand de salariés, quelquefois un très grand, comme chez les lunetiers, et n'exerçant à l'égard de ces salariés aucun acte de sollicitude... Il y a cinq ans les lunetiers parlaient d'établir prochainement la participation aux bénéfices... Ils ont décidé de renvoyer cette innovation à dix ans... Pourquoi existe-t-il un si petit nombre d'associés dans les vieilles associations ?... Les ouvriers associés vieillis dans l'association et enrichis par elle sont devenus profondément égoïstes et n'ont nul désir de partager leurs bénéfices avec nouveaux. Ils aiment bien mieux bénéficier sur le travail des salariés. Les menuisiers en voiture nous ont dit... qu'ils avaient acheté le terrain de leur usine, que ce terrain augmentait de prix chaque année et qu'ils ne voulaient pas que de nouveaux associés vinssent partager avec eux sa plus-value... En résumé, l'association productive réussit très rarement, et là où elle réussit ce n'est qu'au profit d'un petit nombre et sans bénéfice pour la masse ; ce petit nombre tombe

Sans contester les faits, nous nous bornerons à répondre que les quelques sociétés de production qui subsistent n'ont pu survivre qu'en se pliant aux circonstances prédominantes de la production capitaliste et en se transformant, en effet, en petites sociétés de patronat en nom collectif.

Voilà qui est généralement reconnu ; des praticiens philanthropes ont tenté de tourner la difficulté par la *Participation aux bénéfices*, dont l'idée première appartient à Fourier. Ici, rien d'impossible si les patrons voulaient ; mais ils ne veulent pas, en dépit des appels qui leur ont été faits par l'école phalanstérienne, par Constantin Pecqueur (1), par François Vidal (2) et aussi par des économistes progressistes comme Wolowski, Michel Chevalier, Charles Robert, E. Levasseur, par ce vaillant journaliste de la coopération parisienne qui a nom Abel Davaud ; malgré les suggestions d'un organisateur de la valeur d'André Godin, le fondateur du *Familistère* de Guise, et de recommandables industriels comme Bord, Boilley, Steinheil et bien d'autres, la participation aux bénéfices n'a gagné à sa cause dans notre pays que 81 maisons (3).

A l'étranger la proportion est bien plus faible. Nous n'avons que 134 maisons pour dix nations (4).

Encore nous faut-il ajouter que si peu nombreux sont les exemples de participation aux bénéfices, fort imparfaits par surcroît ils sont généralement. Dans la plupart des cas, il ne s'agit que de primes

---

rapidement dans l'égoïsme et le particularisme dès qu'il s'enrichit ; quant à la masse, elle ne reçoit rien de plus, ni salaire élevé, ni traitement bienveillant et émancipateur (J. [illegible], dans *la Réforme sociale* de 1886.)

(1) C. Pecqueur, *Économie sociale* (1838).

(2) F. Vidal, *Vivre en travaillant* (1848).

(3) Les quatre-vingt-une maisons françaises qui pratiquent la participation se répartissent de la manière suivante sur le territoire :

Département de la Seine . . . 49 maisons.
— du Rhône . . . 5 —
— de la Seine-Inférieure . . . 5 —
— de la Gironde . . . 4 —
Les trois départements de Seine-et-Oise, des Vosges et du Doubs, chacun deux, ensemble . . . 6 —
Les douze départements de l'Aisne, de la Charente, du Cher, de la Corrèze, du Finistère, du Gard, d'Indre-et-Loire, du Nord, de l'Oise, de la Marne, des Ardennes et de l'Eure, chacun une maison, ensemble . . . 12 —
Total, 19 départements et . . . 81 maisons.

(Abel Davaud, *Moniteur des syndicats ouvriers*, juillet 1886.)

(4) Voici le décompte : Allemagne, 21 maisons, Angleterre, 12, Belgique, 3, États-Unis, 10, Hollande, 4, Italie, 4 ; Portugal, 1, Russie, 1, Scandinavie, 4, Suisse, 14.

accordées aux ouvriers à certaines conditions, qui fort souvent sont résolutoires de par la volonté du patron.

Quelques exemples.

Dans la fonderie créée par M. Piat, une caisse de retraite alimentée par les ouvriers assure 180 francs de retraite à 60 ans d'âge. La maison complète jusqu'à 360 francs, *mais seulement pour ceux qui ont travaillé 20 ans dans ses ateliers en une ou plusieurs fois.*

Chez Pleyel-Wolf et Cᵉ, la maison ne fait pas de retenue sur les salaires, et accorde 365 francs de pension *après 30 ans de service.*

La maison Hachette n'a créé aucune institution particulière de prévoyance; mais, comme encouragement, chaque fois qu'un employé verse 10 francs à la Caisse nationale des retraites, elle ajoute 5 francs affectés au même usage.

La Compagnie du Gaz ne fait pas de retenue, elle a constitué une importante annuité, pour assurer des retraites à ses employés.

La maison Christophle distribue des livrets de Caisse d'épargne de 150 francs, qui reçoivent des additions successives, *après certaines périodes de présence.*

Inutile de multiplier davantage les citations, disons seulement que sur les 50 maisons, ou à peu près, qui ont établi à Paris différents systèmes de caisses de secours ou de retraites, il n'y en a pas deux qui aient une organisation identique. Il est déplorable qu'une question aussi importante n'ait pas encore trouvé une organisation qui lui permette de multiplier la valeur des résultats par la concentration des efforts individuels.

Si maintenant on passe aux établissements qui ont franchement accepté la participation, on retrouve encore la même diversité d'application.

Les uns distribuent à leur personnel 10 pour 100, les autres 15, 20 ou 25 pour 100 des bénéfices; mais sur quelles raisons spéciales est basée cette proportionnalité, rien ne l'indique, et il est vraisemblable qu'elle n'a d'autre origine que le bon vouloir primitif du fondateur (1).

Dans la maison Bord, le fabricant de pianos, les bénéfices sont distribués entre le capital et le travail dans la proportion représentée par les intérêts payés au capital d'une part et par le chiffre des salaires d'autre part. C'est là une proportion fort mobile et qui est à la merci d'un accroissement des capitaux fixes. D'après le même principe, la maison Paul Dupont distribue aux ouvriers au *prorata* des salaires 10 0/0 des bénéfices.

Dans la maison Chaix et Cⁱᵉ, la répartition est de 15 0/0 des bénéfices nets à ses 870 participants; elle est seulement de 5 0/0, dans la maison Barbas, Tossart et Bolas. Plus démocratiquement organisée est la vieille maison en participation Deberny, aujourd'hui Tuleu et Cⁱᵉ, où la participation fut décidée le 24 février 1848 sous le coup de la révolution qui venait d'éclater.

En 1868, nous dit Abel Davaud, le règlement intérieur comportait une habitude sûrement exceptionnelle et qui révolterait la plupart

(1) Paul Boilley, *les Sociétés de participation* (*Revue socialiste*, 1888).

des exploiteurs du travail : chaque jour, un des meilleurs lecteurs ou lectrices de l'atelier commun aux ouvriers et ouvrières montait dans une véritable chaire à prêcher, *lisait le journal du jour* à haute voix et pour tous. De plus, une cantine établie dans cet atelier de fondeurs en caractères ouvrait deux fois par jour ses robinets aux *fondeurs assoiffés*, et cela sans le moindre désordre. Une retenue de 2 0/0 sur les salaires payait ces frais, ainsi que les achats de charbon de terre distribué aux ménages suivant demandes et besoins.

La prospérité de l'établissement n'a aucunement été gênée par ces libertés grandes, à preuve :

Bénéfices distribués de 1848 à 1870	Fr.	103.795	»
Bénéfices distribués de 1872 à 1888		199.303	»
Total	Fr.	303.098	»
Il a été distribué en secours	Fr.	54.778	»
Il a été distribué en pensions		157.843	»
Il a été distribué en remboursement		29.900	»
Divers		7.000	»
Total	Fr.	258.621	»

De plus, il a été prêté aux participants 383,000 francs pour satisfaire à des besoins d'intérieur, et cela sans perte.

La maison Leclaire, la première maison de participation française (elle fut fondée en 1842), distribue sous son nouveau titre (Redouly et Cie) 200,000 francs de bénéfices aux participants et elle sert 120 pensions de 600 francs aux femmes veuves et de 1,200 francs aux anciens associés.

Voici les tableaux de l'établissement Laroche-Joubert et Cie, montrant un capital de 5 millions appartenant :

Aux gérants pour	1,350,000 fr.
— gérants anciens	665,000
— parents et amis	351,000
— anciens employés	1,049,000
— employés et ouvriers	1,200,000
— parts libres	385,000
	5,000,000 fr.

Les dépôts libres recevant intérêt montent à 212,000 francs.

La participation est ici divisée en dix services, la part de chacun est proportionnelle aux profits de chacun d'eux.

Organisation du même genre : la maison du *Bon Marché* (Boucicaut et Cie).

Mais force nous est de tronquer cette énumération, et nous terminerons par le *Familistère* de Guise.

Dans cet établissement la participation, de 1880 à 1884, est arrivée aux résultats suivants :

Parts de propriétés acquises par les travailleurs. . .	1,969,000 fr.
Intérêts et bénéfices de ces parts	185,000
Dépenses des assurances générales	312,000
Dépenses d'éducation et d'enseignement	100.000
Total.	2,566,000 fr.

Un ancien rédacteur du *Devoir* commente ainsi ces chiffres :

La part faite au travail a été obtenue sans sacrifier la rémunération du capital. En effet, avant d'accorder aucune part au travail, le capital de commandite apporté par M. Godin reçoit, lui aussi, son salaire, l'intéret légal de 5 0/0. Depuis la fondation de la société, M. Godin a retiré moyennement, après répartition des bénéfices, un revenu annuel de 6 0/0 des capitaux confiés à l'association du Familistère. sans compter ses appointements de gérant et sa participation aux bénéfices comme travailleur.

Les intérêts des parts de propriété, les dépenses de la mutualité et de l'enseignement s'élèvent à 517,000 francs.

Cette somme, dépensée au Familistère en objets de première nécessité, a procuré du travail à un nombre de bras beaucoup plus considérable que si elle avait été employée en placements ou bien en dépenses de luxe, comme cela serait arrivé dans l'industrie patronale.

Cette remarque a une grande importance au point de vue social. Nous avons en France 12,333 fois plus de population que le groupe bénéficiaire des institutions du Familistère ; si chaque fraction de la population comptant 3,000 habitants avait joui pendant quatre années d'avantages analogues, il y aurait eu, dans notre pays, un supplément de consommation de produits de première nécessité équivalant à 7,332,000,000. C'était plus qu'il ne fallait pour éviter les souffrances présentes et les sombres inquiétudes de l'avenir, car les classes laborieuses n'ont jamais songé à la révolte, lorsqu'elles ont eu un travail régulier et rémunérateur.

Les institutions du Familistère peuvent être généralisées une à une, lorsque les hommes d'État s'élèveront à la hauteur de notre temps. Elles forment un tout au Familistère parce que le fondateur a voulu doter cette institution d'un mécanisme complet ; il a pris à sa charge les institutions de mutualité et d'enseignement qui devraient incomber à la solidarité sociale. Il serait facile à l'État de se procurer les ressources nécessaires pour établir ces bases de la réforme sociale, l'extinction du paupérisme et de l'ignorance, s'il devenait héritier dans toutes les successions, proportionnellement au concours des richesses naturelles et des services publics dans l'édification de chaque fortune. (S. Deynaud, dans le *Devoir* du 31 mars 1884.)

Paul Boilley, dans une note qu'il a bien voulu nous communiquer, est plus explicite sur le mécanisme administratif du *Familistère :*

Dans une conception comme celle de Godin, il y a à distinguer ce qui a été créé et ce qui a été organisé, l'*invention* et l'*adaptation intelligente.*

En analysant l'œuvre on trouve en premier lieu le *familistère*, puis ensuite les *institutions de mutualité* et enfin la *participation aux bénéfices.*

Le familistère ou palais social, réminiscence du fouriérisme, est, en dehors de toute autre considération, une expérimentation de valeur qui fera faire certainement un grand pas à la question controversée de savoir s'il est réellement préférable de caserner 1,200 personnes dans un même édifice, cet édifice fût-il un palais, ou bien s'il ne vaut pas mieux, au contraire, donner à chaque famille, ainsi que l'ont pensé les Dolfus, une de ces maisons ouvrières dont on a pu juger les types aux expositions de 1867, 1878 et 1889.

La question reste pendante.

Des institutions de mutualité, rien à dire : elles étaient connues depuis longtemps, et il était naturel qu'on en fît à Guise une application heureuse.

Reste le côté le plus intéressant et le plus important : *la participation aux bénéfices*.

M. Godin a admis la valeur et la nécessité du *capital* ; mais il a reconnu que le *travail* était également un puissant facteur, sinon le plus puissant, dans la production des bénéfices, et il a justement déclaré que ce facteur avait le droit incontestable d'en réclamer une part.

Le problème à résoudre était de trouver une formule rationnelle et inattaquable, qui permît de déterminer exactement ce qui doit revenir au *capital* et ce qui doit revenir au *travail*.

Voici comment il a raisonné : pendant le cours d'un exercice industriel, le travail perçoit une certaine somme de *salaires* et le capital perçoit une certaine somme d'*intérêts* ; les salaires et les intérêts doivent donc donner une mesure mathématique, pour évaluer en chiffres le *concours effectif* apporté par l'un et l'autre facteur de bénéfices.

En conséquence, on doit partager ces bénéfices proportionnellement à la somme des *salaires* et des *intérêts* ; de sorte que, si la somme des salaires a été double ou triple de la somme des intérêts, la part du travail dans les bénéfices devra être double ou triple de celle du capital, et réciproquement.

La solution présente en effet une apparence mathématique ; pourtant est-ce bien là une solution scientifique comme le croyait M. Godin ?

Il a admis *à priori* que les intérêts et les salaires représentaient le concours proportionnel des deux producteurs de profits ; mais cette appréciation, il a omis de la démontrer, et c'était précisément cela qu'il eût fallu prouver. C'était le nœud à dénouer et non pas à trancher.

La formule peut être exacte en ce qui concerne les établissements du familistère, mais rien ne dit qu'elle le soit pour d'autres industries.

M. Godin a choisi l'évaluation des salaires et des intérêts, parce que cela lui a paru bon ; comme il a convenu à M. Bord d'accorder à ses ouvriers 25 0/0, à M. Piat d'accorder 10 0/0, et ainsi des autres. Chacun a pris ce qu'il avait trouvé le mieux à son gré, et chez tous on doit reconnaître une tendance très louable à réaliser un acte de justice malheureusement trop rare, en accordant à leurs collaborateurs ouvriers une part dans les bénéfices. Quant à trouver chez aucun de ces procédés les éléments d'une solution scientifique, il n'y faut pas songer.

En somme, à Guise pas plus qu'ailleurs la question de répartition n'a été résolue, ce qui ne diminue en rien le mérite de M. Godin. Au contraire.

Il a tenté une expérience certaine par son importance, heureuse par ses résultats ; il a fait preuve de remarquables qualités organisatrices ; s'il n'a pas déchiffré complètement l'énigme, au moins il en a résolu une portion.

Il a osé attaquer la question face à face, en y consacrant la plus grande partie de sa vie, cette gloire lui restera.

La formule de participation adéquate à la justice n'est pas encore

trouvée, dit P. Boilley ; ce n'est pas encore là le plus décourageant. La grande difficulté gît dans l'égoïsme du patronat.

Dans son bienveillant optimisme, Abel Davaud célèbre les vertus socialistes de la participation aux bénéfices :

Sur le chemin du progrès économique, il faut faire la route pas à pas. Vous n'avez point *le tapis merveilleux des Mille et une Nuits*. Alors il suffisait de désirer d'être à cent lieues pour s'y trouver dès l'instant qu'on s'était assis sur ce tapis. En ce temps-ci, il faut marcher à pas comptés. Brûler une ou plusieurs étapes, c'est périr en route ou arriver fourbu.

La *Participation* est un pas à faire, en attendant l'association des travailleurs généralement pratiquée ; c'est l'apprentissage de l'association, c'est la voie qui conduit beaucoup, beaucoup plus loin.

A ceux-là qui craignent la participation comme un lien nouveau, une attache à la bourgeoisie, nous dirons: Depuis quand a-t-on vu une rivière remonter à sa source ? Depuis quand a-t-on nié qu'une réforme n'en entraîne pas une autre ?

La participation étant un progrès social qui relève la dignité de l'homme, un progrès économique qui fait la prospérité des participants petits et grands, un progrès politique qui rapproche les hommes de l'égalité que nous cherchons, elle aura pour sanction et pour fin la paix sociale, un amoindrissement considérable de paupérisme, l'exaltation du travail et l'établissement de la loi de solidarité parmi les hommes.

C'est fort bien dit ; mais il y a une toute petite difficulté, c'est que l'application de la participation aux bénéfices dépend du bon vouloir patronal, et ce bon vouloir s'est si peu affirmé jusqu'ici que nous craignons bien que les travailleurs ne puissent espérer d'émancipation même graduelle que de leur action sur les pouvoirs publics (1).

---

(1) On pouvait lire, en 1889, à l'Exposition d'économie sociale, dans le pavillon de la Participation, une inscription murale, reproduisant les paroles suivantes d'un grand patron mulhousien, Frédéric Engel Dolfus :

« Il y a pour les patrons des devoirs qui ne se discutent plus :

« Fonder d'une façon inébranlable et définitive les institutions de prévoyance.

« Elles doivent prendre la première place dans les abandons à faire.

« Il faut choisir:

« Ou continuer des traditions conformes à nos sentiments et au caractère de notre classe ouvrière ;

« Ou accepter crûment la lutte et l'antagonisme nettement accusé des intérêts avec les conséquences fatales qu'il amène.

« Qui oserait hésiter ? »

Il y a plus qu'hésitation, il y a refus, et pourtant le dilemme posé par M. Engel Dolfus est inéluctable.

V

LES SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE ET L'ASSURANCE POUR TOUS

Envisagée dans ses principales formes : *consommation*, *crédit*, *production* et *participation*, la coopération, dont nous ne contestons nullement l'action bienfaisante, se montre incapable de substituer pacifiquement l'association au salariat. Pourrait-elle au moins assurer l'avenir des travailleurs par les coopératives de *prévoyance* ?

Si nous en jugeons par les résultats obtenus en France, nous devrons conclure par la négative. Voici, par exemple, les *Sociétés de secours mutuels*, elles constituent, à côté de leur très réelle utilité pour leur million de participants (1), la plus puissante organisation de prévoyance libre. A quoi est-elle arrivée ? En 1877, elle distribuait à 24,663 pensionnaires une pension annuelle de 73 francs.

C'est peu engageant, et les résultats des coopératives de prévoyance ne peuvent guère être plus brillants, n'en déplaise aux 125,000 membres des 680 sections des *Prévoyants de l'Avenir*, aux possesseurs collectifs des huit millions de la *Fourmi*, aux milliers de participants des 250 sociétés françaises de prévoyance ou de secours à la vieillesse, comme aussi à l'auteur d'un projet populaire de *Caisse internationale de retraites*, M. Léon Mansart, qui a bien voulu m'interpeller à ce sujet (2). Il y a des miracles que l'initiative individuelle ne peut pas faire.

Ce que n'ont pu les assurances populaires, les assurances capitalistes le peuvent encore moins. Les 16 Compagnies existantes de ce genre sont arrivées, chiffre de 1880, à 45,156 contrats aux titulaires

(1) Actuellement, il y a deux sortes de sociétés de secours mutuels : les sociétés approuvées qui ont une personnalité civile capable d'acquérir et de posséder et qui reçoivent une subvention de l'État, et les sociétés simplement autorisées qui vivent à leur gré, de leurs propres ressources. Les premières sont au nombre de 4,800 et comptent 790,000 membres. Les autres s'élèvent à 2,000, avec un personnel de 200,000 membres.

Il n'y a donc encore dans notre pays que 6,800 sociétés de secours mutuels. C'est peu pour une population aussi nombreuse que celle de la France, d'autant plus qu'il faut considérer que ces associations de bienfaisance reçoivent tout le monde, y compris les femmes et les enfants, et cela moyennant une cotisation très modique.

(2) L. Mansart dans la *Gazette des Assurances* du 5 novembre 1890.

desquels il est attribué 25,990,000 francs de rentes. Une goutte d'eau dans le désert (1).

L'État est intervenu par sa *Caisse nationale des retraites de la vieillesse*, qui n'est qu'une prime à la prévoyance des classes aisées; elle est arrivée à un total de rentes viagères de 32,154,429 francs, répartis entre 174,479 titres. Ce n'est guère plus, au total, que les Compagnies privées.

L'État a-t-il été mieux inspiré en se faisant le grand administrateur des *Caisses d'épargne?*

---

(1) Ces seize compagnies ont été fondées: la *Compagnie d'assurances générales*, en 1811; l'*Union*, en 1829; la *Nationale*, en 1830; le *Phénix*, en 1844; la *Caisse paternelle*, en 1850; le *Crédit viager* (anciennement l'*Impériale*), en 1854; la *Caisse générale des familles*, en 1858; le *Monde*, en 1864; l'*Urbaine*, en 1865; l'*Alliance*, en 1866; le *Soleil*, en 1872; l'*Atlas*, en 1873; la *Confiance* (ci-devant la *Famille*), en 1875; le *Patrimoine* et l'*Abeille*, en 1877; le *Temps*, en 1878.

Voici leur situation au 31 décembre 1879 d'après le *Moniteur des Assurances :*

ANNÉES	CAPITAUX ASSURÉS Nombre de contrats.	CAPITAUX ASSURÉS Rentes.	RENTES VIAGÈRES Nombre de contrats.	RENTES VIAGÈRES Rentes.
	—	— fr.	—	— fr.
De 1819 à 1859 inclusivement...	40.258	354.000.000	26.900	17.490.000
1860	5.268	41.300.000	2.638	1.720.000
1861	5.520	46.700.000	2.597	1.700.000
1862	6.991	60.000.000	3.140	2.050.000
1863 ...	8.338	72.200.000	2.484	1.615.000
1864	12.141	106.900.000	2.326	1.520.000
1865	15.519	131.300.000	2.709	1.775.000
1866	19.826	172.200.000	2.803	1.840.000
1867	15.327	145.100.000	3.238	1.995.000
1868	14.670	198.600.000	3.818	2.490.000
1869	14.121	201.800.000	3.629	2.570.000
1870 .	16.162	141.400.000	2.430	1.600.000
1871 ..	6.782	89.000.000	1.391	948.000
1872	13.140	170.000.000	2.091	1.469.000
1873	13.250	187.000.000	2.270	1.591.000
1874	17.100	237.100.000	7.100	2.161.000
1875	24.240	251.600.000	3.651	2.470.000
1876 ...	28.164	281.840.000	3.795	3.042.000
1877	29.678	278.370.000	3.925	2.901.000
1878	38.114	315.000.000	4.553	3.469.000
1879	36.792	337.073.000	4.677	3.532.000
Totaux généraux....	391.018	3.829.175.000	88.182	59.957.000
Reste en vigueur au 31 décembre 1879..................	193.079	1.055.053.000	45.156	25.999.000

Deux économistes, qui sont aussi peu socialistes que possible, vont nous répondre :

1° Que les Caisses d'épargne ne favorisent guère que des petits bourgeois au détriment du Trésor public ;

2° Que cette immobilisation de capitaux (deux milliards et demi pour la France) est on ne peut plus préjudiciable au développement économique des nations.

En démonstration du premier point, M. Adolphe Coste, complétant les chiffres de M. Laroche-Joubert, décompose ainsi l'énorme passif des Caisses d'épargne :

Montant des livrets.	Importance en millions.	Chiffres proportionnels.
Jusqu'à 500 francs. . .	357,7	14,65 0/0
De 500 à 1,000 francs. . . .	444,7	17,75
Ensemble.	802,4	32,40 0/0
De 1,000 à 2,000 francs. . .	1.686,9	67,60 0/0
Total général.	2.495,3	100 »

Ces chiffres montrent que les *épargnes proprement dites*, qu'il faut soigneusement protéger et encourager, *n'entrent que pour un septième, tout au plus pour un tiers*, dans le montant total du passif. Les deux autres tiers ne sont composés que de dépôts volontaires, effectués par de petits capitalistes, des industriels ou des commerçants qui trouvent plus avantageux de rester déposants à la Caisse d'épargne, avec la disponibilité de leurs fonds et un intérêt de 3 50 ou 3 75 0/0, selon les caisses, que d'acheter des valeurs de placement ou d'avoir un compte courant dans une banque.

Sans la loi de 1881, qui a porté de 1,000 à 2,000 francs la limite des livrets d'épargne, nous n'aurions affaire qu'à un passif de 800 ou 900 millions. Par le fait de cette loi, les dépôts aujourd'hui l'emportent sur les épargnes ; ils triplent le passif. Les 547 caisses d'épargne ordinaires et leurs 987 succursales, sans compter les 7,000 bureaux de poste, forment autant d'agences d'une vaste banque de dépôt, dénommée la Caisse des dépôts et consignations, qui est régie par des fonctionnaires du gouvernement et qui fait tous les remplois de ses fonds en rentes ou en valeurs du Trésor (1).

Infidèles à leur but de prévoyance, les Caisses d'épargne sont, en outre, contraires à la prospérité des nations. Sur ce second point nous serons informés par Leroy-Beaulieu :

Pour le pays c'est une perte de capitaux. J'ai expliqué bien des fois que le capital et l'épargne ne sont pas des choses identiques : le capital, c'est l'épargne vivifiée, sortant de la passivité et s'appliquant à la production, soit agricole, soit commerciale, soit industrielle. Les caisses d'épargne sollicitent, sur tous les points du territoire, les économies de la petite classe moyenne et de la classe laborieuse, par un taux d'intérêt notamment trop élevé ; elles enlèvent

(1) Ad. Coste : *La submersion de l'État par les fonds d'épargne* (Globe du 13 décembre 1890).

ces économies à tous les emplois sur place (il s'agit déjà de 3 milliards pour la France). Elles pompent ainsi, sur toute la surface du territoire, les infiniment petits d'épargne pour les transformer en rentes sur l'État, c'est-à-dire en richesses passives. Par ce procédé, elles stérilisent en quelque sorte tous les hameaux, tous les villages, toutes les petites villes, prenant tous les embryons de capital qui s'y produisent et allant les engloutir dans la capitale en atténuation de la dette flottante et du passif général du Trésor. Supposez l'atmosphère pompant toute l'humidité qui se produit dans toutes les localités et ne la restituant jamais sous la forme de pluies fécondantes, vous aurez l'image du régime français des caisses d'épargne (1).

Pour être efficace la prévoyance doit être sociale.

Divers États paraissent devoir entrer timidement dans cette voie, et nous avons vu, en ces dernières années, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, l'Angleterre voter ou discuter des lois, d'ailleurs absolument insuffisantes, s'inspirant du très juste principe de l'assurance générale par l'État.

La plus connue de ces tentatives est celle de l'État allemand, connue sous le titre de « *Alters und Invaliden-Versicherung der Arbeiter.* » (Assurance des ouvriers contre la vieillesse et l'incapacité de travail). Elle s'applique environ à 12 millions d'individus de l'un et de l'autre sexe, tous ouvriers et employés. L'État se réserve d'étendre les obligations et les bénéfices de l'assurance obligatoire aux petits chefs d'industrie indépendante travaillant à domicile. L'objet de l'assurance est de couvrir toutes les causes d'incapacité permanente de travail; quant à la prime, elle doit être payée : un tiers par l'État, un tiers par le patron, un tiers par l'ouvrier.

Chaque district d'assurance a son taux uniforme; la prime des femmes est égale aux deux tiers de celle des hommes; la pension de retraite est de 120 marks pour les hommes, des deux tiers pour les femmes; en cas d'incapacité de travail et de retraite prématurée, cette pension est augmentée de 4 marks par année de travail soumis à la retenue. La pension ne pourra dans aucun cas excéder 259 marks (312 francs); elle courra du jour où l'assuré aura contracté son incapacité de travail ou atteint l'âge de 70 ans révolus.

Ce n'est pas là une assurance, mais un simple et bien insuffisant secours contre les infirmités et contre la vieillesse (2). Voilà pourtant ce qui a été fait de moins mal jusqu'ici en ce sens, ce qui revient à dire que tout est à créer en fait d'assurance sociale (3).

---

(1) Leroy-Beaulieu : *L'État moderne et ses fonctions.*

(2) L'assurance de l'État allemand contre les accidents est encore plus imparfaite. Dans les « *Annalen des deutschen Reiches* » de 1887, nous relevons pour l'assurance contre les accidents les chiffres suivants :

Participantes : 57 corporations industrielles, comprenant 194,601 établissements industriels; 2,986,248 individus assurés fort incomplètement.

(3) Tous les socialistes sont d'accord là-dessus. Voir notamment le projet

VI

GRÈVES, SOCIÉTÉS DE RÉSISTANCE

Tous les sophismes de l'économie politique orthodoxe n'y feront rien. La grève est le seul moyen de défense du prolétariat sur le terrain économique. Aussi nous faudrait-il remonter aux Grecs et aux Romains pour trouver les premières grèves du monde occidental; il paraît même que malgré cette abomination de l'antiquité, l'esclavage, les grèves furent assez fréquentes et assez importantes pour que l'on trouve trace de prescriptions coercitives dans les constitutions de deux empereurs de Byzance, Zénon et Justinien.

Plus près de nous, et passant sur diverses grèves peu connues des XI°, XII° et XIII° siècles (1), nous voyons, en 1318, à Florence, une grève des ouvriers de métiers aboutir à une insurrection triomphante. « Cette grève a son meneur, l'ouvrier Simon, auquel Machiavel a prêté un magnifique discours. Les ouvriers s'emparent du pouvoir qu'ils gardent trois ans, et l'un deux, Michel de Laudo, un cardeur de laine, si pauvre qu'il n'avait pas de chaussures aux pieds, devient le chef de la république (2). »

Le XIV° siècle est fécond en grandes grèves. En France, on cite celles des tanneurs, de Troyes, et des tisserands, de Doullens. En Angleterre et en Allemagne, les coalitions furent d'ordre plus gé-

---

élaboré par Eugène Fournière, à la *Société républicaine d'économie sociale*, l'étude publiée par Elie Peyron, dans la *Revue socialiste* (1887) et une récente brochure de Louis Bertrand sur *les Accidents du travail*. Albert Regnard, tout en pensant de même, croit qu'il convient de noter « comme un des palliatifs les plus heureusement imaginés pour adoucir, dans une certaine mesure, les maux occasionnés par le régime d'individualisme aujourd'hui régnant, le système des *assurances ouvrières obligatoires*. Ces caisses d'assurances, à la fois locales et nationales, alimentées par le patron surtout et par l'État, devront garantir à l'ouvrier des secours sérieux dans le cas de *chômage*, d'*accident* ou de *maladie*, une retraite pour sa *vieillesse*, et en cas de *mort*, une rente suffisante pour permettre d'élever les enfants et de soutenir la veuve. C'est là une condition presque indispensable pour arriver à l'organisation complète de l'assistance obligatoire » (A. Regnard : *De la mortalité dans les hôpitaux de Province* et *De la nécessité d'une réforme radicale de l'Assistance publique*, Paris.)

(1) *La Coutume de Beauvoisis* et le *Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau, font allusion à ces coalitions d'ouvriers et les punissent de la prison et d'une amende.

(2) Charles Renard : *Histoire des grèves*.

néral. Après la peste de 1348, il y eut une grande reprise de travail, et les ouvriers dont le nombre avait singulièrement diminué par suite du fléau, purent s'entendre pour réclamer des salaires très élevés. Des ordonnances intervinrent pour fixer des salaires maxima. En Angleterre la répression triompha sans conteste, mais en Allemagne elle provoqua des grèves presque endémiques au XIVe et au XVe siècle.

La grève, éclatée en 1541, des ouvriers imprimeurs de Lyon, qui motivèrent de sanglants édits de François Ier, a laissé des souvenirs chez tous nos historiens. Moins connue, et aussi digne de l'être pourtant, est la grève des ouvriers fabricants de bas de laine qui eut lieu en 1724, causée par la dépréciation croissante des espèces à la suite des échecs du système de Law. Il y eut ici une véritable coalition : « Ils ont menacé de coups de bâton ceux d'entre eux qui prendraient de l'ouvrage à moindre prix, et ils ont promis un écu par jour à ceux qui n'auraient pas d'ouvrage et ne pourraient vivre sans cela. Pour cet effet, ils ont choisi entre eux un secrétaire qui avait la liste des ouvriers sans travail et un trésorier qui distribuait la pension. Ceux-là demeuraient dans le Temple, ils profitaient du besoin qu'on a d'eux et faisaient les séditieux. On s'est plaint au contrôleur général et on en fait mettre une douzaine, ces jours-ci, en prison et au pain et à l'eau (1). »

Plus considérables furent, dix ans et vingt ans après, les grèves des ouvriers en soie de Lyon. Elles devinrent si menaçantes que le prévôt des marchands renouvela les anciennes ordonnances et prohiba, sous peine mort, toute assemblée illicite.

Le gouvernement se mit entièrement à la disposition des patrons, et la répression fut terrible contre les ouvriers grévistes vaincus. Il y eut des exécutions capitales et de nombreuses condamnations aux galères. C'est le lieutenant général, vicomte de Lautrec, qui fut chargé de cette belle besogne.

Cependant, ni l'échafaud ni le bagne ne purent déterminer les ouvriers lyonnais à renoncer aux grèves, et de nouvelles grèves éclatèrent en 1752, 1778 et 1786.

Lyon méritait déjà le jugement que, après les soulèvements ouvriers et républicains de 1831-1834, porta sur elle l'économiste Adolphe Blanqui : « Nulle cité manufacturière en France, disait-il, n'a été déchirée par des discussions plus terribles et n'a posé des questions plus difficiles aux économistes et aux hommes d'État (2). »

Ainsi, même au temps de la petite industrie de métiers, les ouvriers

---

(1) TH. MALAPERT : *Journal des Économistes*, 1872.

(2) *Rapport sur la situation des classes ouvrières en 1848*. Comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques. Année 1849.

n'avaient d'autre arme contre l'exploitation des maîtres que la grève, et malgré les sanglantes répressions du pouvoir central, ils ne renonçaient pas à en user.

En opérant la concentration des capitaux et des masses ouvrières et en intensifiant l'exploitation de l'homme par l'homme, le capitalisme ne pouvait que généraliser les grèves, bien que la classe bourgeoise, plus directement au pouvoir depuis la Révolution française, n'ait pas renoncé aux coercitions légales contre les ouvriers. En effet, prescription iniquement et au premier chef coercitive que la fameuse loi Chapelier de 1791, que les articles 1781, 414, 415 et 416 du Code pénal. L'Angleterre, elle, avait la fameuse « *Combination Acts* » que la protestation prolétarienne put faire abroger en 1824. Cette abrogation fut le signal des grandes grèves.

En France, les textes répressifs ne furent abolis (et très imparfaitement) qu'en 1864, et c'est bien aussi à ce moment que s'ouvre, pour la France, la période des grèves qui dure encore. Jusque-là, sauf pour quatre ou cinq grandes grèves de corporations organisées (charpentiers, typographes, imprimeurs sur étoffes), les prolétaires français avaient plutôt cherché un remède à leur misère dans les émeutes de la faim ou dans les conspirations politiques.

Le prolongement de l'esclavage en Amérique, et aussi des conditions agraires entre autres fit que le mouvement gréviste américain ne commença guère avant 1865. Il fut intense à partir de 1873.

Après la crise de cette époque, des réductions de salaires, qui avaient été la suite de la dépression des affaires, avaient été acceptées temporairement par les ouvriers ; mais les patrons prétendirent les maintenir dans les années suivantes : protestations ouvrières et grèves nombreuses, dont la plus célèbre est celle qui éclata le 16 juillet 1877 sur les chemins de fer de la Pensylvanie, du Maryland, de la West-Virginie, de l'Ohio, de l'Illinois, de l'Indiana et du Missouri. On crut un moment à un commencement de révolution sociale. L'impression est restée d'autant plus profonde, que cette date ouvre pour les États-Unis l'ère des grèves nombreuses et colossales. Carroll Wight dans ses « *Annual Reports* » nous en donne le nombre de 1880 à 1888, et voici ses chiffres (1) :

1881	—	471	grèves.
1882	—	454	—
1883	—	478	—
1884	—	443	—

(1) Carrol Wright, *Annual Reports of commissioner of labor* 1880-1888.

1885 — 645 grèves.
1886 — 1411 —
1887 — 872 —
1888 — 679 —

Là-dessus les économistes ont calculé les pertes en salaires pour les ouvriers des États-Unis; il n'empêche que depuis ces agissements grévistes, le prolétariat américain n'ait obtenu les plus forts salaires et les journées les plus courtes.

Les prolétaires anglais sont hors pair en Europe par l'importance, l'organisation et la ténacité de leurs grèves; ils sont aussi les mieux payés et les moins exténués par les longues heures du travail (1).

Seulement, jusque-là, les grèves anglaises ne sortaient guère du cercle des ouvriers de métiers ou de fabriques et des mineurs. Les

---

(1) Formidable est l'armée prolétarienne organisée de l'autre côté de la Manche, pour le but trop restreint de la défense des salaires; mais ce *bourgeoisisme* ouvrier est en plein déclin et le socialisme a fait son entrée triomphale au congrès de Liverpool (le 24e congrès unioniste). La liste suivante des congrès unionistes, du nombre de sociétés et d'ouvriers qu'ils représentent, nous donnera une idée de l'importance de cette victoire.

Années.	Congrès.	Nombre de délégués.	Nombre de Trade-Unions représent.	Nombre d'ouvriers associés.
1868	Manchester	34	—	118.367
1869	Birmingham	48	40	250.000
1870	Pas de congrès	—	—	—
1871	Londres	50	49	289.430
1872	Nottingham	77	62	375.000
1873	Leeds	132	140	730.074
1874	Sheffield	169	153	1.191.922
1875	Liverpool (janvier)	151	107	818.032
1875	Glascow (octobre)	139	109	539.823
1876	Newcastle	140	113	557.488
1877	Leicester	141	112	691.089
1878	Bristol	136	114	623.957
1879	Édimbourg	115	92	541.892
1880	Dublin	120	105	494.222
1881	Londres	157	122	463.899
1882	Manchester	153	126	509.337
1883	Nottingham	163	134	552.091
1884	Aberdeen	142	129	598.033
1885	Southport	161	136	580.976
1886	Hull	143	121	633.008
1887	Swansea	156	131	674.034
1888	Branford	165	138	816.944
1889	Bundee	210	171	885.055
1890	Liverpool	457	311	1.470.191

hommes de peine viennent à leur tour d'entrer dans la danse des luttes économiques. A ce titre, la grève glorieuse des dockers de Londres — août-septembre 1889 — est un véritable événement. « Il s'agissait des ouvriers les plus pauvres, de ceux qui semblaient tout à fait incapables de s'organiser et qui passaient pour le rebut de l'armée du travail. Ils ont su soutenir leurs prétentions avec fermeté, sans violence, et ils ont trouvé un appui matériel et pécuniaire dans la sympathie manifeste du monde anglo-saxon : l'Australie seule a envoyé 25,000 livres (625,000 fr.) (1).

Les grévistes trouvèrent un appui moral de singulière puissance dans l'intervention du cardinal Manning, qui ne fut pas étranger à la victoire ouvrière qui termina la grève.

Nous avons noté que la seconde période des grèves françaises s'ouvrit après la loi, imparfaite mais bienfaisante cependant de 1864. L'agitation alla *crescendo*, et en 1868 et 1869, Louis Bonaparte interpréta sa fameuse brochure sur l'*Extinction du Paupérisme*, en faisant fusiller les ouvriers à bout de misère à la Ricamarie et à Aubin. En 1870, les grèves colossales du Creusot, de Fourchambault et de Mulhouse avaient porté un coup terrible au pouvoir impérial, lorsque éclata la funeste guerre franco-allemande.

Malgré la défaite de la Commune, les grèves reprirent la partie de 1874. Ici nous avons des chiffres plus précis. De 1874 à 1887 on compte 1073 grèves, dont :

474 pour obtenir augmentation de salaire ;
276 pour s'opposer à une diminution de salaire ;
65 pour obtenir diminution du temps de travail ;
210 pour protester contre un régime trop oppressif ;
48 pour motifs d'ordre moins général.

Sur 998 de ces grèves dont les résultats sont connus ;
257 ont eu une issue entièrement favorable pour les ouvriers ;
170 ont abouti à une transaction favorable aux ouvriers ;
581 ont échoué.

Récapitulation : 427 réussites sur 998 tentatives, c'est-à-dire 427 victoires qui ne sont pas payées par des défaites correspondantes, car les échecs des ouvriers grévistes ne sont que le retour au *statu quo ante bellum*, c'est un simple assaut repoussé, l'armée restant dans ses positions anciennes, après avoir perdu quelques munitions.

On paraît penser de même en Allemagne, où depuis la loi du 21 juin 1869 qui permet les coalitions, les grèves se sont succédé avec une importance croissante jusqu'à cette grande grève de mai 1889 qui, dans toutes les régions houillères de l'Allemagne,

(1) *La Réforme sociale*, compte rendu d'une conférence de M. des Rotours.

mais principalement en Westphalie et à Sarrebrück engloba plus de 200 mille mineurs. Il en est resté la puissante *Association pour la défense et la protection des intérêts des mineurs dans la Westphalie.*

Cette société, qui a son siège à Essen, traite d'égal à égal avec *l'Association patronale minière* de Dortmund. Pour les mineurs, c'est là un grand succès.

Naturellement, un accroissement général des salaires et une diminution des plus longues journées a été le résultat des nombreuses grèves soutenues par le prolétariat allemand pendant ces vingt dernières années.

Depuis 1880, la politique des grèves se répand partout, notamment en Autriche, en Italie, en Danemark, et malgré de nombreuses défaites, les résultats heureux de l'énergie prolétarienne se font partout sentir.

Plus efficace encore a été l'action gréviste du prolétariat belge, et, bien que vaincues, les grandes grèves du Borinage dans ces dernières années ont forcé le gouvernement belge à décider une enquête, et à nommer une commission du travail. Car, pour les ouvriers, en face du patronat, c'est comme pour le loup de La Fontaine

Point de franche lippée,
Tout à la pointe de l'épée.

On n'a jamais vu des industriels accorder bénévolement une augmentation de salaire. — Constamment, au contraire, ils s'efforcent soit de diminuer la rétribution du travail, soit directement, soit par l'intensification des tâches, soit par le prolongement des journées. — Et quel autre moyen de leur résister, sinon par la grève ?

Je sais très bien que la grève n'est pas toujours conforme à la justice, car c'est aux corporations les mieux partagées qu'elle est le plus souvent possible, d'où une choquante disproportion de salaires entre les ouvriers de métiers et les journaliers. Il arrive même que la hausse des prix déterminée par la grève de quelques milliers d'ouvriers d'une corporation donnée frappe désastreusement des centaines de milliers d'ouvriers qui voient s'accroître leurs dépenses sans aucun accroissement de recettes.

Tel fut par exemple le résultat des grèves victorieuses des ouvriers en bâtiment en 1880, elles servirent de prétexte à une augmentation de 30 0/0 sur les loyers ouvriers. La hausse des salaires ne dura que jusqu'à la crise, mais l'augmentation des loyers est restée (1).

(1) Voir le *Rapport* du citoyen Kügler au Congrès national ouvrier de Reims en 1881.

Tout cela est vrai, et ce n'est pas le seul inconvénient ; mais l'homme attaqué qui n'a qu'une pique sous la main, s'en sert tout en pensant qu'un fusil ferait mieux son affaire. Au surplus, la grève, pour être efficace doit être organisée ; elle doit ne pouvoir être décidée que sur l'avis conforme des corporations fédérées. Alors elle sera plus conforme à la justice et plus fréquemment victorieuse.

Hâtons-nous d'ajouter, que même ainsi organisée et généralisée, la grève ne serait pas une solution ; de toutes façons elle n'est que l'un des phénomènes du salariat, mais elle aguerrit l'armée prolétarienne, elle défend tant bien que mal au jour le jour les intérêts les plus immédiats ; par ses impuissances mêmes, elle convainc les ouvriers qu'il n'y a de salut pour eux que dans l'intervention sociale, intervention devant provenir soit de l'influencement, soit de la conquête des pouvoirs publics, et c'était justement à cette conclusion que nous voulions arriver.

VII

CONCLUSIONS

Nous conclurons en récapitulant brièvement les constats auxquels nous sommes arrivés, au cours de cette étude forcément écourtée.

1° La coopération n'est véritablement efficace que sous la forme de société de consommation ; mais de ce cas elle n'atteint très partiellement encore que le parasitisme commercial, laissant intact le parasitisme capitaliste autrement oppressif, autrement onéreux. Il n'apparaît pas non plus, quoi que prétende dans son généreux optimisme Charles Gide, que les sociétés de consommation puissent se multiplier et s'étendre au point de pouvoir réorganiser la production dans le sens de la justice.

2° Dans la plupart des cas, la coopération est forcément impuissante sous la forme de société de production, les conditions de la production moderne nécessitant pour toute entreprise importante une quantité de capitaux bien supérieure à la totalisation des épargnes coopératives.

3° Il y aurait plus d'élément de succès dans les sociétés en participation ; mais ces sociétés ne reposent que sur l'arbitraire patronal ; on ne peut rien fonder sur le bon vouloir des privilégiés, toute l'histoire en témoigne, et le peu d'empressement du patronat contemporain à faire la part du feu le confirme malheureusement.

4° Pas plus que la prévoyance individuelle, la prévoyance coopé-

rative ne dépasse le rayon de quelques intérêts particuliers. L'assurance universelle, c'est là une trop lourde tâche pour l'initiative individuelle dans une société hérissée de tant d'inégalités, obscurée de tant d'ignorance ; où l'influence du pain quotidien et l'insécurité du lendemain est le triste lot du plus grand nombre : *l'assurance est un service d'ordre social, il n'y peut être pourvu que socialement.*

5° Quant aux coalitions, seule arme du prolétariat, elles sont, en somme, avantageuses : mais elles gagneraient à être organisées intercorporativement pour être toujours conformes à la justice et aux intérêts bien entendus de la classe ouvrière. En tous cas, elles ne sont qu'un phénomène du salariat, et le but — auquel elles ne peuvent contribuer directement — doit être l'abolition du salariat.

6° Toutes les formes coopératives, y compris les coalitions, ont cet avantage général de faire l'éducation administrative du prolétariat et le rendre plus apte aux revendications d'ordre politique et social.

7° Un des grands torts des coopérateurs a été de s'enfermer dans le cercle étroit de l'*Aide-toi* exclusif, qui ne saurait à lui seul avoir raison de l'ignorance, des iniquités et de la misère ; mais non moins grave a été le tort des socialistes de rabaisser et de combattre même les tentatives coopératives. De même que seule l'initiative individuelle serait impuissante, l'action plus puissante des pouvoirs publics ne pourra être véritablement bienfaisante que si elle est secondée par les libres efforts collectifs d'un prolétariat familiarisé avec les difficultés administratives des organisations politiques et économiques.

A ce titre, véritable école de pratique industrielle et commerciale, la coopération qui se débarrasse de plus en plus de l'exclusivisme premier est une excellente préparation aux réformes sociales qu'il s'agit d'arracher aux pouvoirs publics.

En un mot, coopérateurs et socialistes sont des militants de la même œuvre novatrice et justicière, les travaux des uns, les luttes des autres se complètent mutuellement, et leur union hâterait le jour, désiré par tous, de l'émancipation humaine.

Pleinement donc nous nous rallions à cet appel adressé aux socialistes par Louis Bertrand, qui en même temps qu'un des meilleurs vulgarisateurs du collectivisme, est un coopérateur pratiquant (1).

« A l'œuvre donc, camarades, à l'œuvre ! Que l'hiver qui approche vous trouve tous debout pour combattre le bon combat. N'oubliez jamais que toute société coopérative nouvelle est un jalon de plus posé pour la société de l'avenir, celle que nous rêvons, faite de

(1) Louis Bertrand : *La Coopération, ses avantages, son avenir.*

justice et de solidarité, dans laquelle tous auront le bien-être en retour d'un travail facile.

« Mais surtout n'oubliez jamais que le but à atteindre n'est pas de bénéficier ou de faire bénéficier les ouvriers de quelques francs par semaine ou par mois et qu'il faut toujours avoir en vue le but suprême : l'affranchissement complet de la classe ouvrière par la suppression du salariat et par l'application des doctrines socialistes !

« B. MALON. »

Cannes, le 12 décembre 1890.

P. S. — Notre précédente étude sur la *Législation internationale du travail* a été mutilée par l'omission, au moment de la mise en page, de près de deux pages d'imprimé. Ce texte devait avoir sa place après la septième ligne de la page 651 (n° 72 de la *Revue socialiste*). On y faisait ressortir l'action déprimante des longues journées de travail, et l'on reproduisait les résolutions du *Congrès international socialiste* de Paris 1889, qui constituent la plate-forme du prolétariat, levé pour la conquête de la journée de huit heures, et d'une législation industrielle comprenant la fixation d'un *minimum* de salaire.

On se borne à signaler cette lacune, la présente série d'études n'étant que la première jetée d'un livre, la deuxième partie du *Socialisme intégral* où le socialisme réformiste et reconstructif, sera examiné dans tous ses éléments de solution. Le présent travail sera donc revu, amélioré, complété avant la publication, et c'est pourquoi je prie les lecteurs qui veulent bien s'y intéresser de m'en signaler les lacunes et les erreurs. Les observations de ces collaborateurs volontaires seront reçues avec reconnaissance, et il en sera tenu le plus grand compte.

HÉLÈNE

DRAME SOCIAL EN TROIS ACTES (1)

ACTE TROISIÈME

Un salon, chez Michel.

SCÈNE PREMIÈRE

MICHEL, VALIN.

Valin. — Aucun regret, te dis-je, aucun... Plutôt un sentiment de délivrance... Et la séparation s'est faite avec une facilité... J'ai été d'un calme !... Il me semblait que je lui portais les adieux d'un autre... Tu comprends, je ne pouvais faire autrement que de la quitter... Tout Paris savait qu'elle me trompait dans tous les coins avec tout le monde... Ça me faisait une situation intolérable... Elle a pleurniché, mais j'ai tenu bon... C'est drôle, les larmes ne lui vont pas... Elle était peut-être sincère dans son regret... Bah ! Le dépit d'être lâchée... Tu vois, j'applique tes théories : On ne se plaît plus, on se quitte.

Michel. — Pardon, pardon. Mes idées n'ont rien à voir ici. Ne les galvaude pas dans tes rapports avec mademoiselle Clarisse, je te prie. Ta Clarisse était un joli petit animal de joie, et non une femme. Elle était ton vice, comme tu dis, mais pas ta compagne.

Valin. — Pourquoi pas? Il y a compagne et compagne.

Michel. — Allons donc !... Sois franc : Aurais-tu voulu un enfant d'elle? L'aurais-tu installée au chevet de ta mère mourante?

(1) Voir les numéros d'octobre et de novembre 1890.

Valin. — Soit, tu as raison ; mais tu vas ôter tout mérite à ma rupture.

Michel. — Puissé-je aussi t'enlever tout regret.

Valin. — C'est fait, je n'en ai aucun.

Michel. — Tant mieux, si c'est vrai.

Valin. — Absolument vrai.

Michel. — Tant mieux, si ça dure.

Valin. — J'ai trouvé un moyen : Je vais me marier.

Michel. — Pour toi, ce peut être un remède. Et, je la connais, celle qui se dévoue ?...

Valin. — Tu la connaîtras. Une veuve très bien... Quand je dis veuve... C'est plutôt divorcée.

Michel. — Est-ce bien divorcée qu'il faut dire ?

Valin. — Quelle idée !... C'est une divorcée tout ce qu'il y a de plus légitime.

Michel. — Alors, il n'y a pas dévouement. Vous êtes tous deux dans les conditions d'égalité désirables.

Valin. — Je ne te comprends plus... Toi, l'homme de la liberté amoureuse, tu juges si durement les divorcées ?

Michel. — C'est que j'estime de beaucoup supérieures les femmes de devoir et de sacrifice... Oui, certes, je suis pour la liberté des sexes ; mais rien ne m'empêchera de préférer l'homme d'une seule femme et la femme d'un seul homme. C'est un état de vertu qu'il ne nous est guère donné de réaliser, je le sais. C'est un idéal à peine approché par les meilleurs, entrevu seulement par les bons, nié par les pires... Mais c'est une question de culture morale. La loi n'a pas plus à y intervenir que dans le choix de nos lectures... Épouse ta divorcée : Elle est de vertu moyenne ; c'est ton fait.

Valin. — Tu es plus que sévère pour moi.

Michel. — Eh ! mon pauvre ami, oserais-tu te vanter d'avoir une seule des qualités d'un homme de foyer ?... Si j'ai été sévère, ce n'est pas pour toi, mais pour ta future... Socialement et moralement, elle est moins détériorée que toi... Tiens, tout compte fait, elle perdrait encore à ce mariage... Retourne à ton vice... Les Clarisses ne manquent pas.

Valin. — Peut-être, mais ça ne m'empêchera pas de me marier avec ma divorcée.

Michel. — Tu es profondément immoral.

Valin. — Je m'aime comme ça... Tu as fini ? Eh bien, à mon tour de te confesser.

Michel. — Moi !

Valin. — Oui, toi.. Ne suis-je pas ton ami ?... Et la preuve, c'est que je n'eusse pas laissé dire à un autre ce que tu viens de me dire ?...

Michel. — Qu'est-ce que tu veux savoir ?

Valin. — Tu souffres. Je veux savoir de quoi.

Michel. — Je souffre ? Quelle plaisanterie... Je ne vis guère que par le cerveau... Les passions sont mortes en moi.

Valin. — Tu souffres, te dis-je... Pourquoi te refuser à un conseil, à une consolation ?

Michel. — Je ne te comprends pas... Mes grandes souffrances, puisque tu veux les connaître, sont purement cérébrales... Ainsi, quand je n'ai pas trouvé dans les tas de documents que je ramasse, la confirmation d'une hypothèse longtemps caressée... Alors, il me vient quelquefois la pensée malhonnête de tronquer des textes, d'oublier des faits et d'affirmer quand même ce dont je ne suis pas certain... (*riant.*) Voilà mes petites douleurs et mes grands combats... Et dire qu'il n'en faut pas plus pour vous donner l'air d'un martyr !

Valin. — Soit. Tu ne veux rien me dire... C'est vrai, nous avons passé l'âge des confidences... Et puis ce n'est plus la coutume. Comment, toi, un esprit émancipé, toi mon ami le plus proche... — Pascal n'a été que ton ami de jeunesse... — Moi qui pourrais comprendre, conseiller... Moi qui te confie tout, je ne saurai rien de toi... Je te verrai agoniser sous mes yeux, et je n'aurai pas le droit... Laisse-moi parler... S'il y avait une glace ici, tu serais épouvanté... Dis-moi donc si c'est le travail qui t'a blanchi les cheveux en six mois !... Et il faut que je me taise ! On est de son siècle, de ce siècle où l'on souffre mort et passion le sourire aux lèvres, où l'on se laisse dévorer les tripes par le renard plutôt que d'appeler au secours. Un siècle où les bons jouent l'indifférence, et les indifférents la rosserie. Nom de Dieu ! je ne sais pas s'il ne faut pas préférer les sensibles d'il y a cent ans qui pour un oui, pour un non vous étalaient leur cœur sur la table !... On était souvent dupe, mais du moins nul ami ne restait sans secours... Je sais de quoi tu souffres.

Michel. — Ah !... (*un silence.*) Eh bien, tu vois par toi-même qu'il n'y a pas de remède.

Valin. — Ce n'est pas mon avis.

Michel. — Pas de remède, te dis-je... Et puisque tu as voulu... rends-moi un service... Dis-moi, en toute sincérité... — Je veux savoir combien il me reste de temps pour prendre une résolution... — Dis-moi : La calomnie ne la salit pas, n'est-ce pas ?

Valin. — Non.

Michel. — Sur ton honneur, tu me dis la vérité ?

Valin. — Sur mon honneur.

Michel. — D'ailleurs, il agit très loyalement... Il est parti... Tiens, parlons de tout cela, à cœur ouvert... (*Essayant de sourire.*) Mais parlons-en d'une manière objective, comme d'un cas intéressant de pathologie morale...

VALIN. — Encore le renard !... Enfin, c'est ta manière... Soit.

MICHEL. — Ce que je n'ai pas su prévoir pour moi-même est arrivé... Elle justifie mes théories... Par ma faute... Je n'ai pas su demeurer l'amant, et je n'ai pas été assez le mari... Moi qui ai si bien caractérisé cette crise, pour les autres, je ne l'ai pas vue éclater dans mon foyer sous l'empire de causes que j'ai vingt fois décrites et analysées... Elle... Ah ! elle... Je sais bien ce qu'il me reste à faire... si elle n'arrive pas à oublier Pascal... Disparaître... Oh ! ce n'est pas pour affirmer ma supériorité morale, mais pour fuir une torture... Sais-tu que c'est atroce de posséder une femme qu'on sait ne pas vous aimer !... Atroce et répugnant... Mais voilà, on ne se résout pas facilement à quitter l'espoir... Pascal est honnête et bon... Il a brisé sa situation ; il est parti... Il ne reviendra que sur un signe de moi... Quand le ferai-je, ce signe ?... Quand permettrai-je à l'ami de revenir ?... Quand serai-je contraint de m'effacer devant l'amant ?... Tu vois bien que tu n'as pas de conseils pour mon triste cas.

VALIN. — Permets, permets... Tu vas boucler tes malles ce soir et emmener ta femme à l'étranger... Vous y vivrez tous deux loin de tout ce qui peut lui rappeler l'autre jusqu'à ce que... Enfin, c'est possible, cela... Il n'y a rien entre vous deux ?

MICHEL. — En apparence, non. Nous jouons tous deux la désolante comédie du ménage uni et rassasié de bonheur... Elle ignore que j'ai surpris son secret, le lendemain même du brusque départ de Pascal... Ce secret, que ses rêves troublés m'ont livré, comme, lâchement, je voudrais encore l'ignorer !... En attendant une catastrophe, je vis comme si je ne savais rien... Mais, est-ce vivre ? ..

VALIN. — Eh bien, alors, partez, il n'est que temps.

MICHEL. — Oui, si j'étais réellement fort, ce serait le vrai moyen... Mais ici, la vie de tous les jours, dont aucune apparence n'est changée, me permet de reculer une explication... Elle-même, mourrait plutôt que de la provoquer... Tu as vu sur mes traits la marque de mon tourment... L'as-tu vue, elle ?... J'ai peur qu'elle ne souffre plus que moi... Si je l'emmenais, si je l'isolais de tout ce qui nourrit son chagrin... et aussi son espérance... et qu'elle en vint à me haïr... Et dire que c'est son amour de jadis... d'il y a quatre ans... qui me rive à sa vie comme un boulet... Car elle me haïra demain, et s'en voudra de me haïr. Ne valait-il pas mieux rester comme nous étions ?... Le mariage légal lui a créé des devoirs dont elle est l'esclave et dont elle mourra, car jamais elle ne se prêterait à une comédie infamante de divorce. Avant le mariage, elle s'estimait moins, ne comprenant pas, ne pouvant pas comprendre mes intentions... Elle accepterait mon départ avec joie, elle aimerait son second amour sans contrainte, si... Tiens, j'ai peur que mon sacrifice ne soit

inutile... Il faudra, pour la délivrer, que je me délivre moi-même de la vie... Je peux bien encore lui donner cela, pour ce que j'en ferai quand je serai bien sûr d'être seul...

VALIN. — Tais-toi !

MICHEL. — Pourquoi ?... C'est toi qui l'as voulu... J'examine la situation... Je cherche de bonne foi une issue... Si tu y tiens, je t'avouerai même que je tremble de la trouver et que cet état d'incertitude qui m'a fait tel que tu me vois, je tremble d'avoir à le regretter un jour... Eh bien, as-tu assez sondé ma plaie, est-elle assez profonde ? Va, mon pauvre ami, crois-moi, laissons faire le temps, laissons venir les événements... En attendant, je vais me remettre au travail, tirer de mon mal le bien d'autrui.

VALIN. — Écoute, il reste un espoir... L'autre, que tu absous si facilement, est parti... Qui te dit que ce n'est pas la vertu de ta femme plutôt que son propre scrupule qui l'a chassé... Le devoir, tu en conviens, parle haut en elle... Tu n'as pas le droit d'attendre inerte le résultat de ce conflit; tu dois à Hélène, tu dois à ton bonheur et au sien d'intervenir. Promets-moi de lui parler... de tout faire pour reconquérir ton repos et la paix de ton foyer... Tu parles sans cesse de son droit, à elle. Eh ! n'est-ce pas ton devoir de le lui assurer. Et n'est-il pas mieux assuré par toi, par ton amour... Toi parti, que devient-elle ? L'autre vient, soit... Et s'il la quitte un jour ?... Comment n'as-tu pas prévu cette débâcle d'existence, cette femme abandonnée à elle-même, à toutes les impulsions extérieures, à tous les périls... Et tu hésites à la sauver en te sauvant toi-même !...

MICHEL. — Oui, tu as peut-être raison. Je lui parlerai aujourd'hui même.

VALIN. — A la bonne heure... Je te laisse sur ces bonnes dispositions. Il n'y a entre toi et ta femme qu'un malentendu... Parle-lui ouvertement, sollicite sa franchise et vous êtes sauvés tous deux... A tantôt... Courage...

SCÈNE II

MICHEL, *seul, puis* HÉLÈNE.

MICHEL. — Parler... Que dire ?... Et qu'entendre !... Jadis, dans une crise mortelle, j'ai demandé au médecin de me dire la vérité... Je tremblais moins qu'en ce moment ; il ne s'agissait que de ma vie... La voici... Jamais je n'oserai...

Hélène, *entrant.* — Ah !... Je te croyais sorti avec M. Valin.

Michel. — Non... J'ai à travailler.

Hélène. — Alors, je vais dire à Sophie de faire du feu dans ton cabinet de travail.

Michel, *souriant faiblement.* — Tu n'es donc plus jalouse de mes paperasses et de mes bouquins ?

Hélène. — Mais non... Ne faut-il pas que tu t'occupes ? (*Elle va pour sortir.*)

Michel. — Cependant, si je te donnais cet après-midi ?...

Hélène, *indifférente.* — J'en serais enchantée.

Michel. — Et si je te conduisais ce soir au théâtre ?...

Hélène, *de même.* — Si cela peut te faire plaisir, mon ami.

Michel. — Il ne s'agit pas seulement de mon plaisir, mais aussi du tien, surtout du tien...

Hélène, *de même.* — Mon plaisir est le tien, mon ami.

Michel. — Assieds-toi là, près de moi... Causons... comme autrefois... Veux-tu ? (*Il la regarde, elle fuit son regard*). Qu'est-ce que tu as ?... Tu souffres ?

Hélène. — Mais non.

Michel. — Un chagrin, alors ?

Hélène. — Un chagrin, pourquoi ?

Michel. — C'est vrai... Notre vie est la plus calme, la plus unie... Un peu moins gaie, depuis le départ de Pascal.

Hélène, *vivement.* — N'as-tu pas tes autres amis ?

Michel. — Oui, mais Pascal était plus ton ami.

Hélène. — Oh ! le tien surtout, ton ami d'enfance... As-tu de ses nouvelles ?

Michel. — Non. Depuis son départ pour l'Égypte, il n'a pas donné signe de vie.

Hélène, *avec effort.* — C'est mal, de nous oublier ainsi .. (*Très vite.*) Ah ! tandis que j'y pense... J'ai écrit au menuisier pour qu'il vienne prendre la mesure du couloir de ton cabinet. On y installera un rayon pour les livres qui ne peuvent pas tenir dans ta bibliothèque.

Michel. — Tu as bien fait, ma chérie... Tout ce que tu fais est bien fait. Un baiser pour cette bonne idée. (*Hélène hésite, puis incline le front vers Michel, qui va y déposer un baiser. Soudain il se lève vivement.*) Non !

Hélène. — Michel, qu'as-tu ?

Michel. — Rien, mais tu m'offrais ce baiser de si mauvaise grâce... Je ne veux pas te contraindre..

Hélène. — Qu'est-ce que tu dis-là !

Michel, *avec emportement.* — Je dis... (*Se calmant par un effort de volonté.*) Excuse-moi... C'est moi qui ai tort .. Écoute, je ne sais

ni feindre ni prendre de détours... Soyons sincères, tous deux, veux-tu ?

Hélène. — Je ne te comprends pas. Est-ce que je ne le suis pas toujours ?

Michel. — Tu crois l'être...

Hélène. — Je t'assure...

Michel. — Autrefois, tu te serais défendue autrement.

Hélène. — Que t'ai-je fait pour me parler ainsi ?

Michel. — Oui, j'ai tort, cette fois encore... Ce n'est pas là ce qu'il faut dire... Écoute, mon Hélène (*se rasseyant près d'elle*). Il y a des moments où je m'imagine que tu m'aimes moins, que tu ne m'aimes plus...

Hélène, *protestant*. Oh !...

Michel. — Laisse-moi tout dire, que je me fasse bien comprendre... Si ton cœur ne m'est pas fermé à jamais, il répondra ensuite... (*Mouvement d'Hélène*). Je t'en prie, laisse-moi achever, ou le courage me manquerait et nous continuerions de souffrir tous deux... Te rappelles-tu ce que je te disais dans les premiers temps de notre union ? « Si un jour ton cœur change, avertis-moi, j'aurai du courage. » Et j'ajoutais : « On n'est pas maître de son cœur. Il se donne et se reprend. On n'est pas méprisable pour cesser d'aimer, mais feindre l'amour est le plus coupable de tous les mensonges. »

Hélène. — Et toujours je te répondais : « Je n'aimerai qu'une fois »... Un jour même je t'ai dit : « Si seulement tu surprenais un regard de moi à un autre homme, je te donnerais le droit de me tuer ? » As-tu un reproche à me faire ?

Michel. — Hélas ! Pas plus qu'autrefois, tu ne me comprends pas... Est-ce que je te rends responsable de ce qui arrive ? Est-ce que je t'accuse ?

Hélène. — Si tu ne m'accuses pas, que signifient tes paroles ?

Michel. — Soit, expliquons-nous plus complètement... Jure-moi que tu n'aimes pas Pascal !

Hélène. — Pascal ! Oh ! c'est odieux !... Ton ami !... Que t'ai-je fait pour mériter une pareille insulte ?... Te jurer que je ne l'aime pas ? Oui, je puis le jurer ! Sur notre pauvre petit Henri. (*Elle fond en armes*).

Michel. — Chère, chère enfant, laisse-moi essuyer tes larmes... Pardonne-moi, mais si tu savais ce que j'ai enduré... Oui, je te crois... Des apparences m'ont trompé, mais si tu savais comme elles m'ont fait souffrir... Oui, tu es à moi, à moi seul, bien à moi... (*Il la prend dans ses bras*). Tu ne me pardonnes pas ?... Je t'en supplie, oublions tout cela... Ne m'as-tu pas dit vingt fois que la jalousie est une marque d'amour ?... Peux-tu m'en vouloir de trop t'aimer ? Hélène ! réponds-moi... Pardonne-moi !

HÉLÈNE. — Je n'ai rien à te pardonner, mon ami... Je tâcherai d'oublier tes soupçons... qui m'ont fait tant de mal, en songeant qu'ils t'ont fait souffrir, toi aussi... C'est vrai, j'ai manqué de franchise... Voilà ma faute... Mais, est-ce que je pouvais accuser ton ami, alors que lui-même réparait ses torts envers toi en s'éloignant pour toujours ? Est-ce que je pouvais te dire que c'est moi qui ai exigé ce départ ?

MICHEL. — Et tu l'as fait sans regret ?

HÉLÈNE. — Oh !

MICHEL. — Je t'en conjure, réponds-moi.

HÉLÈNE. — Sans regret (*Bas*). Puissé-je à présent être seule à souffrir.

MICHEL. — Oui, j'ai eu tort, je me suis forgé des chimères... J'ai cru que ton cœur s'était repris... Pourquoi ? Le sais-je ?... Par mille indices fugitifs qu'aggravait mon inquiétude... N'y pensons plus. (*Bas.*) Pourtant, elle me cache quelque chose... Peut-être se ment-elle à elle-même... Oh ! la sauver d'elle-même !...

HÉLÈNE, *qui a pris un ouvrage de tapisserie.* — A quoi penses-tu, mon ami ?

MICHEL. — A ton bonheur... Jusqu'à présent, j'ai vécu égoïstement avec mes livres... Oh ! je le vois bien, tu t'ennuies dans cette maison triste, sous ce ciel gris et bas... Veux-tu que nous allions finir l'hiver en Italie ?... Là, je serai tout à toi... Est-ce dit ?

HÉLÈNE, *avec un mouvement de joie.* — C'est dit... Quand partons-nous ?

MICHEL. — Tiens, ce soir, si tu veux.

HÉLÈNE. — Si je le veux !... Est-ce que je ne veux pas tout ce que tu veux ?... Et c'est pour moi que tu abandonnes tes travaux... Tu es bon, bon comme le bon Dieu ! (*Elle pleure.*)

MICHEL. — Non, je t'aime... Et je veux guérir ton pauvre cœur endolori... Pleure, ma chérie... (*Bas.*) Nous sommes sauvés... (*Haut.*) Je vais écrire quelques lettres et dire à Sophie de tout préparer pour notre départ. A tout à l'heure... (*Il sort.*)

SCÈNE III

HÉLÈNE, *seule, puis* SOPHIE.

HÉLÈNE. — Ai-je menti ?... Non... Je n'aime pas Pascal... Et je ne veux aimer que Michel... Suis-je sans reproche ?... Je n'ose me répondre... Le jour, quand je possède ma pensée, elle est tout à Mi-

chel, non sans lutte et sans douleur, hélas!... La nuit, mes rêves sont à l'autre... Ah! pourquoi n'est-on pas maître de sa volonté!... Cette nuit j'ai rêvé qu'il était de retour, qu'il venait ici, et je tombais sans force dans ses bras... Mais j'ai tort de me tourmenter... On n'est pas responsable de ses rêves... Je suis une honnête femme... Que serait-il arrivé, si Michel ne m'avait pas épousée?... Je n'aurais pas été liée à lui par le devoir... A quoi vais-je penser là?...

SOPHIE, *entrant, à demi-voix.* — Ah! madame.

HÉLÈNE. — Qu'y a-t-il?... Parlez plus haut.

SOPHIE, *regardant avec crainte la porte par où Michel est sorti.* — Je viens de voir Monsieur Pascal.

HÉLÈNE. — Pascal!... (*Froidement.*) Eh bien! qu'y a-t-il là d'extraordinaire?... Il est de retour et il vient...

SOPHIE, *toujours à demi-voix.* — Non, madame. Je l'ai aperçu au coin de la rue. Il avait l'air d'attendre quelqu'un. Aussitôt qu'il m'a vue, il a couru à moi... Oh! qu'il est changé, le pauvre monsieur... Il m'a pris les mains dans les siennes... Elles brûlaient de fièvre... Il tremblait... J'ai cru qu'il allait pleurer... « Vous aimez bien votre maîtresse? » qu'il m'a dit. « Si j'aime madame! » Alors, il m'a remis ce billet: « Pour elle, à elle seule! » qu'il a dit. Et il s'est sauvé comme un fou... Le pauvre garçon, j'en suis toute retournée.

HÉLÈNE. — Vous avez ce billet?

SOPHIE. — Le voici. (*Hélène prend le billet, hésite une seconde et le jette au feu sans le déplier.*) Oh! Madame.

HÉLÈNE, *avec hauteur.* — Allez-vous-en.

SOPHIE. — Madame!

HÉLÈNE. — Allez dire à Monsieur de vous compter un mois de gage, et partez.

SOPHIE. — Vous me chassez!... Oh! qu'est-ce que j'ai fait de mal?... Moi qui vous aime tant!...

HÉLÈNE. — Sortez, vous dis-je! (*Sophie sort en pleurant.*)

SCÈNE IV

HÉLÈNE, *seule.*

HÉLÈNE. — Il est ici, je suis perdue!... (*Courant à la porte par où Michel est sorti.*) Michel! Michel! (*S'arrêtant.*) Oh! mon Dieu! s'il m'avait entendue, s'il allait venir!... Que lui dirais-je?... Mon rêve de cette nuit se réalise. C'est lui qui était près de moi... Et s'il vient

ici... je tomberai dans ses bras... Lui aussi, il a souffert... souffert pour moi... Et cette lettre, je l'ai jetée au feu... Ah! Michel a raison après tout... Comment n'ai-je pas compris, tout à l'heure, quand il m'offrait ma liberté... Peut-être ne m'aime-t-il pas autant que je le crois... C'est lui qui m'a jetée dans les bras de Pascal... Tout à l'heure encore, il me... Ah! gueuse! Comme tu prends tes infâmes désirs pour la réalité! Cet amour qui va jusqu'à l'abnégation, voilà comme tu le juges!... Je me fais horreur!... Où me fuir... C'est sa mère à lui, qui a voulu ce mariage... Il savait, lui, que mon cœur changerait... Il ne voulait pas me lier à jamais... Oh! je voudrais mourir.

SCÈNE V

HÉLÈNE, MARTHE.

MARTHE. — Eh bien! on entre ici, tout de go, comme dans un moulin. Où donc est Sophie? Bonjour, grande sœur, je viens passer l'après-midi avec toi... Mais tu es toute bouleversée... Qu'est-ce que tu as?

HÉLÈNE. — Rien.

MARTHE. — Rien, cela veut dire: Quelque chose... Ou bien encore: Ça ne te regarde pas... (*Affectueusement.*) Tu m'avais pourtant promis d'être raisonnable... Même, tous ces temps derniers, tu as tenu parole... Il y a du nouveau, ici... Est-ce que Michel?

HÉLÈNE. — Michel?... Nous venons d'avoir une explication tous deux... Il sait à présent que j'ai toujours été une honnête femme.

MARTHE. — Ce n'est sûrement pas de cela qu'il doutait.

HÉLÈNE. — Laissons cela... Ce ne sont pas des sujets de conversation pour une jeune fille.

MARTHE. — Pourquoi? Pour ne pas contrarier maman, je fais semblant d'ignorer tout de la vie... Mais, franchement, je serais à plaindre si j'étais la dinde dont toutes les mamans font leur idéal... Mais si j'avais été ainsi, à qui aurais-tu confié ton chagrin? Il t'aurait étouffée, ou tu aurais fait des bêtises.

HÉLÈNE. — Dieu m'est témoin que c'est bien malgré moi...

MARTHE. — ...Que j'ai connu ton secret... Si j'avais aimé vraiment Monsieur Pascal, je l'aurais deviné plus tôt, et peut-être je t'aurais évité bien des tourments.

HÉLÈNE. — Hélas! on n'échappe pas à sa destinée.

MARTHE. — Pas du tout, on la fait sa destinée... Voyons, dis-moi ce qu'il y a... (*Silence d'Hélène.*) Pascal est ici!

HÉLÈNE. — Qui t'a dit.

MARTHE. — Le misérable!... Tu l'as vu!

HÉLÈNE. — Je te jure que non.

MARTHE. — Mais tu le verras.

HÉLÈNE. — Non, je pars ce soir avec Michel.

MARTHE. — Vrai!... Alors, tu es sauvée. Et vous allez loin, pour longtemps... Car, s'il t'emmène, c'est qu'il a enfin compris... J'ai envie de courir l'embrasser pour le remercier de cette bonne pensée. Ah! mon bon grand frère, mon bon grand frère!... Et tu n'es pas aux anges!... Voyons, Michel ignore le retour de Pascal?

HÉLÈNE. — Oui.

MARTHE. — Encore mieux que je n'espérais!... Quand vous reviendrez, Michel t'aura si bien reprise que tu te demanderas comment tu as pu penser un instant à un autre... Eh bien! qu'est-ce que tu as?

HÉLÈNE. — Ce que j'ai!... J'ai que je voudrais mourir, qu'à présent que Pascal est ici, je voudrais... Oh!... Ah! tu peux me mépriser, je me dégoûte moi-même... Qu'est-ce que j'ai donc dans le sang, misère?... Tiens, les chiennes, dans les rues, ont plus de raison que moi!... A quoi bon lutter? Pour la vertu! Est-ce qu'elle vaut les sacrifices qu'on fait pour elle?... Pour le monde?... Le monde, pour moi, c'est Pascal, et tout le reste n'est rien.

MARTHE. — Tais-toi, malheureuse!

HÉLÈNE. — Me taire! Voilà un an que je me tais, un an que je retiens mes cris et mes sanglots. Voilà un an que j'étouffe! C'est Pascal seul que j'aime, c'est lui que je veux... Ah! pourquoi n'est-il pas là? S'il venait en ce moment, je lui dirais : emmène-moi!

MARTHE. — Tais-toi, si Michel entendait.

HÉLÈNE. — Michel! Eh! qu'il entende! Qu'est-ce que ça me fait! Tantôt il m'offrait ma liberté.

MARTHE. — Tu sais bien qu'il en mourrait.

HÉLÈNE. — Oui, c'est vrai... Ah! quelle horrible femme suis-je donc, pour avoir de telles pensées!... Oui, il dit vrai : Il y a des femmes qui sont des filles-nées... Je suis une catin de naissance, une catin, une catin! (*Elle tombe épuisée.*)

MARTHE. — Hélène, ma pauvre sœur, reviens à toi.

HÉLÈNE. — Quelle ignominie!... Montrer mon dévergondage à cette ange! Va-t-en, je te salis... Je ne suis pas mauvaise pourtant... Je suis sûre que si mon pauvre petit Henri avait vécu, j'aurais été aussi bonne épouse que bonne mère... Je souffre, mon Dieu, que je souffre!... Je voudrais mourir... Est-ce qu'il faut beaucoup souffrir pour mourir?... Il me semble qu'en ce moment je n'aurais pas peur...

J'irais retrouver mon petit Henri... Non! il est au ciel, et l'enfer me tient déjà... Que je souffre!... Qu'est-ce que je te dis?... Je déraisonne, hein?... Je ne suis pas mauvaise, va, sœurette; je suis une pauvre, pauvre femme... Il y a dans ma tète des pensées qui ne sont pas à moi...

MARTHE. — Ne parle pas, calme-toi... Je suis près de toi.

HÉLÈNE. — Toi aussi, tu veux que je parte avec Michel?...

MARTHE. — C'est ton devoir, c'est le salut.

HÉLÈNE. — Le devoir?... Oui, c'est le devoir qui me tue... Quand je pense à Michel, si grand, si bon, je me méprise... Je sens que son regard pénètre jusqu'à ma pensée, et qu'il fait semblant de me croire quand j'essaie de me tromper moi-même... Et tu veux que je parte avec lui, que je mente encore, qu'il s'aperçoive de mes mensonges, qu'il me méprise lui aussi! Non .. J'ai trop lutté, la force me manque, je suis ma pente... Quand je me suis donnée à lui, en me sauvant de chez nous comme une voleuse, j'ai fait mon premier pas vers le gouffre... A présent, rien ni personne ne peut me retenir... Laisse-moi, plains-moi. (*Pascal paraît à la porte du fond.*)

SCÈNE VI

LES MÊMES, PASCAL.

HÉLÈNE, *apercevant Pascal et s'élançant vers lui.* — Pascal! Ah!...

MARTHE, *l'arrêtant.* — Que fais-tu? (*A Pascal.*) Sortez, Monsieur.

PASCAL. — Mademoiselle!

MARTHE. — Sortez, ou j'appelle mon beau-frère.

HÉLÈNE, *écrasée.* — Oh! quelle honte!

MARTHE. — Ce que vous faites est indigne d'un honnête homme.

HÉLÈNE. — Marthe!

PASCAL. — Pardonnez-moi, Hél... Madame, le courage m'a manqué.

HÉLÈNE, *saisissant les ciseaux sur la table à ouvrage.* — Eh bien, j'en aurai pour deux. (*Elle se frappe.*)

PASCAL. — Hélène! Qu'avez-vous fait!

MARTHE. — Hélène! ma sœur! Du secours! Michel!

HÉLÈNE. — Marthe! attends, ne l'appelle pas encore... (*A Pascal.*) j'ai payé assez cher le droit de te voir jusqu'à la fin... A toi, Pascal, ma dernière pensée.

PASCAL et MARTHE. — Morte!

SCÈNE VII

Les Mêmes, MICHEL.

Michel. — Morte! Hélène! Morte! (*Il se précipite vers elle.*)

Marthe. — Elle s'est frappée. Ah! c'est ma faute! J'ai été impitoyable! Ma pauvre sœur!

Pascal. — Pardonne-moi, Michel. C'est moi qui l'ai tuée.

Michel. — Non, moi seul suis coupable... J'ai voulu la garder, malgré elle, malgré mes principes; la mort me l'a prise.

Eugène Fournière.

FIN

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France* : Le budget de 1891. — Les biens des congrégations. — Les caisses de prévoyance. — Cruel bilan. — Le socialisme à Nantes. — *Belgique* : Les obsèques de César de Paepe.

FRANCE

Le budget de 1891. — Notre critique de septembre dernier nous dispensera de revenir longuement sur ce budget qui a été voté à peu près tel que le proposait le gouvernement, à l'exception toutefois de quelques ressources ou combinaisons nouvelles qui ont diminué d'autant le montant des emprunts et des impôts nouveaux. Tout l'honneur de ces découvertes revient à M. Camille Pelletan qui s'est trouvé à peu près seul à soutenir la discussion au nom des républicains réformistes. A noter également une éloquente protestation de M. Clémenceau contre les gaspillages coloniaux, et cette singulière manière de créer des débouchés en surchargeant le budget et par suite les contribuables, et en augmentant ainsi le prix de revient des denrées exportées au grand avantage de nos concurrents allemands et anglais, parfois même directement favorisés.

M. Camille Pelletan a fait les plus louables efforts pour arracher à la majorité quelques lambeaux d'économie ; telle, par exemple, la conversion des obligations trentenaires et des bons de liquidation en 3 0/0 amortissable, mais échangeables à la Caisse des dépôts et consignations en 3 0/0 perpétuel. Et à ce propos M. Pelletan a nettement établi le droit qui appartient à tout pays de ne payer, pour ses dettes, que les intérêts en rapport avec sa situation financière. Il a dit à ceux qui ne voient que le prétendu droit de propriété à un revenu exorbitant :

N'oubliez pas que l'argent que l'Etat donne aux uns il le prend aux autres, aux contribuables.

C'est au moyen des impôts de consommation, qui prennent une part du salaire du travailleur, ou au moyen des impôts sur la terre, qui pèsent sur l'agriculteur, ou de ces autres impôts qui puisent dans toutes les poches, que vous vous procurerez les ressources nécessaires pour continuer de donner un taux d'intérêt exorbitant dont vous pourriez vous affranchir, d'après le droit commun.

Le droit de propriété du contribuable à l'argent que vous lui prendrez ainsi est aussi respectable que celui du rentier.

Voilà heureusement formulée la véritable et saine théorie démocratique. En effet, comme le dégrèvement des impôts, l'amoindrissement de la dette, même de la dette consolidée, par une série de conversions, est le premier intérêt et le premier devoir, au risque de mécontenter la classe des rentiers appelée d'ailleurs à disparaître tôt ou tard. Dans les pays démocratiques, il y a plus à perdre en popularité, à raison de l'injustice commise du côté des contribuables, qu'il n'y a à gagner du côté des rentiers. Ajoutons que la conversion est en même temps qu'une bonne affaire un devoir de justice. Le dégrèvement profitant à tous, l'on ne voit pas pourquoi des charges publiques qui peuvent être réduites seraient maintenues dans l'intérêt d'une minorité.

L'épargne qui suit la voie si simple et si sûre du placement en fonds publics ne rend pas un service social qui ait une valeur constante. Le rentier vit sur une œuvre passée ; il doit subir les effets de la loi commune qui avilit sans cesse les capitaux. Maintenir le taux primitif des arrérages ce serait grever la production, l'activité industrielle du présent, au profit de beaucoup de rentiers qui pourraient peut-être se procurer des revenus par un travail actif. En un mot, convertir et dégrever ce serait faire agir simultanément deux forces convergentes propres à stimuler la production nationale et à améliorer le sort des classes laborieuses, œuvre à la fois d'intérêt bien entendu et de justice.

Le budget de 1891 n'est pas un budget de réformes, car l'on ne peut compter pour telles l'incorporation à l'ordinaire du budget extraordinaire de la guerre et la bénigne surélévation de 3 à 4 0/0 de l'impôt sur les valeurs mobilières ; et, quoi qu'en pense M. Camille Dreyfus, M. Rouvier n'a pas voulu laisser ainsi la porte ouverte à l'impôt sur le revenu.

Nous avons devant nous un nouveau budget d'expédients dans lequel tout le talent de M. Pelletan n'est pas parvenu à amorcer la moindre réforme. Oh ! Il a obtenu des promesses ; M. Rouvier a mouillé ses répliques de quelques gouttes d'eau bénite de cour opportuniste.

Mais quand il a voulu exiger autre chose que des promesses va-

gues et illusoires, quand il a insisté pour que l'on réalisât quelque chose dès cette année, en supprimant la taxe additionnelle de 10 0/0, votée en 1871 sur le prix des places de voyageurs et sur le prix des transports à grande vitesse, — on lui a fait une réponse digne de Ponce Pilate en affirmant la nécessité de l'assentiment préalable de ces pauvres compagnies, vous savez, de ces « scélérates » compagnies avec lesquelles il faudrait tout d'abord négocier pour les forcer à tenir l'engagement indiscutablement pris par elles d'accorder au public un dégrèvement semblablement égal, en moyenne, à celui qu'il plairait un jour à l'État d'accorder. — Et cependant cette réforme, qui permettait de décharger les contribuables du double de ce qu'abandonnait l'État, aurait stimulé l'organisation de productions nouvelles, de commerces nouveaux, aurait plus protégé quelques industries agricoles que certaines lois de douane. La réforme correspondait bien à un grand intérêt national, et de plus le bénéfice ne risquait pas de rester dans la poche des intermédiaires.

Tout comme les revues de fin d'année théâtrale, le budget a eu son clou, la proposition Brisson sur *les biens des congrégations*. — Sans parler politique (nos lecteurs n'ont qu'à se reporter aux excellents discours prononcés par MM. Millerand et Brisson), — en nous abstenant de phrases contre la main-morte et les congrégations, qui, selon nous, ne méritent autre chose que la confiscation et l'abolition pure et simple, — essayons de dégager la question de ses développements oratoires, et de la poser nettement sur le terrain spécial de fiscalité choisi par M. Brisson.

En 1849 fut établie la taxe de mainmorte, payée aussi bien par les sociétés anonymes que par les congrégations. Mais les sociétés anonymes soldant, outre la taxe de mainmorte, des droits de timbre et de transmission, dont sont dispensées les congrégations parce qu'elles n'ont pas d'actions, — on ajouta, en 1880, à la taxe de mainmorte une taxe représentative des droits de transmission entre vifs et par décès (impôt de 3 0/0 sur les revenus, impôt de 9 0/0 sur les mutations) ; cette taxe complémentaire de la taxe de main-morte porte le nom de taxe d'accroissement.

Le besoin de cette taxe nouvelle se faisait vivement sentir, car, depuis 1840, les congrégations avaient l'habitude d'introduire dans les statuts des sociétés civiles qui se forment autour d'elles pour attirer leurs biens, la clause de réversion, aux termes de laquelle la part du prémourant était acquise aux restants sans l'accomplissement des coûteuses formalités ordinaires.

Or, en 1880, il s'est produit le phénomène contraire : la clause de réversion a disparu des statuts, et l'administration fut impuissante à recouvrer l'impôt d'accroissement, par lequel on avait voulu frapper cet héritage intérieur, cet ordre successoral introduit par les congré-

gations à l'encontre de celui du Code civil, et qui, par la réversion expresse ou tacite, tend au même but, quelle que soit la congrégation ; assurer la pérennité de l'œuvre et de la possession des biens de mainmorte. Les congrégations non autorisées se refusèrent absolument à payer, ajoutant qu'elles n'étaient pas des êtres moraux. Et les congrégations autorisées refusèrent de payer, sous prétexte qu'elles étaient des êtres moraux.

C'est alors que dût advenir la loi de 1884, dont l'article 9 déclare sans ambages que « les impôts établis par la loi de finances du 28 décembre 1880 seront payés par toutes les congrégations, communautés ou associations religieuses, autorisées ou non autorisées. »

Il est difficile de trouver un texte législatif plus clair. Eh bien, on a eu l'audace d'en contester la limpidité; nous avons eu l'incroyable surprise de voir Tartuffe venir soutenir que la Chambre n'avait pas eu l'intention d'atteindre toutes les congrégations reconnues ou non, et cela en face même des auteurs primitifs de la législation de 1880, qui répétèrent à satiété en 1884 qu'il ne devait être fait aucune distinction entre les congrégations, que toutes sans exception devaient être frappées, même celles visées « êtres moraux. »

Il y a donc bien des trahisons ambiantes dans l'atmosphère politique pour que des Escobars du marais parlementaire aient osé demander l'exception des congrégations reconnues, pensant *in petto* que, cette concession obtenue, les congrégations non autorisées ne payeraient pas davantage le droit d'accroissement à la suite de leurs machiavéliques subterfuges plus ou moins légaux, et dont nous espérons bien que les tribunaux feront définitivement bonne et prompte justice.

Malgré la sceptique faiblesse du gouvernement, la Chambre n'a pas voulu capituler devant la congrégation. Il convient de l'en féliciter. Toutes les chinoiseries et chicanes juridiques des conseils de la congrégation, tous les sophismes que j'ai entendu débiter à la conférence des avocats et qui ont malheureusement obtenu gain de cause devant la majorité de mes confrères, n'empêcheront pas que l'article 9 de la loi de 1884 est d'une limpidité d'eau de roche. Toutes les congrégations autorisées ou non doivent et la taxe de mainmorte et le droit d'accroissement.

Et que l'on ne vienne pas épiloguer autour de ce mot « accroissement » et, après avoir soutenu que la taxe de mainmorte est suffisante comme taxe représentative des droits de transmission entre vifs ou par décès, prétendre encore qu'ici ou là il n'y a pas de dévolution de part au profit des survivants, partant pas d'accroissement au profit des membres survivants. Tout le monde connaît l'épithète de chacun d'entre eux : *perinde ac cadaver*. Enfin, mes-

sieurs, vous le savez mieux que moi : la lettre tue l'esprit. Dans cette critique libertaire du sens légal de l'accroissement, vous ne voulez absolument voir que la lettre, parce que vous savez trop que le législateur républicain a précisément eu l'esprit de vouloir atteindre cet accroissant envahissement de la mainmorte congréganiste.

Soit, dit un autre, gardons notre méfiance à l'égard des biens de mainmorte, mais avouez qu'ici ou là il a pu se produire (en tous cas, monsieur, pas autant que dans telle ou telle partie de notre inique régime fiscal) quelques improportionalités de répartition. Et puis après? Croyez-vous réellement compenser les pieuses fraudes des congrégations, leurs dissimulations et leurs vols au détriment du fisc et des contribuables. D'ailleurs est-ce que toutes les congrégations ne sont pas solidaires les unes des autres?

Depuis la promulgation de la loi de 1884, les congrégations eussent dû payer 18 millions environ et s'en sont tirées en versant à peine 4 millions et demi. Elles ont perdu leurs procès devant l'autorité législative, elle les perdront tous devant l'autorité judiciaire, et les 12 millions en *debet* finiront par être recouvrés. Ni pour le passé, ni pour l'avenir, l'on n'a donc pas reculé devant la congrégation, c'est bien. Mais à présent, loin d'apporter des tempéraments à l'exécution des lois, il faudrait avancer contre elle, et lui arracher, bribes par bribes, toutes les parcelles de son gouvernement occulte. Et pour nous maintenir sur le terrain fiscal et de l'organisation actuelle de la société, pourquoi ne surimposerait-on pas encore les congrégations, au nom de la charité chrétienne, d'une troisième taxe qui existe bien sur les théâtres? Pourquoi ne prélèverait-on pas sur les biens des congrégations la taxe des pauvres? Chacun prend son bien où il le trouve. Que l'État force ces accumulations pies de capitaux à rendre un service véritablement pieux et chrétien au sens primitif et humanitaire du mot. Qu'il prenne là les ressources qui lui sont nécessaires pour l'organisation d'une caisse des invalides du travail et pour une sérieuse dotation de l'assistance publique.

Au surplus, répétons avec Rabelais : « Arrière cagotz! Aux ouailles mastins! Hors d'icy caphards! De par le diable hay! »

La fortune des congrégations. — M. Victor Jeanvrot, directeur de la *Revue de la Réforme judiciaire*, a signalé au congrès de la réforme judiciaire le danger de l'accroissement des biens de mainmorte ecclésiastique.

Les fabriques, qui possédaient en 1848, 17,875 hectares, en avaient, 30 ans plus tard, 38.600.

Les séminaires, de 1848 à 1882, ont vu leur fortune territoriale s'élever de 4,000 hectares environ à 10,000 hectares.

Dans la même période de temps, les congrégations, elles, sont arrivées à décupler l'étendue de leurs propriétés foncières qui, de 5,858 hectares, se sont élevées à 40,000 hectares, représentant une valeur vénale de 712 millions.

Si cette progression de la fortune territoriale des congrégations se continue — et elle continuera, si elle n'est entravée, — il est facile de calculer à quelle époque précise, par le jeu régulier des donations et des legs, elles seront devenues propriétaires du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers du territoire français.

En continuant à décupler tous les trente ans, leurs propriétés territoriales occuperaient, en 1910, 400,000 hectares; en 1940, 4 millions d'hectares.

Les caisses de prévoyance. — Voici le texte du projet de loi concernant les institutions de retraite et de secours fondées au profit des employés et ouvriers, que M. Jules Roche, ministre du commerce, a déposé à la Chambre, et que celle-ci voudra bien, espérons-le, discuter dans le plus bref délai, en raison de son urgence incontestable. — Ce projet a pour but de remédier aux inconvénients signalés par le jugement du tribunal de Lyon sur l'affaire de Terre-Noire, et par le jugement du tribunal de commerce de Paris sur l'affaire du Comptoir d'escompte.

Art. 1er — En cas de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture, lorsque des retenues ont été opérées ou que des versements ont été reçus par le chef de l'entreprise, au profit d'une institution de prévoyance, les ouvriers ou employés sont admis de plein droit à en réclamer la restitution.

Cette restitution est garantie par un privilège qui s'exerce conformément à l'article 2101 du Code civil et immédiatement après celui des gens de service ouvriers et commis pour leurs salaires.

Ce privilège s'étend aux intérêts des sommes ainsi retenues ou reçues par le chef de l'entreprise. Ces intérêts seront calculés au même taux que celui fixé pour les caisses d'épargne, au jour de la liquidation de l'entreprise.

Art. 2. — La caisse des dépôts et consignations est autorisée à recevoir, à titre de dépôt, les sommes et valeurs appartenant ou affectées aux institutions de prévoyance fondées en faveur des employés et ouvriers.

Art. 3. — Le seul fait du dépôt à la caisse des dépôts et consignations par le chef de l'entreprise, des sommes ou valeurs par lui affectées aux institutions de prévoyance, confère aux employés et ouvriers, bénéficiaires de ces institutions, dans la mesure de leurs droits acquis, un droit de gage, dans les termes de l'article 2073 du Code civil sur les sommes et valeurs déposées.

Cruel bilan. — La préfecture de la Seine vient d'établir, en une suggestive statistique, le tableau comparatif des emplois vacants dans ses divers services et du nombre des candidats inscrits pour ces emplois, dont la plupart sont cependant très maigrement rémunérés. Voici ce tableau :

NATURE DES EMPLOIS.	Nombre moyen des vacances annuelles.	Nombre des candidats inscrits.
Préfecture de la Seine, Caisse municipale et Mairies de Paris.		
Commis-auxiliaires	12	3.126
Garçons de bureau	4	3.314
Hommes de peine	8	197
Pompes funèbres.		
Ordonnateurs	»	2.423
Cimetières.		
Gardes	»	2.323
Entrepôts.		
Surveillants	»	683
Enseignement.		
Concierges d'école	20	2.643
Services divers.		
Emplois non spécifiés	1	655
Débits de tabac de 2e classe dans la Seine.		
....	8	2.679
Enseignement.		
Instituteurs	12	1.847
Institutrices	51	7.139
Professeurs de dessin (hommes)	8	147
— — (femmes)	6	132
— de chant (hommes)	5	72
— — (femmes)	6	61
— de gymnastique (hommes)	2	149
— — (femmes)	1	52
— de travail manuel (hommes)	1	»
Travaux de Paris.		
Piqueurs	38	133
Promenades.		
Gardes	12	24
Voie publique, Promenades.		
Cantonniers	45	450
Ouvriers	150	610
Nettoiement.		
Cantonniers	750	5.110
Ouvriers	65	550
Eaux.		
Cantonniers et ouvriers	7	65
Canaux.		
Cantonniers et ouvriers	18	15
Serv. divers.		15
Mécaniciens-chauffeurs	»	95

NATURE DES EMPLOIS	Nombre moyen des vacances annuelles.	Nombre des candidats inscrits.
Égouts.		
Cantonniers et ouvriers	17	750
Vidanges.		
Surveillants	»	160
Kiosques.		
Marchands et marchandes de journaux	12	3.150
Palais de justice et tribunal de commerce.		
Gardes et gagistes	»	614
Asiles d'aliénés.		
Infirmiers ou serviteurs	40	80
Assistance publique.		
Contrôleurs du droit des pauvres	4	546
Garçons de bureau	5	455
Concierges	»	129
Mont-de-Piété.		
Employés aux écritures	7	1.272
Employés à la manutention	10	1.342
Octroi.		
Préposés — commis ambulants	165	2.771
Préposés aux escortes	45	291

Le Socialisme à Nantes. — L'Union des chambres syndicales s'occupe de préparer des pétitions réclamant l'insertion, dans les cahiers des charges qui servent de base à l'adjudication des grands travaux projetés à Nantes, d'une clause garantissant aux ouvriers un minimum de salaires et la journée de huit heures. Ces pétitions, une fois couvertes de signatures, seront adressées au maire et au conseil municipal. Le comité central socialiste a pris la résolution de soutenir énergiquement l'action des chambres syndicales dans cette campagne, qui aura plus d'effets comme propagande socialiste pour l'avenir que comme résultats pratiques immédiats. Tel est du moins le fâcheux pronostic que nous force à tirer une récente discussion du conseil municipal de Nantes.

Il s'agissait du renouvellement des traités de la ville avec les entrepreneurs pour l'entretien des bâtiments communaux et les travaux de voirie. Notre ami Brunellière, et les citoyens Colombes et Giraud, conseillers socialistes, proposèrent, sans succès, est-il besoin de le dire, d'insérer dans le cahier des charges une clause garantissant un minimum de salaire aux ouvriers et limitant leur journée de travail à huit heures.

Les conseillers radicaux, qui s'étaient tenus cois pendant tout le débat, s'abstinrent au vote ; les cahiers des charges et les prix de

série proposés par l'administration communale furent adoptés sans la moindre modification en faveur des salariés.

Voici, d'après l'*Action sociale*, un résumé de cette intéressante séance :

Le citoyen Brunellière dit que le renouvellement des traités avec les entrepreneurs, par voie d'adjudication, pour l'entretien des bâtiments communaux et les travaux de la ville, soulève la grosse question qui est à l'ordre du jour actuellement, de la limitation de la journée à huit heures, et de la fixation d'un minimum de salaires. Il est partisan, avec ses collègues ouvriers, de cette réforme, mais il se rend parfaitement compte qu'on ne peut l'accomplir dans quelques heures de séance. Aussi demande-t il qu'on renvoie l'étude des divers cahiers des charges à une commission spéciale qui étudiera les voies et moyens d'adapter les deux mesures proposées aux exigences du service.

Si l'on ne peut résoudre ce soir la question de la mise en pratique, on peut étudier le principe et se prononcer à son sujet. Il ne recherchera pas les raisons qui militent pour la journée de huit heures et le minimum de salaires. Chacun reconnaît l'utilité, la nécessité même, de faire cesser le surmenage des travailleurs, et de leur garantir un salaire suffisant pour leur subsistance et celle de leur famille. Il se contentera donc de répondre aux principales objections qu'on y fait.

Elles sont de trois sortes : le respect de la liberté des contrats, l'intérêt des villes et la crainte de l'inconnu.

La liberté des contrats est respectable, mais à condition qu'elle existe; or, elle n'existe pas, elle n'existera jamais entre des entrepreneurs qui peuvent attendre et des ouvriers qui vivent au jour le jour. Quand les docteurs Succi, Turner et leurs émules auront appris aux hommes le moyen de vivre plusieurs mois sans manger, la liberté des transactions ne sera plus un vain mot.

Il est dangereux, en outre, de se confiner dans des formules étroites; c'est un moyen de commettre de grosses erreurs. Ainsi, dans le cas qui nous occupe, il s'agit moins de la liberté des transactions, que du droit pour les entrepreneurs de diminuer les salaires et d'allonger la journée de travail le plus possible, ce qui est manifestement contraire à l'intérêt direct et indirect d'un très grand nombre de citoyens; or, le droit des particuliers dans une société bien organisée, a pour limite l'intérêt général

Quant à l'intérêt de la ville, il faut considérer tout d'abord, que l'administration communale ne peut être assimilée à un simple particulier, émanant de tous et surtout des travailleurs qui forment les quatre cinquièmes de la population, elle ne peut se permettre de profiter du chômage et de la gêne des ouvriers, pour diminuer ses dépenses, du reste, en contribuant à la souffrance de la classe laborieuse, elle diminue la consommation; elle atteint le petit commerce qui voit ses magasins devenir déserts et ses caisses se vider par suite du crédit qu'il doit accorder; la ville elle-même souffre de la situation qu'elle a contribué à créer; ses recettes, et en particulier celles de son octroi, diminuent, comment pourrait-elle avoir des finances florissantes, lorsque ses citoyens sont misérables ?

Qui sait, en outre, si par une surveillance plus approfondie du service des travaux publics, la ville ne retrouverait pas amplement les sacrifices qu'elle ferait ?

Quant à la troisième objection qu'on peut faire à l'application de cette profonde innovation économique, le citoyen Brunellière doute qu'elle donne d'aussi mauvais résultats que le système actuel ; il fait appel à un collègue du bureau de bienfaisance et des hospices, et leur demande si, malgré l'augmentation

continuelle des dépenses, ces institutions parviennent à soulager la misère grandissante; évidemment non, ils avoueront, avec lui, qu'elles sont tout à fait impuissantes. Tous ceux qui s'occupent de venir en aide aux vaincus de la vie savent que leur nombre croît, non pas en progression arithmétique, mais bien en progression géométrique. Dans tous les pays européens et surtout en France, l'excédent des naissances sur les décès va en diminuant, on prévoit le moment où l'excédent des décès sur les naissances le remplacera. Une pareille situation doit préoccuper les administrateurs publics; le remède se trouve surtout dans la suppression du surmenage et des privations des travailleurs.

Le maire répond qu'il ne consentira jamais à porter atteinte à la liberté des transactions. C'est aux ouvriers à réclamer une journée plus courte et des salaires plus élevés aux entrepreneurs.

D'un autre côté, si les particuliers ont le droit de payer des salaires aussi élevés qu'ils le veulent, de se ruiner même si cela leur fait plaisir, les administrations municipales, qui représentent les intérêts des contribuables, ont le devoir de payer le moins cher possible et de faire appel, pour cela, à la concurrence par voie d'adjudication. Du reste, toute autre façon de procéder ne serait pas approuvée par l'autorité supérieure. Il cite, à ce sujet, l'exemple de la ville de Paris.

Le citoyen Colombes soutient la proposition de son camarade Brunellière. En étudiant les prix de série fixés par la ville et en les comparant avec les salaires que reçoivent les ouvriers qui travaillent pour elle, il s'aperçoit que les entrepreneurs commencent par faire une réduction sur les prix de série et en imposent ensuite une plus considérable encore aux travailleurs; ils se font des rentes ainsi, en plus des bénéfices qu'ils perçoivent sur les fournitures. Il en résulte que certains ouvriers ne reçoivent que 35 centimes de l'heure; d'un autre côté, ceux qui travaillent dans l'eau ne touchent aucun supplément, quoique la ville prévoie des salaires doubles pour cela. Il serait équitable que les entrepreneurs se contentent du bénéfice qu'ils font sur les fournitures et ne prélèvent rien sur les salaires de leurs ouvriers.

Le maire repousse absolument cette manière de voir qui aboutirait à l'unification des salaires; il ne peut admettre qu'on paye un mauvais ouvrier le même prix qu'un bon, un contremaître le même prix qu'un manœuvre. De plus, en imposant un taux invariable de salaires, on éloignerait les entrepreneurs des adjudications, et si, par mégarde, quelques-uns d'entre eux se laissaient aller à soumissionner, ils ne pourraient remplir leurs engagements, et la ville se trouverait en butte à des demandes de résiliation.

Le citoyen Brunellière dit que le maire n'a point exactement compris sa pensée et celle de ses amis; ils se sont bornés à demander, sur la question des salaires, qu'on fixe un minimum au-dessous duquel les entrepreneurs ne pourraient pas descendre, ce qui est tout à fait compatible avec le système de l'adjudication. Quant à l'intérêt des finances de la ville, il fait remarquer qu'il faut distinguer entre l'intérêt immédiat et l'intérêt éloigné qui est souvent supérieur au premier. Ainsi, il est incontestable que la plupart des entrepreneurs qui travaillent pour les villes gagnent des millions qu'ils vont porter à la campagne où ils achètent des châteaux et des terres. Leurs bénéfices excessifs sont évidemment faits aux dépens des travailleurs, d'une part, et des villes de l'autre. Ces derniers n'ont-ils pas intérêt à s'entendre dans un but de sauvegarde commune? La limitation de la journée et la fixation d'un minimum de salaires peuvent se concilier avec l'intérêt financier des villes. Ce sera un acheminement vers un système, qu'il appelle de tous ses vœux, par lequel les communes, les départements et l'État traiteront directement avec les travailleurs et se passeront des entrepreneurs, qui sont des intermédiaires excessivement coûteux.

BELGIQUE

Les obsèques de César de Paepe. — La Belgique a fait à César de Paepe des funérailles grandioses dont le caractère international marquera une date dans l'histoire du mouvement contemporain. Fournière, qui y était allé représenter la *Revue socialiste*, était encore tout ému lorsqu'il nous faisait part de ses impressions et nous remettait les notes suivantes. Toutes les classes de la société ont accompagné triomphalement à sa dernière demeure notre illustre collaborateur, entré dans l'histoire. Les uns pleuraient le savant, d'autres, le guérisseur des pauvres, d'autres, le fondateur de l'Internationale en Belgique et le formulateur du collectivisme, d'autres encore étaient fiers d'être les compatriotes d'un tel homme.

Nous ne pouvons rendre l'impression saisissante de toute une ville debout pour saluer une dernière fois le plus modeste et le plus méritant de ses citoyens. Comment dire, en effet, le recueillement attendri de tout ce peuple, énumérer les sociétés ouvrières et de libre pensée venues de tous les points du territoire belge et de Hollande, d'Allemagne et de France, citer les inscriptions de plus de cinq cents couronnes, parmi lesquelles celles de la *Revue socialiste* et des groupes socialistes de Cannes, et d'autant de bannières et de drapeaux rouges librement déployés au vent ?

Tandis que le Bruxelles officiel et monarchiste refusait à la dépouille de notre ami un repos bien gagné par une vie de labeur acharné et d'incessant dévouement ; tandis que son conseil communal votait contre l'octroi à de Paepe d'une concession à perpétuité dans le cimetière d'Evère, le conseil municipal de Paris décidait par acclamation d'adopter un des enfants de notre regretté ami.

A la maison mortuaire étaient réunis quantité d'amis et de coreligionnaires de César de Paepe : les membres du Conseil général du Parti ouvrier belge, les deux fils de de Paepe, Désiré et César, ses deux frères, Louis et Florimond, ses beaux-frères, Gustave Bazin et le professeur Eugène Hins, etc.

« Ensuite, lisons-nous dans le *Peuple*, les citoyens E. Fournière, délégué de la *Revue socialiste* de Paris ; Fortuyn, délégué des socialistes hollandais (Domela Niewenhuis n'a pu venir parce qu'il est expulsé de Belgique) ; Vaughan, de l'*Intransigeant*, Victor Arnould, H. Bergé, E. Feron, A. Demeur, anciens députés de Bruxelles ; M.-P. Janson, député ; Edmond Picard, très triste, pleurant comme un enfant ; Hector Denis, Léon Defuisseaux, Cambier, de Gand ; de Sélys-Longchamps ; Lorand, de la *Réforme*, Dommartin, de la *Chronique* ; Rousseau, ancien recteur de l'Uni-

versité de Bruxelles ; les bourgmestres Dejaer, de Saint-Gilles, Bockstael, de Laeken ; MM. Carpentier, de Cureghem, Guillaume de Greef, Hoste, un grand nombre de conseillers communaux et provinciaux, etc., etc. »

« Il est plus d'une heure, dit le *Peuple*, quand le cortège se met en marche au milieu d'une foule énorme et recueillie.

« Le cercueil, recouvert du drap noir des Solidaires et de la plaque de cette société, est porté par quatorze hommes. Sur le cercueil se trouvent la couronne du Parti ouvrier, celle de la Libre Pensée et une palme du *Peuple*.

« Les coins du poêle sont tenus, pour le Parti ouvrier, alternativement par les membres du Conseil général, Bertrand, Delporte et Pierron ; par Furnémont, pour la Libre Pensée ; par Léon Defuisseaux, au nom des socialistes borains ; par G. de Greef, au nom des amis ; par Jean Callewaert, au nom des ouvriers du bassin de Charleroi ; par Nyns-Lagay, au nom des cercles rationalistes, et par P. Conreur, au nom du Centre.

« Verrycken et Volders règlent l'ordre du cortège et sa marche.

« Le cortège s'avance silencieux entre deux épaisses murailles de spectateurs. Les musiques jouent des airs funèbres. Partout le recueillement est profond. Quel spectacle que de voir le corps de notre pauvre et grand de Paepe porté ainsi en triomphe à sa dernière demeure !

« Rue Haute, une femme s'écrie : « C'est comme pour un roi ! »

« Les socialistes eux-mêmes sont étonnés de la force croissante du mouvement ouvrier.

« Le cortège est d'une émouvante grandeur. »

Il nous est impossible de reproduire les discours qui ont été prononcés par de nombreux orateurs. Cependant, après avoir mentionné le discours de M. Furnémont, qui rappelle les services rendus par de Paepe à la Libre Pensée; celui du citoyen Fortuyn, au nom des socialistes hollandais ; celui du citoyen Bazin, au nom du parti ouvrier marxiste français; celui du délégué des socialistes allemands, celui de Célestin Demblon, délégué de Liège, reproduisons in extenso les paroles d'adieu adressées au nom du Parti ouvrier belge par Jean Volders, le discours ému de Léon Defuisseaux, le discours de haute portée philosophique de notre éminent collaborateur Hector Denis, les pathétiques adieux adressés à l'apôtre et au martyr par M. Émile Féron, directeur de la *Réforme*, au nom du Congrès progressiste, les éloquentes paroles prononcées par Vanderwelde, délégué des étudiants socialistes ; enfin le discours prononcé par notre collaborateur et ami Fournière, au nom de la *Revue socialiste*.

Discours de Jean Volders.

Notre grande famille démocratique vient d'être éprouvée par un terrible et irréparable malheur. L'homme qui fut dans notre pays la plus pure et la plus haute incarnation des revendications populaires vient d'expirer, et la consolation ne nous a pas été donnée de l'entourer à l'heure suprême. Au moins avons-nous voulu faire revenir sa dépouille, afin de la conserver pieusement parmi nous et de faire au cher mort que nous pleurons des obsèques dignes de lui.

César de Paepe était pour le Parti ouvrier, au nom duquel nous rendons un hommage attendri à sa mémoire, un admirable conseiller et un incomparable défenseur. Sa vie entière a été consacrée avec une sainte abnégation à l'œuvre de relèvement populaire, dont il fut un des principaux artisans et un des plus puissants penseurs.

L'existence de la démocratie socialiste internationale et la sienne se confondent. Mieux que personne, avec une largeur de vues sans pareille, une science admirable, il sut formuler et résumer en un corps de doctrines toutes les tendances du prolétariat moderne réclamant la plénitude de ses droits. C'est lui surtout qui dépouilla tout ce que le socialisme doctrinal avait d'aride et de sec, pour souder les théories nouvelles aux plus nettes aspirations et à la plus absolue fraternité.

Nul n'a personnifié avec plus de vérité et de grandeur que lui le socialisme contemporain, qui à pas de géant marche à la conquête du monde.

Aussi l'admiration et l'estime qu'il inspirait étaient-elles universelles; et partout où il y a une démocratie socialiste, des hommes se désolent comme nous en pensant à la perte de l'incomparable citoyen que nous pleurons.

Pour le Parti ouvrier belge, à la création duquel il collabora avec tout son dévouement et tout son talent, il fut un guide et un inspirateur qu'on ne remplacera pas. Ses avis précieux, le trésor de connaissances qu'il avait amassé et qu'il nous prodiguait, sont perdus pour nous, et désormais nous n'aurons plus pour nous assister les conseils paternels de celui à qui nous avons voué une admiration profonde et une ardente tendresse. Il meurt à la veille du jour — et ce fut une de ses rares et dernières joies que de le pressentir — où la démocratie va obtenir en Belgique la grande place qu'il rêvait et ambitionnait pour elle. Ceux qui profiteront de son labeur et des efforts qui l'ont épuisé, ceux qui récolteront ce qu'il fut le premier à semer, ceux-là ne pourront jamais l'oublier et entoureront sa mémoire d'un culte de reconnaissance et d'amour.

Il fut de tous les pères du socialisme contemporain celui qui réunit le plus complètement ces deux choses, la science et la bonté. Son esprit était vaste comme le monde; il n'est pas une branche du savoir humain qu'il n'eût étudiée, et c'était une surprise même pour ceux qui vivaient dans l'intimité de ses affections et dans sa pensée que de l'entendre parler avec une érudition étonnante de sociologie, de médecine, de littérature, d'art, des mille découvertes dont les travaux des savants enrichissent l'avoir social. Mais si son intelligence était merveilleuse, sa bonté était infinie : un croyant dirait justement en parlant de lui, qu'il était bon comme les anges du bon Dieu. Ce souffrant, dont l'âme et le corps furent meurtris par les blessures reçues en gravissant le long Calvaire de sa vie, oubliait toutes ses misères, toutes ses douleurs pour donner à un ami ou même à un inconnu malheureux les meilleures et les plus tendres consolations. La fortune fut avare et cruelle à son égard ; il fut, lui, prodigue jusqu'à l'exagération de tendresse, d'affection et de miséricordieuse bienveillance.

Le désespoir pour nous est sans bornes, quand nous pensons que son san-

rire, aussi caressant que celui du Christ, est éteint pour toujours, et que sa voix, que l'injustice faisait vibrer parfois, mais que presque toujours la pitié et les plus généreux sentiments rendaient d'habitude douce comme celle d'un enfant, ne sera plus entendue dans les assemblées populaires !...

Le voilà maintenant disparu, et c'est en tremblant que nous nous disons que l'heure de la séparation est venue. Pauvre, pauvre César, que nous ne verrons plus...

Ici les sanglots étranglent la voix de l'orateur ; il fond en larmes et toute l'assistance pleure avec lui. Ce moment de suprême émotion écoulé, notre ami Volders reprend :

— Pauvre, pauvre César, que nous ne verrons plus et qui nous quittes pour l'éternité, avec quelle tristesse nous accomplissons aujourd'hui un devoir en venant saluer ta dépouille ! Avec quel regret nous te quittons ! Avec quel désespoir nous lui disons adieu en venant avec les siens le conduire où il va reposer à jamais ! Un déchirement se fait en nous tous à la pensée de cette séparation, et l'inexorable fatalité qui frappe sa famille et son pays nous trouve désarmés et fait couler nos larmes.

Nous saurons vénérer sa mémoire, nous rappeler ses exemples et nous essayerons de pratiquer les vertus dont il fut le modèle.

La seule consolation que nous ayons aujourd'hui, et elle est petite en présence du deuil qui nous atteint, c'est de nous dire que le peuple fait à ce citoyen d'élite, dont la modestie surpassait les qualités et les mérites, à ce frère et consolateur des pauvres, des funérailles dignes d'un roi.

Discours de Léon Defuisseaux.

Au nom du Borinage, du Centre et des Chevaliers du Travail de Charleroi, je viens dire un suprême adieu au grand homme que la Belgique a perdu.

Je ne ferai point une oraison funèbre : les douleurs profondes ne sont pas loquaces et la grandeur de l'homme qui est mort, le place au-dessus de la banalité des éloges vulgaires.

Un jour viendra, où les erreurs et les préjugés qu'il a combattus s'étant évanouis, César de Paepe apparaîtra dans toute sa grandeur ; mais nul ne connaîtra mieux que nous, ses contemporains, son ineffable bonté.

Chez lui le socialisme venait autant du cœur que de l'intelligence. Aussi quand le penseur s'arrêtait, apparaissait le philanthrope. Il quittait les études les plus ardues pour aller au chevet des pauvres apporter l'espérance et la guérison, et c'est dans les mansardes des ouvriers, ses clients de prédilection, qu'il nous apparaît le plus sublime.

Un jour vint où ce riche par l'intelligence, cet homme qui n'avait jamais travaillé que pour les déshérités ne s'aperçut même pas, dans sa mission sublime, qu'il était devenu pauvre lui-même et ce furent les pauvres qui s'en aperçurent pour lui. Par une touchante abnégation qui prouverait aux plus sceptiques la grandeur du socialisme, les déshérités voulurent à leur tour prolonger sa vie en lui permettant de vivre dans la tranquillité, sous un climat plus doux. Lui, refusa longtemps et ce fut trop tard, hélas ! qu'il se sépara des travailleurs qu'il aimait tant et qu'il ne devait plus revoir.

C'était, il y a trois mois, je m'en souviendrai toute ma vie, que je le vis pour la dernière fois, la veille de son départ pour Cannes.

Au lendemain du Congrès du 11 septembre, il voyait clairement le suffrage universel se lever à l'horizon de la Belgique, et, grâce à ce suffrage universel, les revendications des humbles et des faibles, sorties des nuages de la science pour entrer dans la réalité des lois.

« Et dire, s'écria-t-il avec tristesse, que je vais mourir, au moment où nous allons triompher ! »

Mais tout à coup sa figure s'épanouit, ses yeux bleus si bons brillèrent.

« Eh bien, non ! dit-il en se redressant, je meurs heureux encore, car j'emporte dans ma tombe l'aurore du suffrage universel ! » et ses mains rencontrèrent les miennes, ajoutant dans un muet langage : « Amis ! je compte sur vous pour terminer l'œuvre que nous avons entreprise. »

Oui, cher de Paepe, dors en paix ! Tes amis en font le serment sur ta tombe, ils continueront ta grande et noble mission et ils mettront en pratique la forte parole de Tacite : « Il ne sied pas aux amis d'un homme illustre de verser des larmes inutiles sur sa tombe, mais bien de se souvenir de ce qu'il a pensé et d'exécuter ce qu'il a voulu ! »

Adieu, cher de Paepe ! La démocratie que tu as tant aimée est et sera toujours vivante ; et d'âge en âge, de génération en génération, elle apprendra à ses enfants à honorer et à bénir ta mémoire.

Discours d'Hector Denis.

La mort m'impose pour la seconde fois, depuis moins d'un an, le devoir de refaire avec un ami le douloureux pèlerinage du passé, de m'envelopper de ses souvenirs, de ressaisir tout ce qui nous reste de lui, tout ce qui fut la trame de sa vie de penseur, de sa vie morale. L'amitié ne réussit à accomplir ce cruel devoir que parce qu'elle sait qu'elle prépare par là l'œuvre de la justice.

En remontant la route déjà longue que j'ai parcourue, je me reporte au moment où la communauté de nos tendances, de nos aspirations nous réunissait autour d'un journal qui fut à la fois l'organe modeste des travailleurs et celui de la jeunesse universitaire associée à leurs revendications et dont les débris, vieillis comme moi-même, sont ici autour de moi, m'appuyant de leur sympathie et de leurs souvenirs.

Parmi nous, il en était un, en qui s'était incarnée dès lors toute la puissance d'idéal du prolétariat, et qui, non content de le servir, avait voulu vivre de sa vie : l'éclat des grandes espérances rayonnait dans son regard, et avec lui l'ardeur insatiable de connaître ; sa tête fatiguée, endormie du dernier sommeil sur sa couche funèbre, nous a révélé encore par la sérénité et l'ampleur du front, cette compréhension extraordinaire et cette puissance de coordination du savoir qui furent les traits caractéristiques de cette nature vraiment grande. Dès le début, il avait compris que rien n'est à attendre de la solution du problème social sans les plus grands efforts scientifiques ; par sa seule nature, d'ailleurs, il devait subir la fascination de l'idée, céder toute sa vie à cette tendance invincible à s'élever aux plus hautes sphères de l'esprit ; les connaissances laborieusement accumulées, furent les matériaux de l'idéal social, qu'il agrandit sans cesse dans sa pensée, comme dans une perpétuelle ivresse, dans un délire sacré du progrès.

L'idée, dans cette nature avide de réformes, tendait irrésistiblement à passer dans les faits, l'idéal même le plus élevé à se rapprocher de la réalité présente. L'amour du peuple, le sentiment de ses souffrances, la foi dans l'égalité qui s'était fortifiée au contact intime des travailleurs, entretenaient en lui un enthousiasme communicatif, lui assurant le don de semer la conviction, d'entraîner, de faire converger les volontés, et cette puissance d'organisation qui s'est révélée dans l'institution et dans les Congrès de l'Association internationale des Travailleurs, dans les Congrès de la Libre Pensée et dans la constitution du parti ouvrier. Dans cette nature, le sentiment humain cherchait sans cesse

et partout une expression aussi étendue que l'humanité même; c'est pourquoi il fut et restera pour l'histoire un véritable apôtre de toutes les manifestations internationales de l'idée, du sentiment, du droit.

Cependant, des épreuves toujours renaissantes attendent les grandes âmes si promptes à s'oublier elles-mêmes. *Je serai prolétaire toute ma vie*, m'écrivait-il un jour; hélas! il devait connaître à la fois toutes les incertitudes du prolétariat, toutes les angoisses de la pauvreté.

Le culte de l'idée prépare trop souvent de cruels châtiments; cette sublime initiation de l'idéal, si féconde qu'elle soit pour l'Humanité, s'achète au prix des larmes et des tourments. Ceux au nom de qui je parle ont soutenu leur ami dans ces combats déchirants, ils ont ranimé son courage, ils l'ont défendu contre les accès de son propre désespoir; avec lui, ils ont cherché ce point d'appui matériel nécessaire au plein épanouissement de la pensée; ce point d'appui il ne le trouva nulle part, pas même dans l'enseignement, lui qui était si admirablement doué pour instruire les autres. Puis la maladie qui minait sourdement ses forces fit le reste; mais ce grand naufragé de la vie de l'esprit, nous l'avons vu jusqu'au dernier moment, faire effort pour soulever au-dessus du flot montant de ses infortunes et de ses souffrances, le fardeau sacré de la science et de l'idéal.

Devant un tel spectacle, l'amitié penche douloureusement la tête, et pleure, elle pleure n'osant accuser et maudire cette Humanité qui, dans sa marche laborieuse et heurtée, accomplit à chaque génération nouvelle comme la dette monotone et terrible de tout progrès, le sacrifice du plus pur de ses forces.

Pour porter sur César de Paepe comme penseur un jugement digne de lui, il faudra considérer non seulement ce qui lui a été permis d'accomplir, mais ce qu'il avait conçu et projeté; la vraie mesure de la grandeur de l'homme doit être cherchée dans cette construction idéale dont il rêva d'être l'architecte, dans la ligne de la statue qu'il entreprend de dégager du bloc de marbre que les misères de la vie l'obligeront souvent de traîner derrière lui; avec la puissance de compréhension qui lui était propre, il ne pouvait manquer d'embrasser dans un effort de synthèse toutes les branches du savoir humain qui touchent à la solution du problème social; là encore, il obéissait à la loi de sa nature qui était de faire converger tous les efforts vers un résultat commun; en même temps qu'il rêvait de contribuer directement à la constitution de la science sociale, il voulait aussi mettre en pleine lumière les liens qui y rattachent les sciences inférieures auxquelles elle empreint une base inébranlable.

C'est bien avec cette largeur de vue qu'il considérait, dès sa jeunesse, la création d'une faculté des sciences sociales à l'Université, car l'amère ironie du sort a conclu qu'il en conçût le premier l'idée, ou du moins l'un des premiers.

Il fut et resta par-dessus tout disciple de la philosophie positive, bien qu'il fût sollicité par la curiosité de son esprit et par l'entraînement de nobles amitiés comme celles de Büchner et Regnard, avec les hypothèses hardies de la philosophie matérialiste: c'est à la discipline de la philosophie positive qu'il entreprenait de soumettre les solutions sociales de Colins, de Marx, de Lassalle et de tout le socialisme scientifique auquel il se rattachait en même temps qu'à John Stuart Mill et de Laveleye; c'est là sa position vraie; l'histoire, car il y aura une histoire pour ses idées, l'histoire le jugera impartialement à ce point de vue.

C'est encore en obéissant à l'une des grandes conceptions de la philosophie positive, qu'il traçait les divisions fondamentales de l'œuvre vraiment formidable qu'il voulait entreprendre. Médecin comme Littré et comme Marx, familier avec les sciences naturelles, il porta ses investigations à la fois directement sur les faits sociaux et sur la biologie et la physiologie de l'esprit, mais

en rattachant celle-ci, dans la théorie, à la constitution du savoir social et, dans la pratique, à l'amélioration directe du sort des travailleurs.

Biologiste, il fut préoccupé sans cesse du problème de la population et des substances, il avait embrassé tous les aspects de l'Hygiène du travail et des fragments d'un véritable traité sont dispersés partout.

Psychologue, il avait abordé avant même que mon infortuné collègue Hannot le fit à l'Université, l'exposé des acquisitions de la science moderne, sur la physiologie expérimentale de l'esprit; ses leçons à la *Libre Pensée* marquent aussi une date dans sa vie de penseur, et parmi les problèmes psychologiques celui qu'il creusa le plus est celui même des fondements de l'Éthique et de la science sociale tout entière, le problème du Libre Arbitre, auquel il rattacha toute l'étude pathologique de l'esprit.

Sociologiste, c'est là que son ambition fut la plus vaste, et sa pensée, si je puis dire, s'engagea dans trois directions parallèles : il voulait suivre le développement économique des nations depuis l'origine des civilisations jusqu'à nos sociétés industrielles et capitalistes, et même plonger dans la vie économique des animaux supérieurs. A côté de l'histoire des faits, il voulait dévoiler celle des doctrines économiques et socialistes, enfin une Économie sociale progressive devait couronner tout ce puissant ensemble. De cette œuvre complète, des fragments se retrouvent dans un grand nombre de publications, le plus considérable c'est la double série de leçons d'Économie politique reproduite dans l'*Économie sociale* et la *Société nouvelle*. Ceux qui les ont lues en les rapprochant surtout du plan d'ensemble si grandiose, n'hésiteront pas à placer César de Paepe au rang de ceux qui préparent en ce moment à la science économique une transformation profonde sous l'empire des méthodes inductives.

Quand la maladie et le découragement le firent fléchir sous le fardeau de cette formidable entreprise, quand le pauvre architecte s'affaissa devant l'ébauche de son œuvre et les matériaux qu'il avait si péniblement rassemblés, alors il eut des mots d'une assertion terrible, et les derniers de lui qui furent reproduits peignent l'état de son âme : « Pour les travaux de longue haleine, que j'avais sur le chantier depuis longtemps, j'y ai depuis longtemps renoncé, sachant bien que ce qui me reste de jours à vivre est de toute insuffisance pour les mener à bonne fin. » Ce fut là le testament scientifique, l'abdication du penseur, et il chargeait deux amis fidèles du soin de *glaner* dans ses manuscrits, Brouez et Malon.

Ces mains pieuses réuniront les fragments de l'œuvre, elles en reconstitueront le plan, elles en marqueront l'étendue, l'harmonie, la beauté ; elles apaiseront la mémoire inquiète de cet ami infortuné qui, ayant consumé toute l'énergie de son corps et de sa pensée, croyait encore n'avoir pas assez donné. Et il ne sera pas vrai non plus de répéter avec lui, comme il le fit parfois, cette parole désespérée de Proudhon : *Socialistes, éclaireurs perdus de l'avenir, le présent nous excommunie, l'avenir est sans souvenir pour nous et notre existence s'abîme dans un double néant.*

Non, non, l'oubli n'est pas le sort des pionniers de l'idée, tes amis ont recueilli ton souvenir et le garderont dans leur cœur ; l'amour du peuple travailleur que tu as tant aimé toi-même ira te réchauffer sous la froide terre ; mieux, quelque chose de plus encore t'est réservé ; par l'effort des hommes de science, comme tu le fus, la conviction va s'affermissant partout, à ce grand ébranlement des doctrines, à ces transformations sociales qui se préparent, correspond l'un des plus grands avancements que la société ait accomplis en moralité et en justice, le socialisme, en devenant vraiment scientifique, reprend la continuité historique ; sa cause pacifique se confond avec celle du progrès gé-

néral; et alors c'est devant la dépouille d'un homme comme toi, qui as tant lutté pour la justice, qui n'eus de haine que pour l'inégalité, de culte que pour la science et dont le cœur ne fut accessible qu'aux sentiments vraiment humains, c'est devant ta dépouille mortelle qu'il faut donner à ce mouvement glorieux dont nous restons les artisans après toi, sa définition véritable, comme suprême hommage à ta mémoire: C'est la réconciliation du genre humain, la communion de l'humanité dans la science et la justice.

Discours de M. Émile Féron.

C'est au nom du Congrès progressiste de Belgique que je viens m'associer à votre deuil et saluer le grand mort que pleure la démocratie.

César de Paepe a vécu, lutté et souffert pour la liberté, pour l'égalité, pour la fraternité humaines. Il est mort pour elles.

Il avait le culte de la vérité, la haine de l'ignorance, l'horreur de la superstition. Ce qui distingua ce libre esprit, passionné de libre examen et de libre recherche, c'est que la vie intellectuelle supérieure à laquelle il s'était élevé, il la concevait non comme l'apanage d'une élite sociale ou scientifique, mais comme le patrimoine commun et nécessaire du peuple tout entier.

Et alors, rêvant une humanité libérée jusque dans les plus intimes de ses membres de la tyrannie des dogmes religieux et politiques, il ne tarda pas à reconnaître que la liberté intellectuelle est solidaire de la liberté sociale, que la conscience ne saurait s'affranchir, lorsque le corps est chargé de chaînes, et qu'il n'est point de liberté pour l'homme dont le pain se trouve dans la main d'autrui!

Aussi, de Paepe prodigua-t-il à la grande cause de l'émancipation sociale et politique du peuple, les trésors d'une intelligence affinée et pénétrante, une activité fébrile et ininterrompue pendant plus d'un quart de siècle, une ardeur que même l'épuisement de ses forces semblait ne pouvoir éteindre.

Il fut, pour cette malheureuse population ouvrière belge, à la fois si vaillante et si opprimée, le chercheur obstiné qui devait la remettre en communication avec les grandes démocraties étrangères; il l'éclaira par la plume et par la parole; il formula le programme de ses revendications politiques et sociales; il arrêta les bases sur lesquelles devait s'édifier l'organisation du parti ouvrier. Il fut, en un mot, pour la démocratie ouvrière, un penseur et un homme d'action.

Rien ne l'arrêta, et cependant, nulle souffrance ne lui fut épargnée.

Car il connut toutes les misères qui assombrissent la vie de l'ouvrier, en même temps que toutes les tortures dont disposait une réaction ombrageuse pour châtier cet enfant de la bourgeoisie, coupable d'avoir eu l'audace de s'élever jusqu'à la défense des droits du peuple.

Il eût pu, appuyé sur une incontestable supériorité intellectuelle et scientifique, s'élever à la fortune, aux honneurs, aux situations sociales enviées. Toutes ces choses qui éveillent les ambitions banales et dont la conquête est si souvent le signal de la déchéance des caractères, il les avait méprisées, plaçant au-dessus de tout la défense des intérêts populaires.

Grand crime! Messieurs.

De Paepe l'expia cruellement.

Les portes de l'Université se fermèrent devant le savant; celles des hôpitaux devant le médecin! et il ne fut pas même nommé *médecin des pauvres*, cet homme qui devait, de par la générosité de son cœur, devenir et rester toujours le médecin des pauvres gens!

César de Paepe a fait de sa vie entière une longue et volontaire immolation au devoir. Lui qui s'oubliait lui-même pour ne songer qu'aux autres, lui qui dévorait la fièvre du bien public, il a vécu dans son pays comme un proscrit ou un suspect sur lequel pesait la lourde et implacable hostilité du pouvoir et de l'oligarchie dont il menaçait les privilèges.

Il a connu les heures noires d'isolement et de désespérance dans lesquelles il semblait, torture atroce, que tant d'efforts et de sacrifices fussent destinés à rester stériles et que le bloc de haine et d'iniquité fût décidément trop lourd pour pouvoir jamais être renversé!

Il ne s'est point laissé abattre pourtant; il a, jusqu'à son dernier jour, affirmé la délivrance!

Et aujourd'hui, il est là, devant nous, sans vie, frappé à quarante-huit ans, en plein épanouissement de sa puissance intellectuelle, épuisé par les souffrances et les misères qu'il avait affrontées pour en affranchir le peuple!

Grand et noble martyr! je te salue!

Je te salue au nom de la bourgeoisie démocratique; je te salue au nom du Congrès progressiste qui acclamait ton appel à l'alliance de la bourgeoisie et du peuple!

Tu n'as pas eu la consolation suprême d'assister à la victoire de la cause pour laquelle tu as si vaillamment combattu. Mais tu as, au moins, vu tomber les premiers remparts de la forteresse réactionnaire; la forteresse elle-même chancelle, et, j'en atteste le peuple immense accouru autour de ton cercueil, j'en atteste les résolutions que le Congrès progressiste vient de proclamer, l'heure du suffrage universel a sonné!

Le peuple et la bourgeoisie, désormais indissolublement unis, honoreront ta mémoire et ton exemple, en jurant le triomphe de ton grand rêve de justice et d'égalité!

Adieu, de Paepe!

Discours de M. Emile Vandervelde

Au nom des étudiants de l'Université libre de Bruxelles, au nom des étudiants et anciens étudiants socialistes de Belgique, adieu à notre César de Paepe, à notre cher et grand ami.

Il ne fut pas notre professeur, mais il fut notre maître. Il avait rêvé d'appartenir à l'Université libre de Bruxelles, d'y posséder une chaire de vérité et de justice. L'homme fut écarté, opiniâtrement; sa pensée pénétra, irrésistible. On le vit bien ce soir de l'an dernier, lorsqu'il vint parmi les étudiants. Son auditoire l'accueillit avec une si grande sympathie, un si profond et filial respect que, par intuition soudaine, le penseur reconnut des disciples. Et, invinciblement, la douce rosée des larmes lui monta aux yeux. Pareil réconfort lui advint quelquefois aux dernières stations de son douloureux calvaire. A l'inaltérable affection des humbles, la consolation de sa vie, commençaient à se joindre le respect et l'admiration de ceux qui jadis étaient indifférents et hostiles. Compagnon de misère du prolétariat, allait-il partager son inéluctable et prochain triomphe! Hélas! c'est quand ils se réveillent qu'on rend justice aux peuples; c'est quand ils dorment déjà leur éternel sommeil que trop souvent on la rend aux hommes. Méconnu par sa génération, pressenti par la nôtre, César de Paepe ne sera entièrement compris que par celles qui viendront après nous. Il est ainsi de lointaines étoiles, dont les rayons mettent des années à traverser l'espace, mais qui brilleront encore aux yeux des hommes lorsque leur foyer sera depuis longtemps éteint.

« Ce qui me reste, c'est ce que j'ai donné. » Ce mot, de Paepe, plus que tout

autre, eût été en droit de le dire : ne pensant que pour agir, il se dépensa tout entier en des rapports, des brochures, des articles de journaux et de revues. Œuvres fragmentaires, incomplètes, mais reliées par une pensée maîtresse, une conception grandiose, l'idée collectiviste, l'actuel *credo* du prolétariat des Deux-Mondes. Précieuses et fécondes semences, qu'il jeta à tous les vents et qui partout ont trouvé un terrain favorable. Beaucoup ignorent encore le nom du semeur, qui regardent joyeux se dorer la moisson. Mais d'autres l'ont vu, se tuant à la tâche, quand la glèbe était froide et dure, le vent d'hiver âpre et glacé. Et ce sont ceux-là, foule représentant un peuple, qui entourent cette fosse, dans l'angoisse du dernier adieu.

Parmi eux, il en est qui ont durement et douloureusement peiné, sacrifié le meilleur de leur vie à un idéal lointain et amer, mais devant ce cadavre meurtri par un long martyre, devant cet homme qui vécut dans la douleur, et centralisa dans son cerveau les douleurs des autres, est-il quelqu'un qui ne dise :

« Je jure que celui-là a plus souffert que nous ! »

Malgré tout, cependant, César de Paepe ne connut jamais la désespérance. Il est consolant de songer qu'en ses derniers jours, du haut des sommets de sa forte pensée, il put contempler la terre promise. Sous le ciel du Midi, devançant notre printemps, fleurissaient les primevères et les anémones rosées ; des amis dévoués lui faisaient un coin d'humanité fraternelle, mais lui, fiévreusement anxieux, ne songeait qu'aux nouvelles de son pays, tressaillant dans l'effort d'une grandiose genèse. Et peut-être, les mourants ont de ces prescience, vit-il son peuple en marche, abandonnant les tentes où il campait, faisant brèche aux murailles, aux coups de clairons de la pensée, conquérant enfin droit de cité dans la communauté sociale.

Ce rêve, pour nous bientôt une réalité, qu'en reste-t-il pour toi, bien-aimé maître? Notre déchirant adieu, peux-tu l'entendre? Vois-tu le deuil qui torture nos cœurs, qui règne sombre dans les ateliers et dans les fosses, mêlant sur des milliers de joues la poussière du charbon et les larmes amères?

Énigme, que nous savons insoluble, mais à laquelle il est impossible de ne pas songer.

Adieu, César de Paepe, adieu, mon cher, mon aimé maître.

Discours d'Eugène Fournière.

La mort de César de Paepe n'est pas seulement un deuil pour le peuple belge, mais pour tous les peuples en travail de rénovation sociale. Aussi n'êtes-vous pas seuls, frères de Belgique, à regretter l'ami des humbles, l'éducateur des ignorants, le défenseur des opprimés. Partout où l'on souffre, partout où l'on pense, partout où l'on espère, la disparition de notre illustre ami est douloureusement ressentie.

Car vous n'étiez pas seuls à posséder celui qui tenait à vous par les liens du sang; sa pensée planait au-dessus des frontières. Vous pleurez un enfant de la Belgique; vingt nations pleurent un citoyen du monde. Et si tous ceux que sa parole, ses écrits, son exemple ont convertis à l'idée socialiste étaient réunis ici, la cité bruxelloise ne les pourrait contenir. Mais ils sont tous ici de cœur et de pensée, et leur sanglot s'élève comme un appel aux justices futures.

D'autres vous ont dit l'homme privé, qui fut un honnête homme dans la plus haute acception du mot; d'autres vous ont dit le bienfaiteur des malheureux qui fut un saint laïque; d'autres vous ont dit le savant, qui voulut que la science eût pour but le soulagement de tous les maux et de tous les misères;

d'autres vous ont dit le citoyen, qui agrandit encore l'âme de sa magnanime patrie. Laissez-moi vous parler du socialiste qui consacra sa vie à agrandir notre conception du progrès politique, économique et moral. Laissez-moi témoigner de l'influence de César de Paepe sur la pensée socialiste contemporaine.

Ce témoignage, je regrette que la maladie de notre vénéré ami Benoît Malon ne lui ait pas permis de l'apporter ici avec plus d'autorité.

Pour César de Paepe aussi, la question sociale n'était pas seulement une question de pain quotidien, mais le problème de l'intégrale émancipation humaine. Républicain, libre penseur et socialiste, César de Paepe travaillait à l'unité de la doctrine, à la synthèse sociale que notre époque attend encore pour jeter plus sûrement à bas tous les vestiges du passé qui retardent la marche vers l'avenir.

Sa théorie de la transformation des monopoles privés en services publics est tout un programme pour les nations qui, par le suffrage universel, disposent ou vont disposer demain de leurs destinées. La majorité des socialistes français ont adopté cette théorie de César de Paepe et un prochain avenir leur promet de magnifiques réalisations. Un Français devait donc l'en remercier publiquement.

Un des premiers, il comprit que le monde n'est pas seulement gouverné par les faits, mais encore par l'idée. Il sut quel moteur puissant est l'enthousiasme appliqué aux nobles causes. Lui qui pratiquait le *vivre pour autrui* avec un si complet oubli de soi, pouvait-il négliger ou méconnaître la puissance de l'effort moral ? Il ne la méconnut pas, et vos regrets unanimes prouvent qu'il sema dans un bon terrain. Par son enseignement démocratique, il tendit vos efforts vers la liberté; par son enseignement socialiste, il tendit vos efforts vers l'égalité; par son exemple, il nous enseigna la fraternité.

Et le meilleur moyen d'honorer sa grande mémoire, c'est de travailler sans relâche à réaliser son idéal.

Français, j'adresse le salut suprême à César de Paepe, l'ancien collaborateur de la *Rive gauche*, de l'*Egalité* et de vingt autres journaux du bon combat.

Socialiste, j'adresse le salut suprême à César de Paepe, mon collaborateur et mon maître à la *Revue socialiste*, à César de Paepe, un des pères de la future église universelle de liberté, d'égalité, de fraternité;

Internationaliste, j'adresse le salut suprême à César de Paepe, un des fondateurs de l'Association internationale des travailleurs;

Ami des dernières années, je pleure avec vous l'irréparable perte que l'humanité vient de faire.

César de Paepe est mort, vive l'humanité !

Que l'on nous permette encore une citation, mais de César de Paepe. Nous l'empruntons à l'un des derniers suppléments du *Figaro*, dont le correspondant rend pleinement hommage à ce grand cœur, à ce grand esprit dont l'œuvre considérable aura été d'une rare fécondité, sans que lui-même ait jamais été capable de recueillir de son travail le fruit que tout le monde en attend d'abord, la garantie du pain quotidien.

« Les besognes rémunérées où le commun des mortels cherche la
» première satisfaction n'ont jamais été pour lui que des moyens de
» poursuivre ses chères études ; et tout lui était bon : il eût trouvé
» dans l'exercice de n'importe quel métier, fût-ce le plus infime, de

« quoi satisfaire ce besoin de sa pensée et de son cœur. — Emporté « par son tempérament de théoricien mis au service de la plus noble « et de la plus touchante des causes, il s'efforça en toutes circons- « tances de rattacher les moindres détails de son activité au rêve « qu'il poursuivait : le développement de la science sous toutes ses « formes et l'amélioration de la condition humaine. Initiateur du « mouvement qui tendait à doter l'université de Bruxelles d'une « faculté des sciences sociales, de Paepe, après de longs et inutiles « efforts, voit enfin la réalisation imminente. L'idée a germé ; « d'autres l'ont reprise et, le temps ayant marché, satisfaction va « enfin être donnée à des revendications légitimes. C'est alors que, « voulant se rendre compte des conditions dans lesquelles va fonc- « tionner l'institution nouvelle, il demande communication du projet « de règlement, et n'arrive même pas à l'obtenir! »

Le 31 octobre 1889, il écrit à son ami M. Hector Denis, cœur généreux et esprit éminent comme lui, cette missive navrante, « qui, dans sa résignation douloureuse et exempte d'amertume, donne bien mieux que je ne pourrais l'exprimer la caractéristique de cette âme d'élite :

..... Si le règlement organique de cette faculté de sociologie est tel qu'on me l'a décrit, j'ai l'intention de me présenter aux examens, pour conquérir les diplômes qu'elle conférera — bien entendu si le mauvais état de ma santé et un peu aussi celui de ma bourse, vu les dépenses d'inscription — n'y mettent obstacle.

Quant à solliciter une chaire, je n'ose pas y songer. Alors que mon activité socialiste a fait que l'on n'a même pas voulu m'accorder une humble place de médecin des pauvres ou d'adjoint aux autopsies, et que, plus tard, on me trouva trop dangereux pour enseigner l'économie politique à l'école industrielle, où l'on est lié par un programme, ce serait folie de ma part de supposer que l'on m'admettrait dans une chaire d'université... Sans compter que, brisé par la maladie, la lutte pour l'existence, les désillusions de tout genre, abruti aussi par la morphine, la belladone, le stramonium, qui seuls calment les suffocations dont je suis si souvent atteint, je ne puis plus guère songer à commencer un tel enseignement. Il est trop tard, trop tard de dix ans au moins. Je sens mes forces et mes aptitudes s'en aller, et que je resterai en dessous de ma tâche.

Aussi n'ai-je plus, en fait d'enseignement, que la modeste ambition d'apprendre à des gardes-malades à panser avec habileté quelque pauvre blessé et soigner avec douceur quelque pauvre malade comme moi, d'être, en un mot, professeur pour infirmiers, c'est-à-dire, dans l'enseignement médical, ce qu'est dans l'enseignement primaire le modeste instituteur qui apprend l'A, B, C aux enfants.

Et peut-être, sur ce terrain-là, pourrai-je encore être utile à l'humanité, à ceux qui souffrent. C'est quelque chose ! Il me semble même que tout le reste n'est qu'illusion, chimère, fumée. Diminuer un peu la somme des souffrances auxquelles est en proie tout ce qui vit, — l'homme en particulier — n'est-ce pas encore là le meilleur usage que nous puissions faire de nos facultés durant le rôle brief que nous venons jouer sur la scène du monde?

Ce fragment de correspondance à l'antique suffit à dépeindre ce pauvre grand homme de de Paepe, digne de figurer dans les *Vies* d'un Plutarque socialiste. Il a constamment lutté et souffert pour le progrès social. Et la future humanité le comptera parmi les plus nobles chevaliers du droit démocratique, parmi les défenseurs sans peur et sans reproche du socialisme, qui lui formeront une légende chevaleresque bien autrement éclatante que celle des Bayards monarchiques. César de Paepe, lui aussi, a montré cette inébranlable foi, ce courage indomptable qui sait résister à toutes les séductions, affronter tous les périls, braver toutes les misères ; plus grand que les héros du sabre, voire même que certains révolutionnaires que la bataille enivra et que la gloire exalta, plus grand que les martyrs religieux qui entrevoyaient le ciel au bout de leurs tortures, il n'a silencieusement souffert que pour le bien d'autrui, pour le bonheur du peuple.

Adrien VEBER.

NOS CAUSERIES

DU VENDREDI

La deuxième conférence organisée par le *Progrès social* et la *Revue socialiste*, a été donnée le 21 novembre par le citoyen Eugène Fournière, et avait pour sujet l'*Idéal* et la *Science*.

Le citoyen Fournière a développé fort éloquemment, devant un auditoire nombreux et attentif, son sujet. Il a dit la nécessité absolue où tous les jeunes hommes étaient en ce moment, d'appuyer leurs travaux sur des documents sérieux et rationnels. Un certain nombre, parmi les générations adolescentes se laissent entraîner vers un mysticisme rétrograde qui ne peut donner rien de bon, contraire à l'idée de progrès, puisqu'il est basé sur des idées religieuses dont l'inutilité est absolument prouvée. Au contraire, en se basant sur les conquêtes et les découvertes scientifiques, on parviendra à trouver les véritables lois sociales. Le temps est passé de la métaphysique, il importe de pénétrer dans la réalité, il importe de faire le plus possible de la politique expérimentale. L'orateur développe à ce sujet plusieurs exemples.

Le citoyen Marc Amanieux contradictoirement prend la parole pour soutenir que les idées métaphysiques ont encore leur intérêt. D'une manière attrayante, il explique que l'hypothèse est la base même de la science. A quoi réplique le citoyen Fournière, en expliquant qu'il ne combat pas les hypothèses toujours permises en effet sur un avenir meilleur, mais qu'il combat les systèmes établis sur de vieux préjugés.

Cette question se trouvera reprise d'ailleurs, lors de la prochaine conférence du citoyen Amanieux sur le *Néo panthéisme*. Disons que cette causerie a été particulièrement goûtée de nos auditeurs, et que notre ami Fournière a prouvé une fois de plus qu'il possédait doublement le don de la persuasion, car il est aussi habile par la parole que par la plume.

M. Lesigne, dans la troisième conférence organisée par le *Progrès social*, a traité de la *Non-Existence de Jésus-Christ*, en philosophe et en savant. Il faut le reconnaître, sa thèse a été appuyée sur des observations et des documents irréfutables. Il a traité la question d'une façon très sérieuse, qui n'a pu soulever aucune objection, et n'a rencontré d'ailleurs nul contradicteur, dans un public pourtant assez nombreux. Nous allons essayer de résumer clairement cette très intéressante conférence, qui, bien que ne se rattachant pas d'une manière immédiate à nos travaux, est cependant une excellente contribution en faveur des idées antireligieuses et de philosophie pure.

Jésus-Christ n'a jamais existé. C'est un mythe solaire ni plus ni moins que Mythra, le dieu des Perses, Agni, le dieu des Hindous, Dyonisos ou Bacchus, des Grecs, Adonis des Phrygiens. Tous les peuples ont eu d'abord pour religion le fétichisme, ils ont adoré le soleil, la lune, la terre, qu'ils considéraient comme la mère aimée — le Mâ des Égyptiens — le Ciel, ferme, immuable, qu'il considérait comme le grand Dieu, c'est le Bouddha des Indous, le Zeus des Grecs, le Phtha des Égyptiens, et le Ciel qui tourne personnifié par la lumière, le soleil. C'est le Kristhna des Indous, le Dyonisos ou l'Apollon des Grecs, le Christ des chrétiens.

Christ est si bien le soleil, que tous les détails de son existence, de sa biographie sont les détails de la phase astronomique solaire de décembre à mars. La date de sa naissance, a été fixée, au quatrième siècle environ de notre ère chrétienne, au 25 décembre ; pourquoi? parce qu'au 25 décembre, le soleil qui jusque-là semble avoir été vaincu par les ténèbres de l'hiver, commence sa révolution, et après quelques instants d'indécision, prend sa course triomphante. L'antiquité célébrait ce jour de renaissance (le jour de renaissance du soleil toujours invaincu). Il ne faut pas trouver exagérées ces marques de joie et d'allégresse ; les ancêtres ignoraient, pour la plupart, en dehors des initiés, la science astronomique. La Pâque, arrivant à la fin de mars, — et que les chrétiens célèbrent comme pour la résurrection du Christ — n'est pas autre chose que la célébration du soleil à tout jamais vainqueur de l'hiver.

Dans les différentes phases de son existence, le Christ ne semble avoir accompli aucune action qui ne soit commune à d'autres dieux analogues et d'une plus haute antiquité.

Il naît dans une grotte comme Adonis, comme Mythra. — Sa mère est vierge fécondée par l'esprit comme le bœuf Apis, qui naissait d'une génisse fécondée par le souffle — comme Bacchus, fils de Sémélé ; — comme Mythra. — Sa mère s'appelle Marie, nous retrouvons dans ce nom le Mâ des Égyptiens, le Maia des Indous. — Il est blond, comme Apollon ; il faisait des miracles comme

Apollon, que les Grecs appelaient Soter, Sauveur, il aime les hommes comme Prométhée, et de même que Prométhée, qu'Adonis, il meurt pour l'humanité. Adonis, Prométhée meurent enchaînés à un poteau ou à un rocher. Adonis reçoit un coup de flèche, Jésus un coup de lance. Tous ressuscitent le troisième jour. — Le père putatif de Jésus, est Joseph charpentier, le père d'Agni des Indous est Dvastri charpentier. — Le massacre des innocents, la fuite en Égypte ont des explications astronomiques.

Ces religions n'ont pas été copiées sur la religion chrétienne, puisque leur antériorité est absolument démontrée par la première période des Védas, et la trouvaille faite en Chaldée par un archéologue anglais, Smith, de briques portant une relation du déluge, en caractères cunéiformes dont l'existence remonte à quatre siècles avant notre ère. — Il est aujourd'hui prouvé que les Égyptiens — leurs monuments en donnent la preuve — ont eu une civilisation qui a duré quatorze mille ans — et dans l'étude de leurs hiéroglyphes, on a découvert plus d'une curieuse concordance.

Le nom de Jésus, — qui doit s'écrire *Iésous*, était un nom commun à beaucoup de peuples, et qui signifiait, pour les initiés, le principe pur, la bonté divine, l'expression miséricordieuse du Dieu qu'on ne voyait pas, le firmament, le ciel fixe, le Chronos des Grecs, le Phtha des Égyptiens. Les Gaulois avaient Jésus. Le Verbe, dont parlent saint Jean et Platon, c'était la lumière. La conférencier déclare ensuite que Jésus ne peut avoir été crucifié, ce genre de supplice n'existant pas chez les Hébreux, qui regardaient la mort lente comme un péché. Nous retrouvons cependant la croix comme symbole, chez les Hindous, sous la forme de deux barres égales, avec des crochets opposés, c'est l'arani, instrument destiné à engendrer le feu, briquet élémentaire ; — chez les Étrusques, chez les Grecs, avec cette particularité que le montant vertical s'élève d'un cœur, le cœur de Dyonisos — le sacré cœur de Jésus. — Les monnaies frappées par Constantin, à la suite de l'apparition d'une croix lumineuse, avec la fameuse devise « Hoc signo vinces » présentent une croix à deux barres égales. — Les premiers chrétiens avaient la croix en forme de T.

Aucun historien de l'époque où l'on a fait naître Jésus, ajouterons-nous, ne mentionne son existence. Josèphe, entre autres, est muet sur son compte. Il s'ensuit, conclut M. Lesigne, que Jésus n'a jamais existé, que la religion prêchée en son nom n'est qu'une résultante des religions précédentes, un décalque pas toujours très réussi, car certainement le bouddhisme est supérieur comme morale à la morale évangélique.

C'est la suite du culte de la lumière du feu, d'Agni, auquel on offrait un sacrifice de gâteaux et d'huile, pour activer sa flamme, et

parfumer la fumée qui montait en emportant les prières vers le firmament. Le cierge pascal des chrétiens n'a pas d'autres origines, et l'hymne chantée à cette occasion est la copie fidèle d'un hymne védique. Cet hymne commence d'ailleurs par ces mots caractéristiques : « Per lignum crucis.... » — Maintes et maintes cérémonies religieuses actuelles, ne sont d'ailleurs que les répétitions des mystères religieux des hiérophantes. — Une constatation encore : le dimanche s'appelle Sunday, Sonntag, jour du soleil.

M. Lesigne rend hommage ensuite à ses prédécesseurs du siècle dernier, en cette voie, en cette méthode d'investigation, les d'Holbach, les Dupuis.

Cette très savante conférence a reçu le meilleur accueil, et a été, c'était justice, chaleureusement applaudie. Nos remerciements et nos compliments au citoyen E. Lesigne.

Robert Bernier.

REVUE DES LIVRES

Où est l'argent? par Auguste CHIRAC. — Savine, éditeur. Un volume : 3 fr. 50.

Auguste Chirac apparaîtra aux races futures comme un véritable phénomène. Dans ce siècle de l'escroquerie et du mercantilisme, dans ce siècle où tout s'est transformé en *valeur d'échange*, en marchandise, même la conscience et la moralité, il semblera étrange qu'un homme se soit trouvé qui ait refusé de ramasser une fortune dans la ruine des pauvres gens et ait fait servir son expérience si autorisée à la divulgation des méfaits de la haute banque. Aujourd'hui, il attaque d'une façon particulièrement vive une institution presque vénérée, la citadelle même de la puissance bourgeoise, la *Banque de France*. « La Banque, dit-il, affirmant avoir deux milliards et demi de numéraire en « caisse, trompe le public, elle lui dissimule un déficit de plus d'un milliard, et « ses bilans sont faux. » Notre numéraire, l'or particulièrement, est drainé par l'étranger. L'encaisse métallique de la Banque de France, notre *Trésor de guerre*, notre suprême réserve financière pour les cataclysmes possibles de l'avenir, a diminué d'un milliard. « Les régents de la Banque sont plus puis- « sants que le gouvernement lui-même. Et ils profitent de cette puissance « pour trahir et ruiner la nation française. » — Voilà l'accusation.

La Banque de France a pour principale fonction d'accaparer le numéraire. D'après un tableau dressé au moyen des publications officielles, on constate qu'en 1855, la Banque de France possédait moins de 3 0/0 du total existant en numéraire, et qu'en 1889 elle en détient près de 18 0/0. Dans la période de 1855-72, la Banque a absorbé 10.76 0/0 des frappes nettes. Dans la période de 1872-1889, la Banque a absorbé 126.70 0/0 des frappes nettes. Elle a donc emmagasiné toutes les frappes et de plus elle a enlevé au public 26.70 0/0 de ses réserves en numéraire. Mais si on compare non pas avec la quantité de numéraire théorique, mais avec la quantité de numéraire utile, celle qui circule réellement, on arrive à cette constatation que la Banque détient 60 0/0 du total de la circulation pratique.

Cet accaparement du numéraire aurait rendu les échanges difficiles si on n'y avait pourvu par une émission compensatrice de papier. L'auteur démontre en effet par une série de chiffres groupés en tableaux très démonstratifs que les billets de banque représentaient en 1855, par rapport au total de la circulation pratique le 11.50 0/0 de cette circulation, tandis, qu'en 1889, les billets représentent le 71.30 0/0 de la circulation pratique. Conclusion : « On prend le numéraire « au public et on lui donne du papier à la place. »

Ce numéraire que la Banque absorbe, le garde-t-elle ? Non. Car les bilans, par lesquels elle affirme posséder en caisse deux milliards et demi en numéraire ou en lingots, ces bilans sont faux, d'après Chirac.

La preuve d'une telle assertion n'est pas commode à fournir. Cependant l'auteur, en se servant des données publiées par cette puissante société, arrive à une série de constatations qui équivalent presque à une preuve directe. Et d'abord, nulle part dans les *comptes rendus* ni dans les rapports des censeurs, si minutieux à tant d'égards, il n'est indiqué que les encaisses ont été vérifiées et comptées. Les censeurs vérifient tout excepté cela. D'autre part, les bilans de la banque indiquent qu'un tiers de l'encaisse métallique est à Paris et les deux autres tiers dans les succursales. Or, les besoins de Paris sont égaux à ceux de la province. Paris à lui seul escompte autant que le reste de la France. Si Paris se suffit avec 600 millions, pourquoi la province aurait-elle besoin de 1,600 millions. Les succursales contiennent un milliard de plus qu'il n'est nécessaire. Ce milliard est inutile. Il n'existe pas dans les caisses des succursales : il est absent, employé en secret à des agiotages.

La situation des succursales présente aussi des anomalies inexplicables. Certaines, avec une encaisse moyenne très minime, font les plus gros chiffres d'escompte. D'autres, au contraire, font les chiffres d'escompte les plus faibles et ont une encaisse relativement énorme. Tout ce chapitre intitulé : *Invraisemblances*, est vraiment plein d'intérêt. D'une discussion très serrée et très documentée, il résulterait que les grandes villes à encaisse minime, telles que Bordeaux, Lyon, le Havre pompent le métal, tandis que les petites villes à encaisse énorme, comme Blois, Chartres, constituent des réservoirs *simulés*. En effet ces réservoirs peuvent ne pas contenir grand'chose, car l'auteur nous prouve que, pour suffire au total des escomptes, soit neuf milliards, une somme en numéraire de 200 millions est seule nécessaire. Ajoutons à l'escompte les autres services, et on trouve qu'un milliard a maximum en métal suffit largement à toutes les opérations; d'où il résulte que les 1,239 millions en plus qui sont portés sur les bilans pourront exister ou ne pas exister sans que le public s'en aperçoive.

Dans les chapitres suivants, le savant financier montre bien quel puissant intérêt ont les détenteurs du capital à tenir entre leurs mains la plus grande partie du numéraire ayant cours; il entre ensuite dans une série de développements très remarquables et très complexes relatifs à la circulation monétaire et à ses rapports avec les revenus prélevés par le capital.

Tous les efforts de la haute banque tendent à accaparer l'or, qui constitue la seule valeur incontestée, acceptée partout. En possédant l'or, on tient la puissance universelle. Comme la France est le grand réservoir de l'or européen, c'est en France que la chasse au précieux métal est faite avec le plus d'ardeur. A ce sujet, citons une anecdote curieuse : « Je ne sais plus quel « est l'homme d'État ou le faiseur — ce qui est, le plus souvent, tout un — qui, « un jour, à quelqu'un lui proposant une mine d'or à exploiter, répondit : Une « mine d'or ?

« Mais nous avons la France. »

Cette mine d'or commence à s'épuiser; c'est ce que prouve la comparaison entre les chiffres représentant les stocks de ce métal possédés par le public à diverses époques. En 1868, on trouve dans le public [illegible] millions d'or. En 1878, on n'en trouve plus que 3,[illegible] millions et en 188[illegible] cette quantité se réduit à 1,06[illegible] millions. La conclusion s'impose; l'or s'en va; la Banque de France l'aspire de toutes ses forces; au lieu de le garder, elle s'en sert pour ses spéculations particulières, acquiert par ce moyen une puissance formidable, devient la maîtresse absolue de tout le pays, dont les ressources éparpillées

ne sauraient, en cas de conflit d'intérêts, lutter avec cette puissante institution. Sous le titre : Aveu cynique, Chirac reproduit ensuite un article bien curieux de M. Paul Leroy-Beaulieu, publié dans l'*Économiste français* du 11 février 1868. Cet article écrit sur un ton de menaces est adressé aux nombreux députés qui rêvent de ne plus renouveler le monopole de la Banque de la France. L'Économiste bourgeois invite les récalcitrants à ne pas prendre ainsi des airs arrogants à l'égard des grands seigneurs de la finance, car il prouve que la Banque est plus puissante que l'État et que le pays n'a qu'à traiter avec respect ses nouveaux maîtres, s'il ne veut pas s'exposer à une ruine monétaire et commerciale complète et à la *guerre*. Nous recommandons volontiers aux sceptiques la lecture de cette prose lourde et froide; ils y verront à quel point la France est garrottée par une dictature moins bruyante mais plus dure que celle dont nous avait menacés le pauvre homme de Jersey.

Chirac termine son ouvrage en publiant comme annexe la réfutation véritablement topique et concluante des critiques formulées par M. de Foville contre sa loi des catastrophes.

Cet ouvrage à la fois savant et pittoresque devrait faire impression sur l'esprit de ceux qui nous gouvernent et de tous les patriotes. Mais nous savons bien qu'une fois de plus la presse bourgeoise républicaine ou monarchiste fera le silence sur ces questions vitales, jusqu'au jour où le peuple exaspéré et suivant le conseil de V. Hugo, que nous interprétons à notre façon :

.........N'as-tu pas des ongles, vil troupeau,
Pour ces démangeaisons *d'exploiteurs* sur la peau

se lèvera, comme le prédit Chirac, pour réclamer une liquidation générale.

Dr A. Delon.

Le Bonheur de vivre, par sir John Lubbock, chez Alcan, 1891, un vol. 2 fr. 50.

Au siècle dernier, l'optimisme était la note dominante. Les idées de Leibnitz faisaient fureur, à tel point que Voltaire se mit à écrire *Candide*, dans le but de réagir contre la doctrine énervante du « tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Le bonhomme Pangloss trônait. La Providence avait si bien arrangé les choses !...

De nos jours, nous sommes atteints d'une maladie contraire. Nous broyons du noir. La vie est mauvaise et le néant est l'idéal rêvé. C'est en grande partie à Schopenhauer que nous devons d'être atteints de ce mal. Peu connu durant sa vie, ce philosophe jouit actuellement d'une renommée universelle. Ses doctrines — que j'aurai un de ces jours l'occasion d'exposer à propos de l'excellente traduction toute récente de M. Burdeau — ses doctrines aboutissent à un pessimisme désespérant, qui s'est répandu un peu de tous les côtés, comme une épidémie. Il a même passé la Manche, à ce qu'il paraît.

Voici en effet le savant naturaliste sir John Lubbock, qui semble s'émouvoir de cette invasion dans son pays où le spleen déjà exerce ses ravages.

Il vient d'écrire un petit ouvrage : *le Bonheur de vivre* qui est destiné à servir sans doute de spécifique à la maladie nouvelle. Déjà vingt éditions ont été enlevées. C'est un gros succès, qui prouve qu'en Angleterre on a grand besoin, comme ailleurs, d'apprendre de quoi le bonheur est fait et comment on peut l'acquérir.

Sir John Lubbock donne-t-il une recette? Enseigne-t-il le moyen de couler en paix d'heureux jours? Sans doute l'auteur professe des principes généraux qui, fermement appliqués, pourraient tout au moins éviter de nombreux mécomptes. Mais il semble s'être complu surtout dans la description de l'existence telle qu'il la conçoit lui-même. C'est ce qui fait le charme de ce livre et aussi sa faiblesse. Il n'est pas indifférent en effet de savoir comment un savant de l'importance de John Lubbock comprend la vie. Mais combien pourront profiter de ses enseignements, et modeler leur existence sur la sienne?

Quoi qu'il en soit, comme tout bon Anglais, il est austère. Marc Aurèle, Sénèque, Epictète viennent à chaque instant sous sa plume. « Nous devons autant que possible, dit-il, nous mettre à l'abri des reproches de la conscience, des soucis et de l'anxiété. Nous rendrons notre vie vertueuse et agréable en résistant au mal, en mettant un frein à nos appétits et peut-être mieux encore en fortifiant, en développant nos bons instincts. » Voilà qui est fort bien parlé, et cette philosophie est douce. Elle ne saurait cependant suffire au bonheur. D'ailleurs sir John Lubbock ne s'en contente pas, et il donne quelques conseils qui certainement sont d'un homme connaissant par lui-même les bons côtés de l'existence.

Voulez-vous être heureux? Livrez-vous à l'étude, mais sachez choisir et vos livres et le sujet de vos études. Arrêtez-vous à ce qui vous attire le plus et tenez-vous y. On ne saurait mieux dire, et ce précepte peut s'appliquer à tous les travaux de la vie en général. Les livres sont d'excellents amis. Ils ne sont pas les seuls, et les bienfaits de l'amitié sont inestimables. Mais ici encore, il faut savoir choisir. « Nous mettons tous nos soins à examiner le chien ou le cheval que nous désirons acquérir, nous nous informons de sa généalogie, de son éducation, de son caractère, tandis que trop souvent nous abandonnons presque au hasard le choix de nos amis, choix d'une importance infiniment supérieure, puisque notre vie entière peut en être influencée en bien ou en mal ». Malheureusement, les amis sont un peu comme les chevaux, on ne les connaît bien qu'à l'user, et ce n'est qu'après la chute de votre cheval ou la trahison de votre ami, que vous vous apercevez de votre choix. Au surplus, ces recommandations sont quelque peu vieillottes.

J'aime mieux ce que nous dit l'auteur du prix du temps. *Time is money*. Cela ne pouvait manquer. Du reste, il peut en parler avec expérience. Membre de la Société royale de Londres, membre du Parlement britannique, président du Conseil général de Londres, président de la Chambre de commerce de Londres, grand industriel, toutes ces fonctions, toutes ces présidences ne l'ont pas empêché d'écrire l'*Homme préhistorique* et les *Origines de la civilisation* et de devenir ainsi un savant hors de pair. Aussi bien a-t-il le droit d'écrire que « le temps est un don sacré et chaque jour une petite existence... » Comment, vous êtes triste, ajoute-t-il, quand la terre, l'air et l'eau sont des mystères pour vous, et quand, en allongeant la main, vous ne touchez rien dont vous ayez approfondi les propriétés, quand sans cesse la nature vous invite sérieusement à causer avec elle, à la comprendre, à la subjuguer et à recevoir ses bienfaits! » Ceci s'adresse aux oisifs, mais aux oisifs qui ont les moyens de l'être. Sir John Lubbock a écrit son livre, semble-t-il, pour cette catégorie privilégiée. Il leur dit encore : Si vous avez de l'ennui, voyagez. « Les jouissances des voyages durent toute la vie et souvent, lorsque nous sommes assis chez nous, quelque brillante et parfaite vue de Venise, de Gênes ou du mont Rose nous revient devant les yeux, aussi reposante qu'un jour sagement dépensé à voyager. » Et puis, lorsqu'on a contemplé les plus merveilleuses choses de la nature ou de l'art, comme il fait bon rentrer au logis, dans un *home* confortable! combien alors sont douces

les joies du foyer ! « Être assis chez soi, avec un vieil in-folio de voyages romanesques, quoique possibles, un vieux voyageur barbu comme héros, et lire devant le feu hospitalier, dans une vieille maison de campagne, les rideaux tirés et juste assez de vent au dehors pour faire un accompagnement à la houle ou aux forêts dont nous lisons la description ; — cela est sûrement un des moments les plus parfaitement heureux de l'existence. »

Sir John Lubbock est une nature heureuse, bien équilibrée, qui nous dépeint sa félicité, son bonheur avec délices et qui semble dire : Vous voyez, pour être heureux, ça n'est pas plus difficile que cela; faites comme moi ! Oui, sans doute, mais pour y réussir il faudrait ni plus ni moins être John Lubbock lui-même, c'est-à-dire homme considérable et considéré, comblé de fortune et d'honneurs. Rendons-lui cette justice : il sait se contenter et se réjouir de son sort. Son livre est un large soupir de satisfaction personnelle, un traité de bonheur qui tout au plus s'adresse à une poignée d'individus, quelque chose comme un *Bædecker* ou un *Guide Joanne* pour le voyage de la vie, à l'usage des millionnaires.

Encore un ouvrage qui n'amènera pas la guérison des plaies sociales, ni du pessimisme.

Au reste, le pessimisme serait encore plus fécond que cet optimisme béat. S'il se complaît dans l'étalage des misères et des cruautés de la vie, et entraîne parfois avec lui le découragement, il souffle le plus souvent au cœur des foules la passion ardente pour la lutte et se trouve être ainsi un agent de progrès et d'amélioration sociale.

E. Raiga.

La Famille primitive, ses origines et son développement, par C. N. Starcke, professeur à l'Université de Copenhague. — La *Bibliothèque scientifique internationale* dirigée par M. Em. Alglave, comptait déjà un certain nombre de volumes relatifs à l'histoire des sociétés humaines, notamment ceux d'Herbert Spencer, de Bagehot, de Roberty, de Draper, de Joly, de Cartailhac, de Lubbock, de Quatrefages, etc. Elle s'augmente aujourd'hui d'un ouvrage sur l'une des questions capitales de la sociologie : la *Famille primitive* et ses transformations diverses qui ont abouti au régime actuel de la famille. Dans une première partie, l'auteur examine l'organisation de la famille, de la propriété et de l'héritage chez tous les peuples primitifs ou anciens. Dans la seconde partie, il fait la théorie de la famille primitive, de son origine et de son évolution. Il étudie successivement la filiation, la polyandrie et la polygamie, le matriarcat et le patriarcat, le lévirat et le niyoga, l'hérédité et le droit d'aînesse, les formes différentes de famille dans les principales races, etc. L'origine et le régime du mariage attirent principalement son attention ; il développe soigneusement le système de l'exogamie et l'évolution du mariage. Il termine enfin par la théorie du clan, de la tribu et de la famille, qui a provoqué, comme celle du mariage, bien des controverses. Ce livre est donc comme un résumé des principales questions sociales. (1 vol. in-8°, cartonné à l'anglaise. Librairie Félix Alcan. Prix 6 fr.)

Histoire anecdotique de la Révolution française, par Jean Bernard. Le troisième volume de cette œuvre considérable, dont nous donnerons très prochainement un compte rendu détaillé, vient de paraître chez Georges Maurice.

Voici comment Léon Cladel, le célèbre écrivain des *Va-Nu-Pieds,* apprécie l'œuvre du vaillant et fécond publiciste :

« Un nouvel annaliste nous est né, m'affirmait naguère, après m'avoir de-

mande qui était Jean Bernard, un grand écrivain littéraire, Barbey d'Aurévilly, dont plus encore que son talent j'admire l'équité, car jamais il n'hésita, lui catholique et réactionnaire, à reconnaître la valeur de tel artiste ou de tel philosophe, fussent-ils l'un et l'autre républicains socialistes, voire libres penseurs. Il me toucha beaucoup en décernant à Jean Bernard, avec tant d'impartialité, le vieux maître, cette sorte de brevet, et m'est avis qu'il avait raison. Nul de ceux, en effet, qui liront les mille et un chapitres de l'*Histoire anecdotique de la Révolution française*, ne lui contestera ce titre qu'il a mérité dix fois en fouillant si consciencieusement nos archives. Il y avait, depuis longtemps, une place à prendre, non pas à côté de Michelet et de Louis Blanc, mais après eux, et cette place, Jean Bernard s'en est lestement emparé.

« Léon Cladel. »

Sacher-Masoch, le fécond romancier galicien, vient de faire paraître, à la librairie Marpon et Flammarion, un nouveau roman de mœurs russes : *La Sirène*.

C'est l'histoire d'une jeune femme, aussi dangereuse que belle, qui vient jeter le trouble dans toute une famille de braves et honnêtes bourgeois. Le livre est curieux par tous les détails de la vie russe, au travers desquels l'intrigue du roman passe, sans perdre de son intérêt.

La Sirène forme un fort volume in-18 à 3 fr. 50.

Petits Français, par Eugène Morel, 1 vol. Savine, éditeur.

Ainsi que l'a constaté tout récemment un jeune critique de nos amis, M. Th. Natanson, dans la *Revue Blanche*, ce livre, le second publié par M. Eugène Morel, aborde franchement une partie de la question sociale, et l'auteur, ne se contentant pas de faire œuvre d'art, a voulu faire œuvre utile. Le « Club de l'art social » n'a pas vécu, ajoute le même critique, mais il semble qu'il ait répondu à des idées qui viennent à présent à jour. On nous permettra donc d'insister sur cette œuvre, un peu longuement.

Le problème de l'éducation est loin d'être résolu. On a fait, certes, des progrès au point de vue pédagogique, mais combien nous sommes encore peu proches du but rêvé! Il s'en faut et de beaucoup, que l'admirable programme, inscrit par Rousseau, dans l'*Emile*, soit réalisé. De l'éducation cependant dépendent tous les progrès sociaux, et tous les efforts seront vains tant qu'on n'aura pas réformé les erreurs et les préjugés qui accoutument l'enfant à l'asservissement, et lui enlèvent pour plus tard le goût de la liberté et l'amour de l'humanité.

L'éducation ne consiste que trop encore à bourrer d'indigestes connaissances le cerveau de l'enfant. A quoi sert cette éducation? à rien. Elle rate, quand elle ne fait pas des normaliens. C'est ce que constate M. Eugène Morel dans sa courageuse préface. Pourquoi faire le latin si on ne gagne pas sa vie en l'apprenant aux autres? se demande avec raison l'auteur de *Petits Français*. Il y a d'autres professions auxquelles on ne veut pas songer et qui sont nécessaires, utiles, autrement grandes. Des bacheliers! Vallès a dit quel était leur misérable rôle. C'est l'élite intellectuelle du pays qu'on éreinte la plupart du temps avant la vingtième année pour en faire des avocats, des ingénieurs, des professeurs qu'on laisse croupir, qu'on abandonne à de lentes crétinisa-

tions en d'obscures fonctions que des illettrés rempliraient avec autant de zèle et de mérite.

Donc, moins d'études inutiles et plus d'études pratiques. Balzac le constatait dans son *Médecin de campagne*, on ne sait pas utiliser, mettre en valeur pour le bien général, les cerveaux et les activités.

On surmène stupidement les cerveaux par de fastidieux exercices de mémoire, on ne sait pas, on ne veut pas laisser à l'enfant assez d'initiative pour qu'il s'instruise seul, par des observations et des comparaisons. Tout récemment, nous avons eu, à ce propos, le plaisir de lire un excellent article de M. le docteur Jouanne, dans une revue de province l'*Eclaireur*, sur une maison rurale d'enfants, fondée à Ry (Seine-Inférieure). Il y a là le germe d'une révolution profitable dans les systèmes actuels d'éducation. L'auteur ne donne pas ses idées pour tout à fait nouvelles d'ailleurs ; il rend hommage à Frœbel, le créateur des *Jardins d'enfants*. Mais il voudrait appliquer les principes de la méthode de Frœbel plus largement, en y soumettant des enfants de six à douze ans. « Il serait facile, dit-il, de trouver dans les soins du jardinage et le la basse-cour, un ensemble de travaux que l'on pourrait approprier aux faibles forces des enfants... » — Cela remplacerait avantageusement les occupations oiseuses auxquelles se livrent les enfants pendant les récréations où ils sont abandonnés à eux-mêmes et leurs exercices laissés au hasard. Ce qui repose l'esprit n'est pas une inaction absolue, mais un changement d'objet. Dans les exercices récréatifs des jardins, de la basse-cour, des petits ateliers ou ils ébaucheraient quelques menus travaux sur bois et sur métaux, l'enfant, non seulement, puiserait des connaissances théoriques et pratiques qui formeraient en lui une excellente initiation à la chimie, à la physique, au dessin, à la géométrie et à la mécanique, mais il y trouverait de plus l'occasion d'appliquer les éléments de lecture, d'écriture et de calcul qu'il recevrait de l'instituteur primaire.

L'enfant veut apprendre, mais d'ordinaire on coupe court à ses questions, on le rebute et il perd l'occasion de s'instruire. Il faut satisfaire ses curiosités, il faut occuper son activité par des travaux qui l'instruiront en même temps qu'ils seront salutaires à sa santé, qu'ils développeront son initiative, lui donneront l'éducation morale nécessaire, en lui faisant apprécier ses semblables, en lui faisant estimer les services, l'aide de ses semblables.

Les idées de M. le docteur Jouanne sont excellentes et peuvent être généralisées. Il faut ne rien faire entrer de force dans les cerveaux, et s'appliquer à faire observer la nature à l'enfant. L'enseignement du dessin, par exemple, devrait être la base de toute éducation; le dessin apprend à comparer, à voir, à raisonner juste.

Nous avons tous souffert des systèmes surannés d'éducation. Mais beaucoup, parmi nous, par indifférence, par manque d'énergie n'osent pas soustraire leurs enfants aux tortures dont ils ont été victimes.

Il faut réagir contre cette apathie désastreuse. Si nous dégénérons, si l'on se plaint de la dépopulation, il faut peut-être en chercher les raisons dans les actuels systèmes d'enseignements. Le corps et l'esprit, les éducateurs actuels les falsifient; ils nous rendent inaptes à vivre, à procréer. Ils nous rendent la vie mauvaise, ils nous enlèvent l'énergie de l'accepter, ils font de nous des fous ou des brutes. En son livre M. Eugène Morel nous montre deux enfants, deux cousins, l'un sanguin, l'autre anémique et nous trace l'histoire de leur éducation, son résultat. L'un devient un braillard, l'autre un salaud. Le sanguin, un lourdaud, est un bourgeois roublard qui se vautre et jouit; l'anémique doué d'amativités, d'instincts affectueux, d'intelligence, tombe en d'in-

sanes folies. Sainte Anne pour celui-ci, le Palais-Bourbon à défaut de Mazas pour l'autre.

Cela n'a malheureusement rien d'exagéré. Le système d'éducation qu'on applique encore est incapable de former des vrais hommes, des hommes braves, justes et bons, et ce n'est pas parce que sont supprimés les exercices religieux, comme le prétendent certains — du temps du catéchisme, c'était pire, — mais parce que le système est absolument antinaturel et déraisonnable.

Tout cela, M. Eugène Morel le dit excellemment dans son livre, en un style très net et très incisif, dans les nombreuses pages où il combat l'Université, où il ridiculise la vieille et solennelle pécore. Il est moins précis, en son écriture, en quelques autres parties de son livre, mais c'est que là il ne fait qu'analyser des impressions, des rêves. Et c'est un des charmes de la lecture du livre de M. Morel que ces oppositions de style, qui prouvent chez l'auteur une pensée droite et saine alliée à une compréhension artistique remarquable.

La Croix, par Oscar Méténier, un volume, Savine, éditeur.

La Croix, le nouveau volume d'Oscar Méténier, que Savine vient de mettre en vente, est encore un livre militaire qui arrive à son heure après *Sous-Offs*, *Biribi*. C'est en effet l'armée vue sous un autre jour. Les mœurs militaires sont dépeintes dans ce livre très sincère avec l'ironie à la fois amère et joviale qui caractérise l'auteur de *Monsieur Betzy*. Écrit d'un style vif et alerte, ces récits plein d'humour et d'une très exacte observation retrouveront auprès des lecteurs le succès de *Madame la Boule*, de *la Chair*, de *Bohème bourgeoise*, les œuvres audacieuses qui ont fait et consolidé la réputation du jeune écrivain. A citer surtout *Rallye Paper* et le *Roman de Camille*, parmi les nouvelles qui accompagnent *la Croix*.

Moune, par Jean Rameau, un volume, Dentu, éditeur.

Jean Rameau publie un nouveau roman, *Moune*, qui obtiendra bien sûrement un gros succès. *Moune* est un livre exquis. C'est la touchante histoire d'une bossue, d'abord méchante et triste, qui devient bonne et gaie dès qu'elle se croit aimée par un beau gars, Justin Lartigue. Jean Rameau s'est souvenu de son pays natal, il redit, avec un grand charme, les naïves mœurs des garçons landais, leurs croyances superstitieuses aux sorcières, leurs rustiques amours, leurs fêtes, les joyeuses veillées, les *despourguères* où l'on bavarde et où l'on chante en dépouillant le maïs. On sent dans tout cela le bon poète, qui, dans la *Chanson des Étoiles*, célébrait en vers puissamment émus la terre natale. C'est cela du viril et sain patriotisme. Nous l'avons déjà constaté, Rameau est un poète franchement peuple, dans ses veines coule le généreux sang rouge de la bonne race laborieuse et honnête; il a toutes les pitiés, toutes les miséricordes de sa lignée. N'est-ce pas ces sentiments-là qui lui font conclure son livre par l'aveu — hélas inutile! — du réel amour de Justin Lartigue pour la petite bossue, si pitoyable et si digne d'être aimée? Jean Rameau se venge, en écrivant de beaux et bons livres, des quelques mesquines satires que lui décochent d'impuissants beaux-esprits.

Le Mal du cœur, par Louis Gauthier, un volume, chez Savine.

Marcel Cournouet est un être comme on en voit trop, non pas inintelligent, il nous apparaît même avec quelques prétentions artistiques, mais épouvanta-

blement égoïste, et beaucoup plus dominé par ses instincts, un féroce désir de jouir, que par des mobiles intellectuels. C'est le héros du livre de M. Gastine. Pour le pourtraire, l'auteur a eu d'assez nombreux types à sa disposition. M. Gastine a tenté de nous le rendre moins banal que les exemplaires habituellement coudoyés, en nous le montrant à la poursuite d'un idéal irréalisable, en proie à un mal que l'écrivain dénomme le *Mal du cœur*. Cela nous paraît un amusant euphémisme, car le mal dont Marcel Courmont est atteint est la résultante d'appétits purement charnels; on le voit tour à tour, en compagnie d'une institutrice, d'une bonne, d'une modiste, d'une jeune fille qu'il enlève et qu'il rend mère; il les possède, il en abuse sans autres excuses que son bon plaisir, et sans reconnaissance aucune pour les pauvres trahies, il les abandonne tour à tour sans inquiétude.

Les scènes sont un peu vives; mais il était difficile d'étudier un aussi scabreux sujet sans quelques brutalités. En dépit du titre, qui est mauvais, le livre est une bonne étude d'un certain égoïsme; l'auteur aurait dû cependant conclure. Il ne nous aurait pas déplu de l'entendre exprimer sa façon de voir.

Sourires pincés, de M. Jules Renard, chez Lemerre.

Un joli titre, qui habille bien le livre très fin, d'un auteur très rusé, ironique en diable. Ce sont des nouvelles, des esquisses et des pensées qui dénotent un observateur délicatement spirituel et d'une agréable méchanceté. — Lire à ce propos les *Petites Bruyères*. — Mais pourquoi ne pas recommander tout le livre, d'autant qu'on ne perdra rien à lire un aussi aimable moralists. Nous avions déjà parcouru un grand nombre de ces pages, dans le si littéraire *Mercure de france*, et le plaisir a été grand pour nous, de les savourer à nouveau.

La marquise de Taisey-Chatenoy publie ses mémoires sous ce titre : *A la cour de Napoléon III*, où elle fut dame d'honneur. M. Lamouroux, naguère secrétaire du comte Dillon, publie, après Mermeix, des révélations sur le boulangisme, sous ce titre : *Un an d'exil* (Savine, éditeur).

Nous n'insisterons pas sur ces livres. Il faut toujours se défier des racontars de valets congédiés. Il nous répugne aussi de remuer tout ce linge sale. Un Vitellius peut priser l'odeur du cadavre d'un ennemi ; quant à nous, nous avons des goûts différents. L'écriture de Mme la marquise de Taisey, Chatenoy est une imitation heureuse du style de la *Parfaite cuisinière bourgeoise*.

M. Henri Le Verdier, l'auteur du *Drame du train-poste*, du *Tour du demi-monde en quarante nuits*, et de bien autres choses, est peut-être un auteur fécond, mais n'a pas, nous l'espérons, la prétention d'être un artiste ou un penseur. *Un modèle vivant*, sa nouvelle production, ne sort pas d'une honnête médiocrité. L'histoire est banale, et ne se rachète par aucune qualité de style ou d'observation.

Robert Bernier.

BROCHURES

Suppression de l'Assistance publique, par Eugène Héros — Pierre Andréol, 231, boulevard Voltaire. — Une brochure.

L'auteur de la *Noce à Génie*, ne dédaigne pas de s'occuper, par instants, de questions extra-littéraires, — à preuve cette substantielle brochure sur l'Assistance publique qu'il vient de publier. — Nettement, M. Eugène Héros se prononce pour la suppression de la charité administrative et l'organisation de la charité privée sur des principes rationnels, scientifiques. Il est partisan de la théorie utilitaire de Jérémie Bentham. Après avoir signalé les abus, le peu de valeur des moyens employés par l'Administration pour combattre le paupérisme, le peu de confiance que le public a d'ailleurs aussi en l'Assistance publique, M. Eugène Héros préconise un système décentralisateur, la division de Paris en districts, la création de comités, à raison de un par six mille habitants, système qui assurerait la suppression d'une foule d'emplois parasites grassement rétribués, et une équitable répartition des sacrifices faits chaque année par de nombreux philanthropes.

M. Eugène Héros voit, non sans raison, dans l'application de ce système, un grand progrès social. Il est évident que toutes les suppressions des rouages inactifs doivent être bien accueillies, elles allègent la machine. Combien de misères pourraient être soulagées en temps utile, si nous n'étions pas encore tellement encombrés de paperassiers! La contribution de M. Eugène Héros, à l'enquête sociale sera donc la bienvenue, et nous souhaitons qu'elle serve de base à une suite de réformes nécessaires et urgentes.

Le roi d'Ys, par Elzéar Rougier. — Simples notes et impressions. Une brochure de 23 pages, chez Savine.

Notre ami Elzéar Rougier est un dilettante, très expert en choses musicales; ne pas oublier qu'il dirige avec une autorité incontestable, la *Revue lyrique et chorégraphique*. Il est donc intéressant de feuilleter son analyse du beau drame lyrique de M. Lalo.

Jean-Jacques Rousseau et les Femmes, par Hippolyte Buffenoir, Alphonse Lemerre.

Le poète de la *Vie ardente* est un admirateur passionné de Jean-Jacques, et ne perd aucune occasion d'affirmer son culte pour l'admirable auteur d'*Emile*. Certes, il a raison, et bien raison aussi de défendre contre les détracteurs, l'homme juste et bon qui a su donner si éloquemment des conseils à ses contemporains et des leçons à la postérité. — En une trop succincte brochure, M. Hippolyte Buffenoir nous dit quel enthousiasme soulevèrent chez les femmes les œuvres de Jean-Jacques, et combien il fut aimé par l'élite féminine de son temps. Il cite Mmes de Warens, d'Épinay, d'Houdetot, de Luxembourg, de Boufflers. Et il ajoute à ces noms inséparables de la mémoire de Rousseau ceux de Mmes de Staël et de George Sand, qui, elles aussi, ont été de ferventes admiratrices.

Comme l'affection et l'admiration de telles femmes vengent Rousseau des

insultes de quelques autres qui ne veulent voir en lui que le précurseur de Robespierre.

Nicolas Notovitch : *L'Europe à la veille de la guerre.* Un résumé très fidèle de la situation actuelle de l'Europe, au point de vue politique. L'auteur se déclare résolument partisan de l'alliance franco-russe; il croit à une guerre prochaine, la proclame même nécessaire. De son étude, il ressort cependant l'impossibilité absolue d'une guerre. L'Europe est trop affaiblie, chaque État est trop divisé, a, pour son compte personnel, trop de soucis. L'Allemagne a le socialisme, l'Angleterre a l'Irlande et ses colonies, l'Autriche sent gronder la Hongrie, la Russie est inquiétée par le nihilisme. Tous les traités d'alliance ne tiendront pas devant la formidable poussée révolutionnaire qui agite le monde; et que vaudront les projets des chancelleries, alors que la tourmente battra son plein, et mettra par terre les derniers trônes ?

Chez Rengers, à Leipzig, 1890, vient de paraître une curieuse brochure *Mene Tekel Upharsin*, qui donne sous forme de correspondances, entre un diplomate chinois habitant l'Allemagne et le ministre de l'Intérieur du céleste Empire, une étude des institutions sociales, politiques, religieuses de l'Europe et plus spécialement de l'Allemagne. L'auteur est doué d'un esprit perspicace et clairvoyant. Sans exagérations, écrite avec beaucoup de logique, cette brochure mérite l'attention.

The open court publishing Company, de Chicago, vient d'éditer, de F. Max Muller : — *Three lectures on the Science of language.*

Seront mentionnés ou analysés tous les livres qui seront envoyés à la *Revue socialiste* en double exemplaire.

Le Directeur-Gérant : Benoit MALON.

Paris. — Imp. Paul Dupont (Cl.) 161.1.91

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

DANS LES PAYS ÉTRANGERS

Par une circulaire en date du 31 mai 1890, M. Ribot a demandé à nos agents diplomatiques de lui adresser un rapport détaillé sur les conditions du travail à l'étranger.

A mesure que ces rapports parviennent au ministère, ils sont imprimés et publiés. Malheureusement, il en est de ces documents comme de toutes les publications officielles intéressantes. Le gouvernement ne fait rien pour les mettre à la portée du public. Sauf un petit nombre de privilégiés, le plus grand ne les connaît point.

Nous avons cru qu'il serait agréable aux lecteurs de la *Revue socialiste* de trouver, dans les pages de ce recueil, les principaux faits compris dans ces enquêtes et dont quelques-uns présentent un réel intérêt — à côté de renseignements de peu d'utilité ou incertains, parfois même de jugements erronés, qui ont besoin d'être rectifiés ou relevés; car la compétence des rapporteurs, leur impartialité, ce sont là les points faibles de ces travaux d'inégale valeur. Nos diplomates ne sont pas toujours familiarisés avec les choses économiques, les questions sociales sur lesquelles on leur a demandé une enquête minutieuse. Leurs observations sont souvent faussées par des opinions préconçues. De là le disparate des travaux, les différences de méthode et les conclusions contradictoires, souvent trop manifestement inexactes.

Quoi qu'il en soit, quatre fascicules ont déjà paru. Le premier comprend l'Espagne et le Portugal; le second, la Suisse; le troisième, la Suède et la Norvège; le quatrième, l'Autriche et la Hongrie.

Nous allons, dans ce numéro, passer en revue les conditions de travail qui nous sont signalées en Espagne, en Portugal, en Suède, en Norvège et en Suisse.

I

Espagne

Le premier des rapports concerne l'Espagne et est signé de M. Cambon, notre ambassadeur à Madrid. Il révèle chez son auteur une telle ignorance, — une ignorance si complète, si sereine! — de l'état de choses social et des préoccupations de l'opinion publique en Espagne, que nous l'aurions omis volontiers s'il ne nous avait paru indispensable de signaler la façon dont certains de nos représentants étudient le milieu politique et social des pays où ils sont accrédités.

Ainsi, au début, M. Cambon nous dit gravement que les « questions sociales sont restées jusqu'à présent au second plan, dans « les préoccupations publiques, et qu'à part quelques esprits dis- « tingués, personne n'avait songé, avant ces dernières années, à « s'enquérir de la condition des classes laborieuses et des moyens « d'améliorer leur situation... »

Il est vrai qu'un peu plus loin, le rédacteur de cet étrange document nous apprend qu' « il existe en Catalogne trois sociétés ou- « vrières fortement constituées. La première et la plus importante, « *qui date de* 1842, porte le nom de « Fédération des trois classes « de vapeur ». Elle compte environ 12,000 adhérents, mais son in- « fluence s'étend bien au delà. Elle s'occupe particulièrement des « salaires et des heures de travail (parbleu!) et elle a un organe « dans la presse locale, *El Obrero*.

Les revendications des ouvriers espagnols ne datent donc pas d'hier, puisqu'une seule association, fondée en 1842, compte 12,000 adhérents et que son influence s'étend encore au delà de ce cercle déjà formidable d'affiliés.

Autre perle : « En Andalousie, l'ouvrier s'occupe peu de politique. » Et les provinces andalouses sont les contrées où les partis avancés comptent le plus grand nombre de représentants. En 1873, Séville leva, avant Carthagène, l'étendard de l'insurrection socialiste contre la République lamartinienne de Castelar!

Mais ceci n'est rien à côté du chapitre où le diplomate enquêteur relate les conflits entre patrons et ouvriers. Il y a quelques années, il était de mode, en France, de dire que l'Allemagne provoquait nos grèves, et les socialistes avaient les plus grandes peines du monde à se défendre d'être les familiers de la Wilhemstrasse. Un conflit surgissant sur n'importe quel point du territoire prenait-il une certaine importance, la main du meneur étranger était le *deus ex machina* qui avait tout mis en branle. M. Cambon ayant quitté

la France depuis des années a conservé les tours de phrase habituels de ce temps-là ; de sorte qu'ayant à parler des grèves espagnoles, le malheureux en parle dans le style officiel du préfet du Nord. On croirait lire un rapport de M. Cambon sur une grève déclarée dans les charbonnages d'Anzin. Oyez plutôt : « A la fin « de 1889, quelques ouvriers de Bilbao, *obéissant à des excitations « du dehors*, élevèrent des plaintes et proposèrent la grève... A la « même date, les ouvriers du port de Carthagène se mettaient en « chômage. *Ils obéissaient certainement à une impulsion étrangère*, « car... » — j'épargne la suite au lecteur.

Passe pour Carthagène; ce port est suffisamment éloigné de notre frontière pour qu'on puisse croire que M. Cambon a voulu parler d'excitations allemandes, venues par mer de Hambourg, quand il signale des excitations étrangères dans les revendications ouvrières de Carthagène. Mais Bilbao! Bilbao est à deux pas de la frontière française. Il est évident que si une « impulsion étrangère » est venu troubler la sagesse, modèle jusque-là, des mineurs de Bilbao et de Huelva, cette impulsion ne peut venir que de France. Heureusement que nous sommes en bonnes relations avec l'Espagne, dont le gouvernement ne commande d'ailleurs point, comme jadis M. de Bismarck, à une nuée de reptiles!

La presse espagnole ne se servira pas du rapport de M. Cambon, pour accuser le socialisme de faire, en Espagne, cause commune avec l'étranger. Si, cependant, un journal, à la solde de propriétaires de mines de Bilbao et de Huelva, imprimait demain que les initiateurs de ces grèves sont Français; que ceux-ci sont les agents des mines françaises que trouble la prospérité des mines de Bilbao; que le fait a été avoué par M. Cambon dans un rapport officiel publié ; qu'il appartient au gouvernement français de garder chez lui ses commis voyageurs en émeutes et en insurrections sociales; que c'est bien assez de donner asile, à Paris, aux conspirateurs républicains comme M. Ruiz Zorilla et M. Salmeron, etc., etc., — qui serait bien attrapé?

On aurait dû, au ministère des affaires étrangères, corriger sur épreuves ces cocasseries!...

Hormis ces traits caractéristiques, nous ne voyons rien, dans ce rapport, qui mérite d'être noté, sauf un point, que nous retrouverons d'ailleurs pour toutes les autres nations : l'importance de la journée du 1er mai et la poussée socialiste grandissante, dont cette manifestation internationale a été le point de départ. Sans doute, le parti socialiste espagnol n'avait pas attendu ce jour-là pour s'affirmer énergiquement ; et peut-être M. Cambon est-il encore, ici, l'écho des apeurements français. Cependant nous croyons exacte son intéressante observation et nous la signalons.

Il revient, à plusieurs reprises, sur le courant de revendications sociales que cette journée a provoqué dans l'Espagne ouvrière : d'après lui, la grève de Bilbao fut provoqué par le 1er mai ; il en est de même de celles de Carthagène, de Portman, de Madrid, de Valence et de Barcelone. « A Barcelone, » — dit-il, « le 1er mai fut le point de « départ d'une longue agitation... Jusque-là, les conflits s'étaient « presque toujours réglés à l'amiable. Il est probable que, bientôt, « ces moyens de rétablir l'accord entre patrons et ouvriers paraîtront « surannés et qu'on avancera de plus en plus dans la voie où l'on « s'est engagé le 1er mai. »

Sauf cette constatation, qui a bien son prix, car elle nous montre l'extension universelle du mouvement socialiste, le rapport est vide de faits. M. Cambon a cru pouvoir suppléer, de son fonds, au défaut de renseignements; par les extraits de ce que M. Cambon a mis de sien dans son travail, les lecteurs de la *Revue socialiste* pourront juger s'il y a pleinement réussi.

II

PORTUGAL

Le premier fascicule contient également un rapport sur le Portugal, signé de M. Bihourd, ministre de la République française à Lisbonne.

Le Portugal n'est pas encore entré dans le régime de la production grand'industrielle. Il ne se trouve donc point dans les conditions économiques qui, partout ailleurs, précipitent la crise sociale. Livré depuis plus d'un siècle à l'Angleterre par sa dynastie, ce petit pays, doué d'une vitalité très puissante et d'excellentes qualités de race, a vu, de ce fait, son industrie comprimée, paralysée dans son extension par l'affluence des produits anglais. La petite industrie est donc encore le régime de production le plus répandu. « Elle « permet généralement à l'ouvrier, dit M. Bihourd, de rester au « logis, au milieu de sa famille, de cultiver parfois un lopin de terre, « de mener, hors de la surveillance d'un patron, une vie plus indé- « pendante ; elle le soustrait à quelques-unes des conséquences « naturelles de l'agglomération, qui développe le sentiment de la « solidarité et le fortifie par le sentiment de la puissance collective. »

En d'autres termes, la petite industrie est moins oppressive que la grande. Mais au lieu de réunir en faisceau, par la concentration des grands ateliers, les forces ouvrières, elle les disperse.

Cependant, il ne faudrait pas inférer de là, avec M. Bihourd, que la classe ouvrière portugaise soit indifférente aux problèmes de bien-

être et d'amélioration qui sont à l'ordre du jour des préoccupations ouvrières dans tous les autres pays de l'Europe. Sans doute, ainsi que l'observe très bien notre ministre à Lisbonne : « La distribution « imparfaite de l'enseignement populaire ralentit les effets de la « propagande socialiste. » La remarque est aussi juste que profonde : l'état d'esprit socialiste d'une classe ouvrière donnée correspond toujours à un degré de développement intellectuel auquel ne sont point arrivées encore les classes laborieuses résignées, sans espérances dans un avenir meilleur. Néanmoins, malgré l'ignorance systématique dans laquelle la dynastie de Bragance tient sa classe ouvrière, malgré des conditions industrielles primitives, peu propices à la propagation des idées socialistes, notre ministre n'a pas suffisamment interrogé les faits au delà de la sphère de ses relations nécessairement peu étendue, puisqu'il n'a pas constaté les progrès sensibles du socialisme, qui ont permis à plusieurs de ses organes de vivre à Porto et à Lisbonne.

Il n'y a pas de législation du travail au Portugal; « mais, à diverses reprises, des projets de réglementation ont été annoncés ». Dans un service public, seulement, la régie des tabacs, « le règlement interdit l'accès des fabriques aux garçons de moins de 13 ans, et aux filles de moins de 15 ans ». Ce sont là des dispositions protectrices que nous sommes encore loin d'avoir obtenues en France — dans les usines et les ateliers de l'État.

En matière d'accidents, la législation portugaise ressemble à la législation française; la responsabilité est régie par le droit commun. « Les ouvriers peuvent bien l'invoquer, nous dit M. Bihourd, mais ils redoutent généralement l'interprétation des tribunaux, et ils renoncent à une garantie ainsi illusoire. »

En somme, peu de faits intéressants. D'ailleurs, au Portugal (comme en Espagne, il faut le dire à la décharge de M. Cambon), la question ouvrière se mêle à la question politique; un grand nombre de chefs du parti socialiste sont des militants du parti républicain, et il était sans doute difficile à un ambassadeur de scruter les tendances sociales des partis politiques portugais.

III

SUÈDE ET NORVÈGE

Le rapport sur la Suède et la Norvège est l'œuvre d'un inspecteur consciencieux, porté vers l'étude des choses sociales (au moins à en juger par son rapport); aussi, celui-ci est-il de beaucoup le plus intéressant de tous ceux que nous avons parcourus. M. René Millet,

ministre de la République française à Stockholm, a réuni, en effet, une masse considérable de renseignements comparatifs sur les principales questions dont l'ensemble constitue, de nos jours, la question sociale proprement dite. Après un exposé très bien fait des conclusions qui paraissent se dégager de ces éléments d'information, il a donné en annexes les pièces originales auxquelles il avait puisé. A défaut de celles-ci, quand les sources lui ont paru trop étendues, il en a publié un résumé complet. Le service des statistiques nous paraît, du reste, très bien organisé dans la péninsule scandinave, si, en toutes matières, il réunit des faits aussi abondants et variés qu'en ce qui concerne l'état des classes ouvrières.

Le rapport distingue la Suède de la Norvège. Mais cette distinction est de peu d'importance pour nous. La législation et les coutumes économiques sont les mêmes pour les deux contrées, bien que l'état de la production diffère essentiellement. » La pêche, l'agriculture et l'exploitation des forêts occupent en effet la grande majorité des Norvégiens »; tandis qu'en Suède l'industrie a déjà pris un grand développement. On compte 50,000 ouvriers de fabrique dans le premier pays, contre 300,000 dans le dernier. La population ouvrière totale de la Suède est estimée par M. Millet à 500,000 personnes, ce qui représente la population ouvrière normale des autres grands pays d'Europe. On évalue, en effet, généralement le chiffre de la population industrielle au dixième de la population globale. La situation économique de la Suède ne différerait donc pas sensiblement, sous le rapport des classes, de celle de l'Europe centrale ou méridionale, si la distribution géographique de la classe ouvrière suédoise n'était différente de ce qu'elle est dans les autres pays. En Suède, en effet, les industries sont dispersées sur une surface immense de territoire encore très peu peuplé. Les usines se trouvent donc situées à une grande distance les unes des autres. Elles ne peuvent guère, au moins dans les conditions démographiques actuelles, s'agréger, comme sur le continent, pour former ces vastes agglomérations qui dépeuplent incessamment les campagnes au profit de la population urbaine, en voie d'accroissement constant. Il n'y a, à proprement parler, que deux grandes villes en Suède : Stockholm et Norkoping. La capitale a pris au cours de ces dernières années une grande importance industrielle, et elle compte aujourd'hui 25 ou 30,000 ouvriers de l'industrie, sur une population de 250,000 âmes. « La ville de Norkoping, le plus grand centre pour la filature et le tissage, compte en tout 28,600 habitants. »

Cette distribution de la classe ouvrière doit, nécessairement, influer sur le mode du développement économique de ce pays et sur les mœurs. Cependant, ainsi qu'on le verra plus loin, les aspirations des ouvriers suédois ne diffèrent point de celles de leurs frères du

continent, et leur condition de salaire et de travail est sensiblement la même, tant le mode de production contemporain tend à se généraliser, même là où des conditions géographiques particulières sembleraient devoir lui susciter des obstacles insurmontables.

Ainsi, le travail de la femme et de l'enfant fait une concurrence sérieuse au travail de l'ouvrier adulte. La proportion totale du nombre de femmes employées par rapport au chiffre des ouvriers est relativement faible : 16 0/0. Mais dans certaines branches de l'industrie, la concurrence de la femme est désastreuse. Dans l'industrie textile, il y a plus de femmes que d'hommes occupées : 63,4 0/0. Le chiffre des mineurs est de 10 0/0, et un grand nombre de jeunes ouvriers sont employés dans les industries les plus malsaines. Exemple :

Fabriques d'allumettes....................	29,0 0/0
Verrerie................................	25,7 0/0
Imprimerie..............................	23,6 0/0
Filature et tissages	20,3 0/0
Fabriques de porcelaine..................	15,1 0/0

Dans quelles proportions le travail de la femme et de l'enfant, naturellement moins payés que l'homme, pèse-t-il sur le salaire de l'ouvrier adulte ? C'est ce qu'il n'est guère possible de déterminer, M. Millet ne nous donnant pas, dans son chapitre des salaires, les éléments qui eussent pu nous éclairer sur ce point. La valeur du salaire dépend, en effet, du coût des objets de subsistance. Son expression numérique n'a aucune signification, sans l'expression de son pouvoir d'achat effectif. Dans l'opinion de notre ministre, la situation matérielle de la classe ouvrière suédoise et norvégienne serait cependant relativement meilleure que celle des autres pays d'Europe (1). Mais ce sont là des conjectures dénuées de preuves. — Passons.

L'intervention sociale de l'État est très confuse dans la presqu'île scandinave ; elle est encore, dans les principales branches de son

(1) En passant, je dois relever une grosse inexactitude commise par M. Millet au chapitre des salaires des ouvriers norvégiens. « Lorsqu'ils se trouvent « dans le besoin, dit-il, il faut le plus souvent attribuer cette situation au vice, « assez répandu, d'ailleurs, de l'ivrognerie. » C'est là une calomnie gratuite à l'adresse de la classe ouvrière norvégienne et qui s'explique, dans un rapport si sérieusement fait, par l'opinion très fausse qu'on se fait sur la distribution de l'alcoolisme en Europe. On a dit souvent et on dit encore que le climat a une influence considérable, primordiale, sur la consommation de l'alcool. L'extrême sobriété des hommes du Midi contrasterait avec l'extrême intempérance des habitants du Nord, soumis à l'action d'un climat très froid. Il est possible que les climats à température élevée prédisposent à la sobriété — bien que j'aie pu constater à quel point l'alcoolisme était répandu parmi les

action, dispersée à traversune foule de règlements et d'arrêts royaux spéciaux, particuliers à des industries données. Ils ont besoin d'être simplifiés par une codification générale, laquelle ne tardera pas à se faire, nous dit M. Millet, sous l'influence socialiste. Les esprits sont déjà familiarisés avec l'idée de l'intervention de l'État dans les rapports sociaux. Cette idée, qui soulève en France des hostilités théoriques si vives, est acceptée là-bas en principe, et l'auteur du rapport que nous analysons attribue ce fait à la date relativement récente des institutions libérales actuelles. La liberté commerciale ne date que du 14 avril 1866 en Norvège, et de 1840, en Suède.

Quoi qu'il en soit, voici quelques dispositions générales, à peu près semblables dans les deux régions de la Scandinavie :

Le travail du dimanche est interdit, sauf dans les usines à feu continu. L'ordonnance du 18 novembre 1881 protège le travail des enfants. Les fabriques et manufactures sont placées sous la surveillance du Conseil d'hygiène et du Conseil municipal de l'endroit. L'âge d'admission des enfants dans les ateliers est fixé à 12 ans, mais ils doivent toujours, au préalable, justifier qu'ils ont passé l'examen de sortie de l'école et subi un examen médical pour la constatation des aptitudes. De 12 à 14 ans, les enfants travaillent six heures, coupées par des intervalles de repos de demi-heure au moins. Les adolescents de 14 à 18 ans travaillent dix heures, coupées par des intervalles de repos de deux heures, dont une heure et demie avant trois heures de l'après-midi (pour le déjeuner). Le travail de nuit est interdit. Jusqu'à 15 ans, les mineurs doivent fréquenter l'école

---

Français établis en Algérie. Cependant, l'action sociale peut enrayer les progrès de l'alcoolisme. C'est ce qui s'est produit pour la Norvège, où la consommation de l'alcool a été réduite, par une série de mesures restrictives, à 1 litre 70 par habitant.

D'ailleurs, voici le tableau comparatif de la consommation d'alcool par tête d'habitant, dans six pays d'Europe :

	litres
Belgique	12
Allemagne	8
France	4
Russie	3,5
Angleterre	2,67
Norvège	1,70
Italie	0,90

La Norvège tient un rang très honorable, dans ce tableau décroissant de l'alcoolisme européen, plus honorable que celui de la France, qui a cependant une population viticole importante — et l'on sait que le vin est l'adversaire le plus implacable de l'alcool. Il est donc inexact d'accuser d'ivrognerie la classe ouvrière norvégienne, qui est une des plus sobres de l'Europe.

aux heures déterminées par le Conseil scolaire. Le Conseil municipal et le Conseil d'hygène ont un droit d'investigation et des pouvoirs d'inspection très étendus.

Pas de législation pour le travail des femmes, livrées, comme en France, à l'exploitation capitaliste sans merci : on se borne à leur interdire le travail des mines.

J'ai dit que le gouvernement allait procéder à une codification plus claire et mieux ordonnée des lois sur le travail. Les pouvoirs publics ont prescrit, en effet, en 1884 une vaste enquête sur l'hygyène et la sécurité des ouvriers dans les ateliers. Contrairement à ce qui se passe en France, cette enquête, malgré la sage lenteur de ses travaux, a abouti, en 1888, à la constatation de faits intéressants, qui ont servi, au Parlement, de base de discussion pour un projet de loi sur l'hygiène et la sécurité des ateliers, projet adopté et entré en vigueur depuis le mois de juin dernier.

M. Millet a eu la bonne idée de publier aux annexes un résumé de cette enquête très volumineuse, dont l'établissement des chiffres à été puisé à trois sources différentes. Nous lui empruntons les chiffres suivants, relatifs aux accidents :

FRÉQUENCES DES ACCIDENTS D'APRÈS LES MÉTIERS.

Agriculture.		
Ouvriers divers de l'agriculture	8,91	0,00
Industries.		
Mines	29,82	—
Industrie métallurgique	26,29	—
Industrie du travail des métaux	18,91	—
Industrie des machines	33,83	—
Industrie forestière et scieries	21,15	—
Industrie verrière de la poterie et de la pierre	10,13	—
Travail du bois	25,03	—
Industrie du bâtiment	18,27	—
Fabrication de matières de chauffage et d'éclairage	14,07	—
Industrie chimico-technique	7,22	—
Industrie textile	3,62	—
Tannerie	6,20	—
Industrie du vêtement	3,89	—
Industrie alimentaire	8,30	—
Industrie du papier	13,75	—
Imprimerie	5,40	—
Transports.		
Transports par mer	13,22	—
Transports par terre	25,[illegible]	—

Ce tableau est singulièrement instructif. On a souvent comparé

l'atelier ou le chantier à un champ de bataille. Il suffit de mettre en regard de la proportion des accidents survenus dans la marine celle des accidents dans les mines ou dans l'industrie des machines pour se convaincre de la justesse de la comparaison. Le matelot est un soldat, lui aussi. Il livre des batailles formidables à un ennemi redoutable: l'Océan. Eh bien! l'Océan fait moins de victimes que le grisou ou l'engrenage aux dents polies des machines reluisantes, si séduisantes à l'œil.

A la suite de cette vaste enquête, une loi fut votée, à l'effet de prévenir les accidents. Un service d'inspection a été créé pour assurer l'exécution de ses dispositions, trop nombreuses pour pouvoir être reproduites ici. L'avenir dira quelle peut être son efficacité, car, en matière de législation du travail, l'interprétation et l'application de la loi sont tout.

Après le vote de la loi destinée à protéger la santé et la vie des ouvriers dans les ateliers par des mesures d'hygiène et de sécurité préventives, la Diète suédoise a été appelée à se prononcer sur deux projets « dont l'un institue l'assurance obligatoire et dont l'autre « tend à en faire une institution d'Etat. Ils ont été discutés dans « la présente session, mais provisoirement écartés. Il n'est pas « impossible que les deux projets se soient fait une concurrence « fâcheuse, et que la haute Chambre, particulièrement, ait été « effrayée d'une disposition qui engagerait la responsabilité de « l'Etat. »

M. Millet ne doute point, cependant, qu'ils ne reviennent bientôt à l'ordre du jour et laisse percer son opinion qu'ils seront adoptés.

Ces projets se sont largement inspirés des lois récentes allemandes. Le premier fait exclusivement supporter au patron ou à l'entrepreneur la dépense d'assurance: il contient cependant une disposition visant la formation d'assurances particulières facultatives pour les ouvriers et les patrons, dont la cotisation serait versée par l'ouvrier ou le patron, selon l'espèce.

Le deuxième projet concerne l'institution d'une caisse publique gouvernementale d'assurance contre les accidents du travail. Cette caisse recevrait le montant des cotisations, tant pour les accidents que pour la vieillesse (car le projet prévoit les dispositions concernant la vieillesse). Elle serait garantie par l'Etat et administrée par le Trésor public.

Signalons, en passant, une coutume norvégienne qui n'existe pas en Suède : aux termes d'une loi de 1842, les propriétaires de mines doivent venir en aide à leurs ouvriers malades ou blessés. « De plus, » lorsqu'une exploitation vient à cesser en Norvège, la charge de » secourir ses malades ou ses infirmes lui incombe pendant cinq » années encore, à dater du jour de la cessation. Pour avoir droit à

» ces secours, l'ouvrier doit avoir le domicile légal, c'est-à-dire » avoir été employé pendant deux années consécutives au service » de la même exploitation. Or il est arrivé fréquemment que, pour » se soustraire à l'obligation de secours, des propriétaires ou direc- » teurs de mines ont congédié leurs ouvriers, quelquefois pour un » temps très court seulement, avant l'expiration de ces deux » années. » Pour mettre fin à ces abus, une loi du 14 juin 1884 a complété les lacunes de la loi de 1842, et désormais « le domicile légal, dans un district, ne se perd que par l'acquisition du même droit dans un autre district. »

Ainsi qu'il est facile de s'en convaincre par le trop court résumé que nous venons de placer sous les yeux de nos lecteurs, la presqu'île scandinave est entrée nettement dans le grand courant économique social contemporain. Le développement de son industrie date à peine de quelques années, et elle n'aura pas traversé les cruelles et si douloureuses périodes d'attentes, par lesquelles sont passées les nations de l'Europe centrale, avant d'obtenir une législation sociale, répressive des abus inhérents au régime de production capitaliste. Il y a là un fait important, qui méritait d'être noté, et nous nous sommes quelque peu étendu sur le rapport de M. Millet pour le mettre mieux en lumière. Ce fait, le voici :

Les progrès sociaux ont une force d'expansion presque irrésistible, et s'ils ne s'effectuent qu'en suite de conditions générales déterminées — économiques, politiques, intellectuelles, de race, etc., — leur apparition, grâce à cette force, que M. Tarde a appelée l'*Imitation*, peut être provoquée par des causes extérieures diverses, nullement identiques, chez tous les peuples d'une même époque et d'une même race donnée. L'évolution sociale n'a donc pas le caractère de régularité inflexible qu'on se plaît à lui attribuer. Ses facteurs varient ; les phases qu'elle traverse n'ont pas même durée, les stades de développement qu'on lui assigne peuvent être franchis, pour ainsi dire, à pieds joints, sans que l'ordre et la succession naturels des phénomènes en soient troublés.

En Suède-Norvége, par exemple, il est évident que les conditions économiques n'ont pas eu sur les progrès sociaux accomplis l'influence qu'elles ont exercé partout ailleurs. En Allemagne, en France, — dans ces deux derniers pays surtout — il a fallu passer par une phase fort longue de liberté capitaliste illimitée, avant que l'État et les classes ouvrières aient réclamé une législation restrictive de cette liberté. En Suède et Norvége, à peine sorties de la période de production morcelée et individuelle, alors que la petite industrie est encore prédominante, les classes ouvrières jouissent d'une protection sociale de l'État, au moins égale, si ce n'est supérieure, à celle des classes ouvrières françaises.

Que d'ici quelques années, les desiderata socialistes de l'Europe centrale se réalisent, la Suède et la Norvège entreront dans la voie révolutionnaire des autres pays, et elles seront dotées d'une organisation sociale supérieure, par nous obtenue au prix de tant de sacrifices et après de si cuisantes douleurs.

C'est, en effet, ce qui se produirait infailliblement, car dans ces deux contrées existent déjà des forces socialistes redoutables, organisées, disciplinées, dont l'action inquiète à juste titre les classes dirigeantes conservatrices.

L'organisation socialiste scandinave est même complète, en ce sens qu'elle a une avant-garde ouvrière théorique, et un corps de socialistes réformistes, réalisateurs, dont le large courant entraîne avec lui les plus intelligents des classes libérales; tandis que la masse ouvrière se groupe fortement en parti socialiste proprement dit.

La formation de ce dernier est d'origine récente. La formation du parti modéré remonte à 1848, et, depuis nombre d'années, il défend un programme politique avancé et des réformes sociales clairement définies. Il a un organe quotidien, *Social demokraten,* que dirige M. Branting, dont l'influence a le plus contribué à préciser son caractère social. Tous les ans, il se réunit à Stockholm en *Congrès des ouvriers.*

Voici les résolutions votées au Congrès de juin 1890 :

1° Suffrage universel. (Le vote des femmes a été admis par le congrès à une faible majorité.)

2° Liberté de parole, de réunion, de presse et d'association;

3° Suppression des impôts de consommation. Impôt direct et progressif. Impôt sur les successions;

4° Complète liberté de conscience. Droit de quitter l'Eglise officielle;

5° Instruction primaire gratuite jusqu'à l'âge de 14 ans, complétée, de 14 à 16, par des écoles professionnelles d'adultes;

6° Fixation de la journée de travail à 10 heures, en attendant les réductions successives jusqu'à 8 heures. Protection plus énergique de la classe ouvrière;

7° Assurance générale sur la vie par l'Etat;

8° Adhésion aux tentatives internationales pour le maintien de la paix.

Tel est le programme électoral du parti modéré « qui entraîne, nous dit M. Millet, non seulement une fraction de la classe ouvrière, mais un grand nombre de publicistes et d'hommes intelligents, appartenant à toutes les professions ».

Le parti socialiste proprement dit s'est constitué en 1889 dans un Congrès qui a étonné les classes dirigeantes par l'expression des forces numériques qu'il a révélées tout d'un coup. « La plupart des

associations ouvrières du royaume, nous dit en effet M. Millet, se sont jointes à ce parti. A Stockholm, 30 associations sur 49 y sont affiliées. » Le rapport contient des renseignements précieux sur la multiplicité et l'importance de ces associations, qui couvrent le pays, malgré la dispersion des classes ouvrières sur un territoire immense. Le parti socialiste scandinave dispose donc de forces ouvrières imposantes, solidement organisées et disciplinées.

Voici, résumées par M. Millet, les déclarations du Congrès socialiste de 1889 :

« 1° Le parti, bien que persuadé de la vanité des espérances fondées sur le suffrage universel, décide de lutter pour obtenir ce premier droit d'un citoyen libre ;

« 2° Le Congrès déclare que, par rapport au parti ouvrier social-démocratique, toutes les autres classes de la population ne sont qu'une foule réactionnaire. Cependant le parti consent à s'allier aux groupes politiques dont le programme offre certains points de ressemblance avec le sien ;

« 3° Le Congrès applaudit aux efforts des absolutistes, en vue de relever le moral de la population ouvrière en la détournant de la boisson ;

« 4° Le Congrès croit que les lois sur les assurances ouvrières ou les accidents du travail ne sont faites que pour tromper les ouvriers. Le Congrès demande donc :

« *a*) Huit heures de travail au maximum ;

« *b*) Un salaire minimum assuré par l'État ;

« 5° Le Congrès repousse toute idée de l'emploi de la force pour les revendications des ouvriers. Les ouvriers sauront toutefois montrer leur puissance le jour où l'aveuglement des gouvernants les y forcera ;

« 6° La religion est déclarée affaire privée de chaque individu. »

Voici en quels termes notre ministre raconte la manifestation du 1er mai 1890, organisée par le parti socialiste :

« L'attitude des ouvriers, soit en Suède, soit en Norvège, a été
« remarquable dans la manifestation du 1er mai 1890. A Stockholm,
« 20,000 ou 30,000 manifestants se sont réunis sans un cri, sans
« l'ombre de tumulte, pour se rendre à l'emplacement que la police
« avait assigné au meeting et après avoir écouté tranquille-
« ment l'exposé de leurs revendications, ils se sont dispersés
« dans le même ordre. Presque tous, ils étaient vêtus avec décence
« et propreté. Il en a été de même en Norvège, où l'ordre n'a été
« troublé nulle part. »

Que ne peut-on décrire une pareille manifestation à Paris !

Tel est l'ensemble des renseignements que nous fournit M. Millet

sur l'état économique et social de la fédération scandinave. Il serait à désirer que tous nos représentants à l'étranger fussent doués du même esprit d'observation judicieuse, et pussent aussi bien renseigner le gouvernement de la République française sur le développement politique et social des pays auprès desquels ils sont accrédités. Ce développement est un facteur considérable de la politique européenne internationale, qu'un gouvernement doit faire entrer en ligne de compte dans ses prévisions. Nos hommes d'Etat ont une vue malheureusement trop étroite et trop fausse des faits politiques et sociaux qu'ils ont cependant la charge de régler, pour dégager de leur manifestation la signification réelle et l'enseignement qu'ils comportent. M. de Bismarck peut reposer en paix dans sa retraite. Le « forces impondérables » qu'il a si habilement maniées sa vie durant, la France n'est pas près d'en régler l'action pour détruire son œuvre.

III

BELGIQUE

Pendant que nous écrivions ce qui précède, nous avons reçu le rapport de M. Bourée, ministre plénipotentiaire de la République Française à Bruxelles. Nous ajournons donc à un prochain numéro le rapport de M. Emmanuel Arago sur la Suisse, dont l'importance nous entraînerait dans des développements incompatibles avec la place qui nous reste.

Le rapport de M. Bourée ne nous retiendra pas longtemps, — pas plus longuement qu'il n'a retenu l'attention de son auteur, quoique le mouvement politico-social belge intéresse la France à un très haut degré.

Pays de grande industrie, la lutte des classes y est entrée dans une phase d'acuité qui sollicite l'examen sérieux de quiconque s'occupe des questions de travail.

Des incidents de date récente ont donné lieu à l'apparition de phénomènes très graves, qui, à certain moment, ont failli provoquer un conflit international. Lors des grandes grèves du Borinage et du pays de Charleroi, on a pu craindre à juste titre que M. de Bismarck ne profitât de la circonstance pour prêter main forte au gouvernement du roi Léopold et rétablir l' « ordre » en Belgique.

On sait qu'une entente secrète existe entre les deux gouvernements, entente à la fois politique et sociale ; d'une part, elle garantit à l'Allemagne une grande route d'invasion avec camp retranché dans la vallée de la Meuse, tout aménagé, prêt à recevoir, du jour

au lendemain, les garnisons allemandes auxquelles il est destiné; de l'autre, elle assure à la classe capitaliste belge l'appui des bayonnettes allemandes au cas ou, débordée, elle se trouverait absolument impuissante à contenir le flot irrésistible des revendications ouvrières.

C'est là un fait patent, avéré, de notoriété publique ; il fait l'objet des préoccupations de l'opinion en Belgique,où il soulève l'indignation légitime des radicaux et des socialistes. Comment une classe dirigeante a-t-elle pu en arriver là? Quelle est donc la nature des forces ouvrières contre lesquelles elle ne se croit pas en puissance de défendre ses privilèges sans faire appel à la domination étrangère ? Quelle résistance cette trahison nationale trouverait-elle devant elle le jour où se consommerait le pacte conclu? Ce sont là, certes, des questions qu'il importe à notre gouvernement de connaître et auxquelles une description fidèle de l'état des classes ouvrières belges et de la situation respective des partis sociaux en présence permettrait seule de répondre.

Qu'on me comprenne bien : je ne veux pas dire que M. Bourée aurait dû discuter ni même soulever ces questions. Mais elles existent, et nous ne pouvons nous faire un jugement sur leur plus ou moins de gravité que si nous connaissons exactement l'état de choses économique et politique de la Belgique. Dans ce pays neutre, la question politique, la question sociale et la question internationale sont étroitement liées. Les iniquités du régime capitaliste ont provoqué la formation d'un parti socialiste qui revendique le suffrage universel, afin de réaliser l'application d'un programme social réformateur. Contre l'éventualité d'application de ce programme, la classe capitaliste belge a conclu un pacte de trahison nationale avec l'étranger. Il n'y a donc pas, pour le gouvernement français, de pays, en Europe, qu'il lui importe de mieux connaître socialement, sauf l'Allemagne.

Eh bien! le rapport de M Bourée est l'apologie la plus plate, la dissertation la plus vide qu'on puisse imaginer. Cet homme, évidemment, ne sait rien de rien de ce qui se passe en Belgique, de l'évolution économique de ces trente dernières années. Les rapports de la commission du travail, qu'il cite sans les avoir lus, sont, à coup sûr, plus intéressants que le sien. Ils présentent la situation sous un jour moins optimiste, avec moins de parti pris systématique.

Ainsi ces rapports, écrits par des hommes résolus à tout, même à la domination étrangère, plutôt qu'à céder d'un iota aux revendications sociales, contiennent l'aveu formel de l'indifférence gardée jusqu'ici par les pouvoirs publics en matière de travail. Je les ai sous les yeux, et je lis dans celui de la troisième section (Réglementation du travail industriel), le plus important, par le baron Arnold

t' Kint de Roodenbeke: « La nécessité de réglementer le travail in« dustriel, tout au moins en ce qui concerne le travail des femmes « et des enfants, nous paraît évidente. Il sera difficile pour la Bel« gique de rester plus longtemps isolée, sous ce rapport, de toutes « les autres nations manufacturières du globe. » C'est, en effet, cet isolement social de la Belgique, au milieu des pays manufacturiers qui l'entourent, qui caractérise l'état des choses économique belge. Jusqu'à 1886, toute idée de protection du travail avait été repoussée avec force, aussi bien par le parti catholique que par le parti doctrinaire. Il fallut les incendies des usines Cockerill, les émeutes de Seraing, les flambées des verreries pour forcer les classes dirigeantes belges à prêter une attention sérieuse aux revendications ouvrières. D'où la commission de travail instituée en 1886. N'empêche que M. Bourée déclare que les «intéressantes questions « économiques au sujet desquelles des rapports détaillés ont été « demandés aux agents du département des affaires étrangères « sont l'objet, en Belgique, depuis déjà de longues années, de l'exa« men le plus attentif. Dans un pays, ajoute-t-il, où la fortune pu« blique dépend de la plus ou moins grande prospérité de l'indus« trie, toute amélioration, tout progrès dans les multiples questions « touchant au travail national, au bien-être des ouvriers, à leur « condition, à leurs salaires, devaient nécessairement appeler l'in« térêt des pouvoirs publics... » Puis, il nous montre les usines Cokerill, à Seraing, le Val-Saint-Lambert, les charbonnages « multipliant les crèches, les écoles pour les enfants, les hospices pour les malades et les vieillards ». Par « un sentiment des plus louables », les directeurs de ces vastes établissements ont poussé parfois la générosité jusqu'à « payer à leurs ouviers les quelques jours qu'ils consacrent à confier à la terre leur précieuse semence (lisez la pomme de terre), donnant ainsi un témoignage de l'intérêt qu'ils leur portent. » — Malgré tout, les ouvriers nourrissent à l'égard de leurs patrons « des sentiments d'hostilité inexplicables! » Il faut que les ouvriers belges soient bien ingrats, puisque non seulement ils sont comblés par la bienfaisance de leurs patrons, mais encore, « depuis 1840, l'action du gouvernement se manifeste sans cesse à côté des tentatives de toute nature dues à l'initiative privée. « A preuve, selon M. Bourée: l'enquête du 26 février 1840; l'arrêté royal du 15 septembre 1845 qui a complété le personnel de l'enquête institué en 1843, et enfin la « troisième enquête du 3 novembre 1863 », qui a précédé immédiatement celle de 1886. « Toutes les mesures gouver« nementales ont produit des résultats fructueux, et chacune d'elles « a été, pour le travailleur, le point de départ d'une amélioration « marquée dans son existence. » (Je cite sans tronquer; il s'agit des progrès accomplis avant 1886). A la page suivante il dit: « Avant

« cette époque (1886), le principe de la non-intervention des pou-« voirs publics dans l'organisation industrielle était considéré en « Belgique comme un axiome indiscutable, et bien peu de membres « du Parlement songeaient à en atténuer la rigueur dans ses ap-« plications. » (Alors quels résultats fructueux pouvaient, avant 1886, retirer les ouvriers belges de mesures gouvernementales qui n'avaient pas encore été prises ?) « C'est là ce qui a plusieurs fois « empêché le vote d'une loi sur la réglementation du travail des en-« fants. On estimait, comme les économistes de l'école de Jean-« Baptiste Say, que ni la loi ni l'État ne doivent s'interposer entre « le patron et ses ouvriers, *quels que soient l'âge et le sexe de ceux-ci.* »

Le dernier membre de phrase donne une fière idée des connaissances de M. Bourée en matière d'érudition économique! Il n'est pas étonnant que les volumes publiés par la Commission du travail lui paraissent « ce qui a été publié, jusqu'à ce jour, de plus complet » !

Mais la commission a couru un danger auquel elle a d'ailleurs échappé sans difficulté, et M. Bourée n'a pas assez d'admiration pour elle ; le danger « était, dans des matières aussi délicates, de « tomber dans des conceptions assez en vogue aujourd'hui, du « socialisme pur ou du socialisme d'État, tel qu'on l'a conçu en Al-« lemagne durant les dernières années ». Vous comprenez que si la commission nommée par le roi Léopold était tombée dans le socialisme, les socialistes belges lui auraient joué le mauvais tour de ne pas la repêcher. « Elle a su, on doit le reconnaître, résister à « cette tentation, et sauf quelques exceptions insignifiantes, le pro-« gramme qu'elle propose est resté dans une note modérée. » Tout est donc pour le mieux dans la plus heureuse des Belgiques ??

Je crois inutile d'aller plus loin : j'ai eu le courage de lire ce rapport jusqu'au bout, et la rougeur de la honte me monte au front quand je pense qu'au ministère des affaires étrangères on n'a pas jeté au feu cette accumulation de sottises et d'inepties ; qu'on l'a laissé paraître sous la signature d'un ministre plénipotentiaire français.

Les journaux capitalistes belges en tireront un excellent parti. M. Bourée a dû recevoir déjà leurs félicitations. M. de Caprivi ne lui enverra pas les siennes, mais il peut compter sur ses bonnes grâces — elles lui sont acquises désormais. Pour qualifier, non pas cette pièce, elle est inqualifiable, mais la publicité donnée par le gouvernement français à un document pareil, je ne trouve pas de terme ordinaire applicable. C'est une bêtise et une indignité — entre tant d'autres.

Gustave Rouanet.

LA
CRISE RÉVOLUTIONNAIRE EN RUSSIE

(*Suite.*)

XXIII

NOUVEAUX DÉTAILS SUR LA VIE DE PRISON DES RÉVOLUTIONNAIRES.

Pour tout ce qui est relatif à la vie des prisonniers politiques dans la forteresse de Pierre et Paul, il ne faut pas oublier que tous ceux qui, hommes ou femmes, languissent pendant des mois et des années dans le silence des profondes casemates du bastion de Troubetzkoï n'y sont que pour attendre l'heure de leur procès. Leur situation n'est aucunement celle de condamnés qui subissent la juste peine que leur ont infligée les tribunaux. En général, ce sont, tout au contraire, des innocents auxquels on refuse pendant un temps indéterminé le droit de se défendre, et que l'on traite comme si leur culpabilité était reconnue. Il est, en effet, indiscutable qu'une très grande partie des personnes que l'on incarcère sur des charges vagues sont innocentes. Il y a même un document officiel qui l'atteste. J'ai, d'ailleurs, eu déjà l'occasion de rappeler que, sur plus de mille personnes arrêtées sous prétexte de participation à la prétendue propagande révolutionnaire de 1872-75, cent quatre-vingt-quinze seulement furent jugées.

Et, sur ce dernier nombre, quatre-vingt-dix furent acquittées par des magistrats que le gouvernement lui-même avait choisis. Par conséquent, quatre-vingt-dix de ces prisonniers étaient innocents, même des obscures inculpations contenues dans l'article 250 du Code pénal russe.

Ils n'en subirent pas moins, avant d'être relaxés, de six mois à trois ans de régime cellulaire dans la maison de détention préventive, ou dans les noirs tombeaux du bastion de Troubetzkoï. Quand un système obtient de semblables résultats, il est au plus haut degré arbitraire, injuste et cruel.

Suffit-il à excuser les violentes représailles des terroristes ?

C'est là une question sur laquelle les avis diffèrent; mais on con-

viendra, je pense, qu'emprisonner un innocent pendant trois ans, dans les conditions que j'ai décrites, et le remettre plus tard en liberté, sans réparation, ni excuses, constitue bien aussi une provocation excessive. C'est là le point de vue auquel se plaça l'éminent avocat russe Gérard, lorsque, dans le procès des régicides, à Saint-Pétersbourg, en 1881, il s'efforça de montrer que son client, Kibalchich, était devenu révolutionnaire, précisément à cause des rigueurs que l'on avait déployées à son égard, quand il était encore un fidèle sujet de l'empereur. Du reste, c'était aussi l'opinion de la Cour, car elle refusa d'écouter M. Gérard. Comme il persistait, elle lui déclara aigrement que la façon dont agissaient les autorités n'était pas de sa compétence (1).

Ces arrestations arbitraires et ces traitements cruels ont joué un grand rôle dans le mouvement révolutionnaire, ainsi que le prouve l'histoire des quatre-vingt-dix suspects qui furent acquittés dans le procès des cent quatre-vingt-treize, en janvier 1878, parce qu'on ne put les convaincre « d'avoir manifesté l'intention de changer la forme du gouvernement dans un avenir plus ou moins éloigné. » Ils avaient, cependant, subi, je le répète, trois ans d'emprisonnement cellulaire à la maison de détention préventive ou dans la forteresse de Pierre et Paul; et, au bout du compte, avaient été privés même de la pauvre consolation d'un procès public, qui eût, au moins, démontré l'injustice dont ils avaient souffert.

Le résultat fut celui que l'on devait attendre d'un pareil système. Presque tous ces suspects devinrent plus tard des révolutionnaires. Dès avant 1885, j'avais rencontré plus d'un tiers d'entre eux en Sibérie et deux avaient déjà péri sur l'échafaud (André Géliaboff et Sophia Perosskaya) pour expier l'assassinat d'Alexandre II (1).

Quel exemple plus significatif pourrais-je donner de la façon dont se recrutent et se maintiennent en Russie les éléments révolutionnaires? Ce fut leur arrestation injustifiée et leur détention cruellement prolongée dans des conditions telles qu'elles menaçaient leur santé, leur raison et leur vie, qui firent de ces jeunes gens des terroristes. Trois ans, deux ans, un an de régime cellulaire dans une casemate du bastion de Troubetzkoï, c'est bien suffisant pour exaspérer un homme ; et si, à cette irritation, vient s'ajouter la douleur d'avoir perdu un frère, une sœur, une femme ou un ami qui n'a pu résister au régime cellulaire, il est bien compréhensible que l'innocent de la veille se transforme en révolutionnaire.

(1) *Compte rendu sténographique officiel du procès des régicides*, p. 217, Saint-Pétersbourg, 1881.

(1) Sentence de la Cour dans le procès des 193, p. 8. [illegible], en ma possession, des noms des exilés en Sibérie. — *Compte rendu sténographique officiel du procès des régicides*, p. 290, Saint-Pétersbourg, 1881.

XXIV

LE SORT DES CONDAMNÉS

Ce serait une grande erreur de croire que la forteresse de Pierre et Paul est exclusivement réservée aux prévenus qui attendent leur procès. Outre que les casemates du bastion de Troubetzkoï ne sont pas les seules cellules de cette vaste prison d'État, c'est aussi dans ses tristes murailles qu'un certain nombre de condamnés subissent leur peine.

Quand un voleur, un assassin, un criminel de droit commun quelconque est reconnu coupable et condamné à la servitude pénale, il est de règle que le régime cellulaire auquel on l'avait soumis jusque-là prenne fin. On lui permet d'abord de communiquer avec les autres prisonniers, puis on l'envoie sans retards inutiles en Sibérie. Mais lorsqu'il s'agit d'un détenu politique condamné aussi à la servitude pénale, on ne lui fait point grâce du régime cellulaire et on ne l'envoie point en Sibérie avec la même hâte que s'il avait assassiné sa mère à coups de hache. On le jette de nouveau dans une profonde casemate aux murailles épaisses, dans la section de servitude pénale de Pierre et Paul, ou dans les étroites cellules d'une prison centrale. C'est là qu'il attend pendant deux, trois, quatre ou même cinq ans, — à moins qu'il ne devienne fou, — qu'on l'expédie aux mines de Kara (1).

Les exilés que j'ai rencontrés en Sibérie ne savaient pas dans quelle partie de la forteresse est située « la section de servitude pénale ». Il est probable que les condamnés politiques sont répartis entre les divers bastions et ravelins de cette vaste forteresse. Les mots « section de servitude pénale » désignent la classe de criminels à laquelle ils appartiennent, plutôt que l'endroit de la forteresse où ils sont confinés.

Les condamnés ne sont pas exactement dans les mêmes conditions matérielles que les prévenus. Ils ont les mêmes cellules vastes, humides et sombres, avec les mêmes fenêtres aux grilles hautes, les mêmes portes percées d'un « judas » à travers lequel ils subissent la même étroite surveillance. Le même éternel silence règne autour d'eux. La différence entre leur vie et celle des prévenus est surtout une différence de traitement.

(1) Il y a naturellement des exceptions à la règle. Les documents officiels russes certifient que les criminels politiques ne sont maintenus en cellule, après leur condamnation, que dans le château de Schlusselbourg.

XXV

LA PRIVATION DES DROITS CIVILS.

En Russie, quand un criminel est condamné par les tribunaux à la servitude pénale (Katorga), cette peine entraîne avec elle la privation de tous ses droits civils. Il cesse d'être un citoyen, et perd non seulement tous les privilèges qui appartiennent à son rang ou à sa situation sociale, mais aussi tout droit sur ses biens, sur sa famille, sur lui-même, même le droit de réclamer la protection de la loi, sa vie serait-elle mise en péril. Au sens exact du mot, il est hors la loi. Les fonctionnaires du gouvernement peuvent en user avec lui comme avec un esclave.

La période de servitude pénale qu'il a subie eût-elle été très courte, cette excommunication séculière n'est pas atténuée pour cela. Une condamnation à quatre jours de servitude pénale prive un criminel de tous ses droits civils et politiques, aussi complètement qu'une condamnation à vie.

Ses biens vont à ses héritiers légaux, tout comme s'il était mort, à moins qu'ils ne soient confisqués au bénéfice de l'État. Il cesse d'exercer aucune autorité sur la famille dont il était le chef. Ses enfants passent sous la surveillance de l'État. Enfin tous ses privilèges sont si bien abolis qu'il n'est même plus à l'abri des châtiments corporels, et qu'on peut lui infliger soit les baguettes, soit le fouet.

Mais ce n'est pas encore tout. Pendant « la période d'épreuve », qui dure d'un an et demi à huit ans, il ne lui est permis d'avoir ni lit, ni oreiller, ni couverture, ni argent, ni livres, ni d'entretenir aucun rapport avec ses parents.

On lui rase la moitié de la tête depuis le front jusqu'à la nuque ; on le contraint à se vêtir du grossier uniforme des condamnés ; à manger la même nourriture ; à traîner une chaîne et des fers aux pieds d'un poids de cinq livres.

S'il se révolte, même sous l'influence d'un délire momentané, ses gardiens ont le droit de lui mettre les menottes, de le fouetter, de lui faire revêtir la camisole de force, de l'attacher au mur de sa cellule, ou encore à une brouette (1).

---

(1) Code pénal russe (Ulozhenie o Nakazaniakh). Édition officielle, articles 22 à 25 inclusivement, et articles 27 et 28, imprimerie du gouvernement, Saint-Pétersbourg, 1885. Voir aussi les règlements pour le traitement des condamnés contenus dans le XIVe volume de la collection des lois russes (Svod Zakonof), et particulièrement les statuts relatifs aux exilés (Ustav o Sylnikh), deuxième partie. Dans la forteresse, il est fait exception à la règle que les condamnés doivent

XXVI

LA VIE DANS LA « SECTION DE SERVITUDE PÉNALE ».

Il n'est pas nécessaire d'insister sur la différence que ce règlement établit entre la vie des condamnés et celle des prévenus, bien que les uns et les autres soient souvent emprisonnés dans la même forteresse. Pour les prévenus subsiste toujours l'espoir d'un procès et d'une libération prochaine; les condamnés n'ont, eux, que la perspective de leur dépérissement physique et moral dans la noire solitude d'une casemate profonde; et enfin la mort, la folie, dans les mines du Trans-Baïkal.

« Vous ne pouvez imaginer, monsieur Kennan, me disait, en Sibérie, un révolutionnaire exilé, les souffrances que comporte une détention prolongée dans une casemate de la forteresse. La mienne était quelquefois très froide, généralement humide et continuellement sombre. Pendant des jours et des jours, des semaines et des mois, j'ai vécu dans cette solitude et dans ce silence, interrompu seulement par les cloches mélancoliques de la chapelle qui sonnaient lentement les quarts d'heure, et qui me semblaient, à moi, articuler les mots : « Tu es ici, tu y resteras. » Je n'avais absolument rien à faire; je n'avais que la ressource d'arpenter ma cellule d'un coin à l'autre et de réfléchir. Je passais parfois des heures à me parler tout bas, et je me répétais tout ce que je savais encore de belle littérature. Puis je composais aussi des discours qui seraient censés débités dans des circonstances imaginaires. Mais bientôt je n'eus même plus assez d'énergie pour continuer ces distractions insuffisantes, et je pris l'habitude de rester assis pendant des heures dans une telle stupeur que je perdais absolument la conscience de ma situation. Dès avant la fin de la première année, je devins si faible, moralement et physiquement, que je commençai à perdre la mémoire des mots. Je savais bien encore ce que je voulais dire, mais une partie des termes dont j'avais besoin me manquaient, et j'avais la plus extrême difficulté à les trouver. Je me produisais à moi-même l'impression de parler une langue étrangère, à demi ou-

porter des fers aux pieds, parce que le bruit des chaînes faciliterait les communications de cellule à cellule, et romprait l'absolu silence que l'on regarde comme nécessaire à la discipline de la prison. La règle qu'il ne doit pas y avoir de communications entre les prisonniers et leurs parents est parfois si strictement appliquée que l'on va jusqu'à ne pas dire à de pauvres mères si leurs fils sont morts ou vivants; j'ai rencontré en Russie des parents et des amis intimes de Muishkins, de Netchaief, de Gellis et de Mme Vera Philipova, qui m'ont dit avoir été longtemps sans savoir si ces infortunés étaient encore détenus dans le château de Schlusselbourg, ou s'ils étaient déjà morts.

bliée. Je souffrais surtout de la terreur de devenir fou; et cette appréhension était encore accrue par ce fait que deux ou trois de mes camarades, dans des cellules du même corridor, étaient fous déjà, ou sujets tout au moins à des hallucinations. Souvent, la nuit, j'étais éveillé — et combien impressionné! — par leurs sanglots hystériques, par les cris qu'ils poussaient pour qu'on vînt les délivrer de l'être ou de la chose dont ils avaient peur, par leur colère et leur résistance lorsque, dans les cas de délire violent, les gendarmes les arrachaient à leur lit. L'impossibilité où j'étais de voir ce qui se passait dans les cellules d'où sortaient ces hurlements et ces plaintes surexcitait mon imagination au point que je finissais par être moi-même presque aussi malade qu'eux. A plusieurs reprises, me sentant tout près de perdre à jamais la faculté de raisonner, je fis appeler le médecin de la forteresse. Mais celui-ci se contentait de me donner une petite dose de bromure de potassium, et se retirait en me conseillant de ne pas m'énerver ainsi, car il ne s'était passé rien de grave; il m'expliquait que deux ou trois prisonniers étaient atteints de délire, et qu'il n'y avait pas là sujet à m'alarmer.

« La forteresse n'ayant pas d'hôpital, les malades et les fous étaient soignés dans leur cellule. Il était très rare qu'on les transportât dans une maison de santé. On ne le faisait que s'ils étaient manifestement incurables ou trop difficiles à garder. L'effet du silence constant, de la solitude et du manque absolu d'occupation intellectuelle devenait plus douloureux encore par suite de l'insuffisance de la nourriture et du défaut d'exercice. Les prévenus, pendant qu'ils attendent leur procès dans le bastion de Troubetzkoï, peuvent avoir de l'argent déposé entre les mains du « smatritel », et se procurer avec cela, soit du pain blanc, soit des légumes, soit du thé ou du sucre; mais, nous autres, les condamnés, nous étions contraints de vivre avec du pain de seigle noir, une soupe souvent immangeable, tant la qualité de la viande était inférieure, et un peu d'orge bouillie dans de la graisse, et servie sans aucun assaisonnement, parfois même à moitié crue. Cette nourriture, l'humidité, l'atmosphère lourde de la casemate et le défaut d'exercice ne tardaient pas à causer des troubles digestifs, bientôt suivis par des symptômes de scorbut.

« Mme Lebedeva, qui était dans la « section de servitude pénale » comme moi, eut une attaque si violente de scorbut que ses dents s'ébranlèrent toutes, et que ses gencives gonflèrent d'une façon effrayante. Elle ne pouvait plus mâcher le pain de la prison sans le tremper d'abord dans de l'eau chaude. Le scorbut, même lorsqu'il n'est pas encore grave, accroît naturellement la dépression morale du malade, et ne tarde pas à la rendre intolérable.

« Je n'ai jamais pensé sérieusement au suicide, — il m'a toujours

paru que c'était une lâcheté de vouloir échapper à la douleur par la suppression de la vie, — mais j'ai souvent pensé à cette solution, et cherché comment je pourrais me tuer dans une cellule vide comme l'était la mienne. J'allai même une fois jusques à examiner si je pourrais me pendre au tuyau à air chaud qui s'avançait de deux ou trois pouces au-dessus du poêle. Je n'avais pas réellement l'intention de me tuer, mais je prenais un intérêt maladif à savoir s'il m'était, ou non, possible de le faire. Dès que je me suspendis à ce tuyau, il tomba de la maçonnerie, et fit assez de bruit pour attirer l'attention du gardien qui se promenait dans le corridor. Séance tenante, on me conduisit dans autre cellule. Je n'ai plus tenté depuis lors aucune autre expérience de ce genre.

« On dit que ce pauvre Goldenberg réussit à se tuer dans la forteresse; je ne sais pas du tout comment il a pu s'y prendre. Dans ma casemate, j'ai acquis, moi, la certitude que je ne pourrais me suicider qu'en m'ouvrant une artère avec les dents, ou bien en me brisant la tête contre la muraille. Et je ne tardai pas à devenir si faible que je doute fort que ce dernier moyen eût pu me réussir. »

XXVII

LES PRISONNIERS SONT-ILS FOUETTÉS ET TORTURÉS DANS LA FORTERESSE?

Je n'ai l'intention ni de nuire au gouvernement russe ni d'exciter aucune sympathie en faveur des révolutionnaires, et je me garderai d'exagérer les souffrances des condamnés politiques dans « la section de servitude pénale » de la forteresse Pierre et Paul. Je veux uniquement mettre en lumière certains faits que j'ai toutes sortes de raisons pour croire vrais.

Stepniak et le prince Krapotkine ont peint la vie des prisonniers politiques avec des couleurs un peu plus sombres que celles dont mes informations personnelles me permettent de me servir. Parmi la cinquantaine de détenus de la forteresse, dont je fis la connaissance en Sibérie, aucun n'avait jamais entendu parler de cellules situées au-dessous du niveau de la Néva, ni de la fameuse lettre écrite par Netchaief avec son sang, ni de cachots infestés par les rats, ni de condamnés frappés à coups de fouet, ni d'aucun cas de torture. Cependant, je ne puis affirmer que les assertions de Stepniak et du prince Krapotkine soient inexactes, mais enfin elles ne sont pas corroborées par mes recherches personnelles. Il y a dans la forteresse des cellules si humides que le sel et le sucre y fondent en quelques heures, et ces cellules sont quelquefois occupées. Seulement elles ne sont pas situées au-dessous du niveau de la Néva.

Netchaief fut enchaîné à la muraille de sa cellule pour avoir frappé l'officier de gendarmes Potakoff; mais, auparavant, il avait été traité avec clémence. Et si jamais on l'a fouetté, s'il a jamais écrit avec son sang à Alexandre III ou à tout autre, les exilés que j'ai connus l'ignoraient. Les gardiens ont souvent frappé les détenus soit avec le canon de leur carabine, soit avec les poings; mais je n'ai pu recueillir aucun témoignage au sujet de l'emploi du fouet, bien que ce dernier châtiment soit autorisé par la loi. Quant à la torture, c'est-à-dire à des douleurs provoquées par des moyens artificiels, je ne crois pas qu'elle ait été appliquée dans la forteresse, ni dans aucune autre prison de la Russie d'Europe. Un révolutionnaire célèbre, bien connu de Stepniak et dont ce dernier a écrit la biographie, me dit, un jour, en Sibérie :

« De mon temps, la torture dans la forteresse n'était pas exactement ce que l'on a dit depuis. Il n'en est pas venu à ma connaissance un seul cas pendant les trois années d'emprisonnement que j'y ai subies, si ce n'est peut-être que l'on employa la force pour chloroformer Oboleshef et Mme Vitanieva (1), parce qu'ils ne voulaient pas se laisser photographier. Plusieurs gardiens en furent même révoltés, et l'un d'eux refusa d'aider à maintenir les prisonniers, qui se débattaient, déclarant qu'il n'était pas un bourreau et et n'avait pas mission d'empoisonner les gens.

XXVIII

EFFETS DU RÉGIME CELLULAIRE DANS LES CASEMATES DE LA FORTERESSE

Il faut donc convenir que, dans l'ensemble, les descriptions de la vie de forteresse de Stepniak et du prince Krapotkine se rapprochent beaucoup plus de ce que j'ai constaté moi-même que les récits du révérend Henry Lansdell et de quelques autres voyageurs anglais, qui ont superficiellement visité le bastion de Troubetzkoi, il y a un certain nombre d'années.

Il n'est douteux, je crois, pour personne que le régime cellulaire d'une casemate, sans rien pour lire ni pour écrire, sans aucune communication avec le monde extérieur, presque sans nourriture, soit un châtiment beaucoup plus terrible que la mort.

---

(1) Oboleshef et Mme Vitanieva furent jetés dans la forteresse sous la prévention d'avoir comploté l'assassinat du général Mezentzef. Ils refusèrent de se laisser photographier, et c'est pourquoi on les chloroforma par force, à la suite de quoi Mme Vitanieva devint [illegible] calme, tandis que le chloroforme provoqua chez Oboleshef un si furieux délire qu'on finit par renoncer à le photographier. Assistaient à cette scène : le major Nokolski, un officier de gendarmes, le docteur Villms, médecin de la forteresse, et deux surveillants.

Mme Vera Phillipova, une révolutionnaire bien connue, qui était en même temps une femme belle et accomplie, et qui fut condamnée à Saint-Pétersbourg, en 1884, demanda comme une suprême faveur qu'on la pendît plutôt que de l'envoyer au château de Schlusselbourg. Le gouvernement refusa. Les suicides et les tentatives de suicide dans les cellules de la forteresse sont, du reste, relativement fréquents; il n'est pas rare non plus que les prisonniers frappent un des officiers de garde dans l'espoir d'être jugés par une cour martiale et fusillés. Un président de tribunal dont je fis la connaissance à Moscou, à mon retour de Sibérie, répondit à une question que je lui posai que le révolutionnaire Muishkin avait été fusillé au château de Schlusselbourg, au cours de l'été de 1885, pour avoir frappé le médecin de la forteresse. Désespéré, il avait résolu d'en finir avec cette affreuse vie, en se laissant mourir de faim. Le médecin voulut employer la force pour le faire manger. Il le frappa. Non seulement le haut magistrat qui m'a donné ce renseignement n'était pas un révolutionnaire, mais encore la révolution n'avait pas ses sympathies. Il me raconta ce fait sèchement, sans commentaires; et je n'ai aucune raison de douter de son exactitude.

La cruauté du régime auquel sont soumis les condamnés politiques dans « la section de servitude pénale » de Pierre et Paul me paraît, d'ailleurs, suffisamment établie par l'état de santé où se trouvent les prisonniers lorsqu'ils sont enfin relaxés. En avril 1887, le ministère de la police impériale envoya l'ordre au commandant de la forteresse de préparer une grande partie des condamnés politiques à partir pour les mines de la Sibérie orientale. Le commandant, après avoir consulté le médecin de la forteresse et l'officier qui devait conduire les exilés, dut répondre que la plupart des prisonniers désignés par le ministère étaient si faibles qu'ils ne pourraient probablement supporter la fatigue de trois jours de voyage; que plus de la moitié étaient incapables de se tenir sur leurs pieds; et enfin que l'officier du convoi refusait de prendre les prisonniers dans de pareilles conditions, à moins qu'on ne lui enlevât toute responsabilité relativement aux décès qui se produiraient en route. Étant donnée cette situation, le commandant conseillait de faire transférer les condamnés désignés pour la déportation dans la maison de détention préventive, et de les soumettre à un meilleur régime, jusqu'à ce qu'ils eussent recouvré assez de force pour entreprendre ce long voyage. Le directeur de la police impériale suivit ce conseil, et ordonna le transfert de vingt-deux prisonniers, parmi lesquels six femmes, dans les cellules, relativement saines et claires, des étages supérieurs de la maison de détention préventive.

Voici les noms de ces prisonniers, leur âge, leur situation sociale et le temps de servitude pénale qu'ils devaient subir:

Femmes. — 1. Anna Pavlovna Korba, 32 ans ; institutrice, et, plus tard, durant la guerre turco-russe, de 1877-78, ambulancière de la croix rouge de Genève. Vingt ans de servitude pénale.

2. Anna Yakimova, 27 ans ; institutrice. Servitude pénale à vie.

3. Praskovia Ivanofskaya, 30 ans ; institutrice. Servitude pénale à vie.

4. Tatiana Lebedeva, 31 ans ; institutrice. Servitude pénale à vie.

5. Nadezhdâ Smirnitskaya, 31 ans ; étudiante dans une haute école à l'usage des femmes. Quinze ans de servitude pénale.

6. Antonina Lisofskaya, 26 ans ; étudiante dans une haute école à l'usage des femmes. Quatre ans de servitude pénale. (Elle mourut de consomption dans les mines de Kara quelques semaines avant mon arrivée.)

Hommes. — 1. Mirski, 26 ans ; étudiant. Servitude pénale à vie. (Il avait déjà passé quatre ans dans une casemate du ravelin d'Alexis.)

2. Voloshenko, 25 ans ; étudiant. Servitude pénale à vie.

3. Nagorni, 25 ans ; étudiant. Servitude pénale à vie.

4. Formin, 25 ans ; officier. Servitude pénale à vie.

5. Yevsief, 26 ans ; cultivateur. Servitude pénale à vie.

6. Zvlatapolski, 35 ans ; technologiste. Vingt ans de servitude pénale.

7. Priboïlof, 25 ans ; médecin. Quinze ans de servitude pénale.

8. Kaluzhni, 26 ans ; étudiant. Quinze ans de servitude pénale.

9. Orloff, 27 ans ; étudiant. Treize ans de servitude pénale.

10. Novitski, 25 ans ; étudiant. Douze ans de servitude pénale.

11. Nekker, 19 ans. Dix ans de servitude pénale.

12. Stephanovich, 30 ans, étudiant. Huit ans de servitude pénale.

13. Liustig, 27 ans ; officier. Quatre ans de servitude pénale. (J'ai vu Liustig à la prison d'Irkoustk en septembre 1885, mais je n'ai pas eu la possibilité de lui parler sans témoins.)

14. Kuziumkin, 21 ans ; cultivateur. Quatre ans de servitude pénale.

15. Emélianoff.

16. Fridenson.

Parmi ces vingt-deux prisonniers, six étaient déjà à un degré fort avancé de phtisie, et douze si faibles qu'ils ne pouvaient ni marcher, ni se tenir debout, et furent portés dans leurs nouvelles cellules soit à bras, soit en voiture, soit sur des civières (1). Dans la maison de

(1) Les douze prisonniers qui furent transportés dans ces conditions de la forteresse à la maison de détention préventive sont : Mmes Yakimova, Smirnitskaya et Korba, et MM. Zvlatapolski, Liustig, Voloshenko, Nagorni, Kaluzhni, Mirski, Nekker, Fridenson et Emélianoff. G. K.

détention préventive, ces lamentables ruines humaines reçurent enfin des soins médicaux, et obtinrent une nourriture plus substantielle pendant environ trois mois, à l'expiration desquels tous, sauf Fridenson et Emélianoff, furent déclarés convalescents. Orloff et Mme Lebedeva souffraient encore du scorbut ; les autres n'étaient encore que les ombres d'eux-mêmes ; néanmoins les autorités estimèrent qu'ils étaient de force à supporter les fatigues d'un voyage d'envion cinq mille milles, et d'arriver aux mines du Trans-Baïkal.

XXIX

LE DÉPART POUR LA SIBÉRIE

« Je n'oublierai jamais, tant que je vivrai, me dit un exilé qui se trouvait parmi ces condamnés, la dernière nuit que nous passâmes dans la maison de détention préventive, avant notre départ. C'était la nuit du 24 au 25 juillet 1883. Le bruit courait parmi les condamnés politiques qu'un grand nombre d'entre eux partiraient dès le matin pour la Sibérie ; mais aucun ne savait exactement s'il était de ce nombre. Aussi tous veillaient-ils, anxieux. Je ne perçus aucun mouvement inusité jusques à un peu après minuit, heure à laquelle j'entendis une cellule voisine de la mienne s'ouvrir, et passer devant ma porte un ami qui m'était très cher, qui avait passé de longues années en prison, que je n'avais pas revu depuis les belles années de notre jeunesse où, libres et la main dans la main, nous travaillions tous les deux à la réalisation de notre idéal. Je le reconnus à son pas. Il était clair que le nouveau convoi allait partir et que lui aussi s'en allait avec les autres aux mines du Trans-Baïkal. Au bout de dix ou quinze minutes je l'entendis revenir ; mais sa démarche n'était plus aussi assurée, et chaque pas était accompagné d'un cliquetis métallique aigu et d'un frottement de chaînes. On lui avait mis les fers aux pieds. Naturellement je savais fort bien que c'était l'habitude, et, néanmoins, au premier moment, j'éprouvai un vague sentiment d'horreur. Il me parut inconcevable et monstrueux que lui, cet homme que j'aimais comme un frère et qui était pour moi l'incarnation vivante de tout ce qu'il y a de meilleur, de plus noble et de plus généreux, fût enchaîné ainsi qu'un voleur de grands chemins et sur le point de partir pour les travaux forcés. Pendant quelques minutes, j'arpentai ma cellule en proie à une insurmontable agitation nerveuse. Puis, lorsque l'on emmena les prisonniers, un par un, aux magasins de la prison, d'où on les ramenait un peu après, enchaînés, je ne pus pas supporter cette torture plus longtemps. Je me jetai sur mon lit et je cachai ma tête sous l'oreiller

pour ne pas entendre l'odieux bruit des fers. Vers trois heures du matin, un surveillant ouvrit ma porte et me dit : « Venez. » Je le suivis au bureau de la prison, où le commandant du convoi fit un minutieux examen de ma personne, examina soigneusement mon visage et toutes mes particularités physiques, puis les compara au signalement qu'il avait dans la main et à la photographie que l'on avait faite de moi immédiatement après mon arrestation. Enfin il parut assuré de mon identité, et accepta définitivement livraison de ma personne. On me fit alors descendre un escalier qui menait au corps de garde, vaste pièce située au rez-de-chaussée, à la porte de laquelle se tenait une sentinelle en armes. Cette salle, grande, mais basse et obscure, était faiblement éclairée par des lampes vacillantes et des chandelles fumeuses. Au milieu, autour de deux longues tables grossières, étaient assises dix ou quinze personnes, hommes ou femmes, qui buvaient du thé. Ils étaient revêtus de la grossière capote grise des forçats. Les hommes avaient tout un côté de la tête rasé. Tous avaient des chaînes et des fers aux pieds, et, sur leur dos, entre les épaules, on voyait les deux losanges noirs qui indiquent la condamnation aux travaux forcés. Près de la porte, dans un petit groupe, se trouvaient six ou huit gendarmes et officiers de la police de sûreté, qui surveillaient les prisonniers, et, de temps en temps, se chuchotaient leurs remarques. Rien d'autre ne troublait le silence, si ce n'est le faible sifflement de deux ou trois samovars en cuivre, et parfois un tintement de chaînes, quand un des forçats remuait les pieds. Les condamnés ne soufflaient mot, et nul observateur n'aurait pu se douter que ces prisonniers vêtus de gris, assis côte à côte, et silencieux, étaient des amis intimes ou même des parents, qui avaient été longtemps ensevelis dans les casemates de la forteresse, et se revoyaient pour la première fois depuis des années.

Au moment où j'entrai dans cette salle, l'un des prisonniers, dont je ne reconnus pas tout d'abord le visage, mais qui était un de mes vieux amis, courut à ma rencontre et me murmura à l'oreille, en me pressant dans ses bras : « Ne reconnaissez personne, sauf moi ; les gendarmes nous surveillent. » Je compris cet avertissement. En réalité, la police savait fort peu de chose sur la vie et les actes de plusieurs condamnés politiques qui se trouvaient là, et il était d'une extrême importance qu'elle ne pût établir l'identité de certains au moyen des reconnaissances qui auraient lieu pendant que l'on introduirait un par un les détenus. La moindre marque d'émotion imprudemment manifestée par un forçat à la vue d'un autre aurait pu déterminer leur réintégration, à tous les deux, dans les casemates de la forteresse, et leur détention jusqu'à ce que la nature de leurs relations fût établie. C'était là la raison secrète du silence qui régnait

dans la salle et de l'apparente indifférence avec laquelle les prisonniers se regardaient mutuellement. Ils paraissaient tous être étrangers les uns aux autres, bien qu'en réalité ils fussent étroitement unis par d'anciennes amitiés et de récentes épreuves. Et tandis qu'ils se dévisageaient et notaient les changements que le temps et la souffrance avaient apportés à leur être, ils ne parvenaient à garder leur air composé que grâce à d'héroïques efforts. A l'un des côtés de la table était assis un de nos vieux camarades dont nous n'avions pas entendu parler depuis des années, et que nous pensions tous mort. Vis-à-vis se trouvaient un jeune homme et sa fiancée qui ne s'étaient pas vus depuis cinq ans, et qui, là, sous les yeux des gendarmes, n'osaient même pas se parler. Près d'eux, une pâle et et maigre jeune femme, d'environ vingt-sept ans, tenait dans ses bras un enfant maladif, né dans une casemate de la forteresse, et regardait avec angoisse, chaque fois que la porte s'ouvrait, si son mari n'était pas, lui aussi, du nombre de ceux qui partaient. Nous savions presque tous que son mari était mort, mais personne n'osait lui dire qu'elle attendait en vain.

Rien de plus dramatique que le spectacle que présentait cette salle obscure, lorsque, vers quatre heures et demie du matin, les derniers prisonniers furent introduits. Le silence étrange, presque surnaturel de tout ce monde, le contraste entre les uniformes bleu et argent des gendarmes et les grossières capotes grises, les chaînes et les fers des prisonniers, les chuchotements des policiers et l'apparente indifférence des forçats aux têtes à moitié rasées, eussent fortement ému le spectateur le plus cuirassé. Mais pour quiconque aurait pu saisir entièrement le sens tragique de cette situation et voir, avec les yeux de l'esprit, les chaudes larmes de haine, d'angoisse, d'amour et de pitié que dissimulaient ces longues capotes grises, combien ce spectacle eût été plus terrible, plus déchirant.

A cinq heures du matin, on nous fit conduire, dans des voitures fermées, à la gare du chemin de fer qui va de Saint-Pétersbourg à Moscou, où nous montâmes dans des vagons spéciaux aux portières grillées. Ce fut ainsi que commença notre voyage, si long et si accidenté. Le voudrais-je, je ne pourrais vous décrire les scènes dont je fus témoin dans le train, quand les gendarmes nous délivrèrent enfin de leur présence, quand nous eûmes la liberté de pleurer et de nous embrasser, de nous raconter nos douloureuses histoires. Au fond, elles se ressemblaient toutes, au moins par la souffrance. Nous causâmes toute la journée, et nous aurions, sans doute, causé toute la nuit, si les nerfs surmenés des plus faibles d'entre nous ne les eussent pas trahis par suite de tant d'émotions et de sensations nouvelles. Pour un prisonnier qui avait vécu des années dans la solitude et le silence d'une casemate, le bruit du

train, sa rapidité, la verdure des champs, les visages et les voix d'amis qui semblaient ressuscités d'entre les morts causaient une excitation aiguë, bientôt suivie d'une lourde prostration. Dès le commencement de la soirée, un de mes camarades, sans que le moindre symptôme l'eût fait prévoir, eut une crise d'hystérie, et, en moins de dix minutes, sept d'entre nous étaient en proie au délire ou gisaient, inconscients, sur le plancher. Les uns criaient, les autres étaient si profondément évanouis, qu'un instant nous les crûmes morts. Le médecin qui accompagnait le convoi leur donna quelques réconfortants et fit jeter de l'eau fraîche sur leurs visages blancs, presque spectrals, pour les rappeler à leur vie. Mais le vagon n'en fut pas moins toute la nuit empli de plaintes et de sanglots hystériques. Les femmes qui se trouvaient parmi nous, et plus particulièrement Anna Pavlovna Korba, qui était plus robuste et de plus de sang-froid qu'aucun de nous, allaient de l'un à l'autre apporter des secours. Quand nous arrivâmes à Moscou il fallut que les gardiens emportassent dans leurs bras une bonne moitié des condamnés, et l'on décida que notre voyage serait différé quelque temps.

Le lecteur peut croire que cette description, qui me fut d'abord faite oralement par un des forçats déportés, et que, sur ma demande, il écrivit ensuite, est sensationnelle et exagérée. Mais je répondrai à cela que les affreuses conditions de ce voyage m'ont été souvent dépeintes, aussi, par des officiers attachés au transport des exilés. L'un d'entre eux, qui vit le convoi dont j'ai parlé plus haut, après son départ de Moscou, mais avant qu'il n'atteignît la frontière sibérienne, me dit que ces condamnés étaient aux trois quarts épileptiques, de vraies ruines humaines qui s'évanouissaient à tout propos. Du reste, il n'aurait probablement pas avoué ce fait s'il n'avait tenu à prouver que le sort des condamnés politiques en Sibérie, voire même dans les mines, est préférable à celui des forteresses et des prisons centrales de la Russie d'Europe.

XXX

COMMENT ON « ASSOUPLIT LE CARACTÈRE » DES PRISONNIERS POLITIQUES.

Je n'ai jamais pu obtenir d'aucun fonctionnaire russe une explication suffisante de ce que les voleurs, les assassins et autres criminels de droit commun peuvent communiquer entre eux dans les prisons dont je viens de parler, et sont aussitôt que possible envoyés en Sibérie, tandis que les condamnés politiques de même classe sont renvoyés dans les casemates de la forteresse, ou mis au régime

cellulaire dans les prisons centrales, y demeurent des années, et ne sont envoyés en Sibérie que lorsque les privations, la souffrance et l'isolement ont également affaibli leur corps et leur esprit. Les exilés, eux, racontent que, lorsqu'on organisa la section de servitude pénale dans la forteresse de Pierre et Paul, le fonctionnaire qui dirigeait à cette époque la police impériale, dont je ne veux pas dire le nom, expliqua que la servitude pénale avait pour premier but d'assouplir le caractère des prisonniers politiques. Qu'il en ait convenu ou non, que ce projet ait été réel ou non, ces quelques mots n'exprimaient pas moins avec énergie et concision les tendances actuelles de ce cruel système. Et l'on pourrait constater dans les maisons de fous, tout particulièrement à l'asile d'aliénés de Kazan, de quelle façon et jusqu'à quel point on « avait assoupli le caractère des prisonniers politiques ».

XXXI

HALLUCINATIONS DES FORÇATS DEVENUS FOUS. — MARIAGE FICTIF. — LA PHOTOGRAPHIE DE L'IMPÉRATRICE.

Au mois d'octobre 1880 arriva à la prison provinciale de Mtsensk un certain nombre de condamnés politiques que l'on avait affranchis, depuis quatre ou cinq jours à peine, du régime cellulaire dans la forteresse de Pierre et Paul et dans la prison centrale de Kharkof. On les envoyait aux mines de la Sibérie orientale. J'ai été assez heureux pour rencontrer quelques-uns d'entre eux, les survivants, dans diverses régions de la Sibérie, au cours de l'année 1885, et pour faire la connaissance près d'Irkoutsk d'un journaliste exilé, X..., qui se trouvait dans la prison de Mtsensk quand ces forçats y arrivèrent. Ils étaient dans un état pitoyable. Deux d'entre eux, Plotnikoff et Donetski, étaient incurablement fous et quatre autres hystériques ou sujets à de fréquentes hallucinations. Quant aux mieux portants, ils étaient si faibles que l'on jugea nécessaire de retarder leur déportation en Sibérie pour qu'ils se fortifient un peu au moyen d'une nourriture plus substantielle.

« Il était effrayant, me disait X..., en me décrivant l'aspect de ces condamnés, de voir combien l'intelligence de quelques-uns avait été profondément atteinte par la souffrance et la solitude.

« Donetski, avant son arrestation, avait contracté un mariage fictif avec une jeune fille d'une ville de province, dans le but de

l'affranchir du despotisme de ses parents et pour lui permettre d'aller faire ses études à Saint-Pétersbourg (1).

Il s'était séparé d'elle à la porte de l'église et ne l'avait jamais revue depuis. Mais quand il devint fou à la prison centrale de Kharkoff, il se prit à penser constamment à elle dans son délire. Il disait qu'elle viendrait le rejoindre, si les autorités ne l'en empêchaient pas. Étant en prison, il trouva le moyen de se procurer une petite photographie de l'impératrice, faite quand elle n'était encore que princesse royale de Danemark. Après qu'il fut devenu fou, il s'imagina que c'était le portrait de sa femme fictive, et passa des heures à la contempler dans une ardente adoration. Dans la prison de Mtsensk, où il occupait une grande cellule avec d'autres condamnés politiques, il montrait à ces derniers ce portrait sale et usé de l'impératrice et disait avec un orgueil enfantin : « Voilà ma femme. N'est-ce pas qu'elle est belle? » Puis il ajoutait d'une voix triste : « J'ai prié si souvent qu'on l'envoie chercher, je sais qu'elle viendrait ; mais (furieusement) ils ne veulent pas..... ils ne veulent pas ! »

Peut-on imaginer rien de plus touchant et de plus pathétique, me disait X..., que ce prisonnier chargé de chaînes, les fers aux pieds, chérissant par-dessus tout au monde la photographie de Sa Majesté l'impératrice ! de voir un révolutionnaire, devenu fou à la suite des mauvais traitements qu'il avait subis, s'éprendre d'une passion folle pour la femme du tsar.

(1) A l'époque du grand réveil intellectuel et moral de la jeunesse russe, d'où sortit le mouvement propagandiste de 1870-75, il était fréquent que les jeunes hommes émancipassent les jeunes filles de la tyrannie patriarcale et de l'étroite vie provinciale, en contractant avec elles un mariage fictif. La cérémonie n'était pas légalement fictive; mais les époux ne vivaient point ensemble et n'avaient même pas le projet de mener jamais la vie commune. Le jeune homme sacrifiait volontairement l'espoir de se créer une famille, pour libérer une jeune fille du pouvoir despotique de son père et lui donner la possibilité de se rendre utile au peuple et au pays. En Russie, de 1870 à 1875, il se contracta des centaines de mariages de ce genre. Dans plusieurs cas, les jeunes gens n'avaient jamais vu, avant leur mariage, les jeunes filles qu'ils épousaient et n'avaient appris leur existence que par des amis communs. Il arrivait parfois, néanmoins, que ces maris fictifs devenaient amoureux de leur femme, soit en prison, soit en exil, des années après leur union nominale. Mais, la plupart du temps, ils se trouvaient à de grandes distances les uns des autres et se restaient étrangers. Le but de ces mariages fictifs était pur et noble; mais la méthode qu'ils employaient pour l'atteindre était au suprême degré donquichottesque et [illegible]; aussi finirent-ils par l'abandonner. Au moment où [illegible], fou, se trouvait dans la prison centrale de Kharkoff, sa femme fictive fut arrêtée pour crime politique, à Moscou. (G. K.)

XXXII

LA FOLIE DE PLOTNIKOFF

La folie de Plotnikoff, qui sortait également de la prison centrale de Kharkoff, était plus douloureuse encore que celle de Donetski. Il suivait les cours de l'Université de Moscou quand on l'arrêta. C'était un tranquille et modeste jeune homme d'une vingtaine d'années, très séduisant en même temps que très loyal, très sérieux, très méditatif. Excessivement instruit, il parlait quatre ou cinq langues, entre autres le français, l'anglais et l'allemand. Il n'avait pris aucune part active au mouvement révolutionnaire, mais appartenait à un cercle de jeunes gens de Moscou, appelé Dolgushintsi, du nom de son fondateur. Arrêté, jugé, et condamné à la servitude pénale, il disparut à jamais du nombre des vivants.

« Quand il arriva à Mtsensk, me raconta un de ses amis, il était déjà fou. Il venait de passer huit ans au régime cellulaire. A quelle époque la folie l'avait-elle pris ? Je ne sais, mais elle était évidemment incurable. Ses deux princlpaux caractères étaient une vague religiosité et une mélancolie profonde. Il savait qu'il était un condamné politique; et comme c'était pour lui une source de désespoirs et d'humiliations, il n'aimait pas qu'on l'en fît souvenir. Les chaînes qu'il portait lui étaient tout particulièrement odieuses, il essayait de tous les moyens possibles pour les dissimuler. La première fois que je le vis, il avait soigneusement enveloppé de chiffons tous les anneaux, pour empêcher leur tintement qui attirait sur lui l'attention de ses camarades. Un peu plus tard, il se mit à collectionner tous les morceaux d'étoffe qu'il put trouver, et se confectionna avec une espèce de robe de femme qui le prenait à la ceinture et tombait jusques par terre, dissimulant ainsi les menottes qu'il avait aux mains et les fers qu'il avait aux pieds. Sur un côté de la tête sa chevelure était très longue; elle était rasée sur l'autre. »

Pendant tout le temps que Plotnikoff resta dans « la section de servitude pénale » de la forteresse, et dans la prison centrale de Kharkoff, sa mère ne put ni le voir, ni recevoir de ses nouvelles. Mais dès qu'elle apprit qu'on le transférait dans la prison de Mtsensk et qu'on allait l'envoyer en Sibérie, elle supplia le ministre de l'intérieur de lui accorder la faveur de le voir une dernière fois. Si le ministre avait su que Plotnikoff était fou, il aurait probablement refusé ; mais on ne peut exiger que les hauts fonctionnaires russes se rappellent les noms de tous les prisonniers politiques qui deviennent fous.

Quand Mme Plotnikoff, dans l'état de surexcitation nerveuse que

l'on devine, se présenta à la prison de Mtsensk et réclama son fils, le directeur, qui était un homme compatissant et bon, essaya de la dissuader de ce projet, en lui disant que son fils était sur le point de partir pour la Sibérie, qu'il n'en reviendrait jamais; que, dès ce moment, elle devait le considérer comme mort pour elle; qu'il était, en outre, très affaibli par sa détention, et qu'il serait meilleur, plus consolant pour elle de se le rappeler comme il était dans son enfance, ou quand elle l'avait vu pour la dernière fois, que d'exiger une entrevue dont l'unique résultat serait d'accroître ses chagrins, et d'en renouveler la terrible amertume. Mais la pauvre femme ne voulut pas se rendre à ces raisons. On lui avait accordé la faveur de voir son fils, elle voulait le voir. Le directeur essaya alors de la préparer à cette douloureuse entrevue, et finit par lui dire qu'il avait souffert physiquement et moralement au point qu'elle ne le reconnaîtrait pas. Elle se refusa, néanmoins, à croire qu'elle pourrait ne pas reconnaitre son fils. On la conduisit alors dans le parloir de la prison où Plotnikoff se trouvait déjà, et lisait une Bible qu'on lui avait prêtée. Elle eut, en le regardant, une seconde de stupéfaction, presque d'horreur. Rien ne lui rappelait le fils qui l'avait quittée huit ans auparavant, dans cet homme grotesquement vêtu, au visage jaune, à la tête à demi rasée, avec cette grossière chemise grise et cette robe de femme faite avec des haillons! Cependant l'instinct maternel lui dit que c'était bien là son fils; et, avec un cri de joie et d'horreur, elle se précipita vers lui pour le prendre dans ses bras. Le fou, effrayé, essaya de fuir. Tandis qu'il luttait pour échapper à cette étreinte, elle le regarda profondément dans les yeux; et la vérité lui apparut enfin. C'était bien là le corps de son fils, mais l'intelligence s'en était envolée. Ses nerfs ne purent supporter cette épouvantable révélation. Elle tomba, évanouie, sur le parquet. On dut l'emporter. Quelque temps après, on envoya Plotnikoff à la maison de fous de Kasan, où il mourut peu après.

Je tiens le récit de ces faits, en partie des forçats qui se trouvaient en même temps que Plotnikoff dans la prison de Kharkoff, et en partie d'exilés, qui se trouvaient à Mtsensk quand il y arriva, et quand sa mère vint l'y voir. Tous ceux qui m'ont fourni ces détails se trouvent encore en Sibérie; la plupart sont au Trans-Baikal.

XXXIII

LES RÉCITS DES EXILÉS SONT-ILS EXAGÉRÉS?

Le lecteur peut croire que les histoires qui m'ont été racontées par les exilés sont probablement exagérées; que, d'ailleurs, ils ont traversé des épreuves trop cruelles pour en faire le récit sans exa-

gération, sans partialité. Je comprends même très bien cette défiance; mais je dois dire, en faveur des prisonniers dont j'ai fait la connaissance en Sibérie, qu'ils avaient plus de répugnance que de plaisir à parler de cette terrible période de leur vie. Quand ils consentaient, sur mes instances, à évoquer leurs sombres souvenirs, c'était souvent au prix d'explosions de désespoir telles, que j'en souffrais presque autant qu'eux.

Un écrivain russe, dont le nom est connu même dans l'Europe occidentale, et qui est présentement exilé en Sibérie, voulut, une nuit, me raconter la mort, dans la forteresse, d'un de ses camarades, un officier pour lequel il éprouvait une amitié profonde. Mais avant qu'il eût terminé ce récit navrant, je sentis que mes yeux s'emplissaient de pleurs, tandis que lui-même arpentait sa chambre, les poings serrés, dans un suprême effort pour contenir son émotion et ne pas éclater en sanglots. Ce chagrin sans larmes, d'un homme fort contre la douleur, me fut tout particulièrement pénible. Il put cependant achever son récit; mais, de toute la nuit, il ne voulut plus me parler de la forteresse. Quiconque l'aurait entendu n'aurait, certes, pu croire à aucune exagération de sa part. On ne parvient pas à être si profondément ému par le souvenir simulé d'une souffrance imaginaire.

Si S. M. I. le Tsar, aux yeux duquel, je l'espère, parviendront ces pages, veut bien faire appeler l'officier qui était à la tête de la prison centrale de Kharkoff, en 1880, ainsi que le commandant et le médecin de la forteresse de Pierre et Paul, en 1883, et interroger ces officiers, ou même leurs subordonnés, s'il le juge nécessaire, relativement à l'état physique et moral des forçats politiques que l'on expédia en Sibérie, dans les années que j'ai dites, il apprendra, à tout le moins, une des raisons qui font que, lorsqu'il va de Saint-Pétersbourg à Moscou, il faut que vingt mille soldats surveillent le chemin qu'il doit suivre.

XXXIV

LA MAISON DE DÉTENTION PRÉVENTIVE.

Une des prisons les plus curieuses de la Russie d'Europe, la seule que l'on m'ait permis de visiter, parmi celles qui renferment des détenus politiques, est la maison de détention préventive de Saint-Pétersbourg. A proprement parler, ce n'est pas une prison politique, puisque la plupart des prisonniers sont des criminels de droit commun. Néanmoins, à de certains moments, elle a renfermé jusques à trois cents détenus, qui attendaient soit l'heure de leur procès, soit l'heure de leur départ pour la Sibérie. A quelques

égards, elle est, en quelque sorte, la prison modèle de l'Empire. Elle a été tout particulièrement recommandée par le révérend Henry Lansdell comme un exemple de « ce que la Russie est capable » de faire. Construite de 1873 à 1875, sous le contrôle d'une commission spéciale nommée, partie par le ministère de la justice et partie par le ministère de l'intérieur, et d'après les plans du conseiller d'état actuel Maiesski, elle coûta plus de 800,000 roubles (1). On y appliqua toutes les innovations récentes, sous forme d'appareils d'aération et de chauffage et l'on s'efforça enfin de mettre à profit les plus nouvelles découvertes scientifiques, au point de vue particulier de l'architechtonique des prisons. Mais, avant que les travaux ne fussent complètement terminés, la commission fit poursuivre correctionnellement l'architecte pour cause d'incompétence. On ne s'étonnera pas, étant donné cet incident, qu'elle ait des défauts manifestes. Du reste, ce qui montre bien comme elle réalisait peu le but désiré, de 1875 à 1880, elle fut formellement condamnée par trois commissions successives (2).

Au cours de l'été de 1880, muni d'un permis de M. Galkin-Vrasskoi, chef du bureau des prisons et de l'exil, je me présentai à la maison de détention préventive, je fis passer ma carte au directeur et fus immédiatement introduit. La prison est située au centre de la ville, au coin de la Perspective Liteni et derrière le palais du tribunal. C'est une grande bâtisse carrée, dont les fenêtres sont hautes et cintrées et qui, pour un Américain, ressemble plutôt à un hôtel de ville ou à un théâtre, qu'à une prison. En réalité, l'extérieur n'est là qu'une sorte de masque décoratif dont le but probable est de dissimuler le véritable usage et le caractère de ce monument. Du dehors, il paraît avoir seulement quatre étages; mais, en pénétrant dans le préau, on s'aperçoit que les hautes fenêtres extérieures sont de grandes menteuses, qu'il y a six étages au lieu de quatre, et que les cellules donnent, sans exception, sur cette cour fermée de toutes parts. Je ne saurais dire si les hautes fenêtres que l'on voit de la Perspective ont ou non une utilité quelconque; mais ce qu'il y a de sûr c'est qu'elles n'éclairent pas une seule cellule et qu'il est impossible aux prisonniers de jeter par ces fenêtres même un rapide coup d'œil sur le monde extérieur. En se haussant il peut voir dans le préau, et nulle part ailleurs.

La maison de détention contient 317 cellules et 68 kameras, salles plus ou moins vastes où un certain nombre de prisonniers sont réunis. Elle était destinée à contenir 700 détenus. Les cellules,

(1) Environ 2,000,000 de francs.

(2) *Prison et exil*, par V. N. Nikitine, un des directeurs du comité des prisons de St-Pétersbourg, p. 510, St-Pétersbourg, 1880.

qui sont toutes pareilles, m'ont paru avoir 12 pieds de long, 7 pieds de large et 7 pieds 1/2 de haut. Les cloisons sont en briques blanchies à la chaux. Le sol est bétonné. Elles sont éclairées au gaz, ont un bassin fixe pour la toilette, un lit de fer qui peut se replier contre la muraille, et deux tables, également en fer, qui se replient aussi et servent l'une de table, l'autre de siège. Enfin, au fond de la cellule, près de la fenêtre, se trouve le bassin des water-closet, avec un couvercle rond et un levier pour l'eau, afin d'éviter les malsaines émanations du tuyau. Je n'ai pas l'intention de donner sur cette prison d'autres détails que ceux qui sont nécessaires pour la claire compréhension de certains faits dont elle a été le théâtre ; aussi me contenterai-je d'ajouter brièvement que les cellules et les couloirs qu'on me montra étaient extrêmement propres ; et qu'aux étages supérieurs on pouvait réellement jouir de l'éclat des belles journées. En revanche, les étages inférieurs me parurent humides et sombres, et je trouvai que l'aération était partout insuffisante. La fenêtre de chaque cellule donnant sur le préau, qui est une espèce de puits profond et carré, il est rare que l'air y pénètre d'une part ; de l'autre, la ventilation artificielle est insuffisante, mal organisée.

Les conditions hygiéniques, ainsi que le montre la statistique des hôpitaux, sont, du reste, très peu satisfaisantes. Même dans les premières années, un cinquième des criminels qui s'y trouvaient internés, passaient à l'hôpital, au moins quelques jours par an (1). En 1884, elle eut 116 cas d'anémie et de scorbut (2).

Les prisonniers politiques, dans la maison de détention préventive, sont soumis à un règlement assez doux. On ne leur fait point porter d'uniforme; on leur permet de voir leurs parents et même de se procurer certains livres et des vêtements. Ils peuvent aussi avoir de l'argent, qu'ils remettent au directeur et faire prendre, dans un restaurant, une nourriture spéciale.

(1) Il y avait dans la maison de détention préventive :

En 1876	1,502 hommes.	173 femmes.
En 1877	1,148 —	149 —
En 1878	1,195 —	138 —
Total	3,845 —	460 —

Total : 4,305. Sur ce nombre furent malades :

En 1876	146 hommes.	33 femmes.
En 1877	287 —	45 —
En 1878	296 —	40 —
	729	118
Total	847	

(2) Rapport de l'administration centrale des prisons pour l'année 1884, p. 234.

On voit qu'il y a une grande différence entre ce régime et celui de la forteresse.

« Lorsqu'on me transféra du bastion de Troubetzkoï à la maison de détention préventive, me dit, en Sibérie, le docteur Sokolof, j'éprouvai l'impression que je quittais un sépulcre et que j'allais dans une ville d'eaux. Le bruit des pas, le ron-ron de l'appareil de ventilation, la clarté des cellules, si on les compare à celles de Pierre et Paul, les colombes que je voyais voler près des fenêtres, et le faible écho des voitures dans les rues voisines, qui me faisait songer au monde extérieur, tout enfin contribuait à m'inspirer une joie fort inaccoutumée. Dans le monastère (1), je ne voyais jamais d'autre figure humaine que celle du garde, et je n'entendais aucun bruit, si ce n'est parfois l'appel discret d'un prisonnier dans une cellule adjacente. A la maison de détention préventive, au contraire, j'entendais toute espèce de bruits et je fus bientôt en relations avec tout le monde. Je m'y trouvais à peine depuis vingt-quatre heures, qu'un détenu qui se trouvait dans une cellule au-dessous de la mienne me dit, à l'aide d'un tuyau de vapeur qui passait à côté de ma porte : « Videz l'eau de votre bassin. » J'allai voir à ma cuvette et je la trouvai vide. Quelques minutes après, il me répéta ce conseil sous une forme un peu différente. « Videz l'eau du bassin de votre water-closet. » Je compris immédiatement la signification de ces mots. Un prisonnier voulait me parler à travers le tuyau qui mettait en communication les cabinets de sa cellule et de la mienne. Dès que cette besogne fut accomplie, non sans peine, j'entendis le bruit d'une voix humaine monter à mon oreille par ce conduit, et je pus causer librement avec les occupants de onze cellules. La plupart d'entre eux étaient des détenus politiques.

XXXV

WATER-CLOSETS CLUBS.

Que le lecteur imagine six Y majuscules placés l'un au-dessous de l'autre de façon que la tige de l'un repose sur la fourche de celui qui est au-dessous, il aura une idée approximative de la façon dont sont arrangés les conduits des cabinets de la maison de détention préventive. Les branches de l'Y se terminent à chaque étage, dans le bassin des water-closets de deux cellules adjacentes, tandis que la tige fait partie du grand tuyau perpendiculaire qui va jusqu'au sous-sol, après avoir relié entre elles douze cellules. Il suffit,

(1) Les prisonniers ont donné à la forteresse Pierre et Paul le surnom de « monastère ».

par conséquent, pour entrer en conversation avec les occupants de douze cellules, de vider le réservoir d'eau. Les détenus ne tardèrent pas à s'en apercevoir. Et les autorités ne purent, à cause de l'encombrement de la prison, empêcher ce genre de communication. Dès avant 1876, on n'essayait même plus de s'y opposer, et les prisonniers politiques avaient constitué ce qu'ils appelaient leurs « water-closets clubs » ou leurs « tuyaux-clubs », dans le but d'établir entre eux des relations sociales à peu près continues, et de s'encourager mutuellement. Chaque club comprenait dix ou douze membres, et avait à la fois son nom particulier et son règlement. Il m'est arrivé souvent, en Sibérie, quand je demandais à un exilé s'il avait connu telle ou telle personne, qu'il me répondît : « Mais oui, je ne l'ai jamais vue, et cependant je la connais très bien, car elle était membre de mon « tuyaux-club » à la maison de détention préventive.

Les détenus instruits donnaient, à travers les conduits, des leçons aux illettrés, ou apprenaient à d'autres les langues étrangères qu'ils savaient. Parfois aussi on lisait les journaux de la même façon. Bref, ces conduits recevaient exactement le même usage que les tubes téléphoniques ou pneumatiques dans les grandes villes. Mlle Medvedieva, qui devint plus tard la femme de l'auteur russe Nachtel, lut ainsi aux membres de son « tuyau-club » tout le roman de Tourguéneff : les *Terres Vierges*. Les prisonniers politiques, toutefois, ne se contentaient point de communiquer oralement par ces conduits ; ils s'en servaient aussi pour faire passer des objets d'une cellule à l'autre, dans les limites de leur club.

Ainsi, par exemple, à l'un des étages supérieurs, un détenu déchirait une partie de son drap de lit et tressait avec les fils une longue corde, à laquelle il attachait solidement un objet quelconque, puis il faisait glisser le paquet jusqu'à l'embranchement du tuyau perpendiculaire. Une fois là il n'avait plus qu'à laisser glisser la corde. Le prisonnier qui se trouvait dans la cellule du dessous ne pouvait aller prendre l'objet dans le tuyau principal, mais il avait eu le soin de préparer une corde toute semblable, avec un poids quelconque au bout, qu'il avait fait glisser également. Il ne leur restait ensuite qu'à faire jouer leurs cordes du haut en bas, jusqu'à ce qu'elles s'accrochent. A peu près de la même façon, en balançant aux fenêtres des cordes auxquelles ils avaient attaché un poids, ils se faisaient passer des objets qui allaient, parfois, d'une extrémité de la prison à l'autre.

XXXVI

CÉLÉBRATION DANS LA MAISON DE DÉTENTION PRÉVENTIVE DU CENTENAIRE DU 4 JUILLET

Au cours de l'été de 1876, se trouvaient, dans la maison de détention préventive, plus de trois cents détenus politiques qui décidèrent de célébrer le centenaire du 4 juillet, anniversaire de l'établissement de la République américaine. Dès la première semaine de juin, ils commencèrent leurs préparatifs, et prièrent ceux de leurs parents qui venaient les voir de leur apporter autant de mouchoirs bleus et rouges, de foulards, de chemises, de caleçons de flanelle rouges qu'ils le pourraient sans éveiller les soupçons. En même temps, les détenus qui avaient obtenu la faveur de posséder un éclairage mobile, se mirent à collectionner les bouts de chandelles. On découpa les objets de couleur, on divisa les chandelles en morceaux d'un pouce de long, et le tout fut distribué au moyen des conduits dans toute la prison. Quelques femmes, qui avaient obtenu la permission de coudre dans leurs cellules, parvinrent à fabriquer de grossiers drapeaux américains. Et, dès avant le 1er juillet, presque tous les détenus politiques possédaient, soit un drapeau, soit des banderolles rouges, blanches et bleues et un ou deux pouces de chandelle.

Le jour se lève de très bonne heure, en été, à la latitude de Pétersbourg. Et, le matin du 4 juillet 1876, quelques minutes avant que le premier coup de canon de minuit annonçât à Philadelphie la première heure de la grande fête nationale, des centaines de drapeaux américains et de banderolles rouges, blanches et bleues flottaient aux fenêtres grillées des condamnés politiques de la grande prison de Saint Pétersbourg, tandis que les membres des divers clubs poussaient à mi-voix des « hurrahs » enthousiastes, chantaient des chansons patriotiques et échangeaient des compliments de cellule à cellules. Cette fête, à vrai dire, fut vite interrompue. Les gardiens de la prison, bien qu'ils n'eussent jamais entendu parler de cette commémoration de l'Indépendance américaine, et ne comprissent pas le sens exact de cette démonstration extraordinaire, enlevèrent immédiatement les drapeaux ainsi que les banderolles tricolores. Mais quelques prisonniers avaient prudemment gardé des réserves. Et, toute la journée, à de certains intervalles, des loques rouges, blanches et bleues furent furtivement suspendues aux fenêtres ou enroulées autour des barreaux. Très tard dans la soirée, à une heure que l'on avait eu le soin de fixer d'avance, les prisonniers politiques allumèrent leurs bouts de chandelles, et les placèrent sur leur fenêtre.

La fête se termina par cette illumination du préau rectangulaire de l'immense prison.

Je trouve très profondément triste et très touchant, cet effort tenté par trois cents détenus pour célébrer, dans l'isolement et la tristesse d'une prison russe, le centième anniversaire de la naissance d'un peuple libre. Si l'on compare aux bannières, aux feux d'artifice, à la musique martiale, au brillant apparat de la liberté triomphante à Philadelphie, les drapeaux grossiers suspendus aux fenêtres des cellules, les hurrahs étouffés des uns, les chants patriotiques des autres, transmis par les conduits des cabinets et les misérables bouts de chandelle illuminant le préau silencieux d'une prison de Pétersbourg, cette manifestation peut sembler bien pauvre et peu intéressante. Mais, à un autre point de vue, la célébration, dans une maison de détention de la capitale russe, du centenaire de la République américaine, c'est là un événement presque aussi important et presque aussi émouvant que la splendide démonstration de Philadelphie. Il ne faut pas juger ces choses au point de vue scénique, il faut aussi tenir compte des conditions dans lesquelles se meut l'activité humaine et du but. Quand Marie-Madeleine oignait les pieds du Seigneur, en signe de dévotion et d'amour, elle faisait une chose très simple, presque triviale. Et cependant le Christ dit : « Elle a fait ce qu'il était en son pouvoir de faire. » Quand les révolutionnaires russes arborèrent leurs grossiers drapeaux à leurs cellules et allumèrent leurs bouts de chandelle, pour attester de leur dévouement à la liberté et de leur sympathie pour un peuple plus libre et plus heureux, ils firent, eux aussi, une chose très simple, presque triviale, mais enfin la seule qu'il fût « en leur pouvoir de faire ». Plusieurs d'entre eux étaient affaiblis par la maladie et l'emprisonnement; plusieurs arrivaient à peine des casemates silencieuses de Pierre et Paul, où ils avaient perdu même la notion des jours et des mois; plusieurs vivaient dans l'attente des souffrances encore inconnues de l'exil en Sibérie; plusieurs avaient déjà sur leur tête l'ombre sanglante de l'échafaud ; mais dans leur solitude et leur douleur, ils n'oubliaient pas le centenaire du 4 juillet. Le peu qu'ils pouvaient faire pour manifester leur attachement à la cause de la liberté, et leur sympathie pour l'émancipation politique d'un grand peuple, ils le firent courageusement, et l'esprit dont ils étaient animés transfigura leur pauvre manifestation aux haillons tricolores, et en fit une chose beaucoup plus importante et significative, dans l'histoire du monde, que le pompeux cérémonial du couronnement d'un Tsar.

Pierre Bertrand.

LE DROIT A L'EXISTENCE

SOMMAIRE. — I. Le droit à l'assistance dans l'antiquité. — II. L'assistance au moyen âge. — III. L'assistance dans les derniers siècles. — IV. L'assistance publique depuis la Révolution française jusqu'en 1848. — V. La bienfaisance publique depuis 1848. — VI. La charité privée. — VII. L'assurance sociale.

Pour qui sait faire abstraction des termes d'école, le but économique des sociétés progressives est certainement contenu dans cette proposition :

Organiser la production et la répartition des richesses de façon à ce que le droit à une suffisante vie soit assuré à tous les êtres humains ; aux valides par le travail, aux invalides par la solidarité sociale.

Si cette formule n'est pas la plus scientifique, elle a peut-être le mérite d'être la plus large et la plus pratique. On discutera longtemps encore sur les conditions d'un ordre social parfait ; mais il y a d'ores et déjà devoir urgent à combattre le paupérisme dans ses résultats, en attendant de pouvoir l'attaquer dans ses causes.

Pas besoin ici de dissertations à perte de vue : le capitalisme a plus que quadruplé la production des richesses ; mais par le développement même de son principe, il s'oppose à leur équitable répartition, et, pendant que les entrepôts regorgent, des millions et des millions d'êtres humains souffrent de la faim et meurent lentement de privations. Voilà le fait brutal.

En présence d'une anomalie si contraire à la justice et si douloureuse dans ses conséquences, le devoir social est clair, même pour ceux qui admettent la légitimité intrinsèque de la forme propriétaire actuelle. Dans une société riche au point d'avoir à supporter périodiquement des crises de surproduction et où quelques-uns peuvent se livrer à toutes les folies du luxe, il y a crime lorsque, dans la mesure des ressources communes, le pain quotidien n'est pas assuré aux plus déshérités. Mais si l'homme, selon le dicton banal, ne va

à la vérité qu'après avoir exploré toutes les voies de l'erreur, il semble aussi n'aller à la justice qu'après avoir épuisé toutes les formes de l'iniquité sociale.

On en sera convaincu, en jetant un coup d'œil rapide sur l'assistance dans le passé ; mais l'on verra en même temps que, s'il n'a pas été appliqué, le droit à l'assistance a été plus ou moins reconnu dans les démocraties antiques. Toutes les constitutions modernes d'origine révolutionnaire le proclament également. Chez quelques peuples, on tente même de passer à l'application ; sans grand succès, devons-nous ajouter, car on suit les vieux errements de l'humiliante et dégradante charité.

Toutes choses égales, si l'on veut véritablement refouler le paupérisme, cette plaie honteuse et douloureuse des sociétés modernes, il faut changer de voie et remplacer l'arbitraire charité privée, l'insuffisante bienfaisance publique par l'assurance générale contre tous les risques de ruine et de misère.

Ce que nous essayerons de démontrer.

Tout d'abord une rapide excursion historique.

I

LE DROIT A L'ASSISTANCE DANS L'ANTIQUITÉ

Le droit à l'assistance était, avons-nous remarqué, reconnu par certaines constitutions démocratiques de l'antiquité. « L'Etat doit la subsistance à tous ses membres, » disait Aristote. Il est vrai que par membre de la société on n'entendait alors que les citoyens libres, soit pour toute l'Hellénie, par exemple, quatre millions d'hommes libres contre plus de vingt millions d'esclaves, réduits à l'état de bêtes de somme.

Mais, cette réserve faite, il faut convenir que l'organisation égalitaire des Cités antiques est, sur plus d'un point, supérieure à certains États modernes.

« Non seulement, dans la république athénienne, on prenait soin d'élever les enfants des guerriers morts pour la patrie, non seulement des secours étaient distribués à ceux que leurs infirmités rendaient incapables de travailler, mais tous les citoyens recevaient le triobole, en dédommagement du temps qu'ils passaient à l'*Ecclesia*. Et lorsque Périclès eut établi les dykasteries si niaisement plaisantées par le réactionnaire Aristophane, les trois oboles données aux citoyens appelés à siéger en si grand nombre furent une de ces mesures sociales excellentes, de nature à prévenir de la façon la plus efficace le développement du paupérisme. Cela est si vrai que

plus tard Socrate put dire : « Il n'y a personne qui soit assez pauvre pour faire honte à l'État par la mendicité. » On a calculé que les citoyens d'Athènes recevaient en moyenne plus de 250 francs par tête et par an, ce qui correspond à environ 1,000 francs de la valeur actuelle (1). »

A Rome même, l'assistance sociale ne fut pas inconnue en suite des révoltes plébéiennes et aussi de l'action des admirables Gracches. Dans les derniers temps de la République, 320,000 citoyens bénéficiaient des distributions régulières de l'*aumône*. Ce nombre, réduit à 150,000 par César, à la suite de colonisations nombreuses, fut porté à 200,000 par les empereurs qui suivirent. Notons bien qu'il ne s'agit ici que de chefs de famille, et qu'en fixant à cinq personnes le nombre moyen des familles, nous aurions un million de bénéficiaires des lois frumentaires dont l'application n'avait rien d'humiliant.

L'assistance proprement dite revêtait d'autres formes, en première ligne desquelles il convient de placer les régulières distributions sportulaires que faisaient les riches à leurs clients.

L'État lui-même ne s'en tenait pas à l'*aumône :*

Les « institutions alimentaires » de Nerva et de Trajan en faveur des enfants des familles pauvres de Rome et de l'Italie, ne firent que s'ajouter à celles qui existaient déjà ; aux deux cent mille citoyens qui vivaient du blé de l'État, on se contenta d'adjoindre cinq mille enfants auxquels on accorda la même faveur.

Sans doute, le Sénat romain se souciait peu d'améliorer le sort des plébéiens ; sans doute, cette dure aristocratie ne fit qu'obéir à la nécessité, en vue de détourner le péril présent. Mais de quel droit met-on en doute la sincérité et le zèle de ceux qui se déclaraient les patrons du peuple ?

Une loi très curieuse de l'empereur Claude rendait la liberté à l'esclave malade que son maître avait chez lui ou avait négligé de placer dans un hospice (2).

On se gardera, toutefois, d'admirer, lorsque l'on songera que les distributions s'adressaient à un peuple de soldats dont toute la fonction était d'asservir et de dépouiller les autres peuples au profit du cruel patriciat qui pendant des siècles mit le monde au pillage ; lorsque l'on se rappellera qu'au-dessous de cette plèbe assistée, plus de soixante millions d'êtres humains souffraient de tortures et d'opprobres sans nom, dans les enfers de l'esclavage, sur toute la surface de l'immense empire (3).

---

(1) Albert [illegible], *Rapport au Congrès international de l'assistance publique à Paris en 1889.*

(2) [illegible], loc. cit.

(3) D'après les plus modérées et les plus [illegible] statistiques, l'empire romain, à son apogée, comprenait [illegible] millions d'habitants. Il avait

Selon la remarque profonde de Sismondi, cité approbativement par Marx, « le prolétariat romain vivait aux frais de la société, tandis que la société moderne vit aux frais du prolétariat ». La plèbe romaine pouvait être assistée, les peuples modernes ne peuvent être qu'émancipés. L'aumône, restitution dérisoire et avilissante, ne saurait leur suffire ; ce qu'il leur faut c'est la justice économique ; en d'autres termes, un ordre social leur assurant le bénéfice intégral de leur travail, les obligations sociales étant remplies.

La même observation s'applique aux citoyens d'Athènes et aux autres démocrates helléniques, en ce qui concerne l'esclavage. On se gardera de trop louer leurs institutions égalitaires, en évoquant le souvenir des myriades d'asservis que le droit antique rejetait en quelque sorte de l'humanité.

Il convenait cependant de rappeler les faits précédents, et de faire remarquer que l'antiquité admit dans une certaine mesure le droit à l'existence pour les membres actifs du rudimentaire organisme social dans lequel elle se mut, puisque, dans l'actuelle société chrétienne et bourgeoise le droit à l'assistance sociale est contesté et n'est nullement appliqué.

II

L'ASSISTANCE AU MOYEN AGE

En proclamant l'égalité religieuse de tous les hommes, le christianisme, au moins théoriquement, comprit la solidarité dans son sens large. De là les premières Communautés chrétiennes et les généreuses indignations des Pères de l'Eglise contre les riches et l'abus des richesses. Mais à l'époque de son triomphe, au IVe siècle, le christianisme, en s'alliant au césarisme byzantin, eut un mouvement de recul, Chateaubriand l'avoue. Il resta toujours acquis que tous les hommes étaient fils d'un même Dieu, mais toutes les iniquités sociales du monde ancien furent maintenues en fait, et jamais il n'y eut plus de servitude, plus d'effroyable misère qu'au temps où la Charité chrétienne et la Féodalité, sa contemporaine, étaient chargées du soulagement des souffrances et du redressement des iniquités sociales.

Qu'on en juge par ce simple fait :

---

dépeuplé le monde, selon la juste et forte expression d'Edgar Quinet. Nous devons être au-dessous de la vérité, en supposant 60 millions d'esclaves quand tous les historiens s'accordent à dire que plus des trois quarts de la population étaient asservis.

« En Angleterre, de 1049 à 1355, on a vu 121 famines, soit une famine par trois années. En France, pendant le XIIe siècle, on compta 51 famines — 51 en 100 ans ! — Il s'agit de famines dans lesquelles, après avoir brouté l'herbe comme les bêtes, on tuait les vivants pour les manger ; puis l'on finissait par n'avoir plus la force de tuer, ni de manger, ni d'enterrer, ni de déterrer, et l'on attendait la mort sur les cadavres de ceux que l'épidémie ou la faim venait d'enlever. A Tonnerre et à Tournus, on mit publiquement en vente de la chair humaine !... » (1).

Ainsi, au-dessous de l'Eglise et du monde féodal, un océan de désolations et d'inénarrables douleurs. Pointaient çà et là, comme des îlots, les organisations corporatives où régnait d'ailleurs l'esprit étroit et méfiant de la *Ghilde* germanique (2).

Reste le pouvoir royal qui pouvait beaucoup, devait beaucoup et fit peu ou ne fit rien. Sans doute, il y eut quelques rois qui, comme saint Louis, s'intéressèrent véritablement au sort des pauvres ; mais, en général, c'est par des répressions barbares que se manifesta la sollicitude de la royauté vis-à-vis des deshérités.

Les faits probants abondent.

La peste de 1347 à 1349 ayant considérablement réduit le nombre des travailleurs, un statut d'Edouard III réduisit leur salaire en 1351, et deux ans après il fut aggravé par un autre *State of the poor*. Les mêmes circonstances engagèrent Pierre le Cruel à porter une loi semblable en Espagne.

On empêchait les travailleurs que la famine et la peste avaient épargnés d'obtenir des salaires suffisants, et on n'en sévissait que plus cruellement contre ceux que le dénuement réduisait à la mendicité !

Dès 1388, les édits sanglants pleuvent en Angleterre sur ces infortunés. Pourtant si profonde, si générale était la détresse que bâtonnés, emprisonnés, vendus, ils continuent à courir les grands chemins. Henri VII et Henri VIII, alarmés, renforcent les peines ordonnées par Richard II. Un édit de 1536 est terrible : « Tout vagabond valide sera fouetté la première fois, on lui coupera l'oreille droite la seconde, et s'il persévère dans le vagabondage on le pendra comme félon et ennemi du bien public. »

Rien n'y fit, ou plutôt il y eut plus que jamais pullulement de misérables. De guerre lasse, après la suppression des couvents et la confiscation par la royauté des donations de bienfaisance, on pensa alors à des moyens plus humains.

---

(1) B. Malon, *Manuel d'économie sociale*.

(2) Quiconque n'est pas affilié au petit groupe (corporatif) est un étranger, [illegible] ou manant, fût-il né dans la même ville. (P. [illegible], *la Misère à Paris et les bureaux de bienfaisance*, dans l'*Économiste française*, 1881.)

III

L'ASSISTANCE SOCIALE DANS LES DERNIERS SIÈCLES

Le premier essai d'assistance sociale systématique dans l'Europe moderne date de l'Édit de 1602 rendu par la reine Élisabeth, pour tâcher de parer à la situation dont il vient d'être parlé.

Cet édit connu sous le nom de *loi des pauvres* (*poor law*) invitait les juges de paix à nommer tous les ans deux inspecteurs des pauvres choisis parmi les propriétaires de la paroisse. — Ils devaient s'entendre avec les marguilliers pour faire donner du travail aux pauvres, secourir les indigents incapables de travailler et imposer à cet effet les propriétaires et locataires de terres et de maisons — *taxe des pauvres* (*poor rate*).

Le système fut complété en 1623 par la fondation de *workhouses* (maisons de travail) et en 1662 par la *loi de domicile* (*settlement*), en vertu de laquelle le pauvre infirme ou valide, n'avait *droit* au secours ou au travail que dans la paroisse où il avait son domicile légal; cette loi fut modifiée notamment sous le coup de la baisse des salaires, en 1782. Un autre acte dispose « qu'aucun pauvre valide ne sera obligé de recourir aux *workhouses*, mais qu'il sera pourvu d'ouvrage chez lui ou près de chez lui. En 1795, les magistrats de quelques comités du Midi publièrent un tableau des salaires que chaque ouvrier devait gagner, vu le nombre de ses enfants et le prix du pain (1). L'assistance devenait sérieuse; en 1801, la taxe des pauvres s'élevait à 100 millions de francs. En 1833, à 200 millions. C'est alors que lord Althorp, craignant, disait-il, que la propriété ne fût dévorée par la pauvreté, proposa de laisser la faim faire son œuvre contre les pauvres.

En vertu du *poor law amendment act* qu'il fit adopter en 1834, le *workhouse* ne fut plus que le refuge exclusif des vieillards et des infirmes. On n'y reçut plus que très temporairement les valides en les faisant durement et stérilement travailler (2). Qui n'a mémoire des fameuses roues tournées à vide?

Le *workhouse* était devenu une maison de correction. C'était ce

(1) On voit que le *minimum* des salaires n'est pas chose si utopique, puisqu'il y a eu des tentatives d'application partielle.

(2) Le *workhouse* d'après 1831 étaient bien véritablement une maison de terreur. Dans les si vivants portraits de miss Mann et du bedeau Bumble, Charles Dickens a raconté les souffrances des infortunés pensionnaires du *workhouse*, roués de coups, exténués et affamés pour qu'ils meurent plus vite et débarrassent la paroisse. Depuis, l'opinion s'est émue, et les cruautés dont Malthus et lord Althorp restent responsables devant l'histoire, ont fait place à une réclusion moins dure.

que voulaient lord Althorp et les autres malthusiens. Ils eurent la satisfaction de voir le *poor rate* retomber immédiatement de 200 à 100 millions de francs.

En France, comme en Angleterre, la royauté commença par sévir cruellement contre les affamés. Une ordonnance du roi Jean en 1350 porte que le mendiant valide sera d'abord emprisonné plus ou moins longtemps, puis, en cas de récidive, attaché au pilori, marqué d'un fer rouge et banni.

En 1536, François Ier fit dresser un rôle des pauvres honteux et organisa la distribution des secours à domicile, en utilisant le concours des curés, vicaires et marguilliers, ainsi que les contributions des abbayes, collèges et chapitres qui, d'ancienne fondation, « étoient tenus faire aumosnes publiques ». Un peu plus tard, en 1544, des lettres-patentes du 7 novembre constituèrent le *Bureau des pauvres*, qui se composa de quatre conseillers au Parlement et de treize bourgeois notables. Il s'installa dans une des salles de l'Hôtel de Ville (1).

Quant aux mendiants et vagabonds, ils furent emprisonnés et on les nourrissait sur le pied de dix deniers par jour pendant leur détention. Chaque matin, on conduisait, enchaînés, aux fortifications ceux d'entre eux qui étaient valides, on les employait à la réfection des travaux d'enceinte, avec la peine du fouet pour ceux qui ne voulaient pas travailler.

Le soir on les reconduisait, enchaînés, dans la triste geôle.

Sous Henri II, plus de rigueur encore ; on fit quelque chose pour

(1) La recrudescence de misère des XVe et XVIe siècles s'explique par la révolution économique qui se produisit à cette époque. La noblesse, déshonorée par la *guerre de Cent ans*, fut dégradée en fait par la royauté qui, pour cela, se servit de la bourgeoisie et dut aussi favoriser le commerce et l'industrie. Les découvertes de Christophe Colomb et de Vasco de Gama, la pénétration des arts et de l'industrie de l'Italie de la Renaissance, en France principalement ; la production aurifère du Mexique et du Pérou, tout cela bouleversa les anciennes conditions sociales, tout en développant les idées de luxe et de bien-être supérieur. Le prix de toutes les marchandises sextupla en Espagne, quadrupla en France, en moins d'un siècle, pendant que les salaires croissaient de moins de moitié et que les changements de la mode créaient les chômages. Les ouvriers exclus en fait, quoi qu'on en ait dit, de la maîtrise, formèrent les groupements anti-patronaux du compagnonnage et recoururent aux grèves. Ce n'étaient pas encore les plus malheureux ; au-dessous d'eux toute une plèbe artisane se trouva littéralement sans pain, par suite des meurtriers déplacements du temps ; elle devint mendiante et naturellement finit par se dégoûter d'un travail si rare et si ingrat. C'est contre elle que s'acharnèrent si cruellement les édits royaux de François Ier à Louis XV. En attendant le *capitalisme*, ce paupérisateur par excellence, le *mercantilisme*, grand fabricateur de misère lui aussi, était né et il préparait le bouleversement de toute la vieille société féodale et chrétienne.

les invalides, mais les mendiants valides furent sans pitié « *envoyez en gallères pour y tirer par force à la rame* ».

Ces mesures prises en 1547 ne furent pas très efficaces, tant l'industrialisme naissant créait de nouvelles misères. Si nombreux étaient les mendiants à Paris, qu'au début du XVIIe siècle, des spéculateurs eurent l'idée de dresser des plans en vue de l'organisation pour le travail de cette misère.

Dans une très substantielle étude sur la *misère à Paris et les bureaux de bienfaisance*, M. Paul Robiquet nous apprend qu'en 1602, un certain Michel Gaulthier, soumit au prévot des marchands et échevins de la ville de Paris deux propositions : « L'une de nétoier ladicte ville plus exactement beaucoup qu'elle n'a jamais esté et la libérer des puanteurs et infections provenantes des boues, sans aucune charge extraordinaire, et l'autre de la descharger d'un grand nombre de pauvres valides, hommes, femmes et petits enfants, sans qu'il en couste rien au peuple (1). » L'entrepreneur demandait, pour l'exécution de son plan, qu'on lui attribuât les sommes dépensées annuellement pour l'entretien de la ville et qu'on mît à sa disposition les fumiers provenant des écuries et des étables. Il se chargeait de nourrir à ses frais tous les pauvres valides, à condition de les employer à sa guise :

L'acceptation des offres de Michel Gauthier aurait permis de supprimer la taxe des pauvres, qui était fort impopulaire; mais on recula sans doute devant les exigences de l'entrepreneur, qui réclamait une adjudication de vingt années. Peut-être aussi le corps de ville hésita-t-il à se décharger sur un particulier de ses plus importantes attributions édilitaires. Toutefois il était intéressant de signaler un plan où se trouve en germe le principe de l'utilisation des boues et immondices. Gaulthier voulait, en effet, établir aux environs de Paris « *douze œconomies et lieux de mesnagement où il pût employer les povres et faire valoir par son industrie les ordures et immondices* ».

Henri III avait fondé, en 1576, l'hôpital des pauvres honteux, et Louis XIII celui des incurables, en 1637; mais il était réservé à Louis XIV de prendre des mesures décisives à l'égard des pauvres valides. C'est lui qui, par l'édit d'avril 1656, fonda l'Hôpital général pour renfermer les mendiants et les pauvres. Paris en comptait alors 40,000. Les magistrats leur ordonnèrent de cesser de mendier ou d'entrer dans l'Hôpital, qui s'ouvrit le 7 mai 1657. 4,000 à 5,000 mendiants se laissèrent enfermer : le reste sortit de Paris et se répandit dans les provinces. Mais le régime de l'Hôpital général ne différait pas assez de celui d'une maison de force pour qu'il pût séduire beaucoup des mendiants. Afin de résister aux archers et au bailli de l'hôpital, les indigents s'attroupaient et faisaient de véritables émeutes; il y en eut huit dans la seule année 1659 (2).

---

(1) *Requête à nos seigneurs de Parlement.* In-4° 13 pages, 1602. — Opuscule fort rare que nous n'avons vu cité nulle part. — Note de M. Robiquet.

(2) Paul ROBIQUET : *La misère à Paris et les bureaux de bienfaisance. Economiste français* du 21 février 1881.

L'Hôpital général ne remédia guère à la misère. C'est l'année d'après sa fondation, en 1660, que saint Vincent de Paul, mourant, traça les effrayants tableaux des souffrances du peuple, en province et à Paris :

« La misère est très grande aux environs de Paris, lit-on dans un des placards charitables du saint homme ; à Villiers-le-Bel, les pauvres courent aux bêtes mortes qu'on jette à la voirie et se disputent avec les chiens, à qui en aura un morceau, ce qui les a fait presque tous malades. »

Louis XIV se piquant au jeu, rendit l'édit de 1661, qui condamne aux galères les mendiants valides arrêtés trois fois. Ce qui n'empêche pas Lister, qui visita Paris en 1668, d'écrire : « La multitude des pauvres et des misérables est telle qu'en voiture, à pied, dans une boutique vous ne pouvez venir à bout de rien, grâce au nombre et à l'importunité des mendiants. »

Qui ne se rappelle à cette occasion les pages navrantes où le bon et grand Vauban établit que le quart des habitants de la France est réduit à la mendicité !

Sous Louis XV, on procède par déportations en masse aux beaux jours du système de Law. Malgré tout, le flot de misère grossi par d'autres causes continue à tout envahir. « En 1725, dit encore M. Robiquet, les hospices parisiens sont tellement encombrés qu'on réduit les mendiants internés au pain et à l'eau. La nuit, on les entasse sur de la paille. Les pauvres de la banlieue qui osent pénétrer dans Paris sont marqués au fer rouge par ordre du duc de Bourbon. Détresse générale, à chaque instant des famines.

En 1740, révolte des gens de Bicêtre, à qui on ne donne plus qu'une demi-livre de mauvais pain par jour. Ils se répandent dans Paris et livrent bataille à la maréchaussée, et les mendiants pullulent toujours. « On ne saurait, écrivait d'Argenson, s'arrêter à une porte sans que dix gueux ne viennent vous relancer de leurs clameurs : »

En 1751, deux mille femmes crient au dauphin et à la dauphine qui se rendent à Notre-Dame : « Donnez-nous du pain ou nous mourrons de faim. » En un mois, huit cents personnes périssent de misère au faubourg Saint-Antoine. Des émeutes continuelles suivent les razzias humaines qu'opère la police, sans suite, sans méthode. Des fils d'honnêtes artisans étaient parfois enlevés avec les autres. De là cette absurde légende des bains de sang de Louis XV. Le gouvernement oscille entre l'excès de cruauté et l'excès de tolérance. Tantôt il laisse pulluler les mendiants, tantôt il les déporte, comme a fait Law, ou les envoie aux galères pour toute leur vie. Aucune vue d'humanité, nulle préoccupation sociale (1).

(1) Paul Robiquet, *loc. cit.*

Sous Louis XVI, les idées humanitaires du philosophisme ayant pénétré jusqu'à la cour, on procède moins cruellement : « aux valides, le travail; aux invalides, les hôpitaux ; à ceux qui résistent aux bienfaits de la loi, les maisons de force. » Ainsi la formule. La réalité n'y répondit guère, pour ce qui est des deux premières parties. Dans son rapport présenté en 1785 sur l'épouvantable régime de l'Hôtel-Dieu, Bailly signalait qu'on avait vu « les morts mêlés avec les vivants, les femmes accouchées réunies quatre et plus dans un seul lit » ; la même salle contenant « ceux qu'on opère, ceux qui doivent être opérés et ceux qui le sont déjà » ; la gale presque générale à l'Hôtel-Dieu, et bien d'autres misères. Dans tous les hôpitaux, mêmes tableaux. A Bicêtre, 25 lits pour 200 vénériens, qu'on fouette avant et après le traitement, lequel tuait d'ailleurs les deux tiers des patients. Ailleurs, 1,800 malades entassés dans une salle unique et logés jusque sur le ciel des lits. On n'en finirait pas, s'il fallait tout dire (1).

IV

L'ASSISTANCE PUBLIQUE DEPUIS LA RÉVOLUTION FRANÇAISE JUSQU'EN 1848

A peine constituée, l'Assemblée nationale, sur la proposition de Malouet, nomma un comité pour l'extinction de la mendicité. Le rapporteur Larochefoucauld-Liancourt fit entendre un noble et tout nouveau langage :

Tout homme a droit à sa subsistance, l'assistance des pauvres est une charge nationale.

La législation d'un empire ne peut être fondée ni sur des sentiments ni même sur des vertus privées; elle doit l'être sur des principes généraux, immuables, et ceux-ci sont d'une justice exacte et nécessaire et d'une saine morale.

D'ailleurs le champ de la bienfaisance privée restera toujours ouvert tant aux particuliers qu'aux associations.

Ainsi s'exprima le noble constituant, et il développa son idée dans le même esprit de large philanthropie :

L'extinction de la mendicité est le plus important problème à résoudre, mais la solution devient un devoir pour une nation sage et éclairée qui, élevant une constitution sur les bases de la justice et de la liberté, reconnait que la classe

(1) On comprendra que dans ces conditions la mortalité ait dû être effrayante. En effet, Pierron de Chamoussait constatait que sur 251,178 malades entrés à l'Hôtel-Dieu de Paris de 1737 à 1748, il en était mort 61,091 soit 21 0/0.

nombreuse de ceux qui n'ont rien appelle de tous les droits de l'homme le regard de la loi. Jusqu'ici, cette assistance a été regardée comme un bienfait; elle n'est qu'un devoir, mais ce devoir ne peut être rempli que lorsque les secours accordés par les sociétés sont dirigés vers l'utilité générale : on a toujours pensé à faire la charité aux pauvres, et jamais à faire valoir les droits de l'homme pauvre sur la société et ceux de la société sur lui; voilà le grand devoir qu'il appartient à la Constitution française de remplir, puisque aucune n'a autant qu'elle reconnu les Droits de l'homme (1).

En conformité à ces principes, on organisa les chantiers bien insuffisants de la butte Montmartre (2), et on offrit aux mendiants valides de travailler au canal de Bourgogne et au dessèchement des marais.

L'Assemblée législative se prononça à nouveau pour le droit social à la subsistance. La Convention déclara qu'il était important d'effacer le nom de pauvre des annales de la République.

A la séance fameuse du 19 mars 1793, Barère prononça le mémorable discours, tant de fois cité :

---

(1) LAROCHEFOUCAULD-LIANCOURT : *loc. cit.*

(2) Dans sa très fouillée et très intéressante *Histoire anecdotique de la Révolution française*, Jean Bernard fait de cette première tentative une peinture peu flatteuse : « En attendant on ouvrit des chantiers à Montmartre pour occuper les nécessiteux et leur faire l'aumône de quelques sols qui devaient les empêcher de manquer du strict nécessaire. On les voyait partir le matin des champs qui se trouvaient à l'endroit où s'étend maintenant la rue du Faubourg-Montmartre et monter vers la colline, pâles, hâves, déguenillés, défaits, tremblant sur leurs jambes mal assurées....

La dérision d'un travail inutile, par cela même humiliant, l'insuffisance du salaire amenèrent des récriminations; la municipalité bourgeoise plus soucieuse d'ordre que de justice, plaça des canons à la barrière Montmartre pour terrifier la misère, et comme on n'était pas sûr de la Garde nationale, on acheta à beaux deniers comptant le régiment des Gardes-françaises qui jouissait d'une popularité méritée et qu'on espérait tourner au besoin contre le prolétariat au désespoir. Tout cela se passait en août 1789, un mois après la prise de la Bastille par ce peuple que décimait la faim et qu'après l'octroi d'une insuffisante aumône, on tenait déjà sous les canons du naissant ordre bourgeois. On était loin dans la pratique des principes humanitaires proclamés par Malouet et La Rochefoucauld-Liancourt.

L'Assemblée ne sortit pas de cette politique d'expédients. En décembre 1790, elle vota un crédit de 15 millions pour être mis à la disposition des 83 départements, à l'effet de donner du travail aux nécessiteux. C'était dérisoire.

Il fallut recourir aux mêmes moyens en juillet 1791 peu avant les massacres du Champ de Mars. A Paris seulement, plus de 30,000 ouvriers sans travail; « on ouvrit, dit Jean Bernard, des chantiers tels que : une gare à bateaux à Charenton, un canal à Passy, la démolition de la barrière de la Rapée, celle de la porte Saint-Bernard et de la geôle y attenant, la réparation des quais. »

La Convention étendit les ateliers de secours qui furent réglés par le décret du 24 vendémiaire an II, portant, article 17 : Le prix du salaire des indigents employés aux travaux de secours sera fixé aux trois quarts du prix moyen de la journée de travail déterminé par le canton.

La mendicité est incompatible avec le gouvernement populaire, ce mot honteux de *mendiant* ne fut jamais écrit dans le dictionnaire du républicain, et le tableau de la mendicité n'a été jusqu'à présent sur la terre que l'histoire de la conspiration des *propriétaires* contre les *non propriétaires*.

Laissons à l'insolent despotisme la fastueuse construction des hôpitaux pour engloutir les malheureux qu'il a faits. Cette horrible générosité du despotisme l'aide encore à tromper les peuples et à les tenir sous le joug... Ce n'est pas assez pour le peuple d'abattre les factions, de saigner le commerce riche, de démolir les grandes fortunes ; ce n'est pas assez de renverser les hordes étrangères, de rappeler le règne de la justice et de la vertu, il faut encore faire disparaître du sol de la République *la servilité des premiers besoins, l'esclavage de la misère* et cette *trop hideuse inégalité* parmi les hommes, qui fait que l'un a toute l'intempérance de la fortune et l'autre toutes les angoisses du besoin.

C'est à la Convention à réparer les injustices des lois monarchiques, à faire disparaître la *grande inégalité* des fortunes, à effacer le nom de *pauvre* des annales de la République, à bannir la *mendicité* par la bienfaisance et à rappeler fortement tous les citoyens aux *droits de l'humanité* et aux *devoirs du travail.*

..... Dans une démocratie qui s'organise, tout doit tendre à élever le citoyen au-dessus du premier besoin ; par le *travail,* s'il est valide ; par l'éducation, s'il est enfant, et par des secours, s'il est invalide et dans la vieillesse. N'oublions jamais que le citoyen d'une République ne peut pas faire un pas sans marcher sur son territoire, sur sa propriété.

Telles furent les paroles, quels les actes ?

La Convention rendit un décret où elle posait comme principe :

1° *Que tout être humain a droit à sa subsistance par le travail s'il est valide, par des secours gratuits s'il est hors d'état de travailler ;*

2° *Que le soin de pourvoir à la subsistance du pauvre est une dette nationale.*

Le même principe fut confirmé par la *Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen*, qui porte, article 21 :

Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors de travailler.

L'application ne se faisait pas longtemps attendre : le 28 juin 1793, paraissait un décret relatif à l'organisation des secours à accorder annuellement aux enfants, aux vieillards, aux veuves et aux indigents.

Voici quelques extraits du décret du 28 juin, l'acte le plus humain de la Révolution française, dit, avec raison, le citoyen Deynaud :

Article premier. — Les pères et mères qui n'ont pour toute ressource que le produit de leurs travaux, ont droit aux secours de la nation, toutes les fois que le produit de ce travail n'est plus en proportion avec les besoins de leur famille.

ART. III. — Celui qui, vivant du produit de son travail, a déjà deux enfants à sa charge, pourra réclamer le secours de la nation pour le troisième enfant qui lui naîtra.

ART. IV. — Celui qui, déjà chargé de trois enfants en bas-âge, n'a également pour toute ressource que le produit de son travail, et qui n'est pas compris dans les rôles des contributions à une somme excédant cinq journées de travail, pourra réclamer ces mêmes secours pour le quatrième enfant.

ART. V. — Il en sera de même pour celui qui, ne vivant pas du produit de son travail, et payant une contribution au-dessus de la valeur de cinq journées de travail, mais qui n'excède pas celle de dix, a déjà à sa charge quatre enfants, il pourra réclamer des secours pour le cinquième enfant qui naîtra.

ART. VI. — Les secours commenceront pour les uns et pour les autres aussitôt que leurs épouses auront atteint le sixième mois de leur grossesse.

ART. VII. — Les pères de famille qui auront ainsi obtenu des secours de la nation, en recevront de semblables pour chaque enfant qui leur naîtra au delà du troisième, du quatrième et du cinquième.

ART. XI. — Les enfants qui ne vivaient que du produit du travail de leur père, seront tous à la charge de la nation, si leur père vient à mourir ou devient infirme de manière à ne pouvoir plus travailler, jusqu'au moment où ils pourront se livrer au travail.

ART. XII. — En cas de mort du mari, la mère de famille qui ne pourrait, par le travail, fournir à ses besoins, aura également droit aux secours de la nation.

Ce beau programme ne put être appliqué, et, relativement à l'assistance, il ne resta de l'œuvre conventionnelle que la loi du 7 frimaire an V, qui organisa définitivement les bureaux de bienfaisance.

Quand on sortit de la période tragique, la tourmente avait emporté tous les généreux ; il ne resta plus pour codifier la Révolution que les robins de Bonaparte.

Le droit à l'assistance fut foulé aux pieds; la misère devint un délit (1).

Contre la misère, on ne trouva que la prison et le *dépôt de mendicité*, qui servait aussi quelquefois à la réclusion des hommes condamnés ou criminels. Voici, en effet, la teneur de l'article 274 du Code pénal :

---

1. 269. Le vagabondage est un délit.

270. Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyen de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession. — I, 115, 557.

271. Les vagabonds ou gens sans aveu qui auront été légalement déclarés tels, seront, pour ce seul fait, punis de trois à six mois d'emprisonnement. Ils seront renvoyés, après avoir subi leur peine, sous la surveillance de la haute police pendant cinq ans au moins et dix ans au plus. — Néanmoins, les vagabonds âgés de moins de seize ans ne pourront être condamnés à la peine d'emprisonnement, mais, sur la preuve des faits de vagabondage, ils seront renvoyés sous la surveillance de la haute police jusqu'à l'âge de vingt ans accomplis, à moins, qu'avant cet âge, ils n'aient contracté un engagement régulier dans les armées de terre ou de mer.

Toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu, pour lequel il existera un établissement public organisé afin d'obvier à la mendicité, sera punie de trois à six mois d'emprisonnement, et sera, à l'expiration de sa peine, conduite au dépôt de mendicité.

Les articles suivants concernent la mendicité avec des circonstances aggravantes, avec des armes, en feignant des infirmités ; ils stipulent logiquement des aggravations de peine.

Rien n'égale la dureté des légistes de la ploutocratie.

Sous la pression de la Révolution de Février, il parut que le testament de la Convention, complété dans le sens socialiste, allait être enfin exécuté ; le 25 février 1848, le décret suivant, exigé par le peuple en armes, flamboyait sur les murs de Paris :

Le gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

Mais cette fois encore, les actes ne répondirent pas aux paroles; ce n'était pas en application du Droit au travail que, le 27 février, furent organisés les *ateliers nationaux* de funeste mémoire, et ce n'était pas pour préparer l'Organisation du travail que fut nommée, le 28 février, cette *Commission des travailleurs* du Luxembourg, que l'on se proposait bien de dissoudre à la première occasion favorable, et l'occasion ne se fit pas attendre. Un fleuve de sang emporta en les funèbres jours de Juin, les belles promesses du 25 février.

L'*Assemblée constituante*, dans l'éphémère Constitution qu'elle vota, raya le droit au travail, en maintenant le droit à l'assistance.

Illogisme suprême, l'un ne va pas sans l'autre, et fort sagement les auteurs de la *Déclaration des Droits de l'homme* les avaient mis sur la même ligne.

La mutilation n'alla pas d'ailleurs sans difficulté. Dans le projet présenté (article 8 du préambule), il était dit :

La Société doit l'assistance aux citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Il n'y a là qu'un droit très restreint au travail en présence d'un droit presque absolu à l'assistance; mais, de droit au travail, on n'en voulait plus du tout.

Lors de la discussion, on repoussa même un amendement de Glais-Bizoin ainsi conçu : « La République reconnaît le droit de « tous les citoyens à l'instruction, à l'assistance par le travail et à « l'assistance dans les formes et aux conditions réglées par les « lois », et, sur la proposition de Dufaure, le paragraphe fut ainsi rédigé et adopté :

La Société doit, par l'assistance fraternelle, assurer l'existence des citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des secours à ceux qui sont hors d'état de travailler.

Il y eut cependant un article 13 qui disait :

La Société favorise et encourage l'établissement, par l'État, les départements et les communes, de travaux publics propres à employer les bras inoccupés; elle fournit l'assistance aux enfants abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources que leurs familles ne peuvent nourrir.

C'était peu promettre, ce peu ne fut pas tenu, car la Constitution de 1848 allait elle-même être emportée par le coup d'État de décembre, qui broya la France progressiste et fit rétrograder l'Europe d'un demi-siècle.

Ce n'est pas dans de telles circonstances que l'assistance publique pouvait être organisée démocratiquement.

Mais regardons de plus près chez les diverses nations européennes.

V

LA BIENFAISANCE PUBLIQUE DEPUIS 1848

L'assistance officielle, en Angleterre, est toujours régie par la loi de 1834. Le *poor-rate*, qui était tombé de 200 à 100 millions, a repris sa marche ascensionnelle à partir de 1860. Il s'élevait de nouveau, en 1880, à 200 millions.

Quant au nombre des pauvres secourus, on sera fixé par ces tableaux du Révérend Fowle, qui comprennent la période de 1841 à 1880 :

Pauvres secourus.

Années.	Dans le Workhouse.	A domicile.	Valides.	Aliénés.	Vagabonds.
1841	192.000	1.100.000	»	»	»
1851	114.000	826.000	163.000	11.000	3.300
1861	126.000	758.000	115.000	32.000	2.000
1871	156.000	881.000	172.000	48.000	3.700
1880	181.000	627.000	115.000	61.000	6.000

La décomposition, entre les divers articles qu'elle comporte, de la dépense totale de 8,015,000 livres sterling, soit 200 millions de francs, que le système a entraînée en 1880 s'établit comme suit, d'après M. Fowle :

Valeurs en livres sterling.

Workhouses.	Secours à domicile.	Asiles d'aliénés.	Constructions.	Personnel.	Dépenses diverses.
1.757.719	2.710.778	994.201	519.456	1.093.218	1.181.511

Ces chiffres ne concernent que l'Angleterre proprement dite et le pays de Galles. L'Écosse et l'Irlande ont aussi leur budget d'assistance qui s'élève environ à 50 millions.

On a remarqué qu'en Angleterre, tout appartient à la reine. — On dit l' « armée de la reine », les « vaisseaux de la reine », voire même le « trottoir de la reine », mais, en revanche, on dit « la dette nationale. » — En Russie, toute la vie politique et sociale émane du czar, mais l'assistance publique est décentralisée, elle fut entièrement livrée par Alexandre II à la direction et à la charge des Zemtvo (assemblées provinciales). Naturellement, tout est rudimentaire, de ce chef, dans le vaste empire.

Également décentralisée est l'assistance en Roumanie, où elle n'existe guère d'ailleurs que sous la forme hospitalière, et il y a les hôpitaux des départements, des arrondissements et des communes.

En Autriche, l'assistance est tantôt fermée (c'est celle que l'on donne par des établissements), tantôt ouverte (c'est celle que l'on traduit par des secours aux indigents). L'assistance publique ouverte est exclusivement communale. L'autre est à la fois communale, départementale ou gouvernementale. La compétence des communes est déterminée par le domicile de secours. Le domicile de secours est fixé par le lieu d'origine.

« La législation de l'assistance publique en Suède date de 1871. Chaque commune y est obligée ; mais la loi autorise la formation de syndicats de petites communes en *district d'assistance*. Aucun particulier n'a, malgré cela, le droit de réclamer l'assistance judiciairement ; il doit s'adresser au président de l'administration communale. Celui-ci fait des enquêtes, et sa décision est sans appel. On n'admet à l'assistance que l'enfant au-dessous de quinze ans, les malades, les aliénés, quand ils n'ont pas de parents ni personne pour les entretenir. Les chefs de familles et d'établissements doivent l'assistance à leurs travailleurs ou employés pendant la durée du contrat de travail. L'assistance comprend nourriture, médicaments, médecins. Chaque commune a sa maison de pauvres. C'est au lieu du domicile légal acquis par plus d'une année de séjour, qu'incombent les frais. La procédure s'effectue par le tribunal de première instance, le préfet du département, la cour des comptes (dernier et suprême ressort). L'assistance dans les campagnes est donnée par des médecins de district, payés par l'État, allant à domicile, ou par le transfert à l'hôpital. Les enfants assistés sont, dès leur plus jeune âge jusqu'à 15 ans, mis en pension chez des agriculteurs, à la campagne.

La loi d'assistance est obligatoire en Suisse dans presque tous les cantons ; l'obligation incombe aux communes sous le contrôle

de l'État, sans que les ayants droit puissent revendiquer. On prononce la déchéance paternelle contre des indignes et des incapables d'élever leurs enfants. Les secours ne sont accordés qu'après judicieuse enquête (1). »

En Italie, l'assistance est dévolue aux institutions charitables (*opere pie*), qui sont au nombre de plus de 23,000 et possèdent plus de 2 milliards. Malgré les réformes administratives et la laïcisation dont elles sont en ce moment l'objet, les *opere pie* ne parviennent pas à soulager le dixième des misères qui s'adressent à elles.

A côté de sa très incomplète organisation charitable, la Hollande est fière devant l'étranger de la *Colonie de bienfaisance de Frédéricsoord* et de l'*Établissement de Veenhuisen* destiné à recueillir les mendiants.

La fameuse colonie de bienfaisance qui existe depuis 70 ans, n'a encore attiré que 2,000 individus dans un pays de profonde misère cependant; quant à la *Colonie de Veenhuisen*, elle est infiniment supérieure à nos dépôts de mendicité, puisqu'elle offre aux pauvres errants un travail productif et relativement libre.

Ce n'est pas encore de là que viendra la lumière destinée à refouler les ténèbres du paupérisme.

La loi allemande du 6 juin 1870 établit qu'en Allemagne les secours doivent être distribués par la commune, aidée par les Unions du pays. En Prusse, d'après une loi de 1871, tout citoyen a le droit de réclamer de la Commune un abri, les choses nécessaires à la vie et les soins médicaux en cas de besoin.

L'assistance communale est également obligatoire en Danemark en vertu des lois de 1849 et de 1866. Il en est de même, en Norvège et dans le canton de Berne.

Aux États-Unis, chaque district doit pourvoir à l'entretien de ses pauvres, les secours sont distribués par la commune et les Unions.

L'assistance officielle française est contenue tout entière dans les bureaux de bienfaisance et dans les services hospitaliers.

Les bureaux de bienfaisance étaient :

En 1833,	au nombre de	6.275	pour	695.932	indigents.
En 1847,	—	9.336	—	1.329.659	—
En 1871,	—	13.367	—	1.608.129	—

Voici d'autres chiffres plus récents :

Bureaux de bienfaisance.	1875	1881.
Nombre	13.287	11.093
Recettes	39.156.050	48.109.315
Dépenses....................	25.421.842	32.171.000
Individus secourus.	1.247.722	1.419.021

(1) *Le Devoir*, 1880.

Actuellement, les bureaux de bienfaisance sont au nombre de 15,780. Comme il y a en France 36,117 communes, on voit que plus de 20,000 communes, comprenant 18 millions d'habitants, sont sans bureau de bienfaisance.

La recette totale des bureaux de bienfaisance s'élève approximativement et abstraction faite des services hospitaliers, à 40 millions de francs, soit 1 fr. 20 par habitant, quand la même contribution donne en Angleterre, 6 fr. 75, et en Hollande 7 fr. 60.

A ne considérer que la population rurale, qui dépasse 25 millions d'habitants, on trouve que, dans les communes, les dépenses obligatoires d'assistance s'élèvent à peine à 38 centimes. Si, de ce chiffre, on défalque les dépenses afférentes au service des aliénés et des enfants assistés, on trouve que la dépense par tête d'assistance publique dans les communes rurales, dépasse à peine 8 centimes.

C'est le néant.

Nous arrivons aux hôpitaux et hospices.

En 1875, leur nombre était de 1,528. En 1880, il s'élevait à 1,636 Voici l'emploi de leur budget :

	1875.	1880.
	—	—
Recettes........................	102.547.416	108.182.686
Dépenses......	85.301.956	102.717.149
Frais d'administration compris dans les dépenses ci-dessus.	9.400.459	13.206.625
Malades traités..............	416.611	462.933
Infirmes, vieillards et incurables......................	67.864	63.614
Enfants assistés (non infirmes).	64.592	69.321
Enfants secourus chez leurs parents.....................	35.381	44.971

Le service des hôpitaux est presque suffisant dans les petites villes, vu la répulsion qu'éprouvent les paysans pour les soins hospitaliers. Dans les grandes villes, il ne répond pas au quart des besoins. On peut s'en rendre compte à Paris, par exemple, en assistant aux visites dans les différents parvis.

Plus de huit postulants sur dix sont brutalement repoussés, je dis brutalement, et le mot n'est pas trop fort. Des faits journaliers, que tout le monde peut vérifier, le prouvent, qui ne font pas honneur à l'humanité et à l'urbanité de nos sommités médicales.

Demande-t-on maintenant si cette insuffisance du service hospitalier provient du manque de ressources ou de leur emploi défectueux. La seconde hypothèse n'est guère contestable. En 1876, la recette totale de l'assistance publique s'élevait à 151,119,516 francs; sur cette somme, 41,989,815 francs seulement étaient attribués aux

bureaux de bienfaisance; il restait donc, pour les hôpitaux et hospices, 114,129,701 francs. Comment employés?

Nous nous bornerons à signaler seulement deux abus, en nous servant de chiffres qui ont une origine en quelque sorte officielle (1).

En 1883, dans un Rapport très étudié, destiné à la *Société de médecine publique*, M. Brochard consignait cette observaition :

« *Avec les sommes dépensées pour les constructions de l'hôpital Lariboisière et de l'Hôtel-Dieu, on aurait pu entourer Paris d'une ceinture de seize hôpitaux de cinq cents lits, fonder vingt-quatre hôpitaux de secours et créer un système de transport aussi confortable que possible.* »

Voici la preuve de cette énonciation :

Lariboisière a coûté.	10.445.143	
L'Hôtel-Dieu.	60.000.000	environ.
Total.	70.445.143	pour 1,000 lits.
Ce qui équivaut :		
1° A 16 hôpitaux de 500 lits, à 5,000 fr. le lit (chiffre suffisant pour un hôpital excentrique), soit.	40.000.000	
2° A 24 hôpitaux de secours de 100 lits, à 6,000 fr. le lit, soit. . .	14.400.000	
Total.	54.400.000	pour 10,400 lits.

Il serait encore resté à l'*Assistance publique* une somme de plus de 16,000,000 de francs pour établir son système de transport et pour le matériel nécessaire, tandis qu'elle a dépensé toute la somme pour n'avoir que 1,000 *lits au lieu de* 10,400 !

Autres chiffres non moins décisifs :

En 1837, 1,329 hôpitaux, avec un budget total de 51,222,063, assistaient 425,000 indigents, tant malades qu'infirmes et vieillards.

En 1876, quarante ans après, 1,528 hopitaux, avec un budget total de 114,126,701 francs, assistent 479,000 individus, tant malades qu'infirmes et vieillards.

Les ressources ont augmenté de 120 0/0 et le nombre des indigents traités de 13 0/0 seulement!

C'est à se demander, dit un économiste (2) à qui j'emprunte ces derniers chiffres, si les hôpitaux sont faits pour les malades, ou si les malades ne sont pas plutôt un prétexte à l'enrichissement des hôpitaux.

(1) Voir *Études et progrès de l'hygiène en France de 1878 à 1882*, par H. Napias et A.-J. Martin (G. Masson, éditeur). Voir aussi, chez le même éditeur, *Manuel d'hygiène industrielle*, par H. Napias. Ces deux importants ouvrages sont, en quelque sorte, classiques dans les sujets qu'ils traitent.

(2) A. Baron, *Le Paupérisme, ses causes et ses remèdes*.

En 1876, ils ont reçu plus de 40 millions en subventions, dons et legs, droits des pauvres... et cette même année, *les dépenses pour l'administration des biens et revenus se sont élevées au chiffre de 24,769,845 francs, soit à plus de 55 0/0 de leur fortune propre et à 22 0/0 de leur budget total.*

Est-ce concluant?

Cette mauvaise administration est d'autant plus déplorable que le service hospitalier est la seule organisation sérieuse de l'Assistance publique en France; quelques chiffres établiront son importance:

Le nombre des hôpitaux est de 371, dont 21 pour le département de la Seine; celui des hospices de 426, et celui des hôpitaux-hospices de 846. Au total: 1,643 établissements hospitaliers.

Le personnel comprend : 2,865 médecins et chirurgiens (Seine 171); 10,851 religieuses (Seine 384); 3,105 employés; 11,851 auxiliaires; soit un personnel, pour l'ensemble, de 28,651 personnes.

Les lits affectés au service des malades s'élèvent au chiffre de 72,025 (10,375 pour la (Seine); les infirmes, vieillards et incurables en ont 54,839 (Seine 10,961); les enfants assistés 16,636 (Seine 684): le personnel en possède 23,512. Au total: 167,012.

Cette statistique — la dernière dressée — concerne l'année 1885, elle constate en outre qu'au cours de cette année, les journées de présence pour toutes les catégories de malades se sont élevées, pour toute la France, à 31,191,036.

Il a été admis 422,468 personnes : 366,278 ont été guéries. 42,687 sont mortes.

Le service des enfants assistés, qui participe de l'Assistance publique et de l'organisation hospitalière donne les chiffres suivants:

Enfants assistés, 71,100, ainsi répartis: enfants trouvés, 2,043; enfants abandonnés, 57,981; orphelins, 11,136; enfants secourus chez leurs parents, 47,464. Pour tous ces infortunés on dépensa en 1884, 14,251,957 francs.

Avons-nous besoin de rappeler ici les statistiques funèbres établissant que plus de 60 0/0 des enfants mis à la charge de l'Assistance publique meurent dans la première année de leur naissance?

Véritable et perpétuel massacre des innocents dont la société actuelle se rend coupable.

Depuis quelques années, on fait, au Conseil municipal de Paris, des efforts sérieux et très louables pour améliorer ce triste état de choses; mais c'est l'organisation même qu'il faudrait changer.

En résumé, de quelque côté que nous les envisagions, la charité privée et l'Assistance publique, non seulement ne peuvent endiguer le paupérisme, mais encore sont débordés par les flots croissants des inénarrables misères.

Toujours s'accroît le nombre des malheureux contraints de re-

courir aux bureaux de bienfaisance; le directeur de l'Assistance publique déclarait, en 1884 devant la Commission d'enquête, que les demandes des nécessiteux s'étaient accrues dans ces dernières années dans l'énorme proportion de 25 0/0, et les statistiques officielles confirment :

Années.	Ménages secourus.	Personnes secourues.
—	—	—
1861.	36.713	90.287
1863.	40.056	101.570
1866.	40.641	105.119
1869	42.098	111.357
1872.	39.603	101.719
1874.	43.921	113.733
1877.	43.662	113.317
1880.	46.815	123.735
1883.	47.627	123.324

Inutile d'ajouter que les ressources, en dépit des donations individuelles, qui atteignent annuellement la moyenne de 6 à 7 millions, sont loin d'augmenter dans la proportion des demandes et que, comparativement aux infortunes à secourir, l'Assistance publique ne peut disposer que de secours dérisoires; or, ce n'est que la plus petite partie des dénués qui s'adresse à la bienfaisance officielle qui, à la pingrerie, son défaut de nature, ajoute celui d'une sécheresse et d'une rébarbativité aussi bureaucratiques que peu engageantes.

La profonde détresse de toute une partie des populations urbaines se manifeste, au surplus, avec une trop navrante signification par l'affluence de lamentables qui se pressent dans le jour devant les distributions de la *Bouchée de pain*; le soir devant les *Asiles de nuit*. Les chiffres pour Paris, Lyon, Marseille, Bruxelles (1), Milan, Rome et tout le monde les connait presque journellement; ils marquent de points noirs les colonnes des journaux quotidiens.

Ils ne désemplissent pas non plus les 900 *workhouses* qui, sur tous les points de la Grande-Bretagne, révèlent l'action paupérisante du capitalisme.

A leurs portes affluent en nombre toujours croissant et les pauvres occasionnels (*casual paupers*) et ce produit anglo-saxon, que l'Amérique du Nord connait aussi et avec lequel nos *chemineaux* ou *malfrats* ont quelque ressemblance, le *tramp* (2).

(1) A Bruxelles les asiles de nuit, totalement débordés, n'ouvrent leurs portes que par les plus grands froids; tout le reste du temps, les malheureux sans logis doivent coucher à la belle étoile. Ce fait en dit long dans le genre désastre.

(2) « *To tramp*, dans l'idiome vulgaire, signifie marcher avec effort, accomplir

D'après la statistique de l'*Armée du salut*, le nombre des *tramps* dépasserait 200,000, dont 50,000 à Londres seulement, où ils se coudoient avec 300,000 malheureux vivant au jour le jour, sans travail régulier et plus de 100,000 prostituées! (1)

Ces chiffres que nous n'avons pu vérifier sont-ils exagérés? On voudrait le croire; en voici d'autres, en tous cas, qui n'ont pas été contestés :

Sur 341,495 écoliers qui forment la population moyenne des écoles publiques de Londres, il n'y en pas moins de 43,888 qui vont à l'école sans avoir mangé.

Malgré les efforts considérables de la charité et les dîners gratuits distribués en grand nombre, il y a 24,739 enfants qui s'en retournent chez eux, le soir, sans avoir rien mangé et défaillants de faim (2).

---

pédestrement un voyage pour atteindre un but désiré. Ici, le marcheur est un pauvre; le but, une nuit en prison et huit onces de pain.

« Huit onces, c'est la mesure pour les mâles adultes; six pour les femelles, et au-dessous de sept ans quatre onces et une demi-pinte de bouillie.

« Et pour gagner cette pâture, des milliers de misérables arpentent les routes de l'Angleterre. Ils marchent tout le jour jusque après le coucher du soleil. Souvent l'étape est longue, la journée courte, alors il faut se hâter, car le gîte ne s'ouvre que de sept à neuf et, passé l'heure, ils heurteraient en vain à la lourde porte. Aujourd'hui ici, demain là, après-demain plus loin, tous les jours ils foulent le long ruban d'une route nouvelle, comme le juif de la légende, ils marchent sans pouvoir séjourner nulle part, car plus pitoyables que lui encore, ils ne possèdent même pas les cinq sous traditionnels.

« Ce sont les *tramps*.

« Sans famille, sans ressource, sans foyer, ils vont seuls dans la vie, la traversant d'étape en étape, fournissant chaque jour leur stérile fatigue, jusqu'à ce qu'enfin ils s'arrêtent, jambes raidies, genoux ankylosés, pieds sanglants, ventre vide, ne pouvant faire un pas de plus. La machine humaine usée et surmenée refuse le service. Détraquée, elle s'écroule sur le bord du fossé, au pied du vieil arbre de la route qui vit passer tant de détresses, et le *tramp* étendu sur le dos, avec une pierre sous ses reins brisés, sa face émaciée tournée vers les étoiles, s'endort dans sa suprême halte (Hector FRANCE: *Les Va-nu-pieds de Londres*).

(1) William BOOTH : *In the Darkest England and the Way out.*

(2) On compte qu'il y avait à Londres :

En 1800	80.000	prostituées.
1830	120.000	—
1840	160.000	—
1850	200.000	—
1880	270.000	—
Aujourd'hui elles seraient au nombre de	300.000	—

(Charles BOOTH, dans *la Société nouvelle.*)

(3) Le même triste phénomène se produit dans la capitale autrichienne. En Allemagne, les *stations hospitalières* du pasteur Bodelschwing et l'immense workhouse de Rumfort, à Munich, ne peuvent pas suffire aux désespérés. *La*

Si de telles choses se passent dans la puissante Angleterre, la plus riche nation du globe et le pays où l'assistance communale (alimentée par une abondante *taxe des pauvres*) et la charité privée sont le mieux pourvues et le mieux ordonnées, qu'aurions-nous à relever si nous pouvions, à cette place, donner même une idée sommaire de la désolation qui se cache sous le vernis menteur de toutes les nations dites civilisées, dans les profondeurs dolentes des deux mondes ?

C'est que l'exploitation capitaliste est une rude faiseuse de misère. En vertu de la loi des salaires, tant que la machine fonctionnera au profit exclusif de quelques parasites et chassera de l'atelier les malheureux ouvriers ainsi réduits à mourir de faim ou à s'offrir à n'importe quelles conditions, les salaires baisseront en raison même de l'augmentation des profits, et le mal de misère s'étendra, comme une lèpre, sur le corps social.

VI

DE LA CHARITÉ PRIVÉE

L'impuissance de l'assistance officielle (telle qu'elle fonctionne actuellement) à faire reculer le flot de misère qui monte sans cesse étant démontrée, devons-nous croire avec les charitistes modernes que ce que n'a pu faire la bienfaisance publique, la bienfaisance privée le fera, qu'il suffit pour cela de lui laisser le champ libre, toutes choses restant en place dans ce triste monde d'iniquité et d'exploitation de l'homme par l'homme ?

Il n'est pas permis d'avoir là-dessus la moindre hésitation, et il est même étrange que devant tant de douleurs et tant de dénuements que soulignent funèbrement, chaque jour, outre les suicidés par misère, tant de victimes de la faim, du froid et des privations de tout genre, la question ait pu être posée.

Au surplus, quand bien même la bienfaisance privée pourrait

Gazette de l'Allemagne du Nord publiait récemment, et toute la presse européenne a reproduit, que dès que l'hiver s'est fait sentir à Berlin, une multitude de sans-pain et de sans-logis se sont mis à commettre intentionnellement de petits vols pour avoir pendant quelque temps le vivre et le couvert des prisons berlinoises, qui, de ce fait, reçurent 5,000 pensionnaires. En Italie nous avons pour illustrer tristement l'accroissement de la misère, le dénuement complet de myriades de familles, la désolation de provinces entières, les manifestations menaçantes et le développement effrayant de la *pellagre*, cette horrible et mortelle maladie de l'extrême misère dans la Haute-Italie. Voici la progression : en 18[illegible], on comptait dans les provinces de Milan, Pavie, Sondrio, Bergame et Crémone, 29,282 pellagreux ; en 1856, 38,777 ; en 18[illegible], 97,855.

suffire à l'endiguement du paupérisme, nous protesterions encore, au nom de la dignité humaine. Ce n'est pas l'aumône, aussi abondante, aussi généreuse soit-elle, que réclame le travailleur : c'est la justice, c'est la possession du produit intégral de son travail, les obligations sociales étant remplies ; c'est, en un mot, l'abolition de l'exploitation capitaliste et son remplacement par l'organisation rationnelle et solidariste de la production et de la répartition des richesses.

En attendant cette justice d'ordre révolutionnaire, qui tarira les sources du paupérisme et universalisera le bien-être, les prolétaires ont au moins le droit d'exiger la garantie du droit à l'existence.

Mais avant de rechercher comment on pourrait aboutir socialement à l'extinction du paupérisme, voyons si les œuvres des charitistes justifient leurs prétentions.

En 1837, un pair de France, écrivain estimable, disait dans un livre célèbre :

« Si la civilisation, dans le cours de ses progrès, accroît l'inégalité des conditions, la rend plus sensible ; si, par là, elle laisse ainsi des infortunes partielles, et en rend l'impression plus douloureuse ; si, appelant l'homme à de plus hautes et de plus fortes destinées, elle laisse dans la détresse ceux dont les facultés affaiblies ou paralysées ne peuvent répondre à son appel ; si, dans sa marche ascendante, elle rencontre quelques obstacles, occasionne quelques frottements et multiplie les chances d'accidents avec les perspectives de succès, ne serait-il pas juste qu'elle s'inquiète des victimes immolées par suite même du travail qui la conduit à son but et qu'elle indemnise ceux qui se trouvent renversés sur son passage ? Si l'accroissement du trésor commun de la richesse sociale, si le perfectionnement et le développement de l'industrie qui en alimente les sources ne peuvent être achetés qu'au prix de la ruine de quelques-uns ; si la liberté même de la concurrence, qui constitue le principe vital de l'industrie, ne peut se déployer sans faire naître des périls pour ceux qui se lancent dans la carrière ; si la simplification des procédés, la création de nouveaux moteurs, l'emploi de puissances gigantesques, la division du travail, le mouvement des spéculations, entraînent des crises plus ou moins générales qui atteignent la classe laborieuses dans ses plus légitimes ressources... *ne serait-il pas juste que ceux au profit desquels s'exploitera cette richesse s'inquiétassent des privations subies par ceux qui ont acquitté le tribut, qui ont succombé dans la crise, et que ceux-ci soient indemnisés de ce qu'ils ont perdu au milieu et par l'effet de la prospérité générale* (1). »

---

(1) Le baron de GÉRANDO, *De la Bienfaisance publique*. Le célèbre charitiste qui est le principal fondateur des *Caisses d'Épargne* et qui, avec de Melun,

Bien que parti des régions officielles, cet appel resta à peu près sans écho. Après comme avant, l'assistance sociale fut confinée dans les bureaux de bienfaisance et dans les services hospitaliers, l'assistance privée se forma aux efforts restreints de quelques sociétés d'inspiration chrétienne et d'un petit nombre de philanthropes éclairés ; elle fut par conséquent aussi insuffisante que par le passé, quoique dans toute l'Europe et dans l'Amérique du Nord elle n'ait cessé depuis de faire des progrès sensibles. Sa persistante impuissance s'explique par le rapide accroissement de misère qu'engendre le capitalisme dans la série de ses développements, et aussi par le progrès moral qui fait que les privations sont toujours plus vivement, toujours plus douloureusement ressenties.

Les charitistes ont cependant fait des efforts louables, depuis un demi-siècle ; leur action revêt mille formes : œuvres maternelles, sociétés de crèches, sociétés protectrices de l'enfance, sociétés d'adoption pour les enfants abandonnés, orphelinats divers, protection des apprentis et des jeunes gens, sociétés de placement, sociétés de rapatriement, sociétés d'assistance par le travail, asiles de nuit, asiles-ouvroirs, œuvres de la Bouchée pain, caisse des loyers, refuges divers, sociétés d'appui et de réhabilitation pour les libérés, sociétés d'assistance judiciaire, maisons de retraite, asiles de vieillards, etc., etc.

Mais tout cela, quelques gouttelettes perdues dans l'immense désert de la misère.

Les charitistes, qui ne peuvent se faire d'illusion là-dessus, cherchent à parer à cette impuissance reconnue des bienfaisances individuelles sporadiques par la fédération des œuvres charitables.

Un mouvement intéressant se dessine en ce sens.

Marbeau, Moreau-Christophe, Watteville, Mlle Boëldieu, etc., participa à la fondation de sociétés de bienfaisance avait bien saisi le caractère expropriateur du capitalisme.

« La double tendance des grandes exploitations est à la fois d'augmenter le nombre des prolétaires et de les réduire à un emploi de pure exécution. A *mesure que la grande industrie s'élève sur une plus grande échelle, elle affaiblit la classe moyenne, en réduit l'importance et l'aisance. Elle fait naître dans l'empire de l'industrie une sorte de féodalité nouvelle*, en groupant de vastes familles de travailleurs autour d'un chef-lieu, en liant leur destinée à ses établissements.

« Alléguera-t-on, pour atténuer les fâcheux effets de cette nouvelle situation, ce qui a été dit à l'égard des serfs..., que l'ouvrier est assuré d'un salaire journalier et exempt par là de tous soucis.

« Mais en supposant que cette sécurité fût fondée, et elle ne l'est pas, *elle ne serait acquise qu'aux dépens de la dignité du travailleur. S'il n'a plus de souci, c'est qu'il n'est plus l'arbitre de son sort.* Cette sécurité d'ailleurs peut être trompeuse, car son sort dépend de la bonne volonté du chef et de la durée de l'établissement dont la chute crée toujours une foule de misérables. »

Londres possède depuis plusieurs années une *Charity organisation Society* qui a M. Loch comme secrétaire. Dans la même ville, fut fondée, il y a 25 ans, par les protestants évangéliques une *Association universelle de bienfaisance* que M. Gladstone vient de prendre sous son haut patronage dans un article à sensation publié par la *Nineteenth century*. S'inspirant de l'*Evangile de la richesse* (le livre récent du millionnaire Carnégie), l'illustre homme d'État voudrait que tous ceux qui possèdent fassent leur examen de conscience en même temps que le compte de leurs richesses, et, après avoir fait la part des dépenses nécessaires pour eux et pour leur famille conformément à leur position sociale, allouent une portion déterminée de leur revenu aux besoins des nécessiteux.

Sur ces bases, on formera une association charitable universelle dont chaque membre s'engagerait sur l'honneur à donner annuellement une somme déterminée pour venir en aide aux pauvres. Ce serait une sorte de caisse de secours permanente à laquelle tous les membres pourraient déférer tous ceux qui solliciteraient leur aide.

Ainsi, affirme le grand vieillard, la philanthropie aurait raison du mal social.

Le peu d'écho que, même en Angleterre, où la charité est le plus répandue, a rencontré sa proposition a dû convaincre l'éminent charitiste du non fondé de ses espérances. Inutile d'ajouter que cette division des membres de l'humanité en riches assisteurs et maîtres et en pauvres assistés et asservis ne saurait être recevable en aucun cas. Que si même Gladstone n'a visé qu'à secourir immédiatement les infortunes instantes, sans préjudice des réformes sociales à accomplir qui seules pourront mettre fin au mal de misère, on pourrait encore lui objecter qu'il vaudrait mieux pour cet objet recourir à l'assistance publique, malgré tout moins humiliante.

Au moment où j'écris ces lignes, on fait grand bruit en Angleterre d'une autre tentative plus pratique peut-être d'organisation de la charité.

L'*Armée du salut* vient de publier sous le titre tapageur : *Des ténèbres de l'Angleterre et des moyens d'en sortir*, un livre dû, dit-on, à la plume de M. Stead, le directeur de la *Pall Mall Gazette*, qui contient tout un plan de campagne dans un but charitable.

En tête du volume est une image coloriée, accompagnée d'une clef dont voici la traduction :

« *Armée du Salut. Campagne sociale.*

« La présente carte a pour objet de donner une vue d'ensemble du plan développé dans ce livre et des résultats qu'on peut attendre de la réalisation dudit plan.

« L'encadrement porte, sur deux piliers, des chiffres empruntés aux statistiques officielles et qui montrent l'effrayante étendue de la misère dans le

Royaume-Uni : 2,297 suicides, 2,157 adultes morts d'inanition, dans une seule année ; 10,700 enfants succombant au besoin ou aux mauvais traitements, 100,000 femmes livrées à la prostitution, 993,000 indigents de tout ordre, 190,000 pensionnaires au *workhouse*, 155,000 criminels, 711,000 délinquants.

« Au milieu de ce tableau, on voit ces trois millions de misérables perdus dans les flots de l'océan social et faisant de vains efforts pour surnager. Quelques-uns à peine arrivent à gagner le rocher de la charité privée.

« Mais le phare de l'*Armée du Salut* brille à l'horizon. Ses bateaux de sauvetage sont à l'œuvre. Ses officiers des deux sexes se portent en rangs pressés sur le rivage pour sauver et recueillir les naufragés.

« A gauche, une première bande de misérables est dirigée vers les refuges et ateliers de la colonie agricole. On leur donne du travail ; on note leur caractère et leurs aptitudes.

« Au delà de cette première étape, un second contingent, après un temps d'épreuve à la colonie agricole, se prépare à passer les mers.

« Des steamers chargés d'émigrants se rendent aux possessions britanniques et y apportent le trop-plein de nos villes.

« Un boulanger à droite, une accorte lavandière à gauche, montrent le but à atteindre et le procédé à mettre en œuvre : application raisonnée des ressources fournies par la charité privée, du travail pour tous, du pain pour tous, de l'espoir pour tous. »

Ici l'humiliation de la charité individuelle est aggravée par l'intolérant prosélytisme chrétien qui est le principe dominant de tous les actes de l'*Armée du salut*.

Immédiatement après l'Angleterre, se place, pour les tentatives d'organisation générale de la charité, l'Amérique du Nord. A la *Charity organisation Society* de Londres répond l'*Association charitable* de New-York, dont le secrétaire est M. Kellog.

Il s'agit ici d'une grande agence privée, ayant surtout pour mission de coordonner et de rendre pratiques les efforts de la charité. Son but est d'amener les sociétés de bienfaisance à coopérer entre elles par un système d'enregistrement pour empêcher que les secours soient distribués sans discernement et en double, et pour garantir le corps social de l'imposture. D'une façon plus générale, elle poursuit l'amélioration continuelle de la condition des pauvres en s'efforçant de diminuer le vagabondage et le paupérisme, et d'en déterminer les causes. Dès le début de son existence, la Société a rendu d'importants services. A la fin de l'année 1886, plus de 300 sociétés se servaient d'elle comme centre de communication, et elle avait donné des informations sur 88,333 familles comprenant 352,000 personnes. Sur 4,285 individus qu'elle a, d'une manière suivie, entrepris de faire sortir de la misère, près de 700 ont pu se suffire à eux-mêmes quand on leur eut procuré du travail, 457 ont été renvoyés chez des amis prêts à les soutenir ou dans des milieux où ils pouvaient trouver à s'employer.

Autre tentative du même genre, l'organisation des stations hospi-

talières dont le pasteur Bodelschswing est parvenu à couvrir l'Allemagne ; le *Bureau central de charité* que dirige à Genève le colonel Rilliet, le *Patronato* de Milan et les *Bureaux centraux* de Buffalo, de Newhaven, Philadelphie, Baltimore, etc.

En France, une tentative est faite en ce moment même par M. Lefébure, qui, avec le concours de MM. Picot, de Vogüé, travaille à la fondation d'un *Office central*. Cet office sera en rapport constant avec tous les établissements de bienfaisance, avec toutes les associations de charité privées, et donnera aux malheureux tous les renseignements nécessaires pour permettre à ceux-ci de s'adresser, en connaissance de cause, aux sociétés fondées dans un but spécial de charité ou d'assistance. M. Lefébure ne cherche pas à organiser la charité; il prend pour base de son activité les associations privées, les institutions publiques, et se fait l'intermédiaire entre les malheureux et tous les établissements quelconques d'assistance, et réciproquement il aidera ces établissements à éviter de mal placer leurs bienfaits, tout cela sans s'immiscer dans la vie intérieure des œuvres déjà existantes, ni porter la moindre atteinte à l'indépendance ou à la personnalité d'aucune d'elles.

M. Lefébure insiste sur ce point que l'*Office central* n'aurait ni drapeau politique ni *Credo* confessionnel. Il se base surtout, pour justifier son initiative, sur la profondeur du mal et l'étendue des ravages de la misère.

« Si j'avais besoin de démontrer, dit-il, combien sont réelles et nombreuses les souffrances à Paris, je n'aurais qu'à attirer l'attention sur l'état des logements où se réfugient les pauvres et dire qu'il y a 27,835 logements habités par des indigents, soit 57 0/0, qui ne se composent que d'une seule pièce; que des ménages indigents dans la proportion de 5 0/0 ne respirent que par une tabatière, qu'il y a 3,192 logements, soit 7 0/0, qui ne prennent jour que sur un palier ou un corridor ! »

Relevons encore de l'éminent philanthrope ce passage de son discours à la séance inaugurale de l'œuvre nouvelle, tenue le 11 mars 1889 :

« Quel défilé de misères plus poignantes les unes que les autres, que d'effroyables récits dans cet énorme dossier de lettres que j'ai là sur votre table, lettres que j'ai toutes lues, et dont nos enquêtes n'ont que trop souvent attesté la sincérité ! Nous en avons le cauchemar..... Et ce cauchemar n'était pas seulement causé par le spectacle de souffrances inouies, mais, vous l'avez déjà compris, par l'impuissance où l'on était trop souvent encore d'y apporter un remède immédiat et suffisant. »

Entrant dans quelques détails sur l'organisation de la charité privée, et après avoir cité l'asile-ouvroir pour femmes de M. Mamoz

et l'établissement du même genre du pasteur Robin, à Belleville (1), M. Lefébure ajoute : « Je dois le dire, je ne connais pas dans Paris à l'heure qu'il est, en dehors de deux ou trois institutions extrêmement restreintes, hélas ! jusqu'à présent, une seule œuvre organisée dans de vastes proportions pour offrir le travail en échange d'une hospitalité temporaire ou d'une certaine rémunération à des ouvriers sans travail, lesquels, en dépit de leur bonne volonté, ne trouvent pas momentanément l'emploi de leurs bras et sont impuissants à défendre leurs femmes et leurs enfants contre la misère ; pas de travail non plus à offrir aux individus qui attendent le rapatriement, à des infirmes qui sollicitent leur admission dans des maisons spéciales, à ces malheureux, enfin, que l'on arrête pour avoir couché sous un pont, dont le seul crime est de n'avoir pas un sou dans leur poche, et que le juge du petit parquet relaxe et remet sur le pavé, dénués de toutes ressources. »

De ces paroles de M. Lefébure, il ressort clairement que tout est à faire et que, selon l'expression d'Albert Regnard, l'insuffisance de l'assistance publique non obligatoire ne saurait être contestée.

Ce qui est vrai pour Paris l'est pour la France et l'est pour toutes les nations civilisées ! Là encore, si l'on veut essayer d'aboutir, il faut internationaliser les efforts.

Les principaux philanthropes européens l'avaient compris, lorsqu'en 1856 à Bruxelles, en 1857 à Francfort, ils tinrent ces congrès internationaux de la bienfaisance publique où la plaie du paupérisme dans la société capitaliste moderne fut examinée sous toutes ses faces. Il est remarquable que les congressistes conclurent à la nécessité d'une législation internationale du travail. C'était frapper à la racine.

Le Congrès international de l'Assistance publique qui a eu lieu à Paris du 28 juillet au 4 août 1889, et auquel ont participé plus de 400 adhérents venus de tous pays (2), n'a pas envisagé de même la situation.

(1) Il faut ajouter à cette liste si restreinte l'asile-ouvroir de la rue Fessart, dirigé par Mme Louise Koppe. (Voir, sur ce sujet, une remarquable conférence de Millerand tenue le 30 novembre 1890 au grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. René Goblet et sous les auspices de la Société philanthropique pour la création d'asiles-ouvroirs nationaux à Paris.)

(2) Citons notamment MM. Iglesias Espel Gavino (Mexique), Mello-Viana (Portugal), Rajeoof, médecin des hôpitaux de Moscou, Kuhnewald (Vienne), Severeano (Bukarest), Vassitch (Serbie), Balacky (Prague), Panderlik (Moravie), Alb. Costa (République Argentine), Canocz (Hongrie), baron Estrella (Brésil), Hale (États-Unis), etc.

Les rapports sur l'assistance dans les différents pays ont été souvent remarquables, mais combien timides les conclusions !

Après avoir repoussé le magnifique rapport d'Albert Regnard qui concluait à l'organisation rationnelle de la solidarité sociale, on s'est contenté de voter les résolutions suivantes présentées par M. Monod, directeur actuel, à Paris, de l'Assistance et de l'Hygiène publiques :

1° On assistera gratuitement et obligatoirement, par les soins médicaux et les remèdes à domicile ou par voie d'hospitalisation, les indigents malades; et il est entendu que l'indigent ne sera hospitalisé que s'il est établi qu'il ne peut recevoir les soins à domicile.

2° C'est la commune qui doit cette assistance. L'assistance sera d'abord communale; et l'on intéressera la commune en ne décrétant pas *a priori* de contribution fixe, le conseil déterminant après coup la proportionnalité des contributions des communes, comme pour les aliénés, suivant la richesse de ces communes. A défaut de la famille, l'assistance est donc due par l'unité administrative la plus petite (commune ou paroisse), conformément à la façon dont est établi le domicile secouru, à ceux des indigents malades qui ont leur domicile de secours dans cette commune. Une liste en sera dressée ; elle sera toujours revisable, ce qui intéressera mutuellement la commune à la limitation.

3° L'organisation incombera à l'unité administrative supérieure, à la commune ou la paroisse, et dans des conditions telles que les communes ou paroisses les plus riches, les départements ou les provinces les plus riches aident leurs égaux les plus pauvres, le tout avec le concours financier et sous la surveillance et le contrôle effectif de l'État.

Dans la voie tracée par M. Monod, l'*Association protestante pour l'étude de la question sociale* est entrée résolument, comme cela ressort des *Résolutions de la troisième assemblée générale* (Montbéliard, 1889), tenue par les adhérents français, suisses et belges.

En voici le texte :

I. L'assistance aux indigents est un devoir social qui incombe avant tout à la *commune*.

II. L'État a le droit d'inscrire ce devoir dans la loi comme une obligation et de l'imposer aux communes qui l'oublieraient ou voudraient s'y soustraire.

III. L'État a le droit et le devoir d'exiger que chaque commune pourvoie au soulagement de ses indigents, soit en ayant un bureau de bienfaisance chargé d'assurer aussi bien l'assistance à domicile que l'assistance hospitalière, soit en se syndiquant avec d'autres communes pour créer un bureau de bienfaisance qui leur soit commun.

IV. L'État a le devoir d'exiger que la commune vote certaines taxes pour fournir les ressources à son bureau de bienfaisance.

V. L'Etat a le droit de venir en aide aux communes et aux syndicats de communes par des secours pécuniaires en cas de besoin, et de mettre à leur disposition ou des établissements hospitaliers ouverts à leurs malades, à leurs vieillards, à leurs enfants abandonnés, ouune organisation légale de la médecine gratuite.

VI. Le bureau de bienfaisance doit être le recours de l'indigent pour tous

les genres de misère à secourir. C'est à lui de centraliser toutes les demandes d'assistance et d'y répondre rapidement (système d'Elberfeld).

VII. L'assistance officielle ne doit pas ignorer l'assistance privée ni l'assistance religieuse; elle ne doit pas tendre à les remplacer ou à les supprimer: elle doit travailler de concert avec elles. Le Bureau de bienfaisance doit donc compter naturellement dans son sein les hommes qui sont reconnus comme s'occupant d'assister les pauvres, notamment les ministres des diverses religions pratiquées dans l'État.

VIII. L'assistance ne doit jamais être regardée comme un remède aux maux de notre société, elle n'est qu'un palliatif qui ne doit pas nous suffire ni nous empêcher de chercher une meilleure et plus juste organisation de la société.

La philanthropie ne doit point nous détourner de l'étude de la question sociale.

Les charitistes catholiques ne transigent pas ainsi avec le principe même imparfait de l'assistance obligatoire.

L'un d'eux vient de s'en expliquer dans un livre récent :

« Le caractère des sociétés démocratiques, dit-il, est d'émanciper l'individu, de lui reconnaître tous les droits, puis, cette première œuvre accomplie, de tendre à créer en face de lui un pouvoir démesuré qui réunit ces droits et en absorbe l'exercice. Le citoyen isolé, rapprochant sans cesse de la toute-puissance de l'État sa propre impuissance, comparant sa misère au budget qui l'éblouit, prend l'habitude d'appeler en toute circonstance l'État à son aide. Ni les plus éloquents orateurs ni les plus habiles publicistes ne suffiront à l'empêcher de réclamer en tous ses maux l'intervention du législateur. En vain les livres et les discours se multiplieront. Si l'action efficace ne succède pas assez promptement à la parole, il est très probable que les voix de ceux qui réclament le socialisme deviendront une clameur universelle. Quand certains besoins se produisent, quand ils prennent un caractère de généralité, c'est en vain que la raison parle ; ils emportent tous les obstacles d'un mouvement irrésistible. La sagesse consiste à les prévoir et à leur donner satisfaction. »

De quelle façon ? Par la charité privée, qui, sous la plume de M. Georges Picot, devient naturellement une panacée sociale.

Il faut, conclut-il, que la France entière marche dans cette voie de la charité privée, que des combinaisons nouvelles de l'esprit d'association viennent en aide aux souffrances, et qu'à chaque projet d'intervention de l'État on oppose, non une critique froide, mais un projet bien étudié d'initiative privée. En face du socialisme, qui aboutirait dans un délai très court à la ruine financière et morale, il ne faut pas cesser de montrer l'action spontanée de l'individu, comprenant son temps, sentant ses maux, souffrant de ses épreuves, s'associant pour centupler ses forces et n'hésitant pas — quels que soient ses travaux, la nature de ses études, ses préférences ou ses goûts — à sacrifier une part de son repos et de sa vie pour accomplir « le devoir social » (1).

C'est, en d'autres termes, dire aux malheureux : « Vous jouissez du suffrage universel, vous pouvez quand vous le voudrez changer l'ordre de choses qui si cruellement pèse sur vous. Pourtant gardez-

(1) Georges Picot, *le Socialisme et le devoir social.*

vous bien de le faire, n'écoutez pas les socialistes qui vous le conseillent, car vous baisseriez en moralité et perdriez en liberté si vous viviez dans un état social où chacun serait assuré du nécessaire en retour d'un travail raisonnable. Gardez dignement votre misère, nous ferons l'aumône aux plus malheureux. » Mais au moins les charitistes parlent-ils de bienfaisance privée ; les philosophes de l'économisme libéral disent simplement : *Périssent les faibles et les vaincus de la vie!...*

L'un d'eux, Herbert Spencer, prétend que cela est bon, que c'est là « un indispensable travail de sélection par lequel la société s'épure constamment elle-même ».

« Mais si, ajoute ce triste savant, une philanthropie mal éclairée se met au travers de la loi bienfaisante de la sélection, elle rejette les non-producteurs à la charge des producteurs, elle dégrade l'espèce humaine et amasse comme à plaisir une réserve de souffrances pour les générations futures. »

Ces lignes abominables contiennent tout d'abord un gros mensonge. C'est maintenant et dans l'ordre capitaliste que *les non-producteurs sont à la charge des producteurs*. Qui accumule, en effet? Les oisifs, les avides, les parasites. Qui souffre de privation? Les exténués, les spoliés de l'exploitation capitaliste.

Mais à quoi bon s'attarder à répondre à ces meurtrières aberrations qui pèseront lourdement sur la mémoire de l'âpre et dur philosophe anglais?

Voyons plutôt ce qui peut être fait pour l'extinction du paupérisme, au moins dans ses résultats, en attendant que le socialisme appliqué l'ait détruit dans ses causes.

VII

L'ASSURANCE SOCIALE

Le système actuel de bienfaisance, aussi bien dans sa forme officielle que dans sa forme privée, est manifestement insuffisant. Ne le serait-il pas qu'il devrait être repoussé, puisqu'il n'est en somme que l'organisation de l'aumône, et que l'aumône dégrade celui qui la reçoit.

Selon le vœu d'un philosophe éminent, Alfred Fouillée, qu'on trouve toujours pour défendre les causes généreuses, il faut substituer à l'antique charité la *justice réparatrice et contractuelle.*

Comment?

Nous répétons que nous nous plaçons simplement ici au point de vue

philanthropique, en tenant compte de la dignité humaine. Cependant, aussi réduit qu'il puisse être, le principe posé : *Droit assuré à chacun d'une suffisante vie par le travail s'il est valide, par la solidarité sociale s'il est invalide*, comprend ces deux formules :

Reconnaissance du droit au travail ;

Assurance sociale contre tous les risques de misère.

Du droit au travail il sera amplement question dans l'étude qui suivra (1).

Nous supposerons simplement une organisation des travaux publics capable de pouvoir parer aux chômages involontaires par des chantiers et ateliers de réserve où les salaires seraient un peu au-dessous des salaires habituels du travail dit libre.

Du même coup on a supprimé près de la moitié des causes de misère ; mais on reste toujours en présence des charges du service des enfants assistés et du service hospitalier et des dénuements causés par les maladies ou infirmités, par la vieillesse et enfin par la mort des chefs de famille.

On y pourrait subvenir avec le système actuel de l'assistance communale rendue obligatoire jusqu'à concurrence d'un minimum fixé, ce qui ne pourrait être obtenu qu'en sextuplant pour le moins le budget actuel de la bienfaisance publique. Mais ce serait toujours l'humiliation et l'abaissement pour les vaincus de la vie et la persistante dépression du caractère.

Il est un autre système proposé autrefois dans ses grandes lignes par François Vidal, Constantin Pecqueur et Émile de Girardin, et qui pourrait motiver la création d'un *Ministère de l'assurance sociale* (2).

L'*assurance sociale* se diviserait en deux grands services :

1° Les assurances concernant les personnes ;

2° Les assurances concernant les animaux et les biens.

Pour la deuxième catégorie, qui comprendrait les branches *incendie*, *sinistres maritimes* (celle-ci mixte), *intempéries* (grêle, ge-

---

(1) *Le Ministère du travail et ses attributions.*

(2) Parmi les systèmes proposés par les individualistes est celui de la capitalisation. Nous avons conclu à son insuffisance avec quelque raison.

En 1850, M. Thiers évaluait à 23 milliards de francs le capital nécessaire pour assurer une pension de 150 francs à chaque ouvrier français avec un taux de capitalisation de 5 0/0.

Expliquons ces chiffres.

Comme le taux de capitalisation ne peut plus dépasser 3 0/0 et que la pension de retraite devrait être au moins de 600 francs, les Prévoyants, pour justifier leur système, doivent nous démontrer la possibilité pour le prolétariat français d'arriver à une épargne totale de 120 milliards pour le moins. C'est la réduction à l'absurde.

lées, inondations), *épizooties* etc., l'application serait facile. L'État prendrait (après rachat préalable des titres au taux d'émission réelle) la succession des compagnies existantes; il n'y aurait ensuite qu'à rendre l'assurance obligatoire pour tous, ce qui serait d'autant plus facile que l'économie résultant de l'emploi de l'outillage administratif et l'extension des opérations permettrait de réduire les primes à la moitié, peut-être au tiers des taux actuels.

Les services des assurances concernant les personnes serait plus compliqué.

D'abord il se subdivise en assurances :

Contre la maladie ;

Contre les accidents provenant du travail ;

Contre les accidents quelconques ;

Contre la mort des soutiens de famille ;

Contre l'invalidité résultant d'infirmités ou de vieillesse.

Ici encore on devrait débuter par l'obligation de l'assurance pour toute personne jouissant par son travail ou autrement d'un minimum de ressource qui serait fixé, en tenant compte de la diversité des régions et des prix.

Le total des primes ainsi payées devrait suffire au quart des charges de l'assurance générale, que l'on peut évaluer pour la France à 3 milliards, soit, pour le quart, en chiffre rond, 750 millions. De ces 750 millions 300 seraient payés par les gens à revenu ; resterait à la charge des travailleurs de tout ordre 450 millions, soit 4 1/2 0/0 environ des salaires évalués au chiffre total de 10 milliards par an (1).

Un milliard serait fourni par les employeurs de toutes catégories ayant à payer une contribution de... qui serait un peu plus élevée pour les industries dangereuses. Cette quote-part paraîtra modérée si l'on se rappelle que des seuls actionnaires des chemins de fer le bénéfice net est de 650 millions par an.

Sur ses ressources spéciales, l'État prélèverait les 1,250 millions destinés à parfaire le budget de l'*assurance sociale* (service des personnes).

De quelles nature seraient ces ressources spéciales ?

Divers projets ont été présentés (2). Nous retenons celui de J. Par-

(1) Une loi du 9 juin 1853 déclare « que tous les fonctionnaires, que tous les employés rétribués par l'État directement ont droit à une pension de retraite constituée par une retenue de 5 0/0 sur leurs émoluments ou salaires ». Il ne s'agit que d'élargir ce principe en l'améliorant, la retenue dans notre système ne devant alimenter que le quart ou le tiers de l'assurance étendue à tous les risques de misère et de ruine.

(2) Voir P.-E. Laviron, *du Droit des travailleurs à la retraite.* — S. Deynoud, *la Politique du travail,* dans *la Revue socialiste* du 15 mars 1886.

mentier, qui obtient près de deux milliards par la mise à exécution d'un ensemble de mesures que nous résumons :

Droit de tester obligatoire ; en cas de non-disposition testamentaire, dévolution au service de l'assurance nationale des héritages hors la ligne directe ; renonciation présumée en cas de silence des héritiers; donations entre vifs assimilées aux testaments ; toute société ou association ne pourra être autorisée qu'autant qu'elle sera constituée en participation. Enfin toutes les successions, outre un droit de statistique de 1 0/0, devront payer des droits progressifs d'après le tarif suivant applicable au capital net, que l'auteur justifie par la coopération des travailleurs à la constitution des fortunes privées ; car il faut bien en convenir : à côté de l'intelligence de ceux qui s'enrichissent, à côté du capital initial de leur commerce ou de leurs entreprises, il y a le contingent de la nature et le prélèvement quotidien, souvent immodéré, qui résulte de la différence entre le produit total du travail fourni par l'ouvrier et le chiffre du salaire qui lui est payé. Voici ce tarif :

De	1.000	à	1.500	1 0/0
	1.500		3.000	2 0/0
	3.000		5.000	3 0/0
	5.000		10.000	4 0/0
	10.000		20.000	5 0/0
	20.000		50.000	7 0/0
	50.000		100.000	10 0/0
	100.000		500.000	20 0/0
	500.000		1 million	30 0/0
	1 million		5 millions	40 0/0
Pour 5 millions et au-dessus				50 0/0 (1)

Un des plus éminents préconisateurs du droit à la suffisante vie, André Godin, le regretté fondateur du Familistère, a élaboré pour y subvenir un remarquable projet d'*Hérédité de l'État*, en prenant pour base un pourcentage ainsi fixé :

Au-dessus de			2.000	1 0/0
De	2.000	à	5.000	3 0/0
	5.000		10.000	5 0/0
	10.000		20.000	7 0/0
	20.000		50.000	10 0/0
	50.000		100.000	15 0/0
	100.000		500.000	20 0/0
	500.000		1 million	30 0/0
	1 million		5 millions	40 0/0
Au-dessus de			5 millions	50 0/0

1. Pasmentier, vénérable de la loge *l'Union des peuples et les bienfaiteurs réunis* : *Projet d'assistance nationale.*

Il arrive ainsi à près de deux milliards et demi, comme cela ressort du tableau suivant dressé d'après les statistiques officielles des années 1882, 1883, 1884 :

	Droits d'hérédité à établir.
Mutations par décès en ligne collatérale, au delà du quatrième degré jusqu'au douzième.	
Totalité de l'héritage..................	91.465.201
Entre grands-oncles, grand'tantes, petits-neveux, petites-nièces et cousins-germains.	
Totalité de l'héritage..................	125.904.614
Entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces.	
Totalité de l'héritage..................	724.875.492
Testaments entre époux, 50 0/0 sur 534,976,245 francs...	267.488.122
Testaments entre personnes diverses, 50 0/0 sur 215,812,860 francs..	107.946.430
Total de l'hérédité en ligne collatérale.	1.317.639.356
En ligne directe, on pourrait, d'après les considérations qui précèdent, établir le droit d'hérédité de l'État d'une façon progressive, en ne prenant que 1 0/0 sur les petits héritages et 50 0/0 sur les plus forts, de manière que le droit fût de 33 0/0 sur environ 3,300,000,000 de francs.	1.100.000.000
Total du droit d'hérédité............	2.417.639.356 (1).

On voit qu'avec la transformation en loi du projet Godin le budget de l'*assurance sociale* serait assuré, sans qu'il soit besoin de recourir à d'autres sources de revenus.

Cependant nous nous sommes placé dans la situation la plus défavorable, laissant le capitalisme dans son plein et meurtrier fonctionnement.

Autre serait, en effet, la situation, si nous faisions entrer en ligne de compte la *reprise par l'État ou les communes, selon les cas, de tous les monopoles concédés à des particuliers* (chemins de fer, mines, canaux, établissements de crédit, éclairage, traction urbaine, etc., etc.).

Les revenus résultant de cet ensemble de mesures suffiraient presque au budget de l'*assurance sociale*.

A ceux qui trouveraient monstrueux que l'on sacrifiât trois milliards par an pour que tous les enfants aient un berceau, toutes les mères le nécessaire, tous les infirmes et tous les vieillards le pain, l'abri et les soins réclamés par leur état, à ceux-là nous répondrions qu'il est bien plus monstrueux qu'un pays comme la France paye chaque année deux milliards et demi pour ses militaires et ses rentiers. Quoi que disent les sophistes, le budget du pain à tous par le

(1) André Godin, *la République du travail et la Réforme parlementaire*.

travail autant que possible et dans la mesure des ressources communes sera toujours plus populaire et plus moral que ne le sont les budgets actuels de la destruction et du parasitisme.

L'*assurance sociale* ainsi réalisée, la bienfaisance publique serait restreinte à quelques infortunes spéciales, puis au service des enfants assistés et au service hospitalier, qui l'un et l'autre seraient réorganisés d'après des principes plus conformes à la dignité humaine et à la solidarité sociale.

Le paupérisme vaincu, la souffrance humaine tarie, au moins dans ses sources sociales, n'y a-t-il pas là un programme splendide à réaliser ; « mais, dit Louis Blanc, par je ne sais quelle imbécile frayeur de toute chose nouvelle, on semble prendre racine dans la douleur et dans le mal. »

Que les politiciens y songent toutefois, la masse dolente des sacrifiés est lasse de souffrir, et si on ne lui donne pas sa part de soleil et de justice, elle la prendra, et la prendra violemment, non sans quelques abus. La prudence devrait ici commander la générosité.

B. Malon.

Cannes, le 1 janvier 1891.

LA SOCIÉTÉ FABIENNE

THE FABIAN SOCIETY

(*Suite*)

III

George Bernard Shaw.— A mon avis, Shaw est le membre le plus important de la Société fabienne. Cette déclaration, j'en suis certain, ne blessera pas sa modestie, par la raison que, comme la plupart des Fabiens, il en est presque dépourvu. Il a conscience de sa valeur, sans être le moins du monde un poseur. Dans le cas des prosélytes et des prêcheurs, la modestie est en effet un bagage embarrassant, et comme les Fabiens sont des apôtres itinérants du socialisme, il leur faut s'affirmer parfois avec immodestie.

Shaw est Irlandais. Il est né à Dublin en 1856. C'est donc un jeune. Grand, mince, figure longue, avec une barbe rousse, rare sur les joues et s'épaississant un peu sous le menton, moustache grêle, cheveux raides, front haut, nez droit et saillant avec une narine pincée caractéristique, petits yeux vifs, Bernard Shaw possède un ensemble de traits qui fait impression. C'est un artiste, par tempérament et par éducation. Sa seule affectation extérieure est de porter exclusivement un chapeau de feutre mou à calotte plate et des gants de fil de couleur foncée. Ne lui parlez pas de « tuyau de poêle », c'est une atrocité; ni d'habit à queue de morue, c'est une horreur. Et cependant il est forcé d'en endosser un, quand sa fonction de critique musical l'appelle aux premières représentations de *Covent Garden;* mais en manière de protestation il porte un habit râpé. L'habillement semble être pour lui le dernier de ses soucis, sans quoi il ne porterait pas cet éternel veston étriqué qui lui sied mal. Je m'étends un peu sur ces petits détails, parce qu'en dépit de leur futilité ils donnent de l'homme une idée plus complète.

Le père de Shaw était un retraité du gouvernement qui s'était lancé dans le commerce, où il ne réussit pas. Toujours à court d'argent, il fut incapable de donner à ses trois enfants une instruction

suffisante pour les mettre à même de débuter dans la vie avec quelques avantages. Mme Shaw, la mère, est une femme intelligente, musicienne, qui chantait dans les cercles musicaux de Dublin. Le jeune Bernard fut envoyé à une école wesleyenne où la vieille tradition régnait en maîtresse, puis dans deux ou trois autres. D'humeur remuante, indiscipliné, rebelle au mors dès son enfance, il fut noté comme un élève paresseux, incorrigible. Il réagissait par instinct contre le *respectabilisme* protestant de la classe moyenne à laquelle il appartenait, et, dans la suite, s'enthousiasma naturellement pour tout ce qui avait une saveur d'hérésie, que ce fût le fénianisme, le républicanisme, le darwinisme, le wagnérisme, le sécularisme ou plus tard le socialisme. Naturellement aussi, Shelley fut son poète favori, ce patricien écœuré par les conventions sociales, et il le qualifiait de « seul raisonnable poète qu'il eût jamais lu ».

A l'école de sa mère, il avait acquis pour la musique et le dessin un goût que la gêne chronique paternelle ne permit pas de développer spécialement, et à l'âge de quinze ans il entra dans un bureau de gérants fonciers dont la fonction était d'administrer les terres des *landlords* absentistes. Doué d'un esprit ouvert et vif, d'une causticité qui ne demandait qu'un théâtre plus large pour se développer en *humour*, il donna cependant satisfaction à ses patrons par une certaine exactitude mécanique et par quelques touches artistiques dans la rédaction des pièces. Mais le métier ne lui plaisait pas. Il était loin de se douter que le peu d'expérience acquise dans ces bureaux lui servirait un jour à appuyer ses arguments en faveur de la nationalisation du sol.

En 1871, il quitta sa place et, simplement par instinct, sans intentions définies, il partit pour Londres, où sa mère et sa sœur l'avaient précédé pour y trouver un emploi musical. Il chercha sa voie dans le journalisme, et pendant une année il fut employé par un critique musical qui lui donnait à faire les comptes rendus de peu d'importance. Le journal ayant sombré, il devint commis dans un bureau de la Cité où l'on exploitait une invention électrique d'Edison. De 1876 à 1885, époque de la mort de son père, il vécut au jour le jour, pour ainsi dire, dans le monde des artistes et des journalistes, éprouvé par le besoin. Pendant ce temps, il écrivit cinq romans qu'il offrit aux éditeurs de Londres, mais qu'aucun ne voulut publier. De ces cinq romans, quatre seulement ont vu le jour ; le cinquième (qui fut écrit le premier) ne le verra probablement jamais, l'auteur le jugeant indigne de cette distinction. Les quatre romans publiés ont pour titres : « La Profession de Cashel Byron » (*Cashel Byron's Profession*), « un Socialiste insociable » (*An Unsocial Socialist*), « le Nœud irrationnel » (*The Irrational Knot*) et « l'Amour chez les artistes » (*Love among the Artists*). Ils sont remarquables

en ce qu'ils sortent de l'ornière ordinaire où se traînent les œuvres sentimentales de la plupart des romanciers et romancières anglais; ils se distinguent par un mépris ouvert des conventions mondaines. Les personnages principaux sont coulés dans un moule original, frondeur, sceptique, rationnel, et intéressent vivement par leur singularité saillante. Les romans de Shaw consistent surtout en dialogues et conversations, système dans lequel il est fort difficile de ne pas tomber dans la platitude ou l'ennui. Leur auteur surmonte cette difficulté par un style nerveux, une verve entraînante allant directement au but. Peu de descriptions, d'analyses psychologiques, de remplissage : tout concourt au dénouement. Il serait dommage que Bernard Shaw ne reprît pas sa plume de romancier; car, avec l'expérience acquise depuis dans un milieu de plus en plus large, il ne pourrait manquer de produire des œuvres considérables qui feraient avancer la question sociale.

Ses débuts dans le journalisme furent très durs, car tous ses articles, moins un ou deux, furent jetés au panier. Il connut les privations, et ce n'est que grâce aux maigres subsides que lui envoyait son père qu'il ne mourût pas littéralement de faim. Ayant vu de près, autour de lui, dans son adolescence les conséquences terribles de l'ivrognerie, il s'était fait buveur d'eau (*teetotaller*) ; plus tard il fut converti au « légumisme », d'autant plus facilement qu'il aimait peu la viande ; en outre, la nécessité l'avait souvent obligé à ne boire que de l'eau et à ne manger que des légumes et des fruits quand même il eût eu du goût pour la bière, le whisky ou le roastbeef. La nécessité se transforma graduellement en habitude. Mais je note avec plaisir qu'à l'encontre de la majorité des légumistes et des *teetotallers*, il est exempt de fanatisme en ces matières.

En 1879, ayant alors 23 ans, il assista à une conférence contradictoire. Bien qu'il n'eût alors jamais parlé au public, il crut devoir prendre part au débat.

Son speech se ressentit de son inexpérience : il balbutia, chercha ses expressions, se rendit presque ridicule. Il résolut alors de surmonter sa timidité et, dans ce but, se fit admettre dans une société de discussion et s'astreignit à parler au moins une fois par semaine pendant une année. Il accomplit son projet et en sortit victorieux, sachant parler avec aisance à un auditoire, avec lucidité, sans éloquente rhétorique cependant ; cette sorte d'éloquence, il ne s'y essaye pas, la tenant en secondaire estime, mais il recherche avant tout la clarté, la concision et la verve. Cette clarté chez lui n'est qu'un exemple du fameux précepte de Boileau :

> Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Dans ces quatre ou cinq dernières années, il ne s'est presque pas passé de semaine sans que Shaw ait fait une conférence socialiste, et dans la campagne que la Société fabienne a terminée récemment dans le *Lancashire*, il a fait environ une douzaine de conférences en autant de jours dans autant de villes différentes. Aussi a-t-il acquis, à une telle école, une grande habileté de parleur, prompt à la répartie piquante, et est-il considéré comme un dialecticien redoutable, spirituel en diable, d'autant plus redoutable qu'il a un tempérament extérieurement froid, ne s'emporte jamais et s'embarque parfois dans d'extravagants paradoxes qu'il appuie par d'audacieux tours de force de raisonnement. Comme il aime à défendre d'une façon irrévérente et quelque peu cynique les propositions sérieuses, et à tourner en caricature les préjugés chéris de la classe moyenne, quelques-uns de ses opposants affectent de le traiter de simple farceur et de frivole incorrigible, sacrifiant tout à l'épigramme et à un effet dialectique ; mais si ceux-là le connaissaient mieux, ils seraient étonnés de la lourde artillerie de connaissances solides en politique et en économie masquée derrière ses aveuglants pétards et ses fantaisies humouristiques.

En 1882, il entendit Henry George, le fameux « prophète de San-Francisco », développer ses idées d'impôt unique, et cela lui donna l'idée d'étudier l'économie politique pour voir si cette science à la fois tant vantée par les capitalistes et tant décriée par les socialistes ne pourrait pas fournir un moyen de remédier à la confusion des arrangements sociaux. Il lut aussi Karl Marx et fut fortement impressionné par la partie historique de son « Capital ». Il devint membre de la *English Land Restoration League* (Ligue pour la restitution du sol), et en 1884 il entra dans la Société fabienne, dont il devait devenir le membre le plus brillant. C'est dans cette société qu'il perfectionna son équipement mental, au contact de jeunes hommes (et femmes aussi) instruits, avides d'apprendre davantage, discutant sérieusement entre eux les questions sociales dans le but d'avancer pratiquement leur solution.

Shaw devint donc de moins en moins inconnu, et dès lors ses romans, qu'il n'avait pu jusqu'alors caser, virent successivement le jour, soit sous forme de livre, soit sous forme de feuilletons dans deux revues socialistes.

En 1885, après la mort de son père, les subsides cessèrent. Heureusement qu'il avait fait la connaissance et acquis l'amitié d'un critique dramatique distingué, M. William Archer. Ce dernier, voyant que Shaw était constitutionnellement incapable de trouver par lui-même du travail dans la presse, lui en chercha et lui en trouva dans la *Pall Mall Gazette*. Pendant quelque temps Shaw remplit les fonctions de critique d'art dans un journal hebdomadaire

aristocratique fort répandu, *The World* (le Monde), où il se fit remarquer par sa critique des salons de la *Royal Academy* et des nombreuses expositions qui ont eu lieu dans *New Bond Street*. Là, comme ailleurs, il déteste le convenu, l'apprêté, l'artificiel, et leur livre de vigoureuses attaques. Critique littéraire et dramatique aussi, il fait une guerre continuelle aux préjugés. Mais où il est le plus brillant, le plus mordant, le plus « paysan du Danube », c'est dans la critique musicale. Avec son tempérament de réfractaire, il ne pouvait manquer de s'enthousiasmer pour la musique de Wagner. Pendant dix-huit mois, il a écrit dans le journal radical la *Star* (l'Étoile) une colonne de critique musicale humoristique qui faisait les délices des lecteurs du vendredi. Il alla l'année dernière, pour le compte de la *Star*, aux représentations des opéras de Wagner, données à Bayreuth, et en revint avec la conviction que ces opéras pouvaient être mieux représentés à Londres qu'à Bayreuth, parce que les dépositaires de l'œuvre de Wagner s'entêtent dans une tradition formaliste étroite qui ne permet pas à des chanteurs de talent de déployer une initiative féconde.

Shaw a depuis quitté la *Star* pour rentrer au *World* à titre de critique musical. Il a passé aussi dans le journal hebdomadaire radical de M. Labouchère, où il faisait la critique de peinture.

Mais c'est comme écrivain et orateur socialiste que Bernard Shaw est appelé à un brillant avenir. A part de nombreux articles et des lettres encore plus nombreuses aux journaux en réponse à des attaques contre le socialisme, il a publié quatre études socialistes importantes, dont deux, qui font partie des « Essais fabiens », ont pour titres : « La Base économique du socialisme, » — « le Chemin à parcourir pour atteindre la démocratie sociale ». La troisième est une « Réfutation de l'anarchie », en réponse aux théories d'un anarchiste américain, Benjamin Tucker, de Boston. La quatrième est une étude sur l'intérêt.

En 1888, la *British Association*, ou plutôt la section économique de cette association, crut devoir faire une petite place au socialisme dans ses débats annuels, et s'adressa en conséquence à la Société fabienne, qui lui dépêcha Bernard Shaw. C'était une excellente occasion de prêcher le socialisme à un auditoire composé surtout d'économistes de la vieille école et de capitalistes, et la Société fabienne s'en réjouit grandement. Shaw lut à la réunion son essai sur « le Chemin à parcourir ». Depuis ce jour, la Société fabienne n'a pas reçu d'autre invitation à exposer ses théories socialistes.

Ses vues sur la moralité sont loin d'être celles d'un puritain ; en les exposant hardiment dans un article sur les œuvres du célèbre dramaturge norvégien Henrik Ibsen, dont il est un admirateur, il a réussi à scandaliser bon nombre de ses collègues de la Société fa-

bienne, et surtout parmi eux son ami Hubert Bland. Il n'avait cependant que fait ressortir avec son talent habituel l'hypocrisie et le *cant* qui sont au fond des opinions courantes sur la religion, la moralité et le devoir. Bien qu'il soit une preuve vivante d'un homme qui travaille assidûment et gratuitement pour le bien des classes laborieuses, il n'en tire aucune vanité et refuse d'admettre qu'il se dévoue. Il ne croit pas au *self*-sacrifice. Toute méritoire que soit aux yeux des autres la façon désintéressée dont il agit, elle n'est aux siens que simplement naturelle, et même jusqu'à un certain point égoïste, puisque, prétend-il, il a surtout en vue en agissant sa satisfaction personnelle. L'altruisme ne serait donc, à son point de vue, qu'une variété d'égoïsme, consistant dans la satisfaction d'instincts bienveillants.

Bernard Shaw n'est pas marié. Il déploie auprès des femmes, dans la société, cette galanterie irlandaise qui ressemble à la française, et qui passe aux yeux des Anglais réservés et positifs pour de la dissipation. Jusqu'à 28 ans il a été si pauvre qu'il dut abandonner toute idée de mariage et que la société qui l'accueille aujourd'hui ne le connut point. Se sentant inconnu, mal vêtu, timide, gauche et en même temps fier et délicat, il ne put songer à jouer les don Juan, d'abord parce qu'il n'en a pas le tempérament, ensuite parce qu'il y faut des écus dans sa poche et un chapeau présentable. Plus tard, il fut trop occupé par le journal, le roman et la propagande socialiste pour chercher des occasions d'intrigue. Comme la plupart des amants de l'art, il aime cependant les charmes et les séductions de la femme, — et comme radical socialiste il est un défenseur convaincu de ses droits.

Bernard Shaw lit le français avec une grande facilité, bien qu'il ne puisse le parler. Il a depuis longtemps secoué les lisières théologiques, la lecture de Shelley lui ayant ouvert de bonne heure de larges horizons. Il se déclare sans ambages athée, républicain et socialiste.

En résumé, Bernard Shaw est encore jeune et a devant lui une brillante carrière. Avec sa parole aujourd'hui très facile, mordante et humoristique ; avec sa plume alerte, lucide, incisive, trempée dans une encre dont la causticité est pimentée de cynisme bon enfant ; avec ses hautes facultés artistiques variées, avec sa connaissance de plus en plus profonde des questions sociales et des remèdes pratiques et immédiats à employer, enfin avec son esprit étincelant, il ne peut manquer, dans un avenir peu éloigné, de devenir une des figures les plus remarquables du socialisme anglais.

(A suivre.) Jules Magny.

REVUE DES REVUES

Sommaire. — Décroissance de la natalité en Europe (*Revue scientifique*). — Si la faible natalité est un avantage social (*Revue des Deux Mondes*). — L'émigration; la progression comparée des exportations françaises et allemandes. Entraves apportées à l'émigration française (*Économiste français*). — La Caisse des dépôts et consignations; embarras croissants de l'accumulation des fonds des caisses d'épargne; les achats de rentes; absurdité sociale de l'épargne; crimes et peines; Colajanni et Lombroso (*Revue des Deux Mondes*). — Le quatrième Etat français (*Nouvelle Revue*). — La navigation intérieure de la France; confiscation par M. Yves Guyot de nos voies navigables livrées à la féodalité financière (*Journal des Économistes*).

Depuis deux ans, la dépopulation de la France est à l'ordre du jour. L'article publié ici même en 1888 n'a pas été étranger, on s'en souvient, à l'intérêt qui s'attache, depuis quelque temps, aux nombreux problèmes soulevés par la faiblesse croissante de notre natalité.

Dans la *Revue scientifique* du 3 janvier, M. Ch. Richet groupe une série de faits, empruntés aux statistiques de divers pays, desquels il résulte que la diminution de la natalité n'est pas particulière à la France, mais qu'elle est à peu près générale en Europe. Presque toutes les nations, en effet, voient leur natalité décroître, ainsi que le démontrent les chiffres ci-dessous, que nous reproduisons d'après M. Richet :

COEFFICIENT DE NATALITÉ.

Années	France	Angleterre	Ecosse	Autriche	Allemagne	Hongrie	Belgique
1873......	26.1	37.8	34.7	39.3	41.0	42.0	33.5
1874......	26.2	37.5	35.0	39.1	42.1	42.0	33.5
1875......	26.0	38.0	35.6	38.8	43.0	44.0	33.7
1876......	26.2	37.5	35.5	38.9	42.6	43.7	34.5
1877......	25.5	38.8	36.0	38.2	41.8	43.5	34.0
1878......	25.2	37.8	35.9	37.8	40.0	43.8	33.2
1879......	25.1	36.7	34.8	38.0	40.0	45.0	33.0
1880......	24.5	36.3	34.2	37.2	39.5	43.5	32.2
1881......	24.2	35.8	33.6	38.0	39.0	43.0	32.8
1882......	24.8	35.3	33.5	38.8	38 8	45.0	33.0
1883......	24.7	33.8	33.0	38.0	38.5	44.9	32.2
1884......	24.6	33.2	33.6	38.6	38.5	47.0	32.1
1885......	24.4	32.6	32.5	37.8	38.5	47.0	31.8
1886......	24.1	32.5	32.4	38.4	38.4	47.5	31.2
1887......	23.7	31.6	31.4	38 8	38.6	47.5	30.9
1888......	23.2	31.0	30.6	38.7	»	47.0	»

L'Italie, dont M. Richet publie aussi le coefficient de natalité, pour cette période de quinze ans, est en accroissement de 0.5, avec de brusques écarts d'une année à l'autre. Mais les conditions dans lesquelles sont dressées les statistiques italiennes ne permettent guère, ainsi que l'observe M. Richet, de douter de leur sincérité. L'Italie est le pays où les méthodes statistiques les plus perfectionnées sont appliquées avec grand soin à la constatation minutieuse des faits. Il n'en est pas de même de la Hongrie, où les intérêts supérieurs de la nationalité l'emportent souvent, dans les documents officiels, sur l'expression de la vérité, quand celle-ci peut leur être défavorable. Ainsi, les statistiques hongroises donnent des coefficients de natalité aussi forts pour les Maggyars que pour les Slaves. Or, des personnes très au courant des choses de la Hongrie affirment que la race maggyare est d'une fécondité très bornée, qui va diminuant de plus en plus. Des Hongrois très patriotes m'ont avoué le fait, et c'est ce qui explique les enlèvements d'enfants slaves, — d'ailleurs singulièrement exagérés par les patriotes de Croatie ou de Slavonie.

Quoi qu'il en soit, il résulte du tableau qui précède que, sauf en pays slave et en Italie, la décroissance de la natalité est un fait général. S'ensuit-il que les craintes soulevées par la faiblesse de la natalité française ne soient point fondées? Loin de là, car le coefficient de la natalité n'est qu'un des facteurs de la population, et sa valeur n'est jamais absolue. D'ailleurs, la mortalité de la France est considérable. Elle excède celle de l'Angleterre. De plus, la population s'accroît encore assez rapidement dans les pays que cite M. Richet, tandis qu'en France elle est à la veille de diminuer absolument, le chiffre des naissances devant, sous peu, tomber au-dessous de celui des décès, si la diminution actuelle n'est pas enrayée. C'est ce que M. Richet constate comme nous, non sans redouter l'échéance fatale vers laquelle nous marchons à grands pas.

Par contre, M. de Varigny, dans la *Revue des Deux Mondes*, soutient ce paradoxe : qu'il est avantageux pour un pays d'avoir un faible chiffre de naissances. Indépendamment des raisons tirées de l'exemple de la Grèce, de Rome et de Carthage, qui n'ont rien à voir dans la question, cet écrivain invoque le bien-être matériel acquis aux peuples à faible natalité. D'une part, dit-il, les frais d'entretien et d'éducation de l'enfance sont diminués; de l'autre, il y a moins de bouches à nourrir. C'est, on le voit, la vieille théorie de Malthus, reprise à la plus grande gloire du *moral restraint*. — Est-il besoin de rappeler que l'expérience a condamné péremptoirement (au moins tant que ne sera pas limitée l'extension des habitants sur la surface du globe, où de vastes espaces sont toujours vacants, sur lequel le monde a toute faculté de se reproduire et de se multi-

plier encore longtemps) le rapport établi par le prédicant anglais, entre le croît humain et la production des subsistances? Il suffit de regarder autour de nous : nous verrons que depuis que Malthus a formulé sa théorie, l'augmentation par tête des produits a toujours été en raison directe de l'accroissement du nombre des individus. Mais, objecte-t-on, les nations à forte natalité, comme l'Allemagne, ont une émigration correspondante? L'arrivée de nouveaux convives au banquet social chasse donc les émigrants vers des pays moins peuplés, où les subsistances sont plus abondantes. En réalité, il n'en est rien : les produits se multiplient plus rapidement que les convives. Mais une répartition inégale, résultant de faits économiques spéciaux, met obstacle à ce que tous profitent de l'augmentation totale des subsistances, provoquée, non entravée, par la venue de nouveaux producteurs.

Au reste, il en est de l'émigration comme de tous les phénomènes sociaux, qu'on ne saurait ramener à une cause unique, sans risquer des erreurs de fait grossières. Elle ne représente pas toujours le surplus de population introduit par l'accroissement des naissances; elle n'est pas toujours en rapport direct avec le niveau de misère, qui devrait lui correspondre, si la théorie malthusienne était exacte, — et elle peut, cependant, se produire en connexité plus ou moins étroite avec chacun de ces phénomènes, ou les contredire entièrement.

Ainsi, l'émigration irlandaise se continue, malgré la décroissance assez rapide de sa population, dont le coefficient de natalité, au-dessous de celui de la France, va toujours en diminuant.

En Allemagne, au contraire, elle correspond à un coefficient de natalité élevé, presque stationnaire. Mais la question des subsistances n'a rien à voir avec les exodes de son émigration, car celle-ci s'est surtout développée au cours de ces trente dernières années, qui coïncident précisément avec le développement subit du progrès commercial de l'Allemagne. Pour permettre au lecteur de se faire une idée sommaire de ce développement, nous plaçons sous ses yeux les chiffres publiés à ce sujet par l'*Economiste français* du 3 janvier :

« L'Allemagne, qui expédiait en 1860 pour 1,875 millions de marchandises, est arrivée à exporter, en 1888, pour 4,191 millions, c'est-à-dire plus du double de ce qu'elle exportait en 1860; tandis que la France, déjà en retard de 222 millions sur 1880, n'a pu atteindre, à la même époque, 1888, que 3,246 millions.

« Notre exportation, qui se chiffrait en 1870 par 2,804 millions,

s'est accrue, dans l'espace de 18 ans, de 444 millions, alors que l'Allemagne, qui, au même point de départ, s'était rapprochée de nous en faisant 2,750 millions, c'est-à-dire 54 millions de moins que la France, nous a dépassés dans des proportions énormes, c'est-à-dire inquiétantes, puisqu'elle a augmenté son commerce d'exportation de 1,441 millions, c'est-à-dire de plus d'un *milliard* de plus que nous. »

Les subsistances se sont donc multipliées plus rapidement que les hommes en Allemagne.

Maintenant, l'émigration est-elle la résultante de ce développement, — dans quel rapport s'est-elle accrue avec la population — et surtout dans quelles proportions a-t-elle influé sur l'expansion industrielle de la race germanique ?

Car les économistes, avec leur étroitesse de vue provoquée par le parti pris malthusien, n'ont que peu ou point étudié ce côté de la question. On vient de voir que Malthus n'explique rien et que si on ne fait pas entrer en ligne de compte le facteur de l'état économique d'un pays, l'émigration reste un phénomène contradictoire et inexplicable.

Autant que les faits généraux permettent de l'entrevoir, cependant, non seulement l'émigration peut être indépendante de la natalité (exemple l'Irlande) et dépendre surtout des conditions économiques de chaque pays, mais encore influer directement elle-même sur ces conditions. Je suis convaincu qu'elle a fortement contribué au développement de l'industrie germanique et à la disproportion croissante entre la France et l'Allemagne, dans les progrès commerciaux réalisés depuis 1860.

Chaque émigrant constitue, en effet, pour la mère-patrie qu'il quitte, un propagateur de ses produits, dont il porte au loin le goût et le besoin. Dans l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud, nul doute que ce ne soient les colons de race saxonne qui aient introduit les marchandises allemandes, dont la concurrence tend, de plus en plus, à supplanter nos produits, jusque-là sans rivaux dans ces contrées.

Les esprits simples s'en consolent, en disant que la France est un pays riche, à population stationnaire et à natalité décroissante, qui ne peut, par conséquent, fournir qu'un contingent très borné à l'émigration. Eh bien ! c'est une erreur.

Ce qui paralyse surtout l'émigration française, ce sont les empêchements administratifs de toute nature par lesquels on s'efforce de l'enrayer. De tout temps, un courant naturel a porté les paysans de certains de nos départements pyrénéens et du Midi vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud. On a tout fait pour entraver ce mouvement d'expansion. Voilà des années, déjà, que j'ai signalé

dans *la Revue Socialiste* les doléances de l'autorité militaire, rapportées par M. Levaillant, alors chef de la Sûreté, relativement à l'émigration d'un certain nombre de jeunes gens de nos départements pyrénéens pour la République Argentine, sans avoir satisfait à la loi sur le recrutement. L'expédition du Tonkin n'était pas encore terminée ; on équipait à grands frais des hommes qu'on envoyait se faire tuer par les balles chinoises pour conquérir des débouchés commerciaux à notre pays. A la frontière espagnole, dans nos ports du Midi, on arrêtait, au passage, les volontaires dont la présence sur le sol argentin ou péruvien eût ouvert, sans frais, à notre commerce, des débouchés autrement importants que ceux du fleuve Rouge et du Yunnam.

Croirait-on qu'il est défendu aux compagnies maritimes françaises de navigation de recevoir, à bord de leurs navires, des émigrants français à destination du Brésil ? C'est cependant ce que M. Santa-Anna-Nery nous apprend dans l'*Économiste français* du 3 janvier. Pourquoi cette défense ? A quoi rime cette prohibition ? L'émigration française aurait-elle, de ce côté, pris des proportions inquiétantes ? Nullement, car de 1855 à 1889 le nombre des Français partis pour se fixer au Brésil s'élève à peine à 3,500 ; tandis que durant le même laps de temps les Allemands, auxquels le climat présente des difficultés d'adaptation plus grandes qu'à nos paysans du Midi, ont émigré au nombre de 50,000 en chiffres ronds. M. Santa-Anna-Nery nous apprend qu'ils peuplent en partie les villes de Thérésopolis, Pétropolis et Friburgo. « Ils se sont répandus dans les trois États actuels de Parâña, de Santa-Catharina et Rio-Grando-do-Sul. » Inutile d'ajouter que dans les régions où l'élément saxon jouit d'une influence considérable, les produits allemands ont le pas sur les produits français. Notre confrère brésilien se plaint avec raison de la mesure d'exception qui frappe son pays, et exprime l'opinion que cette prohibition du Brésil à l'expansion française n'est guère de nature à servir les intérêts permanents de la France. Sans aucun doute, et l'on cherche vainement à s'expliquer pourquoi M. Constans a cru devoir, le 10 septembre 1890, rappeler les autotorités des ports à la stricte exécution des circulaires antérieures, défendant le départ d'émigrants à destination de Santos ou de Rio. Si on ferme le continent de l'Amérique latine aux entreprises françaises, croit-on que le Tonkin compensera ce que perdra notre expansion naturelle, à ces prohibitions ridicules autant qu'odieuses ? Il suffit de rappeler les chiffres, cités plus haut, des progrès de l'exportation française et de l'exportation allemande, pour se convaincre que nos ministres ne sauraient mieux desservir nos intérêts nationaux. C'est surtout sur les marchés de l'Amérique latine que l'Allemagne supplante le commerce français. Or cette concurrence vic-

torieuse n'est qu'en partie le résultat naturel du déversement du trop-plein de sa population. La plus grande part incombe ensuite aux mesures administratives ineptes dont nos hommes d'État sont seuls responsables.

Sous ce titre : *La Caisse des dépôts et consignations*, M. Moireau a publié dans la *Revue des Deux Mondes* un article plein de renseignements du plus haut intérêt sur le fonctionnement de cette caisse, dont le mécanisme est peu connu du grand public.

On sait que cet établissement fut fondé en 1816, pour recevoir — outre les fonds déposés par les particuliers, qui ne sont jamais très élevés, à cause du faible taux de l'intérêt (1 0/0) et de la trop longue période de préavis (15 jours) — « les sommes dont la consignation a été ordonnée, soit par jugement, soit par une décision administrative ».

A l'origine, ce fut l'attribution la plus importante de la caisse. Mais depuis, bien que ce service se soit encore accru dans des proportions considérables, il n'est pas celui qui donne lieu au plus gros roulement de fonds, et le chiffre de ses opérations est loin d'atteindre celui que comprend la gestion des excédents de capitaux des caisses d'épargne.

Les caisses d'épargne ! la grande panacée sociale, tout ce qu'ont trouvé, jusqu'à ce jour, les ministres de tous les régimes, pour substituer l'âge d'or égalitaire à l'enfer industriel et capitaliste ! Depuis un demi-siècle environ que l'optimisme gouvernemental a tenté de leurrer les espérances des simples et des crédules, on a bien dû rabattre un peu des vertus de la panacée. Les caisses d'épargne sont allées se développant, les millions ont afflué à ses guichets, puis les centaines de millions, maintenant les milliards, et quand on leur demande quel résultat positif a amené la pratique de cette grande vertu négative de l'épargne, force est bien aux apôtres dithyrambiques de la paix sociale par le sou capitalisé de reconnaître que ces milliards n'ont pas modifié d'un point ni d'une virgule la situation prolétarienne, qu'ils devaient transformer du jour au lendemain. Ce n'est pas qu'on ne fasse encore, à l'occasion, sonner bien haut cette affluence de milliards. On les invoque chaque fois qu'on parle des progrès de la classe ouvrière. Dans tout discours officiel, l'éloge de la caisse d'épargne a sa place d'honneur, son alinéa réservé, à l'endroit où le ministre résume les bienfaits de sa politique féconde.

Depuis quelques années, cependant, des économistes clairvoyants, sans renoncer à l'argument facile de l'accroissement des dépôts, se sont émus de la situation économique créée par l'accumulation considérable de ces sommes dans une caisse aussi voisine du Trésor public que celle des dépôts et consignations. M. Leroy-Beaulieu, entre autres, a exprimé, à diverses reprises, des craintes pessimistes sur ce grave sujet.

C'est que les économistes, quoi qu'ils disent, ne se font pas illusion sur la provenance de ces fonds. Ils savent très bien que la caisse d'épargne est surtout la banque de la petite bourgeoisie industrielle et commerciale — une banque sûre de tout repos, sans risques ni aléa, à l'accès facile et rémunérateur. La caisse d'épargne sert, en effet, à ses déposants, un intérêt supérieur au taux normal du marché. Le maximum de versement ayant été fixé à 2,000 francs par compte particulier, le petit commerçant, le petit industriel, se procurent trois ou quatre livrets différents et trouvent là un asile assuré pour leur fonds de roulement. Les versements s'accroissent donc tous les jours, aucune banque n'offrant des conditions de dépôt aussi avantageuses et commodes.

Mais elle soustrait aux affaires, c'est-à-dire au marché — ou si l'on aime mieux à la gent financière, des capitaux importants, que le placement à la caisse d'épargne sauve des crises et des krachs de toute nature. Il y a là, évidemment, une concurrence faite à l'industrie honnête du crédit, — concurrence favorisée par l'État au profit des petits capitalistes, et les économistes s'élèvent avec beaucoup de violence contre cette intervention sociale abusive.

Ensuite, l'accumulation des petits capitaux dans les coffres de la Caisse des dépôts, d'où ils sortaient, jusqu'à ces derniers temps, contre une obligation ou un titre de consolidés, menaçait de s'accroître indéfiniment. De ce fait, n'y a-t-il pas là un aléa à courir, et la sécurité que présentait l'État était-elle libre de tout repos ?

« Les versements des caisses d'épargne (c'est-à-dire des excédents des caisses de province et de Paris, non des déposants, qui n'ont pas de rapport direct avec la Caisse des dépôts et consignations) atteignaient, nous dit M. Moireau, un peu moins de 700 millions en 1863.

« Après 1871, ils augmentèrent de plus d'un milliard en sept années. Ces dépôts étaient placés (puisque la Caisse paye aux déposants un intérêt, il faut qu'elle trouve un placement lui permettant de réaliser cet intérêt) pour moitié en rentes ou en obligations du Trésor à long ou à court terme, et moitié en compte courant au Trésor à 4 0/0. En 1882, le compte courant à 4 0/0 s'élevait à 959 millions... Une loi du 31 décembre 1882 intervint alors et autorisa la consolidation de ce compte courant jusqu'à concurrence de

1,200 millions de francs... A la fin de 1883, le compte courant de la Caisse au Trésor à 4 0/0 était encore de 152 millions. Deux ans plus tard, le compte atteignit 400 millions, et une nouvelle conversion eut lieu. Enfin, en 1887, un article de la loi de finances limita à un maximum de 100 millions de francs la créance de la Caisse sur le Trésor concernant les fonds de caisse d'épargne ordinaires. »

En d'autres termes, l'Etat avait sous la main, sans intermédiaire ni commission, des ressources toujours abondantes, moyennant un taux d'intérêt rémunérateur, mais affranchi des frais de courtage. Sous prétexte qu'il y avait là une sorte de mainmise sur un dépôt, on restreignit la disposition des capitaux provenant de caisses d'épargne à la somme de 100 millions. Pour le surplus des besoins du Trésor, celui-ci, laissant intacts les dépôts, s'adresserait aux banquiers, qui sauraient bien lui trouver l'argent nécessaire.

La fameuse réforme de 1887 n'eut pas d'autre résultat. Elle ferma au Trésor une source de capitaux rémunérés par lui et imposa au gouvernement l'obligation de recourir aux... banquiers, aux monopoleurs d'argent.

— Oui, disent les sages et profonds financiers qui se targuent d'avoir contribué à l'adoption de cette grande réforme à rebours. Mais on mit fin à un état de choses intolérable. Nul n'a le droit de toucher à un dépôt, et l'Etat y touchait. Il aurait pu résulter, d'une semblable pratique, des difficultés de remboursement qui, en cas de crise, eussent présenté une gravité très grande.

— Soit, admettons que ces capitaux rémunérés par l'État constituent un dépôt, bien que le dépôt de sa nature ne soit pas productif d'intérêt. Mais à cette heure, les fonds des caisses d'épargne jouissent-ils d'une garantie supérieure ?

On a vu que la Caisse des dépôts et consignations paye un intérêt aux déposants. Mais il faut qu'elle puisse faire bonifier les capitaux confiés à sa gestion, sans quoi elle serait dans l'impossibilité de payer le taux de 4 0/0. Comment faire bonifier cet argent, l'argent, selon Aristote, ne faisant pas de petits ? En achetant des valeurs de tout repos, productrices d'intérêt, avec lequel elle soldera la rente considérable due aux caisses dépositrices.

La loi a prévu le cas et elle lui désigne même la valeur à acheter ; c'est la rente.

La Caisse des dépôts et consignations a donc dû acheter sur le marché la somme de rente qu'elle retirait autrefois de son compte courant du Trésor. Elle a même dû multiplier ses achats depuis 1889, après la suspension d'émission des obligations trentenaires ou sexennaires, qu'elle fournissait à l'Etat. A la fin de 1888, donc, dit M. Moireau, le portefeuille des caisses d'épargne possédait 46,677,190 francs de rente amortissable, pour un capital d'environ

1,250 millions, et le montant des rentes 3 0/0 y était porté de 7,685,000 francs à 30,912,000 francs, ce dernier chiffre représentant un capital de 806,169,000 francs, supérieur de plus de 600 millions à celui de 1883. Dans la seule année de 1888, la caisse a acheté 7,808,671 francs de rente 3 0/0, pour un capital de 214 millions, au prix moyen de 82.30 0/0.

Le chiffre des achats s'étant encore élevé à partir de 1889, il y a neuf mois, M. Laur, absolument ignorant des causes de ces placements, accusa le ministre des finances de favoriser la spéculation à la hausse, en faisant faire des achats de rente par la Caisse des dépôts et consignations. En effet, ces achats continus faisaient monter la rente. On a vu que la caisse ne pouvait pas agir autrement. La loi de 1837 est formelle à cet égard : l'intérêt payé sera pris sur le revenu des valeurs d'Etat. M. Rouvier n'eut donc pas de peine à se laver de l'accusation de son contradicteur.

Mais de ce que M. Laur était absolument ignorant des choses dont il parlait, il ne s'ensuit pas que l'optimisme trop facilement déployé ce jour-là par le ministre des finances fût fondé. Au contraire : « On peut évaluer, dit M. Moireau, à 200,000,000 environ le capital employé en rentes en 1889, et à 275,000,000 celui qui a reçu la même affectation pendant les neufs premiers mois de 1890, pour l'ensemble des caisses d'épargne. » Il estime qu'au 31 décembre 1890, le total d'accroissement, pour ces deux dernières années, doit s'élever à 500,000,000 de francs environ. Le total des rentes en portefeuille, qui s'élevait à 2,534 millions pour 1888, a dû donc être, au 1er janvier 1891, de 3 milliards environ.

Des quantités de rentes si considérables, prises sur le marché en si peu de temps, ont eu pour conséquence inévitable de porter de 87 à 95 francs, en 1890, le prix de la rente. De sorte que les derniers achats ont été effectués avec perte par la Caisse des dépôts et consignations, qui, payant 4 0/0 aux capitaux déposés, les a convertis en titres de rente rapportant 3 fr. 75 seulement. Si les dépôts continuent d'affluer, la caisse, c'est-à-dire le Trésor public, va être exposé à subir des pertes sérieuses. Surviennent quelques perturbations financières, la débâcle de la Caisse est inévitable.

Ne valait-il pas mieux rester à l'ancien mode usité : le Gouvernement ayant la libre disposition de ces fonds pour ses excédents de besoin, et rémunérant les capitaux à un taux que doivent lui faire payer plus cher ses banquiers actuels ?

— Certainement, mais il n'y aurait pas eu d'emprunt ?

Ajoutons, en passant, qu'il n'est pas inutile de constater une fois de plus l'impraticabilité de ces absurdes systèmes d'épargne et de capitalisation, préconisés par les empiriques. Il y a déjà longtemps que les socialistes l'ont dit : Si tout le monde, épargnant, devenait

possesseur de rentes, qui les payerait? La caisse d'épargne, institution de crédit qui rend de sérieux services au petit commerce, à la petite industrie et à la petite propriété, a pu, en même temps, présenter à quelques ouvriers et employés un asile sûr pour leurs économies, tant que l'Etat s'est servi de ces économies qu'il rémunérait. C'était là une sorte de fonds de roulement pour nos finances excellent. Du jour où l'Etat repousse les avances grossissantes des économes, ceux-ci restent avec leur maigre épargne sur les bras, incapables de la faire fructifier, et l'institution est menacée d'un krach formidable.

Au reste, ce n'est pas là la seule démonstration *ab absurdo*, par les faits, des fausses conceptions économiques sur lesquelles reposent les systèmes de capitalisation, tant prônés par les fortes têtes du socialisme « pratique ». Si le temps et l'espace nous le permettaient, nous n'aurions qu'à suivre M. Moireau dans les renseignements bourrés de chiffres qu'il nous fournit, au sujet des caisses de retraite et des caisses de secours mutuels, également gérées par la Caisse des dépôts et consignations. Là encore, le Trésor subit des pertes résultant de l'application de conceptions sociales dont la folie n'est plus à démontrer. Heureusement pour l'Etat que le peuple ignore jusqu'à l'existence de ces caisses, sans quoi on en verrait de belles !...

Je dois signaler aussi dans la *Revue des Deux Mondes* de janvier, et seulement pour relever une erreur de fait grossière commise à l'égard d'un de nos collaborateurs, l'article de M. Desjardins : *Crimes et peines*.

Le savant professeur de droit critique, avec la sévérité — j'allais dire : la passion — qu'on pouvait attendre de lui, les propositions générales de l'école criminaliste italienne. On connait les thèses de cette école, en matière criminelle — ou, pour parler sa langue, d'anthropologie criminelle. Le criminel, au sens juridique du mot, n'existe point. Il n'y a que des délinquants-nés, des types physiques d'une structure déterminée, que leur conformation particulière pousse, avec une force irrésistible, au crime ou au délit.

M. Desjardins emprunte, pour les réfuter, quelques-unes de ces propositions aux principaux représentants de cette école scientifique : Lombroso, Ferri, Garofalo, Sergi, etc., et parmi eux il cite mon ami Napoléon Colajanni comme l'un de ceux qui auraient encore exagéré les théories de Lombroso.

« Cette thèse, dit-il (que les malfaiteurs sont des êtres mal cons-
« titués, incapables de s'adapter à notre milieu social), au moment
« où M. Lombroso commençait à s'en écarter, a été reprise en Sicile,
« avec une grande vigueur, par le docteur Napoléon Colajanni (la

« *Sociologia criminale.* — Catania, 1889). Pas de compromis. Le « criminel n'est pas seulement un arriéré, un traînard de l'armée « civilisée en marche, c'est un néo-sauvage ou un néo-barbare, un « revenant ou, comme disent les anthropologues, une réapparition « ancestrale... Il est vrai que les données de l'histoire gênent les « théoriciens de la répression atavique. C'est qu'on ne remonte pas « assez haut, reprend la nouvelle école. Il faut se livrer à des son- « dages archéologiques, interroger avec M. Colajanni l'homme « quaternaire, l'homme de l'âge de pierre... La voie avait été frayée « par M. Lombroso, etc. »

Bien que M. Desjardins cite exactement le titre, le lieu et la date de publication de l'ouvrage de M. Colajanni, qu'il revienne à diverses reprises, dans son article, sur les opinions étranges qu'il prête à notre collaborateur, je doute qu'il l'ait seulement parcouru ou même ouvert. La *Sociologie criminelle* est la critique la plus implacable, la plus complète, dont M. Lombroso ne se relèvera pas, qui ait été écrite jusqu'ici contre les désolantes et inhumaines conclusions de l'école pénale italienne. Voici à quelle occasion cette œuvre magistrale fut conçue et entreprise :

En 1883, notre correspondant Filippo Turatti publia un petit volume fort intéressant et très remarqué, intitulé : *Le Délit et la question sociale*, auquel se crut obligé de répondre un protagoniste de M. Lombroso, M. Ferri, l'auteur des *Nouveaux Horizons* (traduit en français), de l'*Imputabilité*, etc., et professeur à l'Université de Rome. La réponse de M. Ferri était intitulée : *Socialisme et criminalité.* Turatti avait dit qu'on n'améliorerait la criminalité qu'en perfectionnant les institutions sociales, dont les vices et les défauts sont générateurs de crimes et de délits. Au nom d'une prétendue inflexibilité scientifique, M. Ferri répondait que le socialisme et ses projets de perfectionnement moral devant résulter du perfectionnement social étaient une utopie, le crime et le délit étant la conséquence fatale de conformations physiques particulières, le milieu social n'ayant que très peu ou même point d'influence proprement dite sur la criminalité.

Napoléon Colajanni intervint dans la discussion engagée, par son volume : *Il Socialismo* (1884), dont la *Sociologie criminelle* devait être la conclusion. Depuis, il a donné à cette dernière œuvre une importance indépendante de la première. Deux forts volumes de sociologie ont déjà paru et un troisième est en préparation.

Ainsi que je l'ai dit, c'est un livre magistral, d'une hauteur de vues et d'une richesse scientifique devant laquelle ont dû s'incliner ses adversaires. Dans la première partie, passant au crible d'une critique minutieuse les travaux de l'école italienne, il montre les contradictions, les inexactitudes dont fourmillent la masse de faits

accumulés par Lombroso et sa pléiade. Dans la seconde, il passe en revue les divers facteurs de la criminalité, parmi lesquels il admet bien les prédispositions individuelles natives, la formation du caractère, l'hérédité, mais en les restreignant à une influence très relative et en montrant que ces facteurs ont le plus souvent une origine sociale ; que les facteurs sociaux (sauf, bien entendu, dans le cas de folie proprement dite, et encore !) existent toujours concurremment et prédominants sur les facteurs physiques. Le troisième volume sera exclusivement consacré à démontrer l'influence prédominante des facteurs sociaux dans la perpétration des crimes et des délits.

Et voilà le savant dont M. Desjardins fait un intransigeant de la doctrine lombrosienne ! Nous engageons fort l'éminent professeur de droit à lire la *Sociologie criminelle;* non seulement il y trouvera les éléments de la rectification due à Colajanni, mais encore il pourra puiser en abondance dans le livre de notre savant ami des faits et des arguments un peu plus probants que ceux qu'il oppose à M. Lombroso dans la *Revue des Deux Mondes*.

Sous ce titre : *Le Quatrième État*, M. le marquis de Castellane commence, dans la *Nouvelle Revue* de janvier, la publication d'une série d'articles que nous ne pouvons que signaler à l'attention de nos lecteurs, nous réservant de revenir sur l'ensemble de ce travail quand nous pourrons saisir de plus près sa pensée. M. de Castellane, qui a déjà provoqué quelques petits scandales dans son monde conservateur, par des déclarations peut-être plus bruyantes que profondes, est, en effet, un esprit prime-sautier, ou tout au moins affectant des allures telles. Dans un style où le trait fourmille, mais fait parfois tort à la justesse de la pensée, qu'il dépasse, l'auteur s'est borné à affirmer l'existence d'une question sociale dont la solution à bref délai s'impose. Faute par les classes dirigeantes de trouver promptement cette solution et de l'appliquer avec vigueur, le socialisme anarchique (le nôtre) substituera à la révolution nécessaire un pillage général. Il n'est pas tendre pour nous, M. le marquis. Il ne l'est pas davantage pour les bourgeois, qu'il traite avec une dureté et une désinvolture aristocratiques, tout en faisant preuve d'un grand sens des réalités sociales modernes. En somme, si nous avons bien compris sa pensée, il voudrait que la participation aux bénéfices réalisât pour la propriété industrielle ce que la Révolution a fait pour la propriété foncière, le morcellement de la propriété en général. Après, dit-il, « vous verrez où la France ouvrière enverra valeter le citoyen Allemane et ses adeptes ».

Bien que ce premier article accuse chez son auteur une présomption plus suffisante que légitime en matière de science sociale, M. le

marquis de Castellane est un esprit original et malgré ses boutades méprisantes à notre endroit, nous reviendrons sur l'ensemble de son travail, quand il sera terminé.

Dans quelque temps, — jadis, on eût pu dire : dans quelques jours ; mais à l'époque où nous vivons, on n'est sûr de rien, pas même de la brièveté des ministères, — il y aura une histoire économique curieuse à écrire : c'est celle du ministère Yves Guyot.

J'ai eu l'occasion de signaler aux lecteurs de la *Revue socialiste* les prodigieux avatars de l'ex-petit employé de la *Lanterne*. Tour à tour, parfois simultanément : socialiste révolutionnaire, républicain conservateur, économiste, autonomiste et radical-socialiste, présentement il est ministre, — c'est sa dernière incarnation ; — ministre autoritaire centralisateur traitant les grévistes d'émeutiers et le conseil municipal de Paris d'assemblée insubordonnée, parce que celle-ci rechigne à accepter le métropolitain Eiffel — le tout à l'ahurissement comique de ses anciens collègues de l'autonomie municipale et de ses anciens électeurs du quartier Notre-Dame, stupéfaits d'apprendre que leur conseiller autonomiste d'antan dénie à la ville de Paris la propriété de ses chaussées, de son sol et de son sous-sol, confisqués au profit de M. de Rothschild. M. Constans, qui n'est pas une bête, quoi qu'on en dise, l'a pris dans son cabinet pour apaiser les dernières velléités d'opposition radicale — d'ailleurs bien éteintes et désormais inoffensives — d'autrefois. Il savait ce qu'il faisait, l'astucieux Toulousain, en choisissant le fondateur paradoxal et « successif » du groupe de l'autonomie parisienne. Tant que la féodalité industrielle aura voix consultative — et exécutive — au Palais-Bourbon, le ministère Constans-Guyot pourra compter sur de longs jours d'existence, paisibles et fleuris comme les périodes du discours académique que prépare M. de Freycinet.

Pendant ce temps, chaque jour amenant sa tâche, l'œuvre commencée par le projet de métropolitain se continuera — moins bruyante, mais plus décisive, plus fertile, surtout — pour les intérêts en jeu. Dans la première affaire, en effet, le ministre est allé trop vite en besogne. Pressé par le président de la Société de la Tour, il a voulu abréger les délais, et mal lui en a pris. Sa précipitation l'a fait trébucher net en route — sa précipitation et la brutalité des procédés employés à l'égard du conseil. La leçon a porté ses fruits, car nous voyons, dans une combinaison semblable, mais beaucoup plus importante, où des intérêts non moins avides et beaucoup plus considérables sont en instance, le ministre user d'une prudence, d'une délicatesse de doigté que nous n'aurions pas attendu de ses façons cavalières d'autrefois. Cette prudence est singulièrement

plus fructueuse, puisque c'est à elle que nous devons d'avoir laissé passer sans mot dire le projet de loi déposé par M. Yves Guyot à la séance du 15 juillet 1890. — Sans un article paru dans le *Journal des Économistes* du mois dernier, du diable si nous aurions feuilleté les documents parlementaires du *Journal officiel*, pour y éplucher les projets du ministre des travaux publics.

Le *Journal des Économistes* de janvier publie, en effet, sous la signature : Daniel Bellet, un article intitulé : *Le Régime de la navigation intérieure en France, en Allemagne et en Angleterre.* L'auteur de cette étude loue beaucoup le ministre d'avoir songé à nous doter d'un régime de navigation quelque peu semblable à celui qui existe dans ces pays ; et sans serrer de près le projet qui doit aboutir à ces résultats, il célèbre à l'avance les œuvres fécondes dont l'initiative privée, galvanisée par M. Guyot, va enrichir nos canaux et nos rivières navigables. Ces éloges, ces espérances optimistes fondées sur les merveilles de l'initiative privée, nous ont donné l'alarme, et nous avons recouru au texte du projet ministériel. L'exposé des motifs, les dispositions des articles et l'annexe justificative ne tiennent pas moins de *quatre-vingts colonnes* du *Journal officiel.* C'est dire à nos lecteurs que nous ne saurions procéder ici à l'analyse critique d'un document aussi étendu. Cette analyse fera d'ailleurs l'objet d'une étude spéciale — le sujet en vaut la peine. — Nous nous bornerons aujourd'hui à en donner l'idée mère, telle que la dégage, timidement, le rédacteur du *Journal des Économistes :*

« Depuis dix années, le réseau de nos voies navigables a été l'objet d'améliorations et de développements considérables, et une circulation active a commencé à s'y produire. Depuis 1879, les dépenses se sont élevées à 435 millions... » Le mouvement sur ces voies qui était de 2 milliards 798 millions de tonnes kilométriques, a atteint 3 milliards 238 millions en 1889, soit une augmentation de 400,000,000 en trois ans.

Cependant, dit M. Bellet, si l'état de nos voies navigables n'est pas encore ce qu'il devrait être, pourquoi ? Parce que c'est l'État qui les entretient, et l'État n'est pas en mesure d'y apporter toutes les améliorations désirables ;... tandis que l'initiative privée, qui entreprend des œuvres si grandioses qu'elle seule peut mener à bonne fin, remplirait bien mieux son office. En Angleterre et en Allemagne, les voies de navigation appartiennent, si on peut s'exprimer ainsi, à des corporations, qui les exploitent au mieux des intérêts du commerce et de l'industrie. En France, jusqu'à la Révolution, les rivières et canaux ont été la propriété de corporations batelières. La Révolution les supprima, reprit les concessions et depuis, l'État administre la navigation intérieure. M. Daniel Bellet ne demande pas le rétablissement des anciennes corporations sans

doute, mais il se réjouit du projet déposé par M. Yves Guyot, tendant à établir des chambres de navigation nommées par les chambres de commerce; lesquelles chambres nommeront à leur tour un conseil, puis un comité de direction chargé de l'entretien, du recouvrement des taxes, de l'établissement d'un outillage public approprié aux besoins de la navigation contemporaine, etc., etc. Bref, le ministre des travaux publics modifie radicalement, en intransigeant qu'il se rappelle avoir été, les conditions de la navigation intérieure française. Il la livre à quatre compagnies en voie de formation, dissimulées sous le nom de « chambres de navigation ».

La mainmise, par le ministre, de la féodalité financière et industrielle sur un moyen de circulation qui lui échappait encore; sur un magnifique domaine de l'État, racheté par la Révolution et qui depuis moins de dix ans nous a coûté plus de 500 millions, — 17,000 kilomètres de voies de transports qui, convenablement aménagées et entretenues, pourraient concurrencer le monopole des voies ferrées; — un trafic à son aurore de développement et s'élevant déjà à 3 milliards 238 millions; toute une industrie prospère, un monde de travailleurs, patrons de gabarres, de péniches, pilotes, ouvriers, chargeurs, mariniers, expropriés, ruinés volés... — tout cela confisqué par M. Guyot pour être capitalisé, monopolisé, exploité, accumulé, fondu avec le monopole des chemins de fer — car le jour où les 17,000 kilomètres de voies navigables dépendront de quatre conseils d'administration, les compagnies de chemins de fer les achèteront — telle est l'économie du projet sur les « chambres de navigation », que nous ne pouvons que signaler aujourd'hui, nous réservant de l'étudier plus amplement dans un prochain numéro.

Gustave Rouanet.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Le Conseil supérieur du travail.* — La réglementation du travail. — Les mineurs. — *Angleterre*. La question ouvrière au Parlement. — Correspondance. — *Allemagne*. L'éducation socialiste.

FRANCE

Le Conseil supérieur du travail. — Tout d'abord nous n'avons pas à féliciter le gouvernement des crédits que pour la première fois, il a fait voter et habilement distribuer aux malheureux en dehors des routines administratives. Il a fait son devoir. Que cette satisfaction lui suffise et l'engage à recommencer l'hiver prochain, à moins que d'ici là il ne se soit enfin décidé à doter la France d'une sérieuse assistance nationale. Le mouvement de solidarité et de charité, dont nous sommes témoins, ira-t-il plus loin que le soulagement pour un jour des misères les plus visibles, les plus criantes? Créera-t-on, comme l'a proposé Vaillant dans la dernière session du conseil municipal, au cours de la discussion sur les secours de loyer, créera-t-on une caisse de chômage destinée à secourir les ouvriers sans travail?... Jamais plus belle occasion ne s'est offerte de faire aimer la République par ceux qui attendent tout d'elle et qui attendent depuis si longtemps la mise en pratique de la solidarité sociale.

Nous n'avons pas davantage à féliciter le gouvernement pour la tardive interdiction de *Thermidor*, et pour son acceptation (inévitable après le discours de Clémenceau) de tout l'héritage de la Révolution. Il lui reste en effet à comprendre révolutionnairement ses droits et ses devoirs de légataire universel, et à respecter dans leur intégralité toutes les clauses du testament de la Convention, en ne dénaturant ni leur esprit ni leur signification. Aujourd'hui comme

en 93 la question politique pure est plutôt extérieure ; elle consiste dans la défense de la République contre l'étranger. La question intime et profonde est la dispute des pauvres et des riches, la question sociale. Il manque toujours à la Révolution ce qui assurerait son soutien, sa force, sa grandeur, la révolution sociale. La propriété a changé de main, mais elle est encore monopole. Il y a cent ans, le privilégié s'appelait usurier patriote, tripotant les assignats, les fournitures militaires et les biens nationaux. De nos jours il s'appelle agioteur et tripote dans les emprunts, dans les fonds publics, dans les fournitures d'État et les innombrables services semi-publics non encore socialisés. Quant au serf, tout le monde le connaît, il se nomme salarié. La République n'a pas encore brisé le noyau scolastique qui enveloppe la doctrine de la Révolution, n'en a pas encore tiré le fruit de vie. Sous peine de périr, elle doit, selon l'énergique parole de Michelet lui-même, non seulement codifier le XVIIIe siècle et la Révolution, mais les vivifier, les réaliser en affirmation vivante. « Elle doit montrer que sa négation d'une reli-« gion, arbitraire de faveur pour les élus, contient *l'affirmation de « la religion de justice égale pour tous* ; montrer que la négation de « la propriété privilégiée contient *l'affirmation de la propriété non « privilégiée étendue à tous.* »

Est-ce là le code social, appliquant au monde économique les principes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que va nous élaborer le *Conseil supérieur du travail?* Aucun de nos augures n'oserait le soutenir sans rire. Dans l'exposé des motifs qui précède le décret d'institution de cette nouvelle mystification bourgeoise, M. Jules Roche nous parle des projets et solutions qu'aura à préparer ce Conseil du travail, mais non pas des travailleurs. Mais l'on se demande à quelle salade de projets pourra bien aboutir cet *olla podrida* ministériel, qui a la prétention de vouloir être une sorte de Conseil d'État ouvrier, dont les titulaires ont pour la plupart un caractère antisocialiste nettement accusé, à commencer par les nombreux fonctionnaires qui en font partie de droit et doivent avoir un horizon politique et social très borné. Nécessairement ils seront toujours plus ministériels que le ministre. Au Sénat M. Jules Roche est allé chercher deux éloquents prédicateurs laïques depuis longtemps reniés par la démocratie, MM. Challemel-Lacour et Jules Simon. A la Chambre, où il n'y a sans doute pas de députés socialistes, il a pris le chef de l'école libérale, un des prototypes du capitalisme moderne, M. Léon Say, et MM. Burdeau et Thévenet qui ont sans cesse mené une campagne acharnée contre la limitation des heures de travail. — Vient ensuite une liste de noms entre lesquels nous relevons celui de M. Denis Poulot, auteur du *Sublime* (rien de Longin), celui de M. Hector Depasse, publiciste (c'est le

seul publiciste choisi, interventionniste modéré ; puis, au milieu de patrons et d'ouvriers que rien ne désignait à cet honneur, et qui ont le tort de n'avoir pas été élus par leurs camarades, ainsi que l'avait à juste titre désiré M. Mesureur, les noms des honorables citoyens Delahaye, Finance, Lamendin, Ribanier, lesquels ne tarderont sans doute pas à donner leur démission, si la majorité antisocialiste de ce comité consultatif ne leur permet pas de se servir de leur situation comme d'un tribune où ils seraient à même de faire appel au nom du socialisme à l'opinion publique. Car c'est là la seule satisfaction qu'ils pourront retirer de leur mandat officiel.

Bref, nous cherchons en vain dans le Conseil supérieur du travail « les porte-paroles les plus autorisés des systèmes en présence ». Parmi les membres du Parlement, un seul socialiste (?) a été choisi, et c'est un catholique, et qui plus est un loyal mais acharné adversaire de la Révolution, l'ex-boulangiste comte de Mun. Absence complète de publicistes socialistes, qui auraient pu apporter dans les débats une parole vraiment autorisée et largement compétente. Il est vrai que députés et publicistes socialistes auraient probablement refusé d'aller perdre leur temps dans un comité consultatif, sans profit pour leur influence personnelle, et sans aucune chance de convertir qui que ce soit, même partiellement.

Mais il est temps de citer le document officiel.

Le conseil supérieur du travail, établi dans des conditions analogues à celles des autres corps consultatifs existant près de mon ministère, sera essentiellement un instrument d'études pour examiner les projets et pour préparer les solutions sur lesquelles le Parlement aura à se prononcer ; il est destiné à fournir d'une manière également rapide et sûre les renseignements concernant les questions ouvrières, que l'on n'a pu obtenir jusqu'ici qu'en ouvrant des enquêtes longues et coûteuses, enquêtes dont les résultats n'ont pas répondu, la plupart du temps, à l'effort déployé.

Chargé d'apporter au ministre auprès duquel il est placé toutes les lumières dues à la compétence spéciale des membres qui le composent et qui doivent représenter tous les éléments de la production industrielle, il doit demeurer pour les pouvoirs publics un appui indépendant, éclairé et impartial ; il ne doit pas être l'organe exclusif des revendications ou des intérêts d'une classe particulière. L'envisager sous ce dernier aspect, ce serait infirmer d'avance toute l'autorité de ses délibérations.

D'autre part, destiné à étudier en toute connaissance de cause les différentes solutions possibles des questions qui lui seront soumises, il importe que ce conseil renferme les porte-paroles les plus autorisés des divers systèmes en présence ; il importe également que des représentants des principales industries, et autant que possible des régions variées de la France, y trouvent place.

Pour répondre à ces préoccupations, j'ai pensé que le conseil supérieur du travail pourrait être composé, pour un tiers, de membres du Parlement et, en général, de personnes particulièrement versées dans les matières économiques et sociales, et, pour les deux autres tiers, en nombre égal de patrons et d'ou-

vriers. Pour ces derniers, le choix porterait principalement sur des membres des conseils des prud'hommes, secrétaires généraux de syndicats, anciens délégués, etc., c'est-à-dire sur des ouvriers déjà désignés par leurs camarades, par conséquent, possédant leur confiance et pouvant, à juste titre, faire connaître leurs besoins et apprécier judicieusement les mesures propres à améliorer la situation des travailleurs.

Dans ces conditions, j'estime que le conseil supérieur du travail répondrait aux nécessités actuelles et serait un auxiliaire fécond et utile pour mener à bien les projets de réforme que mon ministère a mission d'étudier.

Le premier décret fixe de la manière suivante l'organisation générale du conseil supérieur du travail :

Art. 1er. Il est établi près du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, et sous sa présidence, un conseil supérieur du travail.

Art. 2. Ce conseil est composé de cinquante membres nommés par décret, sur la proposition du ministre du commerce et de l'industrie, et choisis parmi les membres du Parlement, les industriels, les ouvriers, les membres des chambres syndicales, des associations patronales ou ouvrières, des groupes corporatifs, des conseils de prud'hommes, et, d'une manière générale, parmi les hommes spécialement versés dans les questions économiques et sociales.

Sont, en outre, membres de droit :

Le directeur du commerce intérieur;

Le directeur de l'enseignement technique;

Le directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics;

Le directeur des routes, de la navigation et des mines au ministère des travaux publics;

Le directeur chargé du service des sociétés de secours mutuels au ministère de l'intérieur;

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations;

Le président du conseil municipal de Paris;

Le directeur général des travaux de la ville de Paris;

Le président de la chambre de commerce de Paris;

Le président du tribunal de commerce de Paris.

Les vice-présidents et les secrétaires du conseil supérieur seront désignés par le ministre et nommés par arrêté ministériel.

Art. 3. Les membres du conseil sont nommés pour deux ans.

Le renouvellement a lieu par moitié tous les ans; à la première réunion du conseil, l'ordre de sortie sera réglé par voie de tirage au sort.

Les membres sortants peuvent être renommés.

Art. 4. Le conseil se réunit sur la convocation du ministre du commerce et de l'industrie, qui fixe l'époque, la durée et l'objet de chaque session. Le ministre peut également former une commission permanente, prise dans le sein du conseil supérieur.

Art. 5. Le conseil peut, avec l'autorisation du ministre, procéder à des enquêtes et entendre toutes les personnes qu'il jugerait en état de l'éclairer sur les questions qui lui sont soumises.

Art. 6. Il peut être alloué aux membres du conseil, par une décision spéciale du ministre, des jetons de présence et une indemnité de déplacement.

Le second décret comprend les noms des cinquante membres nommés par le ministre. Voici ces noms :

MM. Challemel-Lacour, Jules Simon, Tolain, Waddington, sénateurs.

MM. Baïhaut, Burdeau, Jamais, Mesureur, de Mun, Pierre Legrand, Ricard, Léon Say, Siegfried, Thévenet, députés.

MM. Appert (Léon), verrier à Clichy (Seine).

Baraillev, ouvrier constructeur de navires, maire de Lormont (Gironde).

Barrafort (Jules), cuisinier, membre du conseil des prud'hommes de Paris.

Bertrand (Frédéric), président du comité des chambres syndicales de la ville de Paris et du département de la Seine. (Industrie et bâtiment.)

Bessand (Paul), administrateur des magasins de la Belle-Jardinière, à Paris.

Beudin, coassocié de la maison Leclaire, entreprise de peinture, à Paris.

Boude (Frédéric), raffineur de soufre, membre de la chambre de commerce de Marseille.

Buisson, tisseur, syndic de la chambre syndicale des tisseurs lyonnais, à Lyon.

Chappée (Auguste), fondeur, secrétaire de la chambre de commerce du Mans.

Charcosset (Henri), chapelier, ancien conseiller prud'homme, à Paris.

Delahaye (Victor), mécanicien, délégué à la conférence de Berlin.

Denis Poulot, ancien maire du onzième arrondissement, inspecteur régional de l'enseignement technique.

Depasse (Hector), publiciste, ancien conseiller municipal de Paris.

Deville (Jean), bijoutier, ancien conseiller prud'homme, à Paris.

Favette (Louis), docteur en droit.

Finance (Isidore), peintre en bâtiment, membre du conseil des prud'hommes.

Gibault (Charles), ingénieur constructeur.

Henry, ingénieur en chef des mines, directeur du matériel et de la traction au chemin de fer P.-L.-M.

Janin (Claude), tapissier, membre du conseil des prud'hommes de Paris.

Keufer (Auguste), typographe, secrétaire général de la fédération française des travailleurs du livre, à Paris.

Lamendin (Arthur), secrétaire général du syndicat des ouvriers mineurs du Pas-de-Calais.

Liébaut (Arthur), constructeur-mécanicien.

Linder, inspecteur général des mines, vice-président du conseil général des mines.

Marguery, président de la chambre syndicale des restaurateurs et limonadiers du département de la Seine.

Martelin, filateur à Saint-Rambert-en-Bugey (Ain).

Mazurier, fabricant de sucre, membre du conseil général de l'Aisne, à Crécy-sur-Serre (Aisne).

Motteroz (Claude), administrateur-directeur des imprimeries réunies, à Paris.

Porché (Jean), charpentier en bâtiments, membre du conseil des prud'hommes de Paris.

Parent, ingénieur en chef du matériel et de la traction aux chemins de fer de l'État.

Poissonnier (César), tisserand, ancien vice-président du conseil des prud'hommes de Rouen.

Prades, administrateur-délégué du syndicat des employés de chemins de fer, à Levallois-Perret.

Ribanier (Cyprien), ferblantier, secrétaire de la Bourse du travail de Paris.

Rochet père, contremaitre tisseur à Lyon.

Rondet, secrétaire de la fédération des mineurs de Saint-Étienne.

Seydoux (Jean), membre de la chambre de commerce de Cambrai et du conseil supérieur du commerce et de l'industrie au Cateau.

Villard (Th.), ancien conseiller municipal de Paris, président de la Société du travail professionnel en France.

Sont nommés vice-présidents du conseil supérieur du travail : MM. Challemel-Lacour et Jules Simon, sénateurs ; Léon Say et Mesureur, députés.

M. Louis Bouquet, chef du bureau de l'industrie, est nommé secrétaire archiviste et MM. Dubuisson et Many, secrétaires.

Cette commission consultative sera donc à la fois un instrument d'études et une agence de renseignements économiques. C'est trop ou trop peu. Comme instrument d'études, le Conseil du travail constituera une nouvelle duperie à l'égard du prolétariat; comme bureau de renseignements et de publicité, il est trop aristocratiquement composé pour être compétent. Nous aurions préféré un impartial bureau de statistique uniquement chargé de recueillir tous les faits propres à guider l'action sociale, dans le double but de protéger le travailleur isolé et impuissant contre l'omnipotence de son employeur, et de poursuivre la réglementation de la production, afin d'atténuer les effets désastreux des crises économiques qui font tant de victimes à tous les degrés de l'échelle sociale. Ou il aurait fallu instituer un véritable *ministère du travail,* tel que le demandait Rouanet dans un leader article de la *Revue socialiste* de novembre 1888, article dont nous donnons ci-desous la substance sous forme de mosaïque de phrases :

« C'est la subordination du travailleur au capitaliste détenteur « des instruments de travail, qui crée la condition économique inférieure du premier ; et la direction anarchique imprimée à la pro- « duction, en vue du profit individuel du capitaliste, qui déchaîne les « crises et provoque les perturbations. — Car l'ouvrier est tout à la « fois salarié et consommateur, et le régime actuel le frappe dans « cette double fonction économique : tantôt il diminue ses salaires, « tantôt il accroît ses frais d'entretien.

« L'employeur n'est que l'intermédiaire impitoyable entre le tra- « vail et le capital, d'où, selon la remarque géniale de Lassalle, l'ab- « sence de tout rapport humain entre capitaliste et travailleur. — « A côté donc, des projets de législation protectrice du travail, à « côté de la réglementation juridique et parallèlement à celle-ci, on « doit poursuivre la réglementation de la production, dans ce qu'elle

« a de compatible avec l'ordre de choses capitaliste. — A cette fin, il « est indispensable d'avoir un organe politique spécial, dont la fonc- « tion éclairée, prévoyante, sera de recueillir avec soin tous les faits « propres à guider l'action sociale ; à noter les résultats obtenus par « cette action, les rectifications nécessaires, etc. — C'est cet organe « nouveau que nous désignons sous le nom de Ministère du tra- « vail.

« Les services statistiques, mal agencés, embrouillés, sont dis- « persés en quatre ou cinq ministères, sans aucune unité de vue, de « direction, ni de procédés de calculs. — Il faut apporter l'ordre « dans ce chaos, la règle dans ce fouillis, percer des chemins dans ce « labyrinthe, créer un ministère qui régularisera et centralisera le « tout, étendra le champ de l'observation sociale, notera au jour le « jour tous les faits économiques, la marche des salaires, des chô- « mages, l'activité ou le ralentissement de la production, les résul- « tats obtenus par les lois de protection sociale, leurs côtés défec- « tueux, impratiques ou incomplets, les grèves, les accidents, etc.

« La protection de la classe ouvrière doit porter sur deux points « qui se tiennent dans la vie économique : protection légale de l'ou- « vrier contre son employeur, d'une part ; de l'autre, atténuation « des à-coups douloureux qui surgissent à chaque instant dans la « bataille économique que les capitalistes se livrent sur le dos des « travailleurs. Cette dernière protection, la plus difficile à établir, « est aussi la plus importante, car de son efficacité dépend l'effica- « cité de la protection légale.

« L'engorgement de la circulation, entraînant la raréfaction du « travail, voilà surtout ce que l'État prévoyant doit s'efforcer d'at- « ténuer, en réunissant une somme de prévisions économiques suffi- « santes pour lui permettre de calculer exactement les effets de son « intervention.

« La production moderne est dirigée par le mobile exclusif du « profit, non par le mobile de l'utilité sociale, et elle s'opère sans « tenir aucun compte des besoins de la consommation, avec laquelle « elle devrait être en rapport constant. — Un ministère du travail, « intelligemment constitué et dirigé, serait l'organe régulateur qui « assurerait une circulation économique plus constante, moins « sujette aux brusques dépressions et aux soudains renflements qui « enfièvrent le corps social.

« C'est une chose attristante à constater pour notre amour propre « national, mais l'institution que nous préconisons, d'origine bien « française, puisqu'en 1848, le socialisme demandait son établisse- « ment, a été réalisée déjà par l'Amérique. »

L'office américain est plutôt un bureau de statistique analogue au *Board of trade* anglais. Sans doute il publie chaque année d'im-

menses documents bourrés de faits sur les coûts des diverses productions dans chaque pays, sur les salaires payés, sur la durée de la journée de travail, sur les conflits reconnus entre employeurs et employés, en un mot sur toutes les combinaisons possibles entre le travail et le capital. — Mais le ministère du travail américain, — par cela même qu'il n'est qu'une savante concentration de compilations de faits et de statistiques, — n'en est pas moins inférieur au *Secrétariat ouvrier* suisse, qui est un véritable Conseil représentatif du travail, directement élu par les organisations ouvrières. — Nous n'avons pas à insister, ni à nous étendre davantage en comparaisons dont aucune ne serait à l'avantage du Conseil français, lequel est moins que rien. En effet, dans le prochain numéro de la *Revue socialiste*, Benoit Malon envisagera longuement les attributions reconstructives d'un ministère du travail digne de ce nom : « *Le Ministère du Travail et ses attributions.* »

Mieux eût valu, si l'on ne voulait pas faire grand et adopter en la précisant la proposition parlementaire de M. Camille Raspail (1), mieux eût valu créer de modestes conseils de l'industrie et du travail comme en Belgique, plutôt que de donner le jour à cette institution bâtarde d'un conseil supérieur du travail, aux attributions mal définies, et qui, loin de trancher le plus petit nœud gordien, ne fera qu'apporter une plus grande confusion encore dans le chaos des bureaux de l'administration centrale et dans le fouillis des idées réformatrices qui sollicitent le cerveau des électeurs en cette fin de siècle. — Plus pratiquement fidèles à cette Révolution, dont le souvenir enfle sans cesse leur voix, nos gouvernants auraient dû se rappeler que le grand mouvement démocratique et social de 48 — dont les acteurs n'avaient pas encore perdu le sens de la tradition révolutionnaire — avait nettement résumé ses aspirations fraternelles et égalitaires dans une formule qui contient en germe tout le socialisme scientifique de nos jours. Des publicistes demandaient en toutes lettres dans leurs écrits la *socialisation des instruments de travail.* Et les drapeaux des insurgés portaient une même devise : *Organisation du travail; Ministère du travail.*

---

(1) Aux termes de cette proposition, les attributions du ministère du travail à créer seraient les suivantes : 1° la législation internationale du travail; — 2° l'organisation du travail ; — 3° l'hygiène des ateliers; — 4° réglementation du travail; — 5° la colonisation de l'Algérie et de la Tunisie ; — 6° enfin toutes les questions se rattachant au travail des villes et des campagnes, syndicats, associations ouvrières, prêts agricoles, conseils des prud'hommes, caisses de retraite pour la vieillesse, de secours mutuels, des invalides du travail, assurance contre les accidents, protection de la femme et de l'enfant dans les usines et manufactures, sociétés coopératives, encouragement aux patrons qui font participer les ouvriers dans les bénéfices.

La réglementation du travail. — L'abondance des matières qui encombrent le marbre nous force à ajourner la statistique des réponses faites aux questionnaires envoyés par la Commission du travail. Ici encore, dans le choix des personnes ou groupes auxquels on a adressé le questionnaire, nous retrouvons, comme dans l'organisation du Conseil supérieur du travail, le même souci de grouper des intérêts opposés. — Evidemment, les syndicats patronaux, les chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et des manufactures et même beaucoup de syndicats mixtes et de conseils de prud'hommes dominés par les patrons, ont émis un avis généralement hostile à la réglementation. Naturellement les syndicats ouvriers et les ouvriers isolés non suggestionnés par l'influence patronale ou déprimés par leur ignorante misère, se sont montrés favorables à la réglementation.

Les mineurs.— Voici les conclusions pratiques auxquelles a abouti parlementairement le substantiel rapport de M. Dumay, sur les accidents de Saint-Étienne, signalé dans notre dernier bulletin social. — M. Yves Guyot est venu dire que le ministère public avait interjeté appel des jugements acquittant la compagnie, dont les négligences d'aérages avaient occasionné la mort de 116 mineurs, et condamnant à la prison une jeune femme qui, après avoir vu ces 116 cadavres, avait voulu empêcher les ouvriers de descendre dans la mine. — Le ministre des travaux publics a ensuite annoncé que l'administration préparait un règlement général et étudiait les moyens de publier les rapports des ingénieurs, sur tous les accidents qui se produiront. — Finalement la première partie d'une résolution de M. Laur, tendant à donner aux syndicats ouvriers les mines non exploitées est adoptée ; mais la deuxième partie, accordant aux syndicats ouvriers l'octroi des mines à concéder dans l'avenir, est rejetée. Comme l'a très bien dit M. Baudin, l'on veut bien donner les mauvaises mines, mais pas les bonnes. — Entre temps, M. Yves Guyot a également promis le dépôt à bref délai d'un projet de loi sur la législation minière. Malheureusement, M. Guyot se gardera bien de donner la solution socialiste nettement demandée par MM. Ferroul et Lavy, c'est-à-dire de proposer le retour pur et simple des mines à l'État et leur exploitation au compte de la nation.

ANGLETERRE

A propos de la grève des compagnies de chemins de fer écossais, un membre du parlement, M. Channing, demandait le vote d'une résolution déclarant que le nombre d'heures de travail imposées aux

employés de chemin de fer est un vrai scandale, et constitue une source constante de dangers pour les employés et pour les voyageurs. Il s'en est fallu de peu que cette résolution ne fût votée. Bien que le gouvernement, maître d'une majorité normale de 85 à 90 voix, l'ait combattue, elle a réuni une minorité imposante, et n'a été repoussée qu'à une majorité de 17 suffrages. Le cabinet Salisbury a effleuré là de bien près un échec ; mais l'importance du débat n'est pas là; il est dans l'explosion de sympathie accordée par un Parlement aussi sage et aussi conservateur que celui de la Grande-Bretagne, aux revendications de travailleurs, que de grandes compagnies surmènent à l'excès, pour grossir les dividendes distribués à leurs actionnaires. Encore une fois, il ne s'est trouvé que 17 voix de majorité dans la Chambre anglaise, pour rejeter une demande formelle de l'intervention de l'État en faveur des ouvriers et de la réglementation des heures de travail par voie législative. Il n'est pas de meilleur symptôme du progrès ouvrier..... Voilà donc le socialisme pratique installé en Angleterre comme partout, et prêt à jouer un rôle important dans les prochaines élections générales, où se jouera la grande partie irlandaise. Mais cédons la parole à notre correspondant Jules Magny :

Formidable grève de mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs et autres employés de chemin de fer, en Ecosse. — Cette grève, dirigée contre deux compagnies de chemin de fer écossaises (la *North British* et la *Caledonian*), a commencé, le 20 décembre dernier, à Glasgow, et paraissait devoir durer quelque temps. Les directeurs des compagnies ont hautement annoncé que, coûte que coûte, ils ne céderaient pas aux exigences des grévistes, et ces derniers, forts de leur nombre (environ 6,000), de leur juste cause et de l'aide pécuniaire des syndicats ouvriers et du public en général, étaient résolus à tenir ferme. Les deux camps avaient chacun confiance dans la victoire. Puissent les compagnies battues profiter d'une aussi chère et bonne leçon.

Que demandent les grévistes ? Ils demandent : 1° que 10 heures (au lieu de 12) constituent une journée normale de travail, ou 60 heures par semaine; 2° que les heures supplémentaires de semaine soient payées à un taux de 25 0/0 au-dessus du taux ordinaire; 3° et les heures supplémentaires du dimanche à un taux de 50 0/0 au-dessus du taux ordinaire.

L'objet des grévistes, en demandant cette augmentation de taux pour les heures supplémentaires, est surtout d'abolir autant que possible ces heures supplémentaires. Ils pensent que cette augmentation pousserait les directeurs à engager plus d'ouvriers pour exécuter le travail, et qu'ainsi il y aurait place pour 1,000 ouvriers de plus. Ils considèrent que les dépenses d'exploitation ne seraient pas sensiblement augmentées, et que d'ailleurs elles seraient amplement justifiées par la sûreté plus grande du public voyageur, par l'augmentation du confort des ouvriers, et surtout par la diminution de la mortalité parmi les employés de chemin de fer.

Il paraît que des employés travaillent souvent 16, 18 et même 20 heures par jour, et que 10,000 employés font 85,000 jours supplémentaires en une année. Ce temps supplémentaire excessif, causé dans certains cas par le manque d'ouvriers, dans d'autres, par le manque de locomotives, et très souvent par une

direction stupide et insoucieuse, a pour résultat la fatigue corporelle et mentale des mécaniciens et des aiguilleurs, d'où les désastres qui découlent et le danger auquel sont exposés le public et les employés. Il n'est pas inutile de rappeler ici que le nombre des employés de chemin de fer estropiés ou tués est d'environ 10 0/0 du nombre total d'employés. En d'autres termes, 73 employés sur 100 sont estropiés ou tués dans l'espace de sept ans. En comparant cette mortalité à celle de Manchester (la ville la plus insalubre d'Angleterre), on voit qu'à Manchester, la mortalité est de 3 0/0 par an, tandis que celle des employés de chemin de fer est de 10 0/0.

Il y a quinze mois que les ouvriers s'étaient adressés pour la première fois aux directeurs pour réduire la journée de travail de 12 heures à 10 heures. Éconduits, ils avaient, plusieurs fois depuis, fait de nouvelles tentatives, toujours sans résultat. C'est alors que, perdant patience, les ouvriers se sont mis en grève le 20 décembre sans avoir donné aux directeurs l'avertissement d'une semaine qu'ils étaient tenus légalement de donner. Et c'est sur cette faute des grévistes que se basent les directeurs pour refuser, non seulement de recevoir les délégués des grévistes et de conférer avec eux, mais même de se soumettre à l'arbitrage de M. Haldane (député radical écossais) il y a trois semaines, ou de lord Aberdeen (un lord libéral, *home-ruler*), la semaine dernière. Les directeurs exigent donc que les ouvriers reprennent le travail avant de discuter la réduction des heures et naturellement ceux-ci voient le piège et n'y veulent pas tomber. En vain, la *Caledonian company* a causé une émeute à *Motherwell* en soumettant à une éviction par la police et la troupe une vingtaine d'employés logeant dans des chaumières lui appartenant, elle n'a pas réussi à abattre la résistance des grévistes; au contraire, elle a stimulé l'indignation du public, et particulièrement celle d'un de ses actionnaires qui a envoyé 2,500 francs au comité gréviste.

Non seulement la sympathie du public est acquise aux grévistes et se manifeste par une souscription qui permet de distribuer 25 francs par semaine à chacun, mais aussi celle du parti libéral, à la Chambre des communes. Un député écossais, M. Channing, a présenté et défendu avec talent la motion suivante : « Considérant que les heures excessives de travail imposées aux employés de chemin de fer par les arrangements actuels des compagnies constituent une grave injustice sociale et sont une source constante de dangers pour les ouvriers et les voyageurs, le *Board of trade* est investi du pouvoir légal d'enjoindre aux compagnies, si cela est nécessaire, de limiter les heures de travail de certaines classes de leurs employés ou d'augmenter le nombre desdits employés pour éviter la nécessité d'un travail supplémentaire. » Cette motion, distinctement socialiste de tendance, a été appuyée par un ancien ministre libéral, sir William Harcourt, et n'a été repoussée qu'à 17 voix de majorité, 111 ayant voté contre et 124 pour. Enfin un autre, ancien ministre libéral, M. Campbell-Hannermann, député écossais, a parlé, la semaine dernière, dans un grand meeting tenu dans le théâtre de Coatbridge, en faveur des grévistes. Il a déclaré que les directeurs devaient « mettre leur orgueil dans leur poche » et accorder les concessions que les grévistes demandaient...

La grève s'est terminée brusquement le vendredi 30 janvier, après une entrevue entre une délégation des grévistes et M. Walker, le principal directeur de la *North British company*. Voici les termes de l'arrangement conclu :

1° La compagnie abandonne les poursuites intentées par elle contre les grévistes ;

2° Elle abandonne aussi son action en dommages de 300,000 francs contre le syndicat ;

3° Les grévistes seront réinstallés dans leurs anciens postes autant que cela

sera possible, étant donné que beaucoup de ces postes sont déjà occupés par des ouvriers engagés pendant la grève;

4° Dans la quinzaine qui suit la reprise du travail, M. Walker doit arranger un meeting entre les délégués des ouvriers et les directeurs de la compagnie en vue de discuter les griefs des ouvriers relatifs au surtravail.

La compagnie *Caledonian*, qui avait refusé d'abord d'agir comme la *North British*, a enfin décidé d'accepter les mêmes termes.

Somme toute, si la grève n'a pas produit les résultats immédiats que les grévistes attendaient, elle n'aura cependant pas été inutile en ce sens qu'elle a non seulement remué l'opinion publique, mais elle a aussi, pour la première fois, causé une sensation au parlement. Bien que le gouvernement ait eu la majorité pour repousser la motion Channing, il n'a pu moins faire que de nommer une commission d'enquête pour examiner le surtravail des employés de chemin de fer.

Enfin, la leçon aura été dure pour les actionnaires dont la perte collective s'élève à 127,000 livres sterling, c'est-à-dire un peu plus de 3 millions de francs.

* * *

Le défaut de place nous force à ajourner toute la partie de notre bulletin social concernant l'étranger; mais nous devons cependant signaler en *Allemagne* un nouvel exemple du caractère pratique et profondément réalisateur du socialisme germain. Bekel et Liebknecht vont fonder à Berlin une sorte d'académie doublée d'une bibliothèque, dont le but serait de former des agitateurs socialistes. L'enseignement mutuel de cette académie (nous employons ce mot dans le sens qu'il avait dans l'antiquité grecque) porterait principalement sur les matières suivantes: la sténographie, la philosophie de l'histoire, l'économie politique et toutes les sciences sociales. Il y aurait des débats contradictoires et des tribunes publiques, où l'on s'exercerait dans l'art oratoire et dans la critique économique. — Qu'il nous soit permis de faire remarquer que c'est précisément une sorte de conférence Molé de ce genre, qu'avec nos amis Fournière et Bernier nous avons essayé de créer en fondant la *Société du Progrès social.*

ADRIEN VEBER.

NOS CAUSERIES

DU VENDREDI

Pour notre quatrième conférence, Mme Aline Valette avait annoncé son désir d'étudier le *Rôle de la femme et l'enfant dans l'industrie*. On lira ci-dessous le résumé de cette causerie, mais avant, nous tenons à remercier chaleureusement Mme Valette, pour le grand plaisir que nous avons eu à l'entendre. Fort éloquemment, avec beaucoup de cœur, elle a su protester contre l'inique exploitation des femmes et des enfants, et nous aurions souhaité parmi nous la présence d'un grand nombre de mères de famille, pour qui cette conférence aurait été d'un puissant et fécond enseignement.

La conférencière, évoquant un souvenir personnel, conduit son auditoire dans une de nos plus importantes villes industrielles où « la population ouvrière a ses quartiers, ses ruelles, ses éversées ».

« C'était le matin. Il n'était pas onze heures. Je n'avais pas réfléchi que l'heure pouvait ne pas être indifférente au résultat de ma course. Et, en effet, ruelles et éversées étaient vides. Vides aussi les maisons au sol d'argile : nulle part, la ménagère qui prépare ou qui soigne la soupe ; nulle part, le poêle ronflant, la claire flamme qui dénonce le foyer. Tout était noir, silencieux, triste, et mon cœur, à chaque pas, se serrait. J'avisai un débit de boisson, un cabaret, comme on dit là-bas. J'entrai et questionnai. « Tout le monde est à la fabrique, ma petite dame. — Quoi! Les femmes et les enfants aussi? » La cabaretière me regarda, effarée. — Ben sûr. Faut il pas que tout le monde gagne sa vie? » Gagne sa vie, au risque de la perdre! C'est notre siècle de progrès qui le veut. Quelques minutes plus tard, je les retrouvais, ces enfants et ces femmes volés par l'industrie au foyer, à l'avenir : ils étaient là, tous à l'usine, blêmes, affaissés, travaillant cependant, car la machine ne s'arrête pas. »

Comment se fit cette intronisation de l'élément infantile et féminin dans l'atelier et dans l'usine? La conférencière l'explique et rappelle, à ce sujet, comment la période industrielle a succédé à la période

corporative; comment, avec la division du travail et le machinisme, la femme et l'enfant furent amenés à joindre leurs efforts à ceux de l'homme d'abord, à prendre ensuite et peu à peu la place de ce dernier. A-t-on prévu, se demande-t-elle, alors, toute l'étendue du mal qui allait surgir de cette transplantation de la femme et de l'enfant sur le terrain de l'atelier et de l'usine, le plus contraire au but d'avenir que tous les deux représentent? Non. L'ouvrier ne prévoit rien. Il faut « savoir pour prévoir ». Et il ne savait pas... Il ne savait pas que la force-travail, comme la force-argent, comme la force-marchandise, diminue de valeur d'autant qu'elle est plus abondante sur le marché. Et, ne sachant pas, il se laissa séduire par l'appât d'un triple gain, celui de la femme, celui de l'enfant et le sien propre, et il aida de tous ses efforts à la désertion de son foyer. De cette ignorance, de cette imprévoyance, allait surgir la plaie saignante, pour ne pas dire mortelle, de notre époque : la femme et l'enfant livrés au machinisme dévorant. Les conditions nouvelles, en effet, ne profitèrent pas aux plus intéressés. Il fallut à la machine des « sujets » tous les jours plus nombreux, de jour en jour moins payés : le mal alla donc croissant jusqu'à ce qu'il eût atteint une période aiguë telle qu'il n'était plus possible de garder le silence. Et la conférencière rappelle le résultat des premières enquêtes, révélatrices d'inexprimables souffrances, d'intolérables situations qu'un bourgeois économiste anglais, à la date de 1835, résumait en ces quelques termes : « La cruauté des maîtres de fabrique leur a fait poursuivre le gain dans des conditions de cruauté que n'ont pas surpassées les Espagnols dans leur poursuite de l'or pendant la conquête de l'Amérique. » Après avoir dépeint l'étendue et la profondeur du mal, Mme Valette recherche, chez les différentes nations industrielles, les moyens tentés pour y remédier.

« Y remédier? J'entends... On ne se dit pas : le mal est dans ce double fait, accrédité avec l'entrée en ligne du machinisme, c'est-à-dire de l'industrialisme : « produire pour produire » et « laissez-faire laissez-passer. » Voir si loin eût obligé — comme conséquence logique — à des déterminations peut-être par trop perturbatrices de l'ordre ou du soi-disant ordre existant. On ne vit que le second de ces points et on se dit : il faut réglementer. »

Et Mme Valette résume la réglementation actuellement en vigueur en Angleterre, en Amérique, en Allemagne, en Autriche, dans les Pays-Bas, en France; puis compare les résultats obtenus aux résultats recherchés, particulièrement en France. La place nous manquant pour énumérer tous les faits relatés, nous n'en relaterons que quelques-uns. Ainsi, au cours de l'année 1889, dans 31,035 ateliers visités (Seine), il n'a plus été trouvé que 83 enfants de 10 à 12 ans. Le chiffre est plus élevé pour les départements où le

nombre des enfants, pour 36,300 ateliers a été, dans la même période, de 966. Le nombre des enfants de 12 à 16 ans aussi a diminué. Quant aux filles mineures, elles sont d'autant plus nombreuses que le nombre des enfants est aujourd'hui moins grand. Et, tandis qu'il s'élevait, pour toute la France, en 1888, à 241,771 mineures, il s'est trouvé, en 1889, de 262,600. Soit, une différence de 20,829.

Cependant, au dire des inspecteurs eux-mêmes, l'inspection, en France, manque de moyens pour être véritablement efficace. « Nous n'avons pas les moyens de contrôle dont nous sommes armés par la loi de 1874, constate dans son rapport daté de 1889, M. Delattre, inspecteur de la huitième circonscription (Nord). Pour le nombre d'ouvriers ou d'ouvrières employés, nous devons prendre le chiffre que nous donne l'industriel. Il est vrai que, lorsqu'il occupe des enfants, le registre prévu par l'article 10 de la loi nous en donne le total, mais nous ne pouvons même pas avoir le nombre des filles mineures, grâce à l'élasticité trop grande de l'article 10 à l'égard de ces dernières. Reste à obtenir les heures d'entrée et de sortie des ateliers pour les repas. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que, dans le Nord, pas un industriel sur cent ne nous donne ces heures exactement. »

« Nous n'avons pas les moyens... » L'inspection manquera de moyens, en effet, tant que la classe intéressée, c'est-à-dire la classe ouvrière, ne sera pas appelée à une part directe de contrôle.

« Le progrès le plus net obtenu, conclut la conférencière, est dans l'élaboration d'une statistique du travail tous les jours plus complète et dans l'idée de la réglementation qui pénètre de plus en plus les habitudes françaises. Quant à cette réglementation, elle reste tout entière à organiser, non que ceux-là même qui la réclament la puissent considérer comme un idéal. Ils n'y voient qu'un remède, un remède qui s'impose si nous voulons, un jour, voir la femme rendue à son rôle naturel de reproductrice et éducatrice de l'espèce. »

La cinquième conférence a été donnée par le citoyen Raiga, qui avait pris pour sujet la question toute d'actualité de la *Dépopulation de la France*.

Dans l'annuaire de l'économie politique pour 1890, de M. Maurice Block, excellent ouvrage de statistique, il est constaté une diminution très accentuée sur les mariages, les naissances et les décès.

En 1888, on a célébré 276,848 mariages, 212 de moins qu'en 1887, 6,360 de moins qu'en 1886. On ne compte plus qu'un mariage pour 42 célibataires.

De 1884 à 1888, il y a eu une diminution de naissances de 55,000, soit une moyenne de 13,750. Si cela continuait, dans 70 ans, le chiffre

annuel des nouveau-nés serait de 0. Cette décroissance est surtout sensible dans certains départements gascons, où la natalité a baissé de 15 à 20 0/0 en dix ans. En Bretagne, au contraire, la natalité augmente.

Le nombre de naissances illégitimes augmente ; cela correspond à la défaveur grandissante de l'idée de mariage.

Malgré tout, il apparaît une augmentation de population de 44,722 individus, mais le quart de cet accroissement est dû à l'excédent de naissances de la population étrangère venue s'établir chez nous.

Quelles sont les raisons de la dépopulation ? Les esprits dévots voient dans l'affaiblissement de l'idée religieuse la cause principale de la décroissance. Pour certains publicistes, la cause est purement économique. Les ouvriers, disent-ils, ne procréent pas à cause des difficultés de la vie ; or, c'est au contraire dans les centres ouvriers qu'on trouve le plus d'enfants. Par contre, les gens un peu aisés restreignent leur fécondité. M. Arsène Dumont, dans son savant livre : *Dépopulation et civilisation*, attribue les pratiques du *restreint* général à ce qu'il appelle la capillarité sociale, expression originale et heureuse, que l'auteur applique à la tendance universelle des individus à s'élever, à devenir plus qu'ils ne sont. Les enfants sont un obstacle à cette tendance.

Mais ce phénomène n'est pas spécial à la France. Comment se fait-il qu'il produise ailleurs des effets opposés. C'est, dit M. Dumont, que la France est une démocratie façonnée par la monarchie. Le citoyen Raiga pense que la réponse est insuffisante. N'est-il pas plus simple d'attribuer à notre race un plus grand amour du bien-être, ce qui expliquerait la plus grande intensité du phénomène de capillarité sociale. Le citoyen Raiga fait allusion ensuite au remarquable travail de notre ami Rouanet, publié en décembre 1889 par la *Revue socialiste* sur ce même sujet, et en donne quelques extraits.

Quels sont les remèdes ? L'initiative privée étant réfractaire, il est du devoir de l'État d'intervenir. Déjà les Chambres ont voté une loi qui accordait une bourse dans un établissement d'enseignement secondaire à l'un des enfants de toute famille en ayant au moins sept. — De même l'article 3 de la loi de finances de 1889 exemptait de la contribution personnelle mobilière les parents qui se trouvaient dans les mêmes conditions. C'est là un principe à retenir.

Le citoyen Raiga examine les divers systèmes proposés par le docteur Bertillon, l'école de M. Le Play. Il se déclare partisan de l'établissement de l'impôt progressif sur la fortune et le revenu, c'est selon lui le système seul efficace. En combinant le taux de l'impôt de façon à surcharger les familles restreintes et à alléger d'autant les familles nombreuses, on arriverait à pousser à l'accrois-

sement de la natalité. Cette causerie très documentée a été écoutée avec beaucoup d'intérêt et fort applaudie.

La sixième conférence a été faite par le citoyen Marc Amanieux, sur le *Néo-Panthéisme* (le 9 janvier 1891).

La septième et la neuvième par le citoyen Adrien Veber, sur la *Réforme judiciaire* et la *Vénalité des offices* (les 16 et 30 janvier 1891). — De ces trois conférences, nous donnerons dans notre prochain numéro le compte rendu.

La huitième conférence a été donnée le vendredi 24 janvier, par le citoyen Robert Bernier, qui avait pris pour sujet l'*Art social*.

Le conférencier rappelle d'abord la tentative qui, de concert avec Léon Cladel, les citoyens Tabarant, Rosny, Fèvre et J. Renard, fut entreprise à la fin de 1889. Il s'agissait de créer un club de l'art social, où se seraient groupés tous les artistes qui croient à la nécessité d'orienter leurs esprits vers les complexes questions sociales. Élargir la vision artistique, ce n'est pas déchoir ; appuyer l'art sur la science, c'est lui donner plus de puissance. Les plus grands, les plus honorés du monde intellectuel, Michel-Ange, Dante, Diderot, Chateaubriand, Hugo, Lamartine, ont été mêlés à toutes les agitations politiques de leur époque.

La tentative a échoué non parce que l'idée était mauvaise, le germe infécond, mais parce qu'il y a eu dans le *Club de l'art social* un choc d'individualités, un manque de cohésion. L'idée renaîtra avant peu.

Comment on peut croire à l'avenir de cette idée, le citoyen Robert Bernier l'explique en résumant les efforts antérieurs.

Ce qui a manqué à notre art moderne, c'est jusqu'ici une tendance, une direction commune, qui détermine un mouvement comparable à la floraison gothique connexe aux croisades, à l'éclosion merveilleuse de la Renaissance connexe à la Réforme, au vigoureux élan de l'Encyclopédie qui a déterminé la Révolution française ; car l'art se trouve lié intimement aux grandes évolutions sociales, il grandit avec l'essor populaire.

L'art religieux du moyen âge a été un art social ; l'art philosophique du XVIII[e] siècle a été un art social.

Aujourd'hui, l'art basé sur les admirables conquêtes scientifiques du siècle, en dehors du concept religieux d'autrefois et concurremment avec le vigoureux effort du socialisme actuel, peut non seulement rajeunir ses moyens d'expression, mais préparer utilement l'état social de demain, harmonieux et juste, que nous voulons. — Quand l'avenir aura réalisé nos espoirs, l'art continuera à faire corps avec l'humanité. Il se sera démocratisé, il triomphera glorieu-

sement, non plus l'apanage des mieux doués, mais donnant à tous les voluptés supérieures après le nécessaire bonheur.

Le conférencier étudie l'œuvre de George Sand (*Le Meunier d'Angibault*, *Consuelo*) et d'Eugène Sue (*Sept péchés capitaux*, roman inspiré par la théorie de Fourier ; *le Juif-Errant*, *les Mystères du Peuple*).

C'est à l'époque de ces deux romanciers que Chateaubriand, presque mourant, prophétisait l'avènement proche du socialisme. A cette même époque chantaient Béranger et P. Dupont. Bien que le conférencier déclare préférer l'œuvre de Dupont à celle de Béranger, il croit devoir cependant rendre justice à celui-ci, au moins comme ennemi de l'intolérance religieuse.

Puis le conférencier étudie l'œuvre de Vallès et celle de Léon Cladel. — Avant d'aborder l'étude des efforts tentés par la jeune génération de nos littérateurs, le citoyen Robert Bernier jette un coup d'œil rapide sur les littératures voisines — il parle de Tolstoï, de Retchelnikow, l'auteur trop connu de *Ceux de Podlipnaïa* — il parle de Spielhagen, le romancier allemand qu'il a étudié déjà dans la *Revue socialiste*.

Enfin, le citoyen Robert Bernier, analyse rapidement les œuvres de Louis-Xavier de Ricard, J.-H. Rosny, Eugène Morel, Jean Lombard, Tabarant, Ajalbert, Henry Fèvre, Georges Beaume, Jules Case, Descaves, œuvres qui dénotent un profond souci d'humanité et qui sont bien vraiment des œuvres d'art social.

Pressé par le temps, le conférencier ne peut qu'annoncer brièvement les œuvres de Pottier, J.-B. Clément, Jules Jouy, Delorme, et les poésies de Jean Lombard et René Ghil. — Il se réserve, dans de prochaines conférences, d'étudier tour à tour les poètes et les chansonniers socialistes — et le théâtre socialiste.

ROBERT BERNIER.

BIBLIOTHÈQUE DU « PROGRÈS SOCIAL ».

La *Société du Progrès social* organise une bibliothèque de propagande socialiste. Elle prie tous ses adhérents de vouloir bien lui adresser leurs œuvres déjà parues, qui seront classées, cataloguées et mises à la disposition du public. Tous les dons de livres, brochures, journaux seront les très bien venus. La Société a déjà pu réunir une quarantaine de volumes ou brochures.

Dès que possible, les citoyens qui en exprimeront le désir pourront, moyennant une cotisation annuelle de six francs, destinée à augmenter le fonds de la bibliothèque, prendre chaque vendredi un ouvrage à leur choix.

Nous donnerons prochainement la première liste des ouvrages disponibles et le règlement de la bibliothèque.

Le secrétaire,

ROBERT BERNIER.

CORRESPONDANCE

LA BANQUE DE FRANCE. — RENOUVELLEMENT DU PRIVILÈGE

Mon cher Malon,

Vous voulez que je donne mon opinion sur le projet de loi ayant pour but de proroger de vingt-trois ans le privilège de la Banque de France et qui vient d'être déposé par M. Rouvier ?

Je le ferai bien volontiers, dans une étude prochaine, ainsi que vous me l'indiquez, et en attendant, voici, résumée à grands traits, l'opinion que vous me demandez.

Nous ne pouvons, bien entendu, apprécier l'acte du ministre des finances au point de vue de nos théories socialistes, puisque nous admettons comme base la suppression du prêt à intérêt sous toutes ses formes, ce qui condense en moins de mots toutes les revendications que l'on a l'habitude d'énumérer sous le titre de « Socialisation des moyens de production », qu'il faut compléter, à mon avis, par l'adjonction de ces mots : « et des moyens de consommation ».

Donc, pour nous, socialistes, peu nous importe la façon dont le gouvernement bourgeois entend prolonger l'existence et perfectionner le fonctionnement de son plus puissant instrument de domination.

Entrer dans la discussion de la prorogation elle-même ou des modifications à introduire nous est, d'ailleurs, d'autant plus difficile que nous ne pourrions pas toucher à un seul article de la charte financière, sans être obligés de réclamer, en même temps, la modification ou la suppression de presque toutes les lois civiles et commerciales.

J'en suis donc réduit à étudier le projet de M. Rouvier seulement au point de vue bourgeois.

Eh bien, à ce point de vue, la prorogation proposée en 1891 est aussi mauvaise que celle du 9 juin 1857 dont elle suit les errements et dont elle a exagéré les défauts.

En 1857, l'Empire prorogea pour trente ans ; en 1891, on proroge pour vingt-trois ans.

Ce ne sont pas sept années de différence qui pourraient améliorer le projet de loi.

En 1857, on fit disparaître la limite légale du taux de l'escompte ; en 1891,

on confirme la liberté du taux et la Banque pourra, si elle veut, escompter à 10 0/0.

En 1857, on laissa la Banque sous l'empire du décret du 2 décembre 1849, limitant à 525 millions l'émission des billets, laquelle, comme on sait, n'est applicable qu'au cours forcé.

En 1891, on aggrave l'autorisation donnée *provisoirement* par la loi de finance du 30 janvier 1884 d'émettre jusqu'à concurrence de 3 milliards et demi, puisque le projet de loi étend la limite à 4 milliards.

Jusqu'ici, vous le voyez, les deux formules de prorogation se ressemblent fort ; on peut même dire que la prorogation républicaine est plus dure à l'intérêt public.

Sans doute pour faire excuser ces duretés, le ministre des finances a voulu stipuler quelques avantages beaucoup plus apparents que réels.

La loi du 9 juin 1857 déclarait qu'au-dessus de 6 0/0 les produits de l'escompte seraient portés en addition au capital social.

On peut constater que, dans la même année, la Banque de France, en octobre et novembre, éleva son escompte à 7, 8, 9 et 10 0/0 et que souvent dans la suite, on a revu ces mêmes chiffres.

Le nouveau projet reproduit la même disposition ; seulement c'est *au-dessus* de 5 0/0 que commencera le report des bénéfices en addition au capital.

Cela serait peu de chose si, à raison des circonstances, on ne prévoyait pas que la Banque de France se dispose à élever très sensiblement le taux de l'escompte, depuis assez longtemps déjà fixé à 3 0/0.

La Banque n'a, en effet, que ce prétexte pour battre le rappel du numéraire qui, malgré les assertions de ses bilans, a déserté ses caisses dans des proportions considérables.

Il m'apparait même hors de doute que c'est sur cette circonstance que M. Rouvier s'appuiera pour répondre à ceux qui, au cours de la discussion, lui demanderaient de nouveau « quelles mesures il compte prendre pour empêcher le drainage de l'or à l'étranger ».

Comme il est convenu que l'élévation du taux de l'escompte est un procédé employé pour protéger l'encaisse métallique (ce qui, comme je le démontrerai ultérieurement, est devenu une plaisanterie, grâce aux agissements de la Banque de France), il ne se trouvera personne à la Chambre, connaissant assez la matière, pour démasquer la fourberie ministérielle et l'ignorance majeure applaudira certainement quelques-uns des lieux communs que lui débitera M. Rouvier, avec cet aplomb qui le caractérise.

On aura beau ergoter sur l'escompte ; nous n'en aurons pas moins quatre milliards de papier en circulation, et nous toucherons alors à l'heure désastreuse où l'on constatera que presque tout le numéraire aura disparu.

Il n'aura fallu rien moins que la nécessité de tromper la Chambre sur les véritables existences en numéraire pour que M. Rouvier se soit résigné à restreindre les bénéfices des « pauvres actionnaires » de la Banque de France, dans le cas, plus que certain, où à l'occasion de la dénonciation et du renouvellement des traités de commerce, la Banque déclarerait qu'elle se trouve dans la *dure nécessité* de porter son escompte à 5 1/2 ou 6 0/0.

Car, voyez-vous, mon cher ami, 6 0/0 d'escompte sur un milliard font 60 millions, dont M. Rouvier défalque 10 millions pour être ajoutés au capital. Or, MM. les actionnaires aimeraient beaucoup mieux voir ces 10 millions entrer dans leur poche.

D'ailleurs, vous pourrez le constater en temps et lieu, lorsqu'on discutera le projet de renouvellement, il se trouvera des gens pour déclarer que le ministre a fait *tout ce qu'il a pu* pour protéger l'encaisse métallique, pour immo-

biliser même une partie des bénéfices, mais que voir l'escompte dépasser 5 0/0 est une chose « d'autant plus improbable » que les caisses de la Banque sont bourrées de métal. (!)

Mais vous verrez, non moins certainement, qu'aussitôt que la prorogation sera votée, la hausse de l'escompte suivra immédiatement, car je sais, moi, à quel degré la réserve métallique est atteinte, et je démontrerai plus tard que, même par la hausse de l'escompte, cette réserve ne pourra pas être rétablie dans son intégrité.

Enfin, pour faire accepter son étrange projet, le ministre des finances compte évidemment beaucoup sur la redevance qu'il a stipulée en faveur du Trésor public et sur le droit qu'il s'est réservé de transformer tous les guichets des succursales en bureaux du Trésor pour l'émission et le payement des rentes.

Je passe, pour le moment, sur cette dernière mesure qui complète la faculté d'émission portée à quatre milliards et prépare l'inondation du papier qui remplacera le numéraire, pour m'arrêter brièvement sur la fameuse redevance de 1,700,000 francs (1891 à 1897), puis de 2,500,000 francs par an (1898-1920).

A côté de cette redevance, qui diminuera encore les bénéfices, se trouve, comme aggravation, la suppression de tout intérêt payé par le Trésor à la Banque de France pour son avance permanente de 140 millions.

Il semblerait, d'après le ministre, que de ce chef, la redevance s'accroît de 2,600,000 francs.

Il prétend, en effet, dans son article 3, que l'avance de 60 millions faite à l'État par traité du 10 juin 1857 portait un intérêt de 3 0/0.

D'après l'Annuaire des agents de change, la convention du 10 juin 1857 stipulait que la somme de 60 millions ne devait porter intérêt à raison de 1 0/0 (et non pas 3 0/0) que si le solde créditeur du Trésor descendait à un chiffre inférieur.

De son côté, un spécialiste, M. Courtois, affirme que le texte de cette convention n'a jamais été publié, et que, d'après les discussions parlementaires, le prêt ne devait supporter aucun intérêt, et serait remboursable par l'État *à sa convenance*, pourvu que ce soit au plus tard avant l'expiration du privilège.

S'il en est ainsi, les avantages stipulés à l'article 3 sont un nouveau trompe-l'œil préparé par le ministre.

Il en est aussi également des 80 millions d'avances stipulés par le traité du 29 mars 1878.

Cette avance devait être garantie par des bons du Trésor, renouvelables de trois en trois mois et, seuls, les soldes dont le Trésor serait réellement débiteur devaient produire intérêt à 1 0/0.

Or, l'article 3 du projet est muet sur les bons du Trésor et sur la véritable situation du compte.

En fait, notamment depuis cinq ans (1886-1890), presque jamais le crédit du Trésor n'est descendu au-dessous de 60 millions, et 37 fois seulement (15 fois sur cent) il est demeuré au-dessous de 140 millions, en procurant de ce chef à peine 220,000 francs d'intérêt à la Banque de France, soit quarante-quatre mille francs par an en moyenne.

Est-ce la peine de faire tant de bruit pour une semblable vétille ?

On peut donc se demander avec raison quels sont le véritable sens et les véritables sources des redevances pompeusement étalées pour séduire les bourgeois du Parlement.

En vérité, toutes les suspicions sont permises devant un projet aussi étrange, lequel, tout en se calquant sur les habitudes impériales, a trouvé moyen, à la

fois, d'inquiéter les appétits des actionnaires, de menacer les intérêts du commerce et de l'industrie, de dissimuler et de faciliter la disparition du numéraire et, enfin, d'aiguiser les corruptions, en exhibant des avantages illusoires, à coté de redevances inexpliquées.

Que dire de plus, mon cher ami, sinon que ce projet de prorogation, totalement muet sur les escomptes à trois mois, que la Banque ne pratique plus qu'exceptionnellement et par faveur, me semble devoir être voté d'autant plus sûrement, qu'il apparaît plus déplorable au double point de vue de la science et de la probité.

AUGUSTE CHIRAC.

P.-S. — Au moment où je corrige les épreuves de ma lettre, on me demande, de plusieurs côtés, de formuler sommairement les moyens d'employer utilement pour la nation, la force acquise par la *Banque de France*.

Je crois devoir compléter ma lettre par ce sommaire des réformes, étant obligé de remettre à plus tard l'étude complète que j'ai annoncée.

Voici, dans ses grandes lignes, la réforme à opérer :

Fusion complète des services du Trésor public avec ceux de la Banque de France.

Suppression des trésoriers-payeurs généraux.

Suppression du conseil de régence.

L'escompte réduit à une simple commission calculée par la répartition des frais généraux de l'année précédente sur le total des opérations dites *productives* de la Banque de France.

Délai de l'escompte réellement pratiqué à trois mois au maximum, avec cette restriction que la commission qui remplacerait l'escompte serait calculée par quinzaine (par conséquent, pour trois mois, l'escompte représenterait six quinzaines de commission).

Un comité consultatif d'escompte, élu pour un an par les électeurs consulaires ; jamais rééligible qu'après trois ans d'intervalle.

Tout ceci, bien entendu, implique suppression du capital de la Banque, des actionnaires, des bénéfices, etc...

Tous les produits nets de la Banque devront être portés en déduction des impôts.

Enfin, comme première opération avant la discussion de toutes ces mesures: Enquête sur la situation monétaire de la France et sur la réalité de l'encaisse de la Banque.

ÉCHOS DRAMATIQUES

Thermidor aux Français. — *Jeanne d'Arc* au Châtelet.

Le Théâtre-Français subit une véritable crise; il est en révolution complète. Tant mieux : l'éclair jaillit de la tempête; la question de la censure revient à l'ordre du jour; le public apprend à connaître en une heure ses ministres, ses directeurs des Beaux-Arts ou du Théâtre-Français, et même ses acteurs, mieux qu'il ne l'aurait fait en plusieurs années de calme. Sur un terrain considéré jusqu'à présent comme neutre, mais qui devient favorable aux fleurs de lis; à propos d'une pièce de médiocre valeur, *Thermidor*, de M. Sardou, les partis se sont rencontrés. Les sifflets (c'était leur droit) ont couvert les applaudissements; les injures, les cris, les poursuites bestiales dans l'escalier d'honneur, ont fait frémir les grandes ombres de Voltaire, de Rachel ou de Talma. Décidément, la foule déchaînée est partout la même, qu'elle porte l'habit ou la blouse!

Dans un intérêt d'ordre général, pour éviter les collisions, l'interdiction de *Thermidor* est prononcée. Immédiatement les *Mardistes* tentent de mettre Molière aux arrêts et le Théâtre-Français en grève. Un vote de la Chambre est nécessaire pour mettre fin à cette échauffourée. Mais *Thermidor* proteste et menace de porter à l'étranger ses petites pattes de mouche. Il ressort de cette triste aventure une vérité consolante :

Le vrai public des Français, celui des petites places, le grand nombre, a le respect de ses origines; il sait qu'il date de la Révolution et ne renie point sa mère; il ne souffre pas qu'elle soit bafouée, insultée ou travestie. Que le gouvernement veuille bien y penser, que les auteurs se le disent : nous sommes las de voir éternellement mettre sur le pavois ceux qui devraient être aux gémonies. La république est fière, altière et pure. Quand le sang écla-

bousse sa robe blanche, c'est qu'elle se dresse vengeresse! Qu'elle frappe du glaive en pleine poitrine ceux qui tentent de la percer dans l'ombre! Ses victimes, peu nombreuses, sont tombées dans la tourmente. Ses martyrs sont innombrables; bien longtemps les pavés de la cité furent rougis de leur sang! Nos jardins publics fleurissent sur des tombes à peine fermées! Et cependant nous avons pardonné; car la haine est mauvaise conseillère et s'attarde au passé en oubliant le présent.

Pourquoi faire saigner à nouveau des plaies mal fermées? Pourquoi nous rappeler que l'œuvre révolutionnaire doit fatalement accomplir son cycle, qu'elle est incomplète?

La question sociale est la question moderne par excellence; le théâtre peut aider à la résoudre; il doit en tout cas refléter les hautes préoccupations de tous les bons esprits de notre temps. A ce point de vue, l'interdiction de la *Fille Élisa* est une faute; pour nous résumer, le théâtre moderne est encore à fonder; Zola et les de Goncourt l'ont pressenti; mais leurs tableaux trop véridiques effrayent des esprits peu habitués encore à envisager la nature dans toutes ses manifestations. Il nous reste pour le moment la légion des *Jeanne d'Arc*. Les pièces à grand spectacle amusent le regard, font travailler l'imagination, et ont toujours un succès relatif. Aussi la Porte-Saint-Martin, les cirques, les revues et enfin le Châtelet s'emparent successivement de l'héroïque bergère! Pourquoi nous ramener éternellement aux superstitions, aux visions, aux royautés, quand l'idée de patrie elle-même ne suffit plus aux hommes de l'avenir depuis qu'ils ont entrevu l'humanité tout entière!

La nouvelle *Jeanne d'Arc*, celle de M. J. Fabre, succède sur l'affiche du Châtelet à la *Chatte blanche* et sera suivie de je ne sais quelle autre féerie.

L'histoire, plus austère, nous laisse un meilleur souvenir; je crains que malgré le talent aimable et vigoureux du brillant fils du soleil (Joseph Fabre est du Midi), sa Jeanne bien-aimée ne perde à être produite dans des lieux, dans un temps, avec des mœurs qui lui conviennent peu. La science nous a guéri des visions, la république, des royautés, l'humanité, d'un patriotisme étroit. Du reste, telle beauté sublime, comme celle de Jeanne d'Arc, veut l'éloignement, le silence, la solitude, et grandit dans le désert. Telles ces immortelles constructions égyptiennes bravant les efforts du temps demeurent immobiles, tandis que les générations, comme de vains fantômes, s'écoulent à leurs pieds. Nous comprenons mal ce qui convient le mieux à l'objet de notre culte; et, chose triste à dire, un indifférent est souvent meilleur juge que l'ami passionné. Tout en reconnaissant le côté poétique et sérieux du drame historique de M. J. Fabre (drame, du reste, qui est une légende, au moins en

partie), nous demeurons froids devant ces voix légendaires, devant ce patriotisme royaliste, écho lointain d'un monde disparu; monde qui voulait faire bande à part dans l'humanité. La France n'est pas une pucelle; c'est une forte mère de famille qui entend surtout les voix de ses enfants; mais qui élargissant encore sa robuste poitrine, réserve de chaudes étreintes et un asile aux enfants perdus du monde entier. Faut-il parler des beautés de la Jeanne d'Arc nouvelle? Quand on touche un pareil sujet, l'envolée poétique (le mot est à la mode) ne saurait planer trop haut; Joseph Fabre l'a compris; sa prose est véritablement de la poésie : nous aurions préféré qu'il y joignît la convention versifiée. De la bergère inspirée nous attendons une note surhumaine; et le vers, qui tient le milieu entre le chant et la parole, permet à l'acteur de soutenir ces élans religieux ou guerriers que Jeanne produisait inconsciemment; car, dans l'exaltation, la forme scandée, mesurée, surgit spontanément. L'interprète de Jeanne, Mlle Wéber, est trop sûre d'elle, l'inspiration reste à trouver; la spontanéité, le naturel, la simplicité naïve, voilà quels sont les principaux traits de Jeanne. Traits qui ont été, du reste, admirablement mis en lumière par l'auteur; et c'est un rare mérite. Chez Mlle Wéber tout est calculé : j'ajouterai, calculé avec art. Cette jeune artiste a les allures d'une artiste qui aurait beaucoup d'exercice. Gardez votre jeunesse, madame; cultivez-en l'expression; c'est un don précieux et charmant, que l'étude, que l'âge vous rendront sans doute.

GERVAISE.

REVUE DES LIVRES

Travaux de la troisième assemblée générale de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales.
Paris, librairie Fischbacher, rue de Seine. 1 volume. Prix : 2 fr. 50.

Le numéro d'avril 1890 de la *Revue socialiste* a publié une analyse des travaux de la deuxième assemblée générale de cette association. Nous avons même constaté avec une très grande satisfaction, dans l'article consacré à ce sujet, que certaines idées socialistes avaient trouvé des défenseurs parmi les protestants français. Ainsi il est dit à plusieurs reprises par les orateurs du congrès de 1889, que les plaintes des classes pauvres sont parfaitement légitimes, que l'ouvrier est réellement dépouillé d'une partie des fruits de son travail, qu'une législation internationale protectrice de la vie, de la santé, du repos des masses asservies de la grande industrie, s'impose aux peuples civilisés comme une nécessité matérielle et morale. Nous avons relevé aussi cette parole de M. Fallot, le très généreux président et promoteur de l'œuvre : « J'ai vu de « près bien des socialistes militants ; leur idéal moral est en général bien su- « périeur à celui des honnêtes gens qui les insultent. »

Nous venons de lire avec intérêt le volume paru tout récemment qui contient les travaux de la troisième assemblée, tenue à Montbéliard. Un discours de M. de Boyve sert de préambule et contient les constatations suivantes, que l'on peut recommander aux méditations des satisfaits. « Notre deuxième enquête « a eu pour but de rechercher les causes de la *misère*. Elle a été déterminée « par ces paroles souvent répétées : S'il y a des malheureux, il faut en accuser « leur intempérance, leur paresse et leur inconduite.

« Le résultat de cette enquête, faite cette année même avec M. Mérie, diacre « fort expérimenté, nous a démontré que dans les trois cinquièmes des cas, la « maladie prolongée d'un membre de la famille avait causé la misère (on peut « s'imaginer ce qu'elle peut être quand plusieurs membres sont atteints); dans « le cinquième des cas, le chômage sans faute de l'ouvrier; dans le cinquième « seulement l'inconduite du chef de famille.

« Dans ces onze années de revision, nous avons vu d'épouvantables misères « et nous avons assisté à des drames lugubres. »

Le premier rapport est dû à la plume élégante de M. le pasteur Minault et a trait à l'assistance dans les campagnes. Le rapporteur conclut que l'assistance aux indigents est un devoir social qui incombe aux communes. L'État a le droit d'obliger chacune d'elles à remplir ce devoir; d'autre part, quand la commune n'a pas de ressources suffisantes, c'est à l'État à intervenir par des secours pécuniaires.

Voilà des propositions qui nous paraissent incontestables, mais elles ne suffisent point. Comme l'écrit très justement M. Minault dans sa huitième et dernière conclusion, « l'assistance ne doit jamais être regardée comme un remède « aux maux de notre société : elle n'est qu'un palliatif qui ne doit pas nous suf- « fire ni nous empêcher de *chercher une meilleure et plus juste organisation* « *de la société* ». Il faut, dit-il dans une éloquente péroraison, il faut la résolution virile d'accepter d'avance toutes les réformes sociales exigées par la justice.

C'est bien là l'opinion des socialistes qui écrivent dans cette revue; et comme

les rentes, bénéfices, profits et intérêts de toute espèce ne sont que du *travail non payé*, la justice exige la destruction d'un tel état de choses et l'institution d'un régime collectiviste dans lequel chacun sera rétribué proportionnellement à son travail utile. Nous craignons que M. Minault ne nous suive point jusqu'à cette conséquence, qui dérive cependant de son culte passionné pour la justice.

M. Grüner, ingénieur civil, a ensuite présenté un rapport important sur la responsabilité des accidents. Nous apprenons d'abord qu'en France, le nombre des accidents mortels dépasse 3,000 par année, et que le nombre des accidents graves dépasse 14,000 à 15,000. Trois mille morts et quatorze mille estropiés, c'est le chiffre des pertes d'une bataille sanglante. C'est un peu comme si, chaque année, la France devait subir un nouveau Sedan. L'usine, la mine sont de vrais champs de bataille où l'on meurt obscurément pour assurer aux rentiers des hôtels, des équipages, des maîtresses. M. Grüner invite les patrons français à suivre l'exemple des industriels alsaciens, qui ont créé une association pour prévenir les accidents. Cette association a des inspecteurs, exercés par une longue pratique et chargés de signaler dans chaque atelier les détails dangereux des appareils mécaniques. On a pu par ce moyen réduire de 50 0/0 le nombre des sinistres. Il est urgent d'agir et d'agir vite si l'on ne veut pas subir à bref délai une inspection analogue à celle des *délégués mineurs*, récemment créés, et que notre rapporteur semble ne pas porter dans son cœur. Pour indemniser les victimes, M. Grüner préconise de vastes associations d'assurances mutuelles formées par les patrons et repousse l'assurance obligatoire (projet Jules Roche).

Mais cette dernière conclusion n'a pas été acceptée par l'assemblée sans soulever des protestations motivées. M. Gide exprime l'avis qu'il faudra bien en venir à l'assurance obligatoire, puisque les patrons français n'ont à peu près rien fait jusqu'à présent. Évidemment, avec beaucoup de temps, ces vastes assurances mutuelles s'établiront peut-être. Mais si ces messieurs ne sont pas pressés, les ouvriers le sont.

De ce rapport retenons un fait important : qu'on peut réduire de 50 0/0 le nombre des accidents au moyen d'une inspection très attentive, ce qui condamne formellement l'égoïsme des patrons français et l'incurie de l'État bourgeois.

M. Charles Robert est l'apôtre bien connu de la participation aux bénéfices. Son travail expose les diverses formes de participation employées et insiste sur l'équité de ce mode de distribution des produits du travail. Nous ne le contredirons pas sur ce point. Mais croit-il sincèrement résoudre par ce moyen la question sociale? Le nombre total des maisons qui ont admis leurs ouvriers à une part des bénéfices s'élève à 222. Nous acceptons ce chiffre, bien que notre ami B. Malon, dans son récent article sur les coopérations ouvrières, n'en ait compté que 131, dont 80 pour la France. Il faut avouer que le résultat est maigre et qu'il restera tel tant qu'on comptera seulement sur d'éloquentes exhortations pour refréner et pour vaincre l'égoïsme naturel de l'homme. « Toutes « les passions se perdent dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer, » a dit La Rochefoucauld. Cette amère réflexion du pénétrant moraliste est encore plus vraie de nos jours qu'au dix-septième siècle. Dans la société actuelle, la lutte pour la vie devient toujours plus âpre et fait de l'égoïsme une nécessité de conservation personnelle et familiale. La fatalité des conditions économiques domine les hommes, et on peut estimer que, dans le monde des affaires, il y a à peine un capitaliste sur dix mille qui soit capable de sacrifier de bon gré une partie de ses bénéfices. Il faudrait donc demander l'intervention de l'État, imposant d'autorité ce qui ne sera jamais obtenu par les plus touchantes prédications. Et encore, dans cette hypothèse bien improbable, que ferez-vous de l'*armée industrielle de réserve*, des sans-travail? N'augmentera-t-elle pas en nombre par l'ardeur plus grande que déploieront les ouvriers dans chaque atelier, par les heures supplémentaires qu'ils feront afin d'accroître leur part. Le même travail sera exécuté par moins de travailleurs. Dans la société bourgeoise et avec la propriété individuelle, les faibles, les plus faibles sont et seront toujours victimes, ce qui est en contradiction formelle avec votre idéal de fraternité chrétienne.

MM. Gide et Siegfried (député) ont terminé les travaux du congrès par une

étude de la question des logements ouvriers. Il n'a pas été difficile à ces messieurs de nous dire à ce sujet d'excellentes choses. On a montré souvent combien certains logements infects et réduits à une seule pièce contribuent à la déchéance physique et morale des malheureux qui les habitent. Mortalité accrue, maladies plus fréquentes, constitutions délabrées, scrofule, phtisie, etc. Toutes ces conséquences sont connues. On peut y remédier en conseillant aux capitalistes d'employer leurs fonds à la construction de maisons ouvrières ne rapportant que 4 ou 5 0/0 du capital versé. Ici encore méfions-nous. N'est-il pas à craindre que sous l'apparence de la philanthropie, l'intérêt patronal ne se glisse dans l'affaire afin de réduire plus facilement l'indépendance ouvrière? L'ouvrier logé à bon compte par un patron généreux (?) ne sera-t-il pas expulsé du jour au lendemain en cas de réclamation quelque peu bruyante, en cas d'affiliation à un syndicat de combat ou à quelque groupe révolutionnaire?

Lors de la récente grève des employés des chemins de fer écossais, ceux d'entre les grévistes qui habitaient des logements ouvriers appartenant aux compagnies ont été jetés à la rue vivement et même *manu militari,* au milieu des rigueurs d'un froid extrême.

Les sociétés de construction indépendantes du patronat peuvent rendre des services. Mais les logements offerts par les patrons, ainsi que les sociétés de consommation patronales, nous apparaissent comme un moyen hypocrite d'asservissement et d'exploitation, car en vertu de la *loi des salaires*, toutes les économies réalisées par l'ouvrier dans les frais d'entretien de sa force de travail font peu à peu baisser les salaires d'une quantité équivalente.

Nous regrettons que le congrès protestant n'ait point abordé *la réduction légale des heures de travail.* C'est là, il nous semble, la question brûlante, la question d'actualité, le terrain commun sur lequel peuvent s'unir les socialistes avancés aussi bien que les réformateurs les plus timides. Il se passe tous les jours des faits qui révoltent le sens moral et contre lesquels des hommes religieux devraient protester avec indignation. Ainsi nous lisions récemment dans l'*Économiste français* du 13 décembre 1890 le résumé d'une discussion de la Société d'économie politique de Paris. Au cours de cette discussion, M. Thierry-Mieg vint raconter que, dans certaines usines de Paris, on voit des femmes qui travaillent quinze heures par jour et auxquelles il est rigoureusement défendu de *s'asseoir* pendant les rares interruptions qui se produisent dans le travail. Le compte rendu de la séance ajoute négligemment : « M. Thierry-Mieg cite « quelques autres faits du même genre. » Ces faits n'ont pas semblé troubler beaucoup la parfaite quiétude de la savante société...

Le volume de l'Association protestante pour l'étude des questions sociales est irréprochable au point de vue du style et de l'éloquence. Par contre, les moyens proposés pour remédier aux maux de notre état social paraissent bien timides.

A. Delon.

L'abondance des matières a nécessité l'ajournement de plusieurs articles et de la plus grande partie de la bibliographie.

Le Directeur-Gérant : Benoît MALON.

Paris. — Imp. Paul Dupont (Cl.) 162.2.91.

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

ET SES ATTRIBUTIONS

SOMMAIRE : I. Le Droit au travail et le Ministère du travail en 1848 et depuis. — II. Services de législation industrielle et de statistique. — III. Le Ministère du travail et les Manufactures de l'État. — IV. Action pondératrice du Ministère du travail. — V. Travaux publics et Chantiers de réserve. — VI. Les Travaux publics et l'Agriculture. — VII. Internationalité du problème social.

Dans la Cité antique, où peinait, au-dessous des Citoyens, toute une population d'esclaves exploités sans merci, le droit à l'existence, pour la minorité libre, pouvait être garanti par de simples procédés d'assistance sociale.

Il en va autrement dans notre société moderne, où il s'agit de stipuler pour tous les êtres humains. Ici, le droit à l'existence entraîne de soi le droit au travail qui en est la dignification, en même temps que le principal moyen.

Les socialistes l'ont toujours entendu de la sorte. En indiquant pour premier but social à atteindre la garantie d'un minimum de suffisante vie pour tous, Fourier se hâte de proclamer le droit au travail *le premier des droits naturels*, et il ajoute que si ce droit primordial n'est pas tout d'abord consacré, tous les autres droits reconnus par les constitutions sont sans effet. En bonne justice, selon lui, le droit au travail est l'équivalent des droits naturels (chasse, pêche, cueillette et pâture), dont l'état social a frustré les hommes ; par suite la société doit à chacun de ses membres un droit compensateur qui est le droit du travail (1).

(1) FOURIER : *Théorie de l'Unité universelle*, Paris 1819.

Victor Considérant, disciple de Fourier, confirma en disant que seul le droit au travail pouvait légitimer la propriété.

Louis Blanc a eu, à notre avis, un sens plus pratiquement juste des possibilités et des répercussions économiques, quand il a démontré que le droit au travail entraînait l'*organisation du travail*, c'est-à-dire l'association des travailleurs facilitée et commanditée par l'État.

Quant au principe même, Louis Blanc le justifie en ces termes, qui ne laissent rien à reprendre :

« Admettre le droit à l'existence et nier le droit au travail, c'est reconnaître à l'homme le droit de vivre improductivement ; c'est consacrer son existence comme charge, quand on refuse de la consacrer comme emploi, ce qui est d'une remarquable absurdité. »

Tous les socialistes de la première moitié du siècle ont pensé de même, et dans le parti républicain proprement dit, le droit au travail a souvent été considéré comme la grande conquête sociale de la Révolution, ainsi que cela ressort de ces paroles de Ledru-Rollin, en 1848 :

« Quand nous demandons le droit au travail, nous ne faisons que réglementer les déclarations qui avaient été faites par nos pères, et qui ont été emportées par les réactions. »

Ledru-Rollin avait raison ; le droit au travail reconnu par l'*Assemblée nationale* de 1789, et par des hommes aussi modérés que Malouet, était tout naturellement passé dans le droit révolutionnaire, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Malheureusement la Révolution, sauf les expédients des ateliers de secours, n'avait pas eu le temps d'appliquer le nouveau droit, et la réaction bonapartiste de l'an VIII, qui mutila la Révolution de ce qu'elle avait de plus généreux, emporta, avec bien d'autres éléments d'avenir, le droit à l'assistance et le droit au travail.

Mais à quoi bon insister sur la tradition historique dont peut se recommander le droit au travail? Il va sans dire qu'en démocratie, même en démocratie bourgeoise, le droit de vivre en travaillant est le premier et le plus précieux des avantages sociaux, et que cette garantie est la dette sacrée ou, si l'on veut, la trop insuffisante rançon de l'aliénation individuelle du sol et des instruments de travail.

En attendant le retour de la société à la justice par la socialisation des forces productives, on n'exige pas trop en demandant que les spoliés aient au moins la ressource assurée d'un travail suffisant à les faire vivre.

Le droit au travail est donc, en se plaçant sur le terrain de la société actuelle, le plus indispensable des droits sociaux.

Or, d'après le code des Bonaparte, des Portalis, des Merlin, des Pothier, des Corvetto, des Cambacérès, des Treilhard, non seule-

ment le travail n'est pas un droit, mais encore, en vertu des articles 269-282 du Code pénal, la misère est un délit qui est puni de la prison.

C'est pour mettre fin à cette monstruosité économique et pour que l'existence de tous les adultes valides soit assurée par le travail que les socialistes, depuis plus d'un demi-siècle, demandent un *Ministère du travail* (1).

Dans les lignes qui vont suivre, après avoir rappelé sommairement les tentatives de 1848, nous voudrions donner une idée approximative des tâches principales qui incomberaient à ce ministère de réparation et de reconstruction sociale.

I

LE DROIT AU TRAVAIL ET LE MINISTÈRE DU TRAVAIL EN 1848 ET DEPUIS

Une des pages les plus glorieuses de l'histoire du monde fut écrite à Paris le 26 février 1848, en ce jour mémorable où, cédant à la pression des 300,000 prolétaires et socialistes victorieux qui venaient au prix de leur sang de proclamer la République et d'instaurer le suffrage universel, le Gouvernement provisoire rendait publique la proclamation suivante :

Le gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

Rien de pareil ne s'était vu chez aucun peuple ; toutes les tentatives gouvernementales faites jusque-là ne se recommandaient guère que de la charité. Telles, en Angleterre, les *Workhouses*, ces maisons de terreur, introduites également dans quelques districts allemands par le philanthrope Rumpfort ; telles les colonies hollandaises de Fredericsoord et de Veenhuisen ; tels encore, après les ateliers de charité du XVIe siècle en France, les ateliers de secours

(1) C'est en 1840, dans le *Manifeste de l'École sociétaire*, dû notamment à la plume de Victor Considérant, que fut réclamée pour la première fois des gouvernements la création d'un ministère du travail et du progrès, chargé, disaient les auteurs de la proposition, d'exciter, de diriger, de discuter et de vérifier par l'expérience les inventions et les propositions relatives aux progrès industriels et aux améliorations sociales.

de Turgot en 1770 (1) ; tels les embryons d'ateliers nationaux ouverts aux époques les plus critiques par les diverses assemblées révolutionnaires.

Mais, encore une fois, dans toutes ces tentatives, dans tous ces expédients, il n'avait été question, du moins en fait, que de charité ou d'assistance publique transitoire, jamais de droit social. Pour la première fois, le gouvernement d'une grande nation, qui alors innovait et expérimentait pour l'humanité progressive tout entière, proclamait, à côté du droit politique garanti par le suffrage universel, son complément économique garanti par le droit au travail.

Pourquoi faut-il ajouter que ce beau jour n'eut pas de lendemain ?

Les ateliers nationaux ne furent qu'une caricature du droit au travail, et encore ne sut-on pas éviter la dissolution brusque qui devait fatalement aboutir à la guerre civile.

Toutes les tentatives de conciliation furent vaines ; c'est avec une violence rageuse que l'*Assemblée nationale,* à peine installée, repoussa, le 10 mai, la proposition de Louis Blanc concernant l'institution d'un *Ministère du travail et du progrès.*

Avec non moins d'emportement furent repoussés, à la veille des désastreuses journées de Juin, les projets si pratiques du nouveau ministre des travaux publics, Ulysse Trélat.

Le consciencieux ministre, après avoir invité les patrons à rouvrir leurs ateliers, que, pour la plupart, ils avaient fermés volontairement, avait demandé à ses ingénieurs de lui dresser le plan de travaux utiles à Paris et en province.

Il était soutenu dans sa louable initiative par le ministre des finances Duclerc, qui proposait, dans ce but, le rachat des chemins de fer. On aurait ainsi, d'après les deux ministres, du travail et des ressources; en tous cas la reprise des travaux (volontairement interrompus par les financiers) des chemins de fer en construction serait suivie d'une reprise des affaires qui éclaircirait un peu l'horizon. Mais la Commission exécutive repoussa un ensemble de mesures « qui semblaient impliquer et consacrer *le droit au travail* ». « C'étaient les mêmes hommes qui en face du peuple avaient reconnu et

---

(1) Turgot était alors intendant du Limousin; se trouvant aux prises avec une effroyable disette, il ne s'inquiéta pas des principes sacro-saints du *laisser-faire* que lui-même avait préconisés en 1756; il écouta la voix de l'humanité et il fit des prodiges. Des milliers et des milliers de familles lui durent de ne pas mourir de faim, et la France sut qu'elle avait un grand homme d'État. M. Neymarck, l'auteur de *Turgot et ses doctrines,* insiste avec raison sur « les merveilles d'activité, de charité, de dévouement et de génie administratif que Turgot accomplit en ces difficiles circonstances ».

proclamé ce droit en reconnaissance de la victoire des combattants de Février » (1).

Pendant ce temps, la majorité de l'*Assemblée nationale*, encolérée par la déplorable journée du 15 mai, poussait de toutes ses forces à la dissolution immédiate, tandis que Thiers le bourgeois égoïste, que Falloux l'habile et cruel jésuite et leurs pareils, soufflaient la peur et la haine, dans l'ombre.

Dans ces graves circonstances, le socialisme fit entendre sa voix.

A la séance du 15 juin, Pierre Leroux portant le débat sur les hauteurs, s'écria :

Si vous ne voulez pas sortir de l'ancienne économie politique, si vous voulez absolument anéantir toutes les promesses non pas seulement de la dernière révolution mais de tous les temps de la Révolution française, dans toute sa grandeur ; si vous ne voulez pas que le christianisme lui-même fasse un pas nouveau, si vous ne voulez pas de l'association humaine, je dis que vous exposez la civilisation ancienne à mourir dans une agonie terrible.

A l'audition de ce langage inattendu, la Droite et le Centre eux-mêmes devinrent malgré eux attentifs : Pierre Leroux continua :

Le gouvernement agit sans ensemble, sans une idée, faute de connaître la situation profonde de la société, faute d'avoir médité sur le problème que la révolution de Février a présenté aux esprits. Vous n'avez pas de solution, pas d'autres que la violence, la menace, le sang, la vieille et absurde économie politique. Il y a des solutions nouvelles, le socialisme les apporte. Ne les calomniez pas comme vous faites depuis trois mois ; permettez au Socialisme de faire vivre l'Humanité...

Le philosophe socialiste parla ensuite de l'association, de ce qu'on en pourrait tirer, du travail nouveau qui résulterait de la mise en culture des terrains vagues de la Bretagne, du Limousin, de la Sologne ; ensuite, il préconisa des migrations en Corse et en Algérie où les ouvriers socialistes iraient fonder des communes républicaines et sociales nouvelles. Mais rien ne pouvait plus refouler le torrent de prévention et de haine contre le prolétariat socialiste qui avait submergé l'Assemblée.

C'est le rothschildien Goudchaux qui succéda à Pierre Leroux et ce fut pour prononcer ces paroles qui sonnèrent le glas de la mort pour 12,000 ouvriers parisiens et pour la République elle-même :

Il faut que les ateliers nationaux disparaissent, je dis le mot, [illegible], il faut qu'ils disparaissent à Paris d'abord, en province ensuite. Il ne faut pas qu'ils s'amoindrissent, entendez-le bien, il faut qu'ils disparaissent !

L'heure sanglante de Falloux était arrivée. Nommé rapporteur

---

(1) E. Spuller, *Histoire parlementaire de la seconde République.*

de la commission, il conclut, le 22 juin, à la dissolution immédiate des Ateliers nationaux et l'Assemblée sanctionna.

110,000 prolétaires furent, du jour au lendemain, jetés sur le pavé. Ils répondirent par la terrible devise des révoltés lyonnais de 1831 : *Vivre en travaillant ou mourir en combattant !* et les lamentables journées commencèrent. C'était ce qu'on avait voulu, pour *en finir*, selon la coupable formule de Garnier-Pagès.

On en finit en effet. Le prolétariat fut décimé par les troupes de Cavaignac et par l'impitoyable répression qui suivit ; mais les espérances sociales ne sombrèrent pas seules dans la tourmente ; la République elle-même, comme il était à prévoir, fut emportée par le torrent de réaction qui précipita la France dans les abîmes du Deux Décembre et de la honteuse et funeste restauration impériale.

Les socialistes avaient dit vrai ; la République ne pouvait éviter d'être dévorée par les réactions dynastiques et les peurs bourgeoises qu'en rattachant à elle les intérêts du prolétariat, qu'en devenant, selon la formule du temps, *démocratique et sociale*.

Pour les vainqueurs de Février, l'acte premier de cette politique novatrice devait être la consécration du droit au travail. Or, le droit au travail présuppose, pour le moins, un commencement d'organisation du travail, que l'on ne conçoit pas sans l'instrument nécessaire : un ministère du travail disposant d'un budget considérable pour pouvoir être à la fois protecteur, améliorateur et réorganisateur.

Jamais les socialistes n'ont varié sur ce point et la Commune de Paris fut dans les vraies traditions lorsque vingt-trois ans plus tard, en 1871, elle nomma un *Délégué au Travail et à l'Échange ;* mais ce ne pouvait être qu'une affirmation de principe, car tout allait être emporté par la sanglante réaction versaillaise.

En 1887, nouvelle tentative de M. Camille Raspail, qui déposa le suivant projet de loi à la Chambre des députés :

« La Chambre invite le gouvernement à créer un nouveau ministère qui prendra le titre de ministère du travail et qui aura pour attributions :

1° La législation du travail ;

2° L'organisation du travail ;

3° La colonisation et l'administration de l'Algérie et de la Tunisie ;

4° Enfin toutes les questions se rapportant au travail des villes et campagnes : syndicats, associations ouvrières, conseils de prud'hommes, caisses de retraites pour les vieillards, de secours mutuels, des invalides du travail. »

Écartée, bien entendu, fut la proposition. Repoussée de même, en 1889, la proposition de A. Millerand et quelques-uns de ses collègues, dont le but était, en attendant la constitution d'un ministère

du travail, d'obtenir la nomination d'un *Conseil du travail* devant être consulté sur toutes les réformes immédiatement réalisables.

Le député Mesureur a été plus heureux à la séance du 4 novembre 1890 ; il a obtenu la nomination d'un *Conseil supérieur du travail*.

« Toutes les formes de l'activité humaine, disait avec raison Mesureur dans son exposé des motifs, ont des organes constitués qui exercent une grande influence sur les décisions que prend le gouvernement. Le monde du travail seul ne possède pas cette représentation légale : il serait légitime de donner aux ouvriers les armes dont disposent toutes les autres classes de la société. »

Présenté sous cette forme et ne devant être qu'un organe consultatif, le *Conseil supérieur du travail* ne saurait même constituer un progrès sérieux, dans la voie à suivre. Nous pouvons même nous demander si le *Conseil supérieur du travail* organisé par décret du 22 janvier 1891 constitue un progrès quelconque.

M. Jules Roche, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, en restreint ainsi les attributions :

« Ce Conseil supérieur, établi dans des conditions analogues à celles des autres corps consultatifs existant près de mon ministère, sera essentiellement un instrument d'études pour examiner les projets et pour préparer les solutions sur lesquelles le Parlement aura à se prononcer ; il est destiné à fournir d'une manière également rapide et sûre les renseignements concernant les questions ouvrières, que l'on n'a pu obtenir jusqu'ici qu'en ouvrant des enquêtes longues et coûteuses, enquêtes dont les résultats n'ont pas répondu, la plupart du temps, à l'effort déployé.

« Chargé d'apporter au ministère auprès duquel il est placé toutes les lumières dues à la compétence spéciale des membres qui le composent et qui doivent représenter tous les éléments de la production industrielle, il doit demeurer pour les pouvoirs publics un appui indépendant, éclairé et impartial ; il ne doit pas être *l'organe exclusif des revendications* ou *des intérêts d'une classe particulière.* »

Arrêtons-nous là, M. Jules Roche a sa manière à lui de dire : *il n'y a pas de question sociale* (1).

La Suisse républicaine a fait un pas de plus, en instituant, le

(1) La composition du conseil, composé de cinquante membres, n'est pas faite pour nous rassurer. En regardant à la loupe nous découvririons peut-être deux ou trois réformistes modérés, et trois ou quatre interventionnistes dont le plus socialiste est M. de Mun. En revanche, tous ceux qui, dans l'économie politique orthodoxe, se sont distingués par leur acharnement contre toute intervention de l'État en faveur des travailleurs y sont à la place d'honneur et forment la majorité. Rien à attendre de cette prétendue innovation qui n'est que la réduction caricaturale d'une idée juste.

13 juin 1888, un *Secrétariat ouvrier* qui marche d'accord avec les Fédérations ouvrières et ajoute à ses attributions de statistique, de protection industrielle, le développement des sociétés ouvrières et la recherche des améliorations sociales à introduire (1).

Dans l'Amérique du Nord, on a le mot sinon la chose et, depuis 1887, un ministère du travail dont le titulaire est l'éminent statisticien Caroll Wright, fonctionne à Washington.

Ce ministère central a l'avantage d'être le lien fédéral des 22 Bureaux nationaux du travail qui fonctionnent depuis longtemps déjà dans les principaux États de l'Union, puisque le premier d'entre eux, celui du Massachusett, date de 1869. Ces 22 *Bureaux de travail* forment un réseau qui embrasse tous les États-Unis et ils donnent au département ministériel de Caroll Wright, action sur tous les États fédérés.

Les attributions du nouveau ministère ont été ainsi délimitées par la loi :

On recherchera, à des dates aussi rapprochées que possible, le coût de production des objets fabriqués aux États-Unis, ainsi que dans les autres pays. Il divisera les productions diverses par grandes unités qu'il classera ensuite en

---

(1) Le premier titulaire du secrétariat suisse est le citoyen Greulich, originaire de Prusse et ancien rédacteur de la *Tagwacht*, journal collectiviste de Zurich. A côté de lui et n'ayant aucun caractère officiel travaille le *secrétaire ouvrier* spécial des sociétés ouvrières de Berne, le Dr Wassilieff, d'origine russe mais naturalisé suisse. Ses fonctions, assez semblables à celles du *secrétaire ouvrier* officiel, ont été ainsi délimitées par ses mandants :

a) Organiser les mesures à prendre dans le but de fonder de nouvelles corporations et de nouvelles sociétés ouvrières et de faire croître et prospérer celles qui existent ;

b) Propager l'instruction générale et plus spécialement la connaissance de la vie économique et politique moderne et de l'idée universellement répandue de la démocratie sociale ;

c) Organiser une action serrée et indépendante dans toutes les questions électorales, politiques et corporatives ;

d) Compulser les matériaux nécessaires pour arriver à connaître la situation des prolétaires de la ville de Berne et de ses environs ; établir la statistique des salaires, des logements et des vivres ; compulser les plaintes sur la non-application de la législation sur les fabriques et des autres prescriptions protectrices de l'ouvrier, et s'en faire le porte-voix.

La Belgique elle même, si peu interventionniste, a fait mieux que la France en instituant un *Conseil du travail* dont les composants sont élus par les ouvriers comme c'est d'ailleurs le cas pour les secrétaires ouvriers suisses et comme c'est le cas en France pour le *Conseil supérieur de l'instruction* élu par les professeurs et pour le *Conseil supérieur des Colonies* élus par les colons. Le *Conseil supérieur du travail* devrait être composé par moitié de délégués des ouvriers et par moitié de délégués des électeurs consulaires, la présidence et le bureau seraient laissés à la nomination de l'État, arbitre souverain.

analysant les divers éléments des prix, salaires payés dans les industries observées, par jour, par semaine, par mois, par an ou aux pièces ; la durée de la journée de travail ; les profits réalisés par les entrepreneurs ; le coût de la vie ; le genre de vie.

Le ministère du travail devra aussi rechercher quelles sont les pratiques et coutumes en usage aux États-Unis, dans l'industrie agricole, étudier la production dans les associations de toute nature, toutes les combinaisons entre le capital et le travail, les effets qu'elles ont sur la production et les prix. Il devra établir un système de rapports publiés à des intervalles qui ne pourront dépasser deux ans, rendant compte des conditions générales de la production dans le pays.

Le *ministère du travail* est particulièrement chargé de suivre tous les faits relatifs aux conflits survenus entre employeurs et employés, d'en rechercher les causes et d'en adresser un rapport, au moins bi-annuel, au Congrès. Il devra, en outre, s'efforcer de recueillir la plus grande somme possible de faits de même nature à l'étranger. Le ministre doit dresser annuellement un autre rapport au président et au Congrès, contenant les faits recueillis par lui durant l'année et proposer telles mesures ou recommandations qui lui paraîtront propres à assurer l'efficacité de l'œuvre ministérielle. Il devra également adresser un rapport sur tous les sujets qui pourront lui être indiqués par les Chambres ou le président.

Purement consultatives et se réduisant presque à des rapports touchant les conditions du travail et du commerce, le nouveau ministère américain n'est, à proprement parler, qu'un *Office central de statistique*.

Sans doute il marque un progrès considérable et la logique des faits le fera se développer dans le sens social ; mais nous sommes bien loin encore du ministère du travail réclamé par les prolétaires français de 1848 et dont nous nous proposons d'indiquer les principaux services.

II

SERVICES DE LÉGISLATION INDUSTRIELLE ET DE STATISTIQUE

Dans l'ordre purement améliorateur, ces deux services sont la tâche première d'un ministère du travail.

Gustave Rouanet l'a très bien démontré.

« Pour améliorer, dit-il, la situation présente, il convient d'envisager systématiquement ces deux faits généraux : s'efforcer de protéger le travailleur isolé et impuissant contre l'omnipotence de son employeur et introduire la plus grande somme de régularité possible dans la production, en atténuant les effets désastreux des crises dont les conséquences ultimes sont supportées par la classe ouvrière.

« Or, cette double réglementation ne peut être entreprise que par

une action sociale sagement conduite, par une pratique gouvernementale scientifiquement dirigée. Car il s'agit de phénomènes sociaux constitués par un ensemble de faits sur lesquels on se propose d'influer et on ne saurait pour cela s'entourer de trop de prudence. En politique sociale comme en toutes choses, pour agir sur des phénomènes, il faut connaître les conditions dans lesquelles ils se manifestent, les formes diverses qu'ils revêtent, leur connexion, etc., etc. ; calculer sûrement les effets qu'on veut produire, suivre attentivement la marche de ces effets et être toujours prêt à rectifier les erreurs possibles.

« A cette fin, il est indispensable d'avoir un organe politique spécial dont la fonction éclairée, prévoyante sera de recueillir avec soin tous les faits propres à guider l'action sociale, à noter les résultats obtenus par cette action, les rectifications nécessaires, etc.

« C'est cet organe nouveau que nous désignons sous le nom de Ministère du travail » (1).

Procédons par subdivisions pour esquisser à traits rapides les attributions multiples du nouveau ministère par rapport à la législation industrielle et à la statistique en France.

Législation industrielle.

En premier lieu, dresser un tableau comparatif de cette législation dans les différents pays, proposer une amélioration des lois actuelles et travailler à l'établissement d'une législation internationale du travail à laquelle sont déjà favorables les gouvernements suisse, allemand et autrichien.

En second lieu, veiller et pourvoir à la rigoureuse application des lois actuelles (2) en s'employant sans cesse à les internationaliser.

---

(1) GUSTAVE ROUANET : *Le Ministère du travail*, dans la *Revue socialiste* du 15 novembre 1888.

(2) Tout est à faire de ce chef. Les établissements soumis aux lois de 1848 et de 1874 sont au nombre de plus de 120,000; or, le personnel de l'inspectorat est si insuffisant que de 1875 à 1888 les visites d'inspection n'ont pu être que de 513,019, soit un peu moins de 40,000 par an, ce qui veut dire que la fréquence moyenne des visites dans l'ensemble des ateliers est à raison d'une tous les trois ans. Et dans ces nombres, la Seine où le conseil général a nommé 27 inspecteurs et inspectrices supplémentaires, entre pour une grande part. Si l'on analysait les chiffres de province, on arriverait au résultat d'une visite en moyenne tous les trois ans. Ajoutons que les pénalités sont dérisoires, la magistrature étant en général enrôlée dans les rangs des économistes orthodoxes, aux yeux desquels l'État commet un crime en gênant si peu que ce soit l'exploitation capitaliste. Tout est à faire de ce chef, répétons-nous, à commencer par une refonte de la loi.

Le ministère ne devrait pas s'en tenir à la lettre en cette matière, il devrait notamment s'efforcer de remplir le rôle d'arbitre dans les différends entre travailleurs et capitalistes et prévenir ainsi la plupart des conflits.

Viendraient ensuite diverses intromissions de détail, comme par exemple la réorganisation du travail dans les prisons. Question poignante s'il en fut et pour l'industrie libre indignement concurrencée et pour les condamnés affamés, exténués, pressurés par des adjudicataires sans conscience et sans justice.

Voilà un demi-siècle que les philanthropes, pour les condamnés, et les ouvriers de certaines professions pour eux-mêmes, dépossédés qu'ils sont de leur travail par les exploiteurs du personnel des prisons, réclament des pouvoirs publics l'initiative de mesures urgentes (1).

On attend encore une solution ; le ministère du travail la donnerait, en prenant de concert avec le ministère de la justice, des mesures du genre de celles-ci :

Création de nombreux pénitenciers agricoles ou coloniaux devant absorber au moins les trois quarts des condamnés.

Reprise par l'administration de la direction directe du travail.

S'astreindre à ne fabriquer que des objets d'une consommation et d'une fabrication générale et qui seraient surtout consommés dans les établissements de l'État.

Observance dans les prisons des prescriptions limitant la durée du travail.

Taux de salaire fixé au *minimum* reconnu dont la moitié devrait faire retour aux prisonniers (2).

---

(1) Le fait suivant a été cité à la tribune française :

La vannerie occupe en France 3 ou 4,000 ouvriers — dont 2,680, résidant dans le département de l'Aisne, ont signé une pétition demandant une réorganisation du travail des prisons en ce qui concerne la vannerie.

Le nombre des prisonniers employés aux travaux de vannerie s'élève à *seize cents* — 1,200 dans les maisons centrales et 400 dans les prisons militaires.

N'est-ce pas effrayant, commente Rouanet. La proportion du travail des prisons au travail libre dans cette industrie est de 1 à 3 — du tiers ! se figure-t-on quelle effroyable baisse de salaire doit provoquer sur cette catégorie de travailleurs une concurrence pareille ?

(2) Voir, pour la justification de ces mesures, le *Rapport* de Millerand sur le travail des prisons (en 1888) et l'article de G. Rouanet : *Le travail des prisons*, dans la *Revue socialiste* du 15 janvier 1889.

Statistique.

Là encore tout est à réorganiser sinon à créer (1).

Le service de statistique du Ministère du travail aurait des tâches multiples, nous ne pouvons mentionner que les principales.

Dresser, au moins deux fois par an, un tableau comparé de la production agricole et industrielle dans les différents pays ; cette production envisagée dans les divers éléments qui la constituent, richesses naturelles, outillage, procédés, salaires, etc. Insister sur la condition des travailleurs tant au point de vue moral qu'au point de vue économique.

Signaler les progrès de la concentration capitaliste et ceux des sociétés ouvrières sous leurs diverses formes : sociétés de participation aux bénéfices, de consommation, de prévoyance, de crédit mutuel, de production, de résistance, d'instruction mutuelle, etc.

Analyser les conditions du marché : trop plein ou pénurie soit des bras, soit des produits, mouvements d'émigration, activité ou ralentissement de la production ; les grèves, les accidents, action de la législation industrielle, marche des salaires et des prix ; prodromes de crises (d'inflation ou de dépression), moyens de les atténuer ou prévenir, situation commerciale, importations, exportations, différences des prix, fausses manœuvres des producteurs et des échangistes, action subversive de la spéculation sous toutes ses formes, mais notamment sous celle des marchés à terme.

De pareilles données seraient utiles aux États et aux industriels, elles le seraient surtout aux ouvriers qui seraient toujours renseignés à la Bourse du travail de leur ressort des conditions générales des marchés du travail et aussi sur la tendance au développement ou à la dépression des professions diverses, sur les inégalités de salaires que rien ne justifie, etc.

Ainsi éclairées, les Fédérations régionales ou nationales des sociétés de résistance dirigeraient plus fructueusement leur action régionale ou nationale, voire même internationale pour l'élévation raisonnable ou l'égalisation relative des salaires et aussi pour l'amélioration constante des conditions générales du travail.

---

(1) Les services statistiques, mal agencés, embrouillés, sont dispersés en quatre ou cinq ministères sans aucune unité de vues, de direction, ni de procédés de calculs. Ils sont considérés dans ces ministères comme des services accessoires et superflus, de pure formalité. Cela se conçoit : disséminés dans les bureaux, sans aucun lieu entre eux, en relations de détail administratives avec des services voisins qui n'ont aucune idée de l'importance de leurs travaux, ils sont isolés et, par dessus tout, livrés à des chefs qui méconnaissent eux-mêmes la nature de leurs fonctions. (G. ROUANET : *Loco citato*.)

Même réduit à ce rôle presque exclusivement descriptif, le Ministère du travail serait une bénédiction ; mais il est pour lui un champ plus vaste où devrait se déployer son action organique.

III

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL ET LES MANUFACTURES DE L'ÉTAT

Vouloir supprimer la misère, organiser le travail et instituer la justice économique, signifie pour le conservateur et le libéral « attenter à la liberté ». Or le même conservateur et le même libéral sont pleins de tendresse pour la société actuelle qui, en Europe, courbe sous le joug de fer de l'abêtissante discipline militaire des millions d'hommes qu'elle livre à la discrétion totale de galonnés qui leur imposent, sous peine du bagne ou de la mort, l'obéissance absolue, sans limites, sans recours : la servitude totale, dans ce qu'elle a de plus humiliant, de moins justifiable et de plus avilissant. Recommandons à ces pharisiens politiques de se passer des charbons ardents sur les lèvres avant de parler de liberté et continuons notre analyse sommaire des attributions du ministère du travail.

Au nouvel organisme social, dans l'ordre administratif incomberait tout d'abord dans l'ordre positif la direction des Manufactures de l'Etat.

Ici il n'innoverait rien, sa tâche serait bornée au développement et à l'amélioration de ce qui est.

Une digression historique concernant le monopole des tabacs, source principale des travaux de régie, peut se comprendre à cette place, nous en tirerons plus d'un enseignement.

Le monopole des tabacs constitué par le décret du 29 décembre 1810, qu'ont prorogé depuis lors des lois successives, a été une véritable mine d'or pour le Trésor français.

De 1811 à 1889 il a produit 13 milliards 332 millions et la dépense n'a été que de 3 milliards environ. Reste donc 10 milliards 142 millions de produit net (1), et ce chiffre considérable ne peut pas donner une idée exacte de l'importance actuelle de ce monopole, car c'est surtout depuis quarante ans que s'est développée cette industrie d'Etat.

En 1815 le bénéfice net n'était que 32 millions, il a décuplé depuis ;

(1) Victor DALLE : *Rapport rédigé au nom de la Fédération des ouvriers et ouvrières des Manufactures de tabac de France.*

les chiffres suivants, empruntés à l'*Economiste français* du 7 août 1886, en feront foi.

VENTES DE TABACS FABRIQUÉS

Années.	Quantités.	Recettes totales.	Dépenses totales.	Bénéfice net.
—	—	—	—	—
	Kilogrammes.	Francs.	Francs.	Francs.
1850.........	19.218.406	122.113.791	33.198.790	80.915.000
1855.........	24.530 093	153.197.415	39.381.144	113.816.271
1860.........	29.580.668	195.325.476	51.562.833	143.762.793
1865.........	30.122.030	234.212.414	59.291.686	177.920.728
1870.........	31.349.131	247.258.262	71.962.960	169.285.302
1875.........	30.373.613	313.553.539	59.006.075	254.547.464
1880.........	33.560.461	346.149.352	63.564.996	282.584.356
1881.........	34.236.794	355.163.302	64.923.424	290.239.878
1882.........	35.049.043	364.244.794	67.652.820	296.591.974
1883.........	35.769.000	372.500.000	68.950.000	303.550.000
1884.........	36.391.000	376.470.000	»	»
1885.........	»	374.418.009	»	»
1886 (prem. semestre)	»	181.201.008	»	»

Ainsi le bénéfice net dépasse maintenant 300 millions par an.

Accordons que les prix sont excessifs, il paraît pourtant que la qualité y supplée dans une certaine mesure puisque le tabac français se ve d même dans les pays de libre culture de la plante introduite par Jean Nicot.

Nous ne prétendons pas non plus dire que le personnel des 21 manufactures (1) soit suffisamment rétribué, mais il l'est autant que les salariés de l'industrie privée, et il a en plus une certaine sécurité qui fait que toujours les demandes d'emploi surabondent.

Il y a surabondance d'offre également pour la production du tabac, cependant les adjudicataires des 14 départements où la culture est autorisée (2) sont soumis à une foule de prescriptions minutieuses et parfois vexatoires. Le vérificateur ne délivre le permis de transplanter que si le champ destiné à la culture lui a paru travaillé et fumé conformément à ses prescriptions. Si le plant est mal venu, le vérificateur le fait détruire et le planteur, sous le contrôle de l'administration, doit acheter sa provision à un planteur plus favorisé.

Pour la transplantation il n'est pas plus libre, on lui marque quel espace doit séparer les plants, en longueur et en largeur; on lui prescrit les arrosages et les premières cultures, au besoin on lui

(1) Ces manufactures sont établies dans les villes suivantes : Bordeaux, Châteauroux, Dieppe, Dijon, le Havre, le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Morlaix Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Pantin, Paris-Gros-Caillou, Paris-Reuilly, Riom, Tonneins, Toulouse, Limoges (cette dernière en construction).

(2) Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Lot, Lot-et-Garonne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Var. On la permet en outre, à titre d'essai, dans certaines régions des autres départements.

impose des cultures supplémentaires. Si la récolte est bien venue, l'administration en fixe elle-même le prix, et si la plante est atteinte de la grêle, le vérificateur ordonne l'enfouissement immédiat de la récolte, sans aucune compensation.

Le cultivateur qui, plus heureux, a eu sa récolte acceptée, n'est pas au bout des formalités :

Il doit emmagasiner les produits dans un séchoir agréé par l'administrateur et les disposer suivant l'avis du vérificateur.

Ce fonctionnaire a le droit d'entrer dans les séchoirs et d'ordonner telles mesures qu'il juge convenable pour hâter ou retarder la dessiccation suivant les cas ; j'ai vu fréquemment, pendant les saisons humides, le représentant ordonner le brossage des feuilles, feuille par feuille, et le cultivateur s'y prêter sans murmure.

Enfin, après dessiccation, les feuilles sont paquetées et emballées, d'après les ordres du vérificateur, en colis de poids et de dimensions déterminées.

L'époque de la livraison est fixée par l'administration. Les tabacs sont portés à la manufacture désignée au jour et à l'heure précis ; le classement par qualité est déterminé par une expertise de cultivateurs nommés par l'administration ; chaque qualité est payée d'après un tarif administrativement établi sans aucune participation des cultivateurs ; si les produits sont trop défectueux, le propriétaire a pour toute consolation de les voir brûler (1).

A l'énoncé de ces tracasseries administratives, on pourrait s'imaginer que l'Etat a peine à trouver des adjudicataires. Il n'a, au contraire, que l'embarras du choix.

Il n'est donc pas vrai que les paysans soient si opposés à l'intromission de l'Etat dans les travaux agricoles, si cette intromission doit favoriser et régulariser les rendements annuels.

Bien entendu, il ne s'agit pas ici d'approuver les autoritaires et quelquefois iniques procédés de la bureaucratie bourgeoise chargée de l'administration des tabacs. On a simplement voulu signaler que les paysans ne sont pas si hostiles qu'on veut bien le dire à l'organisation du travail, puisqu'ils l'acceptent avec empressement dans une forme si imparfaite.

Deynaud termine son étude sur cette question par ce parallèle ingénieux.

En système capitaliste, le service public des tabacs a pour conditions et pour conséquences :

Domination autoritaire de la science ;

Renonciation volontaire au droit d'abuser de la propriété ;

Domination de la loi de l'offre et de la demande par une production raisonnée, calculée dans ses qualités et dans ses prix de revient et de vente ;

Consolidation du crédit de l'Etat ;

---

(1) S. Deynaud : *Un exemple de mauvais collectivisme*, dans la *Revue socialiste* du 15 décembre 1896.

Qualité des produits ;
Amélioration des revenus propriétaires ;
Salariat moins rigoureux que chez les particuliers.

En civilisation collectiviste, nous aurions :

Souveraineté rationnelle de la science ;
Disparition légale du droit de propriété ;
Elimination de la loi de l'offre et de la demande par l'organisation de la production et de l'échange ;
Augmentation de la richesse sociale ;
Qualité des produits ;
Substitution de l'association au salariat ;
Institutions garanties alimentées par les revenus des services publics ;
Par les institutions garanties, bien-être et sécurité pour tous.

Ainsi, même mutilé et faussé dans la société capitaliste, le service public est néanmoins un progrès très appréciable ; organisé dans un milieu harmonique, sa puissance bienfaisante engendrerait le bien-être, elle maintiendrait l'humanité dans la voie de progrès incessants.

La conclusion est inattaquable et peut s'appliquer à tous les services publics même réalisés très imparfaitement.

Il y aurait moins à reprendre dans l'administration des Postes et Télégraphes. Les tarifs sont à un minimum que ne pourrait atteindre aucune entreprise privée, et son fonctionnement déjà passable serait facilement perfectionné. Quant au personnel, il suffirait de consacrer le cinquième des bénéfices nets, soit dix millions par an, à un accroissement des salaires pour que sa situation devînt enviable, comparativement à celle des travailleurs dits libres.

Même observation pour le personnel des autres travaux dirigés par l'Etat : fabriques d'armes, arsenaux maritimes, fabriques d'allumettes (1), poudrières cartoucheries, céramique, tapis, cristallerie d'art, etc., etc. (2).

On s'inspirerait du même esprit dans l'organisation des nouveaux services publics dont l'établissement s'impose, tels celui des alcools

---

(1) La fabrication des allumettes comprend sept fabriques réparties dans les villes suivantes : Bordeaux, Marseille, Trélazé, Pont-à-Mousson, Saintines, Aubervilliers et Pantin.

(2) Même dans l'état actuel où les employés et ouvriers de l'Etat se plaignent avec raison de tracasseries bureaucratiques dont le socialisme appliqué aura raison, le travail régi par l'adminisiration n'est pas si intenable que le nombre des demandes d'emploi ne soit au nombre des vacances constatées comme 30 est à 1.

A preuve : la préfecture de la Seine vient d'établir le tableau comparatif des emplois vacants de ses divers services et du nombre des postulants inscrits ; la proportion est la suivante : demandes d'emplois 46,264 ; emplois vacants, 1,563, un trentième justement.

proposé par M. Alglave, l'éminent directeur de la *Bibliothèque scientifique internationale* (1).

Dans tous les centres du travail, la bonne influence du nouveau ministère se ferait sentir. Tout d'abord, on augmenterait les salaires, on prescrirait le repos du dimanche et on réduirait la journée à huit heures comme en a donné l'exemple le gouvernement américain par une loi déjà ancienne (2).

De plus, il mettrait graduellement en pratique, du moins dans

---

(1) Dans le système de M. Alglave (voir le *Temps* du 25 janvier 1886), l'Etat n'interviendrait pas directement dans la fabrication, il se bornerait à acheter par voie d'adjudication, étant le seul acheteur bien entendu, c'est ce qui constituerait son monopole. Il livrerait ensuite au commerce par bouteilles étiquetées. Cela seul suffirait pour valoir à l'Etat un bénéfice de plus d'un milliard. « *Un milliard*, ajoute-t-il, qui ne coûterait pas un centime aux consommateurs, puisque le prix du petit verre serait maintenu, comme il l'est aujourd'hui presque partout, à 10 centimes, en prenant quarante petits verres au litre, et en maintenant l'eau-de-vie à 40 degrés, ce qui dépasse la moyenne actuelle. Sur cette base, chaque hectolitre d'alcool pur fournit 250 litres de liqueur qui, à 4 francs le litre, représente 1,000 fr. En 1884, la régie a taxé 1,488,000 hectolitres d'alcool pur qui auraient fait entrer dans le Trésor 1,488,000,000 fr.; soit près d'un milliard et demi. Il faudrait en déduire d'abord le prix de l'alcool, environ 50 fr. l'hectolitre : doublons-le pour être large et tenir compte des frais de manipulation et de transport; cela fera 150 millions en chiffres ronds. La remise des débitants à 10 0/0 représente à peu près la même somme : c'est donc en tout 300 millions à déduire, et il en reste encore 1,200, ou au moins *1 milliard 50 millions*, si on veut porter la remise des cabaretiers à 20 0/0. Ceux-ci, qui perdraient sans doute à la réforme, auraient comme compensation la liberté entière du vin, de la bière et de toutes les autres boissons, qui ne payeraient plus aucune espèce d'impôt. Ce n'est pas le seul impôt qui disparaîtrait avec le nouveau système. Il donne 800 millions de boni sur le produit actuel de l'impôt, qui n'atteint pas 250 millions, etc.

(2) Voici le texte de cette loi religieusement observée dans l'Amérique du Nord et qui a été le point d'appui dont se sont servis les ouvriers de l'industrie privée pour conquérir, eux aussi, la journée de huit heures :

« Art. 1er. — La journée de travail est fixée à huit heures pour tous les journaliers, ouvriers et artisans que le gouvernement des Etats-Unis ou le district de Colombie occupe aujourd'hui ou occupera plus tard. Il n'est permis exceptionnellement de travailler plus de huit heures par jour que dans des cas absolument urgents, qui peuvent se présenter en temps de guerre ou lorsqu'il est nécessaire de protéger la propriété ou la vie humaine. Toutefois, dans ces cas-là, le travail supplémentaire doit être payé en prenant pour base le salaire de journée de huit heures. Celui-ci ne pourra jamais être inférieur au salaire que l'on paie habituellement dans la contrée. Les journaliers, ouvriers et artisans occupés par des contractants ou des sous-contractants de travaux pour le compte du gouvernement des Etats-Unis ou du district de Colombie sont regardés comme des employés du gouvernement des Etats-Unis ou du district de Colombie. Les fonctionnaires de l'Etat qui ont des payements à faire, pour le compte du gouvernement, aux contractants ou aux sous-contractants doivent, avant de payer, s'assurer que les contractants ou les sous-contractants ont sa-

une large mesure, cet article des programmes ouvriers: *A travail égal, salaire égal*, pour les travailleurs des deux sexes ; il introduirait l'électorat pour les chefs de travaux dans les ateliers et améliorerait constamment les conditions d'hygiène.

IV

ACTION PONDÉRATRICE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL

Cette direction améliorée des travaux de l'État, tant des régies existantes que des régies à établir, à commencer par l'alcool, que l'État allemand va incessamment monopoliser (1), ne constituerait

---

tisfait à leurs obligations vis-à-vis de leurs ouvriers; toutefois, le gouvernement n'est pas responsable du salaire des ouvriers.

« Art. 2. — Tous les contrats qui seront conclus dorénavant par le gouvernement des Etats-Unis ou pour son compte (ou par le district de Colombie ou pour son compte) avec une corporation ou une personne quelconque pour la fourniture d'un travail quelconque seront basés sur la journée de huit heures, et tout contractant qui demanderait ou permettrait à ses ouvriers de travailler plus de huit heures par jour serait en contravention avec la loi, à moins que ce ne soit dans les cas de force majeure prévus à l'article 1er ci-dessus.

« Art. 3. — Ceux qui contreviennent sciemment à ces prescriptions sont passibles d'une amende de 50 à 1,000 dollars ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois, ou des deux peines cumulées. »

(1) Le projet du gouvernement allemand est ainsi conçu:

« La fabrication de l'eau-de-vie brute continue à être abandonnée à l'industrie privée. L'empire prend à son compte toute l'eau-de-vie brute indigène et étrangère, en opère l'épuration et la transformation en boissons alcooliques et vend ensuite celles-ci au public et aux débitants. Un bureau spécial est créé pour l'administration du monopole; des agents seront chargés de la vente en demi-gros et en détail.

« Les distilleries pourront continuer à produire les mêmes qualités d'alcool; de nouvelles distilleries ne pourront s'établir sans l'autorisation de l'administration. Trois distillateurs feront partie de la commission chargée de fixer la quantité d'eau-de-vie qui pourra être produite. Les gouvernements des Etats confédérés pourront accorder certaines faveurs aux bouilleurs de cru.

« Le Conseil fédéral fixera le prix d'achat de l'eau-de-vie brute, qui sera, jusqu'à nouvel ordre, de 30 à 40 marks pour l'eau-de-vie de pommes de terre ; le prix sera plus élevé pour les eaux-de-vie de qualité supérieure; un supplément de prix allant jusqu'à 2 marks pourra être accordé aux petits distillateurs. L'administration du monopole revendra l'eau-de-vie ordinaire à 2 marks au minimum et à 3 marks au maximum pour un litre d'alcool pur.

« L'eau-de-vie destinée à la fabrication du vinaigre, au chauffage et à l'éclairage sera cédée au prix de revient. Les aubergistes, les restaurateurs, les limonadiers, les confiseurs, les propriétaires de casinos ne seront pas tenus de vendre aux prix fixés par l'administration du monopole. Des indemnités seront accordées aux distilleries qui seront supprimées ou dont l'exploitation sera limitée.

pas la tâche la plus difficile du nouveau ministère. En effet, il s'agirait pour lui d'améliorer le sort, non seulement des ouvriers et employés de l'État, mais encore de toute la masse prolétarienne. En premier lieu (la réduction de la journée et l'observance des lois de l'hygiène et de la sécurité dans le travail étant législativement imposées), il y aurait à parer aux crises périodiques et chômages fréquents de l'industrie privée par des mesures de prévoyance industrielle.

Nous ne parlons pas encore des ateliers de réserve, mais simplement d'une puissante et bienfaisante influence à exercer sur le marché du travail, notamment en intervenant par des commandes dans les moments de dépression ou de crise.

D'où viendraient ces commandes ?

L'État et les Communes n'attenteraient pas à la liberté de leurs auxiliaires en leur offrant dans des magasins spéciaux, à des prix d'une modération inaccessible au commerce privé, tout ce dont ils auraient besoin en fait de vêtements, chaussures, meubles, etc.

Après le retour à l'État des industries de transport et des mines, et le retour à la commune des services d'éclairage, des eaux, des égouts, de transport urbain, et ce ne serait pas être au-dessus de la vérité que d'évaluer à près de quatre millions, en y comprenant les membres de la famille, le nombre de ceux qui auraient à recourir le plus habituellement aux *Magasins généraux*, où, répétons-le, ils seraient libres de ne pas aller.

Pour alimenter ces *Magasins généraux* ou *communaux*, l'État et les communes ne produiraient pas directement et s'adresseraient à l'industrie privée, en stipulant, bien entendu, dans le cahier des charges (ainsi que le fit la Commune de 1871) un minimum de salaire pour que la concurrence ne pût s'exercer que sur les bénéfices, le nécessaire restant garanti à chaque travailleur.

Dans cette hypothèse, les pouvoirs publics auraient la haute main sur les marchés du travail et de l'échange. Ils obligeraient par ce que Fourier a si bien nommé la *concurrence réductive* les commerçants à vendre à des prix honnêtes et à ne pas tromper sur la qualité. Puis, ce qui serait plus important encore, ils moraliseraient le marché du travail, feraient échouer les tentatives de spéculation et éclaireraient par leurs statistiques d'abord, par leur puissante intervention au moment venu ensuite, la production elle-même, qui irait se régularisant, pour le mieux de tous.

Notez bien que les commandes des pouvoirs publics ne contribueraient pas à la prolongation de l'engorgement du marché, puisque les produits effectués ne seraient pas jetés dans la circulation et resteraient à l'état de stock, de réserve qui s'écoulerait pendant

les périodes d'activité de la sorte influées en sens inverse. Ainsi l'action pondératrice serait double.

Et il y aurait plus, non seulement dans sa marche générale, mais encore dans ses conditions internes serait favorablement influencé le travail, car il est tout à fait admissible que, de même que la loi américaine concernant les employés et ouvriers de l'État s'est généralisée pour la journée de huit heures, de même toutes les améliorations introduites dans les manufactures de l'État et dans les cahiers des charges soient imposées aux producteurs privés : minimum de salaire, électorat partiel des chefs de travaux, égalisation des salaires pour les travailleurs des deux sexes seraient bientôt conquis par tous les travailleurs.

Supposez que le ministère du travail, après entente avec les syndicats ouvriers (1), reprît, pour ce qui le concerne, le décret de 1848 abolissant le marchandage (2).

Il ne donnerait des travaux qu'aux sociétés ouvrières ou aux établissements qui auraient admis leurs ouvriers à une participation sérieuse. Comme il serait le plus grand acheteur de produits et

---

(1) Bien entendu, dans l'ordre de transition, les organisations de métiers, dont les syndicats actuels ne sont que l'embryon, devraient contenir la majorité des ouvriers de chaque corporation. Tout serait fait pour arriver à ce but, gratuité des salles, participation au fonctionnement du ministère du travail de délégués élus par leurs corporations respectives ; on irait, au besoin, jusqu'à l'obligation légale.

Les syndicats obligatoires ! Y pensez-vous vont s'écrier les libéraux. La proposition n'est pas si utopique, puisqu'en ce moment même le Conseil d'Etat de Genève délibère sur un projet de syndicats obligatoires qui lui a été soumis le 10 janvier 1891 par le député Favas.

Voici un extrait du projet :

« Art. 5. — Les conventions rentrant dans la compétence des *syndicats obligatoires* porteront sur les points suivants :

1° Durée de la journée normale. — 2° Prix minimum de l'heure ou de la journée de travail. — 3° Tarif des heures supplémentaires. — 4° Conditions fondamentales du travail aux pièces. — 5° Mode de recrutement de la profession, nombre des apprentis. — 6° Condition de l'apprentissage.

« Art. 6.— Dans les professions syndiquées obligatoirement, il est interdit de travailler sur le territoire du canton de Genève dans des conditions autres que celles arrêtées par le syndicat.

(2) Voici le texte de ce décret dont on n'a pas assez reconnu le caractère révolutionnaire :

« Au nom du peuple français,

Sur le rapport de la *Commission du Gouvernement pour les travailleurs,*

Considérant :

1° Qu'un travail manuel trop prolongé non seulement ruine la santé du travailleur, mais encore en l'empêchant de cultiver son intelligence porte atteinte à la dignité de l'homme ;

2° Que l'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs ouvriers dits

qu'il aurait avec lui tout le prolétariat organisé en immenses corps de métier, il ferait la loi, et selon le mot fameux qui fut une prophétie politique, il obligerait les capitalistes « à se soumettre ou à se démettre ».

Est-ce à dire que le Ministère du travail s'interdirait toute production directe ?

Nullement, et nous verrions volontiers des ateliers communaux de sellerie, de carrosserie, d'ameublement, de confection (1), des ateliers sociaux de fonderie, de mécanique, de charpente, de construction, etc.

L'expérience serait un bon guide en cette matière.

Tous ces procédés appliqués avec toute la largeur de vue désirable, on peut supposer que, dans la production régularisée par une puissante intervention équilibrante, le chômage ne serait plus que l'exception et que pour tous serait entrée dans les faits cette revendication d'une si incontestable justice des Chartistes de 1840-1848 : *Un travail raisonnable, en retour d'un salaire suffisant.*

Cependant la règle devrait être sans exception et tout chômeur involontaire devrait pouvoir réclamer un travail utile en attendant.

Ceci nous entraîne dans un autre ordre de réalisations.

---

marchandeurs ou *tâcherons* est essentiellement injuste, vexatoire et contraire au principe de la fraternité ;

Le gouvernement provisoire de la République décrète :

1° La journée de travail est diminuée d'une heure. En conséquence, à Paris, où elle était de onze heures, elle est réduite à dix ; et en province, où elle avait été jusqu'ici de douze heures, elle est réduite à onze ;

2° L'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs ou marchandage est abolie.

Il est bien entendu que les associations d'ouvriers qui n'ont point pour objet l'exploitation des ouvriers les uns par les autres ne sont pas considérées comme marchandage. »

Ce fut un long cri des capitalistes et de leurs écrivains ordinaires les économistes orthodoxes. On attentait abominablement à la liberté du travail en limitant la durée de la journée de fabrique et en proscrivant le *marchandage*.

Le décret-loi du 9 septembre de la même année qui, d'ailleurs, resta lettre morte, confirma le décret en ce qui touche la limitation de la journée, mais l'abrogea formellement relativement au *marchandage*.

Après donc comme avant 1848, le *marchandage*, ce succédané corrosif de l'exploitation capitaliste, a continué ses ravages, et il y a urgence à intervenir.

(1) La seule suppression des intermédiaires parasites dans les adjudications de fournitures serait une bénédiction pour plus de 100,000 ouvrières actuellement réduites à s'exténuer pour des salaires de famine.

V

TRAVAUX PUBLICS ET CHANTIERS DE RÉSERVE

Au point où nous en sommes, l'action du Ministère du travail s'est manifestée :

1° Par l'application rigoureuse de lois industrielles améliorées et complétées ;

2° Par la réorganisation du travail des prisons de façon à protéger les intérêts du travail libre et d'apporter plus de justice, plus d'humanité, plus de préoccupations moralisatrices dans les rapports de l'administration avec les condamnés ;

3° Par l'établissement d'un service de statistique informant les producteurs (ouvriers et patrons) et les commerçants des véritables conditions du marché du travail et de l'échange, analysant les phénomènes d'inflation ou de dépression qui se produisent ou s'annoncent, prévoyant ainsi les crises, c'est-à-dire indiquant les moyens de les prévenir ou atténuer, et par cela même dénonçant, au besoin explicitement, les manœuvres des spéculateurs ;

4° Par la réorganisation du travail dans les manufactures et autres établissements de l'État, dont le nombre aurait augmenté et l'importance serait allée croissant, parallèlement à la création favorisée des *Magasins généraux* et des services publics communaux ;

5° Par l'exercice rationnel de la puissante force de pondération résultant de la masse de commandes industrielles laissées à la discrétion de la nouvelle institution ministérielle qui s'en servirait pour atténuer ou prévenir les crises, régulariser le marché et préparer l'organisation sociale du travail.

6° Par l'institution d'une chambre ouvrière consultative du travail à bases rigoureusement corporatives (1) et d'une chambre consultative de l'industrie et du commerce admises à présenter des projets qui seraient publiquement discutés.

7° Par l'institution d'un grand conseil arbitral élu, moitié par les syndicats ouvriers, moitié par les syndicats patronaux et les Chambres de commerce (la présidence appartenant à un délégué du Ministère du travail), conseil arbitral qui se prononcerait sur tous les différends économiques à lui soumis par les parties intéressées ;

8° Réorganisation de l'enseignement agricole industriel et commercial (2).

---

(1) Analogue à l'*Office national du travail* (*Reichsarbeitsamt*) réclamé depuis bien des années par le parti démocrate-socialiste allemand.

(2) Voici où l'on en est, sous ce rapport :

Enseignement agricole : Réorganisation, en 1876, de l'Institut agronomique

Une heureuse tranformation du travail résulterait sans conteste d'un tel ensemble de mesure. Néanmoins, étant données surtout les répercussions du marché étranger sur le marché français, l'ère des crises ne serait pas entièrement close, et il y aurait encore pour bien des professions des temps de chômage total, tout au moins de fortes répressions dans la demande du travail.

Comment y pourvoir, comment fournir du travail au grand nombre de ceux qui, momentanément désoccupés, en réclameraient ?

Deux moyens se présenteraient :

Ouvrir des ateliers sociaux et forcer la production, ou bien mettre en activité les chantiers des travaux publics en instance.

Le premier procédé ne pourrait être entrepris que très en grand et nécessiterait une révolution économique complète, sous peine de n'être qu'un expédient fort imparfait qui atténuerait peut-être la crise, mais la prolongerait.

Voyons le second procédé :

C'est Michel Chevalier qui a dit : « Les travaux publics ne sont ni plus ni moins dans les temps modernes que des affaires d'État (1). » Nous ne faisons que développer ce point de vue.

Actuellement, les travaux publics sont votés au jour le jour par deux Chambres politiques rivales, plus soucieuses en ces sortes de choses des petits intérêts électoraux que de l'utilité commune, et d'ailleurs dévoyées le plus souvent par des spéculateurs qui, sous

---

qu'avait supprimé Louis-Bonaparte en 1852; trois Écoles d'agriculture respectivement situées à Grignon, à Grandjouan, à Montpellier; deux Écoles d'horticulture, une à Versailles, l'autre à Valabres; trois Écoles vétérinaires, à Lyon, Toulouse et Alfort; une École forestière, à Nancy; une École des haras, au Pin (Orne), plus 23 Écoles d'agriculture pratique fondées en 1879.

Enseignement industriel : École des mines, ponts et chaussées et École centrale des arts et manufactures, à Paris; Écoles des mines à Saint-Étienne. C'est tout pour notre enseignement industriel supérieur. L'enseignement industriel moyen comprend trois Écoles d'arts et métiers situées à Angers, Châlons-sur-Marne et Aix-en-Provence, puis deux Écoles des mines à Alais et à Douai. Viennent ensuite diverses Écoles industrielles, les unes libres, les autres municipales, telles que l'École centrale lyonnaise, l'École de commerce et d'industrie de Bordeaux, l'Institut industriel de Lille, l'Institut Livet de Nantes, l'École professionnelle de Reims, l'École de filature et de tissage d'Amiens, l'École professionnelle de Vaucanson, à Grenoble; l'École professionnelle de Saint-Étienne, l'École de tissage, à la Croix-Rousse; l'École des apprentis du Havre, l'École Diderot pour le bois et le fer, Boulle pour l'ameublement, Estienne pour le livre, à Paris; l'École d'horlogerie, Besançon; les Écoles industrielles d'Armentières, Dellys (Algérie), Vierzon, Voiron, etc., etc.

Enseignement commercial : Sept Écoles supérieures situées à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Le Havre, Rouen, Lille.

Dans les trois branches, ce n'est pas le dixième de ce qu'il faudrait.

(1) Michel Chevalier : *Cours d'Économie politique*, 2e leçon.

le masque de certains intérêts régionaux, stérilisent les plus fécondes initiatives.

Dans le nouveau système, les grands travaux d'utilité générale seraient simplement sériés par rang d'urgence, et on laisserait au Ministère du travail (ou aux communes en certains cas) le soin de l'exécution, étant entendu que ces travaux sont destinés surtout à parer aux époques de crises.

Dans cette hypothèse, le Ministère du travail, qui disposerait déjà d'un budget de plus d'un milliard (1), en emploierait la plus grande partie dans le sens indiqué plus haut aux grands travaux d'utilité générale ayant pour but l'amélioration du sol et le perfectionnement de l'outillage, ce qui constituerait un véritable accroissement du capital productif.

A cet avantage s'ajouterait celui de plus-values croissantes, que le Ministère du travail emploierait au développement des institutions socialistes et à l'allégement des charges budgétaires (2).

---

(1) Les ressources du *Ministère du travail* pourraient être établies de la sorte :

Monopole de la vente de l'alcool (M. Alglave évaluait le produit net de cette industrie d'Etat à 800,000,000)	700.000.000
Tabacs..........	300.000.000
Poudres et cartoucheries..........	100.000.000
Domaines et forêts..........	40.000.000
Allumettes..........	10.000.000
Produits divers..........	10.000.000
Total..........	1.160.000.000

qui toujours irait en s'accroissant, notamment pour les chapitres *domaines et forêts* et produits divers.

(2) Pour bien se convaincre, d'autre part, que nous ne demandons pas à l'Etat plus qu'il ne peut donner, que le lecteur compare avec le plan de M. de Freycinet en 1878.

Le ministre des travaux publics réclamait cinq milliards environ pour l'achèvement des voies ferrées et des voies navigables.

La communication fut favorablement accueillie par le Parlement français et deux lois furent votées pour ce qu'on appelait l'achèvement de notre *outillage national*.

L'une, du 17 juillet 1879, concerne les chemins de fer ; l'autre, du 5 août 1879, concernant les voies intérieures navigables. L'exposé du projet de la première de ces lois, présenté à la Chambre des députés par le ministre des travaux publics le 4 juin 1878, et un rapport sur la seconde, adressé par le même ministre au président de la République le 16 janvier 1878, évaluait les dépenses à faire dans le délai de dix ans à 3 milliards 200 millions pour les chemins de fer et à 1 milliard pour les voies navigables, — total ; 4 milliards 200 millions. Pour fournir à ces dépenses, une autre loi datée du 11 juin 1878 autorisa l'institution, au grand-livre de la dette publique, d'une section nouvelle consacrée à l'émission de rentes 3 0/0 amortissables. L'exposé de cette dernière loi, présenté à la Chambre des députés par M. Léon Say, ministre

Quant au classement des travaux, on n'aurait que l'embarras du choix (1).

Mais voici le ministère du travail à l'œuvre. Il forme d'abord les cadres de l'*armée industrielle* réclamée par Morelly et par les écoles saint-simonienne et fouriériste, ainsi que par les socialistes solutionnistes (2).

L'armée industrielle au complet se composerait :

1° Des ingénieurs agricoles, des ingénieurs civils, des architectes,

---

des finances, le 7 février 1878, s'exprima ainsi : « Cette loi de principe a pour objet de créer l'instrument financier destiné à faire face aux grands travaux publics que le gouvernement projette d'exécuter pendant une dizaine d'années, et qu'il soumettra successivement à votre approbation.

Il ne s'agit point ici que de deux branches de travaux publics, et les évaluations rectifiées des dépenses nécessaires s'élevaient, d'après un rapport de M. Ribot, à plus de sept milliards.

(1) Abstraction faite des travaux de *complément des voies ferrées*, de *voies navigables* et de *construction de* ports prévus dans le plan (qu'il ne s'agirait plus que de rectifier et compléter) de M. de Freycinet, on pourrait mettre au premier rang des travaux d'utilité publique réclamant l'urgence :

1° Le *Canal des deux mers*, dont l'importance n'a plus besoin d'être démontrée ;

2° La canalisation de la Seine, qui tranformerait tout le nord-ouest de la France en faisant, selon un mot qui a cours, de Paris, de Rouen et du Havre, une seule et même ville dont la Seine serait la grande rue;

3° Le drainage des terres humides dont on peut évaluer la superficie à dix millions d'hectares. « Cette opération, a dit Toubeau, décuple quelquefois la valeur du sol. »

4° Le dessèchement des marais, étangs, landes et 4 ou 5 millions d'hectares au minimum ;

5° Canaux d'irigation ; « ce serait la richesse substituée à la misère, la fertilité à la stérilité » et la transformation du sol français, surtout si ces travaux étaient complétés par

6° Le reboisement systématique des montagnes auquel on ne pense qu'après les inondations le lendemain des grands désastres, quand il n'est plus temps ;

7° Construction de routes et travaux divers d'assainissement et d'embellissement ;

8° La plantation de dunes, ce qui, dans la seule Bretagne, rendrait plus de 600,000 hectares à l'agriculture, etc., etc.

(2) « Malgré les jérémiades sur la pénurie des finances, chaque État trouve des capitaux immenses quand il s'agit de rassembler et d'approvisionner des masses destructives.

« Comment nos faiseurs d'utopies n'ont-ils pas rêvé celle-ci : *une réunion de 300,000 hommes occupés à construire au lieu de détruire !* Après tout, les frais seraient beaucoup moindres pour une armée productive ; et, outre l'épargne des hommes égorgés, des villes brûlées, des campagnes ravagées, on aurait encore l'épargne des dépenses d'armement et le bénéfice des travaux. » (Ch. Fourier.)

du personnel médical, des préposés administratifs nommés par le ministère;

2° Des chefs de travaux élus par les travailleurs permanents ;

3° Des travailleurs *permanents*, engagés volontaires qui pourraient être au nombre de 50,000;

4° Des travailleurs *éventuels*, dont le nombre pourrait s'élever en certaines circonstances à 300,000 et plus.

On ferait large mesure en attribuant à tout ce personnel un salaire collectif moyen de 500,000,000 de francs par an. Les *permanents* auraient une haute paye ; les *éventuels*, c'est-à-dire les chômeurs involontaires embauchés temporairement jusqu'à la reprise du travail dans leur profession, devraient se contenter du salaire *minimum* avec (outre la gratuité des chemins de fer pour une ou deux visites par mois à leur famille) indemnité de placement.

Dans les mois de fort travail agricole, du 15 juin à fin août, les éventuels pourraient être mis à la disposition des cultivateurs à salaire débattu de gré à gré, c'est-à-dire plus fort, et ce changement de travail étant facultatif.

En toutes saisons, dans les périodes d'inflation industrielle, les travaux publics n'occuperaient guère que cinquante mille hommes; le nombre grossirait en périodes de dépression pour s'élever dans les moments de crise à 3 ou 400,000 hommes.

Le nombre des chômeurs en temps de crise n'est guère plus élevé.

Ce n'est pas tout.

Les crises actuelles sont d'autant plus meurtrières et d'autant plus prolongées que les ouvriers privés de travail ne consomment pas ; dans le nouveau système, les ouvriers, tout en ayant cessé de produire des objets manufacturés, continueraient à en consommer : de la sorte, le dégorgement s'opérerait rapidement.

Deux objections cependant :

Première objection. — Les femmes qui souffrent aussi des crises ne pourraient pas être employées dans les travaux de terrassement.

Réponse. — Les services accessoires des armées industrielles : cuisine, couture, blanchissage, raccommodage, confection, etc., pourraient comporter l'embauchage de 20,000 femmes. Ensuite il serait possible à l'administration ministérielle d'augmenter transitoirement le personnel féminin des manufactures de tabacs, des fabriques d'allumettes, des cartoucheries, des établissements d'alcool, etc., jusqu'à concurrence de 10,000 ouvrières de plus.

Enfin le ministère du travail disposant directement de la confection pourrait bien dans les villes éprouvées par le chômage forcer les commandes de façon à occuper 20,000 ouvrières de plus. Total des ouvrières pouvant être ainsi éventuellement employées, 50,000.

Le nombre des chômeuses, surtout de celles qui sont sans ascendants valides ou sans mari travaillant, ne dépasse pas ce chiffre.

Deuxième objection. — Les chômeurs industriels seraient peu soucieux d'accepter des travaux de terrassiers et d'agriculteurs.

Réponse. — L'objection ne porte pas, puisque les victimes des dernières crises actuelles, on l'a bien vu de 1884 à 1887, ont toujours réclamé, notamment à Lyon et à Marseille, l'ouverture de chantiers communaux de terrassement, qu'ils n'ont, d'ailleurs, jamais pu obtenir.

Au surplus, pas d'autre moyen, en société capitaliste, de neutraliser les crises (1). J'ajoute que cette dérogation à la séparation absolue des travaux industriels et des travaux agricoles aurait plus d'un avantage. Ce contact des ouvriers urbains et des ouvriers agricoles profiterait à tous. Les premiers apprendraient des seconds à mieux tenir compte des réalités, et les seconds, au contact des premiers, s'initieraient aux nobles préoccupations de la politique générale. Une opinion publique nouvelle, nettement réformiste et cette fois irrésistible, s'en dégagerait qui hâterait singulièrement la résolution, dans le sens de la justice, des antagonismes économiques et des conflits sociaux.

En tout cas, le but serait atteint, et le droit au travail garanti.

VI

LES TRAVAUX PUBLICS ET L'AGRICULTURE

Jusqu'ici le point faible du socialisme moderne a été d'être trop exclusivement industriel.

Louis Blanc a bien posé la question lorsqu'il a dit en 1849 dans son journal le *Nouveau Monde* :

« Que gagneront les campagnes au triomphe du socialisme ? Que fera le cultivateur quand elle sera sortie du suffrage universel, la république démocratique et sociale ?

« Voilà ce que les paysans demandent, voilà ce qu'ils ont le droit de demander. A cette question il faut une réponse.

« L'industrie, a dit M. Michelet, l'industrie, sœur cadette de l'agriculture, a fait oublier son aînée. Il n'est que trop vrai. Qu'on nous cite depuis la Révo-

---

(1) Il va de soi que les camarades de travailleurs se formeraient librement ; chaque travailleur serait ainsi entouré de camarades de son choix, ce qui a bien son importance.

lution un gouvernement qui se soit occupé de l'agriculture d'une manière sérieuse et suivie ! Foyers brûlants de la vie politique, les villes ont tout absorbé. Elles ont couvert du bruit de leurs agitations les gémissements des cultivateurs pris à la gorge par les usuriers. Le percepteur ! Entre le pouvoir et le paysan, il n'y a guère jamais eu d'autre intermédiaire que celui-là. Aussi, interrogez ce pauvre homme qui halette entre les exigences du fisc et la crainte d'une expropriation, interrogez-le sur la politique, il vous répondra : la politique, c'est l'impôt ! Interrogez-le sur la tyrannie, il vous répondra : la tyrannie, c'est l'usure.

En surcroît de l'action bienfaisante de la socialisation du crédit dont nous parlerons dans la prochaine étude, l'usure si ruineuse pour le paysan serait combattue dans notre système par le Warantage appliqué aux magasins généraux, d'autre part les prolétaires agricoles seraient soustraits aux misères des chômages d'hiver par l'accès étendu à tous des chantiers des travaux publics qui, très réduits, sinon supprimés pendant l'été, pourraient être développés outre mesure pendant la mauvaise saison. Enfin le perfectionnement des voies de transport, la fécondation du sol et l'amélioration des cultures qui résulteraient des grands travaux publics sagement distribués engendreraient un accroissement de production agricole dont tout le monde bénéficierait.

Rien ne s'opposerait d'ailleurs, vu les ressources croissantes du ministère du travail et des communes qui auraient participé aux entreprises de leur région (1), à ce que l'on prît d'autres initiatives.

De ce nombre pourrait être l'ouverture d'immenses ateliers sociaux de fonderie et de mécanique où l'on produirait en grand des machines agricoles qui seraient louées aux syndicats agricoles des campagnes. Les travailleurs des champs qui, d'autre part, auraient sous les yeux les procédés de culture scientifique des domaines modèles de l'Etat, seraient ainsi allégés, et facilitées seraient les associations agricoles préparatrices de la socialisation désirable du sol.

D'ailleurs, on pourrait agir plus directement. François Vidal, secrétaire, avec Constantin Pecqueur, de la *Commission ouvrière* du Luxembourg, présenta en 1848 un projet où il y a beaucoup à prendre :

« Je demande la fondation de 86 colonies qui seront à la fois des ateliers permanents de travail et des écoles modèles d'agriculture; qui absorberont la population exubérante des villes et qui retiendront dans les campagnes les paysans qui affluent dans les

---

(1) Les terres conquises produiraient une rente sociale; les montagnes reboisées, des revenus; les fleuves canalisés, des annuités, et ainsi du reste.

cités pour y chercher de l'emploi, pour y solliciter des places de laquais. Si l'on avait su rendre la vie des champs attrayante et lucrative, on ne verrait pas les campagnards déserter l'agriculture pour se porter vers les professions industrielles où déjà les bras surabondent, où chaque jour la mécanique remplace et rend superflu le travail humain. Les colonies l'emporteront certainement sur les petites villes comme centre d'attraction, car on y trouvera tous les charmes de la vie de cité ; elles deviendront des foyers de lumières, de civilisation et de liberté ; elles fourniront de véritables républiques où régneront l'abondance par le travail et le bonheur de tous (1).

De son côté, Louis Blanc élabora, en 1849, un projet d'associations agricoles que nous croyons devoir reproduire :

Les *Associations agricoles* seraient fondées par l'Etat sur les ressources que lui procurerait la socialisation de la *Banque de France*, des chemins de fer et canaux, des mines, etc. Voici pour le fonctionnement :

Le directeur, nommé par l'Etat, ne le serait plus que par les travailleurs associés, lorsqu'ils auraient eu le temps de s'apprécier l'un l'autre. Le personnel de l'atelier social agricole se composerait en partie de cultivateurs, en partie d'ouvriers exerçant les professions qui se rattachent à l'agriculture.

Le directeur n'aurait à décider des cas d'admission que dans les premiers temps, l'association, une fois en mouvement, devant pourvoir par elle-même ou par représentants élus, au moyen de se suffire, de se recruter, de s'étendre.

Seulement, toute association agricole, fondée par l'État, devrait l'être d'après le principe d'une paternelle solidarité, de manière à acquérir en se développant un capital *collectif inaliénable et toujours grossissant*, seul moyen, nous l'avons dit souvent, et il importe de le répéter, d'arriver à tuer l'usure, grande ou petite, et de faire que le capital ne fût plus un élément de tyrannie, la possession des instruments de travail, un privilège ; le crédit, une marchandise ; le bien-être, une exception ; l'oisiveté, un droit.

En conséquence, toute association agricole, instituée par l'État, serait tenue d'accepter comme bases constitutives de son existence les dispositions qui suivent :

Après le prélèvement des salaires de l'intérêt du capital, des frais d'entretien et de matériel, le bénéfice serait ainsi réparti :

Un quart pour l'amortissement du capital fourni par l'Etat ;

(1) Vidal : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant.*

Un quart pour l'établissement d'un fonds de secours destiné aux malades, aux vieillards, aux blessés, etc.;

Un quart à partager entre les travailleurs proportionnellement au nombre des journées de travail;

Un quart enfin pour la formation d'un fonds de réserve affecté à la réalisation du principe de mutuelle assistance et de solidarité entre les divers ateliers nationaux (1).

Nous n'adoptons pas, nous soumettons simplement à la discussion, en ajoutant simplement que la fondation de colonies modèles n'a rien d'utopique; en même temps que, précieuse expérimentation socialiste, la colonie servirait d'exemple de bonne culture et les directeurs seraient les titulaires de l'enseignement agricole.

VII

L'INTERNATIONALITÉ DU PROBLÈME SOCIAL.

Là gît la grande difficulté, au moins pour la France. Aussi sont-ils fort avisés les prolétaires qui aux antagonismes historiques et rétrogrades des gouvernements monarchiques et bourgeois opposent la solidarité des intérêts du travail. Et c'est notre espoir et notre consolation de voir que tous les partis ouvriers et socialistes des nations européo-américaines se tendent la main par-dessus les frontières et poursuivent le même but, présage certain que la nation qui, selon la belle expression de Pisacane se fera « tête de colonne de l'Humanité » et entreprendra d'organiser le travail conformément à la justice aura la sympathie de tous les peuples et ne tardera pas à être imitée.

Il y aura cependant un moment de transition difficile dont il ne faut pas s'exagérer l'importance.

Par exemple, il ne paraît pas que la nation qui aura amélioré la condition de ses travailleurs et qui fermement s'attaquera aux manifestations anarchiques et paupérisantes de la concurrence et de l'exploitation capitaliste doive être infériorisée sur les marchés du travail. La plus grande cherté de la main-d'œuvre sera compensée par une productivité plus grande, par l'accroissement des éléments de production, par le perfectionnement de l'outillage et des procédés de travail.

Au surplus, les grèves nombreuses, pour ne pas dire plus, qu'un

(1) Louis Blanc : *Le Nouveau Monde*, p. 375-380.

tel exemple susciterait chez les autres nations seraient pour ces dernières une cause d'infériorité non dédaignable.

Mais nous mettons les choses au pire. Rien ne bouge au delà des frontières, et les ouvriers étrangers, attirés par des conditions meilleures, arrivent en plus grand nombre (1).

C'est cela même, dira-t-on, et le fait se produisant, comment y parerez-vous ?

Ou vous prendrez des mesures et vous manquerez à vos principes internationalistes, ou vous laisserez faire, et un million d'étrangers de plus, dont au besoin on favoriserait l'émigration du dedans et du dehors, rendront vains tous les efforts de votre ministère du travail. Disons tout de suite que cet insolent défi à une tentative sérieuse de pacifique transformation économique aurait pour réponse immédiate une révolution violente qui ferait bien regretter aux capitalistes leurs aveugles provocations (2).

Mais discutons plus simplement.

L'État socialiste français serait armé d'une législation ouvrière rigoureuse et rigoureusement appliquée ; pour en faire une arme suffisamment défensive il suffirait de deux adjonctions. L'une (article 15 des programmes du Parti ouvrier français) portant « interdiction aux patrons d'employer des ouvriers étrangers à des conditions autres que les ouvriers français ».

---

(1) L'immigration étrangère s'accroît constamment depuis 1861. Voici les chiffres :

1861	[illegible]	étrangers.
1872	733.000	—
1876	801.000	—
1881	1.001.000	—
1886	1.115.211	—

On n'exagère pas en attribuant aux chercheurs de travail les neuf dixièmes de l'immigration.

(2) Évidemment la difficulté est ici grossie pour ne laisser prise à aucune objection. En effet, après les travaux du gouvernement fédéral suisse et la conférence de Berlin, le vote d'une législation internationale qui a été surtout retardée par la coupable attitude des délégués français (moins un) et des délégués anglais, n'est plus qu'une affaire de temps.

On parle couramment de l'établissement d'un *Office international du travail* à Berne où dix nations règlent déjà internationalement les conditions générales du transit des marchandises.

L'initiative française que nous supposons aurait immédiatement sa contre-partie en Suisse, puis en Allemagne et bientôt en Angleterre. Elle deviendrait dès lors une affaire européenne, car ces quatre nations pourraient forcer et forceraient le consentement des autres.

Au Conseil municipal de Paris revient l'honneur de la seconde qu'il suffirait de généraliser et qui serait dès lors ainsi libellée :

« Interdiction aux patrons lorsque les demandes affluent dans les chantiers et ateliers de réserve d'occuper des ouvriers étrangers dans la proportion de plus d'un dixième du personnel total. »

Ce ne serait pas trop demander ; la propagande socialiste parmi les ouvriers étrangers ferait le reste. On amènerait les émigrés de la misère à comprendre que la révolte pour l'amélioration est plus efficace contre la misère que l'émigration. Au besoin le conseil pourrait être appuyé par des actes de solidarité effective...

Et si les monarchies alarmées en prenaient texte pour tenter une croisade contre les républiques réformatrices, dans ces conditions, le dénouement ne serait pas douteux, l'élite prolétarienne de tous les peuples se lèverait, et c'est par des moyens moins pacifiques que se ferait la transformation économique. La nouvelle situation contraindrait les prolétaires et les socialistes à faire encore une fois appel aux armes.

Dans de si favorables conditions cette fois que la prédiction du poète de la Commune de Paris :

Cette insurrection ce sera la dernière,
Nous fonderons notre ordre aussi,

se réaliserait enfin...

Non seulement plus humaine, mais encore plus sûre, la méthode réformiste.

Aux Bourgeoisies de choisir.

B. Malon.

LES CONDITIONS DU TRAVAIL

DANS LES PAYS ÉTRANGERS

V

SUISSE

Si le rapport de M. Emmanuel Arago sur les conditions du travail en Suisse contenait un chapitre spécial, concernant les fluctuations du salaire, au cours de ces quinze dernières années, son rapport serait le plus complet de tous ceux publiés jusqu'à ce jour.

Notre ambassadeur à Berne s'est attaché, en effet, à nous décrire l'organisation ouvrière qui couvre le pays d'associations fortement constituées, formant entre elles des Fédérations puissantes ; à nous présenter l'ensemble de leurs aspirations, et ce tableau très animé de l'évolution économique suisse est d'une vie intense, malgré l'abondance et la précision des renseignements puisés aux meilleures sources.

En Suisse, en effet, depuis longtemps, on s'associe à propos de tout, sans avoir besoin de demander à l'Etat aucune autorisation. La pratique de ces libertés, déjà anciennes, a développé à un haut degré l'esprit de solidarité dans toutes les classes. C'est donc dans les associations ouvrières, dans leurs progrès, leurs tendances, leurs *desiderata*, qu'il faut rechercher la condition matérielle et morale des ouvriers.

Ces recherches sont d'autant plus aisées que les institutions libérales de la République ont créé un niveau intellectuel général très élevé. L'instruction, plus largement répandue en Suisse que partout

1 Voir la *Revue socialiste* de février.

ailleurs, a éveillé chez les travailleurs de ce pays une conscience, une dignité et un sentiment du droit qui, autant, sinon mieux que l'évolution économique proprement dite, les ont de bonne heure incités à s'organiser, à se constituer en un parti puissant, réfléchi, ayant ses organes officiels, ses assises solennelles, ses parlements délibérants, son pouvoir exécutif particulier, dont les actes et les décisions sont connus de tous.

Nous allons donc suivre le rapport de M. Emmanuel Arago, à travers le développement des associations, dont les progrès ont marché de pair avec ceux de la condition économique des travailleurs.

I. — *La Société du Grütli.*

Dès 1867, on ne comptait pas moins de 4,000 associations de toute nature sur le sol helvétique.

Mais la société ouvrière par excellence a toujours été le *Grütliverein*, fondée en 1838, à Genève, c'est-à-dire dans la Suisse romande. Le fait est à retenir, car l'esprit d'association semble bien mieux développé dans les cantons suisses allemands, que dans les cantons romans de langue française. Quoi qu'il en soit, elle se propagea assez rapidement et devint bientôt une société *nationale* dans toute l'acception du terme, car elle compta en peu d'années un grand nombre d'adhérents dans toute la Suisse.

A l'époque où fleurit l'Internationale, en 1868, la société du Grülti traversa une crise aigue qui, un instant, arrêta son développement. Le programme de l'Internationale dépassait le sien et recrutait des adhérents dans son propre sein ; d'où une hostilité assez vive entre les deux grandes associations. La société suisse s'effrayait un peu des visées ambitieuses de l'Internationale, qui, débordante d'espérances, s'annonçait comme portant, dans les plis de son drapeau, l'émancipation complète, prochaine et définitive des travailleurs de tous les pays. Les bons sociétaires directeurs du Grütli, très nationalistes, attachés surtout à la défense de leurs intérêts immédiats, à l'amélioration de la situation de leurs propres membres, répugnaient à l'action révolutionnaire et mondiale, dans laquelle l'Internationale s'engagea de plus en plus avant, après qu'eurent été subordonnés les éléments modérés qui, au début, dans les pays de langue française, formaient la majorité de l'Association. La vastitude des problèmes de toute nature que l'Internationale soulevait ne pouvait qu'effrayer ces paisibles et lents pionniers, accoutumés à marcher d'un pas sûr, mais peu rapide, dans la voie des progrès sociaux. Il y eut donc conflit entre les deux sociétés et malgré l'antériorité du Grütli, l'esprit particulariste suisse, assez développé, la

société modérée souffrit de la concurrence de l'Internationale. Elle refusa d'adhérer à la nouvelle association qui lui enleva de nombreux adhérents.

Après la chute de cette dernière, le Grütliverein reprit son développement. Il n'a fait que grandir depuis, lentement, sans secousses, son action et sa puissance s'étendant de jour en jour, à mesure que son programme progressait lui-même, se complétait, dans la mesure où une association de cette sorte peut en avoir un. Le Grütli ne repose pas, en effet, sur un programme politico-social rigoureux, comme nos sociétés françaises. Il admet les adhérents de toute confession religieuse, et ses membres peuvent différer grandement en matière politique et de religion. Néanmoins, la grande majorité est démocrate-socialiste ; elle accepte à peu près complètement les grandes lignes du programme que nous tracerons plus loin, et qui n'est qu'un minimum de réformes urgentes, se complétant et s'élargissant tous les jours.

M. E. Arago cite quelques chiffres intéressants, relatifs aux progrès faits par la Société du Grutli, dans le recrutement de ses membres, particulièrement au cours de ces dix dernières années.

« De 1880 à 1885, le *Grütliverein* comptait environ 200 sections et 7,000 membres actifs. Les cotisations des associés produisaient annuellement de 70 à 80,000 francs. Au 30 septembre 1889, les sections, d'après le dernier rapport du Comité central, étaient au nombre de 301 comprenant 15,520 membres actifs. Les cotisations annuelles représentaient une somme de 170,000 francs, tandis que le capital, véritable fonds de réserve, amassé par l'ensemble de ces 301 sections, dépassait 225,000 francs. »

Ces chiffres sont d'une éloquence significative. Cependant, ils sont loin de représenter le bilan de progrès réalisés par l'esprit d'association suisse pendant cette période.

A coté, en effet, du Grutliverein, la plus importante de toutes, se sont développées, prospères, une foule de sociétés, de corporations et de buts divers, dont le nombre des adhérents a été toujours croissant.

Mais au Grutli et à son président, M. Scherer, revient l'honneur d'avoir tenté et réalisé de fondre, dans une immense Fédération, ces forces éparses ; de les avoir groupées en un faisceau compact, d'en avoir fait un tout robuste, un corps solidement constitué, avec des organes spéciaux de délibération et d'action sociale, fonctionnant régulièrement. A la vénérable et riche Société du Grutli revient, en un mot, l'honneur d'avoir créé la Fédération ouvrière suisse et son organe, qui n'a rien d'analogue dans aucun pays : je veux parler du *Secrétariat ouvrier*.

II. — *Fédération ouvrière suisse.*

Le 10 avril 1887 se réunissaient en congrès, à Aarau, sur la convocation du Grütli, les délégués de toutes les sociétés ouvrières existant en Suisse, sans distinction d'opinions politiques ni religieuses. Il était à craindre que la présence, dans une même assemblée, d'éléments aussi hétérogènes ne provoquât des divisions et des rivalités infinies. Effectivement, dans cette mémorable Convention nationale de la classe ouvrière suisse, des divergences assez vives se produisirent, qui purent faire craindre un instant que la magnifique initiative du *Grütliverein* avortât.

Grâce à l'esprit de concorde qui animait tous les délégués, les divergences se réduisirent à trois points principaux :

1° Les délégués des sociétés de Berne et des environs auraient voulu que la capitale de la Confédération fût le siège de la Fédération en voie de formation;

2° Quelques délégués protestants ou libres-penseurs proposaient l'exclusion des sociétés ultramontaines, telles que : le *Piusverein* (société suisse de Pie IX), les *Sociétés catholiques ouvrières,* les *Sociétés catholiques de secours*, etc. ;

3° Les nationalistes exclusifs voulaient éliminer les ouvriers étrangers des sociétés.

Sur le premier point, on convint de ne pas faire de Berne, siège de la Confédération, le chef-lieu de la Fédération ouvrière, afin de soustraire celle-ci à l'influence des sphères officielles.

En ce qui concernait les ultramontains, les délégués tolérants invoquèrent les services rendus par certains d'entre eux, particulièrement par M. Decurtins, le chef populaire de la fraction socialiste de ce parti, à la cause ouvrière. M. Curti, rédacteur en chef du journal socialiste la *Zürcher Post*, demanda à la majorité « de ne point pratiquer l'intolérance qu'on reproche aux ultramontains », en excluant ceux-ci d'une association destinée à améliorer la condition générale du prolétariat tout entier. — Une infime minorité vota leur exclusion, repoussée à une immense majorité (1).

(1) Cette admission des ultramontains n'a rien qui doive nous surprendre. En Suisse, où il a perdu depuis longtemps son influence prépondérante, le parti catholique ne représente pas, comme en France et en Italie, un parti traditionnel de despotisme et d'oppression politique et sociale, dont l'action s'est fait sentir dans toutes les répressions qui ont ensanglanté le XIXe siècle, depuis les tueries de Modène jusqu'à la boucherie de la Semaine sanglante. Si l'on ajoute que la Suisse protestante et catholique est restée un pays encore très religieux, mais pratiquant une large tolérance nécessitée par la coexistence de deux religions, on comprendra aisément qu'une infime minorité de sectaires

Enfin, on prit un moyen terme pour les sociétés ouvrières comprenant des étrangers. On décida que ceux-ci pourraient, comme par le passé, s'affilier aux diverses sociétés suisses, mais qu'ils ne prendraient point part à la nomination des délégués pour les assemblées générales de la Fédération (1).

Ces trois questions résolues, on put procéder, séance tenante, à la constitution de la Fédération, à la tête de laquelle on décida de placer un comité central, un comité-directeur et un secrétariat ouvrier, dont les attributions diverses furent discutées et votées à la presque unanimité.

Ce travail considérable s'effectua en un seul jour, le 10 avril 1887, et, quelques jours après seulement, les sociétés s'assemblèrent pour nommer le comité central, qui put entrer en fonctions le 11 mai suivant. Ce même jour encore, nous dit M. Arago, en deux séances de trois heures, on élabora un règlement définitif pour le comité central, pour le comité directeur, pour le secrétariat ouvrier, et un programme des travaux du secrétariat ; on entendit les exposés de principes des candidats aux fonctions de secrétaire, et on nomma, pour une première période triennale, un statisticien distingué de Zurich, M. Hermann Greulich.

Parmi les importantes sociétés dont les délégués assistaient à la formation de la Fédération ouvrière, M. Arago nous donne la liste des suivantes, que nous reproduisons à titre de document d'un haut intérêt :

---

protestants ont, seules, refusé aux sociétés catholiques leur admission au sein de la Fédération.

(1) Comme tous les petits peuples dont la nationalité souvent menacée n'a été conquise et sauvegardée qu'au prix d'héroïques sacrifices, les Suisses sont des nationalistes très jaloux, des particularistes défiants. Cette défiance ne provient pas, cependant, comme on pourrait le croire, d'un chauvinisme outré, d'une haine ou d'un mépris stupides pour l'étranger. Mais la libre terre de l'Helvétie est depuis un siècle l'asile de la proscription de l'Europe. Tout ce que l'Occident compte de persécutés, de condamnés évadés et de bannis se réfugie sur ce sol, pêle-mêle avec les agents provocateurs que chaque gouvernement y entretient pour fomenter des complots et des insurrections. L'affaire de Wohlgemuth et des bombes de Zurich a démontré suffisamment les guet-apens journellement tendus à la République suisse par les monarchies européennes. Dans ces conditions, le gouvernement et le peuple sont tenus à une grande circonspection. Les étrangers ont toute latitude de s'associer entre eux, d'entrer même dans les sociétés ouvrières, où leur action peut être aisément surveillée. L'assemblée fédérale des délégués a agi sagement en les écartant de la nomination des membres du parlement ouvrier. Ajoutons que les sociétés ouvrières suisses ne réclament aucune mesure contre la présence des ouvriers étrangers, particulièrement des Italiens, qui font cependant une concurrence appréciable à la main-d'œuvre nationale.

1° La Fédération horlogère, dont le siège est à Genève : 15,000 membres.
2° La Fédération des remonteurs, démonteurs et repasseurs de montres, à Saint-Imer : 3,000 membres.
3° La Fédération suisse des monteurs de boîtes, à Bienne : 1,900 membres.
4° Le *Piusverein* (société suisse de Pie IX) : 10,000 membres.
5° Les Sociétés catholiques ouvrières : 2,600 membres.
6° Les Sociétés catholiques de secours : ? membres.
7° Le Comité d'action du Congrès ouvrier suisse : 6,000 membres.
8° La Fédération suisse des corps de métiers : 2,000 membres.
9° La Société des typographes, de langues allemande et française : 1,270 membres.
10° L'Association centrale des Sociétés de secours des brodeurs et des ouvriers de fabrique de broderies : 4,850 membres.
11° L'Association des Caisses de malades suisses : 4,000 membres.
12° Le Parti national ouvrier, de Genève : 1,000 membres.
13° La Société des ouvriers sur bois : 1,500 membres.
14° La Société centrale des fondeurs : ? membres.
15° La Société des ouvriers sur métaux : ? membres.

La Société du Grütli, avec ses 15,000 membres et son fonds de réserve de 225,000 francs, est la plus puissante de la Fédération. On évalue à 103,000 le chiffre total des ouvriers représentés le 11 avril 1887 à sa constitution. Depuis, 40,000 environ se sont fait inscrire. On peut donc évaluer aujourd'hui à près de 150,000 les ouvriers suisses fédérés. Si l'on tient compte de la surface du pays sur laquelle s'est formée cette admirable organisation, de la petite population ouvrière dans laquelle elle s'est recrutée, on comprendra sans peine les espérances d'affranchissement économique qu'une puissance pareille peut faire naître dans le cœur du prolétariat helvétique. Mais aussi, quelle sagesse il déploie, quelles aptitudes pratiques il manifeste ! Toutes les sociétés que nous venons d'énumérer sont véritablement des sociétés ouvrières, formées de travailleurs régulièrement inscrits, payant leurs cotisations, s'intéressant à leur développement, exempts de tout esprit de jalousie ou de rivalité envers les associations voisines. Ces ouvriers, instruits, éclairés, ne repoussent point systématiquement, comme le font trop souvent les syndicats français, les conseils des personnes appartenant aux classes libérales. Parfaitement aptes à discuter leurs intérêts, à discerner tout ce qui peut être utile au développement et au progrès de leur œuvre émancipatrice, ils reçoivent dans leur sein, sans devenir pour cela leurs instruments d'intrigue ou de domination politiques, les notabilités qu'attire vers eux un amour sincère de la classe ouvrière. C'est ainsi qu'on voit à la tête de la Société du Grütli un éminent avocat, M. Scherer, et que la Fédération a choisi pour son secrétariat ouvrier un spécialiste, M. Greulich, que ses travaux de statistique placent au premier rang des statisticiens suisses.

III. — *Le Secrétariat ouvrier.*

Le secrétariat ouvrier, institué par la Fédération ouvrière, a une grande analogie avec le ministère du travail fondé à Washington. Il est implicitement reconnu par le gouvernement de la Confédération et en rapport semi-officiel avec les autorités fédérales et cantonales, qui répondent à ses questionnaires, à ses demandes de renseigements, prennent en sérieuse recommandation ses observations sur l'application des lois de travail. Mais il réalise un progrès important, croyons-nous, sur le ministère américain, en ce que celui-ci, d'ailleurs si bien occupé par MM. Carrol D. Wright et Gronlund, est une institution d'État; tandis que le secrétariat ouvrier suisse est une émanation directe de la classe ouvrière, un organisme créé par elle, fonctionnant sous son contrôle. Sans doute, il finira par devenir une des branches de l'administration publique; tel qu'il est cependant, il nous parait présenter des garanties d'indépendance supérieures, exercer une influence morale plus grande, à raison de son origine.

La création de la Bourse du travail de Paris devait comprendre une organisation analogue. Malheureusement, les groupes ouvriers qui ont pris la tête de cet établissement n'ont pas été à la hauteur de leur tâche. Représentants de coteries politiques rivales, les hostilités déchaînées par les luttes d'influence les ont divisés. En réalité, la classe ouvrière parisienne, dont l'organisation eût pu être d'une importance capitale pour l'organisation de la classe ouvrière française tout entière, n'a pas encore de représentation correspondant à sa constitution économique naturelle. Une anarchie déplorable règne dans ses syndicats, tiraillés en mille sens divers par les passions politiques qui se dissimulent sous des divergences scholastiques de doctrines et de formules. Résultat : non seulement la Bourse du travail n'a pas rendu les services corporatifs qu'on pouvait attendre d'elle, mais elle n'a encore fourni aucun renseignement d'ensemble de quelque utilité sur la situation matérielle de la classe ouvrière de Paris et de sa banlieue, une population à peu près égale à la population suisse. Ses annuaires sont sans intérêt, ses statistiques nulles.

En Suisse, au contraire, où les travailleurs ont compris que la division du travail s'imposait et que, pour faire de la statistique, même ouvrière, le mieux consistait à nommer un statisticien de profession à cet emploi, le secrétariat n'a pu tarder à entreprendre des enquêtes, à produire des études qui ne le cèdent en rien aux rapports annuels du ministère du travail américain.

Le secrétariat est chargé d'étudier la question des salaires, des

accidents de fabrique, des résultats obtenus par les caisses de malades, le fonctionnement des lois de travail, etc. Dès le lendemain de son installation, il se mettait à l'œuvre, et après six mois de fonctionnement, le comité directeur de la Fédération, reconnaissant l'efficacité de ses services, portait l'allocation de 5,000 à 10,000 francs et adjoignait un collaborateur à M. Greulich, M. le Dr Kozak, professeur agrégé à l'École polytechnique fédérale de Zurich.

Les rapports annuels du secrétariat sont des modèles d'enquête sociale. On jugera de leur importance quand nous aurons dit que dans les premiers six mois, période la plus difficile, le secrétariat n'avait pas expédié moins de 14,678 documents.

Le premier rapport trace, pour ainsi dire, le programme des fonctions du bureau. « Le secrétariat est souvent requis de prêter son concours aux ouvriers dans le cas de contravention à la loi sur les fabriques. Il insiste auprès du département fédéral compétent pour obtenir des enquêtes. Il tient la main à l'exécution stricte de la nouvelle législation sur la responsabilité civile. Il provoque l'élaboration d'une liste complète des exploitations suisses soumises à cette législation. Il répond à toutes les demandes de renseignements et de concours... »

Le rapport de 1889 est une *statistique des accidents, exposé des lésions corporelles* et de *morts violentes, des membre des caisses suisses de secours mutuels, pendant l'exercice* 1886.

Le rapport pour 1889 contient l'appréciation de la Fédération ouvrière suisse sur les rescrits de l'empereur d'Allemagne et la conférence de Berlin ; une étude intitulée « Les Institutions de la protection ouvrière, par le conseil municipal de Paris. » Le secrétariat ouvrier rend hommage aux bonnes intentions de la municipalité parisienne et constate les heureux résultats que ses diverses mesures de protection sociale ont obtenus. En revanche, il critique, avec autant de sévérité que de justice, la ridicule exhibition faite à l'Exposition universelle (13e section), sous le nom d'*Intervention économique des pouvoirs publics*. La *Revue socialiste* a dit, dans le temps, ce qu'elle pensait de cette singulière exposition d'économie sociale; nous n'y reviendrons pas. — En 1889, le secrétariat ouvrier suisse a expédié 33,595 documents, et devant l'accroissement de dépense provoqué par l'extension de l'institution, la Fédération a porté l'allocation à 12,500 francs.

En somme, le secrétariat ouvrier est une institution unique dans son genre, qui témoigne de la vitalité énergique de la classe ouvrière suisse, désormais constituée en pouvoir prolétarien reconnu par l'État.

IV. — *Législation du travail et desiderata ouvriers.*

La protection législative du travail est de date relativement récente en Suisse ; ce qui prouve, une fois de plus, que la liberté politique est un instrument d'émancipation ouvrière qui a bien son prix, puisque les travailleurs de la Confédération helvétique sont parvenus à conquérir une influence considérable, sans passer par les phases de protection qui ont précédé la constitution des forces ouvrières anglaises. Le fait est à signaler, car il répond péremptoirement à ceux qui, ne voulant voir dans l'évolution historique qu'une série ininterrompue de luttes économiques, déclarent indifférente pour le progrès la forme des gouvernements.

La législation concernant les ouvriers est en partie fédérale, en partie cantonale. Mais c'est surtout la législation fédérale qu'il convient d'examiner, parce qu'elle est la plus importante, celle dont l'efficacité est la plus réelle. Le fédéralisme, en effet, provoque, en matière d'application de lois ouvrières les mêmes difficultés déjà signalées en Allemagne et en Amérique. Les cantons ou les États abandonnés à eux-mêmes ont une tendance à atténuer la rigueur des règlements. Le pouvoir souverain de l'État présente des conditions d'impartialité et d'indépendance que n'ont pas toujours les autorités cantonales ou provinciales, trop à portée des réclamations formulées par les patrons et les chefs d'industrie. Nous avons déjà fait cette remarque dans nos études antérieures sur la matière ; nous les rappelons, sans insister davantage.

La législation fédérale comprend :

1° La loi du 1er juillet 1875 sur la responsabilité des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur en cas d'accident ;

2° La loi du 23 mars 1877 sur le travail dans les fabriques ;

3° La loi du 25 juin 1881 sur la responsabilité civile des fabricants ;

4° La loi du 26 avril 1887 sur l'extension de cette responsabilité à d'autres industries particulièrement dangereuses.

Des inspecteurs fédéraux surveillent l'application de ces diverses lois, au nom du département du commerce et de l'agriculture.

La loi du 23 mars 1877 sur les fabriques est la plus importante, car elle place sous sa sauvegarde le travail des enfants, des femmes et des ouvriers adultes.

En principe, la législation ne protège que le travail de la grande industrie. En fait, l'article 1er, qui définit la fabrique et attribue au Conseil fédéral la compétence suprême, donne à ce dernier un pouvoir presque discrétionnaire. Sous l'influence des revendications

ouvrières énergiquement favorables à la protection, le Conseil fédéral tend à élargir l'application de la loi, tandis que les autorités cantonales ont une propension marquée à la restreindre. (M. Arago ne fait pas suffisamment ressortir, dans son rapport, ces tendances contradictoires, accusées par les rapports des inspecteurs que nous avons sous les yeux. Ceux-ci se plaignent souvent de l'indulgence des tribunaux cantonaux, de la facilité avec laquelle les autorités cantonales délivrent des autorisations à des industriels dont l'outillage et l'installation ne présentent pas toujours les garanties de sécurité et d'hygiène désirables, etc.)

L'article 2 établit pour les patrons les obligations d'hygiène et de sécurité.

L'article 3 subordonne la création ou la transformation de toute fabrique à l'autorisation préalable des autorités cantonales, investies du droit de *veto* ou de *réserve* pour les établissements insalubres et dangereux.

L'article 4 a trait aux déclarations d'accidents et l'article 5 à la responsabilité civile des patrons qui, depuis, a fait l'objet d'une loi spéciale.

L'article 7 concerne le règlement des fabriques abandonné à l'arbitraire patronal en France, où il constitue, dans certains cas, une véritable juridiction privée féodale. L'article 8 soumet ce même règlement au contrôle permanent des autorités cantonales et donne droit aux ouvriers de discuter les dispositions y contenues. (Ces prescriptions des articles 7 et 8 ont une grande portée ; elles introduisent l'autorité publique au sein de l'atelier et donnent, dans une certaine mesure, pouvoir légiférant aux classes ouvrières, en matière de police intérieure.)

Les articles 11 et 12 réglementent la journée de travail dont le maximum de durée est fixé à 11 heures. C'est une durée bien longue! mais la loi peut être revisée, et, en attendant, elle consacre un principe. La loi prescrit le repos d'une heure au moins pour le repas du milieu du jour, et le patron doit mettre des locaux convenables à la disposition des ouvriers, pour ceux qui apportent ou font apporter leurs repas à la fabrique.

L'article 13 interdit le travail de nuit, qui ne peut s'effectuer sans une autorisation spéciale.

L'article 14 interdit le travail du dimanche et permet aux autorités cantonales de décréter huit autres jours fériés, — le tout sous réserve des confessions religieuses.

L'article 15 protège le travail des femmes, auxquelles il interdit le travail de nuit. Il leur assure un repos de 1 heure et demie tous les jours pour le repas, et un chômage de huit semaines pour leurs couches.

L'article 16, traitant du travail des enfants, limite à 14 ans leur admission dans les ateliers ; de 14 à 16 ans, le temps réservé à l'enseignement est compris dans la durée de présence. Jusqu'à 18 ans, le travail de nuit est interdit, sauf décision spéciale du Conseil fédéral, pour les fabriques dont la nécessité d'un travail ininterrompu a été reconnue.

Les lois des 1er juillet 1875, 25 juin 1881 et 26 avril 1887 contiennent quelques dispositions originales en matière d'accidents, dont nous citerons les plus importantes :

Le patron est dans tous les cas responsable des accidents, à moins qu'il ne prouve que l'accident survenu est la faute de l'ouvrier. La preuve est donc à la charge du patron.

Le chef d'une industrie nuisible est également responsable des *maladies professionnelles* de ses ouvriers, mises au rang des accidents du travail.

En somme, la législation ouvrière suisse, sans être parfaite, est entrée hardiment dans la voie de l'intervention sociale. En quelques années, bien que la grande industrie soit chez eux d'origine relativement récente, nos voisins ont su édicter un ensemble de prescriptions qui consacrent la réglementation du travail de l'ouvrier adulte, une restriction sévère imposée au travail des enfants, une protection efficace du travail de la femme.

La loi qui consacre la responsabilité des patrons, en matière de maladies professionnelles, proclame un principe nouveau qui ne se trouve, à ma connaissance, dans aucune législation et dont les suites peuvent devenir particulièrement fécondes. L'épuisement, les infirmités avant l'âge, les trois quarts des maladies des ouvriers sont des maladies professionnelles. Les travailleurs qu'on refuse dans les ateliers passé 40 ans sont autant de victimes professionnelles, dont l'entretien incombe à la charge de leurs patrons, si on étend rationnellement le principe contenu dans la loi suisse sur la responsabilité civile.

Nul doute que cette extension ne se produise un jour, grâce à l'action puissante que la classe ouvrière de la République helvétique est en mesure d'exercer sur les pouvoirs publics. La Fédération, dont nous avons vu l'organisation solide, réclame l'application de la loi sur le travail des fabriques à la petite industrie, un maximum de journée de travail moins élevé, l'assurance nationale obligatoire et un minimum de salaires.

Ces revendications de la Fédération effrayent les démocrates ou conservateurs libéraux. Ils voient déjà, dans la création du secrétariat, un véritable « ministère ouvrier », qui donne, dit M. Arago, à une certaine catégorie de citoyens suisses un organe spécial dont sont privés les autres citoyens — ce qui semble être une inégalité

sociale, partant un privilège. Mais le parti radical progressiste, appuyé par la fraction catholique que dirige M. Decurtins, se prépare à entrer dans une voie de réalisations sociales encore plus complète. Le Grütli et la Fédération ouvrière ont résolu de commencer la campagne prochainement, provoqués, d'une part, par les résistances du parti démocrate ; de l'autre, par l'impatience des socialistes proprement dits, qui, tant à côté qu'au sein même des sociétés affiliées, aspirent à faire triompher un programme de réformes plus vaste. Voici les grandes lignes de ce programme, tel que nous le trouvons dans le rapport de M. Arago :

1° Abolition de la police politique fédérale et de toutes les lois d'exception concernant une opinion quelconque, religieuse ou politique ;

2° Introduction du vote proportionnel pour toutes les élections fédérales ;

3° Élection du Conseil fédéral par le peuple ;

4° Introduction prochaine du *referendum* obligatoire et du droit d'initiative ;

5° Pharmacie et médecins officiels, en cas d'accidents et de maladies ;

6° Revision de la loi sur les fabriques ;

7° Remise à la Confédération (nationalisation) des monopoles sur les allumettes, les banques, les billets de banque, les chemins de fer, le commerce des céréales, la fabrication des tabacs.

M. Arago considère ce programme politico-économique comme le vœu d'une partie très restreinte de la population suisse et n'ayant, par conséquent, aucune chance d'aboutir. Nous sommes convaincu que notre ambassadeur est dans une erreur absolue. Bien loin que ce programme soit l'œuvre d'une minorité infime, de la fraction ouvrière la plus avancée, c'est à peine s'il dépasse la moyenne des revendications formulées au sein de Grütli et de nombre de sociétés ouvrières affiliées à la Fédération. A raison du caractère positif et méthodique des sociétés suisses, ces revendications peuvent ne pas être l'objet de leurs *desiderata immédiats*, mais elles ne sont pas repoussées par elles. Si elles ne sont pas inscrites aujourd'hui tout au long dans l'énumération des réformes demandées, on peut être assuré qu'elles le seront demain, et, pour notre compte, nous connaissons nombre de membres influents, appartenant même à la fraction catholique, qui n'hésiteraient pas à signer ce programme anodin, considéré par notre ambassadeur comme un plan de réorganisation sociale utopique.

Le rapport officiel que nous analysons contient nombre d'autres renseignements intéressants, dont quelques-uns, tels que ceux relatifs à l'Association des brodeurs de Saint-Gall, sont un peu étrangers

à son sujet : il s'agit, en effet, d'une fédération de patrons et de commerçants de broderies, fédérés pour réglementer leur production et s'assurer l'écoulement facile de leurs produits. Il y aurait un enseignement de plus d'un genre à tirer des détails qui nous sont fournis sur l'Association de Saint-Gall, mais cette discussion nous entraînerait trop loin.

Nous croyons avoir suffisamment serré de près, en le complétant sur quelques points, le rapport sur les conditions du travail en Suisse, pour permettre à nos lecteurs de s'en faire une idée précise. En terminant, il ne nous reste plus qu'à remercier notre ambassadeur du soin avec lequel il a préparé ou fait préparer l'étude qui lui était demandée. Si tous avaient mis le même souci à nous décrire le mouvement ouvrier des pays auprès desquels ils sont accrédités, la publication du ministère des affaires étrangères nous offrirait un inestimable tableau de l'Europe ouvrière.

Gustave Rouanet.

LA BANQUE DE FRANCE

I

PRÉCAUTION ORATOIRE

Il y a, de par le monde réputé « intelligent », une foule de préjugés solidement ancrés par la répétition incessante de certaines phrases toutes faites que, pour être indulgent, je veux bien croire inspirées seulement par une abominable routine.

Par malheur, à côté de cette routine, luxueusement entretenue par la paresse des cerveaux, qui croient penser quand ils copient, il y a aussi une profonde ignorance des phénomènes économiques et surtout de ceux qui sont actionnés par les choses de la finance.

Aussi, toutes les fois qu'il s'agit de creuser un peu profondément une matière financière de quelque envergure, voilà mes routiniers effarés qui bégayent d'abord, puis clament les grands mots de *patriotisme*, de *crédit de la France*, etc..., etc... ; comme si, véritablement, toute étude et surtout toute *découverte* innovant sur le passé était un malheur public, au lieu d'être simplement la promesse d'une amélioration.

Aucun sujet, plus que la *Banque de France*, n'a le don d'énerver le monde routinier. Nous autres socialistes, surtout, dès que nous l'abordons, sommes qualifiés comme des démolisseurs systématiques, et au lieu de nous écouter parce que nous sommes les prédicants d'une science nouvelle, et par conséquent inconnue, on nous écarte, on nous malmène, on nous bâillonne et on nous dit que « nous faisons peur ».

Nous faisons peur !

Je me demande vraiment à quoi sert l'histoire.

Est-ce que, après avoir *eu peur* de l'astronomie de Galilée, au point d'avoir voulu l'écraser par la torture, les défenseurs de la

théorie solaire de Josué n'ont pas été fort heureux de se ranger à l'astronomie nouvelle, qui chaque jour, d'ailleurs, leur apporte des découvertes de plus en plus merveilleuses.

Allons donc ! laissons de côté la routine et la peur et poussons en avant.

Comment ! dira peut-être le lecteur, c'est à propos de la *Banque de France* que vous le prenez sur ce ton-là ? Quand il s'agit seulement d'une question de chiffres et d'une *institution nationale* devenue séculaire, *qui a rendu des services immenses au pays* et qui *approche de l'idéal* (1).

Que voilà bien ma routine éveillée !

Or çà, écoutez :

Au point de toute puissance où en est arrivée aujourd'hui la Banque de France, il s'agit tout simplement de savoir si la nation veut se gouverner, ou bien si elle veut se laisser gouverner par un groupe de financiers internationaux. Il s'agit surtout de savoir si, à l'heure d'une invasion, on trouverait dans les caisses de la Banque de France le numéraire qu'elle prétend y exister et qu'elle nous fait valoir comme étant notre *Trésor de guerre*.

Telle est la véritable question.

Et quant aux services « immenses » rendus au pays dans le passé, j'affirme qu'on peut trouver *beaucoup mieux* et que le progrès social, loin de se prosterner devant l'institution séculaire, a, au contraire, le devoir de la traiter comme les chemins de fer ont traité les diligences, en lui disant tout net :

— Banque de France, vous n'êtes vraiment plus qu'un mauvais *coucou* et qui, pis est, un coucou dangereux.

Que le lecteur veuille donc bien se résigner à croire, une fois pour toutes, que nous n'écrivons pas pour l'inutile plaisir de dénigrer ce qui est, mais uniquement pour améliorer la vie sociale.

Il pourra donc, sans défiance, lire et méditer la présente étude, laquelle n'est inspirée par aucun parti pris, par aucun esprit de parti, mais seulement par les investigations d'une science nouvelle qui, forcément et naturellement, est une science différente de celle qui a été jusqu'ici professée.

II

QUELQUES RECTIFICATIONS

Avant de faire un pas de plus dans l'étude que j'ai entreprise, je suis obligé de me livrer à quelques rectifications de fait.

---

(1) Voir le *Petit Journal* du 15 février 1901.

Ce n'est point ma faute si je suis obligé de contredire les comptes rendus officiels du conseil de régence de la Banque de France, mais bien la faute de ce conseil lui-même.

Or, on conviendra qu'ayant à relever certaines conséquences rigoureuses de son fonctionnement actuel, je sois forcé de détruire les légendes qui ont été bâties, justement, pour éviter les constatations du genre de celles auxquelles je suis conduit à me livrer.

La première de ces légendes est la suivante :

La Banque de France rend des services de plus en plus considérables au petit commerce.

Hélas ! nous a-t-on assez rebattu les oreilles de cette affirmation tout au moins légère.

Examinons-la de près.

Qu'est-ce que c'est d'abord que le petit commerce et quelle est son importance?

Pour répondre à cette question, il me suffira de consulter le recensement par professions auquel on s'est livré en 1885, en vue d'établir l'impôt des patentes (1).

En étudiant ce recensement, on trouve que, sur cent patentés (comprenant les huit classes du tableau A), il y a :

(I)

1° Les patentés imposés d'après une valeur locative moyenne de 1,746 fr.	8,21 0/0
2° Les patentés imposés d'après une valeur locative moyenne de 476 fr.	91,79 0/0
Total	100,00 0/0

D'après cette proportion, on voit combien sont différentes les deux catégories de patentés.

Je puis donc affirmer que le moyen et le petit commerce sont tout entiers contenus dans la deuxième catégorie, qui est, d'ailleurs, l'immense majorité.

Allons plus loin : séparons de la deuxième catégorie les classes 7 et 8 qui (dit le recensement) s'appliquent d'une manière générale « aux petits artisans, particulièrement à ceux qui travaillent à « façon et au menu commerce de détail (2) ».

Nous aurons alors la répartition suivante :

(II)

1°	Patentés d'après une valeur locative moyenne de			1,746 fr.	8,21 0/0
2°	—	—	—	547	70,00 0/0
3°	—	—	—	217	21,79 0/0
	Total				100,00 0/0

(1) *Bulletin de statistique*, octobre 1887, p. 355.
(2) *Bulletin de statistique*, octobre 1887, p. 356.

Cela posé, voyons quelles charges incombent à ces trois catégories, en ne considérant que le *principal des patentes* et, encore, pour la fraction seule qui est inscrite dans les budgets sous la rubrique « fonds généraux ».

Afin de donner une idée de l'écart pouvant exister entre ce principal et le total réellement payé, je dirai que, pour 1887, le principal (fonds généraux) s'éleva à 104 millions, tandis que le total a dépassé 174 millions.

Hé bien, en répartissant sur les trois catégories ci-dessus indiquées, le principal des patentes d'après les valeurs locatives correspondantes à chacune d'elles, nous obtenons le tableau suivant :

(III)

	Valeur locative moyenne.	Proportion des patentes.	Principal des patentes (millions).
1re Catégorie........	1,746	8,21 0/0	25,6
2e —	547	70,00 0/0	68,7
3e —	247	21,79 0/0	9,5
Totaux......		100,00 0/0	103,8

Comme je ne crois pas qu'on se soit jamais demandé quel chiffre d'affaires *minimum* suppose l'acquittement régulier de cette somme annuelle de 104 millions, je vais démontrer que, pour que les patentés puissent, sans préjudice et sans gêne, acquitter ces 104 millions, il leur faut, au moins, avoir réalisé un chiffre d'affaires de 10 milliards 1/2 environ.

Normalement, dans le total des produits commerciaux, le *principal de la patente* a une importance d'environ 1 0/0, ce qui revient à dire que, pour que le commerçant arrive à équilibrer son budget, il lui faut 100 francs d'affaires là où le principal de sa patente est représenté par 1 franc.

Quant au produit brut commercial, on l'établit théoriquement, en moyenne, à 30 0/0, dont 20 0/0 pour frais généraux (dépenses et pertes) et 10 0/0 pour équivaloir au bénéfice net. C'est donc dans les 20 0/0 qu'entre le principal de la patente, pour une valeur de 1/20, ce qui revient bien à 1 0/0 du chiffre d'affaires total.

Ceci dit, je vais répartir le *minimum* global de 10 milliards 1/2 entre les trois classes que j'ai plus haut établies :

(IV)

	Minimum du chiffre d'affaires (millions)
Patentés de la 1re catégorie..............	2,560
— 2e —	6,870
— 3e —	950
Total..................	10,380

Il est facile de s'assurer que ce chiffre d'affaires est bien un *minimum*.

En effet, si je calcule à 30 0/0 le produit brut de ces 10 milliards 380 millions, j'obtiendrai 3,114 millions, soit :

(V)

20 0/0 pour frais, etc.	2,076 millions.
10 0/0 pour bénéfice net	1.038 — (1)
Total	3,114 millions.

Cette dernière somme, répartie seulement sur un chiffre *minimum* d'un million de patentés, donnerait, *par tête*, un *produit brut* de 3,114 francs et un *produit net* de 1,038 francs, ce qui est réellement fort peu de chose.

Nous voilà donc en présence d'un chiffre d'affaires *minimum*, rendu, pour ainsi dire, obligatoire pour le commerçant, par le seul fait de l'impôt des patentes ; et cependant celles-ci ne représentent qu'une très faible partie des impôts supportés par le commerce français.

Recherchons maintenant quelle peut être l'importance du concours demandé à la Banque par la masse des patentés que je viens d'étudier.

En acceptant l'évaluation de l'administration des *contributions directes*, citée par M. de Foville (2), et ayant permis à ce dernier de calculer que le bénéfice net des patentés atteignait annuellement environ 2 milliards et demi, j'arrive à reconstituer un *produitt brut* de 10 milliards et, par suite, un chiffre d'affaires total de 33 milliards.

C'est sur ce chiffre que la Banque de France avait le devoir de prendre position.

Or, voici quels ont été ses escomptes commerciaux depuis 1880, époque à partir de laquelle se sont manifestés les plus gros chiffres que l'institution ait été à même d'accuser depuis sa création :

(VI)

Années	Montant annuel des escomptes commerciaux (millions).	Années	Montant annuel des escomptes commerciaux (millions).
1880	8,696	1885	9,250
1881	11,374	1886	8,302
1882	11,322	1887	8,268
1883	10,827	1888	8,685
1884	10,227	1889	9,180

(1) D'après un compte dressé par M. de Foville, le *plein* des *bénéfices nets* réalisés par les *patentés* dépasserait 2 milliards 1/2 par an (*La France économique*, p. 212, année 1887).

(2) Voir la note précédente.

En 1890, d'après le ministre des finances, l'escompte se serait élevé à 9,534 millions.

Hé bien, je n'hésite pas à affirmer que tous les chiffres ci-dessus ont été insuffisants, et particulièrement ceux de 1885 à 1889, qui ont coïncidé avec une raréfaction de plus en plus considérable des ressources monétaires de la France.

J'ajoute que la haute Banque et le haut commerce seuls ont été favorisés, et que le moyen et surtout le petit ont été impitoyablement sacrifiés.

Et cependant, voici ce que la Banque de France publie dans le compte de l'exercice 1889 qu'elle a rendu à l'Assemblée générale des actionnaires en janvier 1890 :

« Total des escomptes à Paris, en 1889 :

5,667,119 effets pour . . . . 4,620,348,900 francs

« Sur ce dernier nombre d'effets, il s'en est trouvé, savoir :

(VII)

19,100.	de 10 francs et au-dessous
836,417.	de 11 — à 50 francs
1,076,072.	de 51 — à 100 —
3,735,530.	au-dessus de 100 —

« Soit 1,931,589 effets *inférieurs* à cent francs, c'est-à-dire *plus du* « *tiers*.

« C'est l'année 1889 qui nous donne, conformément à la progres- « sion constante observée depuis 1881, le nombre d'effets au-dessous « de cent francs le plus considérable.

« Ces chiffres montrent la part importante faite, dans les escomptes, « au petit commerce de Paris ; ils sont la preuve des services que « nous lui rendons (1). »

Vous avez bien lu ; la Banque déclare qu'elle a escompté 1,931,589 effets *au-dessous de cent francs*.

En affirmant cela, la Banque se moque de ses lecteurs, car voici sa propre addition :

(VIII)

Effets de 10 francs et au-dessous en nombre	19,100
— de 11 — à 50 francs —	836,417
— de 51 — à 100 — —	1,076,072
Total.	1,931,589

Hé bien, de son propre aveu, ce total *contient les effets de* 100 *fr.*,

(1) Compte rendu du 30 janvier 1890, page 15

donc la Banque n'a pas le droit de dire qu'elle a escompté 1,931,589 effets *au-dessous* de cent francs.

Maintenant, occupons-nous des sommes et non plus du nombre des effets, car ce qui importe au commerce, c'est surtout la somme qu'on met à sa disposition.

D'après le tableau de la Banque, ces sommes seraient les suivantes, *au maximum :*

(IX)

Maximum des escomptes de l'année 1889 :

Effets de 10 francs et au-dessous....................	190,000 fr.
— de 11 — à 50 francs....................	41,810,000 »
— de 51 — à 100 —	1,070,000,000 »
Donc, effets au-dessus de 100 francs........	3,508,000,000 »
Soit, en chiffres ronds	4,620,000,000 fr.

Or, il s'en faut que, dans la réalité, on puisse compter pour 41 millions d'effets de 50 francs et au-dessous.

Un examen attentif des billets émis et des monnaies *d'argent* mises en mouvement pendant l'année 1889, indique à la fois l'importance des grosses coupures, l'insuffisance du numéraire employé, et, par suite, dément l'existence d'une grande quantité d'escomptes au-dessous de 100 francs.

Car on ne saurait affirmer sérieusement que les billets de mille francs, de cinq cents francs et de cent francs ont été consacrés à satisfaire des escomptes de 75 francs par exemple.

Hé bien, d'après le compte rendu de la Banque elle-même, le total des billets émis pendant l'année 1889, s'est élevé à 2,515 millions, ainsi répartis :

(X)

	Millions de francs.
Billets de 1,000 francs pour..............................	1,000
— de 500 —	287
— de 100 —	1,076
Total.........	2,363
Billets de 50 francs pour.....	152
Total..	2,515

D'où il suit que les billets de 50 francs représentent environ 6 0/0 de l'émission totale.

Mais, pour acquérir une notion plus approchée de ce que peuvent avoir été les escomptes inférieurs à 100 francs, il faut considérer les mouvements de l'argent dont l'unité maximum est *cinq* francs.

Là encore, des tableaux de la Banque nous apprennent que, pendant l'année 1889, jamais l'encaisse *argent* n'a été *supérieure* à

1,264 millions, ni *inférieure* à 1,224 millions, ce qui indique une mobilisation unique de 40 millions en argent ; d'où il suit que les billets de 50 francs ajoutés au numéraire-argent mobilisé, ne représentent pas plus de 192 millions, tandis que les billets de 100 francs et au-dessus représentent une émission totale de 2,363 millions.

J'ai donc le droit de prétendre qu'au *maximum*, c'est dans cette proportion combinée avec le nombre des effets accusé par le compte rendu, qu'il faut rechercher la quantité des escomptes *inférieurs à cent francs*.

Le calcul fait, on trouve que, *pour Paris*, les escomptes se divisent comme suit :

(XI)

100 francs et au-dessus	1,341 millions
de 99 — à 51 francs	268 —
de 50 — et au-dessous	11 —
Total	1,620 millions

Maintenant, considérons la *France entière* en comparant deux époques différentes :

Par exemple 1861 et 1889.

Voici quelques données exactement relevées dans les comptes rendus de la Banque elle-même :

(XII)

France entière	Millions de francs. 1861	1889
Total escompté	5,329	9,180
Émission de billets pendant l'année :		
Billets de 1,000 francs	225,0	1 000,0
— de 500 —	62,5	287,0
— de 100 —	67,5	1.076,0
— de 50 —	»	152,0
Totaux	355,0	2.515,0
Argent mobilisé pendant l'année	192,0	40,0

En répétant sur ces données le calcul que j'ai fait plus haut pour Paris seulement, j'obtiens le pourcentage suivant :

(XIII)

FRANCE ENTIÈRE	Sur le total des effets escomptés. En 1861	En 1889
Escompte de 100 francs et au-dessus	64,90 0/0	92,52 0/0
— de 99 — et au-dessous	35,10 0/0	7,48 0/0
Total	100,00 0/0	100,00 0/0

D'où il résulte qu'en 1889 la Banque de France a fait à peu près cinq fois moins d'escomptes au-dessous de 100 francs qu'elle n'en fit en 1861 (1).

On m'objectera peut-être que les 35,10 0/0 enregistrés pour 1861 ne sont pas entièrement imputables au *petit commerce seul;* que la diminution accusée pour l'année 1889 est le résultat de l'accroissement du prix des choses, lequel rend moins fréquente l'application de la valeur inférieure à cent francs; qu'enfin et surtout, il convient de tenir compte de l'absorption incessante des petites industries et du petit commerce par les grands magasins et les grandes usines.

A quoi je répondrai que, justement, la Banque de France a favorisé cette absorption; qu'au moment même où le petit commerce avait davantage besoin de lutter pour vivre, elle l'a lâchement abandonné; mais que tout cela n'empêche pas qu'il y ait encore, en 1889, plus du cinquième des patentés cherchant la couverture de leurs impôts dans un chiffre d'affaires pour ainsi dire obligatoire, de 950 millions, et que, loin de favoriser, par l'escompte, la réalisation de ce chiffre d'affaires, la Banque l'entrave de plus en plus par une abstention d'autant plus dangereuse qu'elle est officiellement niée et hypocritement dissimulée dans ses publications annuelles.

— Ainsi vous prétendez, me diront les amis de la rue de la Vrillière, que, moins que jamais, moins surtout qu'en 1861, la Banque de France donne son concours aux petits escomptes? Comment expliquez-vous, alors, la continuelle décroissance du chiffre moyen par effet?

Car la Banque de France publie le renseignement suivant :

(XIV)

		Moyenne par effet escompté.	
		1861	1889
Paris	Fr.	1.034,70	814,29
Succursales	—	1.489,65	680,46

« Et si la moyenne diminue, c'est qu'on escompte beaucoup plus de petites sommes. »

Rien n'est plus aisé que de répondre à cette objection.

La Banque n'a pas augmenté ses petits escomptes; elle a, au contraire, diminué sa clientèle à 50 francs, et augmenté sa clientèle à 1,000 francs.

Je vais donner un tableau par lequel on verra que le total des petits escomptes demeurant le même et celui des gros s'élevant, la

(1) L'année 1889 a été exceptionnelle à cause de l'Exposition. La moyenne 1885-1888 donne 94,65 0/0 pour les escomptes de cent francs et au-dessus, et 5,35 0/0 pour les escomptes de 99 francs et au-dessous.

moyenne par effet *décroîtra*, produisant ainsi un trompe-l'œil pour ceux qui ne connaissent pas l'abus que la statistique peut faire des moyennes.

Je prends un même chiffre d'escompte total de 108.000 *francs*, et un même chiffre de petits escomptes : 80 effets à cent francs.

Hé bien, on va voir danser le mirage !

(XV)

1er cas	40	effets de 2.500 francs chacun..........	100.000
	80	effets de 100 francs chacun..........	8.000
Soit :	120	effets formant un total de.......... Fr.	108.000

Moyenne : $\frac{108.000}{120}$ = 900 francs par effet.

2e cas	50	effets de 1.000 francs..........	50.000
	100	effets de 500 francs..........	50.000
	80	effets de 100 francs..........	8.000
Soit :	230	effets forment un total de.......... Fr.	108.000

Moyenne : $\frac{108.000}{230}$ = 470 francs par effet.

3e cas.	200	effets de 500 francs..........	100.000
	80	effets de 100 francs..........	8.000
Soit :	280	effets pour un total de.......... Fr.	108.000

Moyenne : $\frac{108.000}{280}$ = 306 francs par effet.

C'est, comme on peut le voir, extrêmement simple : le petit chiffre de 80 effets à 100 francs ne bouge pas, mais on multiplie comme on veut celui des fortes sommes, et plus le nombre d'effets augmente, plus la moyenne diminue, sans que pour cela on ait élevé d'un cran le chiffre des petits escomptes, ni modifié en quoi que ce soit le total escompté !

Qu'on juge du tableau que j'aurais pu dresser si j'avais voulu faire varier les totaux.

Au reste, il me suffira de donner le classement complet des escomptes en 1861 et en 1889 pour achever ma démonstration.

(XVI)

FRANCE ENTIÈRE	Sur le total escompté	
	En 1861	En 1889
Escomptes de 1.000 francs et au-dessus..........	38,94 0/0	51,00 0/0
— de 990 francs à 100 francs..........	25,96 0/0	41,52 0/0
— 90 francs et au-dessous..........	35,10 0/0	7,48 0/0
	100,00 0/0	100,00 0/0

Au moyen de ce tableau qui, comme le tableau XIII, a été dressé en conformité avec les émissions de billets et les mobilisations de

métal, on s'aperçoit bien vite que les progrès de l'escompte ont porté surtout entre 999 et 100 francs, sans toutefois qu'il soit démontré que les escomptes de 100 francs y dominent, parce que le fractionnement des grosses sommes en plusieurs effets a pour contre-partie le groupement des billets de 100 francs pour composer de fortes sommes (1).

Je dois ajouter que la Banque prodigue sans nécessité les coupures de 100 francs parce que celles-ci ont beaucoup plus de chances de *ne pas lui revenir*, étant moins soigneusement maniées par le public des petites affaires, que ne le sont les coupures de 1,000 fr. par les garçons de recettes et les caissiers munis de luxueux portefeuilles à compartiments multiples, à ferrures brillantes et à serrures perfectionnées, et qu'enfin les risques de disparition (par incendie entre autres) sont dix fois plus nombreux pour cent millions divisés en un million de morceaux de papier, que pour les mêmes cent millions divisés en cent mille morceaux, si belles que soient d'ailleurs les vignettes dont on aura eu soin de les orner (2).

Nous pouvons maintenant appliquer les proportions précédentes aux chiffres absolus, afin d'obtenir des données plus matériellement précises.

J'ai établi que, pour pouvoir acquitter le principal des patentes sans puiser dans l'épargne acquise, qui, elle, d'après l'économie officielle, ne doit pas servir au mouvement courant des affaires — sauf en cas de perte, — la masse des patentés doit réaliser un chiffre d'affaires représentant cent fois le principal de la patente.

Il s'agit de savoir maintenant quels ont été, au *minimum*, en 1889, les besoins du commerce ainsi calculés, et quels ont été les chiffres réalisés par la Banque de France.

Dans le tableau suivant, je place le chiffre *théorique minimum* d'affaires, régi par l'unité de patente, à côté du total des escomptes réalisés, en ayant soin de mentionner à part les unités corrélatives.

(XVII)

1889 —	Chiffre d'affaires théorique minimum (millions). —	Nature des escomptes. —	Escomptes réalisés (millions). —
1re catégorie...........	2.520	1.000 fr. et plus	4.682
2e —	6.870	999 à 100 francs	3.812
3e —	950	99 fr. et moins	686
Totaux......	10.380		9.180

(1) D'ailleurs, cette fois encore, 1889 est une exception. La moyenne de 1885-1888 donne, pour les escomptes de 1,000 francs et au-dessus, 59,54 0/0, et pour ceux de 999 à 100 francs, 35,11 0/0 du total escompté.

(2) Les billets disparus ne profitent pas définitivement à la Banque ; à la fin de son privilège, celle-ci serait tenue de les rembourser à l'État; mais *jusqu'à ce moment*, elle bénéficie du numéraire qui ne lui est pas réclamé.

Par rapport au *minimum théorique*, ces escomptes représentent :

Pour la 1re catégorie.. .... 183 0/0 des besoins *minimum*.
Pour les deux autres catégories..... 58 0/0 — —

Quant aux escomptes totaux, ils ne couvrent que 88 0/0 du minimum théorique indiqué.

Je fais les mêmes comparaisons avec les données relatives à 1861, et j'obtiens les résultats suivants :

(XVIII)

1861 —	Chiffre d'affaires théorique minimum (millions).	Nature des escomptes.	Escomptes réalisés (millions). —
1re catégorie.........	1.210	1.000 fr. et plus	2.075
2e —	3.300	999 à 100 francs	1.384
3e —	460	99 fr. et moins	1.870
Totaux......	4.970		5.329

Par rapport au minimum théorique, ces escomptes représentent :

Pour la 1re catégorie...... .... 172 0/0 du *minimum*.
Pour les deux autres..... .... 87 0/0 —

Quant aux escomptes totaux, ils couvrent, et au delà, le *minimum théorique*, puisqu'ils atteignent 107 0/0 de ce minimum.

Il ressort évidemment de la comparaison des deux époques que les besoins commerciaux ont trouvé plus de satisfaction en 1861 qu'en 1889 ; que le haut commerce et la haute banque ont été presque aussi favorisés en 1861 qu'en 1889, et que les deux autres catégories, aux deux époques, ont eu à subir des déficits, avec cette différence que les déficits imposés en 1889 sont beaucoup plus considérables qu'en 1861.

Que si l'on m'objecte que les besoins monétaires étaient plus considérables en 1861 qu'en 1889 et que c'est là la cause du plus grand concours apporté aux escomptes commerciaux, je répondrai : *C'est le contraire qui est vrai.*

En effet, d'une part, on peut consulter les mouvements du commerce extérieur aux deux époques (1).

(1) Commerce spécial :

	Millions 1861	Millions 1889
Importations..........	2.442	4.316
Exportations..........	1.926	3.704
Différences..	516	612

D'autre part, on peut considérer qu'en fait, la circulation métallique de 1861 a été de beaucoup supérieure à celle de 1889, ainsi que je l'ai démontré dans mon dernier ouvrage (1).

Or, même sans revenir sur ce que j'ai détaillé à ce sujet, et en considérant seulement ces deux faits, que les impôts, les patentes, et, avec celles-ci, le minimum théorique d'affaires ont plus que doublé de 1861 à 1889, alors que, dans la même période, le montant des frappes ayant cours ne croissait que de 39 0/0 (2), on ne saurait disconvenir que les besoins de l'escompte commercial ont dû, forcément, être proportionnellement plus considérables en 1889 qu'en 1861.

Or, proportionnellement aussi, c'est le contraire qu'il faudrait admettre, si l'on prenait pour base les escomptes effectués en 1889 par la Banque de France.

Un dernier constat achèvera d'asseoir les idées.

Si, en 1889, la Banque avait prêté au commerce la même dose de concours qu'en 1861, ce n'est pas 9,180 millions d'escompte qu'elle aurait inscrits, mais plus de 11,100 millions. Et pourtant, avec ce dernier chiffre, *il y aurait eu encore des déficits* pour les deux catégories dans lesquelles j'ai enfermé le moyen et le petit commerce.

J'irai même plus loin : les ressources métalliques de la nation étant, en 1889, à peu près la moitié de ce qu'elles étaient en 1861, je dis que les besoins commerciaux exigent actuellement *le double* d'escompte; que, par suite, au lieu de 11,100 millions, c'est plus de 22 milliards que la Banque devrait mettre à la disposition des commerçants (3).

Qu'on vienne donc, après cela, vanter encore la perfection de cette institution et les qualités « idéales » de son fonctionnement!

C'est à faire sourire de pitié ! Aussi ne ferai-je que répéter ce que je disais en commençant cette étude :

La Banque de France n'est plus qu'un *mauvais coucou*, et, qui pis est, un coucou dangereux.

---

(1) *Où est l'argent ?* (Savine, éditeur).

(2) Total ayant cours en 1861........................... 10.056 millions.
— — en 1889........................... 14.030 —

(3) A ceux qu'effarerait un pareil chiffre, je ferai remarquer qu'avec des échéances moyennes de 30 jours, 700 millions en métal et 1,500 millions en billets, la Banque de France peut aisément faire face à 22 milliards d'escompte annuel. Voir, à cet égard, mon livre déjà cité.

III

ROUTINE FINANCIÈRE.

L'espace que m'accorde la *Revue* est trop étroit pour que je puisse aller au fond de toutes les questions soulevées par le renouvellement du privilège de la Banque de France.

Je n'ai pu, il est vrai, éviter de m'étendre, pour démontrer que l'institution était inutile à la grande masse commerciale (à fortiori à l'agriculture, dont je n'ai pas parlé et qui est absolument trahie et ruinée !) — car je voulais que le lecteur s'accoutumât à ne plus considérer nos critiques comme étant des *énormités;* mais maintenant je vais pouvoir synthétiser davantage mes observations.

Un mot tout d'abord sur le *billet de banque*, dont peu de personnes connaissent le véritable rôle.

On croit communément que le billet doit être la représentation d'un métal emmagasiné, et cette erreur a été propagée par les agioteurs internationaux, qui trafiquent principalement sur l'or.

Hé bien, il n'en est absolument rien. Proudhon l'a dit bien avant moi et d'autres aussi, le billet de banque ne doit représenter que le portefeuille de l'escompte; aussi jamais il ne devrait arriver que le total de ce portefeuille soit inférieur au total des billets émis.

Le véritable rôle du billet de banque consiste à substituer la responsabilité *collective* à la responsabilité individuelle des souscripteurs et endosseurs.

Le *billet de banque* est un effet de commerce endossé par la totalité des commerçants; c'est un effet à un million de signatures, résumées pratiquement dans un seul mot : la *Banque de France*.

Peu importe qu'un ou plusieurs effets demeurent impayés; c'est une quantité négligeable par rapport à la masse.

Quand, sur 10 milliards d'effets escomptés, 10 millions resteraient impayés, ce ne serait jamais que la millième partie du tout, et le risque réparti sur chaque effet, de 1,000 francs, par exemple, ne serait plus que 1 franc par effet.

Hé bien, l'escompte seul couvre plusieurs fois cet écart éventuel et, après lui, le capital de la Banque qui ne devrait pas être autre chose qu'une simple *réserve*, non susceptible de porter intérêt.

Donc *un bon au porteur, valant autant de signatures qu'il existe de souscripteurs et d'endosseurs* sur tous les effets escomptés, *voilà ce que doit être* le billet de banque.

Au lieu de cela, qu'est il ?

Le bilan du 12 février 1890 nous l'apprend :

3,167 millions de billets circulants sont garantis par 947 millions d'effets commerciaux.

C'est-à-dire, *cent francs* sont garantis par *trente francs*.

Et le reste ? Le reste, il faut le rechercher dans l'encaisse, et les amis de la rue de la Vrillière ne manqueront pas de me dire :

Pardon ! les 3,167 millions de billets circulants sont garantis :

1° par le portefeuille................................	947 millions
2° par l'encaisse, après déduction des comptes-courants créditeurs..	1,685 —
3° par le capital et les réserves........................	221 —
Au total...	2,853 millions

C'est-à dire, 1000 francs sont garantis par 932 francs. — Hé, hé, répondrais-je, cela n'est pas déjà si rassurant, et si je compare votre bilan du 12 février 1890 à celui du 13 février 1862, puisque j'ai déjà mentionné cette période, je trouverai une circulation de 797 millions garantis :

1° par un portefeuille de...........	662 millions
2° par l'encaisse, déduction faite des comptes-courants créditeurs..............................	50 —
3° par le capital et les réserves	206 —
Au total......................	918 millions

Cest-à-dire 1000 francs garantis par 1,150 francs.

Je vous avoue que je préfère de beaucoup cette proportion-là (1).

Car enfin, quelle garantie ai-je, moi, de la sincérité de vos encaisses?

Pas d'autre que la *probité* de votre conseil de régence.

Hé bien, au risque de froisser les deux ou trois quarterons de beaux messieurs de *veau doré* qui le composent, je n'hésite pas à choisir la garantie des millions de souscripteurs et d'endosseurs qui, eux, me représentent non pas seulement des écus plus ou moins rognés, mais du travail, des produits, avec en plus, un intérêt majeur de les échanger régulièrement !

Et j'ai d'autant plus raison de préférer le travail, les produits et les échanges à votre métal soi-disant en caisse, que j'ai la certitude que vous n'en accusez pas le chiffre avec toute la sincérité désirable.

---

(1) Pour simplifier et surtout faire ressortir particulièrement le portefeuille commercial, je n'ai pas fait entrer dans les comparaisons des deux bilans : d'une part, les avances sur titres et lingots à l'*actif*, d'autre part les arrérages de transferts et les billets à ordre et récépissés, au *passif;* mais il ne faut pas croire que, sans cette omission, la proportion serait différente. En tenant compte de tout ce que j'ai omis, nous aurions, pour 1891, 1,000 francs garantis par 1,009 francs et, pour 1862, 1,000 francs garantis par 1,283 francs.

C'est ce que j'ai démontré dans un ouvrage que personne n'a réfuté jusqu'ici (1).

Au surplus, je ne conçois pas qu'en osant invoquer la grosseur apparente de son encaisse métallique, la Banque de France ne s'aperçoive pas que, du même coup, elle avoue combien elle s'est éloignée du but de sa création.

Elle a été fondée, en effet, pour aider le commerce en lui fournissant un supplément de *moyens d'échange* (le billet), et non pas pour confisquer le moyen métal en vue d'obliger le commerce à lui payer une redevance.

En d'autres termes, la multiplicité des escomptes devrait être la preuve d'une prospérité commerciale tellement féconde que la quantité normale de métal frappé ne suffise plus aux échanges.

Tandis qu'au contraire, entre les mains de la Banque, l'escompte, même rare, est devenu un signe de détresse, parce que le métal a été confisqué, et parce que pour le strict nécessaire, les moyens d'échange courant sont tout à fait insuffisants.

Les économistes officiels savent bien que cette argumentation n'est pas réfutable; c'est pourquoi ils ont imaginé, je ne dirai pas une théorie, le mot serait trop honorable... mais un « boniment », tendant à établir la *nécessité absolue* des grosses encaisses métalliques.

Ils ont prétendu que celles-ci étaient une garantie contre l'élévation du taux de l'escompte.

On lisait même récemment (2) dans le *Petit Journal* :

« L'importance de l'encaisse a une influence prépondérante sur
« le taux de l'argent; la Banque de France peut, avec une encaisse
« dépassant deux milliards, maintenir à 3 0/0 le taux de l'intérêt; la
« Banque d'Angleterre, quand son encaisse descend au-dessous de
« un milliard, comme cela a été le cas en décembre 1890, est obligée
« de l'élever à 5 0/0. »

Oui ! voilà ce que la haute finance fait dire à la masse du public !

Et d'abord, où diable l'auteur de cette prose a-t-il vu que l'encaisse de la Banque d'Angleterre ait jamais atteint un *milliard* ?

Les encaisses actuelles, qui tournent autour de 500 millions de *francs*, sont les plus élevées du siècle.

Et quant aux mouvements inverses de ces encaisses et du taux de l'intérêt, voici qui contredit absolument ce singulier économiste :

---

(1) *Où est l'argent ?* pages VII et 97-98.
(2) *Petit Journal* du 15 février 1891.

BANQUE D'ANGLETERRE	Taux de l'escompte	Encaisse métallique (millions de fr.)
Bilan du 9 juin 1886	2 1/2 0/0	507
— du 24 juillet 1890	4 0/0	510

BANQUE DE FRANCE	Taux de l'escompte	Minimum de l'encaisse (millions de fr
1867	2 1/2 0/0	446
1875	4 0/0	1.313
1888 septembre	4 0/0	2.303
1888 octobre	4 1/2 0/0	2.240
1889 janvier	1 0/0	2.222

Non, il n'y a pas ici l'application d'un principe économique ; il y a l'œuvre arbitraire des avidités de la Banque, qui s'est établie *marchande d'or*, justement avec celui qu'elle a soutiré au public et dont nulle autre cause que son système d'accaparer et *de ne pas escompter, pour continuer d'accaparer*, ne saurait expliquer la présence, ou plutôt le passage, dans ses fameuses caves blindées !

Cette argumentation étant aussi irréfutable que la précédente, les dieux de la rue *Laffitte-Vrillière* ont imaginé une dernière bourde.

« Cette encaisse, s'écrient-ils, c'est le trésor de guerre de la France ! »

D'où il suit que c'est pour accroître ou conserver ce « trésor de guerre » que M. Rouvier veut porter la circulation des billets de 3 milliards 1/2 à 4 milliards !

Outre que, par cette mesure, le Parlement, qui broie du protectionnisme comme un aveugle broierait des couleurs, ne ferait pas autre chose que renforcer le *libre échange* monétaire, pendant qu'il installerait son *protectionnisme* commercial, — ce qui serait une criminelle folie — le même Parlement achèverait de se mettre à l'absolue discrétion de la haute Banque cosmopolite.

Il est inadmissible qu'un *trésor de guerre* soit ailleurs que *dans les caves de l'État*, sous sa surveillance et son pouvoir direct, par cette excellente raison qu'au moment du danger, n'importe qui et, spécialement la Banque de France, institution *privée*, peut faire disparaître ses réserves sans qu'on ait le moyen de l'en empêcher.

Or, c'est ce qui a eu lieu et c'est ce qui est actuellement, pour une somme qui dépasse 1,200 *millions.*

Et voilà pourquoi il ne faut pas renouveler le privilège de la Banque de France !

Voilà pourquoi il faut qu'une banque alimentée par l'impôt (et ce n'est pas ailleurs que la Banque de France puise son numéraire) soit une *banque d'État*.

Voilà pourquoi il faut supprimer le conseil de régence et les actionnaires.

Voilà pourquoi l'escompte ne doit être qu'une commission *infime* : « l'unité de frais généraux de l'année précédente, répartie sur l'u-« nité d'opérations. »

Voilà pourquoi les *effets* devraient être admis avec *deux signatures.*

Voilà pourquoi l'escompte, en l'état très appauvri de la circulation monétaire de la nation, *pourrait* et *devrait* atteindre 25 milliards.

Voilà pourquoi il faut rétablir les coupures de 25 et de 20 francs, afin de fournir un moyen d'échange au petit commerce et à l'agriculture — l'argent servant d'appoint.

Une *Banque du Trésor public* fonctionnant ainsi et surveillant efficacement sa réserve *d'or* pour l'empêcher d'émigrer à l'étranger, mesurant cette réserve aux nécessités absolues des *importations*, en exigeant la réciprocité en ce qui concerne les *exportations,* cette banque, dis-je, pourrait aisément supporter les gros déficits qui feraient pâlir d'horreur la Banque actuelle et qui se produiraient infailliblement ; car il ne faut pas se dissimuler que les effets en souffrance dépasseraient, au début, un dixième des billets émis en équivalence du portefeuille — par conséquent 2 milliards 1/2 sur 25 milliards d'émission.

Ce ne serait pas là un danger, pourvu qu'on ait eu soin de bannir l'emploi de l'or dans les escomptes et de n'effectuer ceux-ci qu'en papier et argent, dans la limite de l'appoint nécessaire.

Tout cela pourra paraître bien hardi aux routiniers de la finance, et cependant, il y a mieux encore à faire ; mais ce mieux, qui serait une véritable *révolution pacifique*, ne pourrait se réaliser que le jour où l'État, tout en conservant à l'argent son emploi commercial, mais en réservant l'or soit pour les relations internationales, soit pour des réserves *défensives, monopoliserait le payement de l'impôt à un papier annuel, strictement national et qui cesserait d'avoir cours au delà de la frontière.*

Malheureusement, il faut tant d'autres changements autour de celui-ci que je renonce à les énumérer aujourd'hui ; mais je crains bien, en attendant, que le vieux coucou de la rue de la Vrillière, continuant à cheminer à l'ombre de l'ignorance parlementaire et à la faveur de la servilité ministérielle, ne nous verse rapidement dans la plus fangeuse des ornières.

AUGUSTE CHIRAC.

LE CARDINAL MANNING

ET LE SOCIALISME

Le *Figaro* publiait récemment une longue interview du cardinal Manning que nous recommandons à l'attention des socialistes.

On y lit : « Le Socialisme, c'est le mal.

« La société civile et politique n'est autre chose que la société « humaine, et pour cette raison, toute législation doit être essentielle- « ment sociale et conservatrice de la société. Au contraire, le socia- « lisme, qui commence par renverser la société actuelle, est subversif « et destructif.

« Le socialisme n'a presque rien de commun avec les phénomènes « organiques sociaux, il est purement politique, et il est formulé « par deux facteurs, l'immoral et le perturbateur. Le facteur immo- « ral consiste dans le progrès de l'individualisme de ce siècle or- « gueilleux qui détruit les familles, sépare des intérêts naturelle- « ment communs. Le second facteur consiste dans les troubles « produits par cet individualisme par lequel il n'y a plus accord « entre les lois et les besoins. Ce socialisme est un socialisme de dé- « sorganisation et de révolution.

« C'est celui-là que l'on désigne lorsque l'on veut parler du socia- « lisme, celui-là est la négation complète du socialisme, car qui dit « socialisme devrait dire société, législation, évolution, transforma- « tion, et non destruction.

« Et alors je tiens à bien déclarer que je ne suis pas socialiste. Je « ne crois pas, en effet, que le moyen de rendre les hommes heu- « reux soit de les détruire. »

Est-ce sérieux, Monsieur le cardinal? Vous, le partisan de la journée du 1er mai, vous qui avez soutenu les grévistes des docks londoniens, vous qui réclamez les huit heures de travail, les huit heures de loisir, les huit heures de sommeil. — Vous l'avez écrit dans une lettre

adressée au *XXe siècle*... vous venez maintenant, parce que le pape a condamné le socialisme, le condamner à votre tour !

Vous établissez une distinction byzantine entre l'organisation sociale et le socialisme. C'est une pure plaisanterie indigne de votre science, de vos connaissances et de votre personnalité.

Socialisme ne veut pas dire seulement destruction, il signifie ainsi reconstruction, organisation rationnelle, équitable de la société.

Prétendriez-vous par hasard que la Rénovation sociale puisse se faire sans détruire ce qui est ? cela ne peut se soutenir ; les réformes partielles — il y en a eu — n'ont eu jusqu'ici pour résultat que de river davantage les chaînes du Prolétariat. Vous vous enorgueillissez de l'organisation sociale anglaise, de la coopération britannique, du Trade Unionisme. Eh bien ! voudriez-vous me dire si cela a empêché et empêche des milliers de vos frères de crever de faim, de froid, de misère, dans les bouges de White-Chapel ? Cela a-t-il empêché les grévistes des chemins de fer de succomber sous l'effort du capitalisme ?

Vous me direz (et je le sais) qu'en Angleterre vous avez des lois protectrices du travail des enfants, des femmes, une législation sanitaire fort bien faite. Mais quel est le résultat ? Toujours dans les usines vous avez des enfants de douze ans et même moins qui peinent. Et dans quel but ? Pour enrichir de leur labeur les patrons. Toujours dans vos industrielles cités vous avez des maisons insalubres, sans air, sans lumière, sans eau, où une population affamée s'entasse comme les chiens en leurs chenils. Que dis-je ! dans les seigneuriales propriétés de vos lords, les chiens sont mieux soignés, mieux logés que vos frères, les humains dont la chair, insuffisamment nourrie, se brûle dans vos usines pour satisfaire au luxe de vos marchands, de vos industriels, de vos Landlords ! Croyez-vous que sans détruire ce qui est, sans révolutionner le monde social actuel, vous supprimerez la misère de la masse et la pléthore de la minorité ? Croyez-vous que sans destruction, vous pourrez édifier une équitable répartition des biens, adéquate aux besoins humains ? Croyez-vous que, sans toucher au principe de la Propriété individuelle, vous pourrez améliorer le sort de vos frères ?...

Vous ne le croyez certainement pas, car vous êtes intelligent et point du tout un songe-creux. Quand un édifice pèche par la base et de toutes parts craque, il ne faut pas songer à l'étayer, à reconstruire des étages, à en réparer d'autres. Ce qu'il faut, c'est le démolir de fond en comble et, sur l'espace ainsi libéré, établir une construction solide, propre au but qu'on se propose. Pour la Société, il en est de même et c'est utopie de vouloir partiellement améliorer.

Ces améliorations retombent en nouvelles charges sur les souf-

frants, vos frères exploités impudemment par d'autres hommes.

Cette intégrale reconstruction de la Société peut-elle se faire pacifiquement, sans effusion de sang? Personnellement, nous le désirons de toutes les forces de notre être. Mais hélas ! entre notre désir et la réalité un abîme existe. L'étude du passé, l'exacte conception du présent conduisent à cette constatation : la Révolution sanglante est inéluctable.

Vous auriez dit que le socialisme était perturbateur et désorganisant. Certes oui ! il est perturbateur de ce qui existe, désorganisateur de nos lois protectrices du fort, contemptrices du faible, concordant toutes dans le but de servir les riches, l'Or au détriment des pauvres, du Travail et de l'intelligence. Certes, nous sommes des perturbateurs de cet ordre de choses et nous nous en glorifions. Mais nous sommes aussi des organisateurs, Monsieur le cardinal ; vous avez dû le voir en lisant les travaux de Marx, de De Paepe, de Malon, de Chirac et de tant d'autres que vous connaissez.

Immoral !... quand tous nos penseurs, tous nos philosophes, tous ces illustres dont nous nous réclamons, ont préconisé la solidarité ont dit comme le Christ : Aimez-vous les uns les autres, ont professé comme Confucius : Nul ne peut être heureux ni sur cette terre ni ailleurs, quand un autre être est malheureux.

Immoral !... quand nous ne voulons plus d'une famille où pour hériter les enfants appellent la mort de leurs parents. Quand nous ne voulons plus d'un mariage où l'on voit des filles épousées pour leurs dots, des hommes pris pour leur nom, sans amour, sans même l'amitié ou la mutuelle estime.

Immoral ! quand nous réclamons la mise en pratique de cette vieille maxime : A chacun selon ses œuvres. Quand nous voulons supprimer le paupérisme, empêcher que des gens meurent de faim, crèvent de froid et de souffrances. Quand nous voulons que tous aient droit aux jouissances comme tous doivent travailler ; quand nous préconisons que la Société doit avoir charge et des vieillards, et des enfants, et des infirmes physiques et intellectuels.

Voilà ce que selon votre interviewer vous appelez immoral. Je me refuse à le croire. Car si cela était, je ne pourrais trouver une épithète polie pour qualifier ces dires, alors que vous connaissez nos théories, nos conceptions sociales idéales, filles de l'Evolution ancestrale des idées, des conceptions des philosophes chinois Confucius, Mencius, Lao-Tzé, de Gautama Bouddha, du Christ et des pères de l'Eglise, Monsieur le Cardinal, du chancelier Thomas More, votre illustre compatriote, de Campanella, un moine, de Meslier, un curé, de Robert Owen, de Fourrier, etc., etc. !

A. Hamon.

REVUE DES REVUES

SOMMAIRE : L'alcoolisme ; la physiologie et la question sociale (*Revue scientifique*). — Le roman de Lassalle (*Revue bleue*). — L'industrie cotonnière et les droits protecteurs ; les tarifs douaniers ; les chemins de fer en Angleterre (*Économiste français*). — Aphorismes économiques ; Arabes et Kabyles (*Journal des Économistes*). — L'évolution de l'*Association catholique* ; déclaration de M. de Mun (*Association catholique*). — La fin d'une race ; massacre des Sioux. (*Revue des Deux Mondes*).

L'abondance des matières m'a contraint à omettre, dans la dernière revue des publications périodiques, un article intéressant sur l'alcool, paru dans la *Revue scientifique* du 31 janvier. J'y reviens aujourd'hui, parce que son auteur, M. Dubois, préoccupé à juste titre des ravages exercés par l'alcoolisme dans les rangs de la classe ouvrière, étudie les moyens les plus propres à enrayer l'extension de ce fléau. Pour M. Dubois, ses résultats meurtriers proviennent surtout de la substitution à peu près complète de l'alcool de qualité inférieure à l'alcool de vin, qu'on consommait autrefois. Les eaux-de-vie de grains, de pommes de terre, de betterave, etc., constituent de véritables toxiques, dont il faut à tout prix entraver la fabrication. Or la consommation de l'alcool en France s'est développée parallèlement aux progrès de cette fabrication et à la décroissance continue des eaux-de-vie de raisin. En 1850, la France produisait 815,000 hectolitres (Dr Rochard) d'eau-de-vie de vin ; en 1876, 546,000 et en 1886, ellle n'en a distillé que 12,000. Pendant ce temps, la consommation annuelle par tête d'habitant passait de 1 lit., 46 en 1850 à 3lit, 53 en 1886. Aujourd'hui, elle est de 4 litres. Ces deux progressions en sens inverse sont significatives. Elles révèlent une situation grave. M. Dubois propose qu'on encourage la production de l'alcool de vin, au détriment des distilleries de betteraves, de grains, etc. Nous doutons que le moyen soit efficace. Le prix atteint par le vin est trop élevé, pour espérer de voir

s'accroître la production des eaux-de-vie de raisin. Leur coût de fabrication est trop onéreux. Reste à savoir ce qu'il conviendrait de faire pour enrayer la production industrielle de l'alcool. M. Dubois combat l'élévation des droits, parce que celle-ci favorise, dit-il, la fabrication des alcools de qualité inférieure, mais n'entraîne pas la décroissance de la consommation. A l'appui de son opinion, le collaborateur de la *Revue scientifique* invoque l'accroissement constant qu'elle a suivi, parallèlement à la progression des taxes. Nous ne croyons pas que ce soit là une preuve décisive. L'alcoolisme a pu triompher de l'élévation des droits jusqu'à concurrence de 156 francs l'hectolitre. Rien ne prouve que si on élevait encore ce droit, si on le doublait comme en Angleterre ou en Russie, l'accroissement de la consommation n'en serait pas enrayé. Dans ces deux pays et en Norwège, l'alcoolisme a décru dans des proportions considérables, sous l'influence de la surtaxe énorme dont on a frappé ce produit meurtrier.

La question sociale est à l'ordre du jour des recherches de la science universelle, sauf de la science officielle française, qui évite avec grand soin de porter ses investigations sur ce terrain brûlant. Ainsi, en Italie, la leçon inaugurale de M. Albertoni, faite à la rentrée des facultés de l'Université de Bologne, a été consacrée par le savant professeur au développement de ce sujet : *La Physiologie et la Question sociale*. La leçon a paru dans la *Revue scientifique* du 21 février, et nous voudrions que l'espace nous permît de la publier *in extenso*. En voici une analyse sommaire :

« La question sociale doit être résolue avec le concours de la physiologie, parce que c'est cette dernière qui établit le bilan alimentaire de l'homme et de sa capacité physique de travail... L'organisme humain possède, comme une administration financière, une *entrée* et une *sortie*, la première étant représentée par les aliments et les boissons... ; la seconde par le travail et les excrétions. » « Dans l'équilibre réalisé du *doit* et *avoir* résident la force et la santé... Il en est qui consomment une quantité d'aliments supérieure à leurs besoins ; ceux-là sont punis par les affections diverses qu'ils se procurent par leurs excès, et *il appartiendrait à une bonne législation sociale de mettre un terme à ce gaspillage de forces, à cette soustraction de matériaux nutritifs, pour en assurer une plus juste répartition et donner une nourriture suffisante à tous. — Il est évident qu'une autre partie de la population souffre par insuffisance d'une bonne alimentation...* » (Je souligne ces deux dernières propositions, qui ne le sont point dans le texte : si ce passage tombe sous les yeux d'un étudiant français, il pourra établir la différence de langage entre le professeur italien et ses maîtres français.)

M. Albertoni cite, à l'appui de sa thèse, l'article *sur les conditions matérielles de la vie des paysans dans les diverses régions de l'Italie*, publié dans le Recueil officiel *Annali di statistica;* le rapporteur de l'enquête pour Turin, M. Marino, établit qu'il est impossible à une famille ordinaire « de se procurer les aliments suffisants pour ses besoins physiologiques. » Les graphiques qui accompagnent la leçon du professeur de Bologne montrent avec une netteté saisissante combien diffère, dans les classes aisées et dans les classes pauvres, l'accroissement comparatif de la taille, chez les sujets de 8 à 19 ans. A 8 ans, dans les classes pauvres, la taille est de 116 et dans les classes riches de 122 centimètres. A 19 ans, la taille des pauvres atteint à peine 156, tandis que celle des riches est de 168 centimètres. Les mêmes observations ont été faites pour le poids sur des sujets de même âge. Le pauvre, à 8 ans, pèse 20 kilogrammes; le riche 24 kilogrammes. A 19 ans, le jeune homme pauvre pèse 47 et le riche 58 kilogrammes. La capacité vitale comparée des deux classes présente les mêmes différences : à 8 ans, celle des deux sujets est à peu près égale ; à 19 ans, celle du pauvre étant de 3,250 kilogrammes, la capacité de l'adolescent riche est de 3,900 kilogrammes. M. Albertoni attribue, naturellement, cette infériorité vitale dans les classes pauvres à l'insuffisance de leur nourriture. Il termine son exposition par ces nobles paroles :

« J'espère que notre jeunesse universitaire songera à cette solution scientifique de la question sociale, et je serais heureux d'avoir fait naître en elle ce désir. Réclamez pour que le gain soit au moins l'équivalent de la perte physiologique éprouvée dans le travail, réclamez sans trêve pour que la loi consacre définitivement le droit à l'alimentation et au travail. Toujours ayez un idéal et combattez courageusement pour lui. Gardez-vous de l'apathie qui énerve le corps et l'âme; que la critique vous guide et vous corrige, mais qu'elle ne vous effraye pas. »

Pour l'honneur de la France et pour sa grandeur, nous aurions voulu que ces conseils eussent été adressés à notre jeunesse des écoles, sous les voûtes de la Sorbonne ou du Collège de France.

Sous ce titre : *Le roman d'un socialiste allemand*, M. Miramon a écrit dans la *Revue bleue* des 14 et 21 février, le récit de la fin tragique de Lassalle, d'après les *Mémoires* d'Hélène Rakowitza et la *Mort de Lassalle*, par W. Kutschbach. Nous avons publié dans les pages mêmes de ce recueil les traits essentiels de ce drame d'amour. Le récit de M. Miramon, d'après les deux ouvrages cités plus haut, n'ajoute rien d'important à ce que nous avons dit. D'ailleurs ces

deux volumes ne sont pas bien récents. Nous croyons cependant que les lecteurs de la *Revue socialiste* nous sauront gré de placer sous leurs yeux un extrait des mémoires d'Hélène Rakowitza, cité par M. Miramon, celui où elle raconte sa première entrevue avec le grand socialiste allemand.

« Je vis un bel homme, grand, élancé, avec une tête de César romain et des yeux étincelants que juste à ce moment, dans un discours animé, il ouvrait de toute leur grandeur... Je l'écoutais, je l'écoutais avec toutes les fibres de mon être... Mais le parleur fit une sortie contraire à mes idées... Je me levai brusquement (elle était à demi cachée par un meuble et n'avait pas été aperçue jusque-là) : — Non ! ce n'est pas ma manière de voir...

Nous étions face à face, nous nous regardâmes pour la première fois les yeux dans les yeux... et ce moment fut décisif ! Si ce que les Français appellent le coup de foudre de l'amour a été éprouvé par des créatures, c'est bien par nous. Nous nous regardâmes un instant, sans paroles, puis il dit, se rasseyant en riant et me retenant sous son regard :

— Non ?... Ainsi un démenti est le premier mot que j'entendrai de cette créature ?... C'est donc ainsi que vous êtes ?... C'est donc vous ?... Oui, oui, je l'avais bien pensé ainsi, cela est juste !

J'étais étonnée et me tournai à demi pour chercher l'aide de la maîtresse de maison et la prier de nous présenter l'un à l'autre. Mais il mit la main sur mon bras et dit tranquillement :

— Pourquoi faire ? Vous savez qui je suis, et vous, vous êtes Brunehilde, Adrienne Cardoville, la petite rousse dont Korff m'a parlé... en un mot Hélène.

Je vis et je sentis comme un torrent de rayons de soleil doré inonder mon cœur... Un sentiment me vint que je n'avais jamais connu : subitement, tout avait disparu, tout au monde m'était devenu étranger, et seulement cet homme et moi, nous, nous deux tout seuls, existions dans l'univers...

Lassalle lui-même me dit plus tard qu'il avait éprouvé, ce soir-là, pour la première fois, un sentiment d'accomplissement, de plénitude de vie... comme si jusqu'alors il avait manqué à son entier développement un je ne sais quoi indéterminé... Et il avait aussi senti en lui la force de tout atteindre, et une telle sûreté de possession, un sentiment si fort de la toute-puissance du destin, qu'il n'avait pas agi précipitamment ; il était resté calme... il savait sûrement que puisque nous vivions dans le même temps, nous devions nous appartenir. »

On sait la suite tragique de cette liaison ainsi commencée.

Il y a déjà longtemps que j'ai comparé la *Revue hebdomadaire* de M. Leroy-Beaulieu au sabre de Joseph Prudhomme, aussi prompt à défendre les institutions sociales qu'à les combattre. Les numéros du 7 et 21 février viennent justifier une fois de plus les reproches que nous adressons aux économistes, de faire flèche de tout bois pour soutenir une thèse, sans se préoccuper de la contradiction des arguments qu'ils invoquent, pour ou contre telle opinion. Voici, par exemple, un article de M. Georges Michel, bourré de chiffres et de faits, sur l'*Industrie cotonnière et les Droits protecteurs*, paru dans

l'*Économiste français* du 7 février. Sa thèse est la suivante : il est inutile de protéger l'industrie cotonnière contre une concurrence étrangère imaginaire, cette industrie étant une des plus prospères.

Sa démonstration est décisive. Les cotonniers prétendent ne pas pouvoir se passer de la protection de tarifs douaniers élevés ; ils réclament une augmentation de droits de 40 à 60 0/0, pour leur permettre de se maintenir et d'enrayer la diminution du nombre de broches, qui a atteint déjà 35 0/0 depuis 1870. M. Georges Michel rappelle d'abord que tous les gouvernements antérieurs ont protégé, dans des proportions considérables, cette industrie, ce qui lui a valu des bénéfices énormes et un développement de production dont les chiffres accusent la prospérité. De 1847 à 1856, on a transformé annuellement 65 millions de kilos de cotons brut ; de 1857 à 1866, la moyenne annuelle s'est élevée à 74 millions ; de 1867 à 1876, elle a passé à 86 millions ; de 1877 à 1886, la production a atteint 98 millions ; enfin, à partir de 1887, elle dépasse 107 millions, et en 1889, elle atteint 113 millions. Il est donc puéril de soutenir que l'industrie cotonnière traverse une crise. Le nombre de ses broches a diminué de 35 0/0, dit-on ? En admettant l'authenticité de ce calcul improuvé, la diminution du nombre des broches correspondant à une augmentation notable des produits fabriqués, indique qu'il y a eu amélioration de frais généraux et surtout perfectionnement de l'outillage, c'est-à-dire rendement supérieur avec moins de main-d'œuvre. Car les cotonniers oublient de nous dire, en nous décrivant l'état de leur industrie, que la broche actuelle diffère de celle d'il y a trente ans. Tandis que 30,000 broches Mull-Jenny produisaient, en 1865, 585,000 kilos, en 1890, 30,000 broches continues en produisent 1,620,000. Avec l'outillage actuel, nécessitant moins de bras, la production a triplé ! Si l'on réfléchit que l'industrie cotonnière a opéré ces modifications avantageuses de son machinisme sous un régime de protection, on comprend quels bénéfices énormes ses capitalistes ont dû empocher.

Je le répète, la démonstration de M. Georges Michel, que nous venons d'analyser est irréfutable. — Mais, puisque ces faits sont enregistrés par un économiste, pourquoi, lorsque les socialistes proclament la nécessité d'une revision des lois sociales réglant la répartition des richesses, en la justifiant par la nécessité de rétablir une équitable répartition, faussée par les lois de privilèges comme celles que rappelle M. Michel, pourquoi, dis-je, l'économiste criera-t-il à l'iniquité, à l'utopie et même à la barbarie ? La thèse de l'*Économiste français* contre les protectionnistes est irréprochable. Quand les socialistes la développent contre les privilégiés économiques de toute nature, elle ne l'est pas moins, et M. Georges Michel lui a apporté des faits nouveaux intéressants à l'appui.

Ce plaidoyer libre-échangiste est au moins singulier. Voici plus fort encore : M. Leroy-Beaulieu a repris également contre les protectionnistes, dans le numéro du 21 février, les objections tant de fois formulées par les socialistes contre les Pangloss de l'économie politique.

Il s'agit toujours des tarifs douaniers. M. Leroy-Beaulieu dit en substance aux députés qui les ont élaborés : Est-ce que vous croyez que vous allez, comme cela, bouleverser le monde du travail, provoquer la fermeture des usines ruinées par vos tarifs, sans que personne mette le holà à vos capricantes et ruineuses fantaisies ? Vous prétendez que les ouvriers feront autre chose, « qu'ils se livreront aux travaux de l'agriculture. A qui fera-t-on considérer comme sérieuse une réponse de ce genre ? »

Cette réponse n'est pas sérieuse, en effet, M. Leroy-Beaulieu a raison de la traiter de haut. Seulement, elle n'est pas nouvelle. Depuis qu'il y a des économistes, toutes les fois qu'on leur demande : que deviennent les ouvriers jetés sur le pavé par les perturbations qu'amènent dans l'industrie le perfectionnement de l'outillage ? — Les économistes, imperturbablement, répondent : Ils changent de métier. Dès 1777, Beaudeau, un des pères de l'économie politique, répondait à l'anti-économiste Graslin, qui lui avait posé la question : Ils feront autre chose. A quoi Graslin ripostait : Et s'ils ne peuvent faire autre chose, en attendant ils mourront de faim ? — On voit que nos députés n'ont ni le monopole ni l'invention de la réponse que le rédacteur en chef de l'*Economiste* leur prête. Les économistes nous la font tous les jours. Pour une fois que M. Leroy-Beaulieu proclame qu'elle est aussi inhumaine qu'absurde, nous l'enregistrons et lui donnons acte de son bon mouvement.

Dans ce même numéro du 21 février, M. Gomel, à propos de la loi anglaise de 1888, analyse la législation qui régit les chemins de fer dans la Grande-Bretagne — pour démontrer que, contrairement à l'opinion commune, le Parlement britannique laisse une grande latitude à l'exploitation commerciale des chemins de fer anglais, concédés à perpétuité et en toute propriété ; or, voici l'économie juridique des rapports entre l'État et les Compagnies ; je l'extrais sommairement du travail de M. Gomel. Le lecteur jugera par là lequel des deux gouvernements, anglais ou français, tient le mieux dans sa main la puissante féodalité des voies ferrées :

« Les chemins de fer sont, en Angleterre, concédés par des lois « (et à perpétuité)... La loi qui concède une ligne mentionne sa « direction, sa longueur, son tracé... Elle règle le montant du « capital-actions, les conditions auxquelles la compagnie pourra « emprunter, le délai dans lequel les travaux doivent être achevés,

« le prix maximum que la compagnie pourra réclamer par tonne et « par mille pour le transport des voyageurs, des animaux, des mar- « chandises et de la houille... Elle stipule que les chiffres maxima « du tarif ne sont pas applicables aux trains spéciaux ni aux trans- « ports donnant lieu à des opérations exceptionnelles et effectués en « vertu de traités particuliers conclus avec les expéditeurs... »

Dans ces conditions, pensez-vous, la propriété de la concession étant perpétuelle et le prix des transports diminuant tous les jours, les compagnies, désormais affranchies de l'ingérence de l'État, une fois constituées, leurs lignes fonctionnant, sont maîtresses absolues de leurs tarifs, de leur administration, exploitation...

Attendez : l'article 170, du règlement des chambres, que l'on « nomme *standing orders* est conçu dans les termes suivants : « Rien de ce qui est contenu dans le présent acte ne sera considéré « comme ayant pour effet d'exempter le chemin de fer autorisé par « la présente loi des dispositions d'aucun acte général sur les che- « mins de fer actuellement en vigueur, ou qui serait adopté dans « une session future du Parlement, non plus que d'une modification « ou revision future par ordre du Parlement, du maximum des « tarifs, droits et péages autorisés par le présent acte. »

En d'autres termes, le Parlement est toujours maître de reviser les tarifs, d'abaisser le maximum au prix qu'il lui convient. C'est là un principe d'ordre public reconnu, affirmé constamment par les actes du Parlement. Et comme les compagnies ne sont liées à l'État par aucune garantie de dividende, les Chambres pourront, quand bon leur semblera, forcer les compagnies de chemins de fer anglaises à déposer leur bilan, en abaissant les maxima à un chiffre rendant toute exploitation impossible. En un mot, les chemins de fer sont à leur discrétion absolue.

C'est ce qui résulte de quelques modifications de tarif citées par M. Gomel, modifications à l'occasion desquelles le Parlement n'a cessé d'affirmer le principe de législation précité. En 1854, une loi « a remédié à l'inégalité des taxes de transport. » Une loi de 1858 leur interdit la location de tout canal, sans autorisation spéciale du Parlement — ceci, pour prévenir les coalitions comme celle que nous voyons dans le midi de la France, où la compagnie du Midi a affermé le canal du Languedoc, qui faisait concurrence à ses voies ferrées. Une loi de 1873 a institué une commission aux attributions très étendues, investie de pouvoirs à la fois juridictionnels et administratifs, avec charge de juger les différends survenus entre le public et les compagnies. En vain les compagnies objectèrent-elles, alors, que la création de cette commission violait les droits fondamentaux de la propriété acquise par concession perpétuelle. Le Parlement, invoquant l'article 170 du règlement, passa outre.

Maintenant, peu nous importe que la loi de 1888, qui a réorganisé la commission instituée par la loi de 1873, n'ait pas « substitué l'au- « torité de l'État à l'initiative des compagnies, en matière de tarifs. » Elle n'a fait que poser, avec plus de force encore, le principe constamment appliqué de l'article 170 des *standings orders* et consacrer la subordination des compagnies aux décisions des Chambres, qui peuvent les ruiner demain, si le Parlement veut briser la puissance économique de la féodalité financière des voies ferrées.

Au lecteur de juger quel est le pays souverain, en matière de chemins de fer, de la France ou l'Angleterre. Nous sommes convaincu que c'est l'Angleterre.

Je copie, dans le *Journal des économistes* de février, les maximes et sentences suivantes, de M. Maurice Block : — « Le droit au tra- « vail, c'est l'esclavage des bons au profit des mauvais. — Quel nom « donner au régime dans lequel la foule passionnée et irréfléchie « inspire les gouvernants et les fait agir? On connaît le mot : « J'en suis le chef, il faut bien que je les suive. Mais où conduit « cette foule?... — *Les déshérités*. Il n'y a, dans un pays libre, que « les idiots et les incurables qui soient déshérités. Avec une intelli- « gence ordinaire et les vertus les plus élémentaires, l'amour du « travail et la prévoyance, on n'est jamais « déshérité ». Si l'on a « des goûts simples, on peut même être heureux, car contentement « passe richesse, dit le proverbe, et l'expérience prouve en effet que « contentement passe richesse. (Lisez la fable *le Savetier et le Fi- « nancier.*) — *Le bon socialisme*. Réhabiliter des noms flétris par « l'histoire est un acte moins pernicieux que celui de donner un sens « favorable à un mot employé depuis l'origine dans un sens défavo- « ble, surtout lorsqu'on prétend conserver les deux acceptions. On « ne peut que troubler ainsi les esprits. Dire qu'il y a un bon et « mauvais socialisme, c'est faire acte de faiblesse, c'est une ma- « nière de justifier ou d'exercer l'inertie qu'on oppose aux agressions « des propagateurs de cette doctrine subversive. » — M. Block appelle cela des « aphorismes économiques et moraux ». Jugez un peu, si M. Block n'était pas un homme « moral », le cœur exempt de haine, comment il traiterait les socialistes!

Le numéro du *Journal des économistes* contient des articles plus intéressants que ces « aphorismes de M. Block », entre autres quelques observations sur les distinctions à établir entre les Arabes et les Kabyles. L'auteur, M. le Dr Meyners d'Estrey, considère que la faute capitale commise par la France dans l'occupation de l'Algérie a été surtout de ne pas avoir fait de différence entre les deux peu-

ples, de mœurs et de race absolument distinctes. L'Arabe est un nomade réfractaire à la civilisation, tandis que le Kabyle, indigène que le premier avait conquis, est un peuple agriculteur, que nous aurions pu sans difficulté élever jusqu'à nous. Malheureusement, on a donné le Kabyle à gouverner au grand seigneur arabe, qui l'a volé et a fait de sa victime un ennemi de la France. M. Meyners d'Estrey pense qu'il y a un million de Kabyles qu'il nous serait possible de nous attacher, si nous leur restituions leurs lois, leurs coutumes; si nous leur procurions des terres fertiles et si nous les protégions contre les Arabes. — Nous partageons absolument l'avis de M. Meyners.

Les lecteurs de la *Revue socialiste* qui lui font l'honneur de suivre ses travaux depuis quelques années, se souviennent-ils de l'incident provoqué dans l'*Association catholique*, par la publication, dans ce recueil, d'une série d'études du plus haut intérêt sur la nécessité d'une nouvelle organisation du travail, et dont l'auteur était M. Lœséwitz? La retraite de ce rédacteur fut jugée indispensable, à la suite d'un article concluant à la socialisation du capital, article qui jeta une émotion profonde dans l'Œuvre des cercles. M. de Mun prit la plume, à cette occasion, pour rassurer les alarmés sur les tendances de certains rédacteurs de l'*Association*. Je signalai l'incident dans un article de la *Revue socialiste* intitulé : *L'Évolution de M. de Mun*. Il me fut répondu par l'*Association* qu'il n'y avait ni évolution ni contradiction dans la conduite du leader des cercles, et que l'unité de la doctrine religieuse, sur laquelle reposait cette œuvre, écartait à jamais l'idée d'une division possible au sein des catholiques voués à la recherche des solutions sociales de notre temps.

Depuis, les événements se sont chargés d'infliger un démenti formel à ces assurances d'unité doctrinale, et nous avons pu entendre, à la tribune de la Chambre, l'évêque d'Angers désavouant M. de Mun, invoquant contre lui les libéraux catholiques de l'école de Louvain, affirmer qu'en matière d'intervention et de protection sociales, le catholicisme laissait à la conscience de ses fidèles une latitude très grande. Finalement M. Freppel a fondé une Société catholique d'économie sociale, dont les tendances diffèrent radicalement des desiderata sociaux formulés dans l'*Association catholique*.

Que s'est-il passé au sein de l'Œuvre des cercles, où les conflits de doctrine ont dû être portés? nous l'ignorons. Toujours est-il que l'*Association catholique* cesse, à partir de janvier, d'être l'organe de l'*Œuvre des cercles ouvriers*. Un avis dans l'intérieur de la couverture nous en prévient, et un appel de M. de Mun aux lecteurs de l'*Association* les entretient du changement survenu. M. de Mun dit

qu'il est devenu extrêmement difficile, « pour une publication qui entend se tenir à l'avant-garde du mouvement (social), de concilier la qualité d'organe officiel d'une grande œuvre catholique avec l'indépendance et la liberté dont elle a besoin pour développer et propager ses doctrines ». Les opinions de l'*Association catholique* sont encore « controversées, » dans le monde religieux. « Des divisions existent, il serait puéril de le nier et inutile de le dissimuler après l'éclat qu'elles ont reçu et que d'autres que nous paraissent vouloir leur donner encore. C'est dans la question du travail industriel qu'elles se sont jusqu'ici presque exclusivement manifestées... » Mais ce n'est pas là le seul terrain sur lequel les divergences s'affirment. En général, M. de Mun et ses amis sont accusés de tendances socialistes et de statolâtrie. Il repousse cette accusation, et en passant, dit du socialisme : « C'est le dénaturer singulièrement, que de le réduire à désigner l'intervention plus ou moins étendue de la loi dans le contrat de travail. Il a en vérité une bien autre portée : il répond, sous des formes diverses, à toute une conception politique autant qu'économique. » Quant au rôle de l'État, M. de Mun estime qu'il a à remplir « un rôle de protection sociale », et à l'appui de son assertion, cite malicieusement une série de déclarations de M. Freppel, qui ne laisseront pas que d'embarrasser l'ondoyant prélat. Les conclusions de l'article méritent de fixer l'attention, elles feront sûrement réfléchir, dans le monde conservateur auquel s'adresse surtout notre éminent confrère. En voici les extraits saillants :

« Ceux qui ne voient, dans le bruit menaçant des revendications populaires, que la manifestation, sous des formes nouvelles des instincts de révolte qui de tout temps ont agité les cœurs des déshérités, et l'éruption périodique du feu latent qui couve au sein des misérables, ceux-là n'ont confiance que dans la force pour éteindre des insurrections qu'ils jugent déplorables assurément, mais non moins illégitimes, contre l'ordre établi : ils sont à mes yeux dans la plus dangereuse et, souvent, la plus coupable des illusions; les catholiques n'ont pas le droit de s'y abandonner. Ceux qui ne découvrent, dans la plainte ardente des travailleurs, que l'éternel gémissement de la pauvreté et le cri douloureux que lui arrache une souffrance doublée par le constant spectacle de la richesse, ceux-là cherchent dans la charité une réponse à l'inquiète interrogation de leur conscience, et s'ils sont chrétiens, ils la trouvent dans les œuvres de miséricorde : le bien qu'ils font est immense, leur dévouement est nécessaire à tous les temps, à toutes les époques; les catholiques seront toujours les premiers à en donner l'exemple. Ceux enfin qui, dans les explosions de colères allumées par de malsaines excitations, aperçoivent l'effet inévitable du contraste grandissant entre les bénéfices sans mesure du capitalisme et la condition précaire des ouvriers, ceux-là pensent qu'il est sage autant que juste d'apporter un remède à cette situation douloureuse, en donnant satisfaction aux légitimes revendications de la masse populaire : beaucoup estiment que leur devoir est de marcher les premiers dans cette voie.

« Ce n'est là, toutefois, qu'un côté de la question. Au-dessous de ces phénomènes extérieurs, de ces agitations tumultueuses, il y a une cause profonde

qu'ils expliquent et qui en est la source véritable : c'est le laborieux enfantement d'un temps et d'un régime nouveaux. Le siècle qui s'achève n'emporte pas seulement avec lui l'histoire écoulée d'un cycle de cent années, il marque, dans ses dernières heures, l'irrémédiable déclin d'une doctrine déchue et d'un système épuisé... C'est le siècle de l'individualisme qui s'écroule en ruines, avec la conception sociale et l'organisation politique qui furent son expression, la toute-puissance de la richesse et le pouvoir absolu de la bourgeoisie matérialiste. Longtemps florissant et indiscuté, le régime s'effondre aujourd'hui de tous côtés, comme un édifice surchargé, par l'excès même de son développement. C'est un âge qui finit, tout le monde le sent, et comme aux dernières années du XVIII[e] siècle, il se fait partout, dans tous les milieux, dans tous les esprits, un travail de transformation, dont l'activité augmente à tout instant. Les vieux moules politiques et sociaux sont brisés, leurs morceaux disjoints ne sont plus qu'à peine assemblés. Que sera le moule de la société nouvelle ? voilà la question qui agite l'univers.

Ceux qui ne l'entendent pas s'endorment dans un funeste sommeil ; ils ressemblent au roi Louis XVI, demandant, au soir du 14 juillet 1789, si c'était une révolte. A eux aussi, il faut répondre : C'est une révolution, la plus profonde, la plus entière qui se soit jamais annoncée au monde.

Et comme dans toutes les révolutions sociales, c'est la propriété qui en sera l'enjeu ; car, ainsi qu'autrefois la propriété féodale et la propriété ecclésiastique ont été les objets principaux des revendications de l'égalité, aujourd'hui la propriété financière et la propriété industrielle excitent, au même degré, les passions irritées par d'insupportables abus. La lutte est ouverte entre les deux classes que le siècle de la bourgeoisie a formées et maintenues, celle des salaires et celle qui possède les instruments de travail. Cette lutte est toute l'histoire de notre temps : le peuple y est engagé tout entier, et il répète comme un mot d'ordre, en la tournant à son profit, la parole qui fit, il y a cent ans, la fortune de ses maîtres : « Qu'est-ce que le quatrième état ? Rien. Que doit-il être ? Tout. »

On ne saurait mieux poser la question, et l'on comprend aisément qu'en se plaçant sur ce terrain, l'*Association catholique* ne puisse continuer à être l'organe officiel de l'œuvre des cercles ouvriers.

Sous ce titre : *La fin d'une Race*, M. de Varigny nous donne, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 février, le récit navrant des circonstances qui ont précédé et marqué la récente insurrection des Sioux. Le chef de cette insurrection, tué au début des hostilités, est un héros de Cooper ; il s'appelait Sitting Bull, le « Taureau assis ». C'est lui qui, en 1876, déjà commandait les Sioux, dans l'insurrection que le général Sheridan réprima à grand'peine. M. de Varigny cite de lui des mots épiques à la Léonidas. A l'entrée de la campagne de 1876, le général Crook le somma de se soumettre. Sitting Bull répondit ces simples mots : « Viens me prendre. Je t'attends. » Il tint la campagne pendant plusieurs mois, parvint à massacrer le détachement du général Custer, qui périt dans l'action, et lorsque ses compatriotes, traqués par des forces supérieures, durent mettre bas les armes, lui et sa bande gagnèrent le Canada.

Sommé par le gouvernement américain d'adhérer au nouveau traité imposé aux Sioux, il répondit : « Le gouvernement a déjà conclu cinquante-deux traités avec les Sioux, et il n'en a pas observé un seul. » En 1881, cependant, sa petite troupe réduite à 45 hommes, 67 femmes et 73 enfants, il se décida à faire sa soumission, mais en stipulant que lui et les siens garderaient leurs armes.

La réponse de Sitting-Bull aux propositions de l'Union américaine résume toute la politique des États-Unis envers ces malheureuses populations, auxquelles on enlève progressivement leurs territoires sans tenir aucune des conditions stipulées dans les traités de cession passés avec elles. Relégués dans leurs réserves, ils ont droit, aux termes de ces traités, à des quantités de rations de vivres déterminées. Mais les agents préposés à l'administration desdites réserves en mettent l'argent dans leurs poches. Le fait est constaté par toutes les enquêtes officielles. Celle de 1874 dit que l'agent des Cheyennes reçoit des rations, de l'argent, des couvertures et des vêtements pour 3 905 Indiens, alors qu'en réalité la réserve n'en contient que 2 077 ; il s'approprie le surplus, soit par jour la substance de 1 828 Indiens. C.-S. Haynes écrit en vain : « Les Indiens meurent de faim, car les agents ne se contentent pas de demander à l'État plus de rations et d'argent qu'ils n'ont d'hommes ; ils gardent l'argent et suppriment les rations de ceux qu'ils ont. Pendant deux mois, les Piégaus ont vécu d'écorces d'arbres, et pendant ces deux mois, 200 ont succombé aux privations. »

Ces exactions des administrateurs sont la cause déterminante de toutes les insurrections indigènes. La dernière des Sioux a été une insurrection de la faim. Le général Miles l'a constaté. « Père puissant, disaient les Sioux avant l'ouverture des hostilités, dans une adresse au président de la République, quand nous avons cédé le Blacks-Hills, tu as dit, dans le traité, que nous aurions trois livres de bœuf par jour, c'est-à-dire trois livres à chacun. On ne nous les donne pas. Nous mourons de faim et nous te supplions de tenir ta promesse. Si tu ne nous crois pas, envoie quelqu'un ici et aussi de quoi nous rendre près de toi : notre chef et cinq de nous iront et te diront ce qu'il en est. » L'inspecteur chargé de faire une enquête sur les faits, déclara qu' « en un seul mois, les rations de bœuf ont été diminuées de 2 millions de livres. »

Les hostilités s'ouvrirent par un premier combat dans lequel le vieux chef Sitting-Bull fut tué (15 décembre). Le 25, les Sioux, cernés de tous les côtés à Cherry-Creek, capitulaient « sans rien stipuler d'autre que des rations de vivres. » Le récit du massacre auquel donna lieu cette capitulation est d'un tragique poignant.

« Ordre fut donné, dit M. de Varigny, de procéder au désarmement. En-

tourés par les troupes, dominés par le feu plongeant de l'artillerie mise en ligne sur les hauteurs, les Sioux s'assirent en cercle, déposant leurs carabines devant eux. Mais quand, les rangs des soldats s'ouvrant, ils virent de nouveau apparaître les Scouts (Indiens au service des États-Unis) chargés de recevoir leurs armes, un murmure prolongé se fit entendre. Leur haine contre ceux qu'ils considéraient comme traîtres à leur race et assassins de leurs chefs se réveillait. Les premiers Scouts furent tués, ceux qui suivaient se jetèrent à plat ventre pour permettre aux troupes de tirer par dessus eux. Tout coup portait dans cette masse profonde d'hommes, de femmes et d'enfants, mais telle était l'exaspération des Sioux, qu'ils se ruaient sur les soldats, cherchant à se frayer une issue. Sous leur effort la ligne pliait ; le général Forsyth donna l'ordre aux mitrailleuses d'ouvrir le feu. Pendant plus d'une heure, les Indiens luttèrent en désespérés dans ce cercle de feu. Ils se firent tuer jusqu'au dernier, hommes et femmes. Six enfants survécurent à ce combat (?), qui ne coucha que 75 hommes aux troupes régulières, mais qui anéantit l'élite des Sioux. »

On a souvent répété que les sauvages reculent devant la civilisation, que c'est là un fait inéluctable, une loi naturelle, les races primitives ne pouvant supporter le contact des races blanches occidentales. La civilisation traitée de même par les sauvages, si ceux-ci avaient des mitrailleuses, reculerait, elle aussi et devrait disparaître à un pareil contact ! Évidemment le massacre avait été prémédité. Quelque regret qu'on ait manifesté à Washington de cette boucherie, les regrets ne sont qu'une hypocrisie de plus, dans le crime de Cherry-Creek, et la République américaine encourt de ce chef devant l'histoire une terrible responsabilité.

Gustave Rouanet.

LE COMMUNISME EN AMÉRIQUE

(*Suite*)

DEUX COMMUNAUTÉS ÉTEINTES

Rapp, Bäumler, Metz et Keil, tous les quatre Allemands, ont, comme on l'a vu, merveilleusement réussi à fonder en Amérique des sociétés où, par l'abolition de la propriété individuelle, revivent les vertus du christianisme primitif. Mais ils avaient été précédés dans leurs réformes radicales, non seulement par l'Anglaise Anne Lee, mais aussi par un de leurs compatriotes, Conrad Beizel. Celui-ci, on peut le dire, a ouvert la voie : il a été le pionnier du communisme, en Amérique. La colonie d'Ephrata, à huit milles de Lancaster, en Pensylvanie, date de l'année 1713, et a compté dans son sein, du vivant de son organisateur, plusieurs milliers d'individus repoussant l'idée du tien et du mien, adhérant à une vie célibataire et s'attachant à mettre en pratique la fraternité, comme l'enseignait Jésus de Nazareth. Je ne saurais dire, faute de renseignements, si la lecture incessante de la Bible — cette source inépuisable de tant d'excentriques suggestions — avait donné un caractère particulier à leur croyance. Le livre de M. Noyes m'apprend seulement que les disciples de Conrad Beizel prospérèrent pendant de longues années, mais que la mort de ce directeur, dans un âge très avancé, amena la dissolution graduelle de la communauté. Il n'y en avait plus qu'une douzaine de membres en 1858. Aujourd'hui, il n'y en a plus un seul probablement, car M. Nordhoff passe tout à fait sous silence les communistes d'Éphrata; ce qui est une manière tacite de faire leur épitaphe : *Vixerunt!*

Vixerunt, peut-on également dire des communistes suédois établis à Bishop-Hill, dans l'Illinois. A ceux-là, M. Nordhoff consacre plusieurs pages, pour en tirer une leçon d'utilité pratique, à l'usage

de ceux qui pensent reconstruire l'humanité, non sur l'intérêt individuel, mais sur l'altruisme, ou la solidarité.

Ces fils de la Scandinavie, nous dit-il, débutèrent sans avoir le sou et arrivèrent en peu d'années à une situation prospère, où ils se seraient maintenus s'ils n'avaient pas eu l'imprudence de contracter des dettes. De là des procès et des querelles intestines qui amenèrent la dispersion des sociétaires.

Ils étaient originaires de Helsingland, en Suède, et commencèrent, vers 1830, par former une secte piétiste, visant à faire refleurir l'âge d'or du christianisme, qui exigeait, suivant eux, une égalité parfaite des conditions. Leur principal prédicateur, Eric Janson, se mit à dos l'autorité civile. On l'accusa de répandre des idées subversives de tout ordre social. Des réunions, dont il était l'âme, furent brutalement dissoutes par la police. Lui-même fut condamné à des amendes et à des emprisonnements. Ses regards se portèrent naturellement, comme ceux de Rapp, de Bäumeler et de Metz, par delà l'Atlantique, où rien ne viendrait gêner sa parole et l'empêcher d'embrasser, avec ses coreligionnaires, une vie conforme à leur conscience chrétienne. Un d'entre eux, Olaf Olson, fut envoyé aux États-Unis, afin d'y trouver une localité propre à la colonisation. Il arrêta son choix sur une acquisition de terre dans l'Illinois. A la réception de son rapport, les piétistes d'Helsingland résolurent d'émigrer en masse. Les autorités tentèrent, dit-on, d'empêcher l'exode ; mais un de ses promoteurs alla trouver Oscar Ier et obtint de ce monarque libéral la levée de tout obstacle arbitraire.

Les riches payèrent pour les pauvres, et tous, au nombre de 800, se trouvèrent sur l'emplacement que leur avait indiqué Olaf Olson et qu'ils nommèrent Bishop-Hill. Là ils se trouvèrent presque sans ressources et purent à peine acheter, la première année, un espace de 40 acres seulement. Ils vécurent pendant quelque temps d'une vie très misérable, dans des baraques adossées aux collines, n'ayant pour église qu'une tente de toile grossière. Beaucoup d'entre eux se louèrent aux fermiers du voisinage, afin d'augmenter l'avoir commun. La fièvre des prairies se mit dans leurs rangs et vint s'ajouter à leurs souffrances physiques. La famine les aurait décimés avec la maladie, s'ils n'avaient réussi à faire un emprunt de 1,800 dollars (9,000 francs).

Cependant, après une année d'un labeur opiniâtre, ils parvinrent, en 1849, à construire une église en briques et une maison, également en briques, contenant une immense salle à manger avec une cuisine générale. Un de leurs directeurs, Jonas Olson, le même qui était allé sans hésiter demander justice au roi de Suède contre la police, partit pour la Californie, avec huit jeunes gens, à la re-

cherche de l'or, dans l'intérêt de la communauté. Le voyage fut infructueux. Après ce mécompte, arriva la fin malheureuse, en 1850, du véritable chef de la secte, le guide pieusement écouté, Eric Janson. Cet homme éminent fut tué d'un coup de pistolet dans une cour de justice, étant venu pour témoigner en faveur d'une femme entrée dans la société et réclamée par son mari. On ne sait pas trop si c'est celui-ci ou un de ses amis qui fut l'auteur d'un meurtre qui plongea dans la douleur toute la population de Bishop-Hill.

Comme fiche de consolation, Olaf Janson revint, vers cette époque, de la Suède, avec quelques milliers de dollars, restitués aux émigrés par leurs débiteurs restés dans le pays. Cette somme permit d'acheter du bétail et d'établir une charpenterie, une fabrique de voitures et même une manufacture de toiles. Les maisons en briques se multiplièrent et une école dans de bonnes conditions s'éleva en place d'une école provisoire dont la colonie s'était accordé le luxe dès les premiers jours de son installation, quand elle n'avait encore pour abri que de mauvaises planches. Ce luxe a toujours, et avec raison, passé, dans les contrées scandinaves, pour une nécessité urgente. Aussi nulle part, en Europe, l'instruction primaire n'est-elle, on le sait, plus avancée, si ce n'est peut-être en Suisse.

Un acte d'incorporation, obtenu de la législature de l'Illinois, légalisa la situation des Suédois en les autorisant à traiter leurs affaires comme une société représentée par des directeurs : jusque-là, tout ce qu'ils possédaient était inscrit au nom de quelques-uns d'entre eux. Ils entreprirent, avec leur nouveau titre, la construction d'une partie du chemin de fer qui, partant de Chicago, aboutit à Quincy. L'affaire fut très lucrative : les mauvais jours semblaient finis et une ère de prospérité commençait pour ceux qui avaient bravement traversé les plus dures épreuves.

Quiconque serait venu à Bishop-Hill en 1859 y aurait trouvé une petite ville bien construite en briques, entourée de 10,000 acres de terre en pleine culture, d'une valeur de 300,000 dollars. Il aurait pu voir dans l'édifice principal une immense salle à manger où 1,000 habitants des deux sexes venaient s'asseoir, par tiers, pour prendre leurs repas. Et si la curiosité l'avait poussé à visiter la cuisine, il en aurait admiré les dimensions gigantesques, mais à peine suffisantes à la besogne qu'on en exigeait.

Le même voyageur se serait senti édifié par une piété simple et sincère. L'église lui eût offert deux services le dimanche, l'un le matin et l'autre le soir, avec des hymnes, des prières et des sermons. A part cela, aucune distraction, car les piétistes suédois repoussaient en bloc les amusements mondains, et n'admettaient pas d'autre lecture que celle de la Bible, qui enseigne, disaient-ils,

tout ce qu'il est essentiel de connaître. Une semblable conviction impliquait naturellement l'absence d'une bibliothèque publique, comme en possédaient les Icariens de Nauvoo. Bishop-Hill eut néanmoins, pendant quelque temps, un petit journal en suédois, qui mourut faute de lecteurs.

Cette existence douce, tranquille, laborieuse, mais non intellectuelle, convenait parfaitement aux paysans venus de la vieille Europe, où leur imagination n'avait jamais vagabondé au delà de ce bonheur négatif. Il n'en fut pas de même pour la génération qui s'était développée sur le sol américain. Le mécontentement y germa, dégénéra en murmures et produisit bientôt une scission. Sevrés de toute espèce de plaisirs, les jeunes déclarèrent vouloir réformer la routine quotidienne, beaucoup trop monotone et trop fastidieuse. Quelques barbes grisonnantes se laissèrent entraîner dans le mouvement. Deux partis se formèrent, en prenant pour enseigne les noms de deux chefs vénérés. Il y eut le parti Olson et le parti Janson. Le premier s'obstinait à conserver au communisme son caractère ascétique; le second voulait en élargir les bases ou, à défaut de concessions, en briser complètement la règle et rentrer dans la vie individuelle.

Les Olsonistes étaient les plus nombreux, comptant dans leurs rangs les deux tiers des membres. Ils auraient sans doute triomphé de leurs adversaires, si la communauté s'était habituée de bonne heure à une stricte discipline et au respect du suffrage universel. Mais la petite république de Bishop-Hill avait toujours vécu sans lois stables et fixes et, depuis la mort violente d'Éric Janson, ne possédait aucun citoyen capable, par son influence, de faire taire toutes les divergences et d'amener la conciliation.

Au lieu de cette solution conservatrice, il se produisit une rupture radicale. Les Jansonistes obtinrent le tiers de la propriété collective et la subdivisèrent entre eux. Les Olsonistes continuèrent à maintenir le communisme. Les uns et les autres restèrent dans la même localité, ce qui devait naturellement conduire à l'extinction d'un des deux systèmes rivaux, sinon ennemis. La division ne tarda pas à naître dans l'Olsonisme, où se manisfestèrent jusqu'à trois factions inconciliables : de là d'incessantes querelles intestines qui ne purent finir que par l'anéantissement de ce qui restait du communisme.

La révolution, en traversant ses phases diverses, dura deux ans et se termina en 1862. Elle eut de tristes résultats. Une dette, contractée imprudemment, mais dont se serait facilement débarrassé le travail solidaire, au milieu d'une prospérité constante, pesa lourdement sur les individus, quand chacun dut en assumer sa quote part. De là une série de procès et d'expropriations judiciaires.

Bishop-Hill rentra dans le désert d'où elle était sortie. Ses maisons, autrefois riantes et animées, ont, pour la plupart, perdu leurs habitants, dispersés par-ci, par-là. Les bâtiments où se centralisait la vie générale tombent en ruines avec leurs portes et leurs fenêtres ouvertes à la destruction. Et si l'on cherche où sont les vieux compagnons de Janson et d'Olson, on en trouvera un certain nombre à 6 milles plus loin, dans le village de Galva, destiné à reproduire non le système, mais l'activité industrielle de Bishop-Hill. Les ex-communistes, transformés en fermiers indépendants, s'y sont fixés, et quelques-uns, à juger par leurs demeures, jouissent d'une honnête aisance. Mais ces privilégiés regrettent parfois les dures épreuves de leur existence antérieure, où l'esprit de dévouement mutuel leur procurait une intime satisfaction et les rendait plus sûrs du salut de l'âme. Parmi les Scandinaves, les uns professent le méthodisme, — croyance sévère de Wesley, — mais les autres, en grande majorité, s'attendent à voir Jésus descendre sur la terre et inaugurer son règne de mille années. C'était la foi du patriarche Rapp, et c'est la foi qui se concilie le mieux avec le communisme, qui vit d'abnégation et de sacrifices, en vue d'un monde meilleur.

Mais la foi ne suffit pas pour rendre durable une organisation sociale basée sur la communauté des biens, si des règlements d'une nature matérielle et pratique lui font défaut. C'est la moralité que l'on peut retirer de la courte durée de Bishop-Hill, dont la société fraternelle n'a existé que quatorze ans et s'est brisée tout à coup avec toutes les apparences d'une prospérité croissante.

A. Holynski.

CORRESPONDANCE

Montpellier, 20 janvier 1891.

Bien cher Ami,

Merci d'avoir rappelé la création de ma Société *l'Ouvrière* que je croyais complètement oubliée de tous.

Cette Société, fondée en 1869, avait pour but d'atténuer autant que possible l'exploitation féroce à laquelle sont en butte les malheureuses ouvrières, victimes des entrepreneuses.

Elle répondait donc à un besoin urgent qui, malheureusement, existe encore. Aussi je suis bien décidée à faire revivre cette Société, dissoute sous l'Empire, à peine née, à cause des agissements politiques de ses membres, affirmait-on.

Certes, comme vous l'avez si bien dit dans un de vos articles du *Petit Provençal*, une des plaies douloureuses de la classe ouvrière, c'est le *marchandage*, c'est l'exploitation par les entrepreneurs et les entrepreneuses.

Et les femmes ont plus encore à souffrir que les hommes de l'écrasement capitaliste, elles sont exploitées comme ouvrières et comme *femmes*. Les soustraire à cette exploitation cruelle, infâme, qui prend leur temps, leurs forces, leur corps, écrase leur cœur, étouffe leurs pensées, supprime même leurs sentiments, ce sera réaliser leur émancipation à bref délai : c'est là surtout que réside véritablement leur affranchissement.

C'est ce que je compte développer dans un prochain article dans la *Revue socialiste*.

A vous de toute amitié fraternelle,

Paule Mink.

FRÉDÉRIC MIJOUL

Nous apprenons la mort de notre très sympathique et très estimable ami *Mijoul.*

En F. Mijoul, la *Revue socialiste* perd un de ses meilleurs amis de la première heure, et la république sociale, un de ses plus nobles et de ses plus généreux serviteurs.

Mijoul était sur la brèche depuis 1848. Il combattit en Juin, et il connut les pontons de Cavaignac, en attendant l'exil de Louis Bonaparte.

Le parti socialiste international le compta toujours parmi ses fervents; à toutes époques, il fut toujours avec ceux qui combattent pour l'émancipation humaine.

Aussi simplement bon qu'héroïquement dévoué, ce militant de la République et du socialisme n'eut jamais d'ennemi. Tous ceux qui l'ont aimé, tous ceux-là le regretteront avec nous et garderont pieusement son souvenir.

C'est toujours avec une profonde tristesse que l'on voit disparaître de tels hommes, qui par leur cœur autant que par leur intelligence, par leur exemple autant que par leur activité, servirent et honorèrent la cause des déshérités.

Nous saluons respectueusement et avec une émotion douloureuse et profonde la tombe de ce vaillant et de ce juste qui, sa journée finie et sa bonne œuvre faite, est entré plein de mérites et tout enveloppé de la sympathie des justes dans le repos éternel.

B. M.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. *France*: Le 1er mai. — Le Conseil supérieur du travail. — L'Union fédérative du centre. — Le droit à la retraite sans versement. — Basly député. — *Autriche*: Le premier congrès des mineurs. — *Belgique et Hollande*: Correspondance. — *République Argentine*: Les salaires à Buenos-Ayres. — *Mexique*: Expérience de socialisme. — *Brésil*: L'œuvre accomplie.

FRANCE.

Le 1er mai. — Les moqueurs en seront pour leurs frais de sarcasmes. En dépit de l'opinion commune à toute la presse capitaliste d'Europe et d'Amérique, qui affirmait l'an dernier que la fête des huit heures était exceptionnelle et ne devait pas avoir de lendemain, les groupes ouvriers commencent, dès maintenant, la campagne en vue de la manifestation du 1er mai 1891.

La revendication de la journée de huit heures est à l'ordre du jour dans tous les pays, et le prolétariat international est unanime à la réclamer. Une est la misère, une est et restera l'intelligente poursuite de cette première conquête socialiste.

La société a le pouvoir de légiférer en matière de réglementation du travail. Les socialistes ont le droit d'imposer à la société cette réglementation du travail comme un devoir strict et étroit. La date du 1er mai marquera donc périodiquement dans l'histoire du XIXe siècle, car elle montrera de mieux en mieux la vigueur de l'Internationale des travailleurs.

Selon la décision prise au Congrès international de Paris, en juillet 1889, la manifestation du 1er mai, qui fit tant de bruit en Europe l'année dernière, doit être renouvelée désormais tous les ans. — Ce n'est pas, du reste, en un seul congrès que cette manifestation des tra-

vailleurs a été décidée, mais dans tous ceux qui ont été tenus depuis l'an dernier et dont voici la liste : le congrès du parti ouvrier, à Bilbao (Espagne), au mois de septembre ; les congrès du parti ouvrier et de la fédération des syndicats ouvriers, à Lille et à Calais, au mois d'octobre ; le congrès de la démocratie socialiste de Halle, en Allemagne ; le congrès du prolétariat autrichien, à Brünn ; le congrès des associations ouvrières de Portugal, à Lisbonne ; le congrès des associations ouvrières suisses, à Zurich ; l'énorme congrès des mineurs d'Angleterre, à Birmingham ; le congrès des sections ouvrières italiennes, à Milan ; le congrès de l'Association des mineurs des États-Unis, etc. — Tous ces congrès se sont laissé guider dans leurs conclusions par les mêmes considérations que les congrès français de Lille et de Calais, dont voici quelques extraits :

La journée légale de huit heures a été réclamée il y a plus de vingt ans par les premiers congrès de l'Association internationale ;

Elle figure dans tous les programmes des partis ouvriers ou socialistes d'Europe et d'Amérique ;

Elle a été reprise comme la plus urgente des réformes par le Congrès international de Paris ;

Elle a fait l'objet de la première manifestation mondiale du 1er mai ;

La journée de huit heures, étant donné le développement continu de l'outillage mécanique, suffit amplement aux nécessités de la production si tous les travailleurs valides sont régulièrement occupés ;

Elle aurait pour premier effet de supprimer les chômages et d'ouvrir les portes aux ouvriers sans travail ;

Elle amènerait, comme conséquence fatale, une hausse des salaires en prévenant la concurrence au rabais que font aux ouvriers occupés les ouvriers, inoccupés ;

Elle bénéficierait au petit commerce qui pourvoit aux besoins des ouvriers, en augmentant les moyens d'achat de ces derniers ;

Elle donnerait au producteur exténué par un travail de plus en plus monotone, malsain et dangereux, de réparer ses forces ;

Elle lui permettrait de vivre de la vie de la famille, de se développer intellectuellement et de remplir ses devoirs politiques.

Le but direct de cet énorme et universel mouvement reste le même que celui du 1er mai 1890 ; les manifestants veulent obtenir des divers gouvernements, au moyen d'une entente internationale, la journée légale de huit heures.

La réglementation du travail, considérée naguère encore comme une impossibilité, aujourd'hui reconnue réalisable par beaucoup de gens de toutes classes, sera demain déclarée indispensable dans l'intérêt supérieur des nations.

Aucun intérêt légitime n'a donc à s'alarmer de voir les ouvriers rechercher une amélioration à leur misérable sort et demander aux pouvoirs constitués de porter des lois contre les longues journées de travail et le surmenage des ouvriers.

Mais cette revendication d'une limitation internationale de la journée de travail, quoique considérée comme la principale, ne sera pas séparée des autres points sur lesquels, d'après le congrès de Paris, doit porter une législation internationale intégralement protectrice du travail. — En même temps qu'une pression à exercer en vue de toutes les réformes économiques, il s'agit, pour les classes ouvrières de partout, d'affirmer le 1er mai de chaque année le lien qui les unit, leur communauté d'aspirations et d'action. — Le cosmopolitisme industriel et commercial a justement pour contre-partie logique l'association internationale des travailleurs, qui ne veulent plus, dans une lutte inégale, être amenés à prodiguer leurs forces pour gagner un salaire insuffisant.

Le 1er mai dernier a montré tous les salariés unis devant les réformes sociales, dont l'adoption serait une source de bien-être général, de plus grande culture intellectuelle et morale, et une atténuation du chômage, ce sinistre recruteur des dépôts de mendicité, des prisons et des morgues.

Le 1er mai prochain, la démocratie socialiste internationale établira pour la seconde fois aux yeux des partis conservateurs de toutes les nations sa parfaite communion d'idées, sa force d'organisation et son unité d'action.

MANIFESTATION INTERNATIONALE DU 1er mai.

Aux travailleurs de France.

Camarades,

Nous approchons du 1er mai, que dans leurs congrès nationaux tous les partis ouvriers d'Europe, d'Amérique et d'Australie ont décidé de perpétuer comme fête internationale du travail; et les nouvelles qui nous arrivent de partout nous montrent, jusque dans le plus petit hameau, les travailleurs se préparant à ce grand acte de solidarité.

Ce jour-là, en effet, les frontières se trouveront effacées et, dans l'univers entier, on verra uni ce qui doit être uni et séparé ce qui doit être séparé : d'un côté les producteurs de toute richesse (que sous couleur de patriotisme on cherche à jeter les uns contre les autres), debout, la main dans la main, dans une même volonté d'émancipation; de l'autre les exploiteurs de tout ordre coalisant vainement leur peur et leur lâcheté contre un mouvement historique que rien ne peut arrêter et qui les emportera.

Camarades de France,

Ce jour-là se dressera devant les plus indifférents la question sociale tout entière. En présence de cette surproduction de richesse, qui se traduit pour la classe productrice par une misère sans précédent, tous réfléchiront et se demanderont le pourquoi d'un pareil état de choses :

Pourquoi les ouvriers d'usine, les employés de magasin et de bureau voient, avec leur salaire diminué et leur travail accru, leurs femmes et leurs enfants de plus en plus absorbés par le bagne capitaliste et retournés contre eux comme concurrents aux rabais?

Pourquoi les petits commerçants vont disparaissant les uns après les autres, dévorés par les coopératives patronales et les grands magasins?

Pourquoi le paysan propriétaire, écrasé par l'impôt et l'hypothèque, mangé par l'usure, est de plus dépossédé de cette terre où il a mis tant de travail et qu'il lui faudra, sous prétexte de patrie, aller défendre au profit de l'oisif qui la lui vole?

Et obligés de constater que ce dépouillement et cet écrasement de tout ce qui travaille et produit s'accomplit sous les régimes politiques les plus différents, dans les pays à institutions républicaines comme dans les pays à base monarchique, vous vous convaincrez que l'unique raison du mal dont vous mourez réside dans l'ordre économique actuel, dans ce fait qu'au lieu d'être la propriété de ceux qui les mettent en valeur les instruments et la matière du travail sont devenus le monopole de la classe fainéante.

Vous comprendrez que l'unique remède est dans la *fin de ce divorce entre le travail et la propriété,* et vous viendrez en masse au socialisme. Rompant à la fois avec les réactionnaires qui s'épuisent à ressusciter un ordre social disparu et avec les prétendus républicains qui n'ont su par leurs droits sur le blé, la viande, etc., etc., qu'organiser un nouveau pacte de famine au profit des accapareurs du sol, vous apporterez l'appui victorieux de votre nombre à votre parti, au parti du travail qui, par la restitution au peuple des travailleurs de tous les moyens de production par lui créés, lui garantira la jouissance des produits de son travail.

La journée légale de huit heures, qui est l'objectif immédiat de la manifestation du 1er mai, est un premier pas vers cet affranchissement complet qui ne dépend que de vous.

Il s'agit, en réduisant la somme de travail que les voleurs de travail ont la liberté aujourd'hui d'imposer à la classe ouvrière, sans distinction d'âge ni de sexe, de faire place dans l'atelier aux affamés du chômage, de porter les salaires au plus haut et de vous assurer le repos indispensable à votre développement intellectuel et à l'exercice de vos droits d'hommes et de socialistes.

Camarades de France,

Le Conseil national du Parti ouvrier et le Conseil national de la Fédération des syndicats et groupes corporatifs des ouvriers de France comptent que, pénétré de ses devoirs envers sa classe et envers l'humanité, chacun de vous sera à son poste le 1er mai prochain.

Vive la fête internationale du travail!!!

Vive la journée de huit heures!!!

Pour le Conseil national du Parti ouvrier :

S. Dereure, Ferroul, Jules Guesde, Paul Lafargue.

Pour le Conseil national de la Fédération
des syndicats et groupes corporatifs ouvriers de France :
La Commission exécutive :

A. Delcluze, Fourrier, Manouvrier, A. Martin, Salembier.

Cet appel a été entendu par la France ouvrière; dans tous les centres industriels l'on commence à s'organiser. Et le 17 février eut lieu, à Paris, une réunion plénière des délégués des chambres syndicales et des groupes socialistes. Cette assemblée, où étaient re-

présentées toutes les fractions du parti socialiste, y compris la *Revue Socialiste*, par le citoyen Fournière, et la *Société du Progrès social*, par le citoyen Veber, décida de nommer une commission exécutive en dehors des personnalités connues. Après une longue discussion sur les mesures à prendre en vue de la fête du 1er mai, et à laquelle ont, entre autres, pris part les citoyens Guesde, Lafargue et Fournière, la réunion a procédé à la nomination d'une commission de vingt-neuf membres chargée d'organiser l'agitation par des réunions publiques dans chaque quartier et de s'entendre avec les comités de province et de l'étranger pour donner plus de force et d'éclat à la manifestation du 1er mai.

Le Conseil supérieur du travail.—Nous n'avons rien à retrancher, rien à ajouter à notre appréciation du mois dernier. Dans son discours d'ouverture, le ministre a recommandé à ses élus « d'écarter ces vaines discussions d'école qui troublent tant d'esprits, dispersent en pure perte tant d'efforts et paralysent l'action ». Mais alors, comme l'a très bien dit notre ami Raiga dans la *Justice* : « Pourquoi « M. Léon Say entre-t-il dans ce conseil ? C'est que, voyez-vous, « M. Léon Say est une garantie. Les pouvoirs publics étant tiraillés « d'un côté par les exigences formidables de la haute banque, de « l'autre par les exigences non moins formidables — mais autrement légitimes — du prolétariat, on veut donner satisfaction aux « deux extrêmes, en paraissant céder aux uns, tout en conservant « la confiance des autres. Seulement, trop d'habileté nuit. Le procédé est cousu de fil blanc... C'est un instrument d'émancipation « sociale aux mains de gens qui, pour la plupart, non seulement se « moquent de l'émancipation sociale des ouvriers, mais la redoutent « comme la peste. »

Mais, dit un autre de nos amis, Ernest Lesigne, du *Radical* : « Ceux qui concèdent le mot s'avouent déjà vaincus et ne pourront « pas longtemps refuser la chose. — Un conseil supérieur du travail « avec très peu de travailleurs peut être une idée chère à M. Léon « Say ; mais elle aura le sort d'une formule fameuse qui lui tenait « également à cœur : la République sans républicains. Il n'y aura « bientôt plus que des républicains dans l'administration républicaine, et le jour n'est pas loin où il n'y aura presque plus que « des travailleurs au Conseil supérieur du travail. — Dès aujourd'hui, le conseil supérieur existe, et ceux qui songeraient à le « supprimer perdraient leur peine. Demain il sera transformé par « les travailleurs, pour les travailleurs, et contre les partisans de « l'exploitation des travailleurs. »

Puisse cette heureuse éventualité se réaliser bientôt, et que l'on adopte au moins la proposition Ferroul tendant à faire nommer la moitié des membres du Conseil supérieur du travail par les cham-

bres syndicales ouvrières, et que l'autre moitié soit choisie avec moins de partialité en dehors du Parlement et parmi les personnes compétentes et les publicistes de toutes écoles, sans oublier les différentes nuances socialistes.

Quoi qu'il en advienne, voici le programme tracé par M. Jules Roche dans son discours d'ouverture :

Je pensais pouvoir vous soumettre, au cours de cette session, la question de la réglementation du travail des adultes, qui paraît être, à cette heure, la préoccupation dominante de la classe ouvrière; mais les enquêtes et les travaux préparatoires n'étant pas terminés, cette discussion viendra plus utilement à une session ultérieure.

Je n'essayerai pas d'énumérer tous les sujets qui appelleront successivement vos méditations; la liste en serait trop longue. Mais je dois rappeler que le gouvernement de la République a toujours eu le souci des progrès sociaux et qu'il en a été l'initiateur.

La loi de 1848 fixant à douze heures la durée maxima du travail, la loi de 1874 sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures, la loi préparée par M. Waldeck-Rousseau, en 1884, sur les syndicats professionnels, la loi de 1886 sur la caisse nationale de retraites pour la vieillesse, les lois de 1890 sur les délégués mineurs, sur les agents commissionnés des chemins de fer, les lois sur l'enseignement professionnel, les projets à l'étude sur les accidents du travail et sur l'hygiène des ateliers sont des marques réitérées de l'intérêt que les pouvoirs publics portent au monde des travailleurs.

L'arbitrage.

Le conseil supérieur pourra s'inspirer des travaux législatifs étrangers pour l'étude des réformes qui lui sont soumises.

La première est relative à l'arbitrage.

Rien ne s'oppose, semble-t-il, à la création d'une juridiction à laquelle patrons et ouvriers auraient la faculté de recourir pour aplanir leurs différends collectifs. Les grèves, souvent, naissent de malentendus et de froissements et se prolongent par amour-propre ou par obstination. L'intervention d'arbitres choisis par les parties elles-mêmes, animés d'un réel esprit de conciliation, apportant dans leur mission pacificatrice une autorité et une compétence reconnues, permettrait, il faut l'espérer, de prévenir des luttes désastreuses pour tous.

Les avantages que l'Angleterre a tirés depuis trente ans des conseils d'arbitrage et de conciliation ont déterminé les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique, l'Autriche, la Suisse à organiser légalement l'arbitrage. Pourquoi la France refuserait-elle de tenter une expérience qui ne saurait avoir d'effets fâcheux ? Assurément il sera malaisé de contraindre les parties à l'exécution de sentences arbitrales qui, le plus souvent, engageront l'avenir, mais il n'est pas téméraire de supposer que des habitudes de bonne foi et de loyauté suppléeront au défaut de sanction.

Les lois sur les salaires.

Nous avons pensé aussi qu'il y a un réel intérêt à compléter les lois sur les salaires et à faire disparaître des abus regrettables qui se produisent dans les payements faits autrement qu'en argent.

Les traitements des fonctionnaires sont insaisissables pour partie; or, il

n'existe pas de motif d'accorder aux salaires une protection moindre qu'aux traitements des fonctionnaires. Vous rechercherez dans quelle proportion il convient d'établir l'insaisissabilité des salaires et s'il est opportun de les déclarer incessibles. Vous vous efforcerez, tout en protégeant l'ouvrier, de ne porter aucune atteinte à son crédit. Vous serez, sans doute, amenés à simplifier la procédure de saisie-arrêt des salaires et à la rendre moins dispendieuse et plus expéditive.

Le placement des ouvriers.

Vous aurez encore à délibérer sur la question du placement des ouvriers, employés et gens de service. Elle a fait l'objet de plusieurs projets de lois dus à l'initiative parlementaire. On ne peut nier que certains abus se soient manifestés dans le système actuel.

Vous jugerez si la liberté du placement peut être avantageuse ou préjudiciable aux travailleurs, si la création de bureaux de placement dans les mairies et les secrétariats de conseils de prud'hommes permettra à courte échéance de substituer le placement gratuit au placement onéreux et de décharger ainsi les travailleurs du lourd fardeau de la prime de placement.

Je soumets à votre étude une quatrième question, celle de l'organisation au ministère du commerce d'un office du travail. Il est actuellement impossible en France de se rendre exactement compte des diverses conditions du travail, du prix de la main-d'œuvre, des capitaux engagés dans les entreprises industrielles, de la valeur de l'outillage et des produits, en un mot de l'état réel de l'industrie.

La législation ouvrière.

Centraliser toutes les informations relatives à la législation ouvrière, au mouvement du travail et de la production, telle serait la fonction de cet organe administratif dont la création répond à un besoin impérieux. Déjà, aux États-Unis et dans divers pays, des offices du travail existent et rendent des services considérables.

Tel est le programme de vos travaux au cours de cette première session. Le gouvernement sait à quels hommes expérimentés, éclairés et zélés il a confié le soin d'examiner les lois du travail. Il sait aussi que, pénétrés de l'importance de votre mission, vous n'épargnerez aucun effort pour accomplir une œuvre aussi féconde.

En conséquence, après l'enregistrement de la démission habilement motivée de M. Ribanier, quatre sous-commissions : d'arbitrage, de protection des salaires, de placement des ouvriers et d'office du travail, ont été nommées sous la présidence (les noms sont significatifs) : la 1re de M. Baïhaut, la 2e de M. Jules Simon, la 3e de M. Challemel-Lacour, la 4e de M. Léon Say.

Nous donnons aujourd'hui sans commentaires les renseignements qui nous sont parvenus jusqu'à ce jour (2 mars) sur les travaux des diverses commissions.

Voici d'abord les conclusions du rapport de M. Thévenet sur les *bureaux de placement* :

1° Abolition du décret-loi de 1852, exigeant l'autorisation préalable ;

2° Principe de la liberté d'établissement, tout en ménageant la surveillance de l'autorité;

3° Principe de l'incompatibilité avec les débits de boisson. — Un règlement d'administration publique règlera cette question;

4° Subvention de l'État aux syndicats professionnels qui organiseront des bureaux de placement de concert avec les municipalités.

Le projet de résolution qui termine le rapport de M. Keüfer sur l'*Office du travail*, et le vœu additionnel présenté par M. Ricard sont ainsi conçus :

L'office du travail a pour mission de *rassembler* et de *vulgariser* tous les documents et informations utiles relatifs au travail, à ses rapports avec le capital, aux heures de travail, aux salaires des travailleurs, hommes, femmes et enfants.

« La commission émet le vœu que le ministre, en constituant le bureau du travail, lui donne tous les organes nécessaires pour assurer un bon et prompt fonctionnement. »

Le conseil a également adopté les conclusions du rapport de M. Finance sur l'*arbitrage :*

La commission n'a pas cru qu'elle eût charge d'élaborer, article par article, un projet de loi sur l'arbitrage, mais elle a étudié les principaux points qui devraient déterminer le véritable caractère de cette loi et elle a l'honneur de soumettre à l'approbation du conseil supérieur les principes suivants que la commission, à l'unanimité, émet le vœu de voir inscrire dans une loi sur l'arbitrage :

De l'arbitrage accidentel.

1° Les patrons et les ouvriers ou employés pourront, soit d'accord, soit séparément, provoquer entre eux un arbitrage sur tout litige relatif à l'établissement des conditions et règlements du travail;

2° Le juge de paix servira d'intermédiaire entre les parties pour constituer le conseil d'arbitrage;

3° Un tiers arbitre pourra être choisi en dehors de la profession dans laquelle se produit le litige;

4° Le recours à l'arbitrage sera facultatif;

5° Les décisions des conseils d'arbitrage seront déposées au greffe de la justice de paix et affichées sans frais pour les parties et par les soins de l'administration : 1. au greffe de la justice de paix; 2. à la mairie de chaque commune où a lieu le litige à trancher;

6° Dans le cas où le conseil d'arbitrage n'aura pu se constituer, la même publicité sera faite et mentionnera la demande d'arbitrage de l'une des parties, la réponse ou l'absence de réponse de l'autre partie;

7° Les décisions des arbitres devront, autant que possible, fixer la durée des conventions ou, tout au moins, fixer la durée d'un délai d'avis pour les dénoncer.

Des conseils permanents de conciliation et d'arbitrage.

1° Les patrons et les ouvriers et employés pourront, dans chaque profession ou métiers similaires, constituer, en se conformant aux articles précédents, les conseils permanents de conciliation et d'arbitrage;

2° Les syndicats professionnels de patrons, d'ouvriers et d'employés régulièrement constitués d'après la loi du 28 mars 1884 pourront constituer entre eux des conseils permanents de conciliation et d'arbitrage;

3° L'administration mettra à la disposition de ces conseils les locaux nécessaires à leurs réunions.

Voici enfin le texte des conclusions du rapport de M. Martelin sur la protection des salaires :

§ 1er. — *Payement des salaires.*

I. — Le payement des salaires devra être effectué en monnaie ayant cours, au moins deux fois par mois.

II. — Des avances en espèces faites par le patron ne pourront donner lieu à son profit qu'à une retenue du dixième de la somme avancée. Les acomptes sur un travail en cours ne sont pas considérés comme avances.

III. — Aucune compensation ne s'opère au profit des patrons entre le montant des salaires dus par eux à leurs ouvriers et les sommes qui leur seraient dues à eux-mêmes pour fournitures diverses, quelle qu'en soit la nature, à l'exception toutefois : 1° des outils ou instruments nécessaires au travail; 2° des matières et matériaux dont l'ouvrier a la charge et l'usage.

§ 2. — *Insaisissabilité et incessibilité des salaires.*

IV. — Les salaires des ouvriers et gens de service ne sont saisissables que jusqu'à concurrence du dixième.

Il en est de même pour la partie des traitements des employés ou commis des sociétés civiles ou commerciales, des administrations publiques, des négociants ou autres particuliers, lorsqu'ils ne dépassent pas 2,400 francs par an.

V. — Les salaires et traitements ne pourront également être cédés à un tiers que jusqu'à concurrence du dixième.

VI. — Les dispositions qui précèdent ne concernent pas les cessions ou saisies énoncées dans les articles 203, 205, 206, 207, 214 et 349 du Code civil.

§ 3. — *Procédure de la saisie-arrêt.*

VII. — En matière de saisie-arrêt, la compétence du juge de paix sera substituée à celle du tribunal civil.

VIII. — Les exploits d'huissier seront remplacés par des lettres recommandées.

IX. — Si le saisissant n'a pas de titre, il doit, dans les vingt-quatre heures de l'envoi de la lettre de saisie, faire délivrer au saisi un avertissement à comparaître devant le juge de paix, qui valide ou lève la saisie. Ce jugement est notifié par simple lettre recommandée au tiers saisi.

X. — Dans les huit jours de la notification à lui faite soit de la saisie-arrêt, soit du jugement qui la valide, le tiers saisi devra faire connaître au juge de paix, soit par une déclaration au greffe, soit par une lettre : 1° le montant du salaire quotidien ou mensuel du saisi; 2° ce qui lui est dû à ce moment.

XI. — La contre-dénonciation faite au saisi sera supprimée, de même que la demande en validité quand le saisissant a un titre.

XII. — Pour le cas où plusieurs saisies-arrêts sont formées sur les mêmes valeurs, des mesures devront être prises pour éviter, autant que possible, l'accumulation des frais, et une procédure de distribution par contribution très simple devra être organisée.

§ 4. — *Du privilège garantissant les salaires.*

XIII. — Les salaires acquis aux ouvriers pour les derniers trois mois et les salaires dus aux employés pour les derniers six mois sont admis, au cas de déconfiture du patron non commerçant, au nombre des créances privilégiées, aux termes de l'article 2,101 du Code civil.

L'Union fédérative du centre — qui, avec les citoyens Allemane, Faillet et Dumay, s'est séparée du parti possibiliste dirigé par les citoyens Brousse, Lavy et Paulard — a organisé pour le présent mois un congrès régional des groupes corporatifs et des cercles d'études sociales des départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Voici son ordre du jour :

Première question. — *Réglementation du travail.*

1re partie : Établissements d'industries municipales par la commune ;
2e — La commune maîtresse d'intervenir dans la question du travail ;
3e — Limitation de la journée du travail, minimum de salaire.

Deuxième question. — *Services publics.*

1re partie : Création de greniers, minoteries, boulangeries, boucheries; ouverture de bazars, construction de maisons salubres, le tout à titre municipal;
2e partie : L'article 1 du programme municipal, c'est-à-dire l'enseignement intégral;
3e partie : Organisation par la commune de son assistance et des différents services de la sécurité publique.

Troisième question. — *Tactique.*

Partie unique : Moyens à employer pour faire aboutir les revendications ouvrières contenues dans l'ordre du jour : Manifestations, grèves partielles, grève générale, etc.

Enfin, du 24 au 30 mai prochain, se tiendront les assises d'un congrès national (1) dont la même Union fédérative a déjà dressé le programme :

Première partie.

1° Réglementation du travail (journée de 8 heures, etc., etc.);

---

(1) Ce grand congrès national aura été précédé de plusieurs congrès régionaux. Nous avons donné à cette page le sommaire du congrès parisien qui se tient en ce moment. En avril, il y en aura probablement d'autres en province, analogues à celui qui s'est tenu en février à Dijon. Ce dernier, présidé par le député Dumay, s'est surtout occupé du 1er Mai, du marchandage, des garanties légales à donner aux salaires, des ouvriers employés dans les travaux départementaux et communaux, et de l'extension de la compétence des conseillers prud'hommes.

2° Des rapports devant s'établir entre le prolétariat agricole et le prolétariat industriel ;

3° Recherche des moyens les plus rapides pour amener la suppression des armées permanentes et la Fédération des peuples ;

4° Lutte de classes et suppression de la propriété individuelle.

Deuxième partie.

1° De la propagande à Paris, en province, en Algérie, et des meilleurs moyens pour réorganiser les fédérations régionales du Parti. — Règlement général du Parti, notamment en ce qui concerne la tactique et la discipline des groupes et des élus ;

3° De la formation d'une caisse centrale de propagande et de grèves, et des ressources pour l'alimenter. Du rapport des organes régionaux du Parti avec l'organe central et officiel.

Le droit à la retraite sans versement. — Dans notre bulletin de décembre dernier, nous avons donné la teneur d'une proposition organique d'assistance publique due à notre ami Parmentier. Ce projet vulgarisé par « La Prévoyance nationale, ligue de revendication des droits à la retraite sans versement », reconnaît à tout homme et à toute femme le droit de ne plus travailler à partir de 55 ans et de réclamer à cet âge ou auparavant, si le besoin ou les infirmités l'exigent, une pension de retraite ne pouvant être inférieure à 750 francs. (Les ressources personnelles seraient complétées jusqu'à concurrence de cette somme.) Ci-dessous l'exposé des motifs de ce projet d'assistance nationale dont la praticabilité est demandée à des taxes fiscales progressives sur le capital net des héritages.

Considérant d'abord que le temps est venu pour le *Législateur* de passer des paroles aux actes et pour le *Travailleur* d'affirmer ses droits ;

Considérant que si l'enfant, en tant que capital social de l'avenir, a des droits indéniables à l'existence, le travailleur, qui a humainement rempli sa tâche, en a de non moins incontestables, puisqu'il a déjà contribué à la prospérité sociale présente et passée ;

Qu'en outre, les infirmes et les invalides, en un mot tous les incapables de travail, ont également des droits à l'existence ;

Considérant ensuite qu'en proposant aux déshérités de la fortune la formation de *Caisses de retraites* alimentées soit par leurs économies personnelles, soit par les versements de leurs patrons ou employeurs, c'est encore créer de nouveaux *secours* sans équivalence de nouveaux *droits*, c'est obscurcir la question pour en reculer la solution ;

Qu'en effet, si ces caisses donnent une certaine tranquillité pour la vieillesse, elles ne parent pas aux accidents qui peuvent journellement atteindre le travailleur, le jeter sur le pavé et ne lui laisser d'autre alternative que la mendicité ou le suicide ;

Considérant qu'il n'est pas de la dignité du travailleur de solliciter une aumône ;

Considérant qu'avec la certitude d'un lendemain assuré, la vie morale et matérielle du travailleur se transformera, car la vie au jour le jour, avec les

souci de l'entretien des enfants et des parents âgés ou infirmes, est la plus pénible des situations ;

Considérant, en outre et d'une part, que nul ne peut arriver à la fortune ni même à l'aisance sans être puissamment aidé par l'état social ; que cette aide, provenant soit de la nature, soit de la société, est certainement pour plus de moitié dans la constitution de la richesse particulière et surtout dans la création des grandes fortunes.

Que, dès lors, la Société a des droits dans le partage de ces fortunes, au moment où la mort en dessaisit le détenteur ;

Qu'il n'y a pas de plus légitime héritier que la *Société* elle-même, puisqu'elle hérite *au nom* et *au bénéfice* de tous les coopérateurs qui retrouvent, lors de la transmission naturelle, l'équivalent de leurs propres dépenses, le prix de leurs efforts, la rémunération de leur concours et *précisément* en proportion *progressive* de l'étendue et de l'importance des fortunes.

Considérant, d'autre part, qu'en raison de la large place qu'occupent les affections de famille et de la communauté de travail entre pères, mères et enfants, il est naturel de maintenir une certaine faveur à l'égard de l'hérédité en ligne directe ;

Que si, d'un côté, ce droit à l'héritage ne doit pas dépouiller la Société, d'un autre côté, le pécule des parents pauvres ou peu aisés doit être ménagé ;

Qu'il s'ensuit que la Société doit recevoir *peu* sur les petites fortunes, *davantage* sur les fortunes moyennes, et *la moité,* au moins, des grandes ;

Qu'avec ces éléments devra être créé *un domaine* dit de *la Prévoyance nationale ;*

Considérant que par la constitution de ce domaine, essentiellement inaliénable, les ressources futures seront supérieures aux avantages des annuités et s'accroîtront dans de telles proportions qu'il y aura promptement, d'un côté, *plus* de facilités pour pensionner, et, de l'autre, *moins* de pensionnaires, car le domaine donné en location à des associations, intéressées à le faire valoir, arrachera chaque année au salariat un nombre de plus en plus grand de travailleurs ;

Considérant que tout en payant la plus forte part d'un budget national de 3 milliards et demi, le travailleur n'en profite guère ;

Qu'étant les plus nombreux, les travailleurs contribuent encore davantage aux autres charges, telles que octrois, conscription, etc. ;

Considérant que l'on donne pension et retraite aux militaires, aux magistrats, aux fonctionnaires, en un mot à tous les agents qui *conservent et protègent la propriété* et que l'on n'a encore rien fait pour ceux qui *produisent* et *créent la propriété.*

Basly, député. — Toutes nos félicitations aux électeurs de Béthune qui, non contents d'infliger définitivement un dédaigneux congé à la réaction cléricale, ont accordé à Basly une majorité inespérée de trois mille voix sur son concurrent républicain. Plus de huit mille suffrages socialistes ont renvoyé Basly reprendre à la Chambre la place qu'il y a si dignement occupée pendant la dernière législature.

AUTRICHE

Le premier Congrès des mineurs. — Le socialisme achève, en ce moment, la seconde période de sa formation organique ; partout les unions locales, dont la création a été laborieuse et difficile, se concentrent en fédérations nationales qui, à leur tour, seront les unités de la grande fédération internationale des travailleurs. Cette concentration nationale et internationale a fait dans ces dernières années des progrès immenses. Le Congrès des mineurs autrichiens en est une preuve.

Quatre-vingt-sept délégués assistaient au Congrès de Vienne, représentant 110,000 ouvriers mineurs, dont 81,000 travaillent dans les charbonnages, 19,000 dans les extractions de minerais et 10,000 dans les salines.

Pour améliorer la situation des ouvriers employés dans les mines, le Congrès a préconisé :

1° Une organisation des mineurs, s'étendant à toute l'Autriche, formée au moyen d'Unions de district, et ayant comme organe un journal spécial ;

2° Les modifications suivantes devront être apportées à la réglementation du travail :

a) La journée de travail sera de 8 heures et la durée du travail hebdomadaire ne pourra pas dépasser 48 heures ;

b) Les ouvriers de moins de 16 ans seront exclus, d'une manière absolue, du travail pendant le jour ;

c) Le repos dominical, de 24 heures, que la loi impose actuellement, étant insuffisant, il sera porté à 32 heures ;

d) L'inspection des mines sera réglementée par la loi. Des délégués nommés par les mineurs feront partie du corps de surveillance, avec les fonctionnaires nommés par le gouvernement ;

e) Les lois sur le droit d'association et le droit de coalition seront réformées ;

f) Le suffrage égal et direct pour toutes les assemblées représentatives sera accordé aux ouvriers.

Après avoir acclamé la suppression des caisses locales et la création de caisses régionales administrées par les ouvriers eux-mêmes, après avoir décidé que dans chaque siège d'exploitation, où les ouvriers n'étaient pas encore organisés, trois hommes seraient désignés pour poursuivre la création d'une union, qu'un Congrès se tiendrait l'an prochain, et que la fédération des unions y serait définitivement constituée, l'assemblée vota finalement la résolution suivante :

Nous voulons la journée de huit heures. Nous désirons que la loi défende le « marchandage » et qu'elle fixe un minimum de salaire, en tenant compte de la situation spéciale de chaque district. — Le 1er mai sera le jour de fête universel.

BELGIQUE ET HOLLANDE

Tel est le titre de la correspondance que nous avons reçue du citoyen Henrion, rédacteur au *Werker* d'Anvers :

Le mouvement révisionniste en faveur du Suffrage universel continue sa marche triomphante, et bientôt nous pourrons assurer que la victoire est nôtre. Les conservateurs des partis bourgeois ont été frappés d'épouvante lorsqu'ils ont vu l'appoint que fournissait l'armée aux troupes socialistes du Parti ouvrier. Le gouvernement avait rappelé deux classes de milice afin de pouvoir noyer dans le sang des démocrates toute tentative de réforme ; il ne supposait pas qu'en agissant de la sorte il remettait des armes aux mains de millions d'ouvriers qui venaient de prendre part à l'agitation socialiste et qui étaient gagnés, en majeure partie, aux idées de rénovation sociale. La goutte d'eau qu'il fallait pour faire déborder le vase et faire paraître au grand jour l'esprit qui animait nos miliciens fut donnée par l'incapacité coutumière de nos ministres, qui n'avaient pris aucune des mesures nécessaires pour héberger les soldats rappelés, laissant ceux-ci en proie aux intempéries de la mauvaise saison.

Des scènes de révolte se produisirent dans les casernes ; les soldats tinrent des réunions en plein air avec le but d'organiser une manifestation devant le ministère de la guerre ; ils se rendirent à la « Maison du Peuple » pour fraterniser avec les membres du Parti Ouvrier. Tout fut mis en œuvre pour étouffer ce mouvement, ou tout au moins pour le cacher aux yeux du public bénévole qui ne devait pas voir les résultats de la propagande faite par les jeunes gardes socialistes dans l'armée même. Mais les efforts des officiers furent vains, ils ne parvinrent ni à faire des victimes parmi les soldats des régiments qui avaient pris part à l'agitation, ni à cacher les sympathies qui unissent les miliciens et les socialistes. Elles se sont montrées plus apparentes encore lors du tirage au sort, qui a lieu maintenant par tout le pays. Des protestations contre la loi de milice « l'Impôt du Sang » sont remises ; les jeunes gens se rendent à l'urne précédés du drapeau rouge et chantant la *Marseillaise* ; à Manage (Hainaut) un semblable cortège comptait deux mille personnes.

Ceci nous amène à parler des jeunes gardes socialistes qui se chargent de la propagande contre l'Impôt du Sang. Ces cercles, composés exclusivement de jeunes gens se sont fixés comme tâche de rallier toute la jeunesse ouvrière autour du Parti Ouvrier et de la développer physiquement et intellectuellement pour les luttes à venir. Ils fondent des sociétés de gymnastique et d'armes et organisent de nombreuses conférences. La conscription, accouplée au remplacement, montre ici plus qu'ailleurs l'opposition des classes, grâce au système censitaire ; il y a, d'une part, les riches, les électeurs qui achètent un remplaçant pour leur fils qui tombe au sort ; d'autre part, les pauvres, les non-électeurs, dont les fils doivent être soldats et défendre les privilèges des riches. Cette frappante antithèse est rappelée chaque année, lors du tirage au sort, aux enfants des ouvriers à qui seront remises les armes qu'ils devront diriger un jour contre leurs frères quand ceux-ci demandent des droits. La Fédération nationale des jeunes gardes socialistes belges organise de nombreux meetings et fait paraître une édition flamande et une édition française du journal illustré *le Conscrit* qui est vendu à des milliers d'exemplaires pendant toute cette période.

En *Hollande*, où les institutions militaires sont presque semblables, il existe également une fédération nationale de jeunes gardes socialistes. Au dernier congrès tenu à la Haye, le 7 septembre 1889, une fédération internationale a été fondée qui édite un journal mensuel flamand paraissant à Anvers, *De Jonge Wacht* (la Jeune-Garde). Un congrès international aura lieu à Bruxelles cette année quelques jours après l'ouverture du congrès international des partis ouvriers socialistes. Nous espérons que les cercles de jeunes gens socialistes de tous les pays y seront représentés en grand nombre et qu'ils se rallieront à la fédération internationale qui comprend déjà la Belgique et la Hollande. C'est avec une grande satisfaction qu'on doit noter la tendance de réunir les syndicats des deux pays en une fédération et de publier des organes professionnels. C'est par leur organisation syndicale que nos amis allemands ont acquis leur grande force ; nous devons en tenir compte. Ceci et le développement de la presse professionnelle doit augmenter encore la puissance du Parti Ouvrier. Les cigariers, les peintres, les travailleurs du bois, les boulangers, les tailleurs, les travailleurs du fer, les diamantaires, les marins (affiliés, d'autre part, aux « Seamen's Unions » d'Angleterre), les dockers se tendent la main au-dessus des frontières. Parmi les journaux syndicaux nous voyons : *De Sigarenmaker* (l'Ouvrier Cigarier, paraissant à Amsterdam) ; *De Schilders gezel* (l'Ouvrier Peintre, paraissant à Amsterdam) ; *Adamas*, organe officiel de la fédération internationale des diamantaires, paraissant à Anvers, en trois langues, flamand, français, allemand) ; *De Timmerman* (le Menuisier, paraissant à Amsterdam) ; *De Kleermaker* (le Tailleur, paraissant à Gand, en deux langues flamand et français) ; *De Zeeman* (le Marin, paraissant à Anvers) ; *De Dokwerker* (l'Ouvrier des docks, paraissant à Gand). Les employés des chemins de fer ont fondé en Hollande une associatien secrète qui a comme organe *De Semgever* (l'Aiguilleur, paraissant à la Haye).

L'agitation socialiste en Hollande a été nourrie pendant ce dernier mois par le mouvement des sans-travail et les nombreuses réunions publiques où des orateurs ouvriers ont démontré toute la bassesse du gouvernement qui va allouer à la princesse Wilhelmine un million et un quart de florins (plus de 2,500,000 francs).

Le tirage au sort se fait aussi à cette époque et la propagande ne chôme pas.

Les radicaux, entre autres un M. Trenb, ont entrepris une campagne pour démontrer l'insenséisme des doctrines socialistes ; après une conférence donnée par lui au local Constantia, à Amsterdam, une discussion fort intéressante a été tenue où M. Trenb a laissé pas mal de plumes.

Aux précieux renseignements fournis par notre correspondant, que l'on nous permette d'ajouter notre témoignage d'admiration pour l'infaillible énergie avec laquelle les directeurs du « Parti ouvrier » belge et la rédaction du *Peuple* suivent la campagne revisionniste, dans laquelle ils sont très vaillamment soutenus par nombre de progressistes et de savants. Toutes les semaines, — à la si hospitalière *Maison du peuple*, — en dehors des causeries économiques habituelles données par quelques étudiants dévoués au progrès social, — sont faites des conférences politiques par les hommes les plus distingués du Parlement et du barreau. — Nous ne croyons donc pas à la grève générale, non pas qu'elle fasse peur aux ouvriers, loin de là ; mais devant la persévérance des efforts

socialistes, devant l'acharnement continu, devant la tenace obstination de la campagne menée en faveur du suffrage universel, la réaction finira par céder, lorsqu'il lui sera bien indubitablement démontré que reculer n'est plus possible, que l'impatience populaire est à bout, et que la grève générale est à la veille même d'éclater. La partie engagée ne peut se prolonger indéfiniment. Et comme cette fois le droit a à son service le nombre et la force, celui-ci ne tardera pas à triompher de l'entêtement censitaire.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Les salaires à Buenos-Ayres. — Les renseignements suivants sont extraits de l'*Opinion* d'Anvers, qui les a elle-même reproduits d'après le rapport de la Société de protection des émigrants belges.

Les ajusteurs mécaniciens gagnent de 5 francs à 8 fr. 75 par jour, les ouvriers agriculteurs de 50 à 75 francs par mois, logés et nourris. Les bouchers, rarement demandés, gagnent de 50 francs à 87 fr. 50 par mois, ainsi que les boulangers. Les briquetiers ont de 4 fr. 40 à 6 fr. 25 par jour, les chauffeurs de 4 fr. 25 à 5 fr. 50; les charpentiers, menuisiers et ébénistes de 5 fr. 60 à 8 fr. 75.

Les couturières, nourries sans logement, gagnent de 2 fr. 50 à 4 fr. 40; les cuisiniers et cuisinières logés et nourris et très demandés de 62 fr. 50 à 100 francs par mois, les cochers de 100 à 175 francs, les cordonniers de 4 fr. 50 à 6 fr. 25 par jour, les charrons de 5 fr. 50 à 6 fr. 50. Les domestiques et servantes, logés et nourris et très demandés, ont de 50 à 75 francs; les dessinateurs de 150 à 375 francs ainsi que les employés de bureau qui sont peu demandés.

Les électriciens gagnent de 6 fr. 85 à 8 fr. 75, les forgerons de 4 fr. 35 à 5 fr. 60, les ferblantiers de 3 fr. 75 à 5 francs, les gantiers de 5 francs à 6 fr. 25, les imprimeurs de 3 fr. 50 à 5 fr. 60.

Les infirmiers et les jardiniers sont logés et nourris; les premiers gagnent de 50 à 75 francs et les seconds de 62 fr. 50 à 87 fr. 50 par mois.

Les nourrices, logées et nourries, ont de 100 à 125 francs; les perruquiers, rarement demandés, de 125 à 200 francs; les pâtissiers, logés et nourris, de 110 à 187 francs par mois.

Les mineurs gagnent de 5 à 8 francs, les mouleurs de 5 fr. 50 à 7 francs, les marbriers de 5 francs à 6 fr. 25, les maçons de 5 francs à 7 fr. 75, les machinistes de 5 francs à 6 fr. 75, les passementiers de 4 fr. 35 à 6 fr. 25, les plâtriers de 4 fr. 50 à 6 fr. 50, les paveurs de 4 fr. 50 à 6 francs, les peintres de 5 francs à 6 fr. 50, les plombiers de 3 fr. 75 à 6 fr. 25, les repasseuses de 4 à 5 francs, les sculpteurs de 6 fr. 85 à 20 francs, les selliers de 4 fr. 35 à 6 fr. 85, les tourneurs en fer de 5 francs à 8 fr. 15, les terrassiers de 4 fr. 50 à 7 fr. 50; les tapissiers, rarement demandés, de 5 à 10 francs; les tanneurs de 4 fr. 50 à 6 francs, les tailleurs de pierre de 4 fr. 50 à 6 fr. 25, les teinturiers de 5 francs à 8 fr. 75, les tonneliers de 4 fr. 35 à 7 fr. 50, les vitriers de 5 francs à 8 fr. 75 et les tailleurs de 4 fr. 40 à 7 fr. 50.

Pour obtenir réellement ces salaires, il faut toucher le double en papier-

monnaie, car il y a sur le change en or une prime de 100 0/0, c'est-à-dire que pour 100 francs en monnaie d'or il faut donner la valeur de 200 francs de billets.

MEXIQUE

Expérience de socialisme. — Une expérience de socialisme en grand a été tentée sur la côte occidentale du Mexique par M. Owen, le fils du réformateur connu Robert Owen. M. Owen a fondé une ville qui s'appelle Topolobambo; elle est située dans une magnifique baie; au commencement de 1888, quatre cents personnes, — deux cent cinquante hommes, cent cinquante femmes et enfants, — y étaient installés.

C'est un conseil administratif qui est le propriétaire de toute la ville; il dirige et administre tout; il paye tous les services et vend toutes les denrées; il centralise le commerce, l'industrie, l'alimentation, les affaires d'argent de la colonie, comme les services de la voirie, de l'éclairage des rues, comme la direction des postes et des chemins de fer.

Aucun des habitants de Topolobambo ne peut conclure un marché ou un contrat avec un de ses concitoyens, ne peut être son créancier ou son débiteur; mais tous sont les créanciers et les débiteurs à la fois du conseil administratif : ils lui vendent leur travail, et il leur vend à son tour les objets nécessaires à la vie avec faible bénéfice qui, à la façon de certaines compagnies corporatives, est réparti à la fin de l'exercice entre les actionnaires.

Le conseil administratif se compose de dix directeurs élus, deux par deux, chaque année, par les colons; il désigne dans son sein le président annuel et il partage les neuf services de l'administration : la sûreté publique, l'approvisionnement, la canalisation, la voirie, l'agriculture, l'administration forestière, l'élève du bétail, la chasse, la pêche; chacun des directeurs a le droit de requérir pour les travaux qu'il peut avoir à faire exécuter l'assistance d'une partie déterminée de la population.

« Il faut que l'air, la terre, l'eau, la lumière, la puissance, l'échange, la locomotion, la construction, les arrangements sanitaires, l'éducation, la récréation, les mesures d'assurance, la production et la distribution de la richesse soient mis en commun, tandis que la vie privée de chaque citoyen doit être respectée et tenue pour sacrée. »

Tel est le programme que M. Owen voudrait appliquer.

BRÉSIL

L'œuvre accomplie. — La jeune République brésilienne n'a qu'un peu plus d'un an d'existence, et voici, d'après diverses correspondances de l'*Agence libre*, l'œuvre qu'elle a déjà su parfaire :

Dans l'ordre politique et social, l'organisation fédérative a apporté la satisfaction si longtemps attendue aux provinces transformées en États; la grande naturalisation a préparé l'assimilation à la nation brésilienne des éléments existants dans le pays; puis sont venus le suffrage universel, la séparation de l'Église et de l'État et la proclamation de la liberté des cultes, la sécularisation des cimetières, la loi du mariage civil; l'abolition du passeport; l'abolition du contrat de location de services; le recensement général de la République, la réorganisation du corps diplomatique; — la réforme du Code pénal et de la justice fédérale, l'abolition des peines corporelles dans l'armée, l'abolition des galères, la réduction à trente années des peines perpétuelles, etc., etc.

Au point de vue économique et financier, le gouvernement a transformé complètement le système, et organisé un régime mixte d'émission des banques sur la double base du métallique et des fonds d'État; il a modifié le système fiscal par le payement en or des droits de douane; il a édicté des mesures libérales sur l'immigration et la colonisation et décrété la création d'une grande banque hypothécaire; enfin, pour stimuler le mouvement économique et l'augmentatton des « countos de reis » du Trésor, des concessions, peut-être hasardées et dangereuses, ont été accordées aux compagnies de navigation et aux chemins de fer, etc.

Ajoutons que pendant la période électorale qui a précédé la nomination de la Constituante, on a déjà vu se produire le parti socialiste, surtout dans la province de San Paolo, le centre de la production du café, où existe un journal hebdomadaire, dont le titre *Germania* indique suffisamment les tendances, pourtant plus lassalliennes que marxistes. — Le naissant parti socialiste n'a pas manqué de critiquer certaines des premières mesures prises, notamment les encouragements trop facilement donnés aux compagnies financières et de locomotion, et, çà et là, l'abandon partiel des droits de l'État, c'est-à-dire de la collectivité.

Adrien Veber.

NOS CAUSERIES

DU VENDREDI

Les points secondaires laissés de côté, ainsi que la critique de tel ou tel ridicule, de tel ou tel vice même, voici l'analyse des deux conférences faites par le citoyen Veber sur la *Réforme judiciaire* et la *Vénalité des offices*. Le citoyen Veber a traité ces deux questions avec une grande autorité et une indéniable compétence.

Tout d'abord, l'orateur s'est séparé de la majorité de ses amis politiques en se déclarant contre l'élection de la magistrature et pour le maintien de l'inamovibilité de la magistrature, qui est la conséquence légitime de sa nomination par le pouvoir exécutif. L'inamovibilité garantit le magistrat contre les caprices ministériels et le rend suffisamment indépendant. Sous les monarchies, l'on voulait le juge royaliste ou impérialiste. Dans une République il doit naturellement être républicain ; un jour il sera socialiste. Donc, si l'on veut respecter la souveraineté du peuple, le recrutement judiciaire doit dépendre du gouvernement, que ce dernier soit issu des suffrages populaires ou d'une juste insurrection. La tradition révolutionnaire n'impose pas aux républicains le dogme de l'élection de la magistrature. Le citoyen Veber l'a démontré textes en main, et à ce propos il a trouvé l'occasion de rendre une fois de plus hommage à l'admirable bon sens gouvernemental de la Convention.

La Chambre actuelle n'est capable que d'une seule réforme (elle vient de la faire incomplète), l'extension de la compétence des juges de paix. Voici quel serait le minimum des réformes à opérer dans la juridiction civile des juges de paix :

1° Remaniement des cantons. Augmentation du travail et du traitement des juges de paix ;

2° Leur laisser connaître de l'exécution de leurs jugements et des actions en payement des frais faits devant eux ;

3° Élever la compétence en dernier ressort de 100 francs à 200 francs, et en premier ressort, de 200 francs à 1,500 francs ; et leur accorder la faculté d'accepter prorogation de compétence, c'est-à-dire de statuer, en tant que juges, sur toutes les difficultés qui leur seraient soumises, à la seule ex-

ception de celles sujettes par leur nature à communication au ministère public;

4° Placer dans leur juridiction les actions en validité et en nullité d'offres réelles;

5° Leur donner le pouvoir d'ordonner la saisie-revendication et de statuer sur les demandes en validité ou nullité ou en mainlevée des saisies-arrêts et sur les saisies-brandons;

6° Permission sur le refus du mari d'autoriser la femme mariée à ester en justice;

8° Comprendre dans leur compétence les droits d'octroi, de péage, de douanes, sans limites;

8° Étendre leur compétence au payement des loyers sur baux écrits non contestés, quel qu'en soit le chiffre, et au payement des billets non contestés. connaissance de certaines affaires commerciales;

9° Application de la compétence des juges de paix à la généralité des immeubles d'une valeur locative de 60 francs, et détermination de cette valeur, à défaut de rente et de bail courant, par l'impôt foncier;

10° Attribution des actions relatives aux servitudes quand le fonds dominant n'excède pas 60 francs de revenu;

11° Confier aux juges de paix l'action en partage des successions modiques, les rentes et liquidations de biens de petite importance et même les homologations nécessaires, c'est-à-dire affranchir les modestes successions dans lesquelles concourent les mineurs des frais de scellés, inventaire, etc., et faire concourir le conseil de famille avec le juge de paix pour procéder aux estimations, partages, licitation, liquidations, comme en Alsace-Lorraine.

12° Constitution d'un bureau d'assistance judiciaire au chef-lieu de chaque canton, afin d'arriver à une large admission des indigents au bénéfice de l'assistance judiciaire, même en ce qui concerne les délibérations des conseils de famille comme en Alsace-Lorraine;

13° Dans le but d'éviter les frais d'huissier, le greffier, qui envoie déjà les avertissements, enverra également les citations, mais par lettre recommandée, comme en Alsace-Lorraine.

Par ce 13e article, on voit que le citoyen Veber s'est déclaré partisan absolu de la suppression radicale de l'huissier et du don des attributions démembrées de ce parasite judiciaire au greffier, au notaire, à l'administration des postes... Pour tout ce qui concerne les intermédiaires judiciaires, nous renvoyons nos lecteurs à l'étude publiée par le citoyen Veber dans la *Revue socialiste* de septembre dernier sur l'abolition de la vénalité des offices, et l'attribution des fonctions de ceux d'entre eux qui seraient conservés ou transformés à de véritables fonctionnaires uniquement rétribués par l'État.

La première étape à parcourir, le premier pas indispensable vers la gratuité de la justice est l'abolition de la vénalité des offices. La deuxième étape serait la mise à la charge de l'État de tous les frais de justice, la suppression des droits de greffe, de timbre et d'enregistrement, et leur remplacement par une taxe progressive d'enregistrement (à partir de 100 francs seulement) sur le montant des condamnations pécuniaires; la deuxième par une amende dite de

folle instance à imposer aux plaideurs de mauvaise foi dont les mobiles de spéculation seraient indubitablement démontrés.

En attendant la refonte radicale de la procédure et comme mesure progressive, une plus grande tendance à sommairiser les affaires, puisse au moins la présente législature adopter encore la remarquable proposition de loi récemment déposée par M. Brisson. Ce projet tend à la réduction des frais de justice et à leur meilleure répartition, grâce au remplacement de la plupart des droits fixes (timbre, enregistrement, greffe, etc., etc.) par un droit proportionnel sur le jugement suivant l'importance du litige.

Contrairement à l'opinion manifestée par nos législateurs lors de récente discussion du projet de M. Labussière sur l'extension de la compétence des juges de paix, le citoyen Veber a fait rentrer dans la compétence des juges de paix la connaissance de certaines affaires commerciales, et tout naturellement il est arrivé à conclure à la suppression des tribunaux de commerce, lesquels ont été créés pour donner aux commerçants une justice rapide et peu coûteuse et qui ont absolument fait fausse route en livrant leurs prétoires aux abus les plus révoltants, et leurs justiciables à l'exploitation interlope de ces champignons vénéneux dénommés agréés.

De même devraient être supprimés tous les tribunaux administratifs, car la justice doit être une et indivisible. Il n'y a ni deux morales ni deux droits. « Ainsi seraient abolies ces juridictions multiples que le génie monarchique était seul capable d'inventer. » L'unité de juridiction serait parfaite.

Le conférencier a ensuite montré la connexité existant entre la réforme administrative et la réforme judiciaire. A part les intéressés, tout le monde réclame aujourd'hui la suppression des sous-préfets, partant des arrondissements, et le partage des départements en vastes cantons. Alors, comme corollaire à l'extension de la compétence et du territoire cantonal des juges de paix et à ces nouvelles divisions administratives et judiciaires cadrant parfaitement ensemble, — il n'y aurait plus qu'un seul tribunal de première instance par département, composé de trois juges : un juge civil, un juge commercial, un juge administratif, lesquels seraient toujours démocratiquement assistés de jurés élus par le suffrage universel.

En passant, le citoyen Veber a également demandé que l'on étendît le sens légal des mots « ordre public », que l'on augmentât les cas d'intervention du procureur de la République, que l'on confiât au ministère public la sollicitude et la défense des pauvres, des faibles et des opprimés en ayant soin d'approprier son personnel à ces nouvelles fonctions, d'ailleurs en germe dans quelques textes législatifs de la Révolution.

Bref, abolition de la vénalité des offices, simplification de la procédure et des rouages judiciaires, extension du territoire judiciaire et de la compétence des magistrats conservés, gratuité de la justice et, en vue de cet idéal si réalisable, refonte du budget et de la fiscalité, voilà, en dernière analyse, quels seraient, d'après le citoyen Veber, les points de repère de législateurs réformateurs, qui ne perdraient pas de vue cette vérité historique et révolutionnaire : « Tous ceux qui ont voulu changer l'esprit des nations se sont singulièrement attachés à modifier au gré de leurs desseins l'organisation judiciaire. »

Dans la dixième conférence, le citoyen Fournière a traité de *l'Interventionnisme et les économistes.*

Le collectivisme est la forme dernière vers laquelle tend nécessairement le processus des forces économiques ; le citoyen Fournière affirme le maintien de cet idéal, car si le travail est indissolublement lié au travailleur, le capital ne l'est pas à tel individu plutôt qu'à tel autre, et par conséquent doit être nationalisé. Mais en se plaçant uniquement sur le terrain de la société actuelle, le conférencier ne veut, en l'occurrence, qu'affirmer le devoir d'intervention de l'État contre l'École du laissez-faire, laissez-passer des économistes purs.

Le citoyen Fournière rend hommage aux géniales constatations et aux déductions de Karl Marx, mais il s'appuie surtout sur le nouveau principe de la *solidarité*, proclamé déjà par la Révolution française.

« Les peuples conscients sont libres, c'est-à-dire peuvent librement modifier leurs lois et leurs institutions dans le sens de l'intérêt collectif, qui est la somme harmonique des intérêts individuels. »

Dans ses déclarations des Droits de l'homme de 89 et surtout de 93, la Révolution a affirmé le droit à la liberté et à la propriété.

Or, le travailleur n'a ni l'un ni l'autre.

Pas de liberté, puisque le patron peut l'employer ou ne pas l'employer, puisque dans ce fameux contrat de louage qui intervient entre l'ouvrier vendeur et le patron acheteur l'ouvrier a contre lui des charges familiales, des nécessités d'existence que le patron peut éviter, puisqu'il a le capital et des ressources qui lui permettent d'esquiver ces premières difficultés, d'attendre, d'imposer ses conditions. Donc contrat léonin.

Pas de propriété. Le prolétaire, cela est démontré, ne reçoit en salaire que la moitié environ de ce qui lui est dû pour son travail, et l'autre moitié du travail non payé sert à augmenter et à fructifier le capital.

Le manque de liberté économique, remarque en passant le citoyen

Fournière, entraîne le manque de liberté politique, à preuve le Creuzot, dont M. Schneider est toujours député, grâce à la pression des contremaîtres ; à preuve, les villes et les villages où presque toutes les maisons et terres appartiennent à un usinier, généralement maire de la commune, ce qui a reconstitué une nouvelle féodalité. Un industriel n'a-t-il pas entouré son fief d'un immense mur de clôture, percé de portes dont il a seul les clefs et qu'il fait fermer à dix heures du soir. Des sanctions économiques devraient garantir le libre exercice du droit politique.

C'est la société qui constitue les éléments de la propriété, en fixe les limites et la durée, en garantit la possession, en règle la transmission, lui donne sa valeur.

La liberté est un produit social des lois politiques et civiles. Donc, la liberté n'est pas l'abstention totale des pouvoirs publics. C'est la loi qui organise les conditions de la liberté.

L'indépendance économique produit dans la production uniquement stimulée par le désir du gain l'engorgement du marché ; partout le pléthore, et comme conséquences des crises périodiques, des chômages. Donc nécessité de la réglementation de la production ; donc protection du travailleur : par la limitation des journées de travail, des femmes, des adultes, des enfants d'abord ; plus, assurances contre le chômage, les accidents, les infirmités, la vieillesse.

Ce sont les seuls moyens de rendre efficaces une petite partie des promesses de liberté, d'égalité et de fraternité.

Un homme n'est pas seulement citoyen, mais encore producteur et consommateur ; le citoyen peut et doit insérer les garanties de son droit à l'existence, de son droit à la liberté, à l'égalité, dans les contrats qu'il a à faire, dans la loi politique. — L'idée de contrat politique et social ne peut porter ses fruits qu'au moyen des garanties économiques.

La onzième conférence a été donnée par le citoyen Robert Bernier qui a étudié *les Poètes et les chansonniers socialistes* (13 février 1891).

Après avoir rappelé l'objet de sa conférence précédente, *l'Art social*, le citoyen Bernier déclare d'abord vouloir compléter cette première étude et réparer quelques fâcheuses omissions. Il étudie donc l'œuvre d'Ibsen, le grand dramaturge norvégien, dont les *Revenants* furent applaudis l'an dernier au *Théâtre-Libre*. Il ne veut pas oublier non plus les œuvres des romanciers belges, du jeune maître Camille Lemonnier et de M. Edmond Picard. Enfin il ne faut pas négliger de signaler, ajoute-t-il, les tentatives d'art social chrétien de MM. Joséphin Peladan et Paul Adam, qui se trouvent d'accord avec nous sur plus d'un point.

Le citoyen Robert Bernier rend de nouveau hommage à Pierre Dupont et cite l'éloge que Beaudelaire a fait de notre grand chansonnier. Après une nouvelle analyse rapide des œuvres de Pottier et d'Eugène Delorme, qu'il a eu déjà l'occasion de citer dans la précédente causerie, le conférencier parle plus longuement de Jules Jouy et de Bruant, dont il lit les œuvres les plus caractéristiques.

Il fait connaître ensuite quelques chansons inédites de Jean Lombard, dont la lecture est applaudie.

Il étudie enfin les poésies de Jean Ajalbert, l'auteur de la *Fille Élisa;* l'*Adel* de Jean Lombard, le *Flumen* de M. Pierre Devoluy, un adepte de l'école symbolique qui a fort bien ressenti le frisson nouveau; les *Sonnets rouges*, une presque introuvable plaquette de Karl Lass, vigoureuse et véhémente. Il est heureux enfin d'affirmer en public son admiration pour Jean Richepin, qui maintes fois a magistralement et éloquemment prouvé son amour des humbles.

Cette conférence a été d'ailleurs fort aimablement appréciée par M. Georges Cody, dans un article publié le 17 février dans le journal *la Nation*, que nous remercions vivement.

Beaucoup de monde à la douzième conférence ; le citoyen Eugène Fournière y a traité le sujet suivant : *le Socialisme et la Morale*, avec son éloquence habituelle (20 février 1891).

Le conférencier s'est élevé d'abord avec chaleur contre le préjugé qui veut que la destruction des idées religieuses entraînera la destruction de la moralité. Il prouve ensuite que, tout au contraire, l'idée religieuse, la foi naïve, sont des agents d'immoralité. Il n'est pas nécessaire de rappeler tous les crimes commis au nom de la religion.

Dépeupler les cieux, anéantir tout concept de l'au-delà, donner à l'homme la connaissance de sa véritable destinée, en s'appuyant sur les données de la science actuelle, ce n'est pas pousser l'homme à ne plus rien respecter, c'est au contraire, en donnant à l'homme conscience de sa propre dignité, donner aussi la compréhension du devoir social. La morale est une chose distincte de la religion. La religion, en épurant son idéal, a adjoint à des règles d'adoration, destinées à rendre favorables les divinités, les règles déjà admises dès la fondation des sociétés et dont l'ensemble forme la loi morale. Dès que l'homme a organisé la tribu, il a émis des lois telles que celles qui commandent de ne point tuer, de ne point voler, dans l'intérêt même de l'association qu'il formait, en dehors de toute idée religieuse.

On peut dire — mais on ne peut le prouver — que la religion est indispensable à la moralité. L'homme en dehors de toute éduca-

tion est victime de certaines fatalités héréditaires qui le rendent respectueux ou non des lois morales. Le conférencier rappelle à ce propos l'apologue de Schopenhauer, et il en tire cette conclusion qu'il n'y a pas nécessité de sanction, ce qui établit encore une divergence entre la religion et la morale.

Est-ce à dire que l'homme n'est pas perfectible et qu'il est condamné à jamais, comme le veulent les chrétiens, à supporter le résultat des erreurs antérieures. Non, déclare le citoyen Eugène Fournière, et c'est justement le relèvement de l'homme que poursuit l'idée socialiste, en lui assurant de meilleures conditions d'existence et surtout en lui donnant conscience de sa personnalité.

De vigoureux applaudissements ont dû prouver au conférencier combien il avait été compris et goûté par son auditoire très attentif.

On a annoncé à la fin de la conférence les prochaines causeries des citoyens Bernier : *Quelques idées sur l'éducation;* Lesigne : *l'Univers sans Dieu*, et Tabarant : *l'Ouvrier au* XVIIIe *siècle*.

Robert Bernier.

REVUE DES LIVRES

Principes d'Économie politique, par Charles Gide. *Larose et Forcel, éditeurs, 22, rue Soufflot.* Prix : 6 francs.

M. Gide n'est pas comme le mystérieux personnage dont parle le poète :

« .... Un homme inconnu,
Qui n'a pas dit son nom et n'est pas revenu. »

tout le monde sait son nom, et le voilà qui revient avec la troisième édition de ses « *principes d'économie politique* » ce qui prouve, par parenthèse, que les premières éditions ont su faire leur petit chemin.

Ici, M. Gide ; là, M. Cauwès et ailleurs d'autres encore. C'est une bonne fortune pour les studieux ; mais c'est tant pis pour la docte économie classique libérale, qui reçoit toujours, en ces occurrences, quelques vigoureux coups de boutoir.

Ils sont comme cela quelques-uns, qui ne prennent pas la peine de se dissimuler derrière des manteaux couleur de muraille pour conspirer contre la théorie régnante du *laissez-faire* et s'attaquer aussi délibérément aux théories dissidentes qui leur paraissent trop profondément enfoncées dans l'utopie. Quand ils trouvent devant eux quelque proposition malsonnante, ils ne se gênent pas pour le dire carrément, sans regarder s'ils s'adressent à l'école orthodoxe, à l'école religieuse ou à l'école socialiste.

A moins d'être immobilisé par une intolérance de sectaire, il serait injuste de leur reprocher cette indépendance ; d'autant plus que, s'ils savent critiquer, ils ne refusent pas les éloges mérités.

On dira que c'est de l'éclectisme? Sans doute. Mais c'est un éclectisme de bon aloi que celui qui est guidé par une science profonde, une logique serrée et un jugement droit, surtout lorsque ces qualités sont renforcées par des vues personnelles pleines d'une originale ingéniosité.

Ce qui se dégage de la situation actuelle, ce qui se dégage surtout des allures de ces hardis novateurs, c'est que dans le monde économique quelque chose de nouveau est en pleine voie de formation. Une école nouvelle est établie, ou du moins tend à s'établir ; car, au dire de M. Gide lui-même, « cette école n'a pas encore atteint la cohésion nécessaire; elle prend presque autant de formes qu'elle compte d'adhérents, et représente beaucoup moins un corps de doctrine avec un programme défini qu'une certaine tendance d'esprit et un mouvement de réaction contre la doctrine jusqu'alors enseignée ».

Cependant, il y a lieu de constater que des groupements sérieux se sont déjà faits: le *groupe historique* fondé en Allemagne ; à côté de lui le *groupe socialiste de la chaire* (*Katheder socialisten*); le *groupe sociologique* avec Schœffle et Wallace ; l'*école mengérienne*, à Vienne; l'école d'Émile de Laveleye en Belgique, etc., etc.

Au milieu de cette poussée d'opposition, il semble que si une école doit être mal à l'aise, c'est certainement l'école officielle qui voit ses anciens élèves se dresser contre elle, et lui montrer irrévérencieusement du doigt les fautes d'orthographe qu'elle a commises. C'est singulièrement vexant, après avoir affiché des prétentions à l'infaillibilité et à l'omni-science.

Il fut un temps où cette école, se drapant fièrement dans son dogme d'immobilité, pouvait jouer la dignité et se dispenser de riposter à chaque coup droit qui lui était porté, soit à propos de l'intervention de l'État, soit à propos de la propriété du sol. C'était à l'époque ou elle n'avait guère devant elle que des socialistes, de ces hommes qu'il était de bon ton de qualifier d'illuminés, de révolutionnaires ou de partageux. Mais, aujourd'hui, elle se trouve face à face avec ses propres enfants, enfants terribles qui se sont émancipés et qui ont jeté sans vergogne leurs lisières par-dessus les buissons. Il faudra donc répondre autre chose que des lieux communs, ou se décider à avouer ses erreurs.

Dans cette étude rapide, forcément limitée, nous n'essayerons pas de faire une analyse complète du livre. Il serait également superflu de constater qu'il est écrit de ce style clair, sobre et correct qui fait de M. Gide un écrivain scientifique de premier ordre. Nous n'étudierons pas non plus en détail les divers groupes qui nous sont présentés; tout cela, le lecteur pourra le trouver dans l'ouvrage même. Ce que nous voulons essayer de mettre en relief, c'est le côté positif que présente l'évolution qui s'accomplit ; et, nous prenons M. Gide comme personnifiant aussi exactement que possible le rameau français qui se détache de la souche économique officielle.

Une chose frappe tout d'abord, c'est la méthode employée par M. Gide, méthode qui indique parfaitement la tournure de son esprit et sa répulsion pour toute espèce d'exclusivisme.

L'économie classique procédait par déduction, partant de données considérées *à priori* comme indiscutables pour en déduire, par voie de conséquences, une série indéfinie de propositions.

Parmi les groupes de l'école nouvelle, le groupe historique n'admet au contraire que la méthode inductive : celle qui part de l'observation de certains faits particuliers pour s'élever progressivement à des propositions générales.

M. Gide trouve que ces deux méthodes sont trop étroitement enserrées dans leurs cadres. « Selon lui, il y a trois étapes à parcourir : 1° *Observer les faits* sans idée préconçue, même ceux qui paraissent à première vue insignifiants. 2° *Imaginer* une explication générale qui permette de rattacher entre eux certains faits ; en un mot, *faire une hypothèse*. 3° *Vérifier* le bien fondé de cette hypothèse, soit par l'expérimentation si possible, soit par une observation spécialement conduite, de manière à s'assurer que l'hypothèse correspond exactement aux faits. »

On voit, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, que c'est là un éclectisme de bon aloi.

Cette méthode ne dénote pas seulement une réaction contre l'École libérale; c'est mieux que cela, c'est une scission définitive et irrémédiable. En effet, M. Gide lui adresse ce sanglant reproche : votre *credo* réside dans un optimisme imperturbable, et vous cherchez avec un parti pris, qui devient irritant, à justifier les choses existantes. Pour vous, les lois naturelles, que personne ne songe à nier, vous semblent parfaites et surtout immuables ; tandis que la loi naturelle, la loi par excellence, celle de l'*évolution*, bien loin d'exclure l'idée de changement, suppose au contraire que le changement est une des conditions essentielles de la vie, pour les sociétés aussi bien que pour les êtres. »

Et ce n'est pas un reproche fait à la légère ; il cite des textes et nomme les auteurs. M. Leroy-Beaulieu a écrit : « Les lois qui président au capital, aux salaires, à la répartition des richesses sont aussi bonnes qu'inéluctables. »

Et M. de Molinari : « Nous disons que les lois naturelles gouvernent la production et la distribution des richesses de la manière la plus utile..... c'est pourquoi notre évangile se résume en ces quatre mots : *laisser faire, laisser passer*. »

Cette conclusion, M. Gide ne l'accepte pas. A l'encontre de l'école libérale, qui accuse l'Etat d'avoir moins d'initiative et d'activité que les individus, parce que l'État n'est pas soumis à l'aiguillon de l'intérêt personnel et de la concurrence, il fait très justement remarquer que l'abolition de l'esclavage, du servage et des corporations n'aurait jamais pu être réalisée par l'initiative individuelle.

M. Gide voit dans le développement incessant des attributions de l'État un fait historique, et il croit que l'État a pour mission de développer de plus en plus la solidarité sociale, dont il est lui-même la vivante image. Si l'État ne s'est pas toujours montré apte à remplir cette haute fonction sociale, c'est parce qu'il n'a été trop souvent dans le passé qu'un instrument au profit d'une classe ; et, dans les gouvernements démocratiques de nos jours, qu'un instrument au profit d'un parti. Mais il est bon de constater que l'éducation des gouvernements se fait petit à petit, et que le jour où l'État sera constitué sur des bases plus scientifiques, le jour où l'économie politique s'appliquera à lui tracer sa voie et où les questions pratiques remplaceront les stériles questions politiques ; ce jour-là, l'État pourra exercer dans le domaine économique une action plus rationnelle et plus efficace que celle qu'il a exercée jusqu'à présent. »

Tout cela est aussi explicite que possible et creuse entre la nouvelle école et l'ancienne un fossé qui ne pourra jamais être comblé.

Maintenant, M. Gide trouve-t-il dans les théories socialistes des éléments suffisants qui permettent d'espérer une prompte solution de la question sociale? Nullement.

Il n'est pas communiste, et il explique que « si la vie en commun a l'avantage incontestable de réaliser de grandes économies, elle a par contre ce fâcheux effet de supprimer la vie de famille en détruisant le foyer domestique, ce *home* qui constitue un des premiers besoins de l'homme et un des principaux charmes de la vie ».

« Les communautés qui existent en Amérique, au nombre de 70 ou 80, avec un personnel de 6 à 7,000 membres, démontrent bien que le système communiste n'est pas absolument incompatible avec le travail et la production ; mais il faut pour la réussite de très petites sociétés ne dépassant pas un millier de membres. Il faut également que ces sociétés soient soumises à une discipline des plus sévères, et il est même à remarquer que, dans presque tous les cas, le sentiment religieux, poussé jusqu'au fanatisme, a été seul assez puissant pour maintenir dans ces communautés la discipline indispensable à leur existence. »

M. Gide n'est pas plus collectiviste qu'il n'est communiste.

« Le collectivisme, dit-il, a la prétention, fondée ou non, de représenter l'ordre de choses auquel tendent les sociétés modernes, poussées, bon gré, mal gré, par les lois d'une évolution fatale. Ses partisans prétendent que, par suite du développement de la grande industrie, du grand commerce et de la grande propriété, la production individuelle disparaît pour faire place à la production collective. Déjà les instruments de production : mines, chemins de fer, navires, banques, machines échappent chaque jour à l'appropriation individuelle pour passer entre les mains de grandes sociétés anonymes ou même de l'État. Donc, nous devrons bientôt assister au dernier acte de cette évolution qui fera sortir définitivement toute cette catégorie de biens du domaine de la propriété individuelle pour les faire entrer dans le domaine collectif de la société. »

Pour M. Gide, qui est évolutionniste, il semblerait qu'il n'y a là rien qui dût le choquer ; cependant, il n'admet pas la conclusion collectiviste de l'État chargé de la direction générale de la production et en même temps de la répartition des produits. Pour lui, l'État propriétaire, c'est l'État patron et tous

les citoyens passés à la condition de salariés ; ce qui est la généralisation du salariat et non son abolition. D'ailleurs, il ne croit pas que le rôle actuel des entrepreneurs soit absolument un rôle de parasites, la direction tenant dans la production une place trop importante pour être considérée comme une sinécure. Il fait en outre remarquer que du jour où la propriété individuelle des capitaux aura été abolie, l'épargne individuelle n'aura plus guère de raison d'être, et cependant c'est cette épargne qui alimente sans cesse le capital d'un pays.

Les différents modes de répartition socialiste sont aussi l'objet de ses critiques.

Avec la formule *à chacun selon ses besoins*, il faudrait *à priori* supposer une somme suffisante de richesses pour satisfaire à tous les besoins. « D'un autre côté, on ne pourrait prendre pour base de répartition des besoins ou des désirs quelconques ; mais seulement ceux-là qui sembleraient légitimes, ce qui suppose une évaluation des besoins des hommes impossible à établir. Pour donner à la formule une application pratique, on arrive à ceci : que les hommes devraient vivre dans la société comme au sein d'une grande famille ; mais alors, c'est retomber dans le communisme. »

La formule de l'école de Saint-Simon, *à chacun selon ses capacités*, lui paraît également mauvaise, et il demande : « Qui donc devra juger les capacités, le gouvernement ? Mais alors, il faut le supposer infaillible. Puis, la supériorité physique ou intellectuelle deviendrait un titre à la richesse, ce qui est injuste. »

La formule *à chacun selon son travail* paraît à M. Gide bien supérieure à la formule *à chacun le produit de son travail*, celle-ci étant inapplicable à cause de la division du travail qui fait le fond de l'industrie moderne. L'heure de travail prise comme mesure, ainsi que l'a proposé Karl Marx, lui semble fausse en ce sens qu'elle met au même niveau des travaux dissemblables. Qui donc pourrait songer à mesurer le travail d'un ouvrier défrichant une terre, et l'assimiler au travail d'un peintre qui couvre sa toile. » Karl Marx répond bien que les statistiques permettront d'établir le temps moyen, ou temps socialement nécessaire pour une production quelconque ; mais cela n'empêchera pas que l'homme habile ou heureux pourra produire double avec le même nombre d'heures. Alors, ce n'est plus la formule *à chacun selon son travail*, mais *à chacun selon ses résultats*.

Autant que le permettait la brièveté de notre analyse, nous avons tenu compte des principales objections opposées par M. Gide, aussi bien aux solutions socialistes qu'à l'immobilité de l'école libérale. D'accord avec tous les groupes de l'école nouvelle, il admet la propriété individuelle, le capital, le salariat, le patronat et l'inégalité de richesse. Il reconnaît bien que d'après le droit et la stricte logique, la terre devrait appartenir à la société, mais comme cette dernière ne saurait en tirer bon parti, elle doit la concéder aux individus, à charge pour eux de l'exploiter au mieux des intérêts de tous.

Ceci étant donné, si nous lui demandons de conclure, il nous répond : « Il n'y a pas de formule de justice distributive, si on entend par là une formule qui permette de résoudre la question sociale. — Il faut prendre l'ordre social tel qu'il est, bon et mauvais tout à la fois, et travailler à éliminer les causes d'injustice et à développer les germes de justice. — Il faut commencer par assurer à chaque être humain ce minimum sans lequel il est impossible de rester ou de devenir un homme, dans la large acception du mot. — Il faut assurer à la classe ouvrière une part croissante aux bienfaits de la civilisation, quant au superflu des richesses, s'il en reste, le mieux sera de le faire arriver entre les mains de ceux qui pourront en faire le meilleur usage. »

Nous sommes déjà, on le voit, passablement loin du laissez-faire officiel ; M. Gide va nous en éloigner encore en abordant les voies et moyens.

« Pour modifier, dit-il, la répartition des richesses dans le sens que nous venons d'indiquer, on peut compter, dans une certaine mesure, sur le jeu naturel des lois économiques, telles que l'offre et la demande et l'initiative individuelle s'exerçant par le moyen de l'association. Toutefois, ni la concurrence, ni la coopération ne pourront suffire sans l'intervention de l'État. Non pas qu'il faille en faire le répartiteur de la richesse publique, mais par une action légale qui règle les successions, l'expropriation d'utilité publique, les impôts, les conventions particulières comme le prêt à intérêt, le fermage, le louage de travail, etc., etc. ».

Maintenant que pouvons-nous conclure ?

Rien autre chose que ceci : l'école nouvelle se place sur un excellent terrain entre l'école libérale qui refuse de faire le moindre pas en avant, et certaines écoles socialistes qui veulent brûler les étapes et, au besoin, faire appel aux moyens révolutionnaires.

La nouvelle école reste résolument évolutionniste. Elle est dans le vrai, et nous ne pouvons que l'en féliciter.

Arrivera-t-elle à agir assez puissamment sur l'opinion pour hâter la réalisation des réformes nécessaires ? L'avenir nous le dira.

Ce qui est certain, c'est que les adversaires du *laisser-faire* trouvent en elle un sérieux appui, et c'est pour nous une raison suffisante pour lui assurer nos plus vives sympathies.

Nous n'en sommes plus à distinguer entre les ouvriers dé la première et ceux de la dernière heure. Nous nous trouvons en présence d'une grande tâche à accomplir; bien venus sont tous ceux qui viennent spontanément prendre leur part du fardeau.

Paul BOILLEY.

Quatre écoles d'économie sociale. Conférences données à l'aula de l'Université de Genève sous les auspices de la Société chrétienne suisse d'économie sociale, Genève. Stapelmohr, Paris, Fischbacher. Prix : 3 francs.

La Société chrétienne suisse d'économie sociale a été constituée en 1889. Comme sa sœur de France, elle se place nettement sur le terrain de l'Évangile. Voyant « dans le péché l'égoïsme, l'orgueil, les convoitises, la source de tous les maux » elle en cherche le remède « dans l'obéissance à la loi divine, et tout spécialement au commandement du Christ: Aimez-vous les uns les autres ».

Bien loin de vouloir ignorer la nécessité de réformes pratiques et de s'en tenir à la prédication, la Société suisse a organisé à Genève une série de conférences où MM. Claudio Jannet, Stiegler, Charles Gide, F. Passy ont pris la parole au nom des différentes écoles d'économie sociale.

De la conférence de M. Frédéric Passy, nous n'avons rien à dire; la thèse est connue; on peut ajouter, condamnée, puisque c'est en accusé, dit-il spirituellement, qu'il se présente devant le public. La très intéressante conférence collectiviste de M. Stiegler a été publiée dans la *Revue socialiste* du 15 mai 1890, nous n'y reviendrons donc pas. Quant à l'école nouvelle dont M. Charles Gide s'est fait le porte-voix, nous connaissons ses bonnes intentions ; c'est celle qui se rapproche le plus de nos doctrines, et les protestants sociaux auraient tout à gagner en force et en influence s'ils s'en inspiraient davantage au lieu de céder, ainsi qu'ils l'ont fait à Montbéliard, à l'esprit du libéralisme économique de l'école J.-B. Say, représentée par M. Frédéric Passy dans ce tournoi de conférences.

C'est M. Claudio Jannet qui est venu présenter la défense de l'école Le Play, celle que nous pouvons sans hésiter qualifier de rétrograde, puisqu'elle porte le triple signe de régression : le patriarcat dans la famille, le monarchisme en politique et le patronat en économie.

Laissons de côté la longue apologie que M. Jannet nous fait de Le Play, et passons à ses arguments.

C'est, selon lui, sur la religion et la famille qu'il faut asseoir la réforme sociale; la religion est la grande inspiratrice de la charité, non pas de la charité bornée à l'aumône, mais instigatrice de réformes, d'œuvres collectives, d'associations fraternelles, de syndicats, de corporations, etc., etc.

Cependant M. Jannet ne laisse pas tout à son initiative, il concède que l'État a aussi un rôle à remplir et qu'il ne faut pas tomber dans l'erreur des économistes anglais pour qui il n'est qu'une *nuisance*. « L'État a une mission plus haute : il est, selon la parole de saint Paul, le ministre de Dieu pour le bien. »

Ce n'est là qu'une phrase, et l'État, tel que le conçoit M. Claudio Jannet, ne serait-il pas plutôt le veilleur de nuit dont s'est si spirituellement moqué Lassalle?

En effet, le conférencier bien pensant s'élève vivement contre ce qu'on appelle le socialisme chrétien, deux mots qui, selon lui, hurlent de se voir ensemble; car, pour M. Claudio Jannet, le socialisme c'est la bête de l'Apocalypse, rien de moins.

Écoutez plutôt :

« Le socialisme s'annonce pour être dans l'ère qui s'ouvre la forme de l'antichristianisme; les luttes que la société chrétienne aura à soutenir contre lui seront égales à celles de l'arianisme et du manichéisme. Le temps des socialistes imaginatifs n'est plus. Le socialisme moderne prétend être scientifique, et il s'est solidarisé pratiquement avec le matérialisme dont il découle logiquement. Il emprunte à l'évolutionnisme et à l'hegelianisme leurs fausses données : l'homme ne vivant que pour l'espèce, l'État devenant le Dieu de l'humanité et lui fournissant cette moralité conventionnelle, cet idéal fugitif et purement subjectif compatible avec le caractère éphémère d'une vie humaine. Voilà les idées qui sont au fond du *socialisme scientifique*, de celui qui mène le socialisme de la rue. Si la démocratie devait, par le jeu du suffrage universel, aboutir au triomphe légal du socialisme, au lieu d'être la forme politique supérieure de l'égalité et de la liberté civile, elle serait le plus monstrueux despotisme qu'ait jamais connu l'histoire; ce serait le châtiment de l'apostasie du christianisme qui a pour base la responsabilité de l'individu et qui a introduit dans le monde l'idée du respect de son droit, si faible qu'il fût matériellement en présence des sommes des forces et du nombre. »

N'y a-t-il pas là de quoi faire dresser les cheveux? Cependant, rassurons-nous, M. Jannet nous promet que ces sombres prévisions ne se réaliseront pas. Il explique que de temps à autre, des engouements presque universels se produisent ainsi chez les peuples, mais que ces derniers reviennent vite à l'appel de la raison, et qu'enfin l'école de M. Le Play est là pour sauver la société.

Seulement, par quels moyens, c'est ce qu'il ne nous dit pas, au moins dans cette conférence. Tout ce que nous avons pu retirer de sa longue argumentation, c'est — et nous lui en donnons acte — que M. Jannet est un apôtre ardent de la paix universelle.

« La paix! Voilà le grand remède aux souffrances des peuples modernes! Seuls, les hommes de science peuvent se rendre compte à quel point la guerre, le militarisme, les impôts excessifs et les emprunts d'État troublent l'ordre économique naturel. Mais le peuple le sait d'instinct, et ce qui fait la popularité du socialisme, c'est que le socialisme promet la paix. C'est fort bien. Mais, en ce cas, le socialisme n'est pas si noir, car il promet la paix, et il peut seul la garantir. »

Nous ne dirions pas la même chose de l'école de M. Le Play. La base de la paix, c'est la fraternité des peuples, politiquement libres et économiquement affranchis, et cette école ne laisse aucune liberté. Pas de liberté civile, puisque

la famille est rétablie dans son autoritarisme primitif, et qu'ici le groupe social serait le groupe familial; pas de liberté politique, puisque la monarchie doit être le couronnement de l'organisation patriarcale; pas de liberté de conscience enfin, puisqu'il y a là une religion imposée.

En échange de ces trois libertés primordiales, on nous donne la prétendue liberté économique, mitigée, il est vrai, par l'intervention de l'État et la protection du travail dans une certaine mesure, mais qui n'en laisse pas moins toute latitude à l'exploitation capitaliste.

Le programme de l'école Le Play, sous ses apparences paternelles, est celui du pire clérico-conservatisme. Nous en avons pour preuve ce fait que le personnel malheureusement très nombreux et très influent qui la constitue est exclusivement composé de conservateurs et de prêtres.

La société chrétienne suisse qui est née sur une terre républicaine et veut sincèrement des réformes sociales ne peut pas revenir à ces rêves de patriarcalisme et de monarchisme.

M. Cécil.

Une nouvelle revue catholique : **Le XXe Siècle.** — Voici une nouvelle preuve de la dangereuse renaissance chrétienne en France : c'est le succès obtenu en France et dans le monde romain par cette revue provinciale de sociologie apostolique. L'Église commence à comprendre que, dans son propre intérêt, il est temps pour elle de s'affranchir de la pesanteur d'une tradition qui la forçait à s'agglutiner à des trônes et à des castes, et à perdre ainsi sa puissance sur le peuple. Aujourd'hui l'Église n'a pas que des anathèmes contre le siècle; au lieu de ne voir que ses aberrations, de l'irriter par les dénonciations continuelles de ses errements, elle se met à reconnaître ce qu'il a de bon et à faire des efforts pour reconquérir son amour. Le mouvement commencé par l'*Association catholique de la jeunesse française,* par l'*Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers* et ses nombreux petits journaux locaux, par la revue *l'Association catholique,* gagne peu à peu les hautes sphères ecclésiastiques, et nous assistons véritablement à un renouveau catholique. La maxime de saint Anselme apparaît toujours comme la clef de voûte de l'édifice chrétien : *Nihil magis diligit Deus in hoc mundo quàm libertatem Ecclesiæ suæ.* Mais l'on a la prétention de démontrer que cette « liberté des libertés », la liberté de l'Église engendrerait toutes les autres libertés, et tout d'abord libérerait le prolétariat. Comment? Cela mériterait d'être expliqué et réfuté dans une longue étude que nous publierons sans doute un jour. Aujourd'hui nous devons nous borner à la critique des deux ou trois numéros du *XXe Siècle* que nous avons sur notre table de travail. Les jeunes écrivains du *XXe Siècle,* dont la polémique inexpérimentée encore sent aussi parfois trop la sacristie, désirent simplement être les éclaireurs volontaires de leurs aînés et maîtres. Ils en font d'abondantes citations. C'est dire que nous ne rencontrons ici aucune innovation, si ce n'est peut-être çà et là dans l'expression moins contenue. — Au moyen âge, l'Église, par la voix de son chef, décidait les cas de conscience entre les peuples et les rois. De nos jours, les catholiques militants veulent que l'Église n'abandonne ni les peuples, ni elle-même, ni Dieu, et qu'elle décide les cas de conscience entre le peuple et le capital.

Il s'agit de savoir quelle est l'organisation qui pourra réunir les molécules sociales désagrégées par un siècle d'individualisme effréné. Or tous ceux qui envisagent la question sociale au point de vue chrétien, notamment les orateurs du récent congrès de Liège, considèrent la constitution corporative de la société comme un élément essentiel de la solution des questions sociales. « Le *Væ soli* s'est fait durement sentir à l'artisan et à l'ouvrier de fabrique; de là cette aspiration à sortir d'un isolement contre nature, pour revenir à un grou-

pement conforme à la nature. » D'après l'auteur d'une volumineuse mais illisible étude théologique sur les *Trois-Huit*, dont la doctrine est laborieusement et scolastiquement déduite de passages de saint Thomas, — ce sera un des titres les plus méritoires de l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, et le témoignage de son esprit de très orthodoxe clairvoyance, d'avoir posé la question corporative sur le terrain de sa conception intégrale et catholique.

Cette politique corporative, soutenue par un journal spécial à la portée de tous, la *Corporation*, fait le fond de la plupart des écrits et discours théoriques de l'abbé Leroy, du comte de Blome, du marquis de La Tour du Pin-Chambly, des comtes de Mun et de Martimprey.

Tout récemment il nous est tombé sous la main un numéro de l'*Association catholique*, renfermant la deuxième partie d'une étude du R. P. de Pascal sur « le collectivisme et ses docteurs ». Cet article, qui commentait avec autant de courtoisie que de fermeté chrétienne les œuvres d'Allat-Schäffle et de notre éminent collaborateur et ami Georges Renard, affirmait hautement la nécessité d'une bonne organisation sociale et professionnelle, venant compléter les réformes de détail d'une législation interventionniste. Mais pourquoi M. de Pascal crie-t-il à la banqueroute économique, à la banqueroute de la liberté qui, selon lui, accompagneraient infailliblement le triomphe du socialisme? Nous ne voulons pas avoir le mauvais goût de lui retourner le vilain compliment qu'il fait à Malon d'avoir été d'une ignorance complète en ce qui concerne les questions religieuses traitées dans le *Socialisme intégral*. Nous ne pouvons pas répliquer à M. de Pascal qu'il est peut-être aussi piètre économiste qu'excellent théologien. Mais enfin pourquoi affirme-t-il si catégoriquement, sans s'étayer de preuves convaincantes, que le socialisme repousse en principe la famille, que le socialisme annule la spontanéité de l'individu, et qu'il est contraire à la civilisation et à la liberté, en un mot, qu'il est destiné à réaliser le despotisme de l'État centralisé. Autant d'affirmations un peu trop gratuites, autant de calomnies abondamment réfutées par le *Socialisme intégral* de Malon.

Pour nous, au contraire, c'est l'enrégimentement des corporations sous la bannière de la papauté, c'est la liberté d'association reliée à la liberté centrale de l'Église, qui réaliseraient « le césarisme, la légalisation universelle, la dogmatisation de la servitude. » Et au *XXe Siècle* qui vient à son tour comparer les membres d'une société socialiste aux membres d'un troupeau sous le fouet d'un conducteur, qui proclame la doctrine socialiste une utopie dont la réalisation, même momentanée, coûterait des flots de sang et nous plongerait dans l'abîme de la barbarie, nous répondrons que le fouet n'a pas cours chez nous, que jamais aucun de nous n'a songé à emprunter à l'Église ses verges légendaires, et que le passé de larmes, de sang et d'oppression de l'immuable catholicité nous est un sûr garant du triste avenir qui serait réservé à l'humanité si elle devait se retrouver au XXe siècle sous la férule du papisme et de la congrégation de Jésus, si on devait lui recoller une nouvelle tunique de Nessus, si elle devait de nouveau sentir sur ses épaules le lourd manteau de plomb clérical!

Mais trêve de rhétorique. Le *XXe Siècle* fait à fond de train une vigoureuse critique du capitalisme, dont certains passages pourraient être signés par n'importe quel socialiste. Avec nous les sociologues catholiques protestent contre cette contradiction économique et cette injustice sociale du salaire de l'ouvrier fatalement réduit à ce qui lui est indispensable pour subsister, bien que la rémunération naturelle ou le salaire du travail soit le produit du travail. — Le *XXe Siècle* prend à tâche de détruire dans les esprits « les doctrines inexorables qui, dans nos sociétés chrétiennes, ont pu rendre le sort de l'ouvrier moderne plus déplorable que ne l'était, en plein paganisme, la condition de l'esclave ». Entre parenthèses, cette constatation n'est pas précisément à

l'avantage du christianisme qui a laissé se reformer l'esclavage économique que le paganisme tant décrié serait venu à bout de détruire.

« Le capitaliste n'a plus de religion dès qu'il s'agit de son usine; l'unité de conscience est pour lui un vain mot. » Aussi le néo-catholicisme n'a-t-il pas assez d'anathèmes contre ces conservateurs qui, selon l'expression aussi pittoresque que caractéristique d'Alphonse Daudet, « se retournent vers l'Église comme vers une gendarmerie, vers le droit divin comme vers l'absolu de l'autorité et la garantie providentielle des valeurs. »

Du contrat de travail chassez les injustices,
Et vous pourrez après compter vos bénéfices,

s'écrie le *XXe Siècle*. Et il ajoute : « La cause de la misère est précisément la même qu'Adam Smith signalait comme la cause de la richesse des nations, c'est-à-dire la liberté du capitalisme. Donc il y a double combat, d'une part pour arracher au capitalisme les justes revendications de l'ouvrier, d'autre part pour défendre le capital contre les attaques du socialisme. » C'est là, pour le *XXe Siècle*, l'unique position que doive prendre l'économie sociale chrétienne. « C'est contre le capitalisme, la lutte pour la justice, dans le sens le plus strict; c'est contre le socialisme, la lutte pour la civilisation, dans son acception la plus éminente. »

Déclaration de guerre au libéralisme déjà flétri par Pie IX, qui le trouvait plus pernicieux que la Commune de 1871. Mais avant tout déclaration de guerre à la Révolution française et à sa conséquence logique, le socialisme. Avec « l'école d'économie charitable », avec les *Études religieuses* et la *Revue catholique des Institutions et du droit*, avec l'*Alliance*, en un mot avec les politiciens de la charité, — « l'école d'économie corporative », l'*Association catholique*, l'*Œuvre des cercles*, le *XXe Siècle* cherchent des terrains d'entente. Mais, selon maintes affirmations autorisées de l'orateur constamment chargé de porter la parole au nom de l'Œuvre catholique, M. de Mun, pas de composition possible avec la Révolution et sa conséquence logique, le socialisme.

« Prenez-en votre parti, gens de milieu, écrivait un jour Louis Veuillot; votre « règne est fini. Le monde sera socialiste ou sera chrétien; il ne sera pas li-« béral. Si le libéralisme ne succombe pas devant le catholicisme qui est sa « négation, il succombera devant le socialisme qui est sa conséquence. » Et de toutes parts l'on invite maintenant les derniers Abencérages de la réaction à ne pas contempler d'un air découragé le train social. « Croyez-nous, leur crie-t-on, montez hardiment dans le convoi, et tâchez de diriger la machine. » Montez, messieurs, mais vous ne dirigerez pas le convoi; il serait trop funèbre. Chauffeurs et mécaniciens seront précisément ceux-là même qui placent dans ce que vous appelez la négation des droits de Dieu, c'est-à-dire dans le droit humain, les fondements de la justice et de la civilisation républicaine socialiste; ils seront tous fils de la Révolution. ADRIEN VEBER.

M. Léon Bloy vient de publier chez Savine un élégant volume, qui est en même temps un livre puissant. **Christophe Colomb devant les Taureaux** fera mugir quelques *aficionados* et quelques-uns de ceux que l'exaspéré écrivain des *Propos d'un entrepreneur de démolitions* appelle les spadassins du silence, c'est-à-dire de la gent des chroniqueurs boulevardiers, toujours muets quand paraît une œuvre vraiment originale ou hautement sincère. Qui parle des livres socialistes, qui parle de Léon Bloy dans les quotidiens? Léon Bloy, d'ailleurs, ne se gêne pas à leur égard, et il leur promet pour bientôt, à tous ces domestiques de sérail, une bonne tournée d'étrivières.

« Incidemment, aujourd'hui, j'expédie quelques Espagnols dont les silhouettes affligeaient l'horizon de mon beau rêve.

« Demain ou après-demain, je m'occuperai à nouveau de quelques Français *que je n'ai pas oubliés* et, comme dit le proverbe, « chaque chien aura son jour ».

M. Léon Bloy est un catholique ardent et un monarchiste passionné; à ce titre, il est certes de nos adversaires, mais sa sincérité, sa loyauté, sa bravoure, son amour de la vérité, le rendent à nos yeux plus qu'estimable. Il appartient à cette aristocratie intellectuelle qui, en dehors de toutes tendances politiques ou religieuses, a surtout la passion de l'art, du beau, qui est forcément le bien. Et cette passion le rend absolument indépendant, lui permet de ne pas s'inféoder aux mesquines coteries, et de fustiger âprement, même ceux de son parti dont l'idéal demeure vulgaire et vil. Le duc de Veragua, descendant de Christophe Colomb, héritier de tous ses titres, en saura quelque chose, car M. Léon Bloy lui a voué une belle haine, à cet hidalgo, qui ne rêve qu'élevages de taureaux, et qui ne souhaite que l'amour des picadors.

Incidemment M. Léon Bloy développe à nouveau la thèse d'un de ses livres précédents, le *Révélateur du Globe*, où il a tenté d'établir que Christophe Colomb est un saint. Il croit, en effet, que c'est grâce à Dieu, par suite d'une céleste illumination, que le Génois Colomb a découvert l'Amérique. A l'appui, il rappelle que la plus grande autorité cosmographique du XVe siècle, Paul Toscanelli, professait alors la plus capitale des erreurs, à savoir que la mer couvre seulement la septième partie de la terre. Et, ajoute M. Léon Bloy, d'après Roselly de Lorgues, un autre historien de Colomb, Victor Hugo a eu parfaitement raison de dire : « Si Christophe Colomb avait été bon cosmographe, il n'aurait jamais découvert le nouveau monde. »

La preuve n'est pas concluante; malgré toute l'éloquence de M. Léon Bloy, nous avons peine à croire à une mission divine. A ce compte, le premier Norvégien qui, au IXe siècle, partait de l'Irlande pour découvrir le Groenland, et notre Jean Cousin qui, en 1488, quatre ans avant le voyage de Colomb, paraît avoir découvert le Brésil, mériteraient la canonisation.

La plupart des navigateurs de ce temps n'ont été que de hardis et aventureux capitaines, que dominaient surtout l'esprit de lucre et l'instinct commercial. Nous voulons bien croire que Colomb soit une exception, mais son mysticisme et ses croyances religieuses, que M. Léon Bloy rappelle complaisamment, étaient bien réellement aussi dans le goût de l'époque.

Et quant au bonheur que la découverte a pu apporter aux Américains, c'est-à-dire la parole du Christ, il est probable que les indigènes du nouveau continent s'en seraient très bien passés. M. Léon Bloy, comme nous, condamne les milliers de bourreaux catholiques qui se sont rués à la conquête des Grandes-Indes, « qui ont remplacé la Paternité par l'Ergastule ». La civilisation mexicaine, ceci prouvé par d'indéniables documents, était certes de beaucoup supérieure à celle des Espagnols, et contre les fanatiques qui ruinèrent les mœurs patriarcales des peuples américains, torturèrent des hommes inoffensifs, il ne s'est élevé qu'une seule voix, celle de Barthélemy Las Cases.

Si l'Église canonisait Colomb, qui a été sa victime, elle condamnerait les pirates du XVe siècle, moines et jésuites, qui mirent à sac l'Amérique, sous prétexte de propagande religieuse; elle aura soin de ne pas le faire.

La mémoire de Colomb sera autrement honorée par l'admiration des peuples, qui verront en lui, non un saint, mais ce qui est mieux, un apôtre de civilisation martyr du fanatisme religieux. Et si la conduite indigne d'un bâtard comme le duc de Veragua pouvait ternir le renom de Colomb, la noble et fière protestation de M. Léon Bloy suffirait à lui redonner tout son lustre.

La question du latin et la réforme profonde de l'Enseignement secondaire, par M. Guérin. Librairie Léopold Cerf.

Le discours de M. Lockroy au concours général de 1888, la question du latin de M. Raoul Frary, ont inspiré ce livre. L'auteur tente d'abord de prouver que l'étude du grec et du latin est utile et nécessaire. Avec juste raison il pense, avec Rollin, que l'instruction doit former le cœur — le caractère, dirions-nous — autant que l'esprit, et il pense encore qu'il n'y a pas de meilleures études que celles qui ont trait aux Grecs et aux Romains pour cela. Nous ne contredirons point son admiration légitime pour les républiques anciennes, leur civilisation, la vertu de leurs concitoyens.

Cependant M. Guérin ne songe pas à faire du latin le but de l'éducation, il ne le considère que comme un moyen d'éducation ; il vaut mieux comprendre les auteurs latins que tenter vainement et inutilement de les égaler. Les thèmes sont du temps perdu, il n'en est pas de même des versions. Le latin étant l'origine de notre langue, dans l'enseignement secondaire on doit s'appliquer à faire connaître cette étymologie. Son étude servirait à l'étude non seulement du français, mais des autres langues néo-latines italien-espagnol. Et M. Guérin ajoute à ce propos, avec raison, que ce serait là un excellent moyen de rendre plus étroites les alliances latines. L'avenir et un avenir prospère est réservé aux Latins s'ils savent s'unir. En comprenant le Brésil et les Républiques américaines du Centre, les Latins représentent 120,000,000 âmes. On traduirait le latin par écrit, on traduirait les autres langues néo-latines de vive voix, parce qu'il faut apprendre à les parler.

Il ne faudrait pour cela qu'un vocabulaire latin-français-italien-espagnol.

Et le grec on l'étudierait aussi dans un vocabulaire pour le comprendre, le traduire, parce que c'est encore une langue vivante. Le latin, le grec n'ont été jusqu'ici stériles que parce que les méthodes d'enseignement étaient mauvaises.

Est-ce à dire que les autres langues doivent être dédaignées ? Non, l'étude de l'Anglais s'impose aussi pour nous, à cause de la communauté d'origine, par les Bretons et les Normands de Guillaume, et par la richesse de la littérature anglaise. Et l'étude de l'allemand s'impose encore parce que nos voisins sont gens de haute valeur, et que nos relations deviendront de plus en plus fréquentes.

Aura-t-on le temps d'enseigner tous les éléments nécessaires — car l'auteur reconnait bien que pour parler une langue convenablement il faut habiter un pays. — Oui, dit M. Guérin, si l'on veut décharger les programmes, et enseigner les seules choses vraiment utiles.

Pour l'enseignement du français, M. Guérin dit d'excellentes choses ; ce ne sont pas tant les règles, dit-il, qu'il faut apprendre ; notre rôle n'est pas de former des écrivains et des artistes ; c'est de les mettre en état de se former eux-mêmes. Laissez faire la nature et fiez-vous à elle. La préoccupation des conventions académiques appauvrit la langue. Donnez des idées à l'enfant, et s'il a de l'intelligence et du cœur, il saura s'exprimer éloquemment, clairement. Une grammaire ne devrait renfermer que des règles et les observations les plus nécessaires, disait Rollin. L'usage et les observations du maître feraient le reste.

Avant de former des artistes qu'on songe à former des écrivains ordonnés, clairs et corrects ; et pour cela, qu'on surveille l'écriture de tous les devoirs, même celle d'un devoir de mathématiques.

M. Guérin n'est pas partisan de la réforme de l'orthographe, de la simplification qui voudrait qu'on écrive filosophie pour philosophie.

Le jeu n'en vaudrait pas la chandelle.

Comment réaliser ce programme d'enseignement de langues, à première vue plus chargé que ceux en pratique ? Tout simplement par une meilleure distribution du temps, par la suppression de choses inutiles. Moins de récitations de leçons ; les grammaires ne sont pas faites pour être *récitées*, mais *enseignées*. Quant à ce qui est d'orner l'esprit et former le goût, on l'obtiendra mieux par des classes de diction mensuelles ou bimensuelles. Il faut enfin admettre ce principe : le professeur n'est là que pour *donner l'enseignement à ceux qui veulent bien le recevoir*. C'est aux pères de famille à compléter sa tâche. En supprimant les leçons on gagnerait cinquante-six jours de classe à quatre heures par jour par an. — Supprimons encore les inutiles compositions mensuelles qui ne profitent qu'à quelques élèves ; on économiserait encore une dizaine de jours. — On pourrait ainsi gagner soixante-six jours de classe par an, soit près d'un an, sur six années scolaires.

Il importe, dit M. Guérin, de réformer le programme de l'éducation secondaire, incohérent, trop étendu, trop minutieux. Un système d'éducation qui conduit un jeune homme jusqu'à dix-huit ans, sans laisser autre chose dans son esprit que des bribes de sciences diverses, mal liées, mal coordonnées et mal digérées est assurément un système condamné. L'humanité, ainsi que l'explique Pascal, peut être assimilée à un *individu* qui subsisterait toujours et qui, à une époque quelconque de la vie, posséderait la somme entière des connaissances précédemment acquises. Le plus sûr moyen de donner aux hommes de chaque génération l'encyclopédie de la science serait de leur faire *revivre la vie* de la série entière des ancêtres. Mais comme cette science encyclopédique serait trop écrasante pour une intelligence individuelle, il est préférable pour la rendre accessible de la récapituler dans l'ensemble de *ses manifestations spécifiques* les *plus générales*.

Ce doit être cela le but de l'enseignement primaire, qui ne doit être qu'une réduction de l'enseignement secondaire. Après un enseignement général viendront des enseignements spéciaux où chacun trouvera à se perfectionner théoriquement et pratiquement dans la branche qu'il voudra. Il faut donc apprendre aux jeunes gens, tour à tour, l'histoire du langage et de la pensée ; l'histoire du développement industriel ; celle du développement artistique, celle du développement religieux et philosophique, celle du développement social et scientifique. Tout cela sera coordonné, synthétisé naturellement dans l'esprit. C'est par cet enseignement historique, pense M. Guérin, qu'on arrivera à ce résultat souhaité. — De dix à seize ans, les élèves étudieraient suivant ce programme ; de seize à vingt ans, ils recevraient l'enseignement professionnel industriel, artistique, scientifique, commercial.

Dans les chapitres qui suivent, M. Guérin expose en détail, fort clairement, fort savamment aussi, la façon dont devraient être traitées chaque partie de son programme. Il résume avec beaucoup de précision, beaucoup de netteté, les diverses théories modernes. Le transformisme y est entre autres l'objet d'une analyse attrayante.

Ce livre est certes l'œuvre d'un esprit éclairé, à qui nous sommes heureux d'exprimer ici notre sympathie profonde. On jugera mieux encore de l'œuvre de M. Guérin, puisque la *Revue socialiste* a consenti à en reproduire un des passages les plus caractéristiques, mais nous serions heureux de voir nos amis s'intéresser à ce livre de haute valeur et de bonne foi, et le lire entièrement.

Le nom d'*Emmanuel Delorme* n'a pas encore acquis toute la popularité qu'il mérite, bien que l'auteur, né en 1837, à Saint-Amand-Montrond ne soit pas un nouveau venu parmi les chansonniers socialistes. Dans le volume qu'il vient de publier et qui comprend sans doute son œuvre complète, il y a des pièces qui datent de 1864. Delorme peut être comparé sans désavantage cependant à

Pottier et à J.-B. Clément, dont les noms et dont les strophes nous sont chers. Il est de leur génération; comme eux, à un égal degré, il a l'amour du peuple, et comme eux, en des vers bien martelés, d'une belle sonorité, il sait exprimer cet amour; comme eux aussi, il a pris jadis les armes pour la défense de Paris et de ses droits.

Delorme peut répudier toute confraternité par contre avec les attitrés fournisseurs des beuglants. Ses rimes ne se sont pas asservies au culte nouveau du café-concert. Il n'a jamais chanté l'ivrognerie ou la crapuleuse orgie; il n'est pas de ceux qui encensent le Bacchus du tord-boyaux ou les Laïs du trottoir, augmentées de leurs Alphonses. Sa muse, à lui

On l'entendit sur la Meuse et la Sambre
Mêler sa voix au rappel des tambours;
On la connut aussi dans le faubourg
On s'en souvient dans la petite chambre,
On reconnaît son modeste bonnet.
On sait ses noms ; c'est la fleur qui renaît
Quand Février s'échappe de Décembre.

Aux plébéiens, cette muse-là conseille d'être fiers à la besogne, de ne point se laisser abattre par les revers, de s'instruire, de lutter toujours et sans trêve jusqu'au triomphe, pour la conquête de l'indépendance et de l'égalité. Elle chante les gloires de la race prolétarienne plus féconde en générosité, en dévouement, en bonté, en cœur et en intelligence que toutes les castes nobles. Notre passé vaut mieux que le leur, dont ils sont si vains, cependant. Nos aïeux sont plus nobles que les leurs, car il est plus digne d'être de la lignée des manants aux mains calleuses que de la lignée des hobereaux bandits, ou de celle des traitants concussionnaires.

Écoutez le chansonnier, en ces strophes d'un beau symbolisme, le *Bûcheron,* comme il nous convie à la besogne :

Cogne, cogne, âpre bûcheron
Abats les gros et les grands chênes,
Et, par toi, des forêts prochaines
De nouveaux chênes renaîtront.

Dans cette pièce comme dans le *Chant de la charrue*, il y a réellement un beau souffle d'épopée.

Aussi bien, Delorme sait manier le fouet de la satire contre les gens qui vivent des pauvres, et sa raillerie a la bonne franchise, la saine rudesse du peuple. Voyez ses chansons intitulées : *Monsieur le Jef* et *Madame Bagou.* Les deux personnages sont vivement peints ; on ne saurait mieux dire le dégoût que tout honnête homme a pour les gens qui vivent de la prostitution.

Delorme a dans ses chants rustiques surtout l'envolée d'un grand poète. Une perle, c'est la *Vendange*, un tableau d'un naturisme exquis, qu'on pourrait mettre à côté de la Vigne de Pierre Dupont. Ah! il n'a pas oublié, non plus, le vieux pays natal, et il reste fidèlement attaché au coin de terre où il est né, s'il aime Paris pour ses généreuses fougues et sa bruyante houle. Il se souvient des tendres et douces mélodies, jadis entendues dans les brandes bevruyères. Ecoutez ce gentil son de flûteau, cette ravissante bucolique « Pour Solange ».

Sainte Solange sa patronne
A mis dans sa gorge un pinson
Dedans mon cœur une chanson,
C'est pourquoi qu'elle est ma mignonne
Et je suis né pour
Son amour.

S'il a aimé Solange, la jolie pastoure, il a aimé aussi, et il leur garde aussi un aimable souvenir, les charmantes grisettes « Pimprelette et Chiffonnette », travailleuses infatigables, amoureuses inlassables, dont les fredons égayaient les faubourgs, et qui aux heures de péril, côte à côte avec l'aimant, bravaient la mitraille. J'aime peu, dans la partie intitulée *Chants révolutionnaires*, les manières d'odes et de cantates que Delorme a composées. L'inspiration en est froide, et je leur préfère de beaucoup ces strophes de franche allure, intitulées la *Belle*. Il l'aime bien, et par dessus toutes, le poète, cette Belle oubliée, cette Belle qui regagnera tous les cœurs, la République sociale.

Bien vibrantes : *Jacques Bonhomme*, la *Commune*, le *Loup Garou*, la *Sorcière*, l'auteur réclame fièrement, au nom des malheureux suppliciés, écartelés ou brûlés comme suppôts du diable. Il voit dans ces victimes de l'ignorance et de la superstition, non sans raison, des précurseurs persécutés.

Je ne puis tout citer dans les chansons de Delorme, mais certes il y aurait encore beaucoup à dire. Qu'on me permette de signaler cependant une originale chanson, intitulée *Pierrot*. Delorme interprète le type fameux de la comédie italienne, comme une incarnation du prolétaire naïf, toujours trompé, par Arlequin son frère, matois et dépourvu de loyauté, et par Polichinelle et Cassandre, les deux riches.

Talleyrand, Mémoires, lettres inédites et papiers secrets, avec notes de Jean Gorsas, 1 vol. Savine, éditeur.

On a mené grand tapage autour de la publication des Mémoires de Talleyrand, faite par les soins de M. le duc de Broglie. Un livre de M. Jean Gorsas qui complétera fort heureusement de nombreuses lacunes, de volontaires omissions déjà signalées dans l'œuvre posthume du vieux renard diplomatique, car, une fois de plus, Talleyrand a mystifié le public.

Comme il a menti à ses différents maîtres, il ment à la postérité.

Talleyrand n'a pas cessé d'être l'homme qui a écrit : « La parole n'a été donnée à l'homme que pour déguiser sa pensée. » Toute sa vie, il s'est montré déloyal, fourbe, traître à son Dieu, à son roi, à la République, à l'Empire et celui qui, suivant le mot de Sue, n'est resté fidèle qu'à une seule royauté, celle du fromage de Brie, celui dont Fouché disait lorsque l'empereur le nommait vice grand électeur « Ça ne lui fait qu'un vice de plus. Dans le nombre, il n'y paraîtra point; celui que Napoléon définissait brutalement : « C'est un bas de soie rempli de m.... » celui-là était incapable d'être franc pour la postérité.

L'ouvrage qui vient de paraître par les soins de M. de Broglie nous montre un Talleyrand trop beau pour être vrai. Nous le connaîtrons mieux par les divers documents jusqu'alors inédits que publie M. Jean Gorsas, *alias* Labarant.

Voyons d'abord, comment et pourquoi Talleyrand étant mort en mai 1838, ses Mémoires ne sont publiés qu'en 1891. D'après le testament du prince, le manuscrit qu'il laissait ne devait être publié que trente ans après sa mort, soit en 1868. En 1866, Napoléon III, avisé de la publication prochaine, en demanda communication, et certains passages lui ayant déplu obtint de retarder de vingt années encore l'impression des Mémoires en accordant le titre de duc de Montmorency au second fils du duc de Dino.

La rédaction des Mémoires avait occupé la vieillesse de Talleyrand. Il en lisait des passages — les plus anodins — à ses intimes, et il en a même laissé copier quelques anecdotes. Sainte-Aulaire parle dans une lettre du récit que Talleyrand fait de son ordination. Sainte-Beuve assure que les quelques privilégiés qui ont entendu quelques parties de ces fameux Mémoires ont paru enchantés et ravis d'un récit de première communion et de ses premières amours de séminaire. Or, ces passages n'existent plus dans les Mémoires, donc Tal-

leyrand a supprimé tous les passages qu'il « daignait » lire à ses amis. Et ce ne sont pas les seules suppressions.

Heureusement pour l'histoire qu'un grand nombre de feuilles manuscrites, de pièces importantes, dérobées à Talleyrand par son secrétaire particulier, Perrey, à son service de 1806 à 1826, ont pu être retrouvées. Et ce sont justement ces pièces qui sont les plus accusatrices. Talleyrand en a vu publier quelques-unes de son vivant, il a prétendu qu'elles étaient apocryphes, l'œuvre d'un faussaire ; Perrey aurait imité sa signature, son écriture. Malheureusement pour Talleyrand, on a des preuves de leur authenticité. Dans ces pièces, on trouve les lettres si compromettantes pour Talleyrand, relatives à l'arrestation du duc d'Enghien et quelques documents sur l'affaire Maubreuil. Ces pièces, M. Jean Gorsas les publie, avec divers extraits des copies faites du vivant de Talleyrand — il y a là d'intéressants détails sur les amours de Talleyrand séminariste avec la fille du pâtissier Picot, — et il nous donne en outre diverses correspondances intimes avec Mme de Staël, de Flahault, de Genlis et quelques rapports de police. C'est dire l'intérêt particulier de ce livre, qui nous montre un Talleyrand bien différent de celui qu'on voudrait nous faire voir. Le Talleyrand des Mémoires paraitra d'ailleurs d'autant plus faux qu'on connaît déjà le mépris qu'il a inspiré à ses contemporains.

Napoléon a écrit que l'argent était la seule chose que Talleyrand n'eût pas trahie.

« Le visage de M. de Talleyrand est tellement impassible, ajoutait-il encore, qu'on ne savait jamais y lire. Aussi Lannes disait-il plaisamment de lui que si, en vous parlant, son derrière venait à recevoir un coup de pied, sa figure ne vous en dirait rien. »

La vie de Talleyrand a été un perpétuel état de trahison.

De 1780 à 1789, il a été agent général du clergé. L'abbé de Périgord est déjà à cette époque jugé ainsi par Mirabeau :

« Pour de l'argent, il a vendu son honneur et son ami. Pour de l'argent, il vendrait son âme et il aurait raison ; car il troquerait son fumier contre de l'or. » (Lettre au comte d'Entraigues 1787.)

Alors l'abbé ne songe qu'à devenir évêque. Il intrigue, il fait sa cour à M. de Calonne. Il est nommé après plusieurs déceptions à Autun, en janvier 1787.

C'est comme évêque d'Autun que, le 14 juillet 1790, il officie à la fête de la Fédération, au grand scandale de Bailly et de bien d'autres. Ce prêtre, qui fréquente la Guimard, qu'on sait l'amant de la comtesse de Flahault, est chargé d'offrir à Dieu les prières de la Nation, et de consacrer les serments du roi et des représentants. Voici un passage de l'édifiante lettre qu'il écrivit le lendemain 15 à sa maîtresse et qu'il signe Ch. Maur. Talleyrand.

« J'espère que votre pénétration n'a pas laissé échapper à quelle divinité j'adressais hier mes prières et mon serment de fidélité et que vous seule étiez l'être suprême que j'adorais et que toujours j'adorerai. »

C'est d'un cynisme assez réussi.

Les curés de Saône-et-Loire apostrophent vivement d'ailleurs l'évêque apostat, si véhémentement même que Talleyrand craint qu'on ne l'assassine. Il abandonne son évêché, et comme l'Assemblée législative succède à la Constituante, il se trouve libre d'intriguer à nouveau. Tout en gardant des relations à droite, il recherche des protections à gauche. En 1792, on envoie l'ancien évêque à Londres pour essayer d'obtenir la neutralité anglaise. Il échoue dans son ambassade. Il y retourne deux fois encore. En 93, la Convention le décrète d'accusation, après la découverte de l'armoire de fer, où sont trouvés des documents établissant la duplicité de Talleyrand.

Il est du reste mal accueilli par le gouvernement anglais. Talleyrand ne se

montre vraiment pas supérieur à la mauvaise fortune, il insulte non seulement ses adversaires, mais son pays. Les défaites des armées de la Convention le ravissent. Il espère que Marseille imitera Toulon. *La disposition des esprits et la famine doivent le faire espérer.* De la part d'un émigré adversaire résolu de la Révolution, la chose paraîtrait moins monstrueuse. Ces souhaits sont vains; Toulon repris, la Convention écrase Lyon, la Vendée et fait face victorieusement à ses ennemis du dehors comme à ceux du dedans. Pour comble de disgrâce, Talleyrand se voit expulsé d'Angleterre par le décret de *l'alien bill.* Il s'embarque pour l'Amérique. Il en fait part à Mme de Staël.

Dans des lettres écrites à Mme de Staël, au moment de cet exil à Londres, nous voyons Talleyrand exhaler en termes amers ses rancunes et sa colère. « C'est à trente-neuf ans que je recommence une vie nouvelle, car c'est la vie que je veux ; j'aime trop mes amis pour avoir d'autres idées. Et puis j'ai à dire, et à dire bien haut, ce que j'ai voulu, ce que j'ai fait, ce que j'ai empêché, ce que j'ai regretté ; j'ai à montrer comment j'ai aimé la liberté que *j'aime encore et combien je déteste les Français.*

En Amérique, à Philadelphie, Talleyrand fait du commerce, spécule sur les terres, gagne même quelque argent. On a des détails sur sa vie d'alors, dans ses lettres à Mmes de Genlis et de Staël. Grâce à cette dernière, le décret de bannissement de la Convention est rapporté, et l'ancien évêque revient par Hambourg, où il attend l'autorisation définitive de rentrer en France. C'est à Hambourg qu'il fait la connaissance de Mme Grand, une belle Indienne, qui doit devenir sa femme. Mme Grand était aussi niaise que jolie. C'est elle qui dit-on, répondit à quelqu'un qui lui avait demandé de quelle partie du monde elle était : « Je suis d'Inde. » (Thomas Moore).

Le 18 juillet 1797, malgré la résistance de Carnot, l'influence de Mme de Staël poussait Talleyrand au Directoire. Il succédait à Charles Lacroix comme ministre des relations extérieures.

Carnot estimait peu Talleyrand, — il avait pour lui une de ces haines vigoureuses dont parle Alceste. Sallé rapporte à ce propos une scène entre les directeurs qui montrera comment Carnot jugeait le nouveau ministre.

— Quoi, disait Carnot, choisir ce finaud qui nous vendra tous en pleine foire les uns après les autres pour peu qu'il en trouve du profit ! — Eh ! qui a-t-il déjà vendu ? demanda Larevellière de mauvaise humeur. — Carnot : Qui ? Son Dieu d'abord. — Larevellière : Il n'y croyait point. — Carnot : Pourquoi le servait-il ? Son ordre ensuite. — Larevellière : C'est par philosophie. — Carnot : Par ambition, crois-moi. Son roi enfin. — Larevellière : Est-ce à nous de lui en faire un crime ? — Carnot : Écoute, Larevellière, compare-moi au diable, j'en rirai, mais je me fâcherai si tu me mets en ligne avec cet homme-là.

Chateaubriand, qui méprisait par-dessus tout Talleyrand, n'a-t-il pas eu raison d'écrire :

« Comme il avait *reçu* beaucoup de mépris, il s'en était imprégné et il l'avait placé dans les deux coins pendants de sa bouche. »

En 1804, pour masquer les relations qui existaient entre lui et le comte de Provence, Talleyrand poussa Bonaparte, premier consul, au meurtre du duc d'Enghien.

Talleyrand s'est défendu d'avoir été l'inspirateur, mais en janvier 1809, en plein conseil, Napoléon lui criait avec colère :

« Vous avez prétendu, Monsieur, que vous aviez été étranger à la mort du duc d'Enghien ? Mais oubliez-vous donc que vous me l'aviez conseillée par écrit ? » (Thiers, *Consulat*, tome X, p. 18.) Et à l'île d'Elbe, Napoléon ajoutait : Ce fut Talleyrand qui m'excita à le faire arrêter, et si ce n'eût été lui, sa vie aurait été épargnée. (*Journal de sir Campbell.*)

Cet écrit existe ; c'est une lettre de Talleyrand au général Bonaparte, pro-

mier consul. M. Jean Gorsas la publie. Le ministre expose qu'il faut profiter de l'occasion pour dissiper toutes les inquiétudes, car les républicains donnent à entendre que le général pourrait jouer le rôle de Monk. Quant à l'authenticité du document, elle est attestée par M. de Méneval qui dit avoir eu sous les yeux une lettre du prince, en date du 17 vendémiaire an XII (8 mars 1804), et par Chateaubriand qui, ministre plénipotentiaire dans le Valais, donnait sa démission à la nouvelle du crime. « J'ai, dit-il, tenu dans mes mains et lu de mes yeux une lettre de M. Talleyrand. Elle est datée du 8 mars 1804 et relative à l'arrestation du duc d'Enghien. »

Enfin, nous le voyons, en une lettre datée du 17 floréal an XII, adhérer à l'Empire; cette lettre est un chef-d'œuvre de ruse, de fourberie. Avant de trahir Napoléon, il tente de le faire tuer par Maubreuil. M. Jean Gorsas publie encore à ce propos des documents accusateurs.

Jusqu'à la fin de sa vie, Talleyrand intrigue, et il inspire une telle crainte à ceux qui l'emploient que ses maîtres nouveaux le font surveiller par la police.

On aura du mal désormais à nous faire admirer Talleyrand et son œuvre. Des divers documents authentiques, indéniables, publiés par M. Jean Gorsas, dans l'ouvrage édité avec soin par la librairie Savine, il résulte que Talleyrand a été non pas un aimable sceptique, mais une vilaine canaille, qui ne mérite que le mépris. Ce *félon,* arrivé à force de bassesses et de crimes aux plus grands honneurs, aurait mérité d'être marqué à l'épaule par la fleur de lis, et la place dont il était le plus digne se trouvait sur le banc d'une galère.

L'histoire clouera ce nom au pilori !

Robert BERNIER.

Une visite à quelques institutions de prévoyance en Italie, par Eugène ROSTAND. Paris, Guillaumin et Cie. Prix : 3 fr. 50.

La morale anarchiste, par Pierre KROPOTKINE. Paris, au bureau de la *Révolte*. Prix : 10 centimes, 140, rue Mouffetard.

L'anarchie, par E. PESSINE. Naples, typographie Ugenio Geronimo alle Monache. Prix : 1 franc.

L'instruction intégrale à l'orphelinat Prévost, par A. SLUYS. Bruxelles, imprimerie Joseph Soemer, 38, rue des Foulons. Prix : 50 centimes.

Les pauvres gens, par Fernand MAUSER. Paris : Léon Vannier. Prix : 1 franc.

Le Courrier de la Presse (2me année), 19, boulevard Montmartre, *A. Gallois,* directeur, communique les extraits de tous les journaux du monde, sur n'importe quel sujet.

Le Directeur-Gérant : BENOIT MALON.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 142.3.91.

LE 1ER MAI AU CONSEIL MUNICIPAL [1]

Le 25 mars s'est posée, à l'Hôtel de Ville, la question de la manifestation ouvrière internationale du 1er mai, soumise à la reconnaissance officielle de l'assemblée municipale parisienne.

Bien que nous soyons personnellement intervenu dans la présentation et la discussion des projets de résolution tendant à solidariser le Conseil avec les revendications sociales du 1er mai, nous croyons pouvoir rétablir, avec la scrupuleuse impartialité qui nous est imposée à raison même de notre participation directe au débat, la physionomie exacte, singulièrement altérée par les comptes rendus, incomplets ou inexacts, que la presse a publiés, de la séance du 25 mars.

La résolution finale adoptée a fait le tour de la presse européenne et l'objet des appréciations les plus contradictoires. C'est dire qu'entre les mille interprétations auxquelles elle a donné lieu, la plupart dénaturent sa signification réelle. Il importe de rectifier les erreurs, conscientes ou volontaires, dans l'intérêt de la vérité même, et aussi, des idées socialistes, qui ont paru, au dire de certains, subir un échec inattendu devant le Conseil. En outre, les conditions dans lesquelles nous avons eu à défendre le mouvement ouvrier du 1er mai contiennent un enseignement qu'il est indispensable de dégager. C'est pour ces raisons, qu'abstraction faite de

(1) Recueil d'étude et d'élaboration, la *Revue socialiste* est tenue, par la nature de l'œuvre qu'elle a entreprise, de rester à l'écart des incidents de la politique socialiste militante ; son impartialité de jugement pourrait être faussée par une participation directe aux événements quotidiens de la politique contemporaine. Mais sur la question du 1er mai, l'unanimité s'est faite dans le monde socialiste. La *Revue socialiste* est heureuse de s'y associer et elle adhère pleinement aux termes, dans lesquels notre collaborateur a présenté la manifestation au Conseil municipal de Paris, tant dans le rapport qu'on lira plus loin, que dans le discours par lui prononcé à la séance du 25 mars.

(*Note de la Direction.*)

l'actualité du sujet, nous allons reproduire sommairement, avec les incidents du débat, la physionomie de la séance du 25 mars et les diverses résolutions sur lesquelles le Conseil a eu à délibérer.

La question avait été engagée, dans les premiers jours de mars, par notre collègue Vaillant, déposant sur le bureau deux propositions et une pétition, tendant à ce que le Conseil municipal reconnût officiellement, par une adhésion morale directe, la manifestation en faveur d'une législation protectrice du travail. Chargé par la commission compétente de rapporter ces propositions avec des conclusions favorables, voici dans quels termes la question fut par nous présentée au Conseil, dans un rapport imprimé et distribué avant la discussion. Nous le reproduisons *in extenso*, parce que, mieux que le résumé analytique du discours paru au *Bulletin officiel*, dans lequel nous développions les considérations du rapport, il exprime exactement la forme et le fond de l'exposition par nous faite à la tribune :

RAPPORT AU NOM DE LA COMMISSION DU TRAVAIL (1).

Messieurs,

Le Conseil municipal, saisi par M. Vaillant de diverses propositions relatives à la manifestation projetée du 1er mai, a renvoyé devant sa Commission du travail l'étude de ces propositions, et la Commission a cru devoir, pour plus de clarté et comme étant d'ailleurs absolument connexes, les joindre ensemble dans un même rapport.

La première de ces propositions vous demande d'adhérer à la manifestation ouvrière en faveur d'une législation protectrice du travail.

La seconde, qu'est venue appuyer une pétition des membres du comité organisateur de ce mouvement, vous demande de décider que le 1er mai sera un jour férié pour les employés et ouvriers de la ville de Paris. C'est une sorte de sanction à la première délibération que vous prendrez, si, comme nous osons l'espérer, le Conseil, fidèle aux principes de protection sociale en faveur de la classe ouvrière, tant de fois affirmés par lui depuis 1886, décide d'appuyer de son

(1) La Commission du travail est composée de MM. Patenne, *président* ; Réties, Vaillant, *vice-présidents* ; Rouanet, *secrétaire* ; Bassinet, Berthaut, Champoudry, Prudent Dervillers, Deschamps, Lampué, Levraud, Charles Longuet, Navarre, Charles Péan, Sauton, Heppenheimer.

autorité morale, auprès des pouvoirs législatifs, les revendications qui font l'objet du mouvement international du 1er mai.

Votre Commission du travail, en effet, a pensé que le Conseil devait à la manifestation ouvrière son appui et sa sanction, et voici brièvement exposées, les raisons qui l'ont déterminée à vous présenter des conclusions conformes aux propositions de M. Vaillant.

I

Tout d'abord, Messieurs, il importe de ne point se méprendre sur la signification et la portée de ce mot : « Manifestation », employé pour indiquer que les ouvriers de Paris sont conviés à exprimer, ce jour-là, leurs desiderata économiques. Une équivoque fâcheuse, créée par des intéressés, règne là-dessus : il convient de la dissiper, en rétablissant le véritable caractère du mouvement de revendications ouvrières qui aura lieu le 1er mai.

Dans nombre de pays, où les institutions politiques n'ont pas encore atteint le degré de liberté inséparable de la forme républicaine, on n'est plus à s'effrayer des démonstrations populaires. Là, l'usage a réglé, depuis longtemps, la pratique d'une liberté qui n'est pas toujours inscrite dans la loi, ni absolument conforme aux institutions politiques existantes.

Au contraire, en France, où le droit de démonstration populaire est implicitement reconnu par la forme républicaine du gouvernement, ces démonstrations, interdites sous l'Empire et la Monarchie, sont encore suspectes à l'autorité républicaine, qui les prohibe ; et nombre de nos collègues, parfaitement détachés d'ailleurs de tout sentiment monarchique, voient en elles la source, toujours possible, de désordres graves.

C'est là, assurément, un état d'esprit que nous ne saurions trop déplorer, puisqu'il nous place dans une situation de liberté humiliante, quand nous la comparons avec celle des monarchies voisines, sous le régime desquelles l'exercice du droit de démonstration populaire est assuré par la pratique, s'il n'est pas expressément reconnu par la loi.

Longtemps, Messieurs, l'opinion avancée a protesté contre ces interdictions. Grâce aux manœuvres inavouables dont vous pouvez tous avoir présent à l'esprit le souvenir, les partisans de l' « ordre dans la rue » ont fini par jeter le discrédit sur l'usage des manifestations, dans l'organisation desquelles le pouvoir central entretenait des agents expressément chargés de leur donner un caractère perturbateur et anarchique, de nature à les faire dégénérer

en tumulte et à justifier les répressions violentes qui donnaient au ministère instigateur de ces désordres l'apparence d'avoir sauvé la République d'un danger.

Pour toutes ces raisons, les organisateurs du mouvement en faveur d'une législation protectrice du travail n'entendent point, par la « manifestation » du 1er mai, provoquer des rassemblements que l'ingérence et même les provocations de certains employés de la préfecture de Police feraient bien vite dégénérer en rixes. D'ailleurs, le Congrès international ouvrier de 1889, en engageant les ouvriers à manifester annuellement à cette date, n'a nullement eu l'intention d'instituer une manifestation dans la rue, proprement dite. Il a simplement convié les ouvriers de tous les pays à formuler ce jour-là, par les voies et moyens les mieux en rapport avec les usages de chaque contrée, les vœux de la classe ouvrière, ses aspirations, les réformes urgentes dont l'obtention lui paraît indispensable à l'amélioration de sa condition. Ainsi, l'année dernière, tandis qu'à Bruxelles, à Londres, à Stockholm, à Christiania, à Buda-Pest, à Barcelone, d'imposantes processions de travailleurs parcouraient les rues, drapeaux et bannières déployés, en Allemagne et en France, la démonstration consista simplement dans le chômage d'un jour, considéré comme férié, et des réunions, des conférences ou des concerts.

Cette année, il ne s'agit pas davantage de « descendre dans la rue », selon l'expression consacrée. L'ignorance ou la mauvaise foi peuvent seules prêter aux organisateurs de la manifestation des projets intempestifs ou de démonstration violente, qui tourneraient trop bien, à la satisfaction de certains, contre le but même qu'on poursuit : intéresser l'opinion et les pouvoirs publics à l'adoption d'une législation protectrice du travail.

Au reste, le compte rendu des séances du comité organisateur, les déclarations publiées, sont là pour donner un démenti formel à ceux qui seraient tentés de dissimuler leur hostilité contre les réformes sociales, derrière la crainte que leur inspireraient les désordres éventuels du 1er mai.

Cette équivoque dissipée et son caractère véritable rendu à la « manifestation », le Conseil peut-il hésiter à lui prêter son appui?

II

Il suffit d'énumérer les revendications qui seront formulées le 1er mai, pour se rendre compte que la décision favorable du Conseil ne saurait faire aucun doute.

Les ouvriers réclament :

Une législation protégeant l'enfant et, par lui, la santé de la classe ouvrière, son avenir physiologique menacé par l'exploitation précoce à laquelle l'astreint son entrée dans l'atelier, à un âge où sa place est encore sur les bancs de l'école, non à l'usine ; — protégeant également la femme, dont le travail, ainsi que celui de l'enfant, acheté à un prix inférieur au taux du salaire masculin, déprécie de plus en plus le tarif de la main-d'œuvre, au grand détriment, aussi, de la santé de la race, et trop souvent de la dignité et de la moralité générales.

Enfin, surtout, une législation protégeant l'ouvrier adulte lui-même, intervenant dans le contrat économique, dont le prolétaire ne peut débattre librement les conditions, dans l'état d'infériorité que crée la surabondance croissante de l'offre des bras, qui tend à dépasser normalement la demande de main-d'œuvre.

Or, Messieurs, ces diverses revendications, dans la mesure légale où vous pouviez le faire, vous les avez déclarées toutes légitimes.

Au Conseil général, la majorité de cette assemblée s'est efforcée d'obtenir l'application rigoureuse de la loi de 1874 et même, tout comme le proclamaient les délégués français au congrès international de 1889, vous avez affirmé, à diverses reprises, que les prescriptions de cette loi étaient insuffisantes pour assurer une protection efficace du travail de la femme et de l'enfant.

En ce qui concerne le travail des ouvriers adultes, dont la protection légale soulève le plus de critiques, vous vous êtes prononcés en faveur de la réglementation avec une énergie et une suite constantes, qui ont fixé sur les délibérations du Conseil l'attention de l'Europe ouvrière. Vous avez décidé une journée normale de travail réduite sur vos chantiers ; vous avez déterminé le quantum de salaire que dans chaque profession les travailleurs devraient recevoir et interdit à vos entrepreneurs de les payer à un taux inférieur au tarif par vous élaboré, — tout cela dès 1886, alors que la question de la réglementation du travail n'avait pas fait le chemin qu'elle a fait depuis, dans nos asssemblées législatives. De sorte qu'on peut dire, à juste raison, et le Conseil municipal peut s'en enorgueillir, que vous avez été, avec le gouvernement fédéral suisse, les initiateurs de la protection ouvrière en Europe.

En vain, l'Administration et le Gouvernement, réfractaires à l'exécution de vos délibérations, se sont-ils efforcés de vous faire revenir sur vos décisions premières. Leur hostilité, latente ou manifeste, n'est jamais parvenue à obtenir de vous une renonciation de principes, et les adversaires de la réglementation ont toujours trouvé devant eux une majorité compacte, pour confirmer les votes antérieurs de 1888.

Étant donné ces précédents, nous ne voyons pas quelles objections on pourrait élever contre la proposition qui vous est faite, d'adhérer à une manifestation ayant précisément pour but d'intéresser les pouvoirs publics et l'opinion à ce qu'on pourrait justement appeler : la codification des conditions du travail votées par le Conseil municipal de Paris.

Nous avons entendu, cependant quelques-uns de nos collègues faire observer que, la manifestation du 1er mai étant, avant tout, une revendication d'ordre général, adressée au pouvoir législatif, le Conseil municipal sortirait de son rôle, en l'appuyant, la question ne l'intéressant point directement.

Cette objection ne se soutient pas. C'est justement parce que les revendications ouvrières tendent à faire passer en principe de droit public la protection légale du travail, que le Conseil doit les appuyer.

Rappelez-vous, en effet, l'argumentation ordinaire de l'Administration, pour justifier l'inexécution des clauses inscrites dans vos cahiers de charges des entrepreneurs. « La loi votée par le Sénat, disait encore naguère M. le Préfet, en réponse aux observations présentées par M. Vaillant et par nous-même sur ce point, c'est tout simplement l'application du principe supérieur de la liberté du travail... Vous n'avez pas le droit de porter atteinte à cette liberté... » Dans cette même séance, le 10 mars, M. le directeur des Travaux vous disait : « Ce que vous demandez n'est possible qu'avec une modification de la loi... Le Parlement est en ce moment saisi de ces questions relatives au travail : quel doit être votre mode d'action? Vous devez porter vos revendications auprès des commissions parlementaires saisies. »

Le 1er mai, les délégués des chambres syndicales iront porter vos revendications, qui sont les leurs, devant ces Commissions, auxquelles vous renvoyait, il y a huit jours, M. le directeur des Travaux. Pouvez-vous vous refuser à vous joindre à eux? Ce serait, Messieurs, donner singulièrement prise à ceux qui vous reprochent de n'émettre que des votes platoniques dont vous connaissez d'avance la nullité. Aux cours des dernières élections, c'était là le cheval de bataille des adversaires que vous savez. La plupart des conseillers sortants ont pu entendre formuler cette accusation de connivence du Conseil avec l'Administration.

Il ne faut pas que ceux qui ont ainsi suspecté la sincérité de vos convictions, en matière de protection ouvrière, aient même un semblant d'apparence de raison, et le Conseil, nous n'en doutons point, appuiera la manifestation ayant pour but de faire inscrire dans la loi les conditions de travail qu'il a votées.

Reste l'objection banale, qui nous a également été faite, sur le caractère international de cette manifestation.

Bien loin que les adversaires de la réglementation du travail puissent invoquer ce caractère contre la manifestation du 1er mai, il est un argument de plus contre eux.

Quelle est, en effet, l'objection constante, qu'au dehors, et au sein même de cette assemblée, on élève contre la législation du travail? C'est qu'une limitation de la journée, l'obligation pour les entrepreneurs de payer des salaires plus chers, mettraient l'industrie française dans un état d'infériorité marquée, en face des industries étrangères, qui ne seraient pas astreintes aux mêmes conditions sociales envers leurs ouvriers. Nous avons la ferme conviction que c'est là une opinion absolument erronée, que démentent tous les faits observés jusqu'ici. Cependant, il convient, dans une certaine mesure, de tenir compte du préjugé régnant. Or c'est ce que font les classes ouvrières de tous les pays, quand elles réclament une législation internationale du travail. Le caractère international des revendications ouvrières détruit l'objection la plus généralement opposée aux desiderata qu'elles formulent, puisqu'elles ont pour but de généraliser les conditions mondiales de la production et d'égaliser, sur le marché universel, les charges de l'industrie.

En se plaçant donc sur le terrain même des adversaires de la législation du travail, on ne voit pas en quoi le caractère international de ce mouvement pourrait empêcher le Conseil et ses adversaires eux-mêmes d'y adhérer.

Votre Commission du travail, après étude et examen réfléchi, a jugé que tout, aussi bien dans le présent que dans le passé, devait vous déterminer à donner votre entière adhésion, et cela, non seulement pour les motifs de logique invoqués plus haut, mais encore pour des motifs supérieurs d'un autre ordre, intéressant à la fois Paris et la France, et que nous allons vous indiquer.

III

Un orateur éminent, doublé d'un penseur, qui a su observer autour de lui et voir, malgré les idées conservatrices qui auraient pu obscurcir son jugement, les phénomènes de transformation et d'élaboration sociales qui surgissent de toutes parts, écrivait naguère :

« Au-dessous des agitations tumultueuses, il y a une cause profonde qui les explique et qui en est la source véritable : c'est le laborieux enfantement d'un temps et d'un régime nouveaux. Le

siècle qui s'achève n'emporte pas seulement avec lui l'histoire écoulée d'un cycle de cent années... C'est un âge qui finit, tout le monde le sent, et, comme aux dernières années du xviii[e] siècle, il se fait partout, dans tous les milieux, dans tous les esprits, un travail de transformation, dont l'activité augmente à tout instant. Les vieux moules sociaux et politiques sont brisés, leurs morceaux disjoints ne sont plus qu'à peine assemblés; que sera le moule de la société nouvelle? Voilà la question qui agite l'univers (1) ».

La manifestation du 1[er] mai, instituée, comme je l'ai dit plus haut, par le Congrès international de Paris en 1889, est une des expressions multiples dans lesquelles s'affirme « le travail de transformation » signalé par l'orateur catholique; et la France ne peut échapper à l'obligation d'apporter sa part contributive, dans l'œuvre des efforts communs appliqués à la solution du grand problème qui se dresse, devant les peuples de l'occident, à ce tournant d'histoire que nous venons d'atteindre.

Si la France restait indifférente à la genèse laborieuse du monde des justices nouvelles qui agite tous les autres pays, c'est que la France, désormais stérile, serait irrémédiablement engagée dans la voie des régressions, au bout de laquelle, les peuples finis, épuisés, tombent pour jamais dans le néant de l'histoire. Car les peuples ne vivent et ne se fortifient, qu'en raison de la somme d'efforts qu'ils apportent à l'œuvre commune du progrès humain.

Au cours de ces vingt dernières années, la contre-révolution, qui a pris à cœur de détacher la France de toutes ses traditions glorieuses, a pu enseigner, dans les chaires de nos universités, peuplées de ses créatures, une doctrine contraire; affirmer que notre pays s'était épuisé à la poursuite des utopies cosmopolites et des rêves humanitaires, pour lesquels, en pure perte, dit-elle, il a versé son sang sur les champs de bataille de l'Europe. Cette renonciation du passé, cette abdication de la France initiatrice, qu'on inculque à notre génération, ne prévaudront point contre le témoignage de gloire, de puissance matérielle et morale, de rayonnement intellectuel et politique, qui ont fait la grandeur et la prospérité de ce pays, à la fin du xviii[e] et pendant la première partie du xix[e] siècle. L'aveu s'en est échappé des lèvres de notre plus implacable ennemi. M. de Bismarck, en 1887, ne rappelait-il pas au Reichstag de Berlin qu'il y a des « forces impondérables », dont il faut tenir compte; que les idées de justice et de progrès, dont la France fut l'invincible propagateur, ont été les éléments de notre suprématie, autant que la force de nos armes!

(1) M. de Mun, *Association catholique* de janvier 1891; pp. 30-31.

Vous-mêmes, Messieurs, avez pu, d'ailleurs, constater la puissance d'attraction de Paris, berceau de la Révolution, quand vous avez reçu, dans cette salle des séances, les délégations fraternelles que les peuples envoyaient vous exprimer les sentiments de reconnaissance attendrie pour l'œuvre de liberté politique et internationale, dont ils glorifiaient la France. Vous avez pu voir, alors, Messieurs, ce que peut le rayonnement intellectuel d'un peuple, même quand ce rayonnement affaibli menace de s'éteindre. Tandis que le Gouvernement s'efforçait de donner le change sur l'absence des rois et des empereurs, promenant dans nos palais nationaux des roitelets barbares, un peu ahuris des pompes qu'on déployait pour eux, des shah de Perse ou des Dinah-Salifou, le Conseil municipal de Paris, rendu pour un jour à la haute conscience du rôle qui lui appartient, faisait les honneurs de la France aux peuples étrangers, à l'élite de leurs représentants, dans la personne de ceux qui combattent à l'avant-garde du progrès et de la civilisation. De sorte qu'un journal gouvernemental a pu dire, avec raison, que, durant l'Exposition, l'Hôtel de Ville avait été le siège réel de l'hospitalité française offerte aux peuples du monde.

Rappelez-vous, enfin, Messieurs, les bienfaisants résultats qu'a eus pour la grandeur du nom français à l'extérieur, l'attitude du Conseil municipal en cette circonstance, et vous vous convaincrez qu'un pays est d'autant plus grand, son influence d'autant plus irrésistible, qu'il avance plus hardiment dans la voie du progrès.

Le Conseil municipal de Paris n'avait d'ailleurs pas attendu la célébration du Centenaire, pour donner, aux peuples étrangers, une haute idée de la place que tiennent dans ses préoccupations administratives les idées de Justice économique qui, d'un bout à l'autre du continent, agitent et passionnent les esprits. Sa sollicitude constante en faveur des faibles et des déshérités, la protection dont il s'efforce de les couvrir, ont fixé depuis longtemps l'attention de l'opinion européenne, que vos mesures encouragent et qui, par elles, voient toujours dans Paris l'initiateur infatigable des progrès futurs.

Pour vous donner une idée de l'intérêt avec lequel on suit, à l'étranger, vos délibérations, laissez-moi mettre sous vos yeux le passage où l'éminent statisticien placé à la tête du secrétariat ouvrier Suisse apprécie, dans son dernier rapport, l'œuvre économique du Conseil municipal :

« Nous avons dû restreindre jusqu'à un certain point le présent rapport dans son cadre extérieur. Aussi, est-il loin de pouvoir offrir une image complète de ce que le Conseil municipal de Paris a déjà fait et discuté pour le bien-être de la classe ouvrière de la capitale.

« ... Mais cette image est des plus satisfaisantes. Ce qu'il y a de

plus remarquable, ce n'est pas seulement la ferme volonté d'arriver à protéger et libérer l'ouvrier, ni l'esprit fortement socialiste qui caractérise toutes ses décisions. Ce qui brille avant tout, c'est sa confiance absolue dans les travailleurs...

« ... On n'y voit poindre aucune trace de ce besoin de domination, de cette passion des formalités, qui, presque partout ailleurs, ont toujours accompagné jusqu'ici les institutions créées pour le bien-être de la classe ouvrière ».

M. Greulich, chef du bureau, et M. Kozak, professeur à l'École polytechnique de Zurich, son adjoint, concluent, en exprimant l'espoir que les autorités helvétiques suivront la voie féconde qui leur est tracée par le Conseil municipal de Paris.

Ce sont là, Messieurs, de précieux témoignages, dont vous ne sauriez trop légitimement vous montrer fiers, car ils honorent Paris et la France. Ils assurent notre place à l'avant-garde du progrès, que nous ne pouvons déserter, sans préjudice pour notre renom et la grandeur du pays tout entier.

IV

Cependant, le mouvement ouvrier qui se produit à l'étranger présente un caractère de force et de puissance qu'il n'a pas chez nous. La manifestation du 1er mai, notamment, y a revêtu, l'an dernier, un aspect de solennité, contrastant avec ce qu'elle a été dans notre pays, et particulièrement à Paris où, entravée par des manœuvres politiques de toute nature, elle n'a pu avoir l'éclat constaté à l'étranger.

Il suffit, en effet, de parcourir les rapports envoyés par nos représentants sur les conditions du travail, dans les pays auprès desquels ils sont accrédités, pour s'assurer de la grandeur spontanée de cette Fête du travail, délibérée dans le Parlement ouvrier de 1889. De Stockholm à Lisbonne, les prolétaires de tous les pays ont communié, ce jour-là, dans une même pensée de solidarité universelle.

De l'autre côté de l'Océan, sur les nouveaux continents, parvenus déjà à un développement économique et social supérieur au nôtre, en Australie et aux États-Unis, les mêmes espérances communes d'affranchissement se sont affirmées, avec le même enthousiasme et la même foi ardente.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que cette fête, dont l'universalisation a été décrétée à Paris, en 1889, est d'origine étrangère. Instituée aux États-Unis en 1886, c'est aux accents de *la Marseillaise*

que les corporations défilèrent cette année-là sur tout le territoire de l'Union, pour bien marquer, par un hommage mérité à la patrie révolutionnaire, que le prolétariat ouvrier américain ne faisait que suivre la voie ouverte par Paris et la France.

Nulle part aucun incident ne s'est produit — excepté en France, à Paris, — où il n'y a pas eu de manifestation ouvrière dans la rue, les organisateurs de cette journée ayant laissé au ministère le ridicule de celle qu'il avait organisée lui-même, en appelant les badauds à venir contempler les moyens de répression formidables, réunis pour la disperser.

A l'excuse de Paris et en explication de ces incidents, peu flatteurs pour notre amour-propre national, nous devons nous hâter de dire que, l'an dernier, la manifestation s'annonçait dans des circonstances absolument défavorables à sa réussite.

On sortait de la tumultueuse agitation créée par les partis royalistes, coalisés contre la République, sous la pure raison sociale que vous connaissez. Le Conseil, arrivé en fin de période de son mandat, était doublement absorbé par le règlement des affaires courantes, que l'Exposition avait rejetées sur le commencement de 1890, et par la période électorale, dans laquelle un grand nombre de ses membres se trouvaient engagés. L'opinion publique parisienne n'était pas moins préoccupée, par le renouvellement du Conseil. Malgré la victoire éclatante de la République aux élections législatives, une grande incertitude régnait sur les résultats éventuels du scrutin communal, à la veille de s'ouvrir. Les adversaires de nos institutions pronostiquaient tout haut une issue fatale, que pouvait, encore, faire redouter l'aveuglement invincible avec lequel les masses s'étaient précipitées dans un mouvement stérile et sans issue. Dans ces conditions, les projets de célébration du 1er mai ne pouvaient manquer de provoquer des hésitations et de prêter à l'équivoque. Ces hésitations et cette équivoque s'augmentaient, d'ailleurs, des espérances hautement avouées par les fauteurs de troubles politiques, qui annonçaient leur adhésion à la manifestation et ne se gênaient point pour exciter la répression gouvernementale, dans l'espoir que cette répression donnerait un regain de popularité à leur parti mourant, qui l'exploiterait. Ajoutons, enfin, la comédie des mesures de défense prises par le Gouvernement, affectant de croire à un mouvement organisé par les ennemis de la République, bien qu'il sût, à n'en pas douter, que le mouvement était exclusivement ouvrier et socialiste, pacifique et légal ; mais il pourrait, le lendemain, faire croire à l'existence d'un gouvernement fort, capable de sauver la République, même d'un danger par lui créé. — Toutes ces causes diverses devaient, nécessairement, faire avorter en partie la célébration du 1er mai à Paris.

J'insiste, Messieurs, sur ces dernières causes, parce qu'il reste toujours une trace de ce qui a été écrit dans tous les styles et répété des mois durant. A cette heure, encore, l'état d'esprit créé par ces manœuvres multiples, pour dénaturer le but et le mode de la manifestation du 1er mai, n'est peut-être pas effacé chez tous. Il n'est donc pas inutile de les rappeler.

A l'avance, le Gouvernement avait fait annoncer dans les journaux une procession grandiose, la mobilisation de toute l'armée révolutionnaire, appelée à descendre, ce jour-là, par cents et par mille dans la rue terrorisée; et en conséquence il avait, lui, mobilisé l'armée de l'ordre, la troupe et la police, des escadrons de cavalerie et même, dit-on, des pièces légères de campagne. Cette réclame colossale parvint à provoquer quelques attroupements de badauds venus pour voir, et c'est sur ces victimes innocentes de la publicité officielle, que dut s'exercer la répression annoncée. Car de manifestants du 1er mai, on en vit, le soir, dans les réunions, dans les conférences-concerts; mais le jour, et dans la rue, point. Les badauds payèrent pour eux et les coups furent d'autant plus rudes, que les répresseurs étaient furieux de ne pouvoir les envoyer à leur adresse naturelle.

N'importe! le lendemain, les journaux dirent que la manifestation occulte avait été dispersée; et cela adoucit quelque peu le dépit du ministre, qui venait de renouveler, sous la République, la célèbre bataille de Clichy.

Mais à l'étranger, Messieurs, cette bataille qui, à Paris, abstraction faite des brutalités odieuses commises par la police, n'avait été que burlesque, fut prise au sérieux et ne fit pas plus d'honneur au gouvernement qui l'avait gagnée, qu'à la population parisienne qui l'avait subie sans trop protester.

En réalité, une telle attitude de Paris et du Conseil, si elle ne s'expliquait point par les circonstances que je viens de vous indiquer, et si elle devait se prolonger, au lendemain de l'agitation tumultueuse qui a marqué les années 1888-1889, ferait croire que la capitale de la France est vouée désormais aux seules manifestations bruyantes et stériles, fermée à toutes les initiatives grandes et fécondes qui font battre les cœurs, dans les capitales des autres pays. Ce serait la constatation douloureuse d'une abdication, à laquelle nous nous refusons de croire, puisque Paris vous a élus, avec le mandat de persister dans les mesures de protection du travail, par vous prises tant de fois.

Quant au pouvoir central qui, depuis, a pu constater que les autres gouvernements, loin de considérer la compression des revendications ouvrières comme un signe de force et de stabilité, en avaient largement autorisé l'expression, nous voulons croire qu'il

comprendra l'intérêt supérieur qu'a la France républicaine à ne pas passer en Europe pour le régime le plus despotique et le plus irrévocable adversaire des réformes sociales; qu'il s'abstiendra donc des manœuvres dirigées l'an dernier contre la célébration de la Fête du travail.

Les circonstances exceptionnelles de 1890 ainsi heureusement modifiées, la manifestation projetée se présente dans des conditions de réussite aussi favorables, qu'elles l'étaient peu il y a un an. Dégagée de toute équivoque politique, de toute crainte de désordre ou d'immixtion d'éléments étrangers aux revendications économiques des travailleurs, elle a reçu l'adhésion de tous les syndicats qui, alors, hésitaient à l'appuyer.

Grâce à l'exclusion de toutes les notoriétés politiques socialistes, qui auraient pu lui donner le caractère de telle organisation ou de tel parti, son comité peut être considéré comme le représentant autorisé de la classe ouvrière parisienne.

Pour accentuer encore son caractère pacifique et légal, le comité vous a adressé une pétition demandant, avec votre appui moral, votre sanction, en ce qui concerne les ouvriers et employés de la ville de Paris.

Il a paru à votre Commission que cet appui et cette sanction répondaient certainement aux sentiments de la majorité du Conseil, engagé par ses votes précédents à réclamer des pouvoirs publics les réformes par lui votées, objet de la manifestation, et, pour toutes ces raisons, elle m'a chargé de vous proposer le projet de délibération suivant.

Paris, le 18 mars 1891.

Le rapporteur,

ROUANET.

Projet de délibération.

Le Conseil délibère :

Le Conseil municipal de Paris adhère à la manifestation ouvrière du 1er mai, en faveur d'une législation protectrice du travail, et décide que le 1er mai sera jour férié, pour les ouvriers et employés de la ville de Paris.

Ce rapport, imprimé et distribué à tous les membres du Conseil, commenté dans la presse, qui en reproduisit des extraits assez longs, parut faire une excellente impression sur un grand nombre de nos

collègues qui, la veille encore, hésitants et indécis, parurent ensuite disposés à accueillir favorablement le projet de délibération tel qu'il leur était soumis. Il y avait cependant, un point noir dans ce document; qu'on me passe l'expression, il y avait un trou, insuffisamment comblé par les déclarations que j'avais cru pouvoir faire, sans trop préjuger des décisions à venir du comité organisateur du 1er mai : je veux parler du mode même de la manifestation à laquelle le Conseil était convié à adhérer officiellement. Les hésitations du comité organisateur (qui n'ont pas cessé à l'heure où nous écrivons ces lignes) à préciser le programme de la journée ne m'avait pas permis d'être aussi explicite que je l'aurais voulu. C'était pourtant le point capital, sur lequel on sentait que la discussion s'engagerait. Jusqu'ici, en effet, le comité ne s'est encore prononcé que sur l'envoi de délégations aux pouvoirs publics, sans indiquer si ces délégations ne feraient que précéder le corps des ouvriers manifestants, défilant dans la rue, ou si, au contraire, ceux-ci seraient simplement conviés à un chômage en masse, dont l'étendue témoignerait de l'accord existant, au sein de la classe ouvrière, pour réclamer une législation protectrice du travail.

On ne peut plus se faire illusion, croyons-nous, sur les sentiments de l'opinion parisienne, en matière de manifestation dans la rue. Ils y sont hostiles. Nous avons dit, dans le rapport précité, à la suite de quels incidents le public s'était progressivement désintéressé du droit de démonstration, tout d'abord énergiquement revendiqué par lui. Le gouvernement a profité de ces dispositions de la population, pour proscrire définitivement toute réunion en plein air. Vouloir remonter le courant à l'occasion du 1er mai, serait folie.

On peut disserter à perte de vue, sur le cararactère odieux d'un semblable état de choses. Rien ne prévaudra contre ce fait : qu'à raison de l'interdiction gouvernementale formelle, on ne saurait avoir recours aux meetings *coram populo*, sans sortir violemment de la légalité. La légalité n'est pas le droit, sans doute. Mais elle est la force qui le crée. Le mouvement socialiste arrêté au congrès international de 1889 pour le 1er mai, n'a pas pour but de modifier encore la légalité existante, c'est-à-dire d'opposer la force à la force, d'entrer en rebellion matérielle ouverte contre les pouvoirs reconnus. Au contraire, il a bien spécifié que chaque prolétariat devrait se conformer aux moyens d'actions appropriées à leurs milieux politiques respectifs. Or, quel est le milieu politique dans lequel le prolétariat français est appelé à se mouvoir le 1er mai ? Un milieu identiquement le même que celui du prolétariat allemand — sauf, toutefois, la faculté d'envoyer à la Chambre une délégation, qui sera reçue par le bureau parlementaire.

Certes, le socialisme allemand a des avantages marqués sur le

socialisme français. Il compte un million et demi d'électeurs, et à Berlin 70 0/0 de la population électorale a voté pour ses candidats — tandis qu'à Paris, les ouvriers socialistes sont moins nombreux, sans cohésion entre eux et divisés en organisations politiques rivales. A Berlin, les adhérents du socialisme sont admirablement groupés, fortement disciplinés, et si quelque part, un parti prolétarien peut se livrer à une démonstration importante par l'ordre et la masse des manifestants, c'est là. Si puissants qu'ils soient, néanmoins, ils ne veulent pas compromettre le succès du 1er mai par une échauffourée intempestive. Et à Paris, où les conditions de la manifestation sont évidemment moins favorables qu'à Berlin, on irait, de gaîté de cœur, au-devant d'une bagarre, dans laquelle une poignée de sergents de ville suffirait à disperser les manifestants, qui n'auraient même pas pour eux les sympathies de la population ! Car on est certain d'avance que le gouvernement dissipera tous les rassemblements, que tout attroupement dans la rue sera rigoureusement interdit, et que, quelles que soient les manœuvres de la police, les initiateurs de la journée encourront la responsabilité de tous les incidents.

Assurément, le bon sens parle ici trop haut, pour que le comité organisateur hésite à dissiper toute équivoque et à préciser le programme absolument légal de la manifestation. Déjà, certains journaux ne lui ont que trop prêté des projets excentriques, de nature à affaiblir la portée du mouvement. Quant au Conseil municipal, c'est à l'absence de renseignements positifs sur le caractère matériel de la démonstration ouvrière du 1er mai, qu'il faut attribuer les craintes exprimées par quelques-uns de ses membres, quand est venu devant lui le projet d'adhésion officielle.

Devant nos assurances puisées dans le sentiment des nécessités supérieures, et aussi, dans l'esprit de légalité affirmé par le Congrès international de 1889, où fut institué la célébration du 1er mai, nos collègues semblaient décidés à donner un appui sans réserves. On eut sans doute désiré des preuves plus positives ; néanmoins l'appel adressé à ceux qui, depuis 1886, ont voté les conditions protectrices du travail, paraissait devoir être entendu et le jour où la discussion s'ouvrit, nous étions plein d'espoir sur le résultat final.

Malheureusement le Conseil municipal de Paris est une assemblée très nerveuse, soumise à des remous et des fluctuations d'esprit incessants, qui se forment au cours d'une discussion avec une facilité extraordinaire. Le groupe des Droits de Paris, qui dispose de la majorité, est sans cohésion ni discipline ; chacun de ses membres suit un peu son inspiration personnelle, qui flotte au gré des incidents bruyants provoqués par les dispositions matérielles de la salle. Celles-

ci, en effet, ne permettant guère aux organes de peu d'étendue de se faire entendre sur tous les points, on a pris l'habitude, pour écouter, de se masser debout au pied de la tribune, et ce groupement en provoquant les colloques, les interruptions, le brouhaha d'un auditoire qui s'ennuie, ajoute encore à la confusion des esprits. Dans une telle assemblée, la conclusion finale d'un débat intéressant, dépend de mille petits incidents, souvent puérils, qu'il est impossible de prévoir.

Au début, tout s'annonçait bien. Je pus développer, dans un silence peu ordinaire, les considérations contenues dans le rapport, auxquelles j'ajoutai quelques autres, qui ne me semblaient pas moins décisives. Une surtout, parut faire impression sur le Conseil, celle tirée des travaux de la commission des douanes de la Chambre. Je disais en substance :

On ne peut contester au Conseil le droit d'adhérer officiellement à la manifestation du 1er mai, de donner à la délégation ouvrière qui sera envoyée ce jour-là au parlement son appui moral, car ce droit est depuis longtemps légalement consacré par l'usage. Le Conseil, en effet, en ajoutant sa voix à celle des délégués du prolétariat parisien, n'innovera point. Il ne fera que ce que tant d'autres assemblées électives ont déjà fait, lorqu'elles se sont prononcées sur des desiderata économiques ayant le même caractère de protection sociale que celle qui sera l'objet des revendications du 1er mai.

Depuis plus d'un an, des délégations se pressent dans le sein d'une commission qui a institué un véritable débat contradictoire entre tous les intérêts capitalistes appelés à venir s'y défendre. Parcourez les procès-verbaux de cette commission, qui n'est autre que la commission des douanes, à chaque page vous verrez que ces délégations font sonner bien haut les vœux émis par les Conseils municipaux ou généraux de leurs régions, dont ils se disent les mandataires. Que réclament-ils ? l'aide de l'État pour obtenir un salaire plus élevé, des profits dont ils déterminent le minimum et qu'ils demandent au parlement de leur assurer, au moyen des mesures fiscales que l'on sait. Ces délégations sont reçues sans difficulté, avec déférence même ; les vœux des conseils municipaux ou généraux, bien loin d'être repoussés comme illégaux, sont pris en sérieuse considération et la commission se montre pleine de bienveillance pour les intérêts capitalistes de toute nature, souvent contradictoires, pour lesquels sa protection est sollicitée.

Comment, après une année de conférences semblables et le défilé de toutes les catégories économiques capitalistes dans les couloirs du Palais-Bourbon, pourrait-on dénier au Conseil municipal de Paris le droit de recommander officiellement à la Chambre la catégorie économique dont elle tient un mandat précis, la catégorie éco-

nomique des travailleurs, qui n'a pas encore été appelée à formuler le programme des clauses et conventions particulières qu'elle désire voir stipuler dans le nouveau régime de travail élaboré par nos législateurs? Dénier ce droit à Paris serait proclamer que tous les intérêts ont libre accès au Palais-Bourbon, hormis un seul, déclaré hors la loi commune, l'intérêt des travailleurs....

Ces considérations furent écoutées, non seulement en silence, mais même avec une approbation visible.

Mon excellent collègue et ami Vaillant, qui me succéda à la tribune, se plaçant à un point de vue plus élevé, fit valoir l'importance et la grandeur du mouvement du 1er mai, adjurant le Conseil « de faire son devoir, de s'associer aux efforts de la classe ouvrière, dont le 1er mai sera une étape nouvelle, dans sa marche vers son émancipation totale. »

Mais, comme je l'avais prévu, ce ne fut pas, à proprement parler, la légitimité des revendications ouvrières, que nos adversaires combattirent. Tout leur effort porta sur l'imprudence que commettrait le Conseil en donnant son adhésion au projet de manifestation dans la rue. En vain protestions-nous contre cette signification étroite, inexacte même, donnée à un terme générique pour caractériser le mouvement d'idées qui doit s'affirmer le 1er mai. Eux ne sortaient point de là : où sont les preuves, nous disaient-ils, que les organisateurs ont l'intention de provoquer un simple chômage et que la manifestation ne se traduira pas par des attroupements?

Le feu avait été ouvert par M. Muzet, et rien ne saurait donner une idée des choses extraordinaires qui furent dites par lui à ce sujet. Il est vrai que ses cocasseries donnèrent le signal du brouhaha, qui alla grandissant jusqu'à la fin. Longuet lui-même ne put se faire entendre qu'à force d'esprit, de verve et de bonne humeur.

Cependant, du bruit continu déchaîné dans la salle, une idée se dégageait : la *manifestation* proprement dite, entendue au sens de défilé dans la rue répugnait au Conseil et chaque orateur enfonçant le même clou, venait en signaler les inconvénients. Par exemple, M. Deligny disait : « Si vous lancez les ouvriers dans la rue, ils auront pour eux la raison ; ils n'auront pas la force... Les vrais conseillers du peuple ne doivent pas mettre l'ouvrier français en présence de la force armée... Pousser le peuple sur la voie publique, c'est le pousser au massacre. » Le rapporteur tenta de ramener le débat sur le terrain de la légitimité des revendications sociales, et affirma avec véhémence qu'il n'y aurait pas de rassemblements. Avec infiniment d'habileté, le Préfet, jugeant que l'heure de son intervention avait sonné, répondit au rapporteur et son argumentation fut le développement sommaire très bien fait de cette proposition : « Le vote des conclusions du rapport est compromettant pour le

Conseil. La manifestation à laquelle on le convie n'a aucun caractère nettement défini. Je n'en veux pour preuves que les affirmations contradictoires de M. le Rapporteur, qui nous assure qu'il n'y aura qu'un simple chômage, et celles de M. Vaillant, qui attend de cette journée une pression énergique sur les pouvoirs publics. » Le Préfet jouait sur les mots. Dans ces deux appréciations concordantes du 1er mai, il n'y avait aucune contradiction. En revanche, l'expression du Préfet, que le mode de la manifestation avait un caractère « insuffisamment défini » était juste.

Les amendements et contre-propositions qui se rédigèrent dans les groupes, sur divers points de la salle, vinrent encore ajouter à la confusion. Les amendements sont la plaie du Conseil. Un projet sur le fond duquel tout le monde est d'accord provoque presque toujours une nuée de contre-projets déposés sous forme d'amendements. Chacun a le sien, proposant la même chose, mais sous une forme différente, qu'il croit meilleure. On comprend quelle anarchie résulte de ces habitudes et que souvent, la signification d'un vote puisse être dénaturée ou même présenter l'apparence d'une résolution absolument contraire à celle que se proposaient leurs auteurs.

C'est ce qui est arrivé le 25 mars. Le Conseil était prêt à adhérer sans réserves au mouvement du 1er mai; mais il lui répugnait de convier la classe ouvrière parisienne à descendre dans la rue. Le rapport, sur ce point, pouvait donner satisfaction à tous. Un collègue, M. Blondel, crut avoir trouvé une rédaction affirmant, mieux que la nôtre, l'adhésion au mouvement. La rédaction était-elle meilleure? « Le Conseil, disait-elle, se déclare partisan de la législation protectrice du travail, que la manifestation ouvrière doit revendiquer. » Au fond, c'était, sous une autre forme, les conclusions du rapport. Ce fut notre avis, et à quelques-uns mêmes, nous nous demandâmes s'il ne serait pas bon d'abandonner le projet de délibération plus haut et de faire nôtre le contre-projet Blondel. Dans le bruit et le désordre qui suivent la clôture et le dépôt des amendements, nous ne pûmes consulter tous les membres de la commission, et quand on passa au vote, le projet de la commission fut repoussé. Il me serait facile de montrer que ce rejet n'avait pas le caractère d'un refus de s'associer à nos conclusions générales. Nombre de collègues qui voulaient substituer le projet Blondel au nôtre ne furent déterminés que par une préférence de forme.

Il est donc contraire à la vérité de dire que la majorité du Conseil municipal de Paris a hésité à voter l'adhésion que nous lui demandions au mouvement national du 1er mai.

La presse bourgeoise, cependant, triomphait le lendemain du rejet des conclusions de la commission, et certains journaux, le *Temps* et la *Liberté*, par exemple, ont célébré la journée du 25 mars comme

l'ouverture d'une ère nouvelle (l'ère métamorphiste, a dit la *Liberté* empruntant le mot à M. Ferry) au sein du Conseil.

C'est qu'au vote repoussant les conclusions de la commission est venu s'en ajouter un autre, relatif à la question du chômage municipal, dont le résultat était bien de nature à permettre la confusion exploitée par les journaux.

Le deuxième paragraphe de la proposition Blondel était ainsi conçu : « L'administration est invitée à autoriser les ouvriers et employés de la Ville à chômer. » Ce paragraphe a été repoussé par le Conseil. — Pour celui qui n'a pas entendu les déclarations qui ont précédé et suivi le rejet, qui ne sait point comment se sont répartis les votes des conseillers, il est évident que le Conseil a voulu décourager le chômage du 1er mai, en interdisant le chômage à ses ouvriers et employés. Ce dernier vote a donc l'apparence d'annuler le précédent.

Or, c'est à l'abstention d'un grand nombre de nos collègues socialistes, au vote même de quelques-uns d'entre eux, que ce rejet est dû. Le mobile qui les a déterminés à agir ainsi fut expliqué avant le scrutin par le citoyen Chauvière dans les termes suivants : « Je déclare que je voterai contre le dernier paragraphe de cette proposition, car j'estime que les travailleurs qui, le 1er mai, seront assez courageux pour quitter l'atelier, n'y pourront pas rentrer le lendemain. » La même déclaration fut faite par M. Berthaut, qui appartient à la fraction avancée du parti ouvrier possibiliste. Ces collègues craignaient que l'invite faite à l'Administration ne fût prise par les ouvriers de la Ville comme une délibération exécutoire, les conviant à chômer ce jour-là, d'où les nombreux renvois qui ne manqueraient pas d'être ordonnés par l'Administration. Quelqu'un dit : « Avec l'administration que nous avons, ce vote équivaudrait à un piège tendu à nos employés et ouvriers, trompés sur la portée effective de notre décision. »

C'était là, assurément, une crainte exagérée, pensons-nous. Il eût suffi de déclarer à la tribune que le Conseil, n'ayant aucune action directe sur le personnel de la Ville à la discrétion de l'Administration, ceux qui voudraient chômer s'exposeraient à la vindicte de leurs chefs ; cette déclaration eût rétabli la portée positive du vote.

Quoi qu'il en soit, quatre membres ayant voté notre proposition, repoussèrent l'autorisation du chômage ; un plus grand nombre s'abstint. Il me suffira de citer parmi eux : Deschamps, Longuet, Navarre, Patenne, Vaillant, Réties, etc., pour faire comprendre que dans la pensée de ces collègues, dont l'attitude détermina le rejet du paragraphe par 32 voix contre 23, il n'y eut pas un seul instant l'idée d'atténuer le vote d'adhésion au 1er mai.

Malheureusement, la presse n'en demanda pas si long. Le fait

brutal de refuser d'inviter l'Administration à autoriser le chômage fut seul retenu par elle, et la presse européenne, informée par le télégraphe, ne fit pas plus d'observations. Ainsi présenté, le vote avait la portée d'un échec subi par le socialisme et c'est aussi la signification, qu'avec plus ou moins de sincérité, on lui a attribuée partout.

Il n'en est rien et le résultat de la journée du 25 mars est une adhésion formelle au mouvement du 1er mai. Il était important de le dire et de rétablir le sens exact des scrutins qu'on a dénaturés.

Il était non moins important de rappeler la confusion à laquelle cette discussion a donné lieu, car les incidents qui se sont produits contiennent plus d'une leçon qu'il convient de mettre à profit.

D'une part, l'incertitude planant sur le mode même de la manifestation, a prêté à toutes les suppositions et permis aux adversaires de la protection ouvrière de s'en faire une arme contre elle. Aux socialistes initiateurs du mouvement du 1er mai, à ne plus fournir des armes pareilles à leurs ennemis.

De l'autre, la journée du 25 mars, par la multiplicité des contre-propositions tendantes toutes à exprimer la même pensée, et le désordre résultant de ces dépôts, a prouvé combien l'action socialiste du Conseil, faite aujourd'hui de rencontres spontanées d'opinions individuelles, a besoin d'être régularisée, pour s'exercer avec méthode et devenir efficace. Il y a au Conseil, sans aucun lien entre eux, un groupe de socialistes animés des meilleures intentions, dont l'action a exercé souvent sur l'Assemblée une influence considérable. Mais, sans accord ni concert préalables, cette action se neutralise souvent, en raison de la dispersion de ses membres. Il importe de faire cesser au plus tôt cette anarchie des initiatives isolées, car le jour où cette anarchie aura cessé, les socialistes seront un parti avec la politique duquel il faudra compter sur toutes les questions.

Nous souhaitons que les uns et les autres réfléchissent mûrement à l'enseignement qui nous paraît se dégager de la séance du 25 mars; si on sait le mettre à profit des deux côtés, les incidents de cette journée ne seront pas perdus, et l'an prochain la presse ne pourra plus contester, comme elle l'a fait cette année, le vote d'adhésion catégorique du Conseil à la manifestation du 1er mai.

Gustave Rouanet.

RÉFUTATION

DU LIVRE DU GÉNÉRAL BOOTH[1]

Le grand succès obtenu par le livre du général Booth : *Dans les ténèbres de l'Angleterre et comment en sortir*, nous oblige à nous occuper de cet ouvrage — qu'autrement nous aurions laissé passer sans commentaires — à un point de vue tout différent de celui d'où on le considère généralement.

Il est certain que ceux qui bénéficient d'une initiative quelconque s'inquiètent peu de savoir si l'idée en est ou non, originale; ils remercient le formulateur sans se demander si sa méthode était nouvelle. Néanmoins l'on s'étonne de voir que le général Booth a écrit son livre avec l'idée que rien de semblable n'avait été dit avant lui, puisque, en réalité toutes ses propositions ont déjà été faites et que plusieurs d'entre elles datent de deux siècles. On les trouve dans John Bellers, Robert Owen, Fourier, Considérant, Edward Gibbon, Wakefield et Solly, bien plus, elles ont été mises à l'essai et trouvées défectueuses, et cela dans des conditions autrement favorables à leur réussite qu'en ce moment.

Au reste, nous ne prétendons nullement nous opposer à des essais philanthropiques de résultats plus ou moins contestables, et nous ne nous en occuperions pas du tout, si, dans tout le livre ne perçait l'intention bien nette de jeter un défi aux écoles socialistes, et d'opposer une autre solution à la leur.

M. Booth fait plus ; avec la sympathie et l'appui matériel des hautes classes des églises et sectes variées, il prétend enrayer le mouvement de l'organisation du travail par l'État et les communes, organisation qui seule peut, selon nous, mettre fin aux maux sans nombre engendrés par notre état social.

Il n'est pas sans intérêt de constater en passant que le général

(1) In Darkest England and the way out, by général Booth. London, 1890.

Booth, après avoir pendant vingt ou trente ans prêché que la religion seule, en améliorant les individus, suffirait à améliorer la société, de constater, dis-je, que le général Booth, lui-même en est venu à penser tout différemment et que, après une longue expérience de de l'inanité pratique de l'*Armée du Salut,* pour améliorer la condition matérielle des déshérités, il a été obligé de mettre sa panacée de côté et de reléguer la théologie à un rang très inférieur dans le catalogue des remèdes à la misère.

Ce n'est pas que nous voulions nier entièrement les effets de l'action individuelle sur le développement intellectuel et moral ; nous concéderons même que le général Booth, avec son système mêlé de fanatisme et de drôlerie, est à même de toucher certains éléments de la population qu'il nous serait difficile d'émouvoir. Pourtant, il ne nous est pas moins agréable de le voir, lui et ses coreligionnaires, acculés à ce principe fondamental du socialisme scientifique moderne : Changer le milieu social pour améliorer la condition des masses, et ce n'est pas un mince triomphe pour la théorie de l'évolution matérielle que, dans un livre comme celui-là, on accepte le principe de l'influence du milieu sur les facultés.

La première partie du livre ne prête que fort peu à la critique. C'est, en somme, un acte d'accusation fort bien dressé de notre système social, avec un tableau statistique précis des résultats, et nous ne pouvons qu'applaudir à la vulgarisation de chiffres et de faits si effroyablement éloquents. Bien des fois déjà ils ont été publiés, mais toutes ces répétitions sont utiles et l'impression est d'autant plus grande que cette répétition est plus fréquente. Ce sont bien en effet les « Ténèbres de l'Angleterre » que le général Booth explore dans les premières pages de son œuvre. Nous regrettons seulement qu'il ait, si mal à propos, rattaché le récit de ses recherches à l'infâme voyage *Dans les ténèbres de l'Afrique* de ce sanglant flibustier qui a nom Stanley. Néanmoins le rapprochement n'ôte rien à la valeur du recueil de faits et de chiffres présentés par le général Booth.

Mais le général n'est pas dans le vrai en déclarant que « rien dans son projet ne s'attaque aux socialistes d'État ou autres, pas plus qu'aux Individualistes, aux « Nationalistes » ou aucune des diverses écoles de la pensée dans le vaste champ de l'économie sociale ».

Si tel était réellement le cas, la critique ne viendrait pas de notre côté.

Examinons d'abord les chiffres effrayants qu'ils nous cite.

Le général Booth évalue à 3 millions de personnes, le nombre total de « l'armée des déshérités ». Or, d'après des statistiques sérieuses de la ville de Londres, un cinquième de la population

de la métropole meurt à l'hôpital, au *Workhouse* ou à l'Asile des aliénés indigents. Si nous appliquons cette moyenne à l'Angleterre entière, — la misère n'étant pas beaucoup plus grande à Londres que dans les autres villes et les districts agricoles, — ce ne seraient rien moins que 6 millions d'habitants sur les 31 millions de la population totale de la Grande-Bretagne qui formeraient l'armée de ceux que le général Booth appelle les *submergés*. Mais nous nous en tiendrons à ses chiffres, à ce *dixième submergé* de trois millions de personnes dénuées de tout et cela dans le pays le plus riche du monde, et à un moment où les forces productrices de la richesse sont plus puissantes que jamais. Le contraste seul suffit à faire ressortir l'importance du problème.

Ce dixième « submergé », demande le général Booth, ne peut-il pas être sauvé par les neuf autres dixièmes, au milieu desquels il végète, souffre et meurt? Et ici viennent de nombreux et émouvants tableaux de la grande misère des travailleurs ; de la misère plus grande encore de ceux qui sont sans travail, tableaux qui nous sont devenus familiers par les éloquents appels des orateurs socialistes, sans parler de brochures comme *The bitter Cry of Outcast London*, ou des correspondances des journaux sur le même sujet.

Disons-le encore une fois, le récit répété de ces horreurs ne peut qu'être utile en éveillant, chez quelques membres au moins des classes riches et oisives, le désir de pénétrer jusqu'aux causes de la misère qui les entoure. Mais ne s'occuper que des effets, des cas isolés de détresse et ne pas toucher aux racines du mal, c'est, même en concédant aux plans du général Booth toute l'efficacité à laquelle ils visent, négliger de propos délibéré la vraie raison de la misère et de la dégradation de notre société.

Cependant le général Booth ne se méprend pas sur certains points, comme l'ivrognerie par exemple. Il y a longtemps que les socialistes ont dit que la misère conduit à la boisson, bien plus souvent que la boisson ne conduit à la misère. Voyons maintenant ce que pense là-dessus le général Booth : « Le cabaret, dit-il, est dans bien des cas le seul salon du pauvre. N'oublions pas que la tentation de boire est d'autant plus grande que le besoin est plus aigu et la misère plus profonde. Le gin est le seul Léthé de milliers des misérables que l'atmosphère corrompue de leurs taudis pousse à chercher des excitants ; l'air pur, l'oxygène manquant, on y supplée par l'alcool. »

Avons-nous jamais dit autre chose ?

Un peu plus loin, nous trouvons ceci : « Même celles qui, délibérément et de leur libre choix, adoptent le métier de prostituées, ne le font que sous la pression de tentations dont peu de moralistes semblent s'être rendu compte. A parler net, le vice offre à toute

jolie fille dans la fraîcheur de sa première jeunesse et de sa beauté, plus d'argent qu'elle n'en peut gagner par son travail dans aucune des carrières ouvertes aux femmes. » Et plus loin encore : « Le métier de prostituée est le seul où le maximum du salaire soit payé aux plus nouvelles débutantes. » Tout cela est très exact, mais ainsi que Parent Duchâtel l'a fait remarquer, il y a plus de cinquante ans, et quoique le général Booth ne paraisse pas le reconnaître, la cause principale de la prostitution, c'est la faim. Celui qui veut comparer les gages des jeunes filles qui servent dans les grands magasins et dans les cafés avec le prix de leurs vêtements, sait parfaitement bien que sans parler des frais de nourriture et de logement, si elles ne sont pas aidées par leurs parents, les jeunes filles n'ont pas d'autre moyen que la prostitution de suppléer à l'insuffisance de leurs gages. Et de quoi cela provient-il ? Non du péché, mais directement des causes sociales et économiques dont, autant que je puisse voir, le général Booth ne cherche nullement à s'occuper. La prostitution est le complément nécessaire et fatal du mariage d'argent, partout où cette sorte de mariage a existé.

Les filles de la classe pauvre sont achetées par les maris et les fils des classes riches avec l'argent extorqué sur le travail insuffisamment rémunéré des pères et des frères de ces jeunes filles.

« Aufer meretrices et confunde omnia libidinibus » dit saint Augustin, avec une inconsciente mais effrayante ironie. C'est à la prostitution des enfants du pauvre que les classes élevées doivent la vertu de leurs femmes. Que la femme soit économiquement indépendante, que l'homme le soit aussi, et désormais la prostitution sera inconnue.

Nous avons dit que le général Booth se charge de faire disparaître les effets de l'inique système social. Dans ce but, il appelle à son aide ploutocrates et prêtres pour l'aider à soustraire à leur vue les fâcheux effets du système social dont ils bénéficient. Les socialistes, eux, sont tout aussi désireux que peut l'être le chef de l'Armée du Salut de secourir les indigents et les prostitutées, mais ils savent bien que, dans leurs essais persistants pour détruire la cause de ces maux, ils n'ont pas d'aide à attendre de ceux dont les privilèges ont justement pour contre-partie obligée l'existence de parias dans la société actuelle.

Ce n'est que par un changement radical de nos conditions sociales que les 80,000 prostituées reconnues de Londres, peuvent espérer d'autres conditions d'existence et il en est de même de toutes les autres victimes de cet état social. C'est le milieu social qu'il faut changer pour qu'elles puissent s'améliorer physiquement, mentalement et moralement, et, rentrer dans la communauté, et on ne peut le faire que par des efforts combinés sur un vaste plan.

Passons maintenant aux pages où le général Booth montre l'inefficacité des moyens encore en faveur parmi la plupart de ceux qui répondent aujourd'hui à son appel. Il dénonce et avec raison la déplorable application de notre loi des pauvres et condamne justement le déplorable régime des *workhouses*, le manque de secours et d'égards des *casual wards* (1).

Il dit avec vérité que notre système actuel d'assistance est la honte de notre société qui le maintient; il fait remarquer que le prisonnier à qui les vivres et le logement sont au moins assurés, est dans une position moins désespérée que l'honnête homme sans travail et sans autre perspective que celle de mourir de faim; il fait une satire violente, à laquelle nous applaudissons cordialement, de cette émigration décevante que des hommes tels que lord Meath, n'ont pas honte de préconiser. L'instruction non plus, nous dit le général Booth ne peut résoudre le problème social et les socialistes en effet ne savent que trop que, sans remédier en rien à la situation, elle ne fait que préparer pour les classes dominantes des salariés plus habiles. Le général voit clairement aussi le manque d'ampleur de vues et d'efficacité des *trade-unions*, et la coopération même ne trouve pas de défenseur en lui.

« L'épargne, nous dit-il, est évidemment une grande vertu, mais comment ceux qui n'ont rien peuvent-ils être économes? Toutes remarques des plus utiles et qui ne peuvent que faire bon effet.

Mais si nous arrivons à ce qui fait probablement l'objet principal de cette œuvre si largement répandue, nous voyons que le général Booth est tout aussi adversaire du socialisme que des autres systèmes. Il l'accuse de ne rien vouloir faire pour le peuple, de crainte d'arreter la grande Révolution sociale qui est proche. Et cela, il le dit expressément, bien que lui, comme son aide (M. Stead, rédacteur du *Pall Mall Gazette*), sache aussi bien que nous que toutes les propositions sérieuses pour l'amélioration des conditions sociales sont sorties du camp socialiste. A en juger par la classe de gens qui se précipitent à l'aide du général Booth il est clair que ceux qui vivent des dépouilles du peuple préfèrent l'emploi d'une philanthropie décevante à l'organisation de la justice et de la liberté.

Ainsi la loi sur les pauvres est mal appliquée; la prison est un enfer; la charité non organisée est nuisible; l'instruction ne produit que des esclaves plus propres à enrichir les capitalistes; prêcher l'épargne, c'est une ironie cruelle, l'émigration telle qu'elle a lieu à présent, n'est que la déportation à vie; voyons maintenant les remèdes que l'auteur des *Ténèbres de l'Angleterre* va nous proposer.

(1) Sortes d'asiles-ouvroirs. (N. d. Trad.).

Il pose en principe et c'est là sa propre condamnation, que « tout remède digne de considération doit être proportionné aux maux qu'il prétend détruire » qu'on « ne peut vider l'océan avec un dé à coudre » et que « le mal a atteint une telle intensité que les victimes se chiffrent par millions ». Et le général Booth propose de commencer de remédier à tout cela avec cent mille livres sterling !

Demandez à « John Jones », le meurt-de-faim, à qui l'auteur en appelle si souvent, combien de temps se passera encore — en supposant que tout aille bien dès le commencement — avant que les secours promis par le général Booth arrivent jusqu'à lui. Nous connaissons beaucoup de John Jones, et ils ne font pas grand fonds sur le général Booth ni sur ses plans. La somme demandée est trop faible, l'organisation insuffisante, l'expérience pratique nulle. Que sait le général Booth sur l'organisation de l'industrie ? Quelle expérience a-t-il de l'enrégimentation des travailleurs, et de la condition des ouvriers sans travail ?

Quand Robert Owen essaya de mettre à exécution ses généreux mais utopiques projets de réformes, il s'était déjà révélé comme l'un des plus habiles manufacturiers de son temps et un organisateur expérimenté du travail. Mais en est-il de même du général Booth ? Il est bon de considérer un peu sa personne avant de s'engager plus avant dans la critique de la valeur économique de ses propositions, et cela, d'autant plus que sa personne est le pivot de tout son système. « Que la lumière soit » dit le grand « Manitou » de l'armée du Salut, à l'Angleterre des « Ténèbres », et il se figure évidemment qu'il n'a qu'à attendre quelques heures pour voir luire l'aurore d'un jour nouveau sur le chaos de misère de la capitale. Il faut, dit-il, qu'il y ait du pain et un asile pour tout le monde. Très bien, mais si la loi était strictement appliquée, il y en aurait déjà. Comment se fait-il donc que le général Booth se soit tenu à l'écart depuis des années de toute action commune avec ceux qui ont combattu sans trève contre la dureté des capitalistes et des économistes maîtres de l'administration de nos indigents ?

Avec le système actuel de bienfaisance on gaspille, non seulement cent mille livres, mais des millions de livres par an. On pourrait donc procurer des aliments et un asile à tout le monde en échange d'un travail utile ; en revanche, la proposition du général Booth n'est autre chose qu'un supplément de philanthropie.

Il dit aux incapables et aux sans travail : je vous donnerai un asile, je vous donnerai des aliments, mais ce ne sera pas une aumône, car vous me payerez en travail la ration que je vous donnerai et le lit que vous occuperez. Comment s'y prendra-t-il ? Les gens travailleront dans ses fabriques, produiront des marchandises destinées à être vendues et cependant, prétend-il, il n'y aura pas plus de

sweating (1) que de concurrence avec les marchés extérieurs. Mais s'il apporte des marchandises sur un marché déjà encombré, il est exposé à la même loi de concurrence que les autres et alors il doit vendre au-dessous du cours pour écouler ses produits, ou bien les garder non vendus dans ses manufactures. Bien loin que ses ateliers puissent amener la suppression des chômages ainsi que le prétend le général Booth, à moins que des forces vives n'entrent en jeu, il ne fera qu'intensifier la concurrence sans merci qui existe déjà, et notamment le *sweating* du travail féminin. En réalité, c'est ce qui arrive pour le moment et son « bureau du travail » est déjà en fonctions dans les mains des patrons. Tout ce qui suit n'est qu'une sorte de pseudo-philanthropique rajeunissement du vieux système des *trucks* (2).

Le général Booth paie donc en nature les travailleurs qui s'adressent à lui, c'est-à-dire qu'il leur procure des rations et un régime de vie équivalent à une valeur de 9 à 12 francs par semaine. Mais il y a, pour le moment, dans ses ateliers, de bons ouvriers que je connais personnellement et dont le travail, en temps ordinaire, vaut de 35 à 45 francs par semaine. Quels effets économiques cela pourra-t-il avoir de jeter ainsi des produits minorés sur le marché ? Malgré l'esprit philanthropique avec lequel le général Booth dirigera ses opérations commerciales, elles ne pourront avoir pour résultat que d'aggraver notre anarchie industrielle. Tous les évêques, généraux, cardinaux, capitalistes, chanoines et *canters* du monde ne feront pas hausser d'un centime les prix courants du marché, et s'il n'a pas l'intention de faire concurrence aux *sweaters*, il peut être sûr que les *sweaters*, eux, ont parfaitement l'intention de lui faire concurrence.

Il est possible, par exemple, qu'une organisation coopérative des hommes *sandwich* amène la disparition de leurs intermédiaires, mais ce qu'on demande, pour le moment, c'est une organisation, bien autrement vaste et élaborée, que ce que propose le général Booth; sans compter que, d'un autre côté, il y aura toujours, en dehors de sa sphère d'action, relativement limitée, un nombre considérable de gens sans travail qui, spécialement dans les périodes de dépression commerciale, seront la proie des marchandeurs et des sous-marchandeurs.

Quant à cette brigade de sauvetage qui ira de maisons en maisons recueillir les reliefs, ce n'est qu'une imitation de ce que font déjà l'Église catholique et d'autres sectes chrétiennes dans un

---

(1) SWEATING : [illegible] *Suer*, faire Suer, marchandage. (Trad.)
(2) Paiement en nature en anglais *Truck* système. (Trad.)

but charitable. Ou bien ces sociétés bienfaisantes seront supplantées et alors une quantité de gens qu'elles soulageaient seront dépouillés de leurs aumônes habituelles, ou bien ceux qui bénéficient déjà directement des restes des maisons aisées seront privés de cette ressource, à moins pourtant que le général Booth ne fasse la découverte de monceaux de reliefs, inaperçus jusqu'ici. Mais laissons-là ces puérilités qui ne méritent pas de nous retenir plus longtemps.

Ayant ainsi fait une brève et bien insuffisante exposition de son organisation industrielle à la ville, le général Booth nous transporte à la campagne, et, à ce propos, faisons remarquer ici que nous sommes les premiers à reconnaître la possibilité d'une organisation de travail de la terre conjointement avec celui de la ville. Nous comprenons très bien que, par l'échange mutuel des produits, les différentes catégories de travailleurs se fournissent réciproquement des marchandises à des conditions équivalentes et pour le plus grand avantage de tous. Mais quand on vient nous parler sérieusement des bandes de terrain inculte qui longent nos lignes de chemins de fer comme étant propices à la petite culture, nous commençons à nous demander si le général Booth se rend réellement compte de l'organisme économique auquel il a affaire et alors que, partout comme on sait, la petite culture est en train de montrer son impuissance.

La situation des petits fermiers est en France l'objet des sérieuses inquiétudes des économistes ; des recherches récentes .démontrent qu'ils sont lentement mais impitoyablement écrasés sur le marché du monde. De nos jours, l'homme ne vit pas seulement de pain ou des productions d'une petite ferme, et aussitôt que ses marchandises agricoles servent d'objets d'échange avec des produits industriels : vêtements, chaussures, etc., il est dans un état d'infériorité marquée avec le grand producteur. Il y a pire encore ; plus ces petites propriétés se multiplient et veulent vivre, plus la concurrence devient âpre. Le général Booth se doit d'examiner la situation des petits propriétaires telle qu'elle est exposée dans les rapports de la Commission impériale allemande sur Baden-Baden et l'Alsace-Lorraine ; ceux de la Commission italienne dont le sénateur Jacini était président, sur la situation des paysans en Italie, et les rapports des commissions agricoles en France et en Suisse. Tous lui diront une seule et même chose que, partout et excepté dans des conditions spéciales, le petit propriétaire luttant pour vendre ses produits sur le marché se trouvera avec le temps dans une situation pire qu'il n'était à son début.

Le général Booth a apparemment oublié que l'agriculture est aujourd'hui une branche de production capitaliste tout comme la

fabrication des tissus de laine ou de coton. Les *farmers* américains forment avec leurs dépendants la grande majorité des habitants des États-Unis ; ils étaient l'élite de la population de l'Ancien-Monde et cependant ils s'aperçoivent que la libre concurrence les mène à la ruine. Écrasés par les hypothèques, trompés par les syndicats d'accaparement, rançonnés par les chemins de fer, délaissés par le gouvernement, ils réclament maintenant l'intervention de l'État et sa règlementation dans beaucoup de cas. Et là où les robustes *farmers* du *Far West* n'ont pas pu soutenir la lutte, comment les membres du « dixième submergé » du général Booth espèrent-ils l'emporter ? Cela ne souffre pas la discussion. Mais comme je l'ai déjà dit, il est difficile de savoir si le général Booth a réellement l'intention d'installer ses agriculteurs venus des villes comme cultivateurs sur les bandes de terrain le long des chemins de fer, ou s'il se propose d'établir seulement des fermes coopératives, ou enfin si les opérations industrielles et agricoles doivent être dirigées de concert sur les mêmes lieux : toutes ces méthodes incompatibles paraissant également être en faveur auprès de lui.

Le village industriel et la ferme coopérative combinés, tels que le général Booth a l'air de les comprendre (pages 135 et 139) ne sont qu'un essai de former de petits oasis de coopération au milieu d'un grouillis de compétitions hurlantes. C'est pur donquichottisme, de s'insurger contre les lois économiques de son temps sans essayer d'en comprendre le développement tandis que, le comprenant, on l'aurait modifié dans l'ensemble. C'est une aimable folie que nous autres socialistes, qualifions d'utopie. Elle ne résout aucun problème, elle n'amène aucun changement permanent dans la société, elle n'a aucune valeur expérimentale pour l'humanité : tôt ou tard, par conséquent, elle doit échouer.

Que voyons-nous de nos jours — et ceci peut s'appliquer aussi aux colonies d'outre-mer dont il est aussi question — que voyons-nous se passer dans une colonie populeuse et florissante comme l'Utah. Là, nous avons une communauté d'enthousiastes religieux animés, comme j'en peux témoigner, d'un fanatisme aussi pleinement sincère que celui qui enflamme l'Armée du Salut ; communauté bien menée, bien organisée, très laborieuse et qui s'en alla occuper ce que l'on regardait alors comme l'extrémité du monde. A une première visite à la Ville-du-Lac-Salé, il y a vingt et un ans, je vis une société religieuse travailleuse, ordonnée et prospère qui avait fait un jardin d'un désert. Si l'installation de la polygamie y était à déplorer, du moins n'y voyait-on pas cette hideuse prostitution de nos grandes villes que le général Booth flétrit si vivement. Ceux qui ont entendu parler de Brigham Young savent aussi qu'il était au moins aussi capable, pour ne rien dire de plus, que le général Booth ou que son succes-

seur pourra être. Mais on construisit les chemins de fer du *Pacific Central* et de l'*Union Pacific*, de riches mines furent découvertes sur le territoire de l'Utah et, quoique les Mormons, en s'assurant le contrôle des eaux, eussent rendu impossible tout établissement permanent de « Gentils » sur leur territoire agricole, le système compétiteur du monde extérieur fut introduit peu à peu et la communauté mormonne est actuellement en voie de désintégration et de décadence.

On pourrait donner plus d'un exemple de la non-réussite de tentatives analogues contre le courant de l'époque, mais celle-ci est concluante. Si donc le général Booth s'imagine que la mesquine expérience coopérative agricole de Ralahine dans un coin éloigné de l'Irlande, il y a plus de quarante ans, est une base suffisante pour autoriser l'essai d'une série de fermes et de manufactures en Angleterre, il faut espérer qu'il ne réussira pas à y enrôler les prolétaires de Londres, car nous craignons beaucoup qu'après quelques années, sinon quelques mois, de travaux et de peines, les nouveaux colons se trouvent dans une condition pire que la précédente. Très probablement ils en viendront à être traités comme les membres des *Arbeiter-Colonie* (colonies ouvrières) en Allemagne ou comme les *black-legs* des temps de grèves. Ces projets sont, je le répète utopiques à tous les points de vue, et par là j'entends, non seulement qu'ils ne s'élèvent pas au-dessus des formes sociales de notre époque, mais au contraire qu'ils essaient de faire faire machine en arrière et de nous ramener soit à la propriété individuelle et aux petites propriétés du moyen-âge, soit à la commune ancienne strictement limitée qui, dans un pays comme l'Angleterre, ne pourrait tenir contre la force écrasante d'une concurrence industrielle embrassant le monde entier ; le général Booth peut donc bien réellement être appelé, ainsi qu'il le dit lui-même avec une inconsciente ironie : le second Stanley d'un second Emin.

Nos objections à son plan sont, en ce qui regarde l'Angleterre : que l'administration de l'Assistance publique et des *casual wards* pourraient, avec moitié moins de temps et de travail qu'il n'en demande pour la mise à exécution de ses projets sans issue probable, arriver à un meilleur résultat par une simple réorganisation de la Loi des Pauvres (*Poor law*) ; que sa philanthropie individuelle, sa tournée de quêtes dans les maisons des riches entache tout son système de la vieille et dégradante marque de l'aumône ; que ses ateliers de sans-travail, établis ainsi qu'il le dit, n'arriveront qu'à intensifier la concurrence capitaliste, à rendre l'exploitation des travailleurs pire que jamais ; que ses colonies agricoles, organisées d'après le principe individualiste, ne seront que le noyau d'une classe nouvelle de paysans, petits propriétaires, condamnée fatalement à

périr par la concurrence sur le marché agricole; que sa ferme coopérative et ses villages industriels, s'ils doivent également apporter leurs produits sur le marché, travailleront dans des conditions d'infériorité mécanique, et que si, d'un autre côté, ils échangent entre eux, la concurrence étant ignorée et laissée au dehors, le monde extérieur finira par enserrer la communauté utopique, la pénétrer et la détruire; le résultat final étant que, loin de faire bénéficier le peuple de ses essais philanthropiques d'amélioration sociale, le général Booth a toutes les chances de rendre la situation plus confuse que jamais; car, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, il ne touche jamais aux causes du mal.

En dernier lieu, dans cette critique, plus soucieuse d'être sincère qu'hostile, examinons le projet de fonder des colonies au delà des mers. Or, il se trouve précisément que j'ai vu bien des choses en fait de colonies et de colonisation, et que j'en puis parler avec quelque connaissance de cause, et je dirai que si le général Booth avait la possibilité d'implanter sur un point isolé, comme l'île de Norfolk par exemple, un choix de colons qui resteraient à peu près sans relations avec le monde extérieur, il réussirait peut-être à former une communauté bien organisée, prospère comme celle que composent les descendants des rebelles du vaisseau *la Bounty* dans l'île de Norfolk. Mais le général Booth se propose d'agir sur une bien plus grande échelle et avec des matériaux bien différents; aussi ses paroles sur « ceux qui essaient de résoudre une question par des moyens insuffisants », deviennent-elles ici sa propre condamnation.

La question qui se présente en outre est celle-ci :

Pourquoi ces gens seraient-ils condamnés à la déportation à vie? Le colon qui réussit n'est pas un homme ordinaire. Il est généralement l'élite de la population. Les essais qui ont été faits d'une colonisation d'après une sorte de compromis entre l'individualisme et le socialisme, ont abouti à un échec complet comme ceux de Perth et de l'Australie occidentale, et M. Arnold White qui a caressé une folie semblable a échoué encore plus complètement qu'on ne s'y attendait.

Qu'y a-t-il dans la carrière du général Booth? qu'y a-t-il dans le passé des hommes qui l'entourent, qui nous fasse croire à l'existence de facultés assez extraordinaires pour que dans un temps relativement court, — le général Booth étant âgé de 61 ans, — des éléments si incompatibles puissent être combinés de manière à faire espérer que d'ici à un siècle leurs expériences aboutiront? J'ai parlé de l'Utah, je pourrais continuer, énumérer les déceptions des colons qui adoptèrent les plans de Victor Considérant, et cela dans des circonstances bien autrement favorables que le moment actuel, je pourrais parler aussi des essais variés de communautés coopératives

dans divers pays du monde, mais je m'arrête; il est impossible de faire la critique sérieuse d'un système de colonisation dont la base est si vaguement et si imparfaitement esquissée. Tout ce que je puis dire, c'est qu'avec tout mon désir de voir les enfants perdus de nos villes, et les vaincus de la vie transportés dans des lieux où ils puissent s'arracher à la dégradation et à la misère, je ne puis trouver aucun espoir de succès durable, dans les projets si confusément formulés du général Booth.

Ses projets secondaires pour les secours aux pauvres ne méritent que peu d'attention. — Un fonds de secours pour les prisonniers nécessiteux, l'assistance légale aux indigents, des refuges décents pour les prostituées et où elles ne soient pas la proie de l'exploitation et de la faim, des hospices pour les ivrognes incurables, un bureau du travail pour hommes et femmes, un mont-de-piété à intérêts modérés, tout cela est évidemment très désirable; mais il n'y a rien de nouveau dans tous ces projets, et quand même ils aboutiraient tous, le problème de l'amélioration sociale du « dixième submergé » ne serait pas même effleuré.

Charité, philanthropie, religion, charité, mots bénis, mais qui ne disent rien que fraudes pieuses au travailleur sans ressources. Et notons que dans tout ceci, notre critique ne s'applique qu'au côté économique des projets du général Booth, et que nous ne nous arrêtons pas sur le fétichisme grotesque de l'Armée du Salut, ses chants et ses danses étranges et à demi sauvages, et pourtant il y aurait fort à dire sur cette forme de superstition dont l'inconvenance peut à peine être excusée en faveur de la bonne intention de ceux qui ont adopté ces doctrines de sang et de feu, et qui prennent part à ces extravagances.

On nous a dit aussi que le côté affaire de la question serait traité de la façon la plus précise. Or, le général Booth se vante de faire une recette annuelle de 18,750,000 francs (750,000 livres). Que réalise-t-il, lui demanderons-nous, avec une pareille somme? Très peu de chose, nous semble-t-il. Où sont ses comptes? Nous savons ce que, avec quelques milliers de francs seulement, des hommes et des femmes déterminés, énergiques et enthousiastes peuvent faire, et nous savons qu'une association qui reçoit des sommes considérables doit observer la plus scrupuleuse surveillance pour empêcher les malversations. Dans l'Armée du Salut, croyons-nous, on ne diffère en rien du reste de l'humanité, et la preuve qu'on y a bien sa part de la fragilité humaine, nous la trouvons dans un rapport financier de l'Armée du Salut, sur lequel M. Bradlaugh a appelé notre attention. Ce rapport nous apprend que « l'homme auquel avait été confiée la direction de l'Armée du Salut aux États-Unis s'est approprié presque tout ce qu'elle y possédait, » quoique, ainsi que l'a fait remarquer

M. Bradlaugh, les rapports restent muets quants aux détails de cette escroquerie. Il faut bien le dire, les comptes présentés par le général Booth fourmillent de sérieuses contradictions. Un homme d'affaires aurait pu s'émouvoir des justes critiques à lui faites à cette occasion, mais un saint personnage comme le chef de l'Armée du Salut ne saurait s'arrêter à ces misères. Il n'a pas compris que son étonnante confiance en lui-même le fait d'autant plus responsable. En effet, l'homme qui nous dit : « Un simple télégramme de moi enverrait n'importe lequel de mes officiers aux extrémités de la terre, le ferait aller des *slums* de Londres à San Francisco, ou l'expédierait en mission en Hollande ou dans le Zoulouland, en Suède comme dans l'Amérique du Sud ; l'homme qui nous dit : « Je réponds de la discipline, » et qui, en pratique, base tout le succès de son plan sur sa providente autocratie à lui, William Booth, a certainement le droit de demander 100,000 livres au public en addition à ses 750,000 livres de revenu annuel, ainsi que 30,000 livres de plus par an pour continuer ses essais ; mais il a encore plus le devoir — ses meilleurs amis l'avoueront — de fournir des comptes détaillés de l'argent confié à ses soins, et de prouver que cet argent n'a pas été gaspillé dans des parades oiseuses, ou volé par quelque charlatan qui aurait endossé l'uniforme de l'Armée du Salut pour remplir sa poche.

Ici devrait raisonnablement se borner mon appréciation. Il suffit, en effet, d'avoir montré que le plan du général Booth est économiquement absurde ; que les états financiers de ses organisateurs ne sont pas clairs ; que tout ce qu'on nous offre a été essayé déjà et a échoué ; qu'enfin le succès en repose entièrement sur un homme qui n'a que peu ou point d'expérience des affaires industrielles. Mais le général Booth croit répondre à toutes les critiques en disant : Trouvez mieux, et s'imagine sans doute que c'est impossible, quoique ses propositions soient en perpétuelle contradiction les unes avec les autres, et que la plus complète ignorance des conditions réelles de la société actuelle se révèle à chaque page de son livre.

C'est ainsi que, par exemple, à la page 229, après quelques phrases troublées et bourbeuses sur la coopération, et comment elle doit être conduite « d'après des principes équitables, et pour des fins sages et bienfaisantes, afin de produire des fruits plus profitables que l'individualisme », il continue : « On parle beaucoup de capital dans ce moment, juste comme si le capital était l'ennemi du travail ; il est vrai qu'il y a des capitalistes qu'on peut regarder non seulement comme les ennemis du travail, mais de l'humanité. Mais le capital lui-même, loin d'être l'ennemi du travail, est le grand objet que le travailleur a constamment en vue. Quelque violemment que l'agitateur dénonce le capital, son plus grand grief, c'est qu'il n'en

a pas assez lui-même. Le capital n'est donc pas un mal en soi, au contraire, il est bon, si bon que le seul grand but du réformateur social devrait être d'en faciliter la plus large distribution possible parmi ses concitoyens. C'est la congestion du capital qui est le mal, et la question du travail ne sera jamais résolue avant que chaque travailleur soit devenu son propre capitaliste. »

On peut dire avec raison que jamais niaiserie plus ridicule n'a été écrite, même par un économiste de la classe moyenne ou un charlatan religieux faisant de la réclame. Le capital est l'ennemi nécessaire et inévitable du travail, parce que l'existence même du capital présuppose l'existence simultanée de « libres » travailleurs dépourvus de toute propriété, excepté de leur force de travail que, pressés par la faim, ils doivent vendre pour obtenir le minimum nécessaire de subsistance. Ces « libres » travailleurs produisent des marchandises, non pour eux-mêmes, mais au profit des possesseurs du capital, et la question du travail ne sera jamais résolue tant que la production capitaliste ne sera pas supprimée; alors les travailleurs, c'est-à-dire la communauté tout entière, produiront des marchandises pour leur usage et leur plaisir commun; alors les catégories « profit, capital, marchandise et esclavage des salariés » auront fait leur temps.

Tout cela, sans doute, est de l'hébreu pour le général Booth; mais s'il a du temps de reste pour ordonner à ses officiers de courir à droite et à gauche dansant et chantant à tous les coins de notre planète, il pourrait bien trouver un instant pour prendre en passant l'avis des socialistes. Il apprendrait d'eux que, tant que durera le présent système de production, tout effort individuel pour soulager la misère ou repêcher le « dixième submergé » ne sera rien moins qu'une « tentative de vider l'océan avec un dé à coudre ».

« Alors, s'écrie triomphalement le général Booth, alors vous attendriez la révolution sociale avant de donner du pain à John Jones et à ses enfants? »

Pas du tout, mais au lieu de manipuler une nouvelle organisation pour cela, nous prendrions les organisations collectives déjà existantes, et nous les emploierions au bénéfice de la communauté. C'est sur ce point que les socialistes se séparent entièrement de tous les autres faiseurs de projets. Nos propositions collectivistes pratiques pour les sans emplois et les indigents, pour la réforme complète de la loi des pauvres et l'établissement simultané de magasins coopératifs et d'exploitations agricoles sous l'administration de l'État et des municipalités dans la ville et à la campagne ont été présentées au public depuis longtemps et ont victorieusement supporté l'examen.

Et cela nous l'avons fait sans aucune aide, sans le secours d'aucun « salutiste », mais nous avançons quand même.

La diminution des heures de travail en ce qu'il y a déjà d'accompli, les tarifs des salaires des Trades'unions imposés pour base, la marche rapide vers une loi des huit heures pour arrêter le surmenage et l'asservissement actuel, l'obligation, presque généralement reconnue, de donner des aliments aux enfants pauvres des écoles communales, avant de les bourrer de connaissances inutiles, l'abolition du marchandage au moins dans les entreprises municipales et par degré dans celles de l'État, voilà l'œuvre accomplie, qu'aucune réaction ne viendra anéantir, et qui est d'une plus grande utilité que tous les projets du général Booth réunis.

C'est encore bien peu de chose, nous le savons, mais le temps nous a été mesuré, et là où les socialistes ont des sièges assurés, comme à Paris, par exemple, les propositions du général font maigre figure à côté de ce qui a déjà été fait ; et bien qu'il n'y ait qu'une faible minorité socialiste au conseil municipal et qu'elle commence seulement à se mettre à l'œuvre, aujourd'hui, pas un enfant à Paris ne va à jeun ou nu-pieds à l'école communale ; tous ceux pour qui cela est nécessaire reçoivent un bon repas gratis à la cuisine de l'école. La Bourse du travail, entretenue aux frais de la municipalité, sous le contrôle des ouvriers parisiens organisés, a déjà fait pour l'armée du travail plus que le général Booth ne fera jamais en cinquante ans.

L'égalité des salaires pour les deux sexes ; l'imposition aux classes élevées, qui créent la pauvreté et la punissent ensuite comme le plus grand des crimes, de cette organisation du travail que nous proposons, non pour augmenter la concurrence, mais dans l'intérêt général ; la demande incessante que l'État, jusqu'ici occupé à protéger uniquement la haute finance, vienne en aide à la communauté tout entière, autant de propositions dont la solution dépend, non de la charité des riches, de la bienfaisance des dévots, pas plus que de l'influence personnelle d'un homme. Elles pourraient être réalisées immédiatement si ceux qui, actuellement, s'efforcent d'arrêter les progrès de l'action collective du prolétariat employaient leur intelligence à comprendre les revendications des travailleurs, et leur action à en favoriser la réalisation.

Ces remèdes seuls sont pratiques qui tendent à donner au peuple la direction des affaires du pays et mettent à sa disposition les produits de son travail. Pour supprimer la misère résultant des chômages, il nous faut aller à la racine du mal, détruire les causes qui font des chômages une fatalité du système de production capitaliste.

Pour débarrasser nos rues de la foule des prostituées, il faut en

finir avec cet esclavage économique qui oblige la femme à faire concurrence à ses frères sur le marché du travail. Pour épargner aux enfants un avenir de dégradation physique et morale, il faut les faire sortir des bouges où s'épuise leur vitalité et qui engendrent les maladies. Pour diminuer le nombre de nos criminels, il nous faut chercher à procurer à tout le monde une existence assez heureuse pour que nul n'ait à envier le sort de son voisin. — Toutes choses possibles aujourd'hui en rendant à l'État et aux communes la propriété et l'administration des chemins de fer, de la navigation, des mines, de l'industrie, etc., ce qui n'aurait pas été possible il y a trente ou quarante ans.

Les utopistes sont ceux qui, comme le général Booth, s'imaginent que les grands problèmes de notre civilisation peuvent être résolus par l'ignorante générosité des classes élevées. Les hommes pratiques sont ceux qui, d'un côté, prenant note de la hideuse guerre des classes, de l'extension des monopoles capitalistes et du pouvoir croissant des grandes compagnies, de l'autre observant l'accroissement des associations de travailleurs et l'extension de la sphère d'action des municipalités et de l'État, essayent de résoudre scientifiquement ces questions : ce sont ceux-là qui apprendront à John Jones le meurt-de-faim à marcher la main dans la main avec ses camarades et à obtenir, au lieu de l'aumône des classes spoliatrices, cette justice que les progrès de l'humanité lui permettent d'exiger. En réalité, les projets du général Booth ne sont qu'une tentative d'arrêter cette marche en avant. Aussi n'est-il pas étonnant qu'évêques et généraux, avocats, archidiacres, ministres, capitalistes et propriétaires y applaudissent des deux mains et s'empressent de seconder un projet bien indigne de l'attention des travailleurs.

HYNDMAN.

(*Traduction française par M. C.*)

DE LA DÉMORALISATION FINANCIÈRE

ET DU CRÉDIT SOCIAL

SOMMAIRE. — I. De la spéculation et de ses tendances. — II. De l'agiotage proprement dit. — III. De la répression de l'agiotage. — IV. Du crédit social.

Il semble que dans la société actuelle tout soit arrangé pour favoriser le parasitisme et l'injustice.

Pendant que les prolétaires, victimes de l'exploitation capitaliste, sont jugulés sur les marchés de la production, où la concurrence règne en souveraine, les moyens et les petits bourgeois, les titulaires de cette classe moyenne, que les envahissements de la grande industrie, de la haute finance et du gros commerce réduisent sans cesse, sont volés et ruinés sur les marchés de l'échange, devenus les antres de l'agio.

Dans ces cavernes de Cacus où grouille tout un monde de parasites, sous la direction de quelques centaines de dévorants aux griffes acérées et aux dents d'acier, le jeu effréné domine de plus en plus les transactions loyales; c'est la spéculation, c'est l'agiotage étendus jusqu'à la folie, intensifiés jusqu'à la fraude; c'est la ronde infernale de la démoralisation générale, de la ruine publique, du vol et du dol apothéosés.

« Personne n'ignore le brigandage qui se commet sous le couvert de la fondation de sociétés par actions. Rien n'est plus éhonté ni plus criminel. C'est un des symptômes les plus tristes de la démoralisation publique.

« Ce qu'étaient autrefois, dans les temps les plus reculés du moyen âge, les grandes compagnies d'aventuriers et de brigands qui rançonnaient les marchands ou pillaient les campagnes, les so-

ciétés par actions le sont aujourd'hui, non pas toutes, sans doute, mais beaucoup d'entre elles, avec plus de sécurité, plus d'impunité, plus de loisirs et plus de jouissances pour leurs fondateurs et leurs directeurs. C'est une organisation soumise et méthodique du pillage (1). »

Ainsi parle un thuriféraire de l'ordre capitaliste que l'on ne saurait taxer de sévérité vis-à-vis les spéculateurs. Et le fléau envahit tout, lassant du travail, décourageant de la probité, bouleversant les situations, détruisant la classe moyenne, paupérisant le prolétariat, aiguisant les rapacités, corrodant les consciences, déprimant les âmes, semant partout l'iniquité, la guerre et la misère.

Les meilleurs esprits s'en affligent et s'en épouvantent; mais comment réagir?

Dans les pages qui vont suivre, après avoir levé quelques-uns des voiles de l'abomination financière passée et présente, nous arriverons peut-être à démontrer que le plus pressé pour y obvier est d'arriver à la socialisation du crédit, avec pour objectif final l'avènement d'une société économique pivotant, non plus sur l'exploitation capitaliste et son succédané la spéculation, mais sur le travail devenu social dans son organisation et dans sa destination.

I

DE LA SPÉCULATION ET DE SES TENDANCES

Les économistes de l'école du *laisser-faire* n'osent pas trop louer l'agiotage sous son vrai nom, mais dès qu'ils l'ont baptisé spéculation, leur enthousiasme n'a pas de bornes.

« Certes, nous dit l'un de ces intrépides laudateurs, nous voyons de grandes fortunes acquises par la spéculation ; mais ces fortunes appartiennent à des intelligences, qui sont à la Bourse ce que Raphaël est pour la peinture, Phidias pour la sculpture, Michel-Ange pour l'architecture et Homère pour les belles-lettres; ce sont, de par le talent, les princes de la Bourse, les rois de la Finance! »

Je n'invente pas, ô Gogos ruinés, ô épargnistes et petits rentiers spoliés ! Ces lignes se trouvent, page 30, dans le *Traité élémentaire des opérations de Bourse et de Change*, par A. Courtois fils.

Et l'apologiste ne tarit pas. D'après lui « la spéculation (comme il s'agit de jeux de Bourse, lisez *agiotage*) entretient dans le public ce travail intellectuel au moyen duquel on recherche le vrai ».

---

(1) Paul Leroy-Beaulieu, *Economiste français* du 3 juillet 1881. Cité dans le *Gouffre des capitaux*, p. 160.

Dans l'esprit troublé de ce Dangeau de la finance, la spéculation financière est une forme de la spéculation philosophique. C'est un peu raide. M. Courtois finit par s'en apercevoir, et il continue, passant cette fois à la défensive :

« On reproche aux opérations de Bourse de pousser les hommes à tromper leurs semblables ; mais partout où il s'agit d'intérêt il en est peut-être ainsi et il en est effectivement ainsi ; dans le commerce, que de fraudes se commettent à chaque instant! L'habitude en est parfois tellement contractée que l'on finit par en regarder les bénéfices comme partie intégrante du prix que doit payer le consommateur ; les lois consacrent même fort souvent la spoliation d'une manière indirecte. »

M. Courtois, qui aurait pu se contenter d'écrire : « L'agiotage est un vol ; mais comme la société actuelle est basée sur le vol, l'agiotage est licite, » se doute-t-il qu'au lieu d'innocenter l'agiotage, il a prononcé contre la société bourgeoise le plus justifié des arrêts de mort?

Ce singulier argumentateur n'est pas plus heureux quand il ajoute :

« Gardez-vous de toucher à la spéculation financière, ou bien nous tombons dans les errements de ces écoles socialistes qui veulent remplacer chez l'homme l'intérêt d'origine divine par je ne sais quelle combinaison de sentiments d'origine humaine, c'est-à-dire plus ou moins fausse. »

Le socialisme, en effet, a la prétention étrange de substituer l'organisation de la justice et de la solidarité à la systématisation de l'exploitation et du jeu dans les rapports humains. Il est certain que cela est contraire à la loi divine de Jéhovah-Moloch ou de Baal-Mammon, dont les adorateurs nous pillent et dépouillent. Selon toute apparence néanmoins on passera outre ; les redressements socialistes auront leur jour, et l'un de leurs premiers bienfaits sera l'extirpation de l'agiotage.

— Passe pour l'agiotage, objectera-t-on, mais la spéculation? Vous confondez là où il faudrait distinguer. L'agiotage, c'est un fléau sans compensation, c'est le vol érigé en système et la démoralisation faite science, soit ; mais la spéculation, si elle ne va pas sans graves dommages, a des côtés de hardiesse qui en font, par contre, sous certains rapports, un agent de progrès.

— C'est vrai quelquefois, mais combien chers se payent ces légers avantages!

Sous l'action exagérante de la spéculation, les moindres accidents d'abondance ou de rareté peuvent devenir des calamités publiques, notamment pour les denrées de première nécessité.

En son *Histoire des prix*, Tooke a noté que pour la récolte du

blé un déficit d'*un* dixième amène une hausse de *trois* dixièmes et que la progression se manifeste ensuite en proportions géométriques représentées par les chiffres suivants :

2	dixièmes de déficit	haussent	les prix de	8/10
3	—	—	—	16/10
4	—	—	—	28/10
5	—	—	—	45/10

D'après ces données, les agriculteurs auraient intérêt aux mauvaises récoltes, et les chiffres connus de Cordier (*Mémoires sur l'agriculture de la Flandre française*) l'établissent surabondamment par un exemple topique :

Années.	Hectolitres.	Produit total de la vente.
1817....	48,157,127	2,046,000,000 francs.
1818....	52,879,782	1,442,000,000 —
1819....	63,945,878	1,170,000,000 —

Une récolte de 48 millions d'hectolitres produisant plus du double d'une récolte de 63 millions! Ajoutons vite que le perfectionnement des moyens de transport, en rapprochant les distances, neutralise maintenant, pour une large part, les effets de ces variations de récolte dans un pays donné ; mais la loi n'en subsiste pas moins, et malgré tout son influence se ferait encore lourdement sentir, n'était le fait, plus inquiétant encore, des syndicats d'accapareurs qui maintiennent une certaine fixité dans les prix en rançonnant à la fois d'une manière constante les producteurs et les consommateurs. Ils sont quelques douzaines de spéculateurs internationaux qui se sont fait ainsi les péagers de la consommation du pain et qui, sur la vie des peuples, prélèvent chaque année des centaines de millions. Le fait est patent en ce qui regarde la France, il a été récemment mis en lumière devant le conseil municipal de Paris (1).

Voilà comment la spéculation favorise l'échange. Est-elle au moins un agent de progrès industriels? La réponse ne peut qu'être négative. Dans la production, la spéculation est la principale génératrice des crises de surproduction et conséquemment des meurtriers chômages qui déciment la classe ouvrière.

Le fait a été bien des fois expliqué. Tout le monde sait que la caractéristique de la production moderne, c'est la chasse à l'acheteur, d'où l'intervention forcée de la conjecture, c'est-à-dire de la spécu-

---

(1) Voir les accablantes révélations que G. Rouanet a publiées dans la *Revue socialiste* (numéros 71 et 73) sous ce titre : *le Pacte de famine et la défense du territoire en* 1890.

lation. Il est bien vrai qu'il y aurait un moyen simple d'avoir une consommation fixe et suffisante, ce serait de payer aux producteurs les salaires en rapport avec la plus-value créée par eux ; mais justement le système capitaliste a pour conséquence de diminuer la part du travailleur en raison directe des progrès mécaniques. Exemple : un industriel employait 100 ouvriers, auxquels il payait un salaire annuel de 1,000 francs, à la production d'une quantité de marchandise évaluée à 125,000 francs ; grâce à l'emploi d'un nouveau mécanisme, il fait maintenant produire pour 200,000 francs de marchandise à 50 ouvriers ne gagnant toujours que 1,000 francs chacun.

Dans la première hypothèse, les ouvriers pouvaient racheter les quatre cinquièmes de leurs produits, l'autre cinquième restant pour rétribuer la direction et couvrir les risques du capital engagé ; c'était presque la justice.

Tout autres sont les conditions dans le second cas, où les salariés ne peuvent racheter que le quart de leur produit ; c'est plus que la proportion renversée. Flagrante est alors l'iniquité de répartition, fléau auquel il en faut ajouter un autre : une partie des ouvriers précédemment employés sont jetés dans *l'armée industrielle de réserve* où l'on meurt plus ou moins lentement de privations, où par conséquent on consomme bien moins encore. Il est clair que sous un pareil régime les crises de surproduction sont inévitables. De fait, elles sont devenues à l'époque moderne ce que les famines et les pestes étaient au moyen âge.

Les capitalistes que les chômages atteignent aussi, puisque pendant ce temps leurs capitaux ne produisent pas de profits, tentent de parer à la surproduction par la découverte de nouveaux débouchés, et pendant que, devant les magasins et entrepôts regorgeant, les prolétaires périssent de privations, les maitres de la production et de l'échange vont chercher des acheteurs problématiques au bout du monde.

Dès qu'une issue est ouverte, où deux pouvaient passer, mille se précipitent. Naturellement les mécomptes arrivent, et ce qui devait empêcher la crise de surproduction l'intensifie au contraire.

C'est par centaines qu'on pourrait citer des exemples ; un seul suffira. Nous l'empruntons à Mac Culloch, dont l'orthodoxie économiste ne saurait être mise en doute.

Au début des relations commerciales avec Buenos-Ayres, le Brésil et le Caracas, il fut exporté, dans le courant de quelques semaines, plus de produits de Manchester que pendant les vingt années précédentes.

« La masse des marchandises anglaises arrivées à Rio Janeiro était si grande qu'on manquait d'entrepôts pour les mettre à l'abri,

et les objets les plus précieux étaient exposés pendant des semaines entières sur le rivage, à l'intempérie et au vol. D'élégants vases de cristal poli furent offerts à des gens dont la vaisselle la plus précieuse consistait en une noix de coco ; des outils y furent envoyés, comme si les habitants n'avaient qu'à casser la première pierre venue pour en tirer de l'or et des diamants ; il y eut même des spéculateurs qui allèrent jusqu'à envoyer des patins à Rio-Janeiro. »

Toute l'histoire de l'industrie européenne dans ce siècle, commente Lassalle, n'est qu'une répétition continuelle de spéculations extravagantes, de surexcitation fébrile de crédit, provenant de l'ignorance des faits de surabondance effrénée, de production basée sur ce crédit et des crises qui en résultent ; de baisses de prix de marchandises beaucoup au-dessous des frais de leur production, de diminution de travail et de chômages plus ou moins longs, plus ou moins continus.

« Ainsi le dos des travailleurs est le neutre tapis vert sur lequel les entrepreneurs et les spéculateurs jouent à ce jeu de hasard qui est devenu ce qu'on appelle aujourd'hui la production. Le dos des travailleurs est le tapis vert sur lequel ces messieurs encaissent les monceaux d'or que leur envoie le coup de roulette favorable, et sur lequel ils se consolent du coup défavorable, par l'espérance de meilleures chances à venir.

« C'est le travailleur qui paye, par la réduction de son salaire, par le sacrifice d'épargnes péniblement amassées, par le manque de travail et, par conséquent, par la perte de ses moyens d'existence ; c'est lui qui paye les insuccès inévitables de ce jeu des seigneurs du travail et des spéculateurs, bien qu'il ne soit pour rien dans leurs fausses spéculations, dans leurs faux calculs, ni dans leur avidité, et bien qu'il n'ait aucune part aux heureux résultats (1). »

Avons-nous maintenant le droit de dire que même dans ses manifestations les moins blâmables, que même lorsqu'il ne s'agit en somme que d'empirisme industriel ou commercial, la spéculation, fautrice de subversion économique, produit de démoralisantes oscillations de fortune, aggrave les misères ouvrières et prépare un nouveau servage d'ordre économique, et par cela même d'autant plus inexorable, d'autant plus complet.

En effet, pour rançonner à coup sûr, les spéculateurs industriels se coalisent en syndicats d'accaparement, et nous avons ainsi la concentration systématique des monopoles. La gravité de ce nouveau phénomène économique s'accuse d'elle-même. Qu'ils réussissent ou qu'ils sombrent, les syndicats n'en sont pas moins perturbateurs

---

(1) F. Lassalle, *Capital et Travail.*

des conditions du travail et générateurs de vols, de démoralisation, de servitude, de ruines et de misère.

L'exemple est venu d'Amérique, et nous en empruntons le récit au *Journal des hauts bourgeois :*

« Il y a dix-sept ans, la *Standard Oil*, ayant un capital de 300,000 dollars seulement, était une des vingt compagnies qui venaient de se jeter sur l'exploitation des puits de pétrole nouvellement découverts, et qui se faisaient toutes une concurrence acharnée. La *Standard Oil* entra secrètement en arrangement avec trois lignes de chemins de fer qui lui firent des concessions sur les frais de transport. Cela lui donna un tel avantage sur ses rivales, qu'elle réussit bientôt à les ruiner ou à les acheter. Elle avait dès lors le monopole; et maintenant son capital se chiffre par plus de 100 millions de dollars. Elle se fit accorder de nouveaux privilèges par les législatures d'État, établit sur des centaines de kilomètres des tuyaux conduisant le pétrole, des puits aux ports d'embarquement, devint ainsi presque indépendante des chemins de fer, auxquels elle fit la loi pour les transports qu'il y a encore à effectuer, et qui se repentent d'avoir contribué, au début, à établir un monopole, une compagnie dont ils sont devenus les esclaves.

« Le succès phénoménal de la *Standard Oil Company* a encouragé tous les brasseurs d'affaires à imiter ses manœuvres. L'argent a plu dans les diverses législatures d'État et dans les conseils municipaux, afin de se faire octroyer des privilèges par ces mandataires du peuple, qui, le fait est notoire, dépensent plus en frais d'élection que leur salaire ne leur rapporte en un an ou deux. Il leur faut bien se rattraper quelque part; et c'est ce qui explique ces votes scandaleux, ces concessions de privilèges, qui ont amené des procès retentissants, comme ceux des aldermen de New-York, de Chicago et autres villes, comme celui des chemins de fer du Pacifique (1). »

Pour plus de précision sur les agissements des syndicats d'accaparement, aussi appelés trusts ou *rings*, citons encore trois faits.

Après avoir obtenu sur les sucres raffinés un droit de 89 0/0 (2), les raffineurs des États-Unis formèrent un syndicat d'accaparement, analogue au fameux *Standard Oil*. Ces honnêtes industriels, au nombre de onze, firent immédiatement baisser le prix du sucre brut, et ils se firent payer 56 0/0 de la valeur du sucre brut comme prime de raffinage; l'année d'avant, en 1886, cette prime n'était que de 32 0/0. Cette double opération valut de suite aux coalisés des bénéfices

(1) *Journal des Débats*, en 1888.

(2) Les accapareurs nationaux, le cas est notable, commencent toujours par une campagne protectionniste.

s'élevant à 48 0/0 du capital nominal, ce qui doit signifier 60 0/0 du capital réel.

Ils auraient pu être satisfaits; mais l'appétit vient en mangeant, disait le bon Amyot à Charles IX; ils ont donc voulu davantage, et dans ce but ils ont, pour élever les prix, fait fermer quatre usines sur onze, mis des milliers d'ouvriers sur le pavé et réduit les salaires de ceux qui travaillent.

Ces industriels de grand chemin sont très honorés depuis l'opération qui les rendra milliardaires; car telles sont les beautés de la morale capitaliste et financière.

Au moment où j'écris ces lignes, ce sont en Allemagne les actions noires des mines et des métallurgies qui sont à la tête du mouvement d'accaparement. Mécontents du rachat des chemins de fer par l'État, ils ont décidé de ne plus livrer à l'administration le charbon et le fer qu'à des *prix extravagants*, disent des dépêches officielles. L'empereur allemand aussi autoritaire qu'il soit n'a rien pu contre cette coalition ; il a dû se borner à supplier la maison Krupp de quitter les coalisés, et il ne semble pas qu'il ait obtenu autre chose, lui l'empereur et roi, que de l'eau bénite de cour. Que Guillaume II ait ou non gagné les deux Krupp en leur promettant de fortes commandes, il n'en est pas moins vrai que quelques monopoleurs font la loi à la plus puissante monarchie de l'Occident, et rançonnent effrontément l'État lui-même, qui, ne voulant pas employer les moyens socialistes tout indiqués dans la circonstance, doit se soumettre et payer en maugréant ce qu'il plaît aux *maffiosi* de l'industrialisme moderne de fixer.

Le troisième exemple est emprunté à la France.

Lorsque la législature de 1885-1889 eut accordé aux raffineurs ce droit ruineux qui leur livre le marché français, les âpres protégés du triste Méline ne perdirent pas de temps, et eux aussi se coalisèrent,

> Les galants y voyant double profit à faire :
> Leur bien premièrement et puis le mal d'autrui.

Comme leurs congénères américains, ils firent hausser les prix et, dans ce but, ils dissimulèrent des stocks et firent une rareté factice.

Les faits furent portés à la tribune à la séance du 24 mai 1889 : « Vous avez, s'écria en terminant M. Laur, vous avez laissé léser les intérêts de 38 millions de Français en permettant qu'on réalise sur eux un bénéfice que j'évalue à 60 millions de francs, pas tout à fait 2 francs par tête, ou environ 2 0/0 de l'impôt total perçu en moyenne sur chaque citoyen. Rien que pour avoir le droit de consommer du sucre (en ajoutant le droit de 60 francs), le Français paye 10 francs par tête, et encore on le lui augmente ensuite de 30 0/0 pour faire plaisir à une demi-douzaine de milliardaires ! »

— *En voilà assez!* cria-t-on, et ce fut tout :

Ce ne sont pas cependant là des abus aussi isolés qu'on pourrait le croire; les syndicats capitalistes qui, généralisés, constitueraient la plus impitoyable, la plus oppressive, la plus spoliatrice domination économique qu'on puisse craindre, ne sont qu'à leur début ; mais ils s'étendent rapidement et déjà ils détroussent sur une vaste échelle (1); demain ils seront un danger public.

---

(1) Un journal allemand, qui s'est fait l'organe des syndicats industriels, l'*Industrie*, publié à Berlin, en a compilé une liste au commencement de l'année. Elle montre l'extension énorme que cette organisation a prise.

Syndicats internationaux. — Syndicat international des rails d'acier; syndicat austro-allemand des fers ; convention internationale des mines de plomb ; syndicat international de l'étain, du zinc; congrès international des fabriques des verres à vitres; *Nobel dynamite trust Company*; coalition des fabricants de fils; syndicat anglo-allemand de la strontianite; arrangement international des harengs; syndicat des cuivres.

Allemagne. Charbon. — Tentative d'association et d'entente dans le bassin houiller du Rhin et de Westphalie ; bureau central de vente pour le district de Dortmund; union des charbonnages silésiens; association des producteurs de colle de la Westphalie.

Fer. — Association rhénane-westphalienne du fer brut; union des laminoirs allemands avec des subdivisions : Rhin et Westphalie, Silésie, Allemagne du Sud ; union des laminoirs de fer à bandage : *Verband Deutscher Drahtstiftfabriken ; Feinblechwalzwerksverband ; Verband Deutscher Blechwalzwerke ; Verband süddeutscher Blechwalzwerke ; Verband der Feinblechfabrikanten* à Siegen; union des fabricants de roues en acier; union des fabricants de fourches.

Métallurgie. — Union des laminoirs de cuivre; association du zinc; syndicat du plomb.

Pierres et Terre. — Union des fabricants de chaux, de ciment, des fabricants de verrerie, syndicat des briqueteries.

Produits chimiques. — Syndicat de la soude; convention du bromure, de la potasse, de la céruse; *sulfonat-syndicat*, union des fabriques d'huile.

Alcool. — Banque de l'alcool pour l'Allemagne (échoua) ; société pour la vente de l'alcool en Bavière.

Fils et Tissus. — Tentatives des filatures de coton; syndicat des tissus du Sud, syndicat des fabriques de jute; union des brodeurs de Saxe.

Papier. — Association pour le papier d'emballage, le carton, les sacs en papier.

Sel. — Union des salines et mines de sel d'Allemagne ; syndicat des salines du Nord; syndicat des salines du centre de l'Allemagne.

Transport. — Entente des sociétés de batellerie sur l'Elbe, entente des expéditeurs allemands à Eisenach.

Autriche. — Syndicat du fer, des rails, des barres de fer, des essieux, des faux et faucilles, du zinc laminé, des mines de plomb, fusion des sociétés auxiliaires des chemins de fer (location de wagons), entente des fabriques de sucre, syndicat du papier, des fabriques de soude et de bromure ; syndicat du vin en Hongrie, syndicat des teinturiers.

Belgique. — Cokes, fer brut, fer laminé ; syndicat anglo-belge pour le fer laminé, syndicat belgo-allemand du zinc, syndicat des verriers belges.

Angleterre. — Syndicat du sel (Salt Union), charbonnages, fer, filateurs

Les peuples devront alors choisir entre la production livrée à quelques spéculateurs sans foi ni loi et la production ordonnée socialement, entre le régime de monstrueux monopoles, par lesquels quelques milliardaires tiendront la vie et la liberté des peuples dans leurs mains, et le régime socialiste du travail organisé conformément à la justice.

On ne peut, en effet, espérer atteindre le fléau grandissant du monopole par des prohibitions légales et des répressions judiciaires quelconques ; le monopole est le produit fatal du capitalisme, et nous pouvons, à ce générateur et à ce généré, appliquer les paroles d'Emerson : « On ne saurait séparer la cause de l'effet, les moyens de la fin, la semence du fruit; car l'effet germe dans la cause, la fin préexiste dans les moyens, le fruit dans la semence. »

Le capitalisme aboutit aussi inévitablement à la spéculation et au monopolisme que la guerre au carnage et la servitude à l'abaissement des caractères.

C'est à la racine qu'il faut frapper, et se hâter, car déjà l'insolence des monopoleurs ne connaît plus de borne (1).

II

DE L'AGIOTAGE PROPREMENT DIT

L'agiotage laisse plus de place à l'empirisme légal, il ne dérive pas, comme la spéculation industrielle, d'une forme donnée de pro-

---

de coton, filateurs de chanvre ; syndicat de la farine, syndicat du papier, syndicat des diamants, syndicat des rubis.

États-Unis. — Sucre, pétrole, charbon, coton, café, céréales, jute, tapis, caoutchouc, minotiers de Saint-Louis, bois, etc.

France. — Fer, sucre, syndicat de l'argent (*sic*).

Russie. — Sucre, papier, pétrole.

Scandinavie. — Fer, cellulose, allumettes.

Suisse. — Broderies, montres.

Asie. — Sel du Japon, jute dans l'Inde, syndicat des affréteurs de navires à Bombay. (A Raffalowitch, *Rapport présenté au Congrès international du commerce et de l'industrie tenu en Paris en* 1889.)

(1) Voici un fait divers qui a fait le tour de la presse des deux mondes, en février 1891 ; il marque un singulier état d'esprit chez certains spéculateurs :

« Une dépêche de Chicago nous a annoncé hier l'arrestation, puis la mise en liberté sous caution de 100,000 francs, de M. Gibson, secrétaire de la Société de *Whiskey Trust*, syndicat ayant pour but l'accaparement de toute la production du whiskey et la hausse de prix de ce produit alcoolique.

« Le syndicat ayant rencontré des résistances de la part de plusieurs distilleries, M. Gibson avait comploté avec des malfaiteurs pour faire détruire par la dynamite toutes les distilleries dont les propriétaires n'avaient pas voulu adhérer au syndicat.

duction; il est de toutes les époques, tout en sévissant de préférence aux moments de dépression morale et d'anarchie économique.

Quand les choses en sont à ce point, les excès de l'agiotage peuvent être déterminés par des engouements futiles (1) ou par des initiatives primitivement louables, comme ce fut le cas lorsque Law tenta d'organiser socialement le crédit public (2).

« Il comptait, s'il faut en croire les journaux américains, commencer ses opérations à la dynamite contre la distillerie Scherfeldt, à Chicago, et avait embauché, pour une somme de 25,000 dollars (125,000 francs), un employé du gouvernement du nom de Dewar, qui devait mettre en action la machine infernale. C'est ce Dewar qui a révélé l'affaire aux autorités.

« On lui avait affirmé qu'il aurait le temps de se sauver. En réalité, Dewar eût sûrement été tué avec les cent cinquante ouvriers de la distillerie Schufeldt, et avec lui auraient disparu toutes les traces du complot.

« Le syndicat de Whisky, dont Gibson était secrétaire, s'est constitué au capital de 30 millions de dollars (150 millions de francs). »

(1) Telle la tulipomanie, qui soufla comme un vent de folie sur la Hollande au XVIIe siècle. L'histoire est connue; les colons flamands furent pris tout à coup d'une passion effrénée pour les tulipes. Ce fut au point que de 1634 à 1636 tout autre commerce cessa, et qu'il s'établit sur la valeur de cette liliacée les jeux de bourse les plus extravagants.

« Tous les habitants, depuis le plus pauvre jusqu'au plus riche, abandonnaient leur commerce et leurs manufactures; les uns vendaient leurs propriétés, les autres leurs meubles, pour se livrer au négoce, à l'achat et à la vente des *tulipes*. On vit même à Lille un brasseur de cette ville céder sa *brasserie de la Tulipe*, estimée 30,000 francs, pour un oignon de cette fleur.

Ce cas n'était pas isolé; on vit vendre :

Le vice-roi...............	250 liv. sterl.	6,250 francs.
Le semper Augustus......	500 —	12,500 —
L'amiral Liescories....	440 —	11,000 —
— Schuller....		
— Vaulik..	160 —	4,000 —
Le Grebber..........		

(F. Bonne, dans la *Société nouvelle*.)

D'aucuns gagnaient des millions; d'autres, en bien plus grand nombre, s'y ruinaient; et la riche nation hollandaise était gravement atteinte dans son renom et dans sa prospérité. Un décret énergique des États mit fin à cette orgie et tout rentra dans l'ordre.

(2) Law ne doit pas être rendu responsable de l'incendie qu'involontairement il alluma. Son *Système*, qui partait de cette idée juste que l'État doit octroyer le crédit au lieu de le recevoir, se résumait, au point de vue pratique, dans la création d'une immense *Banque de dépôts* destinée d'abord à payer toutes les dettes de l'État, — grâce à son privilège d'émettre un papier-monnaie garanti par le produit permanent des impôts, — ensuite à fonder le crédit commercial par la multiplication de la monnaie ou signe d'échange. Cette multiplication était obtenable, d'après Law, par la mobilisation des titres des grandes entreprises industrielles et commerciales alors existantes ou naissantes.

Assurément, il n'y avait rien là d'impraticable. Mais la cupidité et l'immoralité des contemporains du Régent ne cherchèrent et ne trouvèrent, dans ces

La catastrophe de 1719 ne profita guère, et l'agiotage était redevenu un fléau public la veille de la Révolution.

C'est même à cette occasion que se révéla le tribun dont la voix puissante allait dominer les premiers coups de tonnerre de l'ouragan révolutionnaire.

Précisément, en 1788, Mirabeau se leva contre les agioteurs par son éloquente *Dénonciation au roi sur l'agiotage.*

Il y était dit :

« C'est l'ennemi le plus redoutable de votre royauté, c'est l'agiotage, que je dénonce à Votre Majesté ; il dévore vos revenus, il aggrave les charges de l'État, il corrompt vos sujets, il énerve votre puissance ; s'il exerçait plus longtemps ses ravages, il rendrait impossible jusqu'à vos bienfaits. Nous ne saurions vous déguiser, Sire, qu'il a des protecteurs au pied de votre trône. Peut-être, hélas ! vous persuaderont-ils que l'agiotage a été jusqu'ici un palliatif nécessaire, et que mes principes ou les faits que j'allègue sont autant d'erreurs.

« Sire, il s'agit de l'honneur et du salut de la France...

« ... Oui, j'en jure la vérité, l'agiotage qui s'exerce à Paris sur des effets dont le produit éventuel égare l'imagination ne peut engendrer que la plus abominable des industries.

« Eh ! quelle compensation offre-t-il, quand son résultat unique, son dernier produit, est un jeu effréné, où des millions n'ont d'autres mouvements que de passer d'un portefeuille dans un autre, sans rien créer, si ce n'est qu'un groupe de chimères que la folie du jour promène avec pompe et que celle du lendemain fera évanouir.

« ... Détruire l'agiotage, c'est sauver l'État, c'est pourvoir à sa sûreté, c'est rétablir le bon ordre, c'est rendre au gouvernement sa dignité, à l'autorité son empire, aux lois leurs forces : c'est préparer la voie à l'esprit public, assurer la paix à l'extérieur, la ramener à l'intérieur des familles, restituer leurs talents à leur véritable usage, la considération aux choses utiles et décentes... (1). »

On verra plus loin comment la Révolution tenta de supprimer l'agiotage ; l'Empire, qui l'avait d'abord favorisé par la fondation de la Banque de France et par l'aliénation des mines entre les mains des grandes compagnies, voulut vainement réagir, et sa chute fut

---

projets de réforme financière, qu'un prétexte à agiotage effréné, à gains illicites et coupables, dont l'aboutissant fut un écroulement babylonien de quatre-vingt milliards.

(1) *Les Œuvres de Mirabeau*, par A. VERMOREL.

précipitée par les hommes de la haute finance, dont les retards calculés firent échouer la campagne de Russie (1).

Après Waterloo, ils furent les maîtres incontestés du monde économique. « On peut, a dit un disciple de Fourier, prendre la fatale année 1815 pour l'ère nouvelle de la puissance des hommes d'argent (2) ».

Tout leur souriait en effet à ce moment ; l'astre funeste de James de Rothschild s'était levé, déjà grossi de la ruine publique. Grâce à ce redoutable *Askinasim* (3), les dévorants avaient un roi de la race de David, un roi qui allait bientôt être entouré d'autant d'archiducs qu'un Wabsbourg, d'autant de feudataires qu'un ancien roi de France, et commander dans plus de capitales que ne le put jamais un empereur romain.

---

(1) Ch. Fourier a écrit là-dessus une page qui est tout entière à citer :

« Ce fut Bonaparte qui commit la faute de créer partout des bourses et offices de courtiers, d'exalter l'agiotage, de jeter les toges de sénateurs à la tête des agioteurs, faute qu'il a payée de son trône : c'est la vraie cause de sa chute. Un tripotage de Bourse, une famine artificielle fit retarder et manquer sa campagne de Russie. De là naquit la coalition générale. Le conquérant qui faisait trembler tant de monarques tremblait lui-même devant un agioteur (contraste fort naturel dans un caractère de sixième degré comme le sien).

« Que serait-il arrivé si Napoléon n'eût pas fléchi devant la Bourse et les courtiers de Paris ? Un despote, sans prévention et de sang-froid, aurait dit : « Voilà une poignée de sangsues qui veut affamer un empire, soulever mon « peuple, ébranler mon trône, ils méritent eux-mêmes d'être mis à la famine. « Qu'on saisisse les magasins des meneurs bien connus ; qu'on les vende au « prix d'achat et qu'on en partage le produit entre les dépôts de mendicité. » S'il eût pris cette mesure dès le mois de janvier 1811, et s'il l'eût appuyée par l'envoi de commissaires en pays étrangers pour l'achat de grains, qu'en serait-il résulté ? La rentrée en circulation de tous les grains accaparés, la cessation de la famine et, ce qui eût été décisif, l'ouverture de la campagne au 15 mai, époque où fut ouverte en pareil climat celle qui amena la paix de Tilsitt. La crainte des menées d'agiotage et des mouvements populaires fit différer de six semaines et plus. Pendant ce délai, la Turquie, voyant qu'on manquait le moment d'agir, se crut leurrée. On faisait craindre à la Porte d'avoir à soutenir bientôt le choc de toutes les forces de la Russie ; en même temps on lui offrait des conditions brillantes ; elle transigea. Le traité de Bukarest ne fut signé que dans le courant de juin. Il ne l'aurait pas été si le passage du Niémen, effectué le 30 juin, l'eût été le 15 mai ; l'entrée à Moscou, faite le 14 septembre, aurait eu lieu le 31 juillet. Alors les Russes auraient considéré que, malgré l'incendie de Moscou, Bonaparte avait encore la chance de trois mois de campagne ; qu'il pouvait, pendant l'automne, se rabattre sur l'Ukraine, bien pourvue de grains, et envelopper Kiew, la Volhynie et la vallée du Danube, occupée par les Ottomans. Dans cette perplexité, la Russie aurait été forcée de demander la paix en souscrivant au rétablissement de la Pologne.

(Ch. Fourier, *Du Mécanisme de l'agiotage*.)

(2) Toussenel, *Les juifs rois de l'époque*.

(3) *Askinasim*, juif du nord, juif allemand.

Et un tel *primus inter pares* était donné aux financiers au moment précis où le monopole allait se développer parallèlement à l'agiotage. Les grandes compagnies naissaient ; on leur livra (pour ne parler que de la France) les mines d'extraction nouvelles, les dix canaux en construction, le naissant établissement de Decazeville, celui du Creusot, jusque-là propriété nationale, enfin toutes les créations nouvelles, telles que l'*éclairage au gaz*, les *omnibus*, etc.

Dans toutes ces entreprises l'agiotage, puisait des forces nouvelles, pendant que l'extension de la grande industrie rendait plus général et plus dur l'asservissement de la classe ouvrière, dont la misère — autre fruit empoisonné de la spéculation — était intensifiée et rendue plus inévitable par les crises de *surproduction*, ou plutôt de *sous-consommation*, devenues périodiques et de plus en plus fréquentes.

Nul besoin d'ajouter que la directe entrée en scène de la bourgeoisie comme classe gouvernante, après la Révolution libérale de Juillet, ne pouvait qu'accentuer ce double mouvement d'inexorable exploitation industrielle et d'effrénée spéculation financière.

Louis-Philippe apporta pour don de joyeux avènement aux trafiquants de titres la facilité de l'anonymat.

On en profita vite.

« Trois ou quatre ans ne s'étaient pas écoulés depuis la Révolution de Juillet qu'un mouvement semblable à celui qui déshonora la Régence de Philippe, éclatait au sein de la société française. Elle se vit tout à coup dominée par une classe que tourmentait une honteuse fièvre d'industrialisme et pour qui tout était devenu un objet de trafic.

« On se pressait, on se heurtait dans les avenues des Banques. Prendre des actions sans les payer, les vendre, toucher des primes, faire fortune avec la hausse, telle était la folie universelle, tel était le rêve de plusieurs milliers d'hommes éveillés.

« Aussi, dans l'arène industrielle, une émulation sordide entassait-elle chaque jour débris et victimes... La convoitise, l'impatience du succès, une soif de gain inextinguible et cruelle, l'alliance de la richesse et de l'intrigue dans un but de spoliation. Rien de semblable ne s'était vu dans notre pays. Ce ne furent bientôt plus partout qu'entreprises fondées sur le mensonge. Les faiseurs d'affaires pullulaient; combiner des infamies lucratives, cela s'appelait *avoir des idées*. On mit en actions des mines imaginaires, on proposa d'exploiter des inventions qui n'en étaient pas.

« Nombre d'aventuriers sans pudeur se firent payer la crédulité des actionnaires des apports chimériques ou honteusement exagérés. La France fut inondée d'impostures. Alors, les tribunaux

retentirent de plaintes, mais on eût dit que le châtiment ne faisait qu'étendre la contagion (1). »

Tant et si bien en effet s'étendit la contagion que la France laborieuse pantela bientôt sous la griffe des carnassiers. Au nom de la conscience publique foulée aux pieds mais vivante encore, Toussenel, l'éloquent auteur de *Les Juifs rois de l'époque*, marqua la caste spoliatrice de cette flétrissure qui est toujours de saison, les pilleries boursières et les monopolisations capitalistes n'ayant fait que croître en puissance et en malfaisance :

« La féodalité industrielle, financière ou commerciale, ne repose ni sur l'honneur, ni sur les honneurs, comme la république et la monarchie de Montesquieu. Elle a pour base le monopole commercial, oppresseur et anarchique. Son caractère, c'est la cupidité, cupidité insatiable, mère de l'astuce, de la mauvaise foi et des coalitions. Toutes ses institutions portent le cachet de l'accaparement, du mensonge et de l'iniquité. Il envahit la chaumière du pauvre, comme le palais des princes; tout aliment convient à sa voracité. Comme le mercure subtil qui s'insinue, par sa pesanteur et sa fluidité, à travers tous les pores de la gangue pour s'emparer des plus minimes parcelles du métal précieux qu'elle renferme; comme le hideux *ténia*, dont les anneaux parasites suivent dans leur circonvolution tous les viscères du corps humain; ainsi le vampire mercantile fait courir ses suçoirs jusqu'aux ramifications extrêmes de l'organisme social, pour en pomper toute la substance et en retirer tous les sucs.

« Le ton, sous le régime de la féodalité d'argent, c'est l'égoïsme qui cherche vainement à se dissimuler sous le masque d'une philanthropie hypocrite. Sa devise est : CHACUN POUR SOI.

« ... La féodalité industrielle plus lourde, plus insatiable que la féodalité nobiliaire, saigne une nation à blanc, la crétinise et l'abâtardit, la tue du même coup, au physique et au moral. Son despotisme est le plus déshonorant de tous pour une nation généreuse. C'est celui sous lequel nous vivons, celui qu'il faut briser. »

Oui, il le fallait briser ce despotisme financier; le peuple victorieux de Février qui criait : *A bas les voleurs!* en défilant devant la Bourse, l'avait bien compris aussi; mais on le trompa en attendant de le massacrer, et c'est la République qui succomba sous la double agression des hommes d'argent et des clérico-réactionnaires manœuvrant de concert.

Le second Empire fut la providence des uns et des autres. On sait ce qu'y gagnèrent les cléricaux; quant aux dévorants, ils purent opérer à l'aise, le silence était complet et le vent tout à la reconsti-

(1) LOUIS BLANC, *Histoire de dix ans*.

tution, — un moment gênée par la République, — de la *Bancocratie*. Le pouvoir n'était pas seulement sympathique à l'œuvre de haute finance, il était le complice de la féodalité financière, on prorogea les monopoles de la Banque, des Chemins de fer, du Gaz, des Mines, des Omnibus. C'était déjà beaucoup, on fit plus : le principe des *Adjudications publiques* fut supprimé, remplacé par les *Concessions directes;* cent compagnies éparses furent réunies, amalgamées, façonnées; les industries les plus répulsives à la commandite furent mises en actions et le travail libre autonome déclaré suspect (1).

La haute banque ainsi maîtresse, put tout remuer, tout bouleverser, tout accaparer : *Comptoirs d'escompte, Assurances, Sociétés de crédit, Voies de communication, Métallurgie, Docks, Ports, Voiturage, Marine, Usines, Mines, Propriétés bâties,* etc. Elle put couvrir le pays de commandites et de sociétés anonymes, inonder de son papier toutes les places du commerce européen, ruiner les gens par milliers, corrompre les consciences, asservir les travailleurs et rafler, par milliards s'entassant sur des milliards, les produits escamotés par elle de l'épargne française.

Louis-Philippe avait permis l'anonymat des titres, Louis Bonaparte permit l'anonymat des sociétés. Désormais rien ne pouvait plus gêner les spéculateurs en leurs ébats.

On n'a qu'une faible idée des ravages causés par l'agiotage en totalisant les pertes résultant de la variation des cours. C'est pourtant un indice, surtout lorsque c'est par milliards que les différences en moins se chiffrent. Ce fut le cas pour le second Empire. Pour les 32 principales valeurs françaises la différence en moins résultant de l'abaissement des cours de 1852 à 1867, s'élève à la somme énorme de *quatre milliards sept cent quatre-vingt-treize millions* qui furent raflés par les entraîneurs de l'agio. A ce chiffre il faut ajouter *deux milliards cinq cent trente-deux millions* représentant la perte des 17 principales valeurs étrangères négociées sur la place de Paris, soit pour total général un peu plus de sept milliards. Et nous ne parlons pas des innombrables sociétés d'importance moindre qui sombrèrent, ni du parasitisme de Bourse (prélibation des 60 agents de change évaluée par Proudhon à 80 millions par an, dîme des coulissiers, etc.), ni des centaines de millions engouffrés dans les crises partielles, autrement c'est dix milliards et plus peut-être que nous devrions dire (2).

Combien furent les principaux bénéficiaires de l'immense râte-

(1) Georges DUCHÊNE, *La spéculation devant les tribunaux* et *l'Empire industriel.*

(2) Georges DUCHÊNE, *Opera citata.*

lage? Deux cents peut-être, car — aidée en cela par le développement croissant des forces productives monopolisées au fur et à mesure par les gros tenants du capitalisme — la spéculation, en même temps qu'elle avait étendu son champ d'action, avait concentré ses forces dirigeantes.

Par un exemple se révélera la tendance; rappelons le cas de M. Pereire :

Ce grand Séphardim (1) administrait 19 compagnies représentant près de quatre milliards.

« A côté de M. E. Pereire, ajoute G. Duchêne, son frère, Isaac, réunissait douze places d'administrateur, son neveu Eugène, déjà neuf; la famille Pereire est, de plus, alliée aux Thurneyssen; de telle sorte que de frère à neveu et à gendre, le clan Pereire-Thurneyssen avait la main dans une cinquantaine de compagnies et sur près de *cinq milliards !*

D'autres feudataires agissaient de même. On en vint là, qu'après 1863, toute la haute finance, banques, sociétés, chemins de fer, paquebots, grandes usines, grandes métallurgies, gaz, etc., en tout plus de *cinquante milliards* se trouvaient entre les mains de *cent quatre-vingt-trois individus* !!! (2)

Les choses n'en étaient pas encore à ce point, quand Proudhon avait écrit dans son *Manuel du spéculateur à la Bourse :*

« Il n'y a plus à reculer; il faut que cette situation ait une issue; et il n'y en a que deux possibles : — Ou le triomphe du système, c'est-à-dire l'expropriation en grand du pays, la concentration des capitaux, du travail sous toutes ses formes, l'aliénation de la personnalité, du libre arbitre des citoyens au profit d'une poignée de croupiers insatiables, — ou la liquidation.

« Liquidation ! ce mot terrible comme le sphinx, parce qu'on ne le comprend pas, qui apparut en 1848 aux bourgeois stupéfaits comme une menace et une vengeance, n'a rien qui doive effrayer. La liquidation, ce n'est ni un railway de moins, ni une usine supprimée, ni une machine brisée, ni un muid de blé de perdu, ni une force productive quelconque anéantie. Si les 80 milliards d'opérations qui se font actuellement à la Bourse n'ajoutent pas un centime à l'actif social, l'exécution en masse de cette population parasite ne créera pas non plus un centime de déficit. Les financiers n'auront englouti dans leurs portefeuilles ni nos forêts, ni nos prairies, ni nos domaines cultivables ; les forges, les filatures, les métiers, les denrées agricoles, les produits coloniaux ne sont point attachés à la semelle de leurs sandales; ils n'auront point ébréché

(1) *Séphardim*, juif du midi, juif portugais.
(2) B. Malon, *l'Agiotage* de 1715 à 1870.

le capital national, en le déplaçant, l'accaparant, le monopolisant; en établissant dîmes et corvées sous une forme quintessenciée, en mettant à rançon tout ce qui produit et consomme. Qu'ils partent!... La liquidation ce sera le retour à l'ordre, une nuit du 4 août. Gloire au travail! Paix à ceux qui produisent! Union et force entre tous ceux qui échangent.

« Voilà la liquidation.

« Que si la caste crie encore à la spoliation, au martyre, du moins, on ne dira pas que c'est le juste qui est sacrifié pour le salut du peuple. »

Ce n'est pas la *Liquidation sociale* qui vint, c'est simplement l'effondrement de l'Empire et l'envahissement de la France, l'expiation sans la grâce.

Après la défaite, Paris suscita bien une seconde Commune pour fonder la République du travail après avoir liquidé l'effroyable situation léguée par les jouisseurs et les spéculateurs du second Empire; mais la Commune de 1871 vaincue fut noyée dans un massacre mongolique et les manieurs d'argent purent revenir; ils avaient même une mine nouvelle à exploiter, les 7 milliards d'emprunt de la France rançonnée. La seule maison Rothschild rafla à cette occasion la modeste somme de 450 millions.

En sériant ainsi : 1815, 1830, 1848, 1852, 1870, on peut dire qu'à chaque époque l'agiotage s'est accru en proportion géométrique, on peut continuer la série en considérant l'agiotage actuel comme le doublement géométrique de l'agiotage du second Empire qui parut l'*ultima Thulé*, la réalisation suprême de la démoralisation financière.

Il n'en était rien, et d'autres surprises nous étaient réservées. Le fléau sévit maintenant sur les deux mondes, et il croît dans des proportions dont quelques chiffres donneront une idée pour l'Europe.

De 1875 à 1884, le total des émissions nouvelles s'est élevé à plus de 42 milliards pour l'Europe (1) et depuis l'accroissement par année a toujours été de 4 à 6 milliards. Les dettes publiques ont largement contribué à la progression vertigineuse.

M. de Reden a calculé qu'en 1850 les dettes gouvernementales s'élevaient à 46 milliards; d'après M. Maurice Bloch, elles atteignaient le total respectable de 64 milliards en 1869; en 1881, elles se totalisaient nous a appris M. Mulhal, par le chiffre effrayant de 120 milliards. Ce n'est pas être au-dessous de la vérité d'évaluer à un milliard et demi par an l'accroissement continuel des dettes publiques, et si,

---

(1) Dans ce total l'apport de la France a été de 27 milliards, savoir 12 milliards en rentes françaises et 14 milliards et demi en valeurs diverses.

dans les chiffres ci-dessus, nous faisons entrer en ligne de compte les dettes communales, on peu estimer à 130 milliards au moins la valeur représentative des titres que les États et les communes jettent sur le marché financier en proie aux spéculateurs, qui n'ont que l'embarras du choix, car de plus en plus la fortune publique prend la forme financière.

Auguste Chirac a dressé pour la France le tableau suivant :

	Valeurs financières.	Autres valeurs mobilières.	Total mobiliers.
Années.	Milliards.	Milliards.	Milliards.
1851..............	3,870	29,543	34,413
1870..............	6,343	49,596	55,939
1882..............	35,572	70,816	106,388

Ces données nous apprennent que de 1851 à 1882, c'est-à-dire en trente ans, les valeurs mobilières autres que les financières, ont un peu plus que doublé, tandis que les valeurs financières seules ont *décuplé*.

Prises comme représentant l'épargne, les valeurs financières étaient, en 1851, environ la dixième partie du *capital total mobilier* ; actuellement elles en sont le *tiers* (1).

Il n'est pas besoin d'insister davantage sur la gravité de cette tendence, la spéculation s'étend toujours, elle devient l'agent universel de la démoralisation publique et du parasitisme le plus éhonté. Et combien vaste son champ d'action ?

Pour la seule Bourse de Paris, on évalue à près de 80 milliards de francs le capital engagé ; c'est plus du tiers du capital total de la France. Et sauf quelques centaines de coalisés ou de compères, c'est la ruine pour tous les joueurs (2). Le mal ne serait pas grand si ceux là étaient les seuls perdants ; car il mérite la ruine, celui qui malhon-

---

(1) Auguste Chirac, *Les Rois de la République*, édition de 1888.

(2) A la séance du 30 avril 1824, M. de Villèle, chef du ministère et grand ami des hommes de Bourse, disait en défense de l'agiotage : « C'est un mal sans doute, mais il porte avec lui son remède. On vous a fait l'énumération de toutes les personnes qui vont agioter à la Bourse. *Je ne crains pas de le dire, tous ceux dont ce métier n'est pas le métier ou la condition y laisseront leur fortune.* »

Autre aveu d'un premier ministre. « M. Rouher, dit Édouard Drumont, dans une note de *la Fin d'un monde*, aimait à raconter l'anecdote suivante :

« Je faisais l'intérim de Fould au ministère des finances, et j'avais à ce titre, « la visite des agents de change au 1er janvier, je les abordai en souriant et « je leur dis : « Messieurs, j'ai désiré vous adresser une question ; je reconnais « qu'elle peut vous paraître indiscrète, aussi je vous prie de ne pas vous croire « obligés d'y répondre.

« Cette question, la voici : parmi les gens qui jouent à la Bourse, en est-il au « moins quelques-uns qui fassent fortune ? Je vais recevoir une délégation qui

nêtement aspire à s'enrichir de la ruine du voisin, et pas plus que les actionnaires du Syndicat des cuivres, par exemple, les chercheurs de bénéfices à 60 ou 120 0/0, les clients des Macé-Berneau et des Mary-Raynaud ne sont intéressants ; mais les innocents sont entraînés dans la ruine des coupables, et les valeurs de placement (*Comptoir d'Escompte, Panama, Société des dépôts et comptes courants, etc*) sombrent aussi fréquemment que les valeurs de jeu.

Les fonds d'État eux-mêmes subissent quelquefois des variations qui prennent la proportion de désastres publics, parce que quelques hauts meneurs financiers l'ont voulu ainsi :

Ce fut le cas en 1848.

La finance boudait la République, l'affaissement des cours fut effrayant ; le 5 0/0 et le 3 0/0, en janvier et février, le premier à 117,50 et le second à 75,20, tombaient, le 5 avril 1848, le premier à 58 et le second à 32,50, soit 57 à 58 0/0 de baisse; les actions de la Banque de France fléchissaient de 3,230 francs à 950 francs, 71 0/0 de baisse (1).

Au 2 décembre changement à vue, la finance salua l'avènement de la honteuse dictature impériale par des coups de hausse inouïe ; le 3 0/0 sautait de 54 à 86, soit 58 0/0 de hausse, et les actions de la Banque de France remontaient de 950 francs à 3,100 francs.

Que de ruines imméritées d'une part, que d'insolentes et soudaines rafles d'autre part, représentent ces vertigineuses variations de cours !

Or du plus ou moins, il en est toujours ainsi. La fureur des jeux de bourse est comptable d'autres méfaits ; les capitaux jetés dans le tourbillon de l'agiotage sont retirés des emplois utiles, et pendant que les titres les plus improbables trouvent preneurs sous le péristyle de la Bourse, les travaux productifs manquent de capitaux ; la rente monte, mais l'industrie languit et l'agriculture décline (2).

« m'est annoncée, c'est l'affaire de cinq minutes, pendant lesquelles vous aurez « le loisir de concerter votre réponse.

« A ma rentrée, le syndic me dit en souriant, lui aussi : « Les plus anciens « d'entre nous ne connaissent pas de joueurs qui se soient enrichis ; nous n'é- « prouvons aucun embarras à vous faire cette réponse, car le fait est notoire « à la Bourse. »

« — Alors ils se ruinent tous ? répliquai-je. — Tous, sans exception, me « répondit le syndic. — Vous seriez bien complet dans votre réponse, si vous « pouviez me dire dans quel délai.

« — Oh ! dans un délai de trois à cinq ans pour ceux qui ont de gros capi- « taux à leur disposition ; quant aux petits, ils disparaissent vite. »

(1) Quelle belle occasion avait le Gouvernement de reprendre la Banque à peu de frais et de relever le crédit !

(2) Quand la rente monte, c'est la preuve que le capital, au lieu de se porter sur l'industrie et d'alimenter l'atelier, se porte sur les « valeurs de tout repos »

De quel que côté qu'on l'envisage, au moral et au matériel, au particulier et au général, l'agiotage, c'est la honte et la ruine, la démoralisation et le pillage.

Peut-il être extirpé, l'organisation économique reste la même? Examinons :

III

DE LA RÉPRESSION DE L'AGIOTAGE

A plusieurs reprises et vainement, les gouvernements ont tenté de supprimer, tout au moins de réprimer l'agiotage par voie de coercition légale. L'Angleterre ouvrit la marche par le bill de 1734, intitulé expressément : *Acte pour faire cesser l'infâme pratique de l'agiotage.*

Ce bill ne fut jamais appliqué.

Lettre morte aussi, l'édit de Louis XVI en 1786. Plus énergique, la Convention ferma la Bourse et dicta contre les agioteurs des pénalités terribles ; ce fut en vain. Malgré les menaces et les plus terribles exemples, au plus fort de la Terreur, dans les sous-sols du Palais-Royal, à deux pas de la guillotine, rouge encore du sang de trente-cinq fermiers généraux, on agiotait sur les fournitures, sur les assignats, sur les biens nationaux, sur tout ce qu'on pouvait.

C'est vainement aussi que le Code pénal frappe sévèrement l'agiotage (1); la loi est inappliquée.

---

et n'alimente plus rien du tout ; autrement dit, c'est la preuve que le capital est devenu timide, qu'il n'a plus confiance dans les entreprises à longue échéance qui présentent un *aléa* ; en un mot, c'est la preuve que « ça ne va pas ». Quand ça va au contraire, le capital est hardi ; il ne se cache pas dans les tiroirs des armoires à glace, sous la forme de papiers muets, stériles ; il se montre et fait tapage à l'usine sous la forme de gros marteaux-pilons qui broient l'acier. La rente, c'est le bas de laine, et quand les bas de laine s'emplissent, l'usine chôme.

— Si nous travaillions en France autant que le pourraient permettre et notre richesse accumulée et l'ensemble de nos qualités nationales, la rente ne monterait pas, elle baisserait, par cette seule et unique raison que, comme le capital s'adresserait ailleurs, on ne pourrait tenir les cours aussi élevés. Ceci sans préjudice de certaines manœuvres bien connues des gens du métier, qui sont bien pour quelque chose dans la hausse de notre papier d'État (P. [illegible] dans le journal *la Voix*, 188[illegible].)

(1) Art. 419. — Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public... auront opéré la hausse ou la baisse du prix... des papiers et effets publics au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs. Les coupables pourront de plus être mis par l'arrêt ou le

D'autres moyens répressifs ont été proposés.

Fourier n'y allait pas de main morte ; son projet tient en quelques lignes :

« L'agiotage est déclaré crime contre l'État et assimilé à la contrebande. En conséquence, toute denrée surprise en mouvement d'agiotage, en marche indirecte et opposée au service de consommation, sera confisquée. Les contrevenants, acheteur, vendeur, expéditeur, détenteur ou coopérateur passés ou présents, paieront en amende, chacun, la double valeur de l'objet agioté. »

Voici maintenant celui plus récent de M. Edouard Drumont :

« Imitons, dit-il, saint Louis et Colbert. Mettons sous les verrous 300 individus, juifs, catholiques ou protestants de naissance, mais qui se sont tous enrichis par le système juif, c'est-à-dire par la spéculation financière. Forçons-les à nous restituer les milliards enlevés à la collectivité contre toute justice, puis convoquons une Chambre économique, une Chambre exclusivement composée de représentants du travail et qui adoptera le régime qui lui semblera le mieux convenir aux intérêts de tous...

« Une fois qu'ils auront à leur disposition un capital suffisant pour que le produit de leur travail leur arrive directement, les ouvriers n'auront plus à se plaindre, et je suis convaincu qu'ils s'organiseront d'une manière très pratique et très sensée. Aucune révolution violente n'ayant eu lieu, la période de transition sera très courte, et on finira toujours par avoir une paire de bottes (1). »

Abstraction faite de ce qu'un pareil procédé peut avoir de contestable par son caractère simpliste et violent, l'inefficacité finale n'en est pas douteuse.

Les hommes de Bourse se remettraient vite en selle et, pour l'avenir, prendraient leurs précautions contre une autre saignée éventuelle, si bien qu'après un temps d'arrêt, les abus reprendraient leur cours.

Mieux vaudrait, dans cet ordre d'idées, passer à la liquidation totale ; seulement ce serait alors la révolution sociale violente dans toute sa grandeur, mais aussi avec tous ses aveuglements des jours de lutte et tous ses périls de défaite et de réaction finale.

---

jugement sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

ART. 421. — Les paris qui auront été faits sur la hausse ou la baisse des effets publics seront punis des peines portées par l'article 419.

ART. 422. — Sera réputée pari de ce genre toute convention de vendre ou de livrer des effets publics qui ne seront pas prouvés par le vendeur avoir existé à sa disposition au temps de la convention, ou avoir dû s'y trouver au temps de la livraison.

(1) Edouard Drumont, *la Fin d'un Monde*.

Chirac propose des moyens moins sommaires :

Selon l'auteur des *Rois de la République et de l'Agiotage, sous la troisième République*, dans ce qu'on appelle le crédit, il y a deux éléments absolument inconciliables : le placement et l'agiotage.

Dans l'impossibilité de supprimer l'agiotage, il faut se borner à protéger contre lui le placement. Il faudrait même aller plus loin et faire servir cet agiotage à consolider le placement et à servir l'intérêt public. On atteindrait ce but en établissant une ligne de démarcation infranchissable entre les négociations au comptant et les négociations à terme. Toute valeur aurait deux représentations, une représentation en *actions* et une représentation en *obligations*.

Ces deux représentations d'un même titre étant toujours délivrées ensemble au souscripteur, à l'émission, pourraient être aliénées séparément et échangées au pair entre elles :

Les titres, munis de coupons (*actions*), ne pourraient être négociés qu'au comptant; en revanche, les *obligations* qui ne seraient négociables qu'à terme, seraient destinées à être jetées dans le tourbillon du jeu, quelles qu'en soient les suites, pense Chirac, le placement (action) ne serait pas atteint et il n'y aurait de ruinés à la Bourse que ceux qui le veulent bien.

Moins compliquée et de plus sûre efficacité, la seconde partie du projet (impôt sur l'agiotage), dont voici le dispositif :

« Art. 1er. — Toute négociation qui n'a pas pour objet l'échange d'une chose mobilière ou fongible, ou la transmission d'une jouissance emphytéotique est qualifiée *jeu*.

Toute négociation de valeurs ou titres créés en vertu des articles 7 et suivants du titre IV et qui ne se terminera pas à l'instant ou par un versement en monnaie ou par une obligation formelle souscrite au vendeur par l'acquéreur est qualifiée *jeu*.

« Tout moyen de répartir la monnaie entre les particuliers ayant pour origine des combinaisons dues au hasard, est qualifié *jeu*.

Art. 2. — Toute opération de jeu est assujettie à un impôt pouvant atteindre jusqu'au tiers des sommes exposées. Au minimum l'impôt sur les opérations qualifiées *jeu de bourse* sera de 3 0/0 (1).

D'après l'écrivain socialiste, cet impôt de 3 0/0 produirait 2,400 millions. Les courtages prélevés annuellement, dit-il, par les agents de change sur les seules opérations à terme, s'élèvent à 100 millions. Ils sont le produit d'un droit de 125 millimes pour 100 francs de capital nominal engagé au jeu. Une simple proportion indique que la somme des enjeux s'élève annuellement à 80 milliards ; en

---

(1) Auguste Chirac, *la Prochaine Révolution*.

frappant cette somme d'un impôt de 3 0/0 net, on obtient donc 2,400 millions (1).

Pour frapper sérieusement il faudrait imposer toutes les transactions, ce qui présuppose la transformation en valeurs nominatives de toutes les valeurs au porteur et l'abrogation des lois de 1831 et de 1867 permettant l'anonymat des titres et des Sociétés.

Les agents de change étant abolis, l'État laisserait aux courtiers 400 millions et il lui resterait deux milliards par an (2).

Le jeu serait ainsi gêné mais non supprimé; il ne saurait l'être tant que l'actuel système financier restera en vigueur.

C'est avec toute raison que M. de Villèle disait, le 30 avril 1824, à la Chambre des députés :

---

(1) On a parlé d'imposer le jeu dans les conseils législatifs mais, si timidement! En Allemagne un impôt dérisoire fonctionne depuis une dizaine d'années, le produit ne s'élève pas à plus de 15 millions de marks. Le projet déposé en 1887, par notre ami Calvinhac, député de la Haute-Garonne, ne serait guère plus fructueux s'il était appliqué.

En voici l'économie :

« Il y a, à Paris, 60 agents de change, 107 coulissiers à la rente et 50 coulissiers aux valeurs. La moyenne des transactions quotidiennes, pour chacun de ces courtiers, peut se chiffrer, au minimum :

Échange de 60,000 francs de rente 3 0/0, par exemple, et de 50,000 francs de rentes étrangères.

« Un droit de 25 francs frappant l'unité de 3,000 francs de rente 3 0/0 ou de 4,500 francs de rente 4 1/2, et celui de 50 francs sur l'unité de rente étrangère, rapporterait une somme de 138,500 francs par jour.

En ajoutant le produit réalisé sur les bourses provinciales, on peut, sans crainte, affirmer que le rendement annuel arriverait à dépasser 40 millions. »

(2) Auguste Chirac a remarquablement motivé son projet de loi dans une pétition dont je reproduis la partie principale :

« En effet, que se passe-t-il quand la spéculation à découvert fait monter à 2,500 francs une valeur ayant à l'origine nécessité un simple versement de 500 francs ?

« Tout uniment ceci : On paye 2,500 francs le droit d'être copropriétaire d'un actif qui n'est jamais égal à sa valeur cotée, qui peut être moindre que sa valeur versée, qui peut descendre à zéro, et qui ne saurait augmenter que par des réserves capitalisées, mais non distribuées et toujours aventurées.

« Bien mieux encore : Si le dividende a atteint 50 francs par action, il est 10 0/0 sur le pair à 500 francs, mais il ne devient que 2 0/0 sur le cours obtenu arbitrairement à 2,500 francs.

Évidemment ce n'est pas l'attrait du revenu qui sollicite l'acquéreur à 2,500 francs. C'est le jeu, c'est l'espérance de revendre à 3,000 francs.

« Il est donc indifférent à l'agioteur que sa carte ait ou n'ait pas de coupons, cela compte si peu! Seulement, tant que le marché au comptant et le marché à terme ne seront pas désolidarisés, tout mouvement de hausse ou de baisse fera varier le titre, même lorsque pendant ce temps, il sera demeuré sagement enfermé dans une caisse sans qu'il ait été question d'en faire l'objet d'une livraison effective.

« Si, du raisonnement à la hausse, le pétitionnaire passe au raisonnement à

« Il n'y a qu'un moyen de tuer l'agiotage, c'est de renoncer à votre système de crédit. Mais tant que vous sentirez comme nous, l'indispensable nécessité pour un pays comme la France, de recourir à des emprunts le jour où sa sûreté peut l'exiger, ou même sa prospérité le lui demander, il faut bien conserver tous ses moyens de crédit... Tant que vous sentirez la nécessité de conserver cette ressource extraordinaire du crédit pour les circonstances extraordinaires, vous êtes soumis à la pénible condition d'en subir les conséquences fâcheuses : l'*agiotage.* »

Rien à répondre ; les emprunts d'État et les emprunts communaux sont le plus puissant élément d'agiotage ; ils en sont aussi le plus irrésistible excitant.

D'où il ressort qu'en demandant la graduelle extinction des dettes publiques nationales et communales réclamée par le socialisme on aura pour premier résultat de tarir la source la plus abondante de l'agiotage.

Le socialisme ne bornera pas à cela son œuvre d'assainissement moral et financier. Il saura imposer, pour d'autres motifs d'ordre majeur, le nationalisation des Banques d'État, des chemins de fer, des mines houillères et métallifères, des canaux, des messageries terrestres et maritimes, de l'assurance dans toutes ses branches, des eaux minérales, des hauts fourneaux, etc. Ajoutez à cela la réduction des services publics communaux, des monopoles usurpés en ce moment par les compagnies du gaz, de l'éclairage électrique, des eaux, des docks et entrepôts des magasins généraux, des omnibus et tramways, des petites voitures etc., et, voyez ce qu'il restera pour alimenter les marchés à terme ? Un centième des valeurs actuelles.

IV

DU CRÉDIT SOCIAL

Dans cette voie de la graduelle transformation des monopoles en services publics est le salut à quelque point de vue qu'on se place.

---

la baisse, l'argument devient encore plus éloquent, car les pertes sont toujours subies, en définitive, par le capitaliste innocent qui n'a pas joué.

« Un syndicat lui a-t-il glissé à grands renforts de réclames un titre libéré de 500 francs en le lui faisant payer 2,500 francs ?

« Le syndicat se liquide, le titre baisse à 1,000 francs, et voilà 1,500 francs disparus sous le regard effaré du pauvre acquéreur de bonne foi.

« Est-ce logique ? Est-ce honnête ?

« Telle est l'infamie que le pétitionnaire rend impossible en désolidarisant les deux marchés. »

Mais c'est tout un monde à soulever et c'est de suite qu'il faudrait intervenir; le mal est partout. On joue à la politique, on joue à la bourse, on joue aux courses, on joue aux cercles; c'est Mammon tout entier attaché aux flancs de la société et la dévorant comme fait la lèpre d'un organisme contaminé.

« Du haut en bas de la société, la fraude, l'audace, la malhonnêteté, concourent à la victoire. Tous les mensonges, toutes les ruses, servent au joueur pour lui assurer la propriété de son gain et en grossir la somme. Le spectacle des richesses qui les entourent et des plaisirs qu'ils envient, trouble et enivre ceux qui entrent dans la vie. La société semble organisée pour la propagation des crimes. A voir les heureux du jour, on peut croire à l'impunité. Les fonctionnaires, les juges, les agents n'ont aucun intérêt à ce que la nation soit morale. C'est à qui profitera d'une situation ou d'une influence pour enrichir ses parents et ses maîtresses. Tout contribue à effacer des esprits le sentiment de l'équité primitive.

« La fin de toutes choses sera bientôt la fortune ou le suicide. Non pas la fortune qui est la récompense de longs efforts et d'une louable persévérance dans le travail et dans l'économie, mais la fortune rapide, la fortune soudaine. Un gros lot ou un gros coup.

« Banco partout, banco toujours !

— Le million ou le bagne !

— Banco ! (1) »

Encore une fois il n'est que temps d'endiguer ce débordement diluvien si l'on veut éviter une submersion totale; mais la révolution sociale violente ne paraissant pas proche, par où commencer?

Sur ce point également, les socialistes n'ont pas erré en indiquant comme première étape de la régénération financière, la nationalisation du crédit.

Quand les hommes affranchis de l'ignorance, de la servitude et de l'exploitation capitaliste, auront fait justice des sophismes économistes, ils s'étonneront qu'on ait pu livrer en plein xix[me] siècle les grands établissements de crédit — ces institutions sociales par excellence, — à quelques financiers sans conscience.

Où conduit en effet, cette aberration? Les gros spéculateurs qui, en leur qualité de rois de la Bourse, drainent comme il leur convient l'épargne nationale, sont les maîtres des chemins de fer, des mines, canaux, messageries, hauts fourneaux, etc., et ces mêmes individus sont (de par la volonté de l'État desservi par des traîtres) les directeurs et les bénéficiaires des banques nationales investies du privilège bien social de fabrication de monnaie fiduciaire,

---

(1) Aurélien Scholl.

c'est-à-dire ont la haute main sur le commerce et l'industrie ! (1)

C'est le cas pour la France et avec quelques garanties légales plus ou moins illusoires ; il en est partout ainsi, les dirigeants les plus modérés finissent par s'en émouvoir. « Le gouvernement allemand a renouvelé en 1889, le monopole partagé avec 14 autres banques de la *Reichs bank !* Combien d'années lui a-t-il concédées, quelques mois à l'avance ? Dix ans seulement. C'est un grand précédent (2).

On ne paraît pas s'en inspirer en France où pourtant le danger est plus grand, la Banque nationale étant la plus importante du monde autant par son encaisse que par l'étendue de ses opérations (3). Aussi, les hauts financiers qui voient au pouvoir ceux qui leur livrèrent les chemins de fer en 1883 ne manquent pas, en larrons habiles, de profiter de l'occasion pour *six ans à l'avance*, se faire proroger de 23 ans le monstreux privilège de battre monnaie fiduciaire et de rançonner le commerce et c'est ainsi que nous voyons M. Maurice Rouvier qui avec MM. Raynal et Jules Ferry, porte

---

(1) Les banques d'escompte sont vieilles de plusieurs siècles, les principales ont été fondées dans l'ordre suivant : Banque de Venise, 1156 ; Banque de Barcelone, 1380 ; Banque de Gênes, 1407 ; Banque d'Amsterdam, 1609 ; Banque de Hambourg, 1619 ; Banque de Rotterdam, 1635 ; Banque de Stockolm, 1668. En revanche, les Banques d'émission sont de date relativement recente ; la Banque de Londres, fondée en 1691, est la première qui ait exercé avec suite le droit d'émettre des billets de circulation.

Tout le monde sait que la Banque de France, notre seule Banque autorisée d'émission fut constituée par le décret du 24 pluviôse an VIII (13 février 1800) au capital de 30 millions, elle a porté successivement son capital à 45 millions en 1803, 90 millions en 1806, 91,250,000 francs en 1848, et 182,500,000 francs en 1857. La durée de son privilège portée originairement à 15 années, puis à 40, a été en 1840, prorogée jusqu'en 1867, et par la loi du 9 juin 1857 jusqu'au 31 décembre 1897. Les hauts financiers qui bénéficient seul du privilège, au détriment de la France laborieuse, ont hâte de le faire proroger, profitant pour cela de la présence de M. Rouvier aux affaires et de l'insuffisance de la majorité républicaine issue des élections de 1889. Les incapables de 1891 peuvent voter comme les vendus de 1857, le peuple ne ratifiera pas. Il y aura eu bien d'autres bouleversements en 1920.

(2) Fournier de Flaix, *Le privilège de la Banque de France* (*Revue d'Économie politique*, février 1891).

(3) *Tableau comparatif des principales Banques nationales.*

États.	Circulation.	Encaisse.	Circulation par tête.
France.......	3,279,000	2,360,000	80
Angleterre...	1,007,000	907,000	27
Allemagne...	1,478,000	1,052,000	31
Russie......	1,181,000	1,008,000	16
Italie.......	1,168,000	404,000	48
Espagne.....	716,000	292,000	45
Autriche-Hongrie	1,865,000	447,000	47

la lourde responsabilité des conventions scélérates, livrer pour un quart de siècle aux mêmes Rothschild, aux mêmes Blount, aux Mallet, le plus puissant établissement du globe, le cerveau et le cœur de la France commerciale et industrielle.

Vainement des hommes considérables qui, pourtant ne se recommandent nullement du socialisme, disent aux aveugles et aux coupables : « Prenez garde, la France entre dans une période complète de transformation ; le progrès des institutions républicaines entraînera des changements profonds dans l'organisme que l'Empire nous a laissé et que les deux monarchies de 1814 et de 1830 ont cru habile de conserver ; la République ne pourra pas toujours se contenter du lit de la monarchie même en changeant les draps (1). »

M. Fournier de Flaix n'est pas plus écouté lorsqu'il dit : « La Banque de France de Napoléon, car elle subsiste encore telle qu'il l'a construite à coups de décrets, ne saurait pendant 30 ans, répondre aux besoins multiples, nés de changements incessants ? Est-il prudent de laisser aux quinze régents, se recrutant eux-mêmes dans un cercle oligarchique sévèrement fermé, la libre disposition de la première Banque du globe, avec une circulation de quatre, peut être de cinq milliards ? »

Les affolés ne veulent rien entendre ; ils parlent effrontément des intérêts du commerce foulés aux pieds (2).

---

(1) Fournier de Flaix, dans la *Revue d'économie politique*, février 1891.

(2) L'obligation abusive de la troisième signature exigée par la Banque de France, oblige les commerçants et industriels à payer aux banquiers et escompteurs des intérêts à taux souvent double de celui perçu par la Banque de France, plus de commissions et agios qui portent, pour le petit industriel ou commerçant, le taux moyen de l'escompte à 12 0/0 et souvent au-dessus.

On peut donc dire que la Banque de France n'a rien fait depuis sa création pour ouvrir ses guichets aux producteurs français pour favoriser l'essor et le développement des petits commerce et industrie.

Par contre, elle a favorisé le maintien des hauts bénéfices réalisés par les banquiers escompteurs, et toutes les sociétés dites de crédit aux dépens des travailleurs français.

Le chiffre moyen des effets escomptés par la Banque de France s'élève annuellement en nombres ronds à dix milliards sur lesquels elle a prélevé des bénéfices nets variant de 29,321,610 fr. 50, chiffre le plus faible en 1878 à 72,757,043 fr. 46 en 1882, et donne pour la moyenne de ces dix années 46,800,000 francs, ce qui a permis de distribuer des dividendes variant de 97,93 à 298,96 francs par action de 1,000 et un produit moyen de 182,30, *soit 18 1/4 0/0 du Capital versé !*

En ajoutant à ce bénéfice une somme d'au moins un tiers supérieure pour le supplément de taux d'escompte, les commissions, agios, etc., prélevées par les Banquiers et escompteurs sur ces dix milliards de valeurs, on arrive à une prélibation d'au moins 120 millions prélevée sur le papier banquable dont plus de moitié pourrait être économisée aux producteurs et commerçants français. (J. Pinaud, dans la *Revue Socialiste*).

On a même osé mettre en avant la nécessité de laisser à la garde des particuliers la réserve métallique de la France, juste au moment où, dans un livre récent (1), un écrivain socialiste a démontré que l'encaisse réel est inférieur d'un milliard à l'encaisse annoncé.

Au surplus le prétendu patriotisme des hommes de Bourse a été jaugé par Paul Lafargue dans une incisive page toute à reproduire et qui nous dispensera d'une argumentation plus étendue :

« En 1870-71, la France traversait une crise douloureuse ; ses armées battues, un tiers de son territoire occupé et saccagé par les troupes prussiennes, elle livrait deux provinces et payait cinq milliards. La nation entière était plongée dans la désolation, la Banque nageait dans la joie ; ses bénéfices montaient de la façon la plus réjouissante ; ils allaient atteindre en 1873 un taux inouï qu'elle n'avait jamais connu et qu'elle n'a pas encore retrouvé. Les misères et les malheurs de la France faisaient le bonheur et la prospérité de la Banque de France.

« Depuis 1867, les bénéfices de la Banque baissaient d'une manière inquiétante, la défaite de la France les a fait remonter. Voici le tableau des dividendes par action distribués de 1866 à 1876 :

	Dividendes par action.		Dividendes par action.
1866	156 fr.	1872...........	320 fr.
1867...........	157	1873...........	360
1869...........	107	1874...........	293
1870...........	114	1875...........	206
1871	270	1876...........	149

« C'est bien les malheurs de la patrie qui procuraient à la Banque ces bénéfices scandaleux, qui plus que triplaient ses dividendes de 1869 : les tripotages de l'emprunt et les sommes qu'elle avançait à l'État emplissaient sa caisse.

« Pendant la période de 1871 à 1874, la Banque prêta à l'État, au taux de 3 0/0 et même de 6 0/0, 1,300 millions qui ne lui coûtaient pas un sou. — En effet l'État avait décrété le cours forcé de ses billets et l'avait de plus autorisée à porter l'émission de ses billets de 1,800 millions à 3,200 millions. — Par conséquent le crédit de la Banque n'existait que grâce à l'État ; et pour trouver les 1,300 millions qu'elle avançait à l'État, elle n'avait qu'à imprimer des billets de Banque, qui n'avaient de valeur que par le cours forcé : cependant l'État paya les billets de Banque avancés au taux de 6 et 3 0/0.

« La Banque de France complétait l'œuvre de dépouillement des Prussiens ; et pour retrouver les délicieux dividendes de 1873, son

(1) *Où est l'argent?* par Auguste Chirac.

patriotisme est prêt à livrer à n'importe qui deux provinces et dix milliards.

« Les malheurs de la patrie touchent peu les industriels et les commerçants ; aussi ne se sont-ils jamais inquiétés des vols que, de compte à demi avec M. Thiers et les financiers cosmopolites, la Banque commettait au détriment de la France ; la façon dont ils sont traités les intéresse davantage.

« Les profits de la Banque montent à mesure que les embarras du commerce et de l'industrie croissent, et que le nombre des faillites grandit, ainsi que le prouvent les chiffres suivants, qui embrassent une période de plus de 40 ans :

	Faillites.	Divid. par act.
1841	2,514	126 fr.
1847	4,762	177
1851	2,305	105
1857	3,983	247
1860	3,800	140 (1)
1864	4,642	200
1871	3,019	270
1872	5,306	320
1873	5,508	360
1874	5,596	293
1877	5,489	75
1879	6,174	110
1880	6,295	150
1881	6,795	250

« Donc pendant les crises commerciales, quand les faillites augmentent, la Banque réalise ses plus beaux profits : elle aggrave les crises en élevant son escompte à des taux usuraires, interdits par la loi. Mais la Banque se moque de la loi ; elle sait comment on achète les législateurs.

« La Banque, dans l'intention de Napoléon Ier, devait venir en aide au commerce et à l'industrie : elle les pressure. Les Rothschild et autres grands manieurs d'argent ont accaparé la direction de la Banque ; eux seuls déterminent le taux de son escompte selon leur intérêt ; et c'est l'escompte de la Banque qui règle le prix de l'argent jusque dans le village le plus perdu dans les bois. Ces seigneurs de la finance cosmopolite qui sont inconnus à la masse des commerçants et des industriels, et qui n'ont aucune responsabilité, ont cependant l'effrayant pouvoir d'imposer la circulation fiduciaire de toute la France et de décréter le tant pour cent que les banquiers,

(1) On doit se souvenir qu'en 1857 la Banque doubla le nombre de ses actions : de 91,250 elle les porta à 182,500, ce qui explique la modicité relative et toute temporaire du dividende.

gros et petits, doivent prélever sur les transactions commerciales et industrielles.

« Les barons féodaux se plantaient, lance au poing, dans les carrefours pour rançonner les marchands passant par leurs terres ; les seigneurs de la finance s'embusquent traitreusement derrière la Banque de France pour voler la nation et détrousser les commerçants et les industriels (1). »

Qu'ajouter à cette maitresse critique, qui, seule, suffirait à motiver un projet de reprise par l'État du monopole de la Banque de France?

Les socialistes ont d'ailleurs invoqué d'autres considérations d'ordre plus théorique.

Dans un article remarquable et remarqué de Gustave Rouanet sur cette question, il est établi avec un grand luxe d'arguments que la nationalisation de la Banque de France est justifiée par les conditions nouvelles du crédit, conditions résultant des complexes évolutions du monde de l'échange.

Rouanet conclut comme suit :

« I. Le crédit est une forme supérieure de l'échange, dont la monnaie fiduciaire est l'instrument.

« II. L'échange est passé par trois stades de développement : le troc, ou l'échange direct de deux marchandises ; l'échange au moyen de la monnaie-marchandise; l'échange au moyen de la monnaie fiduciaire qui économise la première et multiplie les transactions.— La monnaie fiduciaire est une monnaie sociale, dont le cours est en raison directe du développement social qui le garantit.

« III. Les Banques sont des ateliers de monnaie fiduciaire, et les banquiers, des agents intermédiaires qui fournissent le marche du médium de circulation nécessaire, en même temps qu'ils mobilisent les capitaux, les concentrant et aidant par là au développement de la production.

« IV. Mais l'extension des banques a amené la formation d'une puissance spéciale, les banquiers ou financiers, qui, périodiquement, inondent le marché d'une quantité de signe monétaire en disproportion avec la masse réelle des marchandises que ce signe représente; d'où les perturbations anarchiques qui révolutionnent le monde de l'échange, tarissent la source de crédit et spolient le marché au profit des faux monnayeurs fiduciaires. D'où encore la nécessité de mettre ordre à ce despotisme anarchique par l'intervention naturelle de l'État (2).

L'intervention de l'État ne peut s'exercer que par la reprise du

(1) Paul Lafargue, journal *le Socialiste*, 1891.
(2) G. Rouanet, dans *la Revue socialiste* du 15 mars 1888.

monopole, qui est, en outre, nécessitée par les besoins nouveaux du crédit, notamment en ce qui concerne l'agriculture et le travail associés (1).

A tous ces points de vue envisagée, la nouvelle institution aurait des attributions singulièrement étendues.

Dans une semblable hypothèse, on pourrait concevoir la *Banque nationale* (Banque de France, Crédit foncier, Crédit mobilier, Comptoir d'escompte, Crédit industriel et commercial, Société de dépôts et comptes courants et Trésorerie réunis et transformés) (2), administrée directement par le *Ministre des finances et du crédit*, assisté d'un conseil électif. Elle aurait à pourvoir tout d'abord au recou-

---

(1) Quant à la reprise elle-même, rien de plus simple, n'en déplaise à M. Leroy-Beaulieu, qui a été chargé de menacer les naïfs des foudres de la haute banque, pour le cas où la nation oserait reprendre son bien.

La Banque de France ne fonctionne qu'avec les sommes que lui versent les trésoriers généraux pour le compte du Trésor; or, ces sommes représentent plus de deux milliards, qui sont composés, en majeure partie, d'espèces sonnantes.

Il suffirait donc au gouvernement d'ordonner à ses trésoriers-payeurs généraux de ne plus verser à la Banque de France, pour que celle-ci, pour continuer ses opérations, soit obligée de remettre en circulation tout le métal qu'elle a emmagasiné. On peut remarquer, en effet, que, de 1872 à 1890, l'encaisse de la Banque de France a passé de moins de 800 millions à près de 2 milliards et demi, de sorte qu'elle a emmagasiné à peu près huit mois des perceptions faites ordinairement par les trésoriers-payeurs généraux. Plus elle ira, plus elle accroîtra cet emmagasinement, et le projet Rouvier renforce encore les moyens d'action de la Banque à cet égard, ce qui accroît la puissance déjà si formidable des régents. Raison de plus pour procéder à la reprise, qui est au-dessus des discussions de procédure, puisqu'il dépend de la nation d'être maîtresse de son Trésor public et de révoquer le privilège d'émission du billet de banque.

(2) Le *Crédit foncier*, fondé pour améliorer les conditions du prêt hypothécaire; le *Comptoir d'escompte*, récemment sombré, et qui était spécialement destiné à l'escompte des effets de commerce; le *Crédit mobilier*, fondé pour agir par acquisition ou souscription sur les titres d'entreprises industrielles ou de crédit; le *Crédit industriel et commercial*, qui agit à la fois dans le sens du Comptoir d'escompte et dans le sens du Crédit mobilier; la *Société des dépôts et comptes courants*, qui était destinée à favoriser en France la pratique des payements par compensation (clearing house), et dont M. Ernest Grillaz, dans son livre *le Chèque Barré*, s'est fait l'enthousiaste propagateur, tous ces établissements ne sont, en quelque sorte, que des annexes de la *Banque d'État*, c'est pourquoi ils devraient être également socialisés.

Les krachs successifs qui ont atteint le *Comptoir d'escompte* et les *Sociétés des dépôts et comptes courants* démontrent bien, au surplus, entre tant d'autres faits, le danger qu'il y a à livrer à des spéculateurs des établissements de cette importance. L'État, pour éviter des désastres, doit chaque fois intervenir et sauver les situations compromises par d'indignes spéculateurs; il serait plus logique et plus simple qu'il administrât lui-même, au profit de tous, ces établissements sociaux au premier chef, et qui, entre les mains des financiers, ne sont que des maisons de jeu et des banques d'exploitation individuelle.

vrement des impôts (1) et à l'extinction graduelle des dettes publiques.

En même temps qu'elle améliorerait les conditions du crédit commercial, la *Banque nationale* pourrait, par l'action énorme qu'elle exercerait sur le marché, refréner l'agiotage (déjà affaibli par d'autres mesures), prévenir les crises financières, atténuer les crises industrielles, moraliser l'échange et favoriser, quand les intérêts généraux l'exigeraient, certaines industries productives, les améliorations agricoles, viticoles, sylvicoles en première ligne.

Elle pourrait enfin, d'accord avec le *Ministère du travail*, aider au créditement d'associations ouvrières de production et favoriser l'établissement de *Magasins généraux* nationaux ou communaux.

N'en voilà-t-il pas assez pour faire admettre que cette première et plus importante des réformes financières à effectuer, la nationalisation de la Banque d'État, serait un puissant instrument d'amélioration économique et de transformation sociale.

C'est donc en parfaite connaissance de cause que tous les groupements socialistes et tous les partis ouvriers d'Europe et d'Amérique l'ont inscrite dans leur programme de revendications immédiates.

B. MALON.

Cannes, le 28 février 1891.

---

(1) Chirac voit dans ce service la principale tâche de la Banque nationale; le moyen qu'il propose mérite examen.

Il faudrait, dit-il, réformer le système monétaire et créer un billet d'État, auquel serait attachée exclusivement la faculté libératoire au regard de l'impôt; c'est-à-dire que l'impôt ne pourrait être payé qu'en billets d'État, et que l'or et l'argent eux-mêmes ne sauraient suppléer, dans les payements de l'impôt, l'usage du billet d'État. Chaque année donc, l'État, le budget ayant été préalablement voté, créerait une quantité de billets d'État, pour un total équivalent au total des recettes du budget voté. Cette émission de billets d'État comporterait toutes les coupures, même celles de 2 fr. 50, dont la statistique donne très aisément la quantité résultant des usages. L'État payerait donc toutes ses dépenses au moyen de ces billets (c'est l'opposé du système actuel : au lieu de demander de l'argent pour payer, l'État payerait d'abord et recevrait après).

Mais comme aux billets seuls est attachée la faculté libératoire de l'impôt, il suffira qu'à la fin de l'année l'État ait vu rentrer toute son émission du commencement de l'année pour être certain que l'impôt a été acquitté.

Dans ce système, l'argent peut continuer à servir d'appoint et de moyen supplémentaire de circulation pour une foule d'échanges commerciaux, il en serait de même de l'or, avec une restriction qui en spécialiserait l'emploi aux échanges extérieurs.

LE SOCIALISME ET L'ART

L'ARGENT (1)

Émile Zola, qui n'a jamais, croyons-nous, fait profession de socialisme, n'est pas cependant un adversaire de nos convictions, au contraire; et sans préjuger en rien sa foi politique, il est permis de penser, quand on lit son œuvre si puissante et si documentée, depuis *la Fortune des Rougon* jusqu'à *l'Argent*, qu'il a du moins une fort exacte compréhension de l'état social actuel, et que si nos revendications peuvent lui paraître parfois exagérées en leur expression, il les ressent justes en leur principe. Quel penseur d'ailleurs resterait insensible au spectacle des monstrueuses iniquités dont souffre encore l'espèce humaine? Quelle intelligence pourrait demeurer étrangère aux plus élémentaires sentiments de pitié?

On pourra nous accuser, si l'on veut, d'enfourcher un dada familier; mais nous ne connaissons point d'artiste qui n'ait en ses œuvres affirmé un sentiment socialiste, et cela en dépit de ses origines, de son éducation, de ses préjugés. La connaissance des passions et des tortures humaines amènera toujours quand même à la confession de l'éternelle vérité. Un exemple. Edmond de Goncourt, ce prestigieux et merveilleux maître ès arts, a témoigné plus d'une fois son dédain pour la démocratie, hautainement méprisant pour les efforts de ceux qui croient en l'avenir des humbles; il a toutefois, sous l'influence d'un immense coup de pitié, généreusement pensé ce livre si éloquemment écrit : *la Fille Elisa*. Que valent les railleries de l'écrivain en dehors du mérite artistique de la boutade, quand l'homme réapparaissant, laissant libre cours à sa native conscience de justice, proteste en une œuvre indignée contre la misère sociale?

Émile Zola n'a jamais attaqué nos croyances, il a plutôt affirmé en ses œuvres une sympathie fort grande pour les déshérités. Il a connu lui aussi la dure existence du peuple, il sait quelles sont les qualités du prolétaire, combien la race est foncièrement pétrie d'amour, de franchise, de bonté; il sait aussi qu'on ne peut attribuer

(1) Émile ZOLA, *l'Argent*. 1 vol. chez Charpentier.

l'anéantissement de ces vertus latentes qu'à la pauvreté et à l'ignorance. Son œuvre, si elle n'est pas fougueusement consacrée comme celle de Cladel — le robuste et fier chantre de votre héroïsme, ô superbes manants, dont il est le plus vaillant frère — à la glorification du peuple, a du moins par son universalité, sa sincérité, contribué à répandre, à diffuser l'étude de la question sociale. Dans *l'Assommoir*, Zola avait dépeint terriblement, avec une tristesse et une pitié non dissimulée, les épouvantables résultats de l'alcoolisme. Ce n'était pas une caricature, ce livre, comme on l'a prétendu : c'était une leçon, on la comprendra. L'alcool n'a que trop servi les desseins de ceux qui ont toujours voulu l'abrutissement des humbles; ils ont eu, nos ennemis, un auxiliaire trop dévoué en l'ivrognerie. Dans *Germinal*, Zola a retracé les souffrances de l'ouvrier, il a d'une extraordinaire manière évoqué aux yeux de tous la géhenne, le féroce bagne où agonisent les exploités du capital. Dans *Au Bonheur des Dames*, comme dans *l'Argent*, il a étudié le rôle de ce même capital dans la société moderne; et si des constatations remarquables qu'il a pu faire il ne déduit pas la conclusion marxiste de son Sigismond Busch, du moins il ne cèle rien des malpropretés, des vices, des crimes que la spéculation engendre, et en cela il sert admirablement notre cause.

L'argent, comme la langue, dans l'apologue grec, est à la fois la source de ce qu'il y a de meilleur et de pire. L'amour du lucre engendre une activité féconde, permet d'objectiver mille rêves grandioses, favorise le progrès humain par conséquent; mais c'est aussi ce même appétit qui pousse les hommes aux déchéances, aux compromissions, à l'infamie. En cette dualité, la part du bien l'emporte peut-être sur celle du mal, l'humanité pousse quand même, s'érige au-dessus du fumier nécessaire de ruines et de sang que la spéculation a créé. Telle nous semble être la philosophie du dernier livre de Zola. L'humanité ne peut-elle grandir sans cela, la spéculation est-elle réellement l'humus bienfaisant où l'humanité puise sa force? Non, répondrons-nous; mais avant de dire nos raisons, qu'on nous permette d'analyser l'œuvre du puissant romancier.

L'amour du lucre se trouve on ne peut mieux symbolisé par Gundermann, le banquier juif, calme, froid, égoïste, que galvanise seulement la soif de l'or, qui joue pour le gain certain, pour grossir sa fortune, entasser, thésauriser d'immenses trésors, et par Saccard, — le mari de Renée et le père de Maxime, — le spéculateur une première fois ruiné, le poète du million, ardent, chaud, passionné, qui procède par grands coups de folie et que la bataille grise et emballe.

C'est autour de ces deux hommes que se déroulent les épisodes d'une spéculation acharnée, ce sont les deux protagonistes autour

desquels se démènent les comparses et la foule inconnue, anonyme, la grosse masse figurative des actionnaires. A certains traits, on pourrait reconnaître en ce récit Rothschild et Bontoux, les deux adversaires d'une lutte récente, dont le souvenir n'est pas oublié. Gundermann a plus d'une ressemblance avec le financier originaire de Frankfürt am Mein; comme lui il est le patriarche d'une prolifique tribu; comme lui il se plaint, il gémit d'être accablé de besogne; comme lui encore il bibelotte, se pique de connaissances artistiques. Et Saccard, avec son rêve d'écraser la juiverie, de faire triompher la catholicité à coups de millions en se basant sur une série d'opérations sérieuses, intelligentes, le Saccard de la Banque universelle, n'est-ce pas beaucoup le Bontoux de l'Union générale? L'époque seule est différente. C'est au temps où l'Empire atteint son apogée que Zola place son récit.

Saccard surtout personnifiera, incarnera l'influence bienfaisante de l'argent. Zola n'en a pas fait d'ailleurs un pur héros. Le directeur de la *Banque universelle* est un corsaire comme Gundermann, et si sa canaillerie plus franche, non dépourvue de grandeur, le rend moins antipathique que le chef de la juiverie, c'est toujours, qu'on ne l'oublie, le Saccard dont Maxime, son fils, raconte le passé louche avec un petit rire tournant au ricanement.

Le Saccard qui a vendu son nom pour épouser contre monnaie une fille séduite; le Saccard qui, dans un besoin d'argent, pour obtenir une signature, a toléré chez lui les amours de sa femme et de son fils, place l'argent au-dessus des larmes, l'adore plus haut que les vains scrupules humains.

Ruiné une première fois à la suite de spéculations désastreuses sur des terrains, Saccard s'est retrouvé sur le pavé de Paris presque aussi pauvre qu'à sa venue de Plassans. C'est à peine si on le salue chez Champeaux, en ce restaurant proche la Bourse où autrefois il a trôné. Seuls, des tarés comme le Levantin Sabatani, de pauvres hères comme Jeantrou, l'ex-professeur, échoués en cette tourbe de la spéculation, daignent ne pas l'oublier. En ce temple de l'agio d'où la mauvaise chance l'a chassé, il espère bien revenir, cependant, plus puissant; et dès l'abord, en audacieux aventurier qui ne s'effraye de rien, il l'investit, cette citadelle, où vainqueur à nouveau il replantera bientôt son drapeau de conquérant. Il a tant de confiance qu'il menace déjà Gundermann.

Ce qu'il va tenter, il ne le sait encore; un ingénieur dont il est le voisin et dont il devient l'ami, Hamelin, un esprit d'une rigide honnêteté et une valeur intellectuelle, va lui fournir le moyen. Hamelin a voyagé en Orient jadis, il a remarqué les richesses inouïes de ce sol trop tôt dédaigné par la civilisation, et dont on pourrait tirer d'extraordinaires profits par une intelligente exploitation. Que

l'activité européenne succède à l'engourdissement des Turcs, que des voies ferrées sillonnent cette terre, que des paquebots relient la Palestine à l'Europe, et l'on verra renaître à la vie tout un pays enchanteur, où la nature récompensera au centuple les efforts de l'homme. Saccard s'emballe, s'échauffe : voilà le levier désiré ; et avec sa belle imagination, le voici vite élargissant le rêve pratique de l'ingénieur. Incidemment, Hamelin, qui est un catholique fervent, a laissé entrevoir une secrète espérance. Là-bas, on pourrait fonder peut-être un royaume pour le pape ; menacé d'être exilé de Rome, le pontife trouverait peut-être un abri sur ce même sol où le Christ a prêché, est mort. Saccard n'hésite plus, il a trouvé l'idée qui fera marcher les actionnaires. Toute la catholicité va être avec lui. Il laissera entrevoir discrètement un mystérieux but de religion.

Et il fonde sa Banque universelle avec l'appui d'un marquis de Bohain, d'un Daigremont, d'un Huret, d'un Sedille, d'un Sabatani, un tas d'aigrefins ramassés çà et là, qui trafiquent qui de leur nom, qui de leur réputation, soit par nécessité honteuse, soit par l'appât du gros gain possible. — Les actions ne sont pas souscrites entièrement : qu'importe ! on en donne à des hommes de paille, des prête-noms comme Sabatani ; on échappe à la loi, on ment effrontément : qu'est-ce que cela fait ? un coup de grosse caisse, un tour de boniment, et les naïfs, les gogos, le bon peuple des actionnaires va affluer. — Ni Hamelin, nommé président, ni sa sœur Caroline, malgré leur foncière et rigide honnêteté, d'ailleurs inaptes à comprendre les jongleries de la spéculation, à suivre le jeu de la Bourse, séduits aussi, surtout Caroline, par ce diable d'homme d'une telle vivacité, d'un tel enthousiasme, ne pourront empêcher le mal de s'accomplir. Est-ce bien du mal, d'ailleurs ? Caroline, une fois son frère parti (car Saccard a envoyé Hamelin étudier en Orient la réalisation des projets), ne sait plus que penser, tant elle voit l'affaire prendre bonne tournure, marcher vers le succès ; tant bientôt son frère, heureux de la besogne grandiose qu'il doit accomplir, lui écrit des lettres rassurantes, vivifiantes. Elle en vient même à aimer Saccard d'un bon amour de douce et maternelle amante, que Saccard ne comprend peut-être pas comme il le devrait, lui qui n'aime la femme que physiologiquement. Et la Banque universelle va son train. On a fondé un journal, *l'Espérance*, où Jeantrou bonimente ; on lance des prospectus, on achète la complicité de feuilles financières. On double, on triple le capital : l'argent afflue ; c'est un ruissellement d'or à l'hôtel, rue Saint-Lazare : — la noblesse déchue, comme les Beauvilliers, les pauvres diables, comme Dejoie, de modestes desservants, d'humbles ouvriers, des domestiques, des boutiquiers retirés voulant grossir leur pécule, tous apportent leur obole. Un coup heureux sur Sadowa, où Saccard gagne huit mil-

lions sur Gundermann, et voilà Saccard triomphant. Ah ! le milliard de Gundermann est désormais bien entamé.

A la fortune de l'Empire, alors à son apogée, Saccard semble associé. Il est l'oracle écouté, adulé. La baronne Saündorff, une enragée joueuse, s'est donnée à lui pour obtenir des conseils sur la Bourse. Elle a quitté Delcambre, le procureur général, un ladre protecteur qui ne pardonnera pas cela au financier. — Saccard prodigue l'argent, les millions qui entrent dans les caisses s'en vont en dépenses extravagantes, par mille trous. Il affiche son bonheur, ce Saccard trop heureux, en se payant une nuit avec Mme de Jeumont, une femme distinguée par l'empereur; cela lui coûte deux cent mille francs.

Et bien, réellement les affaires lancées marchent, les plans d'Hamelin se trouvent réalisés avec succès : c'est la civilisation, la fortune, qui pénètrent en un pays jusqu'alors quasi-sauvage et misérable. Une ville s'élève, la vie repénètre sur cette terre trop longtemps dédaignée. Le cours de l'Universelle atteint des chiffres fabuleux. Un concert de bénédictions monte vers Saccard.

On dépasse 3,000 à la Bourse.

Mais cette folie va finir. Les prudents commencent à réaliser leurs actions. De ce nombre, Huret. Caroline Hamelin aussi, pour protester contre ce casse-cou, car elle n'en peut douter — toute cette prospérité n'est que mensongère. On distribue des dividendes fictifs, tout le capital n'est pas versé; et pour résister aux manœuvres de Gundermann, que le succès de l'Universelle horripile et qui joue à la baisse contre elle, Saccard fait racheter des titres.

La lutte continue sournoise, lente, mais incessante. Gundermann et ceux qui suivent sa tactique s'exaspèrent. Ils ont juré la mort de la banque rivale. Peu à peu les ressources de l'Universelle s'épuisent, elle a recours à des circulations fictives. C'est la fin prochaine. Gundermann en est averti; lui, toujours appuyé sur ses millions, accable le marché de ventes d'Universelle. Faute de réserves, après une campagne enragée, une dernière bataille, où Saccard déploie toute sa valeur, tout son génie de spéculateur, se change en déroute. C'est son Waterloo. La débâcle suit. C'est la ruine pour ceux qui sont demeurés fidèles à Saccard, pour ceux mêmes qui, comme l'agent de change Mazaud, sans avoir joué, confiants en l'étoile du financier, n'ont pas pris leurs sûretés contre les suites de la défaite. — Et c'est le suicide pour les uns, l'infamie pour d'autres, la misère pour la masse. — Delcambre fait arrêter Saccard, et même Hamelin, le président. Quant aux administrateurs, les Daigremont, les Bohain, les Huret, plus avisés, ils ont su disparaître à temps, sans rien perdre.

Nous n'avons pu ici qu'indiquer la trame du roman, négligeant les

épisodes et même des physionomies, pourtant bien curieuses, comme celles du trafiquant de créances, frère du socialiste Sigismond Busch, de la Méchain, de Massias, de Flory, de Pillerault, de Moser; mais il nous faut surtout insister sur la philosophie du livre et sur sa conclusion.

La conclusion de Zola est celle-ci. Après la débâcle, Caroline Hamelin, pour sauver son frère, innocent du trafic de Saccard, visite les uns et les autres. Elle constate chez quelques-uns la haine; mais chez les plus humbles, c'est de l'amour qu'elle trouve pour Saccard. Les petits spéculateurs ont gardé leur foi; tenaces, ils ne maudissent point le directeur de l'Universelle, qui n'a été qu'un général malheureux et trahi. Cela fait songer Caroline Hamelin.

« Et Mme Caroline était gaie malgré tout, avec son visage toujours jeune sous sa couronne de cheveux blancs, comme si elle se fût rajeunie à chaque avril dans la vieillesse de la terre. Et, au souvenir de honte que lui causait sa liaison avec Saccard, elle songeait à l'effroyable ordure dont on a également sali l'amour. Pourquoi donc faire porter à l'argent la peine des saletés et des crimes dont il est la cause? L'amour est il moins souillé, lui qui crée la vie? »

La seule moralisation dont la spéculation puisse être la cause, c'est, selon Sigismond Busch, qui a raison, l'immense leçon de collectivisme qu'on en peut tirer. Toutes ces associations industrielles qui exproprient peu à peu l'effort particulier préparent l'avènement de la socialisation des services publics; tout cela amènera le peuple à comprendre l'idéal collectiviste. Dans cette foi que gardent les humbles à Saccard le vaincu, nous trouvons l'indice de la possibilité prochaine de réaliser nos espoirs.

« Oui, oui, vous travaillez pour nous sans vous en douter,... dit Sigismond Busch à Saccard. Vous êtes là quelques usurpateurs qui expropriez la masse du peuple; et quand vous serez gorgés, nous n'aurons qu'à vous exproprier à notre tour... » Et il expose éloquemment la révolution économique préconisée par Marx.

Que transitoirement l'argent ait joué un rôle utile en l'évolution de la richesse publique, on peut l'admettre; mais par la suite et avant peu on sera débarrassé de sa tyrannie. L'humanité n'a pas besoin de ruines et de sang, du fumier de la spéculation, pour prospérer et grandir. Avec le seul idéal d'utilité sociale et collective, on obtiendrait des résultats plus féconds qu'avec le coup de folie de l'agio, car on ne craindrait plus de voir les efforts perdus, anéantis, par un brusque revirement de numéraire. L'œuvre engendrée par la spéculation résiste-t-elle aux fluctuations de la Bourse, comme c'est le cas dans le livre de Zola? Qu'est-ce que cela démontre, sinon que le progrès est inéluctable, que la vie continue toujours sa marche progressive, retardée parfois, mais jamais arrêtée? La vie

est comme celle qui la symbolise si bien dans le roman, Caroline Hamelin, toujours jeune, toujours belle, toujours gaie, et ce n'est point sa faute si les hommes ont créé le mal ou n'ont point su le détruire.

Veut-on songer à toutes les admirables choses que peut créer l'effort collectif? Qui sait si bientôt ne se seront pas réalisés les rêves de Fourier? Les armées industrielles transformant la terre, fécondant les steppes, les déserts, détournant les courants marins comme le Gulf Stream, aplanissant les montagnes, changeraient peut-être les climatures, anéantiraient l'hiver et ses rigueurs, assoupliraient le grand Tout aux satisfactions de l'espèce humaine.

« Ah! comme je la vois, comme elle se dresse là, nettement, la cité de justice et de bonheur!... Tous y travaillent d'un travail personnel, obligatoire et libre. La nation n'est qu'une société de coopération immense, les outils deviennent la propriété de tous, les produits sont centralisés dans de vastes entrepôts généraux. On a effectué tant de labeur utile, on a droit à tant de consommation sociale! C'est l'heure d'ouvrage qui est la commune mesure, un objet ne vaut que ce qu'il a coûté d'heures; il n'y a plus qu'un échange entre tous les producteurs à l'aide des bons de travail, et cela sous la direction de la communauté, sans qu'aucun autre prélèvement soit fait que l'impôt unique pour élever les enfants et nourrir les vieillards, renouveler l'outillage, défrayer les services publics gratuits... Plus d'argent, et dès lors plus de spéculation, plus de vol, plus de trafics abominables, plus de ces crimes que la cupidité exaspère: les filles épousées pour leur dot, les vieux parents étranglés pour leur héritage, les passants assassinés pour leur bourse. Plus de classes hostiles,... plus d'oisifs!... Ah! n'est-ce pas l'idéale équité, la souveraine sagesse? pas de privilégiés, pas de misérables, chacun faisant son bonheur par son effort, la moyenne du bonheur humain! »

Il nous semble que Zola, en traçant cette douce et studieuse figure de Sigismond Busch, s'y est quelque peu complu, et certes, nous ne pouvons que lui en savoir gré. Sigismond Busch et Caroline Hamelin, — proche parente de la Catherine de *l'Œuvre*, — en ce drame de la spéculation si enragé, si féroce, sont deux pures et radieuses créations. Au seuil de l'enfer capitaliste, ce sont comme deux génies de l'espérance qui apparaissent, prometteurs de l'Éden où les pleurs sécheront, où les hommes seront heureux dans l'Amour.

Robert Bernier.

REVUE DES REVUES

Sommaire. — La réduction de la journée de travail ne réduit pas la production (*Pall Mall Gazette*). — Résultats obtenus sur la mortalité générale par la loi de protection de la santé publique en Angleterre (*Revue scientifique*). — La société policlinique de Paris et l'assistance médicale à domicile (*Assistance*). — Un article bimétalliste de M. de Laveleye; le *Silver bill* américain; la dépréciation de la monnaie d'argent génératrice de crises économiques; contradictions; la baisse du prix des terres dans la Grande-Bretagne; démenti donné par les faits aux théories de Henry George (*Revue des Deux Mondes*). — Scandale financier parlementaire aux États-Unis; traité de commerce entre les États-Unis et le Brésil; ruine de l'influence française au Brésil; fautes des gouvernements français qui ont directement provoqué cette ruine (*Economiste français*). — Les quatre Zollverein : panaméricain, Grande-Bretagne et colonies, Russie, Europe centrale : Allemagne, France, Autriche-Hongrie, Italie (*Revue d'économie politique*). — La croisade épiscopale contre M. de Mun (*Réforme sociale*). — Les projets de protection ouvrière en Allemagne; opposition de la bourgeoisie aux projets de protection du gouvernement (*Association catholique*).

Dans maintes études dispersées à travers les pages de ce recueil, je me suis étendu longuement sur les avantages que le patronat lui-même est appelé à recueillir d'une réduction de la journée de travail. L'opinion banale, c'est-à-dire courante, croit que réduction de temps équivaut à production réduite, et quelques socialistes pensent là-dessus comme les industriels, quand ils voient dans la réduction du nombre d'heures l'accession de bras inoccupés dans l'atelier qui leur est fermé aujourd'hui. C'est là une erreur grossière. Effectivement, la demande de travail succède toujours à une réduction de la journée, mais non pour la cause invoquée ici. — Quoi qu'il en soit, il n'est pas inutile, toutes les fois que l'occasion s'en présente, de faire ressortir que la diminution du nombre d'heures n'a point pour conséquence de diminuer la somme de travail, et à l'appui de nombreux faits par nous cités déjà, voici un nouveau témoignage,

qu'il nous a paru intéressant de placer sous les yeux de nos lecteurs.

M. Beaufroy, industriel, membre du Parlement anglais, a institué chez lui la journée de huit heures. Interviewé par un rédacteur de la *Pall Mall Gazette* sur les résultats obtenus, voici les très nettes déclarations faites par ce patron, que nous trouvons reproduites dans *Paris* du 29 mars :

« Quand j'ai pris en main la direction de l'usine, la journée nominale était de neuf heures, mais en réalité elle était beaucoup plus longue. Sous le plus léger prétexte, on avait des heures supplémentaires, et en octobre et en novembre les veillées étaient la règle. C'est pendant ces deux mois que nous préparons nos vins anglais pour les fêtes de Noël, et nos ouvriers travaillaient nuit après nuit, jusqu'à huit ou neuf heures, quelquefois même jusqu'à onze heures. Lorsque je me plaignais de ce système, on me répondait que sans cela on ne viendrait jamais à bout de l'ouvrage.

« Cependant je me rendais compte que ce système était défectueux, désavantageux pour moi comme pour mes hommes. Après une journée de travail consciencieux, un ouvrier n'est pas dispos pour le travail du soir, et s'il se force pour bien remplir cette tâche supplémentaire, l'ouvrage du lendemain se ressent de sa fatigue. Je pris une mesure radicale, je supprimai le travail supplémentaire, et, du même coup, le gain supplémentaire.

« Les ouvriers furent très mécontents, ils me firent des représentations, assurant qu'octobre et novembre étaient pour eux les mois les plus rémunérateurs et que la suppression des heures supplémentaires diminuait sensiblement leur revenu annuel. Cette réclamation me parut justifiée, et, pour réconcilier mes ouvriers avec le nouveau système que je venais d'inaugurer, j'élevai leur salaire. Ainsi tous les frais tombaient à ma charge; cependant je ne tardai pas à découvrir que c'était un excellent placement d'argent. Avec l'ancien système, une partie de la main-d'œuvre laissait beaucoup à désirer; avec le nouveau, l'ouvrage était irréprochable.

« Au bout de quelques années, l'idée me vint, après avoir assisté à une réunion d'employés du gaz en faveur des huit heures, de tenter cette nouvelle réforme dans mes usines, et pendant l'été de 1889 je mis mon projet à exécution.

« Mes ouvriers, quand la journée était de neuf heures, arrivaient à six, prenaient une demi-heure pour aller déjeuner et de nouveau un congé de dix minutes pour une collation au milieu de la matinée, et enfin, à midi, une heure pour le dîner; la journée était terminée à cinq heures. On comprend que chacun de ces repos occasionne une certaine perte de temps, car il faut reprendre ses outils, se remettre en train, et tout cela s'accomplit lentement. En outre,

un homme à jeun qui se met à l'ouvrage à six heures, par une froide et sombre journée d'hiver, n'abat pas beaucoup d'ouvrage. Je proposai à mes ouvriers de ne venir à l'usine qu'à huit heures du matin, mais à renoncer en revanche à leur collation de dix heures et de travailler courageusement jusqu'à midi, interrompre le travail une heure pour dîner, et le reprendre à une heure sans discontinuer jusqu'à cinq heures.

« J'offris le même salaire pour cette journée bien remplie de huit heures que pour la journée si souvent coupée de neuf heures, et j'ajoutai que je ne retiendrais rien pour le congé du samedi après-midi, de sorte que la semaine ouvrière ne serait plus que de quarante-cinq heures.

« Naturellement mes hommes acceptèrent la proposition avec enthousiasme, et l'expérience n'a fait qu'augmenter leur satisfaction.

« De mon côté, continua le sympathique directeur de l'usine, je suis très content. Mes ouvriers font tout autant de besogne, peut-être davantage.

« Depuis que la journée de huit heures a été adoptée, nous n'avons pas eu une seule heure supplémentaire, et cela sans avoir augmenté mon personnel. J'ai dû simplement prendre à mon service un portier et deux gardiens de plus.

« Ces faits, ajouta M. Beaufroy, parlent d'eux-mêmes, et tout commentaire serait inutile. Il me semble aussi banal de dire que je crois à l'excellence du système des huit heures de travail que de déclarer que je crois à la table de multiplication. »

La *Revue scientifique* analyse, dans son numéro du 4 avril, un bien intéressant travail de M. Monod sur les mesures d'assainissement prises par le gouvernement anglais et les résultats surprenants qu'elles ont eus sur la mortalité générale. En France, où la loi sur les logements insalubres date de 1850, on ne saurait trop méditer les chiffres fournis par M. Monod, car ils sont propres à faire ressortir l'état d'infériorité navrante dans lequel nous nous trouvons, grâce au beau respect que nous professons pour la propriété et aux beaux principes d'abstention de l'État en matière d'hygiène comme en matière économique.

Voici quelques-uns de ces chiffres :

Il y a seize ans, l'Angleterre promulguait le *Public Health Act*, loi générale pour la protection de la santé publique. En même temps qu'elle contraignait les propriétaires à l'observation d'une série de prescriptions qui, en France, soulèveraient un tollé général, la Grande-Bretagne procédait à d'immenses travaux d'assainissement, dont la somme totale s'est élevée, en 1890, à trois milliards, soit une moyenne annuelle d'environ 218,750,000 francs.

Voici, maintenant, les résultats obtenus :

De 1838, première année où l'enregistrement des décès a été fait d'une façon régulière, à 1865, la moyenne de la mortalité s'élevait à 22.35 pour 1,000 habitants. De 1866 à 1875, à 22.19 pour 1,000. — La mortalité est donc restée stationnaire de 1838 à 1875, — avec de brusques dépressions d'une année à l'autre, selon les maladies épidémiques qui, à un moment donné, infléchissent la courbe de la mortalité.

A partir de 1878, la mortalité diminue d'une façon presque constante, régulière, sans discontinuité. Voici, d'ailleurs, les chiffres pour la période 1880-1889, ils sont concluants :

1880..................	20.5	1885.................	19.0
1881..................	18.9	1886.................	19.3
1882..................	19.6	1887.................	18.8
1883..................	14.5	1888.................	17.8
1884..................	14.5	1889.................	17.9

Les Anglais évaluent, en livres, schellings et deniers, ces résultats. Ce sont là des calculs qui nous répugnent, estimant qu'on ne peut établir la valeur marchande de la vie humaine. En France, néanmoins, l'existence a une valeur au moins nationale, puisque les décès menacent de devenir plus nombreux que les naissances. Eh bien ! en se plaçant à ce point de vue plus large, quoique bien étroit encore, car ce n'est pas le point de vue humain au sens élevé du mot, voici quelle a été, pour la période 1880-1889, l'économie de vies humaines assurée par la loi de 1875, si on suppose, ce qui est tout à fait légitime, que la mortalité eût été, pour chacune de ces années, la même que pour les années 1866-1875.

On a économisé :

En 1880 ..	55,183	existences.	En 1885...	87,522	existences.
1881...	87,722	—	1886...	80,545	—
1882 ..	68,543	—	1887...	95,757	—
1883...	72,177	—	1888...	125,680	—
1884...	62,986	—	1889...	142,466	—

Soit un bénéfice total de 858,591 vies humaines épargnées.

Si, en France, nous parvenions à atteindre les résultats obtenus en Angleterre, résultats qui n'ont pas encore dit leur dernier mot, car l'action bienfaisante de la loi continue à influer sur la décroissance de la mortalité, nous sauverions, tous les ans, plus de 130,000 existences, et au bout de dix ans le pays compterait 1,300,000 Français de plus — abstraction faite du modique taux d'accroissement résultant de l'économie des vies adultes pendant cette période. C'est là, assurément, un résultat enviable, que nous ne sommes pas près

d'atteindre, parce que le gouvernement, d'une part, n'a pas le sentiment des graves devoirs qui lui incombent sur ce point ; que d'autre part, notre législation sur la propriété bâtie devrait être remaniée de fond en comble, car à cette heure, l'administration, même animée de la meilleure volonté, est impuissante à imposer aux propriétaires l'observation des règles les plus élémentaires de l'hygiène publique.

L'*Assistance*, bulletin officiel de la Policlinique de Paris, est une petite revue mensuelle, à laquelle nous sommes heureux de souhaiter une cordiale bienvenue.

La Policlinique de Paris est une « association d'assistance médicale et d'enseignement pratique de la médecine », ayant pour but de « donner gratuitement aux malades indigents les soins médicaux et, s'il est possible, les médicaments ». Cette Société est fondée depuis un an à peine. Déjà, elle a pu éditer un organe scientifique spécial, les *Annales de la Policlinique*, auquel elle ajoute, en 1891, l'*Assistance*, traitant des questions plus générales d'assistance publique et médicale. L'intérêt qui s'attache à ces questions est grand. On sait dans quelles conditions déplorables fonctionne aujourd'hui l'Assistance publique. Tout est à faire et à créer. Certes, des progrès considérables ont été accomplis depuis un siècle ; ce n'est pas nous qui le contesterons. Quoi que disent les catholiques, la Révolution a innové en cette matière comme en tant d'autres et a proclamé des principes de solidarité sociale dont le développement a grandement contribué à améliorer une foule de choses. Pour se rendre compte des améliorations importantes réalisées depuis, il suffit de comparer l'état actuel de nos hôpitaux à ce qu'il était autrefois, on se convaincra tout de suite quels résultats ont été acquis. Seulement, avec le progrès des idées de solidarité, le sentiment des droits et des devoirs sociaux s'est parallèlement développé, et en comparant les besoins aux moyens d'aide et de satisfaction existants, la disproportion apparaît si forte, que ce qui a été réalisé ne fait que ressortir davantage combien il reste à faire. En matière d'assistance médicale, surtout, tout est à créer. Le bureau de bienfaisance ne rend pas les services qu'il coûte et il est le seul intermédiaire entre l'abandon complet et l'hôpital. Or les ressources dont disposent nos hôpitaux sont bornées, absolument insuffisantes. On n'y peut recevoir que des catégories de malades déterminées. Les autres, le plus grand nombre, atteints de maladies chroniques, d'affections peu graves, emportant néanmoins incapacité de travail, partant misère aiguë, sont impitoyablement repoussés par les exigences matérielles du budget hospitalier. Il y a là une lacune à combler. Cette lacune, la Société Policlinique de Paris la comble dans

la mesure de ses moyens. Au conseil municipal, on avait déjà soulevé le problème de l'assistance médicale à domicile et de la création d'un service d'études médicales y affecté, coexistant avec le système de l'internat actuel dans nos hôpitaux. En attendant que ces vœux soient exaucés, que le service public, à la fois d'assistance et d'enseignement soit institué, la Société dont nous parlons ici, fondée sur l'initiative de quelques médecins, au premier rang desquels se distingue, comme toujours M. Bourneville, s'efforcera de remédier au défaut de ce service, et son bulletin officiel, l'*Assistance*, peut apporter un précieux concours à la solution du problème. Seulement, il faudra que cette revue, dont l'œuvre d'élaboration pratique peut être d'une utilité grande, se dégage de quelques préjugés courants trop répandus, en matière d'assistance, dans certaines sphères sociales. C'est ainsi qu'à côté de courts mais substantiels articles, comme celui du docteur Passant, sur la maison de secours d'arrondissement, à laquelle les malades du quartier devraient trouver des soins et des moyens thérapeutiques plus étendus que ceux dont dispose le médecin actuel du bureau de bienfaisance, avec un personnel d'étudiants attachés à la maison, on lit un article de M. le comte de Beaufort, sur les asiles du travail. M. de Beaufort se figure qu'il lui suffirait d'un hangar où l'on recueillerait les femmes nécessiteuses, que l'on occuperait à des travaux de couture, de broderie, etc., pour établir « une garantie contre les angoisses de la misère... et décourager la paresse mendiante. » Ce sont là des projets de charité tout à fait enfantins, pour quiconque s'est occupé, un instant, du tragique problème de la misère. Une revue comme l'*Assistance*, organe de savants aussi autorisés, doit laisser aux prédications d'un maréchal Booth, les plans de réorganisation sociale auxquels M. de Beaufort a emprunté la substance de son petit article.

Ces réserves faites, nous souhaitons bonne et longue vie à l'*Assistance* et à la Société dont elle est l'organe, en attendant que le conseil municipal, éclairé par les bienfaits de la Policlinique, sur l'urgence de créer une assistance médicale à domicile, se décide à l'organiser avec des moyens d'action propres à étendre l'œuvre que l'initiative privée de quelques généreuses personnes a eu l'honneur d'entreprendre.

Dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 mars, M. de Laveleye publie un très intéressant article sur le nouveau *Silver Bill* voté en juillet dernier par le Congrès américain. On sait que les États-Unis sont les plus forts producteurs d'argent du monde entier. M. de Laveleye conteste que l'influence intéressée des propriétaires de mines d'argent ait pesé sur la décision du Congrès et, se plaçant au point

de vue des intérêts économiques de l'Union et des pays à étalon d'argent ou bi-métallistes, il approuve le vote de la loi aux termes de laquelle le Trésor de Washington devra acheter, tous les mois, au cours moyen, l'énorme quantité de 4,500,000 onces de métal blanc.

Nous avons autrefois, dans les pages de ce recueil (1), étudié la question monétaire et donné les raisons d'ordre théorique et pratique pour lesquelles nous pensions que le bi-métallisme était un système monétaire inférieur au monométallisme et conclu à la supériorité de l'étalon d'or sur l'étalon d'argent. Nous ne reviendrons point sur cette controverse, l'espace d'ailleurs ne nous le permettrait pas ; nous nous bornerons à indiquer quelques-unes des raisons invoquées par l'éminent économiste belge, à l'appui de son opinion bi-métalliste :

On sait que le rapport de valeur de l'argent à l'or est de 15 à 1, dans les pays de l'Union monétaire latine ; c'est-à-dire qu'avec 15 parties de métal blanc, on achète une partie d'or. Aux États-Unis, cette proportion est de 16 à 1. Longtemps, le rapport de valeur a été d'une exactitude approximative. Après la découverte de gisements argentifères abondants, la valeur de l'argent a diminué et les pays où le métal blanc a cours légal se sont trouvés, par rapport à ceux monométallistes or, encombrés d'une monnaie dépréciée, dont la valeur baissait, au fur et à mesure que la production argentifère augmentait, tandis que celle de l'or restait stationnaire. Ces pays durent suspendre la frappe de l'argent, la liberté de la frappe entraînant comme conséquence l'échange d'un métal déprécié contre un métal de valeur supérieure ; ceci en vertu de la « loi de Gresham », que la mauvaise monnaie chasse la bonne, parce que celle-ci est la plus demandée pour les échanges internationaux, dans lesquels la première est repoussée et n'a point pouvoir libératoire. Seuls, les États-Unis ont, sinon maintenu la liberté de la frappe, du moins encouragé la production de l'argent et ils se sont efforcés de maintenir les cours en imposant au Trésor l'obligation d'en acheter tous les ans d'énormes quantités. M. de Laveleye pense que ce sont là de sages mesures, parce que l'argent ne saurait disparaître en tant qu'étalon monétaire, au moins égal, sinon supérieur à l'or.

Le rapide développement de la civilisation provoque, en effet, une circulation économique de plus en plus considérable, entraînant un besoin croissant du signe monétaire. La production stationnaire de l'or entrave les progrès de la circulation, à laquelle il ne peut fournir le médium d'échange que la production croissante de

---

(1) *Revue socialiste*, décembre 1885 : *La question monétaire*.

l'argent lui fournirait en quantités suffisantes. La suspension de la frappe du métal blanc a donc eu pour conséquence de perturber le marché économique, privé de l'instrument de circulation par excellence : la monnaie. L'insuffisance du métal monétaire a pour résultat, en effet, d'accroître le prix du signe d'échange et de diminuer, par contre, le prix des marchandises, achetées pour une quantité moindre de métal. La grande baisse des prix de cette dernière période économique n'a pas eu d'autre cause. La grande crise que nous venons de traverser n'est qu'une contraction monétaire, causée par la dépréciation de l'argent, qui a fait de l'étalon or l'étalon monétaire unique sur le marché européen. A l'appui de son assertion, M. de Laveleye remarque que le vote du *Silver Bill* américain ayant provoqué une hausse du prix de l'argent, aussitôt le marché a ressenti les effets bienfaisants de cette hausse. La baisse des prix s'est trouvée enrayée et la vie économique a repris.

Telle est, sommairement réduite à sa plus simple expression et dégagée des si intéressantes observations consignées dans les 40 pages de son article, la thèse de M. de Laveleye. Elle ne m'a convaincu, ni de la supériorité du bi-métallisme professée par notre éminent confrère, ni de la pureté des mobiles parlementaires qui ont fait décréter l'achat mensuel d'énormes quantités de métal blanc aux propriétaires de mines, par les députés de l'Union américaine.

La baisse des prix est la caractéristique de toutes les crises économiques. Elle a donc pu coïncider, dans la période que nous venons de traverser, avec la raréfaction relative du signe monétaire ; celle-ci a même pu influer sur cette baisse et l'accroître dans une certaine mesure, sans en être le facteur premier et le plus important. Une baisse du prix des produits ne suffit pas à expliquer l'engorgement du marché, la brusque cessation de travail qui décime le prolétariat. Au contraire, elle devrait prévenir cette baisse, puisque le salaire effectif des ouvriers, partant leur pouvoir d'achat et de consommation s'accroît, en proportion de la hausse du signe monétaire. Comment donc expliquer que l'opposé se produise, que cette baisse de prix, réputée bienfaisante, devienne le signal d'une misère générale. N'est-il pas plus juste de penser que, si la production de l'or, principal instrument d'échange, ne s'accroît pas proportionnellement aux progrès plus rapides de la production générale, l'accroissement de cette dernière étant constant et régulier, toute choses restent dans un rapport économique identique, après comme avant ? Les crises de surproduction peuvent entraîner des crises monétaires, des perturbations violentes sur le marché du médium d'échange, il serait contraire à la vérité économique, croyons-nous, de vouloir faire l'une synonyme de l'autre. La première est un phénomène d'ordre général, la seconde un accident tout particulier.

L'article de M. de Laveleye contient quelques chiffres bien intéressants, qui méritent d'être cités à part, sur la dépréciation considérable subie par la propriété agricole en Angleterre. Il les cite à l'appui de sa thèse et nous les reproduisons, parce qu'ils répondent éloquemment aux récriminations violentes des propriétaires français. Ceux-ci, en effet, se plaignent de traverser une crise douloureuse, sans analogue dans les autres pays. Je sais bien que le mal d'autrui ne guérit pas le nôtre. Mais les plaintes de l'agriculture française consistent, précisément, en ce que cette dernière se prétend sacrifiée et qu'à l'appui de ses revendications, elle affirme se trouver dans une situation tout à fait exceptionnelle. Voici quelques chiffres cités par M. de Laveleye, pour l'année 1890, sur la baisse du prix des terres dans la Grande-Bretagne.

« Le domaine de Brackenburgh, Lincolnshire, est hypothéqué, il y a vingt ans, pour 36,000 livres sterling; on y dépense 10,000 livres sterling; il est évalué aujourd'hui 19,000 livres sterling. Tilshead-manor, Norvilts, acheté 12,000 livres sterling, hypothéqué pour 10,000 livres sterling, ne trouve pas acquéreur à 5,400 livres sterling. Le duc de Newcastle a vendu à un brasseur, pour 137,000 livres sterling, le magnifique domaine de Worksop-manor, acheté par son père 375,000 livres sterling en 1840. Le domaine de Bandirran, en Ecosse, acheté 90,000 livres sterling en 1870, est offert en vain pour 43,000. La terre d'Auchterhouse, Forfarshire, achetée il y a 15 ans 31,500 livres sterling, est vendue 16,000 livres. Parmi les vendeurs de terres patrimoniales, on voit les plus grands noms : le duc de Fife, le duc de Buccleugh, lord Clinton, lord Carlisle, le comte d'Egmont, le comte de Devon, le comte Aushurst, lord Ashburton, le marquis de Huntley, etc. En Ecosse, cinq grands domaines, évalués chacun plus de 200,000 livres sterling (5,000,000 de francs) sont à vendre sans trouver d'acheteurs; beaucoup de fermes restent en friche, faute de fermiers. »

Ces chiffres prouvent surabondamment que la baisse du prix de la terre a atteint la propriété anglaise aussi durement que la propriété française. « La propriété américaine, elle aussi, a été atteinte », nous dit M. de Laveleye, et il en cite des exemples empruntés à des sources qui ne présentent peut-être pas le même degré de précision et d'authenticité que pour la propriété anglaise. En passant, je dois remarquer que si la baisse du prix des terres en Amérique est authentique, elle va à l'encontre de la théorie bi-métalliste de M. de Laveleye. L'Amérique, en effet, n'a pas, à proprement parler, supprimé la liberté de la frappe du métal blanc. Son système de *certificat* la remplace même plus avantageusement, des quantités colossales de lingots d'argent pouvant, de la sorte, être transformées tous les jours, au Trésor public, en un certificat qui devient une

monnaie métallique légale, dont le papier est le signe. Comment donc se fait-il que la baisse des prix, et particulièrement de la propriété foncière, s'y fasse sentir comme en Angleterre? Le métal blanc n ayant pas cours légal en Angleterre, on peut, à la rigueur, de la coexistence de ces deux faits, attribuer l'existence du premier au second. Mais aux États-Unis, où le médium d'échange est si abondant, ce fait est inexplicable par la théorie bi métalliste de M. de Laveleye.

Cette baisse du prix de la terre, particulièrement dans les pays d'Europe, où toute propriété collective a disparu, est bien faite également pour dérouter les adeptes de la rente foncière et des turlutaines de Henry George. On sait, en effet, que ces messieurs, partant du caractère particulier de la propriété foncière, établissent une distinction, assez difficile à saisir, entre le produit du capital et du travail et le produit résultant de la fécondité même du sol. Le produit du travail et du capital est légitime ; celui de la fécondité, qu'ils nomment rente foncière, ne l'est point et doit faire retour à l'État. Nous ignorons encore comment s'y prendraient les agrariens, pour évaluer exactement le produit provenant directement des propriétés du sol et celui provenant de la mise en œuvre. (Les propriétés du sol sont-elles autre chose que des propriétés physiques, la force naturelle de l'air, de l'eau, de la houille, de l'élasticité des corps, exploitées par l'industrie?) Quoi qu'il en soit, d'après leur théorie, la rente foncière irait en augmentant à mesure que la population et la richesse se développent, et que les terres vierges sont occupées. Quelques socialistes ont parfois, un peu imprudemment, accueilli ces théories comme un adjuvant naturel du socialisme. Il n'en est rien, puisque les faits en démontrent l'incertitude — pour ne pas dire la fausseté. Voilà vingt ans, en effet, que la richesse générale et la population s'accroissent en Europe, où plus un pouce de terre n'est à approprier. La rente foncière, au lieu d'augmenter diminue, avec le prix des produits agricoles et de la terre...

Mais cette revue n'a pas pour objet une minutieuse analyse des faits, qu'elle doit se borner à signaler, en indiquant d'un trait leurs conséquences possibles. Je constate donc, et passe sans insister davantage.

J'ai dit plus haut, en signalant la thèse de M. de Laveleye sur le bi-métallisme, qu'elle ne m'avait pas convaincu de la pureté des mobiles parlementaires qui ont fait adopter le *Silver Bill* de juillet dernier. Les propriétaires des mines d'argent de l'Union ont un intérêt si évident à trouver, dans le Trésor public, un acheteur de métal blanc, et le congrès américain — comme beaucoup de Parlements que je pourrais citer, hélas! — est si peu à l'abri des tentations!...

L'histoire parlementaire et administrative des États-Unis fourmille, au contraire d'aventures scandaleuses. Dans cette dernière revue, je citais les malversations, rapportées par M. de Varigny, des administrateurs de territoires indiens, malversations qui ont provoqué la révolte et le massacre des Sioux. M. Chailley, dans l'*Économiste français* du 21 mars, raconte un scandale parlementaire récent, d'une saveur toute yankee.

A la veille de se séparer, le Congrès (dont la majorité a été battue aux dernières élections, de sorte qu'un grand nombre de ses membres étaient déjà fixés sur le renouvellement de leur carrière parlementaire) a voté les crédits affectés au service des Indiens. Ce service exige 6 millions de dollars. La Chambre en a voté *vingt!* Voici un spécimen des supercheries employées par le Parlement : Le gouvernement a demandé 1,500,000 dollars pour payer 3 millions d'acres de terres achetés aux Indiens Cheyenne, et 3 millions de dollars, pour payer également 3 millions d'acres, achetés aux Choctaws et aux Chickassaws. Or, ces territoires, d'une superficie égale, sont un même territoire de 3 millions d'acres, payés une première fois 1,500,000 dollars (7,500,000 francs environ) et une seconde 3 millions. Seulement, occupés par diverses tribus, les 3 millions d'acres défilent dans les articles de la loi, comme les figurants du cirque.

La presse, naturellement — j'entends la presse démocrate — crie au scandale; mais les républicains s'en moquent. Ne faut-il point qu'ils préparent leur revanche, et une revanche politique coûte cher! Avant de quitter les affaires, le parti républicain constitue sa caisse électorale pour la prochaine campagne. Que si, grâce à la caisse ainsi organisée, ils battent leurs adversaires aux élections générales, soyez assuré que le parti démocrate ne voudra pas demeurer en reste sur le parti républicain et lui aussi, fera la sienne, avant de céder la place.

Dans ce même numéro de l'*Économiste français*, nous relevons une très courte lettre, signée d'une initiale X, à travers laquelle nous croyons reconnaître un sympathique républicain brésilien, que préoccupe vivement l'absorption dont son pays est menacé par les États-Unis. M. X., en effet, signale à l'attention française le traité conclu récemment entre le Brésil et les États-Unis, comme de nature à porter le plus grand préjudice aux intérêts européens, puisqu'il aura pour conséquence d'assurer le marché brésilien aux produits manufacturés de l'Amérique du Nord. C'est là un fait d'une gravité qui a complètement échappé à la légèreté déplorable de notre presse politique, exclusivement vouée aux récits des scandales du jour et incapable d'attirer l'attention de l'opinion sur les questions intéressant à un haut degré notre influence à l'étranger. Les journaux quo-

tidiens ont à peine consacré un alinéa de quelques lignes aux clauses de ce nouveau traité, mentionné parmi les faits divers du jour et qui ouvre le Brésil aux produits des industries de l'Union, admis en franchise ou avec des réductions de tarifs très considérables, contre lesquelles ne pourront lutter les produits français. Nous croyons devoir insister un peu plus longuement que ne l'a fait le correspondant anonyme de l'*Économiste français*, sur l'importance de cet accord commun, parce que les incidents qui ont amené la prépondérance de l'influence yankee au Brésil méritent d'être rapportés.

La conclusion de ce traité, passé inaperçu, est, en effet, la conséquence d'une politique de longue haleine, poursuivie depuis longtemps par l'Amérique du Nord avec une suite de vue et une habileté de conduite qui fait le plus grand honneur à son génie politique, en même temps que sa réussite témoigne de l'ineptie de nos gouvernants.

Malgré la distance qui sépare, en effet, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud de leurs métropoles européennes, ces diverses républiques établies, sur de vastes territoires, n'ont cessé d'entretenir des rapports suivis avec elles. Ces républiques d'origine latine ont toujours nourri une défiance instinctive pour les États-Unis, dont les sépare l'opposition naturelle des races. Jusqu'à ce dernier temps, tous les efforts tentés par la puissante confédération du Nord, en vue d'arriver à la conclusion d'un *zollverein* panaméricain, sont restés sans résultat. Réfractaires aux mœurs et à la culture anglo-saxonne, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud restent fortement attachées à l'Europe latine et particulièrement à la nation qui en résume les tendances et les aspirations les plus élevées — j'ai nommé la France. Au reste, jusqu'à ces dernières années, la situation politique d'un État, non encore parvenu à la forme républicaine, s'opposait à la réalisation du rêve panaméricain, c'était le Brésil.

Cette circonstance défavorable se compensait, il est vrai, par la politique impériale de Dom Pedro, qui, durant tout son règne, s'est efforcé de diminuer l'influence et la culture françaises au profit de l'Allemagne. L'influence française représentait, l'élément de résistance latine le plus solide, contre les projets de l'Amérique du Nord. Dom Pedro, en la diminuant de tout son pouvoir, servait inconsciemment, non les intérêts de l'Allemagne, mais des États-Unis. — J'en demande bien pardon aux lecteurs de la *Revue socialiste* qui ne connaîtraient l'empereur du Brésil que par les discours de réception prononcés dans nos académies ou les portraits qu'en ont tracés les journaux boulevardiers; mais tandis que l'empereur « à la barbe fleurie » était dans notre pays l'objet des enthousiasmes les plus sots, que Victor Hugo l'admettait à sa table, au Brésil

toute sa politique consistait à favoriser l'influence allemande au détriment de l'influence française

Après la révolution de 1889, qui amena au pouvoir les amis de la France, on put croire un instant que celle-ci allait en profiter pour asseoir définitivement sa prépondérance. Les membres du gouvernement provisoire de la République brésilienne s'étaient nourris de la moelle philosophique d'Auguste Comte. Tous professaient un culte pieux pour la Révolution, et la proclamation de la république au Brésil devait unir étroitement les deux pays, rapprochés à travers les océans par une communauté d'idées et d'intérêts. Le parti panaméricain, entretenu par les États-Unis, s'agitait beaucoup, mais sans résultats positifs, quand la stupidité du gouvernement français vint seconder leurs efforts et nous faire perdre les avantages considérables que nous pouvions retirer de la situation nouvelle.

Par solidarité monarchique, et aussi par souci éclairé des intérêts allemands, la chute de Dom Pedro affecta beaucoup Guillaume II. Le départ de l'empereur laissait le champ libre aux adversaires de l'influence allemande. Abstraction faite de tout sentiment de solidarité impériale, dont M. de Bismarck a fait si souvent bon marché, la révolution brésilienne ne pouvait donc être favorablement accueillie de l'autre côté du Rhin. La chancellerie allemande — et à son instigation M. Crispi, — prirent texte des mesures de naturalisation ordonnées par le nouveau gouvernement à l'égard des étrangers, pour affecter une attitude hostile, même menaçante. Les États-Unis saisirent la balle au bond, s'empressèrent de reconnaître le nouveau gouvernement, auquel ils ouvrirent un crédit financier illimité; et sur la nouvelle qu'une démonstration navale des flottes italo-allemandes allait se produire dans les eaux de Rio-de-Janeiro, le gouvernement de Washington, rééditant la fameuse formule de Monroë, s'apprêta ostensiblement à défendre l'indépendance brésilienne.

Les républicains du Brésil — c'est-à-dire toute la partie éclairée du pays, la classe dirigeante au sens élevé du mot, furent tranquillisés par l'assurance hautaine avec laquelle les États-Unis se déclaraient prêts à défendre l'autonomie américaine contre toute ingérence européenne — mais en Europe même, ils comptaient sur l'amitié d'un pays dont la conduite en cette circonstance fut absolument pitoyable.

Avant la proclamation de la République, le parti républicain avait envoyé en France quelques-uns de ses membres les plus distingués, un entre autres, dont nous taisons le nom, lequel était chargé d'éclairer le gouvernement français sur la nature et le but de la révolution, l'intérêt de la France à la reconnaître et à pro-

fiter de la chute de Dom Pedro pour contre-balancer au Brésil, à la fois l'influence américaine et allemande. Nous avons connu cet agent brésilien, assisté à ses tentatives innombrables pour intéresser le gouvernement français, notre presse et nos hommes politiques à la cause française; et il faut avoir vu à quelle indifférence, à quelle ignorance, quelle stupidité — et aussi quelle vénalité — cet homme d'une intelligence d'élite s'est heurté à Paris!

D'abord, à l'annonce de la révolution brésilienne, la presse parisienne, trompée par les agents de la famille d'Orléans et les agences d'informations politiques dont M. de Bismarck centralisait les télégrammes à Berlin, annonce que le mouvement républicain est un mouvement esclavagiste. Dom Pedro ayant aboli l'esclavage, la révolution était la revanche des propriétaires négriers. De son côté, le gouvernement français, Carnot et Spuller, envoie ! à l'empereur déchu des adresses de condoléance et de sympathie, qui jettent la surprise et la consternation à Rio-de-Janeiro. En vain, ici, l'agent républicain se multiplie, frappe à toutes les portes, veut mettre nos gouvernants imbéciles au courant de la situation, rien n'y fait. Les portes ne s'ouvrent point; à peine si quelques journaux, contre espèces, bien entendu, daignent publier quelques filets inspirés par lui et qui démentaient les télégrammes de source orléano-allemande, dépeignant le Brésil en proie aux horreurs de la guerre civile, sous la domination d'une poignée de sectaires sanguinaires. L'Allemagne et l'Italie menaçaient d'envoyer des cuirassés devant Rio; le gouvernement français louvoyant, sans dignité, par peur de se compromettre en mauvaise compagnie d'un mouvement révolutionnaire, appuya les notes de l'Italie et de l'Allemagne relatives à la naturalisation, et interdit l'émigration française au Brésil!

On pense si les États-Unis surent mettre à profit les hésitations inintelligentes de la République française, son hostilité bête contre un pays dont le nouveau pouvoir ne demandait qu'à s'unir étroitement à nous. Les articles de nos journaux, les télégrammes annonçant les massacres de Rio étaient immédiatement reproduits par les soins des agences américaines dans toute la presse brésilienne, suivis de commentaires dans lesquels on démontrait que le Brésil ne pouvait compter que sur la grande République-Sœur, pour défendre son indépendance contre l'Europe monarchique, dont la France était devenue le plat valet.

C'est ainsi, par les fautes, l'ignorance de notre gouvernement, que l'influence des États-Unis s'est solidement établie au Brésil. Ça n'a pas été sans difficulté, néanmoins. Ainsi que me l'expliquait le très intelligent agent du parti républicain à Paris, l'amitié des États-Unis est une menace d'absorption pour la nationalité brési-

lienne. Le jour où les Yankees seront installés dans le pays, en quelques années, il leur appartiendra. L'influence française est indispensable au Brésil pour y contre-balancer l'influence du gouvernement de Washington. Mais comment le parti français ou européen se serait-il maintenu là-bas, quand notre gouvernement, redoublant de rigueur envers le marché considérable ouvert à nos produits, se remet à prohiber l'émigration ?

Bref, les Brésiliens, lassés, blessés dans leur dignité, nos amis écœurés par l'incompréhensible politique du gouvernement français, les États-Unis ont fini par récolter le fruit de leurs intelligents efforts : un traité de commerce très favorable à leurs produits les lie à la République brésilienne. Nos Richelieu n'en sont pas émus, et la presse n'a guère compris la portée de cet acte diplomatique. Le correspondant de l'*Économiste français* en signale l'importance en vingt lignes. Nous avons cru qu'il était utile de dire à nos lecteurs à la suite de quels incidents peu connus, ignorés sans doute du gouvernement français lui-même, qui ne « savait » pas, le traité a pu être conclu et un important marché assuré à l'Amérique du Nord, qui ne tardera pas à y régner en maîtresse à nos dépens.

Le résultat obtenu par les États-Unis avec le Brésil n'est d'ailleurs que le premier pas, dans un système de politique plus vaste, conçu par les hommes d'État de Washington, en vue d'un vaste *Zollverein* panaméricain, sur lequel l'Europe et la France elle-même seront bien forcées d'ouvrir les yeux. L'Amérique aux Américains, veut dire, à Washington, les trois Amériques aux Yankees et en prévision de cette union douanière, force sera aux nations européennes de faire un retour sur elles-mêmes et la situation douanière générale. Le dernier numéro de la *Revue d'économie politique* publie, à ce sujet, un article dû à la plume de M. Peez, député autrichien, qui mérite d'être analysé.

M. Peez expose d'abord, en quelques pages d'une clarté saisissante, la situation respective des grandes nations industrielles de l'Europe. Toutes, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, l'Autriche-Hongrie ont pour objectif principal le marché extra-continental, sur lequel elles se font une concurrence acharnée. La Grande-Bretagne et la France ont notablement souffert de cette concurrence, déterminée surtout par la prospérité de l'industrie allemande, qui s'est développée, en quelques années avec une rapidité merveilleuse. La menace suspendue par les États-Unis sur le marché américain d'un vaste Zollverein ne tardera pas à déterminer une nouvelle politique douanière de l'Angleterre qui, elle, peut assurer à son industrie des débouchés d'une puissance de consommation suffisante. Elle n'a, pour cela, qu'à contracter une union douanière avec ses colonies, cette union

lui assurera un marché d'une superficie de 23 millions de kilomètres carrés, soit 17 0/0 de la superficie du globe et une population de 313 millions d'habitants, c'est-à-dire 21 0/0 de la population de la terre.

Le Zollverein panaméricain, avec 30 millions de kilomètres carrés et 108 millions d'habitants, formerait le second empire commercial — plus prospère peut-être que le premier, parce qu'une marge est laissée à l'accroissement de sa population et de sa production, grâce à sa surface plus grande et à la nécessité de créer un outillage pour mettre en œuvre des forces de production, développées dans une seule de ses parties, l'Amérique du Nord.

L'Asie, l'Amérique et l'Océanie ainsi fermées à toutes les industries européennes, excepté toutefois à l'industrie anglaise, quelles modifications ces changements détermineront-ils sur les autres nations du vieux continent?

Tout d'abord, il existe en Europe « une grande unité douanière, aussi immense et déjà constituée naturellement, parce que ses frontières coïncident avec son territoire politique, c'est la Russie ». Les chemins de fer ont vaincu son antique ennemie — la distance. Elle est au début de la période industrielle, mais cette circonstance la favorise, bien loin de lui nuire, ajouterons-nous aux observations de M. Peez, et avec ses 22 millions de kilomètres carrés et ses 105 millions d'habitants, elle peut largement se suffire.

« Admettons que ces empires soient consolidés, développés, — l'époque actuelle marche si vite ! — il est inévitable qu'ils exercent sur la vieille Europe une excessive pression, surtout sur les petits pays — et, en comparaison avec ces énormes puissances, tous sont petits — si ces petits pays ne finissent pas par former d'eux-mêmes une confédération et se réunir de manière à former un système douanier commun. »

L'Allemagne et l'Autriche-Hongrie — peut-être les Pays-Bas aussi, songeraient-ils à contracter cette union, mais il y a un empêchement majeur à sa réalisation : car, de par l'article 11 du traité de Francfort, l'Allemagne ne peut accorder un seul avantage à l'*Autriche-Hongrie*, à la *Suisse*, à la *Belgique*, aux *Pays-Bas*, à l'Angleterre et à la Russie, sans que la France en profite aussitôt. Il y a beau jour que, depuis 1871, l'Allemagne aurait fait de la triple alliance, non seulement une unité militaire, mais, ce qui est encore plus fort, une unité économique, sans la clause de l'article 11 qui rive l'Allemagne à la France. (Entre parenthèse, il n'est pas inutile de faire remarquer que cet article 11, très peu connu, sur lequel on a élevé des plaintes absurdes est peut-être plutôt une sauvegarde pour notre industrie qu'une cause de ruine, puisqu'elle nous garantit le marché allemand contre toute concurrence étrangère.)

L'union douanière de l'Europe centrale dépend donc de la France, puisqu'elle ne peut se conclure sans que notre pays en fasse partie.

Quelques circonstances particulières, dans la situation respective des deux industries, s'opposent-elles à cette union ? L'un quelconque des deux pays a-t-il à redouter de voir son marché envahi par le voisin ? M. Peez ne le pense pas, et à l'appui de son opinion, il montre l'exportation des deux pays se balançant. L'Allemagne a accru ses exportations sur les marchés américain et asiatique dans une proportion plus grande que l'exportation française ; sur le marché franco-allemand, les conditions sont à peu près égales. La balance du commerce (j'entends par là la nature particulière des objets d'exportation) est même favorable à la France.

Voici, en effet, les deux exportations comparées :

Marchandises exportées d'Allemagne en France	Millions
Bestiaux	19.7
Bois ordinaires	18.8
Cotonnades, etc.	15.6
Houilles	15.3
Peaux brutes	14.9
Tissus de laine	12.6
Machines et appareils	12.5
Bière	10.2
Instruments	10.1
Minéraux	9.1
Produits chimiques	8.8
Tissus de soie	8.4
Viande	8.4
Articles en verre et en argile	6.8
Fils	6.8
Joujoux	6 »
Total	181 »

Marchandises exportées de France en Allemagne	Millions
Vins	25.4
Cotons bruts	20.8
Peaux brutes	18.1
Tissus de laine	17.3
Orfèvrerie	16.5
Soie	13.3
Tissus de soie	13.2
Instruments	10.5
Laines et déchets	10.2
Cuirs	10.1
Tissus de laine	9.2
Plumes de parure	7.6
Fils	5.8
Fruits de dessert	5.2
Total	183.2

Les exportations entre les deux pays se balancent, mais nous sommes de l'avis de M. Peez, que l'avantage est du côté de la France, parce que celle-ci a l'avantage sur les produits fabriqués, c'est-à-dire dans lesquels est incorporée une plus grande somme de travail.

C'est ce que fera ressortir le tableau suivant, tiré des chiffres contenus dans le tableau précédent :

MARCHANDISES EXPORTÉES	D'Allemagne en France	De France en Allemagne
Tissus de laine	12.6 mill	17.3 mill
— soie	8.4 »	13.2 »
— coton	15.6 »	9.2 »
Instruments et appareils	10.1 »	10.5 »
Totaux	46.7 »	50.2 »

Si l'on considère, d'autre part, que l'article le plus important de notre exportation, les vins, s'est maintenu à 25 millions par an, malgré la crise viticole provoquée par le phylloxera, on conviendra que la balance du commerce n'est pas aussi favorable à l'Allemagne qu'on veut bien le dire tous les jours, dans les milieux où l'on juge des problèmes les plus compliqués à vue de nez, sans se donner la peine de consulter les éléments d'information nécessaires.

Malgré ces conditions, l'Union douanière de la France, de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie, à laquelle s'adjoindraient l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les autres petits pays dont l'accession permettrait à ce quatrième empire industriel de lutter avec les trois précédents, est-elle possible dans un avenir plus ou moins prochain? M. Peez laisse à cet avenir la réponse définitive, tout en affirmant que c'est là un problème à résoudre dans un délai peut-être peu éloigné. Quoi qu'il en soit, il y a là une vue intéressante, qui ne manque pas de grandeur, sauf peut-être que le député autrichien n'a pas suffisamment tenu compte des différences de régime politique qui, autant et même plus que les différends nationaux, séparent les trois grandes puissances de l'Europe centrale. Le différend national entre la France et l'Allemagne ne tarderait sans doute pas à se régler, si une modification politique profonde, qu'il n'est pas impossible de prévoir, venait à se produire dans ce dernier pays. Il est certain que ce jour-là, l'Union douanière aurait fait un grand pas. Sans compter que la constitution de cette unité économique provoquerait, à son tour, des modifications profondes dans le régime social des deux pays, modifications de nature à résoudre le problème dont l'unité douanière, seule, est incapable de fournir la solution ; je veux parler de l'équilibre à instituer entre la puissance de consommation et les forces de production.

Les grandes unités douanières que propose M. Peez seraient sans doute un progrès considérable sur l'état de choses international actuel, puisqu'elles grouperaient en quatre ou cinq grands empires industriels l'humanité aujourd'hui morcelée à l'infini. Mais elles ne sauraient résoudre le problème social que comporte le vice de la production capitaliste, et en fin de compte, le socialisme est toujours le libérateur indispensable aux maux de toute sorte qui affligent la génération présente des peuples, en mal de transformations économiques. Seulement, les zollverein proposés rendraient singulièrement plus facile l'éclosion de la crise mondiale qui se prépare.

J'ai signalé, dans le dernier numéro de la *Revue socialiste,* la proclamation officielle de la scission survenue, au sein du monde catholique français, en suite de l'attitude prise depuis quelque temps par M. de Mun et ses amis, sur les questions brûlantes du

travail et de la réorganisation économique. A vrai dire, cette proclamation n'a été qu'une constatation. Elle a consacré définitivement un fait acquis. Il y a longtemps qu'un désaccord profond existait entre M. de Mun et l'immense majorité du parti dont il était le porte-parole le plus éloquent. Sa situation personnelle, conquise par un talent hors de pair, voué depuis vingt ans à la défense la plus magnifique qu'on ait vue jusqu'ici de l'Église et de la papauté, pouvait retarder la séparation, non l'empêcher. Pour quiconque suivait de près son évolution graduelle, constante, dans l'étude des questions sociales et l'exposition des réformes par lui jugées nécessaires pour améliorer le sort de la classe ouvrière, il était évident qu'un jour ou l'autre, son parti finirait par l'abandonner et répudier les parties économiques de sa doctrine. En vain usait-il de toutes les atténuations et de tous les ménagements, pour ne pas heurter de front trop directement les idées absolues de ses coreligionnaires, en matière de propriété et de travail ; en vain se recommandait-il, avec une soumission toujours respectueuse, des autorités ecclésiastiques ; le monde conservateur est avant tout jaloux de ses privilèges économiques, de son omnipotence sociale, que l'épiscopat catholique n'a jamais songé à limiter ni à restreindre. Une telle contradiction devait nécessairement aboutir à une rupture ou à la conversion du dissident. La conversion n'ayant pas eu lieu — au contraire, M. de Mun ayant fait dans ses thèses une part de plus en en plus grande aux revendications prolétariennes, — la rupture s'est produite, et bien qu'elle ne datât pas d'hier, M. de Mun ne l'a acceptée qu'en janvier dernier. Encore a-t-il eu soin de le faire avec toutes sortes de précautions de langage, de forme et d'expression.

Mais si M. de Mun garde une réserve et une prudence excessives, tout en affirmant l'inéluctable nécessité, pour le monde d'iniquités de la génération présente, de se préparer aux transformations économiques qui s'imposent, il n'en est pas de même de ses coreligionnaires. Une véritable réaction contre les nouvelles doctrines s'est déchaînée dans le monde catholique et nous trouvons, dans la *Réforme sociale* de mars, un ensemble de documents épiscopaux qui ne laissent aucun doute sur la vigueur avec laquelle on doit s'attendre à voir mener la campagne dirigée contre M. de Mun et ses amis.

La *Réforme sociale* est l'organe de l'école de Play. Bien que celle-ci compte dans ses rangs des hommes appartenant à la confession protestante, l'immense majorité de ses adhérents est catholique et le catholicisme est d'ailleurs considéré par les membres des autres confessions comme l'élément de stabilité sociale par excellence, dont il faut étendre et consolider l'influence, abstraction faite de toute confession personnelle. Jusque dans ces derniers temps, et

tout en combattant avec courtoisie ce qu'elle appelait les « exagérations socialistes » de M. de Mun, la *Réforme sociale* était restée dans les meilleurs termes avec l'*Association catholique*. Les deux revues comptaient d'ailleurs quelques collaborateurs communs : MM. Ardant, Urbain Guérin, Claudio-Jannet, etc. A cette heure, la situation des deux camps est bien modifiée. La *Réforme sociale* s'élève avec une violence croissante contre l'extension du rôle de l'État et les « socialistes chrétiens ». Cette appellation, que M. de Mun repousse, est celle donnée couramment par les évêques, dit-elle, à ceux qui proclament la légitimité de l'intervention sociale de l'État dans le contrat économique. A l'appui, la *Réforme* analyse une série de mandements récents, de nature à jeter un jour singulièrement intéressant sur ce qu'on pense dans l'épiscopat des misères et des souffrances que l'Église se proclame la mission de guérir.

M. de Rousseau, par exemple, signale à la classe ouvrière les sophismes qui lui cachent la vérité sur « l'inégalité des conditions, laquelle n'est pas seulement une nécessité résultant de l'inégalité des forces, des talents, des capacités, des qualités, des vertus, mais comme un ordre providentiel ». Pour le digne évêque, « les points particuliers où la classe ouvrière trouve aujourd'hui des dangers spéciaux dans l'organisation même du travail industriel », sont les suivants : le travail du dimanche, qui viole la loi divine ; la tendance « à ne plus envisager dans la vie que le boire et le manger, et les gros salaires qui donnent le boire encore plus largement que le manger ». Supprimer le travail du dimanche, rendre à l'ouvrier la foi primitive perdue, l'espérance d'un monde meilleur, voilà l'objet et le but de toute réforme légitime — il ne saurait y en avoir d'autre.

M. Thomas, archevêque de Rouen, tient le même langage et, avec la même crudité de forme, une égale grossièreté d'expression, il reproche aux ouvriers de chercher « avec une sorte d'emportement toutes les satisfactions que peut leur procurer la consommation immédiate du produit de leurs journées, sans nul souci de s'assurer par l'épargne une garantie contre les incertitudes du lendemain... Dissipés avec cette déplorable insouciance, les salaires, en effet, sont insuffisants ; et si élevés qu'on les fasse ils le seront toujours. » Ramenez l'ouvrier à la vie chrétienne, il vivra content de son sort.

L'archevêque d'Aix, lui, se montre « fort sceptique », dit la *Réforme sociale*, à l'égard des « solutions du socialisme chrétien », — « Je ne suis pas chargé, déclare-t-il, avec une aimable désinvolture, dans le passage cité par la *Réforme*, de trancher les difficultés très compliquées des rapports entre patrons et ouvriers. »

L'évêque de Nancy, au contraire, a cru devoir consacrer un long mandement à la question ouvrière, et il renchérit encore sur les déclarations précédentes. Il s'étonne des tendances « qui se mani-

festent de nos jours même parmi les catholiques pour étendre imprudemment la domination de l'État ». — « Après M. Freppel, nous dit l'analyse de la *Réforme*, il montre, en empruntant de nombreux arguments au célèbre discours d'Angers, et en faisant remarquer qu'aucun de ceux qu'il atteignait (M. de Mun et ses amis) n'a jusqu'ici essayé de le réfuter, l'erreur des principes qui servent de base au socialisme chrétien ; — il commente avec son autorité épiscopale les paroles du Pape, sur lesquelles on cherche à appuyer ces erreurs ou les actes et projets qu'elles ont provoqués ». — Les encycliques de Léon XIII, sont comme les doctrines des Pères de l'Église, les épîtres de saint Jacques, les maximes de saint Paul : des éléments de controverse et d'interprétation, que chacun s'approprie au mieux de ses goûts, pour ne pas dire de ses intérêts. M. Turinaz s'appuie aussi hardiment que M. de Mun sur les paroles du Pape, pour préciser dans quelles conditions, « très restreintes par rapport à certains rêves », (ceci encore à l'adresse de M. de Mun) mais acceptables et pratiques dans cette mesure seulement, on peut faire revivre les corporations. Tout le reste n'est que folle utopie.

Ainsi l'épiscopat français tout entier répudie comme une erreur de principes (on sait ce que l'Église entend par cette expression : *erreur* de principes ; elle a excommunié et brûlé des siècles durant au nom de la vérité, pour extirper l'*erreur*), les thèses sociales de M. de Mun. Car ce n'est pas une simple divergence d'appréciation sur des faits ou des pratiques d'ordre secondaire, qui sépare les adhérents du socialisme chrétien des chefs de l'Église. C'est bel et bien une différence capitale, une opposition absolue de principes sur les fins terrestres de l'humanité. Tandis que M. de Mun et ses amis voient dans l'organisation économique contemporaine une source de misères et d'iniquités qu'il faut tarir au plus vite ; tandis qu'ils s'élèvent contre les inégalités de classes qui font un prolétariat de plus en plus dénudé en face d'une aristocratie de plus en plus comblée de biens de la fortune, — l'épiscopat, au contraire, consacre au nom de Dieu ces inégalités qu'il déclare d'ordre providentiel. La misère est conforme aux fins de Dieu ; vouloir la supprimer ou seulement en atténuer les effets en limitant les privilèges sociaux qui les créent, est une erreur, — c'est-à-dire une action coupable, damnable et punissable de tous les châtiments. M. de Mun, en somme, si nous ne vivions dans des temps où la tolérance et la modération s'imposent à tous, même à l'Église, serait un hérésiarque et le bourreau brûlerait ses discours, — s'il ne brûlait pas l'orateur.

Et notez que ce n'est pas en France, seulement, que les chefs de l'Église répudient les doctrines des catholiques sociaux. La *Réforme* fait justement observer que partout l'épiscopat tient le même langage. Celui de M. Kopp ne diffère pas essentiellement du man-

dement de l'archevêque de Rouen; en Italie, la même réprobation est attachée par les évêques et les cardinaux aux tentatives de protection ouvrière. L'archevêque de Capoue, qu'on dit être une des lumières et des espérances de l'Église, dont l'influence au Vatican passe pour bien assise sur le Sacré-Collège, exprime une opinion identique à celle des prélats que nous venons de citer : selon lui, « l'ingérence dans la question sociale de la part des États incroyants est d'un grand détriment, attendu que, ne s'en tenant pas au fondement certain de l'éternelle loi morale, elle devient complètement arbitraire ».

Dans son dernier numéro, l'*Association catholique*, dont les doctrines sont si vertement condamnées par les plus hautes autorités, comme opposées aux sains enseignements de la véritable orthodoxie, nous accusait de haïr l'Église, parce que ses efforts en vue de la solution du grand problème social nous portaient ombrage. Les évêques s'étaient chargés à l'avance de répondre pour nous, et leur réponse est topique, exempte de toute équivoque : seule, l'irréligion est un péché ; tout le reste, la richesse et la misère, est d'institution divine ; « la propriété est sacrée, dit M. Thomas ; le capital, résultat accumulé de la science, de la vertu, est nécessaire au progrès... » De telles affirmations suffisent pour montrer que nous n'avons pas à redouter de voir un jour l'Église prendre la tête du mouvement social dans le monde civilisé. Et aujourd'hui comme en 1886, en présence de la croisade anti-socialiste qui s'ouvre dans le monde catholique, nous pouvons dire à ceux que les nobles tentatives de M. de Mun ont pu un instant éblouir : « Fidèle aux traditions de son passé, le catholicisme qui a été, depuis 1789, le coryphée de tous les gouvernements, qui a béni tous les crimes sociaux sans distinction d'origine et impitoyablement anathématisé quiconque les dénonçait, le catholicisme, dis-je, vient, une fois de plus de formuler son *non volumus* à ceux qui « clament » vers lui, en reniant ceux des siens qui, appuyés sur l'autorité de ses docteurs, ont proposé l'abolition de l'esclavage moderne, l'amélioration du salariat et, selon l'expression de la parole évangélique, proclamé la « paix pour tous les hommes de bonne volonté (1) ».

En attendant, l'*Association catholique* ayant cessé d'être l'œuvre des cercles, rien n'est changé dans ses allures, la distribution des matières seule est modifiée. Ses rédacteurs, en fils soumis de l'Église, évitent de parler de leurs adversaires, et les pages consacrées au mouvement catholique sont muettes sur les condamnations dont

(1) V. *Revue socialiste*, 15 juillet 1885, *Réponse à M. de Mun*.

leur « socialisme », puisque malgré eux les évêques leur accolent cette épithète, est frappé. La partie consacrée au mouvement religieux, a d'ailleurs diminué, et les renseignements sociaux de toute nature ont pris une importance plus considérable. Ces renseignements abondants sont du plus haut intérêt, surtout la partie étrangère, remarquablement documentée. Le dernier numéro de mars contient, entre autres faits intéressants, une analyse du projet de loi de protection ouvrière en Allemagne, que nous croyons devoir résumer pour les lecteurs de la *Revue socialiste*.

Le gouvernement impérial avait déposé, il y a plusieurs mois, un ensemble de projets de loi, renvoyés à l'examen d'une commission du Reichstag. Après plusieurs mois de vive discussion, nous dit l'*Association*, l'abbé Hitze a été chargé de résumer les conclusions de la commission comme rapporteur. L'abbé Hitze est un député du Centre et le chef d'une société catholique d'ouvriers rhénans. L'*Association* ne reconnaît pas moins que les conclusions qu'il développe sont incomplètes et au-dessous des propositions gouvernementales. Voici les points principaux des projets soumis aux délibérations du Reichstag :

1° Il réglemente le repos du dimanche et des fêtes religieuses et ce repos s'applique aux mines, aux salines, aux carrières, forges et fonderies, aux fabriques et usines, travaux de charpente et de construction, chantiers, tuileries, tout ce qui concerne le bâtiment. Le temps de repos pour chaque jour férié est de 24 heures au moins. Pour certaines fêtes, de 36 et 48 heures. Dans le commerce, la durée maxima du travail, le dimanche, est fixée à 5 heures. — Le Gouvernement a rencontré une vive opposition, au sein de la commission, pour l'adoption de ces repos, vivement combattus, comme toujours, sous couleur de liberté de conscience. Nous sommes bien moins croyants que la plupart de ceux qui réclament une liberté de conscience qui n'a rien à voir dans la question ; nous pensons, que le jour de repos devant être fixé par la loi, afin qu'il soit général pour la famille ouvrière, il est indifférent que le choix fait tombe sur le dimanche, qui est d'ailleurs un jour de repos consacré autant par l'usage que par la religion. Je dois ajouter que les sept ou huit fêtes religieuses pour lesquelles la loi prescrit le repos obligatoire sont autant de journées de repos gagnées par les ouvriers et ce résultat nous satisfait pleinement. Les églises ne seront pas plus fréquentées pour cela et les ouvriers se reposeront.

2° En ce qui touche la question des salaires, la commission a refusé de réglementer le mode de paiement et surtout d'interdire certaines pratiques particulièrement abusives, telles que les *bons* délivrés par certains employeurs.

3° Le projet apporte le plus grand soin à assurer la fréquentation

de l'école aux mineurs. On a restreint malheureusement le droit de contrainte des communes pour les ouvriers du sexe masculin au-dessous de dix-huit ans.

4° La durée maxima de la journée de travail était également soumise à l'examen de la commission, celle-ci n'a voulu se prononcer que sur le travail des femmes et des enfants au-dessous de 16 ans. La durée maxima est de 6 heures pour les enfants de 13 à 14 ans, 11 heures pour les femmes en semaine et 10 heures le samedi. Quelques membres, au sein de la commission, avaient soutenu la journée de 10 heures ; elle a été repoussée. Pour la durée du temps de travail des ouvriers adultes, le projet se borne à laisser au conseil fédéral le soin de déterminer les industries dans lesquelles la santé des ouvriers pourrait être compromise et où il y aurait lieu, par conséquent, d'assurer un temps de repos conforme aux exigences de l'hygiène.

5° Enfin la commission avait à examiner la protection du contrat de travail. Ses conclusions ont abouti à un système draconien de protection patronale vraiment monstrueux. Si les dispositions du projet sont adoptées par le Reichstag, les patrons pourront retenir aux ouvriers qui rompraient le contrat une semaine de salaires à titre d'indemnité ! On veut, évidemment, rendre toute grève impossible. Quant à la rupture du contrat par le fait du patron, elle reste sans sanction, car tout ouvrier renvoyé a bien le droit de lui réclamer une indemnité par jour de chômage, jusqu'à concurrence du salaire d'une semaine, mais le patron ne verse pas, au préalable, la caution, comme son employé, et ce dernier devra plaider, pour obtenir son indemnité, c'est-à-dire que tandis que le recours du patron est assuré, celui de l'ouvrier est tout à fait illusoire.

En somme, de ce résumé trop sommaire des dispositions adoptées par la commission du Reichstag, il résulte que les sphères dirigeantes allemandes sont animées d'un esprit de résistance furieux contre toute tentative de protection ouvrière. Cette résistance date des fameux rescrits du 4 février. Une opposition catégorique aux projets de l'Empereur se manifesta aussitôt leur promulgation et depuis, cette opposition n'a fait que grandir ; à tel point que la presse bourgeoise allemande jette feu et flammes contre le projet que nous venons d'indiquer, comme attentatoire à la liberté patronale. Le conseil fédéral a déjà déclaré inacceptables la plupart des dispositions ayant seulement l'apparence de restreindre le bon plaisir patronal. En présence de cette unanimité d'oppositions soulevée par les projets du jeune empereur, on peut se demander ce que va faire celui-ci : « L'occasion s'offrira donc bientôt à Guillaume II, dit l'*Association*, de mettre à exécution la fière menace qu'au lendemain de son avènement, et la main sur son épée, il adressait à

ceux qui oseraient contrecarrer ses desseins quand il promettait de les « broyer » (*zerschmettern*) comme une paille. Ou bien ses desseins ont-ils bien changé, depuis les rescrits du 4 février, et devrons-nous déjà assister à « une palinodie » ?

C'est ce qu'un avenir très prochain nous apprendra, car nous touchons à la discussion des projets déposés par le chancelier et, ou l'Empereur s'inclinera sans mot dire devant la coalition patronale, ou il la brisera — et quel que soit l'événement, il ne peut manquer d'avoir une influence considérable sur l'évolution générale de l'Allemagne.

Gustave Rouanet.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire : *France :* Le 1er mai. — Anniversaire de la Commune. — Le congrès de Commentry. — Le congrès de l'Union fédérative du centre. — Le congrès international des mineurs. — Un congrès maritime. — *Belgique :* Deux conférences de Guesde. — *Italie :* L'Union coopérative de Milan. — Le congrès de Milan. — *Allemagne :* Le 18 mars. — Lettre de Liebknecht. — *Angleterre :* L'Union des chargeurs de Londres. — Le Sweating-System.

FRANCE.

Le 1er mai. — « Nous devons éviter toute collision violente avec « la police et les pouvoirs existants. Nous devons montrer notre « discipline et rester calmes..... Nous devons nous imposer au grand « public et le forcer de s'occuper de la diminution des heures de « travail et de l'organisation ouvrière, au lieu de provoquer des « tumultes dans les rues et des exploits policiers. Nos ennemis le « désirent ardemment pour arrêter le grand mouvement ouvrier en « excitant contre lui l'opinion publique.

« Pour nous, la principale chose est d'éclairer la classe ouvrière « et de lui faire comprendre que la diminution de la journée de « travail est indispensable ; que la production se fait sans aucun « plan et que par là elle provoque des crises industrielles et com- « merciales.

« Nous avons besoin actuellement de la paix civile pour complé- « ter notre organisation et notre armée, et des luttes violentes avec « la police et la milice peuvent arrêter, pour un temps plus ou « moins long, notre propagande. »

Tels étaient les conseils donnés il y a quelques années par le *Socialist Labor Party* américain dans ses premières agitations en faveur de la journée de Huit heures ; tels sont les conseils donnés aujourd'hui par la plupart des socialistes pour la première fois réunis dans un but commun.

Le degré d'exploitation du travail est assez grand pour augmenter la part du travail d'une manière considérable. Le revenu annuel est assez abondant pour assurer une existence convenable à tous. La production de la terre donne suffisamment à tous ce dont ils ont besoin. — Entendu. Mais en attendant l'anéantissement du capitalisme au profit du collectivisme, en attendant la suppression du mode actuel de production et de la répartition des produits, en attendant la soumission ou la démission de la bourgeoisie, la lutte pour la journée de Huit heures est une première étape vers la revision des lois existantes de la propriété.

Pourtant, diraient quelques brouillons anarchistes et quelques révolutionnaires partisans du tout ou rien, les industriels suisses, américains et australiens n'ont pas perdu par la journée normale. Avec la journée de Huit heures les patrons verront augmenter la production et réaliseront un autre gain par suite de l'économie faite sur la lumière et le charbon. L'ouvrier américain travaille trois heures de moins et produit en moyenne trois fois plus que l'ouvrier français. La journée de Huit heures enrichira le patron et lui fournira de nouvelles armes pour maintenir le prolétariat sous le joug.

Possible. Mais aux États-Unis où la journée normale est de neuf heures, en Australie où la journée est de huit heures, les salaires surpassent ceux de tous les autres pays ; il y a moins de sans-travail, moins d'affreuses misères, et plus d'intelligence dans les milieux ouvriers qu'en Irlande, en Pologne et en Hollande, où les journées sont les plus longues, les salaires les plus bas, les plus décourageants. — De plus l'alcoolisme est en raison directe de la misère et de l'insuffisance alimentaire ; ce fléau disparaîtra donc graduellement, en même temps que montera l'échelle des salaires et des loisirs. — Bref, augmentation de la production et des salaires et élévation morale de l'esprit des ouvriers, voilà, d'après toutes les statistiques raisonnées, les avantages qui résulteraient de la mise en pratique de la journée de Huit heures, laquelle est le maximum que l'on puisse exiger sans détriment pour la vie et la santé morale et physique des ouvriers.

Cependant, le travail n'étant pas le but mais le moyen, le véritable but restant la plus courte journée avec le plus haut salaire, il est certain que l'on ne s'arrêtera pas à la journée de Huit heures et que progressivement la société se rapprochera de l'organisation scientifique de la production et de l'abolition du salariat.

Mais tenons-nous-en à la formule si simple et si claire des Trois-Huit qui a rallié autour d'elle les trois millions de serfs de la plèbe moderne. — On connaît les objections courantes de nos dirigeants : concurrence étrangère, atteinte portée à la puissance économique de la France, traités de commerce, etc... Il faudrait, pour la solu-

tion des questions ouvrières, une législation internationale, une entente impossible entre les différentes nations... Voilà précisément pourquoi l'entente internationale, la pression internationale des travailleurs s'affirme le 1er mai. — Les intéressés vous donnent l'exemple de l'union et de l'entente. Votre égoïsme, vos préjugés économiques vous empêchent de suivre le mouvement. Soit ; mais alors, au nom de vos propres principes, laissez faire, laissez passer l'agitation en faveur de la légalité de demain. Car, vous le savez bien, vous ou vos successeurs bourgeois, vous finirez par vous soumettre ou par vous démettre.

M. Constans répliquait dernièrement à Ferroul qu'il ne voulait provoquer personne. Alors qu'il ne fasse plus lacérer d'affiches en province, et qu'à Paris il ne renouvelle pas, le 1er mai, la ridicule manifestation militaire de l'an dernier. — Oh ! nous n'attendons pas du ministère qu'il accorde congé aux employés et aux ouvriers de l'État. Ce serait manifester lui-même, et personne n'attend de sa part une adhésion aussi formelle à un mouvement socialiste, car personne ne confond les membres du ministère avec les membres du conseil municipal de Paris, lequel semble enfin vouloir sortir de son assoupissement.

Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas au moins l'habileté de s'abriter derrière une neutralité quasi bienveillante? Pourquoi refuse-t-il les préaux d'école aux conférenciers socialistes, alors qu'il les ouvre tous les jours à des conférenciers économistes ? — Lorsque les citoyens Vaillant et Chauvière ont réussi à faire voter par le conseil municipal de Paris l'octroi des préaux d'école à la disposition des organisateurs du 1er mai, M. le Préfet de la Seine a déclaré que les préaux d'école ne pouvaient servir à des choses étrangères à l'enseignement. Mais Vaillant ou Rouanet auraient pu répondre à M. Poubelle qu'eux et leurs amis avaient justement la prétention de faire de l'enseignement économique au premier chef.

Dans notre bulletin du mois dernier nous avons relaté la nomination d'une commission d'organisation, recrutée parmi toutes les nuances socialistes des syndicats. Cette commission, responsable devant ses électeurs, c'est-à-dire devant les 150 délégués dûment mandatés par leurs groupes respectifs, a déjà organisé avec le plus grand succès, plusieurs meetings et conférences, et échangé une volumineuse correspondance avec la province. — A Paris, elle s'est fait présenter au président de la Chambre par les députés Baudin, Dumay, Ferroul et Lachize, et lui a remis la pétition suivante :

En décidant qu'il y avait lieu de faire une enquête sur les conditions du travail et examiner ainsi s'il n'y avait pas lieu de diminuer les heures de tra-

vail, la Chambre a prouvé par ce fait qu'il ne lui était plus permis d'ajourner plus longtemps la grande question de la diminution des heures de travail et de la protection des travailleurs.

De son côté, le gouvernement, en instituant le Conseil supérieur du travail, a montré, lui aussi, qu'il ne pouvait plus différer les réformes promises, et que son devoir, sa sécurité, exigeaient de les faire entrer à bref délai dans le domaine de la pratique.

Pour ces motifs, la commission d'organisation de la manifestation du 1er mai demande que, pour prouver les efforts qui semblent être faits, de tous cotés pour créer aux travailleurs une situation meilleure et compatible avec leurs droits à l'existence, et pour faire cesser la crise économique actuelle, qui ne saurait se prolonger plus longtemps, ne sont pas un leurre destiné encore à tromper la classe ouvrière, que la Chambre des députés se rende aux vœux du prolétariat français, en décidant que les ouvriers et employés de l'État chôment le 1er mai, montrant ainsi sa ferme intention d'établir sur les chantiers de l'État la journée de Huit heures.

La commission d'organisation.

(Suivent les signatures.)

La même commission exécutive représentant toujours le Comité général d'organisation est ensuite allée à l'Hôtel de Ville, où elle a demandée à voir le préfet de la Seine pour le prier de mettre à sa disposition les préaux des écoles, ainsi que l'avait voté le conseil municipal. M. Poubelle a refusé de recevoir les délégués, qui rédigèrent en conséquence le communiqué ci-dessous :

Le préfet a fait répondre qu'il ne voulait pas nous recevoir ; que du reste, il ne savait pas si la manifestation du 1er mai serait tolérée par le ministre de l'intérieur ; il a fait déclarer, en outre, qu'il s'inquiétait fort peu du vote du Conseil et qu'il ne donnerait pas les préaux à la commission d'organisation du 1er mai.

Enfin la proposition suivante a été remise entre les mains du bureau du conseil municipal :

La commission d'organisation de la manifestation du 1er mai, se basant sur les décisions antérieures du conseil municipal concernant la limitation des heures de travail, comptant sur son énergie pour maintenir ses décisions même contre le Conseil d'État, demande au conseil municipal que les ouvriers et les employés de la Ville chôment le 1er mai, montrant par ce fait sa sollicitude pour les travailleurs et son intention de voter la journée de Huit heures pour les travaux de la ville.

La Commission d'organisation.

On a lu plus haut le rapport favorable présenté par Rouanet au nom de la Commission du travail du conseil municipal. Nous avons la tristesse d'avoir à constater le rejet de ce magnifique rapport. La majorité du conseil n'a pas voulu « prendre la responsabilité d'un mouvement dont il n'était pas appelé à régler l'étendue et qui lui a semblé n'être qu'un acte comminatoire du parti socialiste révolutionnaire ». — L'éloquence de Rouanet, la verve humouristique de Longuet, les objurgations de Vaillant, le bon sens républicain de

Thuilier et de Navarre n'ont pas eu raison de l'effarouchement rural de certains conseillers qui n'ont dû leur dernière élection qu'à la nécessité de la concentration des forces républicaines contre le péril boulangiste. Décidément le danger césarien, dont il n'y a pourtant plus à se souvenir, a par trop assagi la majorité du conseil municipal. Où sont les belles luttes d'autrefois contre l'autoritarisme gouvernemental? où est la fière liberté d'allures de jadis devant les admonestations de l'administration? Mais où sont les neiges d'antan? — Quelques contes de brigands débités d'un ton protecteur par le préfet et tout au plus bons à abrutir l'imagination des petits enfants ont suffi pour faire renier la manifestation du 1er mai.

Et cependant que demandait-on au conseil municipal? 1° Une adhésion platonique à ce grand mouvement international, adhésion dont la portée morale aurait été énorme; 2° l'octroi d'un jour de congé aux salariés de la ville. — Sur le deuxième point « chômage des employés et ouvriers de la ville », le préfet a déclaré qu'il n'appartenait pas au Conseil de créer des jours fériés. Nous ne discutons pas cette subtilité légale; mais nous rappelons qu'il est déjà arrivé au conseil municipal de voter des congés pour les écoles, et que l'administration ne les a pas refusés. Eh bien! il s'agissait tout simplement d'étendre cette fois un congé à tous les travailleurs de la ville. Au surplus, quiconque emploie des salariés a le droit de leur accorder un jour de repos, et ce n'est ni M. Poubelle ni M. Constans qui payent les ouvriers et employés de la Ville de Paris représentée par son conseil municipal.

Est-elle bien parisienne, s'est-on demandé, cette majorité qui, par crainte de paraître révolutionnaire, a refusé de suivre Rouanet dans la voie où il voulait l'entraîner? Jadis les Versaillais ont ridiculement essayé de décapitaliser la Ville-Lumière. Aujourd'hui voilà que d'inconscients représentants de Paris commencent à le décapitaliser moralement en l'empêchant de rester à la tête des mouvements généreux et desrevendications sociales. Rouanet proteste contre pareille interprétation. Nous voulons le croire et ne rien exagérer.

Le Conseil a bien continué par son ordre du jour final, à affirmer la nécessité d'une législation protectrice du travail. Mais la vague modestie de ses réclamations, son refus d'encourager la manifestation, de donner corps à ses mises en demeure, son quasi-oubli des traditions communales parisiennes, sa peur de faire de la capitale de la France la capitale du socialisme international, sont profondément regrettables, et nous déplorons amèrement cette *diminutio capitis*.

Anniversaire de la Commune. — Tous les jours la *mafia* réactionnaire trouve mille moyens de flétrir « en bloc » et en détail la Ré-

volution dont le centenaire n'a fait que commencer il y a deux ans. Mais combien plus d'acharnement dans les furieux et continus essais de défiguration du véritable but du mouvement du 18 mars, qui a non seulement décidé du sort de la République en France, mais aussi contribué puissamment à l'extension du mouvement socialiste en Europe! — Dans tous les pays où il y a une démocratie socialiste et particulièrement en France, on célèbre de plus en plus l'anniversaire du 18 mars 1871, et cela avec autant de conviction que le 1er mai, car la Commune de Paris est, jusqu'ici, le plus grand acte d'insurrection de la masse prolétarienne décidée à conquérir son émancipation politique et économique.

Rappelons quelques-unes des principales résolutions votées par les élus de la Commune au milieu de leurs mille préoccupations de résistance à la criminelle réaction versaillaise qui osa faire servir à l'écrasement du peuple de Paris, les corps d'armée qu'elle n'avait pas su employer à refouler l'envahisseur du territoire. — Citons l'abolition de la conscription et des armées permanentes, — le décret sur les loyers qui faisait remise de la plupart des termes des pauvres gens et résiliait les baux à la volonté des locataires pendant une durée de six mois, — le décret qui suspendait la vente des objets déposés au Mont de Piété et en ordonnait la restitution aux sans-travail et aux familles nécessiteuses, — le décret remettant aux Chambres syndicales ouvrières les ateliers abandonnés, celui qui abolissait le travail de nuit, la suppression du marchandage, l'établissement d'un minimum de salaire, et bien d'autres réformes élaborées en pleine bataille. Enfin le fameux décret établissant la séparation nette et radicale de l'Église et de l'État et la nationalisation des biens de main-morte, confiscation qui était un premier pas vers le collectivisme :

La Commune de Paris, considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ;

Considérant que la liberté de conscience est la première des libertés ;

Considérant que le budget des cultes est contraire au principe de la liberté, puisqu'il impose les citoyens contre leur propre foi ;

Considérant, en fait, que le clergé a été complice de la monarchie contre la liberté ;

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — L'Église est séparée de l'État.

ART. 2. — Le budget des cultes est supprimé.

ART. 3. — Les biens dits de main-morte appartenant aux congrégations religieuses, meubles et immeubles, sont déclarés propriétés nationales.

ART. 4. — Une enquête sera faite immédiatement sur ces biens, pour en constater la nature et les mettre à la disposition de la nation.

« Nous voulons la fin du vieux monde gouvernemental et cléri-

« cal, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'agiotage, des mono- « poles, des privilèges; nous voulons l'abolition du salariat », disaient les *communards*. Malheureusement pour l'humanité, le socialisme fut vaincu. Et quand la Commune succomba et qu'il ne resta plus à ses vaillants défenseurs qu'à mourir, aucun ne recula devant le sacrifice suprême. Tous ceux que le destin ne sauva pas, tous ceux qu'il avait marqués du signe de la mort, tous tombèrent en héros. Et le nom de l'un d'eux (1) demeurera à jamais gravé dans le Panthéon de l'Histoire pour avoir poussé en mourant le plus beau cri qui ait jamais été proféré en pareille circonstance : « Vive l'Humanité ! » Cette exclamation de Millière résumait admirablement le sens synthétique du mouvement communaliste et mériterait de rester l'une des épigraphes du socialisme.

Le Congrès de Commentry. — Principales décisions votées à l'unanimité par les délégués des trente et un syndicats miniers :

En raison du résultat négatif et même malheureux qu'ont donné les grèves partielles, tous les syndicats miniers de France seront réunis en une Fédération nationale qui deviendra la tête du mouvement ouvrier socialiste.

En effet, a-t-on déclaré, le mineur étant la cheville ouvrière du mécanisme social, le jour où il sera en grève, tous les corps de métiers seront, par force, obligés de l'imiter, car le stock de charbon approvisionné est nul. Ce sera alors l'avènement de la grève internationale par l'accord des Fédérations française, anglaise, belge, allemande et américaine.

Réduction de la journée de travail à 8 heures.

A propos de la récente loi sur les délégués mineurs, adoption, avec de légères modifications, d'un nouveau projet présenté par le syndicat de Saint-Étienne.

Retraite de 3 francs par jour, après 25 ans de travail et sans condition d'âge pour les invalides et les vieux mineurs, en attendant que les enfants, les vieillards et invalides soient à la charge de la société;

Retour à la nation des exploitations minières, dont les bénéfices seront destinés à créer une caisse générale de retraite pour la vieillesse;

Augmentation de 30 0/0 sur les salaires;

Adhésion à la manifestation du 1er mai, qui devra revêtir un caractère tout pacifique.

---

(1) La veuve de l'infortuné Millière vient de mourir fidèle aux convictions de son mari. Son corps a été incinéré et une concession perpétuelle a été accordée au monument funéraire qui contiendra ses cendres. Arrêtée après l'assassinat de son mari, Mme Millière se réfugia à Bruxelles dès qu'elle fut mise en liberté. Puis elle revint à Paris afin de poursuivre judiciairement l'abominable assassin qui commanda le peloton d'exécution de son mari. Déboutée, la veuve dut, pour payer les frais de justice, vendre son petit commerce de papeterie-librairie. Institutrice très instruite, la pauvre femme vécut alors péniblement de leçons données par-ci, par-là, jusqu'à ce que le Conseil municipal de Paris, toujours généreux et reconnaissant envers les survivants de la Commune, en fit une directrice d'école.

Le Congrès de l'Union fédérative du Centre. — Vœux émis :

Fixation de la journée de travail à huit heures au maximum; interdiction du travail pour les enfants au-dessous de quatorze ans dans les ateliers privés; repos pour tous de trente-six heures consécutives; fixation d'un minimum de salaire; mise à la charge de la commune des travailleurs des deux sexes dont l'incapacité de travailler aura été constatée par les syndicats ouvriers et les hommes techniques; formation de commissions mixtes chargées de surveiller les conditions d'hygiène et de sécurité; extension de la compétence des prud'hommes en ce qui concerne les tribunaux d'arbitrage et de conflits; obligation pour les patrons de payer au taux moyen le travail accompli dans les prisons ou les couvents; obligation de l'inscription aux syndicats; faciliter l'extension de ceux-ci et leur action commune par des subventions et en mettant à leur disposition des locaux gratuits; que les règlements d'ateliers soient élaborés par les ouvriers eux-mêmes; responsabilité entière des patrons en cas d'accident; interdiction aux pouvoirs communaux d'aliéner quoi que ce soit de la propriété communale.

Création de boucheries, de boulangeries, de bazars municipaux, etc., l'instruction intégrale et son entière gratuité, le retour à la commune des biens de l'Assistance publique, etc.

Les communes, en se syndiquant ou non, auront le droit d'émettre des emprunts sans l'autorisation du pouvoir central; cessation absolue de la vente des terrains communaux; inscription annuelle aux budgets des communes d'une dépense dont elles fixeront le chiffre et qui sera affectée à la construction de maisons communales; le revenu de ces propriétés ne devra jamais excéder 3 0/0 ; les locaux insalubres seront démolis; établissement dans chaque mairie, de concert avec les chambres syndicales, d'un bureau de statistique des ayants droit, c'est-à-dire de tous les citoyens qui auraient besoin de secours motivés par le chômage, la maladie, la vieillesse, etc.

Faciliter la tâche des syndicats par la création de groupes d'études économiques; ne considérer la période électorale que comme un moyen d'agitation purement révolutionnaire; préparer les corporations à organiser la grève générale pour arriver à la suppression du patronat; cesser toutes polémiques d'individualités entre les groupes socialistes; adhésion complète à la manifestation pacifique du 1er mai.

Le Congrès international des mineurs. — Complétant leurs efforts, les mineurs d'Europe ont constitué l'une des plus importantes coalitions prolétariennes de notre époque. Leur Congrès international a tenu ses séances à la Bourse du travail de Paris les trois premiers jours d'avril.

Le Bureau du comité d'organisation avait été composé ainsi qu'il suit :

T. Burt, M. P., président pour la langue anglaise et trésorier général.
A. Lamendin, président et secrétaire pour la langue française.
L. Schröder, président et secrétaire pour la langue allemande.
Gustave Defnet, secrétaire.
Cavrot, trésorier pour la Belgique.
B. Pickard, M. P., secrétaire général du comité, Barnsley, Yorkshire, Angleterre.

Toutes les questions destinées à faire partie du programme du

Congrès avaient dû être préalablement adressées à M. Pickard. Nous nous réservons de rendre ultérieurement compte des résolutions adoptées. Pour aujourd'hui, voici le texte des propositions belges et anglaises qui furent examinées :

Propositions belges :

N° 1. Constitution d'une Fédération internationale.

N° 2. Grève générale et internationale afin d'obtenir la journée de huit heures pour tous les mineurs, qu'ils soient employés par l'État ou par des entreprises privées.

N° 3. Quelle doit être l'attitude des mineurs des différents pays s'il se produit une grève générale de mineurs dans un pays fédéré?

Propositions de la Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne :

N° 4. La journée de huit heures, ayant rapport au vote passé par les mineurs des différentes nationalités, au Congrès de Jolimont.

N° 5. Projet de Fédération internationale.

Un Congrès maritime national. — Nous avons reçu de M. Maillan, président du syndicat des Marins du commerce réunis de France un appel à tous les exploités de la mer, dont voici un extrait :

CAMARADES,

Si vous en avez assez de toutes les tyrannies dont vous êtes victimes chaque jour, telles que le supplice des haubans, la mise aux fers, la privation de vivres et de boissons, la retenue du produit de votre travail connue sous le nom de SOLDE BAS;

Si vous en avez assez de toutes les ignominies que vous subissez sans mot dire, — parce que vous ne vous sentez pas organisés;

Si, enfin, vous voulez une fois pour toutes vous émanciper vous-mêmes et prendre la place qui vous est assignée dans la société, vous adhérerez à ce Congrès Maritime National, vous viendrez à nos Assises du Travail!

Comptant sur votre dévouement et votre concours, nous sommes assurés de mener à bien l'œuvre juste que nous avons entreprise, et nous crions bien haut : *Vive la Classe Ouvrière! Vivent les Travailleurs de la Mer!*

La conséquence de cet appel fut la tenue, à la Bourse du travail de Marseille, d'un Congrès des syndicats et groupes de tous les marins inscrits de France. Nous regrettons de n'avoir aucun renseignement sur les solutions proposées aux questions suivantes de l'ordre du jour tracé par la commission d'organisation :

La Caisse des Invalides; la Revision du décret du 21 mars 1852, la Suppression des marchands d'hommes; l'Organisation d'une Prud'homie Commerciale et Maritime; l'Armement des navires et chalands mixtes; de la Pêche; des Rôles des Bateliers; de la Responsabilité des Compagnies et Armateurs en matière d'accidents; de la Formation des équipages; Uniformité des salaires; de la Sécurité à bord des navires en matière d'abordages, etc., etc.

BELGIQUE

Deux Conférences de Guesde. — Le mois dernier, à la *Maison du Peuple,* brillante Conférence de Jules Guesde sur *Le Socialisme en 1891.* La personnalité et le grand talent oratoire de notre ami étant trop connus pour que nous ayons à le présenter à nos lecteurs, nous lui épargnons nos éloges :

Je dois remercier le Cercle des étudiants socialistes et le Parti ouvrier de m'avoir invité à cette réunion. Ma première parole sera donc un remerciement en même temps qu'un salut fraternel du parti ouvrier français au vaillant parti ouvrier belge. Le peuple travailleur socialiste ne reconnaît plus de frontières ni de haines de peuple à peuple comme jadis. Le grand mouvement de l'Association internationale des travailleurs a été le point de départ de ce changement d'idées dans les cerveaux populaires et ce mouvement continue de nos jours.

Par nos Congrès internationaux tenus à Paris en 1889 et par la manifestation universelle du 1er mai 1891, le parti socialiste s'est affirmé de nouveau et, avec une puissance extraordinaire, comme un parti international. Cela devait être, d'ailleurs, car aujourd'hui tout s'internationalise. Le capital ne connaît pas de frontières, les gouvernants font des conventions qui lient tous les peuples : pourquoi les travailleurs ne feraient-ils pas de même?

Nos revendications sont identiques partout.

Nos programmes sont également semblables et comme but à atteindre, et comme moyen d'action.

Le socialisme, en 1891, se présente donc à nos yeux sous une forme commune, internationale. La même pensée agite nos cerveaux, la même méthode nous réunit.

Nous comprenons tous que le prolétariat organisé doit former un parti distinct des autres partis et marcher à la conquête du pouvoir politique qui, par ce moyen, arrivera à une transformation économique de la société.

Guesde refait alors une partie de sa conférence collectiviste de la veille. Il montre quel est l'état actuel, ses défauts, ses causes de ruine et de dissolution et enfin quelle est la tendance collectiviste de notre monde économique moderne.

On m'a accusé, dit-il, de ne pas avoir conclu samedi dernier, de ne pas avoir décrit en détail ce que serait la société de demain.

Cela n'est pas sérieux. On ne sait pas d'avance ce que sera la société de demain, si ce n'est dans ses grandes lignes. A l'approche de chaque révolution on est souvent ignorant de ce que sera le lendemain.

En 1789, lorsque le tiers état ou bourgeoisie s'est emparé du pouvoir politique, savait-elle ce qui se ferait? Pas le moins du monde. La bourgeoisie voulait le pouvoir politique pour organiser sa puissance économique. Mais elle ne savait pas, elle ne pouvait pas prévoir que quelques années plus tard elle proclamerait la République et ferait tomber des têtes sur l'échafaud. Si Louis XVI avait consenti à être le roi des bourgeois, comme il avait été le roi des nobles et des prêtres, la République n'aurait pas vu le jour, et le roi n'aurait pas eu la tête coupée. En 1789, on ne pouvait pas prévoir non plus ce que serait la constitution économique nouvelle et surtout ce que donnerait cette constitution.

Aujourd'hui, nous sommes plus avancés et nous pouvons tracer les grandes lignes de la société collectiviste.

La production sera sociale, au lieu d'individuelle, capitaliste.

Il fut un temps où on ne produisait qu'en vue de la consommation. Aujourd'hui, dans notre société anarchique, on ne produit qu'en vue du profit. Dans la société collectiviste de demain, l'élément profit n'existera plus.

Les étudiants belges entrent dans le parti ouvrier et luttent de concert avec les travailleurs manuels. C'est fort bien, et en agissant ainsi les fils de bourgeois comprennent véritablement leurs intérêts, car le prolétariat intellectuel a, lui aussi, son armée de réserve capitaliste, son armée de sans-travail, de sans-emploi.

Il y a quelque vingt ans, à l'école municipale de physique et de chimie de Paris, après chaque examen, des chimistes et des physiciens trouvaient facilement un emploi et étaient payés 700 à 800 francs par mois. Aujourd'hui, il n'en est plus de même et c'est à peine si ces prolétaires intellectuels, qui étaient tant recherchés jadis, trouvent de l'occupation à raison de 100 à 150 francs par mois.

Il y a donc utilité pour tous les travailleurs, intellectuels et manuels, de s'unir.

On veut empêcher le peuple ouvrier d'arriver au pouvoir politique qui est le grand instrument de la rénovation sociale.

La manifestation du 1er mai 1890 a réuni dans le monde entier 7 millions de manifestants. C'est énorme et c'est un événement qui n'a pas son pareil dans l'histoire.

Le 1er mai 1891 sera plus formidable encore, car depuis un an les partis socialistes ont fait de nouveaux progrès et l'idée des huit heures a fait un chemin énorme.

Courage donc, camarades! Marchons la main dans la main! La Belgique ouvrière est un corps d'armée puissant qui est appelé à livrer des batailles et qui les gagnera!

Le résumé ci-dessus a été extrait du *Peuple,* auquel nous empruntons également le résumé de la conférence faite la veille devant le Tout-Bruxelles, à la Bourse, où Guesde avait été appelé comme conférencier libre par la Société d'études sociales et politiques. — Sujet : *le Collectivisme.*

Il est bien entendu que les théories que je vais avoir l'honneur d'exposer devant vous n'engagent en rien la Société qui m'a invité à cette tribune. Elles n'engagent que moi. Je suis un socialiste militant, et je vais partout où on m'appelle, chez les amis et chez les ennemis.

Le collectivisme, dont j'ai à vous entretenir, ne se distingue point du communisme scientifique de Karl Marx. Il a été préconisé pour le distinguer des diverses sortes de communismes existant encore en France et ailleurs il y a quelque vingt-cinq ans.

Notre collectivisme repose sur l'évolution économique des sociétés. Nous pensons que les conditions agricoles et industrielles actuelles *constituent une appropriation des richesses naturelles* qui n'est pas définitive et qui, nécessairement, doit changer au fur et à mesure que les conditions de production changeront elles-mêmes.

La société poursuit des étapes perpétuelles de transformations, de variations. Ces variations dans la forme de la propriété sont déterminées par la nécessité de satisfaire les besoins de notre espèce. Au début de la société existe le ré-

gime communiste. La terre appartient à tous. Plus tard, les tribus conquièrent les territoires de chasse par la force des armes. La propriété privée, individuelle est née. Elle se poursuit dans la suite avec l'agriculture, quand le cultivateur fait valoir lui-même le sol.

Aujourd'hui, une force nouvelle a pris naissance, c'est la collectivité ouvrière, aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture.

Le cultivateur propriétaire de son champ est remplacé par une armée d'ouvriers, de salariés agricoles, cultivant en grand à l'aide de machines. L'artisan travaillant pour son compte et propriétaire de son outillage est remplacé, lui aussi, par l'armée industrielle produisant en grand à l'aide des machines.

Le travail est donc devenu collectif, mais la propriété de l'instrument de travail est restée individuelle, et c'est là la cause des misères d'aujourd'hui, des souffrances populaires, misères et souffrances qui ne disparaîtront que lorsque la terre et les instruments de travail seront devenus collectifs comme le travail lui-même.

Grâce aux machines, la productivité du travail a augmenté dans des proportions considérables. Dans certaine industrie, la proportion est de 1 à 360. Mais cette productivité plus grande du travail n'a pas profité au travailleur, et cela parce qu'il n'est pas propriétaire de l'instrument de travail qu'il fait produire. Bien au contraire, cette productivité plus grande du travail a été pour l'ouvrier une cause de servitude plus considérable que celle qu'il supportait jadis.

Le travail, dans les conditions actuelles, est devenu une marchandise entre les mains du capitaliste. Les machines, qui font concurrence aux travailleurs, sont cause du nombre toujours plus grand des sans-travail, vraie armée de réserve du capital, armée de réserve qui permet aux industriels de pousser à la baisse des salaires.

Autrefois, l'ouvrier artisan était protégé par sa capacité ouvrière, technique. Cette capacité a disparu avec les machines, qui font de l'ouvrier un simple complément de l'outil. La machine a aussi industrialisé la femme et l'enfant, et l'entrée dans les fabriques de la femme et des enfants a complété encore la concurrence que déjà les machines faisaient à l'homme, au mari. De telle sorte que l'employeur a aujourd'hui, pour le salaire qu'il payait jadis au seul chef de famille, le travail de celui-ci et ensuite de la femme et des enfants. C'est là le crime de la société bourgeoise, le crime du capitalisme!

Quelles sont les raisons d'être du collectivisme? Il y en a deux :

1° Sa possibilité;

2° Sa nécessité.

Voyons d'abord sa possibilité.

La propriété capitaliste se montre à nous comme indépendante du propriétaire, car ce sont les non-propriétaires qui font valoir le capital.

Le propriétaire ne fait donc plus valoir lui-même son capital comme jadis, et cependant la propriété fonctionne, s'agrandit. C'est là la caractéristique de la propriété actuelle, et c'est aussi sa condamnation.

Vous connaissez la parabole de Saint-Simon. Il avait imaginé qu'en une nuit l'ange de la mort aurait frappé tout le monde dirigeant, depuis le roi jusqu'au dernier sous-préfet, et il se posait la question : Qu'adviendrait-il? Ce qui adviendrait, c'est que, malgré la mort des gouvernants, la vie sociale serait continuée comme si de rien n'était.

Faisons, nous aussi, une supposition : supposons, par exemple, que tous les actionnaires de mines, des chemins de fer, des filatures, de la grande industrie, en un mot, disparaissent du jour au lendemain. Y aurait-il quelque chose de changé? Les chemins de fer ne continueraient-ils pas à marcher, le charbon d'être arraché du sein de la terre, etc.?

La classe des capitalistes, des propriétaires non travailleurs n'a donc pas d'utilité sociale, et c'est une leçon de l'histoire que les classes inutiles sont appelées à disparaitre, parce qu'elles n'ont plus de raison d'être.

Autrefois, la noblesse remplissait le rôle de défense. Elle était armée, et sa mission consistait à servir de bouclier à la société d'alors. Les nobles se battaient pendant que le peuple travaillait. Mais le jour où la défense nationale a été confiée à des roturiers, le rôle de la noblesse était fini, et elle n'a pas tardé à disparaître comme classe dirigeante pour faire place à la bourgeoisie.

L'évolution dans le sens collectiviste est donc facilitée par les faits économiques eux-mêmes.

Voyons comment nous expliquons la nécessité du collectivisme.

La classe moyenne, des petits artisans et des petits commerçants, tend de plus en plus à disparaître. C'est là un fait incontestable, reconnu même par un défenseur du régime capitaliste actuel, tel que M. Paul Leroy-Beaulieu.

L'installation de grands magasins tels que le Louvre, le Bon Marché et le Printemps, à Paris, ne se traduit-elle pas par la disparition de centaines de petits magasins? Est-ce que les grandes usines ne font pas disparaître les petits ateliers? La terre elle-même se concentre. En Angleterre, il n'y a pas de petits propriétaires, et la France, qui passe pour être le pays par excellence de la petite propriété et de la petite culture, ne l'est pas tant qu'on le pense.

La dernière statistique démontre, en effet, que 44 millions d'hectares de terre n'appartiennent pas à ceux qui les cultivent, et que 4 millions d'hectares seulement sont cultivés par leurs propriétaires. L'expropriation de la petite culture par la grande, l'exploitation scientifique du sol devient de plus en plus un fait acquis, une nécessité.

Eh bien! ce sont les expropriés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, ce sont les anciens petits patrons, petits cultivateurs, avocats sans cause, médecins sans client, employés sans emploi, qui serviront à faire lever la pâte révolutionnaire et aideront le peuple ouvrier à conquérir ses droits.

Autre nécessité du collectivisme. Aujourd'hui, la société est divisée en classes : classe capitaliste et classe travailleuse. Jadis la famine existait par le manque de produits; elle était, en quelque sorte, un fléau naturel. Aujourd'hui, les crises de souffrances naissent, non du manque de produits, mais de la surproductivité elle-même. Le problème au XIXe siècle est donc l'inverse de ce qu'il était dans le passé.

Aujourd'hui, il y a trop de produits, mais pas assez de débouchés, et c'est pour en trouver que l'on fait de la politique coloniale, que l'on s'empare de colonies par la force, pour vendre aux peuples barbares et sauvages des étoffes dont ils n'ont que faire. Et, pendant ce temps, les Européens qui créent toutes ces richesses, qui fabriquent tous ces produits, sont mal vêtus!

Plus la productivité du travail est grande, et plus les ouvriers sont empêchés de racheter avec leurs salaires ce qu'ils produisent. En Angleterre, sur une production annuelle de 29 milliards, 7 milliards seulement vont au travail sous forme de salaire. Il est impossible et de beaucoup aux ouvriers de racheter ce qu'ils ont produit, et l'écart entre la puissance d'achat des ouvriers et la puissance du producteur devient de plus en plus considérable, et nous réserve des crises et des misères de plus en plus grandes.

La production actuelle est anarchique. Il y a onze ans, à Calais, l'industrie du tulle mécanique était prospère. Les fabricants faisaient rapidement fortune et les ouvriers étaient bien payés. Des capitaux nouveaux ont été jetés dans cette branche industrielle; la concurrence est née, acharnée, et, aujourd'hui, fabricants et ouvriers connaissent les crises.

Il n'y a donc, en somme, dans la société actuelle, de garantie, de sécurité pour personne, ni pour les capitalistes, ni pour les travailleurs.

Avec la propriété collective, la valeur d'échange remplace la valeur d'usage, et le producteur, au fur et à mesure qu'il produira davantage, pourra consommer plus.

Déjà, aujourd'hui, il y a de quoi faire le bonheur de tous par les richesses accumulées et la productivité du travail.

Athènes, jadis, était un vrai paradis pour les penseurs, les philosophes, les poètes. On pouvait se livrer à des travaux intellectuels, parce qu'une armée d'esclaves travaillait et produisait pour subvenir à tous les besoins des hommes libres.

Cette armée d'esclaves, nous la possédons aujourd'hui : ce sont les machines. Elles sont le Messie qui sauvera le monde et donnera à tous le bonheur en retour d'un travail facile.

Mais, pour cela, il faut changer la forme sociale actuelle et faire en sorte que la propriété, d'individuelle qu'elle est, devienne collective ; que la société, en un mot, soit propriétaire de la richesse et des instruments de travail qui existent sur notre planète!

Par quels moyens arriverons-nous à cet état de civilisation supérieur?

Quelle sera l'accoucheuse de la société nouvelle?

Puisqu'il s'agit du bonheur pour tous, il devrait y avoir un concours entre tous pour précipiter cet ordre nouveau.

Malheureusement, les classes sont prisonnières de leurs privilèges apparents.

En 1789 la noblesse s'opposa à l'éclosion d'une organisation nouvelle. Et, cependant, elle avait intérêt à le faire, car la propriété sous l'ancien régime rapportait moins que sous le régime nouveau. Mais les classes sont ainsi faites, et elles ne comprennent pas leur véritable intérêt.

Aujourd'hui donc, c'est le prolétariat qui doit jouer le rôle de sauveur. Nous devons tabler sur la classe qui a un intérêt immédiat à la transformation sociale, la classe travailleuse, qui est composée non seulement des travailleurs manuels, mais des autres : ingénieurs, directeurs d'usines, etc., etc., qui sont également des salariés, et qui ont également intérêt à une transformation sociale dans le sens du collectivisme qui est le seul possible.

Comment devra-t-on procéder?

Tout simplement comme les autres ont procédé : par la conquête du pouvoir politique, de la force gouvernementale.

Il faut que le Parti du travail devienne le maître de l'État, n'importe par quel moyen.

La violence ne se prédit pas, elle ne se désire pas non plus, mais elle peut devenir nécessaire et est légitime, vu le but qu'il s'agit d'atteindre.

Travaillons donc! propageons partout nos idées, organisons nos forces et marchons à la conquête du pouvoir qui doit nous donner le moyen de régénérer le monde!

ITALIE

L'Union coopérative de Milan. — Détails reproduits par le *Devoir* d'après la *Cooperazione rurale*. L'Union coopérative de Milan a commencé son fonctionnement il y a quatre ans, avec quelques douzaines de gants et cravates ; on y ajouta les tissus et la lingerie. Les initiateurs de l'institution faisaient eux-mêmes la vente. Au bout d'un an, les proportions prises par l'association étaient telles,

qu'il fallut louer sept magasins au prix de 1,800 francs. Cette somme représentait alors la moitié du capital. En mars 1888, ce furent quinze magasins qu'il fallut louer au prix de 6,000 francs, et, dix-huit mois après, vingt-sept au prix de 13,800 francs. Aujourd'hui, c'est un palais qui vient d'être loué à raison de 60,000 francs. Les associés étaient cent vingt-neuf au début. Ils sont maintenant trois mille. Le capital, de 3,275 francs, est monté à plus de 500,000 francs. La première année, les ventes ont été de 4,000 francs; la deuxième, de 85,000 francs; la troisième, de 231,000 francs; la quatrième, de 681,000 francs, et le premier semestre de 1890 a donné 526,000 fr. d'affaires. Voilà un développement qui tient du prodige.

Comité des Associations populaires Milanaises. — Meeting international pour les droits du travail.

Milan, 26 mars 1891.

Aux associations et aux travailleurs,

Les conditions de la classe ouvrière sont partout misérables et précaires et elles s'acheminent de pis en pis. La lutte du prolétariat contre le capitalisme s'annonce partout avec les caractères d'une révolte universelle, plus ou moins décidément contraire aux anciens systèmes fondés sur le privilège. Une conscience nouvelle va se former au milieu du peuple; c'est la conscience des revendications qu'il faut accomplir, des droits humains qu'il faut conquérir, des préjugés et des suprématies qu'il faut abattre.

Le moment historique est solennel; dans tous les pays des travailleurs s'agitent, ils se donnent la main au-dessus des frontières des anciens états, et leur voix s'élève puissante pour les idées nouvelles et pour la nouvelle civilisation. Et les voilà menaçants et redoutés en face des monopoles qui vivent aux dépens de leurs fatigues et qui leur mesurent le pain et la liberté.

Les crises de la production excessive et l'abus du crédit dans le commerce obligent périodiquement une multitude immense d'ouvriers à l'oisiveté forcée et tourmentée par la faim, pendant que les gouvernements, où résident les tyrannies économiques et politiques, flattent ces multitudes par des réformes trompeuses, ou bien souvent ils les punissent par des répressions violentes.

Et en même temps le militarisme, institution du moyen âge, va absorber les derniers fruits de l'activité des travailleurs, en arrachant à la société la jeunesse plus productive pour entourer de baïonnettes les anciens systèmes, et pour créer des rancunes parmi les peuples qui sont frères.

C'est précisément contre la solidarité des puissants et des privilégiés de toute nation, qu'il faut affirmer la solidarité des travailleurs et des prolétaires de tout pays; et les hommes de cœur doivent être avec ceux-ci, afin que la foi et la volonté des renouvellements de l'avenir deviennent foi et volonté universelle.

Les associations ouvrières et politiques soussignées, s'inspirant à ces idées, et afin que les questions principales du travail soient exposées, ont établi de tenir à *Milan* le 12 *avril* 1891 un *Meeting International pour les Droits du Travail*. Cela vaudra à serrer toujours plus l'union et le pacte de résistance entre les travailleurs dont la fête sera le 1er mai prochain.

Que tous ceux qui comprennent et qui désirent sincèrement la grandeur des plus belles idéalités humaines, une vraie égalité, une fraternité pas hypocrite,

une liberté grande et complète, soient tous avec nous et qu'ils répondent à notre appel.

La manifestation doit être solennelle et imposante; c'est pourquoi — comme en 1889 à l'occasion du meeting pour la fraternité des peuples — nous nous adressons à toutes les associations, à tous les travailleurs, à tous les hommes de bonne volonté de toute nation, et à vous aussi, pour vous prier de vouloir bien accorder à notre meeting l'honneur de votre présence et l'autorité de votre adhésion, soit par lettre, soit par la parole.

En attendant agréez nos salutations fraternelles.

Les Associations Milanaises Promotrices:

Consolato Operaio. — Fratellanza Bastagi. — Abramo Lincoln. — Accenditori del gaz. — Addetti stabilimento Sonzogno. — Archimede. — Beniamino Franklin. — Benvenuto Cellini. — Cappellai. — Carratori di sabbia. — Federazione arte coloristi. — Filantropica pettinai. — Fonditori in metalli. — Fornaciai. — Farnai pane di lusso. — Fratellanza artigiana femminile. — Guantai. — Impressori tipografi. — Lavoranti parrucchieri. — Lavoranti pasticcieri. — Litografi Luce e lavoro. — Miglioramento sarti e sarte. — Mutua calzolai. — Mutua nastrai. — Mutua lavoranti in pellami. — Lavoranti tappezzieri. — Mutua tessitori in seta. — Panfilo Castaldi. — Pilatori riso. — Portinai delle case. — Pubblici cocchieri ferrovia e Milano. — Risveglia. — Selciatori. — Sellai e valigiai. — Sessanta lisciatori in cuoio. — Sindacato operai orlatrici. — Sindacato tessitori. — Stella nascente. — Suolini. — Tintoretto. — Vetrai. — Addetti stabilimento Reggiani. — Operai maniscalchi. — Lavoranti spazzolai. — Lavoranti in bastoni. Società Operaia d'ambo i sessi figli del progresso. — Mutuo soccorso calzolai buona speranza. — Nuova Italia. — Circolo Operaio Milanese. — Circolo Operaio Socialista. — Circolo Operaio 1° Maggio. — Maurizio Quadrio. — Circolo XX Dicembre. — Volontari Garibaldini. — Carabinieri Italiani. — Circolo di studii sociali. — Unione Democratico-Sociale.

Le Comité:

Gabriele Rosa, Giovanni Bovio, deputato; Felice Cavallotti, deputato; Dott. Camillo Prampolini, deputato, Avv. Salvatore Barzilai, deputato; Edoardo Pantano, deputato; Andrea Costa, deputato; Dott. Napoleone Colajanni, deputato; Antonio Maffi, deputato; Avv. Tullo Conradini, deputato; Ettore Ferrari, deputato; Prof. Antonio Labriola, Avv. Antonio Fratti, Gregorio Agnini, deputato; Felice Albani, Mormina-Penna Francesco, Luigi Ferrari, deputato; Ettore Socci.

Masserini Senofonte, Negretti Pietro, Soldo Matteo, Mamoli Giuseppe, Avv. Pietro Gori, Ing. Luigi de Andreis, Rag. Eugenio Chiesa.

Invité personnellement, notre rédacteur en chef a répondu par la lettre suivante que nous croyons devoir reproduire. Quant à la *Revue socialiste*, Rouanet est allé la représenter à Milan.

Cannes, le [illegible] avril 1891.

Aux membres du comité des Associations populaires Milanaises.

Chers et très estimés citoyens,

En 1889 vous proclamiez solennellement à Milan la fraternité des

peuples. C'est bien comprendre les maturités historiques et les nécessités économiques de ce temps que de vouloir baser cette fraternité internationale sur la justice sociale.

Votre *Assemblée internationale pour les droits du travail* qui aura lieu aussi à Milan dans quelques jours est, en effet, le complément indispensable de nos affirmations d'il y a deux ans.

Pas de paix possible entre les peuples sans justice entre les hommes. Et quelle œuvre plus juste que celle qui a pour objectif immédiat l'amélioration des conditions ouvrières, et pour but final l'émancipation des travailleurs.

En dépit des gouvernements qui veulent encore parquer les peuples et les arment les uns contre les autres, l'Europe sociale se fait et le jour n'est peut-être pas éloigné où, les frontières étant abaissées et l'exploitation capitaliste étant abolie, les peuples délivrés, éclairés et finalement heureux célèbreront la grande fête de la paix universelle enfin conquise et de l'égalité sociale enfin réalisée.

Voilà ce que j'aurais voulu dire à vos conviés si des circonstances plus fortes que ma volonté ne m'empêchaient de me rendre dans la grande cité lombarde où j'ai trouvé une accueillante patrie aux jours de l'exil.

Veuillez être les interprètes de mes plus sincères regrets auprès de ceux qui, plus heureux, auront pu répondre à votre appel et croyez à mes meilleurs sentiments de fraternité républicaine et socialiste.

B. Malon.

ALLEMAGNE

Le 18 mars. — De nombreuses couronnes ornées de rubans rouges ont été déposées sur les tombes des citoyens tués pendant les journées révolutionnaires de 1848. L'anniversaire de la révolution de 18 à Berlin est célébré par tous les socialistes avec d'autant plus d'éclat qu'il coïncide avec l'anniversaire international de la Commune de Paris. — A ce propos voici le texte de la lettre adressée par Liebknecht aux socialistes français, lettre qui a été lue au banquet parisien commémoratif du 18 mars, présidé par Mme Duc-Quercy, ayant à ses côtés Jules Guesde et Lafargue.

Amis,

Le comité directeur du parti démocratique socialiste de l'Allemagne me charge de vous transmettre, pour la fête du 18 mars, les saluts fraternels de la démocratie socialiste allemande, à vous qui êtes les représentants de la démocratie socialiste française.

Lorsque, au mois d'octobre de l'année dernière, les compagnons Ferroul et

Guesde, venant de vos congrès de Lille et de Calais, apportèrent au congrès de Halle les saluts des frères français, ils furent accueillis par des cris cent et cent fois répétés de : « Vive la France socialiste ! Vive la France des ouvriers ! » cris qui se mêlèrent aux cris de : « Vive l'Allemagne socialiste ! » que poussèrent vos représentants. Ces vivats cent et cent fois répétés du congrès de Halle étaient l'expression des sentiments et de la pensée de l'Allemagne socialiste qui, aux élections du 20 février 1890, avait envoyé un million et demi d'hommes aux urnes.

A Halle on renouvela solennellement l'alliance fraternelle que nous avions scellée en juillet 1889 à Paris.

Le 18 mars — l'anniversaire de la révolution de Berlin de 1848 et de la Commune de Paris de 1871 — est devenu un jour de fête internationale que l'on se remémore sérieusement dans notre Allemagne, dans chaque ville, dans chaque localité où il y a des démocrates socialistes, pour préparer la génération actuelle, par le souvenir des hauts faits du passé, à la lourde tâche du présent et aux tâches plus lourdes encore de l'avenir.

Dans quelques semaines une seconde fête internationale nous réunira encore : la fête de mai, à laquelle les ouvriers allemands, unis de cœur avec les prolétaires de tous les autres pays, réclameront, avec une unanimité et des forces numériques qui commanderont le respect, la journée de huit heures, et manifesteront qu'ils font partie de la communauté internationale de classe la qui travaille.

Les adversaires vous disent bien, pour semer la défiance et la discorde, que la démocratie socialiste allemande a cessé, depuis le retrait de la loi de répression du socialisme, d'être ce qu'elle était autrefois. C'est une calomnie ridicule. Nous sommes ce que nous étions et ce que nous resterons toujours — des démocrates socialistes. Il suffit : nous vous tendons une main fraternelle par-dessus le Rhin et les Vosges, en souvenir de notre et de votre 18 mars. La paix du monde dépend maintenant du peuple français et du peuple allemand. Puissent nos communs efforts réussir à vaincre le chauvinisme des classes qui possèdent, à mettre fin pour toujours, par la ligue de la paix du prolétariat international, à l'exploitation capitaliste qui est la mère des luttes de classes et de la guerre, et à faire de la fraternité des hommes et des peuples une vérité.

Avec le salut démocratique socialiste,

W. LIEBKNECHT.

Berlin, le 15 mars 1891.

ANGLETERRE

L'Union des chargeurs de Londres. — Les affaires des chargeurs de navires vont de mal en pis, nous dit la *Société nouvelle*. Après les succès obtenus pendant la grande grève, ils se sont constitués en une Union. Bientôt cette Union se laissa aller à l'égoïsme qui a souvent caractérisé les unions ouvrières. Elle a déclaré qu'après avoir atteint un certain nombre d'adhérents, elle ne recevrait plus de membres, et que les unionistes feraient la guerre aux non-unionistes qui voudraient travailler dans les docks. — Bref, comme toute société dans la société actuelle, elle a voulu constituer un

monopole à son profit. — Il est évident que les travailleurs des docks se sont ainsi trouvés divisés.

D'autre part, les bourgeois travaillent en dessous par tous les moyens pour briser l'Union. Ils ont constitué à côté de l'Union des chargeurs une autre Union, celle du « Travail libre », qui fait la guerre aux unionistes, mais qui disparaîtra évidemment le jour où elle aura rempli sa mission de désagréger le mouvement. Voilà l'œuvre des patrons sachant profiter de la division ouvrière.

Le sweating-system. — A côté des ouvriers professionnels, groupés en *trades-unions*, végète dans les faubourgs de Londres, la foule immense des « travailleurs à tout faire » ou « travailleurs sans profession » (*unskilled*). Ceux-là sont loin de jouir des privilèges accordés à leurs camarades ; et leur situation précaire a fait l'objet d'un rapport parlementaire, d'après lequel les griefs des ouvriers sont : l'insuffisance des salaires, l'irrégularité de l'emploi, l'insalubrité des ateliers et la longue durée du travail. Ces plaintes ont été reconnues fondées par la commission parlementaire dont les membres ont été unanimes à reconnaître que le mal n'avait d'autre cause que le système en vigueur de la « suée » (sweating system), lequel est « l'emploi des ouvriers par un intermédiaire auquel les grands magasins confient de l'ouvrage et qui le fait exécuter à bas prix dans des ateliers insalubres en exagérant la durée du travail journalier ».

Ce qui justifie par-dessus tout les réclamations des intéressés c'est la façon dont les entrepreneurs appliquent le « sweating system ». Ils réduisent le salaire au plus bas prix, exagèrent le nombre des heures de travail, ne prennent aucun souci de la santé des ouvriers qu'ils font travailler en grand nombre dans des taudis obscurs, où règne une chaleur étouffante et où l'air ne se renouvelle pas. — Les repas compris dans le marché sont servis à l'atelier et se composent de mets à bon marché et dont chacun est loin d'avoir à sa suffisance ; la boisson est, sous le nom de thé ou de café, une mixture propre à écœurer un chien.

Le *fogger*, qui est aux comtés ce que le *sweater* est à Londres, agit de même, de sorte que partout les ouvriers ainsi exploités sont « de pauvres gens d'aspect chétif et misérable, dont la santé est ruinée et dont la vie dépend du premier chômage ».

Aussi sir A. White a-t-il pu dire avec raison que le « sueur » broie la face du pauvre et tire d'un travail quelconque un profit qui ne devrait appartenir qu'à ce travail.

Ce système a en outre d'autres conséquences désastreuses : il rend irrégulières les périodes de travail et produit de fréquents chômages. En effet, les patrons ne font plus travailler à l'avance,

sûrs qu'au premier signal, le sueur prendra l'affaire en mains et saura condraindre l'ouvrier à travailler toute la nuit.

..... Voici le palliatif proposé par le gouvernement tory et adopté par la Chambre des Communes. Quoique palliatif, nous saluons cette motion au passage, car elle est le commencement de la négation des doctrines si longtemps prêchées par l'orthodoxie économique dans la patrie d'Adam Smith, de Ricardo et de Cobden.

Il est du devoir du gouvernement, dans tous les contrats qu'il conclut, de prendre les précautions nécessaires contre les maux récemment révélés devant le comité de la Chambre des lords chargé de faire une enquête sur le *sweating*, et d'insérer dans ses contrats des conditions de nature à prévenir les abus provenant des sous-traités, en même temps que de s'efforcer de tout faire pour assurer le payement d'un salaire égal au taux normal généralement accepté comme suffisant pour un bon ouvrier dans la partie.

Cette idée, bonne en elle-même, ne favorisera malheureusement qu'un certain nombre de travailleurs pendant que la situation de la grande majorité des autres, dont les entrepreneurs ont toute liberté d'allures, restera la même. De là des jalousies, des rivalités déplorables en ce qu'elles divisent des hommes poursuivant un même but.

Il faudrait tout d'abord supprimer les *sweaters* par une loi, puis encourager davantage l'extension des trades-unions, du groupement des travailleurs en corporations. Car, en attendant l'intervention directe de l'État, l'association seule peut garantir des secours en cas de maladie, de vieillesse, de chômage, remplacer les instruments de travail usés ou brisés, et surtout obtenir une délimitation de la durée du travail et de son salaire, imposer des restrictions à l'exploitation patronale. Donc, suppression de l'intermédiaire et extension des syndicats ouvriers, voilà le double et premier remède à appliquer à l'horrible régime de la Suée. Et que les ouvriers prennent entièrement conscience des responsabilités qui leur incombent dans la lutte sociale et constituent de nouvelles unions de métiers nationales et internationales !

Adrien VEBER.

ÉCHOS DRAMATIQUES

Thermidor à Berlin ;
Aux Français : *Mariage blanc,* de M. Jules Lemaître.

L'art n'a pas de frontières ; comme le soleil, il brille pour tous ; il donne à tous la chaleur et la vie ! Voilà ce que pourrait répondre M. Sardou, à ceux qui l'accusent d'avoir fait représenter à Berlin une pièce anti-révolutionnaire. Mais cette thèse est insoutenable en l'espèce, *Thermidor* n'étant pas une œuvre d'art, mais une sorte de pamphlet politique sans portée, qui emprunte une valeur factice aux passions mal éteintes réveillées, inconsciemment peut-être, par l'auteur.

Du reste, nous pensons que l'heure n'est pas encore venue, où l'art, faisant abstraction des questions politiques, pourra s'épanouir en liberté sur les différents territoires ; actuellement, bien que tous les gouvernements soient également réactionnaires, à différents degrés, sous des étiquettes variées, un dissentiment plus profond, une guerre latente, existe cependant entre les tyrannies plus ou moins déguisées et les Républiques. Les Républiques, issues des révolutions, les engendrent à leur tour, parce qu'elles laissent une porte ouverte à tous les progrès. Elles rayonnent autour d'elles et préparent la chute des gouvernements personnels. Cet antagonisme existe surtout entre la France républicaine et les régimes royaux et impériaux. On ne nous pardonne pas, à Berlin, d'avoir répondu à la sanglante épopée de 1870 par notre affranchissement. Énervés sous vingt ans d'esclavage, brisés par les hontes de Sedan, nous nous sommes relevés : amoindris humiliés, mais sans maîtres ! Et cela seul nous a sauvés ; bien plus, a sauvé probablement le progrès, la Révolution sociale dans l'avenir. Donner des armes aux gouvernements personnels, ce serait fermer la porte aux réformes que nous soutenons, que nous représentons en

Europe. Si *Thermidor* est applaudi à Berlin par le *gouvernement officiel*, Sardou nous permettra de croire que l'art seul ne donnerait pas la raison de cette effervescence allemande; et si l'auteur ne l'a pas compris, l'opinion *publique*, à *Berlin même*, se chargera de l'instruire. La chose est peut-être déjà faite, à l'instigation du parti socialiste. Quand la paix étendra sur tous ses rameaux fleuris, quand les peuples frères joindront leurs mains et leurs cœurs dans le même élan vers un avenir de labeur paisible et de joies légitimes; quand toutes les tyrannies s'évanouiront dans la splendeur des aurores nouvelles : l'*art* tout-puissant obéira à ses seules inspirations et ignorera jusqu'au nom de pays, pour se dire citoyen du monde ! Nous serons les premiers alors à réclamer pour les auteurs le droit de tout dire, en tous lieux. Mais, je le répète, il faut attendre ; l'aube de ce beau jour n'a pas encore éclairé l'horizon. Quant à la question pécuniaire, dont a souffert, paraît-il, M. Sardou, nous estimons qu'un auteur n'est pas précisément un marchand. En tous cas, la marchandise littéraire à l'étranger n'est pas toujours payée en raison de sa valeur intrinsèque, mais en raison des idées qu'elle proclame. Ce n'est pas à la pièce de Sardou que s'adressent les bravos *officiels* allemands. Ce sont les vaincus de la grande Révolution, qui insultent à nos gloires passées. Or, y a-t-il rien de plus humiliant, pour un auteur, que d'être applaudi en dehors du sujet ?

Nous regrettons qu'en France, *Thermidor* ne soit pas tombé de lui-même, et sous son propre poids, et sous le poids des sifflets républicains. Quelle censure vaudra jamais la réprobation publique ! Sardou réclame le grand jour : il faut le satisfaire. Quand la Comédie-Française devrait y succomber, tant pis pour elle, si elle veut tenter l'épreuve. La Comédie s'abrite sous un prétexte libéral : elle réclame le droit de dire aujourd'hui leur fait aux thermidoriens : espérons que *demain*, mieux inspirée, se souvenant des grands noms qui font sa goire : de Corneille, de Molière, de Victor Hugo, elle éprouvera enfin le besoin de jeter son cri de réprobation aux échos des tyrannies européennes ! Au lieu d'accueillir les élucubrations de rhéteurs bourgeois, faiseurs de *Mariages blancs*, ou de *Pattes de mouches*, elle tendra la main à ceux qui travaillent pour les peuples et non pour les rois, pour les déshérités et non pour les agioteurs, pour tous, et non pour une coterie, pour l'avenir, et non pour le passé. La Comédie-Française est républicaine de fait, elle est une institution d'État et non couvent particulier. C'est là sa force, sa vie. Socialiste sans le savoir, et probablement sans le vouloir, elle est payée par la société générale et organisée en société particulière, beaucoup trop particulière. Le comité abuse des pièces incolores, du *Mariage blanc* de M. J. Lemaître par exemple ; est-ce

parce que l'auteur tombait jadis, au Vaudeville, un député républicain? La raison serait d'autant plus mauvaise, que le *Député Leveau* s'est vengé en tombant un tant soit peu son auteur. Mais passons au *Mariage blanc*, la Comédie-Française occupe le monde entier, et nous sommes obligés de rendre compte de ses faits et gestes, même quand ils ont peu d'importance.

Ce mot de *Mariage blanc* évoque l'idée de ces communions blanches, que fait pratiquer l'église aux jeunes néophytes, avant de les admettre au banquet sacré; ou bien encore l'idée de ces bals gracieux, composés uniquement de jeunes filles et de jeunes gens, que le monde a baptisés *bals blancs* en l'honneur, je le suppose, des danseuses; car pour les danseurs, ils ont depuis longtemps éparpillé aux quatre vents de l'esprit, et surtout du corps, la fleur mystique appréciée tardivement par saint Augustin. Le *Mariage blanc* du reste, ou mariage *platonique*, n'est pas un mythe, puisqu'il fut chanté par Platon qui, du moins, parlait d'amour; tandis que M. Lemaître rêve la vierge femme et poitrinaire, sans évoquer même l'ombre de l'Esprit saint. Un homme d'âge mûr, M. de Thiévres, rencontre une jeune fille de seize ans, Simonne, poitrinaire au dernier degré; elle se voit mourir, et comme la vierge antique, regrette de n'avoir connu ni l'amour, ni la maternité.

M. de Thiévres, qui a épuisé la coupe des jouissances charnelles, conçoit la pensée de faire un stage platonique, bien que marital, auprès de la douce malade. Il lui donnera le fantôme du mariage, l'illusion du mari, le rêve de la maternité; elle éveillera peut-être en lui des impressions neuves, ce qui est à considérer quand on est fort riche, très blasé et un peu fourbu. « Par exemple, dit l'excentrique et lugubre personnage, je ne l'épouserais jamais, si je n'étais certain de sa mort. »

Voilà qui condamne la pièce de M. Lemaître; nous sommes très positifs: nous voulons qu'un galant homme fasse une sottise en galant homme, sans calcul, sans arrière-pensée. Nous nous intéressons peu à ce que nous comprenons mal; et dans ce drame, les personnages principaux sont dans les nuages. Nous ne voyons même pas la ficelle qui les met en jeu. On n'épouse pas la mort de parti pris; on ne trompe pas une enfant sur la nature du lien que l'on contracte avec elle, comme le fait M. de Thiévres, vis-à-vis de Simonne; on ne laisse pas cette invraisemblable Agnès faire des layettes pour un être imaginaire. Après cela, M. Lemaître a peut-être beaucoup réfléchi sur les couveuses mécaniques, et sa pièce est simplement en avance sur la science.

Quand les découvertes nouvelles seront au point, on pourra développer en liberté le microbe du *mariage blanc*, le suivre dans toutes ses conséquences; nul doute que M. Lemaître, étant donné

son rare mérite, son esprit fin et curieux, bien qu'un peu paradoxal, ne contribue à hâter ce résultat. Résultat prévu et désiré par tous les savants et par la fine fleur des « *inerties distinguées* », fleur qui se développe aussi bien dans les milieux bourgeois que sur les sommets aristocratiques.

Au point de vue socialiste, l'œuvre de M. Lemaître a une certaine valeur. C'est une brillante fantaisie qui met en relief quelques-unes des plaies honteuses de notre société : le *mariage blanc*, comme les mariages actuels en général, est basé sur des *intérêts*, d'un ordre étrange et spécial à la vérité : soif d'impressions neuves du côté du mari ; soif du mariage chez la jeune fille, qui s'éprend bien vite, pour la vraisemblance, d'un homme âgé et usé. Mais passons, M. Lemaître ne daigne pas expliquer la raison des choses ; il compte sur notre vive pénétration. A côté des personnages principaux, une sœur très vivante, pâmée d'amour pour son vieux beau-frère. (Aux Français on ne se pâme d'amour pour un homme, que quand il a cinquante ans bien sonnés !)

Cette sœur convoite surtout les écus de celui qu'elle prétend aimer. Tout cela est bien observé, bien fin de siècle ; mais si Marthe pouvait choisir librement un jeune homme, son imagination n'enfanterait pas de laides monstruosités. Elle est dans le train, cette fille, elle fait comme tout le monde ; elle est banale, quoi qu'en pense M. de Thiévres ; banale comme sa mère, qui lui conseille d'épouser un vieillard riche. Hélas ! où en sommes-nous ? qu'un pareil marché soit journellement proposé à la jeune fille, par celle qui devrait la protéger, par sa mère ! sans que la conscience se réveille, sans que l'indignation publique se soulève et proteste. Où en sommes-nous ? nous qui gardons nos sévérités pour la vierge qui succombe dans une heure d'amour, et prêtons les mains à la vierge mondaine qui se livre sans amour au premier venu, riche, avec la complicité de tous les siens. Quant à M. de Thiévres, il est banal, lui aussi ; il veut pour *son argent* et sans risque (la jeune poitrinaire n'en a pas pour longtemps) se procurer quelques heures exquises : l'amour d'une enfant à l'état de quintessence ; la vie du cœur absorbée en une seconde.

M. de Thiévres a lu la *Simonne* de Musset. Il veut cueillir sans remords, sur les lèvres de la mourante, une fleur suprême d'amour idéal, comme le prêtre infâme buvait l'amour et la vie en une seule nuit, sur les lèvres de sa victime.

Si M. Lemaître a voulu flétrir les mœurs de nos sociétés modernes, il a réussi. Nous l'engageons à continuer, en donnant toutefois à ses personnages une intensité de vie qui leur manque.

GERVAISE.

REVUE DES LIVRES

L'évolution juridique dans les diverses races humaines, par M. Charles Letourneau. — Lecrosnier et Babé, Paris.

La Bibliothèque d'anthropologie vient de s'enrichir d'un nouveau livre : *L'Évolution juridique*, du Dr Ch. Letourneau. Ce n'est pas le moins intéressant de cette précieuse collection. Il aura certainement pour effet de détruire nombre de préjugés et de montrer en pleine lumière les origines humbles et vraiment humaines de la justice et du droit, origines si complaisamment obscurcies et divinisées par les métaphysiciens de tout ordre. Il servira également à dégager les principes nouveaux qui formeront les assises fermes, solides, où pourront construire les législateurs de l'avenir.

A l'aide de la méthode évolutionniste appliquée à la sociologie, l'auteur nous expose la genèse de la notion de justice, et nous en fait suivre les transformations diverses à travers les âges. Mais, pour arriver à ce résultat, les monuments historiques ne suffisent pas. Dans la longue existence du genre humain, la phase historique n'est qu'un instant ; elle correspond à l'âge adulte des sociétés. Pour remonter au delà et sonder les temps préhistoriques, il emploie la méthode de l'ethnographie comparée, mise en honneur, si je ne me trompe, pour la première fois, par sir John Lubbock dans son *Homme préhistorique*, méthode qui est entrée maintenant dans le domaine de la science. Elle consiste à considérer comme équivalente aux mœurs de nos ancêtres primitifs, les mœurs des races grossières, barbares, qui peuplent actuellement le globe. En étudiant leurs instincts, leurs coutumes, leurs institutions embryonnaires, on arrive ainsi à reconstituer le passé le plus lointain et les âges perdus dans la nuit des temps. C'est ainsi qu'on a pu dire que la Préhistoire vivante sert à faire revivre la Préhistoire morte.

Grâce à ces procédés d'investigation, nous voyons la justice et le droit s'élever des formes de la vie sauvage aux formes supérieures de la civilisation. Évidemment, pour les métaphysiciens qui considèrent les notions comme innées et universelles, les études de M. Letourneau constituent les plus détestables sophismes. Encore un qu'on accusera de saper les bases de l'ordre social ! Très vaillamment, et en dépit des criailleries, il met à mal les vieilles doctrines de l'innéité et de l'uniformité des idées du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Après avoir parcouru avec lui le vaste champ anthropologique où il nous entraîne, partant des hordes anarchiques des Fuégiens, des Esquimaux, en passant par les tribus des Australiens, des Peaux-Rouges, des Indiens de l'Amérique centrale et méridionale, et des Polynésiens, en nous décrivant les grandes monarchies barbares, l'ancien Pérou, l'ancien Mexique, nous ramenant ensuite à l'antiquité égyptienne, puis à la Chine, à l'Inde, à la Grèce, à Rome, au moyen âge, etc..., après avoir passé en revue, dis-je, toutes ces

races, tous ces peuples, et noté les manifestations les plus importantes de leur vie juridique, il est impossible de ne pas reconnaître que le prétendu concept inné de justice est essentiellement relatif, variant avec les pays, les races, le degré de civilisation. Les grands faits d'observation mis en lumière par l'ethnographie et l'histoire rendent cette vérité claire comme le jour. Nous ne pouvons, bien entendu, suivre l'auteur dans son enquête minutieuse à travers les peuples, enquête nourrie de faits, de documents nombreux et du plus grand intérêt. Il nous suffira d'en marquer en passant les principaux résultats.

A la manière des animaux, l'homme primitif, encore anarchique, a simplement rendu coup pour coup. Dans la suite, ce besoin de vengeance, sorte d'action réflexe toute biologique, d'individuel qu'il était d'abord est devenu collectif, du jour où la horde anarchique a réussi à se former en clan familial. A ce moment la vengeance cesse d'être aveugle, elle est raisonnée. Le « coup pour coup » devient le talion qui s'érige en règle sociale. Aucun acte, il faut bien le remarquer, n'est jugé criminel en lui-même ; c'est uniquement quand il a été supporté par un membre de la tribu ou du groupe dont on fait partie que le tort ou dommage sont regardés comme des actions mauvaises.

Mais bientôt, au fur et à mesure des changements sociaux et politiques, du développement de la propriété, de la création des valeurs d'échange facilement mobilisables, le droit au talion se réglemente. On lui substitue la compensation après arbitrage. La compensation pécuniaire intervient alors. On arrive ainsi à des arrangements, à des transactions abandonnées d'abord aux convenances des parties, puis érigées en coutumes, plus tard en lois. Peu à peu les obligations passées dans les mœurs sont associées aux croyances religieuses; les habitudes deviennent des ordres d'en haut qui planent au-dessus de la volonté des pauvres mortels. Au cours des âges, l'évolution juridique se poursuit corrélativement à l'évolution politique. Quand les chefs monarchiques revendiquèrent pour eux le droit de juger, ils élevèrent la prétention de ressentir eux-mêmes toutes les offenses, tous les torts faits aux particuliers. Dès lors, les crimes et délits deviennent des outrages au monarque ou à la loi qui est l'expression de sa volonté. Ainsi fut épuré le droit primitif de vengeance ; en poursuivant la répression légale d'un crime, les individus n'avaient plus à espérer pour eux-mêmes le moindre avantage matériel.

A partir de ce moment, commence à se former dans l'esprit des hommes une conception abstraite de la justice, la notion d'une loi imaginaire, châtiant les mauvaises actions, d'un droit naturel, indépendant des volontés particulières. C'est ce que les métaphysiciens ont appelé l'idée innée de la justice. « Oui, sans doute, dit l'auteur, l'homme seul est doté de l'instinct de justice idéale qui pousse les meilleurs d'entre nous à s'insurger contre certains attentats, même quand ces attentats ne lèsent que les autres, à se poser en redresseurs de torts. Mais ce très noble sentiment est inné chez l'homme civilisé, simplement parce qu'il est de longue date acquis. C'est l'écho héréditaire de tous les actes d'oppression subis par les ancêtres et du courroux qu'ils ont éveillé. Cette soif de justice idéale n'est donc en définitive que la fleur d'une végétation mentale, bien lentement développée et qui a pour racine primitive l'action réflexe, la détente nerveuse, poussant presque irrésistiblement l'homme et l'animal à rendre coup pour coup.

Telle est, esquissée à grands traits, l'évolution de la notion de justice à travers les âges. Cette analyse forcément incomplète — bien que longue déjà — ne peut donner qu'une idée vague d'un tel livre si rempli d'informations précieuses, si riche en substance. Je ne voudrais pas cependant terminer cette étude, sans indiquer les principales conséquences qui paraissent découler de l'immense enquête à laquelle s'est livré le docteur Letourneau.

D'abord une remarque vient immédiatement à l'esprit, c'est que la justice, le droit, la moralité même n'apparaissent véritablement qu'au moment où il y a organisation sociale. Bien mieux, ces notions ne se perfectionnent, ne s'épurent, ne s'idéalisent qu'au fur et à mesure des progrès de l'organisme social. Ainsi est formellement corroborée cette vérité, à savoir qu'en dehors de l'état de société, il n'y a ni morale, ni justice, et que le progrès des mœurs est subordonné au progrès social.

Au reste, l'auteur a parfaitement mesuré toute l'importance de cette constatation : « Ils deviendront bien rares (les crimes), dit-il, quand seront accomplies les profondes réformes que nous réserve l'avenir... En attendant les radicales transformations sociales, que verront peut-être nos enfants et qui rétréciront considérablement le champ de la répression juridique, nous pouvons atténuer le mal, en remaniant de fond en comble notre système pénitencier. »

Notre législation pénale, en effet, dévrive toujours des anciennes coutumes dictées par le besoin de vengeance. Les réminiscences de l'antique barbarie s'y rencontrent très souvent. L'époux meurtrier de sa femme adultère est déclaré excusable par nos lois. « Dans le langage juridique, ajoute M. Letourneau, on nous parle toujours de « vindicte sociale », on dit couramment : « La justice est satisfaite. » Nos tribunaux n'ont pas cessé de se considérer comme plus ou moins chargés d'une mission de vengeance ; notre justice s'inspire encore d'un vague sentiment de colère légale, écho affaibli de l'antique talion des ancêtres ; enfin, notre pénalité vise surtout à punir le coupable, à le faire souffrir. La justice future ne châtiera point ; elle fera seulement œuvre de préservation sociale et, si possible, d'éducation. »

C'est par cette espérance que M. Letourneau termine son livre. Après avoir sondé le passé le plus reculé, montré sous ses aspects sombres et cruels l'évolution de la justice humaine, il déchire un coin du voile qui nous cache l'avenir, et nous laisse entrevoir, dans un lointain indéterminé, les hommes plus heureux, au sein d'une société plus éclairée, plus juste, plus généreuse. Nous ne pouvons que nous associer à ces espérances, convaincu d'ailleurs que si le progrès ne marche pas tout seul, nul effort consciemment dirigé ne se résout en pure perte, et qu'en définitive, la justice ne venant pas du ciel, il appartient aux hommes de la faire régner sur la terre.

E. Raiga.

L'abondance des matières et les nécessités de la mise en pages ont forcé l'ajournement au prochain numéro : 1° d'une grande partie de la bibliographie et la liste des livres reçus ; 2° du compte-rendu des causeries de la *Société du Progrès Social*, notamment de la remarquable conférence du citoyen Brimon sur l'*Éducation et le cléricalisme ;* 3° des articles suivants : *Annie Besant*, par Jules Magny. — l'*Hygiène publique*, par le docteur Delon. — *Luttes stériles,* poésie de Georges de La Salle.

Le Directeur-Gérant : Benoît MALON.

PARIS. — Soc. d'imp. PAUL DUPONT, 4, rue du Bouloi (Cl.) 164.4.91.

DES MONOPOLES D'ÉTAT

SOMMAIRE : I. Du rôle de l'État et des compagnies dans l'établissement des chemins de fer. — II. Les nuisances de l'aliénation. — III. Le rachat des chemins de fer.

Florian a raconté l'histoire de ce perroquet confiant, qui dressé à dire : *Cela ne sera rien*, répétait de plus belle sa monotone ritournelle sur un navire en détresse, pendant que la tempête faisait rage, et continua jusqu'à ce que, avec le vaisseau désemparé, il ait été englouti sous les flots.

Certains sadducéens de l'économie politique ont ainsi toujours le mot de *liberté* à la bouche, et comme tout progrès, toute réforme, tout redressement dérange toujours la liberté d'opprimer et de spolier dont jouissaient quelques privilégiés ou quelque catégorie de parasites, ils opposent le mot liberté à tous les progrès sociaux. En tous les temps, les sophistes du libéralisme ont eu matière à protestation : l'abolition de l'esclavage a été une négation de la liberté des maîtres ; toutes les affirmations du droit populaire sont un attentat à la liberté des rois ; toute justice démocratique nouvelle lèse quelques libertés et quelques intérêts des classes dominantes ou exploitantes. Il y a de la sorte « de par le monde », comme disait le bon Brantôme, « un certain nombre de prétendues *libertés* qui ont eu historiquement cette destinée étrange, de se voir refoulées à mesure que la *Liberté* tout court faisait plus de progrès. Telle est la *liberté* de l'ignorance ; telle est la *liberté* de l'héritage ; telle est la *liberté* des conditions léonines imposées par le patron à l'ouvrier ; telle est aussi la *liberté* du jeu. Toutes se résument peut-être en une seule, la liberté de l'exploitation » (1).

---

(1) Camille PELLETAN, dans le journal *La Justice*, mars 1891.

C'est en effet de cette liberté-là que les libéraux économistes ont souci avant tout, et c'est pour la défendre qu'ils qualifient de *liberticides* toutes lois limitatrices de l'oppression et de la spoliation capitaliste ; toutes les mesures promotrices de probité commerciale ou défenderesses des intérêts généraux contre quelques puissantes rapacités particulières.

Pour les théoriciens du *laissez faire*, on attente à la liberté du travail lorsqu'on s'attaque aux concentrations capitalistes les plus manifestement malfaisantes. Ils ne font pas d'exception, et pourtant, a remarqué J.-S. Mil, *il y a des choses qui ne peuvent devenir articles de commerce sans devenir nécessairement articles de monopole.*

En ce cas, le devoir de l'État est bien tracé : intervenir au nom de l'intérêt commun et, au besoin, transformer en service public le monopole qui, entre les mains d'une compagnie financière, ne peut être et n'est qu'un instrument de profits particuliers et de profits d'autant plus considérables que les travailleurs sont plus maltraités, plus exploités, et le public plus mal servi et plus rançonné.

Il est difficile de contester ce principe, mais on veut échapper aux conséquences, en arguant de l'incapacité administrative de l'État.

Ainsi, c'est au moment où le développement de l'instruction, la liberté de la presse, l'exercice du suffrage universel et la multiplicité des intérêts en cause rendent plus difficile la mauvaise gérance de l'État, que les économistes libéraux osent conclure à la supériorité des monopoles particuliers sur l'administration sociale.

Il est vrai que les gouvernants tendent à ce résultat, au moins en France.

Par une incroyable aberration, c'est à des thuriféraires des grandes compagnies oppressives, agioteuses et spoliatrices que les pouvoirs publics confient l'enseignement de l'économie politique dans les écoles administratives, de sorte que l'État paye pour que l'on enseigne aux futurs titulaires de ces services que l'action sociale est contraire aux lois naturelles, et que pour le délégué ou l'employé d'administration le devoir consiste à faire le moins et le plus mal possible.

De là les gaspillages et les fainéantises qui sont la honte des ministères, le fléau de certains services ; de là ces complicités lâches des ingénieurs et inspecteurs de l'État au bénéfice des compagnies financières qu'ils devraient surveiller et qu'ils encouragent dans leurs malfaisances et dans leurs prévarications, au détriment de l'intérêt public dont ils ont la garde et qu'ils trahissent.

Mais ces faits de mauvaise éducation sociale, d'ambiant immoral et d'indignité personnelle, ces faits tout accidentels et dont une sérieuse réforme administrative s'inspirant de principes socialistes aura raison, ne peuvent être sérieusement invoqués contre l'action

nécessairement croissante de l'État dans le domaine économique.

« Il est tout d'abord évident », dit avec un grand sens un économiste interventionniste suédois, « que la production matérielle doit de plus en plus s'étayer sur un degré élevé de culture intellectuelle, et que celle-ci devient de plus en plus l'objet de soins donnés par des établissements sociaux (enseignement technique, etc.).

« Et plus la civilisation s'accroîtra, plus aussi il sera à l'ordre du jour de prendre les grandes dispositions nécessaires pour l'amélioration des conditions climatériques, comme l'assèchement ou l'irrigation des terres, etc., entreprises qui dépassent la volonté ou le pouvoir de l'individu (1). »

Ainsi, l'intervention de l'État devient de plus en plus une condition du progrès agricole. Dans d'autres branches du travail humain, l'action sociale se substitue de plus en plus à l'initiative privée, d'une façon continue et absolument indiscutable, notamment en tout ce qui touche aux moyens d'échange et de circulation.

« La prise de possession par la société est déjà, pour une partie, si complètement réalisée, que le retour à l'initiative privée ne saurait guère être remis en question : par exemple, en matière de monnaie, de postes, de voies terrestres de communication, etc. Les causes en sont faciles à comprendre. Plus la civilisation progresse et plus des institutions semblables doivent être exploitées *sur une grande échelle* et avec une unité et une cohésion réciproques. Si elles étaient confiées à des personnes privées ou à des associations, leur action devrait, en tout cas, se produire par le moyen d'un personnel administratif institué à l'instar de celui de l'État et par conséquent sans cet aiguillon de l'intérêt particulier qui, autrement, constitue l'avantage de la production privée. Si une concurrence existe, le but n'est atteint qu'incomplètement et d'une façon moins économique, par exemple, dans le cas de plusieurs compagnies de chemins de fer en concurrence. Si, au contraire, cette concurrence n'existe pas, le public en souffre de bien des façons et les intérêts privés des possesseurs se font tyranniquement sentir. Aussi bien au point de vue de la production qu'à celui de la répartition de la richesse, on trouve des avantages sensibles dans l'organisation sociale de semblables entreprises (2). »

J'aime, sur ce point (si contesté par l'économie politique vulgaire) de la nécessité de transformer les monopoles en services publics, à citer un économiste investi d'un professorat officiel et qui ne saurait être suspect de doctrinarisme collectiviste. Aussi bien l'argumenta-

---

(1) S.-K. Hamilton, *Le développement des fonctions de l'État dans leur rapport avec le droit constitutionnel* (*Revue d'économie politique*, février 1891).
(2) S.-K. Hamilton, *loc. citato.*

tion du professeur d'économie politique à l'Université de Lund est singulièrement suggestive.

Ayant à énumérer les causes principales de la nécessaire extension des attributions sociales de l'État, M. Hamilton indique sommairement les suivantes :

« La nécessité de pourvoir toujours plus complètement aux besoins purement sociaux et d'y pourvoir d'une façon préventive ;

« Le développement technique de l'industrie à l'aide de l'emploi d'instruments plus puissants (vapeur, électricité, etc.), d'où résulte une extension économiquement nécessaire de l'*échelle* sur laquelle elle doit être exercée ;

« Le fait que, par suite de la plus grande extension des entreprises et de la nécessité qui s'impose aux particuliers eux-mêmes de les gérer en faisant appel à un personnel d'administration salarié, on diminue, relativement au moins, l'avantage spécifique de l'industrie privée, c'est-à-dire l'intensité du travail produit sous l'aiguillon de l'intérêt particulier ; car il faut admettre que le personnel employé dans un service public ne doit rester en arrière des employés des particuliers ni en fait de zèle ni en fait de capacité, et les garanties relatives au bon service des employés sont augmentées dans une mesure importante par la liberté de la presse et autres moyens de contrôle ;

« Le danger, aussi en relation avec l'extension croissante des grandes entreprises, des monopoles de fait, par suite desquels l'individu en arrive à pouvoir dominer des branches entières d'industrie, cas auquel il est assurément préférable pour tous que le monopole soit dans les mains de l'État plutôt que dans celles d'un particulier ;

« Enfin, aussi, la nécessité toujours plus grande de procurer à *tous* les membres de la société les moyens de développement intellectuel et matériel, afin que, par l'élévation du niveau de civilisation de chacun d'eux, une vraie égalité humaine puisse, de plus en plus, être réalisée. »

En conséquence de tout ce qui précède, dit en substance le professeur suédois, l'accroissement continu de l'action de l'État doit être considéré comme une loi de développement social, loi qui, bien entendu, comme toutes les autres analogues, n'a qu'une validité conditionnelle. Un État quelconque peut, sans aucun doute, s'abstenir de la suivre. Mais il en est pour lui comme pour l'individu qui, librement, peut s'abstenir de prendre de la nourriture. S'il ne se nourrit pas, sa vie ne saurait durer. Si un État se refuse à obéir à la loi générale de développement et ne perfectionne pas comme les autres son administration de la justice, son organisation militaire, ses institutions civilisatrices, ses ressources économiques, il doit, en tant qu'État, succomber soit sous la violence, soit par épuise-

ment. Et, aussi, à un point de vue purement économique, il est de la plus grande importance que cette tendance de développement soit suivie (1).

Telles sont les conclusions de l'économie politique progressive, de celle qui, s'inspirant des enseignements de l'histoire et des tendances économiques de la société moderne, en arrive à opérer sa jonction avec le socialisme expérimental.

Sur ce point particulier des monopoles, l'entente est complète, sauf que le socialisme veut passer plus vite à l'application.

De fait, tous les programmes socialistes réclament énergiquement la revision des contrats ayant aliéné à des compagnies financières les principales institutions de crédit, les chemins de fer, mines, canaux, et à la reprise par l'État de ces puissants facteurs de la production nationale et de la richesse générale.

Dans une étude précédente, nous avons conclu à la nécessité de la socialisation du crédit ; dans celle que ces lignes commencent, nous n'aurons pas de peine, croyons-nous, à démontrer que tout commande la mise sous la haute direction de l'État, des chemins de fer, mines, canaux et de toutes les grandes entreprises analogues, au fur et à mesure de leur transformation en monopole de fait.

I

DU ROLE DE L'ÉTAT ET DES COMPAGNIES DANS L'ÉTABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER.

Pour ce qui concerne les chemins de fer, devenus entre les mains des compagnies un simple instrument d'exploitation des travailleurs, de rançonnement du public et de malhonnêteté agioteuse, tous les progressistes dignes de ce nom et même beaucoup de conservateurs éclairés concluent à la reprise par voie de rachat. En envisageant les choses au point de vue strictement économique, on fait fort raisonnablement valoir qu'en agissant ainsi c'est donner à l'État représentant des intérêts généraux la haute main sur les choses de l'échange et, par suite, la possibilité de favoriser le développement des forces productives et intervenir comme pondérateur ou comme égalisateur dans la lutte acharnée des intérêts antagonistes.

C'est sans doute à des considérations de ce genre qu'obéit l'illustre ministre belge Th. Rogiers, en retenant pour l'État la construction et l'exploitation des chemins de fer à leur début. Il solidifia ainsi l'ordre de choses fondé en Belgique par la Révolution de septembre

(1) S. K. Hamilton : *loco citato*.

1830, et il contribua grandement au développement économique de son pays (1).

Entraîné sans doute par l'exemple que venait de donner le grand ministre belge, le ministère français de 1838 présenta, par l'organe de Martin (du Nord), ministre du commerce, un projet fort bien conçu de construction et d'exploitation par l'Etat de neuf grandes lignes de voies ferrées.

« Le projet était plein de hardiesse et d'éclat, parfaitement motivé, digne enfin du gouvernement d'un grand peuple ; et le ministre du commerce, M. Martin (du Nord), aurait conquis une place honorable dans l'histoire s'il avait mis à le soutenir le courage qu'il fallait à le présenter. Mais la proposition ne fut pas plus tôt connue, qu'un cri de fureur partit des premiers rangs de la bourgeoisie. L'exécution des chemins de fer par l'État enlevait, en effet, aux banquiers, aux faiseurs d'affaires, aux joueurs de l'industrie, aux capitalistes des deux Chambres, une proie sur laquelle ils avaient compté. Leur colère s'exhala de toutes parts en termes passionnés. Ils prétendirent que le gouvernement était incapable, en thèse générale, d'exécuter les travaux publics ; que les compagnies particulières devaient en être chargées, parce que, pressées par l'aiguillon de l'intérêt privé, elles agiraient plus économiquement et plus vite ; que l'esprit d'association avait besoin d'être encouragé en France ; que l'occasion était admirable et qu'il y avait nécessité de la mettre à profit (2).

Pour la première fois, les ventrus se rebellèrent contre le ministère et, par contre, l'on vit le parti républicain prendre la cause de l'État contre les repus complices des hommes de Bourse. Dans la presse le *National*, le *Bon sens* et le *Journal du Peuple*, se prononcèrent pour l'exploitation par l'État. Leur argumentation ne manquait pas de solidité ; on en jugera par ce résumé :

Au point de vue moral :

Livrer les chemins de fer aux compagnies, c'était les livrer aux spéculations d'une « foule avide, effrénée », toute à la recherche de primes scandaleuses, toute vouée à l'agiotage. On verrait les dominateurs de la Bourse s'enrichir des ruines publiques, les *actions* prises uniquement pour être vendues, et vendues à des prix monstrueux, au moyen de hausses factices ; à la place des travaux publics, et comme conséquence, les gros joueurs enrichis et les actionnaires sérieux soudainement précipités dans la misère ; les concessions livrées argent comptant par les fonctionnaires prévaricateurs ; les

(1) Véritable socialiste d'État avant la lettre, Th. Rogiers tenta d'arracher aussi les houillères à l'exploitation des compagnies financières, mais il fut vaincu par la coalition financière et haute bourgeoise.

(2) Louis Blanc : *Histoire de dix ans*, p. 311.

compagnies rivales se disputant par l'ignominie des *pots-de-vin* la protection des ministres, des chefs de bureau, des pairs de France, des députés, des hommes de cour, des principaux commis; la corruption et son venin partout, l'amour du gain devenu comme une publique ivresse; la société enfin transformée en une arène d'agioteurs. »

Au point de vue industriel :

L'action des compagnies ne serait pas moins ruineuse; elles voudraient rentrer de suite dans leurs débours, et de la sorte forcer les tarifs et nuire par la cherté des transports à l'industrie, tandis que l'État ayant le temps d'attendre pourrait établir des tarifs raisonnables, favoriser ainsi la production nationale et faciliter les échanges.

Au point de vue général :

N'était-ce pas folie de livrer par les chemins de fer « tout le domaine de la production à de simples particuliers spéculateurs, ou gens de finance! « Et l'on ne voyait pas ce qu'arriveraient à oser contre l'intérêt public, des associations devenues plus puissantes de jour en jour, par leurs accointances, par la position de leurs membres, qu'on trouverait dans chaque poste important : et dans les bureaux du ministère, et dans le Conseil d'État, et dans les Chambres, et dans les tribunaux, et à la cour, et dans la presse! On ne songeait pas au formidable réseau dont on allait envelopper le pays, cette tyrannie multiple, mobile, insaisissable, ayant pied partout : véritable État dans l'État! en Belgique, l'exécution des chemins de fer par le gouvernement avait été considérée comme le meilleur moyen de consolider la révolution de septembre et de défendre la nationalité belge contre la maison d'Orange; et l'on avait eu raison. C'était donc une féodalité nouvelle que l'on prétendait organiser! Qu'on y prît garde! Car, cette fois, le joug ne serait pas de fer, il serait d'or; et pour le briser, une seconde nuit du 4 août ne suffirait pas. Mais, en cas de danger, ne pourrait-on exproprier les compagnies? Les exproprier! Oui, peut-être, mais au prix d'un bouleversement effroyable. Et, si les compagnies se trouvaient composées d'hommes anti-nationaux, quelle carrière ouverte à la trahison dans une circonstance critique » (1)!

Le député Joubert défendit énergiquement les prérogatives de l'État dans toute la discussion. Il fut brillamment aidé par Lamartine, qui fit entendre cette clairvoyante déclaration :

« Il s'agit des plus grandes affaires qu'un pays ait jamais eu à mener à bonne fin, de se créer par les routes de terre une viabilité politique, commerciale, militaire, industrielle, dont nul ne peut

(1) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*.

calculer d'ici la portée. C'est la conquête du monde, des espaces, du temps; cela multiplie à l'infini les forces et l'industrie humaines par tous les obstacles que cela abrège.

C'est l'inconnu, mais c'est l'inconnu certain. La nation ou le gouvernement agira-t-il par lui-même, ou s'abstiendra-t-il scrupuleusement de l'action, et laissera-t-il agir les individus et les compagnies, association d'individus? La question est là tout entière. Elle est immense, elle est politique, elle résout ou perd notre avenir, elle implique toute notre destinée active, elle est le nœud de notre progrès ou de notre stagnation perpétuée, dans l'impuissance où l'on vous tient. Elle vous avance ou vous retarde d'un siècle, selon que vous la résoudrez. Elle vous place à la tête ou à la queue des nations industrielles, elle inféode votre génération à l'esprit borné de l'individualisme incapable de grandes choses, ou elle fait de vos 30 millions d'hommes un seul être agissant dans sa liberté, avec toute sa force et sa volonté réunies, disciplinées, irrésistibles, et en vue de ses intérêts généraux, de l'universalité de son territoire, et de la perpétuité de sa durée comme peuple. Voilà, oui, voilà la portée de la décision que vous allez prendre.

« Le gouvernement ne peut abdiquer son rôle et inféoder l'avenir de la viabilité de la France à une puissance d'intérêt individuel.

« Comment feriez-vous ensuite les modifications de tarifs, les améliorations et les perfectionnements?

« Les compagnies seront un jour maîtresses du gouvernement et des Chambres, elles auront entre les mains un personnel et des intérêts plus forts que ceux de l'État, elles seront investies d'un monopole écrasant, elles seront maîtresses des élections (censitaires) quand elles le voudront : le bénéfice des actionnaires sera substitué au bénéfice social. »

Mais les ventrus ne voulaient rien entendre, ils opposèrent à ce noble langage les vides discours des Berryer et des Duvergier de Hauranne; cependant la bataille était indécise, lorsqu'une défection républicaine détermina la défaite de la démocratie. M. François Arago est ce savant qui prétendait, au commencement des chemins de fer, avoir démontré scientifiquement que « les roues de la machine et celles des wagons glisseraient sans arriver sur les rails polis ».

Ce précédent valait titre pour les doctrinaires : M. Arago fut nommé rapporteur. Aussi clairvoyant en politique qu'il l'avait été en science appliquée, il battit en brèche le projet ministériel et fit livrer (à la grande joie des hommes de Bourse et des agioteurs de tous poils) l'exécution des voies ferrées de la France aux compagnies financières.

Ce devait être une faute irréparable. Dès l'abord, les résultats

furent foudroyants, et ce qu'il advint fut tel, que le ministre Lacave-Laplagne, un haut bourgeois cependant, déclarait, peu de mois après, à la tribune, que « la résistance des compagnies financières aux vœux du gouvernement et du commerce était une calamité publique ». Ce n'était pas exagéré : dans la période de 1838-1839, les scandales, les ruines et les rafles dépassèrent tout ce qu'on avait vu depuis le temps de Law. Les actions des chemins de fer montèrent, sans que l'on sût pourquoi, de 1,000 à 3,000 francs, pour retomber lourdement à rien, quelques jours après. On fit si bien qu'en 1839 les concessionnaires ayant ruiné leurs actionnaires en s'enrichissant, eux, s'adressèrent à l'État, qui les reçut comme autant d'enfants prodigues et leur distribua, sous forme de cession de travaux effectués, de secours pécuniaires et de garantie d'intérêt, etc., l'argent des contribuables. Il donna tout, ce brave État bourgeois, ne se réservant que de jouer au Géronte modèle, délices du fils débauché. En l'occurrence, le fils débauché dissipa tout encore, et, en 1842, eut lieu un nouveau recours à l'État. Celui-ci, inépuisable dans sa générosité pour les insatiables, livra, avec sa désinvolture habituelle, d'autres millions par centaines.

Ainsi la féodalité financière allait rapinant et spoliant, sous l'œil, débonnaire pour elle, de l'État bourgeois complice. Et que nombreuses furent les victoires qu'elle remporta au détriment de l'intérêt public !

Une des plus scandaleuses fut, à cette époque, le marché obtenu en vue de la construction et de l'exploitation du chemin de fer du Nord par Rothschild. Sur cent soixante millions à dépenser, l'État en dépensait cent, il prenait à ses frais l'achat des terrains, les travaux de terrassement, etc.; M. de Rothschild n'avait qu'à poser les rails et à se pourvoir du matériel : dépense, 60 millions. En retour de ces 60 millions, il avait la jouissance, pendant quarante ans, du chemin de fer du Nord dont les bénéfices nets, qui sont depuis montés à des taux si élevés, étaient évalués dès lors, par les intéressés eux-mêmes, à 15 millions par an (1).

Toujours avec cette générosité pour les dévorants procéda l'État bourgeois.

Dans une brochure financière toute en faveur des hommes de Bourse, M. A. de Laveleye (qu'il ne faut pas confondre avec son frère, l'illustre économiste) (2) entre dans le détail des diverses subventions toute gratuites de l'État français aux compagnies, et, ces chiffres en main, nous arrivons au constat suivant :

---

(1) B. Malon : *L'Agiotage de 1717 à 1870.*
(2) A. de Laveleye : *Histoire financière des chemins de fer français.*

L'ancien réseau français, avant 1859, avait coûté à l'industrie privée, capital réalisé. . . . . 2,210,442,521 fr.

A l'État, subventions en travaux.	528,688,408 fr.	
— en argent.	393,908,957	
Avances non remboursées . . .	61,452,524	
Total.		959,049,919 fr.

Cela revient à dire qu'à peu de chose près l'État, non content d'accorder aux compagnies des concessions gratuites, a contribué pour le tiers des dépenses de premier établissement, et pendant ce temps, il permettait aux compagnies de majorer leur titre de plus du tiers. En effet, pour un capital versé de 2,210 millions, les actionnaires et obligataires ont reçu pour 3,532 millions de titres, soit différence et prime à l'agiotage de plus de 1,300 millions.

Cependant tout n'était pas perdu, beaucoup de compagnies tombaient en déconfiture, l'État aurait pu se substituer à elles; mais l'aventurier de Décembre et sa bande étaient au pouvoir, et ils n'avaient qu'un but, la pratique en grand de la fameuse maxime de Guizot : *Enrichissez-vous !* Ils le firent bien voir. Ils amalgamèrent, tripotèrent, fusionnèrent, centralisèrent si bien, qu'ils réduisirent tous les réseaux à six et les livrèrent aux plus offrants donneurs de pots-de-vin.

Telle fut l'œuvre, commencée en 1852, que les ministres impériaux couronnèrent par les coupables conventions de 1858-1859.

« En consacrant le monopole à outrance, en supprimant chez les bénéficiaires l'esprit d'initiative et de progrès, à l'abri qu'ils étaient de toute concurrence, en liant l'État par des engagements financiers onéreux, ces conventions ont porté un préjudice considérable, nous ne saurions trop le répéter, à l'économie générale de la France, préjudice dont nous supportons aujourd'hui plus que jamais les fatales conséquences » (1).

Les avertissements n'avaient pourtant pas manqué.

« En 1850, lors de la discussion qui eut lieu à propos de la demande de concession à la Compagnie de Paris à Lyon, de la ligne de Lyon à Avignon, M. Jules Grévy avait jeté le cri d'alarme et fait entrevoir très sagement les funestes conséquences de l'abandon aux compagnies de la liberté en matière d'établissement de tarifs.

« Ce que nous voulons, avait-il dit, c'est que les tarifs puissent s'abaisser avec le temps, et ce que vous voulez, vous, c'est qu'ils restent immobiles au profit des compagnies.

« En vain, le temps, dans sa marche, aura amené à cette indus-

---

(1) H. Pendrié : *Nos chemins de fer et leur réforme radicale.*

trie naissante des chemins de fer, les perfectionnements et les économies, tandis qu'autour de nous, les peuples voisins jouiront de ces réformes et que leur commerce en profitera pour prendre un nouvel essor, le *commerce français restera enchaîné à des tarifs immobiles, et le peuple sera déshérité pendant un siècle du fruit des progrès accomplis,* parce que l'État aura été assez imprudent pour livrer les chemins de fer à l'intérêt privé, c'est-à-dire à un intérêt égoïste, étroit, que rien ne pourra vaincre dans sa résistance, ni la *concurrence, impossible* entre les voies de communication qui aboutissent à des points différents et qui d'ailleurs tendent à se concentrer dans les mêmes mains, *ni la revision des tarifs, que, seul en Europe, le gouvernement français a l'impardonnable imprévoyance de ne pas se réserver.* »

Sans tenir nul compte de ces sages paroles, on livrait tout aux compagnies, les tarifs comme le reste, et Proudhon pouvait s'écrier en 1855 :

« Livrer à des compagnies de spéculateurs de pareils monopoles, c'est plus qu'une forfaiture, c'est un guet-apens tendu à la nation par son propre gouvernement.

« Avec ce régime, les compagnies, sans sortir des termes de leur contrat, peuvent ruiner ou enrichir qui bon leur semble ; faire la cherté ou le bon marché, le vide ou l'abondance où il leur plaît ; arrêter la production ou la surexciter ; tuer l'industrie dans un département et la développer outre mesure dans un autre, etc. (1). »

Toutes ces craintes se sont réalisées à la lettre, et la République, au lieu de réparer les fautes de l'Empire, les a aggravées.

Aux funestes conventions de 1838, de 1852, de 1859, il faut ajouter celles de 1883, si bien nommées par M. Vauthier : les conventions scélérates.

Rien ne pouvait les faire prévoir. En 1880, le parti radical s'était hautement prononcé pour la suppression des grandes compagnies (2).

(1) P.-J. Proudhon, *Des réformes à opérer dans l'exploitation des chemins de fer.*

(2) Discours de M. Clemenceau, à Marseille, le 28 octobre 1880. Le programme économique du parti radical y était ainsi exposé :

« La critique des impôts indirects n'est plus à faire. Leur suppression et leur remplacement par un impôt progressif sur les revenus et sur les héritages agirait puissamment à l'encontre des forces qui produisent actuellement l'excessive accumulation des capitaux, outre que cette réforme serait d'une grande portée au point de vue social, elle fournirait le moyen de pourvoir à l'exécution du plan d'éducation nationale.

« La création d'institutions issues de la liberté d'association, chambres syndicales, sociétés de production et de consommation, etc., etc., permettront aux

Il y eut mieux : en 1881, sous la bonne influence de M. Lesguiller, député de l'Aisne, et de solides partisans de l'exploitation des voies ferrées par l'État, comme MM. Vauthier et Chériot, le rachat des chemins de fer devint partie intégrante du programme économique de Gambetta.

Il parut que l'on avait cause gagnée. Les compagnies de chemins de fer, dont les effroyables abus de pouvoir vis-à-vis des employés trouvaient depuis dix années des flétrissures éloquentes devant le Parlement (1), devinrent l'objet de l'exécration générale.

Tant de cruauté et de malhonnêteté vis-à-vis de leurs employés, un mépris si complet de la sécurité des voyageurs et des intérêts du public avaient révolté tous les esprits. Les plus modérés demandaient pour le moins un contrôle énergique de l'État et l'adoption

---

travailleurs de solidariser leurs intérêts sous des formes diverses. Le développement et la combinaison du crédit et de l'assurance; la suppression des livrets et des articles du Code civil établissant l'inégalité de droits de l'ouvrier et du patron; l'intervention des ouvriers dans les règlements des ateliers; la gestion des caisses ouvrières par les ouvriers; l'interdiction du travail des enfants au-dessous d'un âge déterminé; la réduction des heures de travail, mesure que la concurrence oblige à rendre d'une application [générale et qui, contrairement à l'attente des économistes, non seulement n'a pas produit l'abaissement des salaires dans les pays où elle a été appliquée, mais a causé leur élévation sur plusieurs points; *la liquidation des grandes Compagnies de chemins de fer, canaux et mines, et l'exploitation de ces industries par l'ensemble de ceux qui les mettent en œuvre et à leur profit;* l'adjudication des travaux publics aux associations ouvrières, etc., etc. »

(1) Dès décembre 1871, la protestation contre les oppressions et les spoliations des compagnies fut inaugurée par une accablante pétition de 8,000 mécaniciens et chauffeurs, relativement à l'excès de travail, il y était dit :

« Il nous arrive fréquemment *de travailler quarante heures sans repos et souvent douze heures sans manger*, endurant la pluie, le vent, le froid et la neige, pour être le plus souvent très impoliment reçus par des chefs subalternes quand nous demandons le repos jugé nécessaire par les ingénieurs qui ont établi les roulements de marche. »

Non moins révoltants étaient les faits signalés concernant les renvois dont le motif caché était le désir des administrateurs de s'approprier le montant des retenues qui, pendant de longues années, avaient été imposées aux malheureux serfs de la voie ferrée, prétenduement pour alimenter une caisse de retraites, dont la plupart finissaient par être exclus. L'abus cynique des amendes, la mauvaise foi des administrateurs vis-à-vis des victimes de leur rapacité, la complicité des ingénieurs de l'État et de la haute magistrature, furent démontrés à la tribune avec un luxe de preuves écrasant, grâce notamment à l'intervention du baron de Janzé et de M. Delattre, et le débat eut pour conclusion un remarquable rapport et un bon projet de loi de M. Margue.

Voté par la Chambre, le projet de loi fut enterré au Sénat, où un sieur Cuvinot fit attendre dix ans son rapport. Il en est sorti un texte de loi mutilé, dont l'efficacité sera nulle. Encore une fois la haute banque a fait la loi aux législateurs et les a amenés à sanctionner ses vols et ses injustices.

d'une politique vigoureuse vis-à-vis des compagnies. Mais les plus éclairés comprenaient bien qu'il fallait frapper plus haut et dégrader les compagnies au lieu de tenter de les moraliser.

Pour tout le monde l'heure du rachat qui s'effectuait en Allemagne, semblait venue pour la France. Paul Lafargue pouvait écrire dans ce style insisif et mordant qui est le sien :

« Ainsi donc, la fameuse antinomie de Proudhon, qui devait aller s'accentuant jusqu'à la consommation des siècles, se résout simplement dans l'absorption des chemins de fer par l'État bourgeois, et cette expropriation des financiers est devenue impérieuse non seulement parce que les directeurs faisaient peser un joug de fer sur l'agriculture et l'industrie, mais encore et surtout parce que la voracité des financiers compromettait l'existence même des chemins de fer. L'ironie de cette fatalité historique est que cette centralisation est commencée par un gouvernement gambettiste, par le gouvernement le plus dévoué à la finance qui ait jamais gouverné la France. Je partage la douleur des financiers : avec les chemins de fer, ils vont perdre un des plus puissants moyens qu'ils aient jamais possédé pour mettre au pillage les biens de la nation : *sic fata voluerunt.* Mais qu'ils se consolent ; comme le prolétariat n'a pas encore mis fin à l'exploitation capitaliste, ils trouveront d'autres champs à ravager (1). »

Que toujours il y aura loin de la coupe aux lèvres ! La haute Banque ne désespéra pas si vite : avec une habileté et une audace qu'il faut reconnaître, elle s'acharna tout entière contre le *grand Ministère* qui devait commencer le rachat. La presse radicale circonvenue, et que d'ailleurs la piètre politique et les tripotages de l'opportunisme avaient exaspérée, fit chorus avec la presse orléaniste contre le grand ministère, et six semaines après, conformément aux désirs insolemment exprimés de Rothschild, Gambetta, qui d'ailleurs avait manqué du véritable souffle réformiste, était renversé.

La haute Banque avait vaincu, et deux ans après, deux transfuges du grand ministère, David Raynal et Maurice Rouvier, l'un comme ministre des travaux publics, l'autre comme rapporteur, faisaient, avec la complicité de Jules Ferry, président du Conseil, et de Constans, président de la Commission, voter ces *conventions scélérates* qui livrèrent pour soixante-dix ans nos six grands réseaux de voie ferrée aux Rothschild, aux Mallet et autres Blount.

Camille Pelletan écrivait récemment dans la *Justice* que les conventions du 21 novembre 1883 ont été la cause principale de la crise d'opposition que la coalition boulangiste a rendu un moment si dangereuse pour la République elle-même ; et c'est vrai.

---

(1) Paul Lafargue, dans la *Revue socialiste* de 1880.

Jamais, si ce n'est pendant les honteuses curées du second Empire, on n'avait avec cette désinvolture sacrifié l'intérêt public aux rapacités des hommes de Bourse.

Les conventions consacrèrent :

1° L'abandon aux grandes compagnies, à titre gratuit, de 1,900 kilomètres de voies déjà construites, dont quelques-unes d'une importance capitale au point de vue du transit.

2° L'engagement pris par l'État de payer la dépense de construction de toutes les nouvelles lignes concédées, soit de 6,900 kilomètres, dont 1,000 à titre éventuel, plus 1,610 kilomètres à désigner ultérieurement, sauf une somme fixe de 25,000 francs par kilomètre à la charge des compagnies, ainsi que la fourniture du matériel roulant et du petit mobilier des gares.

3° Le démembrement du réseau de l'État.

4° Le cadeau fait à la compagnie de l'Ouest d'une somme de 80 millions sur 240 qu'elle devait au 31 décembre 1883.

5° La garantie accordée au revenu réservé des compagnies de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans et du Midi, en même temps que l'engagement pris en leur faveur de leur donner, comme minimum de l'annuité de rachat, le chiffre de ce revenu réservé garanti.

6° Le rachat rendu plus difficile.

7° La fusion des deux réseaux, ancien et nouveau, la seule œuvre utile de ces conventions.

8° Enfin l'absence de tout engagement sérieux, de la part des compagnies, concernant la modification des tarifs (1).

Tout cela jusqu'en 1954 ! On a peine à comprendre, malgré la corruption et la bêtise des parlements bourgeois, qu'il se soit trouvé 256 députés et 250 sénateurs « pour doubler et consolider, jusqu'au milieu du siècle prochain, les monopoles absolus de nos six grandes Compagnies, pour livrer à l'arbitraire de la haute banque et de conseils d'administration composés de l'ancienne et de la nouvelle aristocratie, 300,000 employés et 200,000 ouvriers, transformés plus que jamais en *serfs de la voie ferrée* (2). »

Raynal, Rouvier, Constans et Jules Ferry ont livré à la fois le droit d'aînesse et le plat de lentilles. D'après ce qu'on est obligé d'avouer, l'État doit payer annuellement plus de 50 millions aux Compagnies, mais ces chiffres sont mensongers, dit Leroy-Beaulieu, sans le grossier subterfuge dont on se sert et qui consiste à porter au compte de premier établissement des Compagnies une partie de la garantie d'intérêt, les annuités auraient été augmentées de

(1) H. Pendrié : *Nos chemins de fer et leur réforme radicale.*

(2) Jules Pinaud, dans la *Revue socialiste* (1886).

33 millions en 1885, de 32 millions en 1886, de 32 millions et demi en 1887.

« D'autre part, les chiffres que nous venons de donner doivent encore être relevés à cause d'un escamotage dont on se servait, qui a été bien des fois signalé par nous et qui est maintenant démasqué pour tout le monde, à savoir, la fâcheuse méthode de porter au compte de premier établissement des Compagnies les insuffisances d'exploitation des lignes ouvertes depuis 1883 ou même depuis 1875. Sans ce grossier subterfuge, nous répétons cette expression qui est exacte, la charge des garanties pour l'État aurait été augmentée de 33 millions en 1885, 32 millions en 1886, 32 millions et demi en 1887, 33 millions en 1888 et 28 millions et demi en 1889. En définitive, la charge des garanties d'intérêt, pour les lignes autres que les lignes algériennes, aurait, en stricte comptabilité, coûté au Trésor français, de 1884 à 1889, l'énorme somme de 596 millions de francs ou de 84 millions de francs par année. Dans l'année la plus favorisée, soit 1889, elle se serait élevée à 58 millions et demi de francs. »

Pour le budget de 1892, le ministre des finances a porté au compte des annuités 23 millions pour les seuls chemins de fer algériens : « Ces 23 millions, dit encore Leroy-Beaulieu, sont bien loin de constituer la totalité de l'accroissement de dépense de l'exercice 1892, puisque cet accroissement s'élève à 53 millions. C'est là le côté vraiment pénible de notre situation, c'est notre plaie financière : les dépenses augmentent toujours, et avec les dispositions du Parlement nous pouvons être certains que ceux d'entre nous qui n'ont pas la tête trop chenue verront, en dépit de l'allègement des conversions, notre budget ordinaire atteindre 3 milliards et demi ; ceux qui sont assez jeunes ont même certaines chances de le voir s'élever un jour à 4 milliards (1) ».

Ainsi les annuités que l'État doit payer à la mauvaise administration des grandes Compagnies sont de plus de 100 millions par an.

Si c'était tout encore ! Mais il faut ajouter :

Intérêts des 1,660,000,000 de subventions gratuites que les Compagnies détiendront jusqu'en 1954 à 4,50 0/0.. soit	75,700,000 fr.
Intérêts et amortissement des 1,525,000,000 de valeur de travaux et lignes construites ou rachetées avec le produit de l'amortissable 1881-1883 et des emprunts antérieurs, à 4,50 0/0 au moins.... soit	67,100,000
En tout..............................	142,800,000 fr.

J'en défalque les 86,000,000 francs du produit de l'impôt sur la

(1) P. Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste français* du 21 février 1891.

grande vitesse ; il reste toujours 55 millions de perte sèche pour l'État à ajouter aux annuités garanties, ce qui fait bien jusqu'à ce jour une charge budgétaire de plus de 160 millions. A partir de 1892, cette charge écrasante sera accrue de 38 millions provenant de la réduction à moitié de l'impôt sur la grande vitesse. Nous voilà donc avec une rente de plus de 200 millions à payer aux hommes de Bourse auxquels le honteux parlement de 1881-1885 a livré plus de 30,000 kilomètres de voie ferrée.

En résumé, a conclu avec sa compétence de praticien, M. Jules Pinaud, les monopoles de nos grandes Compagnies coûtent au pays, en charges publiques et en majoration des prix des transports, *cinq cent millions* au moins *par an*. Il ajoute *que ces charges ne feront que s'aggraver* et qu'il importe essentiellement, pour l'existence même du travail français, de débarrasser la France de ces écrasants monopoles dans le plus court délai. On comprendra tout ce que cette constatation a de révoltant, lorsque l'on considérera que le produit net de l'exploitation des six grands réseaux, compte non tenu des frais résultant des sinécures haute-administratives, est de plus de 550 millions par an !

II

LES NUISANCES DE L'ALIÉNATION

Pour ne pas dépasser les limites qui nous sont assignées, nous avons dû, en cette rapide excursion, borner nos investigations à la France. Mais les procédés du capitalisme et de l'agiotage sont partout les mêmes, et les conclusions qui découlent des pages précédentes peuvent sans inconvénients être généralisées.

Aussi bien les nuisances de l'aliénation aux grandes compagnies, du monopole des chemins de fer sont partout les mêmes ; partout elles signifient : oppression et surmenage du personnel, rançonnement du public, dépression du commerce national, insécurité des voyageurs, insuffisance du service en cas de guerre.

Examinons de plus près, pour la France.

a) *Oppression et surmenage du personnel.*

L'opinion publique s'est vivement intéressée depuis de longues années, à la triste situation faite par les barons de la haute finance à ceux que Georges Duchêne, le baron de Janzé et Delattre ont si bien nommés les *serfs de la voie ferrée :* un projet d'amélioration légale bien insuffisant fut voté par la Chambre en 1881. Il est resté

dix ans dans les cartons du Cuvinot déjà nommé et n'en est sorti que mutilé et réduit à rien.

Il s'agissait pourtant de réagir contre des faits de ce genre : « Dans certaines Compagnies les services de roulement sont organisés de telle sorte, que des mécaniciens sont forcément absents 7 et 9 jours de chez eux ; que, dans d'autres (les plus heureux ceux-là), où la durée de l'absence est moins longue, ils ne font que des apparitions de quelques heures, soit de jour ou de nuit ; et ceci commence le 1er janvier pour finir le 31 décembre ; que devient la vie de famille dans ces conditions (1) ? »

Tout le reste à l'avenant. Amendes arbitraires et ruineuses dont les compagnies se font une source de revenus (2) ; confiscation systématique des retenues faites en vue d'une retraite à laquelle bien

---

(1) Journal *la Question sociale* de Bordeaux (1891). « Au dépôt de Tonnerre, les mécaniciens se plaignent d'un travail excessif. Leur service est organisé de telle sorte qu'ils ne peuvent passer chez eux plus de quatre à cinq nuits par mois ; le reste du temps ils sont condamnés à coucher dans des corps de garde d'une insalubrité notoire, souvent infects. A vrai dire, ils n'ont de repos que quand ils sont malades.

« Citons comme exemple de travail exagéré, le service du mécanicien partant de Tonnerre par le train 56 : il rentre à son dépôt par le train 61, après 28 heures de service sur 8 h. 30 de repos (pièce n° 9). La fatigue est telle que, parfois, le mécanicien et le chauffeur dorment alternativement sur la machine. Quand le chauffeur ne sait pas conduire, devinez les dangers que peut courir le train !...

« Il faut que les voyageurs des trains rapides sachent qu'ils sont exposés à avoir, pour les conduire, des hommes qui viennent de faire 28 heures de travail sans repos réel. » (Eugène DELATTRE, député. *Dure condition des employés de chemin de fer.*)

(2) La Compagnie de la Méditerranée trouve toute naturelle cette façon de procéder et déclare ne s'être jamais préoccupée du reproche qu'on pouvait lui adresser *de chercher à bénéficier sur son personnel au moyen des amendes.*

Cependant le reproche de pousser les chefs à multiplier les amendes, source de bénéfice pour cette Compagnie, a été formulé plus d'une fois contre la Méditerranée, et nous lisons dans le compte rendu du procès des mécaniciens de cette compagnie, jugé le 25 mai 1873 par le tribunal de commerce de la Seine :

« Les ministres et le public savent-ils que les gratifications distribuées aux chefs de dépôt sont trop souvent *en rapport avec les amendes infligées* ? Il n'y a pas très longtemps, un chef de dépôt, étonné de n'avoir pas reçu comme ses collègues les gratifications accoutumées, vient à Paris en demander la raison. On lui répond tout simplement : « Le service se fait trop bien dans votre dépôt, on n'y inflige pas d'amendes, et vous comprenez... » Ce chef de dépôt comprit, en effet ; il comprit qu'il devait faire du zèle et *que les gratifications étaient subordonnées au nombre et à l'importance des retenues opérées sur le maigre salaire de ses chauffeurs et de ses mécaniciens.* En fait, les règlements sont ainsi établis, qu'un chef de dépôt peut supprimer, par des retenues, la solde de ses agents et recevoir des gratifications en conséquence. » (Le baron DE JANZÉ, député : *Les serfs de la voie ferrée.*)

peu d'employés peuvent arriver ; les molestations et les renvois arbitraires les ayant obligé à quitter le service avant le temps ; pour les mécaniciens soumis au terrible travail que l'on sait, c'est la mort par épuisement qui libère les compagnies de la pension de retraite qui leur serait due (1). En effet, les directeurs fixent l'âge à 55 ans, les années de services à 25.

Or, le docteur Duchêne, après avoir étudié la question avec le concours des ingénieurs et de l'administration en France, en Belgique, en Allemagne et en Angleterre, fait cette déclaration : « Il y a peu de mécaniciens qui puissent faire un service actif plus de 18 ans, et je ne crois pas qu'ils puissent dépasser plus de 20 ans. » — *Le nombre des mécaniciens mis à la retraite dans les conditions réglementaires, de 1865 à 1875, était de 5 pour l'Ouest, de 2 pour le P.-L.-M. et de 0 pour le Midi.*

Pour protéger la caisse de retraite, la limite d'âge et de service est une bonne barrière ; mais autour de cette caisse, les directeurs ont construit tout un système de chausse-trappes, dans lesquelles

---

(1) Le mécanicien Louis Hug, très malade, ne peut partir : 20 francs d'amende ! Quelques jours après, visite du médecin qui lui dit : « Vous n'êtes pas malade. » Commandé par la feuille de service pour conduire le train rapide de Paris à Tonnerre, le chef du dépôt lui dit : « Partez ou subissez l'application du règlement. »

Le refus de service, c'est la révocation. Il part et, arrivé à Montereau, on constate qu'il ne peut continuer. Il revient à Paris, dans un compartiment réservé. Moins de quinze jours après, il meurt victime du service commandé !

Une émotion extraordinaire se communique, sur tout le réseau ; spontanément une souscription s'ouvre pour honorer la mémoire de ce nouveau martyr de la Compagnie P.-L.-M. Une pierre funéraire est dressée au cimetière de Bougival.

Le peu de cas que les Compagnies font des avis de leurs médecins ressort de la circulaire suivante. L'ingénieur de traction, M. Crouzet, de P.-L.-M., adresse des ordres formels à ses chefs de dépôt, et, sans s'inquiéter des médecins, il leur enjoint ce qui suit :

« Il se trouve toujours des agents malades juste au moment où il y a un surcroît de service à faire. Je vous recommande la plus stricte attention dans la délivrance des bulletins de maladie...

« Prévenez ces agents qu'il nous faut des mécaniciens et des chauffeurs qui puissent faire le service sans être arrêtés par des indispositions quelconques.

« Dites à ceux d'entre eux dont la santé est trop faible pour satisfaire à ces conditions, qu'ils seront rayés des cadres comme impropres au service, s'ils ne changent d'attitude.

« J'appelle toute votre attention sur ce point.

« *L'ingénieur de traction,*

« Signé : Crouzet. »

Ainsi un agent, après 15, 18 ans d'un service, tombe malade, il doit disparaître des cadres sans droit à la retraite. (Eugène Delattre : *Dure condition des employés de chemin de fer*, Paris 1881.)

tombe infailliblement le malheureux employé juste au moment où il croit toucher au but. En voici un exemple tiré de la brochure du baron de Janzé :

« Le mécanicien Vorbe était depuis dix-neuf ans au service de la Compagnie P.-L.-M. ; une fois déjà, dans l'exercice de ses fonctions, il avait été blessé aux yeux et avait eu un pied écrasé. Au mois de décembre 1877, il s'alite, atteint d'une bronchite ; après trois mois de maladie, il remonte sur sa machine pour éviter d'être congédié ; il a une rechute le 4 avril 1878, et la Compagnie, le 15 mai suivant, le congédie comme impropre au service. Une retraite proportionnelle aux retenues qu'il a subies lui assurerait une pension annuelle de 940 francs, la Compagnie lui offre, à titre de secours *essentiellement charitable,* une somme de 2,940 francs, et le ministre des travaux publics ne peut que répondre à ce malheureux qui réclame son intervention : Mon administration n'a aucun titre pour intervenir dans cette affaire particulière (1). »

b) *La responsabilité des compagnies dans les accidents de voyageurs.*

On a donné pour cause habituelle des accidents la mal administration et la rapacité des compagnies, qui se manifestent de la manière suivante :

Encombrement de toutes les lignes, sans égard pour la sûreté des voyageurs et au préjudice du mouvement commercial ;

Refus d'augmenter le nombre des voies sur les points où la circulation est telle qu'une minute de retard crée une possibilité d'accident : « Travail écrasant imposé aux employés de tous grades dont la responsabilité s'accroît en raison directe des besognes supplémentaires qu'on leur inflige, sans égard pour des fatigues qui en-

---

(1) Paul Lafargue : *L'Égalité* de 1880. Les compagnies sont intraitables sur ce point, à preuve cette circulaire citée à la tribune par Eugène Delattre et reproduite dans sa brochure : *Dure condition des employés de chemin de fer.*

« Paris, 11 novembre 1878.

« Je voudrais qu'à l'avenir les remboursements des versements à la Caisse des retraites 1861 ne fussent accordés que *lorsqu'il sera impossible de faire autrement* et que même, dans le cas le plus digne d'intérêt, ce remboursement soit remplacé lorsqu'il y aura lieu, par un *secours essentiellement charitable,* car *la Compagnie est maîtresse de renvoyer sans dédommagement — les tribunaux l'ont reconnu —* ceux de ses agents qui ne la satisfont pas, et il ne me paraît pas juste de donner, sous une forme quelconque, les fonds appartenant à la Caisse des retraites, laquelle n'est autre chose qu'une tontine (pièce n° 21).

« Signé : Noblemaire. »

traînent nécessairement une diminution des facultés d'ordre et de surveillance :

Appointements ou salaires insuffisants ;

Emplois de première importance au point de vue de la régularité du service et de la sûreté des voyageurs confiés à des hommes trop jeunes, dans un but d'économie;

Matériel des signaux en mauvais état ;

Précautions insuffisantes en cas d'accident par suite de la suppression des fourgons de queue ;

Refus de mettre à l'essai et d'adopter les freins instantanés en usage sur certaines lignes et qui donnent les meilleurs résultats ;

Maintien du système imparfait des signaux ouvrant et fermant la voie, quand dix autres systèmes, tous plus sûrs et plus pratiques, sont déjà connus du public et installés à l'étranger.

Parti pris de masquer la vérité par tous les moyens et de ne tenir aucun compte des réclamations des voyageurs ou du commerce.

La véracité de cet énoncé n'est que trop bien démontrée par les faits.

Voici pour ce qui a trait au surmenage des employés :

« Un aiguilleur du Midi qui avait eu à passer *14 nuits consécutives* par un froid rigoureux, par sa faute involontaire amène un déraillement le 25 décembre 1875. Un autre, à Montereau, ayant à faire le service de *trente* heures, laisse arriver un accident le 17 décembre 1876. Les aiguilleurs-chefs Dupont et Hubert sont condamnés comme responsables du terrible accident arrivé à Clichy le 3 février 1880, pour n'avoir point fait appuyer un signal. L'un, au service des aiguilles depuis vingt-sept ans, n'avait jamais vu appuyer ce signal ; l'autre, qui comptait trente-sept ans de service n'avait vu que très rarement observer cette prescription réglementaire.

« Le 17 juillet 1876, le chauffeur de 1re classe Garin, du dépôt de Tonnerre, *à sa quarantième heure de service*, s'endort avec son chauffeur auxiliaire sur la machine qu'il devait ramener au dépôt, le feu s'éteint, la machine s'arrête en pleine voie et est tamponnée, quelques heures plus tard, par un train entre Nuits-sous-Ravière et Laignes. La Compagnie, craignant de se voir adresser de justes reproches devant le tribunal pour la durée excessive de travail imposée à Garin, conseille à cet agent *de ne pas se défendre*. Il n'y avait que des dégâts matériels et Garin est condamné à 200 francs d'amende, que la Compagnie *paye pour lui* ainsi que les frais du procès. Le même conseil a été donné à Dreyer après l'accident qui lui était arrivé *à sa vingt-neuvième heure de service*. Les deux mécaniciens du dépôt de Saint-Etienne dont nous parlerons tout à l'heure,

et dont M. Crozet-Fourneyron, membre de la commission, a pu voir les feuilles de service, n'ont pu faire consigner au registre du dépôt la durée *anormale* du service qu'ils avaient fait. Les Compagnies n'aiment point que la lumière se fasse sur cette question de la durée du travail des mécaniciens et chauffeurs (1). »

Au cours du procès qui suivit, en 1883, l'effroyable accident de Roquebrune-Monte-Carlo, la cour d'Aix rendit un jugement motivé par des *attendus* qui contiennent des paragraphes comme ceux-ci et qui sont une irréfragable démonstration de la culpabilité des compagnies :

« Attendu que la coïncidence d'erreurs commises par un si grand nombre de personnes toutes irréprochables d'habitude, toutes signalées par leur humble dévouement à l'accomplissement du devoir jointe au concours de causes si diverses et si multiples, semblerait être le résultat d'une force supérieure à l'humanité, si on ne s'apercevait qu'il faut l'attribuer à des responsabilités non déférées à la justice ;

« Qu'en effet, la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée impose à ses employés des exigences surhumaines ;

« Que les retards si fréquents sur cette ligne à voie unique sont imputables à son administration, notamment à l'insuffisance notoire du personnel, et que ces retards font naître la chance périlleuse qui a tourné ici en catastrophe ;

« Que les précautions spécialement nécessitées par les circonstances exceptionnelles au milieu desquelles s'est produit ce malheureux événement ont été, comme elles sont constamment, négligées ;

« Attendu, en définitive, que si le prévenu est l'auteur inconscient de l'une des causes prochaines de l'événement, l'ensemble de ces causes prochaines est dominée par une cause primordiale et génératrice à laquelle remonte et dans laquelle se concentre toute la responsabilité. »

A qui contesterait le parfait mépris des compagnies pour la vie des voyageurs, on pourrait rappeler cette grave assertion du baron de Janzé, un des plus intrépides adversaires des grandes compagnies :

« A la séance du 26 février 1880, je rappelais la réponse faite au député Hénon par un chef de service de la Méditerranée auquel il proposait l'adoption d'un système de préservation contre les accidents. *Si nous adoptions ce système, il nous faudrait dépenser pour l'établir une somme supérieure au montant des indemnités que nous*

(1) Le baron de Janzé : *Les serfs de la voie ferrée.*

avons à payer aux victimes des accidents. C'est pourquoi nous refusons de l'adopter. Je montrais encore que, pour les Compagnies besogneuses, qui, comme celle de l'Ouest, recourent à la garantie d'intérêts, on ne pouvait s'attendre à ce qu'elles fissent de grands efforts pour éviter les accidents. En effet, malgré l'épouvantable catastrophe de Clichy, devant entraîner le payement d'indemnités considérables, le prix des actions de l'Ouest n'avait pas baissé d'un centime. Pourquoi? Parce que les actionnaires savaient que le chiffre de leur dividende ne serait pas diminué, les indemnités à payer devant, grâce à la garantie d'intérêts, retomber à la charge des contribuables (1). »

Cette garantie d'intérêts que le député de 1881 indiquait comme un encouragement à l'incurie qui a coûté la vie à tant de voyageurs, a été étendue à toutes les Compagnies. Qu'importe, dès lors, à ces dernières les dommages et intérêts qu'elles peuvent encourir, ce sont les contribuables qui payent pour qu'on puisse les écraser avec plus de sans-gêne.

A la suite de l'effroyable accident de Charenton en 1881, Jules Guesde écrivit dans le *Citoyen de Paris* :

« A quoi bon multiplier les culpabilités individuelles — et nécessairement secondaires — là où la culpabilité collective et première des Compagnies et du gouvernement éclate avec l'évidence de la lumière ?

« Il y a un an, en effet, qu'à la suite des « accidents » de Flers et de Clichy-Levallois, les Compagnies, y compris celle de Paris-Lyon-Méditerranée, ont été mises en demeure par une circulaire ministérielle d'avoir, *dans un délai de trois mois :*

« 1° A appliquer à toutes les lignes où la circulation atteindrait cinq trains à l'heure le *block-system*, qui, d'après la *République française* elle-même, « rend toute collision impossible » ;

« 2° A munir de freins continus tous les trains dont la vitesse en pleine marche serait de 60 kilomètres à l'heure.

« Le délai ainsi fixé expirait le 13 décembre 1880. Le 5 septembre dernier, par suite, il y avait près de neuf mois que les mesures prescrites auraient dû avoir été mises à exécution.

« Pourquoi et comment n'en a-t-il rien été? Parce qu'il y avait là des dépenses à faire qui auraient réduit d'autant les bénéfices de ceux qui vivent largement — à ne rien faire — du transport et de l'écrabouillement des voyageurs.

« C'est-à-dire que nous nous trouvons en présence non pas même d'un meurtre, d'une série de meurtres par imprudence ou négli-

---

(1) Le baron DE JANZÉ : *Loco citato.*

gence, mais d'une série de meurtres par intérêt, ayant pour mobile le vol, et que — s'il y avait une justice — ce serait l'ensemble des actionnaires de P.-L.-M., ce serait au moins le Conseil d'administration tout entier qui serait traîné en cour d'assises.

« Quant à la complicité du gouvernement elle résulte, aussi accablante, de ce fait qu'après avoir donné les ordres réclamés par la sécurité publique, il les a laissés impunément transgresser. »

Il s'agit pourtant ici de l'intérêt, de la sécurité de tous, et l'on ne s'explique l'incurie gouvernementale que par la puissance de corruption exercée par la haute Banque sur les dirigeants.

Mais passons à une autre nuisance.

c) Le rançonnement du public.

Méditez sur ce tableau comparatif des tarifs de voyageurs en Belgique et dans l'Allemagne du Nord (pays d'exploitation par l'État) d'une part, et en France (pays d'exploitation par les grandes compagnies) d'autre part :

TARIFS DES VOYAGEURS PAR KILOMÈTRE :

	1re classe	2e classe	3e classe
Belgique	0,75	0,67	0,38
Allemagne	1,00	0,75	0,50
France	1,25	0,93	0,67

Tel est le langage des chiffres, et il faut ajouter que la Belgique et l'Allemagne bénéficient sur leurs chemins de fer, tandis que l'État français doit payer pour les siens qu'il a aliénés, plus de 150 millions, l'intérêt de ses avances compris.

Et le public français doit perdre l'espérance de toute amélioration sérieuse de ce chef. Ainsi des *tarifs de zones* que réclamait Chirac en 1882, il n'est pas encore question sur les six grands réseaux français livrés aux compagnies, tandis que l'État hongrois les applique et que d'autres États administrateurs de chemins de fer se préparent à suivre cet exemple. De la sorte, tous les États qui ont su garder ou reprendre leurs chemins de fer (1), et l'Angleterre qui est restée

(1) « Il y a là une innovation hardie, que la pratique semble avoir justifiée. Qui l'a faite ? C'est l'administration des chemins de *fer de l'État Hongrois*. Est-ce là un fait exceptionnel ? L'initiative, en matière de réforme et d'abaissement considérable de tarifs, a déjà été prise, il y a vingt-cinq à trente ans. Par qui ? Par les chemins de *fer de l'État Belge*. Dix ou quinze ans plus tard, tout un système nouveau de tarification, auquel était jointe une diminution considérable des prix, et qui paraît avoir fort bien réussi, était inauguré. Par qui ? Par les chemins de fer *de l'État Allemand*. Et le peu qui a été fait en ce sens en

maîtresse de ses tarifs (1), jouiront bientôt du double avantage de la simplification administrative et du meilleur marché, et pendant ce temps, les compagnies continueront à rançonner les peuples que des députés aveugles ou prévaricateurs ont livrés à la haute finance.

d) *Dépression du commerce national.*

La disproportion des tarifs est plus considérable encore pour les marchandises, et les monopoleurs l'aggravent par les fameux tarifs de pénétration qui vont jusqu'à favoriser les produits étrangers d'une prime de plus de 40 0/0 sur les transports. Le public a longtemps protesté en vain ; cependant le *tolle* est devenu si irrésistible que la Chambre s'est émue, et le ministère a dû expédier une circulaire pour réclamer l'unité des tarifs. Mais l'État est désarmé par les conventions de 1883.

Les intéressés eux-mêmes ont bien marqué le point dolent. « Les

---

France, y a été, on le sait, réalisé sur les chemins de fer *de l'Etat Français.*

« Ces exemples, tous concordant, semblent établir que contrairement à l'opinion commune, en matière de transports, l'industrie d'État est infiniment moins routinière, je ne dis pas que l'industrie privée (ce mot est impropre, appliqué aux grandes compagnies), mais, ce qui est fort différent, que le monopole privé. » (Camille Pelletan, dans le journal *la Justice*, 1891.)

(1) D'un article de M. Gomel dans l'*Economiste français* nous relevons les passages suivants : « En Angleterre la loi qui concède une ligne mentionne sa direction, sa longueur, son tracé... Elle règle le montant du capital-actions, les conditions auxquelles la compagnie pourra emprunter, le délai dans lequel les travaux doivent être achevés, le prix maximum que la compagnie pourra réclamer par tonne et par mille pour le transport des voyageurs, des animaux, des marchandises et de la houille... Elle stipule que les chiffres maxima du tarif ne sont pas applicables aux trains spéciaux, ni aux transports donnant lieu à des opérations exceptionnelles et effectués en vertu de traités particuliers conclus avec les expéditeurs... »

Voilà qui est mieux encore, l'article 170 du règlement des chambres, que l'on nomme *standing orders*, est conçu dans les termes suivants : « Rien de ce qui est contenu dans le présent acte ne sera considéré comme ayant pour effet d'exempter le chemin de fer autorisé par la présente loi des dispositions d'aucun acte général sur les chemins de fer actuellement en vigueur, ou qui serait adopté dans une session future du Parlement, non plus que d'une modification ou revision future par ordre du Parlement, du maximum des tarifs, droits et péages autorisés par le présent acte. »

Ajoutez à cela que l'État anglais n'est lié par aucune garantie de dividende, ce qui fait que les compagnies sont livrées à sa discrétion. Une simple mesure de tarification peut les réduire à déposer leur bilan et à abandonner l'exploitation à l'État. On est fort peu socialiste dans les régions gouvernementales anglaises; mais on y a souci des intérêts publics et les coupables capitulations des Ferry, des Raynal, des Rouvier, des Constans auraient soulevé l'indignation sur tous les bans de la Chambre des Communes et amené peut-être le renversement d'un ministère prévaricateur.

Allemands, lit-on, dans un *Rapport* de la très conservatrice *Société des agriculteurs de France*, les Allemands ont prouvé la possibilité de l'unité des tarifs en la faisant.

« Depuis 1880, les 12 ou 15,000 kilommètres de chemins de fer de l'État prussien, qui forment les artères principales de la vie militaire et de la vie commerciale, sont régis par un tarif général commun très simple qui comprend tous les prix dans un fascicule d'un petit volume, et auquel adhèrent successivement toutes les compagnies et tous les États, Hesse, Bade, Wurtemberg, enfin la Bavière dont l'adhésion ne se fera pas longtemps attendre si elle n'est pas déjà donnée. Et dans ces conditions d'unité, les chemins allemands marchent et marchent bien, trop bien même au point de vue des intérêts français concurrents.

« Pourquoi donc cette unité, au moyen d'un tarif d'État, réussit-elle en Allemagne, tandis que jusqu'à présent elle échoue en France? Parce que, pour faire un tarif d'État, il faut avoir la propriété des chemins de fer.

« L'État allemand a pu faire un tarif d'État parce qu'il possédait les lignes les plus importantes.

« L'État français ne le peut pas parce qu'il ne possède que des lignes secondaires, et qu'aux termes du cahier des charges d'une concession de chemins de fer, l'initiative des tarifs étant réservée aux compagnies, il ne lui appartient pas de leur prescrire un tarif d'État (1). »

Contraires aux améliorations de détail, les compagnies ne sont pas plus favorables aux innovations.

---

(1) Voici comment s'exprimait, en mai 1886, l'*Economist* de Londres, en parlant des tarifs français dits de pénétration :

« En ce qui concerne les tarifs de pénétration, accorder aux fabricants étrangers, pour le transport de leurs matières premières, des tarifs supérieurs à ceux imposés aux grands fabricants nationaux, c'est donner aux premiers sur les seconds un avantage tel, *qu'il peut être d'un poids décisif dans la lutte pour la fourniture des marchés neutres. Si dans une ville française, deux fabricants supportaient des tarifs l'un élevé et l'autre inférieur, pour le transport des matières premières qu'ils emploient, l'injustice serait flagrante et personne ne la contesterait. Or, cette injustice n'est certainement pas moindre alors que l'avantage est pratiqué par une compagnie de chemins de fer français à l'égard d'un fabricant suisse de Bâle au détriment d'un fabricant français.*

« L'État a établi en faveur de la production nationale des droits protecteurs, et les chemins de fer qui sont subventionnés par l'État, contrarient et renversent même cette politique en concédant aux manufacturiers étrangers des avantages déniés aux industriels nationaux. »

La rébellion est-elle en effet assez flagrante, et le mépris de toute considération sociale assez caractérisé ?

c) *Insuffisance du service en cas de guerre.*

Sur ce point nous nous bornerons à rappeler les paroles de M. de Moltke au *Reichstag* en 1879 :

« Une nation qui ne dispose pas de ses voies ferrées n'est pas assurée de son indépendance. »

Passons à des critiques d'un autre ordre.

Pour quiconque observe les phénomènes économiques il est clair que les tendances de la société moderne aboutissent à ce dilemme :

Ou monopolisation de toutes les forces productives, de tout le matériel du travail et de l'échange entre les mains de quelques centaines ou de quelques milliers de milliardaires qui deviendraient les dispensateurs de la vie économique des peuples réduits par ces nouveaux féodaux au servage le plus effroyable et le plus inhumain ;

Ou socialisation des monopoles créés par la société capitaliste, et organisation rationnelle et équitable de la production et de la répartition des richesses.

En d'autres termes, il faudra choisir entre le monopolisme et le socialisme.

Le monopolisme se développe sans cesse, ruinant et broyant la classe moyenne, empirant les conditions du travail ; avec les syndicats patronaux il s'achemine à la mise en coupe réglée du travail humain et de la fortune publique, et combien il est adjuvé dans son œuvre meurtrière par la monopolisation privée des chemins de fer !

On a calculé que dans le monde entier il y a actuellement plus de 550,000 kilomètres de chemins de fer ayant coûté plus de 130 millions de francs.

Dans ce total l'Europe et l'Amérique entrent chacune pour 240,000 kilomètres environ (1).

En 1883 les dépenses d'établissement étaient évaluées en chiffres ronds à 107 milliards, ainsi répartis :

---

(1) Viennent ensuite l'Asie (notamment l'Inde Anglaise) avec 18,000 kilomètres, l'Australie avec 10,000 kilomètres, l'Afrique (Algérie, Tunisie, Égypte, avec 4,000 kilomètres.

	Dépense totale.	Dépense par kilomètre.
Europe.	fr.	fr.
Grande-Bretagne et Irlande......	19.129.315.000	»
France........................	12.038.350.765	408.786
Allemagne.....................	11.797.258.319	331.136
Autriche-Hongrie..............	7.968.902.372	390.894
Russie........................	6.025.521.960	253.963
Italie........................	2.852.311.407	297.051
Espagne.......................	1.834.510.992	234.870
Belgique......................	1.381.072.156	379.198
Suisse........................	951.052.279	343.667
Pays-Bas......................	602.648.758	300.373
Suède.........................	599.426.913	110.699
Roumanie......................	425.554.207	298.000
Portugal......................	227.610.339	186.872
Danemark......................	190.613.410	127.586
Norvège.......................	158.251.500	108.988
Finlande......................	69.862.000	102.286
Luxembourg....................	11.862.000	301.080
Total pour l'Europe..........	66.300.126.368	
Amérique.		
États-Unis....................	34.760.460.000	179.139
Canada........................	4.669.941.438	251.898
Brésil........................	910.000.000	199.000
Total pour l'Amérique.......	40.340.401.438	

Quant aux produits, ils se décomposaient comme suit à la même époque :

	Dépenses d'exploitation.	Produit net.
Europe.	fr.	fr.
Grande-Bretagne et Irlande...	935.008.900	840.823.550
Allemagne....................	664.111.007	515.152.806
France.......................	610.711.663	513.121.080
Russie.......................	374.118.108	286.513.458
Autriche-Hongrie.............	330.467.275	288.000.518
Italie.......................	139.189.806	66.946.186
Espagne......................	73.812.706	90.371.280
Belgique.....................	95.010.123	67.122.965
Suisse.......................	40.002.130	37.107.804
Pays-Bas.....................	32.073.083	22.[illegible].006
Suède........................	30.432.470	23.805.428
Roumanie.....................	15.[illegible].011	10.791.[illegible]
Portugal.....................	8.540.115	12.082.318
Danemark.....................	12.040.390	6.219.186
Norvège......................	6.[illegible].343	2.714.796
Finlande.....................	1.742.753	3.174.083
Luxembourg...................	1.0[illegible].792	1.061.873
Total pour l'Europe..........	[illegible].674.216.367	2.825.942.[illegible]

Amérique.

Canada	133.095.726	40.699.735
États-Unis	2.680.730.000	1.516.258.000
Brésil	56.600.000	39.650.000
Total pour l'Amérique	2.870.425.726	1.596.607.735

Ces chiffres déjà colossaux se sont accrus considérablement depuis 1883. Le produit net, la dîme des parasites dans l'organisation actuelle, dépasse maintenant trois milliards pour l'Europe ; il s'accroît chaque année de 200 millions.

Où est l'utilité pour les peuples travailleurs de payer cet énorme tribut à leurs pires ennemis, à la dure et spoliante domination desquels on livre par cela même dans la seule Europe 3,000,000 de travailleurs ?

Naturellement, ce qui est inique et absurde pour l'Europe l'est pour les autres parties du monde.

Tous ces monopoleurs tendent, d'ailleurs, à s'unir ; nous l'avons vu dans l'étude précédente ; et voilà, en ce qui regarde spécialement les chemins de fer, ce que nous crie à travers l'Atlantique la voix autorisée d'Henry Georges :

« De même que les voleurs s'unissent pour piller de concert et partager le butin, de même les différentes lignes de chemins de fer s'unissent pour élever les tarifs et égaliser leurs gains ; de même le *Chemin de fer du Pacifique* forme avec la *Compagnie de navigation de l'Océan Pacifique* une combinaison qui équivaut à l'établissement de barrières d'octroi sur terre et sur mer. Et de même que les créatures de Buckingham sous prétexte de faire respecter la patente royale opéraient des recherches dans les maisons privées et saisissaient les papiers et les personnes par convoitise pour extorquer de l'argent, de même une grande compagnie télégraphique qui, grâce à la puissance du capital associé, prive le peuple des États-Unis des avantages complets d'une invention bienfaisante, accapare la correspondance et ruine les journaux qui l'incommodent.

« Il n'est pas nécessaire d'appuyer sur ces choses, il suffit d'y faire allusion. Chacun connaît la tyrannie et la rapacité qui font que les capitaux réunis corrompent, volent et détruisent (1). »

La situation déjà intenable ne cessera d'empirer et deviendra telle, il convient de le répéter, de ne plus laisser aux peuples que le choix entre l'esclavage et la révolte.

On pourrait faire l'économie de cette révolution violente par plu-

(1) Henry GEORGES : *Progrès et Pauvreté.*

sieurs réformes sociales, dont en première ligne le rachat des chemins de fer.

III

DU RACHAT DES CHEMINS DE FER

Par toutes ces raisons et d'autres, la cause de l'exploitation des chemins de fer par l'État ou sous sa haute direction, est cause gagnée. Elle est plus, d'ailleurs, qu'une aspiration juste et qu'une nécessité économique de l'avenir, elle est déjà entrée dans les faits. Fonctionnante en Belgique dès le principe, en Allemagne depuis quelques années, en cours de réalisation en Suisse et en Autriche-Hongrie, commencée également en Russie, elle donne en France des résultats favorables sur le réseau qui a échappé à la rapacité des compagnies, elle est au total réclamée par tous les progressistes; quoi qu'on fasse, son jour est proche; la France productrice ne se laissera pas rançonner jusqu'en 1954 par la simple raison que MM. Raynal, Rouvier, Ferry et Constans, dupes ou complices des hauts barons de la finance, l'ont ainsi voulu.

Les conventions seront revisées, les actionnaires responsables auront à rendre compte de bien des abus d'exploitation, de bien des avances (intérêts et principal) que les complices ont laissé escamoter. Ces restitutions favoriseront singulièrement le rachat des actions et du matériel roulant. Quant aux obligataires, ils recevront des titres amortissables et convertis par exemple, en 2,50 et 3 0/0, comme il en est en Angleterre et même en Amérique ; de la sorte, sans secousse, sans faire d'injustices, l'État rentrera dans ses droits pour le bien de tous (1).

Il n'y aura que l'embarras du choix pour le mode nouveau d'exploitation. L'administration directe a donné d'assez beaux résultats en Belgique, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Suisse, pour qu'elle puisse être généralisée en France.

D'autres systèmes ont cependant été proposés, analogues à celui dit des *Compagnies ouvrières* de Proudhon. M. Jules Pinaud pense que l'on pourrait confier l'exploitation des réseaux aux employés actuels groupés en syndicats.

---

(1) En procédant ainsi on réduirait à un peu plus de 300 millions le service du capital, qui est maintenant de plus de 590 millions. Si nous comprenons dans le produit net les 150 millions de garantie ou d'intérêts dus à l'État et non payés par les compagnies, nous arrivons à un bénéfice total de 400 millions, dont 100 pourraient être employés en amélioration du service (personnel augmenté et mieux payé, tarifs réduits) et 300 à l'amortissement.

La France aurait tout à gagner, dit-il, à cette modification au mode d'exploitation actuel; mais à la seule condition, c'est que les divers syndicats exploitants soient obligés de lutter entre eux d'émulation par la concurrence et donnent au public, qui aura le choix des voies à suivre, les meilleures conditions de prix, de confort, d'exactitude et d'aménité.

D'après M. Pinaud on pourrait aussi faire l'essai d'un autre système qui a donné en Hollande et dans d'autres pays d'excellents résultats, à savoir l'exploitation à l'entreprise séparée au compte de l'État.

Dans ce système, l'État conserverait la surveillance de l'entretien des lignes et de l'exploitation, mais il n'en aurait ni la gérance ni la direction.

Auguste Chirac a élaboré tout un projet de loi que nous soumettons au jugement de nos lecteurs :

Article premier. — L'État use du droit de rachat qui lui est réservé par les conventions, actuellement en vigueur, concernant le régime des chemins de fer.

Art. 2. — Les conventions sont annulées, les divers réseaux existants sont fusionnés et composeront, désormais, un seul réseau national.

Art. 3. — La direction suprême du réseau national est confiée à un ministère des voies et communications spécialement créé à cet effet.

Art. 4. — Le réseau national est subdivisé en dix-huit circonscriptions administratives ou zones géographiques, coïncidant avec les dix-huit régions militaires.

Art. 5. — Le ministère des voies et communications se substitue des compagnies gérantes, lesquelles auront, sous leur direction et leur responsabilité, toute l'exploitation matérielle comprenant la traction, l'entretien, la réfection, le matériel et le personnel.

Elles seront au nombre de quarante-huit et seront régies comme il sera dit ci-après.

Art. 6. Le ministre des voies et communications centralisera toutes les recettes et toutes les dépenses de chacune des dix-huit compagnies régionales.

Art. 7. — Il sera fait masse de toutes les recettes comme de toutes les dépenses; une unité kilométrique sera calculée, et les répartitions se feront entre les compagnies, au prorata du nombre de kilomètres composant la zone gérée par chacune d'elles, et suivant les proportions qui seront plus loin indiquées.

Art. 8. — *Des compagnies gérantes.* — Tout traité de gérance aura une durée minimum de cinq années; tout renouvellement ne pourra excéder quinze années;

Art. 9. — Les compagnies gérantes seront qualifiées, envers l'État comme des mandataires civils, envers les tiers comme des personnes commerciales. En conséquence, elles seront responsables envers l'État de leur gestion intérieure, et vis-à-vis des tiers de leur gestion extérieure. Dans ce dernier cas, la connaissance des litiges appartiendra à la juridiction ordinaire.

Art. 10. — Toute compagnie gérante devra :

1° Verser aux mains de l'État, et ce à titre de cautionnement, une somme

de 20,000 francs par kilomètre compris dans la zone dont elle aura obtenu la gestion. Ce cautionnement sera productif d'un intérêt annuel de 3 0/0;

2° Acquérir, suivant estimation, sa part du matériel roulant général, et ce au prorata du nombre de kilomètres composant sa zone;

3° Payer annuellement à l'État une redevance kilométrique dont le chiffre sera ci-après déterminé.

Art. 11. — Toute compagnie gérante recevra :

1° Sa part kilométrique des recettes brutes du trafic général;

2° Une indemnité de gérance calculée kilométriquement ;

3° Sa part kilométrique de tout ce qui excédera la recette brute qui aura été prise pour étalon.

Art. 12. — Les recettes brutes de toutes les compagnies existantes au moment du rachat, déduites de la moyenne des cinq années précédentes, et de même pour l'avenir, serviront à calculer la recette brute-étalon, nécessaire à déterminer les conditions des traités de gérance.

Art. 13. — La recette brute-étalon arrêtée au 1er janvier est la base de l'organisation nouvelle ; elle est et demeure fixée à la somme de 1,200 millions par an.

Art. 14. — La répartition de cette recette brute sera faite d'après les proportion suivantes :

Aux compagnies gérantes.	Pour frais d'exploitation . . .	57 0/0 soit	684 millions.
	Pour indemnité de gérance. .	6 0/0 —	72 —
A l'État.		37 0/0 —	444 —
	Totaux.	100 0/0 soit	1,200 millions

Art. 15. — Ces proportions seront revisables tous les cinq ans ; mais pendant chaque période de cinq années tout ce qui dépassera les 1,200 millions de recette brute-étalon sera réparti kilométriquement entre les 18 compagnies gérantes, et au prorata du nombre de kilomètres compris dans chacune des zones.

Art. 16. — En conséquence de ce qui précède, la redevance annuelle que les compagnies devront garantir à l'État pendant cinq années, kilométriquement, et au prorata du kilométrage des zones, devra atteindre le total de 444 millions.

Ce ne sont là évidemment que des bases de discussion ; on ne peut entrer dans tous les détails ; mais si nous avons su tirer des faits les conclusions qu'il comportent, le rachat s'impose, il ne s'agit que de passer à l'étude des voies et moyens, ce qui incombe à une commission parlementaire d'enquête de revision et de rachat armée de tous les instruments d'information dont disposent seuls les pouvoirs publics.

Pour le surplus, aux bénéficiaires du régime actuel qui, trouvant juste l'iniquité dont ils profitent, s'opposeraient à toute tentative de rachat pacifique, nous recommandons de méditer sur ce passage des *Services publics*, où le Dr César De Paepe, l'éminent et regretté socialiste belge, s'est placé dans l'hypothèse révolutionnaire qui sera celle du peuple, si les réformes nécessaires ne viennent à temps ; et voici comment le regretté socialiste belge s'exprime :

« Il nous paraît évident qu'une des premières mesures que prendrait la dictature révolutionnaire du prolétariat, ce serait de s'emparer de tous les grands services publics, d'exproprier pour cause d'utilité publique les compagnies des chemins de fer, des mines, des canaux, des paquebots, des grandes usines métallurgiques, et de déclarer tout leur matériel, outillage, machines, bâtiments, terrains, etc., biens de l'État, parties du domaine public. — La bourgeoisie, au siècle passé, n'a pas procédé autrement vis-à-vis des biens du clergé et de la noblesse ; elle serait donc mal venue de se plaindre. Au surplus, nous reconnaissons que c'est là un acte de guerre et que les nécessités de la guerre sociale pourraient seules l'excuser ; n'avons-nous pas lu, il y a quelques jours à peine, que les délégués officiels des gouvernements européens, réunis en congrès à Bruxelles, venaient de voter une clause par laquelle *ils déclarent qu'une armée d'occupation a le droit de s'emparer de tout le matériel des chemins de fer, quoique appartenant à des compagnies privées, et en général de toutes espèces de munitions, bien qu'appartenant à des personnes privées* (1).

« Dans l'hypothèse où nous nous plaçons, le personnel de ces grandes entreprises n'ayant pas eu le temps de se constituer en compagnies ouvrières, et les compagnies de capitalistes ne pouvant offrir à la Révolution des garanties suffisantes, il est évident que ces grandes entreprises, ces grands services publics se trouveraient entièrement entre les mains de l'État révolutionné. »

De la sorte la solution serait bien simplifiée; mais œuvre de guerre par certains côtés elle lèserait la justice. C'est pourquoi nous préférons la voie réformiste du rachat, plus lente il est vrai, mais plus équitable et plus sûre.

B. Malon.

Cannes, le 18 mars 1891.

(La fin au prochain numéro.)

---

(1) *Étoile belge* du 25 août 1874 (édition du soir), 4ᵉ colonne, dans le compte rendu de la séance du 12 août, d'après le journal *la République française*.

L'HYGIÈNE PUBLIQUE EN FRANCE

ET A L'ÉTRANGER

Le docteur Albert Palmberg, médecin hygiéniste provincial d'Helsingfors (Finlande), vient de publier un *Traité de l'hygiène publique d'après ses applications dans les différents pays de l'Europe*, dont la traduction française a paru tout récemment (1). Cet ouvrage est un véritable répertoire de toutes les connaissances relatives à l'hygiène publique. Nous nous proposons de résumer d'après ce remarquable travail l'organisation sanitaire des peuples qui nous entourent et de montrer combien en cette matière la France est en retard.

En Angleterre, la direction de l'hygiène publique appartient, d'après le code sanitaire de 1875, à un conseil supérieur : *The Local government Board*, et aux conseils d'hygiène locaux : *The Local Board of Health*.

Le Local government Board correspond à ce que nous appellerions en France un ministère de la santé publique. Il centralise tous les pouvoirs, tranche les questions importantes et surveille les conseils d'hygiène locaux, auxquels il envoie les instructions nécessaires en cas d'épidémie.

Il comprend neuf départements spéciaux, qui sont : 1° l'assistance publique ; 2° les questions judiciaires ; 3° les constructions des architectes sanitaires ; 4° les constructions des ingénieurs sanitaires ; 5° les affaires médicales et hygiéniques ; 6° la vaccination ; 7° l'hygiène des fabriques ; 8° les eaux de Londres ; 9° la statistique. La direction des affaires médicales appartient à un *medical officer* ; il

(1) *Traité de l'hygiène publique d'après ses applications dans différents pays d'Europe*, par le Dr Albert Palmberg, traduit du suédois sous la direction de M. A. Hamon. Un volume in-8 de 618 pages. Octave Doin, éditeur, 1891. Prix : 11 francs.

est aidé d'un assistant et a sous ses ordres neuf *medical inspectors* qui sont chargés de contrôler, pendant leurs voyages d'inspection, l'exécution des mesures prescrites. Le Local government Board peut imposer aux *Local Board of Health* la construction d'égouts et de conduites d'eau et, en cas de refus, procéder à l'exécution des travaux aux frais des administrations locales négligentes.

L'Angleterre est divisée en un certain nombre de districts sanitaires urbains et ruraux. Chaque district à son *Local Board of Health*, qui est composé, dans les villes importantes, du maire, des échevins et d'un certain nombre de membres librement élus; dans les campagnes, il y a, outre les membres élus, quelques membres de droit, tels que le juge de paix de chaque paroisse du district. Remarquons en passant la constitution très libérale de ces conseils, sur lesquels la lourde main du pouvoir central ne se fait pas sentir dans les villes et se fait très peu sentir dans les campagnes. On laisse aux intéressés le soin de veiller eux-mêmes à la conservation de la santé publique, sous la surveillance vigilante de l'Etat.

Tout district sanitaire urbain comprend comme fonctionnaires : 1° un *Medical officer of Health ;* 2° un ingénieur ou architecte sanitaire; 3° un inspecteur sanitaire; 4° un secrétaire; 5° un trésorier, plus un certain nombre d'employés subalternes. Dans les districts ruraux, il y a toujours, au moins, un *Medical officer of Healtd* et un inspecteur sanitaire.

Le *Medical officer* a la direction et la surveillance de son district. Ce n'est pas un bureaucrate oisif et sédentaire. Il arrive au bureau à 9 heures, dépouille la correspondance, prend note des plaintes qui ont été apportées, fixe la besogne à tous les employés, s'entretient avec son ou ses inspecteurs de ce qu'ils ont observé la veille et de ce qu'ils auront à faire dans la journée, puis il sort pour se livrer à des tournées toujours parfaitement inopinées. Il doit veiller d'abord à l'application des principes du code sanitaire de 1875 et s'occuper ensuite de tout ce qui touche de près ou de loin à la santé publique : maladies épidémiques, maisons insalubres, denrées alimentaires, nombre des décès. Il prend les mesures urgentes de sa propre autorité, sauf à en obtenir l'approbation devant le *Local Board of Health* réuni. Il propose à ce conseil tous les règlements spéciaux qui lui paraissent utiles.

Des rapports réguliers doivent être adressés au *Local government Board*.

Les questions graves sont soumises au pouvoir central, qui les résout par des ordres provisoires. Ces ordres, exécutoires dans le plus bref délai, sont promptement transformés en lois par le Parlement.

Ce mécanisme simple, pratique, évite les lenteurs administratives,

réduit au minimum les paperasseries; pas d'intermédiaire inutile, comme en France; pas de long sommeil des dossiers dans les bureaux des mairies, sous-préfectures, préfectures et ministères. Un petit nombre de fonctionnaires, mais actifs, compétents et investis de pouvoirs considérables qu'ils exercent avec l'approbation des conseils locaux. Chaque conseil local et son *Medical officer*, qui en représente le pouvoir exécutif, correspond directement avec le conseil supérieur (*Local government Board*), et n'a pas besoin de subir le contrôle de quelque haut fonctionnaire analogue à nos préfets, qui sont supposés omniscients.

Nous n'avons pas la prétention de résumer le code d'hygiène publique de 1875. Toutes les questions y sont traitées :

Égouts et drainages. Utilisation des eaux d'égouts. Lieux d'aisances. Balayage et nettoiement des rues, des cours et des maisons. Approvisionnements d'eau. Sous-sols, auberges et garnis. Nuisances. Établissements insalubres et dangereux. Aliments malsains. Maladies contagieuses. Hôpitaux pour maladies contagieuses. Mesures à prendre contre les épidémies. Dépôts mortuaires. Voies publiques. Éclairage des rues. Lieux de divertissement public. Marchés, abattoirs, boucheries. Salubrité des ports de mer. Mesures à observer par la douane. Dépenses pour les améliorations sanitaires.

Ce code est incessamment complété par de nouvelles lois : Lois pour la prévention de la pollution des cours d'eau. Loi sur la vente des denrées alimentaires et des médicaments. Ordonnances sur les vacheries, les laiteries, les crémeries. Loi sur les boulangeries. Lois relatives aux émanations des fabriques de produits chimiques. Loi sur les habitations ouvrières. Loi sur la construction des usines à gaz. Loi sur les fabriques et les ateliers. Loi sur les mines. Loi sur la vaccination. Loi sur l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages.

Cette énumération montre bien que l'Angleterre n'est pas, comme nous l'ont fait croire des peintures mensongères, le pays classique du *laissez-faire* et du *laissez-passer* en matière économique ou autre. L'intervention de l'État s'y fait sentir souvent pour refréner les égoïsmes particuliers en tant qu'ils peuvent devenir nuisibles à l'intérêt général. L'Anglais n'hésite pas à abandonner aux pouvoirs publics une parcelle de sa liberté individuelle et même de son *droit de propriété* en vue de se défendre lui-même et de protéger ses concitoyens plus efficacement contre toutes les causes de maladies.

Nous citerons seulement quelques dispositions intéressantes empruntées à cette riche législation.

Tout propriétaire est tenu d'établir un branchement de sa maison à l'égout pour l'écoulement des eaux sales, quand cet égout est à moins de trente mètres de l'immeuble. Quand le conseil local est

prévenu par écrit de l'insalubrité d'un dépôt d'ordures ou d'eaux ménagères, l'inspecteur sanitaire procède à une enquête. Lorsqu'il n'y a pas urgence, le propriétaire est prévenu de l'inspection 24 heures à l'avance; dans le cas contraire, l'inspection à lieu sans délai et sans avis préalable. Au moment de la visite, l'inspecteur présente un ordre écrit. Si le propriétaire refuse l'accès de sa maison on en *force l'entrée avec l'aide de la police.* Si la plainte est fondée, le propriétaire reçoit l'ordre de faire disparaître, dans un délai donné, toules les causes d'insalubrité.

Le conseil local ordonne aux propriétaires de faire tapisser ou blanchir à neuf ou nettoyer leurs appartements toutes les fois que le *Medical officer of Health* ou deux autres médecins auront déclaré cette mesure nécessaire pour prévenir les maladies contagieuses.

Un propriétaire n'a pas le droit de polluer les eaux d'une rivière ou d'un canal qui traverse son terrain pour peu que son voisin de dessous en éprouve quelque dommage.

Un règlement particulier détermine le nombre des locataires à admettre dans chaque pièce d'un garni. Ce nombre peut cependant être changé selon les circonstances. L'administration donne aussi des instructions pour la séparation des deux sexes, le maintien de la propreté et la ventilation.

Si les garnis ne possèdent pas de distribution d'eau, l'administration locale peut obliger le propriétaire à y pourvoir dans un délai donné, pourvu que cela n'excède pas un prix raisonnable.

Les propriétaires de ces logements pour la classe pauvre sont tenus, chaque année, de faire blanchir les murs et les plafonds dans la première semaine d'avril et d'octobre.

Dès que le *Medical officer* ou un médecin praticien déclare que, pour prévenir la contagion, une maison a besoin d'être nettoyée et désinfectée, l'autorité locale en donne l'ordre par écrit. Si, à cause de sa pauvreté ou d'une autre raison, le locataire ou le propriétaire ne peut se conformer à l'ordre donné, l'administration s'en charge aux frais de la commune.

Le Local Board of Health a le droit, s'il le juge nécessaire, de faire détruire les vêtements et objets de literie infectés. Le propriétaire est dédommagé de cette perte, à moins qu'il n'ait contracté la maladie par sa faute.

Il est défendu, sous peine d'amende, de donner, prêter, vendre, expédier ou exposer des objets de literie, vêtements ou autres objets qui ont été en contact avec des malades atteints d'une affection contagieuse et qui n'ont pas été désinfectés.

Toute voiture qui a servi au transport, consenti par le cocher, d'une personne atteinte de maladie contagieuse sera immédiatement

désinfectée. En sus du prix de sa course, le cocher reçoit le montant des frais de désinfection.

La maison ou la chambre où a séjourné un malade ne peut être louée à un nouveau locataire avant d'avoir subi une désinfection reconnue suffisante par certificat d'un médecin.

Il existe des *dépôts mortuaires* où sont portés les cadavres des personnes mortes d'une maladie contagieuse, et en général ceux de tous les individus appartenant à des familles logées. Excellente mesure pour prévenir la contagion.

Dans la construction des maisons, l'administration locale intervient pour déterminer la hauteur, la largeur, pour vérifier la qualité des matériaux et la solidité, pour fixer l'emplacement des *water-closets*, leur mode de ventilation, etc. Elle a le droit, quand une maison est reconnue impropre à servir d'habitation, de défendre qu'elle soit occupée et peut faire démolir toute habitation qui n'est pas construite conformément aux prescriptions ci-dessus.

Les vacheries sont inspectées par les soins du comité d'hygiène local, qui veille à ce que ces établissements soient établis dans les conditions les plus favorables à la santé et au bien-être des vaches. Dès qu'une maladie se déclare dans une vacherie, le lait des bêtes malades ne peut être employé comme aliment pour l'homme. Ce lait ne peut être donné à des animaux qu'après avoir été cuit.

Les lois sur les habitations ouvrières sont très sévères et ont pour effet de contraindre les propriétaires à démolir les vieilles maisons insalubres. — Les lois sur les fabriques et les ateliers sont très complètes, très minutieuses. Notons ce détail : chaque fabricant établit un règlement détaillé pour sa fabrique. Ce règlement doit être *approuvé par le ministre de l'intérieur*.

Dans les mines, une ou deux fois par jour, avant le commencement du travail, un ingénieur expert, salarié par le propriétaire, doit visiter la mine avec une lampe de sûreté et faire le rapport véridique de sa visite.

La vaccination est obligatoire depuis 1853 (1).

Les conseils d'hygiène locaux tiennent une série de registres qui facilitent beaucoup le travail du Medical officer. Ainsi, par exemple, les décès sont enregistrés par maison, et quand on constate qu'une maison donne une mortalité supérieure au taux moyen, une enquête est faite par le pouvoir local pour découvrir les causes d'insalubrité. Le propriétaire ne peut en aucun cas s'opposer à cette enquête, et il est tenu (sauf le cas de pauvreté extrême) de procéder à ses frais aux réparations prescrites.

(1) La plupart de ces dispositions légales sont empruntées textuellement au livre du docteur Palmberg.

Les lois sanitaires anglaises contiennent des pénalités distinctes et bien déterminées pour chaque infraction. Le secrétaire du comité local ou l'inspecteur sanitaire font citer les délinquants devant les tribunaux.

La ville de Londres possède une organisation toute spéciale de l'hygiène publique. — Les antiques privilèges de la Cité n'ont point été sacrifiés au besoin d'uniformité géométrique qui est si puissant en France. Nous ne pouvons entrer dans le détail. Il nous suffira de savoir que les résultats obtenus dans cette immense capitale sont encore supérieurs à ceux que l'on admire dans le reste de l'Angleterre.

En Ecosse, il existe aussi une administration autonome. Malgré quelques différences dans le mécanisme administratif, les mêmes principes généraux servent de règle puisque les lois d'hygiène votées par le Parlement sont exécutoires en Ecosse comme dans tout le reste du pays. Un fait seulement: à Edimbourg la municipalité inspecte les garnis, veille à la propreté des chambres et du linge, et fixe le prix de location, lequel ne peut excéder trente centimes par jour.

En *Belgique*, un conseil supérieur d'hygiène, siégeant auprès du ministre de l'intérieur, est chargé de donner son avis sur les affaires qui lui sont soumises et de signaler à l'attention du gouvernement les mesures à prendre et les réformes à accomplir dans l'intérêt de la santé publique. L'académie de médecine est également une autorité consultative.

Une loi du 12 mars 1818 a créé au chef-lieu de chaque province une *commission médicale provinciale*. Cette commission, douée d'une sorte d'autonomie, s'occupe librement et spontanément de tout ce qui intéresse l'hygiène dans la province. Le président peut prendre des mesures sérieuses en cas d'épidémie, à condition d'en rendre compte immédiatement au préfet et au gouvernement.

En plus, toutes les grandes villes ont une commission médicale locale, qui dirige et inspire le pouvoir communal dans ces matières et qui est en correspondance suivie avec la commission provinciale.

Cette organisation n'est point mauvaise. Elle ressemble beaucoup à ce qui existe en France, avec cette différence profonde qu'en Belgique ces divers pouvoirs ne sont pas comme chez nous à la merci de l'ignorance ou de la négligeance d'un préfet, mais agissent en toute liberté, donnent les ordres, sont directement informés de tout ce qui les intéresse.

La Belgique n'a pas un code sanitaire comme l'Angleterre. Les lois générales y sont peu nombreuses. Elle rachète cette infériorité par l'excellence des règlements que les villes importantes ont édictés et appliqués, en vertu d'une vieille loi française de 1790 qui donne

aux communes le droit de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de prévenir et de combattre les épidémies.

A cet égard, Bruxelles peut être cité en exemple ; c'est la ville du continent qui possède l'organisation sanitaire la plus complète, résultat dû en grande partie à la liberté communale, car le bourgmestre et les échevins dirigent souverainement toutes les affaires de la cité et ont dans ces affaires un pouvoir plus étendu que celui du roi.

Le *service d'hygiène*, dirigé par le docteur Janssen, veille à l'application des nombreux règlements qui constituent une sorte de code semblable au code sanitaire anglais. Hauteur des maisons, grandeur des pièces, règles à suivre dans l'établissement des lieux d'aisances, des cheminées, des puits, citernes, puisards et égouts, nettoiement des voies publiques, inspection des viandes livrées à la consommation, surveillance des abattoirs, analyse des denrées alimentaires, etc., tout cela est minutieusement réglé. Les médecins praticiens sont tenus de déclarer sans délai au bureau d'hygiène les cas de maladies contagieuses qu'ils ont été appelés à soigner. La police est aussitôt prévenue et fait exécuter la désinfection des locaux.

Un fait à noter, c'est le soin extrême avec lequel sont dressées des statistiques démographiques et médicales, qui permettent de mieux connaître et de mieux combattre les causes de la mortalité.

La vaccination n'est pas rendue obligatoire par une loi, mais elle l'est en pratique, parce que le certificat de vaccine est très fréquemment exigé.

L'hygiène scolaire est parfaite. Les plans d'école ne peuvent être exécutés qu'après l'approbation du bureau d'hygiène, qui fixe le mode de chauffage, de ventilation, le système de latrines à employer.

Passons maintenant à l'*Allemagne*. Nous décrirons plus spécialement l'organisation prussienne, que les autres États ont imitée. Le chancelier de l'empire a la haute direction de l'hygiène publique. Il est assisté d'un comité consultatif qui siège à Berlin. Le gouverneur de chaque province prend soin des affaires relatives à la santé publique, pour lesquelles il consulte un collège médical de province composé de plusieurs médecins. Les provinces, à leur tour, sont divisées en districts, ayant chacun un président aidé d'un conseil, dans lequel un membre est spécialement conseiller médical. Mais les districts sont divisés en *cercles*, et dans chaque cercle, un *Kreisphysicus* ou médecin de cercle possède l'autorité et l'initiative dans tout ce qui touche aux questions sanitaires. Ce fonctionnaire-médecin est véritablement la cheville ouvrière de l'administration prussienne. A lui appartient la charge de surveiller l'exécution de toutes les lois et de tous les règlements, de dénoncer aux autorités locales toutes

les causes de maladies, de prendre les mesures nécessaires en cas d'épidémie, d'interdire les réunions et les foires qui pourraient favoriser l'extension d'une affection contagieuse. Nommé par l'État, convenablement rétribué, il est parfaitement indépendant des pouvoirs locaux à qui il donne ses instructions et ses ordres ; il pénètre partout : écoles, hôpitaux, prisons, établissements de charité, usines et manufactures, magasins, maisons particulières, égouts, cimetières, laiteries, boulangeries, etc. Les plans relatifs aux hôpitaux, aux écoles, à la construction de nouvelles fabriques, de nouveaux égouts, à la création de nouveaux quartiers et de nouvelles rues, doivent lui être soumis et recevoir son approbation.

Chaque année il adresse un rapport très complet au pouvoir central.

Cette création de l'État prussien est vraiment utile, pratique, quoique autoritaire. Les pouvoirs locaux ont le droit d'établir les règlements d'après le conseil du médecin de cercle, mais ce dernier est chargé du contrôle et de l'application.

La législation sanitaire est inférieure au code anglais : toutes les substances qui servent à l'alimentation sont l'objet d'une surveillance attentive. Une prohibition sévère atteint la vente des viandes tuberculeuses. L'hygiène des fabriques, la limitation de la journée de travail des enfants, la vaccination, qui est rigoureusement obligatoire, n'ont pas échappé à l'intelligente sollicitude du gouvernement prussien. On doit consacrer une mention spéciale aux lois concernant les maladies infectieuses, dont les dispositions sont très complètes et très intéressantes.

Nous soupirons, en France, après une mesure législative du même genre qui, dans un pays menacé par la dépopulation, sauverait chaque année des dizaines de milliers d'existences. Nos voisins de l'est ont résolu ce problème, il y a déjà bien longtemps, par les lois du 21 mars 1850 et du 21 septembre 1807. Mais nos députés n'ont pas encore trouvé le temps.

Citons quelques articles intéressants : chaque père de famille, propriétaire, hôtelier, médecin ou ecclésiastique, est tenu de prévenir la police de tous cas de maladies contagieuses qui pourraient mettre en danger la santé publique, ainsi que tous les cas de maladies ou de décès suspects. Dans ce dernier cas, la sépulture ne peut avoir lieu sans une autorisation de police.

La police peut, dans les cas graves, empêcher toutes communications entre une maison et le voisinage.

Aussitôt qu'un malade est parti pour l'hôpital, ou, s'il est soigné à domicile, aussitôt qu'il sera guéri ou qu'il aura succombé, tous ses effets doivent être purifiés conformément aux prescriptions du règlement spécial relatif aux épidémies.

Des établissements de désinfection devront être ouverts partout où cela sera possible; ils seront placés sous la surveillance d'un agent de police ou d'un homme compétent, etc.

Une loi de 1884 prescrit une série de mesures relatives aux maladies contagieuses dans les écoles. Question importante, question capitale, car il faut savoir que la terrible diphtérie (croup, angine dite couenneuse) se propage surtout par la contagion scolaire.

La ville de Berlin présente un admirable faisceau d'institutions et de règlements sanitaires, inspirés par l'imitation de Londres. La plupart des pays imitent Londres et l'Angleterre. Nous n'en avons pas encore trouvé un seul qui soit inspiré de ce qui existe en France et à Paris, soit pour la législation, soit pour les applications de détail (système d'égout, de chauffage, de ventilation, etc.).

La capitale de l'empire d'Allemagne est divisée en dix cercles. Chaque cercle a son *Kreisphysicus* (médecin de cercle). La réglementation d'hygiène et de salubrité publique particulière à cette grande ville, et formulée sous la rubrique d'*Ordonnance de police*, est digne d'intérêt par son esprit pratique et son caractère complet. Signalons en passant l'ordonnance de police du 7 février 1887 sur la *Désinfection* qui est un modèle du genre et dont il faut lire, dans l'ouvrage du Dr Palmberg, le résumé si instructif.

L'organisation berlinoise, si excellente qu'elle soit, nous plairait moins que celle de l'Angleterre et de Londres. La première a quelque chose de dur et de policier ; la seconde au contraire est largement libérale et laisse aux citoyens une grande part d'initiative. Dans l'Allemagne du Sud, plusieurs villes, comme Leipsick et Münich, ont obtenu d'excellents résultats en suivant les mêmes règles générales, mais sans imiter la raideur militaire de l'administration prussienne.

Vient ensuite, dans le *Traité d'hygiène publique*, que nous analysons à grands traits, une étude assez brève sur l'empire d'*Autriche*, qui est resté bien au-dessous des États précédents et dont les institutions sanitaires ne méritent pas de nous arrêter.

« Dans tous les pays de l'Europe, le royaume uni de *Suède* et de « *Norvège* est celui où la mortalité générale est la plus faible : 17.2 « pour 1,000 habitants. Cette heureuse situation doit être attribuée « autant au degré de civilisation et de moralité de cette nation qu'à « l'excellence de ses institutions hygiéniques.

« Le peuple suédois est libre depuis la plus haute antiquité, et « cette indépendance a formé une race vigoureuse, solide, douée « d'un très vif sentiment moral. Un climat salubre, joint à une assez « *juste répartition des fortunes*, l'absence d'un excès de population, « l'*assistance obligatoire* des pauvres, contribuent encore à entretenir « une bonne hygiène sociale. » Voilà comment le Dr Palmberg

commence le chapitre relatif à sa patrie morale, car le duché de Finlande, colonisé et civilisé par les Suédois, auxquels il a longtemps appartenu, et qui constituent encore une moitié de la population, est aujourd'hui annexé à l'empire de Russie (depuis 1809). Ces paroles élogieuses sont certainement méritées, car nous savons, par le rapport de notre ambassadeur à Stockholm sur les conditions du travail dans ce pays, que la Suède possède une législation du travail très humaine et une foule d'institutions populaires qui atténuent jusqu'à un certain point les maux inévitables et les iniquités de la société capitaliste.

Le conseil médical est une autorité spéciale qui possède la haute direction et la surveillance de la santé publique. Il compte un directeur général et quatre membres, tous docteurs en médecine. Parmi eux se trouve toujours le médecin en chef de l'armée. Les attributions de ce conseil sont très étendues, puisqu'elles comprennent tout ce qui touche à l'hygiène. Surveillance des médecins provinciaux et des commissions sanitaires locales, renseignements fournis aux autorités locales et au pouvoir central sur les matières de sa compétence, recherche des causes de maladies et moyens pour les combattre, mesures à prendre contre les affections épidémiques, telles sont ses préoccupations les plus importantes. Il n'est pas autorisé à rendre des décrets, mais il signale au gouvernement les mesures urgentes et d'autre part les infractions et les négligences. Au-dessous du conseil central, se trouvent les médecins provinciaux, qui sont nommés par l'État et chargés de la direction médicale d'une province entière. Les médecins de districts, chargés librement par une ou plusieurs communes du service sanitaire, viennent au-dessous dans la hiérarchie et sont subordonnés aux premiers. Dans chaque ville existe en outre une commission de salubrité, composée du membre de la municipalité chargé de la police, d'un juge municipal choisi par le bourgmestre et les échevins, du médecin municipal et de quatre membres élus soit par le conseil municipal, soit par l'assemblée des électeurs. La commission peut faire comparaître devant elle tout citoyen coupable d'une infraction. Elle commence par des avertissements et des admonestations et, quand il y a nécessité, prononce des arrêts comportant des obligations catégoriques que le chef de la police est tenu de faire exécuter. Les mines, carrières et manufactures sont sous la surveillance de ces commissions, qui ont *droit d'entrée* dans tous les établissements où travaillent un grand nombre de personnes, pour y contrôler l'application des excellentes lois du code d'hygiène de 1874 et du 18 novembre 1881 relatives à la salubrité des ateliers et à l'emploi des enfants dans l'industrie, pour y faire toutes les enquêtes nécessaires et frapper d'une amende les patrons contrevenants.

La législation sanitaire de ce pays de l'extrême nord est très complète. Par exemple, il est interdit de louer un logement qui peut présenter quelque danger pour la santé. La commission ordonne les réparations nécessaires. — Il est interdit de loger dans la même chambre un nombre de personnes assez grand pour qu'il en résulte des inconvénients. — Les aliments suspects sont saisis et analysés. — En cas d'épidémie, la commission peut interdire la vente des fruits verts ou des fruits qu'elle juge nuisibles. — Les usines doivent être installées et exploitées de manière à ne jamais nuire à la santé des ouvriers, des voisins ou du public. La commission a droit de prescrire les mesures nécessaires. Les propriétaires et patrons devront s'y conformer sous peine de fermeture de l'usine. — Les porcheries sont inspectées et doivent être très propres. — Tout médecin appelé à soigner une maladie infectieuse doit remettre aussitôt à la commission le nom du malade et de la maladie, l'âge et le domicile du malade. L'isolement de la personne contaminée, la désinfection du logement, des hardes, linges et meubles, sont pratiqués de droit. La vaccination est obligatoire depuis 1853, etc., etc. Stochkolm possède une organisation spéciale. Tous les pouvoirs relatifs à l'hygiène sont concentrés entre les mains du *Bureau de santé*, ayant pour directeur le médecin principal de la ville. Un grand nombre de fonctionnaires, médecins ou non, collaborent activement à la même œuvre. Cette ville partage avec Bruxelles l'honneur d'avoir le service sanitaire le mieux organisé et le plus complet.

Nous ne dirons rien de particulier sur le fonctionnement de ces services dans le grand-duché de Finlande et à Helsingfors, la capitale, qui est la patrie de notre auteur. Ce pays, quoique réuni à la Russie, a conservé sa liberté constitutionnelle, ses lois propres d'origine suédoise et une administration distincte. Aussi trouve-t-on la plus grande ressemblance avec les institutions et la législation scandinaves.

Il nous reste enfin à parler de la France et à comparer notre situation à celle de l'étranger (1). En France, le ministre de l'intérieur est le chef suprême de tout ce qui touche à l'hygiène et à la salubrité publique. Le comité consultatif d'hygiène publique siège à titre consultatif et donne son avis sur les questions qui lui sont soumises par le ministre, mais il n'a ni initiative, ni droit de contrôle ou d'inspection, ni spontanéité d'aucune sorte. Ce n'est pas un pouvoir vivant, actif, muni de droits déterminés et d'une autorité fixée par la loi, c'est un cadavre à qui le ministre de l'intérieur redonne un

(1) Le Dr Palmberg ne traite, dans son ouvrage, que de la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche, la Suède et la Finlande.

peu de vie de temps à autre, par intermittences. Cette création insuffisante à tant d'égards, mais qui pourrait devenir, sous l'action d'un gouvernement éclairé, quelque chose d'analogue au *Local government Board*, est due à la Révolution de 1848, tant il est vrai qu'en France les réformes les moins contestables sont rendues impossibles pendant les périodes de calme par l'incurable routine de la bourgeoisie gouvernante. — C'est encore la Révolution de 1848 qui créa les conseils d'hygiène et de salubrité qui existent dans chaque arrondissement. Au chef-lieu de chaque département existe un conseil départemental. Les membres de ces commissions sont nommés par les préfets et généralement bien recrutés. Mais ici, même défaut. Tout le pouvoir est entre les mains des préfets et des sous-préfets, qui convoquent la commission compétente quand il leur plaît et qui jugent souverainement, sauf quelques cas, si une affaire doit ou ne doit pas leur être soumise. Beaucoup ne sont réunies qu'une ou deux fois par an, d'autres sont restées plus d'une année sans être appelées à faire acte d'existence. On leur soumet juste les rares affaires pour lesquelles leur avis est indispensable. Les séances sont brèves et consistent en une simple causerie. Chacun a hâte d'en finir promptement : le préfet ou le sous-préfet, pour reprendre ses paisibles méditations, et les membres du comité, pour retourner à leurs affaires. L'autorité préfectorale n'est pas tenue de suivre les avis qu'elle a sollicités, elle est souveraine maîtresse d'agir comme il plaît à son incompétence. Si les commissions, animées d'un zèle louable et dépassant l'ordre du jour de la séance, présentent au fonctionnaire qui les a convoqués des observations inspirées par l'inexécution d'une loi ou par la nécessité de remédier à quelque cause d'infection, on écoute d'une oreille à peu près complaisante ces conseils désintéressés et on leur oppose la force d'inertie. Il peut arriver qu'une épidémie s'ensuive ; mais il sera bien temps alors de prendre des mesures, la bureaucratie n'aime pas la hâte. La surveillance de la mise en pratique de nos lois d'hygiène bien incomplètes n'appartient pas à ces commissions, qui n'ont ni vie, ni activité, ni pouvoir. C'est là une de ces institutions de parade et de façade, comme il en existe beaucoup dans notre pays. De loin, cela fait bon effet; de près, on aperçoit que, sous cette belle apparence, il n'existe rien en réalité et que personne ne s'occupe de l'observation des lois et des règlements d'hygiène publique.

Nous sommes bien loin, hélas ! des *Local Board of Health*. Notre législation sanitaire est très insuffisante, mais elle a un défaut plus grave encore, c'est de n'être pas appliquée ou de l'être très peu, surtout en province. Nous possédons une loi sur le commerce des aliments et des boissons, une loi sur les logements insalubres qui est vague et compliquée et qui ne laisse pas aux maires un pouvoir

suffisant. Du reste, on ne s'en sert jamais. L'auteur de ces lignes a exercé la médecine dans différentes villes du Midi, où les maisons insalubres et même *infectes* sont très nombreuses, sans que jamais une autorité quelconque, municipale ou préfectorale, ait daigné s'en occuper soit pour les faire désinfecter, soit pour prescrire quelques réparations. Il existe une ville de 20,000 habitants, fréquemment visitée par le choléra, dans laquelle les neuf dixièmes des habitations, étant dépourvues de lieux d'aisances, les rues sont empestées chaque soir d'ordures que l'on a soigneusement gardées dans les chambres pendant la journée. De plus, fait unique je crois, l'eau qui alimente la ville est puisée dans un fleuve au-dessous même de l'endroit où viennent aboutir trois ou quatre égouts, de sorte que les excréments de la partie nord de cette ville sont distribués à tous les habitants sous forme d'eau de boisson par la pompe municipale. Nous possédons aussi une loi sur la protection des enfants du premier âge (loi Roussel, 1874), qui aurait besoin d'être remaniée et d'être rendue moins paperassière; une loi sur le travail des enfants dans l'industrie, que notre parlement est en train de refaire et dont l'application est mal surveillée ; une loi sur les quarantaines et quelques circulaires ministérielles plus ou moins oubliées. Voilà à quoi se réduit notre bagage législatif; comparons-le avec le code sanitaire anglais de 1875 complété par plus de dix lois nouvelles.

La ville de Paris jouit d'une organisation un peu différente qui a permis quelques progrès. Le préfet de police, assisté par la commission d'hygiène et de salubrité publique du département de la Seine, a ordonné d'heureuses innovations. Une réglementation assez complète a été créée peu à peu, et la mise en vigueur de ces divers règlements est contrôlée par la préfecture de police. Il n'existe pas, en France, de lois générales sur les maladies contagieuses et sur la désinfection obligatoire des logements contaminés. L'absence d'une loi de ce genre est regrettable et paralyse les efforts faits dans ce sens par la capitale. La déclaration des maladies contagieuses reste facultative, et la désinfection des logements ainsi que des hardes et des meubles se trouve subordonnée au consentement des intéressés. Il y aurait beaucoup à dire sur les services sanitaires de Paris, qui exigeraient nombre de perfectionnements et d'améliorations avant de pouvoir rivaliser avec ceux des principales villes de l'Europe, mais la place nous manque pour insister sur cette étude.

Signalons en outre l'existence, dans chaque arrondissement, d'un médecin des épidémies, et dans chaque département, d'un médecin inspecteur des enfants assistés. Ce dernier est un fonctionnaire rétribué qui siège à la préfecture, dont l'activité pourrait être très utile et les fonctions élargies, si une grande partie de son temps n'était absorbée par un travail de fastidieuse administration.

En résumé, la France, à l'exception de Paris, n'a pas d'organisation sanitaire. Les lois d'hygiène, si incomplètes qu'elles soient, restent lettre morte. Il y aurait urgence à établir une législation détaillée en ces matières. Mais, avant la création d'un véritable code comme le code anglais, deux lois s'imposent avec un caractère de pressante nécessité : d'abord une loi sur les maladies infectieuses, forçant les médecins praticiens à déclarer à l'autorité compétente les cas qu'ils seraient appelés à soigner, donnant à l'isolement des malades et à la désinfection des locaux un caractère d'obligation stricte, et ensuite une loi sur la vaccination et la revaccination obligatoires (1).

Quelques données statistiques complètent la démonstration que donne le Dr Palmberg dans son ouvrage. Ainsi, en Angleterre, la mortalité par la fièvre typhoïde était de 9.8 pour 10,000. Après l'application des mesures sanitaires, elle est descendue à 2.1 pour 10,000. Dans la ville de Londres, la mortalité par fièvre typhoïde était de 9.9 pour 10,000 en 1850, et en 1888, elle était descendue à 1.6. A Paris, la mortalité par la même maladie était de 18.45 pour 10,000 en 1850, elle était encore, en 1888, de 9.0 pour 10,000.

L'Angleterre doit en partie sa législation de la santé publique aux chiffres publiés par l'éminent hygiéniste Dr John Simon, qui a prouvé que 125,000 personnes au moins mouraient prématurément chaque année par suite des vices de l'hygiène publique.

Le Dr Palmberg calcule, en se fondant sur le chiffre de 125,000 décès *évitables*, que l'Angleterre gagne chaque année 830 millions de francs qu'elle perdrait si elle n'avait pas institué une organisation remarquable.

Voilà des arguments concluants. Feront-ils quelque effet sur l'esprit de nos députés ?

Nos hommes politiques proclament sans cesse l'ardeur et la pureté de leurs sentiments patriotiques. Ces mêmes sentiments leur feraient un devoir d'aviser au plus vite et d'épargner à un pays dont la natalité décroît, dont la population tend à rester sta-

---

(1) Voir à ce sujet la récente discussion de l'Académie de médecine (janvier 1891). L'armée française, dans laquelle la vaccination est très rigoureusement appliquée, n'a eu que 101 décès par variole en huit ans, chiffre inférieur à celui des décès par variole en quelques semaines seulement dans une de nos grandes villes. M. Proust (séance du 20 janvier 1891) a établi que la mortalité moyenne en Allemagne pour les dix années consécutives à la loi de la vaccination et de la revaccination obligatoires est tombée à 2.23 pour 100,000.

En Autriche, où aucune obligation n'existe, la mortalité est 27 fois plus élevée.

Paris, à lui seul, compte plus de décès par variole que tout l'empire allemand.

tionnaire, une perte annuelle de 150,000 sujets la plupart adultes. En qualité de socialistes, nous flétrissons les excitations à la haine et au carnage qui se couvrent du nom de patriotisme ; mais nous pensons que le peuple français a apporté au monde un génie particulier, un ensemble de pensées et d'aspirations qui méritent de durer et de contribuer pour une large part à la formation de l'esprit des *temps nouveaux*. Ce rayonnement de notre génie national s'affaiblira si le nombre des Français diminue et si notre patrie tombe au rang d'une nation secondaire.

D[r] A. DILLON.

L'ÉCOLE ANGLAISE

ET LE SOCIALISME CONTEMPORAIN

(LE SOCIALISME ET LA DOCTRINE DES ANTAGONISMES SOCIAUX)

Ce siècle a vu la naissance et l'apogée de l'école économique désignée sous le nom d'École anglaise, et il nous est donné d'assister au déclin du règne quasi tyrannique qu'elle a exercé sur les esprits. De moins en moins nombreux sont les fidèles disciples qui prêchent, sur la foi de Malthus, les dangers de l'*Overpopulation* ou prophétisent, avec Ricardo, l'absorption de la fortune publique par la rente du sol. L'Angleterre elle-même, si longtemps attachée au système de ces deux écrivains, semble vouloir lever l'interdit qui pesait sur les dissidents. L'Université d'Oxford n'a-t-elle pas, dans le courant de l'année 1888, rouvert ses portes à Thorold Rogers, jadis privé de sa chaire pour avoir commenté sans parti pris et critiqué avec mesure les théories de la rente du sol et du fonds des salaires? A la place du somptueux édifice élevé par Malthus et Ricardo, nous trouvons un ensemble de ruines imposantes, au milieu desquelles diverses écoles, nées depuis peu à la vie scientifique, vont chercher les matériaux nécessaires à l'édification de systèmes nouveaux.

Nombreuses sont pourtant les séductions qu'offre la doctrine orthodoxe à la classe qui a fait sa chose de l'économie politique. D'une impitoyable dureté pour « quiconque n'a pas son couvert mis au banquet de la vie », elle rassure l'égoïsme des autres en leur montrant dans la misère du plus grand nombre l'effet d'une loi sociale intimement liée aux destinées de l'humanité... Les riches seront toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres... Le rôle des premiers est, dès lors, tout indiqué : à quoi bon tendre aux seconds une main secourable quand « la nature leur commande de s'en aller et s'apprête à mettre son impitoyable sentence à exécution »?

Les diverses théories composant le système de l'École anglaise

sont éparses dans les écrits de Malthus. A cet écrivain revient l'honneur d'avoir formulé avec une rigueur inexorable la prétendue loi qui condamne l'humanité à mourir de faim sur un globe trop parcimonieusement pourvu de moyens de subsistances. Il emprunte à West et à Anderson la théorie de la rente du sol, et répète avec Turgot que le salaire des ouvriers ne saurait dépasser le strict nécessaire à l'entretien de leur force musculaire. Mais, dans l'histoire de l'école anglaise, Malthus ne vient qu'au second rang, éclipsé en quelque sorte par l'auteur des *Principes de l'économie politique et de l'impôt.* Ricardo, s'emparant des idées dont son illustre devancier s'était fait le protagoniste, sut, en effet, en tirer parti pour construire un ensemble harmonique et fixer, avec une logique en apparence irréfutable, les règles sur lesquelles devait s'échafauder une nouvelle science des richesses.

Bien différent fut l'accueil que reçurent les œuvres des deux grands économistes. C'est en 1798 que Malthus publia le fameux *Essai sur le principe de la population.* L'auteur assombrissait, comme à plaisir, les couleurs de son tableau ; sorte d'Holbein de l'économie politique, il faisait défiler devant le lecteur la danse macabre de toutes les misères présentes et futures. Nombre d'économistes et de philosophes élevèrent la voix pour flétrir au nom de la morale des idées que Malthus exposait telles qu'elles venaient à son esprit, sans chercher à les masquer sous des artifices de langage. Devançant M. James Bonar (1), certains détracteurs accusèrent vivement le professeur du collège d'Ailesbury d'avoir enlevé toute poésie à l'existence et répété un dur sermon sur ce vieux thème : « Vanité des vanités, tout n'est que vanité. » On le dénonça comme le défenseur de la petite vérole et de l'infanticide, et lui fit une place à côté de Tamerlan et de Bonaparte sur la liste des ennemis du genre humain.

Ces anathèmes paraîtront empreints d'exagération à quiconque se donne la peine de réfléchir que l'auteur de l'*Essai sur le principe de la population* écrivit son ouvrage à un âge où l'on voit volontiers dans ses propres idées l'expression de la vérité scientifique. Il passa, au surplus, le reste de sa vie à se corriger et à se reprendre. Dans les passages de sa correspondance où il expose la genèse de son système, il laisse entendre qu'il ne s'est hasardé à choquer les idées reçues que mû par le désir d'éclairer ses contemporains sur le danger des théories professées par Godwin. L'éloquent auteur de *la Justice politique* s'était posé en champion des doctrines anarchistes et répétait à satiété cet aphorisme de Thomas Payne, que « la société

(1) M. James Bonar est l'auteur d'un livre intitulé : *Malthus and his work*, publié par la librairie Macmillan et Cie, Londres, 1885.

est produite par nos besoins et le gouvernement par notre méchanceté ». Il condamnait l'institution du mariage au nom de la morale et de la nature, et préconisait l'union libre, dont sa première femme, Marie Wollstonecraft, avait été l'apôtre convaincu. Esprit légèrement sceptique, il doutait néanmoins de voir jamais poindre cet âge d'or où l'homme, en venant au monde, trouvera de quoi se nourrir, se vêtir et se loger. Aussi ne dédaignait-il pas tourner les ressources inépuisables de son imagination vers la recherche des solutions pratiques. En attendant l'avènement lointain de l'anarchie, il se déclarait partisan de toutes les mesures de solidarité sociale qui sont de nature à augmenter le nombre des naissances en débarrassant les parents du souci de l'avenir de leurs enfants. Pour lui, comme pour Rousseau, il n'est pire disette que la disette d'hommes ; la société commet un véritable crime en limitant l'effet des lois naturelles qui portent l'homme à procréer et l'humanité à s'accroître. Ce sont les théories que Shelley développera plus tard, en vers d'une beauté magique, dans ses poèmes de *la Reine Mab* et de *Laon et Cythna*, et dans les passages du *Prométhée délivré* où il célèbre la victoire définitive de la lumière sur les ténèbres.

Ces idées, même présentées sous une forme dogmatique, avaient eu un rapide écho en Angleterre. Il ne pouvait en être autrement dans un pays où les pauvres ont été de tout temps portés à se reposer sur la société du soin de leur subsistance, et où les workhouses, malgré l'atrocité de leur régime intérieur, trouvent encore des malheureux disposés à franchir leur seuil. Pitt lui-même parut un instant ébranlé. Il projetait d'étendre l'application des poor-laws, éloquemment défendues par Godwin, et de faire attribuer à chaque indigent la propriété d'une vache. Peut-être convient-il de faire remonter au célèbre homme d'État la paternité du projet de loi sur les *allotements*, récemment discuté à la Chambre des communes (1). Ces timides essais de réformes vinrent naturellement se briser contre la résistance opiniâtre de tous les partisans de l'ordre social établi. Malthus entra résolument en lice. Trouvant dans le livre de Godwin « l'arc trop tendu d'un côté, il s'efforça de le tendre de l'autre », employant des formules absolues dans le but de rendre sa démonstration plus saisissante pour le lecteur. Peu porté à l'abstraction philosophique, il s'était avant tout proposé de faire œuvre pratique; son intention hautement avouée était de hâter l'abrogation d'un régime qui encourageait, selon lui, l'imprévoyance des classes popu-

(1) Le texte de la loi du 16 septembre 1887 sur les *Allotements* a été reproduit dans l'*Annuaire de législation étrangère pour 1888*, publié par la Société de législation comparée, avec un remarquable commentaire de M. Alcide Darras, docteur en droit.

laires en les mettant à l'abri de l'extrême misère et en leur offrant le pis-aller du morceau de pain dispensé par la communauté.

Malthus, « ce noir et terrible génie prêt à étouffer tout espoir de l'espèce humaine, » ainsi que le qualifiait Godwin, nous apparaîtra, si nous examinons attentivement les ouvrages émanant de sa plume, comme un esprit modéré, ennemi des théories absolues et attiré vers les partisans des réformes par son horreur instinctive de tout ce qui semblait consacrer le triomphe de la force sur le droit. Il avait, dès la seconde édition de son *Essai*, effacé le fameux anathème adressé à l'homme qui s'avise de naître dans un monde déjà occupé. Après avoir montré aux classes nécessiteuses ce qu'il croyait être un danger, il abandonna son rôle de prophète de malheur et se mit à rechercher, avec une ingénieuse patience, les moyens de pallier pour elles les conséquences de la transformation de l'industrie. Il justifia si peu sa réputation « d'économiste au cœur de bronze », que certains détracteurs l'ont accusé d'avoir parfois écouté, au détriment de la vérité scientifique, les inspirations de la charité chrétienne. « C'est par trop de sensibilité que péchait Malthus, ainsi s'exprime Mlle Sophie Raffalowitch dans une très intéressante monographie sur le dernier ouvrage de M. James Bonar ; c'est ce qui explique son horreur des machines, sa défense pour la protection. C'est par sympathie pour les ouvriers qui souffrent des transformations de l'industrie qu'il voudrait pouvoir empêcher des découvertes nouvelles (1). »

Les conditions abondent dans l'œuvre de Malthus, et ceci explique la différence des points de vue auxquels se placent ses adversaires et ses apologistes. Il eut pour allié de Sismondi dans certaines de ses polémiques avec des économistes peu disposés à lui pardonner d'avoir quitté de temps en temps, pour suivre son inspiration propre, la voie tracée par Adam Smith. Refusant de s'enchaîner à un système, s'abandonnant aux hasards de sa dialectique, Malthus posséda toujours des amis et des ennemis dans les deux camps.

C'est en 1816 que Ricardo publia ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt*. Il s'éleva, lors de l'apparition du livre, un concert de louanges que bien peu de voix discordantes vinrent troubler. La situation personnelle de Ricardo, les illustres amitiés qu'il avait groupées autour de lui, contribuèrent puissamment à populariser des doctrines développées longtemps auparavant par des écrivains qui n'avaient su y attacher la consécration du succès. Thomas de Quincey, le brillant auteur des *Confessions d'un mangeur d'opium*, n'est pas loin de considérer les *Principes* comme le plus grand effort de l'esprit humain dans l'ordre des sciences économi-

(1) *Journal des économistes*, [illegible], p. [illegible]

ques et sociales (1). Nous trouvons la même note chez les deux Mill et chez les écrivains alors nombreux qui aspiraient à constituer un parti réformateur reposant sur la large base de la philosophie de Bentham. Les dissidents eux-mêmes, à l'exception de Cobbett, qui s'oublie souvent jusqu'à l'injure, semblent demander pardon au lecteur de chercher à dissiper ses illusions et de mettre au jour les lacunes d'un système proclamé irréfutable.

Malthus et Ricardo s'étaient faits les apôtres des mêmes théories. Le premier fut en butte à des calomnies dont l'écho s'est répercuté jusqu'à notre époque; la fin du second fut le soir d'un beau jour. Malthus, adoptant le langage de la polémique courante, semblait toujours voir l'hérétique derrière l'hérésie; il s'attaquait, non pas à des syllogismes mal déduits ou à des inductions hasardeuses, mais à Godwin et aux disciples qui lui faisaient alors cortège. Ricardo affectait de se désintéresser des conclusions que les exégètes pourraient tirer de ses formules quasi mathématiques. Cet homme, qui posséda un sens si délicat des nécessités de la vie pratique et dont l'existence fut en quelque sorte le bon sens mis en action, savait mieux que tout autre s'abstraire du milieu ambiant pour se réfugier dans le monde serein de la science. Le richissime banquier eut des jaloux, le membre de la Chambre des communes des ennemis, le savant ne récolta que des louanges, mitigées çà et là par des critiques à demi voilées.

Ricardo était resté fidèle à la méthode qu'emploient tous les écrivains du XVIIIe siècle qui ont cherché à exposer le processus des phénomènes économiques et sociaux : il faisait fi de l'expérience et abusait des raisonnements *à priori*. Malthus, se défiant de la vigueur de son esprit, se bornait le plus souvent à collationner des faits, laissant au lecteur le soin de conclure. Il répudiait la méthode déductive et n'usait qu'avec timidité du procédé de l'induction. « La « faute de Ricardo, dit avec raison Torrens, est de généraliser « trop ; celle de Malthus, de ne pas généraliser assez. Malthus est « un observateur sagace mais peu habile à l'analyse. Il est si « occupé des faits qu'il néglige l'induction qui tire la conséquence

(1) « En 1818, écrit Thomas de Quincey, un ami m'envoya le livre de M. Ricardo, et, me rappelant mon anticipation prophétique de l'apparition d'un législateur pour cette science, je m'écriai avant d'avoir terminé le premier chapitre : « Tu es l'homme ! » L'admiration et la curiosité intellectuelle étaient morts en moi depuis longtemps, mais ces émotions se réveillèrent... Tous les autres écrivains ont été accablés sous le poids des faits et des documents. M. Ricardo seul a déduit *à priori* les lois qui ont répandu un rayon de lumière sur la masse informe des matériaux, et il a changé le chaos des discussions confuses en une science régulière qui s'élève pour la première fois sur une base éternelle. »

« de l'expérience individuelle et transforme le savoir en science. « Telle que Ricardo la présente, l'Économie politique offre une régu- « larité et une simplicité plus grande que la réalité; telle que Mal- « thus la comprend, c'est un chaos d'éléments divers sans rapports « entre eux. » La méthode expérimentale, dont le grand historien Macaulay fera plus tard la base de sa critique sociologique, appa- raissait alors comme un procédé de contre-épreuve, non comme un moyen de parvenir à la découverte de la vérité. Quoi d'étonnant à ce que Malthus, avec son parti pris d'interroger simplement les faits sans faire intervenir dans la science sociale les concepts de la raison pure, se soit attiré le double reproche de contradiction et de faiblesse?

Quelle que fût la différence de vues et de méthode existant entre nos deux écrivains, leur doctrine, complétée l'une par l'autre, pré- sentait un ensemble doctrinal parfaitement coordonné. Pour Mal- thus comme pour Ricardo, l'accroissement fatal de la population force les hommes à mettre en culture des terres de moins en moins fertiles, et aussitôt apparaît le phénomène économique de la rente, pesant sur les salaires et forçant le plus grand nombre à se conten- ter de la maigre pitance nécessaire pour ne pas mourir de faim. *Over population*, *Unearned increment*, fonds des salaires, telles sont les trois entités auxquelles les deux grands écrivains rattachent la chaîne de leurs raisonnements. L'économie politique se trouvait, dès lors, en possession d'une sorte d'évangile, dont la lecture était bien de nature à effrayer quiconque rêve pour l'humanité un autre sort que la destruction par la famine. Plus nettement encore que Malthus, Ricardo traçait autour des déshérités un cercle fatal de déboires et de misères dont il leur interdisait la sortie. « Dans la « marche naturelle des sociétés, dit-il, le nombre des ouvriers con- « tinuera de croître dans une proportion encore plus rapide que la « demande de bras; l'ouvrier recevra donc plus d'argent pour son « salaire, mais ce salaire vaudra moins de blé... Quand le prix du « blé haussera de 10 0/0, les salaires hausseront toujours dans des « proportions moindres et la condition de l'ouvrier empirera, tandis « que celle du propriétaire s'améliorera. »

Telle est la prophétie. Elle apparaît encore plus sinistre dans les écrits de James Mill (1) et dans l'ouvrage de Thomas de Quincey

(1) James Mill affirmait qu'en vertu de la décroissance dans la fécondité du travail les hommes mourraient certainement de faim ; Mac-Culloch répétait de son côté que la nécessité où l'on se trouve d'avoir recours à des terres de plus en plus arides finira par absorber toutes les autres, et que la stérilité toujours croissante doit certainement finir par rendre inutiles toutes les améliorations qu'on pourra introduire dans les procédés de l'agriculture. — Passages cités par Carey.

intitulé : *Logic of political economy*. Le premier de ces deux écrivains prenait à la lettre la double progression de Malthus et supputait déjà le moment où l'humanité s'éteindrait faute de subsistances sur un globe trop petit pour la nourrir. « Notre société, dit le se-« cond, porte en elle-même cette menace de ruine : ou nous détrui-« rons la rente, ou la rente consommera notre ruine. » L'économie politique, dans les écrits des économistes orthodoxes, apparaît comme une sorte de Cassandre dont le rôle consiste à répéter au genre humain que la destruction l'attend !

Rendons cette justice aux premiers adeptes de l'école anglaise, qu'ils admirent la doctrine sans se préoccuper de ses conséquences et sans considérer autre chose que son apparente rigueur. Ils allaient jusqu'au bout dans le sillon tracé par leurs maîtres et ne se demandaient pas s'ils servaient la cause de l'ordre établi ou celle du socialisme naissant. Adoptant, par exemple, la théorie de la rente du sol, ils rééditaient contre la propriété foncière le réquisitoire de Rousseau. « C'est, dit J.-B. Say, de toutes les propriétés, la moins « respectable; en fait elle a pour origine la conquête, en droit une « simple convention ; c'est un monopole toléré, une simple fiction « légale. » Scrope y voit une restriction aux lois de Dieu. Aux yeux de Buchanam et de Senior, l'unique fonction du propriétaire foncier consiste à tendre la main pour recevoir l'aumône de la communauté. Ces divers écrivains, tout en attaquant au point de vue philosophique l'appropriation du sol, se gardaient bien de réclamer la rentrée de la terre dans le patrimoine de tous. « La propriété, disait « J.-B. Say, n'est que la possession reconnue, et l'économie poli-« tique en suppose l'existence comme une chose de fait, n'en consi-« dérant qu'accidentellement le fondement et les conséquences. » Mais d'autres allaient plus loin et soutenaient bien haut que ce qui est illégitime doit cesser d'être. Russel Wallace, dans son livre intitulé : *Land nationalisation, its necessity and its aims,* se prononçait, dès 1822, pour la substitution du régime emphytéotique au régime de l'appropriation du sol (1).

Les économistes orthodoxes faisaient preuve du même zèle quand il s'agissait de défendre la loi de Malthus contre les clameurs des apôtres de la morale. Pour mieux manifester leur attachement à la doctrine du Maître, certains d'entre eux n'hésitaient pas à la montrer sous son jour le plus répugnant, et se transformaient, de gaieté de cœur, en théoriciens de l'infanticide. Un philanthrope, connu sous le pseudonyme de *Marcus*, proposait de soumettre les nouveau-nés à une asphyxie sans douleur (*painless extinction*). Weinhold, conseiller à la Cour de Saxe, faisait du malthusianisme une

(1) Voir *Revue socialiste*, 1890, p. 450.

sorte de religion dont les grands prêtres devaient marquer de leur sceau les enfants qui, mutilés abominablement, seraient privés pour l'avenir de l'honneur de fonder une famille. Ces divagations étaient considérées, par les fidèles de l'école anglaise, comme la déduction exagérée d'un principe juste ; nul d'entre eux ne se serait avisé de les flétrir comme des monstruosités sanguinaires.

Les écrivains qui arboraient si violemment le drapeau du malthusianisme auraient cependant trouvé dans les écrits de leurs maîtres préférés de sages paroles de nature à refréner l'excès de leur zèle. Nous avons montré combien la pensée de Malthus s'était modifiée avec le cours du temps. Ricardo lui-même, après avoir exposé le mal, paraît reconnaître la possibilité d'un remède. En mettant sous les yeux des déshérités de la fortune l'histoire de leur misère présente et future, il leur laissait entrevoir la disparition des antagonismes, réalisée dans un avenir plus ou moins éloigné, par la modification radicale des vieilles institutions juridiques. Mais une importante fraction de l'école orthodoxe déclarait trop chèrement acheté tout perfectionnement social qui eût entraîné comme conséquence le bouleversement de l'ordre établi. La grande majorité des économistes déniait, au reste, à l'homme le pouvoir de modifier le processus des phénomènes économiques. Elle répétait volontiers avec Malthus « que les institutions humaines, quoiqu'elles « puissent occasionner de grands maux, ne sont réellement que des « causes légères et superficielles, semblables aux plumes qui flottent sur l'eau, en comparaison des sources bien plus profondes du « mal qui découlent des lois de la nature ». Partisans intransigeants de la doctrine désignée plus tard sous le nom de doctrine physico-biologique (1), ils faisaient de l'homme un instrument passif, jouet de forces irrésistibles qui l'entraînent vers deux états de choses ne comportant pas de transition et qui sont l'extrême richesse et l'absolue misère.

Le socialisme, au contraire, affirmait hautement son espoir de mettre un jour le pouvoir légal au service de la cause des faibles, et de s'emparer du gouvernement pour lui faire jouer le rôle de redresseur de torts. Il admettait avec Ricardo et Malthus que le libre jeu des lois économiques a pour effet d'accumuler aux deux pôles de la société, d'un côté l'opulence, de l'autre l'excessive pauvreté. Mais il niait que le genre humain dût attendre les bras croisés la réalisation des prophéties désolantes chères aux maîtres de l'école anglaise. Le socialisme faisait sienne l'audacieuse réhabili-

(1) Nous renvoyons nos lecteurs au magistral exposé qu'a fait de cette doctrine M. Hector Denis dans un article intitulé : *Histoire des systèmes économiques et socialistes*. (*Revue socialiste*, 1890, p. 649 et suivantes.)

tation de l'État entreprise par Hégel dans sa *Philosophie de l'histoire*. Il voyait dans les lois prétendues inéluctables de Malthus et de Ricardo des lois purement contingentes, limitées dans leur application à la durée d'une période historique.

Mais les socialistes s'empressaient d'exploiter les concessions compromettantes échappées à la plume de leurs adversaires et n'avaient garde de voiler le tableau chargé de si sombres couleurs par les écrivains de l'école malthusienne. La doctrine orthodoxe était donc une sorte d'arsenal où réformateurs et partisans du *statu quo* trouvaient toutes forgées des armes pour l'attaque et pour la défense. Proudhon est ricardien révolutionnaire, comme Feuerbach et Charles Grün sont hégéliens d'extrême gauche ; les théories de l'école anglaise, mêlées à des bribes d'hégélianisme, constituent les assises du système qui porte son nom (1).

Cette flexibilité de la doctrine orthodoxe, la facilité avec laquelle on pouvait en faire la base de telle ou telle conception sociologique, inspiraient des inquiétudes justifiées à certains économistes dévoués à l'ordre social existant. Ils se prirent à regarder en arrière et cherchèrent à ramener la science des richesses au point où Adam Smith l'avait laissée. John de Hailbury et Banfield donnèrent le signal de l'attaque. Carey, peu de temps après, publiait son livre *Past, present future* (2), recueil de fines analyses où l'auteur triomphe facilement chaque fois que la discussion d'un point de détail le met aux prises avec Ricardo et les ricardiens. Dans un autre ouvrage intitulé : *Essay of social science*, il s'attaque délibérément à la théorie de la rente du sol. Tour à tour historien, géographe et géologue, il déroule sous les yeux du lecteur une interminable série de faits et en tire cette conclusion que les premiers hommes, contrairement à l'assertion de Ricardo, ont commencé par mettre en culture les terres les moins fertiles. Sa démonstration paraît saisissante au premier abord, et il faut un effort de réflexion pour s'apercevoir que Carey, au même titre que son adversaire, fait souvent bon marché de la vérité scientifique dans le seul but de donner une plus grande harmonie à son système. Le principal tort de Ricardo est d'attribuer aux lois sociologiques un caractère immuable, de ne pas tenir compte des phénomènes contingents qui viennent, à chaque moment de l'évolution, déranger l'ordre majestueux par lui décrit. Il restreint outre mesure le domaine de l'économie politique en refusant pour elle le concours de l'histoire, et il fait de la psychologie

(1) M. Benoît Malon, dans un article de cette Revue (septembre 1889), consacre quelques lignes à l'influence qu'a exercée sur Proudhon Charles Grün, un des plus célèbres hégéliens d'extrême gauche.

(2) Publié en 1848.

une science en quelque sorte achevée, reposant sur l'étude d'un être toujours identique à lui-même sans distinction de temps et de lieux. Pour lui, les phénomènes économiques sont la résultante de valeurs en conflit avec des valeurs d'un autre ordre, et chaque fois qu'il met l'homme en scène, il lui prête l'inertie d'un grain de blé ou d'une pièce d'or.

Carey part d'une donnée bien différente. Il daigne rechercher dans quelles conditions matérielles et morales s'est écoulée l'existence des premiers hommes. Aussi est-il plus près que Ricardo de la vérité historique quand il nous montre nos ancêtres ne pouvant cultiver, faute de moyens d'action suffisants, les terrains d'alluvion, ceux qui représentent au plus haut degré les caractères extérieurs de la fertilité : « Ricardo, dit-il, n'aurait jamais émis son idée, s'il « avait eu l'occasion d'étudier comment s'y prennent les premiers « hommes qui sont toujours pauvres, ou si la réflexion lui était « venue, même dans son cabinet, que les sols riches occupent les « relais des fleuves, qu'ils exigent, par conséquent, de grands efforts « combinés pour être défrichés, drainés et rendus aptes à recevoir « la charrue. »

Des faits particuliers qu'il analyse avec une sagacité remarquable, Carey conclut à l'existence d'une loi générale qu'il oppose à la prétendue loi formulée par Ricardo. Ce dernier avait abusé de la méthode déductive ; l'auteur de l' « Essai de science sociale » abuse à son tour de l'induction, édifiant son système sur la base fragile d'observations ingénieuses mais incomplètes. De généralisation en généralisation, il en arrive à retracer un ordre de cultures tout aussi imaginaire que celui de Ricardo. Il restreint le champ de sa critique pour se ménager un facile triomphe et semble ne pas se douter que la théorie de la rente du sol peut être dégagée de la formule étroite dans laquelle l'a enfermée l'auteur des principes de l'économie politique et « de l'impôt ». Cette théorie, Stuart Mill, en fera plus tard la remarque, vise les peuples avancés qui ont accompli l'évolution décrite par Ricardo. Toutes les terres dont disposent ces peuples ont déjà été mises en valeur, et tant que l'art agricole reste stationnaire, les suppléments dont on a besoin ne peuvent être demandés qu'à une augmentation de capital plus que proportionnelle (1).

Si imparfaite que fût l'œuvre de Carey, elle marqua un premier recul des doctrines ricardo-malthusiennes. De nombreux écrivains, en Europe et en Amérique, se disputèrent, dès lors, l'honneur de leur porter le coup décisif. Dunoyer, dans son livre de « La liberté

(1) Cette objection est reproduite avec beaucoup d'à-propos par M. Beauregard, dans sa monographie de Ricardo publiée par la Petite Bibliothèque économique.

du travail », avait déjà protesté contre ce qu'il appelait « la Trinité pédantesque de l'école ». Des trois facteurs de la production admis par les économistes orthodoxes, travail, capital et agents naturels, il laissait le troisième pour compte à Ricardo et à ses disciples. Bastiat resta longtemps fidèle aux doctrines de l'école anglaise ; il ne se décida que sur le tard à les combatttre et ne s'affranchit définitivement de leur influence que dans le dernier chapitre des « Harmonies économiques », intitulé : De la Propriété foncière, et dans le fragment inachevé de la Rente.

Il trouva un brillant disciple dans M. de Fontenay. C'est en 1854 que parut le livre intitulé : « le Revenu foncier. » L'auteur reprenait en les condensant les arguments développés par Carey. Dans la doctrine tripartite qui constitue le système de l'école anglaise, il paraît prendre pour but unique de ses attaques la théorie de la rente du sol ; mais il est facile de lire entre les lignes de son ouvrage la condamnation de la théorie du fonds des salaires et la réfutation de la loi de Malthus. Le clan des économistes adversaires de l'économie politique orthodoxe s'accroissant de jour en jour, ses tenants furent obligés de descendre dans l'arène et de défendre pied à pied un terrain où ils se croyaient en parfaite sûreté. L'attaque dont ils étaient l'objet était menée par une pléiade de brillants écrivains, peu enclins aux spéculations métaphysiques, mais rachetant le manque de profondeur dans les idées par un talent d'exposition et une finesse d'analyse qui leur concilièrent de prime abord la plupart des amateurs de science facile. Ils ne dédaignaient pas d'ailleurs d'accepter le concours du spiritualisme renaissant et d'appeler la Providence à témoigner en faveur de leurs doctrines. Au fond de leurs conceptions, nous trouvons l'optimisme le plus absolu, la conviction profondément enracinée que l'humanité vogue, sous la garde de Dieu, vers la réalisation d'un ordre de choses toujours meilleur. Ils font dans leur système une large place à l'idée de finalité que Ricardo, dur et sec logicien, proscrivait du gouvernement de l'Univers. « Il faut plaindre, dit M. de Fontenay, les esprits « malheureux qui, dans cette marche si harmonieusement réglée, « dans tous ces phénomènes où éclatent la justice de Dieu et la « puissance de l'homme, l'ordre et le progrès, n'ont vu que des lois « d'exception, des antagonismes irréconciliables d'intérêts, et, « comme perspective dernière, l'humanité s'affamant par le nombre « sur le globe épuisé (1). »

Bastiat et ses disciples bénéficiaient de cette indulgence banale que le grand public prodigue volontiers aux écrivains qui évitent les sommets et se tiennent constamment à mi-côte. Leur économie

(1) De Fontenay : *le Revenu foncier*, p. 330.

politique devint l'économie politique des salons ; elle alla au cœur des heureux qui voient d'un mauvais œil un prophète de malheur venir les troubler dans leur quiétude et leur rappeler qu'ils usurpent le bonheur d'autrui. La sympathie publique ne pouvait du reste ne pas s'attacher à ces économistes si purs d'intention et si nobles de caractère. Proudhon, dans sa correspondance, n'a-t il pas rendu un solennel hommage à leur amour du progrès sous toutes ses formes ? « Mes critiques et moi, dit-il, nous sommes comme des « gens qui veulent abattre les angles à un polygone ; seulement, « quand l'opération sera faite, les premiers soutiennent que ce qui « restera sera toujours un polygone, tandis que je soutiens, moi, que « ce sera un cercle. On convient de tous les abus que je signale, et « ce n'est que quand je veux généraliser que l'on ne me suit plus. » (Lettre à Ackermann, 16 mai 1841.)

L'économie politique orthodoxe défendit vigoureusement ses positions ; elle prodigua l'anathème aux novateurs, étouffant leurs voix sous des protestations indignées, et les englobant presque dans la même réprobation que Proudhon, L. Blanc et les socialistes. La science française se distingua par son intolérance ; elle apporta une âpreté toute particulière dans la défense de la théorie sur la rente du sol. A propos des interminables discussions qui s'élevèrent après 1851 sur la question du revenu foncier, les dissidents purent se plaindre d'avoir été condamnés sans que leur voix eût été entendue. « La Société et le Journal des économistes, raconte M. de « Fontenay, dans sa spirituelle préface de son livre, s'étaient, dès « 1852, occupés de la rente foncière. Le journal, qui s'était, tout « d'abord, déclaré contre nous, nous avait laissé la parole dans les « premiers mois ; depuis, nous ne pûmes la reprendre. Le rang « d'ordre des orateurs inscrits n'amena plus que des opinions con« traires à nos idées : au lieu d'un débat, nous n'eûmes qu'une « simple parade et comme le défilé des forces d'un seul parti (1). »

Les économistes anglais ne se montraient guère plus cléments pour les audacieux qui refusaient d'admettre la fameuse progression de Malthus ou se permettaient de critiquer les théories de la rente du sol ou du fonds des salaires. Mais, à l'époque où nous sommes arrivés, Stuart Mill venait de publier ses principaux ouvrages, et les conditions de la guerre des doctrines se trouvaient modifiées par l'apparition d'un homme assez puissant pour couvrir de sa voix le bruit des querelles d'écoles.

Stuart Mill (2) appartient à l'économie politique orthodoxe : nul

(1) De Fontenay, préface, p. 1.

(2) Voici, avec leur date, l'énumération des principaux ouvrages de Stuart Mill :

Système de logique inductive et déductive, 1843. — *De l'échange interna-*

mieux que lui n'a su coordonner les éléments épars dans les écrits des fondateurs du système. Les socialistes peuvent également le revendiquer : disciple de Ricardo et de Malthus, il n'a pas craint, en effet, d'aller chercher dans les chantiers ouverts par d'autres écoles les matériaux nécessaires au parachèvement de l'édifice ébauché. Il s'inspire fréquemment des saint-simoniens, et dans le dernier chapitre de son *Économie politique*, intitulé : De l'avenir des classes laborieuses, il rompt en visière avec ceux qui rangent parmi les espérances chimériques l'avènement d'une humanité meilleure et plus heureuse. Parti du point de vue étroit de Ricardo, il fait bénéficier la science des richesses des conceptions dont il a su enrichir la psychologie et la logique. Sa confiance dans le progrès continu de l'esprit humain est inébranlable, et il croit l'éducation capable de créer des êtres nouveaux, affranchis des erreurs et des faiblesses propres aux générations disparues. Il s'élève contre la conception philosophique qui fait de l'humanité une entité toujours semblable à elle-même, sans distinction de temps et de lieux. Cet ardent amour du progrès est tout le secret de la virulente attaque dirigée par lui contre Hamilton : « Je voyais, dit-il, dans ses mémoires, se dresser « devant les réformes un système qui se fait un devoir de donner « ses doctrines comme des révélations de l'intuition... Je regardais « comme funeste la tendance à considérer les éléments des caractères humains comme innés et indélébiles, et croyais que cette « tendance est un des principaux obstacles qui empêchent de traiter « les grandes questions sociales d'une manière rationnelle, et est la « plus grande pierre d'achoppement des progrès de l'humanité. »

Si Stuart Mill, en raison des tendances philosophiques de son esprit, est porté à élargir la base de la science des richesses, il ne renie nullement l'enseignement de son école, et il arrive au socialisme humanitaire en suivant, étape par étape, la loi tracée par ses maîtres. Il admet la loi de Malthus et en déduit une conséquence bien inattendue : la nécessité de l'émancipation politique des femmes. Il bâtit sur le fondement fragile de la théorie de Ricardo un gigantesque projet de rachat des terres. La rente devant, selon lui, suivre une progression toujours ascendante, il y avait lieu de la confisquer

---

tional; De l'influence de la consommation sur la production; Des mots productif et improductif; Des profits et de l'intérêt; De la définition de l'économie politique et de la méthode d'investigation qui lui est propre; ces cinq essais publiés sous le titre de : *Essays on some unsettled questions of political Economy*, 1844. — *Principes d'économie politique*, 1848. — *Le gouvernement représentatif*, 1862. — *L'utilitairianisme*, 1864. — *L'assujettissement des femmes*, 1861. — *Auguste Comte et le Positivisme*, 1865. — *L'examen de la philosophie d'Hamilton*, 1865. — *Programma of the land tenure reform association*, 1871.

au profit de la collectivité, qui bénéficierait ainsi d'un enrichissement continu. Le propriétaire recevrait en compensation une indemnité pécuniaire; à la place d'un revenu sans cesse augmentant, il aurait un revenu fixe ou même susceptible de diminuer par suite de la dépréciation du numéraire (1).

Le système de Stuart Mill était en quelque sorte un pont jeté entre l'économie politique orthodoxe et le socialisme d'État. Plus tard, sous l'influence de Mme Taylor, son auteur alla jusqu'à préconiser les solutions les plus hardies et mérita d'être considéré comme un adversaire de l'ordre social existant. L'orthodoxie économique vit dès lors en lui un disciple émancipé; elle lui sut gré néanmoins d'emprunter aux maîtres de l'école les grandes théories qui constituent les assises de son système et le soutint dans ses interminables polémiques avec Thorold Rogers et les autres partisans de la doctrine des harmonies sociales. A ceux-ci la tâche ardue de remonter un courant dans lequel se confondaient pessimistes et socialistes, la branche aînée et la branche cadette de l'école anglaise!

Tels sont les principaux caractères de l'œuvre de Stuart Mill. Il ne cessa pas un seul instant de parler le langage de la plus pure orthodoxie économique, tout en se faisant le porte-voix des théories humanitaires les plus propres à lui concilier les sympathies des

(1) Empruntons au livre de Thorold Rogers : *l'Interprétation économique de l'histoire* (Londres, Fisher Unwin, 1888), les passages dans lesquels l'éminent auteur, récemment enlevé à la science, analyse le projet de Stuart Mill et s'efforce d'en démontrer l'inanité. « Stuart Mill savait que le fermage des terres « n'avait cessé de s'élever en Angleterre et s'accroissait encore. Il savait en « outre que cette hausse était due à un accroissement de demande de la terre, « et concluant avec Ricardo que ce résultat avait pour causes la pression de la « population et la loi de la diminution de la valeur (*diminishing return*). Il « traitait comme de peu d'importance la question du profit agricole et la néces- « sité que ce profit fût assez élevé pour attirer à l'agriculture le capital et le « travail. Il ne concevait pas la possibilité de la ruine du capital agricole par « la double influence de l'ignorance du tenancier et de la cupidité du proprié- « taire. »

« Il est facile d'être sage après coup, et chacun peut voir que si le projet de « Mill avait passé dans la sphère de la politique pratique, l'achat aurait été « désastreux ou plutôt ruineux pour le peuple du Royaume-Uni, et le mécon- « tentement populaire aurait amené la répudiation du contrat. Je ne prétends « pas affirmer que j'avais prévu la baisse du fermage, due à de mauvaises « récoltes, ni que j'avais deviné la diminution du capital agricole et la baisse « des produits. Ce n'est qu'en apprenant, il y a douze ans, combien le capital « agricole avait diminué que j'ai prévu l'issue fatale. Mais il y a vingt ans, « j'avais appris que la théorie ricardienne était une conclusion métaphysique, « que son apparente réalisation sous un régime de liberté commerciale était « due à des circonstances précaires, et que l'*[illegible]* de l'avenir « était trop hypothétique pour en faire la base d'une opération gigantesque. » (Cité par le *Journal des économistes*, 1889, p. 113.)

novateurs. Il ne rompit résolument avec ses maîtres qu'au point de vue de la méthode. Disciple de Bentham, il avait longtemps considéré la sociologie comme une science exacte. « L'idée naturelle d'un « esprit supérieur, tout comme la première leçon de la vie, dira-t-il « plus tard dans ses mémoires, est qu'aucun principe, si grand qu'il « soit, ne peut contenir et résoudre à lui seul une question politique, « je dirai une question humaine. » Partant de cette donnée, il finira par s'approprier la formule de l'école historique, déjà illustrée par List et de Sismondi, et dans ses derniers écrits, il renie ouvertement la méthode de l'école physico-biologique, à laquelle se rattachent Ricardo, Malthus et la plupart de leurs disciples.

Désireux de hâter la mise en pratique de ses idées, le grand philosophe fonda, en 1870, la *Land tenure Reform Association* (Association pour la réforme de la terre) et publia une sorte de manifeste dont l'article 6 était ainsi conçu :

« Réclamons au profit de l'État, au moyen de l'impôt, la plus-« value graduelle du sol, pour autant qu'on puisse la constater, ou « au moins une grande partie de cette plus-value qui est la consé-« quence naturelle de l'accroissement de la population et de la « richesse, sans aucun effort ni dépense de la part du propriétaire, « réservant aux propriétaires le droit de céder leurs terres à l'État, « au prix courant du jour où ce principe aura été adopté par la « législature (1). »

Le socialisme de Stuart Mill s'attaquait exclusivement à la propriété immobilière, et se préoccupait du reste de sauvegarder le respect des droits acquis. Il laissait subsister intacte la propriété mobilière, et n'entendait toucher en rien au régime du laissez-faire. Stuart Mill comptait sur le développement des associations coopératives, sur la liberté, par conséquent, pour la solution des antagonismes sociaux. Sa confiance, à cet égard, était inébranlable : « Je « suis convaincu, dit-il, que l'économie industrielle qui divise la « société en deux classes, celle qui paye les salaires et celle qui les « reçoit, ne doit ni ne peut durer indéfiniment; je suis convaincu « que la possibilité de changer ce système en un système d'union « sans dépendance, de substituer l'unité d'intérêts à une hostilité « organisée, dépend uniquement des développements futurs du « principe d'association. »

Au moment où s'éteignait Stuart Mill, un célèbre publiciste avait commencé, de l'autre côté de l'Atlantique, dans le pays même de Carey et de Peshine Smith, à dresser son formidable réquisitoire

---

(1) Citation empruntée à la *Revue socialiste*, 1890, p. 450.

contre la propriété foncière. Henry George (1) procède comme Ricardo ; il admet comme article de foi la théorie de la rente du sol et réclame l'attribution de cette rente à la société, déduction faite d'une quote-part destinée à indemniser les propriétaires des services par eux rendus. C'est à peu de choses près le programme de la *Land Reform Union*, fondée par Wallace, de l'*Irish land restauration Society*, fondée par le socialiste irlandais Michel Davitt, et de la *Land law Reform Association*, créée par les crofters écossais désireux de secouer le joug des modernes imitateurs de la célèbre duchesse de Sutherland (2).

La doctrine anglaise, dans la Grande-Bretagne comme aux États-Unis, s'était insensiblement transformée en socialisme agraire ; il est à peine besoin de rappeler quel parti ont su en tirer les fondateurs du collectivisme allemand. Allant plus loin que Stuart Mill et qu'Henry George, ceux-ci contestaient le fondement rationnel de la propriété mobilière, et accusaient l'industriel, aussi bien que le Landlord, de tendre la main pour recevoir l'aumône de la communauté. « L'œuvre laborieuse du grand nombre, dit Karl Marx, « est distribuée comme si elle était l'œuvre du petit nombre qui ne « travaille pas. La production est un travail collectif, la répartition « un profit individuel, le monopole des moyens de travail est le monopole de la spoliation. C'est l'exploitation de chaque jour et de « chaque heure de travail par le capital, qui agit comme un vampire. » La théorie du fonds des salaires, formulée par Turgot et développée plus tard par Ricardo, était devenue la *loi d'airain* de Lassalle et de Karl Marx, et ce dernier restait fidèle à la doctrine de l'école anglaise, qui fait du travail l'étalon de la valeur, quand il proclamait son fameux adage : *le capital est du travail non payé*.

L'entrée en scène du socialisme scientifique ne fit qu'accentuer la scission parmi les tenants de l'économie politique orthodoxe. Les théories de l'école de Manchester furent successivement abandonnées, en Allemagne et en Autriche, par Wagner, Schæffle, Schmoller, Roscher et Brentano, et les économistes anglais les plus dévoués à l'ordre social n'acceptèrent plus que sous bénéfice d'inventaire une partie de l'héritage de leurs maîtres. Thorold Rogers, l'infatigable adversaire de Stuart Mill, se prononce lui-même contre le régime du laissez-faire, et Ingram, Stanley Jevons, Sydney,

(1) Voici, avec leur date, les principaux ouvrages d'Henry George : *Our Land and our Policy*. Notre sol et notre politique, 1871. — *The Land question*. La question du sol, 1874. — *Progress and Poverty*, 1879. Nous renvoyons à l'article de la *Revue socialiste* intitulé : L'évolution de la propriété et le socialisme, 1890, p. 423-436, et au commentaire qu'il donne de ces ouvrages.
(2) Voir *Revue socialiste*, p. 151.
(3) *Idem*, 1890, p. 283.

Webb, etc., font appel dans leurs écrits à la sollicitude du gouvernement en faveur des classes déshéritées. La science officielle française s'est tenue jusqu'à présent à l'écart du socialisme, mais ses principaux représentants renient totalement ou partiellement les théories composant le grand système auquel Malthus et Ricardo ont su donner une existence de près d'un siècle. M. Th. Binard, dans un livre intitulé : *Socialisme d'hier et socialisme de demain*, réclame l'indulgence du lecteur pour les ouvrages émanés de sa plume dans lesquels il a soutenu les entités chères à l'école. M. Paul Leroy-Beaulieu a, de même, fait un triage sévère parmi les doctrines ricardo-malthusiennes. « La célèbre loi de Ricardo, dit-il, n'a « aucune application au temps présent, et avec cette loi tombe le « corollaire qu'en avait donné Proudhon : la propriété, c'est le « vol. » Et dans un autre passage, il montre quelle a été la principale erreur de l'école dont il cesse d'être le disciple soumis : « Il « ne faut pas considérer les phénomènes économiques comme su- « bissant l'impulsion des lois naturelles avec la docilité que mettent « les phénomènes physiques à obéir aux grandes lois générales. Il « y a dans les phénomènes économiques une certaine cause pertur- « batrice qui est la spontanéité humaine (1). » Cliffe Leslie avait, à propos d'une question spéciale, exprimé cette vérité sous une forme encore plus frappante : « Les bras, disait-il, ne se déplacent pas « sous l'influence des phénomènes économiques comme le liquide « sous l'influence des lois de la pesanteur. »

Telle a été, avec ses alternatives de succès et de revers, l'école économique orthodoxe depuis l'apparition des œuvres de Ricardo et de Malthus jusqu'à nos jours. De ses trois théories : l'une, la théorie du fonds de salaires, répondait à une simple construction dialectique ; la seconde, formulée en loi par Malthus, était le produit d'une réaction violente contre les exagérations mises en honneur par les écrivains de la fin du XVIIIe siècle. La théorie de la rente du sol apparaissait au contraire comme la résultante d'aspirations n'ayant rien de commun avec la science pure ; aussi a-t-elle régné incontestée tant que la bourgeoisie libérale a pu faire usage de ses formules quasi algébriques pour battre en brèche l'aristocratie foncière et lui disputer le pouvoir qu'elle n'avait pas encore perdu, ou avait momentanément repris. On pouvait, sans trop d'injustice, accuser le gouvernement de la Restauration de rêver le rétablissement de la grande propriété telle qu'elle existait sous l'ancien régime. Les bandes noires qui achetaient à vil prix les domaines seigneuriaux pour les revendre parcelle par parcelle, ré-

(1) *Essai sur la répartition des richesses*, p. 198.

coltaient, outre de gros bénéfices, l'applaudissement de P.-L. Courier et de la plupart des publicistes dévoués aux idées de progrès et de liberté. La théorie de la rente du sol souleva en Angleterre le même enthousiasme qu'en France, parce qu'elle paraissait s'attaquer aux mêmes abus. La propriété foncière, de l'autre côté du détroit, méritait tous les anathèmes, et l'avocat le plus éloquent aurait bien difficilement obtenu son absolution. On a tout dit contre cette législation qui faisait du revenu de la terre l'apanage de quelques prévilégiés. L'économie politique, servant en cela les intérêts de la classe qui marchait à l'assaut du pouvoir politique, jeta l'anathème aux détenteurs du sol. Elle les transforma en mendiants s'enrichissant d'un don gratuit de la nature. « La rente, s'écriait l'un des plus « spirituels disciples de Ricardo et de Malthus, est le résultat des « atteintes diverses portées à la propriété depuis l'origine des siè« cles. »

La Révolution de 1830 « réunit une haute couronne aux mains des Français », et ceux-ci se hâtèrent d'en faire cadeau à l'homme vers lequel se tournaient depuis longtemps les regards de la bourgeoisie libérale. Le pouvoir passa entre les mains de la classe moyenne ; l'aristocratie terrienne se confina dans une opposition timide, cherchant à ridiculiser ce qu'elle ne pouvait détruire et vivant pour ainsi dire en tête-à-tête avec les souvenirs du passé. Le landlordisme, vers la même époque, essayait vainement de se relever des terribles coups que lui avaient portés Cobden et les promoteurs de l'anti-cornlaw-league. Mais le socialisme avait déjà fait sa bruyante entrée en scène, et il puisait dans la science officielle tout ce qui était susceptible d'étayer ses propres doctrines. Les économistes commencèrent à jeter un regard inquiet sur leur œuvre, à se demander s'ils n'avaient pas imprudemment compromis l'avenir pour parer aux nécessités d'un moment. Ils s'étaient plu à identifier la notion de valeur avec celle du travail, et la nouvelle école exhibait de leurs livres cette concession compromettante pour en faire un premier anneau dans la chaîne de ses déductions. Ils avaient détruit le fondement de la propriété foncière en analysant avec une certaine sagacité le phénomène économique de la rente, et les socialistes déclaraient à l'envi que la possession d'une machine ne saurait être plus sacrée que celle d'un champ, les agents naturels entrant toujours en tiers dans l'œuvre de la production humaine. L'économie politique se trouvait débordée par les forces qu'elle avait elle-même déchaînées avec une insouciance aveugle.

John de Hailbury, Banfield et Thorold Rogers en Angleterre, Carey et Peshine-Smith en Amérique, Bastiat et ses disciples en France, soumirent à une revision sérieuse ces doctrines dont les ennemis de l'ordre social se couvraient comme d'une impénétrable

armure. Nous avons examiné dans ses grandes lignes l'œuvre des adversaires de l'école anglaise : gardons-nous d'exagérer leur part d'influence dans un revirement que chaque jour tend à rendre plus complet. Le déclin de la doctrine des antagonistes est, avant tout, le résultat d'une nécessité politique et sociale, et la science officielle s'est inspirée des intérêts d'une caste quand elle a renié ses anciens dieux : elle a voulu précipiter sur la tête de Karl Marx et des socialistes de son école l'édifice sous lequel ils avaient eu l'étrange audace de s'abriter.

Jacques TRIGANT-GENESTE.

LA SOCIÉTÉ FABIENNE

(*Suite.*)

ANNIE BESANT

Lorsque le 28 février 1875, après avoir pendant six mois collaboré, sous le pseudonyme d'Ajax, au journal sécularisté de M. Bradlaugh, *The National Reformer* (le Réformateur national), Mrs. (Mme) Besant fit son premier *speech* à la tribune de la *Hall of Science*, il y avait un monde fou. On n'avait pas encore vu de femme se lancer publiquement dans la propagation du mouvement athée. Les circonstances qui l'avaient poussée à cette décision donnaient un certain piquant à l'affaire, car Mme Besant était une nouvelle convertie, une intelligence tirée des griffes de la superstition, et dont la conversion rompait définitivement les relations avec son mari, un clergyman de l'église d'Angleterre. Lorsqu'on vit donc à la tribune libre penseuse une femme de taille moyenne, brune, assez jolie, à la mise élégante, aux manières polies et raffinées, non entachée des allures hommasses qui rendent ordinairement les bas-bleus répulsifs ; lorsqu'on entendit sa parole, faible d'abord, presque craintive, s'échauffant peu à peu au point de devenir vibrante, distinctement scandée, et même éloquente, l'auditoire fut subjugué, ravi, et applaudit à tout rompre. Le parti sécularisté vit qu'il venait de faire une recrue excellente à tous les points de vue. D'abord cette recrue était une femme et, qui plus est, une femme courageuse ; ensuite elle avait non seulement étudié la question d'une manière sérieuse et réfléchie, mais elle la traitait avec une éloquence communicative qui allait directement à l'esprit et au cœur des assistants. Cette éloquence d'ailleurs, qui est la caractéristique du talent de Mme Besant, pèche cependant par un peu trop de rhétorique et par une copie pas assez dissimulée des procédés oratoires de M. Bradlaugh.

Mme Besant est née le 1er octobre 1847, à Londres, d'une mère irlandaise. Son père, un médecin, mourut lorsqu'elle avait cinq ans. A l'âge de huit ans, la jeune Annie fut, pour ainsi dire, adoptée par miss Marryat (la sœur du romancier anglais). Cette demoiselle instruisait alors sa nièce et comme elle désirait une compagne d'étude pour son élève, elle obtint de Mme Wood qu'elle lui confiât sa fille. Les deux élèves reçurent une instruction entièrement en dehors des vieilles règles pédagogiques, à la fois agréable, facile, attrayante et fructueuse. Mais, comme miss Marryat était puritainement religieuse, elle farcit la tête de la jeune Annie de toutes les billevesées d'une religion extra-rigide. On disait les grâces à chaque repas, on faisait la prière en commun tous les soirs. Même il était exigé des deux élèves qu'elles improvisassent chaque jour une prière *ad hoc*, récitée tout haut. C'est à cet exercice quotidien que Mme Besant doit en grande partie sa facilité d'élocution en phrases choisies. La maîtresse exigeait aussi qu'elles rédigeassent souvent un récit de leurs observations de la journée : excellent exercice qui développe les facultés mentales. Elle leur enseignait aussi, sans grammaire mais d'une façon pratique, le français et l'allemand.

L'intense religiosisme de miss Marryat agit fortement sur l'esprit de la jeune Annie, qui était naturellement enthousiaste et fantasque, et portée à se jeter dans le courant de la vie émotionnelle. Aussi acquit-elle un goût morbide pour la religion ; elle lut, à son âge tendre, les Pères de l'Église, adopta facilement la croyance calvinistique, dure et étroite, régla dessus les actions de sa vie journalière ; elle avait lu et relu la Bible, le livre de prières, et elle avait appris par cœur l'épître de saint Jacques.

En 1861, miss Marryat emmena la jeune Annie (qui avait alors 14 ans) en Allemagne, avec sa compagne d'études ; elles restèrent trois mois à Bonn, puis allèrent à Paris où Annie fut confirmée, et après sept mois de séjour en France, on revint en Angleteree. En 1863, Annie Besant quitta la tutelle de miss Marryat et rentra au foyer maternel, à Harrow, un délicieux village au nord de Londres, pittoresquement situé sur une hauteur, et que Krapotkine a choisi pour résidence. Elle continua à étudier l'allemand et le français et aussi la musique avec des professeurs, et n'étant plus sous la rigide férule de miss Marryat, elle s'adonna au sport et alla au bal ; beaucoup de sous-maîtres logeaient dans le village et les parties de croquet, de tir à l'arc avec eux, les flirtations aussi, trouvèrent en la jeune Annie une partisane d'autant plus enthousiaste qu'elle avait été plus rigoureusement écartée de ces amusements. Elle continuait en même temps ses études religieuses avec assiduité, surtout dans la voie du catholicisme. Elle en vint à jeûner (à la grande désapprobation de sa mère), à faire le signe de la croix, à communier toutes

les semaines ; enfin elle était sur le chemin de Rome et serait devenue catholique romaine si elle n'eût lu dans Pusey que l'Église anglaise pouvait être catholique sans être romaine. Elle lut Platon, l'*Iliade*, le poète Southey qui la fascina par ses fantaisies orientales, Milton et Dante ; mais pas de romans, de ces romans anglais à trois volumes ; elle s'interdit les théâtres et ne fréquenta que certains concerts musicaux.

En décembre 1867, ayant alors 20 ans, la jeune Annie épousa le révérend Frank Besant ; un mariage plutôt de convenance que d'inclination ou d'amour. Mme Besant en parle ainsi dans son autobiographie : « Pour moi, un prêtre était une créature à moitié angélique, dont la vie entière était consacrée au ciel ; tout ce qu'il y avait de vrai et de profond en moi s'irritait de la vie inutile que je menais, désirait un travail à faire, un travail de dévouement comme celui de certaines saintes dont j'avais lu les travaux entrepris en faveur de l'Église et des pauvres, combattant le péché et la misère. Pour surmonter ma répugnance au mariage on me disait : « Vous aurez plus d'occasions de faire le bien en étant la femme d'un clergyman qu'en restant non mariée. » Mon ignorance de ce que le mariage signifiait était aussi profonde que celle d'un enfant de quatre ans et ma connaissance du monde était absolument nulle. »

Après son mariage Mme Besant alla vivre à Cheltenham où son mari avait obtenu une place de professeur ; elle s'y trouva bien isolée et s'adonna à la lecture, n'ayant pas de connaissances dans la ville. Elle s'essaya dans la littérature, écrivit quelques courtes nouvelles et entreprit une Vie des Saints. Elle envoya ses nouvelles à un journal religieux, le *Family Herald* qui les inséra et les lui paya ; elle ressentit une grande joie lorsqu'elle reçut en un chèque les premiers trente shillings qu'elle eût alors jamais gagnés. Elle eut deux enfants, un fils en 1869 et une fille en 1870. La dernière, d'une santé délicate, fut fort difficile à élever et donna beaucoup d'anxiété à sa mère. C'est en soignant sa fille que Mme Besant en vint à douter de la bonté de Dieu qui torturait ainsi une enfant aussi innocente et par ricochet une mère aussi religieuse. La porte une fois ouverte au premier doute, d'autres doutes firent irruption et bientôt la religieuse Mme Besant, après une grave maladie amenée par un combat mental de tous les jours et un esprit surmené par la discussion avec un clergyman qui était son directeur spirituel, en vint à abandonner les vieux dogmes et à chercher des consolations dans des doctrines moins étroites. Elle lut vers cette époque la *Vie de Jésus*, de Renan.

Ce fut en 1873 que le révérend Besant exigea de sa femme d'abandonner tous ses doutes, de revenir à la sainte table — ou de quitter le foyer domestique. Malgré les supplications de sa mère,

Mme Besant refusa de jouer le rôle d'hypocrite, et par l'entremise de son frère arrangea une séparation avec son mari qui lui fit une petite pension. Elle alla s'installer avec sa mère et sa petite fille dans une petite maison aux environs de Londres. Elle essaya vainement de gagner sa vie, d'abord avec son aiguille, puis comme gouvernante. Quelques amis dévoués lui procurèrent alors du travail de plume, celui qui lui convenait le mieux. Elle fréquenta assidûment la bibliothèque du *British Museum*, la chapelle de *South Place* où un philosophe théiste faisait des conférences-sermons dans un esprit de tolérance. C'est de lui qu'elle apprit le nom de M. Bradlaugh comme celui d'un puissant orateur au langage saxon. Elle devint vite membre de la *National Secular Society* dont M. Bradlaugh était président,puis rédactrice du journal de la Société, le *National Reformer* (Réformateur national), et enfin conférencière fort appréciée pour son éloquence communicative.

En 1877, Mme Besant eut à soutenir avec M. Bradlaugh un procès qui fit un bruit énorme et qui étendit sa renommée pour ainsi dire dans le monde entier. Les deux accusés se défendirent eux-mêmes, d'une façon admirable, contre l'accusation d'obscénité sous laquelle le gouvernement tory d'alors cherchait à ruiner leur réputation. Leur délit était d'avoir publié une brochure malthusienne d'un docteur américain, Charles Knowlton, contenant un traité médical des organes générateurs et de la grossesse, suivi de divers moyens à employer pour empêcher la conception. Le but de cette brochure bon marché (le prix en était de 60 centimes) était de faire connaître aux pauvres, si imprudemment prolifiques, les moyens de limiter leurs familles et par là de diminuer les charges qui les écrasent. Finalement le jury les acquitta de toute intention obscène et le juge (qui était le *Lord Chief Justice*) offrit de les acquitter sur-le-champ s'ils voulaient promettre d'arrêter la vente de la brochure. Les deux accusés refusèrent de s'engager et se virent condamner à six mois de prison. Ils notifièrent qu'ils iraient en cour d'appel, furent mis en liberté sous caution, et en fin de compte M. Bradlaugh (qui, sans avoir passé par les écoles de droit, était peut-être l'homme qui connût le mieux le fouillis inextricable des lois anglaises), découvrit un vice de forme dans la procédure qui le condamnait avec sa collaboratrice et fit casser le jugement par un arrêt de la Cour d'appel. Le ministère public n'osa pas recommencer les poursuites lorsqu'il apprit que le résultat qu'il avait atteint avait été de faire monter la vente de la brochure incriminée à 180,000 exemplaires au lieu des 200 qui se vendaient annuellement depuis une quarantaine d'années. La brochure fut alors retirée de la circulation et Mme Besant la remplaça par une autre, due à sa plume, intitulée : *La loi de la population*, et qui est une exposition lucide de la loi de

Malthus, suivie des mêmes détails physiologiques et préventifs que ceux de la brochure Knowlton, seulement mieux rédigée et plus au courant de la science. Voilà dix ans que cette brochure se vend au taux annuel de 10,000 environ par an et Mme Besant n'a pas été inquiétée, du moins en Angleterre. La brochure a été poursuivie en Australie et défendue ouvertement par le juge Windmeyer.

Le procès contre sa femme fut une arme dont se servit le révérend Besant pour retirer à Mme Besant la garde de ses enfants. Il y réussit ; mais depuis quelque temps les enfants sont devenus majeurs et ont quitté leur père pour résider avec leur mère.

De 1880 à 1883, sans abandonner sa propagande libre-penseuse par la plume et la parole, Mme Besant se livra assidûment à l'étude des sciences sous la direction habile d'un jeune savant Edward Aveling. Elle passa de nombreux examens officiels et acquit des diplômes de première classe dans les sciences suivantes : physiologie, botanique, biologie, géologie, physique, chimie inorganique et organique, mathématiques élémentaires. D'élève elle devint professeur libre et enseigna plusieurs de ces différents sujets dans des classes fondées par la *National Secular Society*.

En 1883 elle fonda une revue mensuelle intitulée *Our Corner*, dans le but de traiter librement la question du socialisme que plusieurs Fabiens, et surtout Bernard Shaw, avaient soumise à son appréciation. Sa conversion au socialisme commença à creuser entre elle et M. Bradlaugh, son ami et son maître, un fossé que son autre conversion récente à la théosophie n'a fait qu'agrandir davantage. Elle devint membre de la *Social Democratic Federation* et de la *Fabian Society*. Elle écrivit dans sa Revue son autobiographie qu'elle a arrêtée à la fin de l'année 1878.

Le socialisme devint la grande préoccupation de son esprit et la propagande sécularisté en souffrit un peu.

Du jour où elle devint socialiste militante (et Mme Besant est toujours militante dans les idées qu'elle adopte) elle changea radicalement sa façon de vivre. Grâce à l'argent que ses nombreuses brochures et ses conférences libres-penseuses dans toutes les parties de l'Angleterre et de l'Écosse lui avaient rapporté, elle avait jusque-là mené un train de vie dispendieux qui faisait pour ainsi dire d'elle une aristocrate du parti. Elle limita dès lors sa dépense au strict nécessaire, s'habilla plus simplement, se jeta corps et âme dans la propagande socialiste et s'attacha particulièrement à organiser en syndicat les pauvres filles employées dans les fabriques d'allumettes et autres industries très mal rémunérées. Elle récolta pour elles des fonds de secours, parla souvent en plein air pendant les grèves, au grand détriment de son organe vocal, se multiplia, joua avec sa santé, épuisa ses forces et devint grisonnante. Elle avait d'ailleurs

coupé ses cheveux, à la mode masculine ; elle les laisse aujourd'hui repousser et ils tombent en boucles sur sa nuque.

Depuis son entrée dans la société fabienne elle a publié les écrits socialistes suivants : *le Socialisme moderne*. — *Pourquoi je suis socialiste* (dont la traduction a paru dans la *Revue socialiste*). — *L'évolution de la société*.. — *La redistribution du pouvoir politique*. — *Le socialisme est-il conforme à la vérité ?* (Débat oratoire en quatre séances avec un chef de la libre pensée, M. Foote.) — *Le pour et le contre du socialisme*. (Débat écrit avec son ami M. Bradlaugh.) — *L'industrie sous le socialisme*. (Publié dans le récent volume des *Essais fabiens*.)

Depuis plusieurs années elle remplit une fonction municipale, celle de membre du *School Board* de Londres (conseil d'instruction dont la fonction est d'administrer les écoles communales de la métropole). Elle siège pour le district de *Tower Hamlets*, élue en tête de la liste. Trois autres femmes font comme elles partie de ce conseil élu et n'en sont pas les membres les moins influents et les moins habiles. Plusieurs mesures socialistes secondaires, prises par ce conseil, montrent l'influence exercée par Mme Besant.

Mme Besant parle bien le français et l'allemand. Elle a traduit un livre du célèbre Büchner sur l'intelligence des abeilles et des fourmis et une étude sur Auguste Comte. Elle a plusieurs fois agi comme interprète dans des congrès internationaux de libres penseurs, traduisant de l'anglais en français et *vice versa*, et elle s'est acquittée de cette tâche ingrate avec tact et habileté ; il lui manque seulement un assez long séjour en France pour ne plus faire ces fautes de genre dans les articles et les adjectifs qui sonnent si comiquement à une oreille française.

Il y a un ou deux ans, Mme Besant s'est convertie à la théosophie; naturellement elle est vite devenue non seulement une militante de la doctrine ésotérique — l'occultisme des *Mahatmas* ou « Sages de l'Orient » — mais une corédactrice en chef de *Lucifer*, le principal organe théosophique anglais. Elle partage cette fonction avec la célèbre Mme Blavatsky qui a été, je crois, sa convertisseuse et pour laquelle elle professe une admiration et une confiance remarquables. Il va sans dire que cette conversion fit du bruit dans le camp sécularisté, Mme Bessant l'ayant publiée dans une lettre retentissante envoyée à la *Star*, une feuille radicale très répandue. Un des vice-présidents de la *National Secular Society*, M. Foote critiqua vivement cette conversion dans une brochure, en rappelant que Mme Blavatsky ne s'était pas lavée de l'accusation de charlatanisme portée contre elle, non seulement par une ancienne amie Mme Coulomb, mais par la grave et docte « Société pour les recherches psychiques » (*Society for Psychical Reesarches*). Mme Besant répondit

par une autre brochure, intitulée : « Pourquoi je devins théosophe », traduite en français, et qui n'a pas, que je sache, converti un seul libre penseur ni un seul socialiste connu. Ses anciens collègues n'ont pas voulu quitter « les rivages sombres du matérialisme pour la pleine et éblouissante lumière de la théosophie ». Ils ont trouvé cette lumière trop aveuglante.

Cette conversion qui a surpris tant d'admirateurs de Mme Besant, devient moins étonnante quand on se rappelle l'éducation morbidement métaphysique qu'elle a reçue dans sa jeunesse et aussi sa disposition émotionnelle. Il semblait pourtant que l'entraînement scientifique sévère auquel elle s'était soumise pendant des années dût la mettre en garde contre une doctrine mystique, agrémentée de réincarnations, qui prétend tout expliquer, et dont une partie importante du vocable me semble être un inintelligible galimatias. On ne s'attendait guère à trouver Mme Besant, la traductrice de Büchner, louer hyperboliquement Mme Blavatsky, la grande prêtresse de la théosophie, dont la science douteuse, étalée dans la « Doctrine secrète », est représentée par les quelques échantillons suivants : — Il s'engendre encore des monstres par l'accouplement d'êtres humains et d'animaux, — les singes ont aussi leur origine dans cette bestialité, — la sélection naturelle, le darwinisme, est une doctrine discréditée, — Haeckel, Huxley et Büchner sont les assassins intellectuels et moraux des générations futures. — Haeckel, particulièrement, est idiotique. — Les athées et les matérialistes qui connaissent l'anatomie sont irrémédiablement fous, etc. — Mais voilà dans l'ordre moral une déclaration plus grave qui sape toute société par la base. La théosophie a un « inner circle » (cercle intérieur) d'initiés et pour être digne d'y entrer, Mme Blavatsky (voyez brochure n° 7) enjoint au *lanoo* (disciple) de suivre « le chemin » et — d'éviter le contact corporel avec l'être humain aussi bien qu'avec l'animal — de ne pas « même toucher la main du plus proche et du plus cher » — « même l'amour de l'épouse et de la famille, ces affections humaines les plus pures et les moins égoïstes sont une barrière à l'occultisme réel ». La poursuite du vrai occultisme pratique serait pour presque tous les hommes mariés un combat incessant, qui les rendrait fous, etc.

Est-il étonnant que son ami M. Bradlaugh (décédé récemment) ait écrit dans son journal qu'il considérait la conversion de Mme Besant comme quelque peu soudaine et qu'il envisageait les développements possibles de ses opinions théosophiques avec les plus graves pressentiments ?

En devenant théosophe Mme Besant a dû devenir aussi végétarienne et *teetotaler* (qui s'abstient de boissons fermentées), ces deux mortifications de la chair étant indispensables pour entrer dans

l'« *inner circle* » et complétant cette autre mortification, le célibat obligatoire, qu'elle a autrefois combattu si éloquemment en le taxant d'immoralité !

Mais le pis est que tout en s'affirmant toujours séculariste et socialiste, Mme Besant a cessé de l'être d'une façon militante. Elle a, il y a quelques mois, donné sa démission de la Société fabienne, dans une lettre assez brève où elle ne fournissait pour toute raison de séparation qu'une « nécessité impérative ». Elle ne fait plus non plus partie de la *Social Democratic Federation*. Mais si elle n'est pas militante en socialisme, elle l'est en revanche en théosophie. Elle est le porte-parole actuel de la doctrine ésotérique (qui en avait grandement besoin) et, certes, la doctrine ne pouvait trouver femme plus brave, plus sincère, plus altruiste et plus éloquente. Aussi les sécularistes et les socialistes regardent-ils d'un mauvais œil cette théosophie qui s'est enrichie à leurs dépens, et déplorent-ils que les brillantes qualités de l'apôtre, autrefois mises au service des réalités présentes, se gaspillent maintenant dans la propagande de problématiques virtualités futures.

Jules Magny.

LE COMMUNISME EN AMÉRIQUE

LES SHAKERS

I

ANNE LEE

Ceux qui pensent que la saine philosophie se substituera prochainement aux croyances surnaturelles oublient trop la femme, chez laquelle l'imagination prédomine sur la raison et qui ne peut se passer d'un culte. Si demain toutes les révélations étaient éteintes, il en surgirait une nouvelle du cerveau exalté de la femme. Cette Ève éternelle présenterait sa pomme à l'éternel Adam et celui-ci y mordrait, comme dans la légende biblique.

Marie Alacoque, une nonne ignorante, a fait accepter au catholicisme par une hallucination que propagent les Jésuites dans le siècle de Voltaire et qu'a sanctionné l'Assemblée nationale de France, en 1871, en autorisant l'érection d'une église consacrée au Sacré-Cœur sur les hauteurs de Montmartre.

La réforme de Luther et de Calvin tendait à se fondre en un déisme pur parmi les protestants. Arrive une pauvre ouvrière, Anne Lee, qui ne se contente pas d'ajouter une fioriture mirobolante à la vieille foi, mais se pose en une incarnation de la divinité, trouve des adeptes, traverse avec eux l'Atlantique et fonde une société florissante depuis plus de cent ans, au sein des États de l'Union américaine.

Cette femme excentrique naquit à Manchester, en Angleterre, le 29 février 1736. Son père était un simple forgeron et ne put lui donner aucune espèce d'éducation. Encombré de huit enfants, il l'envoya toute jeune travailler dans une manufacture de coton et la laissa ensuite s'engager comme cuisinière. Au milieu des machines, comme au milieu des fourneaux, la future révélatrice n'apprit ni à lire ni à écrire et garda, jusqu'à la fin de ses jours, sa béate igno-

rance. Portée par une imagination désordonnée à une piété excessive, elle s'adjoignit, à 23 ans, à une société particulière des disciples de Fox, qui à cause de leurs exercices pieux, mêlés de mouvements cadencés, reçurent le nom de Quakers trembleurs (shaking quakers). Les magistrats de Manchester jugèrent cette gymnastique, exhibée en public, comme contraire au bon ordre, et avec une intolérance qu'on ne comprendrait pas aujourd'hui en Angleterre, jetèrent en prison les dévots et les dévotes qui s'étaient le plus distingué à imiter David dansant devant l'arche du Seigneur. Heureuse circonstance pour Anne Lee! Se trouvant captive, dans l'été de 1770, elle reçut la visite de Jésus-Christ, dans toute sa gloire, qui, en étalant à ses yeux, comme en un tableau vivant, l'acte de transgression accompli par Adam et Ève, lui apprit que là était la source de la dépravation universelle. Pour reprendre l'innocence première il fallait renoncer à l'œuvre de chair et à la procréation, car le péché qui fit exiler de l'Eden et maudire toute la race humaine n'était pas autre chose. Voilà ce que le fils de Dieu eut la condescendance de divulguer à une cuisinière illettrée et ce que celle-ci s'empressa de communiquer au groupe de quakers enfermés avec elle. Grande fut la joie de ces fervents sectaires d'être ainsi mis sur la voie du salut et, d'un accord commun, la sœur Anne, si favorisée par une communication céleste, fut proclamée mère en Jésus-Christ et s'appela dorénavant la *mère Anne*. Elle profita pour sa part d'une suggestion partie de si haut et s'expliqua pourquoi, — arrivée alors à l'âge de trente-quatre ans et mariée depuis plusieurs années, — elle avait toujours éprouvé la plus profonde répugnance pour les approches de son mari, forgeron comme son père, et malgré les quatre enfants (1) qu'elle en avait eus, elle déplorait amèrement la perte de sa virginité. Cette irréparable perte aurait été réparée, en elle, par un miracle, au dire de quelques-uns de ses disciples. Quoi qu'il en soit, elle résolut de vivre dorénavant comme si elle n'avait jamais changé d'état, quitta le toit conjugal et retourna chez ses parents. Son époux ne mit aucun obstacle à ce coup de tête et accepta sans regret, paraît-il, l'abandon d'une prérogative érigée brutalement en droit par certains codes dépourvus de toute délicatesse.

Les magistrats renouvelèrent de temps en temps leurs tracasseries contre les spectacles que continuèrent à offrir Anne et sa compagnie. Une révélation directe vint fort à propos, en 1773, conseiller aux trembleurs de porter leurs exercices de dévotion dans le nouveau monde. La directrice, en transmettant à ses coréligion-

(1) Tous morts en bas âge.

naires le message divin, prophétisa « que la seconde église chrétienne serait établie en Amérique, que les colonies deviendraient indépendantes de la métropole, que la liberté absolue de conscience y fleurirait et que les croyants y seraient désormais à l'abri de toute persécution ».

La mère Anne partit de Liverpool au mois de mai 1774, accompagnée de huit personnes, parmi lesquelles se trouvaient un neveu, une nièce et l'époux *in partibus*. Mais ce dernier, ennuyé de son rôle inerte, abandonna la société à New-York avec une autre femme. Les premiers mois furent durs à passer. La cuisinière sut pourvoir à ses besoins en se faisant blanchisseuse, puis elle conduisit sa pieuse troupe, réduite à sept, dans la forêt de Waterliet, à sept milles au nord d'Albany, la capitale législative, de nos jours, de l'État de New-York. De ce campement au milieu des bois, où quelques parcelles de terre furent défrichées, date, on peut le dire, la naissance de la communauté des Shakers, organisée en 1775, une année avant la déclaration de l'Indépendance, et offrant déjà, en Amérique, plus d'un siècle d'existence prospère : chose curieuse à noter, au milieu des décès de tant d'autres communismes !

II

FORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE SHAKERS

Les cinq premières années, la secte resta stationnaire et menaça de s'éteindre dans sa solitude. Mais, en 1780, il y eut un *revival* parmi les baptistes de New-Lebanon, dont quelques-uns, dans leurs pérégrinations, pénétrèrent jusqu'à la retraite rustique de la mère Anne. Ils l'entendirent prêcher dans des meetings chorégraphiques : ses paroles enthousiastes les émurent ; ils revinrent convaincus de sa mission surnaturelle et fondèrent chez eux une communauté de Shakers. De tous les groupes de l'Église millénIale, comme on l'appela, celui de New-Lebanon, sur la frontière du Massachusetts et du Connecticut, se développa le plus vite et après cent ans de prospérité, est encore le plus considérable. La mère Anne y séjourna pendant deux années, mais revint mourir à Waterliet, le 8 septembre 1784, âgée de quarante-neuf ans. Son renom de sainteté s'accrut énormément sur la fin de ses jours. On lui attribua un rare talent pour découvrir les péchés les plus cachés et une foule de cures miraculeuses, par la simple application de ses mains. Dans un volume publié à Albany en 1808, sous le titre : *Témoignage de la seconde apparition du Christ*, et réimprimé en 1856, se trouvent plusieurs certificats dans le genre de celui-ci :

Marie Soutwick, de Hancock (Massachusetts) déclare : « Dans le commencement de 1783, étant âgée à cette époque de 23 ans, j'étais affligée d'un cancer dans la bouche, qui datait de deux ans, et depuis trois semaines était devenu rongeur, me causant une vive douleur et une déjection continuelle, avec grande faiblesse et perte d'appétit. La mère mit le doigt sur le mal. A l'instant toute sensibilité cessa. La guérison fut immédiate et le cancer n'est plus revenu. »

Le document est de l'an 1808 et porte la signature de Marie Soutwick et de cinq témoins qui le rédigèrent sous sa dictée.

Anne Lee, dont l'esprit était pratique, comme le prouvent ses enseignements moraux sur la manière de traiter les enfants, sur la nécessité du travail, sur la toilette des femmes, etc., n'avait pas une notion bien nette sur l'organisation de la société. Elle se borne à recommander le célibat avec une stricte chasteté, sans vouloir malgré cela, briser la vie familiale et imposer le communisme : conséquence logique d'une vie monacale. Dans le même ordre d'idées, elle prescrivit de fréquentes confessions à Dieu, devant témoins. Elle en donnait l'exemple et s'arrogeait, comme le prêtre catholique, mais avec plus de modestie, la faculté d'absoudre. A ceux qui lui demandaient son pardon, elle avait l'habitude de dire : « Je crois pouvoir vous pardonner et je prie Dieu d'en faire autant. C'est lui qui vous pardonne ; je ne suis que votre coservante. »

On voit qu'il n'y avait là aucune prétention à s'arroger la prêtrise, ni aucune tendance à établir une caste sacerdotale, institution judaïque que semble avoir repoussé toujours Jésus de Nazareth et qui répugne à toute église imbue de la démocratie du christianisme primitif.

Les Shakers nous font un portrait assez attrayant de leur Mère : « Elle était, nous disent-ils dans leurs livres, au-dessous de la stature moyenne, replète et droite, bien proportionnée du corps et ayant des traits réguliers. Blanche de peau, elle avait des yeux bleus, vifs et pénétrants. Son maintien était à la fois doux et grave. Ses manières simples et dégagées ne l'empêchaient pas d'avoir une dignité, que commandaient le respect, tout en inspirant la confiance. Pour les gens du monde qui la voyaient sans prévention, elle paraissait presque belle ; et aux yeux de ses fidèles enfants, elle paraissait posséder une beauté solennelle, pleine d'amour céleste, qu'ils n'avaient jamais rencontrée au même degré, parmi les créatures d'ici-bas. »

Elle mourut, sans avoir appris ni à lire ni à écrire. Ce qui ne l'empêcha pas de donner quelquefois une forme heureuse à ses sentences, recueillies comme des paroles d'un évangile nouveau. En voici quelques-unes :

« Mettez vos mains au travail et donnez vos cœurs à Dieu ! »

« Vous ne devez jamais parler à vos enfants avec colère. C'est les livrer aux diables. »

« Accomplissez votre tâche comme si vous deviez mourir ensuite. »

« Dieu est amour. Si vous aimez Dieu, vous aimerez votre prochain. »

Rien de neuf dans tout ceci. Ce sont des banalités. Et sur ces banalités, transmises de génération en génération, on voit une communauté vivre et prospérer, tout en rejetant la loi de procréation naturelle. Ce résultat étonnant ne démontre-t-il pas que tous les aphorismes scientifiques, dans le développement social, valent moins que les lieux communs de la morale issue d'une hypothèse religieuse, si absurde qu'elle soit ?

Dans la courte période de 1787 à 1792 surgirent onze sociétés de Shakers : deux dans le New-York, quatre dans le Massachussets, deux dans le New-Hampshire, deux dans le Maine et une dans le Connecticut.

III

LES MANIFESTATIONS

On sait que les États-Unis sont souvent sujets à des fièvres de religiosité, semblables à celle qui s'empara une fois de la ville moqueuse de Paris et resta célèbre comme un fait unique dans son histoire. Les phénomènes physiques si étranges, qu'exhibèrent les convulsionnaires de Saint-Médard, ne cessent de raviver la foi américaine : pleurs, tremblements nerveux, cris d'agonie, évanouissements, prostration équivalente à une insensibilité complète ; voilà ce qui se produit au milieu des foules, campant plusieurs jours de suite dans les forêts ou dans les champs et se grisant d'une éloquence fortement imagée et du chant des hymnes. Dans les premières années de notre siècle, le Kentucky, région de vertes et riantes collines, eut une crise de ce genre qui se prolongea plusieurs années, une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants blancs et noirs, se transportant d'un endroit à l'autre pour donner libre cours aux épanchements d'une exubérante piété. Dans ces meetings, le paroxysme atteignait parfois une telle intensité que parfois des assistants, en grand nombre, après avoir écumé de la bouche, prononcé des paroles incohérentes, gesticulé de toutes les façons, vociféré à plein poumon, tombaient anéantis et se réveillaient rangés en ordre, comme des corps morts, afin de ne pas être foulés aux pieds de la multitude ou écrasés par les chevaux ou par les véhicules. Nul âge

ne fut exempt de cet anéantissement nerveux et on voyait, d'après un témoin oculaire, des enfants de dix-huit mois couchés immobilisés auprès d'hommes ou de femmes sexagénaires. Dans certaines localités, trois mille individus sur vingt mille tombèrent sans aucune apparence de vie et de respiration.

Ce qui caractérise, d'une manière particulière, ce célèbre *revival* de Kentucky, c'est l'agitation involontaire qui s'emparait des assistants. Par une secousse soudaine, ils se sentaient forcés de remuer tête, bras et jambes. Ces mouvements, auxquels durent céder les plus récalcitrants et les plus incrédules, poussaient à une danse échevelée qui, amenant la fatigue et la transpiration, procurait du soulagement et terminait la crise. Cette folie collective était considérée comme « manifestation de la puissance divine ».

En entendant parler de ces choses, les Shakers de New-Labanon pensèrent qu'au milieu de tant d'âmes émues, troublées, cherchant avec ferveur la voie du salut, il y en aurait de toutes préparées à adopter la doctrine de la Mère Anne. Ils ne se trompèrent pas dans leur espoir. Leurs trois envoyés, d'abord mal reçus et même insultés, après avoir parcouru à pied une distance de plus de douze cents kilomètres (car le chemin de fer n'existait pas en 1805) finirent par se faire écouter et purent fonder cinq sociétés, dont deux dans le Kentucky, deux dans l'Ohio et une dans l'Indiana. Cette dernière changea ensuite d'emplacement et se transféra dans l'Ohio, où deux autres sociétés furent créées plus tard.

En y ajoutant encore une nouvelle société dans le New-York, nous arrivons, avant l'année 1830, au chiffre actuel de dix-huit groupes de Shakers répartis dans sept états. Chacun de ces groupes contient plusieurs « familles » et chaque « famille » forme, pour sa gestion financière et son existence publique, une société distincte, ce qui élève le nombre des autonomies des Shakers réunies au nombre de cinquante-huit. Leur population totale est de 2,415 âmes, avec une propriété territoriale de 100,000 acres. Le groupe le plus nombreux est celui de New-Lebanon (New-York), qui, après avoir eu jusqu'à 600 membres, en compte aujourd'hui près de 400. Le moins nombreux est celui de Tyringham (Massachussets) qui ne compte que 17 membres (6 hommes et 11 femmes). Le sexe faible est en majorité dans toutes les communautés et pour 887 Shakers mâles, il y a, dans l'ensemble, 1,528 Shakers femelles. Si le célibat le plus strict et le plus réel faisait place à une polygamie égalitaire il y aurait presque partout deux épouses pour un époux (1). Mais les enseignements de Brigham Young n'ont aucune chance de se greffer sur la morale chaste et pure de la mère Anne.

---

(1) La disproportion entre les deux sexes est frappante surtout dans la com-

IV

LA DOCTRINE

Cette morale découle d'une théologie fort bizarre. Dieu est un être double, à la fois mâle et femelle. Telle était au commencement la nature d'Adam, créé à l'image de Dieu, et telle est encore la nature des anges.

Pas de Trinité.

Le Christ, esprit divin, s'est manifesté deux fois sur la terre : dans Jésus pour le principe mâle de Dieu, dans Anne Lee pour le principe femelle. Ni Jésus ni Anne Lee, placés sur la même ligne, ne reçoivent aucun culte. Il suffit de les aimer et de les respecter comme les membres les plus méritants d'une Église assise sur ses véritables bases par l'homme de Nazareth et par la femme de Manchester. Ces bases se réduisent à cinq principes : 1° la communauté des biens ; 2° la chasteté ; 3° la non-résistance ; 4° un gouvernement séparé et distinct du monde profane ; 5° la faculté d'écarter les maladies et les souffrances physiques. Les Shakers avouent qu'ils n'ont pas encore réalisé ce cinquième principe, mais ils espèrent l'obtenir un jour par leur ferme volonté de se bien porter. Être malade, disent-ils dès à présent, c'est offenser Dieu.

Le don de faire des cures en dehors du domaine de la science n'a pas été exclusivement accordé à Anne Lee. Il s'est manifesté souvent depuis sa mort par l'intermédiaire de plusieurs membres, s'il faut en croire des témoignages accrédités parmi les inaugurateurs du « Royaume du Christ sur la terre ».

V

LE BERCEAU DU SPIRITISME

Le spiritisme, avant les expériences de Kate Fox, à Rochester, en 1848, était connu et pratiqué par les Shakers. A ce sujet nous

---

munauté de Harward, — 30 milles au nord de Boston. Des 74 membres adultes qui la composent, 17 seulement appartiennent à [illegible]

Dans une autre communauté du Massachusetts, à Shirley, sur 30 adultes, il y a 20 femmes et 6 hommes seulement.

Une industrie facile, [illegible], procure un grand [illegible] à cette petite [illegible] qui se dispense des travaux pénibles. Au dehors, la communauté possède des fermes qu'elle loue à des travailleurs libres, ce qui augmente son revenu.

emprunterons un récit qui pourra intéresser quelques-uns de nos lecteurs et que M. Noyes a trouvé dans les papiers de Macdonald — qui a résidé consécutivement dans toutes les sociétés communistes des États-Unis. — Voici la traduction abrégée avec le titre :

Quatre mois parmi les Shakers.

« Certaines circonstances inutiles à rapporter m'engagèrent à visiter la société des Shakers, à Waterliet, dans l'hiver de 1842-1843. A mon arrivée, je fus conduit auprès de l'Elder chargé de recevoir les curieux du dehors. C'était un vieillard à la figure franche et prévenante, avec une tête bien conformée, comme je pus m'en assurer, grâce à sa calvitie. Il me parut très intelligent et je l'informai sans retard que mon but était d'étudier la manière de vivre des Shakers et les conditions pour être admis dans leur société. Sur mon observation que j'avais lu des rapports favorables de leur société dans les écrits du réformateur Owen, de miss Martineau et d'autres voyageurs, il répliqua : « Ceux qui veulent connaître les Shakers doivent vivre parmi eux. » Ensuite il s'étendit longuement sur leurs doctrines religieuses, sur la « croix journalière » qu'ils étaient obligés d'assumer contre le diable ou la chair et sur les mérites d'une vie absolument chaste. Quand il eut fini, je lui demandai si ceux qui voulaient faire partie de la société étaient obligés d'admettre de prime abord tous leurs articles de foi. Il répondit : « Nullement. Beaucoup de personnes qui viennent se joindre à nous ne connaissent pas souvent le premier mot de notre évangile ; malgré cela nous les recevons et nous les mettons à même de persévérer dans leur intention ou d'y renoncer. D'abord, il y a une semaine d'épreuve ; si le nouveau venu en est satisfait, il prend la « croix journalière » et commence l'œuvre de régénération et de salut en marchant sur les traces de Jésus-Christ et de la Mère Anne. La première croix consiste à déclarer toutes les mauvaises actions que l'on a pu commettre. » — Je pensais en moi-même que l'usage de la confession était de très bonne politique, car elle permettait à l'homme expérimenté qui interrogeait de se former une idée du caractère et des dispositions du néophyte. Néanmoins, je demandai à y réfléchir pendant une semaine d'épreuve. Ce qui me fut accordé — en même temps qu'un souper. Puis on m'introduisit dans le dortoir consacré aux nouveaux membres. Je m'y trouvais à peine depuis une heure, quand une sonnette se fit entendre et un frère entra dans la chambre et m'invita à me rendre à la réunion de famille : là, je vis pour la première fois la danse élevée à la hauteur d'un culte. Cet exercice me sembla assez fatigant et j'aurais préféré un accompagnement instrumental à la musique vocale dont se contente l'assemblée.

On commença par me servir mes repas dans ma chambre, mais au bout de quelques jours je fus invité à entreprendre l'œuvre de régénération et à me préparer à la confession, afin de pouvoir entrer en communication libre avec le reste des Frères. Ayant déclaré que j'étais prêt, je fus conduit dans une chambre spéciale pour l'aveu des péchés, et je racontai avec brièveté toute l'histoire de ma vie. L'Elder parut en être content, et il me dit que ma conduite n'avait pas été bien mauvaise. — C'est vrai, lui répondis-je, elle n'abonde pas en actes criminels ou dépravés. — Mais le vieillard essaya de m'effrayer, afin de s'assurer que je ne le trompais pas, en m'affirmant que les individus qui n'avaient pas fait une confession complète de leurs transgressions ne pouvaient se trouver en paix avec leur conscience jusqu'à ce qu'ils vinssent révéler ce qu'ils avaient tenu caché. Il me dit, de plus, qu'aucune personne vicieuse ne pouvait rester longtemps parmi les Shakers sans être reconnue pour telle. J'eus l'indiscrétion de lui demander comment se faisait cette découverte. Il me conduisit à une fenêtre et me montra à l'horizon les endroits où la Mère Anne avait placé quatre anges pour veiller sur ses enfants, et les messagers célestes ne manquaient jamais de faire connaître aux anciens les actes répréhensibles et ceux qui s'en rendaient coupables. — « Mais, ajouta-t-il, vous ne pouvez pas encore comprendre ces choses-là, ni même les croire, car vous n'avez pas la foi suffisante. — Je ne vois pas les anges! lui dis-je. — Ni moi, reprit-il; je ne les vois pas avec les yeux charnels; mais je les vois avec l'œil de la foi. Travaillez à avoir la foi, et s'il se rencontre dans votre esprit quelque doute ou répugnance à croire, venez me communiquer vos objections et gardez vous de les exprimer en présence de vos autres Frères. » L'Elder me mit ensuite sur les yeux une paire de lunettes spirituelles, en or — dit il, pour me faire voir les objets hors de la portée des sens. Instinctivement, je me mis la main à mon visage comme pour les tâter, ce qui fit sourire le bon vieux, qui me dit : « Oh! vous ne les sentirez pas au toucher; mais ces lunettes ne vous incommoderont en rien et vous aideront à voir les choses spirituelles. »

Après cela, on m'autorisa à manger avec la famille et à assister aux meetings d'amour. Parfaite liberté m'était laissée de quitter le village quand bon me semblerait, mais je reçus en même temps l'avis que dans ce cas je n'obtiendrais aucun salaire pour mes services ou mon travail. Quant à la nourriture, aux vêtements et au logis, on me mit d'emblée sur le même pied que tous les autres membres de la société.

En rendant compte de la routine d'une journée, je donnerai une idée de toute la vie chez les Shakers. En été, on se lève à cinq heures; en hiver, à cinq et demie. En moins de dix minutes, toutes les cham-

bres à coucher sont évacuées. Les sœurs viennent y faire les lits et remettre tout dans l'ordre le plus parfait. Les Frères accomplissent les tâches prescrites avant le déjeuner, qui a lieu à sept heures. Les sexes ne se confondent pas et mangent à des tables distinctes dans la même salle. Quand les Frères et les Sœurs se sont rendus en silence à leurs places respectives, sur le signal de l'ancien tous se mettent à genoux pour deux minutes et se lèvent à un autre signal du même personnage pour commencer à se nourrir. Chacun se sert soi-même, ce qui n'est pas difficile, car le service est complet pour chaque groupe de quatre personnes. On quitte les tables avec la même solennité qu'on les a abordées. Personne n'articule la moindre parole ni pendant les marches et les contremarches ni pendant le repas.

A peine sortis de table, tous vont vaquer aux travaux qui leur sont assignés et s'y livrent avec zèle jusqu'à ce que sonne l'heure du dîner, à midi moins dix minutes. Alors les laboureurs quittent leurs champs, et les ouvriers, leurs ateliers : ils se lavent les mains, se forment de nouveau en procession et avec les mêmes cérémonies que pour le déjeuner. Le dîner fini, le travail universel recommence et se prolonge jusqu'au souper ; il ne cesse complètement qu'à huit heures du soir. Une heure est accordée à une réunion nommée *meeting d'union* ou *d'amour*. A neuf heures, tous sont couchés.

Les deux anciens (Elders) et les deux anciennes (Eldresses), les trois diacres et les trois diaconesses avec d'autres membres des deux sexes, au nombre de six à huit, s'assemblent simultanément dans diverses salles. Les sièges sont rangés sur deux lignes séparées par une distance d'environ quatre pieds, de manière que les Sœurs se trouvent en face des Frères. Une grande monotonie règne dans ces réunions : la conversation roule uniquement sur les affaires de la communauté ou sur la cuisine. Parler de ce qui se passe dans le monde profane, ce serait enfreindre les convenances du shakerisme.

Voilà la routine d'une journée, et toutes les journées de l'année se succèdent en se ressemblant parfaitement l'une à l'autre.

Pendant tout le temps de mon séjour parmi les Shakers, je n'ai vu aucun d'eux ou d'elles lire la Bible ou prier en public. Différents en ceci des moines et des nonnes catholiques, ils paraissent n'avoir nul souci d'adresser des invocations au ciel. Convaincus que les occupations mondaines sont indignes de leur attention, ils ne lisent presque rien. Comme par exception, j'ai vu cependant quelquefois un Elder ou un diacre avec un journal à la main.

L'uniformité est leur devise. Leurs meubles comme leurs vêtements sont ceux des colons hollandais, du temps colonial. Y apporter quelque changement, ce serait aller contre une mode, introduite

par la Mère Anne, conformément à des gravures apportées par les anges. Un Elder m'apprit, sur un ton très sérieux, que les habitants du monde posthume étaient logés et habillés comme les Shakers terrestres — seulement, au point de vue moral, ils valaient un peu mieux.

Tous les deux jours, les Shakers se rencontrent à sept heures et demie du soir dans une vaste salle. Les Sœurs se groupent vis-à-vis des Frères. Un Elder se place au centre et prononce une courte allocution qu'il termine par ces mots : « Vieux et jeunes, rendez hommage à Dieu de tout votre pouvoir par la danse! » A ce signal, les hommes ôtent leurs vestes et restent en manches de chemise. Au début, il y a une marche processionnelle mesurée sur un orchestre chantant, composé de quatre hommes et quatre femmes. Puis commence la danse avec la stricte séparation des sexes, se tenant à une distance respectueuse l'un de l'autre et sans que personne se permette de proférer une parole. Quand bon lui semble, l'Elder arrête l'exercice; les Frères et les Sœurs, sans jamais se mêler, forment un cercle oblong et attendent que quelqu'un ou quelqu'une vienne, par une inspiration d'en haut, produire quelque chose d'étrange. Il arrive alors qu'une Sœur sort des rangs et se met à tourner comme une toupie pendant quelques minutes. Elle reprend ensuite son siège sans trace de fatigue. Pendant cette valse, à l'instar des derviches de l'Orient, les membres de la communauté restent immobiles comme des statues, dans un silence contemplatif.

Une Sœur qui se transformait ainsi en tourbillon s'arrêta un jour en ma présence pour dire : « La Mère Anne a envoyé deux anges pour vous informer qu'une tribu d'Indiens attend ici depuis deux jours et demande à être introduite à notre réunion. » Je ne pus m'empêcher de regarder par la fenêtre pour voir où étaient les Peaux-Rouges annoncés, quand un Elder (que mon mouvement avait fait sourire) ajouta : « C'est une tribu de sauvages morte tout entière avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Elle sera reçue par nous, d'après la volonté de la Mère Anne, dans notre prochaine réunion dansante. »

Quand arriva cette réunion, les portes de la salle furent laissées ouvertes et l'Elder invita les Indiens à vouloir bien entrer. La Sœur inspirée de la veille déclara qu'elle les voyait distinctement et ferma les portes. Un Dickens pourrait seul décrire la scène qui se produisit ensuite. Huit ou neuf Sœurs se mirent à simuler les *Squaws*, dont les esprits étaient entrés en elles. Cinq ou six Frères parurent être en proie à une possession semblable et se mirent à imiter les sauvages. Cris, hurlements, sauts périlleux, rien ne manqua à la représentation. La règle de la séparation des sexes fut enfreinte plus d'une fois. Les Eldresses s'essoufflaient en vain à vouloir la main-

tenir. Si la bacchanale indienne avait duré encore quelque temps, la chasteté, ce principe fondamental du shakerisme, aurait sans doute couru quelque danger. Soit que le principal Elder partageât ma crainte, soit que l'amusement lui parût avoir duré assez longtemps, il y mit fin vers dix heures, en engageant les Indiens à s'en aller, avec l'assurance qu'ils trouveraient quelqu'un dehors qui les conduirait parmi les Shakers du monde céleste. Sur cet avertissement, les possédés, hommes et femmes, rentrèrent immédiatement en eux-mêmes et tous allèrent dormir.

Dans un autre meeting, plusieurs Sœurs se mirent à tourbillonner : après quoi, elles nous déclarèrent que la Mère Anne était présente parmi nous et qu'elle avait apporté une douzaine de paniers de fruits spirituels pour ses chers enfants. « Prenez-en et mangez ! » nous dit l'Elder. Tous obéirent et firent semblant de puiser dans les invisibles paniers et de déguster quelque chose de délicieux. Je ne suivis pas l'exemple général. Ma foi n'était pas assez forte pour voir les présents de la Mère Anne. Mais on se trompera en pensant qu'un tel spectacle me donna envie de rire : nullement ! L'expression convaincue, grave et sérieuse de tous les visages m'impressionna tellement, qu'il m'aurait été impossible d'y voir rien de comique.

Un dimanche, dans la réunion de toutes les familles de la communauté, un Frère déclara qu'il avait en lui l'esprit du général Washington, et nous apprit que Napoléon avec tous ses maréchaux était au milieu de notre meeting. Ces hommes célèbres, ainsi que beaucoup d'autres, sont devenus des Shakers depuis leur mort ; ils habitent une communauté céleste toute en marbre, ornée de somptueux jardins et de belles rivières. Mais eau, fruits, bâtiments, tout est purement spirituel, malgré son apparence matérielle. Voilà des merveilles généralement accréditées, et le ciel passe parmi les Shakers pour n'être qu'une *Shakerie* sur une immense échelle dont Anne est la principale Elderesse et le Christ le plus important des Elders. Néanmoins, ce que je viens de raconter me sembla, après réflexion, si puéril que je ne pus m'empêcher d'en dire ma pensée à l'Elder. « Les orgueilleux de ce monde — me répondit-il — qui posent en hommes importants et dédaigneux, doivent devenir simples comme des Shakers ou des enfants, s'ils veulent entrer dans le royaume des cieux. S'entendre traiter d'imbécile ou de fou : c'est là une des croix qu'il faut savoir porter dans notre société. »

(*La fin au prochain numéro.*) HOLYNSKI.

LE SOCIALISME ET L'ART

PEINTRES ET SCULPTEURS

Tandis que les municipaux, sous l'œil paterne des Constans et des Lozé, chargeaient la foule sur la place de la Concorde, tandis que, fratricides, des fantassins, à Fourmies, — comme jadis à la Ricamarie, — trop serviles prétoriens, fusillaient des enfants, ce récent 1er mai, le Salon des Champs-Élysées ouvrait ses portes. Alors que partout dans le monde se dresse majestueuse et digne — mais bientôt peut-être terriblement vengeresse par suite des monstrueuses provocations — la revendication ouvrière, il peut paraître intéressant de noter ce que pensent les artistes, ce qu'ils expriment en leurs œuvres, sur une telle question. Avouons-le, si les littérateurs semblent enfin s'être arrachés au mandarinisme, et avoir pris contact avec leur siècle, les peintres et les sculpteurs ne sont pas encore arrivés à comprendre leur rôle et à se soucier de la mission sainte qui leur devrait échoir.

La cause, nous la trouverions peut-être en leur presque générale ignorance, au croupissement d'intelligence qui les tient ligottés dans le bas-fond, parmi ceux qu'ils méprisent bien à tort, car ils les valent, les philistins de la bourgeoisie. Ce sont eux aussi, des marchands, des vendeurs du temple, non des artistes, car ils n'ont nulle foi, nulle croyance, nulle idée généreuse ; ils sont incapables d'un élan, d'une passion ; héritiers dégénérés des grands aînés, comme les Delacroix, les Millet, les Courbet.

Il existe heureusement quelques exceptions glorieuses. Nous en trouverons au Salon des Champs-Élysées, peu, il est vrai ! car ici la banalité et la médiocrité dominent ; — davantage, mais combien rares encore ! au Salon des Indépendants ; — mais au troisième

qui s'ouvrira au Champs-de-Mars à l'instant où paraîtront ces lignes, il nous sera sans doute permis de louer comme il convient ces maîtres : Rodin, Dalou, Raffaëlli.

Nous ne cherchons point — là n'est point notre critérium — de ces poncives et sentimentales compositions, apitoyantes, que le peuple, à qui manque l'éducation nécessaire, se laisse aller à admirer en sa simplicité de cœur. Encore que de ces œuvres informes, si puéril qu'en soit le concept, il puisse se dégager parfois un rudiment de beau absolu, nous pensons que l'Art doit avoir de plus hautes et plus nobles aspirations. Nous laissons avec joie Ary Scheffer et ses trop nombreux continuateurs à leurs larmoyants mélodrames. Ce que nous cherchons, c'est mieux que ces chromos de confiseurs, une œuvre en laquelle nous pourrions voir se traduire un homme, un caractère, non un procédé.

Peut-être avons-nous mal éclairé notre lanterne, si consciencieuse qu'ait été notre visite. Avec quel bonheur nous nous serions cependant arrêté devant la création que nous rêvons, que nous souhaitons! S'il existe, l'artiste que nous avons vainement quêté aux Champs-Élysées, qu'il nous pardonne de n'avoir pu démêler son œuvre en ce fatras, cet amas de callipyges réfrigérantes, de bondieusarderies sulpiciennes, de babyloniens et de mérovingiens de pacotille, de tourlourous et de troubades d'Épinal. L'Art, voilà ce qu'ils en ont fait, les beaux fils de la bourgeoisie, les cancres que l'École des Beaux-Arts dégorge chaque année et qui viennent quelques mois plus tard quémander à des comités de vieux bonzes pléthoriques, autant que préhistoriques, des médailles et des croix. Ah! ils ne revendiquent rien ceux-là, et certes jamais ne les atteindra la folie, du moins généreuse, du Greggers d'Ibsen. C'est le troupeau servile des imitateurs qui ne demande qu'à brouter toujours au même endroit. Ils devraient être les prophètes, les initiateurs, ils ne sont même pas les remorqués de la civilisation; ils demeurent bien loin, en arrière, sous le prétexte que le bruit de la machine leur porte sur les nerfs, eux dont la place devrait être à l'avant, en vigie!

En sculpture, le Salon des Champs-Élysées ne nous offre que deux ou trois œuvres intéressantes. Un Boucher, « *A la Terre* », un beau marbre, une magnifique étude de nu; cet homme qui bêche est un puissant et vigoureux symbole du Travail; un Theunissen, *Pendant la Grève*, une réalité poignante et qui fait songer. Pendant que l'homme, tenace en sa revendication, considère, apitoyé toutefois, sa femme et ses deux petits, la compagne, farouchement résignée, le regard fixé sur un rêve de meilleure vie peut-être, console les enfants par une caresse lente, un bercement doux.

Tout le reste serait bon à mettre aux moellons ou au cubilot, y

compris la *Diane* du Falguière, entrepreneur de monuments pour l'exportation et fournisseur des rastaquouères sud-américains. Les grandes et lourdes machines, la *Jeanne d'Arc*, d'Allart, dans le goût des calvaires de la rue Bonaparte, le *Cuirassier*, de Campagne, inspiré par on sait trop quel déroulédisme tapageur, le *Monument de Costa-Rica*, de Carrier-Belleuse, sont épouvantablement lourds et encombrants. En ce genre, on pourrait cependant faire une exception pour le *Danton*, de M. Paris, encore le tribun n'a-t-il pas là la fougue, la véhémence, la vie qu'on lui connaît. L'esquisse du monument à Danton, de Baffier, nous avait plu davantage l'an dernier au Champ-de-Mars. Une mention est due à une *Marseillaise*, de Choppin, et à la *Louison*, de M. Gaudey, gentille et crâne faubourienne, au *Prométhée*, de M. Zacharie Astruc.

Parmi les dix-huit cents toiles exposées dans les galeries du Palais de l'Industrie, proportionnellement nous avons trouvé encore moins d'œuvres intéressantes que dans le jardin. Des anecdotiers consacrent à de menus faits de guerre, d'histoire, d'archéologie, d'hagiologie de plus ou moins vastes toiles. Exceptons-en Rochegrosse, qui a du moins donné en *la Mort de Babylone*, la preuve d'une érudition profonde et d'une pensée vigoureuse; mais laissons Jean-Paul Laurens à ces froides reconstitutions, que les journaux illustrés ne reproduiront d'ailleurs que trop.

Et dans le reste, signalons le *Laminoir* de M. Ernest Bordes, une œuvre consciencieuse. En voilà donc un qui a senti l'intérêt de la vie moderne et qui a su rendre, avec quelque vérité, le frisson nouveau, la fièvre, l'activité de l'existence actuelle, en cette reproduction d'un coin de la bataille industrielle. Puis un bon tableau de foule mouvementée, une grève au Dock, à Londres, des minables entourant un orateur, dans un brouillard humide et malsain, *The Dock strike* de Dudley Hardy. — Encore de M. Gabriel Maréchal, un *Salut agni* où l'auteur, s'inspirant de la Bible de l'Humanité de Michelet, a su donner une très artistique expression à une idée philosophique, l'éveil du sentiment religieux chez les primitifs, et enfin l'*Enterrement à bord*, de Brangwin, qui est d'une excellente et particulière notation.

Parmi les paysagistes, nous avons trouvé plus fréquemment occasion d'être heureux et satisfait — en ce genre l'école française reste en bon rang. Nous citerons d'heureuses trouvailles, de Tanzi, le *Soir*, de Wuhrer, *Paris, vue de Chatillon*; de Français, une *Source, le soir*, de Nozal, la *Seine à Saint-Pierre*.

C'est peu de chose, on en conviendra, et cela ne nous étonne guère. L'art qu'on pratique à la Société des artistes français est absolument faux, et les principes qu'on inculque en ce milieu aux néophytes sont déprimants au possible. Aussi avons-nous applaudi

dès le début à la formation de la Société des Indépendants, qui, chaque année, tient son salon dans le Pavillon de la Ville de Paris. Là nous trouverons avec le respect de l'individualité artistique, une répudiation complète des préjugés de l'enseignement officiel ; on y cherche quelque chose de nouveau, on y tâtonne parfois, on y patauge souvent ; quand on ne suit pas la commune ornière, on court, c'est certain, le risque de s'égarer, mais c'est le seul moyen de faire des découvertes.

Nous avons rencontré aux Indépendants, le si vaillant groupe des jeunes impressionnistes. Là ont exposé Signac, un lumineux paysagiste (les envois de cette année, la *Seine à Herblay*, la *Mer à Saint-Lunaire* et Saint-Briac sont des meilleurs), et Seurat, que la mort a enlevé trop tôt à nos sympathies et à l'art qu'il aimait tant.

Là exposaient aussi, le pauvre Dubois Pillet et le mystique Van Gogh, eux encore ravis trop tôt à la vie. De Van Gogh, le faire tourmenté, étrange, mystérieux, déconcerte l'esprit. Certes, celui-là était un mystique, sa *Résurrection* est un acte de foi naïf, qui a toute la saveur des primitifs, mais par telles autres œuvres, d'une analyse extraordinaire, il se rattachait aussi à l'effort moderne, et nul doute qu'avec la conscience dont il était doué, il ne fût arrivé à s'élever hors du rêve brumeux, vers la réalité triomphante et la vérité.

Le courant mystique, qu'on peut remarquer dans l'art actuel, n'est pas aussi considérable que quelques esprits craintifs paraissent le croire, mais il existe. Ainsi que le remarque justement J.-K. Huysmans, en son récent roman *Là-bas*, en ce moment comme au déclin du dernier siècle, il y a contre le matérialisme le positivisme triomphant, une réaction mystique.

Elle n'est d'une certaine intensité qu'en apparence, il convient de ne pas l'exagérer. Elle échouera. Les meilleurs parmi ceux qui se sont laissé entraîner dans ce remous perfide, et ce ne sont pas les moins convaincus, viendront bientôt grossir nos rangs. Leurs instinctives générosités trouveront à se satisfaire, en la solution des ardus problèmes sociaux. Quant aux moutons de Panurge, à ces trop nombreux qui s'emballent, s'engouent sans raison, à la poursuite de n'importe quelle chimère, comme leur amour de la religiosité n'est surtout qu'un amour de la mise en scène et du vocabulaire et qu'ils sont restés prudemment aux bords de l'abîme, nous n'avons nulle crainte sur leur sort.

N'insistons pas davantage d'ailleurs. Nous avons d'autres preuves à donner, si elles sont nécessaires. Aux Indépendants nous aurions d'abord l'exemple de Maximilien Luce, un prolétaire, un vaillant plébéien, dont les œuvres vigoureuses et puissamment réalistes témoignent de la vitalité des idées socialistes basées sur le matéria-

lisme scientifique. J'ai dit déjà l'an dernier, dans le *Combat*, toute mon admiration pour Maximilien Luce. Il est un de ceux qui ont le mieux compris et le mieux rendu la vie moderne, en ses études si personnelles sur le Paris ouvrier, les hommes et les choses. Son exposition de cette année est des plus remarquables.

Avec lui je citerai ces deux bons naturistes épris de la vie rustique, des aspects si variés, si admirables, si glorieux des champs.— Léo Gausson et Cavallo Peduzzi. Très bien vraiment, cette *nuit brumeuse* de Gausson. On sent là une observation patiente, une analyse extrême des choses, mais de plus une faculté profonde de synthèse et d'évocation. Cette synthèse nous paraît manquer dans les œuvres de Van Gogh. Le *Coucher de soleil*, de Gausson, offre d'exactes notations, mais trop divisées, sans fondu, d'une exaspération violente, et nous lui préférons le *Soleil couchant à Chalifer*, de Cavallo Peduzzi. Sur un petit promontoire au bord de la Marne, un paysan courbé dans son champ ; au fond sur l'horizon dans un vironnement d'or le soleil se couche ; les ocres de la berge paraissent plus bruns, les eaux denses plus profondes, étincellent par places. Dans l'atelier du père Baptiste, un sabotier de Lagny, Cavallo Peduzzi a rendu très habilement la pose d'une vieille ménagère qui tricote.

J'ai noté en passant des tableaux de MM. Cuvellier (*Baigneuse* et *Route de Saint-Cassian*), Daniel Monfreid (*Vallée à Saint-Chély*), Debray (*Étude Garches*), Engel (Dessins), *Femme à sa toilette*, de Sauzi, qui m'a rappelé le faire de Luce, Ibels (*Soleil couchant*), surtout l'*Harmonie d'Automne* d'Osbert, une toile des plus intéressantes et qui mérite de chauds compliments.

L'étude *Femme nue* de M. Hippolyte Petitjean est bonne. Ne sont pas à dédaigner non plus les jolies études de Richard Ranft; sa *Danseuse*, sa *Parisienne* sont de bonne venue. La première surtout. Richard Ranft, qui a chroniqué jadis aussi spirituellement qu'il peint, aurait pu exposer aussi à poil et plume, avec notre ami Jean Rameau.

Je ne veux pas oublier encore, de. Théo Van Rysselberghe, *Portrait* et *la Vallée de la Sambre*. Bonne exposition que celle de M. Rysselberghe. Et pour le plaisir, la joie qu'ils me procurent annuellement, un mot pour les envois de M. Rousseau, qui du reste, je le reconnais volontiers, a fait depuis sa première exposition un très grand progrès. J'ai revu *les Apaches* de M. Scott Fuller, qui me remémore toujours agréablement Buffalo Bill.

A cette date de mai, nous sommes heureux d'avoir à signaler dans le mouvement artistique socialiste, deux publications d'un intérêt particulier.

La *Bataille* a donné dans son numéro du 2 de ce mois, des articles

et des poésies signés : Lissagaray, Scholl, Jean Richepin, Clovis Hugues, Rodolphe Darzens, Léon Cladel, Mirbeau, Vacquerie, Jean Ajalbert, Emile Bergerat, Rosny, Descaves, Geffroy, Margueritte, Fränkel, Louis de Grammont, Vaillant, Guesde, Jean Blaize, Andrea Costa, Nieuwenhuis, Eugène Fournière. La *Plume*, l'excellente revue littéraire bi-mensuelle que dirige M. Léon Deschamps, a aussi consacré son numéro du 1er mai aux écrivains socialistes, et nous y trouvons avec encore Cladel, Richepin, Guesde, les noms de Roinard, Soubise, Veidaux, Eugène Pottier, Louise Michel, J.-B. Clément, Allemane, Jules Jeannin, Ch. Malato, Gabriel De La Salle.

Nos bravos à tous ces hommes de cœur qui viennent si fraternellement se joindre au peuple en ses revendications. Un tel spectacle est consolant et fait pour grandir nos espoirs.

Robert Bernier.

LUTTES STÉRILES

Comme la mer, le peuple a ses jours de colère,
mais qui n'endiguent pas le flux de la misère,
ce flux qui s'est toujours étalé sous le ciel,
dont on laisse gronder le courroux éternel,
puisqu'on sait que jamais le resssaut de sa lame
n'aura d'autres soucis que de subir la rame
ou rouler des galets sur les sables du bord.
— Le peuple, l'Océan, dans un semblable effort,
entraînés par le vent des luttes ou du large,
peuvent, parfois, lancer dans une sombre charge
leurs vagues à l'assaut des lois ou du granit
où l'avide tyran et l'aigle font leur nid;
mais en vain. — Le soleil, en dissipant les brumes,
a bien vite séché les colères d'écume
que crache l'ouragan aux crêtes des récifs ;
— le peuple rend bientôt ses efforts négatifs,
et lui-même sait bien se remettre à la chaîne
en mêlant ses haillons aux couronnes de chêne.

Qui viendra réveiller les peuples endormis ?
Qui saura leur montrer l'état où les a mis
leur longue indifférence à vouloir être libres ?
— Rien ne tressaille en eux et rien n'émeut leurs fibres.
Être libre, à quoi bon ? — Il suffit qu'aux frontons
des monuments publics, dans l'éclat des festons,
on cisele les mots d'une vaine devise :
la chose n'est plus rien, c'est l'emblème qui grise.
— Des générations, sans comprendre, sans voir,
passent, l'une après l'autre, en marquant d'un trait noir
leur passage infécond dans la tourmente humaine.
La science est stérile et la révolte est vaine
quand sans cesse le joug s'appesantit plus lourd,

et quand toujours l'esprit de l'homme reste sourd
aux fiers enseignements que la raison lui donne.

Que peut-on espérer ?

— Quand parfois l'heure sonne ;
quand, accablé de maux, ainsi que l'Océan,
le peuple qui dormait se réveillant géant
croit entrevoir enfin une terre illusoire
où son mal doit finir, pourquoi chanter victoire ?
Pourquoi s'enguirlander le front de rameaux verts ?
Pourquoi crier partout : l'homme n'a plus de fers
pour quelque anneau rompu de l'effroyable chaîne ?
Demain, quand la fatigue, en apaisant la haine,
viendra, par l'intérêt, conseiller lâchement
aux vainqueurs de la veille un doux apaisement,
le joug, l'éternel joug, saura changer de forme
et, petit à petit, bientôt renaître énorme
jusqu'au jour où le flot, soulevé de nouveau,
tentera contre lui son éternel assaut.

— A ces luttes sans fin, peuple, tu t'habitues !
Oh ! tu peux ériger d'imposantes statues
et coucher à leurs pieds des lions fiers et doux :
tant que tu n'auras pas levé tous les écrous
qui cèlent la pensée ou la rendent servile ;
tant que tu n'auras pas brisé comme inutile
tout l'attirail de lois qui te retient courbé
et te cache l'abîme où le droit est tombé ;
tant que tu n'auras pas, toi que la faim torture,
pris pour unique but cette loi de nature
qui veut que chacun ait place égale au soleil,
et compris que ton droit est en tous points pareil
à ceux des oppresseurs que ton erreur se donne ;
tant que, sachant pourtant combien la vie est bonne,
tu ne te diras pas : elle doit l'être à tous
et que tu n'auras pas fouillé tous les dessous
du mal pour y trouver la logique des causes
et regardé l'énigme en face — si tu l'oses —,
le progrès ne sera pour toi qu'un bruit confus,
qu'un murmure lointain de mots, de faits diffus,
— son vrai sens échappant à ton oreille sourde, —
et n'aura d'autre objet que de rendre plus lourde
la chaîne qu'on te forge et qu'aux reins on te met.

De quoi te plaindrais-tu ? Ta paresse permet
que l'on te traite ainsi qu'une bête de somme.
Réfléchis ; examine. Es-tu bien sûr d'être homme ?
Penses-tu qu'il suffit, en ce siècle d'argent
pour qui, peut-être, hélas ! l'avenir indulgent,
considérant que nous avons frayé la route,
mais connaissant aussi l'effroi de notre doute,
sera plein de pitié, penses-tu qu'il suffit
de t'en aller, obscur, sans jeter ton défi
aux tribunes du cirque, et descendre en l'arène
où personne de ceux que ta souffrance gêne
ne te suivra jamais ? — Tu te dis : A quoi bon ?
et tu crois qu'il vaut mieux mettre dans l'urne un nom
qui peut-être, demain, sera celui d'un maître !
Et tu crois qu'il suffit de venir, d'apparaître,
d'être fils de quelqu'un pour être citoyen
et pour jouir de droits qu'on ne connaît pas bien !
— Ta complaisance, ô ! peuple, est vraiment par trop grande.
Tous ces droits qu'on te tend, comme on tend une offrande
ou comme on jette un sou dans le chapeau d'un gueux,
peux-tu les exercer ? peux-tu compter sur eux
et marcher, résolu, sans tomber, dans la vie ?
Pourrais-tu bien jurer que la route suivie
te conduira tout droit au bonheur entrevu ?

On te laisse espérer à ton aise, pourvu
que tu ne cherches pas trop souvent à comprendre
les obscures raisons dont on fait tout dépendre.

Et cependant, qu'es-tu parmi le fleuve humain ?
Quels espoirs sont les tiens ? Que tiens-tu dans ta main ?
Comment est fait le sang qui circule en ta veine ?
As tu la cavité de ton crâne moins pleine
que celle du monarque ou du représentant
à qui tu laisses prendre un droit omnipotent ?
Voyons, tes fonctions sont-elles différentes,
et tes besoins sont-ils des choses moins constantes
qu'on puisse négliger parce qu'ils sont petits ?
Te faut-il imposer silence aux appétits
que la nature a mis en toi comme en tout être ?
— Ouvre les yeux, regarde et tu verras peut-être
quelle condition l'ignorance te fait.
Soumis, la loi te tient. Tu crois que c'est parfait
parce que l'on a dit : les lois sont choses saintes.

Ces lois, qui les édicte et veut qu'elles soient craintes,
est-ce toi ? — toi sur qui leur poids pèse toujours !

Oh ! pourquoi les damnés restent-ils toujours sourds
et ne savent-ils pas lire dans leur histoire ?
Il suffit d'un éclair sillonnant l'ombre noire
pour jeter dans la nuit un monde de clartés ;
mais pour eux, rien. Jamais l'éclat des vérités,
en montant du passé, ne vient à leur paupière ;
rien ne leur montre à qui doit aller leur prière :
ils ne veulent pas voir.

— La loi, c'est le contrat.
Contrat consenti ? Non, imposé. Résultat :
de ce côté pléthore et de l'autre anémie ;
et la Société se croyant affermie
marche résolument vers les siècles futurs,
parce qu'il est écrit quelque part sur les murs
et parce qu'elle imprime en tête de ses actes,
comme le plus humain et le plus saint des pactes,
que l'Égalité règne et que la Liberté
tend la main dans la route à la Fraternité.
Quelle dérision !

— Tout demeure en balance ;
rien n'est stable s'il reste encor de la souffrance.
Si forte qu'elle soit, la loi peut s'abroger ;
l'homme, en se révoltant, d'un coup peut tout changer.
Allez donc conseiller aux estomacs avides,
aux ventres, de ne pas crier lorsqu'ils sont vides !
Enseignez qu'il n'est pas de bonheur sans vertus,
mais montrez à côté les chiffres de Malthus.
Ah ! la misère crie ! et pour la faire taire
on ne trouve pas mieux qu'une formule austère
à jeter en pâture aux sombres meurt-de-faim !
Quant tout bas on se dit que des gueux, à la fin,
pourraient bien réclamer aussi le droit de vivre,
on ne veut pas y croire, et le présent enivre ;
l'égoïsme est plus fort que le droit naturel.
— Que nous importe à nous, souffreteux éternel,
ta souffrance et tes maux ! Sois comme nous habile ;
aujourd'hui la Justice est un luxe inutile.
L'Histoire flétrira le pastoureau pillard
et les femmes suivant le tambour de Maillard.

— Quand tout n'est pas pesé ; tant qu'il reste dans l'ombre,
caché sous l'équivoque où parfois le droit sombre,
un texte qu'on pourra, suivant les cas, fausser ;
tant que jusqu'au bien-être on ne peut se hausser
sans que la conscience ou s'en indigne, ou saigne,
nul ne peut affirmer que la Justice règne.
Est-ce fatal, toujours ? Ne pourrons-nous jamais,
en regardant en bas, nous dire : désormais
tous pourront prendre place au festin de la vie ;
plus de classes et plus de crimes ; plus d'envie ;
plus de limite au droit ; plus de haine ici-bas :
la Concorde est venue et ne nous quitte pas ?
Ne pourrons-nous jamais nous dire que nous sommes,
d'enfants que nous étions enfin devenus hommes ?
O ! rêve où le penseur se perd ! Solution
vers qui l'espoir converge ainsi qu'un papillon
tournoyant dans la nuit autour de la lumière.
O ! chimère. Problème où vient toute âme fière.
Sphinx devant qui le fort se campe torse nu
mais qui reste toujours comme l'x inconnu
dressant sur l'avenir sa croix mystérieuse.
Calvaire où sont montés, dans l'aube lumineuse
qui précède l'effort ou suit chaque progrès,
tant de suppliciés qu'on a bénis après.
Cime ardente qu'éclaire une splendeur intense,
gouffre où toute sueur de l'esprit se condense,
Énigme quelquefois, mais vérité toujours,
que Jésus a prêchée avec le seul secours
de l'ardente bonté qu'il puisait en son âme.
Doctrine que Platon commente en traits de flamme,
qui bruit pour quelques-uns comme un tintement d'or,
que peu d'hommes verront de longs siècles encor.
Science qu'aujourd'hui le philosophe épèle,
qui l'effraie et qu'il aime en sa nudité belle.
Femme qui n'abandonne à ses plus fiers amants
rien d'elle sans laisser d'indicibles tourments.
— C'est l'abîme insondable au bord duquel se penche
l'esprit libre attiré par une lueur blanche,
point à peine visible en cette obscurité,
mais qui, brillant demain, sera la vérité.
— Le monde va sans voir dans sa route infinie.
Lorsque le mal le gêne, indifférent il nie.
Le mal est-il possible alors que le jour luit ?
Pourquoi s'en indigner et vouloir aujourd'hui

rejeter au creuset la conscience humaine ?
Pourquoi s'embarrasser d'une besogne vaine ?
Le monde est tel qu'il est, parce qu'il faut qu'il soit
ainsi, non autrement. — Que dit ce mot : le droit,
quand on met en regard, comme en tout syllogisme,
la moderne vertu qu'on appelle égoïsme
et que pour conséquence on a : chacun pour soi ?
— Sophisme atroce et dur qui prend force de loi ;
que dénonce Karl Marx, mais que Guizot proclame ;
qui met le vide au cœur, la sécheresse à l'âme
et permet que celui que le hasard a fait
riche, on ne sait pourquoi, ne soit pas stupéfait
de voir autour de lui, dans le froid de la rue,
la misère étalant tristement sa chair nue.

— Damnés, pourquoi faut-il que vous ne sachiez pas
écouter la raison qui vous parle tout bas ?
Pourquoi vous laissez-vous prendre aux cliquetis d'armes
et pourquoi n'avez-vous que d'inutiles larmes
pour déplorer les maux que les sauveurs vous font ?
Votre enfer est-il donc sans degrés et sans fond
que vous ne sachiez pas, en un jour de vaillance,
remonter vers le faîte où luit la délivrance ?
Quand, lassés d'admirer, vous érigerez-vous
en haute cour d'appel où vous citerez tous
les forbans embusqués aux pages de l'Histoire
que vous dépouillerez de sa menteuse gloire ?
Quand, secouant enfin vos bras endoloris,
clouerez-vous à jamais aux bois des piloris
les noms de vos tyrans ?

— Arracher l'auréole
des têtes où l'a mise une ignorance folle
est donc bien difficile ? Et faut-il un effort
si grand qu'aucun de vous ne se trouve assez fort
pour le tenter enfin, pour l'essayer ? Personne
parmi tous les vaincus que l'espoir aiguillonne,
aucun des serfs courbés sous le joug social,
écoutant les conseils du droit impartial
n'osera donc jamais regarder face à face
le clinquant du passé, tout cet or de surface,
et dire, inexorable, à l'Histoire : tu mens !
Tu mens, tes conquérants, tes rois sont des déments.
Tout ce que tu nous dis d'admirer est mensonge ;

ta morale est un crime atroce quand on songe
que les siècles n'auront connu d'autre équité
que celle qui consiste à mettre d'un côté
les habiles, les forts, pour en faire des maîtres,
et de l'autre, aux bas-fonds, toute une masse d'êtres
qui n'aura pour devoir que d'obéir partout,
sous les Césars de Rome ou les Tzars de Moscou,
d'être à jamais esclave et de manger tout juste
parce qu'il faut doter quelque famille auguste !

Quand le droit est en jeu, nul ne peut récuser
le témoin qui se lève et vient pour accuser.

— Voyons, qu'ont-ils de plus que les autres ces hommes
que l'on t'apprend à craindre, ô ! peuple et que tu nommes :
monarques, présidents, rois, papes, empereurs ?
En quoi tes appétits diffèrent-ils des leurs ?
Te faut-il donc peiner pour eux toute ta vie ?
Pourquoi leur laisses-tu, dans la route suivie,
tout le haut du pavé quand c'est au même but
que vous marchez ? quand tous ont le même tribut
à payer à la mort ? quand demain, dans la tombe,
— trou fait d'ombre et de nuit où tout orgueil succombe,
hormis ce qui survit du vice ou des vertus, —
de l'esclave et du maître il ne restera plus
qu'un peu de pourriture ?

Ah ! qui dit servitude
dit aussi lâcheté. — Prendre cette habitude
de ne jamais vouloir ; de dire : je consens
que d'autres soient sur moi maîtres et tout-puissants ;
s'abandonner sans cesse au bon vouloir des autres ;
croire aux sauveurs, au prêtre et croire aux patenôtres
qui peuvent délier au delà de la mort
et tuer sur la terre, hélas ! jusqu'au remord ;
pour ne pas écouter, ne pas vouloir entendre ;
pouvoir, par lassitude, abdiquer et prétendre
qu'il faut laisser aux uns le soin de diriger
et qu'on doit, par devoir, demeurer étranger
à tout ce qui se passe au sommet de l'échelle ;
acclamer le tribun qui vous met en tutelle ;
pour politique, avoir un fond de préjugés
datant de Robespierre, à peine mitigés
par l'usage qu'en font ceux qui sont pasteurs d'âmes
ne pas croire à l'Idée et se prendre aux réclames ;

courir, battre des mains devant le dictateur ;
saluer chapeau bas le prévaricateur
qui trafique en secret du mandat qu'on lui donne ;
croire à tout ce qui brille, aimer tout ce qui sonne ;
admirer le panache et ne pas voir dessous
le fantoche Mangin avide de gros sous,
ô ! peuple, tout cela, tout ce qui constitue
l'état où tu te plais et tout ce qui te tue,
tout ce qui te fait moins aimer la liberté,
peuple, ne doit-on pas l'appeler lâcheté ?

— Crois-tu qu'ils ont vraiment autres choses en tête
tous ces glorioleux dont la vertu s'achète,
que le soin de pourvoir à leur ambition ?
Cela passe, à coup sûr, l'imagination.
Le présent, le passé, tout, sombrement l'atteste :
ils vivent pour jouir ; qu'importe tout le reste.
Regarde. La vertu se prend comme un manteau ;
c'est un masque qu'on met pour cacher le défaut.
Le visage est austère et le cœur est cynique,
et si l'on y fouillait, on verrait quel inique
et quel louche calcul y dicte l'intérêt.
— Mais, c'est ainsi partout. C'est la loi, c'est l'arrêt
devant lesquels il faut s'incliner sans rien dire :
qui veut s'en affranchir doit lui-même y souscrire.
On se dit qu'il vaut mieux adorer le veau d'or,
saluer le chapeau lorsque Geissler est fort,
que de se révolter contre un ordre de choses
que déclarent mauvais, seuls, les esprits moroses.
Et tout cela te plaît ; telle chose a pour toi
la magique vertu d'un article de foi.
Tu crois voir le salut dans telle ou telle église :
on te flatte, il suffit et ton mal s'éternise.
Puis, lorsque tu te dis que c'est toujours pareil,
que l'avenir qu'on montre est bien toujours vermeil
mais que le présent lourd, — qui chaque jour arrive,
ne t'apporte avec lui nulle réforme active
et qu'il te faut souffrir toujours des mêmes maux,
tu cherches près de toi quelques sauveurs nouveaux.
L'expérience d'hier est bien vite effacée ;
tout te semble possible, et tout est panacée ;
tu te livres encor, toujours, toujours, toujours.
— Et c'est pourquoi tes fers sont de plus en plus lourds.

Gabriel De La Salle.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

La Manifestation du 1er Mai en Europe. — Le Congrès de Milan.

FRANCE

Contre le socialisme, toutes les armes sont bonnes. Les uns l'estiment viande creuse, « sauf pour ceux qui en font leur principale industrie », et ils n'aiment guère « tout ce qui, à propos de tant et de si grandes misères qui accablent le monde du travail, peut ressembler aux excitations d'un charlatanisme grossier. » D'autres l'accusent de porter un casque à pointe et de déserter la tradition de la Révolution française. Comme si le principe de la réglementation du travail n'était pas contenu en germe dans le droit au travail affirmé par la Convention de 93 et le programme républicain de 1848. Comme si en 1880, bien avant le prodigieux développement du socialisme allemand, Louis Blanc ne soutenait pas la limitation du travail au nom de la vieille tradition républicaine française.

De plus, il faut bien le répéter, puisqu'on paraît l'oublier si aisément.

Les socialistes allemands ont protesté contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine ; et bien souvent, par l'organe de Bebel, de Liebknecht, de Vollmar, ils ont, même en plein Parlement, rendu hommage à la Révolution et à la France républicaine. — Puis il ne s'agit pas de savoir au juste d'où vient cette grande et nouvelle poussée de l'internationalisme. Qu'elle vienne d'Angleterre ou d'Allemagne, d'Amérique ou d'Australie, c'est à Paris qu'ont été décidées la revendication simultanée des huit heures et la manifestation du 1er Mai ; c'est à Paris que le Congrès international des mineurs a abouti pour la première fois à des résolutions précises. Paris reste donc pour les socialistes de l'Europe un asile de liberté et un centre de

ralliement. — Quoi qu'on fasse, Paris restera la capitale du monde révolutionnaire, parce que le socialisme est la doctrine concrète, saisissable, sous laquelle se réalisera l'immanente justice rêvée par la Révolution française, en un mot parce qu'aujourd'hui la Révolution française s'appelle Socialisme.

L'an dernier, toutes les fractions socialistes françaises n'avaient pas participé à la manifestation du 1er Mai. Cette année, pas une abstention. Il a même été tenté un essai de concentration socialiste. Malheureusement les éléments divers, dont se composait la commission centrale du département de la Seine, d'ailleurs formée arbitrairement, ayant apporté chacun leurs passions et leurs préférences personnelles, aucun d'eux n'ayant voulu les sacrifier à une tactique d'ensemble, chaque groupement socialiste a dû conserver son autonomie, son initiative, son mode de manifestation.

Les uns ont été déposer des pétitions à la Chambre ; d'autres se sont contentés de se réunir dans des meetings. En province, même variété dans les mesures adoptées ; ici des promenades et des délégations aux préfectures et aux mairies ; là seulement des réunions publiques ; des fêtes à peu près partout et des conférences à foison.

La manifestation du 1er Mai, qui est aussi une mise en demeure adressée aux neutres, a donc eu une valeur socialiste incomparable à cause de l'unité d'action montrée. Si les superficielles divisions sectaires subsistent, les vaines et stériles disputes des factions disparaissent derrière l'unanimité de ce mouvement vers la destruction de l'oligarchie autoritaire et capitaliste. La « poussière socialiste » a su se coaguler suivant ses affinités propres, chacun allant là où le portait le courant naturel de son tempérament. Personne n'a manqué de communier à la Pâque ouvrière créée par le peuple au nom de la fraternité internationale. Tous ont participé à la sainte fédération du travail. Dès à présent sont transformées les relations entre les collectivités nationales. La sève du printemps a commencé d'envahir la société vermoulue. L'internationalité de la manifestation est une garantie d'humanité large, une promesse d'une civilisation supérieure.

Obéissant à la décision du Congrès de Paris de 1889, confirmée par celle des congrès nationaux tenus en 1890, l'armée des Huit Heures a vu ses forces s'augmenter; et bientôt rien ne résistera plus au prolétariat décidé à s'affranchir et à réaliser l'union internationale des travailleurs pour la liberté, l'égalité, la fraternité, par la justice sociale.

La volonté et l'intérêt de la démocratie socialiste étaient d'accord, pour que le 1er Mai fût une éclatante, mais pacifique revendication d'une limitation internationale de la journée de travail. Aucun

intérêt légitime n'avait à s'alarmer. Cependant le gouvernement s'est jeté dans les mêmes voies de répression que l'an dernier. Mêmes parades militaires, mêmes excitations à l'affolement des esprits, même luxe de mesures précautionnelles pour inquiéter le jugement de M. Joseph Prudhomme, mêmes provocations à l'opinion socialiste. En 1890, l'impérial ministre de l'intérieur s'est couvert de ridicule. En 1891, son excès de prudence bourgeoise lui a fait friser l'odieux. Molière nous a donné *les Précieuses ridicules,* qui nous donnera l'Odieux ridicule?

Dans la France républicaine, la Fête du Travail devrait plutôt avoir droit à une sanction officielle. Et l'on refuse aux ouvriers le droit de s'assembler sur la voie publique qui est à tout le monde. Et l'on charge les foules récalcitrantes; bien pis on est la cause que des fonctionnaires trop zélés perdent la tête jusqu'à ordonner un feu de peloton meurtrier, jusqu'à condamner un doux poète socialiste à deux ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

C'est donc avec tristesse que nous sommes obligé de constater que presque partout, en Europe, la manifestation du 1er Mai a eu la liberté qu'on lui a refusée dans nos villes républicaines de France. C'est avec une douloureuse amertume que nous déplorons l'usage que l'on a fait des fusils Lebel et des sentences à la Laubardemont; et tout cela pour n'avoir pas voulu accorder complète liberté de manifestation aux fils de ceux qui autrefois ont combattu pour la République.

La Chambre a consacré toute une séance à la triste affaire de Fourmies, très exactement comparée par Dumay, Boyer et Ernest Roche aux célèbres fusillades d'Aubin et de la Ricamarie, à propos desquelles des accusations d'assassinat furent proférées, non seulement dans la presse républicaine et libérale du temps, mais encore au Barreau, à l'Académie, voire même au faubourg Saint-Germain. — Si la majorité républicaine avait compris son devoir, elle aurait voté l'ordre du jour Dumay « blâmant le ministre de l'intérieur comme responsable des mesures maladroites et provocatrices prises à l'occasion du 1er Mai ». Elle aurait cassé aux gages le ministre qui la tient asservie et qui, malgré les services rendus, vient de déshonorer la République. — Tout au moins fallait-il voter la proposition d'enquête très éloquemment développée par Millerand. Mais non, on a eu peur « de rechercher de trop près les causes des événements et des fautes commises, de faire de fâcheuses découvertes ». On a préféré ajouter un semblant de foi aux hypocrisies réformistes de M. de Freycinet; on a acclamé les hypocrisies patriotiques et socialistes de M. Maujan. Et l'on a eu la singulière inconscience de se laisser prendre à une phraséologie bénisseuse et

de voter un ordre du jour dont les fleurs de rhétorique me semblent étrangement ironiques.

La Chambre a couvert le ministère ; le ministère a couvert ses fonctionnaires civils et militaires. Le déni de justice est flagrant, et si, comme le déclarait Dumay, il n'y a pas de circonstances atténuantes pour le ministre, il y en a encore moins pour les députés. — Allons, l'affaire est entendue : La loi a été observée à Fourmies; les sommations de dispersement exigées avant l'emploi de la force armée ont été faites. Les autorités civiles et militaires ont toutes loyalement accompli tous leurs devoirs, et ont fait montre du plus grand courage. — L'an prochain, la propagande gouvernementale par les faits pourra se renouveler ; le ministre de l'intérieur prendra de nouveau le contre-pied de la politique de liberté, dont Millerand a tracé un si beau programme. Loin de confier aux manifestants eux-mêmes, dans l'intérêt de la République, le soin de faire régner l'ordre dans leurs rangs, le gouvernement, toujours provocateur, reprendra, le cœur léger, la responsabilité d'une possibilité de conflit sanglant, et entendra s'opposer par la force à des manifestations pacifiques.

Cependant nous devons constater que, malgré les berquinades idylliques de la gent gouvernementale, la proposition d'enquête de Millerand fut acceptée par une importante minorité de 156 députés, dont la plupart se sont abstenus lors du vote de l'ordre du jour romantique de M. Maujan. — Et maintenant que le gouvernement est grâcié, on n'a pas eu la même indulgence pour celles de ses victimes qui vivent encore, et qui ont été arbitrairement condamnées pour revendications ouvrières ? L'on n'a pas voulu effacer les condamnations prononcées à l'occasion du 1er Mai ? M. Camille Pelletan a eu l'honorable initiative de déposer sur le bureau de la Chambre une proposition d'amnistie. Elle a été rejetée malgré les éloquentes objurgations de Clémenceau et de Tony Révillon. Nous attendons avec impatience le sort qui sera fait à ces déclarations de M. Pelletan, dans la *Justice* du 5 mai : « La façon de comprendre l'union républicaine ressemble à une mystification... On va sérieusement trop loin... On n'est excusable d'être dupe que jusqu'à un certain degré; au delà on devient complice. Il me semble que la mesure est dépassée. » — A nous, il nous semble qu'il est grand temps pour certains républicains de reprendre résolument la tête du progrès social par la liberté et la justice. — « Quiconque n'est pas socialiste, n'est pas républicain. »

BELGIQUE

Volders résume ainsi la situation ouvrière de son pays en trois points : 1° Nulle part la classe laborieuse n'a moins de droits ; 2° nulle part elle ne travaille plus longtemps ; 3° nulle part elle n'est plus mal rétribuée. Aussi nulle part ne furent plus nombreux les manifestants de toutes catégories, à Bruxelles, à Anvers, et dans tous les centres miniers et métallurgiques. Beaucoup de promeneurs portant à leurs coiffures la carte des Trois Huit. Et dans les cortèges, beaucoup de citoyens porteurs d'inscriptions dans le genre de celles-ci :

La réduction de la journée de travail amènera la réduction de l'alcoolisme.

La journée de huit heures est une question d'hygiène sociale.

La journée réduite amènera moins d'accidents de travail.

Le salaire le plus élevé correspond à la journée de travail la plus courte (Angleterre, Amérique, Australie).

Le salaire le plus bas correspond à la journée de travail la plus longue.

Une journée limitée est nécessaire pour la santé et la vie des travailleurs.

La limitation de la journée de travail s'impose comme une réforme humanitaire.

Le capitaliste ne demande pas à son cheval quinze à seize heures de travail par jour !

Si vous ne voulez pas la grève générale, donnez-nous le suffrage universel.

Par la force même des circonstances politiques, le mouvement démocratique belge de 1891 visant avant tout à des buts très pratiques, les manifestations du 1er mai n'ont pas seulement été faites en faveur des Trois Huit ; elles ont aussi eu leur signification pour l'établissement du suffrage universel, dont l'obtention ne pourra sans doute pas être arrachée sans une grève générale.

HOLLANDE

Les élections pour les États généraux devant avoir lieu en juin, les socialistes, imitant la tactique des Belges, ont donné à l'agitation des huit heures le caractère d'un vaste mouvement national en faveur du suffrage universel. Aucune démonstration publique n'ayant été autorisée, malgré les efforts de Domela Nieuwenhuis, la fête s'est réduite à des chômages partiels, à des distributions de brochures et de placards. Dans les principales villes grands meetings.

SUISSE

Très calme et très digne célébration de la Fête du Travail. « Nous attendons tout des moyens légaux, répétaient les programmes distribués, et non d'un bouleversement violent. »

AUTRICHE-HONGRIE

A Vienne, 42 meetings d'ouvriers; en Hongrie, quelques regrettables collisions avec la troupe. Mais somme toute, rassurante tranquillité et résultats généraux excellents, tels que le faisait prévoir le Dr Victor Adler dans la lettre suivante par lui envoyée à la *Bataille* à l'occasion du numéro spécial publié par ce journal le 1er mai.

Vienne, 28 avril 1891.

Chers amis,

Vous voulez quelques lignes sur le mouvement du 1er mai en Autriche. Eh bien, je peux vous annoncer que la grande fête, cette démonstration unique et internationale, sera, en Autriche, encore plus générale, plus solennelle et plus consciente que l'année passée.

Malgré tous les obstacles qu'un gouvernement réactionnaire, des lois antédiluviennes, une police perfide et brutale préparent au mouvement socialiste, ceci avance rapidement. L'idée de la journée de huit heures a gagné les têtes et les cœurs des travailleurs d'Autriche; jamais il n'y avait eu dans ce pays un mouvement tellement universel, conséquent et intrépide.

Le 1er mai, avant midi, il y aura dans tout le pays des centaines de réunions (à Vienne seulement plus de soixante) et à la même heure, à midi, des milliers d'hommes voteront la même résolution, qui se rattache précisément à celle du Congrès socialiste international de Paris en 1889. L'après-midi est consacrée à des fêtes champêtres, et la bourgeoisie et la noblesse de Vienne verront encore cette année les bataillons des travailleurs envahir leur Prater, ce parc grandiose, dont ils croyaient avoir le monopole.

En Autriche, le 1er mai sera aussi une démonstration pour le *suffrage universel*. Chez nous, plus des deux tiers de la population sont privés des droits politiques et une petite minorité fait les lois au nom de tous; sur ce point, nous sommes à peu près dans la même situation que nos frères de Belgique.

Mais ça marche, et nous nous sentons fermement résolus à aller jusqu'au bout, car notre peuple conçoit admirablement l'idée internationale. Soyez sûrs qu'on pensera partout, en Autriche, le jour du 1er mai, aux braves frères de France, et que nous n'avons qu'un seul mot de ralliement : Vive le socialisme international! Vive le prolétariat combattant pour son émancipation!

Salut fraternel de votre tout dévoué,

Dr Victor ADLER.

ALLEMAGNE

Physionomie de la journée sensiblement la même que l'année dernière. La question du 1er mai avait été réglée au Congrès de Halle. La décision prise à ce sujet porte textuellement :

« Dorénavant le 1er mai sera, pour les ouvriers, un jour férié qui, conformément à la résolution votée au Congrès international de Paris, sera fêté suivant les habitudes et les conditions de chaque contrée. Dans le cas où il y aurait ce jour-là des empêchements à suspendre le travail, les cortèges, les fêtes en plein air, etc.., auront lieu le premier dimanche de mai. »

Donc le chômage n'était pas absolument recommandé le 1er mai, sous prétexte que le prolétariat est encore trop dans la dépendance du capital. Seulement le soir il y a eu des meetings dans les locaux où les socialistes ont coutume de se réunir. La fête générale a eu lieu le dimanche 3 mai. Afin d'éviter toute cause de conflit, et pour se conformer d'ailleurs aux traditions populaires, désertion des faubourgs, sorties en masse à la campagne, drapeaux rouges déployés. Cologne et Hambourg sont les seules villes où les rues soient restées à la libre disposition des cortèges socialistes.

La presse socialiste. — Le comité du parti a deux organes officiels : la *Neue Zeit*, revue scientifique hebdomadaire, le *Vorwaerts*, journal quotidien, qui publiait dernièrement la liste des sommes reçues par le parti socialiste pendant le mois de janvier. Le chiffre des sommes versées à la caisse centrale s'élève à 28,750 marks. Les compagnons de Berlin ont versé 9,754 marks ; une seule personne a envoyé 10,000 marks, sept autres ont adressé 1,000 marks et seize personnes 100 marks.

Voici maintenant d'après la *Volksblatt* la statistique (incomplète) de la presse socialiste allemande :

21 journaux politiques quotidiens.
11 — — paraissant 3 fois par semaine.
4 — — — 2 —
12 journaux hebdomadaires.
3 revues illustrées humoristiques hebdomadaires.
1 revue scientifique hebdomadaire.
27 organes de métiers hebdomaires, mensuels ou bimensuels.
———
81 organes de toute nature au total.

ANGLETERRE

De notre correspondant Jules Magny :

Londres, 3 mai 1891.

Favorisée par un soleil printanier, la manifestation du 3 mai à Londres, en faveur des huit heures, a eu un succès complet; succès d'autant plus remarquable que, contrairement à ce qui était arrivé l'année dernière le parti ouvrier tout entier était d'accord sur la méthode législative pour arriver au but convoité. En 1890, il y avait eu réellement deux manifestations parallèles le même jour : celle des socialistes réclamant l'intervention de la loi pour la diminution des heures de travail et celle du « Conseil des métiers de Londres », s'en tenant à l'action des syndicats ouvriers. Mais depuis mai dernier la question a considérablement mûri et le Conseil des métiers s'est rallié aux socialistes quant au choix de la méthode. Aussi le Dr Aveling (représentant les socialistes) et M. George Shipton (représentant les syndicats) ont-ils pu coopérer cordialement pour organiser (d'une façon admirable) une manifestation monstre dans laquelle régnait l'unanimité au lieu de la division de l'an dernier.

La démonstration a naturellement eu lieu à Hyde Park. Douze principales plateformes (consistant en lourds camions de maraîchers) avaient été disposées en éventail, allant de *Marble Arch* à *Hyde Park Corner*, le milieu se trouvant au pied du fameux *Reformers' Tree* occupé par la plateforme principale portant le n° 6. C'est de cette estrade que j'ai pu suivre les incidents de la manifestation et en admirer le coup d'œil. L'immense segment de cercle que j'avais sous les yeux fourmillait de manifestants, de bannières multicolores claquant au vent; de nombreuses musiques aux accents guerriers ou joyeux donnaient un air de fête à Hyde Park qui pour l'occasion s'était délicieusement habillé de fraiche et tendre verdure printanière, si réjouissante à la vue. C'est à environ deux cent mille qu'on s'accorde à estimer le nombre d'ouvriers, de commis, d'employés de toute sorte, et aussi de curieux accourus de tous les points de Londres. La *Social Democratic Federation* avait disposé quatre plateformes supplémentaires qui se faisaient remarquer par une profusion de drapeaux et autres insignes d'un rouge agressif.

A 3 heures précises, le citoyen Aveling fit donner par une sonnerie de bugle le signal du commencement des discours. Parmi les nombreux orateurs délégués que j'entendis à la plateforme n° 6, je citerai Aveling, Bernard Shaw (de la Société fabienne) qui donna d'excellents conseils sur les promesses à imposer aux candidats; puis Cunningham Graham (le seul membre de la Chambre des communes ayant pris part à la manifestation) qui donna quelques détails sur ce qu'il avait vu à Paris le 1er mai. Sur les quinze autres plateformes, on entendit des orateurs aimés et populaires, tels que John Burns, Tom Mann, Ben Tillett, Hyndman, Burrows; le citoyen Lafargue fit un discours à la plateforme n° 8. A 5 heures précises, sur une deuxième sonnerie de bugle, partie de notre estrade, on mit aux voix simultanément sur les seize plateformes la résolution suivante qui fut acclamée avec vocifération, hurrahs frénétiques et brandissement de chapeaux dans l'air, au grand préjudice de leurs bords. Voici le texte de la résolution : « Ce meeting déclare que l'institution internationale d'un jour de travail de 8 heures pour tous les travailleurs est le pas le plus immédiat qu'on puisse faire vers leur émancipation ultime et insiste auprès des gouvernements de tous les pays sur la nécessité de réduire la journée à 8 heures de travail, par voie législative. »

La police, cette année, brillait par sa comparative absence et sa bonne humeur. Aussi tout marcha-t-il à souhait, sans entrave, sans collision, dans l'ordre le plus parfait. Malgré la foule immense accourue au parc, aucun dommage n'a été causé aux admirables parterres de hyacinthes et de tulipes qui embaument l'air le long des grilles de *Park Lane*. Mais demain les gardiens du parc auront une rude tâche à faire disparaître les débris de papiers, d'écorces d'oranges et autres témoins du passage d'une grande foule, qui faisaient de si vilaines taches sur le frais gazon après la disparition des manifestants.

J. M.

PORTUGAL

Stricte observation des recommandations formulées par le récent congrès des Syndicats ouvriers. Chômage général d'un jour. Dès le matin du samedi 2 mai le travail avait repris à Lisbonne et à Oporto.

ESPAGNE

Une délégation d'ouvriers s'est rendue à la Chambre des députés et a remis une pétition demandant que l'on s'occupât des intérêts ouvriers.

Le meeting socialiste du Buen-Retiro a commencé à neuf heures du matin et s'est terminé à une heure de l'après-midi. Quatre mille personnes y assistaient. Mme Cunningham Graham, la femme du député anglais qui, lui, a manifesté le 1er mai à Paris et le 3 mai à Londres, a prononcé en espagnol un assez long discours dans lequel elle a préconisé la journée de huit heures et combattu la bourgeoisie. Dans tous les discours prédominait l'idée de la création de sociétés devant organiser la résistance ouvrière par les moyens légaux. La grève générale a été condamnée ainsi que les tendances anarchistes. Quelques attaques ont été dirigées contre M. Castelar.

ITALIE

Socialistes, cercles et associations ouvrières, républicains mazziniens, coopérations, sociétés de secours mutuels, ligues professionnelles, tout le monde fut d'accord pour manifester le 1er mai. Et si des bagarres se sont produites dans deux ou trois villes, à Palerme, à Florence, si à Rome Barzilai et Cipriani, ce dernier arbitrairement retenu prisonnier, ont été foulés et blessés par la troupe, cela tient uniquement à ce que, comme en France, les processions furent interdites pour des raisons d' « ordre public ».

Dans presque toutes les villes il y eut des réunions, çà et là on

vota des ordres du jour réclamant : 1° la journée de huit heures; 2° l'abolition des banques et des caisses d'épargne; 3° une loi imposant aux capitalistes et aux propriétaires de faire cultiver leurs terres; 4° une loi obligeant les riches à mettre en circulation leur argent; 5° la réduction de la moitié de l'armée permanente; 6° l'abolition de la triple alliance.

La démonstration à la fois la plus calme et la plus imposante eut lieu à Milan, où l'organisation ouvrière est particulièrement puissante. Il y a là le « consulat ouvrier » où l'influence mazzinienne est encore assez grande, qui comprend quarante-quatre associations diverses; le Parti ouvrier proprement dit, la Fédération des sociétés de résistance, et enfin le *Fascio operaio*.

Le Congrès de Milan.

Il comizio internazionale pei Diritti del Lavoro.— Dans notre dernier bulletin social, nous avons publié l'appel signé par tous les démocrates et socialistes italiens sans distinction de nuances. Les mazziniens avaient servi de trait d'union entre les démocrates et les socialistes. Nous avons également inséré l'adhésion envoyée par notre rédacteur en chef, adhésion dont la lecture obtint un grand succès d'enthousiasme, car Malon, qui a passé une grande partie de son exil en Italie, y est très aimé et très apprécié. Nous jugeons inutile de reproduire le salut envoyé par nous au nom de la « Société du Progrès social ». Mais voici la lettre écrite par Fournière :

Paris, 3 avril 1891.

Chers citoyens,

Notre vaillant ami, le citoyen Cesare Parra, m'avait déjà fait part de l'initiative prise par nos frères d'Italie et je lui avais dit avec quelle joie nous accueillons toujours en France tous les efforts de fraternité et de solidarité sociales.

Je ne puis donc, dans cette lettre, que renouveler pour ma part l'expression de ce profond sentiment, avec le regret de ne pouvoir vous l'apporter moi-même à vos magnifiques assises du 12 avril.

De même que le dimanche chasse de partout les vestiges d'aristocratie et de théocratie, de même la diplomatie se transforme et se déplace. Ce ne seront bientôt plus les marquis et les comtes illustrés par des croix et les cordons plus que par leurs mérites, ce ne seront bientôt plus les serviteurs des rois et des empereurs qui traiteront ténébreusement les affaires des peuples et leurs relations entre eux, mais bien, et plus justement, et plus équitablement, les serviteurs des peuples, et au grand jour de la discussion publique.

En ce moment même, Paris réunit les ambassadeurs du travail souterrain en un congrès international plus gros de conséquences que ceux où trônèrent jadis les Metternich et les Talleyrand. Ces princes asservissaient des provinces à des maîtres inconnus; les délégués mineurs travaillent à l'affranchissement de tous sans acception de frontières. Cette tâche, diplomates de la démocratie, vous la poursuivrez dans le meeting international de Milan. La pensée et le

cœur de tous les opprimés conscients, de tous ceux qui veulent réaliser la fin de la triple oppression — triple alliance réelle — du monarque, du prêtre et du capitaliste, seront avec vous pendant toute cette journée.

Vos discours auront un écho dans la conscience universelle. Ils seront le prélude de l'unanime manifestation du 1er Mai, que nous nous préparons à faire aussi grandiose que son objet même.

Par ces manifestations répétées, notre enthousiasme et notre foi échaufferont les tièdes, éveilleront les endormis, rendront attentifs les indifférents, donneront espoir et force aux innombrables masses qui n'osent même encore songer à la possibilité de secouer le joug.

Par ces manifestations cesseront les malentendus de peuple à peuple. La venue de nos frères italiens à Paris, leur voyage triomphal à travers la France ont tué ici bien des préjugés barbares. Continuons cette œuvre, elle est juste et bonne. Basons-la sur le respect des nationalités, des volontés librement exprimées par les provinces *irredente* ; ainsi compris, le patriotisme prend son aspect le plus légitime et le plus noble : Il prépare les peuples à la libre fédération des Républiques européennes.

Recevez, chers citoyens, mon salut fraternel.

Eugène Fournière.

Six cents sociétés avaient répondu à l'appel de la démocratie italienne, soit par lettre, soit par la parole, ainsi que les personnages les plus connus de la démocratie socialiste internationale, tels que : Reclus, Jacoby, Malon, Lemonnier, Rosa, Liebknecht, etc... La lettre de ce dernier, retenu par les travaux du Reichstag où il faut lutter contre les orateurs de tous les partis et par les soucis de la rédaction du *Vorwaerts*, fut particulièrement remarquée. Elle se terminait par ces mots : « La démocratie socialiste allemande a toujours été solidaire des socialistes de tous les autres pays. Pour « nous tous les peuples sont frères. C'est notre Karl Marx qui a « crié : Prolétaires de tous les pays, soyez unis. »

Plus de deux mille personnes emplissaient le théâtre de Milan ; la scène et le parterre étaient bondés des représentants des sociétés avec une centaine de drapeaux des associations populaires. Ces drapeaux ont été accueillis au son d'hymnes révolutionnaires. Un membre du parti ouvrier, M. Masseriri, au nom du comité d'organisation, a invité l'assemblée à nommer son président. A l'unanimité fut acclamé le nom de notre ami Fratti, avocat du barreau de Rome, l'un des chefs du parti mazzinien dont l'organe politique est l'*Emancipazione*, de Felice Albani. Après avoir rappelé le but du Congrès qui était d'exposer la nécessité d'une législation sociale qui améliorerait les conditions du travail sans diviser les progrès économiques et les progrès politiques, M. Fratti, dont l'éloquence sait trouver des images si colorées, termina son brillant discours d'ouverture par un magnifique salut à la France et à son représentant Gustave Rouanet.

Accueilli par une très chaleureuse et très prolongée ovation et

aux cris répétés de : « Vive la France ! » Rouanet prononça le discours suivant qui fut reproduit par la plupart des journaux italiens. En voici, plus ou moins bien traduit par nous, le résumé analytique d'après le *Secolo* :

« Modeste soldat de la démocratie sociale française, je rapporte- « rai à mes amis le cordial et chaleureux accueil des démocrates « italiens.

« Au nom de mes amis de la *Revue Socialiste*, du conseil géné- « ral de la Seine et du conseil municipal de Paris, je vous félicite « d'avoir organisé ce congrès des Droits du travail, qui est, comme « l'a très bien dit Benoît Malon, le complément naturel de notre « récent congrès pour la paix et la fraternité des peuples. Ce der- « nier a dissipé en Europe les angoisses créées par les menaces, les « intrigues et les complots fratricides des gouvernements monar- « chiques.....

« Toujours vous combattez pour une idée de justice et de progrès, « tantôt pour substituer la paix à la guerre, tantôt pour l'égalisation « internationale des conditions industrielles, pour la revendication « d'une législation internationale du travail.

« Nombreuses, mais aussi spécieuses que nombreuses, sont les « objections intéressées faites à cette juste réclamation des ouvriers « du monde entier. Ce n'est pas devant des socialistes tels que vous, « qu'il est besoin de les réfuter... Permettez-moi cependant de rap- « peler l'argument qui a été invoqué par certains patrons anglais « pour ne pas étendre les lois protectrices du travail et de l'hygiène « à l'Inde. Selon eux toute loi abrégeant ou adoucissant la journée « de travail et aboutissant à faire augmenter les salaires, stimule- « rait par là même et accroîtrait la force de production. Aussi ne « convenait-il pas à leur égoïsme que l'on donnât à l'Inde une régle- « mentation du travail industriel, qui aurait facilité la concurrence « coloniale et même menacé l'industrie de la métropole...

« De nos jours, au contraire, ce sont les ouvriers anglais et amé- « ricains qui tendent une main fraternelle à leurs frères de travail « placés dans des conditions économiques moins heureuses. N'est- « ce pas là un grand exemple, un fait historique des plus impor- « tants.

« La vérité est que les ouvriers de tous les pays abjurent de plus en « plus les jalousies mesquines et funestes de nation à nation. Ils ont « compris qu'ils n'aboutiraient à leur émancipation propre et au « noble développement de l'humanité que par la solidarité uni- « verselle.

« Depuis que le mouvement des Huit heures, d'origine anglo- « américaine, et la manifestation du 1er mai, ont été internationalisés « en 1889 par le Congrès de Paris, les peuples qui, par tradition,

« par tempérament, étaient jusqu'ici le plus étroitement particuralistes, entrent à leur tour dans le socialisme international. Et « j'entends par socialisme l'ensemble des doctrines réformatrices de « l'ordre social actuel, poursuivant son amélioration morale, intellectuelle et économique, au moyen de l'action gouvernementale « ou sociale.

« Ces principes de protection sociale en faveur des ouvriers, il y « a longtemps que le Conseil général de la Seine les a affirmés, alors « que la protection du travail n'avait pas encore fait dans les esprits « le chemin qu'elle a fait depuis. Vous aussi, vous avez été parmi « les initiateurs de la protection ouvrière en Europe, et vous restez « ses ardents propagandistes. Le Conseil municipal de Paris s'en est « souvenu puisque voici l'adresse qu'il m'a chargé de vous apporter :

« Les soussignés, membres du Conseil municipal de Paris, envoient aux représentants du prolétariat, réunis dans le Comice « international de Milan, leurs salutations fraternelles et l'expression des sentiments de solidarité qui les animent, dans la question de législation protectrice du travail qui doit faire, le 1er mai, « l'objet des revendications prolétariennes du monde entier. — Ils « félicitent la démocratie socialiste italienne d'avoir pris l'initiative « du grand Comice international du 12 avril et l'assurent des vœux « sympathiques de la démocratie socialiste française. »

Remercié par plusieurs salves d'applaudissements, Rouanet répondit aux cris très nourris de « Vive la France! » par celui de « Vive la République universelle ! »

Puis les discours continuèrent. Nous regrettons que le défaut de place nous en interdise la reproduction. Tous les délégués étrangers se sont trouvés d'accord pour dire : « Vous ne devez pas saluer tel ou tel drapeau, mais l'union des peuples qui veulent la liberté, l'union des travailleurs qui veulent la justice. »

Finalement, ce meeting « œcuménique » a adopté un ordre du jour ainsi conçu :

Le Comice international pour les droits du travail affirme que le travail ne pourra conquérir tous ses droits que le jour où finira par l'œuvre et la conscience des travailleurs l'exploitation du capital, que l'émancipation sociale des travailleurs doit viser surtout à obtenir l'association de la richesse et à avoir un caractère international.

Le Comice décide l'organisation de la classe ouvrière, afin d'obtenir par toutes ses forces et par tous les moyens possibles une transformation radicale dans les rapports politiques et moraux dont la manifestation du 1er mai sera l'expression solennelle.

Et maintenant un mot à l'adresse des Républicains de France. La plupart des signataires de l'appel italien ne sont pas des socialistes purs. Pourtant voilà la seconde fois depuis trois ans (la pre-

mière fois à Naples) que démocrates et mazziniens se trouvent d'accord pour proclamer les droits des travailleurs, lesquels sont simplement des corollaires logiques des droits de l'homme et du citoyen.

En France, nous n'avons pas le bonheur d'assister à pareil spectacle. Le parti radical a-t-il jamais eu l'idée de provoquer un congrès des droits du travail ?

Avant le boulangisme, les radicaux socialistes (ne pas confondre avec les radicaux économistes) se sont enfermés dans une néfaste politique de couloirs, cherchant des ministères à dévorer, au lieu de s'efforcer de créer dans le sens de leur programme et de leurs idées un courant populaire assez puissant pour leur assurer un jour la majorité.

Depuis les élections de 1889, notre vieux radicalisme, un instant réveillé par l'incident superficiel de *Thermidor*, persiste à ne pas voir l'insuffisance de ses vieilles formules. Il est retombé dans sa torpeur, et ne se souvient guère de cette phrase du manifeste électoral de la presse radicale parisienne de 1885 : « Au point où nous en sommes, quiconque n'est pas socialiste n'est pas républicain. » Cependant le socialisme grandit, et, par le propre effort de la conscience publique, aujourd'hui il a bien plus que le droit de cité, il apparaît comme la dernière espérance nationale.

On a souvent reproché à Clémenceau l'abandon ou plutôt la mise en sommeil de son programme d'action réformiste politique et sociale de 1880. A présent ce programme pourrait être repris. En le rajeunissant un peu, on pourrait encore en tirer une plate-forme pratique.

Il est un autre programme, oh ! très démodé, dont on ne se souvient même plus, qui est allé rejoindre les vieilles lunes et les vieilles guitares ; eh bien ! celui-là aussi, le fameux programme de 1869, pourrait être repris, combiné avec celui du Clémenceau d'antan et agrémenté des résolutions les plus pratiques, les plus immédiatement réalisables votées par les congrès socialistes.

Que chacun y mette du sien. Si les progressistes radicaux allaient d'un coup à leur extrême maximum, les progressistes socialistes descendraient à leur extrême minimum, sans renoncer à leurs espérances collectivistes, qui sont en accord avec les lois de l'évolution sociale.

Quiconque n'est pas socialiste n'est pas républicain.

Adrien Veber.

OPÉRA

CHANGEMENT DE DIRECTION

L'Opéra est possédé, depuis quelques jours, par un nouveau maître, qui est lui-même solidaire d'un certain nombre d'actionnaires, abonnés au théâtre ; c'est-à-dire : que nous allons entendre chanter le *même air* dans un autre ton. M. Bertrand a d'excellentes intentions ; et si nous prenons notre société telle qu'elle est actuellement organisée, il peut réussir. Ce directeur modele gagnera sans doute beaucoup d'argent, ce qui nous touche peu ; il offrira *aux privilégiés* quelques séances de haute envolée mondaine, voire même artistique, ce qui ne nous touche pas du tout ; et enfin, il aura l'*heur* de satisfaire *même* le cahier des charges ; en jetant aux pauvres diables, que nous sommes tous, les restes de l'ambroisie réservée au dieu moderne : *l'argent*, représenté par messieurs les abonnés.

Je ne parle pas de M. Bertrand, au point de vue musical ; il a le bon goût de ne se targuer, jusqu'à nouvel ordre, que de ce qu'il est censé connaître ; et il s'en remet à Colonne du soin de répondre sur ce chef.

Ainsi, voilà bien la situation telle qu'elle se dessine aujourd'hui, après un changement de direction fait avec éclat : nous, qu'on appelle le peuple souverain, par dérision sans doute ; nous sommes frappés de lourds impôts pour entretenir un théâtre national de chant. Et dans ce théâtre, *notre théâtre* (nous l'avons payé plus de 50,000 millions) le prix des places reste tellement élevé, que la porte nous est fermée *de fait*, cinq jours sur six. Le samedi, par grâce, je ne veux pas dire par charité, parqués comme un troupeau galeux, *le troupeau des pauvres*, nous entrons à prix réduit. Ainsi jadis, les marquises recevaient, le matin, leurs fournisseurs, jusqu'au jour où le rouge torrent des révolutions a déraciné les castes, a

charrié, à travers le monde, les débris mutilés de la vieille société. Tristes épaves qui nous écrasent encore !

Cette ardeur d'action que nous avions *alors*, a été brisée par la lente pesée des intérêts bourgeois ; *alors* le peuple était vraiment souverain ; comme les triomphateurs romains, il traînait à sa suite les rois et les grands ; *alors* on n'aurait pas, osé, ouvertement du moins, le traiter en inférieur. Ses fières guenilles, usées dans la lutte, trouées dans vingt combats, le drapaient si majestueusement, qu'elles effaçaient le pâle éclat des pourpres royales. Espérons pourtant! le lion populaire se repose ; mais sa fauve prunelle brille au fond des mines ; à chaque coup que lui porte le *dompteur bourgeois*, il frémit ; lui aussi veut son théâtre ; et ce théâtre c'est le monde civilisé tout entier. Plus hospitalier que nos maîtres actuels, il en fera généreusement les honneurs à tous.

Nos théâtres de l'avenir n'immobiliseront pas la majeure partie d'une scène au profit d'un petit nombre. Est-il rien de plus inique que ce système de l'abonnement en vigueur à l'Opéra et à l'Opéra-Comique ? (Nous ne parlons aujourd'hui que des théâtres de chant subventionnés.) Poussons jusqu'au bout les conséquences de cette étrange combinaison ; nous arriverons à louer à la même personne le théâtre entier pour un nombre d'années indéterminé ; il suffira d'y mettre le prix. Une Américaine s'est bien rencontrée, pour marchander l'Arc de Triomphe; elle désirait probablement le poser sur son étagère! Chez certains princes allemands, il arrive fréquemment que les acteurs jouent pour un seul grand personnage qui a trouvé bon de confisquer la salle à son profit. Mais avouons qu'en république, le fait est au moins singulier, et mérite d'être signalé. Un théâtre national, payé par le public, devrait être ouvert *tous* les soirs, à *tout* le monde. Le loyer nous coûte assez cher pour que nous ayons le droit de rentrer chez nous, à l'heure qui nous convient. *Toutes* les places devraient rester *libres*, coûter le *même* prix et ce prix demeurer modeste. Les premiers occupants seraient naturellement les mieux placés ; comme on a l'habitude, du reste, d'en user aux représentations gratuites.

Le directeur de l'Opéra nous objectera qu'il est obligé d'assurer la vie du théâtre (sans compter la sienne) et que cette vie est fort chère! Beaucoup trop chère à notre avis ; et pour lui et pour nous ; nous restons écrasés d'impôts, pour couvrir l'énorme subvention qui assure à messieurs les abonnés, trois fois par semaine, des plaisirs raffinés ; et qui met à leur discrétion la plus belle scène du monde. M. Bertrand peut assurer la vie du théâtre par d'autres moyens que cette intrusion des actionnaires ou abonnés riches, dans ses affaires qui sont *d'abord* les *nôtres*. Il peut par exemple jouer *tous les soirs*, ce qui augmentera les recettes. Supprimer les traitements de 50,000

ou de 100,000 francs que touchent certaines étoiles agréables aux abonnés ; et profiter de cette économie pour payer plus libéralement l'ensemble des employés. Il peut encore se retirer, et construire à ses frais un opéra privé, qu'il aura le plaisir de louer, si cela lui convient, à un seul spectateur. Mais j'avoue que la chose est dure. Dans ce cas peu probable, l'État subventionnerait tout simplement l'ensemble des acteurs et des employés du théâtre. En attendant que le socialisme ait revêtu sa forme définitive, nous leur confierions un capital, dont ils nous payeraient les intérêts en plaisirs élevés et en... cahier des charges républicain! *Aux mineurs la mine, aux acteurs le théâtre.* Cela vaudra toujours mieux que d'enrichir les accapareurs. Demandez plutôt à Zola !

Malheureusement M. Bertrand ne renoncera pas à son privilège; il gardera ses abonnés, ses gros actionnaires, ses étoiles de douzième grandeur. En compensation, il daignera nous offrir quelques représentations gratuites et à bas prix, sur des banquettes spéciales, sous un éclairage douteux, avec le menu fretin de sa troupe, qui aura le droit de faire des couacs ce jour-là ; et la corvée sera terminée, et le cahier des charges sera rempli!

On désinfectera la salle, et le lendemain le temple d'Apollon produira, dans une apothéose de lumière, les gorges effondrées des douairières de la haute, qui, pâmées d'aise se pencheront langoureusement sur les crânes dénudés de messieurs les actionnaires; pendant que l'excellent orchestre de Colonne les transportera tous au septième ciel. Puissent-ils s'y trouver en compagnie selecte et n'en jamais revenir.

GERVAISE.

NOS CAUSERIES

DU VENDREDI

De plus en plus suivies, nos réunions du vendredi ; nous y avons vu venir avec plaisir quelques artistes et de nombreux littérateurs, entre autres les citoyens Jean Lombard, Georges Docquois, Mario Varvara, Ad. Tabarant, Coutances, Delons, L. Taillis, En outre nos causeries ont été l'objet de quelques chroniques dans la presse, et nous devons à ce sujet de vifs remerciements aux journaux et revues qui, à l'exemple de la *Nation*, ont bien voulu s'intéresser à notre tentative. — Nous sommes à la *France moderne*, au *Radical*, à la *Justice*, à l'*Initiation*, au *Midi républicain*, à l'*Action* (de Lyon), à la *Voix de Paris* fort obligés de leurs notes aimables.

La treizième conférence a été donnée le vendredi 27 février par le citoyen Robert Bernier, qui a exposé *Quelques idées sur l'éducation*. Après un résumé historique des ouvrages spéciaux, comme le *Traité de l'éducation des filles* de Fénelon, comme *l'Émile* de Rousseau, le conférencier énonce les conditions qui, suivant lui, sont nécessaires pour une éducation complète et rationnelle.

L'éducation ne doit pas être seulement intellectuelle, elle doit être aussi physique et professionnelle. A ce sujet, le conférencier rappelle les idées et les théories de l'école Saint-simonienne, de Fourier et de Cabet.

Pour l'éducation du premier âge jusqu'à l'époque de la puberté, tout ce qu'a dit Rousseau est non seulement applicable, mais justifiable. Il importe moins à ce moment de la vie de surcharger l'imagination de l'enfant, que de lui former la raison par de personnelles observations, qui assoient son jugement. L'enseignement du dessin est une nécessité ; le dessin, non d'après les estampes, mais d'après

la nature. — Il est bon de développer les goûts industriels, comme l'a préconisé Fourier.

Il faut, autant que possible, tendre à la suppression des internats. A ce propos, le conférencier rappelle les éloquentes protestations de Vallès et le livre récent de M. Eug. Morel : *Petits Français*.

Passée la grande crise physiologique, le conférencier exprime le désir de voir appliqué un système d'éducation différent encore de celui appliqué jusqu'ici. L'étude des divers développements de l'humanité s'impose de prime abord.

— C'est à tort qu'on a rejeté cette étude à l'enseignement supérieur. Sans entrer en des détails trop spéciaux, il est bon que même en enseignement primaire on apprenne comment l'humanité s'est formée. Cette idée a, d'ailleurs, été merveilleusement étudiée par M. Guérin, dans une publication récente, que la *Revue Socialiste* a déjà signalée.

Pour l'enseignement féminin, le conférencier rappelle les desiderata depuis longtemps formulés par Fénelon, par l'auteur inconnu de l'*Éducation physique et morale* des femmes et par Mme de Rémusat.

De plus, le citoyen Bernier se déclare résolument adversaire de tout enseignement religieux et partisan de la liberté physique dans l'école, comme l'a prêchée et appliquée le comte Tolstoï à Yasnaïa Poliana.

La quatorzième conférence a été donnée le vendredi 6 mars par le citoyen Brinon. Le sujet était l'*Éducation* et le *Cléricalisme*.

La conférence précédente ne pouvait être plus heureusement complétée. L'orateur, un nouveau venu parmi nous, a d'une façon très compétente et très persuasive, exposé la question annoncée. Nous espérons qu'il n'oubliera pas l'excellent accueil qui lui a été fait par nos auditeurs, et qu'il nous sera permis de l'entendre encore de nombreuses fois.

L'enseignement primaire, grâce aux incessants efforts des républicains, n'est guère plus aux mains des congréganistes, mais il n'en est pas de même de l'enseignement secondaire. L'Université a désormais affaire à de redoutables rivaux, depuis surtout qu'elle aussi a tenté de s'affranchir de la tutelle cléricale. Côte à côte avec les lycées nationaux, vivent à l'heure actuelle des quantités d'institutions congréganistes qui ont un nombre d'élèves aussi considérable que celui de nos établissements universitaires. La bourgeoisie de demain court donc le risque d'être plus réactionnaire encore que celle d'hier. — Les parvenus, obéissants à des préjugés fort anciens, placent de préférence leurs rejetons chez les Pères Jésuites. L'éducation est-elle meilleure ? Tout nous prouve que non, tout nous

prouve même qu'elle est plus mauvaise. N'importe, les résultats sont là et le danger paraît grand au citoyen ; que faire ? Le conférencier propose un moyen radical — l'inadmission aux examens des Facultés, des élèves congréganistes, et, par suite, leur exclusion de tous les emplois publics dont l'attribution dépend de l'État.

Personnellement, la solution nous semble discutable. Nous pensons qu'il y aurait mieux à faire, en réformant profondément les programmes de l'enseignement secondaire. — Nous en reparlerons.

Là pour cette saison nos conférences se sont arrêtées, nous comptons les reprendre en octobre prochain. Le programme en sera publié dès septembre; si d'ici là quelques-uns de nos conférenciers manifestent le désir d'exposer isolément quelques théories personnelles, nous mettrons notre salle à leur disposition et nos auditeurs seront avisés des réunions par des notes dans les journaux.

Robert Bernier.

Bibliothèque du Progrès social.

La fondation de notre bibliothèque de propagande a été favorablement accueillie. Depuis notre précédente note, nous avons reçu de nombreux ouvrages, gracieusement offerts par leurs auteurs. MM. Léon Cladel, J.-H. Rosny, Tabarant, Chaboseau, L. Taillis, Reynaud, G. Doré, Fèvre, G. Beaume ont droit à tous nos sincères remerciements. Dès maintenant nous pouvons considérer notre œuvre comme solidement établie. — Nous désirons faire pour l'idée socialiste ce que la Bibliothèque Franklin a pu faire dans un autre sentiment, et nous comptons réussir amplement, notre but étant plus vaste, et nos intentions, plus larges.

Le Secrétaire,

Robert Bernier.

REVUE DES LIVRES

A signaler, chez Savine, une excellente traduction d'*Aurora Leigh*, une maîtresse œuvre de la poétesse Elisabeth Barett Browning.

Ce livre a été écrit en 1856. M. Taine, dans ses *Notes sur l'Angleterre* l'avait déjà signalé en ces termes : « Œuvre étrange qui est un chef-d'œuvre » et il la comparait à l'épopée antique. « Autrefois l'épopée roulait sur des fondations et des destructions de cités, sur des combats de dieux, elle roule ici sur des combats d'idées et de passions, sur des transformations de caractères. » Pour ceux qui liront *Aurora Leigh*, l'enthousiasme de M. Taine s'expliquera. Certes, ce livre de Mme Browning est d'une rare force, et d'une extrême puissance. Les romancières anglaises prolifiques et soporifiques, perdraient leur fâcheux renom, s'ils se trouvaient parmi elles quelques autres femmes de la trempe de Mme Browning. Aurora Leigh est née des amours d'un lord anglais et d'une ardente florentine. On imagine la particulière organisation de cette jeune femme, douée d'une imagination vive et artistique et d'une persévérante ténacité. A la mort de son père, encore fort jeune, Aurora a quitté l'Italie ensoleillée pour la brumeuse Angleterre; une tante rigoriste a achevé son éducation. C'est là qu'elle apprend à connaître, à estimer son cousin Romney. Romney Leigh est un homme bon, mais qui, par suite de théories acquises, ne peut comprendre la bonté que sous une forme sèche, anguleuse, d'anglicane philanthropie. Aurora voit plus haut, trop haut, car ce n'est pas dans l'amour de l'art seul que se trouve la solution des problèmes qui la hantent, comme son cousin Romney Leigh. Faute de se comprendre, chacun d'eux, s'en va dans la vie par un chemin différent. Longtemps plus tard, ces deux esprits faits pour s'unir, instruits par l'existence, fraternisent enfin.

L'œuvre est sincère. L'intrigue n'y est pas seulement un scénario sur lequel le poète a enté ses rêves épiques, c'est l'histoire des luttes d'une pensée à la recherche de la vérité; l'auteur s'est rendu compte des misères sociales, — il trace de la pauvreté londonienne, de saisissantes esquisses, et nous dit ce qu'il croit nécessaire, pour le triomphe de la justice. Plus de trente ans ont passé, depuis la publication de ce livre, l'auteur y apporterait peut-être maintenant quelques modifications, il ne changerait sans doute pas un mot de sa conclusion, où il exprime un si ferme espoir en des temps meilleurs.

La Negra. — M. F. Tusquets est déjà connu avantageusement outre Pyrénées, par diverses publications littéraires. Il le sera en France, quand on aura lu *la Negra*, un roman qu'il vient de publier chez Savine. — L'auteur nous paraît indiquer nettement sa philosophie, par cette épigraphe : « On peut vivre sans père ni mère ; — mais peut-on, vivre sans Dieu ? » Son livre nous en semble la démonstration voulue. Son héros, Xavier Portal, jeune officier plein de gaîté et de bravoure, a été élevé par un vieux camarade de son père, le général

Figueroa. Blessé dans une escarmouche, à la Havane, Xavier, sauvé par le dévouement de l'aumônier, le père Jésus, recueilli et soigné chez un propriétaire voisin du champ de bataille, s'éprend de Maria Fontdeviela, la fille du colon, qui partage son amour. Il la demande en mariage, en vain; mais tous deux se promettent une fidélité éternelle. Forcé de retourner en Espagne pour se guérir des suites de sa blessure à l'épaule, Xavier jure de revenir et de ne pas oublier son amie.

A Madrid, le lieutenant est reçu avec joie par le général, qui le présente à sa femme, la charmante Lala, celle que tous admirent, et qu'on a surnommée la Negra. Il n'oublie pas encore Maria, le brave Portal.

Il accompagne en Suisse la générale, à tous deux on a recommandé le climat des bords du lac de Genève, elle pour se guérir d'un commencement de phtisie, lui pour hâter la guérison de sa blessure. Le vieux Figueroa, retenu par la guerre carliste ; le frère de Lala, le professeur Ramon, obligé de demeurer à son poste d'enseignement : seul, Portal possède assez la confiance du général, pour être chargé de veiller sur la chère malade. Ce qui doit arriver, arrive; Lala et Portal deviennent amants. — Revenu à Madrid, Portal qui a honte de sa trahison, cherche à rompre, à reprendre un service actif, au loin ; jalouse, la Negra prévient anonymement son mari, pour qu'il les surprenne dans un dernier rendez-vous et les tue ensemble. Figueroa abandonne son poste, ne peut surprendre l'amant qui s'est enfui, averti par un aveu *in extremis* de la maîtresse, mais voit mourir sa femme succombant à une attaque d'hémoptysie.

Il retourne à son poste, mais trop tard; on s'est aperçu de son absence, on l'a soupçonné d'avoir passé aux carlistes. Il est obligé de se cacher, de fuir. Avant de mourir, Lala a prononcé le prénom de l'amant, Xavier; Portal a entendu cette confession, il croit donc que son vieil ami sait désormais à quoi s'en tenir. Il n'en est rien. Celui que hait désormais Figueroa, c'est un homonyme de Portal, Xavier Ramirez, officier comme lui. En campagne contre les carlistes, Portal ayant repris du service, se retrouve face à face avec son bienfaiteur, qui le supplie de l'aider dans sa vengeance. L'amant de Lala avoue alors sa faute, et dans une lutte, blesse grièvement le général, qui meurt en lui pardonnant.

Longtemps après, au moment où Portal, riche par la mort de Figueroa, va épouser Maria Fontdeviela, son amoureuse de la Havane, le frère de Lala, Ramon, devenu fou, tue le pauvre officier.

Le récit un peu sombre et d'allure mélodramatique au dénouement, n'en est pas moins d'une attrayante lecture. L'auteur ne prouve rien quant à sa thèse. Il est trop aisé d'expliquer de tels événements d'une façon moins métaphysique. Nous sommes par contre, fort heureux d'avouer que son style des plus clairs et des moins banals, nous a charmé. L'auteur excelle à peindre les types, avec cette bonne et franche gaieté latine, bien différente de l'humour anglais et du sarcasme allemand, et quelques-uns de ses portraits, ceux des docteurs Mochales et Mundeli sont des mieux réussis.

L'Échéance. — Dans sa collection à 1 fr. 25, la librairie Hachette vient de publier une traduction de *l'Échéance* et de *Lady Clara,* deux nouvelles de Spielhagen, le romancier allemand dont nous avons déjà parlé ici. La traduction est de Mlle Heinecke. *L'Échéance* et *Lady Clara,* ne sont pas des œuvres très caractéristiques. *Lady Clara* est même une œuvre de jeunesse; elle date de 1857 et a été publiée sous le titre de *Clara Vere*. Il y a toutefois intérêt à ne pas dédaigner cette publication. Le traducteur ne pourrait-il pas nous donner une version française du *Was Will Werden?*

D'une lecture attrayante, ce premier roman de M. G. Albert Aurier, *Vieux* est à la fois un drame émouvant, une analyse de psychologie aiguë et troublante et une étude pittoresque d'un milieu de province. Des pages très humoristiques, succèdent à des pages troublantes ; le style est nerveux, coloré, fort précis, sans trop de préciosités si fort à la mode.

Le vieux c'est M. Godeau, un commandant retraité qui s'amourache d'une chanteuse, belle fille mais fort bête et fort canaille. L'étude de cette passion sénile, des turpitudes qu'elle fait commettre au commandant Godeau, c'est là le drame, triste, lamentable. La comédie, elle est dans la peinture fort gaie, fort amusante du Tout Châteauroux noceur ; du grand concert de l'Eldorado berrichon, dans le dénombrement des fêtards de la bonne ville et de la troupe artistique de l'impresario Coramain. C'est un nouveau *Roman comique*. Les types sont curieusement vivants, surtout celui du commis voyageur Cassignol, un Gaudissart hilarant.

Signalons chez Albert Savine la réédition du livre *Une Idylle à Sedôm*, par Georges de Lys. Sur le décor énorme et fantastique des villes maudites, dont la sombre horreur sert de repoussoir, l'auteur d'*Une Idylle à Sedôm* a fait se détacher au sein d'une auréole étincelante, le naïf amour de deux âmes jeunes dans leur sérénité. L'intrigue qui noue cette reconstitution des temps fabuleux est simple, bien menée, admirablement fondue dans les événements dont les grandes lignes sont empruntées à la Bible. Les caractères sont taillés d'une pièce ; on y sent respirer la libre nature des races primitives, arrivées toutefois à une civilisation qui justifie leur corruption. Le style net et clair, chatoie cependant des vives couleurs du pittoresque qu'exige l'Orient. On y trouve le reflet de cette langue magique qui a chanté le cantique des cantiques. En somme, l'*Idylle à Sedôm* est une œuvre absolument originale, remarquable par l'aisance qui recouvre les études ardues qu'elle a dû coûter à M. Georges de Lys, par sa structure, son intérêt et son style. L'auteur a joint à cette réédition quelques documents forts intéressants. Le livre a son apparition ayant suscité de vives polémiques, M. Georges de Lys a tenu à protester contre l'accusation ridicule de pornographie. M. de Lys n'a pas de peine à se défendre.

Désarmement ? Parfaitement. Prix : 25 centimes. 1891.

Henry Fèvre dit oui quand M. Déroulède dit non. C'est Fèvre qui a raison. Le poète à la redingote napoléonienne a beau prêcher la haine sainte, nous nous refusons à haïr le peuple allemand, victime comme nous de monstrueux préjugés.

Ah ! plutôt que de nous entr'égorger, préparons la paix définitive et la fraternité. Henry Fèvre imagine un bien comique dénouement aux querelles d'État. En 1901, dit-il, deux peuples étaient poussés à la guerre, l'un étant gouverné par un empereur mystique, l'autre possédant un poète qui présidait des sociétés de gymnastique. La guerre fut déclarée, mais les prolétaires des deux pays ayant jugé avec raison, qu'il n'était pas utile de se faire tuer pour les beaux yeux d'un Kaiser et d'un Tyrtée de pacotille, restèrent chez eux. A la frontière seuls, se présentèrent l'empereur et le poète. Du coup, l'autocrate jugeant que son règne était fini, se fit ermite, et de rage, en un accès de [illegible] démente, le poète à la redingote fameuse se fit enfermer à Sainte-Anne.

Souhaitons ce dénouement plus proche, et qu'il soit même un peu moins cruel pour M. Déroulède.

Flumen par Pierre Dévoluy, plaquette de vers de 21 pages d'élégante mise. Ce poème est des mieux venus, d'un symbolisme vigoureux.

Constatons que la jeunesse affirme de plus en plus sa croyance au progrès social. Voici la fin de ce poème :

Et promesse d'un Fructidor puissant et sûr
Gloire ! — Le ciel s'émeut d'un or d'aurore d'azur.
Charmant d'extase la blessure des névroses ;
Les Printemps chanteront l'alleluia des roses.
Oh ! Lueurs sœurs ! — Les temps d'horreur sont révolus,
Voici surgir l'Épouse aux gestes impollus,
Le Graal d'or sauvé des Nuits initiales.
L'Amour ! l'Amour ! au cœur des Aubes nuptiales !

Robert Bernier.

Essai sur le socialisme scientifique, forte brochure (prix : 50 cent.), publiée par l'administration de la *Question sociale*, 5, boulevard Saint-Michel, Paris.

De tous les problèmes qui s'imposent à l'attention des esprits réfléchis, le problème économique, la question sociale, pour lui donner son vrai nom, est plus qu'aucun autre l'objet des discussions de notre époque.

M. Argyriadès, qui, on le sait bien, s'est adonné depuis de longues années à l'étude des questions économiques et sociales, a entrepris dans ce livre, qui en dit plus qu'il n'est gros, de divulguer le socialisme moderne, le socialisme scientifique, qui est si peu connu par ceux-là même qui l'attaquent journellement.

C'est une remarquable brochure que tout le monde lira avec profit, car jamais on n'a accumulé autant d'arguments, autant de faits en si peu de pages. L'auteur, après avoir largement exposé sa critique sociale, appuyée sur des faits, passe à la partie positive. L'invasion des machines, la division du travail, ont porté un coup funeste aux classes laborieuses, alors que dans un état économique bien organisé elles auraient augmenté l'aisance générale. La misère du prolétaire arrache à M. Argyriadès quelques pages pleines d'émotion. De tous ces faits groupés avec beaucoup d'intelligence, il conclut à la collectivisation des richesses au profit de tous; chacun travaillant pour tous et proportionnellement aux besoins généraux, les heures de loisir pour tous seront plus nombreuses. Le bien-être engendrant l'amour de la science, l'intelligence humaine s'élèvera au-dessus d'elle-même, et la satisfaction morale que retirera chacun du bien qu'il a fait prenant la place de l'intérêt égoïste, les hommes mettront une véritable émulation à travailler à l'envi les uns des autres aux progrès de l'humanité.

Une discussion très sérieuse, beaucoup de faits, peu de déclamation, tel est, en quelques mots, cet ouvrage, que liront avec plaisir ceux qui partagent les opinions de M. Argyriadès, et que les autres consulteront avec fruit.

L'Année philosophique, dont M. Pillon vient de publier le premier volume avec la collaboration de MM. Renouvier et L. Dauriac, est destiné à remplacer la *Critique philosophique*. Son objet est de faire connaître et suivre, année par année, le mouvement philosophique contemporain. Elle s'adresse aux professeurs, aux étudiants en philosophie et à tous les esprits curieux des idées générales. Elle se compose de deux parties, consacrées : la première, à des études sur les grands problèmes philosophiques posés et discutés en notre temps; la seconde, à l'analyse et à l'examen critique des ouvrages philosophiques de langue française, ou de langues étrangères traduits en français, parus dans le cours de l'année. Le volume actuel contient trois études impor-

tantes : la première, de M. Renouvier, sur l'accord du phénoménisme rationnel avec la croyance en un dieu personnel et créateur; la seconde, de M. Pillon, sur la critique des idées d'infini et de parfait; la troisième, de M. L. Dauriac, sur l'esthétique de Guyau. La revue bibliographique contient les comptes rendus de cinquante-cinq ouvrages philosophiques, parus en 1890. (1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 5 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Nous assistons actuellement à la formation d'un esprit nouveau. D'une part, un mysticisme qui, loin de repousser l'appui de la science, la recherche volontiers et envahit quelques esprits attachés à ces phénomènes obscurs et troublants qui marquent la limite actuelle de nos connaissances; d'autre part, la conviction se répandant que toute effusion sentimentale non soutenue par des connaissances précises court grand risque de rester sans efficacité, et au-dessus, un besoin religieux ou un besoin moral de se rattacher à quelque chose de supérieur, de trouver une base de croyance donnant à la fois l'unité à nos connaissances et à nos actes. Dans son livre intitulé **le Nouveau Mysticisme**, M. Fr. Paulhan s'est proposé de déterminer les circonstances qui ont amené la situation actuelle et de montrer celle qui l'a précédée et, à quelques égards, produite; il étudie ensuite les différents éléments de l'esprit nouveau et leurs différentes manifestations. Il essaye enfin de déterminer sa valeur logique et son avenir possible. (1 vol. in-18, 2 fr. 50. Félix Alcan, éditeur.)

La Femme dans le passé, le présent et l'avenir, par Auguste Bebel, membre du Reichstag allemand pour Hambourg. — Notre confrère Henri Ravé vient de publier chez Georges Carré, 58, rue Saint-André-des-Arts, la traduction française du livre du célèbre député socialiste allemand Bebel. Cet ouvrage, dont l'influence a été si puissante sur les masses prolétariennes d'outre-Rhin, et qui en est en Allemagne à sa 10e édition, avait été traduit déjà dans presque toutes les langues d'Europe, l'interdiction et les poursuites dont il avait été l'objet de la part de la police bismarckienne n'ayant pas peu contribué à son succès. C'est un exposé très complet de la situation de la femme à travers les âges et un éloquent plaidoyer en faveur de son émancipation économique et sociale. Tous ceux qui s'intéressent à la solution des problèmes sociaux liront et étudieront ce livre, profondément pensé et savamment documenté, qui a été écrit par Bebel avec autant de courage que de clairvoyance et de bonne foi, et qui assigne à son auteur une place au premier rang des maîtres de la sociologie contemporaine.

L'édition française de *La Femme* est en outre accompagnée d'un portrait de l'auteur et de sa biographie par Paul Lafargue.

Prix du volume : 5 francs.

Travaux de la troisième assemblée générale de l'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales. Montbéliard, 14, 15 et 16 juillet 1890. Paris, Fischbacher.

Fidèle à ses meilleures traditions, le protestantisme cherche à se mettre à l'unisson du mouvement social. Nous n'en voulons pour preuve que l'Association qui publie le livre dont nous venons de donner le titre, et qui s'est formée dans le but d'étudier loyalement les questions sociales. Sans rechercher jusqu'à quel point elle est dans le vrai en voyant la solution du problème social dans l'obéissance à la loi de l'Évangile, nous rendons toute justice aux sentiments généreux qui a inspiré sa fondation.

L'Association protestante pour l'étude pratique des questions sociales, date de 1887. Elle compte près de 800 membres, presque tous pasteurs français, mais

elle admet aussi les laïques et les étrangers. Nous citerons parmi ses membres les plus éminents, les pasteurs Fallot, de Boyne de Pressensé, Puaux, Monod, Trial; les économistes, Emile de Laveleye, Charles Secrétan, Charles Gide; MM. Siegfried, député; Frédéric Necker, président de la Société chrétienne suisse d'économie sociale; Rochat, président de la Société de tempérance de Genève; Roerich, président de la Société pour l'étude pratique des questions sociales, de Genève également; Mmes Koechlin, Puaux, de Mestral, de Lausanne, etc., etc.

Arrivons maintenant au compte rendu de la troisième assemblée générale de l'Association tenue à Montbéliard en 1890; les précédents congrès avaient eu lieu, le premier à Nîmes, le second à Lyon.

Montbéliard a sans doute été choisi pour faciliter la venue des étrangers, suisses, belges, alsaciens, etc., qui, en effet, en assez grand nombre ont participé au congrès.

Les travaux portaient sur trois questions principales:

1° L'assistance publique;

2° Les accidents du travail;

3° La participation aux bénéfices.

Il faut bien l'avouer, nous avons eu une déception en constatant combien dans ses conclusions générales, l'assemblée s'éloigne des tendances collectivistes de quelques-uns de ses membres. En ce qui concerne les deux dernières questions, le congrès de Montbéliard marque un véritable mouvement de recul sur les précédents qui, sans trop la préciser il est vrai, admettaient cependant l'intervention de l'État, tandis qu'à Montbéliard les partisans du *laisser-faire* économique ont fait passer des résolutions tout opposées.

Les congressistes de Montbéliard n'ont pas même osé voter l'assurance obligatoire pour les accidents de fabriques; ils ont préféré s'en rapporter à la philanthropie patronale, comme si nous ne savions pas par l'expérience, combien peu on doit en attendre.

Ils nous disent par exemple que: « L'assurance obligatoire en permettant aux patrons de dégager leur responsabilité par le payement d'une simple prime annuelle est destructive de toute idée de patronat et de fraternité, et doit par suite être repoussée. »

Détruire la fraternité entre patrons et ouvriers nous paraît difficile; il faudrait d'abord qu'elle existât. Il y a longtemps même que les socialistes de la chaire ont fait justice de ce prétendu libéralisme économique qui laisse les ouvriers sans garanties.

Relativement à la participation aux bénéfices, dont le rapporteur n'était autre que M. Charles Robert, un des doyens de la doctrine, les conclusions auxquelles le congrès s'est rallié ne changent pas un iota à la situation actuelle.

L'assemblée exprime de simples vœux fort anodins; elle souhaite « que la participation aux bénéfices s'introduise de plus en plus dans les établissements où elle peut être appliquée » et quant à la coopération de production, elle est d'avis que « cette forme d'association peut naître soit de l'effort spontané des travailleurs intelligents et laborieux, soit par la transformation d'une maison patronale,... mais que dans tous les cas, pour arriver à un succès normal et durable, les associations coopératives de production doivent former leur capital sans le concours de l'État ».

Ces conclusions sont, on le voit, nettement antisocialistes. Il en va autrement, hâtons-nous de le reconnaître, sur la question de l'assistance publique; l'assemblée de Montbéliard reste sur le large terrain de l'assistance sociale obligatoire et ses conclusions l'impliquent en principe. Elles peuvent être ainsi résumées.

L'assistance aux indigents incombe avant tout à la commune, sous la garantie et le contrôle de l'État, qui a le droit de veiller à ce que les communes pourvoient au soulagement de leurs indigents, tant sous la forme d'assistance à domicile, que sous la forme d'assistance hospitalière.

Aux communes, qui seraient trop pauvres pour y pourvoir elles-mêmes, l'État viendrait en aide par une subvention spéciale.

L'assistance officielle ne doit pas ignorer l'assistance privée religieuse ou laïque, mais au contraire, travailler de concert avec elles.

L'assistance ne doit pas être regardée comme un remède suffisant aux maux actuels, et tout en faisant de la philanthropie pour remédier aux maux pressants, on doit poursuivre activement l'étude des questions sociales.

Tout en faisant nos réserves sur les moyens proposés, et en nous demandant si la mise en pratique d'un vaste système d'assurance sociale ne serait pas préférable, nous devons reconnaître que la question est au moins largement posée et que sur ce point, les opinions de l'*Association protestante* contrastent heureusement avec les prétentions du parti catholique, qui veut opposer la charité privée (si capricieuse et si humiliante) à l'assistance sociale, qui bien que n'allant pas sans défauts, est plus rationnelle, plus efficace et moins dépressive de la dignité humaine.

M. [illegible].

Catéchisme positiviste, par Auguste Comte. Nouvelle édition. Prix : 3 francs. — A Paris : chez l'éditeur, M. Lagarrigue, place de l'Estrapade, 1. — Chez M. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte. — Chez Marpon et Flammarion, sous les galeries de l'Odéon. — A Naples : chez Anacreonte Chiurazzi, 47, Piazza Cavour.

Il collegio uninominale e lo scrutinio di lista, par V. Guarrella Ottaviano. Syracuse : Andrea Norcia. Prix : 50 centimes.

Sciencia e Philosophia ensaios de critica positivista, par Teixeira Bastos. Porto : Silva Teixeira. Prix : 600 reis.

Essai sur le socialisme scientifique. Critique économique de la production capitaliste, par P. Argyriadès. Paris : Administration de la *Question sociale*, 5, boulevard Saint-Michel ; Strauss, 5, rue du Croissant. Prix : 50 centimes.

La classe ouvrière devant le socialisme, par [illegible]. Nantes. Prix : 25 centimes, en vente à la *Revue Socialiste*.

The eight Hours day, par Sidney Webb et Harold Cox. Londres : Walter Scott, 24, Warwick Lane, Paternoster row. Prix : 1 shilling.

Los Huérfanos, par [illegible]. Sabadell : Juan Comas. Prix : 2 francs.

Nationalisation du sol et collectivisme agraire, par [illegible]. Paris : Aux bureaux des *Annales économiques*, 1, rue Antoine-Dubois, place de l'École-de-Médecine. Prix : 50 centimes.

De la propriété et de ses formes primitives, par Émile de Laveleye. Paris : Félix Alcan. Prix : 10 francs.

Histoire parlementaire de la seconde République, suivie d'une petite histoire du second empire, par Eugène Spuller, député. Paris, Félix Alcan, éditeur. Prix : [illegible] fr. 50.

Le problème monétaire et sa solution, par G. M. Boissevain. Paris : Guillaumin et Cie ; Amsterdam, J.-H. de Bussy. Prix : 3 francs.

Étude d'économie sociale, petits pamphlets par Eugène de Masquard, chez l'auteur, à Saint-Césaire-les-Nîmes : Prix : 3 fr. 50.

L'évolution mentale chez l'homme, par G.-J. ROMANES; traduit de l'anglais par Henri de VARIGNY. Paris : Félix Alcan. Prix : 7 fr. 50.

Darvinisme et socialisme, par Armand BOUCHER. Paris : Félix Alcan. Prix : 1 fr. 50.

La revision de la loi sur les patentes, par Victor DALLE. Paris; *Bibliothèque de la Bourse du travail*. Publication (qui sera prochainement analysée) de la Chambre syndicale des Employés.

Les sociétés de secours mutuels et les assurances ouvrières, par Antony MARTINET. Paris, Berger-Levrault et Cie. Prix : 4 francs.

Force aux juifs, par FORE-FORÉ; avec préface d'Ed. DRUMONT. Savine, éditeur. Prix : 3 fr. 50.

Les mammifères de la France, par A. BOUVIER. Paris, Georges Carré, éditeur, 58, rue Saint-André-des-Arts. Prix : 3 fr. 50.

La Richesse et le Bonheur, par Ad. COSTE. Paris, Félix Alcan. Prix : 60 cent.

Quelques poésies de Robespierre, par Jean BERNARD. Paris : George Maurice, Prix : 1 franc.

De la justice pénale, par Isidore MAUS. Paris, Félix Alcan. Prix : 2 fr. 50.

Le Courrier de la Presse (3e année), 19, boulevard Montmartre, A. GALLOIS, directeur, communique les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet.

La rareté de quelques numéros de la *Revue socialiste* nous a empêchés jusqu'à présent de fixer, pour nos collections, des prix de propagande.

Les vides ayant été comblés par des réimpressions, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous sommes en mesure de livrer les six premières années aux prix suivants que, ainsi qu'on le verra, nous nous sommes efforcés d'abaisser très sérieusement, afin de rendre cette série d'études tout à fait accessible aux partisans de la justice et du progrès, et de contribuer ainsi à la diffusion des idées que nous défendons.

1er *janvier* 1885 *au* 31 *décembre* 1890 :

Six années à 12 fr.	72 fr. »
Une année	15 fr. »
Un numéro.	1 fr. 50

Envoi franco contre un mandat-poste à l'ordre de M. Rodolphe SIMON, administrateur.

Le Directeur-Gérant : BENOIT MALON.

Paris. — Imp. PAUL DUPONT (Cl.) 165.5.91.

LA NOUVELLE ÉTHIQUE

I

Il y a probablement peu de sujets sur lesquels philosophes et littérateurs aient plus souvent disserté que sur la signification et les bases de l'éthique. Mais dans tout ce qui a été dit à ce sujet, on est toujours parti de ce principe que l'obligation morale devait être envisagée isolément et séparée par suite de l'ensemble complexe de la nature humaine. C'est ainsi que les sanctions de la conscience ont été tantôt considérées comme surnaturelles et absolues, tantôt envisagées comme de simples phénomènes du sentiment moral.

Le premier de ces deux principaux points de vue est celui des vieilles écoles métaphysiques et des écrivains modernes semi-théologiques qui s'y relient plus ou moins. Au second se rattachent les empiriques modernes qui, en ceci comme dans tout le reste, croient avoir étudié à fond un sujet quand ils n'ont fait que décrire ses manifestations extérieures. Pour l'une et l'autre de ces écoles, la morale a pour aboutissant l'individu ; l'homme vivant en société ayant, dans son propre intérêt, reconnu la nécessité de s'astreindre à certains devoirs envers les autres à condition — la chose est sous-entendue, — qu'ils agissent de même à son égard. Telle est la base éthique du contrat social dont la théorie a prévalu de Bacon, Hobbes et Locke, à Bentham, Mill, et aux autres représentants de l'École anglaise. Dans cette théorie, la société est considérée comme une aggrégation d'individus, et la morale est réduite à une question d'utilité personnelle, car c'est bien à cela, en dépit des protestations contraires, qu'elle aboutit nécessairement. Quant à l'école métaphysique, théologique ou mystique, comme on voudra l'appeler, elle n'est pas moins individualiste que l'autre. D'après la théorie métaphysique, en effet, les lois morales sont éternelles et absolues, puisqu'elles ont pour objet principal les

relations de l'âme avec sa source divine, tandis que les relations des mêmes lois morales avec la société sont purement accidentelles.

On voit donc que les deux théories reconnues, — la théorie spiritualiste et la théorie matérialiste ordinaires, — donnent également pour fin à la morale, l'individu. L'Ethique théologique trouve son critérium et son but dans la « pureté », « l'humilité » de l'individu, et son « aspiration vers Dieu » ; l'Ethique empirique le voit dans l'accomplissement par l'individu envers les autres hommes, des devoirs que comporte leur existence en société et dans le respect des droits de tous : l'intérêt personnel est donc la dominante des deux systèmes. En effet, tandis que la théorie théologique ou métaphysique s'occupe de « l'âme », l'individu se vouant à la recherche constante du bien de cette « âme » qui n'est autre que son *moi* divinisé, le système empirique ou utilitaire exalte l'intérêt personnel qui, pour lui, est le mobile suprême de tous les actes humains.

Dans cette dernière conception, le problème consiste à tirer de ce mobile personnel une morale qui s'harmonise avec l'intérêt social.

Nous voyons donc que, ainsi que nous l'avons déjà dit, ces deux théories considèrent l'éthique comme devant être traitée à part de toute synthèse concrète de la nature humaine et il était impossible qu'il en fût autrement, étant donné qu'elles négligent de prendre en considération l'ensemble de l'évolution. Cependant on ne l'a pas entièrement omise, puisque Auguste Comte et Herbert Spencer, quoique partant de systèmes empiriques, ont tous deux essayé d'extraire la morale de l'évolution sociale, mais c'est précisément leur méthode empirique qui les a empêché d'y parvenir.

La simple observation des phénomènes de la conscience, l'effort tenté de les mettre d'accord avec cette affirmation *a priori* que l'antagonisme de l'intérêt particulier et de l'intérêt social est irrévocable et que la morale aura toujours à tenter de les concilier. Cette manière de voir, disons-nous, ne peut être qu'étroite et fallacieuse. A ces désavantages, Auguste Comte joint encore celui de vouloir réunir à tout prix le courant éthique utilitaire aux débris de la vieille éthique théologique introspective. Pour tout dire, ni l'un ni l'autre des deux écrivains en question n'a réussi à faire avancer la discussion.

C'est que, avant tout, pour arriver à une vue exacte du sujet, il faut nous débarrasser de cette notion préconçue que la société n'est, en dernier ressort, qu'une aggrégation d'individus ; qu'entre la communauté et cet individu l'antagonisme, —

ouvert ou latent — est fatal ; que la catégorie individu, enfin, a un sens distinct et séparé de la catégorie communauté ou société. Reconnaître la fausseté de cette conception, c'est admettre en principe la dépendance de la morale, c'est poser en fait que le devoir dérive des conditions matérielles économiques et sociales, car dès que la société existe, le sentiment éthique doit exister aussi implicitement, sinon explicitement : le sentiment moral étant, dans la sphère des idées, le corrélatif du fait de l'existence sociale dans la sphère matérielle. Ils sont donc aussi intimement liés l'un à l'autre que l'homme l'est à son ombre, et de même que l'ombre porte l'empreinte de l'homme à qui elle appartient, de même aussi l'Ethique porte celle de la société particulière dont elle émane. Fait que nous constatons purement et simplement et sans nous occuper de la question métaphysique des bases et des causes premières, ce qui dépasserait le but de cet article.

Le sentiment du devoir peut, après examen, être réduit à ceci : *l'individu ne se suffisant pas à lui-même, ses besoins, dépassant le rayon de ses possibilités personnelles, il doit chercher à se compléter au dehors*. Autrement dit, l'individu est dépendant, n'étant pas un tout complet en lui-même, mais simplement un élément d'un tout collectif. C'est une thèse banale en philosophie que la fin de toute réalité, de tout être, est d'arriver à sa plus haute expression, c'est-à-dire de se perfectionner, de se compléter, de se *réaliser* enfin. Or, selon moi, le sentiment moral, (et ce qui est la même chose à un degré supérieur, le sentiment religieux) n'est autre que la conscience de l'insuffisance de l'individu, à réaliser la somme de son individualité, et le désir d'arriver à cette réalisation. Ceci étant admis, il serait absurde de prétendre fonder la morale sur un calcul de profits et pertes en faveur de l'individu, autrement dit, sur l'intérêt personnel des utilitaires, et si la morale est ce point de l'individu qui proclame son insuffisance, à se satisfaire, il est évidemment impossible d'extraire aucune éthique de l'individualisme pur, puisque alors, l'éthique ne serait rien autre chose que la contradiction permanente de l'individu avec lui-même.

A un certain point de vue, l'Ethique crûment matérialiste de l'Ecole anglaise est encore moins admissible que la vieille Ethique théologique ou mystique, car celle-ci place du moins la racine du problème de la morale dans le fait de l'insuffisance de l'individu à se réaliser lui-même, et admet qu'il n'est pas un tout concret ; la solution qu'elle offre, — qu'en Dieu, dernière fin de toutes choses, l'homme trouvera cette perfection, cette

réalisation de soi-même cherchée en vain dans sa propre personne,— cette solution est, dans un sens, parfaitement intelligible et l'on n'en saurait dire autant de la théorie utilitaire.

En effet, si, comme d'après celle-ci, l'individu est un tout indépendant et complet, toute contrainte volontaire, encore moins tout sacrifice de sa part est incompréhensible. Ce n'est pas que nous ignorions les tentatives qui ont été faites pour éluder cette difficulté ; ni que nous n'ayons entendu parler des distinctions subtiles de « l'intérêt personnel éclairé », etc.; mais, en supposant à ces lumières toute l'extension possible, nous soutenons encore que le point essentiel de l'activité morale reste inexpliqué. Et même en acceptant l'hypothèse de l'intérêt personnel, comment ce compte de profits et pertes en faveur de l'individu a-t-il été fait et pourquoi doit-il être modifié? Si l'homme a pour fin sa propre personne, pourquoi cette obligation de préférer des moyens possibles, ne pouvant, par exemple, en aucune manière contribuer à son avantage, à son intérêt ultérieur, « éclairé » ou non, à une voie agréable qui ne peut, par exemple, le conduire à aucun désavantage personnel ?

Parler d'obligation en pareil cas est une absurdité, si l'objet de l'obligation est borné à l'individu, car dans l'hypothèse ci-dessus ni son intérêt « éclairé » ni son intérêt matériel ne sont en jeu. Affirmer purement et simplement que l'intérêt éclairé est toujours du côté de la vertu, c'est escamoter la question et non pas la résoudre.

Revenons maintenant à l'hypothèse théologico-métaphysique ; d'après celle-ci, le *télos,* la fin de l'individu réside, non en lui-même mais en la Divinité à laquelle son âme ou personnalité, est rattachée par un lien mystique ; ici, il est reconnu que la forme de la personnalité est insuffisante à en satisfaire le contenu, et la Morale, le Devoir, la Religion, sont l'expression de cette insuffisance. Mais où le théologien et le métaphysicien dogmatique pèchent, c'est en cherchant à y remédier *per saltum,* par un *saut* qui devient mortel puisqu'il ôte l'homme au monde réel pour lui faire chercher satisfaction dans une sphère idéale dans laquelle l'élément non satisfait en lui-même, et par suite, sa personnalité entière devra arriver au complet développement et à la perfection. Seulement faisons bien attention ici que le principe de l'individualisme sacrifié, en apparence, dans cette théorie, y est en réalité maintenu, quoiqu'on ait vu la contradiction permanente entre l'individu considéré abstractivement et l'être humain réel. Et, cette contradiction, comment a-t-on essayé de la résoudre? Tout simplement par la suppression d'un de ses termes.

Au point de vue spéculatif la personnalité naturelle est absorbée quant à son objet et à sa fin, dans un être surnaturel, c'est-à-dire qu'elle est supprimée au point de vue pratique, ou plutôt supposée supprimée, car, loin que la contradiction soit résolue, le terme qu'on a voulu écarter subsiste plus vivant et, plus fort. C'est là, en effet, un terrain où la personnalité « invulnérable comme l'air se rit de ces attaques vaines » et où l'attention de l'individu est plus que jamais rivée sur lui-même.

L'essai fait par le mysticisme de transformer l'humanité d'un seul coup, s'est retourné contre lui ; l'individu et son Dieu, quoique distincts apparemment, sont en réalité un seul et même être. La renonciation du théologien ou du mystique n'est qu'un égoïsme à double face, sa personnalité continuant à être, dans d'autres conditions et sur une autre place, le foyer de son attention. C'est, pour nous servir d'une expression arithmétique, l'individualisme porté à sa plus haute puissance. A l'égoïsme matériel de l'individualisme empirique ou utilitaire, le mysticisme oppose un égoïsme ultra-terrestre, puisque pour le monde réel et au point de vue naturel (en ce qui concerne la Société) la nature divine, dans laquelle l'imparfaite nature humaine prétend réaliser la plus haute perfection de son individualité, n'y apparait que comme le reflet subjectif de cette individualité, avec ses tendances naturelles, exagérées en quelques cas, entièrement renversées dans d'autres.

II

Nous venons d'exposer parallèlement, les deux éthiques fondamentales courantes. Il nous reste à en montrer les origines, la signification, la relation avec les forces de l'évolution humaine.

Toute notion morale est, ainsi que nous l'avons dit, déterminée par les formes sociales dont cette morale est le produit. Ainsi, la théorie empirique utilitaire de l'Ecole anglaise n'est autre chose que le reflet moral de la Société capitaliste basée sur la concurrence universelle, forme sociale qui a atteint son plus grand développement dans la race Anglo-Saxonne des temps modernes, mais dont la base, la propriété individuelle, était déjà posée dès l'aurore de la civilisation. Quant à la théorie également individualiste des théologiens, elle s'appuie aussi sur la même base, quoique cela soit moins apparent, ce que nous allons démontrer en examinant la nature, l'objet et le sens du sentiment éthique, sa signification dans ces formes sociales primitives, où ses manifestations étaient si différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Il faut avant tout nous rappeler que dans le monde ancien et dans les premières phases de la Société, la morale n'était pas autre chose que la solidarité entre personnes du même sang, c'est-à-dire dans l'intérieur de la tribu de la « gens » du « peuple » (1). Il n'y avait pas alors d'intérêts opposés entre l'individu et la communauté; l'intérêt individuel était absolument identique à celui de la race, et l'on n'avait pas encore tracé la ligne de démarcation entre les droits de l'individu et ceux de la Société. Le Grec de l'âge pré-homérique, l'Hébreu à cette période dont nous retrouvons des échos dans le Pentateuque, le Germain tel que l'ont décrit Tacite et des auteurs plus récents n'existait pas plus pour lui-même que pour les autres comme individualité indépendante, il n'avait d'autre importance que celle du clan particulier dont il était membre, ou de la tribu ou groupe de tribus qu'il représentait. Sa fin personnelle s'identifiait avec celle du tout social dont il faisait partie. Mais de même qu'il n'avait pas d'intérêts indépendants de ceux de ses congénères, de même aussi il n'avait pas de devoirs en dehors d'eux. La Société, et par conséquent l'éthique, était basée sur les liens du sang, et sur ces liens seuls. En dedans du Cercle Magique, tout était sacré ; en dehors, tout était profane.

La Société primitive fondée sur la parenté était un organisme ayant sa raison d'être en lui-même : les individus, ses unités constituantes n'avaient séparément aucune importance ; il reconnaissaient inconsciemment que leur seule fin était la Société. L'individu n'ayant pas encore été rejeté sur lui-même, il ne s'était pas encore rendu compte de l'inaptitude de la *forme* individuelle à satisfaire le *contenu* de la personnalité, et ne concevait la vie que tout objective et englobée dans celle de la Société. Mais remarquons le changement graduel qui eut lieu, changement dont nous trouvons les manifestations typiques dans l'histoire de la Grèce et de Rome. De la *Société* et du fait même de son développement, surgit l'*Etat*.

Avec l'accroissement de l'Etat, la *propriété* individuelle

---

(1) Il serait superflu de donner ici des exemples d'un fait admis en principe par toutes les autorités anthropologiques ou historiques contemporaines. Pour l'exposition des principes sur lesquels la Société primitive était basée, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages bien connus de Sir Henry Maine, de feu Lewis Morgan, etc.; au célèbre traité de Fustel de Coulanges « La Cité Antique » et aux œuvres de Von Maurer, de Bachofen et autres.

Le communisme « naturel » ou « primitif » de l'ancienne Société aujourd'hui admis par la science et l'Ethique qui l'accompagnait et qui lui survécut dans la période sociale suivante est connue de tous ceux qui ont fait des recherches sur les premiers âges et l'origine des traditions.

tendit de plus en plus à supplanter l'organisation parentale comme base de l'ordre social ; pendant longtemps les deux principes existèrent parallèlement, et beaucoup de temps s'écoula avant que le principe de la Société individuelle prît le dessus ; dès que la propriété personnelle devint la base de l'ordre social, le naïf sentiment éthique de la Société primitive disparut et une éthique individualiste le remplaça. Cette éthique était d'une double nature. D'un côté elle essayait de réaliser le bonheur ou le but de l'individualité dans les limites de la réalité terrestre, de l'autre elle l'essayait d'après un plan surnaturel. Mais des deux côtés c'est sur l'individu que se concentrait l'attention.

L'*homme-individu* s'éveilla à la conscience de lui-même comme formellement distinct de l'*homme-société*. Bientôt cette distinction formelle devint une séparation réelle de sympathies et d'intérêts, et en conséquence on en vint à regarder la société comme un simple accessoire, tout au plus comme une organisation extérieure de la vie individuelle.

Le problème de la morale se réduisit dès lors à ceci : — Concilier l'intérêt individuel, avec les exigences de l'existence sociale.

Dans la dernière période classique nous voyons les stoïciens, les épicuriens et les sceptiques, essayer tous de résoudre, dans les limites de la vie individuelle, ce problème du plus grand bonheur possible pour l'individu. Ils cherchaient à définir le devoir, soit par quelque formule abstraite, soit par le prototype classique de « l'intérêt personnel éclairé » de nos utilitaires modernes, c'est-à-dire par l'assertion quelque peu risquée que la morale finit toujours par coïncider avec l'intérêt personnel. Ces écoles prétendirent que l'individu se suffit à lui-même, qu'il est une entité indépendante, n'ayant que des rapports accidentels avec la communauté ; en d'autres termes, que le sens de la personnalité, et par là celui de la morale, ne dépassent pas les limites de l'individu.

La seconde école dont j'ai parlé, de laquelle furent les derniers stoïciens, les néo-platoniciens, les gnostiques et les innombrables cultes théosophiques qui s'élevèrent dans tout le monde romain et y fleurirent pendant les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, cette école reconnut le fait que le *moi* empirique implique plus qu'il n'exprime, que son *contenu* dépasse les limites de sa *forme*. L'antique sentiment du devoir, du « je dois » survivait bien encore mais sans son ancienne raison d'être, ni ses anciennes bases. Pour s'exprimer par métaphore, « il errait dans des lieux arides, cherchant le repos et ne le trouvant nulle part. »

Cela s'explique ; depuis bien longtemps déjà l'homme avait commencé à réfléchir, et par la réflexion, était arrivé à séparer non seulement sa propre personne de la société et de l'étendue de l'univers, mais aussi son moi pensant de son moi corporel, et le sentiment de l'importance de ces distinctions croissait en lui tous les jours. Des profondeurs de son examen, en même temps que de l'impuissance de la morale orthodoxe officielle du temps à le satisfaire, surgit ce qui lui parut une solution à l'énigme et un objet à son sentiment moral. L'univers matériel n'était-il pas comme le corps de l'homme, la manifestation extérieure d'une âme ou d'une personnalité, et cette personnalité, enchâssée dans le corps de l'univers, n'était-elle pas une reproduction immense de la personnalité enchâssée dans son propre corps ? N'en était-elle pas à la fois et la source et la fin ? L'homme, faible reflet de la divinité, avait pour objet pour se préparer à la réunion définitive à cette même divinité, l'accomplissement de sa volonté souveraine. Quant au devoir envers le prochain il pouvait, il est vrai, faire partie de l'ordre de choses divin ; la conscience aussi pouvait être une étincelle de la flamme divine, mais la dernière et suprême sanction de la morale était toujours la volonté de Dieu ; le but étant non les rapports entre l'individu et la société, rapports accidentels et accessoires, mais les relations entre son moi et la divinité, et ce n'est qu'en examinant soigneusement son propre cœur, en rentrant longuement en lui-même, que l'homme pouvait arriver à connaître la volonté divine. Le premier, le plus important objet de la morale était de purifier son moi supérieur de la grossière souillure des désirs matériels. Il devait soumettre et dompter son moi inférieur, le plus grand obstacle à sa perfection, son corps dont son âme était indépendante de même que la divinité était essentiellement indépendante de l'univers physique ; ainsi, l'action morale aboutit à la négation de tout désir matériel, à l'ascétisme.

C'est à ce moment de l'évolution du sentiment moral, évolution que nous venons d'exposer dans ses points typiques, que remontent les conceptions de sainteté et de péché avec leurs conséquences, et le christianisme est la plus haute et la plus complète expression de cette phase, quoiqu'elle soit également comprise dans ses traits principaux dans toutes les grandes religions dites éthiques ainsi que dans ces dernières philosophies et théosophies du Monde païen que le christianisme détruisit. La voie de l'ancienne morale sociale était large et claire ; la connaissance du devoir n'était point laborieusement tirée d'une croyance, ni enveloppée dans des propositions abstraites ; elle n'avait pas à être ex-

traite des profondeurs mystérieuses de la conscience individuelle. Mais cette grande route de la justification morale ne satisfit pas la nouvelle éthique individualiste ; on déclara que la grande route conduisait à la perdition, et chacun fut obligé d'aller à son but moral par les sentiers étroits, tortueux et inextricables de la casuistique et de l'examen intérieur, voie étroite du Christ ou sentier à huit voies du devoir bouddhiste.

La caractéristique de ce mouvement était l'abolition définitive de la morale parentale. La relation morale étant toute personnelle entre l'âme individuelle et la divinité qui par là se révélait, il est clair que les vieilles notions bornées de tribu, de grec ou de barbare, d'homme libre ou d'esclave, avaient perdu leur signification. L'empire romain avait détruit l'importance ancienne de ces distinctions et il fut désormais évident que le barbare et l'esclave même, devaient comme personnalité être égaux devant Dieu à l'homme de sang noble ou au citoyen libre, pourvu qu'ils atteignissent à cette sainteté à laquelle tout être humain pouvait arriver.

Tous les hommes devenaient donc égaux à ce point de vue supérieur, puisque chaque destinée reposait sur le mérite personnel, la valeur d'un homme ne se mesurant plus à celle de sa race, mais de sa personnalité ; il est certain que la puissance suprême de l'univers ne pouvait avoir égard aux distinctions de tribus chez les hommes, mais seulement à l'élément spirituel qui, dans chaque individu, était au-dessus de pareilles distinctions.

Alors, enfin, dans la notion d'un Dieu transcendant et pourtant immanent, fut trouvée la fin de l'homme, de l'homme individuel, le seul que l'on comprit désormais ; en Dieu, l'individu découvrit le perfectionnement qui lui manquait comme être indépendant ; le devoir au sens humain du mot, fut tout au plus une condition prescrite par Dieu pour arriver à la sainteté individuelle.

Le point crucial de cette éthique théologique ou mystique c'est que, tout en reconnaissant l'incompatibilité de la forme et du contenu de l'individu (en d'autres termes son insuffisance *en soi*) comme le fait fondamental du sentiment moral et religieux, elle cherche à remédier à cette incompatibilité, à résoudre cette contradiction *per saltum*, comme nous l'avons déjà fait remarquer. Elle voit bien que l'individu ne peut être son propre but, mais ce but elle cherche à le découvrir à l'aide d'une baguette magique qui élimine entièrement le monde concret. Ayant ainsi simplifié les choses en faisant disparaître le monde réel, le sentiment éthique s'attache à créer un monde idéal de relations abstraites dans lesquelles il trouve satisfaction. Il ne faudrait pas

croire qu'il y ait rien d'arbitraire dans ce procédé : le milieu social où naquit d'abord la morale ayant changé, l'individu et son intérêt ayant économiquement, socialement et politiquement supplanté la communauté et ses intérêts, il était devenu impossible au sentiment éthique de se contenter du monde réel.

Tout ce que le raisonnement put faire, ce fut de chercher à l'expliquer par les théories épicuriennes ou utilitaires de « l'intérêt éclairé » ou d'autres semblables, qui cependant pour la plupart, n'intéressent guère que les amateurs et n'exercent que peu d'influence dans les masses. De sorte que c'est la morale théologique ou mystique qui seule a réellement dominé dans les derniers siècles écoulés, et la satisfaction apparente qu'elle procure ne peut s'épuiser et disparaître qu'avec les causes qui l'ont fait naître. Plus ou moins comprise des foules au moyen-âge, alors que l'éthique sociale des races germaniques s'affirmait concurremment à ces restes du communisme primitif qui entrèrent dans la composition du système féodal, la morale théologique s'étendit peu à peu pour éclater en floraison luxuriante sous le Protestantisme. Pour l'homme moderne de la classe moyenne, elle est la seule alternative d'échapper à l'autre doctrine individualiste, celle de « l'intérêt personnel éclairé ».

Mais l'Éthique individualiste, soit mystique et *intérieure*, soit empirique et pratique, dévoile très rapidement aujourd'hui ses propres contradictions à mesure que sa base économique va se dissolvant. Pendant que l'homme de la classe moyenne ne conçoit la perfection que concentrée sur l'individu — que ce soit dans son âme ou dans sa bourse — l'individualité de l'homme des classes laborieuses se confond dans l'existence collective du groupe de producteurs auquel il appartient : toute la vie des classes ouvrières est aujourd'hui, sous le régime de la grande industrie, une vie collective ; le travail individuel s'y perd dans le travail du groupe, celui du groupe dans d'autres et ainsi de suite dans tout le système industriel et commercial.

Aussi, en général, l'ouvrier de grande industrie ne s'est-il jamais beaucoup occupé de son « âme » ni de son perfectionnement individuel. La sainteté personnelle n'a jamais été son but éthique, ainsi qu'elle est le but avoué (et souvent réellement sincère) de l'homme moral et plus encore de la femme morale des classes moyennes, et l'idée d'un « saint » ouvrier serait même grotesque, Les vertus des classes ouvrières, vues sous leur meilleur jour, sont celle d'intégrité, de générosité, de sincérité, de confraternité, plutôt que celles de « douceur » de « pureté » de piété » « d'abnégation de soi-même » etc.; en un mot, ce sont des vertus

sociales et objectives se rapportant immédiatement au milieu social, plutôt que ces vertus individuelles et subjectives qui se rapportent à la personnalité. L'ouvrier n'a pas le temps, il vous le dira généralement, de s'embarrasser de « son âme », il laisse ce souci à l'homme inoccupé. (1)

La morale introspective décline donc en raison directe de la dissolution par la pensée moderne de sa vieille base idéologique. Tandis que les classes laborieuses ont, pour la plupart et autant qu'elles ont le temps d'y penser, franchement mis de côté la vieille théologie, les classes moyennes se sont évertuées à trouver un compromis passable qui leur permette d'éviter une rupture ouverte avec la tradition religieuse. Que cependant il soit possible à la morale introspective de survivre à sa base spéculative, le Positivisme l'a prouvé lui qui, tout en rejetant les données théologiques, garde pourtant l'Éthique intérieure de l'Individualisme chrétien dans sa forme la plus accentuée, et au point d'ériger en bréviaire de dévotion, l'*Imitation de Jésus-Christ*. Quant à l'autre forme de l'Éthique individualiste, à *l'intérêt personnel éclairé*, cet Epicurisme des derniers jours, celui-là comme son précurseur du monde classique, est essentiellement la formule éthique du ventre plein et de la bourse bien garnie. « *L'intérêt personnel* » au point de vue de l'ouvrier pourrait l'amener à vider la caisse de son patron, l'occasion s'en présentant, ou tout au moins à ménager ses forces en donnant le moins de travail possible en retour du salaire habituel ; mais cela, d'après les apôtres de la théorie, ne serait pas « *éclairé* ». D'un autre côté, « les lumières » au sens bourgeois du mot, conduiraient l'ouvrier (voir les *Sermons laïques* du professeur Huxley) à mourir de faim plutôt qu'à toucher au bien d'autrui. Mais cet acte, si « éclairé » qu'il fut, ne serait alors pas du tout conforme à « l'intérêt personnel » de l'ouvrier. Aussi, dans l'Evangile de « l'intérêt personnel éclairé » le travailleur est-il complètement mis de côté.

C'est la morale sociale objective dont nous voyons les germes même dans les classes ouvrières d'aujourd'hui, quand elles ne sont pas complètement abruties par leurs misérables conditions d'existence ; c'est cette morale, déjà élevée à un plan supérieur, qui est destinée à devenir la base de la religion du socialisme, religion qui consiste dans le sentiment de la solidarité de l'être

(1) Cette appréciation, conforme à la doctrine marxiste, est certainement forcée et contraire à la réalité des faits ; le prolétaire militant qui combat pour la justice sociale, s'améliore lui-même et a un haut idéal moral. C'est le calomnier que de le prétendre indifférent à toute morale personnelle ; s'il était tel il ne combattrait pas pour une société meilleure.

(Note du Traducteur.)

individuel avec le corps social et dans l'identification de l'intérêt particulier avec l'intérêt général, représenté en ce moment par celui de la classe opprimée qui lutte pour l'émancipation.

Le révolutionnaire, qui s'est donné pour but la rénovation économique de la société, n'a guère le temps de regarder en lui-même pour admirer la beauté ou étudier les imperfections de son propre caractère : ses facultés les plus élevées sont dirigées, non vers son être interne, mais vers un but extérieur ; non vers lui-même mais vers la cause sociale, dont le triomphe amènera l'abolition des classes et la fraternité des hommes. Nous avons tous entendu parler de ce garde national de la Commune de Paris, qui, dans les derniers jours de la lutte et alors que la mort sur les barricades n'était qu'une question de minutes, à ceux qui lui demandaient pour quelle cause il combattait, répondit : « Pour la solidarité humaine ». Il est bien possible que ce pauvre ouvrier n'entendait pas grand chose au socialisme scientifique ni au sens exact de cette « solidarité humaine » au nom de laquelle il allait mourir. Mais son instinct, comme celui de ses compagnons de lutte, l'avait bien guidé. Ils avaient au cœur la religion du socialisme ; ils savaient qu'ils luttaient pour l'émancipation de leur classe et que la solidarité humaine y était comprise.

Tout au contraire du christianisme et des morales introspectives qui font venir la régénération de l'intérieur, l'éthique et la religion du socialisme moderne donne pour point de départ à la régénération, l'amélioration des conditions matérielles et une vie sociale supérieure. En d'autres termes, l'Ethique et la Religion du Socialisme ne cherchent pas à réaliser la société idéale au moyen du perfectionnement individuel mais au contraire le perfectionnement individuel au moyen de la société idéale. Ce n'est que dans une vie sociale complète, libre et harmonique qu'elle trouve à la fois la condition essentielle et le but de la vie humaine.

III

Il nous paraît maintenant à propos d'analyser brièvement ici le développement de la morale individualiste en commençant par la doctrine de l'abnégation personnelle ou ascétisme qui joue un si grand rôle dans l'éthique de la vie intérieure. L'introspectionniste, reconnaissant le fait que le sentiment moral est souvent en contradiction avec l'intérêt individuel a cru voir dans cette contradiction son trait caractéristique et en est venu à faire con-

sister la moralité suprême dans une continuelle mortification de soi-même ; la théorie spiritualiste de l'univers, le mépris de la nature et de la réalité qui fait regarder comme un mal tout ce qui touche à la matière, le confirme encore dans cette manière de voir.

Mais il arrive, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, que l'homme de cette théorie, ne se renonce ainsi qu'en faveur d'un autre lui-même, autrement exigeant, qui est sa personnalité psychique et que son but est toujours son individu, seulement sous une autre forme. Ici on ne cherche plus le plaisir, qui est au contraire la bête noire, il faut autant que possible l'annihiler, et c'est ainsi que la tournure d'esprit introspective si bien rendue par le mot de Puritanisme, pousse son possesseur à n'être jamais si heureux que lorsqu'il trouve quelque chose à redire à ce qui fait le plaisir des autres. Comme dans l'histoire de la petite fille du journal le « Punch » qui envoie son frère « voir ce que fait Bébé et lui défendre de le faire »; réprimer est le commencement et la seule fin de cette morale. Les effets du poison ascétique survivent à leur cause, et l'éthique introspective subsiste encore même après la destruction de sa base théorique ; la tache de la recherche intérieure reste sur l'esprit, assombrit la manière de voir et empoisonne la vie de l'introspectionniste et la vie de ceux qui l'entourent.

La nouvelle Ethique du socialisme, nous le savons, n'a rien de commun avec l'ascétisme. Elle a bien d'autre but à donner à l'énergie humaine que de l'employer à de vains efforts pour acquérir la « discipline intérieure » et elle dédaigne l'affectation d'austérité chère à l'introspectionniste. Le sacrifice de l'individu pour soi, et sans un but social *clairement défini* étant pour elle, non une vertu, mais une folie. Nous soulignons ces mots *clairement défini*, car il serait possible qu'on réussit à leur donner, grâce à des phrases vagues et grandiloquantes, un sens conforme à la vieille éthique théologique. Pour la nouvelle éthique sociale, la négation de l'individu n'est une vertu que lorsqu'elle a un but social bien déterminé. La plus haute expression de la morale sociale, de la religion du socialiste, est sans contredit le sacrifice de tout, même de la vie pour la cause commune, et nous trouvons le type de cet héroïsme réellement moral et religieux dans le cas du Fédéré de la Commune que nous venons de citer, et dans un de ces milliers de martyrs ignorés qui scellent en ce moment leur témoignage de leur sang, dans les donjons de la Russie et sur la route de Sibérie. La nouvelle Ethique du socialisme est la première dans l'histoire qui ait rendu ces sacrifices conscients. En effet, l'homme des premiers âges était

prêt à se sacrifier pour sa tribu ou les siens, mais il le faisait sans avoir encore pleine conscience de lui-même comme être indépendant, pas plus qu'il n'était éveillé à la conception de l'humanité en dehors de sa tribu. Il s'était si pleinement identifié à la société dans laquelle il vivait qu'il ne pouvait pas concevoir l'idée d'un intérêt personnel distinct ou d'une vie indépendante.

Il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Dans le monde moderne, la personnalité de l'individu, en tant qu'individu, est pleinement développée. C'est bien sciemment que cet ouvrier parisien faisait le sacrifice de sa vie à un idéal social supérieur, et ici la *solidarité humaine*, la morale sociale triomphèrent sur l'individualisme et la morale individuelle. Le nihiliste russe ou l'ouvrier parisien en s'exposant délibérément à une mort certaine sans croire à aucune immortalité personnelle, ni à aucune continuation quelconque de leur individualité, sont la plus haute expression de la nouvelle éthique sociale. Sans doute les religions introspectives et individualistes ont eu leurs martyrs en grand nombre, mais ces martyrs supportaient leurs souffrances d'un instant dans l'espoir de récompenses éternelles, dans la croyance que leur âme s'envolerait vers des régions éthérées où leur personnalité s'unirait à la Divinité, et, malgré sa beauté et sa noblesse, leur héroïsme n'est autre que de l'individualisme quintessencié, une recherche personnelle raffinée. Quelle différence avec le sacrifice de l'ouvrier qui mourait pour sa classe, et par sa classe pour l'humanité !

Maintenant qu'ayant remonté à la source de l'abnégation de l'introspectionniste nous avons découvert qu'elle n'est autre chose qu'une affirmation déguisée de la personnalité, revenons à l'intérêt particulier de l'utilitaire pour en examiner les bases.

La doctrine de l'intérêt personnel parait très plausible tout d'abord : « Tout ce que je fais, dit le philosophe empirique, c'est pour me satisfaire, mes actions les plus désintéressées en apparence, sont au fond, dictées par l'égoïsme, je ne les ferais pas s'il ne me plaisait pas de les faire, car il m'est impossible de sortir de moi-même. » Ce raisonnement semble d'un bon sens irréfutable au premier abord, mais en réalité le principe fondamental de l'utilitarisme comme tous les adages de la philosophie empirique du dix-huitième siècle n'est qu'une de ces demi-vérités qui, examinées de près, deviennent des faussetés. Il est très vrai que, extérieurement et dans la forme, toute inspiration d'un être porte l'empreinte de son individualité, mais cela n'implique nullement la conclusion que l'utilitaire en voudrait tirer et, de ce que la *forme* du mobile est individualiste, il ne

s'en suit nullement qu'il en soit de même du *fond* qui peut s'élever au-dessus de la forme et avoir un but en dehors de l'intérêt personnel, ou même qui lui soit tout à fait contraire. On dit d'un homme que son caractère moral est élevé lorsque les mobiles qui l'impulsent sont supérieurs à la forme qu'il leur donne, c'est-à-dire ne coïncident pas exactement avec son intérêt personnel, et la bassesse du caractère est en raison directe de l'individualisme des mobiles avec l'individualisme de la forme.

L'utilitaire prétend, lui, qu'il n'est pas un élément, dans le sentiment du devoir et dans la conscience, qui ne se rapporte à l'individu (les modifications apportées par Herbert Spencer à cette théorie en y incorporant celle de l'hérédité ne changent rien à la thèse) et, en preuve à l'appui, l'utilitaire nous montre l'empreinte de l'intérêt personnel sur toutes les actions individuelles.

Pour nous, nous soutenons qu'il fait erreur et qu'il confond la forme tout extérieure de l'action avec son but. De même que l'introspectionniste, trompé par la forme toute superficielle d'abnégation qui accompagne ordinairement l'action de la morale ultra-terrestre, prend cet élément accessoire pour le tout de la morale, de même l'individualiste utilitaire a été amené par la forme toute superficielle d'intérêt personnel liée nécessairement à l'action individuelle, à confondre cette forme abstraite et stérile avec le mobile ou le *but* qui est la source réelle de l'action, et son procédé est complètement analogue à celui du métaphysicien qui pense avoir fait une merveilleuse découverte, quand il a tout réduit à l'état d'être irréel. Personne ne songe à nier cette vérité banale que toute action émanant d'un individu porte le sceau de sa cause empirique, ce que nous nions seulement c'est que cette proposition implique tout ce qu'on veut lui attribuer.

En effet, par intérêt personnel, on entend communément non seulement que l'action a une marque individuelle, mais aussi un *but* individuel ; et, comme dans bien des cas analogues, une jonglerie de mots a fait confondre deux choses distinctes en une seule. Dire que je suis poussé par l'intérêt personnel quand je me place devant une mitrailleuse avec la certitude absolue de voir mon moi naturel réduit à néant sans aucun espoir d'immortalité personnelle, prétendre que si j'agis ainsi c'est pour me satisfaire, voilà qui est aussi ridicule qu'absurde, car l'individu dans cet acte de sa volonté où il s'affirme, se satisfait en apparence, se renonce, se contredit en réalité et *à fortiori* renonce à l'intérêt, au plaisir ou au bonheur

Naturellement nous avons choisi un cas extrême pour

exemple, celui d'une mort immédiate acceptée délibérément pour le triomphe d'une cause dont l'individu ne tirera aucun avantage, mais le principe reste le même dans tous les cas où le plaisir, l'intérêt et la convenance personnelles sont sacrifiés à des résultats dont on ne bénéficiera pas soi-même : la forme de l'intérêt personnel n'est pas complètement abolie ici et l'individu ne se sacrifie pas aussi complètement que dans l'exemple précédent, cependant il fait abandon de son intérêt individuel et sa manière d'agir proclame l'insuffisance de l'individualisme exclusif. L'homme qui sincèrement, sans aucun avantage personnel en vue travaille pour la cause sociale, admet tacitement de ce fait même l'insuffisance de sa personne à être sa propre fin, et ceci nous ramène à notre point de départ en même temps qu'à la conclusion de cette étude.

Nous avons vu tout d'abord que le sens du *devoir* de la « conscience », de l'impulsion morale, du sens moral, du sentiment moral de quelque nom qu'on l'appelle, n'est autre chose que le *sentiment implicite ou explicite de l'insuffisance de l'individu et de ses intérêts à lui servir de but.* Ce sentiment est supposé exister dans toute société humaine, mais ses manifestations extérieures comme son objet sont soumis aux conditions de l'évolution sociale et économique.

A l'origine, c'est dans la tribu qu'est renfermé le devoir, et l'individu *implicitement* conscient de son insuffisance s'absorbe dans la société parentale, n'a ni souci, ni existence en dehors d'elle. Au point de vue socialiste, c'est la plus haute morale qui ait eu cours dans le monde ; mais, avec la dissolution de la société patriarchale primitive sur sa base familiale, avec le développement de la société politique sur la base de la propriété, l'ancien but moral perdit peu à peu sa raison d'être. Devenu *explicitement* conscient de sa propre insuffisance, l'homme chercha à résoudre la contradiction et à satisfaire son sentiment intime, soit en tournant son attention sur lui-même, avec le but avoué de prendre son intérêt propre pour fin, (Cyniques, Cyrénaïques, premiers stoïciens et épicuriens), soit en cherchant un idéal extra-individuel, mais aussi extra-humain (derniers stoïciens, néo-platoniciens, gnostiques et chrétiens) : ainsi dans les deux cas l'homme ne voyait plus son but dans la société, mais en lui-même, considéré au point de vue naturel ou au point de vue spirituel. De là naquirent les deux systèmes d'Ethique individualiste qui, tout en ayant passé par bien des modifications d'aspect, sont restés les mêmes au fond ; et nous avons d'un côté l'Éthique épicurienne de « l'intérêt personnel éclairé » ,de l'autre l'Éthique stoïco-chrétienne de la sainteté et de la corruption

personnelle. Cette dernière a atteint sa plus haute expression avec le Christianisme, mais elle se trouve déjà dans le Néoplatonisme, le Parsisme, le Bouddhisme et même l'Islamisme. Elle a à son actif une littérature considérable, depuis les nobles rêveries d'un Marc-Aurèle, le *Sermon sur la montagne* et l'*Imitation de Jésus-Christ* jusqu'aux — et en vérité grande est la chute — innombrables volumes de « piété » publiés pour l'édification des bonnes femmes et le plus grand profit des éditeurs bien pensants.

L'Éthique du monde patriarcal primitif, était naïvement objective. Celle de la société individualiste est toute aussi naïvement subjective. Mais, à mesure de son déclin, cette subjectivité décroît et l'idée d'une autre perfection commence à poindre. Le spiritualiste s'en aperçoit bien lui-même, puisque — signe caractéristique — il se met sur la défensive en cherchant un sens social à la morale pourtant si personnelle de sa religion. Il sent instinctivement que l'antique sentiment éthique a fait son temps et glisse peu à peu dans le sens opposé quoique la forme ancienne semble inaltérée, il voit vaguement que le but moral n'est plus dans la renonciation ou l'apothéose personnelle, ni dans l'abstraction, mais dans l'identification de l'intérêt particulier avec l'intérêt social. Les hommes commencent aujourd'hui à s'apercevoir que toute morale dont l'abnégation est le but, ou même seulement l'élément essentiel est étroite et fausse. Dans ce que j'appellerai l'éthique concrète, le sacrifice personnel ne peut être qu'un accident, le fond de cette éthique résidant non dans l'annihilation de l'individu devant Dieu, mais dans l'identification de l'individu avec l'humanité. Et faisons bien observer que nous n'entendons pas par là le « vivre pour autrui » de la morale spiritualiste qui, pris au meilleur sens, signifie le sacrifice d'un individu pour d'autres considérés comme individus.

Ce que nous voulons dire, ce sur quoi nous insistons pour éviter tout malentendu, c'est que *cette affirmation, cette identification de l'individu avec la société ne peut être amenée que par l'identification des conditions matérielles du bien-être individuel avec celles du bien-être social.*

Et cela se conçoit facilement. Avec l'aube d'une nouvelle ère économique, l'ère de la production sociale pour l'usage social, nous verrons aussi poindre une éthique nouvelle, une éthique dont l'idéal n'est ni la sainteté personnelle, ni l'intérêt personnel mais le bonheur social, et pour laquelle la perfection de l'individu sera toujours subordonnée à celle de la société ; la pierre de touche du caractère personnel sera alors non

plus la renonciation dans l'abstrait, mais la possession des qualités sociales et le zèle pour un but social bien défini. Ainsi envisagée cette éthique peut, en un sens, être appelée absolue ; elle n'est plus naïvement objective comme celle du monde primitif où l'individu était inconscient de tout intérêt à part de la communauté : elle est encore moins naïvement subjective, l'attention de l'individu ayant cessé de se concentrer sur la mortification personnelle pour se diriger vers les larges voies de la vie sociale et du progrès. L'homme nouveau reconnaitra la voix du devoir soit pour agir, soit pour s'abstenir, uniquement dans les choses qui concerneront la société, toute action sans portée sociale directe lui étant moralement indifférente et dans cette nouvelle conception du devoir, l'individu se soumettra, avec connaissance de cause, à la communauté, cette fois communauté de principe et non de famille, non plus limitée par des frontières, mais embrassant le monde entier.

C'est ainsi que, dans la nouvelle Éthique, les deux Éthiques précédentes sont à la fois conservées et détruites ; détruites pour ne jamais revenir, la naïveté et l'étroitesse de l'éthique patriarcale primitive, comme aussi l'individualisme égoïste qui lui a succédé. La séparation entre la morale, la politique et la religion est enfin abolie ; dans le socialisme l'éthique devient politique, la politique devient éthique pendant que la religion n'est autre chose que l'expression élevée du sens moral de devoir et de paternité qui est le lien suprême de la société, et cependant tout ce qu'il y avait de vital aux deux périodes précédentes de la conscience morale sera conservé dans celle-ci : le but social de la première, la précision consciente de la seconde.

Belfort-Bax.

(Traduction française de M. C.)

LES MONOPOLES D'ÉTAT

(suite et fin)

IV

L'ALIÉNATION DES MINES

« C'est le despotisme qui est récent et non la liberté, la liberté est ancienne », affirmait Mme de Staël, à un courtisan de Bonaparte.

Nous pouvons dire, appliquant cette phrase à notre sujet : c'est l'aliénation par voie de concession perpétuelle des mines aux compagnies financières qui est récente ; ce qui est ancien c'est la conception du caractère social de la propriété minière, propriété que Bonaparte — toujours lui — n'a aliéné, au grand détriment de l'intérêt public, qu'au mépris des plus anciennes traditions de l'Etat et aussi de la jurisprudence révolutionnaire en cette matière.

Dans la cité athénienne, les mines d'argent du Laurium, et les mines d'or de l'île Thasos et de Scopte Hyle étaient exploitées directement par l'administration gouvernementale.

A Rome, la plupart des mines étaient également exploitées en régie, celles concédées ne l'étaient que temporairement et moyennant redevance.

Dans l'ancien droit allemand, l'Etat avait la haute main sur l'exploitation des mines. Les propriétaires des mines, nous apprend le professeur Mengel, étaient tenus de soumettre à l'approbation de l'autorité, leurs plans de règlement de travail. Les pouvoirs publics en contrôlaient l'application par des inspecteurs spéciaux. On avait les assurances contre les accidents et les maladies, les premières à la charge des propriétaires, les secondes, plus particulièrement fondées sur les caisses des ouvriers mineurs (*Knappschaftskassen*). Il y avait *la journée normale de huit heures* et le repos dominical. Les salaires devaient être payés en numéraire et sans retenue aucune. Les autorités allaient jusqu'à fixer le *taux des salaires*. Les mineurs étaient organisés pour la

défense de leurs droits ; nous en voyons un exemple dans la grande grève qui éclata en 1525 à Saint-Joachimsthal, en Bohême. Un tribunal d'arbitrage mit fin au conflit, donnant satisfaction aux griefs légitimes des ouvriers contre les vexations des agents subalternes (1)

La propriété minière relevait du droit régulier sous la monarchie française, ainsi que l'attesta dès le début de l'exploitation houillère un statut royal daté de 1413 (2). Il est vrai que ce droit fut toujours corrompu dans la pratique par le bon plaisir royal et que c'est le favoritisme le plus éhonté qui présida aux concessions.

A partir notamment de 1503, les concessions injustifiées se succèdent et se contredisent. On en cite divers exemples. En 1548, une ordonnance livre pour neuf ans à un sieur de Roberval, le droit d'exploiter toutes les mines du royaume. Trois ans plus tard le même privilège est concédé à un autre pour trois ans, d'où procès entre les deux concessionnaires. En 1560, le roi butor Henri II concéda à perpétuité les mines à un particulier ; mais la jurisprudence refusa de ratifier et il fallut rapporter l'insane ordonnance.

Henry IV, bien conseillé par Sully, fixa mieux le droit social, en stipulant en faveur des ouvriers.

Des lettres-patentes du 14 mai 1604 ordonnèrent :

« Qu'en chaque mine qui sera ouverte en ce royaume, de quelque qualité et nature qu'elle soit, un *trentième* soit pris sur la masse entière de ce qui en proviendra de bon et de net, pour être mis ès-mains du trésorier des mines, *qui en fera un chapitre de recette à part,* et seront les deniers employés... *afin que les pauvres blessés soient secourus gratuitement,* et, par cet exemple de charité, les autres plus encouragés au travail des mines. »

Cet édit tomba en désuétude, le temps n'était pas à la justice sociale.

Avec Louis XIV le régime des concessions ruineuses et à longue échéance est tristement remis en vigueur. En 1657, le fastueux monarque abandonna pour 30 ans, au secrétaire d'Etat Phélypeaux de la Vrillère, le droit domanial du dixième sur les mines de charbon du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais. Cette injustifiable aliénation fut suivie de la concession des mines du Nivernais au duc de Nevers et de l'octroi au duc de Montaussier, du droit de vendre tout le charbon qu'il pourrait trouver en dehors des concessions précédentes.

Le Parlement s'éleva en 1698 contre ce coupable gaspillage d'une importante fraction de la richesse publique, mais ce fut pour reven-

(1) Mengel : Conférence faite à la *Juristische Gesellschaft* de Vienne, citée par l'*Association catholique* du 15 février 1891.

(2) La découverte de la houille fut faite au XIe siècle dans le pays de Liége ; mais l'exploitation houillère ne commença véritablement en France, en Angleterre et en Allemagne qu'à partir des XIVe et XVe siècles.

diquer en faveur des propriétaires de la surface ; d'où procès sans fin entre les propriétaires et les concessionnaires.

Cependant les abus du bon plaisir royal continuaient.

Un arrêt du Conseil du 17 avril 1773 avait accordé au sieur Tubeuf l'exploitation exclusive, pendant 30 ans, de toutes les mines de charbon découvertes ou à découvrir aux environs d'Alais et de Saint-Ambroix, et dans toute l'étendue des terrains situés entre le Pont-Saint-Esprit, Uzès, Anduze, Villefort, Aubenas et Viviers. Malgré la protestation des États de Languedoc, une *lettre d'attache* de l'intendant rendit cet arrêt exécutoire, et dès 1775, Tubeuf évinçait de leurs exploitations plus de vingt propriétaires ou fermiers, faisait clore leurs ouvertures à chaux et à sable, et triplait le prix des charbons dans la région. Les chaufourniers furent réduits à faire grève.

En vain les habitants d'Alais firent valoir d'anciens titres confirmés par le pouvoir royal, et dont l'un fixait pour eux le prix du charbon à 2 sous 6 deniers par charge de mulet.

Tubeuf expulsa ensuite les propriétaires anciens de la Grand-Combe, les sieurs Deleuze, de Trouillas et de Villaret. C'est ce que nous apprend le procès-verbal des États, en date du 3 janvier 1778 : « La prétention de M. Tubeuf, y est-il dit, tend à s'attribuer les fruits de plus de 400 ans de travail, à rendre inutiles les dépenses faites par la province — pour la recherche et la sécurité des mines — à jouir seul des avantages qu'elle avait voulu procurer à tous, à détruire cette liberté et cette concurrence qui assure l'abondance et la modicité des prix. »

Dans le Forez, Louis XIV avait concédé au marquis d'Osmond les houillères de Roche-la-Molière et de Firminy dont l'étendue embrassait quatre lieues carrées. L'assemblée provinciale du Lyonnais, présidée par l'archevêque de Lyon (de Montazet), protesta contre cette concession. La commission intermédiaire de cette assemblée, qui tint ses séances jusqu'à la formation du département de Rhône-et-Loire, « s'éleva contre le principe même de la concession, comme contraire au droit de propriété et comme devant faire renchérir le charbon de terre. » (1)

A cette époque Decazeville n'était représenté que par une grange, mais les mines voisines de Cransac, Fermy, etc., étaient le théâtre des troubles renaissants par suite du conflit entre les habitants usagers et les concessionnaires du roi. Ces derniers furent vaincus, les mines furent de nouveau abandonnées au peuple qui les avoisinait. On se contenta d'en tirer ce qu'il fallait pour la consommation et on n'en vendait qu'en très petite quantité.

L'assemblée provinciale intervint alors fort sagement. Elle disait dans un *Rapport au Roi* : « Les mines de Cransac sont d'autant plus

(1) L. de Lavergne : *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI.*

importantes que, placées sur le bord du Lot, le charbon qu'on en retire se transporte par eau jusqu'à Bordeaux. Si le roi voulait bien *confier à l'Assemblée provinciale l'administration et l'exploitation des mines*, cette source de richesse pourrait devenir féconde, car personne ne peut surveiller un pareil travail, comme une administration composée des députés de tous les cantons, qui ont à répondre de leurs fautes à la province entière. » Le gouvernement de Louis XVI ne tint aucun compte de cette proposition, pourtant fort sage.

L'assemblée dont elle émanait était présidée par l'évêque de Rodez ; la moitié de ses membres étaient du haut clergé ou d'ancienne noblesse d'épée ; l'autre moitié (Tiers-Etat) se composait de bourgeois anoblis pour la plupart, ou, du moins, ayant la particule nobiliaire. La solution qu'ils proposaient est une forme d'exploitation sociale des mines et nous avons là un nouvel exemple des résistances que provoquait déjà sous l'ancien régime l'organisation des monopoles miniers.

Dans cette longue lutte, le dernier mot fut à la justice ; le droit de l'Etat fut finalement proclamé par l'arrêt de 1783 et méritoirement consacré par la loi de 1791, dû à l'intervention éclairée et puissante de Mirabeau, déjà guetté par la mort.

La loi de 1791 disait expressément que les mines ne pourraient être exploitées que du consentement temporaire de l'Etat et sous sa surveillance. Pendant toute la durée de la Révolution cette jurisprudence prévalut, comme en témoigne l'arrêté du 3 nivôse an VI, en vertu duquel le Directoire exécutif de la République française insiste sur la non transmissibilité des concessions, sauf les cas d'autorisation spéciale.

Conforme à l'esprit de l'ancien droit (1), la législation de 1791 ne donnait que de bons résultats dans la pratique ; mais l'homme de Brumaire, qui avait chargé ses légistes d'expurger l'œuvre sociale de la Révolution, s'attaqua aussi à la loi de 1791 et, par le funeste décret du 21 avril 1810, il fit prévaloir la monstrueuse théorie des concessions perpétuelles que même les Parlements de l'ancienne monarchie avaient toujours repoussée (2).

C'était l'aliénation pure et simple. Je sais bien que les scribes de Bonaparte, n'osant rappeler leur terrible maître à la justice, tâchèrent de se faire illusion sur la monstrueuse iniquité à laquelle ils prêtaient

---

(1) « Avant la Révolution de 1789, les richesses souterraines étaient considérées comme faisant partie du domaine de l'Etat : » (Charles Comte : *De la propriété*).

(2) L'article VII de ce texte légal est ainsi conçu : « Il donne la propriété perpétuelle de la mine, laquelle est dès lors disponible et transmissible, comme tous autres biens, et dont on ne peut être exproprié que dans les cas et selon les formes prescrits pour les autres propriétés, conformément au Code Napoléon et au Code de Procédure civile. »

les mains. « La concession, disaient Fourcroy dans un premier *Rapport* en 1807, et Stanislas de Girardin dans le *Rapport* définitif de 1810, la concession « n'est proprement qu'une autorisation, un bail, un privi-« lège ; elle donne le droit d'appliquer son travail, ses capitaux, son « industrie à l'exploitation d'une mine dont la propriété réside en « d'autres mains. »

Hypocrisie de robin ; la concession *perpétuelle et transmissible* est un véritable transfert de propriété, le rapporteur le disait formellement quelques lignes plus loin :

« On a reconnu d'un côté, qu'attribuer les mines au domaine « public, c'était blesser les principes consacrés à l'article 552 du code « Napoléon, dépouiller les citoyens d'un droit consacré, porter atteinte « à la grande charte civile, premier garant du pacte social. »

Au surplus c'est bien ainsi que l'entendait et que l'avait toujours voulu Bonaparte (1) qui manifesta plus directement sa haine du peuple travailleur par l'article 30, dont voici la teneur :

« Tout ouvrier qui, par insubordination ou désobéissance envers le chef des travaux, contre l'ordre établi, aura compromis la sûreté des personnes ou des choses, sera poursuivi et puni selon la gravité des circonstances, conformément à la disposition de l'article 22 du présent décret. »

---

(1) Voici sur ce point, d'ailleurs nullement contestable, le témoignage décisif de M. Guary, l'impitoyable directeur des mines d'Anzin. Cet industriel, connu aussi comme l'un des plus fanatiques propagateurs des enseignements rétrogrades de M. Le Play, disait en 1886 :

« Si l'on se reporte aux travaux préparatoires de la loi de 1810, on retrouve immédiatement l'idée de génie (!!!) de Napoléon, qui a passé dans les articles 5, 6 et suivants de cette loi. L'un des premiers jours où le Conseil d'État s'est réuni, l'empereur prend la parole et c'est ainsi qu'il s'exprime : « Quoique les mines soient comme les autres biens, susceptibles de tous les droits que donne la propriété, ce ne sont cependant pas des propriétés de même nature que la surface du sol et les produits qui en naissent. Ces sortes de propriétés doivent être régies par des lois particulières et ceux-là seuls peuvent s'en prétendre propriétaires à qui la loi défère cette qualité. Mais au-delà *la propriété des mines doit rentrer entièrement dans le droit commun, il faut qu'on puisse les vendre, les hypothéquer, d'après les mêmes règles qu'on aliène ou qu'on engage une ferme, une maison, en un mot, un immeuble quelconque ; il faut aussi que les contestations qui s'élèvent à ce sujet soient renvoyées devant les tribunaux.* » (Séance du 22 mars 18[illegible] — Locré, t. IX, p. 14))

« Aujourd'hui même après une longue pratique de la loi de 1810, on ne peut s'empêcher d'admirer la [illegible] et la hardiesse de cette idée de faire de la mine une propriété comparable à celle de la surface, qu'on puisse vendre, aliéner, hypothéquer comme on peut faire de sa maison, surtout lorsqu'on constate le [illegible] des principes réglant la matière dans l'ancienne législation. »

Un tel éloge venant de l'âpre administrateur dont les grèves de 18[illegible] et 1884 ont fait ressortir l'intraitable [illegible] caractérise bien l'acte scélérat du 21 avril 1810.

Après cela, les scribes bourgeois pouvaient entonner leur *Magnificat* (1).

Un grand crime social venait d'être commis.

Depuis, les protestations n'ont cesssé contre cette loi funeste qui, — écrivait dès 1819, Ch. Comte en son *Traité de la Propriété* — « a été la « source d'une multitude d'abus et l'on peut même dire de dilapi- « dation. »

Porté par un économiste libéral, gendre de J.-B. Say, et très ennemi lui aussi de l'intervention de l'Etat, ce jugement, on le reconnaîtra, ne saurait être taxé d'exagération.

Du reste les légistes de 1810 s'en aperçurent vite eux-mêmes et ils crurent remédier aux abus, au moins en ce qui touche les ouvriers, par les décrets de 1813 (2) qui ne furent presque jamais appliqués.

D'autres atténuations furent tentées par les dispositions légales du 27 avril 1838, du 17 juin 1840, du 9 mai 1866, du 27 juillet 1880 (3).

---

(1) « Il appartenait à un règne plus glorieux encore que celui de Louis-le-Grand, à une époque où le temps, l'expérience et le malheur même, ont étendu les lumières, fortifié le jugement et mûri les grandes pensées, de voir préparer, rédiger, publier des codes nouveaux, nécessaires après tant de changements, après la proclamation successive de tant de vérités et d'erreurs, des codes nouveaux, trésors de législation, où sont renfermées les richesses de tous les siècles, les conceptions de tous les sages, les travaux de peuples, et qui, appropriées à l'état actuel de la grande nation, sont tous les garants immortels de la propriété, de l'ordre, de la justice, de la paix publique, du perfectionnement des arts, de l'accroissement de l'industrie et bientôt de la prospérité du commerce. »

(2) « Les articles 15, 16 et 20 du décret du 3 janvier 1813 mettent *à la charge des exploitants* les dépenses qu'exigeront les secours donnés aux blessés, noyés et asphyxiés, et leur impose l'obligation d'entretenir *en permanence* des moyens de secours et des chirurgiens, en proportion du nombre des ouvriers et de l'étendue de l'exploitation, *d'après les indications discrétionnaires de l'autorité administrative supérieure,* et sous sa surveillance.

Ce décret visait tous les exploitants. Depuis, des dispositions particulières ont réglementé les institutions spéciales à certaines agglomérations et toutes ont insisté sur le caractère obligatoire des caisses de secours et sur les devoirs qui incombent aux exploitants. *La société de prévoyance des ouvriers mineurs de la province de Liège,* créée par un décret du 26 mai 1813, était autorisée à recevoir des fonds de quatre sources différentes.

1° Subventions de l'Etat ;

2° Dons et collectes des particuliers ;

3° Retenue du 2 0/0 *sur les salaires ;*

4° Subventions à payer *par les exploitants,* sur le pied de 1/2 0/0 des salaires, *sans préjudice du service médical et des secours dont ils sont tenus* aux termes du décret du 3 janvier 1813. (G. Stell : *Les doléances des mineurs français.*)

(3) La plus importante de ces modifications est celle de 1838 qui a trait à l'assèchement des mines et autorise le ministre à retirer la concession, si la compagnie concessionnaire exploite trop défectueusement. C'est là une réserve légale précieuse. A noter dans le même sens l'arrêt de la cour de cassation à la date du 8 août 1839 qui déclara, contrairement aux insanes et ridicules théories de Bonaparte que la propriété minière n'était pas régie par l'article 552 du code civil qui décide que la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous.

Mais dès que la loi pourrait être interprétée contre les compagnies elle n'est pas appliquée et les abus ne font que devenir plus intolérables.

Depuis bientôt 20 ans, le Parlement français est saisi de la question sans résultats appréciables.

Le 13 février 1873, MM. Brame, des Rotours, le baron de Janzé, etc., demandèrent une enquête parlementaire, *à l'effet de constater l'état de l'industrie houillère et de contraindre les compagnies concessionnaires à pourvoir aux besoins de la consommation*. Les résultats de l'enquête furent soumis au Parlement le 11 décembre 1874. M. Caillaux, alors ministre des travaux publics, fit ajourner la discussion, en promettant le dépôt à bref délai d'une loi modificative de celle de 1810. La promesse n'a pas été tenue, et cependant M. Ducarre, le rapporteur officiel de la grande enquête de 1873 s'était exprimé avec toute la précision désirable : « L'État, avait-il dit, est responsable des exploitants à qui il a concédé un monopole. *Il ne peut pas se désintéresser de la nature des rapports existant entre les patrons et les ouvriers*. Non seulement nous réclamons un contrôle sévère et permanent des compagnies concessionnaires, mais nous demandons une étude approfondie de leur régime intérieur, *une intervention administrative dans tous les faits de leur exploitation*, et le droit de leur imposer, au besoin, une méthode, des procédés, des travaux, de nature à utiliser la concession et le monopole au plus grand profit des consommateurs. »

Non seulement on n'en fit rien pendant les quinze années qui suivirent, mais encore on repoussa, en 1883, malgré les instantes réclamations des mineurs un projet très modéré de MM. Girodet, Marius Chavannes, Émile Brousse, etc., qui réclamaient simplement la création sous la garantie de l'État d'une Institution Nationale de Prévoyance dite *Caisse des Mineurs* (1). Les améliorations les plus anodines

(1) D'après le projet, cette Caisse devait être alimentée par :

1° Une *retenue obligatoire* de 5 0/0 sur le salaire de tous les ouvriers employés sans exception ;

2° Une allocation de chaque compagnie d'exploitation égale à la retenue versée par ses ouvriers ;

3° Une subvention de l'État dont le chiffre ne pourra dépasser le produit des prélèvements sur les mines établies par les décrets des 6 mai 1811 et 11 février 1874 ;

4° Les subventions qui pourront être accordées par les départements et les communes ;

5° Les dons et legs des particuliers ;

6° Le produit des déchéances prévues à l'article [illegible] et se rapportant aux individus disparus ou ayant quitté le travail des mines sans avoir réclamé la liquidation de leur retraite et les étrangers qui n'auraient pas demandé et acquis la naturalisation dans les cinq ans de l'ouverture de leur compte.

C'était un timide rappel au décret du 3 janvier 1813, le Parlement de la troisième République ne put se résoudre à tout accorder. Ce n'est pas sans tristesse que nous le constatons.

étant ainsi refusées et la toute puissance de la haute Banque hostile à toute loi favorable aux travailleurs bien établie; la démocratie sociale reprit de plus haut la question.

Lors de la grève d'Anzin (1884) la Commission d'enquête que présidait M. Spuller chargea deux de ses membres, MM. Clémenceau et Germain Casse d'élaborer un rapport sur l'exploitation des mines. Le rapport présenté dans les premiers mois de 1885 par MM. Clémenceau et Germain Casse, revendiquait pour l'Etat le droit d'intervenir en cas de grève, en invoquant notamment l'article 49 de la loi de 1810 qui admet le retrait de la concession, lorsque l'exploitation est restreinte de manière à inquiéter les besoins des consommateurs. En terminant, le chef de l'Extrême-Gauche concluait à l'abrogation de la loi de 1810 et au retour au principe de la loi de 1791.

On fit un pas de plus et l'on reprit purement et simplement le programme socialiste, en 1886, lors de la grève de Decazeville. L'interpellation, que Camélinat développa à cette occasion, se termina par le dépôt de l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le gouvernement :

« 1° A user des droits qui lui sont conférés par la loi, afin de ne pas laisser compromettre plus longtemps la conservation de la mine conditionnellement concédée à la *Société des houillères et fonderies de l'Aveyron*, dont il y a lieu de prononcer la déchéance ;

« 2° A s'entendre immédiatement avec les ouvriers mineurs syndiqués pour l'exploitation de la mine redevenue propriété nationale. »

Cet ordre du jour ne rallia que 36 voix (1), mais une proposition analogue faite par Ferroul en janvier 1891, à propos de la catastrophe de Verpilleux, a obtenu 107 voix.

L'idée de la reprise des mines par l'Etat progresse ; voyons si elle est justifiée.

V

DES NUISANCES DE L'ALIÉNATION

La production minière est à l'industrie ce que la force motrice est à la machine ; disposer de l'une c'est avoir la haute main sur l'autre, et

(1) Votèrent pour : Achard, Antide Boyer, Brialou, Camélinat, Dumas, Delattre, de Douville-Maillefeu, Duportal, Ernest Lefebvre, Franconie, Gaillard (Vaucluse). Hude, Clovis Hugues, Labordere, Lafont, Laguerre, Loison, Maillard, H. Moret, Mathé (Seine). Maurel (Var). Michel, Michelin, Pajot, Planteau, Prudhon, T. Révillon, Saint-Ferréol, Saint-Martin. Symian, Beauquier, Roullay, Brelay, A. de la Forge, Leroucher et Magnier.

c'est, en plus, accaparer la partie la moins aliénable par sa nature de la richesse publique.

La moins aliénable mais pas la moins importante. On en jugera.

La valeur totale de la production minière s'élève, dans le monde entier, à près de neuf milliards de francs d'après un livre récent (1) où se trouvent les statistiques suivantes s'appliquant à l'année 1888 :

Production métallique	quantités en tonnes	valeur en francs
Fer	23.512.000	1.621.374.000
Or (166.225 kil.)	»	549.500.000
Argent (3.720.951 kil)	4.000	761.800.000
Cuivre	311.000	541.664.000
Plomb	517.000	199.859.000
Zinc	341.000	151.644.000
Etain	35.000	98.626.000
Mercure	4.000	22.103.000
Nickel, cobalt, platine, antimoine, etc.	3.000	15.176.000
Ensemble	24.760.000	3.967.746.000
Production houillère	quantités en tonnes	valeur en francs
Charbon	466.406.000	3.112.000.000
Pétrole	5.712.000	201.613.000
Schistes bitumeux et asphaltes	2.499.000	20.430.000
Sel gemme ou marin	8.347.000	125.356.000
Manganèse, pyrite de fer, soufre, fer chromé, graphite, etc.	1.215.000	50.022.000
Ensemble	508.939.000	7.780.197.000
A ajouter : matériaux de construction (évalués)		800.000.000
Pierres précieuses		300.000.000
Total Fr.		8.880.197.000

Dans ce total en valeur la houille entre pour près de trois milliards et demi, c'est-à-dire pour plus de 40 o/o.

La production houillère se décompose comme suit :

Nations	Production houillère — Tonnes.	Prix moyen de la tonne. — Francs.	Valeur totale de la production. — Millions de francs	Population ouvrière.	Consommation par tête d'habitant et par an — Tonnes.
Etats-Unis	132.518.844	8.07	1.200	283.125	2.915
Angleterre	169.935.219	6.35	1.079	534.945	4.550
Allemagne	81.873.848	5.82	477	258.388	1.600
Russie	4.580.223	8.00	37	33.000	0.070
France	22.602.894	10.31	233	101.959	0.854
Autriche-Hongr	23.647.000	5.23	124	97.200	0.625
Belgique	19.218.481	8.43	162	103.477	2.400
Divers	12.000.000	8.30	100	60.000	»
Tot. et moyenn^es	466.406.509	7.08	3.112	1.475.094	0.325

(1) Henri Couriot. *L'industrie des mines en France et à l'Étranger*, édit. par « l'*Économiste Français*. »

On remarquera que le nombre des ouvriers s'élève en chiffres ronds à 1.500.000. En multipliant par six pour comprendre tous les membres de la famille (les familles des mineurs sont très nombreuses), on a 9.000.000 d'êtres humains dépendant directement des compagnies minières qu'ils enrichissent au prix d'un travail si pénible, si douloureux et si meurtrier qui leur donne à peine le pain du jour.

Dans ce nombre, l'Europe entre pour les trois cinquièmes d'après M. Stell qui donne les chiffres de 1882 (rectifiés pour la France) :

	Ouvriers
Angleterre	485.000
Allemagne	220.000
France	120.000
Belgique	110.000
Autriche-Hongrie	40.000
Russie	16.000
Espagne	7.000
Italie	1.200
Suède	1.000
Suisse	300
	1.000.500

Les enfants et les célibataires figurent dans ce chiffre pour environ 30 %. Si on multiplie le nombre approximatif des adultes mariés, soit 691.950, par le chiffre 6 qui représente la moyenne des membres d'une famille de cette catégorie d'ouvriers, aussi bien en Russie qu'en Angleterre, en Italie ou en France, on obtient les résultats suivants :

Ouvriers du fond	750.375	1.000.500
Ouvriers du jour	250.125	
Ouvriers de 12 à 21 ans	304.550	1.000.500
Adultes mariés	651.950	
Individus appartenant aux familles des mineurs *et vivant directement de leur salaire*		4.151.700
Total		5.140.200

On peut donc admettre que l'industrie des charbonnages, en Europe (1), occupe et alimente *directement* plus de cinq millions d'individus (2).

Relativement aux produits nets les statisticiens sont très incomplets et très confus. C'est ainsi que pour la France, M. Couriot nous donne

(1) On laisse en dehors de ces calculs les exploitations de *lignites*, qui occupent 20.000 ouvriers en Prusse, 12.000 en Saxe, 27.000 en Autriche-Hongrie, 3.315 en France, etc.

(2) G. Stell : *Les Doléances des Mineurs français.*

les chiffres suivants, qui évidemment auraient besoin d'être expliqués :

FRANCE : Résultats Financiers de l'Exploitation des Mines. 1888.

Désignation de la nature des concessions	Mines en gain — Nombre	Mines en gain — Reven. nets imposés	Mines en perte — Nombre	Mines en perte — Déficit	Bénéfices nets
		Fr.		Fr.	Fr.
Combustibles...	166	36.928.123	127	3.566.314	33.362.109
Minerais de fer..	26	1.231.093	38	709.820	521.273
Autres minérais.	31	3.200.945	36	1.247.472	1.953.473
Totaux..	226	41.360.161	201	5.523.606	35.836.855

M. Georges Stell, qui est loin d'être socialiste, écrit de son coté :

« Les capitaux engagés dans l'industrie des charbonnages dépassent *un milliard* ; le nombre des mineurs est d'au moins 110.000, recevant un salaire de 110 millions de francs (1.000 francs par famille de 5 ou 6 personnes) ; ils produisent chaque année une masse de charbon évaluée sur le carreau des mines à 210 millions de francs et que les consommateurs payent 656 millions en 1881. *A qui profite ce prodigieux écart de* 116 *millions de francs, sinon aux concessionnaires de mines et aux entrepreneurs de transports ?* (1).

Nous voilà loin des 35 millions précités, et du côté de M. Stell est la vérité, car si, des statitiques générales, nous descendons aux chiffres de détail, la monstruosité des dividendes éclatera à première vue.

La compagnie d'Anzin, dont la grande charte date de 1757, divisa à partir de cette époque, son capital en 24 sous et 288 deniers : les deniers furent à leur tour divisés en centimes, ce qui fait un total de 28.000 parts, les deniers avaient une valeur de 100.000 francs, le centième de denier équivalait donc à 1.000 francs. Or, de 1850 à 1881 ces centièmes ont bénéficié des revenus suivants :

EXERCICES	RÉPART.	EXERC.	RÉPART.	EXERC.	RÉPART.	EXERC.	RÉPART.
1850	70	1859	150	1868	180	1877	150
1851	70	1760	150	1869	180	1878	110
1852	80	1861	130	1870	160	1879	110
1853	80	1862	120	1871	170	1880	110
1854	90	1863	120	1872	270	1881	100
1855	120	1864	120	1873	100	1882	100
1856	110	1865	150	1874	100	1883	100
1857	140	1866	160	1875	100	1884	100
1858	150	1867	180	1876	218	(2)	

Au 31 octobre 1886, le cours du centième de denier était encore de 181.250 francs (3).

---

(1) G. Stell, *Les ouvriers mineurs dans la* [illegible]

(2) Soit en tout [illegible] francs, [illegible] en 34 ans !

(3) [illegible], dans la *Revue* [illegible] (1887).

On saura par les chiffres ci dessous ce que représentent au total, en bénéfices nets, ces parts de dividendes :

Mines d'Anzin	Bénéfices de	1850......	2.016.900
—	—	1851......	2.016.000
—	—	1852......	2.301.000
—	—	1853......	2.301.000
—	—	1854......	2.592.000
—	—	1855......	3.456.000
—	—	1856......	4.032.000
—	—	1857......	4.032.500
—	—	1858......	4.320.000
—	—	1859......	4.320.000
—	—	1860......	4.320.000
—	—	1861......	3.744.000
—	—	1862......	3.456.000
—	—	1863......	3.456.000
—	—	1864......	3.456.000
—	—	1865......	4.320.000
—	—	1866......	4.608.000
—	—	1867......	5.184.000
—	—	1868......	5.184.000
—	—	1869......	5.184.000
—	—	1870......	4.896.000
—	—	1871......	4.896.000
—	—	1872......	7.776.000
—	—	1873......	11.520.000
—	—	1874......	11.520.000
—	—	1875......	11.520.000
—	—	1876......	6.049.000
		Total.......	132.192.000

En 27 ans, de 1850 à 1876, les mineurs et autres ouvriers de la riche Compagnie avaient produit une somme de 132 millions en dehors et au-delà de leurs misérables salaires, des sommes consacrées aux nouveaux travaux de la mine, à la construction des forges, de hauts-fourneaux, à la réserve, dont les fonds sont placés sur rentes d'Etats étrangers. (1)

Pour Decazeville, les dividendes ne sont pas moins plantureux. Les répartitions s'établissent comme suit :

Exercice	1868-69.......	fr.	40 »	soit	8 »	%
—	1869-70.......		25 »	»	5 »	%
—	1870-71.......		30 »	»	6 »	%
—	1871-72.......		32 50	»	6 50	%
—	1872-73.......		35 »	»	7 »	%
—	1873-74.......		40 »	»	8 »	%
—	1874-75.......		35 »	»	7 »	%
—	1875-76.......		35 »	»	7 »	%
—	1776-77.......		rien »			

(1) Paul Lafargue, dans le *Socialiste* (1886).

Exercice	1877-78.......	fr. 15 »	» 3 »	%
—	1878-79.......	17 50	» 3 50	%
—	1879-80.......	20 »	» 4 »	%
—	1880-81.......	25 »	» 5 »	%
—	1881-82.......	25 »	» 5 »	%
—	1882-83.......	25 »	» 5 »	%
—	1883-84.......	12 50	» 2 50	%
Réserve statutaire........		650.000 fr.		

Cours moyens

Année	1875........... fr.	699 09	plus value	199 09
—	1876...........	683 25	—	182 25
—	1877...........	510 »	—	10 »
—	1878...........	»		
—	1879...........	505 »	—	5 »
—	1880...........	»		
—	1881...........	580 »	—	80 »
—	1882...........	620 »	—	120 »
—	1883...........	600 »	—	100 »
—	1884...........	582 50	—	82 50
—	1885	497 34		

Lors de la discussion entre libre-échangistes et protectionnistes, les paroles suivantes furent prononcées en 1881 à la Chambre des Députés:

Pascal Duprat : Je disais que j'avais aussi des chiffres instructifs au sujet des houilles. Il s'agit de la valeur des titres. Voici quelques-uns de ces chiffres : par exemple, pour Vicoigne. Nœuds, le titre primitif était de 1.000 fr. Savez-vous ce qu'il vaut aujourd'hui 19.000 fr.

« Pour Dourges, les actions émises à 1.000 fr. aussi, valent actuellement 6.900 fr.

« Marles, actions de 500 fr. ; valent en ce moment 17.000 fr.

« Courrieres, la valeur originaire des actions était de 300 fr., ces actions valent aujourd'hui 27.000 fr. »

Dans le bassin houiller de la Loire les dividendes ne sont pas moindres et l'on cite telle compagnie qui, à elle seule, a réalisé en 1879 un bénéfice net de quatre millions six cent mille francs (1).

Autres chiffres :

La Société houillere de Liévin fut constituée le 1er décembre 1862 au capital de 2.916.000 francs, divisé en 2.916 actions de 1.000 francs chacune. Aujourd'hui ces actions au lieu de rapporter annuellement 50 francs comme le voudrait le taux légal de 5 %, donnent à leurs propriétaires oisifs les sommes de répartition que voici : 1879-80 : 75 fr. — 1880-81 : 125 fr. — 1881-82 : 150 fr.

Aussi les actions ont dépassé le pair et au lieu de 1.000 francs on les vend sur le marché : En 1879 : 5701 fr. — En 1880 : 7250 francs. — En 1882 : 7025.

(1) *Un nouveau Ministère par un anonyme.*

Et tandis que les 2916 actionnaires qui ont eu la peine de se transmettre fidèlement un titre de père en fils, voient ainsi septupler leur fortune, on mesure le morceau de pain noir aux ouvriers mineurs qui font ces richesses avec leur sang et avec leurs os ?

Ajoutons que « chaque fois que les seigneurs de la mine ont eu voix dans les conseils du gouvernement ils s'en sont servi pour obtenir de monstreux privilèges aux dépens du pays. C'est ainsi, rapporte le journal *le Socialiste*, qu'au mois d'avril 1871, alors que la Commune non encore vaincue, lui disputait le pouvoir, M. Thiers, président de la République rendit un arrêté obligeant le ministre de la marine à s'approvisionner pour ses fournitures de chauffage, de briquettes, à la Compagnie des mines d'Anzin. — Il imposa les briquettes en question à 30 francs la tonne, alors que par l'adjudication on pouvait obtenir la même qualité de briquettes à 10 francs. Cette opération qui dure encore a eu pour effet d'augmenter de 20 millions annuels les bénéfices des actionnaires d'Anzin.

« M. Thiers était un des plus forts actionnaires de la Compagnie d'Anzin, et c'est là un des nombreux actes de piraterie et de vol du sinistre et sanguinaire bourgeois dirigeant » (1).

Lorsque l'année suivante les ouvriers réclamèrent par la grève un salaire plus rémunérateur le sinistre vieillard qui avait encore les mains rouges du sang de 35.000 ouvriers et socialistes parisiens, mit toute l'armée française sur pied pour sauver ses dividendes et ceux des ducs de Broglie et d'Audiffred Pasquier, ses co-associés.

Voici la lettre monumentale qu'il écrivit à cette occasion :

Versailles, le 25 Juillet, 2 h. 45 (1872)

« *Président de la République à Préfet du Pas-de-Calais.*

« J'approuve votre énergie et la *promptitude de la répression.* Il faut absolument que ces désastres finissent. Sans retard, j'ai fait partir un régiment « pour Douai, avec des vivres et de tentes. Un second, celui « qui fait brigade avec le régiment parti, est prêt à s'embarquer.

« *J'ai cent mille hommes ici, et les moyens de répression ne vous manqueront pas.*

La République ne doit souffrir de désordre nulle part, surtout le désordre envoyé du dehors par des perturbateurs qui voudraient bouleverser la société européenne. *Ce sont des ennemis de la libération du sol*, que ceux qui, dans ce moment, inquiètent les esprits et menacent le crédit de la France. Il faut donc de suite réduire par la force et la justice (la justice des tribunaux bien entendu). Signé : A. THIERS. »

On réprima en effet, et les ouvriers terrorisés durent redescendre dans leur enfer géologique, sans avoir rien obtenu.

(1) Emmanuel Pignon dans la *Revue Socialiste* 1887.

Par manque de renseignements et manque d'espace, nous sommes obligés à borner nos investigations à la France, et c'est grand dommage car la prélévation capitaliste n'est pas moindre à l'étranger.

Louis Bertrand l'établissait récemment, pour ce qui regarde la Belgique, dans le journal le *Peuple* en donnant un état de la hausse des cours des valeurs charbonnieres belges de 1887 a 1890.

L'énumération est instructive :

Exploitation	Valeur des titres en 1887	Valeur des titres en 1890
Amercœur	870	1.195
Anderlues.............	1.595	4.350
Bonne-Espérance........	245	615
Carabiniers............	111	270
Charbonnages Belges....	70	235
Réunis de Charleroi.....	125	512
Chevalières de Dour....	500	1.725
Concorde	760	1.580
Couchant-du-Flénu	132	312
Espérance..............	355	675
Falnué	395	550
Fontaine-l'Evêque.......	211	535
Gosson-Lagasse........	925	2.300
Grand-Conty...........	118	932
Gᵉ. Mach-Feu-Dour	250	1.125
Hornu Wasmes........	1.300	2.500
Houillieres-Unies........	135	318
Levant du-Flénu........	1.200	2.850
Marihaye	580	1.325
Monceau..............	110	755
Monceau-Fontaine	1.220	2.850
Nord de Charleroi......	680	1.950
Produits Flénu.........	1.950	3.800
Sacré Madame.........	1.300	2.275
Sars-Longchamps.......	350	1.400
Charb. Ouest de Mons...	91	145

Pendant que la pluie d'or des gros dividendes inonde ainsi de ses bénédictions sonnantes les concessionaires et leurs clients, quelle est la situation des ouvriers mineurs, au point de vue du travail, au point de vue du salaire ?

a) TRAVAIL.

« Levé à quatre heures du matin, descendu au fond du puits à cinq heures, le mineur du bassin de la Loire prend position sur son chantier d'abattage, tel qu'il lui a été désigné par le porion ou maître-mineur. On distingue le *piqueur*, qui détache la houille, le *hercheur*, qui la charge sur les berlines ou wagonnets, le *rouleur*, qui pousse le convoi sur les rails, le *boiseur*, qui étançonne les chantiers et construit l'armature en bois des galeries, etc.

« Le piqueur, par la nature de son travail, est obligé de se tenir tantôt

à genoux, tantôt couché, rarement debout. Les galeries d'exploitation où il va passer plusieurs heures ont en général de 60 à 120 centimètres de hauteur sur une largeur moyenne de 40 à 60.

« D'ordinaire, il se contente d'égaliser le sol avec du charbon menu pour se coucher ; il faudrait qu'il fût pourvu d'une basane ou d'une peau : à peine si 1/80 prennent cette précaution, malgré les avis des médecins. Echauffé par un exercice violent, le piqueur est en sueur ; quand il s'arrête pour respirer, pour déplacer le point d'attaque, pour étudier l'état du plafond, le plus ou moins de solidité des blocs qui surplombent, il sent l'eau tomber goutte à goutte sur ses membres ; il s'aperçoit que l'air manque, que sa lampe éclaire à peine. La température moyenne varie de 30 jusqu'à 50 degrés ; le peu d'air respirable que contient ce *boyau* est vicié par la poussière du charbon, par la fumée de la lampe, par le dégagement de gaz délétères ou d'acides corrosifs.

« C'est le piqueur qui est le rouage essentiel de l'exploitation ; c'est sur son travail que repose le système d'extraction ; c'est lui, blotti au fond des galeries les plus profondes, en contact immédiat avec le grisou, avec l'eau, menacé par la rupture des plafonds, et brisant la houille, sans autre protection que son audace et son adresse, qui court les plus réels dangers. Le boiseur qui viendra après lui pour rendre praticable l'excavation qui vient d'être déblayée par les hercheurs et les rouleurs, n'est pas à l'abri des mêmes périls » (1).

Et souvent, dit Fournière, le mineur est épuisé avant d'arriver à sa sombre galerie :

« Il y a trois manières de descendre dans la mine : par la *fendue*, par les *échelles*, ou par les *bennes*.

« La fendue est une sorte de plan incliné dont on ne se sert que dans les mines de peu de profondeur. C'est, pour l'ouvrier, le mode de descente le plus simple, le moins fatiguant et le moins dangereux.

« Cependant, si l'on songe qu'il fait ce chemin à peine vêtu, les pieds dans l'eau et glissant à chaque moment sur la rocaille, chargé de ses outils, et que ce trajet dure de quarante à soixante minutes avant l'arrivée au chantier, on se convainc aisément du peu d'agrément que procure une telle promenade aux malheureux qui la font deux fois par jour.

« La descente par les échelles est cependant pire encore, comme fatigue et comme danger. Lorsque les mines atteignent une profondeur de 250 à 300 mètres, il est impossible d'y accéder par des plans inclinés. On applique des échelles superposées aux parois verticales des puits et, suants, meurtris aux mains et aux pieds, les ouvriers opèrent la périlleuse descente le long de ces échelles interminables. Qu'un éblouissement, une faiblesse, une crampe fasse lâcher prise au

(1) G. Stell : *Doléances des mineurs français*.

mineur, c'est la chute épouvantable jusqu'au fond du puits, c'est la mort certaine. Qu'un échelon usé n'ait point été remplacé, que, pourri, il cède sous le poids d'un corps humain, que l'homme n'ait pas l'agilité de s'agripper à l'échelon suivant, tant pis. L'échelon sera raccommodé, certes : mais l'homme !... Cela arrive souvent.

« Quand le mineur a gesticulé comme un écureuil au-dessus de l'abime, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à son chantier, il est littéralement brisé de fatigue, et cependant la journée de travail productif n'est pas commencée.

« Aussi beaucoup préferent-ils, malgré le danger plus grand de la descente par les bennes, s'empiler dans ces wagonnets et se confier à la solidité douteuse des câbles qui les suspendent sur le gouffre et les y précipitent avec une vitesse vertigineuse, au risque de heurter contre les parois du puits ou contre les bennes qui remontent chargées. » (1)

Il y a bien des moyens d'éviter ces inconvenients, soit en employant les échelles mobiles, soit en *guidant* les bennes et en employant pour les mouvoir, des machines à arrêt subit. « On a remplacé les tonnes par des échelles mobiles *(système Darell)*, des planchers à mouvement alternatif *(système Warocqué)* : on a imaginé pour les cages ou tonnes, des parachutes *(système Fontaine)*, des combinaisons ingénieuses *(système Nyst)*, mais sans parvenir à écarter tout à fait ni la fatigue, ni le danger. D'ailleurs, ces appareils sont d'une installation coûteuse, il faut leur consacrer un puits entier, des machines à vapeur motrices, un personnel spécial, ils ne peuvent être par conséquent employés que par des Compagnies puissantes et pour l'exploitation de mines d'une richesse exceptionnelle. Dans le bassin de la Loire, on se sert de la fendue, des échelles, des bennes ; il existe une seule machine Warocqué, à Rive-de-Gier. » (2)

Après l'exténuante journée, la terrible corvée s'impose sous une autre forme :

« L'homme remonte péniblement. Il suit le méandre des galeries par des chemins accidentés, toujours dans la nuit, les pieds dans l'eau ; il monte, redescend, oblique à droite et à gauche, guidé par le feu terne des lampes et les coups de sifflet du porion, longe les couloirs étroits, empestés, encombrés, se gare des wagonnets lancés à toute vitesse sur les rails. En cheminant, il s'applaudit d'avoir cette fois encore échappé au coup de grisou, à l'incendie des boisages, à l'inondation, au feu des coups de mine. Il arrive au jour, éreinté, noir, les vêtements mouillés par sa sueur, les yeux brûlants, l'estomac irrité, la tête pesante ; il a souvent 2, 3 ou 4 kilomètres de marche avant de

(1) Eugène Fournière, *L'ouvrier mineur*, dans la *Revue Socialiste* [illegible].
(2) G. Stell, *loc. citat.*

tomber inerte sur un siège, dans sa misérable demeure ; heureux s'il a une veste de rechange et s'il y trouve une famille qui le reçoive avec des sourires. Il a peiné pendant 12 heures ; il va dormir pendant 8 à 10 heures et retombera le lendemain dans cet enfer que Dante n'a pas osé rêver. (1)

« J'ai peint la situation en noir et il m'aurait fallu de plus sombres couleurs ». Ces paroles du Chancelier de Gœthe s'appliquent à toute description du travail minier dont, malgré la science, la fatigue et les dangers vont croissant ; la fatigue par l'approfondissement continuel des galeries (2), les dangers par l'emploi multiplié des explosifs (3) sans parler des défectuosités d'outillage et de précautions dues à la rapacité des compagnies et à l'inhumanité des directeurs.

b) ACCIDENTS.

Une administration minière soucieuse de la vie des hommes aurait eu raison, avec les moyens nouveaux dont la science dispose, des explosions de *grisou*, cet implacable ennemi des mineurs. Or, les catastrophes causées par le terrible hydrogène protocarboné, sont plus meurtrières et plus fréquentes qu'au temps des pénitents (4) et des *Lampes perpétuelles* (5).

La lampe Davy, inventée en 1815, et qui a été souvent perfectionnée depuis, n'est pas suffisante cependant à donner les garanties nécessaires. De nombreux moyens ont été indiqués pour prévenir les explosions. Ce sont en première ligne :

---

(1) G. Stell : *Op. citata*.

(2) Certains puits depuis longtemps exploités atteignent déjà à des profondeurs vertigineuses tels que ceux d'Epinac, 618 mètres, d'Anzin 620, de Bonchamps 694 mètres, de Monchanin 700 mètres.

(3) « L'usage de 1,347 machines à vapeur dans les mines, mettent plus qu'autrefois en péril la vie de l'ouvrier. Et cette profession, à la différence de beaucoup d'autres, même des plus dangereuses, est celle où l'habileté, la prudence, l'expérience de l'individu peuvent le moins le protéger. La construction défectueuse d'une galerie, l'imprévoyance d'un ingénieur, l'inattention d'un machiniste placé hors de la vue et de la voix des hommes d'un chantier, suffisent à mettre en jeu des centaines d'existences. » (G. Stell : *Les ouvriers mineurs*).

(4) Le *pénitent* était un homme chargé, tous les matins, de descendre dans les fosses avant l'arrivée des ouvriers ordinaires. Vêtu d'habillements mouillés et armé de torches allumées, il se couchait à plat ventre dans les galeries et brûlait ainsi le grisou à petite quantité. Ce moyen fut employé pendant quelques années. C'est ainsi qu'en 1850, il était encore pratiqué dans les charbonnages du Pas-de-Calais, en France. Seulement, beaucoup de ces hommes remplissant la besogne dangereuse pour laquelle on leur donna le nom de *pénitent*, trouvèrent la mort en faisant leur utile, mais terrible besogne. (Louis Bertrand : *Les accidents dans les mines*).

(5) Les lampes perpétuelles étaient placées aux plafonds des galeries et destinées à brûler le *Grisou* à mesure qu'il montait aux parois supérieures des galeries. Efficaces dans la plupart des cas, les lampes perpétuelles étaient impuissantes quand, des *poches* ou *trous* des travaux abandonnés, avaient lieu d'abondantes irruptions de *Grisou*.

1. L'aérage des mines, cette partie capitale de l'exploitation de la houille.

2. Le perfectionnement des lampes de sûreté.

3. La recherche d'instruments pouvant indiquer la présence du grisou même en petite quantité.

4. La mise en communication des houillères avec l'Observatoire, l'établissement des stations météorologiques.

5. L'enlèvement des poussières de charbons, l'arrosage des galeries.

6. La mise en activité en outre d'un bon aérage des mines, d'ouvertures partant des galeries à la surface et pouvant opérer un échappement continuel du grisou, à mesure qu'il se forme aux plafonds des galeries.

7. Le retrait des machines à une certaine distance des puits d'extraction.

8. La surveillance rigoureuse des travaux, et enfin, l'établissement d'expériences continuelles sur les causes des accidents et des moyens propres à les écarter. (1)

Mais ces mesures qui seraient préservatrices des vies humaines que la mine dévore par centaines avec une effrayante périodicité (2) diminueraient de quelques francs les scandaleux dividendes des actionnaires et les hommes d'argent auxquels la loi de 1810 a livré nos richesses minières ne se préoccupent que de grossir les dividendes et la vie des travailleurs est sacrifiée.

Notez bien que ce qui est vrai du *grisou* l'est de tous les autres facteurs d'accidents. On pourrait, par exemple, diminuer la fréquence des éboulements en substituant aux étais en bois des pilliers en fonte ; on ne fait rien, on veut éviter une dépense. A la même avidité inhumaine est due la défectuosité croissante des remblais. Les fonctionnaires de la mine, alléchés par des primes, économisent sans cesse sur les travaux de préservation et les accidents se multiplient.

Les ouvriers mineurs demandent que les chefs mineurs soient pris parmi des hommes pratiques et compétents, *et qui ne bénéficient en*

(1) Louis Bertrand. *Opere citata.* — E. Vaughan. *Des moyens de prévenir les explosions de grisou* dans le *Moniteur Industriel* du 1er mai 18[illegible].

(2) Il serait impossible de faire un compte exact des accidents dont sont victimes les ouvriers des mines. De temps en temps, les journaux nous apportent l'écho d'une explosion où les ouvriers ont laissé la vie par centaines. Ces hécatombes, qui seraient facilement évitables, ne font jamais traduire leurs auteurs [illegible] devant les tribunaux. Elles ne sont rien, si terribles qu'elles paraissent, à côté de la décimation permanente, régulière, quotidienne, dont est frappée la population minière. La presse ne mentionne pas les mille accidents qui ne tuent ou ne mutilent qu'un ou deux hommes à la fois, et naturellement les Compagnies se gardent bien d'en parler. ([illegible] *Doléances des mineurs français*)

rien dans les travaux. Car toutes les catastrophes que nous avons à déplorer sont dues pour la plupart au fatal bénéfice. Là où il faudrait une vingtaine d'hommes pour faire un remblayage, il n'y en a que quinze. » (1)

Pour le boisage c'est pire ; les compagnies ont fini par le mettre à la charge des ouvriers ; c'est contre ce meurtrier abus de pouvoir qu'éclatèrent les grèves célèbres d'Anzin (1884), de Decazeville (1886) ; mais, avec la complicité des pouvoirs publics qui se manifeste toujours en pareil cas par l'envoi de la force armée contre les grévistes, les compagnies vainquirent.

Double profit pour elles.

Jusque-là on employait au boisage les ouvriers trop vieux, c'est-à-dire trop affaiblis pour faire le rude métier de détacheur. Ces vétérans atteignirent ainsi l'âge exigé pour avoir droit à la pension de retraite.

« Cela ne faisait pas l'affaire des exploitants. Voici ce qu'ils imaginèrent :

« Partant de la constatation de ce fait qu'il est impossible au mineur de taper *trente années consécutives* à la veine — c'est le chiffre exigé pour la retraite — ils supprimèrent les boiseurs.

« Calcul habile. Le mineur s'épuisera plus vite, mourra plus jeune, et sa pension restera à la caisse.

A la lettre, le boisage a été imposé par la terreur et par la faim. » (2). Et maintenant les ouvriers gagnent moins, s'épuisent plus vite, étant responsables des éboulements qui les mutilent et les écrasent.

La perverse imagination d'un Caligula ou d'un Néron n'aurait rien pu inventer de plus férocement abusif.

« Un voyageur frappé du nombre considérable d'écrasés que font les chemins de fer urbains, en Amérique, disait au directeur d'une de ces entreprises :

— Pourquoi ne faites-vous pas installer des palissades le long de la voie ? Vous éviteriez ainsi ces accidents quotidiens, dont le public s'émeut et avec raison.

A quoi le pratique Yankee répondit :

— Mon cher monsieur, j'ai fait mon calcul : l'établissement de palissades et de passages, la paie des gardiens, tout cela nous coûterait quinze mille dollars par an. Or, nous n'en payons que douze mille aux gens que nous écrasons, ou à leurs héritiers.

Les exploitants des mines françaises raisonnent de même, avec cette différence qu'ils n'indemnisent pas, ou le moins possible.

---

(1) Rapport du délégué de St-Etienne, au Congrès de Marseille en 1879. La même réclamation a retenti dans tous les congrès d'ouvriers mineurs qui ont suivi.

(2) Eugène Fournière : *L'ouvrier mineur*, dans la *Revue Socialiste* 1886.

Bien des accidents pourraient être évités, mais à quoi bon ! On ne les oblige pas plus à payer le sang versé qu'à prendre des mesures en vue d'empêcher cette effusion de sang. (1) »

Le pouvoir judiciaire va jusqu'à la complicité. Quand un accident survient on suspecte d'abord les victimes ; les directeurs, les vrais coupables ne sont jamais inquiétés ; si l'on est obligé de poursuivre quelque chef de travaux par trop compromis, on l'acquitte toujours (2). Aussi les palpeurs de dividende en prennent-ils à leur aise, et sans respect pour la vie humaine, ils sont sans pitié pour les victimes de leur cupidité assassine.

Un fait qui en dira plus que toutes les observations imaginables :

« A Bouxhors (houillères de Brassac, dans la Haute-Loire), le 2 février 1883, des piqueurs avaient un sentier excessivement dur ; pour extraire le charbon, il leur fallait de la poudre ou une augmentation de prix. Le chef mineur leur dit qu'il ne pouvait pas les augmenter et que cependant il fallait ce jour-là dix bennes (sept tonnes).

» Les piqueurs furent obligés de faire parler la poudre, afin de pouvoir gagner leur journée. Le grisou fit explosion, celui qui avait mis le feu au coup de mine se brûla, et ses deux camarades, pour ne pas être brûlés, sautèrent dans un faux puits (appelé *remonte* de dix mètres de profondeur ; on les fit monter au jour, on prévint le directeur qui ordonna d'aller atteler un tombereau et de les conduire à la gare d'Arvant pour les envoyer à Brioude.

» On mit ces trois malheureuses victimes du travail dans le tombereau, *sur de la paille*, sans autre couverture que leurs effets ; ils faisaient pitié à voir, et leur chair carbonisée tombait en lambeaux.

» En passant par la commune de Vergongheon, le maire, plus humain que le directeur, interpella ce dernier, disant que les hommes n'étaient pas des bêtes, et qu'il aurait bien dû leur faire donner les premiers soins et leur procurer des couvertures. Le directeur lui demanda insolemment qui il était et ne permit qu'à grand'peine à une femme de leur donner à boire et de les couvrir.

» L'accident avait eu lieu à *trois heures et demie*, ils arrivèrent à Brioude à *dix heures du soir* et ne reçurent les premiers soins que le lendemain. Un en est mort deux jours après, les deux autres, après quatre et six mois de maladie, ont repris un petit travail.

» Le garde-mine a établi un procès-verbal à l'avantage de la Compagnie (naturellement), sans noter qu'il n'y avait *aucune espèce de*

(1) E. Fournière, *loc. citato*.

(2) On vient d'en avoir encore un scandaleux exemple dans l'acquittement des ingénieurs du puits de Verpilleux. Leur responsabilité dans l'effroyable accident qui a fait [illegible] victimes était pourtant si indéniable que le procureur a fait appel a minima ; sans succès naturellement, la haute Banque étant maîtresse au Prétoire, comme au Parlement.

courant d'air pour faire évacuer le gaz et (ceci est le comble) *a autorisé la Compagnie à poursuivre l'ouvrier*. Un procès a eu lieu devant le tribunal de Brioude, et l'OUVRIER A ÉTÉ CONDAMNÉ » (1).

Il y a bien dans le code pénal un article 340 qui porte que : « Quiconque, par *maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation des règlements*, aura involontairement commis un homicide, *ou en aura involontairement été la cause* sera puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, et d'une amende de 50 à 600 francs. »

Il n'a jamais été appliqué ni aux concessionnaires de chemins des fer ni aux concessionnaires des mines.

Et ici la responsabilité des gouvernants est gravement engagée, car même la loi funeste de 1810, surtout avec les amendements de 1813 et de 1838, leur permet d'intervenir et au besoin de retirer les concessions, pour protéger les travailleurs par trop exploités, pour sauver des vies humaines et prévenir les gaspillages.

Dans une protestation violente de forme, mais juste de fond, Jules Guesde a parfaitement fait ressortir cette lourde responsabilité des pouvoirs publics et du Parlement :

» La responsabilité des Compagnies de la Loire dans les 165 cadavres de la fosse Verpilleux, faisant suite aux 93 de la fosse Chatelus et aux 176 de la fosse Jabin, n'est plus à établir.

» Il n'est personne pour ignorer que les explosions de grisou, ne se produisent qu'à certaines époques de l'année, qu'elles peuvent être prévues — et parées — à l'aide du *grisoumètre* ; et que si les précautions indispensables ne sont pas prises, c'est qu'elles se traduiraient en dépenses pour les exploitants, bien résolus à sacrifier les existences ouvrières par centaines plutôt que d'écorner leurs dividendes.

» On sait — où on ne saura jamais — quels sont les assassins directs, ceux qui, une fois de plus, ont tué pour voler.

» Rien à ajouter — sinon les mandats d'amener contre les meurtriers connus. Et ces ordres d'écrou, ce n'est malheureusement pas le parti socialiste qui peut les signer, sans quoi il y a longtemps qu'ils seraient exécutés.

» Mais il existe une autre responsabilité, en dehors — et au-dessus — de la responsabilité des Compagnies. Il existe d'autres assassins plus assasins encore que les porteurs et les tripoteurs d'actions des charbonnages.

» Ce sont les gouvernants, ces gouvernants qui jouent à la Providence parce que, au secours des sans-mari et des sans-père, ils ont sorti deux cent mille francs de la poche des contribuables.

» Ce sont ceux là surtout qu'il importe de dénoncer, parce qu'ils

(1) Congrès corporatif des mineurs de France. Rapport du citoyen Fonbel, délégué de la Chambre Syndicale des Mineurs de Sainte-Florine (Haute-Loire).

sont la véritable cheville ouvrière de ces boucheries prolétariennes ; parce que les voleurs du capital ne peuvent, au moyen du grisou, tuer en grand qu'avec leur permission expresse.

» Les carbonisés et les asphyxiés du puits Verpilleux sont votre œuvre, messieurs les dirigeants de la troisième République, qui en dix-neuf ans n'avez pas voulu en finir avec les *concessions scélérates* des anciens régimes monarchistes.

» C'est vous qui, en refusant de reprendre, au nom et pour le compte de la nation, une propriété aussi nationale que le sous-sol minier, en la laissant aux mains de la spéculation financière, avez permis sa transformation en cimetière et rendu inévitables ces hécatombes humaines périodiques.

» Tant qu'elle ne sera, pour quelques concessionnaires oisifs, qu'un *moyen de profits*, l'exploitation du « diamant noir » ne sera, contre les travailleurs y employés, qu'un *moyen de massacres*, les profits étant en raison directe de l'argent épargné et des vies dépensées sans compter.

» C'est vous aussi, messieurs des Chambres, qu'écrasent les morts, par monceaux, de Saint-Étienne et d'ailleurs, vous qui avez mis trois législatures à accoucher d'une loi sur les délégués mineurs.

» Il ne s'agit pourtant pas d'exproprier les hauts-barons de la houille. On ne vous demandait pas de toucher, même du bout du doigt, à la plus mal acquise des propriétés, faite de vols à l'État, de vols à l'industrie et de vols aux prolétaires.

» Non, réduisant leurs humbles revendications à une simple mesure défensive, à la protection de leur peau qu'ils risquent des dix et des onze heures par jour, trois cent soixante-cinq jours par an, les damnés de l'enfer géologique et social n'attendaient qu'une chose de votre « ardent amour pour la classe laborieuse » : la faculté de pourvoir eux-mêmes, par voie d'élus — et d'élus indépendants — à leur sécurité souterraine.

» Et cela — qui, s'il avait été voté, aurait suffi à fermer la fabrique de morts, de veuves et d'orphelins, ouverte dans chaque puits de mine — vous le leur avez refusé pendant huit années.

» Et lorsqu'il y a quelques semaines, sous le coup de fouet du Premier Mai, vous vous êtes décidés à attribuer la surveillance de la sous-glèbe aux attachés à cette sous-glèbe, vous avez eu soin de mutiler, d'amputer la future institution de l'unique disposition qui pouvait la rendre effective, en mettant, pour son travail et son pain, à la merci de la direction de la mine, le mineur délégué à la santé de ses camarades.

» C'est-à-dire qu'après avoir laissé passer, faute d'une loi, les coups de grisou d'aujourd'hui et d'hier, vous avez ménagé à travers la

plus dérisoire des lois, libre passage aux coups de grisou de demain » (1).

c) SALAIRES.

Peut-on dire au moins que les ouvriers condamnés à un travail si épuisant, si torturant, si meurtrier, reçoivent un salaire suffisant à les faire vivre convenablement eux et leur famille ?

Voici ce que répondent les statistiques :

Le salaire moyen des ouvriers mineurs n'est que de 3 50 à 4 francs. Acceptons le chiffre le plus fort, soit 4 francs. A ce compte, nos 110,000 mineurs ne recevraient que 440.000 francs par jour.

Ces 440.000 francs répartis entre les 700,000 personnes qui composent les familles des mineurs, ne donnent, par tête et par jour, que 62 centimes. C'est peu (2).

Mais, dira-t-on, si les les conditions du marché ne permettent pas de plus hauts salaires. C'est encore par des chiffres que nous répondrons à l'objection.

D'après des statistiques patronales dont il sera question plus loin la prélibation capitaliste est de 55 % en Allemagne. Elle est en France de 53 %, si nous prenons Anzin pour terme de comparaison en nous inspirant des chiffres suivants :

PRODUCTION PAR OUVRIER			SALAIRE MOYEN PAR TONNE		
1882	1883	1884	1882	1883	1884
217 tonnes	218 tonnes	203 tonnes	4.84	4.85	3.71

PRIX MOYEN DE VENTE PAR TONNE			PART DU CAPITAL		
1882	1883	1884	1882	1883	1884
11.41	11.60	10.20	51.60 %	51.50 %	52.90 %

PART DU TRAVAIL		
1882	1883	1884
48.40 %	48.50 %	47.10 %

(1) Jules Guesde, dans le *Petit Provençal*, février 1891.

(2) La condition des mineurs étrangers est à peu de chose près analogue à celle des mineurs français. En feront foi pour les salaires les chiffres suivants que j'emprunte au compte-rendu du Congrès international des mineurs tenu à Bruxelles en août 1890.

ANGLETERRE. — Le salaire des mineurs est en moyenne de 7 fr. 50 et celui des hommes employés à la journée de 5 fr. 90.

ALLEMAGNE et AUTRICHE. — Le salaire pour dix heures est de 3 fr. 75. Les heures supplémentaires ne sont payées qu'à raison de 30 centimes.

BELGIQUE. — Le salaire annuel moyen du Centre-Hainaut est de 967 fr. 49, soit 3 fr. 28 par journée de travail.

La moyenne des salaires est d'environ 4 fr. 50 par jour. La journée de travail est de 11 heures, mais les hercheurs travaillent encore de 12 à 16 heures. Les femmes sont nombreuses dans les mines. Leur salaire varie de 1 fr. 80 à 2 fr. 50 pour une journée de 12 à 13 heures.

En d'autres termes, le part du capital est toujours de superieur à celle du travail de un dixième. Ce fait a une certaine importance, si l'on se rappelle qu'il résulte des chiffres précédemment donnés que *le capital a déjà été remboursé près de six fois en moins d'un demi-siècle*. Et cette exploitation dure depuis bientôt un siecle et demi et a pesé sur sept générations de prolétaires.

Il en est de même, toutes proportions gardées, dans les autres exploitations minieres, et si nous ne parlons ici que d'Anzin, c'est que cette compagnie réalise le type le plus complet des entreprises de cette nature (1).

Misere des miseres ! Nous devons ajouter que ce maigre salaire n'est obtenu des ouvriers qu'en retour d'un travail rendu de plus en plus exténuant par l'infame pratique du *marchandage* si justement qualifié des *sweating system* par les anglais.

En effet, la situation économique actuelle étant donnée, le prix de base du marchandage est invariablement fixé par le maximum d'efforts que peut donner le plus robuste et plus habile ouvrier.

On en jugera par les détails communiqués au Congres de Douai, en 1883, par Basly, alors secrétaire-général de la chambre syndicale des mineurs du Nord, c'est-à-dire bien placé pour parler en connaissance de cause.

« Dans le bassin du Nord, particulierement à Anzin, les marchés se font pour une distance de 50 metres, et si le travail devient de plus en plus facile, au fur et à mesure que l'ouvrier avance dans son entreprise, la Compagnie *a le droit* facultatif d'arreter ou de résilier le marché.

« 1° Si, par contre, le travail est plus difficile, — la Compagnie n'intervient pas et l'ouvrier se détruit en travaillant onze et douze heures par jour ;

« 2° Si l'ouvrier renonce, *il est forcé de laisser une garantie de 12 francs*, somme qu'il s'est engagé à laisser d'apres le contrat qu'il a signé ;

« 3° Quand la Compagnie est pour mettre en adjudication des travaux, les chefs viennent baisser les prix d'au moins dix centimes par berline, *de façon à obliger les ouvriers à se faire entre eux une concurrence* qui leur est toujours funeste ; c'est pourquoi on voit, malheureusement, des ouvriers faibles se laisser aller, par la ruse de ces employés très souvent plus zélés que les directeurs eux-mêmes, à reprendre les travaux de leurs camarades même en dessous main ;

« 4° Dans les travaux souterrains, l'ouvrier ne pouvant connaître et voir les difficultés, telles que renfoncement des terrains, etc., il est complètement impossible de lui fixer un prix. »

(1). Emmanuel [illegible] dans la *Revue Socialiste*, 18[illegible]

On voit d'ici les funestes résultats de ce système, où l'immoralité et la mauvaise foi se complètent cyniquement, pour mieux assurer le servage et l'exploitation des ouvriers.

Il y a pire cependant.

Quand la Compagnie est pour mettre ses chantiers en adjudication, elle baisse préalablement tous les travaux qui ne sont pas susceptibles d'être adjugés. De cette manière, l'ouvrier est forcé de concourir. Et, dit explicitement Basly : *tant que l'ouvrier n'arrive pas au prix indiqué par la Compagnie, il n'a pas le travail.*

Ce n'est donc même pas le plus bas marchandeur qui peut espérer de se voir adjuger les travaux, mais seulement celui qui abaisse son prix jusqu'à celui fixé par les maitres de la mine.

Ces procédés ne sont pas particuliers aux exploitants d'Anzin :

A Bességes, les directeurs de la Compagnie houillère ne pouvant, sans créer la famine, réduire les salaires, ont emprunté aux ouvroirs catholiques ce moyen ingénieux : — « Il y a quelques années, nous apprend le citoyen V. ., pour réduire la main-d'œuvre, l'on promit à l'ouvrier des gratifications, s'il produisait un tiers de travail de plus que précédemment. L'ouvrier alléché par l'appât du gain, et croyant ainsi augmenter le bien-être de sa famille, épuisa ses forces à obtenir ce qu'on lui demandait. Il y réussit, la gratification lui fut accordée le premier mois, mais le second mois, elle fut supprimée et le patron lui demanda alors, pour le même salaire qu'autrefois, un travail qui devait bientôt épuiser ses forces et le rendre incapable de continuer longtemps son labeur. »

Plus récemment à Firminy (Loire), peu avant les élections du 4 octobre 1885, la somme de travail exigée fut brusquement augmentée d'un tiers. La moitié des ouvriers ne purent subir ces dures conditions et demandèrent leur livret. Ce fut un véritable exode. On se demande avec angoisse, en présence de la crise sévissante, où ont pu aller ces malheureux. (1)

Les actionnaires des mines américaines emploient des procédés sinon plus iniques, du moins plus cyniques pour réduire les salaires.

Lisez plutôt.

Quelques spéculateurs achetaient, il y a peu d'années, dans une région de l'Ouest, à des prix dérisoires, soixante à quatre-vingt mille acres de terre dans lesquels se trouvaient quarante mille acres sol minier abandonnés comme non-valeurs.

Les spéculateurs virent ce qu'on pouvait retirer de ces mines, et ils se mirent à l'œuvre.

Cette terre, où quelques fermiers seulement vivaient auparavant. reçut le nom alléchant de Spring-Valley (Vallée délicieuse). Une ville

---

(1) E. Fournière : *Loco citato.*

fut improvisée, que peuplèrent bientôt des milliers de travailleurs attirés par l'irrésistible promesse de hauts salaires pendant de longues années.

En moins de trois ans, nous apprend un conférencier socialiste M. Hugh Pentecost, en moins de trois ans, Spring-Valley comptait 50,000 habitants. On leur céda des lots de terrain et du bois de construction, à la condition que si l'acquéreur n'avait pas réglé à temps ses paiements mensuels, le terrain ferait retour à la Compagnie qui, en aucun cas, ne tiendrait compte des sommes déjà versées, quand même il ne manquerait que peu de chose au montant de la dette. La Compagnie ne prenait pas l'engagement de signifier ces clauses aux concessionnaires : les actes n'étaient pas dûment enregistrés, les livres seuls de la Compagnie en faisaient foi, et la propriété de l'acheteur n'ayant aucune sanction légale, il n'avait pas même la ressource de pouvoir recourir à la justice !

Les affaires étaient des plus florissantes, la vente des terrains produisait des sommes considérables, les maisons semblaient surgir du sol, les transactions prenaient une grande importance : le moment était arrivé pour la Compagnie de réveiller de leur confiante sécurité les 5,000 travailleurs dont l'existence dépendait du succès de cette entreprise, et, pour commencer ces machiavéliques manœuvres, on commença par réduire les salaires de deux dollars à un dollar ; puis, tout d'un coup, on annonça qu'une partie de la mine allait être fermée et que les mineurs n'avaient qu'à remporter leurs outils.

Cela à l'entrée de l'hiver. On avait déjà la gêne, ce fut la famine absolue, d'autant plus que les mines étant fermées, la Compagnie ferma aussi ses magasins de provisions, où, dans les premiers temps de haut salaire, on vendait à crédit pour reprendre (par le *Truck system*), ce que l'on donnait en salaire.

Naturellement, les mineurs, ainsi jetés sur le pavé, ne purent continuer à payer les mensualités qu'en vertu des conditions léonines, que dans un but de rapine préméditée, leur avait imposés les dévorants de la société des *chemins de fer Nord-Occidental de la Compagnie des Charbons de Spring Valley* et de la compagnie de *Town Site* qui, pour cette belle œuvre, étaient représentées par les mêmes filous.

Ceux-ci n'eurent donc qu'à reprendre, aux trop confiants travailleurs, le sol et les maisons si péniblement bâties, ce qu'ils firent.

Avec de tels procédés, il suffit de quelques jours pour que la population fût en proie à la plus atroce famine.

La presse libre protesta, mais les affameurs persistèrent, et bientôt ce ne furent plus que des scènes de désespoir et de morts, les maladies quintuplèrent, et l'on vit des choses rappelant les plus sombres jours de disette du moyen-âge.

Des secours arrivent insuffisants. La Compagnie, non-seulement

ne donna pas un dollar, mais encore mit à l'index tout habitant de Spring-Valley qui avait secouru les mineurs.

Quand les affamés furent réduits à point, la Compagnie imposa ses conditions: salaires réduits des trois quarts, destruction de l'union, et chaque ouvrier devant signer un *libre* contrat qui, pour le misérable salaire d'un peu plus d'un demi-dollar, le livrerait pieds et poings liés à la Compagnie. Epuisés et décimés par cinq mois d'une inénarrable misère, les mineurs durent se soumettre ; et les heureux spéculateurs se frottèrent les mains.

« Toute l'affaire a été savamment conçue et brutalement exécutée, dit le conférencier cité plus haut. Et quels sont les gens qui profitent spécialement de ce pacte de famine ? Un D. O. Mills, un W. K. Vanderbilt, un F. W. Vanderbilt, un M. Depene, etc. Leur agent principal est un certain W. E. Scott, dont la conduite, pendant toute la grève des millionnaires, a été si scandaleuse, que divers journaux n'ont pu se défendre de le clouer au pilori. Les jours et les nuits de ces gens-là devraient être troublés par plus d'esprits vengeurs que ne l'étaient les rêves d'une lady Macbeth ou d'un Richard III. »

Ainsi conclut le conférencier Penterost.

Eux, des remords ?

Ces gens-là disent comme l'Anglais de Schopenhaüer « qu'une conscience coûte trop cher à nourrir. »

Et d'ailleurs, ne pourraient-ils pas répondre qu'ils n'ont fait qu'appliquer la théorie économiste la plus orthodoxe ?

La liberté, sans frein, d'exploiter son prochain pour qui dispose de capitaux qui lui manquent, n'est-ce pas la loi dont les économistes bourgeois sont les prophètes ? N'est-ce pas cette loi de sang que, sous le beau nom de *liberté de travail*, les mêmes économistes et nos gouvernements bourgeois opposent aux socialistes demandant, au nom de la justice et de l'humanité, que l'Etat intervienne dans les rapports entre capitalistes et travailleurs pour protéger ces derniers, en attendant leur émancipation totale ?

Proud'hon disait vrai : « Il y a raison suffisante de révolution sociale au XIX[e] siècle.

En effet, nulle espérance dans la situation présente d'échapper aux affameurs. Les Compagnies déjà individuellement toutes puissantes contre leurs ouvriers ne se contentent plus de se coaliser à l'occasion, l'heure des syndicats de monopoleurs a sonné.

Voyez plutôt ce qui se passe, en Europe cette fois, et précisément en Allemagne.

Malgré les grandes grèves de 1889, la production a dépassé, en cette année même, de 2 millions de tonnes celle de 1887, et de 2 millions encore, en 1890, celle de 1889.

Cette surproduction, grâce aux syndicats de vente qui interdisent

toute concurrence entre les diverses entreprises minières, n'a pas empêché les prix d'atteindre une hausse de 80 0/0. La houille de Silésie est montée de 5 marks 80 la tonne qu'elle était en 1887, à 9 marks 50 en 1890 ; à Dortmund, en Westphalie, elle a monté de 4 marks 20 à 8 m. ; à Essen, de 5 m. 70 à 10 m. 50, et partout, à l'avenant, au grand mécontentement de l'industrie et des consommateurs de toute classe.

« A côté de cette énorme élévation des bénéfices des Sociétés houillères, voici les chiffres de l'accroissement, bien autrement moindre, des salaires pendant ces trois dernières années.

	HAUTE SILÉSIE	BASSE SILÉSIE	WESTPHALIE	SAARBRUCK
1888 —	2 fr. 31	2 fr. 55	3 fr. 35	3 fr. 68
1889 —	2 fr. 70	2 fr. 70	4 fr. 09	4 fr. 31
1890 —	2 fr. 86	2 fr. 86	4 fr. 37	4 fr. 51

Pour les 270.000 ouvriers mineurs de tous ces bassins, les salaires représentent environ 45 0/0 de la valeur du combustible extrait et laissent, par conséquent, une belle marge pour les bénéfices des entrepreneurs et propriétaires.

Mais la partie la plus éloquemment instructive de la question, c'est celle qui expose en quelque sorte le côté social de l'Association. Dans son compte-rendu à sa Société, M. O. Natorp rappelle que l'opinion publique qui, lors des grèves en 1885, s'était montrée assez favorable aux grévistes, s'est modifiée lors de la publication de l'enquête : il dit que les associations minières ont adopté une attitude énergique lors des grèves de 1890 et quand les ouvriers comprirent que tous les directeurs étaient disposés à agir avec la même énergie, ils changèrent d'avis et reprirent leur travail. L'Association déclare assumer la responsabilité et aussi l'honneur de cette attitude énergique.

« C'est elle qui décida les administrations minières à mettre les grévistes en demeure de reprendre leur travail sous peine d'un renvoi immédiat, à ne verser aucun acompte aux grévistes, ce qui fut fait. Quant au gouvernement, il n'eut pas une attitude moins énergique que les exploitants, il montre clairement son intention de prévenir avec vigueur toute agitation, et — conclut M. Natorp — les grévistes comprirent qu'ils ne pouvaient compter sur aucune sympathie d'aucun côté. Il semble donc qu'on en a fini avec la période des grèves. (1)

Ce n'est pourtant pas si sûr ; un facteur nouveau vient de se manifester qui influera puissamment sur les événements dans le champ clos des conflits économiques : la *Fédération internationale des ouvriers mineurs*. Fondée à Paris en 1889, elle s'affirma en 1890 au congrès de Jolimont, elle vient de révéler sa puissance au *Congrès international*

(1) Association catholique du 15 janvier 1891.

des ouvriers mineurs, qui s'est tenu du 31 mars au 5 avril à la *Bourse du travail* de Paris, où 99 délégués représentaient 980.000 mineurs d'Angleterre, d'Allemagne, de France, de Belgique, d'Autriche-Hongrie.

En ces mémorables assises du travail minier, la résolution suivante du délégué belge Defnet a été prise à l'unanimité :

Le Congrès international des mineurs réuni le 31 mars et jours suivants à la Bourse du Travail de Paris, estime qu'une grève générale des mineurs de France, d'Angleterre, de Belgique, d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie pourrait devenir nécessaire pour conquérir la journée de travail de 8 heures.

Il invite en conséquence les gouvernements et les législateurs de ces différents pays à se mettre d'accord pour adopter une convention internationale ayant pour but d'appliquer une législation internationale à tous les ouvriers mineurs.

Il y a là une menace dont la réalisation pourrait bien briser comme verre les syndicats patronaux, les *trusts* et les *rings* miniers qui, en ce moment, font la loi dans les cinq nations et contraignent particulièrement l'empereur allemand à une humiliante palinodie.

Il y a douze ans, un socialiste belge lançait aux mineurs ce généreux appel :

« Vous, qui descendez à six cents mètres sous terre, pour remplir votre tâche journalière, vous avez droit au bien-être. Vous, qui scrutez les entrailles de la terre et qui souvent y êtes blessés ou tués, et qui toujours suez sang et eau, sachez que vous êtes nécessaire à la société, et que, par cela même, vous devez avoir une volonté !

« Unissez-vous, travailleurs de l'abîme, le salut est à ce prix ! « Unissez-vous, et vous serez moins exploités ! Et quand vous serez forts, quand, grâce à vous, le parti socialiste possédera les moyens d'action nécessaires pour appliquer ses revendications pleines de justice, nous ne nous contenterons plus de demander des garanties aux possesseurs de la propriété de tous. Non, nous dirons à ces messieurs : Assez d'exploitation, justice ! Assez de misères pour ceux qui travaillent : le bien-être pour eux ! Rendez à la collectivité ce que vous lui avez extorqué et que la loi a légalisé. Assez de ce désordre ! *Celui qui ne travaille pas ne mérite pas de manger*. Nous qui, en travaillant, crevons de faim, nous voulons le bien-être.

« Voilà ce que nous pouvons leur dire, ô travailleurs, lorsque nous serons unis !

« Et vous, messieurs, exploiteurs de toutes sortes, et vous, législateurs, qui restez sourd à la voix de la justice, prenez garde ! Votre égoïsme vous perd !

« La conscience humaine peut bien dormir quelquefois, mais elle ne meurt jamais. Malheur à vous, insensés, qui voulez l'étouffer ou

la faire taire : aujourd'hui elle peut vous sembler morte, mais, encore une fois, prenez garde, car demain elle se réveillera, et son réveil pourrait être terrible ! » (1)

Cet appel a été entendu ; déjà la grève minière générale a sévi en Belgique, imposant aux dirigeants le suffrage universel. Peut-être les temps sont-ils proches.

Mais voyons quels sont, en attendant, les devoirs des pouvoirs publics, en face des monopoles miniers aux malfaisances croissantes.

VI

DE LA REPRISE DES MINES.

La législation actuelle prévoit contre les concessionnaires cinq cas de déchéance qui sont les suivants :

1° Pour réunions de mines non autorisées (décret du 23 octobre 1851) ;

2° Pour refus de payement des taxes dues à des syndicats autorisés (art. 6, loi du 27 avril 1838) ;

3° Pour refus de payement des travaux faits d'office par l'administration (art. 9, loi du 27 avril 1838) ;

4° Pour compromission des intérêts des consommateurs par la suspension ou la restriction de l'exploitation (art. 49 de la loi de 1810 ;

5° Pour compromission de la sûreté publique par la suspension ou la restriction de l'exploitation (art. 49 déjà cité).

Les faits que nous avons rappelé au cours des pages précédentes seraient plus que suffisants pour motiver des déchéances. Il en est un encore qui à lui seul aurait dû amener l'intervention énergique des pouvoirs publics.

Sur 1,216 mines concédées, 717, c'est-à-dire plus de la moitié, ne sont pas exploitées.

Pour les combustibles minéraux seulement, sur 612 concessions instituées, 277, soit 45 %, se trouvaient dans le même cas en 1872.

Et qu'on ne cherche pas à cette non exploitation d'autres motifs que le haussement des prix du charbon et l'augmentation des bénéfices des concessionnaires prévaricateurs (2).

---

(1) Louis Bertrand, *Les Accidents dans les mines*.

(2) « Si une partie aussi considérable de la propriété minière est laissée à l'état de capital mort, c'est que sa mise en valeur, en augmentant la demande de bras, de travail, aurait pour conséquence de faire hausser les salaires travailleurs de donner

Quant au gaspillage des vies humaines et de notre richesse houillère auquel se livrent les exploitants il a été mis à nu dans tous les congrès d'ouvriers mineurs.

Au congrès de 1882, M. Michel Rondet, délégué de la *Chambre Syndicale des Mineurs de la Loire* put (sans craindre aucune rectification) formuler ces graves accusations :

« Messieurs les actionnaires veulent que leurs actions doublent, triplent, quintuplent. Pour cela, ils font participer Messieurs les ingénieurs aux bénéfices. Ils les forcent à faire sortir beaucoup de charbon avec peu d'ouvriers et peu de matériaux.

« Il *s'en suit de nombreux accidents et des pertes considérables de houille !* Mais que leur importe *que la propriété nationale soit gaspillée*, que soit écrasée, foulée aux pieds l'humanité, pourvu que leurs coffres-forts se remplissent.

« Je signalerai au Congrès qu'il y a des mines dans le bassin de la Loire, qui sont exploitées *par éboulements*, méthode condamnée par les gardes-mines, ce genre d'exploitation par éboulements est défectueux, il présente divers inconvénients :

« *1° C'est le plus dangereux pour l'ouvrier ; 2° La Compagnie n'en retire pas même le tiers ; 3° les deux tiers qui restent deviennent la proie du feu au détriment de la vie et de la santé du mineur ; 4° le redevancier est volé et la fortune publique est brûlée.*

« Je citerai encore, toujours pour le compte de cette Compagnie, qu'en 1869, lors de la grève des mineurs de la Loire, elle a laissé incendier des massifs immenses de houille, pour ne pas céder aux demandes des ouvriers.

« De pareils faits sont des crimes de lèse-propriété qui devraient traduire leur auteur à la barre des cours d'assises. Si un paysan incen-

---

terre ; c'est ensuite que l'abondance de la production minière ferait baisser sur le marché le prix de la houille, du fer, etc.

Nous nous chaufferions à meilleur compte et nous payerions moins cher tous les produits dont la fabrication exige le combustible.

Les ouvriers mineurs d'autre part, seraient mieux rétribués, pourraient satisfaire un peu moins incomplètement leurs besoins les plus organiques.

Mais, comme les frais de cette double amélioration des conditions économiques du plus grand nombre seraient supportés par les propriétaires individuels ou collectifs de la France minière, dont les profits, les dividendes seraient réduits d'autant, les concessions demandées et obtenues ne sont pas mises en œuvre.

On ne les demande même le plus souvent que pour en empêcher l'exploitation par d'autres.

Les concessionnaires, eux, y trouvent leur compte, indemnisés, pour ne pas dire payés, qu'ils sont — et bien payés — par les possesseurs des mines en activité, *pour la concurrence qu'ils ne leur font pas et qu'ils pourraient leur faire.* (Jules Guesde, dans le *Socialiste*).

diait sa récolte pour ne pas payer des manœuvres trop cher, les tribunaux l'appelleraient certainement à leur barre.

« Pour ces féodaux financiers, il n'en est pas ainsi; au contraire, le gouvernement leur donne des soldats pour massacrer les mineurs comme à la Ricamarie et à Aubin, aussi considerent-ils les mines comme leur propriété et les mineurs comme leurs esclaves. »

A quelque point de vue qu'on envisage leur gestion, les compagnies concessionnaires sont trois fois indignes et ont plus que mérité leur déchéance.

L'Etat a donc non seulement le droit, mais encore le devoir de dégrader des exploitants iniques et de reprendre les mines.

Au reste, on n'aurait ici à faire face a aucune des difficultés financieres qu'il faudra résoudre pour opérer par exemple le rachat des chemins de fer. Le capital nominal des compagnies minieres ne dépasse pas un milliard pour la France. Et encore y aurait-il à régler en justice et en équité certains comptes avec les exploitants sans vergogne qui ont taché leur privilege de tant de boue et l'ont trempé dans tant de sang.

Quant a l'avantage social il n'est pas discutable ; il y aurait bénéfice pour l'Etat qui serait maitre de sa richesse houillere ; bénéfice pour les consommateurs, qui auraient le charbon meilleur marché ; bénéfice enfin pour le million de mineurs et leurs familles, qui ne seraient plus sacrifiés à la cruelle cupidité des compagnies minieres.

Du jour au lendemain, l'Etat maitre des mines, pourrait donner satisfaction aux justes réclamations des ouvriers mineurs, telles qu'elles ont été formulées dans le Congres international de Bruxelles 1890, ou les délégués mineurs, apres s'etre energiquement prononcés pour le retour des mines a l'Etat, ont ainsi formulé leurs revendications.

1° Fixation legale de la journée de huit heures. Abolition du marchandage ;

2° Salaire minimum : piqueurs, 8 francs ; boiseurs et mineurs, 7 francs ; manœuvres, 6 francs ;

3° Journée intégrale aux malades et blessés.

4° Admission à la retraite apres vingt-cinq ans de service, sans condition d'age ; pension aux victimes d'accidents.

5° Taux de la pension : 3 francs par jour, y compris les jours fériés.

Le premier devoir de la République sociale sera de faire droit à des demandes si équitables et si modérées, sans préjudice d'améliorations plus radicales qui suivront rapidement.

Inattaquable en équité, la légitimité de la socialisation des mines n'est pas moins inattaquable en droit strict.

« Nous croyons, a dit César de Paepe dans son *Essai sur les services*

publics dans la Société future, nous croyons que l'exploitation des mines est du ressort de l'Etat, et cela pour les raisons suivantes :

1° Parce que les mines, carrières, etc., sont nécessairement des monopoles, puisque les terrains à houille, à minerais, à marbre, à pierre bleue, à pavé, à ardoise, sont nécessairement assez limités, et que tout monopole aux mains des particuliers ou d'associations quelconques, peut devenir le point de départ de spéculations et de rançonnements exercés sur le public ;

2° Parce que les mines, carrières, etc., et surtout les charbonnages, étant concentrés entre les mains de quelques puissantes compagnies fusionnées, ou, sinon fusionnées, du moins réunies de fait entre les mains de quelques hauts seigneurs qui sont à la tête des grandes sociétés financières sont devenus *ipso facto* des entreprises sociales auxquelles il ne manque que d'être placées sous la gestion de l'Etat ;

3° Parce que l'industrie houillère en particulier, par suite de la substitution de plus en plus générale de la machine à vapeur au travail musculaire de l'ouvrier dans presque toutes les industries, doit distribuer régulièrement à tout l'appareil industriel moderne son pain quotidien, qui est la houille, c'est-à-dire le calorique, c'est-à-dire le mouvement ; et que, par suite de cet état de choses, la production moderne se trouve sous la dépendance de l'industrie houillère, laquelle est ainsi devenue un véritable service public d'un genre particulier, un service public destiné à fournir à la production son aliment indispensable, l'élément essentiel de sa vitalité, la force motrice. »

Dans ce qui précède nous avons supposé que la reprise des mines dût être suivie de l'exploitation par l'Etat. Cette version a ses adversaires dans le socialisme. Pour l'éminent sociologue Guillaume Degreef par exemple, « les théories absolues de l'exploitation par l'Etat et de l'exploitation privée peuvent bien trouver la solution de leurs contradictions dans l'exploitation par les syndicats à des clauses et à des conditions déterminées dans l'intérêt général (1). »

La perspective parait tout d'abord séduisante ; cependant, méditez cette autre observation du regretté César de Paepe.

« Certes, la concession des chemins de fer, des mines, etc., à des *compagnies ouvrières* n'aurait pas, du moins dans le début, le même caractère d'exploitation effrénée qu'ont acquis les compagnies financières, actuellement concessionaires de ces grands services publics. Mais n'oublions pas que la moderne aristocratie capitaliste, elle aussi, est sortie du Tiers-Etat ; n'oublions pas qu'avant d'être ce qu'ils sont aujourd'hui, les haut-barons de la finance (ou sinon eux-mêmes, du moins leur père ou leur aïeul), ont été des travailleurs, placés dans une situa-

---

(1) Guillaume Degreef: *Le Rachat des Charbonnages*.

tion privilégiée. Grâce aux perfectionnements incessants des agents mécaniques, grâce aux nouvelles applications industrielles des découvertes de la science, grâce à la diminution des frais d'exploitation et à l'accumulation de capital qui résulterait de ce développement du machinisme et de cette application des découvertes scientifiques de tout genre, ces compagnies ouvrières, propriétaires d'un vaste matériel perfectionné, disposant d'un monopole naturel ou artificiel que la société leur aurait abandonné, ne tarderaient pas à dominer toute la situation économique, comme leurs aînées les compagnies financières. Sans doute, on nous dira que les concessions ne se feraient que moyennant certaines conditions, et que les compagnies ouvrières, en acceptant la concession, seraient liées par un contrat. Mais les compagnies de capitalistes à qui l'État a concédé des houillères, des lignes ferrées, etc., sont aussi liées par un contrat ; cela les empêche-t-il de distribuer de gros dividendes à leurs membres et d'écumer le plus clair de la richesse publique ? Du moment que les compagnies auxquelles vous concédez un monopole quelconque sont propriétaires de leur matériel d'exploitation, quel est le contrat qui viendra leur défendre d'améliorer ce matériel, d'économiser les frais, de ne pas renouveler le personnel à mesure que les décès viendront le diminuer, d'accumuler enfin des capitaux, de devenir, en un mot, une nouvelle classe privilégiée ? Nous aurions eu ainsi tout simplement le malin plaisir de substituer une aristocratie ouvrière à l'aristocratie bourgeoise, comme nos pères ont substitué une aristocratie bourgeoise à la vieille aristocratie nobiliaire ». (1)

L'objection porte et vaut qu'on s'y arrête. *La mine aux mineurs*, c'est la devise de l'ignorance. Le socialisme scientifique a pour tendance de transformer tous les travaux en fonctions sociales pour le bien des travailleurs et pour celui de la collectivité elle-même.

Mais ces sont les questions qui seront amplement traitées dans le troisième et dernier volume du présent ouvrage sur le *Socialisme intégral*.

VII.

De quelques autres monopoles d'État.

Le socialisme moderne ne bâtit pas des cités en l'air, il observe les phénomènes économiques, en découvre les lois et cherche de quelle façon on pourrait les faire servir à l'utilité sociale.

C'est ainsi qu'il laisse à son évolution tout ce qui dans le domaine

(1) César De Paepe. *Les services publics, précédés de deux essais sur le collectivisme.* Notice biographique par B. Malon.

de la production et de l'échange, a conservé le caractère d'activité libre et concurrencée ; mais il déclare mûre pour la socialisation, toute branche de la production ou de l'échange qui, par sa nature limitée ou par son importance, se transforme en monopole de fait.

Dans la première catégorie entre tout ce qui est du ressort de l'extraction minière, (houillères. métaux, minerais divers, ardoisières, carrières, etc.) puis viennent les sources d'eaux minérales (1), d'huile minérale (pétrole) et en général toutes les richesses utiles du sous-sol.

Dans la seconde catégorie se classent outre les chemins de fer, les canaux de navigation et les canaux d'irrigation, les transports maritimes, etc. etc. De Paepe a résumé, comme suit, les principales attributions de l'Etat.

« A l'Etat incombent : le service de la grande voirie, ponts et chaussées ; les chemins de fer, la poste et les télégraphes ; les grandes entreprises régionales de défrichement, de drainage, d'irrigation, de dessèchement des marais ; la gestion des forêts et le reboisement de certaines montagnes ; l'hygiène sociale de la région et l'organisation médicale ; la construction et l'entretien des canaux, la canalisation des rivières, l'endiguement des fleuves ; les travaux nécessités par la construction des ports de mer, des jetées, des bouées, le sauvetage maritime, etc., la surveillance des côtes, le service des paquebots faisant le transport régulier des voyageurs et des marchandises.

« A l'Etat incombent aussi les asiles d'aliénés et les colonies pénitentiaires, et en général tout ce qui restera des anciens services de la bienfaisance et des hospices, de la justice et de la pénalité, services à réorganiser de fond en comble conformément aux nouvelles données juridiques et anthropologiques.

« A l'Etat incombe encore le très important service de la statistique générale de la région, statistique qui est appelée, dans une société bien organisée, au rôle de régulatrice des phénomènes sociaux, et notamment à fournir les données nécessaires, pour régler la production sur les besoins de la consommation et réaliser l'équilibre entre la population et les subsistances.

« A lui revient, de même, l'organisation des assurances générales contre les risques et périls de tout genre.

« C'est en centralisant les assurances entre les mains de l'Etat, que les frais d'assurance se répartissent sur le plus grand nombre de têtes.

---

(1) La nécessité de la socialisation s'imposera toujours plus ; elle sera faite en France le jour où la nation éclairée aura un *Ministère de l'Hygiène et de la Santé publiques.* Déjà du reste les établissements thermaux de Vichy, Bourbon l'Archambault, Aix-les-Bains, Amélie-les-Bains, etc., sont exploités par l'Etat et le public y trouve son compte ; tandis que les prix sont inabordables à la Bourboule, au Mont-Dore, à Royat, à Bagnère de Bigorre, à Luchon, a Cauteret, à Eaux-Bonnes, etc., où les établissements thermaux sont la proie de compagnies ou d'invidualités insatiables.

« A l'Etat, reviendrait encore la gestion des *Agences commerciales* centrales et des entrepôts nationaux, destinés à relier les agences commerciales communales, et à gérer tout ce qui aurait trait aux échanges de marchandises d'une localité à une autre et surtout d'un pays a un autre. » (1).

On devrait pousser plus avant dans le domaine de la production.

Sous l'action concentrante et éliminatrice du capitalisme, toute la production mécanique tend a se monopoliser : c'est déja le cas pour les hauts fourneaux et toutes les ramifications de la sidérurgie. Prenons pour exemple l'usine du Creusot, autrefois propriété nationale, et livrée sous la Restauration à la cupidité des Schneider et de leurs clients. Le Schneider régnant est le tyran au Creusot, maitre du travail, il exploite les corps et foule aux pieds les consciences.

Dans une brochure trop peu lue, le député ouvrier Dumay, nous a présenté de cette tyrannie économique un tableau saisissant et bien fait pour démontrer la croissante puissance de la féodalité financiere, dont seul le socialisme collectiviste pourra avoir raison. (2)

Dumay nous montre d'abord le *fief capitaliste* du Creusot constituant un Etat dans l'Etat, pour exploiter et régenter selon son bon plaisir toute une population, que cette administration est, en même temps que dispensatrice unique du travail, administration municipale « et, qu'a tous les emplois particuliers dont elle dispose pour son exploitation industrielle, il faut encore ajouter les emplois communaux, ce qui lui permet de donner a de vieux employes et surtout a de vieux gardes hors service des emplois au bureau d'octroi ou ailleurs et par conséquent faire payer aux contribuables les services rendus a l'usine par ces peu interessants personnages. »

C'est déja bien joli, mais ce n'est pas tout. Presque toutes les maisons appartiennent à l'usine, idem pour la mairie ; idem pour la place du marche ; idem pour les maisons d'école ; de sorte que, dit Dumay, si les ouvriers du Creusot, en dépit des menaces de leurs affameurs, un jour d'insurrection morale, nommaient une municipalité indépendante, celle-ci n'aurait pas où reposer sa tête, tous les enfants qui fréquentent les écoles seraient dans la rue, et les habitants du Creusot n'auraient même pas le droit de se promener sur certaines places publiques qui appartiennent à Schneider.

Il en résulte qu'actuellement toute la population y compris les enfants qu'on fait abrutir par des aumôniers *ad hoc* sans que les parents puissent dire un mot, sont livrés au capitaliste du lieu.

Tous les petits propriétaires et tous les débitants doivent se faire ses instruments, sous peine de ruine.

---

(1) César De Paepe : *Opera citata*.

(1) J.-B. Dumay : *Un fief capitaliste*.

Cependant, il restait un coin libre. Une salle, assez vaste pour faire un théâtre, était possédée par un homme indépendant. Ce malheureux eut, un jour, l'audace de prêter sa salle pour une conférence socialiste de ma vaillante amie Paule Mink.

Le châtiment ne se fit pas attendre.

Schneider sacrifia immédiatement un million pour la construction d'un nouveau théâtre où les artistes de passage ont l'ordre de venir jouer.

Ainsi, pour avoir loué son immeuble à des ouvriers, un propriétaire a été ruiné du jour au lendemain. On pourrait citer par centaines des faits de ce genre.

C'est pour permettre de tels excès de pouvoir que 15,000 ouvriers se tuent de travail et meurent à la peine pour le scandaleux enrichissement d'un seigneur financier, qui, outre son fief si important du Creusot, s'est successivement approprié ces dernières années :

Les mines Mazenay-Montchanin ;

Les mines de Longpendu ;

Les mines de la Machine (Nièvre) ;

Les mines de Montaud (Loire) ;

Les mines de Laissez (Doubs) ;

Les mines d'Allevard (Isère) ;

Les mines de St-Georges (Savoie) ;

Les mines de St-Florent (Cher) ;

Les mines de Brassac (Puy-de-Dôme ;

Et enfin quote-part aux mines de Baubrun dans la Loire, une verrerie de bouteilles dans la Nièvre, et une fabrique de produits réfractaires à Perreuil (Saône-et-Loire).

Ajoutons que dans ce moment M. Schneider installe pour son propre compte un atelier de grosses forges dans le département des Ardennes.

« Il est à noter, ajoute Dumay, qu'aucun ouvrier sortant de ces différents pays par suite de difficultés avec les chefs n'est réoccupé dans les possessions de ladite compagnie, heureux encore quand il n'y a pas connivence avec les autres compagnies pour se signaler mutuellement les ouvriers dits *dangereux*.

« Si les choses continuaient leur cours, il en résulterait que dans vingt ans la masse des travailleurs français se trouveraient sous la dépendance absolue d'une vingtaine de compagnies. »

Telle est en effet la tendance économique de la société moderne ; tel est l'aboutissant fatal de la société capitaliste ; tout foyer de travail tend à devenir un monopole, tous les monopoleurs tendent à se coaliser légionalement, nationalement et internationalement, c'est-à-dire à se former en syndicats d'accaparement pour rançonner le public et totalement asservir les travailleurs.

Cette tendance centralisatrice, si accusée déjà, est irréductible. Prétendre l'entraver ce serait folie ; mais on peut, en revanche, la faire servir au bien commun, et pour cela un seul moyen : la reprise par les pouvoirs publics des gros monopoles, dès qu'ils sont devenus une nuisance, et leur transformation soit en services publics, soit en concessions à des conditions sauvegardant pleinement les intérêts généraux et les justes droits des travailleurs. Mais cette intervention sociale ne saurait être toujours du ressort de l'Etat ; le plus souvent même elle incombera à la Commune. C'est pourquoi avant de passer à des conclusions générales sur ce point, il convient que nous esquissions, dans ses contours généraux, la grave et urgente question des *Services communaux*.

B. MALON.

Cannes, le 7 Avril 1891.

LA LÉGENDE DE VICTOR HUGO

de 1817 à 1872 (1)

Victor Hugo appartient maintenant à l'impartialité de l'histoire.

Dès le coup d'État de 1852 la légende s'est emparée de Hugo. Durant l'Empire, dans l'intérêt de la propagande anti-bonapartiste et républicaine, on n'osait s'opposer à cette cristallisation de la fantaisie, en quête de demi-dieux : après le 16 mai, il n'y avait pas nécessité de troubler les dernières années d'un homme âgé, dont le rôle était fini. Mais aujourd'hui que le poète, célébré par la presse, reconnu et proclamé le « grand homme du siècle » dort au Panthéon, « la colossale tombe des génies », la critique reconquiert ses droits. Elle peut, sans crainte de compromettre des intérêts politiques et de blesser inutilement un vieillard inoffensif, étudier la vie de cet homme, au nom retentissant. Elle a le devoir de dégager la vérité enfouie sous les mensonges et les exagérations.

Les hugolâtres se scandaliseront de ce qu'une critique impie, ose porter la main sur leur idole : mais qu'ils en prennent leur parti. — La critique historique ne cherche pas à plaire et ne craint pas de déplaire.

Cette étude écrite en prison, sur des notes recueillies en 1869, n'a pas la prétention d'épuiser le sujet, mais simplement de mettre en lumière le véritable caractère de Victor Hugo, si étrangement méconnu.

P. L.

Ste-Pélagie 23 juin 1885. (2).

---

(1) Le jugement porté sur Victor Hugo dans le présent article est personnel à l'auteur. A la *Revue Socialiste*, où le grand poète compte tant d'admirateurs, on ne saurait en accepter la responsabilité. Cette libre critique pourra comporter une libre réponse.

(Note de la Direction).

(2) Cette étude, écrite depuis des années, le lendemain de la mort de Victor Hugo, n'a pas encore perdu de son originalité, le côté de sa vie publique que j'envisage n'ayant été ni étudié, ni critiqué.

Paris, 30 mars, 1891. P. L.

I

Le premier juin 1885, Paris célébrait les plus magnifiques funérailles du siècle : il enterrait Victor Hugo, *il poeta sovrano*. Pendant dix jours, la presse tout entière prépara l'opinion publique de France et d'Europe. Paris, un instant ému, par la promenade du drapeau rouge et les charges policières du Père-Lachaise, qui revivifiaient les souvenirs de la Semaine sanglante, se remit à ne s'occuper que de celui qui fut « le plus illustre représentant de la conscience humaine. » Les journaux n'avaient pas assez de leurs trois pages, — la quatrième étant prise par les annonces, — pour exalter « le génie en qui vivait l'idée humaine. » La langue que Victor Hugo avait cependant enrichie de si nombreuses expressions laudatives, semblait pauvre aux journalistes, du moment qu'elle était appelée à traduire leur admiration pour « le plus gigantesque penseur de l'univers », on recourut à l'image. Une feuille du soir, à court de vocables, représenta sur sa première page, le soleil plongeant dans l'Océan. La mort de Hugo était la mort d'un astre. « L'art était fini ! »

La population, brasée par l'enthousiasme journalistique, jeta 300 mille hommes, femmes et enfants, derrière le char du pauvre qui emportait le poëte au Panthéon, et un million sur les places, les rues et les trottoirs par où il passait.

Un velum noir voilait de deuil l'Arc-de-triomphe de la gloire impériale ; la lumière des becs de gaz et des lampadaires, filtrait lugubre, à travers le crêpe ; des couronnes d'immortelles, et de peluches, des portraits de Hugo sur son lit de mort, des médailles de bronze, portant gravé : *Deuil national*... enfin tous les symboles de la douleur désespérée avaient été réquisitionnés et pourtant la multitude immense n'avait ni regrets pour le mort, ni souvenirs pour l'écrivain : Hugo lui était indifférent. Elle paraissait ignorer que l'on menait, sous ses yeux, au Panthéon « le plus grand poëte qui eût jamais existé. »

La foule houleuse et de belle humeur témoignait bruyamment sa satisfaction du temps et du spectacle ; elle s'enquérait du nom des célébrités et des délégations de villes et de pays qui défilaient pour son plaisir ; elle admirait les monumentales couronnes de fleurs portées sur des chars ; elle applaudissait les fifres des sociétés de tir, déchirant les oreilles de leurs airs discordants ; elle saluait de rires ironiques Déroulède et son sérieux en habit vert ; et pour mettre le comble à sa joie, il

n'aurait fallu que le blason des *Beni-bouffe-toujours*, — le lapin sauté et leur arme, — la colossale seringue de carton.

Acteurs et spectateurs jubilaient. Il est vrai que les habitants des grands boulevards, désappointés de ce que l'on ne promenait pas le cadavre devant leurs portes, supputaient avec aigreur les sommes rondelettes qu'ils n'auraient pas manqué d'empocher ; le cœur ulcéré, ils se racontaient que des fenêtres et des balcons avaient été loués des centaines et des milliers de francs ; qu'en trois heures d'horloge on gagnait deux fois et plus le loyer de six mois. Mais le chagrin des grincheux disparaissait dans la réjouissance générale. Les brasseries à femmes du Boulevard St-Michel débordaient sur le trottoir en échaffaudage; on achetait au poids de l'or le droit d'y cuire au soleil, en s'arrosant de bière frelatée. Les petites gens, installées aux bons endroits, dès la pointe du jour, qui avec une chaise, qui avec une table, un banc, une échelle, les cédaient aux curieux pour le prix de deux journées de rigolade et de vie de rentier. Les hôteliers, les cabaretiers, les fricoteurs de la race goulue souriaient d'allégresse en palpant dans leurs poches les pièces de cent sous que la fête rapportait: l'un d'eux disait d'un air très convaincu « il faudrait qu'il meure toutes les semaines un Victor Hugo pour faire aller le commerce ! » Le commerce marchait en effet ! Commerce de fleurs et d'emblêmes mortuaires : commerce de journaux, de gravures. de lyres en zing bronzé, doré, argenté, de médailles en galvano, d'effigies montées en épingle ; commerce de crêpe noir et de brassards, d'écharpes, de rubans tricolores et multicolores ; commerce de bière, de vin, de charcuterie; les gens affamés mangeaient et buvaient debout dans la rue, devant les comptoirs, n'importe quoi et à n'importe quel prix ; commerce d'amour, — les provinciaux et les étrangers, venus des quatre coins de l'horizon, honoraient le mort en festoyant avec les horizontales.

Les funérailles du premier juin ont été dignes du mort qu'on panthéonisait et dignes de la classe qui escortait le cadavre.

Les organisations socialistes révolutionnaires de France et de l'Etranger, qui sont la partie consciente du prolétariat, ne s'étaient pas fait représenter aux obsèques de Victor Hugo. Les anarchistes faisaient exception et pour se distinguer une fois de plus des socialistes révolutionnaires, ils essayèrent de mêler leur drapeau noir aux drapeaux multicolores du cortège ; Elisée Reclus, leur homme remarquable, pria son ami Nadar d'inscrire son nom sur le registre mortuaire. Cependant le gouvernement en frappant d'interdit le déploiement du drapeau rouge ;

M. Vacquerie en déclarant que dans l'exil, Hugo avait toujours marché derrière le drapeau rouge toutes les fois qu'on portait en terre une des victimes du coup d'État, et la presse radicale en réclamant le droit à la rue pour l'étendard de la Commune et en rappelant qu'en 1871 le proscrit de l'Empire avait ouvert sa maison de Bruxelles aux vaincus de Paris, tous semblaient à l'envie convier les révolutionnaires à s'assembler autour du cercueil de Victor Hugo, comme centre de ralliement des partis républicains. Mais les révolutionnaires socialistes refusèrent de prendre part à la promenade carnavalesque du premier Juin.

La Cité de Londres, invitée, n'envoya pas de délégations aux funérailles du poete : des membres de son conseil prétendirent qu'ils n'avaient rien compris à la lecture de ses ouvrages ; c'était en effet bien mal comprendre Victor Hugo que de motiver leur refus par de telles raisons. Sans nul doute, les honorables Michelin, Ruel et Lyon-Allemand de Londres s'imaginèrent que l'écrivain, qui venait de trépasser, était un de ces prolétaires de la plume, qui louent à la semaine et à l'année leurs cervelles aux seigneurs de l'éditorat et aux Jourdes de la presse. Mais si on leur avait appris que le mort avait son compte chez Rothschild, qu'il était le plus fort actionnaire de la Banque belge, qu'en homme prévoyant, il avait placé ses fonds hors de France, où l'on fait des révolutions et où l'on parle de brûler le Grand livre et qu'il ne se départit de sa prudence et n'acheta de l'emprunt de cinq milliards pour la libération de sa patrie, que parce que le placement était à six pour cent ; si on leur avait fait entendre que le poete avait amassé cinq millions en vendant des phrases et des mots, qu'il avait été un habile commerçant littéraire, un maître dans l'art de débattre et de dresser un contrat à son avantage, qu'il s'était enrichi en ruinant ses éditeurs, ce qui ne s'était jamais vu ; si on avait ainsi énuméré les titres du mort, certes les honorables représentants de la Cité de Londres, ce cœur commercial des deux mondes, n'auraient pas marchandé leur adhésion à l'importante cérémonie ; ils auraient au contraire tenu à honorer le millionnaire qui sut allier la poésie au doit et avoir.

La bourgeoisie de France, mieux renseignée, voyait dans Victor Hugo une des plus parfaites et des plus brillantes personnifications de ses instincts, de ses passions et de ses pensées.

La presse bourgeoise, grisée par les louanges hyperboliques qu'elle jetait à pleines colonnes sur le mort, négligea de mettre en relief le côté *représentatif* de Victor Hugo, qui sera peut-être son titre le plus réel aux yeux de la postérité : — Je vais essayer de réparer cet oubli.

II

Les légitimistes ne pardonnent pas à Victor Hugo, l'ultra-royaliste et l'ardent catholique d'avant 1830, d'être passé au parti républicain. Ils oublient qu'un fils de Vendéen, M. de la Rochejaquelein, enrôlé dans le sénat du second Empire, répondit cavalièrement à de semblables reproches : « Il n'y a que les imbéciles qui ne changent jamais. » Le poëte, incapable de ce dédain aristocratique, ne lança jamais au parti qu'il désertait cette impertinente excuse : mais il voulut expliquer aux républicains pourquoi il avait été royaliste.

— Ma mère était une *brigande* de la Vendée ; à quinze ans elle fuyait à travers le Bocage, comme Madame Bonchamp, comme Madame de la Rochejaquelein, écrit-il en 1831, dans la préface des *Feuilles d'Automne*.— Mon père, soldat de la République et de l'Empire bivouaquait en Europe ; je vécus auprès de ma mère et subis ses opinions ; pour elle « la Révolution c'était la guillotine, Bonaparte l'homme qui prenait les fils, l'empire du sabre.(1) » Son influence, non contrebalancée, planta dans le jeune cœur de Hugo une haine vigoureuse de Napoléon et de la Révolution, car « il était soumis en tout à sa mère et prêt à tout ce qu'elle voulait. (2) » Le royalisme de Hugo n'était que de la piété filiale et l'on sait que personne, mieux que lui, ne mérita l'épitaphe de bon fils, bon mari, bon père.

Emporté par son imagination, Hugo, le converti de 1830, se figurait les opinions de sa mère, non telles qu'elles avaient été, mais telles que les besoins de son excuse, les exigeaient. En effet, cette brigande, qui battait la campagne pour le *Roy*, s'amouracha d'un *pataud*, du républicain J. L. S. Hugo, qui, pour se mettre à la mode du jour, s'était affublé du prénom *Brutus*. Elle l'avait connu à Nantes où siégeait une commission militaire, qui parfois jugeait et passait par les armes, en un seul jour, des fournées de dix ou douze *brigands* et *brigandes*. Brutus Hugo remplissait auprès de cette commission les fonctions de greffier. En 1796, la brigande épousa civilement le soldat républicain, qui, plus Brutus que jamais, était pour l'instant et le resta jusqu'en 1799, rapporteur d'un conseil de guerre, qui jugeait expéditivement les royalistes : sans autre forme de procès, il les condamnait à mort, leur identité et inscription sur la liste

(1) VICTOR HUGO. *Philosophie et littérature mêlées* 1831. Vol 1. 203.
(2) *Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie*. Vol. 1. 147.

des suspectes, constatés. La brigande suivit son mari à Madrid, orna la cour de Joseph qui, sur le trône d'Espagne, remplaçait le roi légitime, et permit à son fils aîné Abel, d'endosser la livrée bonapartiste, en qualité de page. Le royalisme de Madame Hugo, si tant est qu'elle eut une opinion politique, devait être bien platonique : autrement il faudrait admettre que cette femme si courageuse, si fidèle en ses amitiés (pendant 18 mois, au risque de mille dangers, elle cacha aux Feuillantines, le général Lahorie, traqué par la police impériale) aurait ainsi renié sa foi et pactisé avec les plus cruels ennemis de son parti. Hugo a dû ne savoir à quelle excuse se vouer, pour en arriver à prêter à sa mère défunte, des opinions en contradiction si flagrante avec les actes de sa vie et à nous la montrer traître au parti, traître au roi pour qui elle avait affronté la mort. Lui, le fils pieux, il a dû souffrir d'être réduit à flétrir la mère si dévouée à ses enfants, qui les éleva et les soigna si tendrement alors que le père les abandonnait, qui les laissa librement se développer et obéir aux impulsions de leur nature. Mais il lui fallait à tout prix trouver quelqu'un, sur qui rejeter la responsabilité de ses odes royalistes, qui l'embarrassaient davantage que le boulet ne gêne le forçat pour fuir à travers champs : il prit sa mère (1). Il peut invoquer des circonstances atténuantes. On utilisait, à l'époque, la mère de toutes les façons ; elle était déjà la grande ficelle dramatique : c'était le souvenir de la mère qui au théâtre paralysait le bras de l'assassin prêt à frapper ; c'était la croix de la mère, qui exhibée au moment psychologique, prévenait le viol, l'inceste et sauvait l'héroïne : c'était la mort de sa mère, qui du Chateaubriand sceptique et disciple de Jean-Jacques de 1797, tira le Chateaubriand mystagogique d'*Atala* et du *Génie du Christianisme* de 1800. Victor Hugo qui ne devança jamais de 24 heures l'opinion publique, mais sut toujours lui emboîter le pas, singeait Chateaubriand, son maître, et appliquait à son usage privé le truc qui ne ratait pas son effet au théâtre.

Que le royalisme de Hugo fût de circonstance ou d'origine maternelle, peu importe ; il est certain qu'il était grassement payé, et c'était heureux, car le public achetait avec modération ses livres : les éditeurs de *Han d'Islande* lui écrivaient en 1823,

(1) De 1817 à 1828 aucun événement heureux ou malheureux ne pouvait arriver à la famille royale, sans qu'il ne saisît aussitôt sa bonne plume d'oie ; tantôt c'est une naissance, un baptême, une mort, tantôt un avènement, ou autre, qui allume sa verve. Hugo est le [illegible] de Louis XVIII et de Charles X ; il est le poète officiel, attaché au service personnel de la famille royale.

qu'ils ne savaient comment se débarrasser des 500 exemplaires de la première édition, qui restaient en magasin. Louis XVIII octroyait au poète, en septembre 1822, une pension de 1000 francs sur sa cassette particulière et, en février 1823, une seconde pension de 2000 francs sur les fonds littéraires du ministère de l'intérieur. Victor Hugo et ses deux frères, Abel et Eugène, faisaient avec courage et tenacité le siège de ces fonds littéraires: en 1821, ils se plaignaient amèrement de ce que le ministère n'avait pas subventionné leur revue bi-mensuelle, *Le Conservateur littéraire* (1). Ils défendaient avec âpreté le fond des reptiles en même temps qu'ils l'attaquaient avec convoitise; ainsi le *Conservateur* s'indignait contre Benjamin Constant, cet « ex-homme de lettres qui a fait refuser à la Chambre une somme de 40.000 francs destinée à donner des encouragements aux gens de lettres. Le but du député libéral est, dit-il, d'empêcher que cette somme ne serve à soudoyer quelque pamphlétaire ministériel.» (2) Rogner les fonds secrets du ministre, c'était porter la main sur la propriété des Hugo. A la fin de l'année 1826, Victor réclamait au vicomte de la Rochefoucauld une augmentation de la part qui lui revenait sur ces fonds: depuis que ma pension a été accordée, écrivait-il, « quatre ans se sont écoulés et si ma pension est restée ce qu'elle était, j'ai eu du moins la joie (qui ne l'enchantait pas) de voir la bonté du roi augmenter les pensions de plusieurs hommes de lettres de mes amis et dont quelques-uns la dépassent de plus du double. Ma pension seule étant restée stationnaire, je pense, monsieur le vicomte, n'être pas sans quelque droit à une augmentation... Je dépose avec confiance ma demande entre vos mains, en vous priant de vouloir la mettre sous les yeux de ce roi qui veut faire des beaux-arts, le fleuron le plus éclatant de sa couronne. » On ne tint nul compte de la demande si pressante et si motivée du fidèle serviteur, qui pour se consoler, épancha son désappointement dans une pièce

---

(1) La plainte de ces intéressants et intéressés jeunes gens est touchante. « *Le Conservateur* n'a reçu aucun encouragement du gouvernement, disent-ils. D'autres recueils ont trouvé moyen de faire bénéfice sur les faveurs des ministres du roi, lesquels se sont souvenus des avantages de l'économie, lorsqu'il s'est agi d'encourager un ouvrage assez maladroit pour se montrer royaliste et indépendant.» (Préface du troisième volume du *Conservateur littéraire*). — Cependant page 361 du même recueil on lit : « L'ode sur *la mort du duc de Berry*, insérée dans la septième livraison, ayant été communiquée par le comte de Neufchâteau au duc de Richelieu, président du conseil des ministres et zélé pour les lettres, qui l'ayant jugée digne d'être mise sous les yeux du Roi, sa Majesté daigna ordonner qu'une gratification *(sic)* de 500 fr. fût remise à l'auteur, M. V. Hugo, en témoignage de son auguste satisfaction.»

(2) Le *Conservateur littéraire*, vol. 2, p. 245.

de vers, où il traita Charles X de « roi-soliveau » et ses ministres de malandrins, qui « vendraient la France aux Cosaques et l'âme aux hiboux. » Mais afin de conserver les pensions acquises, il garda ses vers en portefeuille jusqu'en 1866 : ils sont publiés dans *Les Chansons des Rues et des Bois*, sous le titre : *Ecrit en 1827*.

Il est regrettable que Victor Hugo, au lieu de prêter à sa mère ses opinions royalistes pour pallier son péché de royalisme, n'ait pas simplement avoué la vérité, qui était si honorable. En effet qu'y a-t-il de plus honorable que de gagner de l'argent ? Hugo vendait au roi et à ses ministres son talent lyrique, comme l'ingénieur et le chimiste louent aux capitalistes leurs connaissances mathématiques et chimiques ; il détaillait sa marchandise intellectuelle en strophes et en odes, comme l'épicier et le mercier débitent leur cotonnade au mètre et leur huile en flacons. S'il avait confessé qu'en rimant l'ode *sur la naissance du duc de Bordeaux* ou l'ode sur son *Baptême*, ou n'importe quelle autre de ses odes, il avait été inspiré et soutenu par l'espoir du gain, il aurait du coup conquis la haute estime de la Bourgeoisie, qui ne connait que le *donnant, donnant*, et l'*egal échange* et qui n'admet pas que l'on distribue des vers, des asticots ou des savates, gratis *pro deo*. Convaincue que V. Hugo ne faisait pas de « l'art pour l'art », mais produisait des vers pour les vendre, la Bourgeoisie aurait imposé silence aux plumitifs envieux qui, sous Louis-Philippe, reprochaient à l'écrivain, ses gratifications royales.

Si le poëte avait, sans ambages et détours, exposé le véritable motif de sa conduite royaliste, il aurait rendu à la poésie française un service plus réel qu'en écrivant *Hernani*, *Ruy Blas* et surtout la préface de *Cromwell* : il aurait doté la France de plusieurs Hugos, bien qu'un seul suffise et au-delà à la gloire d'un siècle.

Baudelaire, cet esprit mal venu dans ce siècle de Mercantilisme, ce mal appris qui abominait le commerce, se lamentait de ce que lorsque

> Le poète apparait en ce monde ennuyé
> Sa mère épouvantée et pleine de blasphèmes,
> Crispe ses poings vers Dieu qui la prend en pitié.

Pourquoi, dans les familles bourgeoises, des imprécations et des colères accueillent le poete à sa naissance ? Parce que, on a si souvent répété que les poetes vivent dans la pauvreté et meurent à l'hôpital, comme Gilbert, comme Malfilatre, que les pères et mères ont dû finir par croire que poésie était synonyme de misère. Mais si on leur avait prouvé que dans ce siècle du Progrès, les ro-

mantiques avaient domestiqué la muse vagabonde, qu'ils lui avaient enseigné l'art de « jouer de l'encensoir, d'épanouir la rate du vulgaire, pour gagner le pain de chaque soir » (1), et si on leur avait montré le chef de l'école romantique recevant à vingt ans trois mille francs de pension pour des vers « somnifères » (2) les parents jugeant que la poésie rapportait davantage que l'élève des lapins ou la tenue des livres, auraient encouragé, au lieu de réprimer, les velléités poëtiques de leur progéniture.

La Bourgeoisie industrielle et commerciale n'aurait pas attendu sa mort pour ranger Victor Hugo, parmi les plus grands hommes de son histoire, si elle avait connu les sacrifices héroïques qu'il s'imposa et les tortures mentales qu'il supporta pour acquérir ces deux pensions.

III.

Madame Hugo n'aimait pas Napoléon, elle choisissait pour amis ses ennemis; après la défaite de Waterloo afin de fouler aux pieds la couleur de l'Empire, elle se chaussa de bottines vertes, ce simple fait caractérise la nature violente de ses sentiments (3). L'oncle et le père de Hugo nourrissaient de nombreux griefs contre l'empereur, qui refusa de confirmer ce dernier dans son grade de général, conféré par Joseph. Lahorie, qui pendant sa réclusion de 18 mois aux Feuillantines, apprenait au jeune Victor à « lire Tacite », ne devait pas non plus, lui inculquer l'amour de Bonaparte, contre lequel il conspirait. Hugo devait donc épouser la haine de sa mère pour Napoléon, que partageaient son mari et ses amis, en même temps qu'il endossait ses opinions royalistes. Mais il fut réfractaire à toute influence, personne ne put lui imposer ses sentiments, ni père, ni mère, ni oncle, ni amis : Napoléon et son extraordinaire fortune emplissaient sa tête ; « son image sans cesse ébranlait sa pensée ». Tous les hommes de sa génération subirent cette action troublante. Il faut lire *Rouge*

---

(1) BAUDELAIRE. *Les fleurs du Mal. Bénédiction. La Muse Vénale.*

(2) Cette impertinente épithéte est de Sthendahl, qui pas plus que Baudelaire n'entendait rien au commerce des lettres. « L'*Edinburgh Review*, écrit-il, s'est complètement trompé en faisant de Lamartine le poëte du parti *ultra*... le véritable poëte du parti, c'est M. Hugo. Ce M. Hugo a un talent dans le genre de celui de Young, l'auteur des *Night Thoughts*, il est toujours exagéré à froid... L'on ne peut nier au surplus, qu'il sache bien faire des vers français, malheureusement il est somnifére ». *Correspondance inédite de Stendahl*, Vol. I. 22.

(3) *Victor Hugo rac.* Vol. I, 252.

et Noir pour comprendre à quel point Napoléon s'empara de l'imagination des hommes de vouloir et de pouvoir. Toute sa vie, il obséda Hugo : tout enfant, il était son idéal. Ses camarades d'école jouaient des pièces de théâtre de sa composition ou de celles de son frère Eugène. « Les sujets habituels de ces pièces étaient les guerres de l'empire..... c'était Victor qui jouait Napoléon. Alors il couvrait de décorations sa poitrine rayonnante d'aigles d'or et d'argent. » (1). En ces temps, il songeait fort peu à la Vendée et à ses vierges martyres, à Henri IV et aux vertus des rois légitimes : Napoléon le possédait tout entier ; et oubliant les jeux de l'adolescence, il étudiait ses campagnes, et suivait sur la carte, la marche de ses armées.

Mais que son héros, battu à Waterloo, soit emprisonné à Ste-Hélène, que son père, pour avoir refusé de rendre à l'étranger la forteresse de Thionville, soit accusé de trahison, que Louis XVIII, fasse son entrée triomphale dans Paris, escorté de « cosaques énormes, roulant des yeux féroces sous des bonnets poilus, brandissant des lances rouges de sang et portant au cou des colliers d'oreilles humaines, mêlées de chaines de montres : » (2), et le jeune poete, pare « sa boutonnière d'un lys d'argent », choisit pour sujet de sa première tragédie, une restauration, et injurie Buonaparte « ce tyran qui ravageait la terre » (3). Et pendant dix ans, sans éprouver un moment de lassitude, il fit « tonner dans ses vers la malédiction des morts, comme un écho de sa fatale gloire » (4). Il faut arriver à 1827, pour le voir dans son *Ode à la Colonne*, essayer de glorifier indirectement l'Empire en glorifiant ses maréchaux ; mais pour se départir de la conduite qu'il s'était imposée et qu'il avait suivie avec tant de fermeté, Hugo avait une excuse. L'insulte faite par l'ambassade d'Autriche, aux maréchaux Soult et Oudinot, indigna si fortement l'armée et la cour, que les *Debats* et les journaux royalistes prirent leur défense : en écrivant l'*Ode à la Colonne*, il obéissait au mot d'ordre donné par le parti royaliste. *Les Debats* l'insérèrent à leur troisième page.

Il serait difficile, si on ne connaissait les mœurs du temps et les qualités de la famille de Hugo, de comprendre qu'un jeune homme, fût-il de génie, put posséder d'une manière si parfaite, l'art de se contenir et de dissimuler ses sentiments.

---

(1) V. Hugo. *Rac.*, Vol. I.

(2) V. Hugo. *Rac.*, Vol. I.

(3) Pièce de vers *Sur le bonheur de l'Étude*, envoyé au concours de poésie de 1817 ; tout lui devenait occasion pour outrager son héros.

(4) *Odes et Ballades. Les Deux Iles.* Edit. de 1826.

Les régimes politiques s'étaient succédés depuis 1789, avec une rapidité si vertigineuse, que l'art de renier ses opinions et de saluer le soleil levant, était cultivé comme une nécessité de la lutte pour l'existence (1). La famille Hugo excella dans cet art précieux. Quelques détails biographiques sur le général Hugo et sur son fils aîné, Abel, diminueront peut-être l'admiration des hugolâtres pour le génie machiavélique de leur héros; mais permettront au psychologue de s'expliquer comment tant de diplomatie pouvait entrer dans un si jeune cerveau.

Brutus Hugo, le farouche républicain de 1793, qui pourvoyait de chouans et de royalistes, les pelotons d'exécution et la guillotine, fructidorise le Corps législatif avec Augereau, prend du service dans le palais de Joseph, en qualité de majordome, troque son surnom romain, contre un titre de Comte espagnol, prête serment à Louis XVIII qui le décore de la croix de St-Louis, se rallie à Napoléon, débarqué à Cannes, offre de reprêter serment à Louis XVIII, retour de Gand, qui le met à la retraite et l'interne à Blois ; là, pour occuper ses loisirs, il écrit ses *Mémoires*. Abel, son fils aîné, les enrichit d'un précis historique, débutant par cet acte de foi : « Attaché par conviction à la monarchie constitutionnelle, profondément pénétré du dogme de la légitimité, dévoué par sentiment à l'auguste famille qui nous a rendu, etc..... »

Victor Hugo ne pouvait se lasser d'admirer les exemples de conduite que léguait à ses enfants l'ex-Brutus : il lui dit :

> Va, tes fils sont contents de ton noble héritage,
> Le plus beau patrimoine est un nom vénéré !
>
> *Odes*. Livre II. VIII. Edit. 1823.

Abel vécut jusqu'en 1815, presque toujours auprès de son père ; il ne pouvait donc rendre sa mère responsable de l'ultra-royalisme qui se révéla subitement dans ses écrits après la chute de l'Empire. Ainsi que Victor, il était spécialement attaché au service personnel de la famille royale. Tandis que Victor chante en vers le sacre du roi, il publie en prose *La vie anecdotique*

(1) Les amateurs d'acrobatie politique trouveront dans le *Dictionnaire des Girouettes* de Prosny d'Eppe et dans le *Nouveau Dictionnaire des Girouettes de 1831*, de quoi exciter leur admiration la plus exigeante. Ils s'étonneront avec Chateaubriand « qu'il y ait des hommes, qui après avoir prêté serment à la République une et indivisible, au Directoire en cinq personnes, au Consulat en trois, à l'Empire en une seule, à la première Restauration, à l'acte additionnel, à la seconde Restauration, on a encore quelque chose à prêter à Louis Philippe ».

— « Hé, hé, disait en souriant Talleyrand, après avoir prêté serment à Louis Philippe, Sire, c'est le treizième ! ».

du comte d'Artois, aujourd'hui Charles X. « Aucun prince ne fut plus séduisant que le Comte d'Artois... il est rempli de grâce, de franchise, de noblesse, etc... » et cela continue ainsi pendant des dizaines de pages. Le roi encensé, il allonge son coup de pied à « cette révolution, qui se plongeait dans tous les crimes et rampait sous tous les maitres », il insulte Buonaparte, se pâme à la lecture de *la proclamation à l'armée* du Comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, envoyé à Lyon pour arrêter la marche de Napoléon, et il la commente ainsi : « Plus ce langage était noble et délicat, moins il était propre à faire impression sur des esprits qui ne semblaient accessibles, qu'à celui de la séduction. Les traitres n'y opposèrent qu'un rire moqueur ». Son père, le général Hugo, était parmi ces traitres. — Charles X exilé, Abel décoré par Louis-Philippe pour « services rendus par la plume », écrivit l'*histoire populaire de Napoleon* (1833), elle lui valut les chauds compliments du prince Napoléon.

Abel joignait à cette remarquable souplesse de conduite, un esprit commercial, fécond en ressources. Il publia pour répondre aux engouements du public et satisfaire ses goûts, des études sur le théâtre Espagnol, une édition du *Romancero*, une brochure sur *le Guano, sa valeur comme engrais*, un guide perpétuel de Paris : *Tout Paris pour 12 sous*, un mémoire sur *la Période de disette, qui menace la France*, une *Histoire de France, illustrée ;* il composa un vaudeville en collaboration avec Romieu ; il étudia *L'Afrique* au point de vue agricole, créa le *Journal du Soir*, inventa les publications illustrées, par livraison, etc. Abel était un habile industriel de lettres.

Mais, ce à quoi on ne devait s'attendre, c'est de rencontrer chez le soldat des guerres de l'empire, cette humanitairie qui, sur la lyre de Victor devait se substituer au roi et au catholicisme. Sous le pseudonyme de Genty, le général Hugo publiait en 1818 une brochure où se mêlent avec bonheur les préoccupations de l'industriel et du philanthrope (1). Il y résout ce double problème : donner une dot aux enfants trouvés, et procurer des travailleurs blancs aux planteurs, qui ne pouvaient plus, comme par le passé, aller chercher des noirs sur la côte africaine.

Les travailleurs blancs seraient pris aux Enfants-trouvés. Le gouvernement élevant ces enfants à ses frais, peut en disposer à son gré : « il se chargerait de fournir aux colons, des enfants dans

(1) *Mémoire sur les moyens de suppléer à la traite des nègres, par des individus libres et d'une manière qui garantisse pour l'avenir la sûreté des colons et la dépendance des colonies*, par Genty, in-8°. Janvier 1818. Blois, imprimerie Verdier.

l'âge de 9 à 10 ans pour les filles, et de 10 à 11 ans pour les garçons. L'engagement pour tous prendrait la date même de leur embarquement et ne pourrait excéder 15 années, à l'expiration desquelles, il cesserait de droit. L'administration ferait alors compter à ces enfants à titre de dot, savoir aux hommes 600 fr. et aux femmes 500 fr. » Ce projet satisferait tout le monde, et lierait étroitement les colonies à la métropole. Les colons achetaient leurs négrillons des 2 et 1 cents francs; la mère patrie leur fournit les petits blancs gratis. Les enfants blancs qui résisteraient au régime des coups de fouet et de travail des planteurs, recevraient au bout de 15 ans, une dot de 5 à 6 cents francs! La philanthropie bourgeoise qui a inventé la prison cellulaire, le travail forcé des femmes et des enfants dans les ateliers, qui valse et minaude dans les bals de charité pour apaiser la faim des affamés, devrait reprendre le projet du général Hugo et en faire le complément de la loi des récidivistes. (1).

IV.

La révolution de 1830 désarçonne Victor Hugo, mais ne l'empêche pas de continuer, comme par le passé, à toucher ses trois mille francs de pension si honorablement gagnés. La préface des *Feuilles d'Automne*, publiée en 1831, le montre hésitant, il ne sait quel parti prendre. Il avait noué des relations avec de jeunes et ardents républicains qui, pour l'attirer, le flattaient : ainsi la *Biographie des contemporains* de Rabbe, dit que « Hugo avait chanté les trois jours dans les plus beaux vers qu'ils avaient inspirés ». Mais les doctrines républicaines, qui ne savaient se donner du poids avec des gratifications, penétraient difficilement

---

(1) Monsieur Belton qui a fait des recherches sur la famille Hugo, a découvert que le vieux général écrivait et rimait en diable : A sa mort il a laissé une liste de manuscrits : *La duchesse d'Alba, le Tambour Robin, l'Hermite du lac, l'Epée de Brennus, Perrine ou la Nouvelle Nina, L'intrigue de cour*, comédie en trois actes, *la Permission, Joseph ou l'Enfant trouvé*, etc., ces ouvrages sont perdus ou égarés.

Bien que Victor Hugo ne mentionne jamais les productions poétiques et romantiques de son père, il les admirait beaucoup. Dans une letttre adressée au général, et citée par M. Belton, il parle d'une pièce qui l'a « pénétré jusqu'au fond de l'âme » ; dans une autre, il mentionne un poème *Lucifer* qui l'a « transporté ». Si l'on ne connaissait sa piété filiale, on s'étonnerait qu'il ne se soit jamais occupé de sauver de l'oubli les œuvres « remarquables » de son père : lui qui a recueilli et si précieusement conservé ses moindres excréments littéraires, que pour leur péché d'hugolatrie, Messieurs Vacquerie, Meurice et Lefebvre sont condamnés à publier, sinon à lire.

dans son cerveau : il n'eut pas besoin, comme le Marius des *Misérables*, de monter sur les barricades et d'y recevoir des blessures pour se guérir de son néo-républicanisme. Dès qu'il comprend que le trône de Louis-Philippe est affermi, il déclare « il nous faut la chose *république* et le mot *monarchie*. » (1). Cette phrase qui paraitra un plagiat du mot historique de Béranger, est une profession de foi : elle voulait dire, qu'il allait accepter les grâces et faveurs de la monarchie, tout en restant républicain dans son for intérieur. Sous Louis XVIII et Charles X, il adorait Napoléon dans son cœur, et l'insultait dans les vers publiés, pour plaire à ses patrons légitimistes. Le républicain flatta Louis-Philippe, pour obtenir la pairie, comme le napoléonien adula les Bourbons pour arracher des pensions.

Le 21 juillet 1842, il eut le courage de jeter à la face de Louis-Philippe des phrases de ce calibre : « Sire, vous êtes le gardien auguste et infatigable de la nationalité et de la civilisation... Votre sang est le sang du pays, votre famille et la France ont le même cœur... Sire, vous vivrez longtemps encore, car Dieu et la France ont besoin de vous ». Victor Hugo a toujours été cosmopolite : il unissait tous les rois d'Europe dans son adulation. Plus tard, après 1848, il parlera des Etats-Unis d'Europe. Mais auparavant il avait « béni l'avènement de la reine Victoria » et célébré le Czar Nicolas « le noble et pieux empereur » (2). En 1845, il priait le baron de Humbolt de remettre un de ses discours académiques « à son auguste roi, pour lequel, vous connaissez ma sympathie et mon admiration ». Cette majesté si admirée était Guillaume IV, roi de Prusse et frère de l'empereur d'Allemagne, couronné à Versailles (3). L'histoire ne raconte pas si le poète reçut de gratifications des Majestés-Unies d'Europe.

Enfin arrive le grand jour : Hugo reconquérant la maîtrise de son âme, ne sera plus obligé de flatter les rois en public et de chérir la république dans son for intérieur. La révolution de 1848 chasse « l'auguste gardien de la civilisation » et juche au pouvoir les républicains du *National*. Un instant on croit la régence possible, Victor Hugo s'empresse de la demander, place des Vosges ; on proclame la république. Victor Hugo, sans perdre une minute,

(1) Victor Hugo, *Philosophie et littérature mêlées*, 1834, Journal d'un révolutionnaire de 1830.

(2) Victor Hugo, *Le Rhin*, Tome III, 288, 291.

(3) Ces détails biographiques, que par une modestie déplacée, Victor Hugo supprima dans l'autobiographie, qu'il dicta à sa femme, ont été rétablis dans l'étude si érudite et si spirituellement écrite de M. Ed. Biré, *Victor Hugo avant 1830*, J. Gervais, édit., 1883. On ne saurait trop en recommander la lecture aux Hugolâtres qui désirent connaître intimement leur héros.

se métamorphose en républicain. Les personnes qui s'arrêtent aux apparences, l'accuseront d'avoir varié, parce que tour-à-tour il fut napoléonien, légitimiste, orléaniste. républicain; mais une étude un peu attentive montre au contraire que sous tous ces régimes,il n'a jamais modifié sa conduite,que toujours sans se laisser détourner par les avènements et les renversements de gouvernement, il poursuivit un seul objet, son intérêt personnel, que toujours il resta *hugoïste*, ce qui est pire qu'égoïste, disait cette méchante langue de Heine. Est-ce la faute à ce pauvre homme, si pour faire fortune, le but sérieux de la vie bourgeoise, il dut mettre à son chapeau toutes ces cocardes ? Si faute il y a, qu'elle retombe sur la Bourgeoisie qui acclama et renversa successivement tous ces gouvernements. Hugo pâtit de ces variations politiques : jusqu'en 1830,il dut étouffer son ardente admiration pour Napoléon ; et jusqu'en 1848, il dut ensevelir son républicanisme sous des flatteries au roi, comme Harmodius cachait son poignard tyrannicide sous des fleurs.

Ils comprennent bien mal Hugo, ceux qui voient en lui un homme voué à la réalisation d'une idée : à ce compte sa vie serait un tissu de contradictions irréductibles. Il laissa ce rôle aux idéologues, aux huluberlus qui rêvent leur vie ; il se contenta d'être un homme raisonnable, ne s'inquiétant, ni de l'effigie de ses pièces de cent sous, ni de la forme du gouvernement qui maintient l'ordre dans la rue et fait marcher le commerce. Dans son autobiographie il déclare explicitement que « la forme du gouvernement lui semblait la question secondaire». Dans la préface des *Voix intérieures* de 1837, il avait pris pour devise : « Etre de tous les partis par leurs côtés généreux, (c'est-à-dire qui rapportent) ; n'être d'aucun par leurs mauvais côtés (c'est-à-dire qui occasionnent des pertes) ».

Hugo a été un ami de l'ordre: il n'a jamais conspiré contre aucun gouvernement ; celui de Napoléon III excepté, il les a tous acceptés et soutenus de sa plume et de sa parole et ne les a abandonnés que le lendemain de leur chute. Sa conduite est celle de tout commerçant, sachant son métier : une maison ne prospère, que si son maitre sacrifie ses préférences politiques et accepte le fait accompli. Les Dollfus,les Kœchlin,les Scheurer-Kestner,ces républicains modèles de Mulhouse, la cité libre jusqu'en 1793, ne se sont-il pas accommodés à tous les régimes qui depuis près d'un siècle, se sont succédés en Alsace : n'ont-ils pas reçu des subventions de l'empire, et ne lui ont-ils pas réclamé des franchises douanières pour leur industrie et des mesures répressives contre leurs ouvriers ? Les affaires d'abord, la politique ensuite.

De 1848 à 1885, Hugo se comporte en « républicain honnête et

modéré » et l'on peut défier ses adversaires de découvrir pendant ces longues années, un seul jour de défaillance.

En 1848, les conservateurs et les réactionnaires les plus compromis se prononcèrent pour la République que l'on venait de proclamer : Victor Hugo n'hésita pas une minute à suivre leur noble exemple. « Je suis prêt, dit-il, dans sa profession de foi aux électeurs, à dévouer ma vie pour établir la République qui multipliera les chemins de fer... décuplera la valeur du sol... dissoudra l'émeute... fera de l'ordre, la loi des citoyens... grandira la France, conquerra le monde, sera en un mot le majestueux embrassement du genre humain sous le regard de Dieu satisfait. » Cette république est la bonne, la vraie, la république des affaires, qui présente « les côtés généreux » de sa devise de 1837.

— « Je suis prêt, continue-t-il, à dévouer ma vie pour empêcher l'établissement de la république qui abattra le drapeau tricolore sous le drapeau rouge, fera des gros sous avec la colonne, jettera à bas la statue de Napoléon et dressera la statue de Marat, détruira l'Institut, l'Ecole polytechnique et la Légion d'honneur ; ajoutera à l'auguste devise : *Liberté, Egalité, Fraternité*, l'option sinistre : *ou la mort* ; fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit qui est la fortune de tous et le travail qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur les piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la pensée, niera Dieu. » Cette république est la république sociale.

Victor Hugo a loyalement tenu parole. Il était de ceux qui fermaient les ateliers nationaux, qui jetaient les ouvriers dans la rue, pour noyer dans le sang les idées sociales, qui mitraillaient et déportaient les insurgés de juin, qui votaient les poursuites contre les députés soupçonnés de socialisme, qui soutenaient le prince Napoléon, qui voulaient un pouvoir fort pour contenir les masses, terroriser les socialistes, rassurer les bourgeois et protéger la famille, la religion, la propriété menacées par les communistes, ces barbares de la civilisation. Avec un courage héroïque, qu'aucune pitié pour les vaincus, qu'aucun sentiment pour la justice de leur cause n'ébranlèrent, Victor Hugo, digne fils du Brutus Hugo de 1793 vota avec la majorité, maîtresse de la force. Ses votes glorieux et ses paroles éloquentes sont bien connus ; ils sont recueillis dans les annales de la réaction qui accoucha de l'Empire ; mais on ignore la

conduite, non moins admirable de son journal l'*Evénement*, fondé le 30 juillet 1848, avec le concours de Vacquerie, de Théophile Gautier, et de ses fils. Elle mérite d'être signalée.

L'*Evénement* prenait cette devise, qui après juin était de saison : « Haine à l'anarchie — tendre et profond amour du peuple. » Et pour qu'on ne se méprît pas sur le sens de la deuxième sentence, le numéro spécimen disait que l'*Evénement* « vient parler au pauvre des droits du riche, à chacun de ses devoirs. » Le numéro du premier novembre annonçait « qu'il est bon que le *National* qui s'adresse à l'aristocratie de la République se donne pour 15 centimes, que l'*Evénement* qui veut parler au pauvre se vende pour un sou. » Le poëte commençait à comprendre que dans les petites bourses des pauvres, se trouvaient de meilleures rentes que dans les fonds secrets des gouvernements et les coffreforts des riches.

Suivant l'exemple donné par les Thiers de la rue de Poitiers, car Victor Hugo imita toujours quelqu'un, l'*Evénement* endoctrine le peuple, répand dans les masses ouvrières les saines et consolantes théories de l'économie politique, réfute Proudhon, combat « le langage des flatteurs du peuple, qui calomnient. Le peuple écoute ceux qui l'entretiennent des principes et des devoirs plus volontiers que ceux qui lui parlent de ses intérêts et de ses droits. » (Numéro du 1er novembre). Il se fait l'apôtre du libéralisme, cette religion bourgeoise qui amuse le peuple avec des principes, lui inculque des devoirs, et le détourne de ses intérêts et de ses droits ; qui lui fait abandonner la proie pour l'ombre.

Après l'insurrection de juin, il ne restait, selon Hugo, qu'un moyen de sauver la République : — la livrer à ses ennemis. Thiers pensait ainsi après la Commune. La *Réforme* incapable de s'élever jusqu'à l'intelligence de cette machiavélique tactique, se plaignait de ce que « les républicains sont mis à l'index. On les fuit, on les renie, tandis qu'il n'y a pas de légitimistes ou d'orléanistes, si décriés, dont on n'épaule l'ignorance et qu'on n'essaie de réhabiliter à tout prix. » L'*Evénement* lui rive son clou avec cette écrasante réplique : « Si les républicains sont à ce point suspects, n'est-ce pas la faute des républicains?... Le christianisme n'a été réellement puissant que lorsque les prêtres en ont perdu la direction. » (Numéro du 1er août). Et pour protéger la République contre les républicains le journal de Victor Hugo entre en campagne contre Caussidière parce qu'il « ne pense pas, qu'il n'est pas la tête, mais la main »; contre Louis Blanc, parce que « son crime, ce sont ses idées ; ses livres, ses discours ; ces complices, ce sont ses trois cent mille

auditeurs ! » (Numéro du 27 août) : contre Proudhon parce qu'il est « un petit homme à figure commune ; un misérable avocat du peuple: » contre Ledru-Rollin parce que ses circulaires ont plongé la civilisation dans une anarchie de quatre mois et dans une guerre civile de quatre jours. Depuis le 24 février jusqu'au 24 juin M. Ledru-Rollin a été un de ceux qui ont le plus contribué à frayer la route à l'abîme. » (Numéro du 6 août).

Mais c'est en poursuivant de ses injures, de ses colères et de ses dénonciations les vaincus de Juin, que l'*Evénement* donne la mesure de son profond amour pour la République. Ecoutez, c'est l'auteur des *Châtiments* qui parle. « Hier, au sortir de la plus douloureuse corruption, ce qui se déchaina, ce fut la cupidité : ceux qui avaient été les pauvres n'eurent qu'une idée, dépouiller les riches. On ne demanda plus la vie, on demanda la bourse. La propriété fut traitée de vol : l'Etat fut sommé de nourrir à grands frais la fainéantise : le premier soin des gouvernants fut de distribuer, non le pouvoir du roi, mais les millions de la liste civile, et de parler au peuple non de l'intelligence et de la pensée mais de la nourriture et du ventre... Oui, nous sommes arrivés à ce point que tous les honnêtes gens, le cœur navré et le front pâle, en sont réduits à admettre les conseils de guerre en permanence, les transportations lointaines, les clubs fermés, les journaux suspendus et la mise en accusation des représentants du peuple. » (Numéro du 28 août).

La dure nécessité qui navrait le cœur des honnêtes gens et l'endurcissait pour la répression impitoyable, obligeait Hugo à mentir impudemment.

Le 28 août 1848, Victor Hugo, pour exciter les conseils de guerre à condamner sans pitié, dénonce les vaincus comme des « pauvres qui n'eurent qu'une idée : dépouiller les riches. » Deux mois auparavant, les pillards de Juin avaient envahi sa maison. Ils savaient qu'il était « un des soixante représentants envoyés par la Constituante pour réprimer l'insurrection et diriger les colonnes d'attaques. » Ils fouillèrent les appartements pour chercher des armes ; ils virent pendu au mur « un yatagan turc dont la poignée et le fourreau étaient en argent massif... rangés sur une table, des bijoux, des cachets précieux en or et en argent... quand ils furent partis, on constata... que ces mains noires de poudre n'avaient touché à rien. Pas un objet précieux ne manquait. » Ce sont là les propres paroles de Victor Hugo, narrant le sac de sa maison par les pillards de Juin. Mais pour raconter la scène, il attendit que les conseils de guerre eussent terminé leur œuvre de répression ; il était alors exilé. — Victor Hugo reste toujours le même, au milieu des circonstances les plus

diverses : pendant la restauration, légitimiste, il insulte Napoléon, qui l'enthousiasme ; pendant la réaction bourgeoise, il calomnie les insurgés, dont il admire les actes de délicate probité.

Une étrange fatalité pesa sur Victor Hugo ; toute sa vie, il fut condamné à dire et à écrire le contraire de ce qu'il pensait et ressentait.

En exil, pour plaire à son entourage, il pérora sur la liberté de la presse, de la parole et bien d'autres libertés encore ; cependant il ne détestait rien plus que cette liberté, qui permet » aux démagogues forcenés, de semer dans l'âme du peuple des rêves insensés, des théories perfides... et des idées de révolte. » (*Evènement du 3 novembre*). L'insurrection abattue, la Chambre vota le cautionnement qui commandait « silence aux pauvres ! » selon l'expression de Lamennais. L'*Evènement* s'empressa, ainsi que les *Débats*, le *Constitutionnel* et le *Siècle* d'approuver cette « mesure si favorable à la presse sérieuse... Nous la considérons... comme nécessaire... la Société avait une liberté gangrenée ; le cautionnement, ce chirurgien redouté vient d'opérer le corps social. » (Numéro du 11 août). Le libertaire Hugo n'était pas homme à hésiter devant l'amputation de toute liberté qui inquiète la classe possédante et trouble les cours de la bourse.

Victor Hugo commit alors la grande bévue de sa vie politique ; — il prit le prince Napoléon pour un imbécile, dont il espérait faire un marchepied. D'ailleurs c'était l'opinion générale des politiciens sur celui que Rochefort devait surnommer le Perroquet mélancolique : car même dans l'erreur, Hugo ne fut pas original, en se trompant il imitait quelqu'un. Il était si absorbé par le désir de se caser dans un ministère bonapartiste, qu'il ne s'aperçut pas que les Morny, les Persigny et les autres Cassagnac de la bande avaient accaparé l'imbécile et qu'ils entendaient s'en réserver l'exploitation. Ces messieurs. avec un sans-gêne qui l'étonna et le choqua grandement l'envoyèrent potiner dans sa petite succursale de la rue de Poitiers et escamotèrent à son nez et à sa barbe le ministère si ardemment convoité. Au lieu d'embourser son mécompte et de contenir son indignation comme c'était son habitude, il s'oublia et se jeta impétueusement dans l'opposition. Les républicains de la Chambre, manquant d'hommes, l'accueillirent malgré son passé compromettant et le sacrèrent chef. Grisé il rêva la présidence.

Le coup d'Etat qui surprit au lit les chefs républicains, dérangea ses plans : il dut suivre en exil ses partisans, puisqu'il était leur chef. Les chenapans, qui, à l'improviste s'étaient

emparés du gouvernement, étaient si tarés, leur pouvoir semblait si précaire, que les bourgeois républicains balayés de France, ne crurent pas à la durée de l'Empire. Durant des semaines et des mois, tous les matins, tremblants d'émotion, ils dépliaient leur journal pour y lire la chute du gouvernement de décembre et leur rappel triomphal : ils tenaient leurs malles bouclées pour le voyage. Ces républicains bourgeois qui avaient massacré et déporté en masse les ouvriers, assez naïfs pour réclamer à l'échéance les réformes sociales qui devaient acquitter les trois mois de misères, mis au service de la république, ne comprenaient pas que le Deux Décembre était la conséquence logique des journées de Juin. Ils ne s'apercevaient pas encore que lorsqu'ils avaient cru ne mitrailler que des communistes et des ouvriers, ils avaient tué les plus énergiques défenseurs de leur république. Victor Hugo, qui était incapable de débrouiller une situation politique partagea leur aveuglement : il injuria en prose et en vers le peuple parce qu'il ne renversait pas à l'instant l'Empire que lui et ses amis avaient fondé et consolidé dans le sang populaire.

Jeté à bas de ses rêves ambitieux et enfiévré par l'attente incessante de la chute immédiate de Napoléon III, Hugo pour la première et l'unique fois de sa vie lâche la bride aux passions turbulentes qui angoissaient son cœur. Déçu dans ses ambitions personnelles, il s'attaque furibondement aux personnes, aux Rouher, aux Maupas, aux Troplong, qui culbutèrent ses projets : il les prend à bras le corps, les couvre de crachats, les mord, les frappe, les terrasse, les piétine avec une fureur épileptique. Le poète est sincère dans les *Châtiments* ; il est là tout entier avec sa vanité blessée, son ambition trompée, sa colère jalouse et son envie rageuse. Ses vers que les amplifications oiseuses et des comparaisons étourdissantes rendent d'ordinaire si froids, s'animent et vibrent de passion. On y dégage, sous des charretées de fatras romantique, des vers acérés comme des poignards et brûlants comme des fers rouges : des vers que répétera l'histoire. *Les Châtiments*, l'ouvrage le plus populaire de Victor Hugo, apprit à la jeunesse de l'Empire la haine et le mépris des hommes de l'Empire.

Il est des hugolâtres de bonne compagnie, monarchistes, voire même républicains qui s'effarent aux engueulades des *Châtiments* : ils n'en parlent jamais, ou si parfois ils les mentionnent, c'est avec des précautions oratoires et des réticences infinies. Leur pudibonderie les empêche de reconnaître les services que ce pamphlet enragé rendit et rend encore aux conservateurs de toute provenance. Hugo agonise d'insultes les

Canrobert et les St-Arnaud de la troupe bonapartiste de Décembre : mais il ne décoche pas un seul vers aux Cavaignac, aux Bréa et aux Clément Thomas de la bande bourgeoise de Juin. Massacrer les socialistes en blouse, lui semble dans l'ordre des choses ; mais charger sur le boulevard Montmartre, emporter d'assaut la maison Sallandrouze, canarder quelques bourgeois en frac et chapeau gibus ! O ! le plus abominable des crimes ! *Les Châtiments* ignorent Juin et ne dénoncent que Décembre : en concentrant les haines sur Décembre, ils jettent l'oubli sur Juin.

Dans sa préface du *18 Brumaire*, Karl Marx dit à propos de *Napoléon le Petit :* « Victor Hugo se borne à des invectives amères et spirituelles contre l'éditeur responsable du coup d'Etat. Dans son livre l'évènement semble n'être qu'un coup de foudre dans un ciel serein, que l'acte de violence d'un seul individu. Il ne remarque pas qu'il grandit cet individu, au lieu de le rapetisser, en lui attribuant une force d'initiative propre, telle qu'elle serait sans exemple dans l'histoire du monde. » Mais en magnifiant, sans s'en douter, Napoléon le Petit en Napoléon le Grand, en empilant sur sa tête les crimes de la classe bourgeoise, Hugo disculpe les républicains bourgeois qui préparèrent l'empire et innocente les institutions sociales qui créent l'antagonisme des classes, fomentent la guerre civile, nécessitent les coups de force contre les socialistes et permettent les coups d'Etat contre la bourgeoisie parlementaire. En accumulant les colères sur les individus, sur Napoléon et ses acolytes, il détourne l'attention populaire de la recherche des causes de la misère sociale, qui sont l'accaparement des richesses sociales par la classe capitaliste ; il dévie l'action populaire de son but révolutionnaire, qui est l'expropriation de la classe capitaliste et la socialisation des moyens de production. — Peu de livres ont été plus utiles à la classe possédante que *Napoléon le Petit* et *Les Châtiments*.

D'autres hugolâtres, panégyristes maladroits, prenant au sérieux les déclarations de dévouement et de désintéressement du poète, le représentent comme un héros d'abnégation ; — ils le dépouillent de son prestige bourgeois, par simplicité. A les entendre il aurait été un de ces maniaques dangereux, entichés d'idées sociales et politiques, au point de leur sacrifier ses intérêts personnels ; ils voudraient l'assimiler à ces Blanqui, à ces Garibaldi, à ces Varlin, à ces fous qui n'avaient qu'un but dans la vie, la réalisation de leur idéal. — Non, Victor Hugo n'a jamais été assez bête pour mettre au service de la propagande républicaine, même quelques milliers de francs de ses millions ; — s'il avait sacrifié n'importe quoi pour ses idées, un

cortège de bourgeois, aussi nombreux, ne l'aurait pas accompagné au Panthéon ; M. Jules Ferry, lui souhaitant sa fête, deux ans avant sa mort, ne l'avait pas salué du nom de Maître. Si Victor Hugo avait fait de cette politique de casse-cou, il serait sorti de la tradition bourgeoise. Car la caractéristique de l'évolution politique dans les pays civilisés, est de débarrasser la politique des dangers qu'elle présentait et des sacrifices qu'elle exigeait autrefois. En France, en Angleterre, aux Etats-Unis les ministres au pouvoir et les élus à la Chambre et aux Conseils municipaux, ne se ruinent plus, mais s'enrichissent : dans ces pays on ne condamne plus des ministres pour tripotages boursicotiers, malversations financières et abus de pouvoir. La responsabilité parlementaire couvre leurs fautes et les protège contre toute poursuite. La France républicaine a donné un mémorable exemple de cette politique raisonnable et agréable le jour qu'elle éleva au rang de sénateurs MM. Broglie et Buffet, pour les consoler d'avoir échoué dans leur tentative de coup d'Etat monarchiste. — La politique parlementaire est une carrière lucrative ; elle n'offre aucun des risques pécuniers du commerce et de l'industrie ; un petit capital d'établissement, un peu de bagout, un brin de chance et beaucoup d'entregent y assurent le succès. Hugo ne connaissait que cette politique positive. Dès qu'il se convainquit que l'existence de l'empire était assurée pour un long temps, il éteignit ses foudres justiciardes et concentra toute son activité à son commerce d'adjectifs et de phrases rimées et rythmées.

Il avait dans son aveugle emportement lancé des déclarations si catégoriques, et pour son malheur elles eurent un retentissement si considérable ; il avait marqué les hommes du coup d'Etat de vers si cuisants, qu'il était impossible de les faire oublier : il lui fallut rester républicain et renoncer à la politique ; il jugea qu'il valait mieux accepter bravement le rôle de martyr de la République, de victime du devoir. Le rôle séduisait sa vanité. S'il n'était pas né dans une île, ainsi que Napoléon, il allait vivre exilé dans une île, ainsi que lui. Imiter Napoléon, devenir le Napoléon des lettres, berça l'ambition de toute sa vie.

Les proscrits coudoient toutes les misères, disait le grand Florentin ; mais Hugo avait plus d'intelligence que Dante. Avec un art que n'égala jamais Barnum, il fit de l'exil la plus retentissante des réclames. L'exil était l'enseigne criarde et aveuglante accrochée à sa boutique de libraire de Haute-Ville House. Les rois ne l'avaient pensionné que d'une somme de 2,000 francs ; sa clientèle bourgeoise lui valait cinquante mille francs par an. Il n'avait pas perdu au change. Il trouva que l'Empire avait du

bon : « Napoléon a fait ma fortune », avouait-il dans un de ces rares moments, où il déposait sa couronne d'épines. Comment la bourgeoisie bourgeoisante ne s'extasierait-elle pas devant cet homme, qui avait su rendre l'exil si doux et si profitable ? — Les génies que l'on renomme ne savent trouver que douleurs dans l'exil, les commerçants qui s'expatrient au Sénégal, aux Indes, ces pays de fièvre et d'hépatites, après des dix et vingt ans d'exil ne parviennent à amasser qu'une pelotte de quelques centaines de mille francs, s'ils ont en poupe le vent de la chance ; et lui Victor Hugo, le Prométhée moderne, vit dans une ile délicieuse, où les médecins envoient leurs invalides, il s'entoure d'une cour d'adulateurs empressés,qui le font mousser,il voyage tranquillement en Europe, il thésaurise des millions et il obtient la palme du martyre !...

Paul LAFARGUE.

(La fin au prochain numéro).

LA "REVUE PHILOSOPHIQUE"

ET

LE "SOCIALISME INTÉGRAL"

Le Numéro d'Avril du savant recueil de M. Th. Ribot contient une analyse détaillée, à demi-élogieuse, presque sympathique du récent ouvrage de notre ami Benoît Malon : *Le Socialisme intégral*. Les compliments y sont bien assaisonnés d'une pointe de vinaigre, saupoudrés d'objections et même suivis par ci par là de quelques accès de vertueuse indignation, mais en somme le ton est poli, l'appréciation équitable, la discussion courtoise. C'est déjà pour nous un sujet de grande joie, car nous avons l'habitude de lire un peu partout et surtout dans les Revues économiques des diatribes hargneuses contre les doctrines socialistes que l'on discute avec faiblesse et même avec une bonne foi médiocre, comme M. Leroy-Beaulieu dans son étude sur *Le Collectivisme*, sans compter les accusations de basses ambitions et de cyniques appétits qui sont journellement lancées à la face des militants de notre parti. Si les économistes orthodoxes continuent à nous traiter du haut de leur grandeur dédaigneuse et à nous bien faire sentir que nous ne sommes que des ignorants, ou des illuminés ou des chevaliers d'industrie, les philosophes au contraire font preuve d'une élévation d'esprit plus philosophique ; ils veulent bien nous lire, rendre justice à nos efforts et discuter avec nous sans pédantisme. Aussi saisirons-nous avec empressement l'occasion qui nous est fournie de répondre aux critiques formulées par M. Belot dans la *Revue Philosophique*.

I. — M. Belot rend d'abord hommage à la largeur d'idées de Malon qui voit dans les phénomènes historiques autre chose que la seule réaction des forces économiques, qui croit à l'importance

des facteurs psychologiques et moraux et, à ce titre, il lui décerne l'épithète ou l'éloge d'*idéaliste*. « Et pourtant, dit-il, « M. B. Malon reste-t-il toujours fidèle à son idéalisme ? Il ne « nous le semble pas. Témoin cette idée latente qui vient en « droite ligne du Marxisme lui-même et qui domine visiblement la théorie socialiste de la répartition : que le produit « devrait revenir tout entier à l'ouvrier et que celui-ci est frustré « de tout l'excédent du prix de vente sur le salaire qu'il reçoit. « Comment cet idéaliste ne voit-il pas que c'est là une vue « toute matérialiste ?

... « Chose remarquable ! dans tout son réquisitoire contre « la distribution actuelle des richesses, M. Malon ne s'est pas « aperçu qu'en haut de l'échelle de la production on aurait « presque autant à se plaindre qu'en bas... Séguin n'a pas « touché grand'chose des millions qu'a fait gagner la chaudière « tubulaire... L'agronome, le chimiste se contente de son « modeste traitement de professeur ou de chef de laboratoire. « Combien était plus juste la vue Saint-Simonienne de la dignité « et des droits sociaux du savant ?... Le producteur d'en haut « et celui d'en bas ont les mêmes ennemis, disons, si l'on veut, « les mêmes concurrents dans la répartition, le banquier et le « commerçant... Pourquoi semble-t-il les englober dans l'ana-« thème qu'il jette au capitalisme et confondre le manieur « d'idées avec le manieur d'argent ? Pourquoi enfin s'expose-t-il « à ce qu'on soupçonne une fois de plus le Socialisme de mal « tolérer les supériorités, non-seulement dans l'ordre de la « richesse, où l'on peut se donner le facile mérite de les mépriser « ou de les maudire, mais dans l'ordre de l'intelligence où il est « moins aisé d'en avoir raison ? »

Voilà tout un faisceau d'objections.

Si nous comprenons bien la pensée de notre contradicteur, il n'est pas ici question de constituer en faveur des savants et des inventeurs un monopole ou un privilège presque royal, en attribuant par exemple à Seguin ou à ses descendants tous les millions qu'a fait gagner et que fera encore gagner la chaudière tubulaire ou à M. Chevreul, qui a découvert la composition chimique des matières grasses, les bénéfices et les dividendes que les fabriques de bougies, de savon ou de glycérine ont produits ou pourront produire. Dans ce cas, le nom du despote serait changé, mais le despotisme économique existerait toujours. Inutile de s'arrêter plus longtemps sur une idée absurde.

Comme le dit l'écrivain de la *Revue Philosophique*, nous pensons en effet « que le produit devrait revenir tout entier à l'ouvrier », mais ajoutons à titre de correctif, *les charges*

sociales étant remplies, ainsi que le portent tous les programmes collectivistes. Dans une société fondée sur l'appropriation commune des moyens de production, il devra être nécessairement prélevé sur le travail de chacun de quoi pourvoir à l'entretien des grands services publics, tels que ceux de la vieillesse, de l'enfance, etc... Les services scientifiques, artistiques, seront défrayés de la même façon. Chimistes, physiciens, inventeurs, recevront une part du produit social très suffisante pour leur entretien et même des pensions ou des allocations extraordinaires, témoignage de la reconnaissance publique, destinées à récompenser leurs découvertes et à stimuler leur zèle. A défaut du sentiment de la justice, le seul souci de l'intérêt social en ferait certainement une loi : car, les progrès de tous genres effectués dans la transformation de la matière, se traduiraient pour l'ensemble des citoyens soit par une diminution des heures de travail, soit par une augmentation de confortable, de plaisir, de vie aisée et facile. Dans notre conception, on n'aurait pas le spectacle d'inventeurs volés de leurs inventions, réduits à la noire misère, et intentant des procès toujours perdus aux industriels ou aux manieurs d'argent, enrichis par la mise en pratique d'une idée escroquée. On ne verrait plus tel chef de laboratoire, connu pour des découvertes originales, vivre avec deux ou trois mille francs, tandis que nos trésoriers payeurs généraux étalent le scandale de leurs traitements de cent mille francs et plus, fonctionnaires payés pour ne rien faire et ne rien savoir, puisque leurs fondés de pouvoir salariés par eux sont seuls à pratiquer et même à comprendre les opérations des trésoreries.

Je vais même plus loin et j'espère bien n'être démenti par aucun socialiste réfléchi. La bienveillance et la générosité sociales ne s'étendront pas seulement sur les dominateurs de la matière, mais aussi sur ceux dont les hautes spéculations scientifiques ou philosophiques, absolument inutiles en pratique, donneront aux intelligences avides une conception toujours plus large et plus exacte des choses, du monde, de l'homme. Dans une société affranchie enfin de l'individualisme anarchique, il y aura place pour tous les grands esprits improductifs et supérieurs. Les Hegel, les Darwin, les Spencer, les Taine, les Renan, n'ont trouvé ni les couleurs d'aniline, ni la vaccination charbonneuse, et cependant il n'est pas un seul d'entre nous qui « tolère mal leur supériorité » et qui refuserait à leurs facultés puissantes une part équitable de la richesse publique. L'Américanisme grossier nous répugne autant que nous agrée « la vue Saint-Simonienne de la dignité des droits sociaux du savant » et du penseur.

Voilà quel est le matérialisme de notre ami B. Malon et le nôtre. Du reste, nous ne repoussons pas absolument cette qualification : Les socialistes parlent souvent de mangeaille et de boisson et se proclament quelquefois le parti du *Ventre* et de l'*Estomac*. Eh ! bien oui, nous voulons d'abord (car c'est le plus urgent) remplir ces estomacs de bonnes nourritures, afin d'éveiller ensuite dans ces cerveaux engourdis l'illumination de la pensée et dans ces cœurs justement haineux les douces émotions de l'amour.

Notre pensée sur ce point est suffisamment éclaircie et ne doit pas s'éloigner beaucoup de celle de M. Belot, avec lequel, du reste nous sommes encore complètement d'accord en ceci « que les producteurs d'en haut et ceux d'en bas ont les mêmes ennemis ». En 1848 déjà, on proclamait la fraternité des « travailleurs de la pensée » et des travailleurs manuels. Sous cette forme un peu emphatique qui prête à sourire aux sceptiques, se cache une idée vraie. Ce n'est pas la redingote qui fait le bourgeois. Le chimiste, l'ingénieur, le comptable, sont souvent aussi les salariés et les exploités qui devraient mener campagne commune avec leurs frères inférieurs pour la destruction du parasitisme capitaliste.

II. — Autre série d'objections. Malon constate la difficulté considérable qui existe pour faire comprendre aux intéressés les avantages de la *Comassation territoriale*. « Comment, objecte- « t-on, ces instincts ataviques et ces habitudes routinières « laisseraient-ils un champ plus libre à des transformations « radicales quand ils résistent à des modifications restreintes ? « Acceptera-t-on la nationalisation de la terre quand on répugne « à la Comassation ou à l'association agricole. » Et notre auteur conclut que Malon semble espérer en dernière analyse « une révolution violente pour imposer un nouvel état de choses à ceux qui ne savent pas rompre avec le passé. » — Il est vrai que le paysan de nos jours est très routinier. Une révolution violente qui essaierait d'imposer un nouveau mode de l'appropriation du sol aurait de très grandes chances d'être mal accueillie par lui. Si notre pensée était d'employer la force pour soumettre les gens à certaines vues systématiques, nous mériterions le reproche qui nous est fait Mais les tendances routinières et conservatrices des ruraux d'aujourd'hui pourraient bien ne pas être éternelles. Si leurs intérêts immédiats et tangibles changeaient, il est probable que leurs opinions changeraient aussi. L'enquête de 1879 sur l'Agriculture en France, dont les résultats ont été confirmés par l'enquête du 1883-84, prouve que sur 52 millions d'hectares, superficie du sol français, la grande propriété occupe

22 millions d'hectares soit presque la moitié du territoire, la moyenne propriété occupe 15 millions d'hectares, et la petite propriété *11 millions d'hectares seulement.*

De plus, de nombreux indices font penser que la petite propriété disparait devant la grande, que le petit propriétaire est peu à peu transformé en prolétaire rural. Certains économistes le reconnaissent. Tel M. Claudio Jannet qui disait dans le *Correspondant* du 25 janvier 1891 : « Dans beaucoup de « parties de la France, notamment dans le Sud-Ouest, la baisse « de la valeur de la terre s'est encore accentuée, et, ce qui est « plus grave, *la petite propriété continue à perdre du terrain.* » Ne savons-nous pas aussi que la dette hypothécaire s'élève à la somme de vingt milliards? Ne sont-ce pas là des symptômes importants? Le mouvement de concentration et de centralisation qui s'est produit dans la propriété industrielle et commerciale, s'étend à la propriété agricole, jusqu'au moment où la terre, elle aussi, deviendra entre les mains des seigneurs du capital un simple moyen d'exploitation du travail. Et alors la situation sera profondément modifiée. Le paysan asservi, misérable, nourrira les mêmes sentiments à l'égard de ses maitres que l'ouvrier des villes. Et tel qui aurait répugné à la Comassation ou à toute autre mesure anodine en viendra vite à souhaiter l'expropriation radicale des possesseurs du sol, surtout si la propagande révolutionnaire qui n'a encore agité que les villes vient répandre jusqu'au fond des campagnes des espérances contagieuses. Si à ce moment, une révolution violente survenait, le gouvernement émancipateur n'aurait besoin ni de la contrainte, ni de la violence, pour faire accepter aux nouveaux serfs de la glèbe la réalisation de leurs plus intimes désirs, c'est-à-dire la co-propriété des exploitations agricoles dans lesquelles (comme leurs frères de l'industrie) ils auraient appris la division du travail, le groupement des forces et l'organisation scientifique de la culture. Résisteront-ils quand, outre leur salaire habituel, on leur imposera l'obligation de prendre part au partage des bénéfices réalisés? La Révolution sera déjà faite dans les cœurs, avant de passer dans les lois. Elle consistera simplement en une mise en accord de la superstructure législative, administrative, politique, avec l'évolution économique et sociale déjà accomplie.

Les émeutes d'ouvriers agricoles qui ont éclaté en Autriche-Hongrie à l'occasion de la fête socialiste du 1er Mai ne manquent pas de signification, si nous en croyons le journal *Le Temps*, du 5 Mai 1891, qui dit : « L'insurrection a éclaté dans une contrée « où, pendant la crise agricole de ces dernières années, les « grandes propriétés seigneuriales se sont agrandies par l'acqui-

« sition des terres des petits paysans, qui labourent maintenant « *leurs anciennes propriétés comme journaliers.* » Voilà semble-t-il des paysans qui ont su rompre avec leurs « instincts routiniers » et leur humilité séculaire, puisque dans la violence de leur légitime colère ils ont affronté le feu des fusils de l'ordre bourgeois.

Du reste, la société bourgeoise ne semble pas jouir de toute la sympathie de M. Belot, qui n'a pas l'air d'admirer plus que notre directeur « les escrocs et les aigrefins de l'ordre actuel. » Et à ce propos il ajoute : « M. B. Malon ne semble-t-il pas, » contrairement à sa doctrine, croire que l'avènement du régime » collectiviste suffirait à supprimer cette plaie, quand il est » visible au contraire que nul régime n'exigerait plus d'hon- » nêteté et ne donnerait plus de facilité aux aigrefins pour vivre » aux dépens de la communauté. » Est-ce là la condamnation ou l'*apologie* du régime collectiviste ? — Il y a dans cette phrase deux objections différentes : 1° L'avènement d'un tel ordre économique ne supprimerait pas les escrocs ; 2° Nul n'exigerait plus d'honnêteté.

Sur le premier point, nous croyons au contraire que l'établissement de la justice sociale produirait une énorme amélioration morale. S'il est une influence bien certaine c'est celle du milieu ; or, le milieu n'est-il pas pour un grand nombre d'enfants, nés dans la misère abjecte des grandes villes manufacturières, vivant auprès de parents dégradés, une cause puissante d'empoisonnement moral. Quand la Société ne laissera plus aux préjugés, à l'ignorance, aux vices des particuliers la mission primordiale de nourrir et d'élever les enfants, il est bien probable que l'espèce s'améliorera, sous l'influence d'une sorte d'horticulture humaine, au point de vue physique, intellectuel et moral.

Et même l'enfant, qui a vécu dans une saine atmosphère familiale, lorsque, devenu adulte, il est jeté au milieu de nos villes en pleine mêlée sociale, qu'aperçoit-il bientôt ? C'est que dans la furieuse bataille des intérêts il faut être dupe ou victime, voleur ou volé. La fortune est une prime à la malhonnêteté. Alors les scrupules disparaissent, toute délicatesse de conscience se flétrit, les instincts ataviques de déprédation et de combativité reprennent leur énergie ancienne (1). C'est la sélection au

(1). Ah ! l'argent, cet argent pourrisseur, empoisonneur qui desséchait les âmes, en chassait la bonté, la tendresse, l'amour des autres ! Lui seul était le grand coupable, l'entremetteur de toutes les cruautés et de toutes les saletés humaines !

ZOLA. *L'Argent*, page 239.

rebours. — Qui n'a observé en soi-même et chez les autres la très grande différence entre les sentiments et les actes. Combien d'individus qui, au coin de leur feu, tranquilles, loin de la lutte, sentent en eux des impulsions généreuses, éprouvent comme la palpitation dans leur cœur d'un idéal élevé et fraternel. Voilà les sentiments. — Voyez maintenant les actes, il a fallu être dur, sec, impitoyable envers le faible, extrême dans son droit, il a fallu comploter la ruine des concurrents afin de mieux se prémunir soi-même contre un semblable malheur. *Homo homini lupus*.

Cette nécessité dominatrice du combat pour la vie produit la démoralisation croissante, dont nous voyons l'affligeant spectacle. Supprimez le combat, réduisez-le à une salutaire et pacifique émulation — et, le règne des « escrocs et des aigrefins » aura vécu.

Il est bien possible cependant qu'il en subsiste encore un certain nombre, sous le régime collectiviste, de ces gens ingénieux à vivre sans rien faire aux dépens de la communauté. Mais ce seront alors de pauvres petits parasites, humbles, honteux, dissimulés dans quelque fonction inutile ; on ne verra plus comme de nos jours, les escrocs et les aigrefins de la haute finance maîtres de leur époque, *souverains reels* sous le mensonge des constitutions des lois et sous le bavardage vain des Chambres représentatives. L'Etat futur pourra être envahi par ces vols de sauterelles administratives qui rongent si bien nos budgets et par ces médiocres fonctionnaires auxquels un ministre spirituel ne demandait que deux qualités : l'exactitude et la paresse, mais qu'est-ce que cela en regard des énormes prélèvements du capital ? N'est-il pas juste aussi de compter sur la possibilité et la facilité du contrôle des intéressés. Ce contrôle est illusoire de nos jours : car je suis persuadé que tous les électeurs réclament la suppression des fonctions inutiles, et cependant parmi nos gouvernants la faiblesse des uns, la complicité des autres, la trahison de presque tous condamnent la volonté populaire à l'avortement. Supposez un gouvernement presque direct, fondé sur la volonté populaire exprimée à toute occasion et promptement obéie et croyez-vous que le mal resterait incurable ?

Concluons donc : si le régime collectiviste doit exiger plus d'honnêteté que toute autre, il aura aussi pour effet de créer cette honnêteté et de donner au peuple le moyen de se mieux défendre contre les menées astucieuses des roués.

III. — Dans la fin de son travail, l'écrivain de la *Revue Philosophique* reproche à Malon de semer la haine et la défiance et d'attaquer injustement la bourgeoisie. Et il lui dit : « On

a-t-on plus fait pour l'ouvrier que dans la grande industrie? N'est-ce pas un *cliché* que d'appeler le *creuzot* un bagne capitaliste (1)?

S'il est vrai que Malon sème la haine contre ceux qui ont toujours fait une œuvre de haine, je l'en félicite. Trouveriez-vous plus juste qu'il prêchât aux brebis l'amour du loup. aux exploités la reconnaissance pour leurs exploiteurs? Le devoir de ceux qui aspirent vers la justice est d'éclairer les gens du peuple sur leur intérêt et celui de leurs enfants, sur le triste avenir qui les attend et surtout de les exhorter vivement à l'union, au groupement et à la défense mutuelle. Ne serait-ce pas une indignité que d'engager doucereusement à une soumission de bête de somme ceux à qui il est dû une vie d'homme? Le peuple, comme un grand enfant, n'a que trop de faiblesse pour ses maîtres; et quand certains économistes chantent aux bourgeois la quasi-sainteté de leurs privilèges, nous n'aurions pas le droit de dire aux malheureux que l'on dépouille: « Relevez donc la tête et défendez vous aussi, vos légitimes intérêts! » Qu'on ne se méprenne pas sur notre pensée, nous nourrissons dans nos poitrines

... Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses,

afin d'arriver à la destruction des iniquités qui nous révoltent et par suite au triomphe de la solidarité, de l'amour et de la paix. Comme vous le voyez c'est un haut idéalisme qui nous guide, c'est une force morale qui nous soutient.

Vous trouvez injustes ces haines et nos attaques contre la bourgeoisie. Et cependant qui a gouverné, sous des noms différents, depuis le commencement de ce siècle, si ce n'est la classe bourgeoise? Ceux qui ont joui si longtemps du pouvoir politique et de la richesse pouvaient tout. Qu'ont-ils fait? Rien. Ils ont laissé la question sociale s'aggraver et s'envenimer sans cesse. Ils ont opposé un entêtement étroit à toute tentative sérieuse de réforme; plusieurs fois ils ont étouffé dans le sang les réclamations menaçantes du prolétariat, rouvrant l'ère de ces vastes tueries systématiques qui font songer à Gengis-Khan ou à Attila. Egoïstes et bornés, peureux et cruels, voilà les gens que vous proposez à notre admiration. Nous savons bien qu'il y a de nobles exceptions. Qu'importe, si elle sont noyées dans la masse.

---

(1). Sur ce point particulier, nous voulons bien admettre qu'on ait fait quelque chose au Creusot pour l'ouvrier depuis la fameuse grève de 1870. Aurait-on fait bien davantage,que rien ne pourrait justifier l'oppression politique qui, dans ce pays, courbe toutes les têtes sous la dictature du maître.

Quant aux œuvres philanthropiques de la grande industrie, elles n'ont été inspirées le plus souvent que par la préoccupation de l'intérêt bien entendu ; elles s'accompagnent ordinairement de l'absence complète pour l'ouvrier de toute liberté politique et de toute indépendance personnelle.

C'est la chaîne avec un morceau de pain. On cite les compagnies ou les grandes maisons qui ont fait quelque chose. Combien serait longue, interminable la liste de celles qui n'ont rien fait.

Nous arrivons enfin à la dernière des critiques qui sont adressées au parti socialiste. On l'accuse d'être tiède dans son patriotisme, on accuse surtout les syndicats ouvriers en lutte avec leurs patrons d'accepter trop facilement les secours pécuniaires de l'étranger et de sacrifier ainsi à leur intérêt particulier et étroit l'intérêt général de l'industrie française.

Admettons pour un instant qu'il y ait dans un tel acte une faute grave. Plaçons le patriotisme comme un devoir rigoureux, s'imposant à tous avec un caractère d'obligation absolue.

Il reste à savoir qui a donné l'exemple, qui a commencé à faire prévaloir l'intérêt particulier sur l'intérêt national.

Est-ce que les emprunts italiens souscrits presque entièrement en France et facilement couverts par les capitalistes français ne devaient pas servir à fondre des canons contre nous? Après le traité de Francfort les produits de l'industrie allemande ont commencé l'invasion pacifique de la France et je ne crois pas que les gros commissionnaires en marchandises, que les courtiers, que les négociants en gros ou les petits détaillants aient refusé avec indignation les bénéfices procurés par ces affaires. Les compagnies de chemins de fer de notre pays ont favorisé, par des tarifs spéciaux, l'entrée en France de bien de produits qui font concurrence aux nôtres. L'un vend à l'étranger le droit de fabrication de certains explosifs aussi nouveaux que redoutables ; un autre fabrique pour le compte de l'armée française des obus en acier chromé, dont la supériorité est prouvée, mais ne tarde pas à faire participer libéralement les armées étrangères à la vente de ces engins. Les patrons français hésitent-ils à employer de préférence des ouvriers italiens, belges ou allemands qui viennent s'offrir à meilleur marché. Ont-ils songé qu'en agissant ainsi, ils favorisent l'infiltration d'une foule hostile et jalouse qui, après avoir vécu sur nous et pratiqué l'espionnage, reviendra les armes à la main. Et les ouvriers français privés de leur salaire, rendus misérables, restreignant le nombre de leurs enfants, sont peu à peu remplacés sur le sol natal.

Les faits de ce genre, dont la liste serait facile à allonger, pourraient prêter à des récriminations interminables. Il vaut mieux essayer de comprendre que de s'indigner sottement. L'idée de patrie devenue trop étroite pour le développement de la civilisation contemporaine éclate de toutes parts. Les questions nationales finiront à la longue par céder le pas aux questions internationales. Une multitude d'affaires de différents ordres se tranchent maintenant par ententes ou décisions internationales. Les problèmes sociaux et économiques brisent l'étreinte de la nationalité et agitent à la fois tous les peuples civilisés. Le capital le premier s'est délivré de toute entrave, afin d'accomplir la mission historique qu'il porte en lui et afin d'acquérir une puissance toujours croissante. Le travail fera de même et subira lui aussi la même loi d'évolution. Aux coalitions nationales d'ouvriers contre leurs patrons, se substitueront probablement des coalitions internationales du même genre. Nous allons vers une sorte d'unification de l'Europe.

A une situation économique nouvelle correspondront des sentiments nouveaux. La diminution du patriotisme chez les socialistes ne doit pas être considérée comme l'effet d'une grave démoralisation, comme une victoire de l'égoïsme sur les tendances altruistes, mais au contraire comme l'ébauche encore bien indécise d'une moralité nouvelle, d'un devoir nouveau. A l'ancienne conception d'une morale de famille, de cité, et plus tard de nation, viendra s'ajouter la conception d'une morale humaine. Les congrès internationaux, dans lesquels les opprimés ou leurs représentants se rencontrent, donnent lieu à des manifestations quelquefois intéressantes de sentiments fraternels. Nous avons entendu lors du récent congrès international des mineurs à Paris, un délégué Anglais raconter que les ouvriers d'une certaine *Union* consultés sur la question de la grève générale pour obtenir la journée légale de huit heures ont voté *oui* dans une proportion de 96 %, se déclarant prêts à faire la grève et à la soutenir de leur caisse. Et cependant, ces mineurs n'ont aucun intérêt matériel et direct au triomphe de telles revendications, puisque la journée de 8 heures avec de hauts salaires existe pour eux depuis longtemps et qu'ils s'exposent en soutenant leurs frères du continent à perdre leur temps et à dilapider leurs fonds de réserve.

Voilà de nouveaux sentiments de large solidarité, qui avaient été souvent vantés et exaltés en d'éloquentes déclamations, mais qui commencent à influer sur les actions humaines et à pénétrer dans la pratique. Ici, selon la vue très-neuve et très-profonde, mais beaucoup trop exclusive de K. Marx, c'est

bien pour la plus grande part la transformation économique qui, broyant en même temps que les vieilles formes démodées de la production et de l'échange, les sentiments d'hier devenus les préjugés d'aujourd'hui, aura facilité cette nouvelle phase de l'évolution humaine. Il est probable que sur le tronc économique rajeuni bourgeonneront et fleuriront comme autant de frais rameaux des réformes politiques, intellectuelles, morales, artistiques, nouvelles et meilleures.

Dr A. Delon.

LES DESSOUS DU NOTARIAT

INTRODUCTION

J'adresse les pages qui vont suivre, moins aux personnes versées dans la science du droit, qu'au grand public : ma pensée est de faire œuvre modeste de vulgarisation, sur un sujet que le public connaît imparfaitement ; malgré le fonds d'aridité de ce sujet, je tâcherai de le rendre aussi simple, clair et intéressant, qu'il me sera possible.

Depuis de nombreuses années, le Notariat donne un spectacle affligeant ; on ne compte plus les notaires en fuite ou en comparution en cour d'assises ; ceux-ci sont les audacieux, risquant le tout pour le tout, afin d'arriver d'emblée à la fortune ; et, pour cela, ne craignant pas d'affronter le code pénal ; c'est une catégorie que seule la justice peut atteindre. Mais combien d'autres restent dans la *légalité*, et n'en sont pas plus honnêtes ; il est regrettable qu'ils ne puissent pas être frappés dans leurs agissements que je ferai connaître, quand je traiterai *des profits illicites*.

L'ancien ministre Thévenet, frappé des nombreux abus de confiance des notaires, a cherché à y porter un remède, et il a prescrit une comptabilité spéciale à leur usage ; il a fait paraître un décret à cet effet ; mais il n'y a oublié qu'une seule chose : *la sanction*.

Que le public ne s'abuse pas : cette mesure ne donnera aucun résultat appréciable, et les abus de confiance continueront comme par le passé. Ce ministre a cru à la vertu magique des mots *décret, règlement* : c'est une maladie de la classe gouvernante. On ne change pas les mœurs d'une nation ni d'une corporation à coups de décrets.

Bien au contraire, le grand nombre de lois et de décrets, ainsi que la légion de fonctionnaires sont un indice de la

corruption et de la décadence d'un peuple, dont le relèvement demande bien d'autres choses.

Si les mœurs du Notariat ne sont pas ce qu'elles devraient être, il ne s'ensuit pas que tous les notaires aient subi la contagion du mal qui mine cette institution : il y a des notaires honnêtes, *vieux jeu*, et ils sont d'autant plus recommandables qu'ils ont échappé à cette contagion.

Ceux-ci seront les premiers, avec moi, à reconnaître que l'institution est vieillote, surannée, et qu'elle ne répond plus aux besoins de la société actuelle.

Et d'abord, à qui le public attribue-t-il les désastres qui frappent journellement le Notariat ?

Aux notaires eux-mêmes, ou plutôt à tout notaire qui a abusé, cela va sans dire, le public voyant les faits, sans chercher à remonter aux causes : il fait de l'analyse, mais jamais de synthèse.

Si l'institution est, à peu près, seule coupable, jetons un coup d'œil sur cette institution.

Loi du 25 Ventôse, an XI.

C'est la loi organique du notariat, vieille de plus de 80 ans.

Quand on pénètre l'esprit de cette loi, on est frappé de ceci : le notariat est une magistrature amiable, et, comme corrolaire, une fonction honorifique. Le côté *gagne-pain* — j'emploie cette expression pour bien faire comprendre ma pensée — y est écarté : il n'y est question, ni de salaire, ni de tarif, le notaire reçoit un *honoraire* minime pour la rédaction de ses actes, et à titre seulement de compensation de perte de temps, la somme représentant cet honoraire est laissée à l'appréciation du notaire et de ses clients.

Les notaires étaient recrutés dans la classe bourgeoise, qui avait une certaine aisance, et, en même temps, une vie simple. La fonction n'était pas un moyen d'existence. C'est la l'explication du grand nombre de notaires que l'on mettait, autant que possible, à la portée du public.

Enfin, les études ne se vendaient pas ; il n'y avait aucune présentation de candidat par le notaire démissionnaire, et, par suite, le ministre de la justice pouvait choisir les titulaires des études de notaire, et faire de bons choix.

Mais cette situation n'a pas tardé à être dénaturée : en l'année 1816, le gouvernement a senti le besoin de se créer des ressources, et tous les offices ministériels lui ont paru le canal tout trouvé, pour remplir sa caisse. Il a imposé un cautionnement aux notaires, et, à titre de compensation, et pour un minime avantage, il a rétabli la vénalité des offices, en permettant à tout notaire de présenter un successeur, moyennant indemnité : c'était revenir aux abus qu'avait abolis la révolution

française de 1789. Dès cette époque, le Notariat, fonction publique, est devenu une chose du commerce.

C'est cette vénalité, qu'on rétablissait, sans oser la nommer, qui est grosse des conséquences les plus fâcheuses.

Le 30 juin 1837, le ministre des finances disait à la Chambre : « De tous les sacrifices que les malheurs des temps ont forcé « de faire, en 1816, il n'en est pas de plus onéreux, de plus « funestes, que celui qui, pour un très petit avantage pour le « trésor, a créé la vénalité des charges, et amené les consé- « quences que tout le monde déplore, et le gouvernement plus « que qui que ce soit. »

Dans la même séance, un député disait : « depuis que j'ai « l'honneur de siéger dans cette enceinte, il n'est pas un ministre « qui ne m'ait dit que le rétablissement de la vénalité des « offices par la loi de 1816, était une *véritable plaie*. »

Dès lors, les études de notaire sont entrées en plein dans le domaine de la spéculation : elles n'ont plus été recherchées comme un honneur, mais comme un moyen de gagner sa vie, et de faire fortune. Les notaires forment des corporations distinctes, établies par arrondissement. Chacune a fait le tarif de ses actes, tarif tout conventionnel, car la loi n'en reconnaît aucun. Tout notaire achetant une étude, n'a plus qu'un but : faire tout son possible pour ne pas en laisser péricliter la valeur ; faire de même pour augmenter cette même valeur.

De suite après la loi de 1816, la demande ayant été supérieure à l'offre, les prix des études ont augmenté de valeur, et ont fortement été majorés. Néanmoins, jusqu'au milieu du régime impérial, le mal n'a pas été trop sensible ; mais, de cette époque, la fortune publique a commencé à se déplacer ; la richesse mobilière a pris la place de la richesse immobilière ; les immeubles ruraux sont tombés à rien, comme conséquence de la crise agricole.

Les études des campagnes et des petites villes, les plus nombreuses, ont perdu de leur importance.

Leurs produits ont baissé, et le nombre des candidats à toutes les carrières libérales a augmenté. Les professions manuelles, surtout celles qui demandent un certain déploiement de forces physiques, sont de plus en plus délaissées, grâce malheureusement, à la diffusion mal comprise et mal appliquée de l'instruction, et à ce préjugé déplorable de croire à une infériorité sociale, lorsqu'on ne se sert pas des doigts, autrement que pour tenir une plume.

J'ai dit que ces produits ont baissé, malgré l'élévation des tarifs que se font les notaires ; j'ajoute que les prix des offices atteignent des prix insensés, et que la vie matérielle est devenue bien plus chère ; et cependant on ne se contente plus de vivre modestement ; le travail n'est plus le but de l'existence, mais un moyen de faire fortune, de la faire très-rapidement.

Il y a encore l'entrainement des plaisirs, conséquence des mœurs du siècle. Pour satisfaire les désirs d'ambition, d'argent ou les passions des plaisirs, on ne recule devant aucun moyen : l'argent des clients prend le chemin de la bourse, et se perd en agiotage ou se dissipe follement.

La vénalité des offices étant rétablie, la Chancellerie s'informe-t-elle si le candidat a la fortune suffisante pour payer le prix de son acquisition ? Elle le faisait autrefois ; maintenant elle effleure à peine ce sujet ; et l'on voit des candidats, sans la moindre fortune, acheter à crédit des études depuis les prix les plus minimes, jusqu'à des prix atteignant des centaines de mille francs.

Talonné par le capital à payer et les intérêts à servir, le notaire n'a plus qu'un objectif, dangereux, contraire aux bases de l'institution, celui de faire rapporter le plus de produits possible à son étude ; la providence vient en aide à quelques-uns sous la forme d'une riche héritière, dont la dot les délivre de cette épée de Damoclès ; d'autres sont assez heureux pour voir accourir une bonne clientèle ; d'autres succombent, après avoir cherché leur salut dans des expédients ; d'autres enfin, à la conscience élastique, habiles, retors, se tirent d'affaire sur le dos de leurs clients, par des moyens que le code pénal n'atteint pas, et que je ferai connaître : ceux-ci, sont les plus à craindre.

Si la loi du 25 ventôse, an XI, est surannée, j'entends faire comprendre qu'elle n'est plus à la mesure des mœurs du siècle ; elle a été bonne en son temps, et il faut lui rendre cette justice, qu'elle a un grand air de dignité et de désintéressement.

Le notaire qui s'inspirait de l'esprit de cette loi n'acceptait la fonction que par dévouement : il songeait à ses clients et nullement à lui : son objectif était l'intérêt de ceux-ci ; il ne leur faisait aucune avance, il aurait manqué à sa dignité : juge amiable, il les attendait, comme les juges d'un tribunal attendent les plaideurs ; il ne se déplaçait que lorsque ses fonctions l'y forçaient : enfin ses minimes honoraires n'étaient que des cadeaux pour services rendus.

Pour les mœurs de notre époque, c'est la surface, le *dessus* ; voyons le *dessous*.

Je le montrerai en esquissant la physionomie, les mœurs les usages et les habitudes des notaires, depuis celle du notaire de la bourgade, du hameau le plus reculé, dont l'existence, en dehors de toute fortune personnelle, est un douloureux problème, jusqu'à celle du notaire des grandes villes de France, dont la rapide fortune est un scandale souvent.

A. SILVESTRE.

(La suite au prochain numéro.)

UNE CONFÉRENCE SOCIALISTE

Nous extrayons du journal italien « *Avanti* » les parties les plus remarquables d'une conférence faite à l'Université de Palerme, par Napoleone Colajanni, le député socialiste de Catane.

Les lecteurs de la *Revue Socialiste* pourront ainsi se rendre compte de la profondeur de vues qui distingue l'élite intellectuelle du Socialisme militant en Italie.

Ajoutons, que M. Colajanni a été élu député aux dernières élections et que les idées socialistes auront en lui, au Parlement, un vaillant et éloquent défenseur.

I.

Après quelques paroles d'introduction, Colajanni pose cette interrogation, qui nous paraitrait bien superflue ici :

« *Le Socialisme est-il mort ?* »

Pendant longtemps, en Italie, beaucoup ont nié l'existence de la *question sociale*. Aujourd'hui, des faits nombreux et lamentables ont démontré jusqu'à l'évidence, combien il est vrai qu'elle existe.

En France même, les plus étranges jugements ont été émis sur ce point, dans cette France qui, après avoir produit quelques-uns des premiers théoriciens du socialisme (St. Simon, Fourier, Louis Blanc, Pecqueur), devrait avoir constamment en mémoire les terribles journées de Lyon en 1831, de Paris en 1848 et la Commune.

Gambetta, devenu homme de gouvernement, faisait du pur byzantinisme, en affirmant qu'il existait non pas « *une* » question sociale, mais « *des* » questions sociales.

Thiers, l'homme d'Etat de la Bourgeoisie, se contenta d'affirmer, au

lendemain de la répression de la Commune, que le socialisme n'était pas même une *opinion*, mais une simple *maladie* passagère.

Singulière et terrible maladie que cette épidémie, contre laquelle viennent se briser tous les efforts des médecins homéopathes ou allopathes : affection dont les malades, loin de vouloir guérir, désirent au contraire l'extension de son intensité, y placent leurs plus chères espérances et y voient leur salut.

Parmi les écrivains prud'hommesques qui ont traité du socialisme, celui qui porta le jugement le plus défavorable, fut vers le milieu de ce siècle, Louis Reybaud qui, en 1853, dans le *Dictionnaire d'économie politique*, osa affirmer que le socialisme était mort.

C'était après le coup d'État du 2 Décembre, alors que Napoléon III s'efforçait d'oublier les *idées napoléoniennes*, qu'il avait écrites au fort de Ham. En dépit des conseils amicaux de Proudhon, Reybaud, critique quelquefois honnête mais toujours superficiel et foncièrement optimiste, pouvait peut-être, à cette époque, se permettre de prononcer l'oraison funèbre du socialisme ; mais, aujourd'hui, la bonne foi oblige à reconnaître que le mort est plus vivant que jamais.

Et ceci devait être.

Pour que le Socialisme fût mort, deux conditions étaient indispensables : ou que les misères et les souffrances humaines eussent pris fin, ou que, dans le cœur de ceux qui souffraient, fût entrée profondément l'espérance de voir la fin, ou au moins l'atténuation de leurs souffrances ; et, par dessus tout, il eût fallu qu'ils eussent le sentiment intime de devoir et de pouvoir tenter d'en sortir.

Ce qui se dégage de plus vrai dans la société, ce sont des raisons tout opposées à celles qui pourraient rendre possible ou supposable la mort du socialisme ; et, aujourd'hui, à l'instar des anciens légitimistes qui criaient : « *le roi est mort, vive le roi !* », les socialistes peuvent triomphalement pousser ce cri : « *telle école socialiste est morte, vive le socialisme !* »

II.

Ici Colajanni pose cette question : « Que doit-on entendre par socialisme, et qui sont les socialistes ? »

Il note, avant tout, la grande difficulté qu'il y a, à donner une définition exacte, en raison de la complexité et de la variabilité des faits et des idées qui composent la question sociale ; puis, il passe à la réfutation des définitions évidemment inexactes, données par Roscher, Wagner, Reybaud, Cusumano et autres.

Ensuite, il réunit en les modifiant, plusieurs autres définitions, telles que celles de Rae et de Limousin, et dit que par socialisme, on doit en-

tendre la théorie qui, basée sur l'intervention de l'Etat, prétend réussir à régulariser la production et la répartition des richesses, à assurer à chaque individu la jouissance intégrale du fruit de son travail, à favoriser l'amélioration physique, morale et intellectuelle de tous, enfin, à élargir et à assurer la justice sociale.

« De la sorte — dit-il — une même définition embrasse les évolutionnistes et les partisans des moyens légaux, aussi bien que les révolutionnaires violents ; ceux qui veulent le renouvellement total et brusque des institutions sociales, et ceux qui veulent un renouvellement partiel et gradué, n'entendant pas poser de limites à l'évolution et hypothéquer l'avenir ».

« Mais, avec une semblable définition, en considérant l'Etat comme un organe régulateur et comme un instrument destiné à opérer la transformation sociale, on m'objectera que les anarchistes se verront exclus du nombre des socialistes ».

« C'est vrai, en effet, et cette exclusion est parfaitement justifiée au point de vue scientifique. Pour le prouver, je m'en référerai, au besoin, à une importante discussion soulevée à la *Société d'économie politique*, où Limousin soutint précisément cette thèse fondamentale : que les socialistes et les économistes cultivaient les uns et les autres la science économique ; mais qu'ils étaient en désaccord complet quant à l'application de cette science, parce que les premiers s'en rapportaient exclusivement à l'Etat et aux pouvoirs publics, pour la réalisation de leur idéal, et que les seconds comptaient exclusivement sur l'initiative des individus et repoussaient l'immixtion de l'Etat ».

« Les Socialistes se confient à l'Etat, mais cependant, ils le veulent transformé dans ses bases et perfectionné dans ses rouages, et, se plaçant ainsi à un point de vue éthique élevé, ils le considèrent comme un bien. Les Individualistes, au contraire, le jugent comme un mal, comme le pire des maux et ne lui assignent d'autre rôle que celui de gendarme. C'est pourquoi ces derniers sont appelés : *libertaires*, *particularistes*, *individualistes* et *non-interventionnistes* ».

« En analysant les théories anarchiques, on verra que, scientifiquement parlant, celles-ci présentent une remarquable analogie avec celle des *Economistes orthodoxes, individualistes*. Il y a des pages de Molinari, par exemple, qui ressemblent à s'y méprendre à d'autres pages écrites par des chefs anarchistes ; quant à la théorie générale, elle dérive en ligne droite de Spencer qui, pour peindre la perfection idéale de la société humaine, trace le dessin d'une société anarchique. Mais, voyez la contradiction ! le même Spencer, que l'analogie tente, peut-être un peu trop, a établi entre la sociologie et la biologie, une analogie qu'il considère comme absolument nécessaire pour compléter son système, c'est l'analogie entre l'*Etat* et le *système nerveux central*. Que se passe-t-il dans la série zoologique entre le *système nerveux* et les autres parties

de l'*organisme ?* Il arrive que le premier se spécialise, se différencie et assume des fonctions directrices et toujours plus hautes, au fur et à mesure que s'élève l'échelle des êtres, depuis la *monère* en bas jusqu'à l'*homme* au sommet ».

« Ne devrait-on pas en dire autant de l'Etat dans les sociétés humaines? C'est cela que nous enseignent l'histoire et l'expérience : mais Spencer le nie et le considère comme un *préjugé politique* ».

« Huxley a relevé cette contradiction ; le naturaliste, avec beaucoup d'à-propos, a corrigé le philosophe ».

« Il est à noter, relativement à l'analogie existant entre les anarchistes et les économistes orthodoxes, que vers le milieu de ce siècle, Proudhon, qui par beaucoup d'endroits touche aux anarchistes, mit en usage et en honneur le mot *anarchie*, pris dans son acception scientifique, et constata que les *anarchistes* et les *économistes orthodoxes* s'accordaient en un point essentiel : *l'abolition de la patrie*. De sorte qu'on est amené à conclure, étant donnée la distinction fondamentale entre les *Individualistes* et les *Socialistes*, que par une gradation successive et insensible, les premiers procèdent de A. Smith, Bastiat, Buckle, Spencer, Bakounine, Krapotkine, Reclus ; les seconds procèdent de Schmoller, de Laveleye, Wagner, Schomberg, Schœffle, Marx, Lassalle, L. Blanc, De Paepe ; c'est-à-dire du socialisme modéré de l'école, jusqu'au socialisme radical démocratique et au communisme autoritaire. Les *Socialistes* et les *Individualistes* suivent deux lignes de plus en plus divergentes, ayant pour point de départ commun, la science économique. Ce qui fait que beaucoup rentrent forcément dans le rang socialiste, qui, par préjugé ou par haine du mot, voudraient se tenir en dehors. Les conventions sociales ou l'intérêt personnel, les font passer par dessus les contradictions qu'on relève entre leurs affirmations théoriques et certaines de leurs répulsions ; mais, la logique et la science les ramènent malgré eux dans l'orbite du Socialisme ».

Traduction de Paul Boilley.

(La suite au prochain numéro.)

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE.— *France :* Parole présidentielle.— La réforme de l'impôt.— La Compagnie des Omnibus parisiens.— La concession des emprunts de la Ville de Paris.— *Belgique :* Grèves et révision.— Salaires et bénéfices.— Le Congrès international du 18 août 1891.— *Hollande :* Correspondance.— *Angleterre :* La Journée de huit heures.— Une commission du Travail.— *Russie :* Puissance du capitalisme.

FRANCE.

Parole présidentielle.— Extraits des discours officiels prononcés par M. Carnot pendant son dernier voyage :

« Sur la terre libre qui nous a été léguée, il existe encore « trop de souffrances. Efforçons-nous de donner satisfaction à « ceux qui, trop nombreux encore, font entendre de justes « revendications. C'est ainsi que nous saurons nous montrer les « dignes descendants de ces réformateurs dont nous saluons avec « respect la mémoire.

« Ce n'est pas de la violence plus ou moins désintéressée de « quelques-uns que le pays peut attendre ces satisfactions « désirées de tous.

« Nous ne devons pas séparer les phalanges du travail de « la masse de la nation, dont elles sont une des forces vives.

« Tout ce qui touche à la santé, à la sécurité de l'ouvrier, « à l'amélioration des conditions de sa vie, à l'hygiène de sa « demeure et de son atelier ;

« Tout ce qui assure la dignité de l'ouvrier en même temps « que sa liberté, doit être l'objet constant des recherches et des « travaux de ceux que le premier magistrat de la République a « investis de sa confiance.

« Les Chambres sont saisies d'une série de projets qui « marquent leur sollicitude pour le monde du travail.

« C'est l'union des volontés et la concentration des efforts « qui assurent la victoire.

« La République ne doit pas s'arrêter dans cette voie de la « réalisation des réformes pratiques et des progrès réfléchis qui « doit être l'œuvre d'un gouvernement d'opinion, issu du vote « populaire. »

La Constitution défend de demander compte au Président de la République de ses faits et gestes. Aussi en passons-nous sous silence.

Il n'est pas responsable même de ses propres paroles. Il est couvert par ses ministres. Nous nous tournons donc vers le gouvernement, vers « ceux que le premier magistrat de la République a investis de sa confiance. » C'est à eux que nous demandons compte d'une phrase injurieuse que n'aurait pas dû se permettre le chef respecté de la République Française, — surtout au lendemain de Fourmies : « Ce n'est pas de la violence *plus ou moins désintéressée* de quelques-uns que le pays peut attendre ces satisfactions désirées de tous. » — L'on ne faisait pas la morale aux socialistes, lorsqu'ils combattaient l'aventure boulangiste « par l'union des volontés et la concentration des efforts. » Aujourd'hui l'on doute de leur désintéressement.

C'est aux investis de la confiance de M. Carnot que nous demandons pourquoi leurs actes trop souvent négatifs, ne sont pas en accord avec les paroles de M. le Président de la République, — pourquoi l'initiative gouvernementale ne correspond pas à l'initiative un peu désordonnée de la Chambre, — pourquoi ce soit toujours sur des initiatives privées que l'on résolve de temps à autre quelques mesures essentielles au soulagement du trésor et des contribuables, — pourquoi les bonnes volontés ministérielles ne sont pas à l'unisson des bonnes volontés parlementaires sans cesse arrêtées par la célèbre Force d'Inertie, — pourquoi enfin rien ne se fait, — et pourquoi il n'est pas mieux veillé à l'exécution intégrale des rares lois qui protègent actuellement le travail, — et pourquoi l'on réserve toutes les tracasseries policières, toutes les sévérités légales ou non aux mouvements socialistes, tandis que l'on est plein de ménagements pour les agissements capitalistes.

Il ne suffit pas de répondre aux propositions de réformes ouvrières, fiscales et judiciaires : « Nous ne nous opposons pas. » Celui qui n'est pas pour les réformes est contre les réformes. Une politique de Ponce Pilate est une politique traîtresse à la Démocratie.

Des actes et non des paroles. *Verba volant, acta manent.*

Et, entr'autres réalisations, la mise en pratique de ce programme tracé à la Chambre des députés vers la fin de la séance désormais historique du 4 mai par le ministre des affaires étrangères: « Je ne veux pas, disait M. Ribot, examiner ce qu'il peut y « avoir de sérieux, d'immédiatement réalisable dans cette idée « d'une législation internationale du Travail qui a été maintes « fois mise en avant dans ces derniers temps et à laquelle faisait « allusion encore tout récemment le président du conseil d'une « grande nation voisine. L'unité de législation se fait peu à peu « d'elle-même, parce que, à mesure qu'un progrès s'accomplit « dans un pays, les autres pays, qu'ils le veuillent ou non, sont « obligés de l'accepter. Mais le moyen le plus sûr, le plus rapide « de la réaliser est-il de provoquer des congrès, des conférences « internationales? N'est-il pas au contraire de prendre résolu« ment la tête du progrès ?...»

En effet : si, par exemple, la journée de huit heures était adoptée en France, elle le serait rapidement à l'Etranger, parce que les mesures d'ordre économique et social ont de plus en plus, par la force des choses, un caractère international. Et que l'on ne vienne pas dire que ce n'est pas à nous de donner le signal, de faire l'expérience pour les autres, que nous serions d'éternels et incorrigibles Don Quichottes, toujours généreux et toujours dupes. D'abord nous devons bien cela à nos traditions de chevalerie révolutionnaire. Puis dans la politique socialiste, bien loin que nous ayons à craindre d'être dupes de l'Etranger au point de vue national, c'est nous, au contraire, Français, qui tenons le bon bout.

La réforme de l'impôt.— « Je ne m'y oppose pas », déclare malicieusement le ministère, qui en effet ne s'y oppose pas, mais n'y collabore pas non plus. Il se contente d'aider nos honorables à faire l'honneur à tous les projets de réforme générale de l'impôt de les laisser dormir dans les cartons. A présent que va-t-il sortir de la proposition Barodet et du projet complet et simple en ses grandes lignes déposé par M. Maujan ? Va-t-on enfin refondre un système d'impôts que personne n'ose défendre franchement et qui ne se maintient plus que par la force d'inertie? Va-t-on introduire un peu de justice dans notre régime fiscal vieilli et archi-usé.

M. Barodet demande: 1° la suppression de l'hérédité en ligne collatérale ; 2° l'attribution à l'Etat de toute succession *ab intestat ;* 3° la cession à des conditions de payement par annuités aux plus pauvres familles de cultivateurs et d'ouvriers comme aussi aux syndicats ou associations d'ouvriers et d'employés

régulièrement constitués, des immeubles provenant de ces successions et de la plupart des biens nationaux et communaux : 4° l'obligation imposée aux acquéreurs de les occuper, cultiver et exploiter eux-mêmes et de n'avoir désormais la faculté de les aliéner et transmettre qu'à la même condition, de telle sorte que ces immeubles ne puissent jamais plus devenir l'objet de rentes perpétuelles au profit de l'oisiveté ; 5° la même obligation imposée aux collatéraux et aux non-parents pour l'héritage immobilier à eux transmis par testament ou donation.

La très importante proposition Maujan sur la réforme générale de l'impôt, nous en trouvons l'analyse aussi succinte, mais aussi exacte et claire que possible dans le journal la *Justice*. Avant d'en donner le texte, qu'il nous soit permis de rappeler que nous avons abouti à des conclusions presque analogues à celles de M. Maujan, dans un article sur les Impôts, publié par nous dans la *Revue Socialiste* de mars 1889.

Le projet Maujan est le résultat d'un travail entrepris depuis plus d'un an par un groupe de députés. La méthode suivie a été celle de la division du travail qui a été préparé par des commissions techniques. Après ces études préliminaires, il ne restait plus qu'à les synthétiser dans un travail d'ensemble qui est l'œuvre de M. Maujan pour la partie générale, de M. Dupuy-Dutemps pour le titre Ier, de M. George Berger pour la question de l'alcool, de M. Terrier pour les successions, de M. Moreau pour tout ce qui a trait à l'impôt sur le capital et sur le revenu. — Ceci dit, voici, sans commentaires, en nous réservant de l'apprécier plus tard dans ses détails, l'analyse de ce travail consciencieusement fouillé et étudié.

Exposé des motifs

Dans le chapitre préliminaire, M. Maujan rappelle que lors de la discussion du budget de [illegible], le gouvernement [illegible] invité à présenter un projet de réforme de notre système fiscal ; il indique les raisons politiques et sociales qui ont déterminé les auteurs de la proposition, et après avoir donné une sommaire analyse du projet, il conclut en faisant appel au patriotisme qui exige que nous restions les premiers au point de vue de l'impôt, afin d'être les premiers au point de vue de la défense nationale.

Il ajoute que les questions sociales ne peuvent être résolues qu'avec de l'argent et qu'il est impossible de rien tenter en conservant un système qui ne permet que péniblement de boucler le budget.

TITRE PREMIER

Impôts. — Maintien ou suppression

Sous cette rubrique, M. Dupuy-Dutemps a indiqué les motifs qui militent en faveur du maintien ou de la suppression des taxes actuellement en vigueur.

Il n'a été conservé des contributions directes que les taxes foncières, dont la plus importante est la taxe des biens de mainmorte.

Les droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux ont donné lieu à une réduction considérable relative aux biens immeubles qu'on a assimilés au mobilier, et qui ne payeront, d'après le projet que 2 0/0.

Les mutations à titre gratuit ont, au contraire, provoqué une augmentation, par l'assimilation des meubles aux immeubles, et par l'adoption des deux taux fixes de 2 0/0 pour les donations faites par des ascendants et de 5 0/0 pour toutes les autres. Les auteurs de la proposition ont estimé qu'il convenait de frapper d'un impôt une cause d'enrichissement qui ne suppose aucun effort de la part du bénéficiaire.

L'impôt du timbre est conservé en partie ; mais nous verrons au chapitre suivant qu'on a éliminé tous les droits qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts du commerce et de l'industrie.

Enfin la proposition fait état de tous les monopoles actuellement exploités, notamment des tabacs, des postes et télégraphes et des chemins de fer.

Le maintien de ces divers impôts, y compris les douanes dont le produit n'a été majoré que de 38 millions, conformément aux propositions du gouvernement, et qu'il faudrait augmenter dans de bien plus grandes proportions s'il fallait suivre les exigences de la commission, fournira au futur budget, tel que le conçoivent M. Maujan et ses amis, une somme certaine de seize cent dix-huit millions.

Les suppressions comprennent :

1° L'impôt foncier sur les propriétés bâties et non bâties, dont le principal, calculé sur un cadastre invariable, ne peut, dans aucun cas, être proportionnel au revenu.

2° Les contributions personnelle et mobilière, sorte de capitation injuste, calculée d'après un système mixte où il n'est pas tenu compte des facultés imposables des individus ;

3° L'impôt des patentes, dont il est superflu de faire la critique, puisqu'on a jugé à propos de le réformer et qu'une commission parlementaire s'évertue à trouver des bases équitables qu'on ne découvrira jamais.

4° L'impôt des portes et fenêtres, qui est le type le plus complet de la taxe improportionnelle, antihygiénique et antidémocratique.

En matière d'impôts indirects, la proposition réduit de moitié, comme nous l'avons indiqué, les droits de mutation sur les propriétés immobilières, d'où un dégrèvement considérable pour l'agriculture ; elle supprime les droits de greffe ce qui donne un bénéfice de 8 millions aux plaideurs.

Les timbres de quittances, reçus et chèques, sont supprimés, ainsi que ceux des lettres de voiture.

Les droits de circulation et de consommation sur les boissons de toute sorte, vins, cidres, bières, etc., sont abolis, ainsi que ceux sur les sucres, sels, huiles, etc.; enfin, les taxes sur les transports par voitures ou chemins de fer sont effacées de nos budgets.

La liberté est rendue à la fabrication et à la vente des allumettes chimiques, qui constituent des objets de première nécessité.

Le total de ces suppressions se chiffre par 1,548 millions.

Il a fallu songer à combler ce vide, qui équivaut à la moitié du budget.

Pour cela, on a eu recours à des impôts nouveaux et aussi à une modification profonde de certains impôts anciens.

Chacun de ces procédés est développé dans les titres suivants :

TITRE II

Rectification de l'alcool par l'Etat

Désormais l'Etat achèterait aux fabricants l'alcool brut sous le nom de flegmes et monopoliserait la rectification de ces produits.

Cette opération aurait un double but : elle constituerait tout d'abord une mesure hygiénique, car il est démontré que les dangers de l'alcoolisme sont décuplés par la mauvaise qualité des liqueurs, et elle produirait un revenu annuel d'*un milliard*.

Ce chiffre a déjà suscité bien des doutes, et il rencontre bien des incrédules : voici comment on l'établit.

On consomme en France (nous ne disons pas on produit) 1,500,000 hectolitres d'alcool pur d'industrie. Ces alcools valent brut de 30 à 40 fr. l'hectolitre, leur rectification coûterait 15 fr. environ ; de sorte que l'État, en acquérant des fabricants les flegmes aux prix les plus élevés, ne payera l'hectolitre d'alcool que 55 fr. au maximum. S'il le revend 700 fr. comme on le propose, il lui reste un bénéfice de 645 fr. par hectolitre qui, multiplié par quinze cent mille dépasse un milliard.

Et ce qu'il y a de vraiment heureux, c'est que le prix du petit verre, fixé presque partout à 10 centimes, n'augmentera pas.

En effet, avec un litre d'alcool pur, on fait environ trois litres (un peu moins) d'eau-de-vie ordinaire : chaque litre contenant 40 petits verres, estimons seulement à 110 le produit des 3 litres, le prix de cette quantité s'élèvera à 11 francs, et, par suite, le débitant aura encore un bénéfice de 4 francs, ce qui est suffisamment rémunérateur.

La rémunération sera d'ailleurs d'autant plus forte, que la licence est supprimée avec la patente, et que les droits de circulation sur les autres boissons n'existeront plus.

Quant à la fabrication des liqueurs, cognacs, etc., elle restera libre, à la condition d'employer l'alcool rectifié par l'État, suffisamment reconnaissable à sa pureté qu'on ne peut obtenir qu'à l'aide d'appareils perfectionnés que lui seul pourra posséder.

Les alcools spéciaux, supérieurs, produits par la distillation des vins ou des fruits, qui constituent une infime exception (60,000 hectolitres environ contre 1,500,000) seront soumis à une taxe spéciale à la fabrique elle-même.

Tel est le système général de la proposition, mise en lumière par M. Georges Berger.

TITRE III

Impôt sur les successions

La proposition demande à l'impôt sur les successions une somme de 350 millions au lieu de 200.

Le droit successoral *ab intestat* est arrêté au quatrième degré, non compris les enfants naturels et le conjoint survivant.

Cette disposition de pur droit civil aura pour résultat de faire attribuer à l'État un certain nombre de successions qui allaient autrefois à des collatéraux éloignés et souvent inconnus.

La liberté de tester reste d'ailleurs entière.

Les parts héréditaires des ascendants ou descendants, inférieures à 500 francs, sont affranchies de tout droit ; puis la proposition établit une double échelle basée à la fois sur l'importance de la succession et sur le degré de parenté qui fait varier le droit de 0 fr. 50 à 20 fr. 00. Cette base sera précisée pour chaque cas particulier, dans une loi de finances revisable tous les cinq ans.

Les dettes seront toujours déduites du capital pour la perception de l'impôt, et les légataires en nue-propriété ne le payeront qu'au moment de la cessation de l'usufruit.

TITRE IV

Impôt mixte sur le capital et le revenu

La dernière catégorie des ressources est demandée à un impôt mixte sur le capital et le revenu ; on ne l'utilise qu'à concurrence de 200 millions alors que les taxes qui frappent aujourd'hui le revenu produisent plus de 600 millions (impôt foncier, personnel, mobilier, portes et fenêtres, revenu des valeurs mobilières, etc.) Les impôts fonctionneraient un peu comme l'incometax en Angleterre, pour fournir l'appoint du budget.

La Commission a pensé qu'on ne pouvait pas recourir au seul impôt sur le revenu, qui laisse en dehors de la taxe des biens de luxe improductifs, comme les parcs, les châteaux, les galeries de tableanx, etc.; elle a dû donc établir des catégories, dont il serait trop long de faire l'énumération.

Il suffira de dire que cet impôt qui frappera les revenus de toute nature, même les salaires, variera de 50 cent. à 6 fr. 0/0, et que son fonctionnement en sera assuré au moyen de règles précises, dont nous aurons plus tard à examiner la valeur pratique.

La Compagnie des Omnibus. — Ayant été obligé de composer hâtivement ce bulletin plus tôt que de coutume, nous ne pouvons raconter les péripéties de la courageuse lutte engagée par la très-récente Chambre syndicale des employés des tramways et omnibus parisiens contre les résistances héroï-comiques des administrateurs de la Compagnie des Omnibus, toute puissante de par la protection de M. le sénateur Camescasse, administrateur de la dite Compagnie et ex-préfet de police, de par certains encouragements inavouables, de par les complaisances de l'éminent Directeur des travaux de Paris, nous avons nommé l'habile M. Alphand.

Admirablement secondé par Mesureur et Rouanet, le personnel surmené de la Compagnie des Omnibus a répondu aux mauvais traitements dont il avait été l'objet par une grande modération et une grande sagesse qui lui ont dès le principe concilié l'opinion publique. Et jamais grève ne recueillit de toutes parts tant de chaleureuses et unanimes sympathies.

Ci-dessous le programme minimum des revendications des grévistes, — améliorations dont la plupart avaient été spontanément accordées aux employés des Tramways suburbains Nord et Sud par la Direction de cette compagnie spéciale, qui est cependant beaucoup moins riche et moins avantagée que la Compagnie des tramways et omnibus parisiens.

1° La journée de douze heures, repas compris, sans diminution de salaire.

2° Deux jours par mois de repos rémunérés ;

3° Un intérêt de 3 0/0 pour les cautionnements ;

4° 800 francs de retraite après vingt-cinq ans de service et cinquante ans d'âge. Dans le cas d'incapacité de service, à partir de quinze années de présence l'employé aura droit à une retraite proportionnelle, suivant le temps, de 300

à 800 francs. En cas de décès un tiers de la retraite serait servie à la veuve et aux orphelins.

5° Cet article vise les révocations qui ne pourront plus être prononcées que dans les trois cas suivants : flagrant délit de vol, ivresse flagrante trois fois constatée, abandon du service sans motif.

6° Cet article, dans sa forme volontairement courtoise, vise le déplorable usage de la police secrète et de dénonciations que la compagnie a élevé à la hauteur d'une institution : les amendes ne pourront plus être appliquées qu'en cas de flagrant délit et elles n'iront plus enrichir la compagnie. Elles seront versées à la caisse de secours du syndicat.

Ajoutons que la Compagnie des omnibus avait des devoirs à remplir non-seulement vis-à-vis de ses employés, mais aussi à l'égard du public et de la Ville de Paris, — et elle n'a rempli ni les uns ni les autres. La déchéance s'impose, telle est la conclusion du rapport de Rouanet sur le monopole de la Compagnie. Le Conseil municipal doit donc voter d'une façon ferme la déchéance et mettre le Préfet en demeure de sanctionner les votes répétés des élus de Paris.

La capitulation de la Compagnie ne doit pas la sauver de la déchéance. Tout d'abord l'insolence féodale des administrateurs de la Compagnie méritait une leçon, et la meilleure c'était précisément la grève terminée à l'avantage de ses subordonnés, c'est-à-dire le triomphe de ses vassaux révoltés. Viennent ensuite la déchéance du monopole et son rachat, soigneusement épluché, par la Ville de Paris.

La conversion des emprunts de la Ville de Paris. — Le total des charges réelles incombant à Paris pour les sommes reçues des prêteurs (intérêts, primes de remboursement, lots, taux fictifs, frais, etc...) peut s'élever à environ 6 0/0. — A part les emprunts où le taux nominal est de 4 0/0, la réduction des intérêts servis ne devait assurer qu'une faible économie, à cause de la modicité des intérêts proprement dits. Mais cette économie suffisait pour justifier l'opération projetée. Malheureusement les auteurs de la proposition de conversion l'ont bizarrement retirée et personne ne l'a reprise, sous prétexte que le gouvernement ne la défendait pas. Voilà un symptôme d'affaissement politique au moins étrange chez des édiles de Paris. En effet, pour les Villes comme pour l'État, l'amoindrissement de la dette, par une série de conversions, est le premier intérêt et le premier devoir budgétaire.

BELGIQUE.

Grèves et révision.— La révision a été votée en principe, et naturellement les grèves ont diminué d'intensité et se sont lentement éteintes. Elles reprendront seulement si, malgré toutes les franches habiletés de tactique du Parti Ouvrier, le suffrage universel ne sort pas de la révision constitutionnelle. Mais alors ce sera la grève générale, avec sa puissante force d'inertie, qui sera le moyen décisif afin d'obtenir le droit de suffrage pour tous, sans distinctions ni subtilités chinoises.

La grève générale se ferait calme et imposante en dépit des excitations intéressées des patrons, des seigneurs et des curés ; et elle serait encouragée et soutenue par tous les prolétariats organisés des autres nations. L'on verrait se renouveler chez tous les peuples des appels à la solidarité internationale, du genre de celui-ci adressé en mai dernier aux mineurs de France par quelques députés français.

« Citoyens !

« Plusieurs de vos syndicats ont consulté les députés sur l'attitude à prendre par les mineurs de France devant le mouvement belge. Leur réponse sera très nette.

« Dans le Congrès international des mineurs tenu cette année même à Paris, à la Bourse du travail, les délégués de votre industrie, au nom de la solidarité internationale, s'engagèrent à régler la production de houille dans leur bassin et à la limiter strictement aux besoins de l'industrie française, en cas où la grève générale éclaterait dans un des pays représentés. Les mineurs aideront leurs frères de Belgique en lutte ouverte contre le capitalisme qui les exploite politiquement et socialement.

« Déjà cette décision a été prise dans le Pas-de-Calais et à l'Escarpelle sur l'invitation des citoyens Lamendin et Jouvenot, secrétaires-généraux des syndicats du Nord et du Pas-de-Calais. Pareil devoir s'impose à tous. Ne pas l'accomplir serait prendre parti contre les prolétaires de Belgique. Les mineurs français montreront qu'ils savent tenir leurs engagements.

« Salut et solidarité !

« Signé : Basly, Baudin, A. Boyer, Chassaing, Cluseret, Couturier, Dumay, Ferroul, Franconie, Hovelacque, Lachize, Théron, Thivrier.

Salaires et bénéfices.— A propos des grèves charbonnières, voici le salaire moyen annuel des houilleurs belges, de 1880 à 1889.

En 1880 le salaire annuel a été de fr.			920.00
— 1881	—	—	931.00
— 1882	—	—	926.00

En 1883	—	—	1.006.00
— 1884	—	—	914.00
— 1885	—	—	812.00
— 1886	—	—	783.00
— 1887	—	—	815.00
— 1888	—	—	869.00
— 1889	—	—	932.00

Quant aux bénéfices des Compagnies charbonnières, voici, pour ces dix dernières années, les profits réalisés par les Charbonnages de Belgique.

En 1880,	bénéfice de. . . . fr.	3.846.000
— 1881,	perte de	1.469.000
— 1882,	bénéfice de. . . .	4.776.000
— 1883,	—	4.558.000
— 1884,	—	6.259.000
— 1885,	—	6.937.000
— 1886,	—	5.151.000
— 1887,	—	8.741.000
— 1888,	—	12.526.000
— 1889,	—	21.927.000
— 1890	(chiffre approximatif)	54.000.000

Donc en 1890, ajoute le *Peuple* auquel nous empruntons ces chiffres, le bénéfice des charbonnages représentait au moins 40 pour cent du capital des mines qui, en 1886, était évalué à 120 millions.

Ces 54 millions de bénéfices, représentent une somme de 700 francs par tête ouvrière de toutes catégories, femmes et enfants compris, ou 50 pour cent environ du salaire payé.

Si les charbonnages étaient exploités par l'Etat, comme nous le demandons, les ouvriers seraient mieux rétribués et les consommateurs paieraient leur charbon moins cher qu'aujourd'hui.

Congrès ouvrier international de 1891. — Appel lancé par le *Parti ouvrier belge*, et contresigné par le comité Zurichois du Congrès ouvrier socialiste international de Paris.

Un Congrès ouvrier socialiste international se tiendra à Bruxelles, le Dimanche 18 Août 1891, et ses débats se prolongeront durant une semaine. Nous venons très fraternellement vous demander d'y participer.

Le Conseil général du Parti ouvrier belge agit en vertu d'une double délégation. Il a d'abord reçu mandat du Congrès international ouvrier tenu à Paris, en 1889, à la salle de la rue de Lancry, et il a ensuite été investi d'une mission analogue par le Comité exécutif, siégeant à Zurich, du Congrès socialiste international tenu également en 1889, à Paris, à la salle de la rue Rochechouart. La charge qui nous est confiée par ce double mandat est glorieuse et importante. Elle nous échoit dans des circonstances qui nous

permettent d'espérer que, sans distinction, les éléments vivants et militants du prolétariat de tous les pays se feront représenter à ces grandes assises du travail et viendront resserrer, nous en avons la confiance, les liens d'entente entre toutes les forces ouvrières du monde.

Tous les partis ouvriers ou socialistes, toutes les associations de travailleurs, tous les groupements de travailleurs indistinctement sont invités, et nous espérons qu'ils répondront avec cordialité à l'appel chaleureux que nous sommes heureux de leur adresser.

La vérification des pouvoirs des délégués appartiendra au Congrès, qui l'organisera, nous en avons la certitude, de façon à donner satisfaction à tous. Ce sera également le Congrès qui se prononcera sur le mode de votation et règlera définitivement son ordre du jour.

Les rapports sur la situation ouvrière et sur le mouvement socialiste dans chaque pays seront présentés par les délégués des diverses nationalités. Il est recommandé aux partis, associations et groupements de faire imprimer à leurs frais ces rapports en trois langues : française, allemande et anglaise, afin que des exemplaires en soient distribués aux délégués dès l'ouverture du Congrès. Nous nous chargerons de vous prévenir, quelques semaines avant celui-ci, du nombre des rapports qu'il y aura à distribuer.

Afin que nous puissions prendre toutes les mesures nécessaires et veiller à l'organisation sérieuse et pratique du Congrès, nous demandons que les adhésions nous soient adressées avant le **16 Juillet** et qu'elles indiquent le nombre de délégués désignés. Une fois ce chiffre connu, nous préviendrons les partis et groupements de la quantité de rapports qu'ils seront priés de nous transmettre ou d'apporter avec eux.

Trois points sont déjà portés à l'ordre du jour, les voici :

1. De l'état de la législation protectrice du travail, au point de vue national et international, et des moyens à employer pour l'étendre et la rendre efficace.

2. Du droit de coalition, de ses garanties, des grèves, du boycottage et du mouvement coopératif au point de vue international.

3. De la position et des devoirs de la classe ouvrière vis-à-vis du militarisme.

Pour que tous les partis, groupements ou sociétés qui participeront au Congrès puissent examiner les questions en temps utile, nous insistons pour que les points que les adhérents désirent voir inscrire à l'ordre du jour nous soient indiqués avant le 1er Juillet prochain.

C'est pour éviter que l'ordre du jour soit surchargé ou que des questions dont le libellé ou la discussion pourrait amener des inconvénients pour les délégués de pays où il y a une législation restrictive de la liberté ouvrière, qu'il importe que le Congrès soit juge de la composition définitive de son ordre du jour.

Nous nous efforcerons de faciliter aux délégués l'accomplissement de leur mission et nous faisons des vœux pour que le Congrès de Bruxelles amène l'accord complet, si nécessaire et si désirable pour tout le monde et à tous les points de vue, des prolétaires conscients, organisés et unis dans cette même pensée : l'émancipation complète du prolétariat universel.

Vous voudrez donc, Compagnons, nous envoyer à bref délai votre adhésion et recevoir en attendant nos saluts fraternels.

Pour le Conseil général du Parti ouvrier belge :

Le Secrétaire pour l'étranger.

JEAN VOLDERS.

HOLLANDE

De notre correspondant Ern. Henrios,

« La politique en Hollande est surtout occupée par la loi « militaire et par les prochaines élections pour les Chambres. « Le service personnel est préconisé par la majeure partie des « anti-révolutionnaires et des libéraux ; les catholiques tiennent « encore toujours à leur masque anti-militariste ; leur nuance « est la même en Belgique et en Allemagne, ce qui ne les a pas « empêchés de voter des millions et encore des millions pour les « fortifications de la Meuse, et d'accorder l'aide du Centrum au « Reichstag, pour faire passer le Septennat. Il est à remarquer « que les journaux bourgeois sont ici fort d'accord sur l'immora- « lité du régime des casernes ; ils ne veulent pas gâter les bons « fils des excellents bourgeois ! C'est un de leurs arguments « favoris contre le système personnel. Aussi longtemps que les « fils des prolétaires étaient seuls à porter le sac et manier le « fusil, ces honorables classes dirigeantes ne s'en sont pas même « aperçues ! C'est encore bon à retenir.

« Les prochaines élections auront comme pivot le suffrage « universel. A Amsterdam il s'est composé un comité mêlé « formé de délégués libéraux, radicaux, démocrates, socialistes, « et de syndicats, qui ne soutiendra que des partisans déclarés « de la réforme électorale. Cependant les élections prochaines « seront importantes surtout en Frise où nos amis espèrent « triompher encore et d'où les libéraux et autres conservateurs « voudraient bien déloger Domela Niewenhuis qui représente le « Schoterland.

« Les candidats de la Volksparty (le parti du peuple) qui « comprend les socialistes, les partisans du suffrage universel « et de la nationalisation du sol, sont jusqu'à présent : pour « Harlingen, O. Stellinguerf ; — Franeker, Vitus Bruinsma ; « — Dokkum, Stoffel ; — Bergum, J. A. Fortuyn : — Schoterland, « F. Domela Nieuwenhuis ; — Volvega, G. L. van der Zwaag. Dans « la province de Groningue, pour Groningen, F. Domela « Nieuwenhuis et F. van der Goes ; — Winschoten, D. R. Mans- « holt ;— Veendam, Helsdingen ;— Zuidhorn, De Clercq ;— Appin- « gedam, Van Emmenes. En Zélande aussi nous prévoyons la « formation d'une " Volksparty " qui présentera quelques can- « didats moins dans l'espoir de les faire nommer que de réunir « sur eux un certain nombre de suffrages et afin de pouvoir

« faire une active propagande dans le courant de la période
« électorale.

« Ce sont jusqu'ici les partis extrêmes, radicaux et socia-
« listes, qui se remuent le plus ; les libéraux entrent aussi dans
« l'arène, mais leur situation est des plus difficiles ; s'ils doivent
« se montrer conservateurs en Hollande, en Zélande et en Guel-
« dre, ils doivent « rougir » en Frise et dans le Nord. Les
« électeurs ne se contentent plus de quelques bonnes paroles et
« de belles promesses, ils exigent dans des réunions publiques
« où la discussion est libre, des engagements formels et des
« preuves.

« Vous voyez d'ici le trouble et l'embarras de ces bons
« représentants bourgeois. Si nous ne pouvons espérer faire
« nommer plusieurs de nos amis, néanmoins nous avons la certi-
« tude que nos candidats obtiendront un nombre respectable de
« voix. Tout annonce une période électorale des plus animées
« où la propagande socialiste ne chômera pas.

ANGLETERRE.

La journée de huit heures. — MM. les députés Cunningham Graham, Randell, Abraham, Dr Mark, Conybeare ont présenté au Parlement un bill relatif à la journée de huit heures. — Les articles 4 et 5, concernant la procédure à suivre devant la cour prévôtale, et n'ayant, par conséquent, aucun intérêt pour nos lecteurs, voici seulement la teneur textuelle des trois premiers articles :

Article Premier. — Après le 1er janvier 1892, personne ne travaillera ni fera travailler, sur terre ou sur mer, n'importe de quelle manière, par suite d'un arrangement ou d'une convention, ou d'un contrat de louage, à l'exception, cependant, des cas d'accidents, plus de huit heures sur vingt-quatre, ou plus de quarante-huit heures par semaine.

Art. 2. — Les patrons, directeurs, et, en général, ceux qui seront reconnus coupables de contravention aux dispositions de cette loi, seront punis d'une amende de 250 francs au moins et de 2.300 francs au plus.

Art. 3. — La connaissance des contraventions à la présente loi est déférée à une Cour prévôtale qui procèdera d'une manière sommaire.

De notre correspondant, Jules Magny.

Commission du travail. — En règle générale l'institution d'une « Commission Royale » est un truc parlementaire inventé par un gouvernement aux abois pour esquiver la solution immé-

diate d'une question brûlante dont la discussion en plein parlement serait alors désagréable. Mais d'un mauvais outil un bon ouvrier peut quelquefois tirer d'assez bon travail, et, de toutes les commissions royales qui ont siégé, deux ou trois d'entre elles ont du moins collectionné d'intéressants et utiles documents. Le fait inouï qu'un gouvernement tory s'est enfin vu forcer la main au point d'instituer une commission du travail est une preuve que le socialisme n'est plus une quantité négligeable ; c'est aussi une manœuvre électorale, car on s'attend, en se fondant sur le récent discours du budget, à une dissolution vers la fin de l'année.

Voici la composition de cette commission. Elle consiste en 15 tories et 12 libéraux ; les premiers sont considérés comme étant en faveur du capital, les derniers en faveur du travail. Les 15 tories sont : Lord Hartington (président) ; Lord Derby, Sir Michael Hicks-Beach (député) ; Sir John Gorst (député) ; Mr. Leonard Courtney (député) ; Sir E. Harland (député) ; Mr. G. Balfour (député) ; Mr. Jesse Collings (député) ; Sir F. Follock, Sir W. T. Lewis, Mr. T. H. Ismay, Mr. David Dale, Mr. George Livesey, Mr. W. Tunstall et Mr. Hecolitt.

Les 12 libéraux sont : Mr. Mundella (député) ; Mr. H. Foroler (député) ; Mr. Bolton (député) ; Mr. Burt (député) ; Mr. W. Abraham (député) ; le Professeur Marshall, Mr. Plimsoll, Mr. J. Maudsley, Mr. Tom Mann, Mr. Edward Trow, Mr. Henry Tait, Mr. Austin.

Les capitalistes ont naturellement une majorité dans cette commission. Elle ne satisfait personne, ce à quoi il fallait s'attendre. Le parti du travail aurait aimé à y voir figurer les noms de John Burns et de Michael Davitt, ce qui aurait été un gage de sincérité de la part du gouvernement. Je ne peux mieux vous faire connaître la commission qu'en vous donnant l'opinion de John Burns à son sujet, exprimée à un rédacteur du journal la *Star*.

« Pour commencer par le « noble » président, je pense que le choix est singulièrement malheureux. Lord Hartington a été considéré jusqu'ici comme un homme dénué de connaissances sur les questions sociales, économiques et politiques qui affectent les classes laborieuses. Il est président de la Compagnie de *Barrow Steel*, et à ce titre a acquis une connaissance partielle et superficielle qui, dans son cas, est dangereuse. S'il remplit ses devoirs de président de la manière légère qui caractérise sa vie publique, il n'y a pas grand'chose à espérer de la Commission en ce qui le concerne. Quant à Lord Derby, il est complètement compétent pour représenter l'intérêt des landlords, mais il n'a

pas, à mon avis, la connaissance des questions économiques et industrielles qu'on lui accorde généralement. Sir Michael Hicks-Beach et Sir John Gorst, d'un autre côté, ont droit à faire partie de cette Commission. Sir John a une grande connaissance des questions du travail en Europe et, tout lié qu'il était à la conférence de Berlin, il s'en est cependant bien tiré. — Quant aux libéraux, si Mr. Mundella agit comme le Mundella d'il y a six ans, et n'enfourche pas son dada du laisser-faire, ce sera une bonne acquisition pour la Commission. M. Fowler est un homme capable dont l'habileté à traiter les questions ouvrières ne s'est pas encore montrée. Mais il y a plusieurs hommes qui, à mon avis, n'auraient pas dû faire partie de la Commission. Par exemple, Sir E. Harland, qui représente une industrie qui n'a pris qu'une faible part, comparativement, à l'état de choses qui a donné naissance à la Commission. Il y a aussi Mr. Gerald Balfour, dont les titres sont nuls, autant que je sache. Et ce Sancho Pança politique, Mr. Jesse Collings, dont la nomination n'est comprise ni justifiée par personne. Sous le rapport de la connaissance des allotissements et des travailleurs des champs, Joseph Arch. Simmonds ou tout autre représentant direct était l'homme qu'il fallait. Mr. Bolton est un autre membre superflu de la Commission. Quant à Livesey, je ne suis pas fâché de le voir dans la Commission, ni Sir Wm Lewis. Si la commission doit être complète, qu'elle contienne les meilleurs — ou plutôt les pires — représentants du capital. Il n'est que juste que les plus acharnés antagonistes des classes ouvrières aient l'occasion de prouver combien le commercialisme sans scrupule va la main dans la main avec la philanthropie bienfaisante. Naturellement je suis content de voir le nom de Tom Mann dans la Commission, mais je crois que les matelots aussi bien que les dockers auraient dû être directement représentés par J. H. Wilson et non indirectement par Mr. Plimsoll qui prend un intérêt philanthropique à leur bien-être.

Michael Davitt est un de ceux qui ont été omis. Le mouvement du travail en Irlande a été jusqu'ici principalement politique et agraire et a été dirigé par Davitt ; et bien que Mr. Austin représente le côté des *trade-unions*, qui est de croissance récente, il me paraît de mauvaise foi de ne pas utiliser la vaste connaissance que possède Davitt au sujet des souffrances des paysans irlandais et des besoins des ouvriers irlandais. D'un autre côté Will Thorne, secrétaire du syndicat des ouvriers du gaz aurait du être nommé parce que ce syndicat est celui qui a le plus particulièrement, et avec succès, combattu dans la question du travail des manœuvres. Des hommes tels que

Charles Booth, qui connait si intimement les conditions de l'existence dans les classes les plus pauvres des villes, et Holt Hallett, pour sa connaissance des besoins et des misères des ouvriers indiens — ce qui a une influence très importante sur le marché industriel anglais — auraient dû être nommés. R. Juggins aurait été une excellente acquisition, pour ce qui concerne la *Black Country*. Tandis que je suis content de voir dans la commission Wm Abraham, le génial représentant des mineurs du pays de Galles, je dois dire que le gouvernement a négligé les droits d'une grande partie des mineurs anglais qui, bien que partisans déclarés du *trade*-unionisme, préfèrent cependant réduire leurs heures de travail par l'action de la loi. Mr. Pickard ou Mr. Woods auraient dû faire partie de la Commission au même titre que Mr. Burt. Mr. Tait sera le porte-parole des employés écossais des chemins de fer, mais j'aurais aimé voir nommer, pour faire contrepoids à Mr. Bolton, Keir Hardie qui est l'avocat le plus habile des mineurs et des ouvriers écossais.

Il aurait dû y avoir un ou deux socialistes du type militant dans la Commission, parce que les disputes relatives au travail qui ont eu lieu ces deux dernières années, la détermination qui les a dirigées et le confort plus grand qu'elles ont poussé les ouvriers à réclamer sont principalement dus à leur enseignement. Il y a tant d'hommes capables dans le mouvement socialiste qu'il serait désagréable d'en choisir un ou deux, à l'exclusion des autres, mais pour contrebalancer les économistes réactionnaires tels que Mr. L. Courtney, Sir J. Pollock et le professeur Marshall qui sont encore arrêtés par la barrière du laisser-faire, des hommes tels que Bernard Shaw ou Sidney Webb auraient dû être nommés.

Je regrette aussi que les femmes ne soient pas directement représentées dans la Commission, parce que peu de gens connaissent les conditions terribles dans lesquelles beaucoup de femmes travaillent dans certains métiers. Néanmoins, malgré le caractère défectueux de la commission, je crois que si elle reçoit des dépositions de témoins de toute sorte, les informations qu'elle recueillera seront très utiles; mais je ne pense pas que la commission recommande des propositions législatives qui tendront à faire disparaître les causes de dispute entre le capital et le travail. Il y aura naturellement plusieurs rapports et j'ai confiance que celui de la minorité des commissaires favorables aux ouvriers sera assez avancé pour justifier l'attente de la grande majorité des travailleurs. Quoi qu'il arrive, la commission ne fera pas oublier la grande question des 8 heures, ni

n'endormira la vigilance populaire sur la question du travail en général. Plus les ouvriers font de progrès, plus ils deviennent mécontents des inégalités qui restent à saper. Si la commission ne satisfait pas leur appétit le gouvernement s'apercevra qu'il a créé un engin pour sa propre destruction.»

RUSSIE.

La puissance du Capitalisme (Czar et baron).— L'article suivant que nous reproduisons textuellement est extrait du journal ultramontain le *Courrier de Bruxelles*. Inutile de dire que nous ne partageons pas les sympathies allemandes de cette feuille cléricale, qui a autant l'horreur des idées françaises que de la Juiverie. Pour elle, la France est l'ennemie, parce qu'elle représente au plus haut degré « la tyrannie des masses », c'est-à-dire la Révolution, et, pour commencer, le Suffrage universel, c'est-à-dire la bête noire actuelle de la triste réaction belge. Mais dégagé des préoccupations professionnelles et politiques, cet article est très-intéressant en ce qu'il montre la puissance de plus en plus accaparante du Capitalisme, le seul roi de cette fin de siècle.

« Une volonté fait seule la loi en Russie.» Jamais mot ne fut plus vrai. Dans l'immense empire qui s'étend des rives de la Baltique aux côtes de l'Océan Pacifique, des glaces éternelles des régions sous-polaires aux régions tropicales des Indes, un seul homme dispose des vies, des biens, des consciences. Non content de sa domination despotique sur les corps et les fortunes, il étend même sa main sur les âmes, et prétend leur dicter la loi.

César et Pape à la fois, il est le maître temporel et spirituel, devant qui tout ploye, pour ne pas être broyé.

Jamais autocrate ne veilla avec un soin aussi jaloux sur l'indépendance de son pouvoir. Les plus grands, les plus puissants monarques de la terre, ses parents les plus proches, ses alliés les plus précieux, ont en vain tenté de fléchir cette volonté suprême. Qu'il s'agisse de grandes ou de petites choses, peu importe, le czar ne cède jamais à l'influence étrangère. Prières et menaces se brisent contre un dédain glacial.

Et ce czar orgueilleux, qui, hier encore, refusait à l'empereur allemand une faveur insignifiante, ce souverain tout puissant qui, avec un mépris insultant, retourne au lord mayor de Londres une adresse signée des plus grands noms des trois Royaumes Unis, cet autocrate inflexible, courbe l'échine et s'humilie devant le baron Rothschild.

Le petit neveu du prêteur crasseux de la Judengasse de Francfort impose sa volonté au czar de toutes les Russies !

Le doute n'est plus permis : une note russe, d'apparence officieuse, dans la *Nowoje Wremja*, avoue la chose sans détour, et l'organe officieux de la dynastie Rothschild la confirme :

On était tombé d'accord sur toutes les conditions du nouvel emprunt de

conversion, — assure l'organe russe — et déjà le traité était signé par les parties contractantes. Le chef de la maison Rothschild à Paris, le baron Alphonse Rothschild, jugea ce moment très opportun pour faire de nouvelles représentations en faveur des juifs russes. M. Wyschnegradski releva d'une façon aussi catégorique qu'énergique, l'inconvenance de cette intervention. Sur quoi, le baron Alphonse Rothschild déclara se considérer comme dégagé de ses obligations relatives au traité de conversion, et entreprit une campagne de baisse contre les valeurs russes.

La *Neue Freie Presse*, le moniteur de la haute juiverie, est tout aussi explicite. Elle commence par dire que la *position sociale* de la maison Rothschild eut été menacée si le baron Alphonse avait cédé ! Écoutez le cri de la juiverie triomphante, cela en vaut la peine.

« L'emprunt russe a échoué, et des hauteurs de sa gloire, M. Wyschnegradski est tombé dans la poussière. La Russie ne trouvera en ce moment, pas un sou dans toute l'Europe ; il n'y a pas un marché qui aurait la force et le courage d'avancer un capital à cet empire ; il n'y a pas un groupe financier qui oserait se charger d'un 3 % russe. Les diplomates ont beau courtiser les hommes d'État russes, les souverains et les ministres peuvent témoigner leur plus chaleureuse amitié au cabinet de Saint-Pétersbourg, cela n'y changera rien — assure avec raison, l'organe israélite — Voyez la Russie offrir ses papiers, aucun preneur ne se présente, aucune banque ne vient à son secours. Et ainsi finit le rêve ...»

Impossible de proclamer avec un cynisme plus effronté la toute puissance de la juiverie ! Le juif se prononce et la cause est jugée : intérêts nationaux et politiques n'ont plus rien à y voir, la volonté du juif prime, sa puissance domine.

Et déjà nous voyons le czar céder. M. Wyschnegradski a exposé à son souverain les conséquences désastreuses d'une brouille avec la dynastie des Rothschild, et le czar s'humilie. Un premier gage vient d'être donné : l'expulsion des juifs de Moscou est arrêtée — provisoirement.

On se rattrapera par une recrudescence de persécution envers les catholiques : cela ne tire pas à conséquence et entretient la main !

Certes nous nous réjouissons de voir cesser une persécution aussi inhumaine, aussi barbare que celle exercée par le gouvernement russe contre les Israélites, mais nous sommes effrayés d'une preuve aussi éclatante de la toute puissance juive. Eh quoi ! un mot de Rothschild suffit pour ruiner le crédit de toute une nation, pour lui fermer tous les marchés !

Voilà où nous en sommes arrivés ; nous sommes à la discrétion absolue du juif. Maître souverain de nos destinées, il règne et gouverne le monde. Et, lâcheté suprême, on tolère cet esclavage honteux. On flatte ce César de l'or, on s'humilie devant sa majesté ventripotente, on sollicite servilement un sourire grimaçant du sémite.

Et tandis que cette souveraineté [illegible] déchire cyniquement les voiles qui la cachaient aux yeux de la foule, nous entendons dans les bas-fonds gronder les murmures menaçants des déshérités de ce monde, qui sinistres et blêmes bataillons, s'apprêtent à livrer l'assaut à la société.

Tyrannie du juif, tyrannie des masses, voilà le présent, voilà l'avenir, voilà où nous a menés le régime économique du libéralisme.

Et dire qu'on n'a pas l'énergie de se délivrer de cette tyrannie [illegible] !

Voilà une conclusion à laquelle nous ne pouvons nous associer que très partiellement et en la corrigeant, car il serait absurde de ne pas souffler mot de la tyrannie de l'Église, toujours

et quand même l'alliée intéressée de la finance et de la banque, de la richesse oppressive et de la propriété spoliatrice.

Tyrannie du Capitalisme, chrétien ou juif, peu importe, voilà où nous a menés le régime économique du libéralisme, voilà le présent.

Triomphe prochain de la marée populaire qui, brisant toutes les digues élevées par la Religion et la Propriété, monte toujours, portant sur ses flots silencieux comme sur ses vagues irritées le Socialisme libérateur. Voici l'avenir.

Adrien VEBER.

REVUE DES LIVRES

Essai sur le Budhisme, par Augustin CHABOSEAU ; Carré, éditeur.

Le budhisme est à la mode, c'est un sujet de conversation assez fréquent. La plupart de ceux qui en parlent pourtant, malgré les travaux des Burnouf, des Foucaux, des Guimet, connaissent fort mal la question. Un livre comme celui de M. Augustin Chaboseau, consciencieux et scientifique, mais précis, contribuera beaucoup, nous l'espérons, à détruire les incertitudes que de divergentes appréciations ont fait naître.

L'*Essai sur la Philosophie Budhique* est un excellent résumé de la doctrine du Çakya-Mouni, actuellement professée par 500 millions d'êtres. Ce n'est pas, d'ailleurs, une compilation plus ou moins érudite, un de ces niais ouvrages dits de vulgarisation qui, sous le vain prétexte de mettre le savoir à la portée de tous, déforment les textes et torturent les auteurs, sans profit pour personne. L'auteur est un esprit indépendant avant tout, soucieux de la vérité, qui dit ce qu'il sait et ce qui est, sans se soucier de plaire plus à telle secte qu'à telle autre. Les déistes, comme les théosophes, trouveront à la lecture de cet ouvrage, à entendre quelques railleries qui ne feront pas toujours leur compte, les orthodoxes chrétiens s'en indigneront peut-être ! — Car, certes, la divulgation de l'ésotérisme budhique, est peu faite pour ravigourer les croyances aux religions révélées, tant la philosophie de Goutama, se démontre supérieure à la foi chrétienne — qui n'en est d'ailleurs qu'une bien naïve imitation.

L'auteur rappelle en un premier chapitre la légende de Çakya Mouni, non moins merveilleuse que celle du Christ, nous ne nous y arrêterons point — que Çakya Mouni ait vécu ou soit un mythe solaire comme Christ, ce qui est probable. Du reste, peu importe ; l'essentiel est de connaître la valeur de la philosophie qui lui est attribuée. Ce qu'il importe de savoir c'est que le budhisme a été surtout une protestation contre le formalisme. Dans un chapitre suivant, après avoir expliqué le développement du budhisme, M. Augustin Chaboseau déclare qu'une des causes qui a le plus contribué à l'expansion du budhisme, c'est son cachet particulier d'universalité.

La loi de Goutama s'assouplit à toutes les catégories, à toutes les formes, elle est à l'aise avec tous les dieux, tous les diables, tous les héros, tous les symboles, toutes les anthropomorphies et toutes les théomorphies. Ce n'est pas une religion, le terme sanskrit *budhana*, qui exprime l'idée de religion, n'est pas employé par les budhistes qui usent du terme agama, *venue*, *approche* ; c'est une doctrine philosophique et morale, sur laquelle s'est greffée, à une époque peu éloignée de l'origine, un système de métaphysique.

Le clergé budhique a des rapports purement moraux avec ses ouailles.

Les budhistes n'ont point de livres révélés, et dont on invoque l'infaillibilité ; mais ils ont une littérature sacrée fort abondante, où sont étudiées toutes les questions possibles et imaginables : chimie, alchimie, physique, roman, drame, hygiène. Le canon se compose toutefois de trois livres : le *Vinaya*, le *Sutra* et l'*Abhidharma*.

Les budhistes ne croient pas à l'existence de Dieu, leur éthique n'admet pas l'hypothèse théiste. Ils gardent la doctrine aryenne, baptisée du vocable panthéisme. Ils admettent ésotériquement un état absolu, un infini indéterminé, où tout a cessé d'exister où rien n'existe encore, mais qui contient toutes les virtualités. C'est Sunyata l'espace vide, où s'agite deux potentialités : Purusha et Prakriti l'actif et le passif, l'énergie et la substance issues de Brahma, opposé à Sunyata. Biologiquement, on trouve l'analogie suivante : Sunyata l'eau où s'éveille le mouvement primordial ; Brahma, qui engendre l'énergie (Purusha au sein du germe protoplasmique Prakriti).

La fécondation de Prakriti par Purusha engendre Maya la nature, ce qui paraît, l'Illusion.

Esotériquement, les budhistes ont inventé Adi-Budha, la Grande Lumière, — nom équivoque de Sunyata.

Pour les budhistes, la nature n'existe que dans le cerveau, car ils remarquent, non sans raison, que beaucoup de choses ne nous apparaissent d'une manière spéciale, que parce que nous ne pouvons nous en rendre de prime-abord un sens exact. La nature est une *illusion Maya*. En un perpétuel recommencement, le monde marche vers un meilleur devenir, mais suit une marche progressive ascendante ; l'idée que les budhistes se font de ce processus, est représentée par la spirale.

Tandis que les assertions bibliques restreignent l'âge du globe à 60 siècles, la doctrine budhiste en fixe l'âge à près de quatre millions d'années. Puisque la science moderne a constaté la présence de l'homme en des milieux datant de 240,000 ans ; cette hypothèse budhique, peut se justifier. Ce n'est pas d'ailleurs la seule vérité scientifique renfermée dans la doctrine budhique et la lecture du chapitre que M. Augustin Chaboseau intitule l'évolution planétaire, en fournira de nombreuses preuves.

Pour les budhistes, exister c'est souffrir, et souffrir c'est exister pour gagner la délivrance : le Nirvana. Il n'est point de meilleur moyen d'arriver à cette fin, qui anéantit tout mal individuel, que de gagner la pureté suprême par une vie généreuse et dévouée au progrès des hommes. — Le budhiste pour obéir à ce qu'il croit la vérité, tâchera de conquérir les autres hommes par son exemple.

Comme les athées, les budhistes n'admettent pas la faculté d'arbitrage, le choix entre deux possibilités d'action, ce n'est qu'une apparence, chacune des opérations de l'être étant motivée en réalité, par de multiples enchaînements de causes. Le budhiste ne croit à nulle révélation, à nulle grâce, il ne table sur l'aide d'autrui que pour les œuvres qui exigent l'assentiment de la collectivité. Aussi, dit M. Chaboseau « le budhiste conscient est-il une énergie vivante, d'autant mieux que son éducation asiatique, bien moins pédante que la nôtre, le laisse libre, ferme et calme. »

Les bases de la morale budhique sont amour — détachement — Justice. Nulle prière, nulle offrande, nul sacrifice ne peut détruire le mal qu'on a fait, nul être ne dominant l'homme, l'arbitraire ne présidant pas plus à l'ordre universel que le hasard.

Dans le XX[e] chapitre « le budhisme au point de vue social » M. Chaboseau traite un côté de la philosophie budhique qui nous intéresse particulièrement.

Cette philosophie proclame la prépondérance de la volonté sur toutes les autres facultés humaines. Mais contre la nature Maya, une seule volonté demeure impuissante, d'où la nécessité d'une volonté collective. Pour cela il y a une éducation des volontés individuelles à faire. L'évolution veut être aidée, non précipitée. La paternité veut être consentie, non imposée, basée sur l'affinité pure. Le Buddha a expressément recommandé de ne pas instruire la femme moins que l'homme. Le budhisme n'admet pas les castes. Il rejette la peine de mort, la guerre ; il prêche le végétarisme et la crémation.

M. Augustin Chaboseau a accompli, il nous semble, non seulement une œuvre d'érudition louable, mais une excellente action. Bien que parfois un peu trop technique, son essai sur la philosophie budhique, apporte sur cette question si intéressante une vive lumière, et certes, de telles doctrines méritent d'être examinées ; elles sont trop marquées d'une supérieure intellectualité pour qu'on les dédaigne.

Est-ce à dire que nous devions nous convertir absolument aux théories des fidèles du solitaire des Cakyas ? Ce serait aller un peu trop loin. Il n'est pas plus nécessaire de rénover le budhisme que le christianisme, et pour ma part je ne souscris pas entièrement à la conclusion de M. Augustin Chaboseau, qui affirme que la génération à venir accordera en une symphonie sublime « la science, la philosophie et la religion ». Le troisième terme de cette proposition me paraît inutile.

L'Instituteur, Savine, éditeur

M. Théodore Chèze a dépeint, dans ce roman, son œuvre de début, un milieu où il a vécu, dont il a souffert. Cette œuvre a son importance sociale, c'est un document. Le livre de M. Chèze est sincère, c'est moins un roman qu'une sorte d'autobiographie. Une fois de plus, nous obtenons la preuve qu'une réforme totale des méthodes d'éducation est nécessaire, urgente. Les maîtres aussi souffrent des réglementations actuelles, et si tous ne se plaignent pas, c'est que beaucoup, — obéissant à des considé-

rations, hélas ! trop compréhensibles — n'osent pas se plaindre. L'Université a elle aussi sa discipline comme l'Armée. La triste vie que celle du maître d'école, de l'adjoint-instituteur ! Elle pourrait cependant offrir de nobles consolations, cette existence si humble, si l'on voulait enfin comprendre le vrai rôle de l'instituteur ; mais, la sacro-sainte routine administrative s'y oppose. Il est si commode d'imposer un programme uniforme immuable, il paraît si juste d'embrigader les hommes, de détruire en eux sous prétexte d'ordre toute initiative, toute velléité d'action personnelle. L'essentiel est que l'ensemble paraisse avoir l'allure désirée, là comme au régiment qu'importe que cette organisation soit le triomphe des médiocrités, tout va bien puisque à l'œil tout semble bien aller.

On dit qu'il a été fait beaucoup pour l'instruction ces dernières années ; pour l'éducation, on n'en parle pas. — Est-ce vrai ? Pas autant que les pontifes de l'administration le proclament. Ils ont beau ressasser leurs lieux communs, nous ne sommes pas convaincus. De la poudre aux yeux, tout simplement, ces réformes tant prônées. Il ne suffit pas d'étaler menteusement des programmes plus ou moins neufs, il faut que l'instituteur d'abord soit libre, choisi entre les meilleurs, pénétré de son devoir, qui est d'élever des enfants, pour en faire des hommes, des citoyens dignes de ce nom ; il faut qu'entre les enfants et lui, il s'établisse des affections durables, des amitiés sincères ; il faut que l'enfant trouve en son maître, un frère aîné, indulgent et doux, qui le persuade de la vérité sans l'imposer jamais.

Il faut pour les instituteurs un recrutement sévère, intelligent ; du choix des maîtres, dépendent tous les résultats à acquérir ; non seulement on doit prendre des hommes instruits, mais des hommes à tous points recommandables par leur caractère. Laissez-les libre ensuite, ne tentez pas de détruire leurs tentatives et leurs efforts personnels, ceux qu'on aura su choisir ne tarderont pas à se pénétrer de la grandeur de leur mission, ils l'aimeront, ils y donneront toutes leurs forces. — Ah ! bien plus noble profession que celle des armes, celle du maître d'école qui sait son devoir et qu'on laisse agir.

Mais laissons conclure M. Théodore Chèze. Ce que voit son héros le voici :

« L'instruction niveleuse d'intelligences finissant par devenir une intellectuelle faiseuse d'anges, une avorteuse jurée. Pour affiner les esprits des brutes... une armée d'esclaves à laquelle on a confié la mission de former des hommes libres. — L'école, une immense fabrique soigneusement montée par la bourgeoisie, produisant à son profit une usine monstrueuse où l'on inculque à tous le respect de la possession pour la plus grande tranquillité de l'oligarchie possédante et où l'on apprend à chacun qu'il est noble, digne et grand d'aller se faire tuer ici ou là, n'importe où, au premier mot, au premier geste, afin qu'elle puisse vivre heureuse, dans sa béatitude digérante d'ogresse accroupie sur des monceaux d'or graissés de sang. — On y montre la tuerie comme une chose noble. On borne les cerveaux d'une idée de patrie mesquinisée. Une calotte de plomb sur le cerveau, une corde enroulée à la bouche, un bandeau mis sur les yeux, telle est l'instruction actuelle. L'école qui devrait être l'antichambre propre du palais social en est la cuisine ignoble. »

Et qu'on ne se récrie pas à cette esquisse rapide d'après le tableau plus sombre, que M. Chèze a tracé de l'instruction primaire. Surtout qu'on n'ait pas l'hypocrisie de vouloir qu'on la cache. Tout cela est vrai, trop vrai, et le devoir des socialistes est tout indiqué. C'est d'abord par l'éducation que doit commencer leur tentative réformatrice. L'avenir, le sort des générations futures est à ce prix.

Lirette, roman ; Georges Beaume, 1 volume, chez Dentu.

Georges Beaume est des nôtres. Il fit partie de notre groupement de l'art social. Dans deux œuvres, une robuste étude de rustiques, *Cyniques* et *Sous la Robe*, non moins vigoureuse étude de mœurs cléricales, il a déjà prouvé son talent virilement énergique. *Lirette*, son troisième livre est une œuvre moins caractérisée. Il a dû être écrit ce roman, avant ceux que nous venons de citer, car encore qu'il soit intéressant et de belle poussée, la forme en est hésitante, la pensée incertaine, et l'on y sent l'inquiétude d'un esprit en quête d'une orientation. C'est l'histoire fort simple d'un mariage de petite bourgeoisie, dont le bonheur est sacrifié à l'un de ces trop fréquents orgueils que certaines femmes prennent pour un profond amour maternel. De bonnes pages descriptives évoquent les radieux paysages de l'Hérault, les marines méditerranéennes, Cette. — De braves gens sont curieusement silhouettés avec de curieuses tendresses d'artiste, amoureux des simplicités courageuses du populaire.

L'Imprévu, Gustave Guiches ; Trene et Stock, éditeurs.

L'auteur de ce roman a un talent des plus personnels, et s'est déjà signalé à l'attention du public artiste par deux remarquables œuvres, l'*Ennemi* et *Céleste Prudhomat*.

Dans l'*Imprévu*, Gustave Guiches a étudié un égoïsme masculin qui est assez commun à notre époque, et qui pourrait bien, d'ailleurs, l'avoir été de tous les temps. — L'égoïsme qu'on peut remarquer chez beaucoup d'artistes et qui leur fait sacrifier tout sentiment à la satisfaction d'un seul, le désir de parvenir. Léon Dussol est adoré par l'aimable et douce Adeline ; il en fait sa victime. Vis-à-vis d'elle, il en arrive même à de révoltantes grossièretés. Lassée, enfin, elle le quitte, se fait épouser par un ami de son amant le baron Loysel. Et alors, Dussol découvre en lui, un sentiment d'amour très accentué pour la femme qu'autrefois il a martyrisée. Fort ironiquement Gustave Guiches nous trace ce récit, qui malgré son allure intimiste a toutefois son importance sociale. N'est-ce pas à l'éducation sotte et niaise, qu'on donne aux jeunes hommes, que l'on doit attribuer l'éclosion de si féroces égoïsmes et de si mesquines ambitions ? Gustave Guiches donne un assez beau rôle à Adeline pour qu'il nous soit permis de la supposer au-dessus de ces calculs de boutiquier. Son personnage de l'américaine Mary est fort original. Pour toutes ces raisons son livre

devait nous plaire outre son grand charme littéraire. Nous sommes heureux de l'en complimenter.

Le citoyen Georges Doré, a bien voulu nous adresser deux publications dont il est l'auteur, le *Livre d'Or des Travailleurs* et le *Petit Philosophe*. Cette dernière est une excellente brochure populaire, un abrégé encyclopédique, qu'on devrait répandre. Le *Livre d'Or des Travailleurs* est un résumé historique des évènements accomplis depuis un siècle, en France; l'auteur a complété ce travail par des gravures, des portraits, des biographies d'hommes célèbres. Le citoyen Georges Doré, est un apôtre convaincu de la cause prolétarienne. Fils de paysans, il s'est instruit lui-même, et en son propre exemple il a puisé la conviction inébranlable que tous pouvaient s'instruire de leurs devoirs et de leurs droits.

Robert Bernier.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME TREIZIEME

N° 73. — JANVIER 1891

N° 74. — FÉVRIER 1891

N° 75. — MARS 1891

N° 76. — AVRIL 1891

N° 77. — MAI 1891

N° 78. — JUIN 1891

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

Seul de son siècle en l'an 2000. — Traduction et discussion du roman communiste "Looking backward", de Ed. BELLAMY, par le Vicomte COMBES DE LESTRADE.
Paris.— Guillaumin et Cie.— Prix, 3 fr. 50.

L'Année Philosophique, publiée sous la direction de F. PILLON.
Paris.— Félix Alcan.— Prix, 5 fr.

Formose.— Poëme par Marc AMANIEUX.
Paris.— Paul Ollendorf.— Prix, 5 fr.

Le Kama Soutra, règles de l'Amour, de VATSYAYANA, (morale des Brahmanes), traduit par E. LAMAIRESSE.
Paris.— George Carré.— Prix, 6 fr.

Pela Patria e pela Republica, per MAGALHAES LIMA.
Porto.— Casa Editora Alcino Oranha e Cia.— Prix, 400 reis.

Francia! — Réponse de Colajanni au pamphlet "La Grande Dégénérée".
Bergamo.— Stab. Fratelli Cattaneo.— Prix, 0 fr. 50.

Simple Métaphysique, par E. DE POMPERY.
Paris.— C. Reinwald et Cie.— Prix, 0 fr. 50.

M. Faguet et le XVIIIme siècle, par Georges RENARD.
Paris.— Imprimerie Chamerot.— Prix, 0 fr. 75.

Programma Socialista.— Milan.— Prix, 0 fr. 05.

El Ministerio del Trabajo, por Antonio ZIMENEZ MOYA.
Barcelone.-- Administration de la "Democracia Social".-- Prix, 10 c.

Le Minimum de Salaire, par Louis BERTRAND.
Bruxelles.— Imprimerie Monnom.— Prix, 0 fr. 25.

Le Directeur-Gérant : BENOÎT MALON.

Cannes.— Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.



